LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H7
33-2
F74
A1
no.10-16

LIBRARY OF PARLIAMENT
MAY 0 4 2011
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Tuesday, July 19, 1988

Chairman: Jack Ellis

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le mardi 19 juillet 1988

Président: Jack Ellis

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-130

An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-130

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

---

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

23821–1

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-130

Chairman: Jack Ellis

Members

Warren Allmand
Don Boudria
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(4)

On Tuesday, July 19, 1988:

Don Boudria replaced Sheila Finestone.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-130

Président: Jack Ellis

Membres

Warren Allmand
Don Boudria
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

Conformément à l'article 94(4) du Règlement

Le mardi 19 juillet 1988:

Don Boudria remplace Sheila Finestone.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JULY 19, 1988
(12)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met at 9:31 o'clock a.m. this day, in room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jack Ellis, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Michel Champagne, Mary Collins, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, John Gormley, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly and John McDermid.

Other Members present: Svend J. Robinson and Paul Gagnon.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Bruce Carson, Research Officer.

Witnesses: *From the Rawson Academy of Aquatic Science*: Don Gamble, Executive Director; Mel Clark, Consultant. *From the Business Council on National Issues*: Thomas D'Aquino, President and Chief Executive Officer. *From the Winnipeg Film Group*: Shereen Jerrett, President; Bruce Duggan, Executive Director. *From ACTRA*: Meg Hogarth, Chairperson, Performers Guild; Garry Neil, General Secretary; Marianne Fraser, Chairperson, Writers Guild; David Mowbray, Vice-Chairman, Broadcast Journalists Guild.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Wednesday July 6, 1988, relating to Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, July 7, 1988, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 2.

Don Gamble and Mel Clark, from the Rawson Academy of Aquatic Science, made statements and answered questions.

It was agreed,—That the following documents, submitted by the Rawson Academy of Aquatic Science, be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

1. The Graph entitled "Trends in Water Withdrawals and Population in the United States, 1950-80 (From Smolley and others, 1983)" (*see Appendix "C-130/4"*);

2. Schematic Diagram (*see Appendix "C-130/5"*); and

3. Text of Article 11, Final Act of the Second Section, Preparatory Committee of the United Nations Conference on Trade and Employment, held at Geneva from April 10 to 20, 1947 (*see Appendix "C-130/6"*).

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 19 JUILLET 1988
(12)

[*Traduction*]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 9 h 31, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jack Ellis, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Michel Champagne, Mary Collins, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, John Gormley, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly et John McDermid.

Autres députés présents: Svend J. Robinson et Paul Gagnon.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Bruce Carson, attaché de recherche.

Témoins: *De la Rawson Academy of Aquatic Science*: Don Gamble, directeur général; Mel Clark, expert-conseil. *Du Conseil d'entreprise pour les questions d'intérêt national*: Thomas D'Aquino, président-directeur général. *Du Winnipeg Film Group*: Shereen Jerrett, présidente; Bruce Duggan, directeur exécutif. *De l'ACTRA*: Meg Hogarth, présidente du *Performers Guild*; Garry Neil, secrétaire général; Marianne Fraser, présidente du *Writers Guild*; David Mowbray, vice-président du *Broadcast Journalists Guild*.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 juillet 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 juillet 1988, fascicule nº 1*).

Le Comité reprend l'étude de l'article 2.

Don Gamble et Mel Clark, de la *Rawson Academy of Aquatic Science*, font des déclarations et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que les documents dont les noms suivent, soumis par la *Rawson Academy of Aquatic Science*, figurent en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui:

1. Graphique intitulé *Trends in Water Withdrawals and Population in the United States, 1950-80 (From Smolley and others, 1983)* (*voir Appendice «C-130/4»*);

2. Diagramme schématique (*voir Appendice «C-130/5»*); et

3. Texte de l'article 11, Loi définitive de la deuxième section, Comité préparatoire, Conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève, du 10 au 20 avril 1947 (*voir Appendice «C-130/6»*).

It was agreed,—That the article entitled "Our Water is for Sale—in Bottles", by Frank Stone, in the Institute for Research in Public Policy publication of July 14, 1988, submitted by John McDermid, M.P., be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/7"*).

Thomas D'Aquino, from the Business Council on National Issues, made a statement and answered questions.

Shereen Jerrett, from the Winnipeg Film Group, made a statement.

Bruce Duggan, from the Winnipeg Film Group, answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the Winnipeg Film Group be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/8"*).

Meg Howarth, Garry Neil, David Mowbray and Marianne Fraser made statements and answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by ACTRA be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/9"*).

At 12:50 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(13)

The Legislative Committee on Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met at 3:31 o'clock p.m. this day, in room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jack Ellis, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Don Boudria, Mary Collins, Jim Edwards, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly and John McDermid.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Bruce Carson, Research Officer.

Witnesses: *From the Canadian Pork Council*: Laurent Pellerin, Vice-President; Martin Rice, Executive Secretary. *From the Canadian Cattlemen's Association*: Jim Graham, Chairman, Foreign Trade Committee; Gil Barrows, Director of Government Affairs. *From the Canadian Meat Council*: David Adams, General Manager.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Wednesday July 6, 1988, relating to Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, July 7, 1988, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 2.

Il est convenu,—Que l'article intitulé *Our Water is for Sale—in Bottles*, par Frank Stone, extrait de la revue *Research in Public Policy* du 14 juillet 1988, soumis par John McDermid, député, figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/7»*).

Thomas D'Aquino, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, fait une déclaration et répond aux questions.

Shereen Jerrett, du *Winnipeg Film Group*, fait une déclaration.

Bruce Duggan, du *Winnipeg Film Group*, répond aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire présenté par le *Winnipeg Film Group* figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/8»*).

Meg Howarth, Garry Neil, David Mowbray et Marianne Fraser font des déclarations et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire présenté par ACTRA figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/9»*).

À 12 h 50, le Comité interrompt les travaux jusqu'à 15 h 30 aujourd'hui.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(13)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 15 h 31, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jack Ellis, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Don Boudria, Mary Collins, Jim Edwards, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly et John McDermid.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Bruce Carson, attaché de recherche.

Témoins: *Du Conseil canadien du porc*: Laurent Pellerin, vice-président; Martin Rice, secrétaire exécutif. *De l'Association canadienne des éleveurs de bovins*: Jim Graham, président, Comité du commerce international; Gil Barrows, directeur des affaires gouvernementales. *Du Conseil des viandes du Canada*: David Adams, directeur général.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 juillet 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 juillet 1988, fascicule n° 1*).

Le Comité reprend l'étude de l'article 2.

Laurent Pellerin, from the Canadian Pork Council, made a statement and, with the other witness, answered questions.

Jim Graham, from the Canadian Cattlemen's Association, made a statement and, with the other witness, answered questions.

David Adams, from the Canadian Meat Council, made a statement and answered questions.

It was agreed,—That the Graph reproduced on page 2 of the brief, entitled, "Current Meat Trade with U.S. Number Truckloads per week 1988 to date (24 weeks)" be printed as read in the evidence.

At 5:15 o'clock p.m., the Committee adjourned until 7:30 o'clock p.m. this day.

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Laurent Pellerin, du Conseil canadien du porc, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Jim Graham, de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

David Adams, du Conseil des viandes du Canada, fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu,—Que le graphique reproduit en page 2 du mémoire, et intitulé *Current Meat Trade with U.S. Number Truckloads per week 1988 to date (24 weeks)*, figure dans les témoignages comme lu.

À 17 h 15, le Comité suspend les travaux jusqu'à 19 h 30 aujourd'hui.

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, July 19, 1988

• 0931

The Chairman: We are resuming consideration of Bill C-130, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. We are pleased to have with us this morning witnesses from the Rawson Academy of Aquatic Science. Mr. Don Gamble is the executive director.

Mr. Don Gamble (Executive Director, Rawson Academy of Aquatic Science): I have with me today Mr. Mel Clark, who has been assisting the academy on trade issues. Mr. Clark is a retired public servant. He was deputy chief negotiator to the GATT Tokyo round for Canada and has over 30 years experience on trade issues such as the ones before this committee. I also have with me some people from the Rawson Academy who will be providing assistance from time to time.

Mr. Chairman, our opening remarks will be very brief as I understand that there probably will be some questions. The members of the committee have before them an outline and some background information that I am going to be relying on in this presentation.

The Rawson Academy is here today to request a specific amendment to the free trade agreement. We are requesting that large-scale exports of Canada's fresh water be explicitly excluded. Exclusions of this kind are already provided for beer and for raw logs. It is our submission that it will not be difficult at all to exclude water. Only in that way will Canada's position be properly understood both now and in the future.

The verbal part of our presentation to you this morning is in three parts. I am providing some introductory remarks, Mr. Clark will follow with a detailed explanation of our position, and I will conclude our presentation with an explanation of why this issue is of such vital importance to Canadians.

I want to emphasize that the Rawson Academy is not here in any partisan sense whatsoever. We are a national, non-profit association of aquatic scientists and water resource professionals. Our only business is water and the living environment supported by water. In that sense our business, in our view, has been put at some risk by the free trade agreement, and that is why we are here.

Through a back door in the free trade agreement water has been included in a way that will prejudice the future management of the resource in Canada. While we welcome last week's announcement that legislation is being prepared by the government that will ban large-

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 19 juillet 1988

Le président: Nous reprenons l'étude du projet de loi C-130, loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Nous sommes heureux d'accueillir ce matin des représentants de la Rawson Academy of Aquatic Science. M. Gamble est le directeur exécutif de l'Académie.

M. Don Gamble (directeur exécutif, Rawson Academy of Aquatic Science): M. Mel Clark m'accompagne ce matin. Il a apporté son aide à l'Académie sur les questions commerciales. Il est un fonctionnaire à la retraite. Il a été le sous-négociateur en chef canadien aux négociations de Tokyo pour le GATT; il a plus de 30 ans d'expérience des questions commerciales comme celles qu'étudient le Comité. D'autres membres de l'Académie pourront m'aider de temps en temps.

Monsieur le président, nos remarques liminaires seront brèves car nous voulons vous réserver du temps pour les questions. Les membres du Comité disposent déjà de différents renseignements ainsi que des points saillants de mon exposé.

L'Académie Rawson est venue témoigner aujourd'hui pour demander un amendement précis à l'accord de libre-échange. En effet, nous demandons une exclusion explicite des exportations sur une grande échelle d'eau douce canadienne. Des exclusions de ce genre sont déjà prévues dans le cas de la bière et des billots. Nous estimons qu'il ne sera pas difficile d'exclure l'eau. Ce n'est que de cette façon que la position du Canada sera convenablement comprise à l'heure actuelle ainsi qu'à l'avenir.

Notre exposé se divise en trois partie. Je ferai quelques remarques préliminaires, M. Clark suivra avec une explication détaillée de notre position et j'interviendrai en fin d'exposé pour vous expliquer la raison pour laquelle cette question est d'une importance vitale pour les canadiens.

Je précise que l'Académie Rawson n'est pas ici pour exprimer un point de vue partisan. En effet notre organisation est nationale, à but non lucratif, et elle rassemble des hommes de science et des professionnels qui s'occupent des questions aquatiques et de ressources en eau. La question de l'eau, et des milieux aquatiques, est notre seul souci. À cet égard, nous nous inquiétons à la suite de l'accord de libre-échange et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici.

C'est de façon indirecte que l'eau a été incluse dans l'accord de libre-échange. Cela portera préjudice à la gestion future des ressources canadiennes. Si nous sommes heureux de l'annonce qui a été faite, la semaine passée, de la préparation d'un projet de loi par le

[*Texte*]

scale water exports, as was envisaged in the federal water policy, the Rawson Academy maintains that the free trade agreement will override domestic legislation when there is a conflict between the two. In our view it is, therefore, imperative that an explicit exclusion for fresh water be part of the free trade agreement itself. As the agreement now stands, water has been included.

Mr. Mel Clark (Consultant, Rawson Academy of Aquatic Science): Mr. Chairman, my initial comments will be limited to noting certain relevant facts related to the FTA and water, and outlining some consequences that flow from them.

The first fact I wish to note is that water is not explicitly excluded from the agreement. I suggest, Mr. Chairman, that in light of the government's own water policy and statements that were made in the House of Commons by the Minister of the Environment in early November, and also taking account of the special importance of water to Canada and the Pearse report, it would have been logical and prudent for the government to have obtained an exclusion for water. Not only has water not been excluded, but it is included in the FTA, both implicitly and explicitly.

• 0935

The evidence that the FTA implicitly includes water begins with the term "good". For example, article 105 states:

> Each Party shall, to the extent provided in this Agreement, accord national treatment with respect to investment and to trade in goods and services.

Article 408, "Export Taxes", applies to the export of any good. Article 409, "Other Export Measures", applies to the export of a good. Article 201 states in the first paragraph that:

> goods of a Party means domestic products as these are understood in the *General Agreement on Tariffs and Trade*.

Tariffs covering water have been included for many years in the schedules annexed to the GATT. Also, GATT has adopted the harmonized system for classifying goods for customs tariffs and other purposes, and it contains an item for water. It is beyond reasonable doubt that GATT understands water to be a good.

Explicit evidence that water is included in the FTA is that tariff item 22.01, which is in both the Canadian and U.S. tariff schedules annexed to the agreement, as well as the harmonized system, includes all natural waters. The tariff item reads:

[*Traduction*]

gouvernement visant à interdire les exportations d'eau sur une grande échelle, conformément d'ailleurs à la politique fédérale relative aux eaux, nous estimons cependant que l'accord de libre-échange aura préséance sur toute législation intérieure lorsqu'il y aura conflit entre les deux. Par conséquent, il est, à notre avis, impératif qu'un exclusion explicite de l'eau douce soit prévue dans l'accord de libre-échange lui-même. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas.

M. Mel Clark (consultant, Rawson Academy of Aquatic Science): Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord relever certains faits pertinents concernant l'accord de libre-échange et l'eau pour ensuite souligner quelques conséquences qui découlent de cet accord.

Tout d'abord, l'eau n'est pas explicitement exclue de l'accord. Étant donné la politique du gouvernement fédéral relative aux eaux ainsi que d'autres déclarations faites à la Chambre des communes par le ministre de l'Environnement au début de novembre, si l'on tient compte également de l'importance spéciale de l'eau pour le Canada ainsi que du rapport Pearse, il serait logique et prudent que le gouvernement négocie une exclusion pour l'eau dans l'accord de libre-échange. Or, cette exclusion est non seulement inexistante, mais on peut dire que l'eau a été incluse dans l'accord de libre-échange et cela de façon à la fois implicite et explicite.

Il suffit de se reporter aux termes utilisés à l'article 105 parlant des «produits». Cela montre bien que l'eau fait implicitement partie de l'accord. Cet article précise ce qui suit:

> Chaque partie accordera, dans la mesure prévue par le présent accord, le traitement national pour ce qui concerne l'investissement et le commerce des produits et services.

L'article 408, qui porte sur les taxes à l'exportation s'applique à l'exportation de tout produit. L'article 409, autres mesures à l'exportation s'applique à l'exportation d'un produit. L'article 201 précise au paragraphe 1:

> que les produits d'une partie désigne les produits nationaux au sens de *l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*.

Les droits de douanes visant l'eau ont été inclus depuis de nombreuses années dans les annexes du GATT. Le GATT a également adopté le système harmonisé de classification des produits à des fins douanières et autres et contient un numéro tarifaire pour l'eau. Il ne fait aucun doute que l'eau est considérée comme un produit aux termes du GATT.

Une preuve évidente du fait que l'eau est incluse dans l'accord de libre-échange est que le numéro tarifaire 22.01 comprend toutes les eaux naturelles. Ce numéro tarifaire se trouve dans l'annexe E du tarif des douanes canadien et américain annexé à l'accord, de même que dans le système harmonisé. Le numéro tarifaire 22.01 se lit en effet comme suit:

[*Text*]

Waters, including natural or artificial mineral waters and aerated waters, not containing added sugar or other sweetening matter nor flavoured; ice and snow.

I flag for your attention the fact that the only excluding phrase in this tariff item relates to waters containing added sugar, sweetening, or flavouring. There is no other provision in this item that limits the scope of it. I would also note that there is nothing in this item that relates to the packaging or transportation of the water.

Another relevant piece of information is the explanatory note to this item. My understanding is that the people who prepared the harmonized system prepared four volumes of explanatory notes to guide customs officers as to the proper classification of goods. The explanatory note for this item reads:

This heading covers ordinary natural water of all kinds.

Again, it does not say anything about packaging, it does not say anything about transportation.

It seems to me two conclusions emerge from this evidence. The first is that the FTA includes all natural waters, regardless of how the water is packaged or transported. Secondly, the water coverage of the FTA is not limited to bottled water.

• 0940

Another important fact is that any good covered by a tariff item, annexed to the FTA or to the GATT, for that matter, is subject to the provisions of the agreement itself.

Now, on the basis of that fact, I will turn to consequences. An examination of two key provisions of the FTA in light of related GATT provisions shows that the FTA substantially increases U.S. rights relating to Canada's water and substantially reduces Canada's freedom to act to meet its own water needs. The two provisions are national treatment and export taxes.

First, national treatment: national treatment means that a country accords to another country or countries treatment identical to the treatment it provides nationally. The purpose of national treatment is to prevent a country from using internal measures such as internal taxes or other internal charges, laws, regulations and requirements to afford protection to nationals. For this reason, national treatment reaches behind border measures such as tariffs and quantitative restrictions to apply to internal measures.

The GATT, for example, elaborates that the obligation to provide national treatment on the application of internal taxes and regulations to imported products requires the importing country to accord:

treatment no less favourable than that accorded to like products of national origin in respect of all laws,

[*Translation*]

Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non-additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige.

J'attire votre attention sur le fait que la seule exclusion prévue dans ce numéro tarifaire porte sur les eaux contenant du sucre ou d'autres édulcorants ou les eaux aromatisées. Aucune disposition dans ce numéro tarifaire qui limite la portée de la disposition. Rien non plus ne se rapporte au conditionnement ni au transport de l'eau.

Quant à la note explicative, il me semble qu'elle soit intéressante. Si je comprends bien, les personnes qui ont préparé le système harmonisé ont préparé quatre volumes de notes explicatives à l'intention des agents de douanes précisant la classification des biens. La note explicative de ce numéro tarifaire prévoit que:

La rubrique s'applique à de l'eau naturelle ordinaire de toute sorte.

On ne signale rien en ce qui concerne le conditionnement ni le transport de l'eau.

Deux conclusions s'imposent: tout d'abord que l'accord de libre-échange vise toutes les eaux naturelles indépendamment du conditionnement du transport; deuxièmement il ne s'agit pas uniquement d'eau embouteillée.

Il y a un autre point important, soit que tous les biens couverts par un poste tarifaire en annexe à l'ALE ou au GATT, d'ailleurs, tombe sous le coût des dispositions de l'accord lui-même.

Qu'est-ce que cela veut dire? L'examen des deux dispositions clé de l'ALE au regard des dispositions du GATT révèle que cet accord élargit considérablement les droits des américains vis-à-vis des eaux canadiennes, tout en limitant les canadiens la possibilité de répondre à leurs propres besoins en matière d'eau. Les deux dispositions en question sont le traitement national et les taxes à l'exportation.

Passons au premier: Par traitement national, on entend qu'un pays accorde aux ressortissants d'un ou de plusieurs pays le même traitement qu'à sa propre population. Le traitement national a pour objet d'empêcher un pays d'imposer des mesures internes comme des impôts ou autres frais, des lois, des règlements et des conditions destinées à protéger leurs propres ressortissants. C'est la raison pour laquelle le traitement national permet de contourner les mesures externes comme les droits de douane et restrictions quantitatives.

Par exemple, le GATT précise que l'obligation d'accorder le traitement national relativement à l'application des impôts et règlements internes aux produits d'importation, signifie que le pays qui importe doit accorder:

Un traitement non moins favorable que celui qu'il accorde aux produits similaires d'origine nationale eu

[*Texte*]

regulations, requirements affecting their internal sale, offering for sale, purchase, transportation, distribution or use.

The Prime Minister gave an example of the U.S. national treatment he was seeking for Canadian enterprises in the United States when he said:

> Canadian companies will have the same standing in U.S. law as American companies. There will be a truly level playing field.

That statement was made in the Prime Minister's address to the nation on June 16, 1986.

GATT limits national treatment, rights and obligations to internal taxes and regulations on imported products. GATT national treatment does not apply to exports, and therefore the U.S. does not have any GATT national treatment rights to Canada's water.

In contrast, article 105 of the FTA states:

> Each party shall, to the extent provided in this Agreement, accord national treatment with respect to investment and to trade in goods and services.

That means that, under the FTA, national treatment applies to exports as well as imports of goods and investment.

To the extent provided in the agreement, this means that Canadian governments, provincial as well as federal, are obligated to accord Americans treatment no less favourable than that accorded Canadians in respect of all laws, regulations and requirements affecting the export of water, and such treatment should apply to measures affecting the internal sale, offering for sale, purchase, transportation or use for water. Americans will have the same standing in Canadian law as Canadians. There will be a truly level playing field.

It is important to note that the agreement does not state that national treatment obligations must be explicitly provided in the text. It therefore leaves the door open to an interpretation that implicit provision of such treatment brings the obligation into play.

Since national treatment is a means to achieve objectives of the agreement such as liberalizing barriers to trade in goods and services, facilitating fair competition and liberalizing investment, the U.S. could argue, and a bi-national panel could agree, that U.S. national treatment rights in Canada include water.

[*Traduction*]

égard à toutes lois, tous règlements, toutes conditions touchant la vente interne de ces produits, leur mise en vente, leur achat, leur transport, leur distribution ou utilisation.

Le premier ministre nous a donné un exemple du genre de traitement national qu'il voulait que les États-Unis accordent aux entreprises canadiennes aux États-Unis lorsqu'il a déclaré:

> Les sociétés canadiennes ne seront pas traitées différemment des sociétés américaines aux États-Unis aux yeux de la loi. Ils se trouveront vraiment sur un pied d'égalité.

Il s'agit d'une déclaration faite par le premier ministre lorsqu'il s'est adressé à la nation le 16 juin 1986.

Au terme du GATT le traitement national, ses droits et obligations ne s'appliquent qu'aux impôts et règlements internes pour les produits d'importation. Au terme du GATT, le traitement national ne s'applique pas aux exportations; par conséquent, au terme du GATT, les États-Unis ne peuvent pas obliger le Canada à leur accorder le traitement national et les droits afférents relativement aux eaux canadiennes.

Par contre, l'article 105 de l'ALE se lit comme suit:

> Chaque Partie accordera, dans la mesure prévue par le présent accord, le traitement national pour ce qui concerne l'investissement et le commerce des produits et services.

Ceci montre qu'au terme de l'ALE, le traitement national s'applique aussi bien aux exportations qu'aux importations en matière d'investissements et de produits.

Selon les paramètres définis par l'accord, cela signifie que les gouvernements canadiens, au niveau fédéral tant qu'au niveau provincial, doivent accorder aux américains un traitement non moins favorable que celui qu'ils accordent aux canadiens eu égard à toutes lois, tous règlements, toutes conditions relatives à l'exportation d'eau, et ce traitement doit s'appliquer aux mesures relatives à la vente d'eau au Canada, l'offre de vente, l'achat, le transport ou l'utilisation. Aux yeux de la loi canadienne, les américains seront traités comme les canadiens. Ils seront vraiment sur un pied d'égalité.

Il est important de faire remarquer que l'accord ne précise pas les obligations relatives au traitement national doivent être détaillées dans le texte de façon explicite. On pourrait donc conclure que le fait d'avoir laissé cette disposition implicite signifie qu'elle entre en jeu.

Étant donné que le traitement national a pour but de permettre la réalisation des objectifs de l'accord—libéraliser le commerce des produits et services, faciliter une juste concurrence et libéraliser l'investissement—les États-Unis pourraient soutenir, appuyés par les groupes binationaux spéciaux, que les droits relatifs au traitement national accordé aux américains par le Canada inclut les eaux canadiennes.

[*Text*]

• 0945

Clearly, the FTA gives the United States substantial national treatment rights relating to Canada's water that it does not now have under GATT. The full extent of these rights will only be known after they have been applied on a case-by-case basis over several years.

The situation Canadians could face in the 1990s or early 2000s can be illustrated by making two assumptions that appear within the scope of reality. Assuming that greenhouse developments in the prairie provinces includes rising temperatures and chronic drought. Also assuming Canadians decide to mitigate such developments by transferring substantial amounts of water to the region for irrigation. The Prime Minister's truly level playing field could well mean that Canadians would be required to share the transferred water with Americans, and a truly level playing field for water raises questions regarding the basis for sharing it with Americans; for example, on a national basis of 50:50, or a per capita basis of 90:10.

Now let me to turn to export taxes. Under GATT, Canada has the right to levy export taxes at any level for any purpose providing the tax is levied on a most favoured nation basis. An export tax is the only trade measure that Canada can legally use under GATT to permanently embargo exports of water, or any other good. GATT provisions that permit export restrictions as contrasted with export taxes are hedged with conditions that rule out their use to embargo exports of water. Under the FTA, Canada has for all practical purposes relinquished the right to levy an export tax on water or any other good consumed in Canada.

Article 408 of the FTA states:

> Neither Party shall maintain or introduce any tax, duty or charge on the export of any good to the territory of the other Party, unless such tax, duty, or charge is also maintained or introduced on such good when destined for domestic consumption.

I might illustrate the potential significance of this provision, which as I said, for all practical purposes rules out the use of the levying of export taxes on any good consumed that is also consumed in Canada. I might illustrate the potential significance of this provision by reference to provinces. The Pearse Report observed:

> Under any interpretation of Canada's constitution, the provinces have wide jurisdiction over water.

That quote will be found on page 63. The government's water policy states that the government will:

[*Translation*]

Il est clair que l'ALE accorde aux États-Unis des droits assez importants en matière de traitement national relativement aux eaux canadiennes, droit que ne leur accorde pas le GATT. Cela prendra plusieurs années et l'étude de bien des cas particuliers avant que l'on puisse déterminer jusqu'où vont ces droits.

Pour vous donner l'idée de la situation à laquelle les canadiens devront peut-être faire face au cours des années 90 ou au début de l'an 2000, prenons deux hypothèses réalistes. Supposons qu'à cause de l'effet de serre la température monte dans les provinces des Prairies et provoque une sécheresse chronique. Supposons également que les canadiens décident de remédier à la situation en transférant d'énormes quantités d'eau pour irriguer ces régions. Le vrai pied d'égalité du premier ministre risque de signifier que les canadiens se voient obligés de partager ces eaux avec les américains et s'ils doivent partager leur eau avec les américains, on peut se demander sur quelle base se fera le partage, soit 50:50, sot 90:10 si le calcul se fait par habitant.

Passons maintenant aux taxes à l'exportation. Le GATT permet au Canada d'imposer ses taxes à quelque niveau que ce soit pour quelque but que ce soit, à condition que cette taxe respecte le principe du tarif de la nation la plus favorisée. Cette taxe est la seule mesure commerciale que le Canada peut légalement utiliser au terme du GATT pour placer un embargo permanent sur l'importation d'eau ou de tout autre produit. Les dispositions du GATT qui permettent l'imposition de restrictions à l'exportation, par opposition aux taxes à l'exportation, ne permet pas qu'on décrète un embargo sur les exportations d'eau. Au terme de l'ALE, à toutes fins pratiques, le Canada renonce à la possibilité d'imposer une taxe à l'exportation sur les eaux ou tout autre produit consommé au Canada.

L'article 408 de l'ALE se lit comme suit:

> Aucune des parties ne maintiendra ni n'imposera de taxes, de droits ou de frais relativement à l'exportation d'un produit vers le territoire de l'autre partie, à moins que ces taxes, droits ou frais ne soient aussi maintenus ou imposés sur ce même produit lorsqu'il est destiné à la consommation intérieure.

Cette disposition, comme je l'ai dit, signifie à toutes fins pratiques que l'on renonce à l'imposition de taxes à l'exportation sur tout produit consommé qui est également consommé au Canada. Je vais essayer de montrer les conséquences possibles de cette disposition en utilisant l'exemple des provinces. Dans le rapport Pearse, je lis:

> L'interprétation de la constitution du Canada a toujours accordé aux provinces la majorité des droits relatifs aux eaux canadiennes.

Vous retrouverez cette citation à la page 63 du rapport. La politique fédérale relative aux eaux précise que le gouvernement:

[*Texte*]

Take all possible measures within the limits of its constitutional authority to prohibit the export of Canadian water by interbasin diversions.

Assume that a provincial government makes interbasin transfers within its own jurisdiction, and assume that it provides some of that water for the citizens of its own province and negotiates an agreement with some American states to send the rest south. How would the government stop that sale? Would it apply an export tax and levy it on the Canadian consumers of that water in the province as well as Americans?

Or, assume that a province privatizes water rights and the private sector moves in and starts moving water from one basin to another, selling some to the citizens of the province and the rest to the United States. How would the government stop the export of that water to the United States?

I can find nothing in the FTA that would permit it to do so, and because of your export provisions in the FTA, you have taken away the one provision in the GATT that would permit Canada to embargo it.

• 0950

Finally, Mr. Chairman, before my colleague Don Gamble takes over, if implemented, the FTA would override elements of the federal water policy and legislation to implement the policy to the extent that the policy and the legislation conflict with the agreement. A unilateral policy statement made by either the Canadian or United States government does not change the rights and obligations set out in the FTA. Although the government's water policy cannot change the FTA, the FTA can change both federal and provincial water policies. Thank you.

Mr. Gamble: Mr. Chairman, I have just a few concluding remarks.

The understanding that water is included in the free trade agreement is shared by officials in the United States. For example, at the end of last month, Fred Grandy, a Republican member of the agricultural committee, cited access to Canadian water as a benefit to the United States in the free trade agreement.

On June 28, Congressman Grandy was questioned on a national television program dealing with the worsening drought in the United States and the effect of the increased temperatures over the long term, the so-called greenhouse effect. In response to a question about augmenting supplies of water to drought-ridden parts of the United States, he replied in the way that is shown on this overhead:

[*Traduction*]

Prendra toutes les mesures possibles en vertu de ses pouvoirs constitutionnels pour interdire l'exportation des eaux canadiennes par détournement entre bassins.

Supposons qu'un gouvernement provincial transfère des eaux qui relèvent de sa compétence d'un bassin à un autre, et supposons qu'une partie de cette eau soit réservée aux citoyens de cette province et que la province négocie un accord avec un État américain pour le reste. Comment le gouvernement fédéral pourrait-il empêcher cette vente? Est-ce qu'il imposerait une taxe à l'exportation qui s'appliquerait à la fois aux consommateurs canadiens de cette province et aux américains?

Dans le deuxième cas, supposez qu'une province privatise les droits relatifs aux eaux et permette au secteur privé de détourner les eaux d'un bassin à un autre, d'en vendre une partie aux citoyens de la province et de vendre le reste aux États-Unis. Comment le gouvernement fédéral pourrait-il empêcher cette exportation d'eau vers les États-Unis?

Rien ne l'y autorise dans l'ALE, car les dispositions de l'ALE relatives à l'exportation annulent la disposition du GATT qui permettrait au Canada de décréter un embargo.

Enfin, monsieur le président, avant de céder la parole à mon collègue, Don Gamble, je signale que si l'accord de libre-échange entre en vigueur, il l'emportera sur les règlements de la politique fédérale relative à l'eau et les mesures législatives visant à appliquer cette politique qui ne concorderaient pas avec les dispositions de l'accord. Une déclaration de politique unilatérale faite par les représentants soit du gouvernement canadien, soit du gouvernement des États-Unis ne change rien aux droits et aux obligations prévus dans l'accord de libre-échange. La politique du gouvernement relative à l'eau ne peut pas modifier l'application de l'accord, mais l'accord peut modifier les lignes de conduite du gouvernement fédéral et des provinces. Merci.

M. Gamble: Monsieur le président, je voudrais simplement dire quelques mots pour terminer.

Certains représentants des États-Unis croient eux aussi que l'accord de libre-échange s'applique à l'eau. À la fin du mois dernier, par exemple, Fred Grandy, membre républicain du Comité de l'agriculture a mentionné l'accès à l'eau du Canada comme avantage que l'accord de libre-échange procurerait aux États-Unis.

Le 28 juin, ce même membre du Congrès a participé à une émission nationale de télévision au sujet de la sécheresse qui s'aggrave aux États-Unis et des conséquences des hausses de température à longue échéance qu'on appelle aussi l'effet de serre. La réponse qu'il a donné à une question au sujet de la possibilité d'augmenter les réserves d'eau pour les régions dévastées par la sécheresse aux États-Unis est illustrée à l'écran:

[*Text*]

one of the reasons the United States wants to negotiate a free trade agreement with Canada is because Canada has the water resources that this country is eventually going to need.

He went on to say:

And the marriage of these two nations is to take a resource-rich country like Canada and merge it with a capital-rich country like America, and that I think is something that we are looking at down the line.

This June 28 statement was not made lightly by Mr. Grandy. In conversations with officials in his office, he said the information he based this on came from officials at the Trade Negotiations Office—Mr. Yeutter's office—in Washington.

The fact that water is included then is widely shared, not only here in Canada but elsewhere, and perhaps I could just give you some context for the concern this raises. The context of this statement is illustrated by data from the United States Geological Survey, which I have put together in this overhead.

You will see that the total water withdrawals in the United States in the 30 years from 1950 to 1980 grew at a rate of more than 66% greater than the increase in population. If you look at various data from the midwest in particular, and the southwest of the United States, you will see that water is being mined in the United States. They are using water at rates greater than it is being replenished. This is one of the reasons the United States has such an interest and has had such an interest in Canadian water over the last two decades.

But let me put this is another context and one that is more future oriented. After all, this is a free trade agreement that is looking to the future. Just three weeks ago, Prime Minister Mulroney, Environment Minister McMillan and Energy Minister Masse were in Toronto as hosts of the World Conference on Atmospheric Change. They were hosting 350 scientists and other experts from around the world.

What was remarkable and sobering in that world congress was its unanimous conclusion. They say in the communiqué from that conference that next to nuclear war, climatic change presents the greatest threat to humanity worldwide. It poses serious threats here in Canada that each of us, our children and grandchildren, are going to have to live with. One of the most significant problems we will all face has to do with water.

In the background information I have provided to members of the committee—it is item L4—you will see a fact sheet from Environment Canada entitled *The Impacts of Global Warming*. The impact on our water resources is highlighted on the second page of that document. It warns of a significant alteration to Canada's water resources.

[*Translation*]

. . . les États-Unis veulent négocier un accord de libre-échange avec le Canada notamment parce que le Canada possède les ressources en eau dont ce pays aura éventuellement besoin.

Il a ensuite déclaré:

Le mariage de ces deux nations consiste à fusionner le Canada, qui possède de vastes richesses naturelles, et l'Amérique, qui a énormément de capitaux, et je pense que c'est une chose à laquelle nous songerons éventuellement.

M. Grandy n'a pas fait cette déclaration du 28 juin à la légère. D'après certaines conversations avec les membres de son personnel, il aurait obtenu ces renseignements de fonctionnaires du Bureau des négociations commerciales à Washington, c'est-à-dire du bureau de M. Yeutter.

Ce n'est donc pas simplement au Canada mais ailleurs que bien des gens croient que l'eau est visée par l'accord et, si vous me le permettez, je voudrais expliquer maintenant la situation aux États-Unis et pourquoi cela nous préoccupe. Pour illustrer la situation, j'ai pris certaines données publiées par le *Geological Survey* des États-Unis comme vous pouvez le voir sur cet écran.

Vous constaterez que l'utilisation totale d'eau aux États-Unis pendant la période de 30 ans allant de 1950 à 1980 dépassé de 66 p. 100 la croissance de la population du pays. Si on examine certaines données, notamment celles du mid-ouest et du sud-ouest des États-Unis, on peut voir que les États-Unis sont en train d'épuiser leurs réserves d'eau. Ils utilisent l'eau plus vite qu'elle ne peut être remplacée. C'est notamment pour cela que les États-Unis s'intéressent tellement à l'eau du Canada depuis deux décennies.

Je voudrais cependant remettre cette question dans un autre contexte qui tient davantage compte de l'avenir. Après tout, l'accord de libre-échange est orienté vers l'avenir. Il y a à peine trois semaines, le premier ministre M. Mulroney, le ministre de l'environnement M. McMillan et le ministre de l'énergie M. Masse étaient à Toronto pour la Conférence mondiale sur le changement atmosphérique qui réunissait 350 scientifiques et experts du monde entier.

Le plus remarquable et le plus inquiétant lors de cette conférence a été sa conclusion unanime. Dans le communiqué publié à l'issue de la conférence, on signale qu'exception faite de la guerre nucléaire, le changement climatique constitue la plus grande menace pour l'humanité à l'échelle mondiale. C'est une menace que chacun d'entre nous au Canada, de même que nos enfants et nos petits-enfants devront affronter et l'un des problèmes les plus graves auxquels nous devrons faire face a trait à l'eau.

Dans la documentation que j'ai fournie aux membres du Comité, vous trouverez une feuille de renseignements d'Environnement Canada portant le numéro L4 et intitulée *Les conséquences du réchauffement global*. La deuxième page du document met en lumière les conséquences pour nos ressources en eau. Il y est question

[*Texte*]

Drier conditions are predicted for the south, particularly in the prairies where agriculture will be seriously affected.

They say that the levels of the Great Lakes are expected to fall substantially. Scientists are unanimous in their warning that the water levels in rivers, lakes and reservoirs will be reduced, not only here in Canada but throughout the continent. Certainly the United States will be harder hit than we will based on current predictions. This means there will be, as outlined in this document, an increased competition for available water and pressures for interbase and transfers will increase.

• 0955

Earlier this month we had a hint at the kind of thing that lies ahead when the Governor of Illinois, 13 key United States senators and others in the United States requested the diversion of more water from the Great Lakes to solve a problem on the lower Mississippi. The letter of those senators to President Reagan is included in your brochure as item L-6. I would submit to you that we should pay very close attention to these signals. Our water future can no longer be taken for granted.

I have also included in the background information in your folder a coloured map that shows what kind of change we might expect on this continent because of the greenhouse effect. Droughts will become increasingly frequent in the United States. Areas that are already overexploiting water resources will be especially hard hit. Parts of the United States will be very thirsty indeed.

The tendency to look northward to solve their problem, as was recently the case for the Mississippi, will become more compelling. That tendency is well established. Nine multi-billion-dollar proposals over the last two decades have advocated the diversion of Canadian waters into water-short regions of the United States.

It may indeed be, more and more, that Canada will be seen, as some U.S. business interests have already described us, as the future OPEC of water. Mr. Simon Reisman seems to share that view. You have before you in the brochure I provided an article he wrote in *Canadian Business*, describing water as our major bargaining chip in trade with the United States.

United States trade representative, Clayton Yeutter, has also acknowledged the future importance of Canadian water to the United States. Jim Wright, who is now the Speaker of the House of Representatives, has written a book that cited the future need for Canadian water in the United States.

The continental importance of Canadian water is also evident in the backing these major diversion proposals

[*Traduction*]

d'une altération importante des ressources en eau du Canada. Le climat sera plus sec dans le sud du pays, surtout dans les Prairies où cela nuira sérieusement à l'agriculture.

Apparemment, le niveau des Grands lacs baissera sensiblement. Tous les scientifiques signalent que le niveau d'eau baissera dans les rivières, les lacs et les réservoirs, non seulement au Canada, mais sur tout le continent. Les États-Unis seront sans doute plus gravement touchés que le Canada d'après les prédictions actuelles. Comme le mentionne le document, cela signifie une concurrence accrue pour l'eau disponible et une augmentation des pressions pour les transferts entre bassins.

Nous avons pu avoir une idée de ce qui se prépare, au début du mois, quand le gouverneur de l'Illinois, 13 sénateurs importants des États-Unis et d'autres américains ont demandé qu'on détourne une plus grande partie de l'eau des Grands lacs pour remédier à un problème de sécheresse dans le bas Mississipi. Vous trouverez la lettre de ces sénateurs au président Reagan à l'article L-6 de votre documentation. Selon moi, nous devons être très attentifs à ces indications. L'avenir de nos réserves d'eau n'est plus assuré.

J'ai aussi inclus dans la chemise de documents une carte en couleur qui montre le genre de changement que l'effet de serre pourrait produire sur le continent. Il y aura de plus en plus de sécheresse aux États-Unis. Les régions qui surexploitent déjà leur ressource d'eau seront particulièrement durement touchées. Certaines régions des États-Unis auront un grand besoin d'eau.

Les États-Unis auront de plus en plus tendance à se tourner vers le nord pour résoudre leur problème, comme ils l'ont fait récemment dans le cas du Mississipi. Cette tendance est déjà bien établie. Au cours des deux dernièrs décennies, il y a eu neuf propositions qui auraient coûté plusieurs milliards de dollars pour détourner les eaux du Canada vers les régions asséchées des États-Unis.

Le Canada pourrait fort bien être considéré, de plus en plus, comme l'OPEC de l'eau, comme certains intérêts commerciaux américains l'ont déjà dit. M. Simon Reisman semble du même avis. Vous trouverez dans la documentation que je vous ai remise un article de M. Reisman publié dans *Canadian Business* et où il dit que l'eau est notre principal atout dans les négociations commerciales avec les États-Unis.

Le représentant du commerce des États-Unis Clayton Yeutter, a aussi reconnu l'importance de l'eau du Canada pour les États-Unis à l'avenir. Jim Wright, qui est maintenant président de la Chambre des représentants, a rédigé un ouvrage où il était question du besoin que les États-Unis auraient de l'eau du Canada à l'avenir.

L'importance de l'eau du Canada pour le continent ressort aussi de l'appui que ces importants projets de

[*Text*]

have enjoyed from large Canadian and other large multinational engineering corporations.

Mr. Chairman, as a country and a continent we face times of great uncertainty in terms of water. It is absolutely imperative that we maintain maximum flexibility here in Canada. Continental water issues must not be lumped into an omnibus trade agreement such as we have before us here today. There must be no doubt that large-scale water exports are excluded from the free trade agreement. Every doubt must be removed.

This committee is the only authority that can make sure there is no misunderstanding, not only here in Canada, but also in the United States. Water must be explicitly excluded from the free trade agreement.

This federal water policy—I have provided a copy for you in your brochure—has said that the government emphatically opposes large-scale exports of our water. Recent statements before this committee and elsewhere suggest that there was no intention of including water in the free trade agreement. The government has said that we can expect legislation sometime soon that bans the export of water.

The place to do this is in legislation that deals with trade. Future legislation from the Minister of the Environment can deal with the environmental and other federal-provincial issues. Unless water export is cleared up in the trade agreement there is every possibility that it will override or unduly fetter future initiatives whether these are federal or provincial.

In its recent report on water, which you have before you, the Science Council of Canada noted that water lies deep in the concept of Canada held by all Canadians. It is a vital element that flows through our history, our culture and our economy. There is absolutely no substitute for water. It is not just another commodity and it has absolutely no place in the free trade agreement.

Mr. Chairman, we are asking for a very simple thing, a simple explicit exemption from the free trade agreement for water. That is certainly not difficult and we trust that this committee will insist on exactly that exclusion. Thank you very much.

• 1000

The Chairman: Thank you very much, Mr. Gamble, for a very interesting presentation. Unfortunately it has been a bit longer than you and I had discussed and our colleagues will only have 30 minutes to ask questions before our next witnesses come along.

[*Translation*]

détournement ont obtenu des grosses sociétés d'ingéniérie du Canada et d'autres pays.

Monsieur le président, les ressources d'eau de notre pays et de notre continent ont un avenir incertain. Il est absolument essentiel que nous restions le plus souple possible au Canada. Les questions relatives à l'eau du continent ne doivent pas être regroupées dans une entente commerciale omnibus comme celles que nous avons sous les yeux. Il ne doit pas subsister le moindre doute que l'exportation massive d'eau est exclue de l'accord de libre-échange. Le moindre doute à ce sujet doit être dissipé.

Votre Comité est le seul organisme capable de garantir qu'il n'y aura pas de malentendu non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis. L'eau doit être exclue exclusivement de l'accord de libre-échange.

Selon la politique fédérale en matière d'eau dont vous trouverez un exemplaire dans votre documentation, le gouvernement s'oppose catégoriquement aux exportations massives de l'eau du Canada. Les récentes déclarations faites au Comité et ailleurs laissent entendre que le gouvernement ne voulait nullement que l'eau soit incluse dans l'accord de libre-échange. Il a signalé qu'il présenterait sous peu une mesure législative pour interdire l'exportation d'eau.

Le meilleur endroit pour le faire serait dans une mesure qui porte sur le commerce. Les projets de loi que présenteraient le ministre de l'environnement à l'avenir pourront porter sur des questions environnementales et d'autres questions d'intérêt fédéral-provincial. Si la qustion de l'exportation de l'eau n'est pas tirée au clair dans l'accord commercial, il est tout à fait possible que cet accord l'emporte sur toute autre initiative fédérale ou provinciale à l'avenir.

Dans son récent rapport sur l'eau que vous avez devant vous, le Conseil des sciences du Canada note que l'eau est un élément important de la notion que tous les Canadiens ont de leur pays. C'est un élément vital qui suit le cours de notre histoire, de notre culture et de notre économie. Rien ne peut remplacer l'eau. Ce n'est pas simplement une autre denrée et elle n'a pas sa place dans l'accord de libre-échange.

Ce que nous demandons est très simple, monsieur le président. Nous voulons simpement une exemption explicite pour l'eau dans l'accord de libre-échange. Ce n'est certes pas difficile à accomplir et nous espérons que le Comité insistera là-dessus.

Le président: Je tiens à vous remercier, monsieur Gamble, de cet exposé fort enrichissant. Malheureusement, puisqu'il vous a fallu un peu plus de temps que nous l'avions prévu, les députés ne disposeront que de 30 minutes pour vous poser des questions. Ensuite nous passerons aux témoins suivants.

[*Texte*]

So let us move quickly to Mr. Allmand and perhaps, sir, if you want to share some of your time with Mrs. Finestone, that is entirely up to you.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, and Mr. Gamble and Mr. Clark, what others have tried to say before this committee with their heart and with fragmentary information, you have demonstrated this morning in a very thorough, comprehensive and scientific way that water is in fact part of this agreement.

I must say that you have demonstrated your case so thoroughly that it is absolutely frightening for Canadians. It indicates to us how important it is that we do exclude water as we have excluded beer and some other items of lesser importance.

Let me ask you this: when this question was raised by people who were less prepared than you are, one response of the government has been that the Minister for Communications, Flora MacDonald, has promised a bill to exclude, the prevent the exportation of water.

You have already in your opening remarks demonstrated that since clause 8 of Bill C-130 allows the free trade agreement to override all other legislation, that such a bill as suggested by Flora MacDonald really would not work, that the free trade agreement would prevail where there is an inconsistency, and consequently that is not enough.

But also, even last night when the Assembly of First Nations was here, they raised the same case as you did—as I say, not in as scientific and as thorough a way. The answer by the Parliamentary Secretary is that there is nothing to worry about because both Mr. Yeutter of the United States and the Canadian government agree that they have said among themselves that water is not contemplated by the act and therefore, why worry about it?

Now, my layman's reaction is that officials change, politicians change, and what governs will be the words of the agreement and the law.

How do you respond to the answer given last night by the Parliamentary Secretary—by others, too—that we do not have to worry about this because Mr. Yeutter has said, and Mr. Crosbie has said, and Miss MacDonald has said that water was not contemplated and there is no intention now to sell water or divert water. How do you respond to that?

Mr. M. Clark: Mr. Chairman, the dominant facts of life in this agreement are what the agreement says. The views expressed by Mr. Yeutter or Canadian negotiators are not really relevant if they are not consistent with the text of the agreement.

In Mr. Yeutter's case, it is unlikely that he will be USTR after the next U.S. administration is formed. A new USTR could take this agreement and come up with an interpretation that I have given it—which, I am very sorry

[*Traduction*]

Le premier intervenant sera donc M. Allmand. Monsieur Allmand, si cela vous convient, vous pourrez partager votre temps avec Mme Finestone.

M. Allmand: Monsieur le président, M. Gamble et M. Clark, vous avez su montrer de façon détaillée, scientifique et précise, ce que d'autres témoins ont essayé de dire au Comité de façon un peu plus émotionnelle et fragmentée: l'eau fait, de fait, partie de cet accord.

Vous avez été si convaincants que la situation que vous avez décrite apparaît effarante pour les Canadiens. En effet, vous avez montré qu'il est très important d'exclure l'eau de cet accord, tout comme nous avons exclu la bière et d'autres choses moins importantes.

Lorsque des gens, qui n'étaient pas aussi bien préparés que vous, ont posé cette question, le gouvernement a répondu que le ministre des Communications, Mme Flora MacDonald, avait promis de déposer un projet de loi visant à exclure et à empêcher l'exportation d'eau.

Vous avez déjà montré dans vos commentaires liminaires que puisque l'article 8 du projet de loi C-130 précise que l'accord de libre-échange aura préséance sur toute autre loi, un projet de loi comme celui proposé par Mme MacDonald ne serait pas efficace puisque l'accord de libre-échange aura préséance s'il y a incompatibilité. Ce projet de loi ne suffirait pas à assurer la protection que nous recherchons.

Même hier soir, les représentants de l'Assemblée des Premières nations ont soulevé les mêmes doutes, mais comme je l'ai dit, leurs commentaires n'étaient pas aussi scientifiques que les vôtres. Le secrétaire parlementaire dit qu'il ne sert à rien de s'inquiéter parce que M. Yeutter, qui représente les États-Unis, et le gouvernement canadien ont convenu que l'eau ne faisait pas partie des produits visés par l'accord. Pourquoi s'inquiéter?

Ma première réaction, car je ne suis qu'un profane, a été que les fonctionnaires et les hommes politiques changent, mais les écrits, le texte de l'accord et les lois demeurent.

Que pensez-vous de la réponse que nous a offerte le secrétaire parlementaire hier soir—et il n'est pas le seul—soit qu'il ne sert à rien de s'inquiéter parce que M. Yeutter, M. Crosbie et Mme MacDonald ont dit que l'eau ne faisait pas partie des produits visés par l'accord et qu'on n'avait nullement l'intention de vendre ou même de détourner de l'eau. Qu'en pensez-vous?

M. M. Clark: Monsieur le président, ce qui compte c'est ce qu'on dit dans l'accord. Les opinions de M. Yeutter ou des négociateurs canadiens ne sont pas vraiment pertinentes si elles ne sont pas compatibles avec le texte de l'accord.

Pour ce qui est de M. Yeutter, il est fort peu probable qu'il sera le représentant commercial des États-Unis après les élections américaines. Un nouveau représentant commercial pourrait interpréter cet accord de la façon

[*Text*]

to say, in fact sad to say—is very much in the United States' interest to interpret the agreement that way.

It is a very, very flimsy reed indeed to rely on statements by people who were associated with the negotiations as to what the agreement means if those statements cannot be confirmed in the text of the agreement itself. Mr. Yeutter's statement, and whoever else made those statements, Mr. Allmand, can certainly not be confirmed in this agreement. In fact the agreement conflicts with those statements.

Mr. Gamble: Maybe I could just add one thing here.

Mr. M. Clark: Yes.

Mr. Gamble: If in fact the negotiators in the United States and in Canada did not intend water to be in here, it should be very, very easy to explicitly exempt it. There should be a unanimous feeling on both sides, and I do not understand why there is such resistance to stating that in words in the agreement itself. That is what we are asking for.

• 1005

Mr. Allmand: The government, in responding to the suggestion that water be included, said that Canada was protected from large-scale export of water under Article 11 of the GATT. Mr. Clark, you are very familiar with the GATT. What are our obligations under GATT in this regard? Does that protect us from future large-scale exportation of fresh water?

Mr. M. Clark: Let us look at what Article 11 says. Article 11 is one of the most important articles in the GATT. It is a relatively short article. The first paragraph states in effect that all import restrictions and all export restrictions are prohibited. The second paragraph provides certain conditional exceptions. The paragraph starts:

> The provisions of paragraph 1 of this Article shall not extend to the following:

Then there are three partial and conditional exceptions to the prohibition. The first one, paragraph 2(a), reads:

> (a) export prohibitions or restrictions temporarily applied to prevent or relieve critical shortages of foodstuffs or other products essential to the exporting contracting party;

A key term there is "temporarily"; another is "critical shortages". But Canada could not permanently embargo the export of water under this provision, because any restrictions on the export of water would have to be temporary.

Paragraph 2(b) applies to regulations applying to standards and grading classifications. It obviously does not

[*Translation*]

que je vous ai décrite—et c'est malheureux mais il est de l'intérêt des États-Unis de l'interpréter de cette façon.

Si pour nous rassurer on nous cite les propos de gens qui ont participé aux négociations, des commentaires qui ne sont pas compatibles avec le texte de l'accord, ce n'est pas très rassurant. Les commentaires de M. Yeutter ou peu importe qui a tenu ces propos, monsieur Allmand, ne peuvent pas être confirmés si on lit l'accord. De fait l'accord n'est pas du tout compatible avec ces propos.

M. Gamble: J'aimerais ajouter quelque chose.

M. M. Clark: Allez-y.

M. Gamble: En fait, si les négociateurs américains et canadiens ne voulaient pas que l'eau soit incluse dans cet accord, il serait facile de l'exclure explicitement. Les deux parties devraient s'entendre sur la question et je ne vois pas pourquoi on s'oppose de cette façon à inclure cette exclusion dans l'accord. C'est tout ce que nous demandons.

M. Allmand: Le gouvernement, face aux pressions exercées par ceux qui veulent que l'eau fasse partie des exclusions, a dit que le Canada était protégé face à toute exportation massive d'eau en vertu de l'article 11 du GATT. Monsieur Clark, vous connaissez bien cet accord. Quels sont nos engagements aux termes du GATT? Est-ce que cette disposition empêchera les exportations massives d'eau douce?

M. M. Clark: Etudions donc l'article 11. Il s'agit d'un des plus importants articles de l'acccord du GATT. Il n'est pas très long. Dans le premier paragraphe, on précise que les parties contractantes ne doivent pas imposer de restrictions à l'importation ou à l'exportation. Au deuxième paragraphe, on prévoit certaines exceptions. Voici ce qu'on dit:

> Les dispositions du paragraphe premier du présent article ne s'étendront pas aux cas suivants:

Puis on prévoit trois exceptions conditionnelles. La première, est présentée à l'article 2a):

> a) prohibitions ou restrictions à l'exportation appliquées temporairement pour prévenir une situation critique due à une pénurie de produits alimentaires ou d'autres produits essentiels pour la partie contractante exportatrice, ou pour remédier à cette situation;

Certains de ces termes sont très importants, comme «temporairement» et «situation critique due à une pénurie». Le Canada ne pourrait donc pas imposer un embargo permanent à l'égard de l'exportation de l'eau aux termes de cette disposition, parce que les restrictions devraient être temporaires.

L'alinéa 2b) porte sur l'application de notre norme ou réglementation concernant la classification. Cela ne

[*Texte*]

apply to water. Paragraph 2(c) is limited to agriculture and fish products.

The answer to your question, Mr. Allmand, is that Article 11 does not provide the legal coverage required to impose a permanent embargo or prohibition on exports of water. So the statement that Article 11 gives the government legal cover here is wrong. I find it rather odd that government spokesmen are citing a GATT article as providing coverage for a prohibition or embargo of exports of water, even though they are wrong. Where is the provision in the free trade agreement that permits them to do it?

Mr. Allmand: On a point of order. This morning, in making their presentation, Mr. Gamble and Mr. Clark showed us some tables. I think it is very important that these be made part of the record.

The Chairman: The quote that was put on the screen was read into the record. I think the other two documents should be added to the *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Mr. Allmand: If they had put them together in a brief, they would have been reproduced in the record. I would like them to be reproduced in the record, with the consent of the committee.

The Chairman: The only problem we have, Mr. Allmand, is that one was in colour and we cannot do that.

Mr. Allmand: It does not make any difference whether it is in colour.

The Chairman: We will see that those two documents are included.

Mr. Allmand: Also, this Article 11 that was produced, I think it should be made part of the record, as well as the graph that was put up.

The Chairman: There were two graphs and an article. I think the quote of the congressman was read into the record.

• 1010

Mr. Allmand: Fine, I want to make sure it is complete because this is a very complete demonstration of the case that water is part of the agreement. I do not want it to be missed from the transcript of the evidence of this committee. Thank you.

Mr. McDermid: I want to welcome Mr. Gamble and Mr. Clark to our committee today. Maybe I could reiterate what Mr. Edwards said last night. If any of my colleagues on this committee ever thought for a moment that large-scale exports of water, inter-basin transfers, were part of this agreement, we would not be supporting this agreement. So let us understand that from the beginning.

[*Traduction*]

touche donc pas l'eau. L'alinéa 2c) porte sur les produits de l'agriculture ou des pêches.

Ainsi, monsieur Allmand, pour répondre à votre question, je dois dire que l'article 11 ne permet pas au Canada d'imposer un embargo ou une interdiction permanente à l'égard des exportations d'eau. Ainsi ceux qui disent que l'article 11 offre toute la protection nécessaire au gouvernement se trompent. A mon avis, il est un peu étrange que des porte-parole du gouvernement citent un article du GATT et disent qu'il autorise le Canada à imposer un embargo ou une interdiction sur les exportations d'eau même s'ils ont tort. Où trouve-t-on, dans l'accord de libre-échange, la disposition qui autorise le gouvernement canadien à imposer ces restrictions?

M. Allmand: M. Gamble et M. Clark nous ont présenté ce matin certains tableaux. Je crois qu'il faudrait qu'ils soient annexés au compte rendu des délibérations.

Le président: La citation qui était sur l'acétate a été lue officiellement et fait donc partie du compte rendu. Je crois que les deux autres documents devraient être ajoutés au fascicule des *Procès-verbaux et témoignages* du Comité.

M. Allmand: Si ces tableaux avaient fait partie d'un mémoire, ils auraient fait partie du fascicule. Si le Comité est d'accord, je voudrais que ces tableaux figurent dans la fascicule.

Le président: Malheureusement, monsieur Allmand, ce tableau était en couleur. On ne peut pas reproduire les couleurs.

M. Allmand: Ce n'est pas très important.

Le président: Ces deux documents seront donc inclus.

M. Allmand: Je crois également que le texte de l'article 11 et le graphique devraient figurer dans le fascicule.

Le président: Il y avait deux graphiques et un article de l'accord du GATT. Je crois que la citation des propos du membre du Congrès américain font partie du texte des délibérations.

M. Allmand: C'est bien. Je voulais simplement m'assurer que tout s'y trouvera parce que nos témoins ont prouvé, ce matin, que l'eau fait partie de l'accord. Je voulais simplement m'assurer que tout cela figurait dans les délibérations du Comité. Merci.

M. McDermid: Je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Gamble et à M. Clark. J'aimerais répéter ce qu'a dit M. Edwards hier soir. Si mes collègues conservateurs, au sein du Comité, avaient pensé que des exportations massives d'eau, des transferts d'eau, faisaient partie de l'accord, nous ne l'appuierions certainement pas. Je voulais simplement tirer les choses au clair. Nous sommes d'avis

[*Text*]

We believe it is not included in the free trade agreement and we will try to make our point on that.

First of all, you are a former negotiator in GATT. Do the headings of tariff items mean anything?

Mr. M. Clark: Not really, it is the text of the wording of the tariff item itself that is dominant.

Mr. McDermid: So you are saying the context of the wording for water under "Beverages, wine and vinegar" does not mean anything.

Mr. M. Clark: That is what I am saying, Mr. McDermid. But I would also point out that in the tariff schedules annexed to the agreement, those words do not even appear as a heading. They only appear in the index. An index is an index. It is simply there to guide the reader to parts of the agreement that he wants to look at.

I could also point out that if you interpreted those words as limiting the scope of item 22.01, you run into a problem with ice and snow. But you run into a major problem with another item that comes within chapter 22, which in the index is described as beverages, spirits and vinegar. That is item 22.07. Now if I might just take a look at 22.07.

Mr. McDermid: Just for a moment, Mr. Chairman, I have a lot of territory to cover and I would like you to be specific. My question was that headings do not mean anything. You said "no". So I do not think you have to go into any further explanation. That is your opinion on that.

Mr. M. Clark: It is not my opinion, Mr. McDermid, it is fact. I want to present evidence to demonstrate it is a fact.

Mr. McDermid: I have evidence with me from another negotiator at GATT that says just the opposite. There are conflicting opinions on this. I just wanted your opinion on that particular thing, and you said "no". That is your side of it, other people disagree, so let us get on with the other questions.

Mr. M. Clark: All right, but you have cut me off from providing relevant evidence.

Mr. Langdon: Mr. Chairman, I think the witness should really be permitted to finish his answer.

The Chairman: In the case of the questioning, Mr. Langdon, when it comes to you I think you can open that up. Mr. McDermid is going to be held very closely to his time and I think he has to make the decision as to how much he wants on his time.

Mr. McDermid: I want to ask the witness if free-flowing water has ever been considered by GATT as a traded good in the 40 years the nomenclature has been there.

[*Translation*]

que l'eau ne figure pas dans les produits visés par l'accord de libre-échange. Nous essaierons d'expliquer pourquoi.

Vous aviez déjà participé aux négociations du GATT. Est-ce que les titres des listes tarifaires veulent dire quelque chose?

M. M. Clark: Pas vraiment, c'est le texte même du numéro tarifaire qui compte.

M. McDermid: Vous dites donc que l'inclusion de l'eau, à la rubrique «Boissons, liquides alcooliques et vinaigres» ne veut rien dire.

M. M. Clark: C'est exactement ce que je dis, monsieur McDermid. J'aimerais cependant également signaler que, dans les listes tarifaires présentées en annexe de l'accord, cette classification n'apparaît pas comme titre, mais simplement dans l'index. Un index n'est rien d'autre qu'un index. Il vise simplement à faire connaître au lecteur où se trouvent les produits qui l'intéressent.

J'aimerais également signaler que si, d'après vous, ces termes limitent la portée du numéro tarifaire 22.01, qu'adviendra-t-il de la glace et de la neige? D'ailleurs, ce n'est pas le seul problème qu'on trouve au chapitre 22, qui porte sur les «Boissons, liquides alcooliques et vinaigres». En effet, le numéro tarifaire 22.07 pose d'autres problèmes. Étudions ce numéro.

M. McDermid: Un instant, monsieur le président, j'ai beaucoup de questions à poser et je voudrais qu'on soit bien précis. Je vous ai demandé si les titres des numéros tarifaires voulaient dire quelque chose. Vous avez dit «non». Nul besoin d'ajouter d'autres explications. Je voulais connaître votre opinion, vous me l'avez donnée.

M. M. Clark: Ce n'est pas mon opinion, monsieur McDermid. C'est un fait. Je veux vous expliquer pourquoi il s'agit d'un fait.

M. McDermid: Je sais qu'un autre négociateur, lors des réunions du GATT, pense exactement le contraire. Tout le monde ne s'entend pas sur la question. Je voulais simplement savoir ce que vous en pensez, et vous avez répondu «non». C'est votre opinion, et d'autres gens ne sont pas d'accord. J'aimerais passer à d'autres questions.

M. M. Clark: Très bien, mais vous m'empêchez de justifier mon commentaire.

M. Langdon: Monsieur le président, je crois qu'on devrait laisser le témoin terminer sa réponse.

Le président: Monsieur Langdon, quand on est à la période de questions, c'est à l'intervenant de décider ce qu'il en est. Si vous le désirez, vous pourrez demander de plus amples renseignements à votre tour. M. McDermid devra respecter la période qui lui a été réservée. C'est à lui de décider des questions qu'il veut poser pendant cette période.

M. McDermid: J'aimerais que le témoin nous dise si on avait déjà envisagé, dans le cadre des négociations du GATT sur les produits de commerce, la possibilité d'inclure l'eau libre dans la liste tarifaire.

[*Texte*]

Mr. M. Clark: I am not aware the words "free-flowing" occur any place in the GATT, Mr. McDermid, nor do they occur anyplace in this agreement. As I mentioned earlier, the governing factor here is the wording of 22.01 and it says nothing about the way the water is transported.

Mr. McDermid: You did not answer my question.

Mr. M. Clark: Yes, I did. I said I do not know of any occasion in the GATT where it occurs. There are hundreds of tariff schedules in the GATT.

• 1015

Mr. McDermid: Sir, do you think the GATT, in putting in that tariff schedule, was referring to wholesale transfers of basins of water when they brought in that section in the harmonized system or even before then? Do you believe they envisaged wholesale transfers of basins of water to other countries when they brought that in? Do you believe it was part of the GATT thinking? You were a negotiator so you were right there at the table; you would probably know that.

Mr. M. Clark: No, Mr. McDermid. Yes, I was a negotiator but I did not devise the harmonized system. The wording in the harmonized system is obviously designed to cover the import and export of all natural water, regardless of how it is transported and regardless of how it is packaged. They were providing for the future as well as for the past.

Mr. McDermid: The GATT secretariat disagrees with you, sir, but that is fine.

Mr. Gamble: Maybe I could just add one thing here. I cannot parade as a trade expert but Mr. Clark is one of the people who has helped us on the analysis we have had done. This item includes not only all natural water, but also snow and ice. As far as I know from the assessment we have had done, the only exclusion is sea water and there is every indication that massive movements of water in the past have been covered by this item.

The movement by tanker of water from British Columbia, which is now being planned, will be covered under this item. It does not matter if it is bottled, bagged, tankered, pipelined or goes through a canal. The advice that we have is that it would be covered by this item. There is no other item to cover it.

Mr. McDermid: Does Article 20 in GATT not allow countries, because of environmental reasons, to restrict exports?

Mr. M. Clark: Let us look at Article 20. Insofar as I can find, Article 20 does not use the word "environment". There is one provision in it that relates to conservation.

[*Traduction*]

M. M. Clark: Je ne pense pas que l'on retrouve dans l'accord du GATT, monsieur McDermid, l'expression eau «libre». D'ailleurs, ces termes ne figurent pas dans l'accord de libre-échange. Comme je l'ai déjà signalé, ce qui compte, c'est le libellé du numéro tarifaire 22.01. On ne parle nullement de la façon dont l'eau est acheminée.

M. McDermid: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. M. Clark: Si, je l'ai fait. J'ai dit qu'à ma connaissance, cela ne figure pas dans le GATT. Cependant, il y a des centaines de listes tarifaires dans le cadre de l'accord du GATT.

M. McDermid: Pensez-vous que les signataires du GATT lorsqu'ils ont préparé cette liste tarifaire pensaient aux transferts de quantités massives d'eau lorsqu'ils ont prévu cette disposition au sein du système harmonisé? Pensez-vous qu'ils envisageaient la possibilité qu'il y ait des transferts massifs d'eau d'un pays à l'autre? Croyez-vous que c'est ce à quoi pensaient les rédacteurs de cette liste? Vous étiez un des négociateurs et vous devriez sans doute le savoir.

M. M. Clark: Ce n'est pas le cas, monsieur McDermid. Il est vrai que j'étais un des négociateurs mais ce n'est pas moi qui ai participé à la conception du système harmonisé. Le libellé du système harmonisé vise évidemment l'importation et l'exportation de toutes les eaux naturelles, peu importe le mode de transport ou d'emballage. Ceux qui ont établi la liste tarifaire pensaient à ce qui s'était produit dans le passé et à ce qui pourrait se produire à l'avenir.

M. McDermid: Les membres du secrétariat du GATT ne sont pas d'accord avec vous. Ce n'est pas grave.

M. Gamble: J'aimerais ajouter quelque chose. Je ne prétends être expert en matière de commerce, mais M. Clark nous a aidés dans le cadre de notre analyse. Ce numéro tarifaire inclut non seulement les eaux naturelles, mais également la neige et la glace. Notre étude a révélé que la seule exception est l'eau de mer et tout semble indiquer que des transferts massifs d'eau étaient par le passé inclus dans ce numéro tarifaire.

Le transport par bateaux citernes d'eau de la Colombie-Britannique, ce qu'on envisage actuellement, sera autorisé par ce numéro tarifaire. Peu importe si l'eau est transportée en bouteille, dans des sacs, dans des réservoirs, ou même par un pipe-line ou un canal. Notre analyse révèle que ce numéro tarifaire toucherait tous ces modes de transport. Aucun autre numéro tarifaire ne parle de l'eau.

M. McDermid: L'article 20 du GATT ne permet-il pas aux pays signataires, pour des raisons environnementales, d'imposer des restrictions à l'exportation?

M. M. Clark: Etudions donc l'article 20. A ma connaissance on n'utilise pas dans cet article le terme «environnement». Une des dispositions porte sur la

[*Text*]

That is subparagraph (g). It is hedged with conditions because governments can apply export restrictions providing they meet certain conditions and so on:

> (g) relating to the conservation of exhaustible natural resources if such measures are made effective in conjunction with restrictions on domestic production or consumption;

Now, in order to use that article, you have to apply the same measures or similar measures that make them effective, with restrictions on domestic production and consumption.

Mr. McDermid: That would put restrictions on producing water, would it not?

Mr. M. Clark: We are not talking about producing it; we are talking about exporting it.

Mr. McDermid: It says "effective in conjunction with restrictions on domestic production".

Mr. M. Clark: —or consumption.

Mr. McDermid: Or consumption.

Mr. M. Clark: Not both.

Mr. McDermid: One or the other.

Mr. M. Clark: Well, if you are going to argue that, Mr. McDermid, I would argue that it is exhaustible natural resources.

Mr. McDermid: I would argue under article 407 of the free trade agreement that we have the right for environmental purposes to restrict the export of water to anywhere.

The Chairman: You have made your point very well on this.

Mr. McDermid: May I just way one final thing? I would like to file with the committee a paper by Mr. Frank Stone, who is a senior research assistant with the Institute for Research on Public Policy. He is the author of *Canada, the GATT and the International Trade System* published by the Institute in 1983 and now being updated.

During a long career in the Department of External Affairs, he has often represented Canada at the GATT in Geneva and has led the Canadian side in the negotiations of the 1972 Canada-U.S. Agreement on Great Lakes Water Policy. He has a paper from the Institute of Research and Public Policy entitled "Our Water is for Sale in Bottles". It is by Frank Stone, and I would like to file it with the committee.

• 1020

Mr. Gamble: One final response to Mr. McDermid. The points he has made we have heard before, which is why we showed up with copies of the articles. It illustrates the need to be absolutely clear. To rely on second-hand or

[*Translation*]

conservation. Il s'agit du sous-alinéa g). Evidemment, l'habileté des gouvernements d'imposer des restrictions à l'exportation est assortie de toutes sortes de modalités:

> se rapportant à la conservation des ressources naturelles épuisables, si de telles mesures sont appliquées conjointement avec des restrictions à la production ou à la consommation nationales;

Il faut donc, en vertu de cet article, que ces restrictions à l'exportation soient accompagnées de restrictions à la production et à la consommation nationales.

M. McDermid: Ainsi, il y aurait des restrictions à la production d'eau n'est-ce pas?

M. M. Clark: Nous ne parlons pas de la production d'eau. Nous parlons plutôt de son exportation.

M. McDermid: On dit «conjointement avec des restrictions à la production nationale».

M. M. Clark: . . . ou à la consommation.

M. McDermid: Ou à la consommation.

M. M. Clark: Ce n'est pas les deux.

M. McDermid: Non, c'est l'un ou l'autre.

M. M. Clark: Et si c'était votre position, monsieur McDermid, je crois qu'il faudrait préciser qu'il s'agit de ressources naturelles épuisables.

M. McDermid: A mon avis, en vertu de l'article 407 de l'accord de libre-échange, nous avons le droit d'imposer des restrictions à l'exportation de l'eau pour des raisons environnementales.

Le président: Vous avez bien présenté votre opinion.

M. McDermid: Puis-je ajouter quelque chose d'autre? J'aimerais déposer auprès du Comité un mémoire rédigé par M. Frank Stone, un recherchiste principal adjoint à l'Institut de recherche politique. Il est l'auteur de *Canada, the GATT and Internationl Trade System* publié par l'Institut en 1983. On met d'ailleurs cet ouvrage à jour maintenant.

Tout au long de sa longue carrière au ministère des Affaires extérieures, il a souvent représenté le Canada lors des réunions du GATT à Genève et était chef de la délégation canadienne lors des négociations en 1972 sur l'accord Canada/États-Unis sur la qualité de l'eau. Il a présenté un document rédigé par Frank Stone de l'Institut de recherche politique intitulé Our Water is for Sale in Bottles. J'aimerais déposer ce document auprès du Comité.

M. Gamble: Une dernière réponse à M. McDermid. Ce qu'il a dit nous l'avons déjà entendu, c'est pour cela que nous sommes arrivés avec des copies des articles en question. Cela montre à quel point il faut toujours être

[*Texte*]

vague references in some other document or in some other part of the agreement is unacceptable.

I take Mr. McDermid at his word that, if water is meant to be excluded from this agreement, he would support that. All I am saying is that it is very easy to do that. If there is agreement by Mr. McDermid, and if there is agreement by the people in the United States, as there appears to be, it should be explicitly worded that way. That way there is absolutely no doubt either now or in the future.

Mr. Langdon: I would like to welcome you, and give you a chance to briefly make your comments with respect to item 22.07, which Mr. McDermid did not want to hear about.

Mr. M. Clark: Item 22.07 is also under the indexed item. It is:

> undenatured ethyl alcohol of an alcoholic strength by volume of 80% vol or higher; ethyl alcohol and other spirits, denatured, of any strength.

The explanatory note goes on to point out that ethyl alcohol and other spirits denatured, the products covered by item 22.07 that fall under Chapter 22, are spirits mixed with substances to render them unfit for drinking, but not to prevent their use for industrial purposes. I could go on and elaborate.

Mr. Langdon: I wanted to note particularly a paragraph within Mr. Reisman's article, in which he talks about freshwater exports to the United States, particularly with reference to the GRAND Canal scheme. He suggests a number of benefits, but indicates that this would be transferred to the United States through the Great Lakes. He goes on to make the point that:

> There are substantial economic rents to be earned by the owners of the resource, i.e., ourselves who own this water, since it is expected that the price obtained for the new water would more than pay for the capital outlay and operating costs.

Would that not indicate very strongly that the chief negotiator for our side in this negotiation felt that water was in fact a tradeable good?

Mr. Gamble: I photocopied this article simply to point out that the view of water as an item in free trade, not just in trade, was shared by people like Mr. Reisman. This article was published before he was appointed free trade negotiator, and he gave numerous speeches at the same time in which he was advocating that Canada use water as a bargaining chip. This simply raises the concern. We must clarify what is really intended. The chances for misunderstanding are too great here.

[*Traduction*]

très clair. On ne peut pas se fier à des citations ou références de seconde main, empruntées à d'autres documents ou à d'autres parties de l'accord.

Je crois M. McDermid sur parole, à savoir que si l'eau devait être effectivement exclue de l'accord il serait tout à fait favorable à cela. Tout ce que je dis c'est qu'il est très facile de le faire. Et si M. McDermid est d'accord, si la population des États-Unis l'est également, comme cela semble être le cas, il faudrait que ce soit explicitement stipulé. De cette façon il n'y aurait absolument aucun doute à avoir quant à l'avenir qui nous est réservé.

M. Langdon: Je vous souhaite la bienvenue, et je vais vous donner la chance de faire rapidement les commentaires que vous avez à faire sur l'article 22.07, dont M. McDermid ne voulait pas entendre parler.

M. M. Clark: Il s'agit du numéro tarifaire 22.07 qui précise:

> Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 p. 100 vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres.

La note explicative fait remarquer qu'il s'agit donc d'alcool éthylique et d'eaux-de-vie dénaturés, dont la liste est indiquée au chapitre 22, et qui sont mélangés à d'autres substances pour les rendre impropres à la consommation des particuliers, mais non à l'usage industriel. Je pourrais en parler plus longtemps et développer si vous voulez.

M. Langdon: Je voulais attirer votre attention sur un paragraphe de l'article de M. Reisman, dans lequel il parle de l'exportation d'eau douce vers les États-Unis, notamment dans le cadre du projet du GRAND Canal. Il dit que l'on pourrait en retirer un certain nombre d'avantages, et indique que le transfert vers les États-Unis se ferait par les Grands lacs. Il ajoute:

> Le prix obtenu pour ces taux ferait plus que rembourser les investissements et les frais d'exploitation, si bien que le propriétaire de cette ressource, c'est-à-dire nous-mêmes, peut en retirer une rente économique non négligeable.

Cela ne laisse-t-il pas penser que le négociateur en chef de notre côté ait eu, lui-même, le sentiment que l'eau pouvait, en fait, être commercialisée?

M. Gamble: J'ai précisément photocopié cet article pour montrer que l'eau, pour certaines personnes comme M. Reisman, pouvait très bien faire partie de l'accord de libre-échange, et de façon générale était commercialisable. L'article a été publié avant qu'il n'ait été nommé négociateur de l'accord de libre-échange, et il a fait divers discours à l'époque au cours desquels il proposait que le Canada se serve de l'eau comme argument de négociation. Voilà pourquoi c'est inquiétant. Voilà également pourquoi nous devons tirer au clair les intentions réelles des responsables. Les possibilités de malentendus sont trop énormes.

[*Text*]

• 1025

Mr. Reisman is not alone as a person who has advocated this. Many other people have advocated it in the past. Even Mr. Yeutter, who did his Ph.D. on water resource issues and knows a lot about water, has openly admitted that they will need Canadian water within the next 10 or 20 years.

We are asking that the free trade agreement be absolutely clear. There is just too much room for misunderstanding here.

Mr. Langdon: About water as a tradable item, could you indicate if I am correct in understanding that there have been bulk exports in transport, very large quantities of water not in bottles, from this country to other countries in the world including the Middle East?

Mr. Gamble: Yes. There is is a chapter in the final report of the inquiry on federal water policy which reported in 1985. Peter Pearse, an economist at the University of British Columbia, was the principle commissioner on it. There is a chapter on water exports and he outlines that there has been some small scale sharing of water in some provinces across the border, mostly for domestic purposes. In one case it is imported back into Canada for industrial purposes.

There is presently a proposal before the government in British Columbia—it is a company traded on the Vancouver Stock Exchange—to move tanker loads of water to the United States and perhaps Mexico. There have been proposals in the past to move water from Quebec to various destinations to the east. I am not certain of exactly where they were going. Dr. Pearse outlines in the chapter the fact that these kinds of things have happened in the past.

Mr. Langdon: About this second round, the so-called seven years of discussions which will take place about subsidies and some kind of agreed subsidy code, if we leave the question of water undefined in this agreement, will it be possible for the United States to ask for explicit concessions about water as part of that seven-year process of coming to some agreement on subsidies?

Mr. M. Clark: Yes.

Mr. Langdon: On clause 8 in the present bill, the clause which provides an override on any other Canadian law or any other Canadian action so far as anything in the agreement is concerned, we have been told that this is a normal part of many Canadian laws and could be expected to be in a trade bill like this.

Mr. Clark, you have dealt with a great many issues such as this. Exactly how normal is clause 8 and how common is it for a complete override of that sort to exist? Does this override just refer to trade legislation or would it refer to all legislation?

[*Translation*]

Et M. Reisman n'est d'ailleurs pas le seul dans ce cas. Beaucoup de gens ont défendu exactement la même thèse par le passé. Même M. Yeutter, qui a fait son doctorat sur précisément la question de l'eau comme ressource, sujet qu'il connaît à fond, a ouvertement reconnu qu'ils auront besoin de l'eau canadienne d'ici 10 ou 20 ans.

Voilà pourquoi nous demandons que l'accord de libre-échange soit absolument sans ambiguïté là-dessus. La marge d'interprétation est tout simplement trop grande.

M. Langdon: Pour rester dans ce sujet du commerce de l'eau, pourriez-vous me dire s'il est exact que l'on a déjà exporté de l'eau canadienne en très grande quantité—et non pas simplement en bouteille—vers des pays étrangers y compris les pays du Moyen-Orient?

M. Gamble: Oui. Il y a d'ailleurs un chapitre là-dessus dans le rapport final de l'enquête qui porte sur la politique fédérale de l'eau, terminée en 1985. Peter Pearse, économiste de l'Université de Colombie-Britannique, en était le principal responsable. Il y a un chapitre sur l'exportation d'eau, et il note que certaines provinces ont déjà, à petite échelle, vendu de l'eau à l'extérieur, essentiellement pour la consommation domestique. Dans certains cas d'ailleurs, le Canada réimporte de l'eau pour son industrie.

Il y a à l'heure actuelle une proposition qui a été soumise au gouvernement de Colombie-Britannique—par une société cotée à la Bourse de Vancouver—pour transporter par bateau de l'eau vers les États-Unis et peut-être le Mexique. On a déjà envisagé, par le passé, d'acheminer l'eau du Québec vers l'est. Je ne sais pas exactement où. En tous les cas, M. Pearse, dans ce chapitre, signale que ce genre de chose a déjà eu lieu.

M. Langdon: En ce qui concerne la seconde étape des négociations, c'est-à-dire les soi-disant sept années de discussions qui auront lieu sur la définition des subventions et la mise au point d'un code à ce sujet, est-il possible de penser—si cette question de l'eau n'est toujours pas réglée—que les États-Unis pourront demander au Canada de transiger sur la question de l'eau, en échange de certaines autres concessions américaines sur la question des subventions?

M. M. Clark: Oui.

M. Langdon: L'article 8 du projet de loi donne à l'accord la priorité sur n'importe quelle autre loi ou décision canadienne, et que dans ce cas précis cela n'a rien d'inattendu.

Monsieur Clark, vous avez déjà eu affaire à ce genre de question. Est-ce aussi normal que l'on veut bien nous le dire? Y a-t-il priorité de l'accord de libre-échange sur les autres lois commerciales, ou de façon générale sur toutes les autres lois canadiennes?

[*Texte*]

Mr. M. Clark: I have read clause 8, but it was some time ago. I intended to read it yesterday, but one of the things I miss is some of the good secretaries who used to keep my papers straight. I could not find it. I am reluctant to comment on it unless I had read it quite recently and examined it.

Mr. Langdon: Has your colleague?

• 1030

Mr. Gamble: I cannot give you an off-the-cuff answer. Several lawyers have been working on the free trade agreement with us. I would expect that if you want a definitive answer, then you should call witnesses who are legal experts in this field.

But I want to come back to a very simple point. The fact that this is confusing, the fact that there is argument among people who are acknowledged experts on this kind of thing are all the more reason that if your intent is clear your intent should be reflected in the free trade agreement itself. I do not understand why it is such a problem. To explicitly exclude water, then all these concerns we have been talking about today become academic.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Gamble.

We should now go to the Business Council. However, in order to make it as fair as I can, and on the assumption we will either pick up a few moments or run a little late, I am going to go to Mr. Fontaine for just a few moments.

M. Fontaine: Merci, monsieur le président. Ma question est pour M. Clark. Vous parlez d'exclure explicitement la question de l'eau de l'entente sur le libre-échange. Qu'est-ce que ça veut dire «exclure explicitement»?

Mr. M. Clark: Mr. Chairman, it would mean including a provision in the text of the free trade agreement which said in effect that all natural waters, with the exception of waters contained in bottles not more than one litre in size, are excluded from all the provisions of this agreement.

M. Fontaine: Lorsque vous dites que l'eau est implicitement incluse dans l'entente sur le libre-échange, pouvez-vous me citer exactement cette inclusion en tenant compte de la définition que vous venez de me donner?

Mr. M. Clark: Mr. Chairman, it is explicitly included by tariff item 22.01.

M. Fontaine: Cela ne répond donc pas à la définition que vous avez donnée à propos de votre définition de «explicitement». Une petite question additionnelle maintenant. Vous vous êtes finalement référé à l'article 20, lorsque vous avez dit que le GATT ne nous donnait pas d'ouverture pour restreindre l'exportation de l'eau aux États-Unis. Vous avez accepté de parler de cet article 20 lorsque mon collègue M. McDermid vous y a référé et vous en avez cité le paragraphe (g), mais vous avez oublié

[*Traduction*]

M. M. Clark: J'ai lu l'article 8 il y a déjà un certain temps. Je voulais le relire hier, mais je n'ai plus ces excellentes secrétaires qui avaient l'habitude de tenir mes dossiers, si bien que je n'ai pas pu le faire. Je préfère donc m'abstenir de tout commentaire tant que je n'ai pas relu avec attention et examiné de près cet article.

M. Langdon: Et votre collègue?

M. Gamble: Je ne peux pas vous donner une réponse comme ça, au pied levé. Plusieurs avocats ont travaillé avec nous sur l'accord de libre-échange. Je crois que si vous voulez une réponse définitive, vous devriez convoquer des témoins qui sont des juristes experts dans ce domaine.

Toutefois, je voudrais en revenir à une question très simple. Le fait que tout ceci soit si confus, le fait qu'il y ait des accords entre personnes expertes dans le domaine, sont des raisons de plus pour que vous exprimiez clairement vos intentions dans le libellé même de l'accord de libre-échange. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ceci pose un tel problème pour vous. Si on excluait l'eau explicitement, toutes ces préoccupations dont nous avons discuté aujourd'hui se dissiperaient.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gamble.

Normalement, nous devrions passer maintenant au Conseil des chefs d'entreprises. Cependant, afin d'être aussi justes et équitables que possible, et en présumant que nous gagnerons du temps plus tard ou que nous prendrons un tout petit peu de retard, je vais donner la parole à M. Fontaine pour quelques instants.

Mr. Fontaine: Thank you, Mr. Chairman. My question is for Mr. Clark. You talk about explicitly excluding water from the free trade agreement. What exactly do you mean by "explicitly exclude"?

M. M. Clark: Monsieur le président, cela signifie d'ajouter une disposition dans le texte de l'accord du libre-échange selon laquelle toute eau naturelle, sauf l'eau contenue dans des bouteilles d'un litre ou moins, sera exclue de toutes les dispositions de cet accord.

Mr. Fontaine: When you say that water is implicitly included in the free trade agreement, could you quote that inclusion exactly, given the defintion that you have just given me?

M. M. Clark: Monsieur le président, c'est explicitement inclus par le numéro tarifaire 22.01.

Mr. Fontaine: That does not match your definition of "explicitly". On to another brief question. You finally referred to Article 20 when you said that the GATT did not allow us to restrict the export of water to the United States. You agreed to discuss Article 20 when my colleague, Mr. McDermid, referred you to it and you quoted paragraph g), but you forgot to quote paragraph b), which states that no country is compelled to export any product which becomes "necessary to protect human,

[*Text*]

de citer le paragraphe (b) qui dit «qu'il n'y aucune obligation pour un pays d'exporter lorsque le produit en question devient nécessaire à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, ou à la préservation des végétaux». Et cela, c'est toute une objection aux possibilités d'exportation!

Ce que je voulais faire valoir, monsieur le président, c'est que lorsque nous lui donnons la réplique, monsieur nous présente toujours de nouveaux faits. Merci.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Fontaine.

Thank you very much Mr. Gamble and Mr. Clark. It has been a very interesting hour and a bit. However, we do have to move on to Mr. D'Aquino and the Business Council on National Issues. Thank you again for your presentation.

Mr. Gamble: Thank you.

• 1035

The Chairman: Mr. D'Aquino, would you please introduce your colleagues.

Mr. Thomas D'Aquino (President and Chief Executive Officer, Business Council on National Issues): Good morning, Mr. Chairman, ladies and gentlemen.

I am delighted to have this opportunity to be here with you this morning, along with my colleague, Mr. Todd Rutley, who is the Director of Research at the Business Council.

Let me begin by saying that the whole evolution of this agreement has been a long, tough, and arduous task. I want to congratulate all of you, of all parties, for having spent so much time and effort on something that is so important to the country.

Part of the reason for being here this morning is obviously because the Business Council wants to be heard, but it is also a reflection of the high regard that we have for the role of individual parliamentarians and the role of parliamentary committees in the evolution of our country's public policies.

Let me begin by reminding some of you again of who we are because, after all, the issue of legitimacy, whom do we speak for, how effectively do we speak for those interests and what those interests are, has often been brought up in this debate.

The council is a non-partisan organization composed of the chief executive officers of 150 of Canada's largest companies. The companies collectively administer some $850 billion in assets; 93% of the assets that are administered by the companies of the BCNI are administered by Canadian-owned and controlled companies. Among our membership we have roughly 30% that are foreign-owned companies. While the preponderance of them are American companies, we also have Japanese, British, Dutch, and French companies.

[*Translation*]

animal or plant life or health". That constitutes a major objection to any question of export!

What I wanted to point out, Mr. Chairman, is that when we answer this gentleman, he always presents us with new facts. Thank you.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Fontaine.

Je vous remercie, monsieur Gamble et monsieur Clark. Ce fut une heure fort intéressante. Cependant, nous devons passer à M. D'Aquino et le Conseil canadien des chefs d'entreprises. Encore une fois, je vous remercie de votre exposé.

M. Gamble: Merci.

Le président: Monsieur D'Aquino, pourriez-vous présenter vos collègues?

M. Thomas D'Aquino (président et directeur général, Conseil canadien des chefs d'entreprise): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs.

Je suis ravi de pouvoir prendre la parole devant vous ce matin, en même temps que mon collègue, M. Todd Rutley, directeur de la recherche au conseil.

Je commencerai par dire que cet accord est l'aboutissement d'un long cheminement, d'efforts prolongés et soutenus. Je tiens à féliciter tous les députés, de tous les partis, pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacré à un accord qui, de toute évidence, est de première importance pour le pays.

Si je suis ici ce matin c'est que le Conseil canadien des chefs d'entreprise veut se faire entendre, mais également qu'il se fait une haute idée de l'importance du rôle joué par les Parlementaires et les comités du Parlement.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler qui nous sommes, puisque après tout la question de notre légitimité—c'est-à-dire: pour qui parlons-nous, quels intérêts défendrons-nous, et le faisons-nous avec efficacité—a souvent été posée au cours de ce débat.

Le Conseil est un organisme apolitique composé des présidents directeurs généraux de 150 des plus grandes sociétés canadiennes. Celles-ci représentent ensemble 850 milliards de dollars d'actifs et 93 p. 100 des actifs des sociétés membres du Conseil sont entre les mains de sociétés canadiennes et de sociétés à capitaux canadiens. Trente pour cent des sociétés membres du Conseil environ sont des sociétés à capitaux étrangers. La plupart d'entre elles sont des sociétés américaines, mais nous comptons également parmi nos membres des sociétés japonaises, britanniques, hollandaises et françaises.

[*Texte*]

As an organization, we deal with economic and non-economic issues. It is important to point out that we are not a traditional business lobby group that only addresses itself to specific interests which are of concern to our organization.

There is one factor which I think often is missed in the debate. One of the unwritten rules in the Business Council is that no individual corporation is allowed to argue its own case on any issues. I can say that to you with some degree of pride because that is what makes the Business Council not only unique in Canada but also unique in the industrialized world.

Finally, I would like to point out that the companies within the BCNI employ some 1.5 million Canadians; that the companies are drawn from every part of Canada and represent every major sector of the economy.

I would be delighted to answer any specific question on any aspect of the agreement because, as you know, we have spent a lot of time on the details of the agreement since it was announced. Many of you have received our papers, whether you have asked for them or not, and are familiar with what we have said about things such as dispute settlement and specific provisions of the agreement itself.

For a few minutes I want to take the committee back to 1982-1983 and remind ourselves why it is that the senior members of the Canadian business community effectively changed their minds about Canada-United States free trade. I think it is important to make that point because we often forget, in the hustle and tumble of this debate, that it was largely central Canadian business interests that, since 1911, were responsible for saying no to Canada-United States free trade. It was not as if the business communities of 1911 were pounding down the doors. They were key and, I would argue, perhaps the most decisive factor in the great 1911 debate—and since 1911—in opposing the idea of a Canada-United States free trade deal.

• 1040

So what is it, in historical terms, that changed our minds? Well, I will tell you what it was; and I think this is very important to an overall understanding of where the business community of Canada is coming from.

In 1981-82, when we first started looking at the idea of Canada-United States free trade, we were concerned about one major factor. That major factor was that North American competitiveness was rapidly in decline, and we knew—you did not have to be a genius, even though there were not too many people around at that time who were thinking about it—protectionism was going to become a factor in the United States. We also knew that with the growth of protectionism the Germans and the Japanese might be hurt, but Canadians—Canadian companies, Canadian workers—would be hurt much more.

[*Traduction*]

Notre organisation s'occupe de questions économiques mais également non économiques. Il est important de faire remarquer que nous ne sommes pas un groupe de pressions commerciales traditionnel, uniquement soucieux de défendre ses intérêts particuliers.

On a souvent oublié, dans ce débat, qu'une des règles non écrites du Conseil est qu'aucune société particulière membre n'y est autorisé à plaider sa propre cause. Je peux vous le dire avec une certaine fierté, car je pense que cette règle fait du conseil quelque chose d'unique non seulement au Canada mais dans l'ensemble du monde industrialisé.

Finalement, j'aimerais faire remarquer que les sociétés membres du Conseil emploient quelque 1.5 million de Canadiens, que ces sociétés sont implantées dans tout le Canada et dans tous les secteurs d'activité économique importants.

Je serais heureux de répondre à toute question que vous auriez à poser sur l'accord puisque—comme vous le savez—nous avons passé beaucoup de temps sur le détail de ce texte depuis qu'il est paru. Vous êtes nombreux à avoir déjà reçu nos publications, que vous en ayez fait la demande ou non, et vous savez ce que nous pensons de certains éléments de l'accord tel que le mécanisme de règlement des différents ou certaines autres dispositions.

Je voudrais d'abord pendant quelques minutes ramener le Comité aux années 1982-1983, afin de vous rappeler en même temps pourquoi les membres importants du monde des affaires canadien ont changé d'avis sur cette question du libre-échange avec les États-Unis. Il est important de le rappeler parce que l'on oublie souvent, dans le feu du débat, que ce sont souvent des hommes d'affaire du centre du Canada qui depuis 1911 se sont opposés à un accord de libre-échange avec les États-Unis. Non pas que les hommes d'affaires aient eu besoin de faire du porte à porte, en 1911, mais ils ont été certainement, à mon avis, le facteur décisif et déterminant au cours du débat de 1911—et depuis lors—de l'opposition à l'idée d'un accord de libre-échange canado-américain.

Qu'est-ce qui, au fil du temps, nous a fait changer d'avis? Je vais vous le dire, car je pense que c'est très important si l'on veut comprendre comment la communauté des hommes d'affaires canadiens a évolué.

En 1981-1982, lorsque nous avons réfléchi à cette idée de libre-échange avec les États-Unis, une chose essentiellement nous préoccupait, à savoir le déclin extrêmement rapide de la compétitivité nord-américaine. Et nous savions—il n'était pas nécessaire d'être un génie pour le comprendre, même si beaucoup de gens à l'époque n'y pensaient pas—que les États-Unis risquaient de s'orienter vers le protectionnisme. Nous savions également que ce protectionnisme croissant allait nuire aux Allemands et aux Japonais, mais que les Canadiens—les sociétés canadiennes, et les ouvriers—en pâtiraient encore plus.

[*Text*]

So it was that desire for security. In fact, the very first time I talked about a Canada-United States Free Trade Agreement, I actually used the terms "we must act to protect our national security". Some people say, well, that was defensive, that was a negative factor. Perhaps it was defensive and perhaps it was negative, but it was our best way of seeing how we could protect our own national interest.

As we began to look at that issue, we also recognized there was very much a positive factor at work. The positive factor was that the Canadian economy of the 1920s, 1930s, and 1940s, and particularly the economy that had been associated with what is called "the branch plant economy", was very much a thing of the past. By the 1980s we not only had large-scale Canadian investment in the United States and abroad, but we also had a number of Canadian corporations that were very successfully trading around the world.

In other words, what I am really trying to point out is that the historical sea change that took place was not only the factor of rapidly declining North American protectionism and the fear of what being shut out of U.S. markets might do to us, but also the positive recognition that what we needed was economies of scale and the ability to be truly competitive in the North American environment, so we might then take the leap more effectively to the global economic environment.

It was those two factors between 1981 and 1984, long before this free trade agreement was conceived of, which gradually brought the central Canadian business community from the position of opposition to one of support. So to those of you or the critics who say, gee, the business community has climbed aboard the so-called "Mulroney deal", I remind you, as I have done before—and it is very, very important to us—that what we undertook in the early 1980s had nothing to do with partisanship but had everything to do with protecting our flanks as best we could, ensuring that we could grow as enterprises and produce the jobs for the 1990s and the year 2000.

Since the free trade agreement was announced, what have we in the council been doing? We have been pursuing a three-track strategy, not a two-track strategy. The three-track strategy is, first, ensuring that the Canada-United States free trade agreement does serve the national interest. Secondly, we have been pursuing very vigorously—and we have stepped up that vigour now—our efforts to see changes made in the GATT, because we really do believe global economic reform is one of the top priorities for the world, both developed and developing.

But the third track we have been following in our strategy is to ensure that we lay the foundations for effective diversification of our trade strategies in the longer term. Right as I speak to you now, we have in our own BCNI offices the first drafts of papers that would look at how we can improve the Canadian-European

[*Translation*]

L'impératif premier était donc pour nous celui de la sécurité. La première fois que j'ai parlé d'un accord de libre-échange canado-américain, j'ai même dit que «nous devions protéger notre sécurité nationale». D'après certains, c'était une attitude défensive, une attitude négative. Peut-être, mais c'était aussi la meilleure façon de chercher à protéger nos intérêts nationaux.

Lorsque nous avons commencé à réfléchir à la question, nous avons également vu qu'il y avait quelque chose de très positif à l'oeuvre, à savoir que l'économie canadienne des années 1920, 1930 et 1940, marquées par ce que l'on appelait «le syndrome de la filiale», appartenait désormais au passé. À partir des années 1980, le Canada dispose déjà d'investissements importants aux États-Unis et, de façon générale, à l'étranger, et toute une série de grandes sociétés canadiennes se défendent très bien sur la scène commerciale internationale.

Ce que j'essaie de vous montrer, c'est qu'il y a eu évolution du contexte non pas seulement du fait du protectionnisme américain croissant et de la crainte d'être exclu des marchés américains, mais également du fait, positif, que nous ayons su voir que nous avions besoin d'économies d'échelle et besoin d'être compétitifs sur le marché nord-américain. À partir de là, nous pourrions ensuite nous lancer, de façon plus efficace, dans la bataille économique mondiale.

Ce sont ces deux facteurs—entre 1981 et 1984—bien avant que l'accord de libre-échange ait été conçu, qui expliquent cette évolution progressive des hommes d'affaires du centre du Canada, de l'opposition à l'approbation. Ceux d'entre vous qui critiquent les hommes d'affaires en les accusant d'avoir pris en marche le train du «deal Mulroney», devront se souvenir, comme je viens de vous le rappeler—et c'est très très important—que ce virage que nous avons amorcé au début des années 1980 n'a rien à voir avec une prise de position politique, mais au contraire, avec l'intention de faire de notre mieux pour nous protéger, et garantir la croissance à nos entreprises, ainsi qu'au marché de l'emploi, pour les années 1990 et au-delà de l'année 2000.

Depuis que l'accord de libre-échange a été annoncé, qu'avons-nous fait au Conseil? Nous avons poursuivi une stratégie à trois volets, et non pas en deux. Cette stratégie à trois volets consiste tout d'abord à veiller à ce que l'accord de libre-échange canado-américain serve véritablement l'intérêt national. Deuxièmement, nous avons, de façon soutenue, déployé des efforts—et nous sommes en train de redoubler d'ardeur—pour que le GATT évolue, car nous sommes convaincus que le monde—développé et en développement—a, avant tout, besoin d'une réforme économique globale.

Le troisième volet de notre stratégie consiste à veiller à ce que les fondations d'une diversification réelle de nos stratégies commerciales à long terme soient, d'ores et déjà, posées. Au moment où je vous parle, nos bureaux étudient la possibilité d'améliorer les relations commerciales et industrielles entre le Canada et l'Europe,

[*Texte*]

Community trading, investment, and industrial relationship. Indeed, we hope to pick up with chief executive officers among the leading industrialized countries on this subject later this autumn. We have already had one meeting with them. And we intend to do exactly the same thing vis-à-vis Japan and the Pacific Rim.

That is only to emphasize again that those of you who believe or think or have been told by the critics that we are myopically obsessed by looking southward, that is not true. We are looking southward because that is where the country's major economic interest is, but Canada's long-term future is beyond North America, a North America where hopefully we have seen an economic renaissance, a North America that will allow us more effectively to trade with the rest of the world, rather than to have to trade so heavily among ourselves.

• 1045

The fourth point, Mr. Chairman, is this. I know this covers old ground, so I am not going to get into it in any detail, but when we went into the trade agreement, we said that a number of objectives would have to be met. Since the trade deal has come down and since we have seen the final legislation, we are totally convinced that the pact will bring many benefits, and the benefits will be in real growth and jobs.

Let there be no doubt about that. It will result, as it already is resulting, in industrial restructuring that will enable us to prepare ourselves to do battle in North America and in the world. It will draw expanded investment by Canadians in Canada and by foreigners in Canada. Of course, it will bring benefits to consumers, and finally, it will do something that perhaps has escaped us for too long. It will help to dismantle the barriers to trade within Canada.

Of course there will be adjustment, but as the Minister of Finance and the Economic Council of Canada pointed out, Canadians are a highly mobile people. Canadians change jobs to the tune of 5 million jobs a year. The adjustment that will be required by the Canada-United States Free Trade Agreement will be nothing like that, I am sure.

What about the agreement itself? Of course it is not perfect. We would have liked to see more achieved on the procurement front. We would have liked to see more achieved on the subsidies front. It would have been better if the dispute settlement mechanisms we have, which we believe are the best of any free trade agreement in the world, were better. But what we have here is something that, in scope and reach, has no precedent. That in itself is a major accomplishment.

[*Traduction*]

ainsi que la promotion de l'investissement. Nous espérons en discuter à l'automne avec les grands hommes d'affaires des premiers pays industrialisés. Nous avons d'ailleurs déjà eu une réunion avec eux. Nous avons l'intention de faire exactement la même chose en ce qui concerne le Japon et la bordure pacifique.

Tout cela pour mettre encore l'accent sur le fait que ceux d'entre vous qui pensent—peut-être comme certains critiques—que nous sommes obsédés par ce qui se passe au sud de notre frontière, se trompent. Nous nous intéressons à ce qui se passe au sud car c'est là que se trouvent effectivement les grands intérêts économiques de notre pays, mais le futur plus lointain du Canada est au-delà de l'Amérique du Nord, une Amérique du Nord où, espérons-le, nous aurons vu une renaissance économique, une Amérique du Nord qui nous permettra de commercer de façon plus efficace avec le reste du monde, au lieu d'en être réduits à ne commercer qu'entre nous.

Quatrièmement, monsieur le président, et comme tout ceci n'est pas très neuf, je ne vais pas entrer dans le détail, nous avons approuvé le libre-échange à condition que certains objectifs soient respectés. Puisqu'un accord a été négocié, et puisque nous avons vu la dernière version de la loi, nous sommes maintenant totalement convaincus que cette initiative rapportera, et que l'on en retirera de nombreux avantages en termes de croissance réelle et d'emplois.

Cela ne fait aucun doute. L'accord se traduira, et c'est déjà une réalité, par une restructuration industrielle qui nous permettra de nous préparer à la bataille que nous allons devoir livrer en Amérique du Nord, mais également dans le reste du monde. Les Canadiens, mais également les étrangers, vont accroître leur investissement au Canada. Les consommateurs, bien sûr, vont également en profiter, et finalement, cela nous permettra peut-être enfin de réaliser quelque chose que nous attendons depuis longtemps: la suppression des barrières intérieures canadiennes au commerce.

Il y aura évidemment un ajustement, mais comme le ministre des Finances et le Conseil économique du Canada l'ont fait remarquer, les Canadiens sont une population très mobile. Cette mobilité, sur le plan de l'emploi, concerne 5 millions de postes par an. L'ajustement qui sera requis aux termes de l'accord de libre-échange canado-américain ne sera certainement pas aussi important que cela, j'en suis sûr.

Parlons de l'accord. Évidemment, il n'est pas parfait. En ce qui concerne les marchés d'État, par exemple, nous aurions aimé qu'il aille plus loin. Nous aurions également aimé qu'il soit plus précis sur cette question des subventions. Il aurait été préférable que les mécanismes de règlement des différends, dont nous pensons pourtant qu'aucun autre accord de libre-échange au monde n'en offre d'aussi bons, soient encore mieux conçus. Mais au total, il s'agit d'un accord qui reste sans précédent dans

[*Text*]

Second—and this is often forgotten in the debate—it provides a greater degree of certainty and reassurance to the men and women who run companies and enterprises and sole proprietorships from one part of the country to the other, 2 million strong—let us not underestimate how many of them there are—who are saying to you and to the Government of Canada and to the vast majority of the people of Canada: we are the people who create jobs and investment; governments do not create jobs and investment, and we are saying this will be good for our enterprises and our longer-term growth.

I do not think it is right to cast away that 2 million constituency—somebody argued that it is not a whole 2 million, but let us say it is 1,695,000—and say: I am sorry, you guys, but you have not done your homework and you do not have it right. They are telling you with their hearts, their minds and their guts that they do have it right, and I think the performance of the Canadian economy over the last four years is a vote of confidence that this direction is the right direction.

Now, of course, the agreement does not guarantee access to the market. A lot of people say to me: you have not achieved your goal; you have not guaranteed access. My response to that, Mr. Chairman, is that nobody in 1988 or 1989 who lives in the real world can say we will have guaranteed access. Access must be earned; access must be kept through hard work. You do not have access given to you by anyone if you still are a sovereign power. If you want to form an economic union with somebody, then perhaps this issue of guaranteed access can be dealt with in that way, but you do not do it while two countries are sovereign. So this business about our not achieving guaranteed access is not only a red herring, but a profound confession of a fundamental misunderstanding about what this agreement is all about.

Why will the access be improved? Because there will be tariff reductions. There will also be improvements with regard to the safeguard provisions. There will be improvements with regard to dispute settlement. All of that, business from one part of the country is saying, will improve access.

Very important to me personally—and I guess it reflects my legal experience—is that this agreement enhances the rule of law in a way that I think has not been totally understood or appreciated across Canada; that is, we have achieved something here that no other free trade agreement has achieved. We have established dispute settlement mechanisms that are superior to the GATT by the admission of GATT officials themselves and by the majority of the trade bars of both Europe and North America. We have done something that is totally consistent with the GATT but made improvements on the

[*Translation*]

l'histoire, et cela est en soi une réalisation qu'il faut saluer.

Deuxièmement—et l'on oublie souvent cela—c'est un accord qui donne des certitudes aux hommes et femmes d'affaires responsables et propriétaires d'entreprises d'un bout à l'autre du pays, ils sont au total 2 millions—ne sous-estimons pas ce chiffre—et qui vous disent, à vous et au gouvernement du Canada, et à la grande majorité du peuple canadien: c'est nous qui créons de l'emploi et qui investissons, ce ne sont pas les gouvernements, et nous déclarons que cette initiative profitera à nos entreprises et sera favorable à notre croissance à long terme.

On ne peut tout de même pas ignorer ce que disent 2 millions de Canadiens—quelqu'un a dit qu'il n'y en avait pas tout à fait 2 millions, disons alors, 1,695,000—en prétendant qu'ils n'ont pas examiné la question d'assez près et qu'ils se trompent. En fait, ils vous disent de tout leur coeur et de tout leur être qu'ils ne se trompent pas, et je crois, de mon côté, que les résultats de l'économie canadienne depuis quatre ans sont un véritable vote de confiance, qui montre bien que la direction dans laquelle nous nous engageons est la bonne.

Évidemment, cet accord n'est pas une garantie d'accès au marché américain. Beaucoup de gens me le disent, en déplorant que nous n'ayons pas véritablement atteint nos objectifs, puisque cet accès n'est pas garanti. Ma réponse, monsieur le président, c'est que quelqu'un qui, en 1988 ou 1989, vit dans le monde tel qu'il est, sait en même temps que ce genre d'accès ne peut pas être garanti d'emblée. Pour avoir accès à un marché, il faut le gagner à la sueur de son front. Tant que les deux nations restent souveraines, cet accès ne peut pas être offert de l'une à l'autre. Dans le cas de l'union économique, ce genre de garantie peut être négociée, mais vous ne pouvez pas le faire tant que les deux pays restent souverains. Continuer à ressasser cette question des garanties d'accès au marché est non seulement complètement hors sujet, mais témoigne en même temps d'une incapacité profonde à comprendre ce dont il est véritablement question dans l'accord.

Pourquoi donc cet accès sera-t-il élargi? Parce que les barrières douanières seront abaissées. Parce que les clauses de sauvegarde seront améliorées, et que l'on règlera plus facilement les différends. Tout cela, les hommes d'affaires d'est en ouest vous le disent, améliorera l'accès au marché américain.

Ce qui revêt une importance particulière pour moi—et je pense que c'est un des effets de mon passé de juriste—c'est que cet accord renforce la règle de droit d'une façon qui n'a pas toujours été comprise et appréciée à sa juste valeur au Canada. C'est-à-dire que nous avons réussi à obtenir ici quelque chose qu'aucun autre accord de libre-échange n'offrait jusqu'ici. Nous avons prévu des mécanismes de règlement des différends qui sont supérieurs à ceux du GATT, comme le reconnaissent ses responsables, ainsi que la majorité des tribunaux commerciaux d'Europe et d'Amérique du Nord. Nous

[*Texte*]

GATT, and we have established, of course, unprecedented consultative mechanisms.

Let there be no question in anybody's mind that this agreement does serve as a model to the world. The director general of the GATT, with whom I shared a platform several months ago, admitted this. Other GATT officials admitted this. Those who attended the Toronto summit admitted this.

• 1050

I do not know how much more evidence we need beyond our own countries to say to us: yes, you have achieved something that goes beyond the GATT and serves as a model to the world.

Finally, Mr. Chairman, it does provide for a basis for improvements. You know, no treaty is perfect, but what we have here is a form of partial disarmament. Those of us who have had any experience with any agreements anywhere in the world know that no agreement is the be-all and end-all; agreements have to evolve, agreements have to grow.

The Treaty of Rome, which was established in the mid-1950s, is still in a process of evolution to the extent that they have declared that 1992 is when they will achieve the perfection of the market which, if you were a lawyer reading the words, you might have hoped would have been established right from day one. But we know that is not the way agreements work.

Finally, it gives Canada, I think, a much better chance as part of a bigger market, which is very important. It is very lonely out there if you are a business person having to trade and do business and realize that you are one of the only industrialized countries in the world which does not have access, improved access, important access, to a market of 120 million people or more.

I want to finish up on the issue of sovereignty. I say "the issue of sovereignty" because there has been a presumption, Mr. Chairman, that business people do not have hearts, that what business people think is bottom line: how can we generate more revenues for my company; forget about the number of people I might put out of jobs.

This shows a fundamental misunderstanding about how business people work. The fact of the matter is that the issue of sovereignty, to our organization, was so central an issue that in the 1982-83 period, when we first started looking at a Canada-United States Free Trade Agreement, we even commissioned a study on Canada's culture.

We were the first organization, long before the agreement came in, that said if there is a Canada-United States Free Trade Agreement, culture should be exempted. Why did we say that? We did not say it because we thought Canadian culture was weak; in fact I would argue, based on what experts have also told us, that Canadian culture now is stronger than it has ever been.

[*Traduction*]

avons agi en parfaite conformité le GATT, en allant encore plus loin, et nous avons prévu des mécanismes consultatifs sans précédents.

Que tout le monde comprenne bien que cet accord sert de modèle au monde entier. Le directeur général du GATT, en présence duquel je me suis trouvé il y a quelques mois, l'a lui-même admis. D'autres responsables du GATT l'ont également reconnu. Même chose pour les participants du sommet de Toronto.

Avons-nous besoin d'encore plus d'approbation pour pouvoir nous-mêmes nous dire: oui, vous êtes allés plus loin que le GATT, et votre accord va servir de modèle au monde.

Finalement, monsieur le président, cet accord permet des améliorations ultérieures. Comme vous le savez, aucun traité n'est parfait, mais ce que nous avons fait ici est comparable à ce que serait un premier traité de désarmement. Ceux d'entre nous qui connaissent ce genre d'accords ailleurs dans le monde savent qu'aucun accord n'est définitif et absolu; les accords évoluent et vivent de leur propre vie.

Le Traité de Rome, qui a été signé au milieu des années 1950, continue à évoluer, puisqu'il a été décidé que 1992 serait la date de la réalisation de ce marché parfait dont un avocat, qui aurait pris connaissance des termes du traité, aurait pu espérer qu'il vît le jour au moment de la signature. Mais nous savons également que ça n'est pas comme cela que fonctionnent les accords.

Finalement, c'est un accord qui donne au Canada, à mon avis, de meilleures chances de participer à un marché plus large, et c'est très important. Il n'est pas facile d'être un homme d'affaires quand on sait que l'on fait partie d'un des rares pays du monde qui ne donne pas accès à un marché de 120 millions de consommateurs ou plus.

Je vais clore en parlant de cette question de souveraineté. Je dis bien «souveraineté» car, monsieur le président, on pense souvent que les hommes d'affaires sont dénués de sentiments, et que la seule chose à laquelle ils pensent, c'est la croissance de leur société et leur chiffre d'affaires; sans aucun égard pour les employés qui pourraient être licenciés.

Cela montre à quel point le monde des affaires est mal compris et mal connu. La question de souveraineté, pour nous, était si centrale que, dans les années 1982-1983, lorsque nous avons commencé à débattre d'un accord de libre-échange canado-américain, nous avons fait faire une étude sur la culture canadienne.

Nous avons été le premier organisme, bien avant que l'accord ne soit signé, a demander que la culture ait un statut d'exception. Non pas que nous ayons craint que la culture canadienne ne soit faible, car, bien au contraire, d'après ce que les spécialistes nous ont dit, la culture canadienne est aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'a jamais été.

[*Text*]

The sense of who we are, our ability to do it together and to do it in the future, is greater now than it has ever been. People are building opera houses, new orchestras are coming up, magazines are on the shelves, books are being written that never happened 10 and 15 years ago, and no one will convince me as a Canadian that we are any less sure of who we are now than we were.

The reason we said it should be exempted is because we are living across the border from a litigious nation, a nation that without this trade agreement was prone from time to time to act unilaterally. You know what happens in a 10:1 relationship when you have somebody who is caught up with the idea of unilateralism: you usually lose. So what we wanted was a set of rules and a set of disciplines that would make it work.

On the cultural front, we also knew that on sheer economics alone, if we had free trade in culture it would undermine the *Saturday Nights* and the *Maclean's* magazines and the production that we are hoping will continue to expand in Canada.

But there is one last fundamental point on the issue of sovereignty, and this is where we divide ourselves from some of the members of this committee.

On the issue of sovereignty, we fundamentally believe that only strong economic powers are going to remain sovereign. My study of history has shown me that it is weak economic powers that are the ones in the greatest danger of losing their sovereignty, and only economic strength will give the basis for a strong sovereignty and independence. This is what this agreement is going to help us achieve.

I must say to you, Mr. Chairman, that throughout this entire debate, we have been accused of some pretty terrible things. We have been told we were not patriotic. One leading Canadian writer not long ago referred to us as "corporate quislings".

I must say to you that not only have we been deeply disturbed by this form of attack but we have also been deeply offended by it because no one in this country, particularly those who are attacking this agreement, can claim to have sole possession of what Canada really is or what patriotism really is. I would match any one of the members of my council, all 150 members, on that scale and say we love Canada as much as our critics do.

• 1055

In 1983-84, we argued for an agreement. To a large extent we feel we got this agreement with a very real chance of improvement and a basis for, I think, rational, disciplined and intelligent negotiation over time, not just on the issue of subsidies, but on many other issues that will improve. We would like to see this agreement pass

[*Translation*]

Le sentiment d'identité, la capacité de travailler ensemble pour un avenir commun, sont maintenant plus forts et plus profonds que jamais. Les Canadiens construisent des opéras, créent de nouveaux orchestres, publient de nouvelles revues, écrivent des livres, comme jamais il y a dix ou quinze ans, et personne ne pourra jamais me convaincre, moi qui suis Canadien, que nous sommes moins sûrs de notre identité que par le passé.

La raison pour laquelle nous avons demandé ce statut d'exception, c'est que nous sommes voisins d'un pays prompt à engager des procès, un pays qui, sans cet accord de libre-échange, avait tendance, de temps en temps, à agir de façon unilatérale. Vous savez ce qui se passe lorsqu'il y a un rapport de force de dix à un, et que l'une des parties décide de faire cavalier seul: en général, vous perdez. Ce que nous voulions donc, c'était un ensemble de règles et de mesures de précaution permettant aux choses de fonctionner.

Nous savions que si nous laissions faire l'économie dans le domaine culturel, l'accord de libre-échange allait miner des revues telles que *Saturday Night* ou *Maclean's* en même temps que toute production culturelle dont nous espérons l'épanouissement continu au Canada.

J'aurais une dernière chose importante à dire à propos de la souveraineté, et c'est d'ailleurs là que nous sommes parfois en désaccord avec certains des membres du Comité.

Nous sommes profondément convaincus que seules les nations économiquement fortes resteront souveraines. L'histoire m'a montré que la faiblesse économique est toujours une menace pour la souveraineté, et que seule la force dans ce domaine peut être la base d'une véritable souveraineté et indépendance. C'est ce à quoi cet accord va nous aider.

Je dois vous dire, monsieur le président, que tout au long de ce débat, nous avons été accusés des choses les plus terribles. On nous a accusés d'être de mauvais patriotes, et un écrivain canadien très connu nous a récemment traités de «quislings».

Non seulement nous avons été profondément choqués par ce genre d'agression, mais nous la trouvons d'autant plus injurieuse que personne dans ce pays, et surtout pas ceux qui dénigrent cet accord, ne peut prétendre être seul détenteur de la vérité sur ce qu'est le Canada et ce que peut être le patriotisme. Dans ce domaine, aucun des 150 membres de notre Conseil n'a rien à se reprocher, et je peux dire que nous aimons le Canada autant que n'importe lequel de nos détracteurs.

En 1983-1984, nous avons préconisé un accord. Nous avons été en grande partie exaucés par la proposition d'accord dont vous êtes saisis, proposition qui offre des chances d'amélioration et une base rationnelle, disciplinée et intelligente pour les négociations sur la question des subventions et de bien d'autres chapitres également.

[*Texte*]

this House, Mr. Chairman. We would like to see it enacted into law after it has passed the Senate.

I will conclude by saying that businesses, large and small, the people who create jobs and who are creating investment—and who are doing it, I remind you, in unprecedented numbers, based on the last four years—would not have engaged in this debate and continued to produce more jobs than any other industrial power in the world and higher levels of investment than most other countries in the world if they did not believe the country was going in the right direction.

For the sake of small and big businesses, and for the people who create jobs, I urge you to pass this bill, pass it with as much unanimity as you possibly can. Once it is passed, let us have business, labour, governments, Leaders of the Opposition all get together and help build a diversified and very productive trading future for Canada.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. D'Aquino. Your enthusiasm and your eloquence tell us why you are the president of such a prestigious organization.

Mr. Allmand: Mr. D'Aquino, in a speech you gave in New York on November 20, 1986, while the trade agreement was being negotiated, you said that beyond any doubt one of the most important components of a bilateral agreement would be effective rules for dealing with so-called contingency protection or import relief laws, which would include subsidies, countervailing and anti-dumping duties and other actions meant to provide relief from imported goods that are injurious.

You went on to say:

> It is no secret that a central objective of Canada in the current negotiations is to see enshrined within an agreement a régime to govern the application of import relief laws—

You went on to say:

> These laws are, in effect, a formidable range of non-tariff barriers and an administrative nightmare.

Those are your words.

Finally, in the same speech you said:

> Time will not permit me to address this vital subject in detail, except to say that developing a mutually acceptable set of rules governing import relief laws is critical to the success of the agreement.

[*Traduction*]

Monsieur le président, nous souhaitons que cet accord soit adopté par la Chambre et qu'il ait force de loi, une fois qu'il aura également été adopté par le Sénat.

Pour conclure, toutes les entreprises, petites et grandes, qui créent des emplois et suscitent des investissements—je vous ferai remarquer que depuis quatre ans, ces emplois et ces investissements atteignent des sommets sans précédent—n'auraient pas accepté de participer au débat et n'auraient pas continué à produire plus d'emplois que dans toute autre puissance industrielle du monde et suscité plus d'investissements que dans tout autre pays, si elles n'avaient pas fermement cru que le Canada s'engageait dans la bonne direction.

C'est dans l'intérêt des entreprises, petites et grandes, et dans l'intérêt de ceux qui créent des emplois pour les Canadiens que je vous exhorte d'adopter ce projet de loi-ci avec unanimité, si possible. Une fois le projet de loi adopté, que les entreprises, les syndicats,les gouvernements et l'opposition s'unissent et que main dans la main, ils aident à bâtir un avenir commercial diversifié et productif pour le Canada.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, Monsieur D'Aquino. Votre enthousiasme et votre éloquence nous ont convaincus que vous étiez le président tout choisi pour un organisme aussi prestigieux que le vôtre.

M. Allmand: Monsieur D'Aquino, lorsque vous étiez à New York le 20 novembre 1986, c'est-à-dire en plein pendant la négociation de l'accord de libre-échange, vous avez dit dans un discours que, sans aucun doute, l'un des éléments les plus importants de l'accord bilatéral devrait être l'imposition de règles efficaces permettant de protéger les deux pays contre les imprévus ou l'imposition de lois d'indemnisation contre les importations, ce qui devait inclure les subventions, les droits compensateurs et anti-dumping et d'autres mesures permettant de compenser pour les Canadiens les importations qui leur nuiraient.

Vous avez dit également ceci:

> Il est du domaine public que l'un des objectifs principaux du Canada au cours des négociations actuelles, c'est d'imbriquer dans un accord un régime permettant de gouverner l'application de lois d'indemnisation contre les importations. . .

Et vous poursuivez dans la même veine:

> En fait, ces lois représentent une gamme énorme de barrières non-tarifaires et un cauchemar administratif.

Voilà exactement ce que vous avez dit.

Enfin, toujours au cours du même discours, vous avez précisé ceci:

> Je n'ai pas le temps de vous parler en détail de ce sujet essentiel; qu'il me suffise de dire qu'il est crucial pour le succès de l'accord que les deux pays élaborent une série de règles mutuellement acceptables qui régissent les lois d'indemnisation contre les importations.

[*Text*]

That is what you said in November of 1986. By the way, in a document produced in November, 1986 entitled *Background Document for Members of the Business Council on National Issues*, you set out two charts. One chart was *Major Canadian Objectives in the Bilateral Trade Negotiations* and you listed five Canadian objectives. The other chart was *Major United States Objectives* and you listed five U.S. objectives. I could read them all into the record but let me say that of the five Canadian objectives we only got two out of the five that you set out, and the United States got four out of the five.

Considering what you said in 1986 and what the Business Council on National Issues said in 1986 as being major objectives for Canada, how can you support this agreement? Nothing has been done with the import laws that you said were in your words "critical" and "most important". It was not a secondary issue for you then; it was a primary issue. How can you be satisfied with this agreement as it stands, or have you changed your position?

Mr. D'Aquino: Mr. Chairman, everything Mr. Allmand has read from my speech is correct. Unfortunately his interpretation of it is not. Let me explain why. He just made the statement now that nothing has been achieved.

Mr. Allmand: Of those items.

Mr. D'Aquino: Therein, Mr. Chairman, lies the great conundrum and sense of frustration in the business community. How can a member, whom I have known for a long time and whom I respect very highly and who has been part of this House for such a long time, make a statement like that?

• 1100

Let me say why I am shocked by it. First, when we talk about contingency protection, it was very important at the outset that we deal with the issue of unilateralism. This agreement establishes a bi-national tribunal staffed by Canadians and Americans that requires by dint of the law pre-consultation on all disputes related to the agreement and a bi-national mechanism that requires mandatory arbitration where either party attempts to change its trade laws in a way that is prejudicial to the other party. It brings up the changes to the safeguard rules that used to submit Canadian businesses to sideswiping all the time but raises the threshold so that Canadian exports to the United States will no longer be caught by those. It changes the rules on procurement in terms of improving access. All these are components of contingency protection. For Mr. Allmand to suggest for a moment that little or nothing has been accomplished in this area I find shocking. That is point number one.

[*Translation*]

Voilà ce que vous avez dit en novembre 1986. Je vous ferai aussi remarquer que dans un document publié en novembre 1986 et intitulé *Document de fond destiné aux membres du Conseil canadien des chefs d'entreprise*, vous donniez aussi deux diagrammes dont le premier était intitulé *Les grands objectifs canadiens au cours des négociations commerciales bilatérales*, objectifs qui étaient au nombre de cinq. L'autre diagramme en question comptait également cinq objectifs et était intitulé *Les grands objectifs des États-Unis*. Je pourrais vous lire tous ces objectifs, mais qu'il me suffise de dire que le Canada n'a atteint que deux des cinq objectifs qu'il s'était fixés, alors que les États-Unis en ont atteint quatre sur cinq.

À la lumière de ce que vous avez dit en 1986 et des objectifs publiés par le Conseil canadien des chefs d'entreprise, la même année, comment pouvez-vous aujourd'hui souscrire à l'accord? On n'a rien fait au sujet des lois sur l'importation, même si vous disiez à quel point elles étaient cruciales et plus importantes. À l'époque, vous considériez cela comme une question essentielle, et non pas accessoire. Comment pouvez-vous vous satisfaire de l'accord actuel? Avez-vous changé d'avis?

M. D'Aquino: Monsieur le président, M. Allmand a lu avec exactitude mon discours. Malheureusement, il l'a très mal interprété. Laissez-moi vous dire pourquoi. M. Allmand vient de prétendre que le Canada n'a rien atteint.

M. Allmand: Je parlais des objectifs fixés.

M. D'Aquino: Monsieur le président, voilà justement où réside l'énigme qui frustre tant les gens d'affaires: comment un député, que je connais de longue date, que je respecte grandement et qui siège depuis si longtemps, peut-il faire un telle déclaration?

Laissez-moi vous expliquer pourquoi je suis outré d'entendre de tels propos. Tout d'abord, lorsqu'on parle de protection contre les imprévus, il est important, dès le départ, de bien comprendre ce dont il s'agit lorsque l'on parle de décisons unilatérales. Cet accord institue un tribunal binational composé de Canadiens et d'Américains que la loi oblige à se consulter chaque fois qu'il y a un différend se rapportant à l'accord, et qui institue un mécanisme binational qui oblige à l'arbitrage chaque fois qu'un des partis essaie de modifier ses lois commerciales d'une façon qui pourrait être préjudiciable à l'autre. L'accord modifie les règles de «sauvegarde» auxquelles étaient constamment soumises les entreprises canadiennes, mais relève le seuil de sorte que les exportations canadiennes vers les États-Unis ne seront plus assujetties. L'accord modifie les règles sur les achats, car il améliore l'accès au marché. Tout cela fait partie de la protection contre les imprévus. Je suis scandalisé d'entendre M. Allmand prétendre, ne serait-ce qu'un instant, que rien n'a été fait dans ce domaine, ou si peu. Voilà pour ma première observation.

[*Texte*]

Point number two is on the critical issue of subsidies. It is true that we said dealing with the issue of subsidies was a central goal of the negotiation, and it was a central goal of the negotiation that we supported. There is no question about it. Members of the negotiating... would not have said this to you, but I can tell you, because it is part of the record, that when we completed our own draft Canada-United States free trade agreement, which would allow us to say what is it that we really want—we just cannot talk about general goals—we left the issue of subsidies as one that had to be dealt with over time. In other words, we concluded regretfully that if Canada and the United States had to resolve definitively the issue of subsidies in this negotiation, we would not have a trade deal.

Why is that, Mr. Allmand? It is because, firstly, we advocated that there should be a common definition of subsidy so that we would not get into the situation of a softwood lumber case again. Secondly, we said there should be a set of subsidies that are acceptable and a set of subsidies that are unacceptable. Those three negotiating objectives under the area of subsidies would have been extremely difficult—and I would argue impossible—to achieve in this timeframe.

Why? Because then you were no longer dealing, for example, with a matter of federal jurisdiction. Subsidies go to the very heart of provincial jurisdiction. Subsidies go to the very heart of state jurisdiction in the United States. For anybody to think that Canada and the United States would have been able to take that amalgam of interest, both state-federal and provincial-federal, and to try to resolve them in the time we had was just very simply not realistic.

Let me make one final point on the issue of subsidies. A lot of people run around thinking... and I fault my American friends enormously for this. Many of them have dealt with us in this negotiation as if we are the only people who subsidize and they do not. The fact of the matter is that the United States is riddled with subsidies. There is one truth, which is that on an average basis Canada does subsidize more than the United States.

I put the question to my friends who have argued the issue of sovereignty so eloquently: if we had insisted that the issue of subsidies be dealt with in the agreement, and given that we subsidize more rather than less than they did, who would have come out the winner or the loser on that issue, particularly if it was forced within the period of time we are talking about?

What we have is a whole series of rules: bi-national, tribunal and in some cases binding arbitration. Improvements on safeguards are very important improvements to the business community of Canada.

[*Traduction*]

Ma deuxième observation portera sur la question extrêmement délicate des subventions. Il est vrai que nous avons déjà dit que la question des subventions était centrale aux négociations et que c'était un des objectifs principaux auxquels nous souscrivions. Notre opinion n'a pas changé là-dessus. Les membres de l'équipe de négociation ne vous l'auraient sans doute pas avoué, mais je peux vous dire moi-même, étant donné que je l'ai déjà dit publiquement, que lorsque nous avons terminé notre propre ébauche d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, dans lequel nous posions nos objectifs—on ne peut pas toujours parler de généralités—nous avons laissé la question de subventions ouverte et avons réclamé qu'elle soit examinée ultérieurement. Autrement dit, nous avons conclu avec regret que si le Canada et les États-Unis devaient résoudre à tout jamais la question des subventions au cours des négociations, nous ne pourrions plus parler d'accord commercial.

Pourquoi, me demanderez-vous? Parce que, tout d'abord, monsieur Allmand, les deux pays devraient s'entendre sur ce qu'est exactement une subvention, afin que l'on ne revive pas une deuxième fois une crise du bois d'oeuvre. Ensuite, nous avons expliqué que certaines subventions étaient acceptables et que d'autres ne l'étaient pas. Or, ces trois objectifs de négociation au chapitre des subventions auraient été presque impossibles à atteindre dans l'échéancier qui avait été fixé.

Pourquoi? Parce qu'il ne s'agissait plus, par exemple, d'une question qui relevait de la compétence fédérale. En effet, les subventions touchent au coeur de la juridiction des provinces. Les subventions touchent aussi au coeur même de la juridiction des États américains. Il était donc illusoire de croire que, dans le peu de temps qui leur était accordé, le Canada et les États-Unis auraient pu amalgamer ainsi tous ces intérêts dichotomiques, soit État-fédéral et province-fédéral.

Une dernière observation au sujet des subventions. Beaucoup de gens ont l'impression... et je pense que c'est en grande partie la faute de nos amis américains. Une grande partie des négociateurs américains ont fait comme si le Canada était le seul à subventionner et que les Américains n'avaient jamais commis «la» faute. Pourtant, c'est un fait que les États-Unis sont inondés de subventions. Il y a cependant un élément de vérité dans tout cela, c'est qu'en moyenne, le Canada accorde plus de subventions que les États-Unis.

Je pose donc la question à mes amis qui ont prôné si éloquemment la souveraineté du Canada: si nous avions insisté pour que la question des subventions soit incluse à l'accord, et étant donné que le Canada subventionne le plus que moins, qui, d'après vous, aurait été le gagnant dans cette affaire, surtout si l'on n'avait obligé les négociateurs à résoudre le dilemme dans l'échéancier prévu?

Or, nous avons obtenu toute une série de règles: l'institution d'une instance binationale, celle d'un tribunal et, dans certains cas, l'arbitrage obligatoire. Pour les gens d'affaires canadiens, les améliorations apportées

[*Text*]

What we have very sensibly agreed is to say over the next five to seven years that we will deal with the issue of subsidies, countervail and dumping. I believe the issue of dumping should be relatively easy to deal with. The issue of subsidies will not.

I hope in that five- to seven-year period we will at least be able to define what a subsidy is and to come up with the permissible and non-permissible set of rules. If we do not do it with great, great care, I promise you that Canada rather than the United States will be the one that will have to give up the most.

Mr. Allmand: In answer to your last question regarding who would come out the winner under this kind of agreement, we think probably the United States would. That is why we oppose totally this kind of an agreement. We think you have to approach it in a different way altogether.

• 1105

No matter how you try to explain your words, you said a central objective for Canada has to be the enshrinement in the agreement of a régime to govern the application of import relief laws.

Mr. D'Aquino: Mr. Allmand, I am just—

Mr. Allmand: We did not get that.

Mr. D'Aquino: I am sorry, I have just told you—

Mr. Allmand: No—

Mr. D'Aquino: I am sorry. Mr. Chairman, the safeguard provisions deal with contingency protection.

Mr. Allmand: I am talking about—

Mr. D'Aquino: No, I am sorry. Are you prepared to dispute that?

Mr. Allmand: I am saying—

Mr. D'Aquino: The safeguard provisions—

Mr. Allmand: I am saying that the agreement does not deal with your objectives as set out in 1986 that you wanted. What you call an administrative nightmare with respect to countervail and anti-dumping, that has not been resolved.

Mr. D'Aquino: Mr. Chairman, Mr. Allmand has not been listening to what I have said.

Mr. Allmand: Oh yes, I have been listening.

Mr. D'Aquino: I gave you five examples of where contingency—

Mr. Allmand: I have been listening.

Mr. D'Aquino: —protection which constitutes the—

[*Translation*]

aux règles de sauvegarde sont extrêmement importantes. Nous avons donc, et je pense avec beaucoup de sagesse, accepté de régler d'ici cinq à sept ans la question des subventions, des droits compensateurs et du dumping. Je pense que cette dernière sera réglée assez facilement. Au contraire, la question des subventions sera beaucoup plus difficile.

J'ose espérer que d'ici cinq à sept ans, nous serons mieux en mesure de définir ce que sont les subventions et d'établir les règles de ce qu'il est permis de faire par opposition à ce qui ne l'est pas. Si nous n'y arrivons pas, malgré tout le grand soin que nous pourrions y mettre, je peux vous assurer que c'est le Canada, plutôt que les États-Unis, qui devra faire le plus de concessions.

M. Allmand: Pour répondre à votre dernière question, nous, nous pensons plutôt que ce sont les États-Unis qui en sortiront les grands gagnants. Voilà pourquoi nous sommes tout à fait contre l'accord. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut aborder la question sous un angle différent.

Même si vous essayez de nous convaincre du contraire, vous avez pourtant bien affirmé que l'objectif principal pour le Canada, ce devait être d'imbriquer dans l'accord un régime d'application des lois d'indemnisation contre les importations.

M. D'Aquino: Monsieur Allmand, je ne fait que. . .

M. Allmand: Or, le Canada n'a obtenu rien de tout cela.

M. D'Aquino: Pardon, mais je viens juste de vous expliquer. . .

M. Allmand: No. . .

M. D'Aquino: Pardon, mais monsieur le président, les dispositions de sauvegarde portent sur la protection contre les imprévus.

M. Allmand: Moi, je parle de. . .

M. D'Aquino: Non, ce n'est pas vrai. Etes-vous prêt à le contester?

M. Allmand: Je dis que. . .

M. D'Aquino: Les dispositions de sauvegarde. . .

M. Allmand: Je vous explique simplement que l'accord n'exauce pas les souhaits que vous aviez exprimés en 1986 sous forme d'objectifs. L'accord ne résout absolument pas le cauchemar administratif que vous aviez entrevu au sujet des droits compensateurs et anti-dumping.

M. D'Aquino: Monsieur le président, M. Allmand n'a rien entendu de ce que j'ai dit.

M. Allman: Si, j'ai tout entendu.

M. D'Aquino: Je vous ai donné cinq exemples de protection contre les imprévus. . .

M. Allmand: J'ai bien écouté.

M. D'Aquino: . . . qui constituent. . .

[*Texte*]

Mr. Allmand: Mr. Chairman, we will leave this to public opinion to judge.

The Chairman: What I am going to do is—

Mr. Allmand: All I can say is—

The Chairman: Mr. Allmand, you have the last word.

Mr. Allmand: Okay. You did set out some things that were gained—

Mr. D'Aquino: Five.

Mr. Allmand: —but in my opinion they are minimal concerning the price we paid in energy, in water, in agriculture—I could list a whole lot—the price we paid for what we got was ridiculous.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Allmand. Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman. Welcome, Mr. D'Aquino, to the hearing today. I would rather listen to you than have you answer my questions. I thought your introductory message was very good indeed, probably the best we have had before us.

I would like to ask you a little about the depth of protectionism that you observed in the United States. Obviously, you have been into this for some long time. I have talked with Dan Rostenkowski and Sam Gibbons and people like that to get some feeling for the depth of it. I have various numbers, anywhere from 300 to 800 protectionist bills. Did you go into that aspect in any depth to determine whether these are just posturing bills for election purposes, or whether they really had any substance to them?

Mr. D'Aquino: Mr. Chairman, Mr. Kempling comes back again to one of the critical motivating factors which made us move, this fear of protectionism. Let us keep in mind again something that the world, including many people in the United States, were not thinking about. That is, as the U.S. dollar soared and as the structural problems in the American economy became more apparent following the Carter administration's period, compounded by the difficulties of the great recession of 1981 and onwards, it was very clear to us that the world's leading economic power was no longer able to sell with the degree of facility it had in the past, its services and particularly its manufactured products were going to suffer some serious setbacks.

We also knew that the United States Congress and the entire American political apparatus was not the parliamentary system—and I say too bad for the Americans in that regard—but we had a system whereby many, many vested interests and our counterparts in the United States were telling us this, the Caterpillars and the IBMs and all the others who were suffering badly, it was only a question of time before that would translate itself

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le président, nous laisserons l'opinion publique en juger.

Le président: Je vais maintenant. . .

M. Allmand: Tout ce que je puis dire c'est que. . .

Le président: Monsieur Allmand, c'est vous qui avez le dernier mot.

M. Allmand: Merci. Certaines de vos revendications ont quand même été accordées. . .

M. D'Aquino: Cinq.

M. Allmand: . . . mais à mon avis, elles sont minimes si on les compare au prix que le Canada doit payer en matière d'énergie, d'eau. d'agriculture—je pourrais vous énumérer toute la liste—et le prix qu'on nous a payé pour toutes ces concessions de notre part est tout à fait ridicule.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Allmand. Monsieur Kempling.

M. Kempling: Merci, monsieur le président. Bienvenue à M. D'Aquino. Je trouve plus agréable de vous écouter que de vous faire répondre à mes questions. Le message de votre exposé était remarquable, sans doute le meilleur que nous ayons entendu jusqu'à ce jour.

J'aimerais en savoir un peu plus sur le protectionnisme que vous avez pu contater aux États-Unis. Vous vous occupez évidemment de cette question depuis déjà quelque temps. J'ai moi-même discuté avec Dan Rostenkowski, Sam Gibbons et d'autres pour essayer de mieux cerner la question. On m'a cité plusieurs chiffres, c'est-à-dire de trois cents à huit cents projets de loi protectionnistes. Vous êtes-vous demandé s'il s'agissait uniquement de projet de loi démagogues présenté à des fins électorales ou s'ils étaient véritablement destinés à assurer un certain protectionnisme.

M. D'Aquino: Monsieur le président, M. Kempling vient de rappeler l'un des facteurs cruciaux qui nous ont le plus motivés à agir, soit la crainte du protectionnisme américain. Laissez-moi vous rappeler un phénomène que l'on semble avoir oublié un peut partout dans le monde, y compris aux États-Unis. Au fur et à mesure que le dollar américain montait et que les problèmes structuraux de l'économie américaine se faisaient de plus en plus visibles, une fois le gouvernement Carter parti, il devenait de plus en plus clair pour nous—la grande récession de 1981 se faisant de plus en plus sentir—que la grande puissance économique du monde ne serait plus capable de vendre aussi facilement que dans le passé ses services et particulièrement ses produits manufacturés et que ceux-ci subiraient de graves revers.

Nous savions également que le Congrès et l'appareil politique américains étaient bien loin de notre propre régime parlementaire, ce qui est bien dommage pour les Américains. Or, nous savions par nos membres, nos intérêts et nos homologues américains que les «Carterpillers», les «IBMs» et tous ceux autres qui en pâtissaient—que la situation finirait par s'envenimer et se traduirait par des exhortations au Congrès lui demandant

[*Text*]

into strong messages to their Congressional representatives and who would say "Come on now, we want to be protected."

The truth of the matter is I am not terribly sympathetic to a large part of that protectionist sentiment because I think the protectionist sentiment was due to the fact that Americans, and I would add Canadians, to a large extent had become uncompetitive vis-à-vis the rest of the world. But the truth of the matter is that those forces were there.

By about 1984 or 1985, with increasing rapidity we saw one countervailing action against another. We had a total of some $5 billion to $6 billion of Canadian exports that had been threatened, from fish to lumber to copper to pork to potatoes and on and on it went. And all we saw was an upward movement in that activity. We said to ourselves, how is that we who are supposed to be producing the jobs and who are supposed to be producing the investment can just simply go on and on and expect that we are going to be here relatively defenceless and look to the GATT? The GATT had not been terribly effective in protecting our interests up to that point.

• 1110

We said that if we are going to be bound as much as we are to this great economic colossus, then we want a set of rules. We want a referee. If the guy on the other side of the ring is 10 times bigger than we are, we need a referee. What we want is a set of rules and that is basically what we sought to get. That was absolutely critical.

Mr. Kempling: Thank you. Why do you think the Premier of Ontario is opposing the free trade deal to the extent he is?

Mr. D'Aquino: That has been one of the greatest mysteries to me. Why do I say that? I know the Premier of Ontario. I have a high regard for the Premier of Ontario. I have discussed this matter with the Premier of Ontario. But I have never understood why you have a situation where the vast majority of the small and big business communities of that province with very few exceptions—all the people who create the jobs in Mr. Peterson's Ontario, the people who create the investment in Mr. Peterson's Ontario, the people who sell steel and sell manufactured products and resource products, most of which, by far, go to the United States—have said to the premier and to his government over and over again that they have looked at this agreement. Whether it be John Allan of Stelco, Mr. George Peapples of General Motors of Canada Limited, Mr. Harrigan of Ford Motor Company of Canada Limited, or Mr. Powis of Noranda Inc., go right down the list of all your major employers and they are saying, Mr. Premier, this agreement is exactly what Ontario needs.

But the premier has chosen to say that he does not think it is in the best interest of Ontario. Every premier

[*Translation*]

de protéger les entreprises américaines. Ce n'était qu'une question de temps.

A vrai dire, je n'ai pas beaucoup de sympathie à l'égard de ceux qui professent un tel protectionnisme, parce que ce sentiment de protectionnisme est dû au fait que les Américains et même les Canadiens, ne sont plus aussi concurrentiels qu'autrefois, par rapport aux autres pays. Mais le fait est que le protectionnisme est là.

Dès 1984 ou 1985, les mesures de compensation sont venues s'ajouter les unes aux autres avec une rapidité croissante. Cinq à six milliards d'exportations canadiennes se sont vues menacer, à partir du poisson jusqu'au bois d'oeuvre en passant par le cuivre, le porc, les pommes de terre, etc. Or, tout cela ne faisait que s'accentuer. Nous nous sommes donc demandé comment, nous qui étions censés offrir des emplois et susciter les investissements, pouvions simplement rester là, les bras croisés, et ne rien faire, en espérant que le GATT nous protègerait? Or, le GATT n'a pas vraiment réussi à protéger nos intérêts jusqu'à maintenant.

Nous avons donc décidé que si nous devions effectivement être à ce point liés à ce géant économique, il nous fallait un arbitre et des règles. Si vous devez vous battre contre un adversaire dix fois plus fort que vous, vous le faites selon des règles, et avec l'aide d'un arbitre. Voilà donc ce que nous avons cherché à obtenir, car cela nous semblait crucial.

M. Kempling: Merci. Pourquoi, d'après vous, le ministre de l'Ontario s'oppose-t-il autant à l'accord de libre-échange?

M. D'Aquino: C'est un des grands mystères pour moi. Pourquoi? Parce que je connais bien le premier ministre de l'Ontario et que je l'estime hautement. J'en ai discuté d'ailleurs avec lui. Mais je n'ai jamais compris pourquoi il continue à s'y opposer, alors que la grande majorité des petites et grandes entreprises de sa province, à quelques exceptions près, c'est-à-dire tous ceux qui créent les emplois dans l'Ontario de M. Peterson, ceux qui suscitent les investissements dans l'Ontario de M. Peterson, ceux qui, dans sa province, vendent l'acier et les produits manufacturiers de même que les produits dérivés des ressources qui, pour la plupart, vont aux États-Unis, ont répété au premier ministre et à son gouvernement à maintes reprises qu'ils avaient lu l'accord et qu'il répondait aux besoins de l'Ontario. Qu'il s'agisse de John Allan de la Stelco, de George Peapples de General Motors du Canada Limitée, de M. Harrigan de la compagnie Ford du Canada, de M. Powis de Noranda, vous n'avez qu'à parcourir la liste de tous les grands employeurs de l'Ontario, ils sont tous du même avis: L'accord de libre-échange répond en tous points aux besoins de l'Ontario.

Mais le premier ministre persiste à dire qu'un accord de ce genre ne serait pas de l'intérêt de l'Ontario. Le

[*Texte*]

or every man or woman elected to office has the right to make his or her own decisions based on what I hope is a viable democratic process. All I can say is that I have never known of a situation in Canadian history where the economic community, both large and small, has been so overwhelmingly in support of a major economic initiative and where it has been opposed by the individual who is leading that particular province. I find that very distressing. I can assure you that the vast majority of my colleagues in Ontario also find that very disturbing.

Mr. Kempling: I have been around business for a number of years myself and I have been in politics for 16 years. Over that period of time I have had business people come to me saying they want protection and they want a tariff placed here and they want to stop imports coming in and so forth. What I see is a great turnaround, as you have so eloquently stated, where business people, small business people in particular, are prepared to reach out today more than they have in the past and go into an export market. While they have difficulty perhaps contemplating going to Asia or to Europe, they have no difficulty thinking about reaching across the border.

How do you think this agreement over time will affect at least the 1.5 million consumers who are employed by your council members?

Mr. D'Aquino: I see all sorts of good signs, positive signs already. How does that manifest itself? Put yourself into the minds of a business person. If that business person knows there will be mandated protection, like most business people that person will take full advantage of this protection.

It is the old story. If you have a whole series of subsidies available, the chief executive officer may not believe in subsidies, may be doctrinally and philosophically opposed to subsidies, but if your union leaders say you have to take advantage of them, if your board of directors say you have to take advantage of them, if the local mayors where you have your plants say you have to take advantage, you will take advantage of them.

One of the things we are seeing in the industrialized world now is a willingness on the part of governments to try to begin at least to move towards market forces and rely less heavily on subsidies. I will tell you that is receiving hurrahs from Japan to Frankfurt, right across the spectrum of the industrialized world. Incidentally, it is also receiving hurrahs from the developing world because the removal of subsidies in many instances makes it easier for a third country to have access with their exports.

• 1115

Having said all of that, we are pleased to see less reliance on subsidies as a prospect, because what that does is it makes you more competitive. It allows you to sit

[*Traduction*]

premier ministre et tous les élus ont le droit de décider selon leur propre conscience, puisque nous vivons dans une démocratie qui, je l'espère, est viable. Tout ce que je puis dire, c'est que je n'ai jamais vu, dans l'histoire du Canada, une collectivité économique, petite ou grande, autant en faveur d'une grande initiative économique, tandis que le leader de la province en question s'y oppose individuellement. C'est assez désolant. Je peux vous assurer que la grande majorité de mes collègues ontariens trouvent cela troublant eux aussi.

M. Kempling: J'ai été dans les affaires pendant plusieurs années, et je suis maintenant en politique depuis seize ans. Or, pendant tout ce temps, j'ai rencontré des gens d'affaires qui sont venus chez-moi prôner le protectionnisme et demander des barrières tarifaires, pour empêcher les importations, etc. Par conséquent, je ne peux que constater un énorme revirement, comme vous l'avez si éloquemment expliqué, puisque les gens d'affaires, et en particulier les petits chefs d'entreprises, sont maintenant prêts, beaucoup plus que par le passé, à se lancer dans les exportations. Même s'ils imaginent difficilement se lancer sur le marché asiatique ou européen, ils n'ont aucun mal à s'imaginer traversant la frontière.

Quelles seront les répercussions, d'après vous, de l'accord sur les 1,5 millions de consommateurs qui sont employés par les membres de votre Conseil.

M. D'Aquino: J'ai déjà pu constater toutes sortes de signes positifs et encourageants. Comment se manifestent-ils? Essayez de vous placer dans les souliers d'un chef d'entreprise. Si cet entrepreneur sait que la loi le protégera, lui et la plupart de ses condisciples chercheront à profiter au maximum de cette protection.

C'est toujours la même vieille histoire. Supposons que l'on vous offre des subventions. Si le PDG de l'entreprise n'est pas un fervent des subventions et qu'il s'y oppose par philosophie, mais que vos chefs syndicaux vous affirment qu'il faut en profiter, tout comme l'affirme votre conseil d'administration et les maires des localités dans lesquelles vous avez installé vos usines, vous serez bien obligé de les accepter.

Ce que nous pouvons constater aujourd'hui, dans le monde industrialisé, c'est que les gouvernements cherchent de plus en plus à laisser agir les forces du marché et optent de moins en moins pour les subventions. Ce phénomène est accueilli avec grand enthousiasme de l'Allemagne au Japon, c'est-à-dire d'un bout à l'autre du monde industrialisé. Soit dit en passant, ce phénomène est accueilli très favorablement également par les pays en voie de développement, étant donné que la suppression des subventions facilite, dans bien des cas, l'accès du tiers monde aux exportations.

Je répète donc que la perspective de voir les gouvernements accorder moins de subventions nous plaît particulièrement, parce que cela ne fait qu'améliorer

[*Text*]

down with the leaders of labour and say, okay, we now have to jointly face this challenge together. How are we going to do it and protect the enterprise and protect our jobs?

That is a very, very healthy development that is good for the economy. If one looks at the recent reports of the OECD, one sees that over the last four years the world economy has grown at a very healthy rate. It is no accident that has happened also at a time when we have seen greater reliance on market forces, even in social democratic countries, which is what I find remarkable.

My business friends in Australia and New Zealand, and not just the business people, the politicians, even of social democratic persuasions, say to me, of course free trade is good for you; it has been good for us. So say the social democrats of Spain and Portugal. As a matter of fact, the leader of Spain took dramatic steps in his own country in order to make his country adjust to accession to the European Community, a level of adjustment far in excess of anything we have talked about here.

So all I am saying is, yes, that move is good and it is healthy.

Mr. Manly: Mr. Chairman, I would like to welcome Mr. D'Aquino and the members of the BCNI to our hearings.

I was very pleased to hear you say that the members of the BCNI have a strong support for Canadian sovereignty and that they love Canada as much as any of the opponents of this deal do.

As you know, one of the central concerns we have right now with the deal is whether or not it permits the export of water. I am not asking your opinion on whether or not the deal allows that. We heard some interesting testimony on that earlier. What I would like to know, though, is whether or not the BCNI has a position on this. Do you believe that water is a commodity that could be exported like other commodities? Do you oppose the export of water? Do you favour it? What is your position?

Mr. D'Aquino: Our position on water, to the extent that we have one, is that it is our most important resource. Contrary to what a lot of people believe, though our land mass controls so much of the world's water, we do not have a huge surplus of water. All you have to do is cross this country and you will get an answer in spades as to whether we have too much water and whether we have water we can give away.

[*Translation*]

notre position de concurrence. Cela permet aux chefs d'entreprise de dire aux chefs syndicaux qu'ils doivent conjointement et main dans la main relever le défi. Autrement dit, comment peuvent-ils ensemble protéger l'entreprise et protéger les emplois?

Nous pensons que ce qui se produit est très sain et très bon pour l'économie. Si l'on regarde les rapports publiés récemment par l'OCDE, on peut constater que, depuis quatre ans, l'économie mondiale a crû à un rythme très sain. Ce n'est pas fortuit si tout cela s'est passé au même moment où les gouvernements laissent agir plus librement les forces du marché même dans les pays socio-démocratiques, ce que je trouve remarquable.

Mes collègues du milieu des affaires en Australie et en Nouvelle-Zélande, et pas seulement les gens d'affaires, mais les politiciens aussi, même ceux qui professent la social-démocratie, n'arrêtent pas de me dire que le libre-échange nous fera le plus grand bien, comme il leur a fait le plus grand bien. C'est ce que déclarent aussi les sociaux-démocrates d'Espagne et du Portugal. D'ailleurs, le chef d'État espagnol a pris des mesures considérables afin de faire accéder l'Espagne à la Communauté européenne, ce qui représente pour ce pays un rajustement beaucoup plus imposant que ne représentera pour nous l'accession au libre-échange avec les États-Unis.

Je ne peux que répéter que cette orientation est saine pour nous.

M. Manly: Monsieur le président, je souhaite la bienvenue à M. D'Aquino et aux membres du Conseil canadien des chefs d'entreprise.

J'ai été très heureux de vous entendre dire que les membres du Conseil canadien des chefs d'entreprise sont fortement en faveur de la souveraineté canadienne et qu'ils aiment le Canada tout autant que les opposants au libre-échange.

Vous savez certainement que l'une des préoccupations centrales au sujet de l'accord, c'est de savoir s'il s'applique ou non à l'exportation de l'eau. Je ne vous demanderai votre opinion là-dessus, car nous avons entendu des témoignages intéressants à ce sujet plus tôt. Tout ce que je voudrais savoir, c'est si le Conseil canadien des chefs d'entreprise est d'avis que l'eau doit être considérée comme un produit qui pourrait être exporté comme n'importe quel autre? Êtes-vous pour ou contre l'exportation de l'eau? Quelle est votre position?

M. D'Aquino: Je ne puis pas dire que nous ayons véritablement de position là-dessus, mais nous considérons que l'eau est notre ressource la plus importante. Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, même si notre territoire contrôle une grande partie des eaux du globe, le Canada ne peut pas véritablement compter sur un excédent d'eau. Il vous suffit de parcourir le pays, et vous saurez alors si vraiment nous avons trop d'eau à notre disposition et si vraiment nous pouvons la céder à d'autres.

[*Texte*]

Our view in the council is that water being our most important resource must be treated as a strategic resource, and must be treated as something that Canadians must have not only first access to but that water should be part of a national strategy that will ensure that not only are Canada's needs now and in the future met but that we husband those resources in a way that will be consistent with what the environmentalists say is necessary for the globe as a whole, not just North America.

Mr. Manly: You say that it should be treated as a strategic resource. We have a number of other strategic resources, for example our petroleum resources, and yet we export them. When you say that water is a strategic resource, does that permit the export of water?

Mr. D'Aquino: I suppose if the premier of province *x*, with the complicity of the Prime Minister of the country, said that they want to export their water, it can be done. All I am saying to you is we should not export water under any circumstances, and certainly not before we know what we have and what we need and how it is going to be used. I think that is the only sensible reply I can give you.

Mr. Manly: But you would see it as a commodity that could conceivably be exported.

Mr. D'Aquino: Well, any commodity can be exported. All you have to do is put it into a container and export it. All I am saying is I do not favour its export.

Mr. Manly: But you see circumstances under which it could be exported and the BCNI see it—

Mr. D'Aquino: I see nothing in this trade legislation that allows—

Mr. Manly: I am not asking about what is in the trade legislation, I am asking about BCNI's position.

Mr. D'Aquino: I think I have made that quite clear. We do not support the export of water. But I should very quickly—

• 1120

Mr. Manly: Do you oppose the export of water?

Mr. D'Aquino: My mentors in the organization always take some pride in saying that we do not take elaborate positions on things we have not discussed at length. We have not discussed the issue of water at length, but I will be happy to discuss it with you when we have.

[*Traduction*]

Le conseil estime que l'eau étant notre ressource la plus importante, elle doit être traitée comme ressource stratégique et doit être considérée comme produit auquel les Canadiens doivent avoir un accès privilégié; en outre, nos ressources aquatiques devraient faire partie d'une stratégie nationale qui fera en sorte que les besoins actuels et futurs du Canada soient pris en considération et que nous ménagions nos ressources de façon à nous conformer aux préoccupations des environnementalistes, dans le cadre d'une doctrine non seulement nord-américaine mais aussi mondiale.

M. Manly: Vous dites que l'eau devrait être considérée comme une ressource stratégique. Nous avons aussi d'autres ressources stratégiques, comme nos ressources pétrolières, que nous exportons. Lorsque vous dites que l'eau est une ressource stratégique, cela signifie-t-il qu'elle pourrait être exportée?

M. D'Aquino: Je suppose que si un premier ministre d'une province quelconque décide, avec la complicité du premier ministre du Canada, d'exporter l'eau de la province en question, c'est toujours possible. J'essaie simplement de vous faire comprendre qu'il ne devrait pas être possible d'exporter notre eau quelles que soient les circonstances, et certainement pas avant que le Canada ait satisfait ses besoins actuels et futurs et avant qu'il sache exactement comment son eau sera utilisée. C'est ma réponse la plus logique.

M. Manly: Mais vous pourriez considérer l'eau comme un produit exportable.

M. D'Aquino: N'importe quel produit peut être exporté. Il suffit de le mettre dans un contenant, puis de l'envoyer ailleurs. J'essaie simplement de vous expliquer que je ne suis pas un tenant farouche de son exportation.

M. Manly: Mais vous dites que, dans certaines circonstances, notre eau pourrait être exportée et que le Conseil. . .

M. D'Aquino: Je ne vois rien dans le projet de loi qui permette. . .

M. Manly: Je ne vous demande pas ce que vous pensez du projet de loi, je vous demande quelle est la position du Conseil.

M. D'Aquino: Je pense m'être exprimé clairement là-dessus. Nous ne sommes pas d'accord avec l'exportation de l'eau. Mais je m'empresse d'ajouter. . .

M. Manly: Vous êtes contre l'exportation de l'eau?

M. D'Aquino: Ceux dont je respecte les conseils dans notre organisation s'enorgueillissent du fait que le conseil n'adopte jamais de position sur des questions dont nous n'avons pas discuté longuement. Or, il se trouve que nous n'avons pas discuté à fond la question de l'eau, mais lorsque nous l'aurons fait, je vous ferai volontiers part de nos conclusions.

[*Text*]

Given that many Canadian communities do not have water and need water and given that there are large parts of this country not well served by what I would call a water grid, first let us address that question and then let us look at the issue of whether it should be exported at some time in the future. How is that?

Mr. Manly: It is a helpful step forward from some of the other things we have heard. I would like to ask you about the whole question of industrial restructuring. You pointed out that Canadians are a highly mobile people with some 5 million jobs every year, but I think we will all agree that mobile as they are, Canadians are not so mobile as capital. Capital is able to move very much more quickly, particularly in this electronic age, than workers can.

Given that there is going to be some industrial restructuring, could you indicate studies you have done that would indicate which sectors are going to profit most from this agreement? Which sectors are going to suffer most? Which regions of the country will profit most and which regions will have the most difficulty? Do you see the need for an adjustment program to help workers who are displaced in one sector or one region?

Mr. D'Aquino: We have done a lot of work on this subject. The membership of the BCNI is made up of companies from one part of Canada to the other. The vast majority of Canada's major enterprises engaged in employing Canadians, exporting and producing have said that they support the agreement and support it strongly, whether we are talking about pulp and paper, banking, resources or manufacturing. There have been voices in the business community, very few of them, who have spoken out against the agreement, which incidentally—

Mr. Manly: I am not asking about speaking out against the agreement. I am asking where you see the points of greatest difficulty and where you see the greatest win.

Mr. D'Aquino: I see benefits coming to virtually every major sector of the Canadian economy, some more than others.

Mr. Manly: Where is the adjustment going to have to take place?

Mr. D'Aquino: The adjustment is taking place every day. As a result of this free trade agreement, relatively little adjustment would not have been necessitated if Canada, for example, were to do what some opponents said we should be doing, opening up to the Far East where there would have been vastly more adjustment. I think the adjustment we will see will be relatively minimal.

Mr. Manly: Where will it take place?

[*Translation*]

Étant donné que bon nombre de localités canadiennes, dans de vastes régions du pays, ne sont toujours pas desservies par des réseaux d'aqueducs, je pense qui c'est d'abord là-dessus qu'il faudrait se pencher avant de décider si nos ressources aquatiques peuvent ou non être exportées ultérieurement. Que dites-vous de ma réponse?

M. Manly: Voilà une réponse plus utile que certains des arguments que nous avons entendus jusqu'à maintenant. J'aimerais maintenant m'attarder sur la restructuration industrielle. Vous avez souligné que les Canadiens étaient un peuple très mobile et qu'ils changeaient d'emplois à raison de 5 millions par année. Mais si mobile soient-ils, les Canadiens ne le sont pas autant que les capitaux. Les capitaux peuvent se déplacer beaucoup plus rapidement que les travailleurs, particulièrement en cette ère de l'électronique.

Étant donné qu'il faudra faire de la restructuration industrielle, pouvez-vous nous dire si vous avez effectué des études qui nous permettraient de voir quels secteurs profiteront le plus ou souffriront le plus de l'accord? Quelles sont les régions du Canada qui y gagneront le plus ou qui y perdront le plus? Pensez-vous qu'il serait nécessaire d'avoir un programme de rajustement pour aider les travailleurs qui seront déplacés d'un secteur à l'autre ou d'une région à l'autre?

M. D'Aquino: Nous avons effectué beaucoup de recherches sur la question. Les membres du Conseil représentent des entreprises qui s'échelonnent d'un océan à l'autre. La vaste majorité des grandes entreprises canadiennes qui emploient des Canadiens et qui exportent et produisent des biens nous ont fait savoir qu'elles souscrivaient à l'accord sans réserve, qu'il s'agisse d'entreprises de pâtes et papiers, d'institutions bancaires, d'entreprises exploitant des ressources ou de manufactures. Il y a évidemment eu certaines personnes parmi les gens d'affaires, qui, en minorité, se sont prononcées contre l'accord, ce qui, soit dit en passant. . .

M. Manly: Je ne parle pas de ceux qui se sont opposés à l'accord. Je vous demande quels sont les secteurs qui en souffriront le plus et ceux qui y gagneront le plus.

M. D'Aquino: Je pense que presque tous les grands secteurs de l'économie canadienne en tireront profit, mais certains plus que d'autrs.

M. Manly: Où faudra-t-il effectuer des rajustements?

M. D'Aquino: Les rajustements devront se faire quotidiennement. En fait, je pense que l'accord de libre-échange ne nécessitera que très peu de rajustements, alors que si l'on faisait ce que proposent certains des opposants à l'accord de libre-échange, c'est-à-dire si le Canada s'ouvrait au marché de l'Extrême-Orient, il en faudrait beaucoup plus. J'ai l'impression que les rajustements seront relativement minimes.

M. Manly: Mais dans quels secteurs seront-ils nécessaires?

[*Texte*]

Mr. D'Aquino: It may take place, for example, in some of the so-called sunset industries, but I think one has to be very careful because the leaders of the—

Mr. Manly: Could you indicate which ones you mean?

Mr. D'Aquino: Particularly the primary textile industries have largely supported the agreement. There will obviously have to be adjustment among grape growers, some agricultural people and in the area of food processing. Obviously depending on how the matter is dealt with, there might have to be some minor adjustment in the apparel industry. Having named those—Todd, I do not know if would want to add any others—some agricultural sectors, food processing, the grape growers, some small slivers of the textile industry, I am not aware, based on anything I have been told or any of the studies we have done, that there would be any major adjustment required in any other sector.

Mr. Manly: Do you feel there is a need for any kind of adjustment assistance program for the workers displaced by what you consider to be a relatively minor level of adjustment?

Mr. D'Aquino: I think the Government of Canada now has in place an exceedingly effective, in large part, and generous program of what in my mind constitutes adjustment assistance. I think additional assistance should be looked at, very carefully targeted and only offered if it is really needed.

• 1125

The reason I say that is because how in this world that we live in today can you come up with an adjustment assistance policy that is going to work? Let us say that you applied it to the results of the next GATT round. Does that mean that somebody who finds they are not as competitive as they used to be will ask for adjustment assistance, because of imports from Korea or Japan or Taiwan? How are you going to deal with that issue? I think one has to be very careful.

Mr. Manly: But you see we are talking about going into a major deal with the United States that is going to have some major implications and we are going in on a bilateral basis instead of being part of global negotiations under GATT.

Let me change the questioning to the situation regarding culture.

The Chairman: Excuse me, Mr. Manly. Is this a statement, because I do not think Mr. D'Aquino is—

Mr. Manly: It is going to be a very short question, Mr. Chairman.

You talked about the importance of protecting culture. You said that when you did your study back in 1983 you recognized the need to protect the culture, and yet the

[*Traduction*]

M. D'Aquino: J'ai l'impression qu'ils seront nécessaires dans les industries dites en déclin, mais il faut faire très attention, parce que les chefs de file des. . .

M. Manly: Auxquelles pensez-vous en particulier?

M. D'Aquino: Je pense particulièrement aux industries du secteur primaire qui ont souscrit majoritairement à l'accord. Les viticulteurs devront également faire des rajustements, tout comme certains agriculteurs et certaines entreprises de traitement des produits alimentaires. L'industrie des vêtements devra peut-être, elle aussi, s'adaptes dans une certaine mesure. Mes collègues voudront peut-être ajouter à cette liste, mais je pense que ce sont essentiellement certains secteurs agricoles, de traitement de produits alimentaires, les viticulteurs, certains sous-secteurs de l'industrie textile, qui, à ce que je sache, devront s'adapter; mais selon ce qu'on nous a dit et les études que nous avons faites, nous pensons qu'aucun autre secteur ne devra procéder à des rajustements en profondeur.

M. Manly: Puisque vous parlez d'adaptation relativement mineure, pensez-vous qu'il devrait être nécessaire de mettre sur pied un programme d'aide pour les travailleurs qui auront été réorientés?

M. D'Aquino: Je pense que le gouvernement du Canada a déjà mis sur pied un programme extrêmement efficace, la plupart du temps, et très généreux en ce sens. Il me semble que toute aide supplémentaire devrait être ciblée sur un secteur bien particulier et ne devrait être offerte que si c'est strictement nécessaire.

Je dis cela parce que je me demande comment, dans le monde d'aujourd'hui, nous pouvons mettre en oeuvre une politique efficace d'aide à l'adaptation? Admettons qu'elle soit appliquée aux résultats de la prochaine ronde du GATT. Est-ce que cela signifie que quelqu'un qui trouve qu'il n'est plus aussi concurrentiel qu'il ne l'était demandera une aide à l'adaptation, à cause des importations en provenance de la Corée, du Japon ou de Taiwan? Comment allez-vous régler cette question? Je crois qu'une très grande prudence s'impose.

M. Manly: Mais voyez-vous, il est question ici de signer avec les États-Unis un accord très important qui aura des répercussions considérables. Il s'agit d'un accord bilatéral plutôt que d'une entente faisant partie des négociations globales sous l'égide du GATT.

Permettez-moi de passer maintenant à la question de la culture.

Le président: Excusez-moi, monsieur Manly. S'agit-il d'une simple constatation, car je ne crois pas que M. D'Aquino soit. . .

M. Manly: Ce sera une question très brève, monsieur le président.

Vous avez parlé de l'importance qu'il y a à protéger la culture. Vous avez dit que lorsque vous avez mené votre étude en 1983, vous y avez reconnu le besoin de protéger

[*Text*]

clause that supposedly protects culture gives the other country the right to impose measures of equivalent economic or commercial effect, which people who are involved in culture say really leaves them very threatened and exposed. What is your opinion on that clause?

Mr. D'Aquino: There you get into this whole question of should it be part of the agreement, should it not be part of the agreement? I suppose my view on that is that the provisions of the agreement now in effect say to the world, this agreement does not deal with culture, and because it does not deal with culture, because culture is not, as many people said it would be, on the table—it is off the table—then how on earth are we going to deal with the issue of *contre-nous*?

Mr. Manly: We have article 2005—

Mr. D'Aquino: Yes, I know that, I know that.

Mr. Manly: —and it gives the Americans the right to impose measures of equivalent commercial effect.

Mr. D'Aquino: That is correct. Incidentally, there is some blessing in that, in the words "of equivalent commercial effect". But when you say to a country you want to negotiate culture but we do not, the moment you do that and still retain your very precious principle of sovereignty, the moment you exclude the other country from having put on the table *grosso modo* that issue, then what you say to them is fine, if it is not on the table, then obviously you are sovereign, we are sovereign, we will have to deal with that issue in our own sovereign way.

You would apply the same principle if it were reversed, if you understand what I am saying. So you cannot have it both ways. Either you put it into the agreement and you try to deal with it with a specific set of rules, or you exclude it from the agreement but acknowledge with some language that says in a slightly mitigating way that okay, the rules do not apply and it is not part of the agreement. But if you are going to go after Bill C-58, or if you are going to go after postal rates, or if *The Washington Post* is going to want to have better investment accession into Canada, then you have to say fine, we will play it by the rules that existed before the agreement, namely, that we are the sovereign protectors of our own culture and we will deal with it as we will.

It is the same idea as Auto Pact. You cannot say on the one hand we demand that this thing be guaranteed forever and say to another sovereign power you will not have the right to decide that you will no longer be part of this agreement. That is what sovereignty is all about.

Mr. Manly: We do not have it either way under this agreement.

[*Translation*]

la culture, mais toutefois, la disposition qui protège supposément la culture accorde à l'autre pays le droit d'imposer des mesures ayant un effet commercial équivalent. Les personnes impliquées dans le milieu culturel affirment que cela constitue pour eux une menace et un danger. Quelle est votre opinion sur cette disposition?

M. D'Aquino: Il s'agit là de savoir si la culture devrait ou non faire partie de l'accord. D'après moi, il est clair que l'accord tel qu'il est rédigé ne traite pas de la culture, et puisqu'il ne traite pas de la culture—car la culture n'a pas fait, contrairement à ce que plusieurs ont affirmé, l'objet de négociations—comment allons-nous pouvoir traiter de la question de. . .

M. Manly: Nous avons l'article 2005. . .

M. D'Aquino: Oui, je le sais.

M. Manly: . . . qui accorde aux Américains le droit d'imposer des mesures ayant un effet commercial équivalent.

M. D'Aquino: C'est exact. Soit dit en passant, c'est une bonne chose d'avoir utilisé les mots «ayant un effet commercial équivalent». Mais lorsque vous dites à un pays «vous voulez négocier sur la culture, mais nous ne voulons pas», dès que vous faites cela et que vous maintenez votre principe très précieux de la souveraineté, dès que vous empêchez l'autre pays de négocier une question, vous lui dites «voilà, si nous ne négocions pas cela, il est clair que vous êtes un pays souverain, nous sommes un pays souverain, et nous devrons régler cette question de façon souveraine».

Le même principe s'appliquerait dans la situation contraire, si vous me comprenez bien. Vous ne pouvez pas tout avoir. Soit vous l'inscrivez dans l'accord et vous essayez d'en traiter avec une série de règles très spécifiques, soit vous l'écartez de l'accord en utilisant un langage modérateur qui indique que les règles ne s'appliquent pas et que cela ne fait pas partie de l'accord. Mais si vous vous attaquez au projet de loi C-58, ou si vous protestez contre les tarifs postaux, ou si le *The Washington Post* veut un meilleur accès à l'investissement au Canada, vous allez devoir dire «très bien, nous allons jouer selon les règles du jeu en vigueur avant l'accord, c'est-à-dire, que nous sommes les protecteurs souverains de notre propre culture et que nous nous en occuperons comme bon nous semble».

C'est dans le même ordre d'idée que le Pacte de l'automobile. Vous ne pouvez pas dire, d'une part, que nous voulons que ce soit garanti à tout jamais et, d'autre part, dire à une autre puissance souveraine qu'elle n'aura pas le droit de décider si elle va ou non continuer de faire partie de l'entente. C'est cela, la souveraineté.

M. Manly: Avec cet accord, nous ne l'avons pas d'une façon ou de l'autre.

[*Texte*]

The Chairman: I think that is as far as we can go. Thank you very much, Mr. Manly.

Mr. Champagne is next and perhaps we can wind it up. We will be dealing with culture, obviously, in a very few moments.

Mr. Champagne.

M. Champagne: Merci, monsieur le président. Monsieur D'Aquino, je voudrais revenir un petit peu sur la question de l'économie, et principalement celle de l'Ontario. On a soulevé le point que M. Peterson était en désaccord avec cette entente. Le NPD dit souvent que le Pacte de l'auto n'est pas du libre-échange; pour 95 milliards de dollars exportés annuellement vers les États-Unis—au plan du Canada—on a 60 milliards de dollars qui proviennent de l'Ontario. De ces 60 milliards de dollars-là, 30 milliards de dollars sont les effets du Pacte de l'auto.

J'aimerais que vous me parliez un peu de cette question-là. Premièrement, est-ce une situation de libre-échange selon vous, ou à peu près? Le fait que 30 milliards de dollars résultent directement du Pacte de l'auto, n'est-ce pas déjà un signe très positif pour l'ensemble de l'économie canadienne? Pourrait-on appliquer ce système à d'autres secteurs d'activités et en faire bénéficier d'autres régions plutôt qu'uniquement celle d'Oshawa?

• 1130

M. D'Aquino: C'est une très bonne question parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont dit, et le chef du Nouveau parti démocratique aussi, que lorsque l'on parle de ce pacte on ne parle pas de libre-échange. Je dois dire que l'accord sur le libre-échange d'aujourd'hui, ce n'est pas le libre-échange de façon pure. Pourquoi? Parce qu'il y a beaucoup de règles encore. Donc, on ne parle pas d'un régime de libre-échange très pur.

I suppose one would have to say, in the case of Ontario, when the argument has been used—Mr. Broadbent has used it effectively—that this is managed trade and that is why it has been so successful. My response to Mr. Broadbent would be that the Canada-United States Free Trade Agreement is a form of managed trade. It is a form of rules.

As we have seen with Mr. Allmand's questions, it does not deal nearly completely enough with the issue of subsidies, but hopes to deal with them over the next five to seven years. It hopes to improve the dispute settlement mechanisms. It hopes to achieve further tariff reduction over a staged period of time. That, with the greatest of respect to Mr. Broadbent and to Mr. Peterson, is what managed trade is all about, and this issue of managed or free, frankly, is a red herring.

What Ontario and what Oshawa got, and has, is a huge boom to people in Ontario. It has provided massive wealth to the central heartland. For the same reason,

[*Traduction*]

Le président: Je crois que nous devons nous en tenir à cela. Merci beaucoup, monsieur Manly.

Nous passons maintenant à M. Champagne pour ensuite nous arrêter là. Nous allons, bien sûr, parler de culture dans quelques instants.

Monsieur Champagne.

Mr. Champagne: Thank you, Mr. Chairman. Mr. D'Aquino, I would like to go back to the issue of the economy, particularly that of Ontario. It was mentioned that Mr. Peterson is opposed to this agreement. The NDP often says that the Auto Pact does not constitute free trade; of $95 billion exported annually to the United States from Canada, $60 billion come from Ontario. Of those $60 billion, $30 billion results from the effects of the Auto Pact.

I would like you to comment on that fact. First of all, is this a free trade situation in your opinion or nearly so? Is not the fact that $30 billion directly result from the Auto Pact a very positive sign for Canada's overall economy? Could that system be applied to other sectors for the benefit of other regions, namely, Oshawa?

Mr. D'Aquino: That is a very good question because many people, including the leader of the NDP, have claimed that the Auto Pact and free trade are two different things. I should point out that the free trade agreement before us today is not pure free trade. Why? Because many rules remain. Therefore, one cannot talk about a very pure free trade system.

Je suppose qu'il faut dire que dans le cas de l'Ontario, lorsque cet argument est mis de l'avant—et M. Broadbent l'a bien fait valoir—qu'il s'agit plutôt d'échanges dirigés, ce qui en explique le succès. Ma réponse à M. Broadbent serait que l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est une forme de commerce dirigé. C'est un ensemble de règles.

Comme nous l'avons vu pendant les questions de M. Allmand, l'accord ne traite pas du tout de façon assez complète la question des subventions, dont l'étude se prolongera au cours des cinq ou sept prochaines années. On espère améliorer les mécanismes de règlement de différends. On espère s'entendre sur d'autres réductions tarifaires d'ici une certaine période donnée. Avec tout le respect que je dois à MM. Broadbent et Peterson, c'est ce qu'on entend par échange dirigé, et, d'après moi, cette querelle à propos de l'échange dirigé ou libre ne sert qu'à brouiller les pistes.

Ce que l'Ontario et Oshawa ont obtenu a donné lieu à une vague de prospérité toujours croissante pour la population ontarienne. Cela a procuré une richesse

[*Text*]

those same people should be prepared to say, we may not agree with every aspect of this trade deal but to suggest for a moment it should be revoked, to suggest for a moment that it should be torn up, when in fact it is a very elaborate and very acceptable package to those who create jobs and investment, we think is most unfortunate.

So I guess what I am really getting at is we have never been caught up with a red herring, managed free trade. But if you really want to get into the semantics of it, when Mr. Broadbent is talking about managed trade and when he is talking about the Auto Pact, as far as I am concerned, he is talking about something that is comparable to what we have achieved with the United States under this free trade agreement.

M. Champagne: Vous savez monsieur D'Aquino, principalement les gens du Nouveau parti démocratique, et les Libéraux à l'occasion—mais peut-être un peu moins parce qu'ils sont plus au courant de l'économie que les néo-démocrates—, ont dit que l'entente sur le libre-échange inciterait les compagnies canadiennes, ou même les compagnies américaines qui sont déjà implantées au Canada, à se relocaliser aux États-Unis, et que si elles ne se relocalisaient pas aux États-Unis il faudrait diminuer les salaires de nos employés. J'aimerais avoir vos commentaires en tant que représentant de l'entreprise, si c'est bel et bien le cas, compte tenu qu'actuellement 80 p. 100 de nos exportations se font vers les États-Unis. Est-ce que vous avez remarqué ce phénomène-là au cours des dernières années malgré le fait que notre commerce avec les États-Unis se soit accentué et que les barrières tarifaires aient diminué, sur le plan des avantages aux travailleurs?

M. D'Aquino: Monsieur le président, c'est là une très bonne question aussi parce que, comme vous le savez, il y a beaucoup de gens qui ont insisté pour dire que si ce pacte se réalise, un grand nombre de compagnies, en particulier les grandes compagnies qui font partie de mon conseil, vont aller aux États-Unis. Je dois réfuter cela de toutes mes forces. Pourquoi? Nous avons fait des sondages auprès de nos membres au commencement de cette affaire et pendant la période des négociations et la grande majorité des sociétés nous ont dit que si l'accord sur le libre-échange était signé elles investiraient davantage au Canada, mais pas moins.

I have travelled to various parts of the world. I just came back from a five-city tour of West Germany, In every place in Germany that I went to, business people said to me that this is the bottom line on the free trade deal: if we can come to Canada with the assurance that we will have relatively free access or improved access, or to a large extent that we will not face the prospect of all sorts of barriers being thrown up against us, we will come to Canada, and we will want to invest in Canada and serve the North American market.

[*Translation*]

inouïe au coeur du pays. C'est pourquoi ces mêmes personnes devraient être prêtes à dire qu'elles ne sont pas nécessairement d'accord avec tous les aspects de cet accord, mais dire qu'il devrait être révoqué, ou déchiré et jeté aux poubelles, lorsqu'en fin de compte il s'agit d'une série de mesures très élaborées et entièrement acceptables pour ceux qui créent des emplois et de l'investissement est, selon nous, fort malheureux.

Donc, où je veux en venir, c'est que nous ne nous sommes jamais trompés à ce leurre qu'est le libre-échange dirigé. Cependant, si vous voulez vraiment discuter de sémantique, que M. Broadbent parle d'échange dirigé ou qu'il parle du Pacte de l'automobile, d'après moi, il parle de choses comparables à ce que nous avons réussi à faire avec les États-Unis, avec cet accord.

Mr. Champagne: You know, Mr. D'Aquino, the New Democrats and sometimes the Liberals—perhaps slightly less, since they are more aware of economic issues than the New Democrats—have said that the free trade agreement would induce Canadian companies, and even American companies that are already located in Canada, to relocate in the U.S., and that if they did not relocate in the U.S., the salaries of our employees would have to be reduced. As a representative of the business sector, I would like to hear your comments on whether or not this is the case, given that 80% of our exports currently go to the United States. Have you noticed this trend over the past few years, despite the fact that our trade with the U.S. has grown and the tariff barriers have been reduced in terms of benefits to workers?

Mr. D'Aquino: Mr. Chairman, that is also a very good question because, as you know, many people have insisted that if we go ahead with this agreement, a large number of companies, particularly large companies which are members of my council, will relocate to the United States. I wish to refute that vehemently. Why? We conducted surveys of our members when this all started as well as during the negotiation period and the vast majority of corporations surveyed told us that if the free trade agreement was signed, they would invest more in Canada, not less.

J'ai voyagé dans diverses parties du monde. Je reviens justement d'une tournée de cinq villes de l'Allemagne de l'Ouest, et dans chaque ville que j'ai visitée, des gens d'affaires m'ont fait part de leur point de vue définitif sur le libre-échange: si nous pouvons venir au Canada avec l'assurance que nous aurons un accès relativement libre ou amélioré, ainsi qu'une relative protection en ce qui concerne d'éventuelles barrières commerciales, nous viendrons au Canada, et nous voudrons investir au Canada afin de desservir le marché nord-américain.

[*Texte*]

• 1135

One Frankfurt businessman put it to me, if I have a choice of putting my manufacturing plant in Toronto or Chicago, what are the things that are going to make me think about this? I will look at a productive work force. I will look at a competitive wage rate. I will look at an advantageous dollar. I will look at a good school system. I will look at safe streets. I will look at relatively cheap energy. I will look at relatively good air and a stable government. Against all of that, if I know I am not going to be harassed, or I am not running the danger of having protectionism throw up its ugly head in a way that is going to hurt my enterprise, I will choose Toronto, hands down.

All I am saying is that this view, which I hear from Tokyo to Frankfurt, is a view that is very widely held by the foreign business community; which, incidentally, tends to look at this free trade agreement—unfortunately too much so—almost exclusively in investment terms. I can say to you that Canadian companies are already voting with their investment. Why is it that in the last three years we have seen this huge investment surge in Canada? Why is it that in 1987 we saw investment in this country increase more than 18% to 20%? That was not just multinationals saying, well, now, we do not have to invest here, we can go home. It was all businesses, and largely Canadian businesses, which were voting for something in a direction they believed was right. You do not have a 19% or 21% investment rate in this country domestically, one of the highest in the industrialized world, if those very same people, who have to make a living, and live and die, by their exports and their products, believe somehow, in some way, this trade deal was bad.

M. Champagne: Ma dernière question, monsieur le président, va être courte, et en deux volets. Cette semaine, monsieur D'Aquino, nous avons reçu la Chambre de commerce du Canada et un des éléments qui ont été soulevés c'est que toute proportion gardée les salaires aux États-Unis sont plus élevés dans l'entreprise. J'aimerais savoir, dans un premier temps, si vous corroborez ces faits, et dans un deuxième temps, est-ce que les programmes d'assurance-chômage, nos programmes sociaux, sont de quelque façon que ce soit mis en péril par l'entente, selon vous?

The Chairman: Mr. D'Aquino.

M. D'Aquino: Pour la deuxième question, monsieur Champagne, je dois dire que non. Et je dois dire non sans aucune réserve parce que si on regarde bien la situation dans le marché commun en Europe, par exemple, où il y a une très grande intégration déjà, je vois que le Danemark a des programmes sociaux qui sont différents

[*Traduction*]

Un homme d'affaires de Francfort m'a dit, si j'ai le choix d'établir mon usine de manufacture à Toronto ou à Chicago, quels sont les facteurs que je vais prendre en ligne de compte? Je vais chercher une main d'oeuvre productive. Je vais chercher des salaires concurrentiels. Je vais chercher un dollar avantageux. Je vais chercher un bon système scolaire. Je vais chercher un taux de criminalité peu élevé. Je vais chercher de l'énergie relativement bon marché. Je vais chercher de l'air relativement pur et un gouvernement stable. Si, avec tout ça, je sais que je ne serai pas harcelé, et que je courrai pas le danger de me heurter à des mesures protectionnistes d'une façon qui peut nuire à mon entreprise, il n'y a aucun doute que je vais choisir Toronto.

Tout ce que j'essaie de dire, c'est que j'ai entendu ce point de vue à maintes reprises, de Tokyo à Francfort, et que c'est celui d'une grande partie de la communauté d'affaires étrangère. Soit dit en passant, cette communauté a tendance à regarder cet accord de libre-échange presqu'exclusivement en termes d'investissement; malheureusement, c'en est même excessif. Je peux vous dire que les compagnies canadiennes votent déjà avec leur investissement. Pourquoi avons-nous connu une énorme croissance de l'investissement au cours des trois dernières années au Canada? Pourquoi le niveau d'investissement a-t-il augmenté de plus de 18 p. 100 ou 20 p. 100 dans ce pays en 1987? Il ne s'agit pas simplement de multinationales qui disaient, bon voilà, nous n'avons plus besoin d'investir ici, donc nous pouvons rentrer chez nous. Ce phénomène se retrouvait dans toutes les entreprises, principalement des entreprises canadiennes, qui votaient pour quelque chose qu'elles considéraient comme positif. On ne connaîtrait pas un taux d'investissement de 19 p. 100 ou 21 p. 100 dans ce pays, un des taux les plus élevés de tous les pays industrialisés, si ces mêmes personnes, qui doivent gagner leur vie, réussir ou échouer selon leurs exportations et leurs produits, croyaient que cet accord de libre-échange était nuisible d'une façon ou d'une autre.

Mr. Champagne: Mr. Chairman, my last question will be brief and in two parts. Mr. D'Aquino, this week we received the Canadian Chamber of Commerce and one of the points that was raised was that, all things considered, American wages are higher in the business sector. I would like to know, first of all, if you can corroborate that, and, secondly, I would like to know if you think that our unemployment insurance programs and social programs are in any way endangered by the agreement?

Le président: Monsieur D'Aquino.

Mr. D'Aquino: With regard to your second question, Mr. Champagne, I must say no, period. And I say no without any reservations because if you look at the situation in the European Common Market, for instance, where a very high degree of integration has already been achieved, you notice that Denmark has very different

[*Text*]

de ceux de l'Allemagne. Je connais beaucoup d'hommes d'affaires aux États-Unis qui ont dit que notre programme *Medicare* était bien meilleur que celui-ci des États-Unis. Ils nous disent que nous sommes en avance, et qu'il faut aller dans notre direction, pas dans la leur.

To all the people who tried to spook us by saying the free trade agreement will put social programs on the table, will put unemployment insurance on the table, I say that is nonsense. Those issues will ultimately be resolved by our ability to pay for them; and our ability to pay for them will depend very heavily on our ability to be economically viable. This trade agreement will help make our social programs more effective.

Let us keep one thing in mind. We are spending in this country $28 billion to $29 billion a year more than we are bringing in; and that is after six years of very strong progress. How on earth are we going to continue to fund our extremely progressive level of social programs in this country unless we continue to be economically viable? The alternative programs, I am afraid to say, would not only hit at our sovereignty but would hit at our ability to fund those programs. That is what I think is so unfortunately short-sighted on the part of those who attack this agreement.

The Chairman: Mr. D'Aquino, Mr. Rutley, thank you very, very much for your presentation. It was very well received, I know.

• 1140

Now, ladies and gentlemen, we have with us for the balance of the morning a very interesting group that will turn our minds to culture, I know. The people from the Winnipeg Film Group happily tell us in their presentation that they are members of the Independent Film and Video Alliance, and therefore are speaking for them. There is also ACTRA, and surely everyone in this room knows the ACTRA people.

In the past we have had our guests come to the table together, make separate presentations, and then be available for questions collectively. If the members of the committee want to change that, I am quite happy. But given that as usual we are running a little behind time and given that as usual there will be a lot of questions, it would seem to me that we might have both presentations, at least, one after the other and then the questions collectively.

I would like to say to both of you how pleased we are to have you here. We have been listening to rather dry business matters for some time—

An hon. member: Bite your tongue, Mr. Chairman!

The Chairman: —and I am personally looking forward to a bit of culture. I think it will do all of us some good.

[*Translation*]

social programs than Germany, for example. I know many American businessmen who say that our medicare program is much better than the one they have in the United States. They say that we are more progressive, and that they should move in our direction, not the other way around.

Je dirais à tous les gens qui ont essayé de nous épeurer en nous disant que l'accord du libre-échange menacerait nos programmes sociaux et notre assurance-chômage, que tout cela est de la foutaise. Ces questions-là seront résolues par la capacité de payer ces programmes; et notre capacité de les payer dépendra beaucoup de notre performance économique. L'accord de libre-échange nous aidera à rendre nos programmes sociaux plus efficaces.

Il serait bon de se rappeler que nous dépensons actuellement entre 28 milliards de dollars et 29 milliards de dollars de plus par année que ce que nous encaissons; et ça, c'est après six ans de progrès marqué. Comment pourrons-nous continuer à financer nos programmes sociaux très progressifs si nous ne protégeons pas notre santé économique? J'ai bien peur que les solutions de rechange ne mettent en péril non seulement notre souveraineté, mais notre capacité de financer ces programmes. Malheureusement, les opposants au libre-échange voient cette question d'une façon très myope.

Le président: Monsieur D'Aquino, monsieur Rutley, je vous remercie beaucoup pour votre présentation. Je sais qu'elle a été très bien reçue.

Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant nous intéresser à la culture en entendant les représentants du Winnipeg Film Group, notre dernier témoin ce matin. Les représentants de ce groupe sont membres de la Independent Film and Video Alliance et ils parleront donc au nom de cet organisme. Nous entendrons aussi les représentants de l'ACTRA, et chacun ici connaît bien les gens de l'ACTRA, j'en suis sûr.

Normalement, nous demandons à nos invités de se présenter à la table ensemble, de présenter chacun leur exposé avant de passer aux questions. Mais si les membres du Comité veulent que cette règle soit modifiée, je n'y vois aucun inconvénient. Cependant, comme d'habitude, nous accusons déjà un certain retard et comme les questions, j'en suis sûr, ne manqueront pas, il me semble qu'il serait préférable d'entendre nos deux témoins l'un après l'autre et ensuite de leur poser nos questions à tous deux.

Nous sommes ravis de vous accueillir ici ce matin. Depuis déjà un certain temps, nous entendons des exposés sur des sujets assez arides. . .

Une voix: Attention à ce que vous dites, monsieur le président!

Le président: . . . et la culture nous fera du bien, à moi et à nous tous.

[*Texte*]

You have given us two briefs. I think members have had a chance to skim through them, but they are rather lengthy and I am afraid the reading of each entirely would take up all the time. I wonder—and it is entirely your decision—if you would like to précis them to the committee. It would give the members more time to have dialogue with you.

In the first place, perhaps those from the film group introduce themselves.

Ms Shereen Jerrett (President, Winnipeg Film Group): My name is Shereen Jerrett. I am the President of the Winnipeg Film Group. I am also the President of the Cultural Industries Development Organization Advisory Committee.

Mr. Bruce Duggan (Executive Director, Winnipeg Film Group): My name is Bruce Duggan. I am the Executive Director of the Winnipeg Film Group.

The Chairman: Thank you. Could we have the others now from ACTRA?

Ms Meg Hogarth (Chairperson, Performers Guild, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists): I am Meg Hogarth, and I am Chair of the Performers Guild of ACTRA and Vice-President of the alliance.

Mr. Garry Neil (General Secretary, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists): I am Garry Neil, General Secretary of ACTRA. It is certainly our intention to précis the brief rather than to read the whole thing.

Ms Marianne Fraser (Chairperson, National Writers Guild, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists): I am Marianne Fraser. I am a writer and broadcaster from Vancouver, and I am the Chairperson of the National Writers Guild and Vice-President of the the alliance.

Mr. David Mowbray (Vice-Chairman, Guild of Broadcast Journalists, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists): I am David Mowbray. I am Vice-Chairperson of the Guild of Broadcast Journalists of ACTRA and a Director of ACTRA.

The Chairman: Because I have had indication that you might précis your brief, I am sure my colleagues on the committee will agree with me that the briefs should be reproduced and appended in their entirety to the *Minutes of Proceedings and Evidence* today.

Now, Mr. Duggan or Ms Jerrett, are you prepared to begin?

Ms Jerrett: Mr. Chairman, Members of Parliament, ladies and gentlemen, we are honoured to be asked to address this issue. We will be making a short statement, hopefully followed by questions.

We come before you as film-makers, as members of the Independent Film and Video Alliance, the national umbrella organization of independent non-profit film and

[*Traduction*]

Vous nous avez remis deux exposés et je crois que les députés ont eu l'occasion de les parcourir; ils sont assez longs et je crains qu'il ne nous restera plus de temps si vous décidez de les lire dans leur intégralité. Je me demande—mais c'est à vous d'en décider—si vous ne pourriez pas nous les résumer. Ainsi, nous aurions davantage de temps pour vous poser des questions.

Tout d'abord, je demanderais aux représentants du Winnipeg Film Group de bien vouloir se présenter.

Mme Shereen Jerrett (présidente, Winnipeg Film Group): Je m'appelle Shereen Jerrett et je suis présidente du Winnipeg Film Group. Je suis également présidente du comité consultatif de l'Organisation de promotion des industries culturelles.

M. Bruce Duggan (directeur exécutif, Winnipeg Film Group): Je m'appelle Bruce Duggan et je suis directeur général du Winnipeg Film Group.

Le président: Je vous remercie. Passons maintenant aux représentants de l'ACTRA.

Mme Meg Hogarth (présidente, Performers Guild, Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio): Je m'appelle Meg Hogarth et je suis présidente de la Performers Guild de l'ACTRA et vice-présidente de cette même association.

M. Garry Neil (secrétaire général, Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio): Je m'appelle Garry Neil et je suis secrétaire général de l'ACTRA. Nous avons bien l'intention de résumer notre mémoire et non de le lire dans son intégralité.

Mme Marianne Fraser (présidente, Guilde des écrivains nationaux, Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio): Je m'appelle Marianne Fraser, je suis écrivain et radiodiffuseur de Vancouver et également présidente de la Guilde des écrivains nationaux et vice-présidente de l'Association.

M. David Mowbray (vice-président, Guilde des journalistes de la presse parlée, Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio): Je m'appelle David Mowbray, je suis vice-président de la Guilde des journalistes de la presse parlée de l'ACTRA et un des administrateurs de l'ACTRA.

Le président: Puisque vous m'avez dit que vous aviez l'intention de résumer votre mémoire, je suis sûr que mes collègues conviendront d'annexer aux *Procès-verbaux et témoignages* de ce jour vos mémoires dans leur intégralité.

Monsieur Duggan ou Madame Jerrett, voulez-vous commencer?

Mme Jerrett: Monsieur le président, mesdames et messieurs, c'est un honneur que de discuter avec vous de cette question. Notre présentation sera brève et j'espère qu'elle sera suivie de questions.

Nous sommes réalisateurs de films, membres de la Independent Film and Video Alliance, organisme national qui regroupe les réalisateurs, distributeurs et propriétaires

[*Text*]

video producers, distributors and exhibitors. We are the people who create work that embodies the lives and dreams of Canadians.

We believe this agreement will do great harm to Canadian cultural development. We must be clear: we are not opposed to free trade; we are not even opposed to this trade agreement. We are, however, strongly opposed to the cultural provisions this agreement contains.

Our concerns focus on chapter twenty, article 2005.2, the notwithstanding clause. This reads:

> 2. Notwithstanding any other provision of this Agreement, a Party may take measures of equivalent commercial effect in response to actions that would have been inconsistent with this Agreement but for paragraph 1.

That is the cultural exemption.

• 1145

We understand this to mean that while culture is nominally exempt, both parties are free to retaliate against each others' cultural enterprises. Also, both parties are free to develop and apply new retaliation laws. Retaliation would be allowed for both cross-border competition and domestic competition and would not be confined to the cultural sector. As well, both parties agree not to object to retaliation provided it is applied legally. Finally, retaliation can be applied before the dispute has gone to arbitration.

To take a current example, the federal government has announced an important and positive new film distribution initiative projected to cost $200 million over five years. If they choose, the United States can retaliate in any trade sector. They could, for instance, slap an equivalent tariff on hydro exports. If this happens, how long will it be before the hydro sector pressures the government to suspend its distribution initiative?

This scenario could be repeated within every cultural activity in Canada, in film, television, radio, music, publishing, and the fine arts, wherever government activity has an economic impact on the arts. Such a situation would set the arts and industry and the arts and unions at each others' throats. It is like being told that you are free to sing, but every time you open your mouth to sing, we are free to hit you over the head. How long will it be before we are forced to stop singing?

[*Translation*]

indépendants de films et de films vidéo à but non lucratif. Nous sommes ceux qui réalisons des films sur la vie et les rêves des Canadiens.

Nous estimons que cet accord compromettra l'essor culturel du Canada. Soyons précis: nous ne nous opposons pas au libre-échange, nous ne nous opposons même pas à cet accord commercial. En revanche, nous nous opposons vivement aux dispositions d'ordre culturel que renferme cet accord.

Nous sommes particulièrement troublés par la clause dérogatoire, l'article 2005.2 au chapitre vingt qui dit ceci:

> 2. Malgré les autres dispositions du présent accord, chaque Partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent Accord, si ce n'était du paragraphe 1.

Il s'agit de la dérogation accordée aux industries culturelles.

Cela signifierait que si une dérogation spéciale s'applique en principe à l'industrie culturelle du Canada, les deux parties peuvent prendre toute mesure de rétorsion à l'encontre des entreprises culturelles de l'autre. De même, les deux parties peuvent adopter de nouvelles mesures de rétorsion. Ces mesures s'appliqueraient tant à la concurrence transfrontalière qu'à la concurrence dans le pays même et déborderaient le simple cadre culturel. D'autre part, les deux parties conviennent de ne pas s'opposer aux mesures de rétorsion prises à condition qu'elles soient légitimes. Enfin, ces mesures peuvent s'être imposées avant que le litige n'ait été réglé à l'amiable.

Prenons un exemple tout à fait d'actualité; le gouvernement fédéral vient d'annoncer, en ce qui concerne la distribution de films, une importante initiative que nous jugeons positive; cette initiative devrait coûter 200 millions de dollars en cinq ans. S'ils le désirent, les États-Unis peuvent répliquer en prenant des mesures de rétorsion dans n'importe quel autre secteur. Par exemple, ils pourraient frapper de droits de douane équivalents les exportations d'électricité. Si tel est le cas, combien de temps faudra-t-il attendre à votre avis, pour que l'industrie de l'électricité exerce des pressions sur le gouvernement afin qu'il renvoie aux calendes grecques son projet sur la distribution de films?

Toute activité culturelle au Canada pourrait être touchée par ces mesures, le cinéma, la télévision, la radio, la musique, l'édition, les arts, partout où les arts sont touchés par les initiatives prises par le gouvernement. Ainsi, les arts et l'industrie, les arts et les syndicats pourraient s'en prendre l'un à l'autre. C'est comme si vous me disiez que j'ai le droit de chanter, mais que chaque fois que j'ouvrirais la bouche, vous étiez libre de me donner un coup sur la la tête. Je cesserais de chanter très rapidement, croyez-moi.

[*Texte*]

We are convinced that the Canadian negotiators did not intend this situation to occur. The federal government did not mean to put its many cultural initiatives at risk. We are sure that those of you who support the trade agreement did not intend to damage our cultural life. Unfortunately, the proposed tribunal will deal not with intentions but with the written text of the agreement, and the written text allows this sort of retaliation to occur.

No reasonable person would suggest this agreement is all good or all bad. There will be winners and losers. Because of the specific provisions of the notwithstanding clause, culture will be one of the losers.

As a filmmaker, my goal is to stay in Canada, make my films, and be successful at it. As a Canadian, and for other Canadians, will this be possible if the notwithstanding clause remains as written, or, like so many other Canadians, will I be forced to leave in order to grow as an artist? Thank you.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Duggan, are you going to add to that, or should we go immediately to ACTRA?

Mr. Duggan: I think I am along to answer a couple of questions.

The Chairman: Fine. Thank you very much.

Mr. Neil: Mr. Chairman, members of the committee, we are from ACTRA, the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists. We represent almost 10,000 performers, writers and broadcast journalists in Canada. Our members are singers, dancers, actors, screen-writers, documentary makers, and journalists. We work primarily in Canada's English language media, and we are organized into 15 branches in 10 cities, from St. John's to Vancouver.

From the beginning of the discussions we have been opposed to the free trade deal, and we should make that clear from the start. We have some significant concerns here this morning that the committee seems to have allocated an hour for the discussion of cultural issues. We believe the concerns of the entire cultural community about the agreement are substantial, and to have a cultural hour seems to us, from the beginning, to reflect very badly on the submissions that we and a number of our colleague organizations will make or would wish to make about this agreement.

Our concerns are shared by other people in the community, by the recording industry, the publishing industry, even visual artists. Recently the Stratford Festival Company circulated a petition indicating their opposition to the free trade agreement. It was signed by 90% of the members of that company; not just the actors,

[*Traduction*]

Nous sommes persuadés que là n'était pas l'intention des négociateurs canadiens. Le gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de compromettre ainsi ses nombreuses initiatives culturelles. Nous sommes convaincus que vous, qui accordez votre appui à cet accord commercial, n'aviez pas l'intention de compromettre notre vie culturelle. Malheureusement, le tribunal dont la création est proposée ne statuera pas en fonction des intentions déclarées mais du texte écrit de l'accord, et ce texte écrit autorise ce genre de rétorsion.

Aucune personne responsable ne dira que cet accord est tout bon ou tout mauvais. Il y aura des perdants comme il y aura des gagnants. En raison précisément de cette clause dérogatoire, la culture sera du côté des perdants.

Je suis réalisatrice de films et j'entends rester au Canada, y réaliser mes films et avoir du succès. En tant que Canadienne, et pour tous les autres Canadiens, pourrais-je y parvenir si cette clause dérogatoire demeure ou devrais-je, comme tant d'autres Canadiens, quitter le pays pour vivre ailleurs ma vie d'artiste? Je vous remercie.

Le président: Merci infiniment. Monsieur Duggan, voulez-vous ajouter quoi que ce soit à ce qu'a dit votre collègue ou pouvons-nous passer directement à l'exposé de l'ACTRA?

M. Duggan: Je n'ai rien à ajouter; je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président: Très bien. Merci infiniment.

M. Neil: Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous représentons l'ACTRA, l'Association des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio. Nous représentons environ 10,000 artistes, écrivains et journalistes de la presse parlée au Canada. Nos membres sont chanteurs, danseurs, acteurs, rédacteurs de scénarios, réalisateurs de documentaires et journalistes. Notre langue de travail est principalement l'anglais et notre association est divisée en 15 sections locales réparties dans dix villes, de Saint-Jean de Terre-Neuve à Vancouver.

Dès le début, nous nous sommes opposés à l'accord de libre-échange, et nous voulons le préciser dès le départ. Nous nous inquiétons de ce que le comité ait réservé, ce matin, une heure seulement aux questions culturelles. Nous estimons que nos inquiétudes sont importantes, et nous accorder une heure seulement nous amène à croire que le comité fait peu de cas des exposés que notre association ainsi qu'un certain nombre d'autres associations culturelles désirent vous présenter à propos de cet accord.

Les inquiétudes que nous exprimons sont partagées par d'autres personnes du même milieu, par l'industrie du disque, par l'industrie de l'édition et même par des artistes visuels. Tout récemment, la Compagnie du Festival de Stratford a fait circuler une pétition contre l'accord de libre-échange. Cette pétition a été signée par

[*Text*]

but the technicians, the people who do the costumes, everyone in the company.

From the beginning as well, we have said that what is required prior to the adoption of the deal is an election, because surely that is the litmus test of any public policy in Canada. Put it before the electorate in that democratic way. For the government to proceed with the implementation of this legislation without that kind of mandate, to us, is wrong.

At this point, I will turn it over to Mr. Mowbray.

Mr. Mowbray: Actually, I was very interested to listen to the previous submissions from the money side of the debate. It is very fine to hear somebody get so passionate about dollar bills. We are passionate about our nation, and that is what we have come here to talk about.

• 1150

Television, radio, and the cinema are our national stage. That is where Canadians participate in the culture of their country. You have probably seen the figures before. The average Canadian watches television 24 hours a week, and spends 18 hours a week listening to the radio. Children spend more time watching television than they do in school. These figures are not new, just frightening.

A recent poll showed that half of all Canadians say television is their primary medium for the news. There were more than a billion dollars in receipts at the ticket wickets of the movie theatres of Canada last year. This is the stage upon which our culture is played out.

What kind of a stage is it? I want to tell you a story about my nephew. My nephew is six. Two years ago he was four. That is easy arithmetic. He lives in a town called Micksburg, Ontario. Micksburg is a little place up the line here near Cobden. Micksburg does not have any American television stations; it only has Canadian stations. They can get Pembroke. They can get Global on the big transmitter. On a good day they can get the CBC from Ottawa, and they can get CTV.

I was up visiting my little nephew one day, Sunday afternoon, and he was watching TV. He had not even started to school yet, and already he has seen some several thousand hours of television. What was he watching? He was watching a cartoon. And what was on the cartoon? It was those famous Canadian heroes, Alvin and the Chipmunks. And what were Alvin and the Chipmunks doing? They were attending the national sport—they said so right in the cartoon—of baseball. And what happened at the beginning of their attending that national sport of baseball? The chipmunks rose to salute their flag, and tears came to their eyes as they sang our national anthem, *The Star Spangled Banner*. My four-year-old nephew

[*Translation*]

90 p. 100 des membres de cette compagnie; non pas simplement par les acteurs, mais par les techniciens, les costumiers, par tout le monde.

Dès le départ, nous avons également dit que des élections devaient sanctionner l'adoption de cet accord car c'est le test par excellence de toute action publique au Canada. Demander aux électeurs de trancher. Nous estimons qu'il n'est pas convenable que le gouvernement donne suite à cet accord sans que les électeurs du Canada lui en aient donné le mandat.

Je vais maintenant donner la parole à M. Mowbray.

M. Mowbray: Les témoins précédents qui ont parlé d'argent m'ont beaucoup intéressé. Il est bon d'entendre quelqu'un se passionner autant à propos d'argent. Nous, c'est notre pays qui nous passionne, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui.

La télévision, la radio et le cinéma sont notre scène nationale. C'est là que les Canadiens participent à la culture de leur pays. Les statistiques à ce sujet ne vous sont sans doute pas étrangères. Le Canadien typique regarde la télévision 24 heures par semaine et écoute la radio 18 heures par semaine. Les enfants passent plus de temps à regarder la télévision qu'à aller à l'école. Ces chiffres ne sont pas récents, ils sont simplement terrifiants.

D'après un sondage qui a été effectué récemment, la moitié des Canadiens considèrent la télévision comme leur principale source de nouvelles. L'année dernière, les recettes des cinémas ont rapporté plus d'un milliard de dollars au Canada. C'est là que se joue notre culture.

Où se joue-t-elle? Je voudrais vous raconter une histoire à propos de mon neveu qui a six ans. Il y a deux ans, il avait quatre ans. C'est facile à calculer. Il vit dans une petite ville appelée Micksburg, en Ontario. Micksburg se trouve près de Cobden. Les habitants de cette petite ville ne peuvent capter aucune station de télévision américaine, uniquement des stations de télévision canadiennes. Ils peuvent capter la station de Pembroke, Global, grâce au gros émetteur, et parfois, ils peuvent capter la station CBC d'Ottawa et la station CTV.

Je lui rendais visite un dimanche après-midi, et il regardait la télévision. Il n'était même pas encore allé à l'école et pourtant, il avait déjà regardé la télévision pendant des milliers d'heures. Que regardait-il? Il regardait un dessin animé. Quel dessin animé? Nos célèbres héros canadiens, *Alvin and the Chipmunks*. Et que faisaient-ils? Ils assistaient à un match de baseball, notre sport national—c'est ce qu'ils ont dit dans le dessin animé. Et que s'est-il produit avant que le match ne commence? Ils se sont levés pour saluer le drapeau, et ont pleuré lorsque notre hymne national, *The Star Spangled Banner* a retenti. Mon neveu de quatre ans a appris l'hymne national américain, a pleuré en l'entendant et a

[*Texte*]

learned the American national anthem and learned to cry and stand and salute it before he ever went to school in Canada.

Ms Fraser: So the point here is that, while we have the medium and the audience, we do not have the message. We are in effect a culturally occupied country. Most of what we watch and hear on television and on radio is not Canadian. It reflects the thoughts and the ideas and the attitudes of another country, for the most part our neighbour to the south.

Now there is nothing wrong with having access to the cultural production of other countries, and the element of choice is something that is very important to Canadians. We all want to have choice. But what we must have as part of that choice is the ability to watch and participate in Canadian cultural stories. We want the ability as Canadian writers and performers and journalists to tell Canadian stories to Canadians.

David has mentioned the amount of time that Canadians spend watching television. Less than 7% of what is available to Canadians on the screen in the area of drama is Canadian drama. There are more hours on our television screens of American newscasts than there are of Canadian newscasts.

There was a recent newspaper ad that the Friends of Canadian Broadcasting did in which they talked about a little girl who was 10 years old. Her name was Michelle. And 80% of her television time is spent watching American television programs.

If you wanted to go to the cinema last Saturday in Toronto, there were 55 movies playing in Toronto on something over 200 screens. One of those movies was a Canadian movie, and that was showing on a very tiny screen in downtown Toronto. And yet there is great support in this country for the idea of Canadian culture. Eighty-two percent of Canadians think that it is important to promote and encourage and develop Canadian talent and artistic expression and artistic activities. We in ACTRA have been working with many of our colleagues in all of the cultural industries to promote and to give as many opportunities as possible for Canadians to tell their stories to Canadians.

Despite all of this, there are the hard economic realities of the cultural industries, the business of putting together films and television. It is impossible to make quality programming and recoup that in the domestic market. So if you want to have a Canadian presence on our screens and in our movie houses, we have to have Canadian support for programming.

• 1155

The support we have today of course we still have: the CBC, Telefilm Canada, Canadian content rules, broadcasting regulations, and cable substitution rules. All

[*Traduction*]

salué le drapeau avant même de fréquenter l'école au Canada.

Mme Fraser: Nous vous avons raconté cette histoire pour vous dire que nous avons les moyens nécessaires, nous disposons d'une audience, mais le message transmis n'est pas le bon. Nous sommes en pays culturel occupé. L'essentiel de ce que nous regardons à la télévision et de ce que nous écoutons à la radio n'a rien à voir avec le Canada. Nous sommes imprégnés des pensées, des idées et des attitudes d'un pays étranger, en général celles des États-Unis.

Je ne vois aucun mal à ce que nous ayons accès aux événements culturels d'autres pays, et les Canadiens aiment pouvoir choisir. Nous voulons tous pouvoir choisir. Mais nous devons aussi pouvoir regarder quelque chose de typiquement canadien. En notre qualité d'écrivains, d'artistes et de journalistes canadiens, nous voulons pouvoir raconter des histoires canadiennes aux Canadiens.

Mon collègue vous a dit que les Canadiens regardaient souvent la télévision. Moins de 7 p. 100 des émissions dramatiques diffusées à la télévision sont canadiennes. Notre télévision diffuse plus d'heures de nouvelles américaines que d'heures de nouvelles canadiennes.

L'association Friends of Canadian Broadcasting a récemment publié dans un journal une annonce dans laquelle elle racontait l'histoire d'une petite fille de dix ans. Elle s'appelait Michelle et passait 80 p. 100 de son temps de télévision à regarder des émissions américaines.

Si vous vouliez aller au cinéma samedi dernier à Toronto, vous aviez le choix entre 55 films diffusés sur plus de 200 écrans. Un de ces films était un film canadien, et il était diffusé dans une toute petite salle au centre-ville de Toronto. Et pourtant, l'idée d'une culture canadienne reçoit de nombreux suffrages dans ce pays. Quatre-vingt-deux p. 100 des Canadiens estiment qu'il est important de promouvoir et d'encourager notre propre talent, notre propre expression artistique et nos propres activités artistiques. Au sein de l'ACTRA, nous travaillons d'arrache-pied avec nos collègues de toutes les autres industries culturelles pour promouvoir notre industrie et encourager le plus de Canadiens à raconter leurs anecdotes aux Canadiens.

Cependant, il faut tenir compte de la dure réalité économique des industries culturelles, la production de films et d'émissions de télévision. Il est impossible de réaliser de bonnes émissions et de rentrer dans ses frais au Canada. Ainsi, si vous voulez que la présence du Canada se fasse sentir sur nos écrans et dans nos cinémas, le gouvernement doit faire sa part.

Aujourd'hui, nous bénéficions du réseau de Radio-Canada, de Téléfilm Canada, des règles sur le contenu des émissions, des règlements relatifs à la radiodiffusion et des

[*Text*]

those provisions are in place at the moment. But they still fail to provide all Canadians with real choice on their screens. In our larger cities we have access to more signals on our television screens than any other country. But we still do not have real choice, because we do not have Canadian choice. On television in Canada—for example, last Saturday night in Toronto—you could not choose to watch a Canadian movie.

There is another little perspective I would like to give you here, which is the American perspective on the whole idea of culture and cultural industries. Americans do not talk about culture in the same way as we do. They talk about culture as a commodity. It is something that has a shelf life; something like cottage cheese. So for them the product is very much something they are concerned about and something they see as part of this whole discussion we are having on the subject of free trade.

Some 81% of American industry officials consulted on the idea of culture and cultural restrictions see cultural restrictions, and especially those in Canada, as a trade barrier. They also see government-owned and subsidized distribution systems as trade barriers. So when we come to talk about culture, whether or not it is on the table, off the table, or under the table, we have to recognize the circumstances, the message, what is there and what is not there, in Canadian television and the cinema.

Ms Hogarth: I think what Marianne has described to you is what exists today and what we could say we already have free trade in, at least our industry. And you have seen what we have. What we have is a very small percentage of our own time to show our own stories.

If you look at this agreement, what we are talking about here, as performers and as writers and as broadcast journalists. . . we are not seeking access to the American market. We want access to our own market in the same amount, and more.

Even if you look at the very first statement, which says the cultural industries are not part of this agreement, there have been some problems. The print-in-Canada requirement of the Income Tax Act is deleted. Bill C-130, which we are talking about here today, amends the Copyright Act to introduce a cable retransmission right. The tariff on records, tapes, video tapes, films, and other groups is now eliminated. The advertising industry, which is already in jeopardy here in Canada because of increasing internationalization, is specifically included as well.

Then there is this famous notwithstanding clause. You have already heard from our colleagues out in Winnipeg what they think of the notwithstanding clause. We even heard from Mr. D'Aquino what he thinks of the

[*Translation*]

règles portant sur la câblodistribution. Toutes ces dispositions sont en vigueur à l'heure actuelle. Cependant, elles ne permettent toujours pas aux Canadiens d'avoir un véritable choix. Dans nos grandes villes, nous avons accès à davantage de signaux sur nos écrans de télévision que n'importe quel autre pays. Mais nous n'avons pas vraiment le choix, car ce choix ne porte pas sur des émissions canadiennes. Par exemple, samedi soir dernier à Toronto, il vous était impossible de regarder un film canadien à la télévision.

Je voudrais également vous faire part de la perspective américaine sur toute cette question de culture et d'industries culturelles. Les Américains ne parlent pas de la culture comme nous le faisons. Pour eux, la culture est un produit. C'est quelque chose qui a une durée de vie quelconque, comme le fromage cottage. Ainsi, s'ils s'inquiètent du produit en question, il n'est pour eux qu'un élément du débat sur le libre-échange.

Selon un sondage effectué auprès de responsables de l'industrie culturelle aux États-Unis, les restrictions culturelles, en particulier celles en vigueur au Canada, sont considérées par quelque 81 p. 100 d'entre eux comme un obstacle tarifaire. Ils considèrent également comme des obstacles tarifaires les systèmes de distribution publics et subventionnés. Alors, lorsque nous vous parlons de culture, que ce soit une question qui fasse l'objet de négociations directes, indirectes ou voilées, nous devons tenir compte des circonstances, de ce qui est transmis, de ce qui existe et de ce qui n'existe pas, sur nos écrans de télévision et au cinéma au Canada.

Mme Hogarth: Ce dont Marianne vous a parlé existe déjà aujourd'hui et fait déjà partie du libre-échange, du moins au sein de notre industrie. Vous avez vu ce que nous avons. Nous ne pouvons diffuser nos propres histoires que de façon très limitée.

En tant qu'artistes, écrivains et journalistes de la presse parlée, nous ne demandons pas l'accès au marché américain, mais l'accès à notre propre marché.

La toute première phrase dit que les industries culturelles sont exemptées des dispositions du présent accord, et des problèmes se posent tout de même. La disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu portant sur l'impression au Canada est supprimée. Le projet de loi C-130, dont il est question aujourd'hui, modifie la Loi sur le droit d'auteur en y ajoutant un droit de retransmission. Les droits de douane frappant les disques, cassettes, cassettes-vidéo, films, etc., sont désormais éliminés. L'industrie de la publicité, qui est déjà fortement compromise au Canada en raison d'une internationalisation accrue, est comprise dans ce tout également.

Et puis il y a cette célèbre clause dérogatoire. Vous avez déjà entendu ce qu'en pensaient nos collègues de Winnipeg. Nous avons même entendu ce qu'en pensait M. D'Aquino. Je crois que tous ceux qui seraient appelés à

[*Texte*]

notwithstanding clause. I think every single individual who reads that clause can come up with a different interpretation of it. That is precisely what we have seen already. The Americans have one interpretation of what that clause means and we as Canadians have another generalized interpretation of what that clause means. I can bet you that probably everybody around this table has a different interpretation of what that clause means.

What it means to us is that our very future is in jeopardy, because in that clause they talk about commercial effect; and as Marianne has pointed out, we in this country do not view our culture as a commercial effect. We do not view it in those show-business kinds of terms. For us, we have a whole different tradition of government, i.e., public, support for culture in this country.

We want, as I said, access to our own market. The economic reality of producing for our own market is horrendous. The cost of producing one good hour on the CBC, one good television show such as *Seeing Things*, is $500,000. The cost of buying one good American show such as *Miami Vice*, which would take the same amount of time, is somewhere in the $50,000 or $60,000 range. How can we compete?

On top of that, they have had maybe twice the budget to produce that. They probably had a budget of $1 million to produce that episode, whereas we are producing the same time slot for $500,000.

• 1200

The only way we can compete is to continue to have the same amount of public involvement in our production facility.

Mr. Neil: Meg touched briefly on those items that are part of the deal, but we think there is a whole other aspect of it as well, and that is perhaps the part Marianne was referring to when she said if it was not on the table, maybe it was under the table.

While all those factors that Meg has pointed out will affect us—and we have concerns about the advertising industry and the negative consequences for Canadian performers of changes there—much more fearful to us are those matters that are not addressed in Bill C-130 but which we are convinced are part of the deal.

One of them is addressed in Bill C-130, and that is the retransmission right. We think it is being introduced in a way that discriminates against Canadian rights holders. We support the introduction of a retransmission right. We always have. By exempting local signals from the payment of the copyright fees, what is happening is the first signals being exempted are Canadian signals, our programs owned by Canadians. And if there was no exemption for local payments, no exemption for local signals, in fact the

[*Traduction*]

lire cette clause en donneraient une interprétation différente. C'est précisément ce que nous avons constaté aujourd'hui. Les Américains en donnent une version et nous Canadiens en donnons une autre. Il y a fort à parier que tous ceux qui sont autour de cette table auraient une interprétation différente à en donner.

Cette clause compromet notre avenir car il y est question d'effet commercial; et comme Marianne l'a fait valoir, nous ne considérons pas notre culture au Canada comme un effet commercial. Nous ne la considérons pas comme un produit commercial. Notre tradition est toute autre; c'est le gouvernement qui finance la culture de ce pays.

Je le répète, nous voulons avoir accès à notre propre marché. Les coûts de production au Canada sont énormes. Produire une émission d'une heure comme celle que diffuse la CBC, *Seeing Things*, coûte 500,000$. Or il n'en coûte que 50,000$ ou 60,000$ pour acheter une bonne émission de télévision américaine comme *Miami Vice*, qui dure tout autant. Comment pouvons-nous alors soutenir la concurrence?

De surcroît, les Américains ont peut-être eu le double du budget à leur disposition pour produire cette émission. Ils disposaient vraisemblablement d'un million de dollars pour réaliser cette épisode, alors que nous ne disposons que de 500,000$.

Nous ne pouvons soutenir la concurrence avec les États-Unis qu'en disposant du même budget.

M. Neil: Meg vous a parlé brièvement de tout ce qui faisait partie de l'accord, mais nous estimons que tout un aspect de cette question n'a pas été traité, et Marianne disait toute à l'heure que si cela ne faisait pas partie des négociations directes, cela faisait peut-être partie des négociations cadrées.

Même si tous les facteurs dont a parlé Meg nous toucheront directement—et nous nous inquiétons des conséquences que cela aura sur l'industrie de la publicité et sur les artistes canadiens en général—nous craignons davantage tout ce que ne dit pas le projet de loi C-130 mais qui, d'après nous, fait tout de même partie de l'accord.

Le projet de loi C-130 aborde l'une de nos préoccupations, à savoir, le droit de retransmission. Nous estimons que ce droit va pénaliser les détenteurs de droits canadiens. Nous sommes partisans d'un droit de retransmission. Nous l'avons toujours été. En exemptant les signaux locaux du versement de droits d'auteur, les premiers signaux exemptés sont destinés aux Canadiens, c'est-à-dire les émissions réalisées par les Canadiens. Et si ces signaux locaux n'étaient pas exemptés, les réalisateurs

[*Text*]

Canadian producer would receive a higher percentage of the admittedly higher royalty fees available.

Then there is the film products importation bill. Ninety-seven percent of film profits in Canada are controlled by companies outside of Canada. The government proposed in 1987 to do something about that. In 1987 they said that an additional 12% of the market would be guaranteed to Canadian distribution companies so that profits could flow back into the Canadian production industry. But we never saw the act in 1987. Well, we saw the act in 1987; it came to a number of us in a brown paper envelope. It existed, but it was never introduced; it was not tabled. Instead we have the 1988 act. The 1988 act is a watered-down version of a bill that was not particularly good in 1987; and we are absolutely convinced that the watering down occurred because of pressure from the Americans.

Then we have other things that we think are part of this discussion as well. The capital cost allowance provisions available for private investments in independent film and television production were modified by Michael Wilson's tax reform. It is curious to us that it was one of those items that the Americans said was a barrier to their free operation of their cultural industries in Canada. They introduced it as a barrier, and suddenly we have changed our system.

Although a final analysis is far from complete, because it has only been introduced, there is the Broadcasting Act and broadcasting policy. We fear that in that policy, as a result of American pressure, there are certain changes in government position from positions that have been held for many, many years; and these are the areas that perhaps are of the greatest concern to our membership.

Mr. Mowbray: I know that most of the things in the agreement have to do with tariffs, economics, and dollars. Most of the things in the agreement do not directly have much to do with the jobs the actors and writers and broadcast journalists in this country do, but it has a lot to do with the country within which we live. We believe that what this agreement will do is eliminate the boundary, not just for economic reasons but for political and cultural things as well.

We do not have a history of 1,000 years of inter-nation warfare the Europeans had to build their cultural identities. We do not have the different languages to stop the cultural invasion across the border. Heaven knows, we cannot put up a fence to stop it from coming in.

We believe this agreement will fundamentally alter the nature of our nation, from a nation that has been built, against all odds, as an east-west country into a nation that has its primarily links in the north-south direction—Montreal to Boston and New York; Calgary to the United

[*Translation*]

canadiens percevraient un pourcentage plus élevé des droits d'auteur censés être plus élevés.

Passons maintenant au projet de loi sur l'importation des produits cinématographiques. Quatre-vingt-dix-sept p. 100 des profits cinématographiques au Canada vont à des intérêts étrangers. Le gouvernement a proposé en 1987 de remédier à cette situation. Cette année-là, le gouvernement a déclaré qu'une part supplémentaire de 12 p. 100 du marché serait garantie aux compagnies de distribution canadiennes pour que les bénéfices réalisés puissent être réinvestis dans l'industrie de production canadienne. Mais cette loi n'a jamais été adoptée en 1987. Nous l'avons vue en 1987; nous l'avons reçue dans une enveloppe brune. Cependant, elle n'a jamais été déposée. Nous avons maintenant la loi de 1988. Cette loi est une version édulcorée d'un projet de loi qui n'était pas particulièrement sensationnel en 1987; mais nous sommes absolument convaincus que cette version éduleorée est attribuable aux pressions exercées par les Américains.

Cet accord comporte d'autres aspects également. Les dispositions relatives à la déduction pour amortissement dont pouvaient se prévaloir ceux qui investissaient dans le cinéma et la télévision indépendante ont été modifiées par le ministre des Finances lorsqu'il a proposé sa réforme fiscale. Il nous semble curieux de constater que cette question était considérée comme un obstacle par les Américains. Ils disent que c'est un obstacle et, tout d'un coup, notre système change.

N'oublions pas non plus la nouvelle Loi sur la radiodiffusion et la nouvelle politique de gouvernement en la matière, bien qu'elles n'aient pas été encore analysées à fond. Nous craignons que ces nouvelles mesures, en raison des pressions exercées par les Américains, ne poussent le gouvernement canadien à modifier sa position du tout au tout par rapport à ce qu'elle a toujours été; voilà les questions qui nous préoccupent le plus.

M. Mowbray: Je sais que l'essentiel de cet accord porte sur les droits de douane, les questions économiques et de gros sous. La plupart des dispositions de cet accord ne portent pas directement sur les activités qu'exercent les acteurs, les écrivains et les journalistes de la presse parlée, mais portent directement sur le pays dans lequel nous vivons. Nous estimons que cet accord abolira les frontières, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan politique et culturel.

Nous n'avons pas connu dix siècles de guerre entre nations comme les Européens qui s'en sont servis pour consolider leur identité culturelle. Nous parlons la même langue et nous ne pouvons donc pas mettre un frein à l'invasion culturelle américaine. Nous ne pouvons pas construire un rideau de fer pour empêcher que cette invasion ne se produise.

Nous estimons que cet accord modifiera du tout au tout le caractère de notre pays, qui s'est développé de l'est vers l'ouest, malgré toutes les difficultés, et qui risque de devenir un pays qui se développera du nord au sud—de Montréal à Boston et New-York, de Calgary au Midwest

[*Texte*]

States midwest; Vancouver to Los Angeles and San Francisco. To us that is not a country, it is the beginning of the United States and provinces.

Ms Fraser: As a Canadian I have two fundamental personal objections to this free trade deal. The first is that as a voter my opinion has not been asked for, and I think I have a right to state my opinion in an election on the subject of free trade. I do not feel that this government has the mandate to make this decision without consulting me.

Secondly, I strongly object to the way the free trade deal is already shaping thinking—your thinking about what happens in Canada; what public policy is. The question that is being asked here because of this free trade deal is not: what is the impact of a particular piece of legislation on Canadians? The question that is being asked by my government is: what will the Americans think?

• 1205

Ms Hogarth: I would like to make one final remark, if I may, Mr. Chairman. I am sitting here as an actor representing maybe 6,000 or 7,000 fellow actors across this country. I have worked at Stratford, I have worked in films, and I make the vast majority of my living through making commercials. As the spokesperson for many colleagues in many other areas of the arts, including the visual arts and in publishing, and representing all kinds of other artists in this country, I feel very strongly insulted that this government will only give one hour to the cultural concerns in this agreement.

The Chairman: There will be more cultural presentations made to us before our hearings are done. If I were to even think about making a comparison between the members of the various parties and their cultural representatives, I would be in trouble, so we will start with Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: I would like to thank both groups for coming. I would like to share your very serious concerns about the amount of time that has been allocated to cultural industries. I know that I have had to ask for some additional industries to be considered. I hope the specific steering committee members will take that into consideration and invite the deputy minister to explain the supposed exclusion of cultural industries so we will get a better explanation.

With respect to the Winnipeg group, I think you are somewhat in contradiction with your colleagues from ACTRA, as your view of the film policy seems to indicate that you find it a very good film policy; you are able to live within that film policy and you see the screens, whether they are theatrical screens or television screens, as being adequately improved through that particular policy. Would that be a fair reading of what you have said?

[*Traduction*]

des États-Unis, de Vancouver à Los Angeles et San Francisco. Pour nous, ce n'est plus un pays, c'est le début des États-Unis et des provinces.

Mme Fraser: Je suis canadienne et je m'oppose pour deux raisons à cet accord de libre-échange. Premièrement, on ne m'a pas demandé mon opinion alors que je dispose du droit de vote, et je crois avoir le droit de donner mon opinion si j'étais appelée à voter. Je ne crois pas que le gouvernement ait le droit de prendre une décision de ce genre sans me consulter.

Deuxièmement, je m'oppose fermement à la façon dont cet accord influe déjà sur notre mode de pensé—sur ce qui risque de se produire au Canada, sur les mesures prises par les pouvoirs publics. La question qui est posée relativement à cet accord de libre-échange n'est pas: Quel est l'impact d'un texte législatif donné sur la population du Canada? La question que pose le gouvernement du Canada est celle-ci: Que vont penser les Américains?

Mme Hogarth: Permettez-moi de faire une dernière observation, monsieur le président. Je suis actrice et je représente aujourd'hui 6,000 à 7,000 de mes collègues. J'ai joué à Stratford, j'ai joué dans des films et je gagne ma vie en tournant surtout des films publicitaires. En tant que porte-parole de nombre de mes collègues dans beaucoup d'autres domaines artistiques, y compris les arts visuels et l'édition, et en tant que représentante de toutes sortes d'artistes dans ce pays, je trouve injurieux que ce gouvernement ne consacre qu'une heure aux aspects culturels de cet accord.

Le président: D'autres groupes culturels auront l'occasion de comparaître devant notre comité avant que ces audiences ne prennent fin. Je ne voudrais surtout pas établir de comparaison entre les diverses parties et leurs représentants culturels, et je vais donc immédiatement donner la parole à Mme Finestone.

Mme Finestone: Permettez-moi de vous remercier d'être venue. Moi aussi, je trouve aberrant le temps accordé aux industries culturelles. J'ai demandé à ce que d'autres groupes comparaissent devant notre comité. J'espère que ceux qui font partie du comité directeur en prendront bonne note et j'invite le sous-ministre à nous donner une explication de cette prétendue exclusion des industries culturelles pour que nous puissions davantage comprendre ce qui se passe.

Le groupe de Winnipeg semble être en contradiction avec ses collègues de l'ACTRA, puisqu'il considère que notre politique cinématographique est excellente; vous arrivez à vous contenter de cette politique qui améliore ce qui peut être vu sur les écrans, qu'ils soient de cinéma ou de télévision. Est-ce à peu près ce que vous pensez?

[*Text*]

Mr. Duggan: I think the most accurate reading of what we said is that we feel there have been some important beginnings.

Mrs. Finestone: Beginnings, yes.

Mr. Duggan: We feel even those modest important beginnings may be threatened. Certainly we are not at the end of the road, but at least it is the beginning of the road.

Mrs. Finestone: You find that the film policy suits you and you see that as a good beginning.

Mr. Duggan: It is better than what it was last year.

Mrs. Finestone: This was since the capital cost allowance and a few other things have taken place.

Mr. Duggan: I meant in that specific area with that specific bill.

Mrs. Finestone: You say in your brief that the notwithstanding clause is worded in such a way that cultural issues may not be moderated by the tribunals. You say it seems to exempt culture from their review. Could you tell me how you arrive at that conclusion?

Mr. Duggan: We have focused on the text of the agreement and the text of that clause begins:

Any other provision of the agreement. . .

One of the provisions of the agreement is the decision to set up a tribunal or review panel. It is unclear to us whether it actually exempts even the review process. The language says it does, but it seems that the intent was not. If a countervailing tariff is put on another economic sector in order to retaliate against a cultural initiative, it seems it would go to a review panel. Yet the text of the agreement says it does not.

Mrs. Finestone: I was just going to ask you if you would like to enlarge on that. I think the notwithstanding clause is one of serious concern and I would like to hear what you have to say.

Mr. Neil: I have a couple of comments, first of all with respect to the notwithstanding clause in this specific issue. On two occasions now I have heard senior representatives of the government in the Trade Negotiations Office—the first was Flora MacDonald in a speech to the Canadian Conference of the Arts annual meeting, the second was Simon Reisman in a speech to a CFTA luncheon—confirm that the notwithstanding clause means that Canadian cultural initiatives are subject to the bilateral review process and the dispute settlement mechanism. Further, American retaliation, if we wished, could be subject to that dispute settlement mechanism. I do not think there is any doubt, and you could get that confirmation yourselves.

[*Translation*]

M. Duggan: Nous estimons surtout que ce sont d'importants débuts.

Mme Finestone: Des débuts, oui.

M. Duggan: Nous estimons cependant que même ces débuts importants, quoique modestes, risquent d'être compromis. Nous ne voyons toujours pas la lumière se profiler à l'horizon, mais nous sommes au moins sur la bonne voie.

Mme Finestone: La politique cinématographique du Canada vous convient et vous pensez que nous sommes sur la bonne voie.

M. Duggan: C'est une amélioration par rapport à l'année dernière.

Mme Finestone: Depuis que la déduction pour amortissement, etc. a été modifiée.

M. Duggan: Je pensais à ce domaine précis dans le cadre de ce projet de loi particulier.

Mme Finestone: Dans votre mémoire, vous dites que la clause dérogatoire est libellée de telle façon que les tribunaux pourraient avoir un effet modérateur à ce sujet. Vous dites qu'ils ne pourront pas, semble-t-il examiner les questions culturelles. Comment avez-vous établi cela?

M. Duggan: Nous avons lu le texte de l'accord, et la première phrase de cet article dit ceci:

Toute autre disposition de cet accord. . .

Cet accord prévoit la création d'un tribunal ou d'un groupe d'examen. Nous n'arrivons pas à établir si la culture est exclue également du processus d'examen. D'après le texte de l'accord, oui, mais il semble que ce n'était pas là le but recherché. Si un autre secteur économique est frappé de droits compensatoires par mesure de rétorsion contre une initiative d'ordre culturel, un groupe d'examen en serait chargé. Et pourtant, le texte de l'accord dit que ce n'est pas le cas.

Mme Finestone: J'allais justement vous demander de nous en dire un peu plus à ce sujet. La clause dérogatoire nous inquiète énormément et je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. Neil: J'aimerais faire deux observations; la première porte sur cette clause dérogatoire. À deux reprises, j'ai entendu des représentants du gouvernement—la première étant Flora MacDonald, lors d'un discours prononcé lors de l'assemblée générale annuelle de la Conférence canadienne des arts, le deuxième étant Simon Reisman, lors d'un discours prononcé devant l'Association canadienne du libre-échange—confirmer que la clause dérogatoire signifiait que toute initiative culturelle canadienne serait soumise au processus d'examen bilatéral et au mécanisme de règlement des litiges. D'autre part, toute mesure de rétorsion prise par les États-Unis pourrait être examinée, si le Canada le désirait, par ceux chargés du règlement des litiges. Je ne crois pas que le doute en la matière subsiste et vous pouvez sans doute obtenir vous-même cette confirmation.

[*Texte*]

With respect to the film policy and act, I have a couple of comments there. First of all, you are correct to point out that you have to look at the film act and policy in conjunction with the removal of the capital cost allowance provisions. Essentially the government is replacing private investment in film production, which used to be encouraged by the tax rules, with further public investment in the form of the additional $200 million for Telefilm Canada.

• 1210

I would think it would be this government, of any of the parties, that would take a different view of what you should be doing. I think that is a serious matter when you are replacing private investment with further public investment. So now producers have to rely even more heavily on the public purse to get the finances together for a feature film.

Mrs. Finestone: Then would you have some concern about the fact that it is going to take the next five, perhaps seven, years to determine and define what is a subsidy and therefore, could this then be put in jeopardy with respect to subsidies to the cultural industry?

The government seems to say that all these things have been grandfathered, that cultural industries are protected. I am of the view that perhaps they are grandfathered but anything that is forthcoming, including film legislation, including the new broadcasting bill, may not necessarily be immune to the notwithstanding clause or to interpretation where it might contravene or contradict what is presently in this free trade agreement.

Mr. Neil: Absolutely. In 1984 there was a report done for the U.S. Trade Office that Marianne made reference to. It was produced under the chairmanship of the chairman of the board of CBS and outlined what it considered to be the major barriers to the distribution of American entertainment and advertising material.

It contains a shopping list of things which they consider to be subsidies, barriers which they perceive that Canada has erected to the free movement of their products across the border.

There is no doubt that this shopping list remains. They have been able to check off a few of the small items on their shopping list, they have been able to collect on those, but the balance of the list remains and they will be going after them.

They consider Telefilm a subsidy, they consider the entire existence of a Canadian Broadcasting Corporation as a subsidy for Canadian cultural products that they consider inappropriate.

Mrs. Finestone: So you consider that they are at risk?

Mr. Neil: Absolutely.

Mrs. Finestone: That is what you are saying.

[*Traduction*]

J'aurais deux observations à faire à propos de la politique cinématographique de ce pays et du projet de loi déposé récemment. Premièrement, vous avez raison de dire qu'il faut tenir compte de la suppression des dispositions relatives à la déduction pour amortissement lors de l'analyse de cette politique et de cette loi. Grosso modo, le gouvernement entend remplacer l'investissement privé dans la production cinématographique qu'encourageaient certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu par une injection de 200 millions de dollars dans Téléfilm Canada.

C'est le gouvernement, quel que soit le parti, qui estimerait qu'il faudrait faire autrement. C'est une question sérieuse que de remplacer les investissements privés par de nouveaux investissements publics. Les producteurs dépendent encore plus des subventions publiques pour réunir les fonds nécessaires à un long métrage.

Mme Finestone: Vous craignez qu'il ne faille encore cinq ans ou peut-être sept pour définir exactement ce qu'est une subvention et que ceci n'ait par conséquent une incidence défavorable sur les subventions accordées à l'industrie culturelle?

D'après ce que dit le gouvernement, tout ceci doit être préservé et les activités culturelles sont protégées. C'est peut-être vrai pour tout ce qui existe mais il n'est pas évident que les mesures futures, comme une législation sur les films ou le nouveau projet de loi sur la radiodiffusion, soient à l'abri de la clause nonobstant ou ne puissent être considérées comme contraires aux dispositions actuelles de cet accord de libre-échange.

M. Neil: Absolument. En 1984, on a préparé pour le Trade Office américain un rapport dont Marianne a parlé. Il a été élaboré sous la présidence du président du conseil de CBS et l'on y décrivait les principaux obstacles à la distribution des émissions de loisir et de publicité américaines.

Il y avait toute une liste d'éléments considérés comme des subventions, de ce que l'on considérait comme des obstacles érigés par le Canada pour entraver la libre circulation des produits de part et d'autre de la frontière.

Il est certain que cette liste existe toujours. On est parvenu à supprimer certains articles de moindre importance sur cette liste, mais dans l'ensemble, cette liste est toujours valable et tout sera fait pour éliminer ces obstacles.

Ils estiment que Téléfilm est une subvention, que l'existence d'une société comme Radio-Canada constitue une subvention inadmissible pour les produits culturels canadiens.

Mme Finestone: Pensez-vous donc qu'il y ait un risque?

M. Neil: Absolument.

Mme Finestone: C'est ce que vous craignez.

[*Text*]

Mr. Neil: In the long term, yes.

Mrs. Finestone: You refer to the Stratford Festival Company who wrote what I consider to be a most important letter which was signed by over 350 people and was sent to the Prime Minister of Canada.

They take the proposition that if a future government were to introduce a broadcasting bill that specified greater Canadian content, U.S. commercial interests could claim loss of revenue and that would deduct *Dallas* and *The Cosby Show*, etc., on Canadian TV channels.

The U.S. government could assess that loss as *x* millions of dollars and take measures of equivalent commercial effect in, let us say, the Atlantic fisheries—our poor Atlantic fishermen! Then they would be outraged; cultural initiatives, etc. and you would have Canadians fighting against Canadians and you would have U.S. corporate interests therefore being able to prevail. Do you agree with this scenario?

Mr. Neil: Yes, and that is the scenario that we see from the notwithstanding clause, which has drawn the cultural industries back into the bilateral trade discussions.

Mr. Duggan: We support quite strongly the position of the Business Council on National Issues in calling for an effective cultural exemption. I guess the core of what we are saying is that we do not feel this exemption, because of the second clause, is in fact an effective exemption.

Mrs. Finestone: Could we go to clause 8 of the Canada-U.S. Free Trade Agreement—

Mr. McDermid: Of the bill.

Mrs. Finestone: Of the bill—thank you very much—which talks about notwithstanding anything in any other act or law in the event of any inconsistency or conflict between this act, etc. We heard quite a presentation this morning with respect to water and its place in the free trade agreement.

Now, if this definition in the free trade agreement holds with respect to clause 8, would you suggest that a new broadcast bill coming in, if the definition of broadcast differs or the definition under retransmission differs in the bill that is before the House on broadcasting from what is in this free trade agreement bill, Bill C-130, that Bill C-130 would take precedence and the definitions would hold?

Mr. Duggan: Yes, I think that gets to a very important issue that has not been discussed in much detail in this debate. It is the whole issue of technological change; the definition of what a piece of art is and what a cultural enterprise is shifts because of technological change, especially because the negotiators chose to define culture in terms of technological activities.

[*Translation*]

M. Neil: À long terme, oui.

Mme Finestone: Vous parlez de la Compagnie du Festival de Stratford qui a écrit une lettre, d'après moi très importante, signée par 350 personnes et l'a envoyée au premier ministre du Canada.

D'après les auteurs de cette lettre, si un gouvernement futur présentait un projet de loi sur la radiodiffusion exigeant un contenu canadien plus important, les propriétaires d'intérêts commerciaux américains pourraient prétendre perdre des revenus et l'on retirerait alors *Dallas* et *The Cosby Show*, etc., des chaînes canadiennes de télévision.

Le gouvernement américain pourrait évaluer cette perte à *x* millions de dollars et prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent dans un autre domaine comme, par exemple, les pêches des Maritimes—pauvres pêcheurs des Maritimes! Tout le monde serait furieux; on parlerait d'initiatives culturelles et les Canadiens partiraient en guerre contre d'autres Canadiens tandis que les intérêts des grandes sociétés américaines seraient préservés. Pensez-vous que ce scénario soit envisageable?

M. Neil: Oui, et c'est justement ce que nous prévoyons avec la clause nonobstant, à cause de laquelle les activités culturelles sont revenues sur le tapis dans les discussions commerciales bilatérales.

M. Duggan: Nous sommes tout à fait d'accord avec le Conseil canadien des chefs d'entreprises qui demande une exemption culturelle effective. D'après nous, cette exemption n'est pas véritablement une exemption effective, à cause de la deuxième clause.

Mme Finestone: Pourrions-nous passer à l'article 8 de l'accord de libre-échange Canada-États-Unis. . .

M. McDermid: Du projet de loi.

Mme Finestone: Du projet de loi—merci beaucoup—qui précise que nonobstant ce qui se trouverait dans une autre loi, en cas de contradiction ou de conflit entre cette loi, etc. Nous avons entendu ce matin un exposé virulent sur la place de l'eau dans l'accord de libre-échange.

Si cette définition de l'accord de libre-échange est valable en vertu de l'article 8, pensez-vous que le nouveau projet de loi sur la radiodiffusion qui est devant la Chambre contenait une définition de radiodiffusion ou de retransmission différente de celle du projet de loi C-130 sur l'accord de libre-échange, que le projet de loi C-130 aurait préséance et que les définitions seraient maintenues?

M. Duggan: Oui, c'est une question très importante qui n'a pas été discutée en détail. C'est le problème du changement technologique; la définition d'une oeuvre d'art ou d'une entreprise culturelle évolue en raison des changements technologiques, particulièrement parce que les négociateurs ont décidé de définir la culture en termes d'activités technologiques.

[*Texte*]

• 1215

When the technological activities change, the definition of culture in a normal circumstance change as well; but because of the agreement, we are concerned that the definition of culture will freeze at its current level. If, for instance, the agreement had been brought in in the 1950s, television would not be part of the definition of cultural enterprises, and would therefore not be a cultural industry.

Mrs. Finestone: I think that raises a very serious problem. There is a definition of radio communications in this bill, and there is a different definition of broadcasting in the minister's new bill, which is coming in this afternoon at 3 p.m.

Mr. Edwards: The comment about our needing access to Canadian cultural markets, I could not agree with more. Mrs. Finestone and I and Mr. Gormley have shown our commitment in that regard. We always want more, and we are always going to be pushing for more. Nevertheless, I am not as alarmed as you are about perceived threats to those initiatives. Mrs. Finestone has touched on the grandfathering provisions. "Notwithstanding" does not give me much of a problem. I think we are in far worse shape today than we would be with a notwithstanding clause, and I will tell you why.

I think that anything the Canadian film industry can do today, with all the respect in the world, would have the impact of a gnat in terms of commercial effect on the U.S. The tribunal would be there and there would be some opportunity to measure economic effect. At the moment we are at the whim of political pressure, and I think that the free trade agreement removes that political pressure and puts some kind of a tribunal in place.

On the observations about Mr. D'Aquino's presentation and the question of an election, this government was elected with a mandate for economic growth, and we see this as one of the finest instruments of economic growth.

As to the financing of culture and the suggestion that we have been talking about the things of Mammon here, it is always dollar bills that finance culture, whether they are taxpayers' dollars or contributions from corporations.

In terms of Canadian choices, I would point to the instrument in the broadcasting policy for the alternative programming service. I think that is a very positive step and I am sure you would welcome it as well.

Mr. Neil, you mentioned very quickly that the Broadcasting Act and the broadcasting policy show evidence of U.S. pressure. Could you briefly elaborate, sir?

Mr. Neil: The 1968 Broadcasting Act has a number of provisions that provide that Canadian signals should be given priority carriage in the Canadian broadcasting

[*Traduction*]

Lorsque les activités technologiques changent, la définition de culture dans des circonstances normales change également, mais nous craignons qu'à cause de l'accord, la définition de la culture ne soit bloquée à son niveau actuel. Si, par exemple, l'accord était intervenu au cours des années 1950, la télévision ne ferait pas partie de la définition des entreprises culturelles et ne constituerait donc pas une industrie culturelle.

Mme Finestone: Ceci pose un problème très grave. Ce projet de loi contient une définition des communications radio et il y a une définition différente de radiodiffusion dans le nouveau projet de loi du ministre, qui doit être présenté cet après-midi à 15 heures.

M. Edwards: Vous aviez dit que nous devions avoir accès au marché culturel canadien et je suis on ne peu plus d'accord avec vous. Mme Finestone, M. Gormley et moi-même avons clairement montré notre position à cet égard. Nous voulons toujours plus et nous allons toujours essayer d'obtenir plus. Néanmoins, je ne suis pas aussi inquiet que vous au sujet de ces éventuelles menaces. Mme Finestone a parlé des dispositions de protection. Le «nonobstant» ne me pose pas trop de problèmes. Je crois que nous sommes actuellement dans une situation bien pire que si nous avions une clause nonobstant, et je vais vous dire pourquoi.

Tout ce que fait l'industrie cinématographique canadienne aujourd'hui ne peut avoir, sauf votre respect, qu'un impact commercial absolument dérisoire sur les États-Unis. Le tribunal serait en place et il serait possible d'évaluer l'incidence économique. Pour le moment, nous sommes le jouet des pressions politiques et l'accord de libre-échange remplace quelque peu ces pressions politiques par un genre de tribunal.

Quant à ce qui a été dit au sujet de l'exposé de M. D'Aquino et la question des élections, ce gouvernement s'est engagé, lorsqu'il a été élu, à assurer l'expansion économique et nous avons là l'un des meilleurs instruments de croissance possible.

En ce qui concerne le financement de la culture et le fait que nous avons parlé de choses bassement matérielles, il faut toujours de l'argent pour financer la culture, que ce soit les deniers du contribuable ou les fonds versés par les grandes sociétés.

En ce qui a trait aux choix canadiens, je vous rappelle que la politique de la radiodiffusion prévoit la possibilité d'un service alternatif de programmation. C'est à mes yeux une mesure très positive, et je suis sûr que vous en serez également très heureux.

Monsieur Neil, vous avez dit très rapidement que la Loi sur la radiffusion et la politique en matière de radiodiffusion témoignaient de l'importance des pressions américaines. Pourriez-vous être plus précis, monsieur?

M. Neil: La Loi de 1968 sur la radiodiffusion prévoit dans plusieurs dispositions que les signaux canadiens doivent avoir la priorité dans le système canadien de

[*Text*]

system. Yet from 1968 to 1988, even with that language, we have a situation in which the availability of Canadian signals has declined relative to those from the United States, because during that period we have had the introduction of cable. So there is less percentage of Canadian content on the air in 1988 than there was in 1968.

Mr. Edwards: Do you favour closing off U.S. channels?

Mr. Neil: No. In the Caplan-Sauvageau report, and indeed in other government policy papers, there has always been a recognition that we have to give priority to the Canadian signals.

• 1220

Mr. Edwards: Where is that lost?

Mr. Neil: Then we come to a specific. Let us take recommendation number 69 of the standing committee's report which recommends:

> The Commission should review the extent of the implementation of the "extended basic" tiers which include American specialty services and, further, should prohibit the distribution of such services on that basis if the "extended basic" approach materially expands access by such non-Canadian services to Canadian homes.

This is in fact the existing policy. Many of us, including your own committee, were trying to lobby for strengthening of provisions. The latest government response is:

> The government's policy with respect to programming as expressed in the new bill and the related policy statement is not to restrict access to foreign services but rather to ensure that an adequate choice of high quality Canadian programming is available in the Canadian broadcasting system.

Mr. Edwards: That is not inconsistent with anything—

Mr. Neil: It is, nonetheless, a change. It is a change because if we develop extended basic tiers over the next few years, the Canadian signals will not be given a priority and you risk having—

Mr. Edwards: I think Mrs. Finestone and I can both give you the assurance that this is a misinterpretation of the government response.

I would like to get to a couple of other points in your brief, Mr. Neil. In what way do you see the print-in-Canada requirement adversely affecting Canadian cultural industries? I presume this is the publishing industry.

Mr. Neil: Obviously I am not an expert on the publishing industry, but my colleagues in the publishing industry tell me that particularly some of the smaller

[*Translation*]

radiodiffusion. Pourtant, de 1968 à 1988, malgré ces dispositions, les signaux canadiens ont perdu de l'importance par rapport aux signaux américains, à la suite de la mise en place de la câblodistribution pendant cette période. Proportionnellement, il y a moins d'émissions canadiennes en 1988 qu'en 1968.

M. Edwards: Voudriez-vous que l'on supprime les canaux américains?

M. Neil: Non. Dans le rapport Caplan-Sauvageau et dans les documents de politique du gouvernement, on a toujours admis qu'il fallait donner la priorité aux signaux canadiens.

M. Edwards: Ce n'est plus le cas?

M. Neil: Pour être précis, je prendrai la recommandation 69 du Rapport du Comité permanent selon laquelle:

> Le Conseil devrait examiner à nouveau dans quelle mesure il conviendrait d'établir un volet de base «élargi» comprenant des services spécialisés américains; s'il s'avérait que cette structure a pour effet de permettre à des services non canadiens d'atteindre plus facilement les téléspectateurs canadiens, il devrait en interdire la distribution sur le volet de base «élargi».

C'est en fait la politique existante. Nous avons été nombreux à essayer, tout comme votre Comité, de faire renforcer les dispositions. Dans sa dernière réponse, le gouvernement disait ceci:

> Comme le montre le nouveau projet de loi et la déclaration de politique qui l'accompagne, la politique gouvernementale en matière de programmation ne vise pas à limiter l'accès aux services étrangers mais plutôt à garantir qu'il existe un choix adéquat d'émissions canadiennes de haute qualité dans le système canadien de radiodiffusion.

M. Edwards: Ceci n'est pas contraire à. . .

M. Neil: C'est néanmoins un changement. C'est un changement parce que si l'on établit un système de base élargi au cours des prochaines années, les signaux canadiens n'auront plus la priorité et l'on risque d'avoir. . .

M. Edwards: Nous pouvons tous deux, Mme Finestone et moi-même, vous garantir que ce n'est pas ainsi qu'il faut interpréter la réponse du gouvernement.

Je voudrais passer à deux autres observations figurant dans votre mémoire, monsieur Neil. Dans quelle mesure pensez-vous que l'exigence concernant l'impression obligatoire au Canada risque d'affecter défavorablement les industries culturelles canadiennes? Je suppose que vous parlez de l'industrie de l'édition.

M. Neil: Il est clair que je ne suis pas un expert en matière d'édition, mais mes collègues spécialisés dans ce domaine m'ont dit que les petits éditeurs canadiens en

[*Texte*]

Canadian publishers rely on a whole range of economic activities to be able to publish Canadian material, and that includes printing activities. That becomes part of the economic resources they would use to produce the next volume of a local publication. To the extent that their printing business is going to be hurt as a result of this change, their ability to produce that kind of material would, in turn, be affected.

Mr. Edwards: Let me give you the benefit of my own poll in the province of Alberta. I have talked to 18 printing firms, many of whom work for small Canadian publishers. They were at first alarmed by this; now they are delighted. They see opportunities south of the border that will give them more opportunity to serve Canadian publishers.

On retransmission I would draw to your attention the question of the local-versus-distance signals. I think you did support the concept of intellectual property and the general concept of retransmission rights. I think you would agree that somewhere some determination has to be made where cable stops being a signal enhancer, due to multipath problems and all other kinds of technical difficulties, and starts becoming a pipeline delivering a signal to a distant destination. Of all the formulas, including the elaborate one brought forward by Claude Brunet, this distant-versus-local seems to be the most manageable. There is no perfect formula.

Mr. Crosbie has said that the regulations will be tabled before this committee finishes its deliberations. Maybe at that time we could have another dialogue on that issue, either by correspondence or some other way,

I am sure you are aware that the tariffs on records, tapes, video tapes, film and other similar goods were being phased out under the GATT. That phasing out began gradually in 1980. This has already been reduced by 50% and was scheduled for elimination by 1994, so in that sense the free trade agreement is consonant with the GATT activity.

On the question of the advertising industry, Ms Hogarth, I would like to get your response. In what way do you see the harmonization of the advertising industry adversely affecting, for example, your work in creating commercials? Is it not true that Maclaren, Ericsson, Vickers and Benson, J. Walter Thompson, are multinationals already? In what way would the free trade agreement alter that?

Ms Hogarth: My understanding is that Maclaren and Vickers and Benson are not multinationals.

Mr. Edwards: All of them have multinational affiliations.

Ms Hogarth: Well they may. In fact one of the problems is the increasing internationalization of the advertising industry. With all these advertising agencies becoming increasingly internationalized, who is going to make commercials that are really going to depict the

[*Traduction*]

particulier avaient besoin de différentes activités économiques pour pouvoir publier des ouvrages canadiens, parmi lesquels l'impression. Cela fait partie des ressources économiques qu'ils utilisent pour produire le volume suivant d'une publication locale. Dans la mesure où ce changement va les affecter au niveau du travail d'imprimerie, leur situation risque également de changer en ce qui concerne la production de ce genre d'ouvrage.

M. Edwards: J'ai mené ma petite enquête dans la province de l'Alberta. J'ai contacté 18 entreprises d'imprimerie dont beaucoup travaillent pour de petits éditeurs canadiens. Elles étaient au début très inquiètes de cela, mais elles sont maintenant ravies. Elles voient apparaître de nouvelles possibilités au sud de la frontière qui leur permettront de travailler davantage pour les éditeurs canadiens.

Au sujet de la retransmission, je voudrais attirer votre attention sur la question des signaux locaux par rapport aux signaux lointains. Vous étiez d'accord avec la notion de propriété intellectuelle et des droits de retransmission, je crois. Il faut savoir à partir de quel moment le câble cesse d'être un amplificateur de signal, à cause de problèmes d'interférence et de toutes sortes de difficultés techniques, pour servir simplement à acheminer un signal vers des destinations éloignées. De toutes les formules, y compris la proposition très élaborée de Claude Brunet, c'est cette distinction entre local et éloigné qui semble la plus simple. Il n'y a pas de solution parfaite.

M. Crosbie a dit que le règlement serait déposé avant que le Comité ne termine ses délibérations. Nous pourrons peut-être alors discuter encore de cette question, soit par correspondance, soit autrement.

Vous savez sûrement que les droits de douane sur les disques, les bandes, les bandes magnétoscopiques, les films et autres articles semblables ont été graduellement supprimés dans le cadre du GATT. Cette élimination progressive a commencé en 1980. Les droits ont déjà été réduits de 50 p. 100. Ils doivent normalement disparaître en 1994; en ce sens, l'accord de libre-échange correspond aux décisions du GATT.

J'aimerais bien avoir votre réaction au sujet du monde de la publicité, madame Hogarth. Dans quelle mesure pensez-vous que l'harmonisation de l'industrie de la publicité risque d'affecter vos activités de création de messages publicitaires? Est-ce que Maclaren, Ericsson, Vickers et Benson, J. Walter Thompson, ne sont pas déjà des multinationales? Dans quelle mesure l'accord de libre-échange aurait-il un impact dans ce domaine?

Mme Hogarth: Je crois que Maclaren et Vickers et Benson ne sont pas des sociétés multinationales.

M. Edwards: Elles ont toutes des affiliations multinationales.

Mme Hogarth: C'est possible. En fait, l'un des problèmes, c'est l'internationalisation croissante de l'industrie publicitaire. Toutes les agences publicitaires devenant de plus en plus internationales, qui va pouvoir créer des messages publicitaires correspondant vraiment à

[*Text*]

Canadian image? The reasons for doing that are going to be gone.

• 1225

Mr. Edwards: The marketplace will look after that because nobody is going to buy a product with U.S. symbols on it. The people will reject it. We know who we are.

Ms Hogarth: We buy Coca-Cola every day and it has a U.S. symbol on it.

Mr. Edwards: We have many Canadian symbols with Coca-Cola and they work best. That is demonstrable. I do not see that there could be any threat.

Mr. McDermid: The Chinese are buying it now too.

The Chairman: It is a terrible product to begin with.

Mr. Neil: I have one brief comment to expand on Meg's answer about the advertising industry. We are saying that the focus of the decision-making process has been shifting away from independent Canadian advertising agencies for many years. This is the final nail in the coffin. With the shift of that kind of decision-making process, you will see a shift, in our view, over the long term in the creative decision-making process.

As you probably know, Vickers and Benson lost a Ford account recently because Ford Motors decided they wanted to continentalize their advertising and therefore did not need a Canadian advertising agency. That kind of decision-making process is going to be accelerated with the free trade agreement.

Mr. Langdon: I welcome both groups. It is good to at least have this input. I certainly hope there will be considerably more input from some of the names we have already put forward, but have not yet agreed with about hearings next week.

You have listed a series of steps included within the trade agreement itself and have indicated the notwithstanding clause and its importance. I direct this to ACTRA people first. Why do you suppose a government would have stood up day after day in the House of Commons and said that culture is not on the table in the trade talks and then have come back with a trade deal which, in the specific ways you talk about and in the important general way which the notwitstanding clause implies, includes culture very much? What explanation would you offer? Is it American pressure or lack of understanding on the part of our negotiators?

Mr. Neil: There are two points, one of them being the power of the U.S. industry and particularly the power they have with the current president. As you know, he is

[*Translation*]

l'image canadienne? Il n'y aura bientôt plus de raisons de le faire.

M. Edwards: Ce sont les lois du marché qui vont jouer parce que personne ne va acheter un produit qui porte un symbole américain. Le public le rejettera. Nous savons qui nous sommes.

Mme Hogarth: Nous achetons tous les jours du Coca-Cola malgré le symbole américain.

M. Edwards: Nous avons beaucoup de symboles canadiens pour le Coca-Cola et ce sont eux qui donnent les meilleurs résultats. C'est facile à démontrer. Je ne vois pas où est la menace.

M. McDermid: Les Chinois en achètent également maintenant.

Le président: De toute façon, c'est un produit épouvantable.

M. Neil: Je voudrais faire un bref commentaire à la suite de la réponse de Meg sur le monde publicitaire. Depuis de nombreuses années, les agences publicitaires canadiennes indépendantes ont de moins en moins voix au chapitre dans la prise de décisions. C'est le dernier clou du cercueil. Nous sommes convaincus qu'à long terme, ce changement dans le processus de prise de décision influencera également les décisions en matière de création.

Comme vous le savez sans doute, Vickers et Benson ont perdu récemment la Société Ford parce que celle-ci a décidé que sa publicité serait faite à l'échelle continentale et qu'elle n'avait plus besoin d'une agence publicitaire canadienne. L'entente de libre-échange contribuera à accélérer ce type de phénomène.

M. Langdon: Je suis heureux d'entendre ces deux groupes. Il est bon d'avoir ce point de vue. J'espère qu'il nous sera également possible d'entendre les représentants de certains groupes que nous avons déjà envisagés, mais nous ne nous sommes pas encore entendus sur les audiences de la semaine prochaine.

Vous avez énuméré une série d'étapes faisant partie de l'accord de libre-échange vous-mêmes et vous avez parlé de la clause nonobstant et de son importance. Je voudrais m'adresser d'abord aux représentants de l'ACTRA. D'après vous, pour quelles raisons le gouvernement aurait-il prétendu, jour après jour, à la Chambre des communes, que la culture ne faisait pas partie des sujets de négociation pour nous présenter ensuite un accord qui affecte considérablement la culture, aussi bien sur certains points particuliers que vous avez mentionnés que d'une façon générale, avec la clause nonobstant? Quelle explication avez-vous à proposer? Est-ce dû à la pression des Américains ou au manque de compréhension de nos négociateurs?

M. Neil: Il y a deux éléments, et en particulier, la puissance de l'industrie américaine et le pouvoir qu'elle a auprès du président actuel. Comme vous le savez, c'est

[*Texte*]

an old president of our colleague organization, the Screen Actors Guild. He has always maintained his links with the film and television production community.

There is no question that they have substantial power. If you look at this 1984 report of CBS, they point to the fact that they are one of the leading providers of positive U.S. balance of payments for any industry because of their overwhelming control internationally of film and television production. There is no question that the Americans regard the cultural industries as near the top of their list of priorities for action on the part of the Canadian government. I think that is the first reason.

There is perhaps a second reason, which is that the government was anxious particularly to get the Government of Quebec on side in negotiating the free trade agreement. The Government of Quebec has always been very sensitive about cultural matters and has always been very protective of its right to introduce legislation to promote its culture. I suspect that part of the pressure that was also on the government, and part of the reason we have this enormous contradiction, is that Quebec was eager to have an exemption to allow them to continue to be able to introduce programs.

• 1230

So you have those two things: on the one hand, a clause that says the industries are exempt and, on the other hand, very strong evidence to suggest there were very major concessions made to U.S. interests.

Mr. Langdon: I guess my next question would really go to both groups. Do you have a sense, given what you have called a contradiction, that you in fact have been misled by the government throughout the course of these trade negotiations? There are the statements on the one side that say that culture was not on the table and then there is the final text which includes the many points that you have noted.

Mr. Duggan: I do not think we would say that we have been misled. I think what we would say is that we feel, at least from a long distance away in Winnipeg, that the government intended a number of things. However, it seems to us that their intentions were not met.

We could well be wrong. We have certainly been wrong before. We keep hoping that someone will write a letter of agreement between the Canadian and American sides and say, no, in fact all of these wild scenarios are not part of the agreement. They cannot happen. We have been hoping for clarification from the initial draft to the legal text. We have been hoping for some sort of concrete thing that would tell us that the intentions were in fact matched by the actions.

As far as whether we had been deliberately misled or not, I have no way of knowing. I guess one has to assume that the government you work under is honourable, and we work under that assumption.

Ms Fraser: Could I just make a brief comment?

[*Traduction*]

l'ancien président de notre organisation soeur, la Screen Actors Guild. Il a toujours gardé ses liens avec le monde du cinéma et de la télévision.

Il est certain que c'est une industrie très puissante. Dans le rapport de CBS de 1984, on souligne que l'industrie joue un rôle déterminant dans la balance des paiements américaine grâce à sa suprématie internationale sur la production cinématographique télévisée. Il est certain que les industries culturelles sont l'un des premiers secteurs où les Américains souhaitent une intervention de la part du gouvernement canadien. C'est d'après moi, la première raison.

Il y a peut-être une deuxième raison, le fait que le gouvernement tenait particulièrement à avoir le gouvernement du Québec à ses côtés pour négocier l'accord de libre-échange. Le gouvernement du Québec a toujours été très sensible en matière culturelle et a toujours tenu à être libre d'adopter des lois pour promouvoir sa culture. Cela devait faire partie des pressions exercées sur le gouvernement et c'est aussi pour cela que nous avons cette terrible contradiction, parce que Québec tenait à avoir une exemption pour pouvoir continuer à introduire des émissions.

Il y a donc deux choses: d'une part, une disposition exemptant les industries et, d'autre part, des signes très nets montrant que l'on a fait des concessions majeures aux intérêts américains.

M. Langdon: Cette question s'adresse en fait aux deux groupes. Voulez-vous dire, en parlant de contradiction, que le gouvernement vous a induits en erreur pendant toutes ces négociations? D'un côté, on a déclaré que la culture ne faisait pas partie des sujets discutés à la table des négociations, et de l'autre, on trouve dans le texte final tous les éléments que vous avez cités.

M. Duggan: Nous ne pouvons pas dire que nous avons été induits en erreur. Autant que nous puissions en juger depuis Winnipeg, nous pensons que le gouvernement avait certaines intentions, mais on dirait qu'elles ne se sont pas concrétisées.

Nous nous trompons peut-être, c'est déjà arrivé. Nous continuons à espérer que quelqu'un écrira une lettre d'entente entre les Canadiens et les Américains pour expliquer que non, toutes ces hypothèses folles ne font pas partie de l'accord et ne peuvent pas se réaliser. Nous espérions que des précisions seraient apporter au premier projet de texte. Nous espérions avoir en main quelque chose de concret montrant que les intentions correspondaient aux actes.

Il nous est impossible de savoir si nous avons été délibérément induits en erreur ou pas. Il faut supposer que le gouvernement pour lequel on travaille est honorable, et c'est ce que nous faisons.

Mme Fraser: Puis-je faire un petit commentaire?

[*Text*]

Mr. Langdon: Absolutely.

Ms Fraser: It was very easy I think for the government to say, and to say quite correctly, that cultural sovereignty would not be on the table in the free trade discussions because cultural sovereignty does not grow on trees, it does not swim upstream—it is not something that you make in a factory.

But I feel compromised. I feel that our cultural sovereignty, to an extent that we cannot even judge at this stage, has been compromised by this free trade agreement. It is not necessarily what is in the bill but what some of the long-term effects of the bill will be.

Mr. Langdon: The opposition side continually tried to get the government to say that cultural industries were exempt. It becomes clear now why they in fact refused at any stage to make such a clear statement. They continued to rely on the formulation that culture was exempt or cultural sovereignty was exempt, but refused to take that next step.

I would, however, like to get to the notwithstanding clause and the argument which I must say has amazed me. This has been brought forward recently by the government: all people who are in the cultural sector, and that includes thousands of Canadians, should be pleased with the notwithstanding clause because in fact it limits what the United States can do, the retaliation of equivalent commercial effect.

For instance, I noticed that Mr. Edwards raised this point in his comments. I wonder if you could comment with respect to the present situation between ourselves and the United States, whether in fact the United States would be able to retaliate with respect to anything that we undertook in the cultural area in Canada.

• 1235

Secondly, would you say that there is in fact a limitation in this equivalent commercial effect insofar as it is the United States that would determine what that equivalent commercial effect actually is?

Mr. Neil: I have a couple of random comments on the notwithstanding clause. As you may know, Mr. Langdon, one U.S. senator who is very close to the American film industry introduced legislation in the U.S. Senate that already would have sought to interpret the equivalent commercial effect as being not only the effect on the operations in Canada but the effect of any mirror legislation that may come into existence anywhere in the world.

I think that goes to the second part of your question. Yes, indeed, when it is the United States which is determining what is equivalent commercial effect, then you are subject to that kind of, shall we say, broad interpretation.

Let me make a couple of quick comments, if I could. Most of my work on a day-to-day basis at ACTRA is not involved in public lobbying; it is rather involved in the

[*Translation*]

M. Langdon: Absolument.

Mme Fraser: Le gouvernement avait beau jeu de dire que la souveraineté culturelle ne ferait pas partie des sujets négociables lors des entretiens sur le libre-échange parce que la souveraineté culturelle ne pousse pas sur les arbres, ne remonte pas les rivières—et ne peut pas se fabriquer dans une usine.

Mais je me sens mal à l'aise. J'ai le sentiment que notre souveraineté culturelle a été compromise, et nous ne pouvons même pas savoir à quel point, par cet accord de libre-échange. Ce n'est pas tant ce qui figure dans le projet de loi mais plutôt les effets à long terme que celui-ci aura.

M. Langdon: L'Opposition a essayé sans cesse de faire dire au gouvernement que les industries culturelles étaient exemptées. On comprend maintenant pourquoi le gouvernement a toujours refusé de faire cette déclaration. Il a continué à dire que la culture ou la souveraineté culturelle était exemptée, mais a refusé d'aller plus loin.

Je voudrais en venir à la clause nonobstant et au commentaire à ce sujet qui m'a sidéré. Il s'agit d'un commentaire fait récemment par le gouvernement: Tous ceux qui travaillent dans le secteur culturel, et cela signifie des milliers de Canadiens, devraient être satisfaits de la clause nonobstant parce qu'elle limite les Américains dans les mesures qu'ils peuvent prendre et les représailles ayant un effet commercial équivalent.

M. Edwards a fait cette remarque tout à l'heure. Je pense à la situation actuelle entre le Canada et les États-Unis et je me demande si les États-Unis pourraient exercer des représailles en réponse à des mesures prises par le Canada dans le domaine culturel.

Deuxièmement, pensez-vous qu'il y ait une limite dans cet effet commercial équivalent, dans la mesure où ce sont les États-Unis qui détermineraient quel est l'effet commercial équivalent?

M. Neil: Je voudrais faire deux commentaires généraux sur la clause nonobstant. Comme vous le savez peut-être, monsieur Langdon, un sénateur américain qui est très proche de l'industrie cinématographique américaine a présenté un projet de loi au Sénat américain selon lequel l'effet commercial équivalent serait non seulement l'effet sur les opérations au Canada mais aussi l'effet de toute loi analogue promulguée ailleurs dans le monde.

Cela concerne la deuxième partie de votre question. Oui, dans la mesure où ce sont les États-Unis qui décident de ce qu'est l'effet commercial équivalent, l'interprétation peut être vraiment très large, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je voudrais faire quelques brefs commentaires, si vous me le permettez. Dans mes activités quotidiennes à l'ACTRA, je ne m'occupe pas beaucoup de lobbying, mais

[*Texte*]

negotiation of collective agreements. I am a labour negotiator, and I know you often get times—and this is the equivalent almost of a labour agreement—when you are reaching the eleventh hour and you have a very sticky issue on the table. It is still left, but you have made some progress. What do you do? You either decide you are not going to have an agreement at all, or you carefully craft language that basically says both parties are going to be able to go away from the table thinking they have made some progress in this important area.

It seems to me that this is what the notwithstanding clause represents, that kind of eleventh hour compromise. The Americans wanted it. An official of the free trade office confirmed that to me in a briefing we had with the trade office. They wanted the notwithstanding clause, and they have gone away from the table with a fundamentally different interpretation than we have, and that is because it is language carefully crafted at the eleventh hour.

Mrs. Collins: In the limited time available, I will perhaps not be able to ask all my questions, but I would like to address a few to the Winnipeg Film Group. I was pleased to see in your brief that you do not oppose the free trade agreement per se, but your concerns are about the notwithstanding clause and the potential implications from your point of view.

I think I could say that the worst scenarios you project could not happen under this arrangement or under that withstanding clause. I would just like to run through some of the rationale and some of the implications of the notwithstanding clause.

First of all, in the agreement itself—and I think you would agree—by exempting the cultural industries there is nothing which in any way limits Canada's ability to provide grants to cultural industries, because they indeed are exempted. The notwithstanding clause only deals with Canada's obligations under the free trade agreement in the cultural areas, which are in the four areas Mr. Edwards mentioned to you—the transmission rights, the print in Canada, the elimination of tariffs on video and recording.

So certainly from my understanding of it, it would only be if Canada did not pursue those obligations under the free trade agreement that the notwithstanding clause could apply. Thirdly, damages would have to be shown, and fourthly, of course, it would have to go before a bi-national panel. It could not be done in any kind of unilateral manner, as some people have pretended it to be so.

With those kinds of restrictions, I guess, from the sort of wild scenarios which sometimes have been put forward, would you not agree that in fact this provision is indeed better protection than what we have now? Quite honestly, with what we have now there is the potential for the United States to try to take some kind of a trade action and without the protection of the bi-national panel or the provisions in the free trade agreement.

[*Traduction*]

plutôt de négociation de conventions collectives. Je suis négociateur syndical et il arrive très souvent—et c'est presque l'équivalent d'une entente syndicale que nous avons ici—que l'on arrive à la onzième heure avec une question très délicate sur la table. Elle est toujours là, mais on a un peu progressé. Que faut-il faire? Soit décider de ne pas conclure d'entente du tout, soit rédiger soigneusement un texte qui permettra aux deux parties de quitter la table en pensant avoir fait certains progrès dans cet important domaine.

Pour moi, c'est cela que représente la clause nonobstant, ce genre de compromis de la onzième heure. C'est ce que voulaient les Américains. Cela m'a été confirmé par un fonctionnaire du Bureau des négociations commerciales lors d'une séance d'information. Les Américains tenaient à la clause nonobstant et ils ont quitté la table avec une interprétation fondamentalement différente de la nôtre, justement parce que c'est un libellé qui a été soigneusement élaboré au dernier moment.

Mme Collins: Il ne nous reste pas beaucoup de temps et je ne pourrai sans doute pas poser toutes mes questions mais je voudrais en poser quelques-unes au Winnipeg Film Group. J'ai été heureuse de voir dans votre mémoire que vous ne vous opposez pas à l'accord de libre-échange sur le fond, mais que vous avez des inquiétudes au sujet de la clause nonobstant et de ses implications potentielles.

D'après moi, les pires scénarios que vous envisagez ne peuvent pas se produire avec cette entente ou cette disposition nonobstant. Je voudrais rapidement expliquer les raisons d'être et les implications de cet article.

Tout d'abord, et je crois que vous serez d'accord, les industries culturelles étant exemptées dans l'accord, rien n'empêche le Canada d'accorder des subventions aux industries culturelles, puisqu'elles sont réellement exemptées. La clause nonobstant ne concerne que les obligations du Canada en vertu de l'accord de libre-échange dans les domaines culturels, c'est-à-dire les quatre domaines que M. Edwards a cités—les droits de transmission, l'impression au Canada, la suppression des droits de douane sur la vidéo et l'enregistrement.

D'après mon interprétation, c'est seulement si le Canada ne respectait pas ses obligations en vertu de l'accord que la clause nonobstant s'appliquerait. Troisièmement, il faudrait prouver que des torts ont été causés et, quatrièmement, la question devrait bien sûr être examinée par une commission binationale. Cela ne se ferait absolument pas de façon unilatérale, comme certains l'ont prétendu.

Étant donné ces restrictions, ne croyez-vous pas en dépit des idées les plus folles qui ont parfois été lancées, que cette disposition nous protégerait en fait mieux que nous ne le sommes actuellement? Actuellement, rien n'empêche les États-Unis d'essayer d'exercer des représailles commerciales quelconques, sans la protection d'une commission binationale ou des dispositions de l'accord de libre-échange.

[*Text*]

Mr. Duggan: I guess to some extent we face a contradiction. As we have been told by some people, if the notwithstanding clause in fact strengthens the exemption or somehow benefits the exemption, we wonder how the beer industry survives without a notwithstanding clause in their exemption.

• 1240

It seems to me in fact it would be wonderful if the notwithstanding clause were that circumspect; if the beginning of the clause began "notwithstanding paragraph 1" and the clause on copyright and the clause on retransmission were a limitation of the notwithstanding clause. If instead of "measures of equivalent commercial effect" it said "current countervail and anti-dumping laws", it would at least freeze the retribution in the current remarkably effective techniques the Americans have.

By calling it simply a measure, in Chapter Two, article 201, paragraph 1, page 11 of the agreement, the measure is defined much more broadly than countervail and anti-dumping laws. It includes virtually everything that can be invented in the mind of a treaty negotiator. It is quite a long list of mechanisms they have.

If it had been restrained, if it had been a limited notwithstanding clause, then our concerns would be much less. But in fact it seems to say you can retaliate against anything, including current cultural activities. There is nowhere in the agreement, not in the notwithstanding clause, that says current cultural activities are okay. There is no grandfathering clause. It is simply not there. It may have been the intent and it may in fact be the understanding, but it is not in the text.

Mrs. Collins: I guess I would just have to disagree with you on that interpretation, because certainly the interpretation in my mind and that of those we have had appear before us, and certainly the earlier discussions we had on this agreement, would lead me to believe it is much more limited; it applies to those things only if we as a country do not apply the agreement or we do not go ahead with the commitments we have made in the cultural area in the agreement. Obviously everyone would like to be able to write an agreement in the words they would prefer, but the provisions that have been put in, certainly in my mind, do not provide any limitations on the government's being able to continue to provide grants and other policies to enhance our cultural industries.

Mr. Duggan: We were keenly disappointed to read the final text and find it was in the same confusing language as the original draft. I certainly understand the pressure of the negotiation, and they had to write something. But in the clarification into the legal text, if all those things had been put in the legal text, if it had said that, we would

[*Translation*]

M. Duggan: Nous sommes devant une contradiction, dans une certaine mesure. Si, comme beaucoup nous l'ont dit, la clause nonobstant ne fait que renforcer l'exemption ou servir l'exemption, nous nous demandons comment l'industrie des brasseries survit sans clause nonobstant dans son exemption.

Il me semble qu'il serait effectivement fort intéressant que la clause nonobstant fasse preuve d'une telle prudence, que le début de l'article commence par «par dérogation à l'alinéa 1» et que l'article sur les droits d'auteur ainsi que celui sur la retransmission représente une restriction de l'article de dérogation. Si au lieu de «mesures ayant un effet commercial équivalent», on avait «lois en vigueur sur les mesures compensatoires et anti-dumping», on pourrait tout au moins freiner l'utilisation des techniques remarquablement efficaces dont disposent les Américains.

Le terme mesure dont il est question à la page 11 de l'accord, chapitre 2, article 201, paragraphe 1, ne se limite pas tout simplement aux droits compensatoires et aux lois anti-dumping. Il englobe pratiquement tous les mécanismes qui peuvent passer par la tête d'un négociateur de traité. Or, ces mécanismes possibles sont extrêmement nombreux.

Si la clause nonobstant avait été limitative, on se serait senti plus à l'aise. Tel qu'elle se présente actuellement, on peut craindre des mesures de représailles dans pratiquement n'importe quel domaine, y compris celui des activités culturelles actuelles. L'accord ne précise nulle part, et encore moins dans la clause nonobstant, que les activités culturelles actuelles sont acceptables. Il n'est pas fait mention des droits acquis. Ces droits font peut-être partie de l'esprit du texte et sont peut-être sous-entendus, mais ils ne sont pas mentionnés textuellement.

Mme Collins: Je dois me déclarer en désaccord avec vous sur ce point, parce que d'après mon interprétation et celle des personnes qui ont comparu devant nous, d'après également les discussions que nous avons eues au sujet de l'accord, tout porte à croire que ces mesures sont beaucoup plus limitées. Nous ne nous exposerons à des mesures de représailles que si, en tant que pays, nous n'appliquons pas l'accord ni ne respectons les engagements que nous avons pris à l'égard des aspects culturels de cet accord. Naturellement, on voudrait souvent avoir soi-même choisi le libellé d'une clause, mais les dispositions qui nous intéressent ici n'empêchent nullement le gouvernement, du moins à mon avis, de continuer à accorder des subventions et à adopter d'autres orientations pour renforcer nos industries culturelles.

M. Duggan: Nous avons été extrêmement déçus de voir que le texte définitif continue à avoir recours aux mêmes formules ambiguës que le projet original. Je conviens que les négociateurs étaient soumis à des pressions et qu'ils devaient bien écrire quelque chose. Dans une optique légale, toutefois, nous nous serions sentis beaucoup plus à

[*Texte*]

have been much more comfortable. Unfortunately we are left with the original hurried draft in this clause.

Mrs. Collins: I have just one comment to the representatives of ACTRA. It seems to me many of the concerns you have put forward are general concerns about the state of cultural life and cultural industries in Canada. I would have to come back to what we heard from Mr. D'Aquino just before your presentation. Cultural life and the cultural industries in Canada will only be active and lively if there are mechanisms to fund them, not from government sources alone but from private sources; from me as an individual giving to the ballet or companies contributing increasingly, we hope. That will not happen unless we have a growing economy.

Certainly if you follow Mr. D'Aquino's logic and the logic of many of those who have been involved in the business community, they see the agreement as providing that opportunity for expansion of our economy and enhancement of our industries, which will in turn enable them, if we can provide them the carrots—and I know the cultural industries, certainly in my province, are very good about doing that—to increase their contributions. It seems to me that is ultimately what will be the answer to many of the concerns you have addressed to us this morning.

Mr. Neil: Our industry is not like others, I assure you—

Mrs. Collins: Oh, it is not.

Mr. Neil: —in its basic financing and so forth. Frankly, there is nothing to suggest that the argument holds any water for film or television production. Even in the United States not every movie you make makes money. You have to have an enormous capital base for a company if you want to try to survive as an industry independent of government activity. You have to have an enormous economic base to be able to produce 10 or 12 pictures that are going to lose money, until you finally produce that block-buster that is going to make money. And that is in a market that has 220 million people.

We just do not have that kind of private resources, nor will we ever have them, because we do not have the domestic market where we will be able to have entirely privately financed movies in production.

• 1245

Mrs. Collins: I am not saying that.

Mr. Neil: Therefore, you always need the kind of government incentives we have had and so forth, and you will need them even more. That is where we get back to free trade.

[*Traduction*]

l'aise si le texte législatif lui-même avait fait preuve de plus de clarté. Malheureusement, nous devons vivre avec la formulation hâtive originale de cette clause.

Mme Collins: J'aurais une dernière remarque à ajouter à l'intention des représentants de l'ACTRA. Il me semble que les inquiétudes dont vous nous avez fait part demeurent dans l'ensemble des remarques générales sur l'état de la vie culturelle et des industries culturelles du Canada. Revenons à ce que disait M. D'Aquino tout de suite avant votre intervention. La vie culturelle et les industries culturelles du Canada ne seront dynamiques que si nous trouvons des mécanismes pour les financer, non seulement à partir de programmes publics mais également par des initiatives du secteur privé. Pour ma part, il serait souhaitable d'aider encore davantage les compagnies de ballet ou de théâtre, mais il nous faut pour cela une économie vigoureuse.

Si l'on se place du point de vue de M. D'Aquino et de celui de bien des représentants du monde des affaires, on peut croire que l'accord ouvrira de nouvelles perspectives économiques et renforcera notre industrie, ce qui aura des retombées sur les industries culturelles qui, dans ma province tout au moins, ne manqueront pas d'en profiter. C'est là, en définitive, que se trouve la solution à bon nombre des préoccupations que vous nous avez présentées ce matin.

M. Neil: Notre industrie n'est pas tout à fait comme les autres, je puis vous l'assurer. . .

Mme Collins: Ah bon!

M. Neil: . . . dans ses modes de financement et autres. En toute franchise, rien ne prouve que vos arguments s'appliquent vraiment aux productions cinématographiques ou télévisuelles. Même aux États-Unis, tous les films ne sont pas rentables. Une société doit disposer d'un capital énorme pour survivre de façon autonome, sans aide publique. Il faut avoir en effet les reins solides pour être en mesure de produire 10 ou 12 films déficitaires avant de mettre enfin sur le marché un film à grand succès permettant de récupérer les pertes. Or, le marché américain compte 220 millions de personnes.

Le secteur privé canadien ne dispose tout simplement pas de ressources de cet ordre, et il est peu probable que sa situation s'améliore puisque son marché est trop réduit pour lui permettre de produire des films qui se passent entièrement de l'aide publique.

Mme Collins: Ce n'est pas ce que j'ai soutenu.

M. Neil: Il faudra toujours, par conséquent, que le gouvernement fasse sa part et qu'il augmente même sa participation. C'est là qu'intervient le libre-échange.

[*Text*]

Mrs. Collins: There is nothing in the free trade agreement that in any way inhibits our ability to continue with the kinds of programs we have, whether for film, for Stratford, or for the various cultural activities across this country.

So I just do not see that this agreement is going to harm you. I think it is really going to help you in the long run.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Collins. I know all committee members would like to pursue this further, but we have really run out of time. I have just had a very private discussion with Mrs. Finestone. She has suggested—and I think I am going to accept this suggestion—that she read into the *Minutes of Proceedings and Evidence* two or three questions that you would then perhaps be good enough to answer in writing, at your convenience, to the committee.

Mrs. Finestone: It is with respect to retransmission rights. Clause 54 of Bill C-130 would amend the Broadcast Act, providing the Cabinet power of direction over the CRTC with respect to paragraph 3 of article 2006 of the trade agreement. Could this Cabinet power be so broad as to usurp the power of the CRTC? Could it lead to changes in substitution policy?

The next part of that question, clause 58 of Bill C-130 amends the Copyright Act, allowing the Cabinet to make regulations defining local and distant signals. By leaving these definitions to be made by Cabinet, does it not lead to an unequal process allowing for specialized interests to play?

Clause 60 of Bill C-130 amends section 50.7 of the Copyright Act, allowing the Governor in Council to vary the royalty rates in respect to retransmission of the Copyright Board. Why can Cabinet only vary the decision of the Copyright Board in respect to retransmission rights? Could there not also be inequities in other rates established by the Copyright Board? Is this not providing an opportunity for political interference?

The last question relates to subclause 53.(1) of the bill which would amend the Broadcasting Act to stop commercial deletion. Concern has also been expressed that the wording may be so broad as to stop program substitution as commercials are contained in programming. Could this be a potential scenario? If so, why? If not, why not? Will stopping commercial deletion result in market fragmentation and why put an end to commercial deletion altogether?

[*Translation*]

Mme Collins: Rien ne nous empêche dans le cadre du libre-échange de continuer à offrir des programmes d'aide à la production cinématographique ou des subventions des festivals comme celui de Stratford ou d'autres activités culturelles ailleurs au Canada.

Je ne vois donc pas comment cet accord puisse vous être préjudiciable. Au contraire, il sera à votre avantage à long terme.

Le président: Merci beaucoup, madame Collins. Je sais que tous les membres du Comité aimeraient bien pouvoir poursuivre ce débat, mais nous avons malheureusement épuisé le temps qui nous était imparti. Je viens d'avoir une petite discussion privée avec Mme Finestone. Elle propose—et je suis enclin à accepter cette suggestion—de verser aux *Procès-verbaux et témoignages* deux ou trois questions auxquelles vous aurez peut-être la gentillesse de répondre par écrit, au moment de votre choix.

Mme Finestone: Ces questions se rapportent aux droits de retransmission. L'article 54 du projet de loi C-130 vise à modifier la Loi sur la radiodiffusion en accordant au Cabinet le pouvoir de donner des instructions, l'emportant sur les décisions du CRTC, concernant l'application du paragraphe 3 de l'article 2006 de l'accord. Ce pouvoir du Cabinet est-il suffisamment vaste pour neutraliser l'action du CRTC? Pourrait-il mener à des changements à la politique de substitution?

Voici la deuxième partie de ma question: l'article 58 du projet de loi C-130 vise à modifier la Loi sur le droit d'auteur, en permettant au Cabinet de définir, par règlement, ce qu'il faut entendre par signal local et signal éloigné. En laissant ces définitions à la discrétion du Cabinet, ne faut-il pas craindre une influence indue de certains groupes d'intérêts spéciaux?

L'article 60 du projet de loi C-130 s'emploie à modifier l'article 50.7 de la Loi sur le droit d'auteur, de façon à autoriser le gouverneur en conseil de modifier la formule tarifaire du droit de retransmission fixée par la Commission du droit d'auteur. Pourquoi le Cabinet serait-il autorisé à modifier la décision de la Commission du droit d'auteur concernant les droits de retransmission? Les autres droits fixés par la Commission du droit d'auteur sont-ils pour leur part à l'abri des injustices? Cette disposition n'ouvre-t-elle pas la porte à l'ingérence politique?

Ma dernière question se rapporte au paragraphe 53.(1) du projet de loi visant à modifier la Loi sur la radiodiffusion de manière à empêcher la suppression des messages commerciaux. Certains craignent que cette formulation soit suffisamment vaste pour empêcher la substitution d'émissions où des messages publicitaires sont diffusés. Cette possibilité est-elle réelle? Dans l'affirmative, pourquoi, et dans la négative, pourquoi pas? Le fait d'empêcher la suppression des messages commerciaux entrainera-t-elle une fragmentation du marché? Pourquoi tient-on à mettre un terme à la pratique de suppression des messages commerciaux?

[*Texte*]

The Chairman: That is very concise, Mrs. Finestone, thank you very much.

Ladies and gentlemen, thank you very much for your attendance here today. We do intend to have more cultural witnesses, believe me. Thank you again.

The committee stands adjourned until 3.30 p.m. when we will hear a bunch of meat people.

[*Traduction*]

Le président: Voilà des questions bien concises, madame Finestone, et je vous en remercie.

Mesdames et messieurs, je vous remercie pour votre présence ici aujourd'hui. Nous avons la ferme intention de faire venir d'autres témoins dans le domaine culturel, vous pouvez me croire, merci.

La séance est levée jusqu'à 15h30, heure à laquelle nous aurons l'occasion d'entendre des personnes fort coriaces.

AFTERNOON SITTING

• 1534

The Chairman: Gentlemen, I see a quorum. We welcome this afternoon the guests from the Canadian Pork Council, the Canadian Cattlemen's Association and the Canadian Meat Council as we resume consideration of Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. We are resuming at clause 2 as we normally do with witnesses.

I wonder, Mr. Graham, if you would be good enough to introduce your colleagues from the various groups and then we will ask for their presentations.

Mr. Jim Graham (Chairman, Foreign Trade Committee, Canadian Cattlemen's Association): I am a Canadian cattleman. Gil Barrows is also a cattleman, and Dave Adams is from the Canadian Meat Council. I will let the pork producers introduce themselves.

Le président: Monsieur Pellerin.

M. Laurent Pellerin (vice-président, Conseil canadien du porc): Je suis le vice-président du Conseil canadien du porc et Martin Rice en est le secrétaire général.

• 1535

The Chairman: As I recall, you have agreed among you that you will go in the order of the Canadian Pork Council, the Canadian Cattlemen's Association and the Canadian Meat Council. Having made your presentations, you will all be open for questions from all the members.

You have been good enough to provide us with some excellent presentations. It is your decision, but if you wish to précis those presentations, we could attach the presentations in their entirety to the *Minutes of Proceedings and Evidence* of today's meeting. On the other hand, you may wish to read it into the record in its entirety. If you are brief, it allows more time for questions.

M. Pellerin: Je pense que le plus simple serait de faire une lecture, même rapide, de notre texte. Par la suite, nous pourrions répondre à vos questions en même temps que les deux autres groupes.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, nous avons le quorum. Nous accueillons cet après-midi des représentants du Conseil canadien du porc, de l'Association canadienne des éleveurs de bovins et du Conseil des viandes du Canada pour la reprise de notre étude du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Nous reprenons à l'article 2 comme nous le faisons d'habitude avec nos témoins.

Auriez-vous l'amabilité, monsieur Graham, de nous présenter vos collègues des divers groupes, qui pourront ensuite passer à leur exposé.

M. Jim Graham (président, Comité du libre-échange, Association canadienne des éleveurs de bovins): Je suis un éleveur canadien. Gil Barrows est également éleveur et voici Dave Adams du Conseil des viandes du Canada. Je vais laisser les producteurs de porc se présenter eux-mêmes.

The Chairman: Mr. Pellerin.

Mr. Laurent Pellerin (Vice-President, Canadian Pork Council): I am vice-president of the Canadian Pork Council and Martin Rice is the Executive Secretary.

Le président: Si je me rappelle bien, vous vous êtes entendus pour procéder dans l'ordre avec le Conseil canadien du porc, l'Association canadienne des éleveurs de bovins et le Conseil des viandes du Canada. Après vos exposés, chacun pourra répondre aux questions des députés.

Vous nous avez remis d'excellents mémoires. Vous avez le choix, mais si vous désirez nous présenter un résumé de ces mémoires, ces derniers pourraient être annexés au complet aux *Procès-verbaux et témoignages* de la séance d'aujourd'hui. Vous pouvez également lire le texte intégralement de manière à ce qu'il soit versé au procès-verbal. Plus vous serez brefs, toutefois, et plus nous disposerons de temps pour poser des questions.

Mr. Pellerin: It might be more convenient to read it into the record, even rapidly. We will then be open to your questions, at the same time as the other two groups.

[*Text*]

Le Conseil canadien du porc est une fédération qui regroupe les associations et offices provinciaux de commercialisation des éleveurs de porc. Elle représente présentement les intérêts de 35,000 producteurs canadiens auprès des gouvernements et des organismes connexes de l'industrie, tant à l'échelon national qu'international.

En 1987, la production porcine au Canada a totalisé 15 millions et demi de sujets. Les recettes agricoles en espèces tirées de cette production ont dépassé 2.1 milliards de dollars. La valeur des exportations de porcs sur pied et de produits du porc vers les divers marchés excède facilement les 800 millions de dollars, ce qui place le secteur du porc au deuxième rang, juste après celui du blé, parmi les divers secteurs de l'agriculture canadienne pour ce qui est des exportations.

Notre industrie est celle qui exporte le plus de produits agricoles vers les États-Unis. En 1987, la valeur totale des ventes de porcs sur pied et de porc s'est chiffrée à près de 700 millions de dollars.

Le contexte:

Géographiquement, les éleveurs de porcs et les établissements de transformation du porc au Canada sont bien situés pour desservir le vaste marché américain de la consommation. Grâce à notre système de classement et à nos tests de performance, nous avons réussi, au cours des 20 dernières années, à améliorer sensiblement le rendement en viande maigre des porcs canadiens par rapport à la norme américaine. Autre différence importante: les réseaux canadiens d'offices provinciaux de commercialisation des éleveurs qui s'occupent, au nom de ces derniers, de la livraison des porcs sur pied et de la négociation de leur prix. Il est généralement admis que ces organismes ont considérablement amélioré les aspects, établissement des prix et mise en marché, grâce à des innovations telles que les parcs de rassemblement et les systèmes électroniques de vente aux enchères.

Le Canada et les États-Unis ont bénéficié pendant de nombreuses années d'un commerce relativement libre des porcs sur pied et des produits du porc. Après la dernière ronde de négociations commerciales multilatérales, terminée en 1979, les tarifs applicables aux porcs sur pied et aux produits frais et congelés du porc avaient en effet été éliminés. Toutefois, à la suite d'une enquête menée aux États-Unis en 1985, les porcs sur pied en provenance du Canada devaient de nouveau être frappés de droits compensatoires. Cette décision découlait principalement de la mise en oeuvre au Canada de programmes de stabilisation du revenu. Le Conseil canadien du porc attend actuellement les résultats de l'examen administratif du taux des droits compensatoires.

Outre l'imposition de droits compensatoires, le secteur canadien du porc et de la viande de porc a fait l'objet, au cours des quatre dernières années, d'un certain nombre d'autres initiatives qui ont restreint les exportations vers les États-Unis et/ou ont menacé de les rendre plus difficiles. Parmi ces initiatives, citons les interdictions d'importation décrétées par divers états américains à l'encontre des porcs sur pied canadiens pour le motif que

[*Translation*]

The Canadian Pork Council is a federation of the provincial pork producer marketing boards and associations, and represents the interests of Canada's 35,000 hog farmers to government and related industry groups at both the national and the international level.

Canadian production in 1987 was roughly 15 million and half hogs and farm cash receipts from this output exceeded $2.1 billion. Exports of live swine and pork products to all markets were well over $800 million in value, making the hog sector second after wheat in Canadian agriculture and food exports to all countries.

Our industry is the largest agricultural exporter to the United States. Total live swine and pork sales to that country were valued at close to $700 million in 1987.

The Environment:

Canadian hog production and pork processing facilities are favorably located geographically to service U.S. consumers. Our grading and performance testing systems have enabled us to significantly improve the lean content of Canadian hogs over the past 20 years relative to the U.S. standard. Another important difference is the Canadian system of provincial producer marketing boards which operate on farmer's behalf in the delivery and negotiation of prices of live hogs. These organizations are widely recognized as having significantly improved the pricing and marketing efficiency for hogs in Canada through innovations such as assembly yards and electronic auction selling systems.

Canada and the United States have enjoyed a relatively free trade relationship in live hogs and pork products for many years. Following the last round of multilateral trade negotiations, completed in 1979, tariffs on live swine and fresh and frozen pork were eliminated. However, as a result of a 1985 U.S. investigation, live hogs exported from Canada have been subject to countervailing duties. This action primarily involved domestic stabilization programs and the Pork Council is presently awaiting the results of an administrative review of the countervailing duty rate.

In addition to the countervail action, the Canadian hog and pork industries over the past four years have reacted to a number of other initiatives which restricted, or threatened to make it more difficult to export to the United States. These included import prohibitions imposed against Canadian live hogs from individual U.S. states because of the availability in Canada of a veterinary product not available in the United States; changes in U.S.

[*Texte*]

les éleveurs canadiens pouvaient se procurer un médicament vétérinaire non vendu aux États-Unis, les modifications aux règlements concernant l'inspection des viandes importées aux États-Unis qui compromettaient notre capacité d'exporter du porc frais, et les modifications aux lois américaines sur le commerce qui visent à permettre à l'industrie porcine américaine d'obtenir plus facilement l'imposition de droits compensatoires à l'égard du porc canadien.

Le Conseil canadien du porc est en faveur d'un projet d'accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis, car il comporte des avantages nets considérables pour l'industrie porcine canadienne: élimination des tarifs; engagement réciproque à supprimer les obstacles techniques, y compris les mesures en matière d'hygiène vétérinaire, mesures qui ne sont pas absolument nécessaires pour atteindre les objectifs initiaux; abolition progressive des redevances pour opérations douanières; «politique de frontière ouverte» pour les expéditions de viande, évitant ainsi le risque d'un extrême resserrement du système d'inspection des viandes; et mécanisme de règlement des différends qui, apparemment, permettra de rendre un verdict beaucoup plus rapidement que ce n'est le cas actuellement en suivant la procédure américaine d'appel comme nous l'avons fait, et qui constituera un mode officiel de règlement des différends de nature commerciale tel que celui survenu en 1985 en rapport avec la Chloramphénicol.

• 1540

Un autre élément très important de l'accord sir le libre-échange auquel on peut difficilement attribuer une valeur tant que le besoin ne s'est pas fait sentir est l'engagement moral d'entretenir le plus possible une atmosphère d'échanges commerciaux sans frontière, sous réserve naturellement de certaines priorités nationales, telles que l'hygiène publique et la sécurité. Cet avantage a été clairement démontré en début de l'année dans le dossier de la sulphamétazine, un médicament vétérinaire, alors qu'Agriculture Canada de concert avec le Département américain de l'Agriculture, a travaillé à mettre au point de nouvelles épreuves qui répondraient aux exigences de sécurité des deux pays en matière d'innocuité des aliments tout en nuisant le moins possible au commerce bilatéral du porc.

L'accord:

L'accord comporte un certain nombre d'éléments qui revêtent une importance particulière pour l'industrie porcine. Nous commentons chacun d'eux dans les pages suivantes. Pour ce qui est des tarifs, l'actuelle protection tarifaire, nous l'avons déjà indiqué, est très faible dans l'industrie porcine; leur élimination représentera une légène amélioration de l'accès à nos marchés du porc respectifs.

Pour ce qui a trait aux opérations douanières, les redevances *ad valorem* de .22 p. 100 pour opérations douanières, imposées par les États-Unis à l'égard de toutes les importations, seront supprimées progressivement sur

[*Traduction*]

inspection services for imported meat that would endanger our ability to export fresh pork; and amendments to U.S. trade laws which are intended to better enable the U.S. swine industry to obtain countervailing duties against Canadian pork.

The Canadian Pork Council supports the proposed Canada-United States Free Trade Agreement on the basis that it offers considerable net benefits to the Canadian pork industry. These include: the elimination of tariffs; reciprocal undertakings to prevent technical barriers including animal health measures, from exceeding what is necessary to meet their original objectives; the phased elimination of customs user fees; an "open border policy" for meat shipments, thus avoiding a potentially very restrictive system for U.S. inspection; and a dispute settlement structure which appears will take much less time to reach a verdict than is currently the case through the U.S. appeals process we have been pursuing, as well as providing a formal means for pursuing trade disputes such as occurred in 1985 in connection with chloramphenicol.

Another very important element of the FTA which is difficult to place a value on until the time that it is needed, is the moral commitment to maintaining an open trading environment where possible, subject of course to certain domestic priorities such as public health and safety. This benefit was demonstrated very clearly earlier this year in connection with sulphamethazine, a veterinary product, when Agriculture Canada worked with their U.S. counterparts to develop new testing procedures which would satisfy each countries' food safety requirements but be least disruptive to the existing two-way trade in pork.

The Agreement:

There are a number of elements of the Agreement that are of particular relevancce to the hog industry. We comment on these separately below. As was previously mentioned, existing tariff protection is very low in the pork industry. Their elimination will represent a modest improvement in the access to our respective pork markets.

The 0.22% ad valorem customs user fee implemented by the United States last year and applied to all imports, will be phased out within a five year period should the FTA be implemented, the first year being 1989. We

[*Text*]

une période de cinq ans après la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange à compter de 1989. Cette suppression surviendra, croyons-nous comprendre, même si les redevances sont maintenues pour les importations venant d'autres pays. Les actuelles redevances représentent un coût additionnel de 1,5 million de dollars pour les exportations canadiennes, par rapport au volume prévu d'exportations de porcins et de porcs de 700 millions de dollars pour 1987.

En ce qui a trait à la santé des animaux, le Canada présente une fiche exceptionnelle au chapitre de la santé des animaux. Les pouvoirs que confèrent les lois et règlements visant à protéger la santé de nos animaux ainsi que l'efficacité avec laquelle ceux-ci sont appliqués, constituent l'une des principales raisons qui expliquent comment le Canada réussit à empêcher l'entrée au pays d'un certain nombre de maladies des animaux. Le Conseil du porc, tout en préconisant des consultations plus étroites entre les autorités responsables dans les divers pays au sujet de l'adoption ou la modification de règlements semblables qui s'appliquent au commerce bilatéral, met l'accent sur le fait que le traité ne doit pas entraîné une détoriation de la situation actuelle en ce qui touche la santé des animaux.

Le principe voulant que le Canada permette l'importation directe destinée à un abattage immédiat, dans des conditions arrêtées d'un commun accord aux termes de l'accord de libre-échange, est acceptable au Conseil canadien du porc. Cet élément devrait être examiné à fond du point de vue scientifique et faire l'objet de consultations auprès de l'industrie.

Nous croyons comprendre également que les États-Unis ont accepté le principe de la régionalisation dans le cas de la propagation au Canada de maladies particulières d'origine étrangère. Cela permettrait aux régions certifiées par le Canada et déclarées par les États-Unis indemmes de continuer d'exporter. Nous voyons cela d'un très bon oeil. Par exemple, une analyse récente d'Agriculture Canada a révélé que la découverte d'un foyer de fièvre aphteuse, par exemple, entraînerait la fermeture complète de la frontière et se solderait pour la première année par une réduction de 49 p. 100 des recettes agricoles en espèces tirées de la production porcine.

Pour ce qui est de l'inspection des viandes, le resserrement de l'accès au marché américain a été l'un des principaux éléments des ententes menant à l'accord de libre-échange, afin de préserver l'accès des produits canadiens malgré la détérioration de la situation. Les redevances pour opérations douanières sont un exemple des mesures unilatérales imposées par les États-Unis et pour lesquelles le Canada négocie un allègement particulier. On peut également citer la décision du Département de l'Agriculture des États-Unis d'éliminer les services d'inspections pour les produits carnés arrivant à leur destination, par exemple dans les abattoirs américains qui achètent des morceaux de porc frais provenant du Canada, et de les remplacer par une inspection à des postes frontaliers prédéterminés. S'il n'y

[*Translation*]

understand this will happen regardless of whether the fee is maintained for imports from other countries. On expected hog and pork exports in 1987 of $700 million, the existing customs fee represents $1.5 million of additional costs to Canadian exporters.

Canada has achieved an outstanding animal health status and the authority and effectiveness of administration of our animal health protection legislation and regulations are a major reason for preventing the entry of a number of foreign animal diseases. While supporting closer consultations among authorities of each country on any modification or introduction of such regulations affecting cross-border trade, the Pork Council insists that the bilateral pact must not permit the erosion of our current animal health status.

The CPC can accept what we understand is included in the Agreement, that Canada shall permit the direct importation of hogs for immediate slaughter under conditions to be agreed upon pursuant to the implementation of the Free Trade Agreement. This process will need to involve considerable scientific scrutiny and consultations with industry.

We also understand the U.S. agreed to permit regionalization in the event of an outbreak in Canada of particular foreign diseases. This would allow continued exports from regions certified by Canada and declared by the United States to be free of the disease. We view this very positively. Recent analysis performed by Agriculture Canada indicated that farm cash receipts from hog production would decrease 49% in the first year if the border is closed completely, for example, in the event of an outbreak of foot and mouth disease.

The U.S. drift towards more restricted access has been a major element in the pursuit of a Free Trade Agreement, to secure Canadian access in the midst of a deteriorating situation. The customs user fee is one example of a U.S. administration action having serious trade implications for which it appear we have negotiated a special exemption. Another is the move by the U.S. Department of Agriculture to eliminate meat inspection services for imported meat arriving at destination (e.g. at the U.S. packing plant purchasing fresh pork cuts from Canada) and to replace it with 100% inspection at specific border points. In the absence of the Canada-U.S. Free Trade Agreement, this would reduce the number of locations through which to ship to the U.S., and more importantly, impose much greater expense in having to unload at the

[*Texte*]

avait pas d'accord de libre-échange canado-américain il en résulterait une diminution du nombre de points de transit des exportations vers les États-Unis et surtout des dépenses beaucoup plus considérables en raison de la nécessité de décharger la marchandise à la frontière, d'où la possibilité de longs retards si les produits sont retenus pour des vérifications. On a prétendu que les risques liés à cette façon de procéder pourraient entrainer la substitution de produits congelés aux produits frais, d'où également une diminution des prix.

• 1545

Dans le projet de traité, les États-Unis ont convenu d'une «politique de frontière ouverte» par laquelle les deux pays chercheront à établir l'équivalence de leur système respectif d'inspection des viandes et prévoieront seulement des contrats aléatoires de la qualité des inspections, par chaque pays, ainsi qu'une vérification de la documentation. Cela pourrait s'avérer un avantage très important pour notre industrie, pourvu que les vérifications au hasard ne soient pas fréquentes au point que l'inspection des ventes continuerait de représenter un obstacle au commerce; et que le nombre de postes frontaliers par lesquels peuvent actuellement transiter les exportations de viande ne diminue pas considérablement.

Autres problèmes techniques:

L'Accord prévoit une plus grande harmonisation des critères et procédures de contrôle ainsi que des restrictions qui s'appliquent aux facteurs de production réglementés, par exemple, les antibiotiques en médecine vétérinaire, et ce afin de réduire au minimum les restrictions au commerce. Il s'agit d'un important exemple d'une meilleure uniformisation à l'échelle internationale de ces normes et marges de tolérance.

Le Conseil canadien du porc a maintenu qu'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis doit indiquer des critères et une procédure commune pour déterminer si des programmes nationaux mis en oeuvre en vertu de la législation de chacun des pays en matière de recours commerciaux sont passibles de droits compensatoires. En outre, le Conseil du porc préconise que les mesures qui sont destinées à répondre aux préoccupations concernant la structure agricole ou la sécurité du revenu au pays, et qui visent à éviter un accroissement ou une stimulation de l'exportation, ne devraient pas être passibles de droits compensatoires. Dans ce domaine, on a obtenu l'engagement de négocier, au cours des sept années suivant la mise en oeuvre, un ensemble de règles commerciales qui pourraient être adoptées par les deux pays pour remplacer la législation actuelle en matière de recours commerciaux. Ces négociations, d'une durée de cinq ans plus deux, se dérouleraient parallèlement dans une large mesure à celles du GATT où les restrictions au recours aux subventions et les critères servant à déterminer ce qui constitue des mesures ayant un effet de distorsion sur le commerce devraient être au coeur des débats.

[*Traduction*]

border with potential for lengthy delays in the event product is detained for any reason. The associated risks are likely to have a severe impact on the basis for shipping fresh pork, with an accompanying sharp discount in returns.

In the proposed treaty, the United States has agreed to an "open border policy" with Canada where the two countries will seek to establish equivalence of our respective meat inspection systems, and each country will maintain only spot monitoring for adequacy for inspection as well as verification of documentation. This has a very significant potential benefit to our industry provided the spot monitoring is not so intensive in frequency that in effect, meat inspection still would represent an impediment to trade; and there will not still be a significant reduction in the number of border crossings currently available for meat shipments.

Other Technical Issues:

The Agreement calls for greater harmonization of criteria and procedures respecting the monitoring and restrictions which apply to regulated inputs (e.g. veterinary antibiotics) in such a way as to minimize constraints to trade. This represents an important example for achieving greater international consistency in these standards and tolerances.

The Canadian Pork Council has maintained that a Canada-U.S. trade pact must provide criteria and a common procedure for determining the countervailability of domestic policy programs under each country's trade remedy legislation. Further to this, the Pork Council advocates that measures which are designed to address domestic farm structure or income security concerns, and which are designed to not expand or assist exports, should not be countervailable. What has been obtained in this area is a commitment to negotiate over the seven years following implementation, a set of trade rules which could become effective for both countries in place of existing trade remedy legislation. The time period of five plus two years, closely parallels the GATT process where limitations on the use of subsidies, and criteria establishing what constitutes trade distorting measures are expected to be major areas of negotiation.

[*Text*]

Nous croyons comprendre que les États-Unis ne sont tout simplement pas prêts à accepter quelque modification que ce soit aux programmes gouvernementaux ou à des éléments reconnus dans ces programmes avant que ces questions n'aient été négociées dans le cadre des négociations multilatérales. Cette attitude nous déçoit grandement.

Compte tenu de l'objectif voulant qu'on négocie les règles commerciales communes dans le cadre du meilleur accord possible, nous estimons qu'il faux établir des règles et critères servant à définir ce qu'on entend par subventions passibles de droits compensatoires; qu'il faut aussi mettre au point une procédure plus équilibrée pour l'examen des taux de subvention respectifs, autrement dit, il faut tenir compte de la différence nette quant à l'aide réelle reçue par les producteurs dans les pays exportateurs ou importateurs. Il faut aussi déterminer le seuil de pénétration minimale des importations et les incidences minimales de celles-ci sur les prix aux fins des enquêtes, et établir des seuils plus élevés aux fins de verdicts voulant qu'il y ait préjudice. Enfin, il faut aussi adopter une clause voulant que dans les cas où l'on prétend que les subventions accordées ne sont pas des subventions directes à l'exportation, démontrer dans le cadre d'une enquête relative aux droits compensatoires l'existence d'une relation non équivoque de cause à effet entre les importations controversées et les politiques nationales d'exportation présumément injustes.

Procédure de règlement des différends commerciaux:

Chaque pays continuera d'administrer de façon autonome ses lois régissant le règlement des différends commerciaux, du moins jusqu'à ce qu'un ensemble de règles commerciales connues soit en vigueur. Un «processus du Groupe binational spécial» est prévu afin de traiter les appels à l'égard d'ordonnances d'imposition de droits compensatoires et les enquêtes antidumping, ainsi que d'autres catégories de différends commerciaux, notamment l'interprétation de l'accord de libre-échange.

En outre, des modifications apportées aux lois commerciales existantes de l'un ou l'autre pays après la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange pourront être soumises au Groupe binational avec une recommandation précise de régler le différend ou s'il y a lieu de dénoncer l'accord.

Le processus proposé pour le règlement des différends semble comporter les avantages suivants pour l'industrie du porc:

a) Un appel à l'égard d'une ordonnance d'imposition de droits compensatoires pourrait être réglé en 10 mois environ au lieu de deux ans pour le cas qu'on a connu dans l'industrie porcine. Et ce différend sera réglé par l'entremise de la *Court of the International Trade* des États-Unis et pourrait même comporter un renvoi à l'organisme administratif en vue de nouvelles décisions.

De plus, la décision issue du processus des groupes binationaux spéciaux est exécutoire et finale. Des dirigeants du bureau des négociations commerciales ont

[*Translation*]

We understand and are very disappointed that the United States simply was not prepared to agree to any adjustments to, or accepted features of government programs, in advance of these matters being negotiated in the multilateral process.

Given the agreement to negotiate joint trade rules is the best possible arrangement, it is our view that these must include: rules and criteria defining countervailable subsidies; a more balanced approach to investigating respective rates of subsidization (i.e., look more at the net difference in the effective assistance received by producers in the exporting and importing countries); understandings on minimum import penetration and minimum impacts on prices for investigations to be conducted and to create higher thresholds for injury determinations; and a causation requirement that where other than direct export subsidies are involved, a countervail investigation must demonstrate a clear linkage between the disputed imports and the alleged unfair domestic policies of the exporting country.

Trade Dispute Process:

Although each country will continue to administer independently existing trade remedy laws, at least until a regime of joint trade rules is established, there is a "bi-national panel process" for dealing with appeals of results of countervailing duty and anti-dumping investigations as well as other types of trade related disputes including matters relating to the interpretation of the Free Trade Agreement.

In addition, changes in either country's existing trade legislation made following the implementation of the Free Trade Agreement can be referred to a bi-national panel accompanied by specific provisions to reach a settlement or if necessary, to terminate the Free Trade Agreement.

The proposed dispute settlement process appears to offer the following important benefits to the hog sector, in particular:

(a) an appeal of countervailing duty investigation decisions will result in reaching in approximately 10 months what took us two years (from July 1985 to August 1987) through the U.S. Court of International Trade, that is, a remand back to the administrative agency to make certain redetermination.

In addition, the outcome of this bi-national panel process is said to be binding and final. Officials from the Made Negotiations Office clearly stated that there will not

[*Texte*]

clairement précisé qu'il n'y aura aucune autre instance d'appel dans ces cas-là. C'est là une autre possibilité d'économie de temps puisque si la *Court of International Trade* nous donnait raison, il existe une autre instance d'appel fédérale aux États-Unis, à laquelle le gouvernement américain ou le NPPC peuvent s'adresser, d'où d'autres délais supplémentaires.

• 1550

b) Un mécanisme précis permettant le règlement de différends comme celui qui s'est présenté en 1985, quand les États américains ont interdit les importations de porcs sur pied, en raison de la disponibilité du chloramphénicol au Canada. Nous avons interjeté appel auprès du gouvernement américain, mais il a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour le persuader seulement d'intervenir. Qui plus est, seules des pressions morales ont été exercées.

Le Conseil canadien du porc s'inquiète quelque peu de la portée des recommandations du Congrès américain concernant l'article 1907 de l'accord de libre-échange. Cet article porte sur la mise en place d'un groupe de travail dont le mandat serait d'élaborer des règles communes concernant les subventions. Il donnerait la possibilité à une industrie américaine d'adresser une requête au représentant commercial des États-Unis si elle juge qu'elle doit faire face à une concurrence accrue d'exportations subventionnées du Canada par suite de la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange, et que sa position concurrentielle se détériorait avant que les nouvelles règles soient élaborées. Le gouvernement fédéral a réussi à faire en sorte que les recommandations finales du Congrès à cet égard soient mieux définies et que leur portée soit réduite. Néanmoins, même s'il ne semble pas s'agir ici de mise en place d'une nouvelle procédure de règlement des différends commerciaux, il sera primordial de bien veiller à ce que ne soit pas indûment facilité l'accès aux dispositions américaines concernant les recours commerciaux, notamment les solutions de rechange aux enquêtes relatives aux droits compensatoires.

Le Conseil canadien du porc est très favorable à la procédure du règlement des différends qui est proposée, dans la mesure où: la décision du Groupe binational est exécutoire et finale; les dispositions du mécanisme de règlement des différends s'appliquent aux mesures prises à tous les niveaux de gouvernement, y compris les États; et les avantages de ces dispositions ne sont pas diminués par un recours accru à des procédures en matière de recours commerciaux autres que celles prévues par la législation relative aux droits compensatoires.

Bien qu'aucune initiative n'ait été prise en vue de modifier sensiblement le système de mise en marché et le cadre actuel dans lequel s'insèrent les politiques concernant l'industrie porcine canadienne, le Conseil canadien du porc est très heureux de constater que l'accord ne nous empêche pas, selon toute vraisemblance, d'envisager d'autres programmes de stabilisation ou système de commercialisation. Nous continuerons à cet

[*Traduction*]

be another appeal process in those cases. This is a further potential saving of time in that there is a U.S. federal appeal court to the CIT, potentially further prolonging the process.

(b) a defined process to which to address disputes such as arose in 1985 when individual U.S. states prohibited live imports due to the availability in Canada of chloramphenicol. We appealed to the U.S. federal government to take legal action against those states. It took a great deal of time and effort to even persuade them to intervene and then it was only moral suasion measures which were pursued.

The Pork Council does have some concerns about the intent of U.S. Congressional recommendations on implementing Article 1907 of the Free Trade Agreement. This section deals with creation of the Working Group to develop common rules and disciplines regarding subsidies. It introduces provision for a U.S. industry to petition the United States Trade Representative if it believes itself likely to face increased competition from subsidized exports from Canada as a result of the implementation of the Free Trade Agreement, and that its competitive position will deteriorate before the new rules and disciplines have been developed. The Federal Government has been successful at having the original Congressional recommendations in this regard, better defined as well as narrowed in scope. Nevertheless, although it does not appear that any new trade dispute procedure is now being introduced here, it will be necessary to maintain a close watch that access to U.S. trade remedy provisions, particularly alternatives to countervailing duty investigations, is not unduly enhanced.

The Canadian Pork Council views the proposed dispute settlement process very positively, on the understanding that the decision of the binational panel is binding and final; the provisions of the dispute settlement arrangement are applicable to actions of all levels of government, including states; and the benefits of these provisions are not diminished by increased resort to trade remedy procedures other than those provided by countervailing duty legislation.

While there is no initiative underway to significantly alter the existing marketing and policy frameworks of the Canadian hog industry, the CPC is very pleased to see that the Agreement does not appear to restrict us in any way from considering alternative stabilization programs or marketing systems. Our obligations will continue to be with the GATT in these areas.

[*Text*]

égard d'être soumis aux obligations imposées par le GATT.

En conclusion: Le Conseil canadien du porc a fermement appuyé les efforts visant à éliminer les contraintes inutiles au commerce entre le Canada et les États-Unis et à établir des principes garantissant davantage l'accès à nos marchés respectifs.

Par ailleurs, nous prônons la mise en oeuvre d'un accord qui maintiendra la capacité du Canada d'améliorer son accès à d'autres marchés et qui n'empêchera pas d'envisager d'autres politiques nationales pour notre secteur, dans la mesure où nos obligations envers nos partenaires commerciaux sont bien reconnues.

Nous sommes très heureux d'avoir eu l'occasion de comparaître devant votre Comité pour y présenter notre point de vue que nous vous demandons de prendre sérieusement en considération dans votre rapport à la Chambre des communes et de faire connaître notre appui au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Pellerin.

Next, I understand, is the Canadian Cattlemen's Association. Once again it is your decision, but if you wish to précis rather than read in detail, we would be prepared to have it appended to the minutes. Mr. Graham, are you going to make the presentation?

Mr. J. Graham: Yes, thank you, Mr. Chairman. Owing to the fact that our submission is rather brief, I would like to read it with your permission.

The Chairman: Fine.

Mr. J. Graham: The cattlemen appreciate the opportunity, and we would like to thank you for allowing us to present our views here today.

The implementation of the Canada-U.S. Free Trade Agreement is important to us. We are equally pleased to appear in conjunction with the Canadian Meat Council and the Canadian Pork Council. We share their views that the Canada-U.S. agreement will be very positive for the Canadian red meat industry. The beef industry annual exports up to $400 million worth of cattle and beef products to the United States and maintains a positive balance of trade with the U.S. over time.

Freer North American trade has long been an objective of the Canadian beef industry. As trade has liberalized, the Canadian industry has thrived. We obviously welcome an agreement that will improve this trade and allow this industry to strengthen its role as a contributor to Canada's export earnings.

[*Translation*]

Conclusion: The Canadian Pork Council has been strongly supportive of efforts aimed at removing unnecessary constraints to U.S.-Canada trade and establishing principles which provide greater certainty of access to our respective markets.

We look to the implementation of an agreement which maintains Canada's ability to enhance our trade potential with other countries, and does not preclude the consideration of alternative domestic policies for our sector provided any obligations to our trading partners are adequately recognized.

We very much appreciate this opportunity to appear before this Committee with our comments which we ask be seriously considered in your report to the House of Commons, and to register our support for Bill C-130, legislation to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Pellerin.

Le représentant de l'Association canadienne des éleveurs de bovins est le prochain, je pense, à prendre la parole. Je répète que la décision vous appartient, mais que si vous préférez présenter un résumé de votre exposé, nous sommes disposés à annexer le texte complet de votre mémoire au procès-verbal. Monsieur Graham, c'est bien vous qui allez faire l'exposé?

M. J. Graham: Oui, merci, monsieur le président. Comme notre mémoire est très bref, je vous demanderais la permission de me laisser le lire.

Le président: D'accord.

M. J. Graham: Les éleveurs sont heureux de l'occasion qui leur est offerte de présenter leur point de vue aujourd'hui et nous en remercions le Comité.

La mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis revêt une grande importance pour nous. Nous sommes ravis de pouvoir comparaître en même temps que les représentants du Conseil des viandes du Canada et du Conseil canadien du porc. Nous partageons le même point de vue, à savoir que l'accord canado-américain aura des effets positifs sur l'industrie canadienne des viandes rouges. Les exportations annuelles de l'industrie du boeuf vers les États-Unis s'élèvent à 400 millions de dollars et, au total, notre balance commerciale à ce chapitre des échanges avec les États-Unis est positive.

La libéralisation du commerce nord-américain est depuis longtemps un objectif de l'industrie canadienne du boeuf. Au fur et à mesure que les obstacles ont été levés, l'industrie canadienne a pris de l'essor. C'est donc avec satisfaction que nous envisageons la conclusion de cet accord, qui améliorera les échanges et permettra à notre industrie de contribuer encore davantage au renforcement de la balance commerciale du Canada.

[*Texte*]

• 1555

Here are some of the elements of the agreement. The agreement provides that Canada and the U.S. will not apply the meat import laws to each other. In the past the U.S. has put Canadian beef under quota, causing disruptions in the industry and a loss of earnings. Under the legislation such restrictions could only be applied in exceptional circumstances and only if the U.S. could prove that Canada was shipping exceptional quantities of beef to the U.S. In the past no such proof was required.

Tariffs on beef and cattle are generally low and are mainly a nuisance to exporters. We certainly welcome their elimination and we are optimistic that we can convince our American counterparts that the tariff phase-out should be accelerated.

The Canadian Meat Council brief, which will appear following this one, outlines the advantage of the new trade legislation. It will implement in the area of product inspection. It is sufficient for us to say that we are pleased that the inspection will be steamlined in the future rather than made more onerous as has been planned by the U.S. Government.

The industry has been subject to technical barriers in the past. The free trade agreement's provision for harmonization of technical standards, where feasible, will be most useful. Harmonization includes the establishment of accreditation procedures for inspection systems and inspectors and for the interchange of personnel and reciprocal personnel training programs.

It also includes harmonization of veterinary standards for licensing and use of drugs. Such provisions will decrease the likelihood of illigitimate barriers being erected.

Just as importantly, the industry will have an authority to appeal if it feels that a technical barrier is not justifiable. In the past the avenue of appeal was often to the U.S. government body which erected the barriers in the first place.

A final significant advantage the free trade agreement offers regarding technical barriers is the establishment of bi-national working groups whose mandate will be to look for ways of reducing these barriers.

Import or quarantine restrictions will be applied on a regional rather than a national basis where practical. This will be of particular benefit where a disease outbreak can be isolated for reasons such as climate or geography. In the past an isolated outbreak of disease could cause exports from the whole country to be banned.

[*Traduction*]

Voici les principaux aspects de l'accord, tel qu'il s'applique à notre industrie. L'accord stipule que le Canada et les États-Unis n'appliqueront pas leurs lois sur l'importation des viandes en Amérique du Nord. Jusque là, les États-Unis ont imposé des contingents aux importations de boeuf canadien, ce qui a perturbé l'industrie et a limité les gains. Dorénavant, ces restrictions ne pourront s'appliquer que dans des circonstances exceptionnelles, uniquement si les Américains peuvent faire la preuve que le Canada exporte des quantités extraordinaires de boeuf vers les États-Unis. Cette preuve n'était pas obligatoire par le passé.

Les tarifs douaniers visant le boeuf et les bovins ne sont pas très élevés en général et sont surtout agaçants pour les exportateurs. Nous sommes heureux de les voir disparaître et comptons bien pouvoir convaincre nos homologues américains de l'opportunité d'accélérer la suppression des tarifs.

Le mémoire du Conseil canadien des viandes, qui sera présenté après mon exposé, souligne les avantages de la nouvelle Loi sur le commerce. Cette loi aura un effet sur l'inspection des produits. Qu'il suffise pour l'instant de dire que nous sommes heureux de voir qu'il sera procédé à l'avenir à une rationalisation des inspections plutôt qu'à la multiplication des formalités comme l'avait d'abord prévu le gouvernement des États-Unis.

L'industrie s'est heurtée à des barrières techniques dans le passé. L'harmonisation des normes techniques, dans la mesure du possible, comme le prévoit l'accord de libre-échange, sera extrêmement utile. Cette harmonisation suppose la mise en place d'une procédure d'agrément des systèmes d'inspection et des inspecteurs, de même que des programmes d'échanges de personnel et de formation commune.

L'accord prévoit également l'harmonisation des normes vétérinaires pour la délivrance des licences et l'utilisation des médicaments animaux. Ces dispositions auront pour effet de limiter les possibilités de mise en place d'entraves illégitimes.

Par ailleurs, et c'est là une disposition tout aussi importante, l'industrie aura le pouvoir de faire appel si elle juge qu'une entrave technique n'est pas justifiée. Auparavant, le seul recours était souvent de s'adresser à l'organe du gouvernement américain responsable de la mise en place de ces entraves.

Enfin, l'accord de libre-échange offre un autre avantage important concernant les barrières techniques en prévoyant la création de groupes de travail binationaux chargés d'étudier les moyens possibles de réduction des entraves.

Les restrictions à l'importation et les obligations de quarantaine s'appliqueront, dans la mesure du possible, à une échelle régionale plutôt que nationale. Ces dispositions seront particulièrement précieuses lorsqu'une épidémie se déclarera dans une région et pourra s'expliquer par des facteurs climatiques ou géographiques.

[*Text*]

The most important element in the free trade agreement health provisions is the fact that Canada will be able to maintain all legitimate restrictions and thus maintain a superior health status of its cattle herd.

We hope that the provisions of the free trade agreement will help us avoid disputes in the future. If disputes should occur, however, there are advantages in the free trade agreement. The first is simply having a bi-national panel and process to appeal to for a broad range of disputes, rather than having to pursue the matter through government channels such as embassy's departments or individual congressmen.

A second major advantage in terms of countervail and dumping cases is the reduction of time consumed in appeals. The FTA would impose a time limit for appeal decisions of less than a year. This compares to the existing appeal court system which can take two or three times longer. This adds substantially to industry losses.

We were very disappointed that the FTA does not include an understanding on subsidies. In the past the lack of such an understanding has caused considerable uncertainty in the Canadian industry and some friction between us and our American counterparts. We regard clear rules on which subsidies will be permitted and prescribed as fundamental to maintaining a stable trading relationship with the United States.

At this point we are faced with a choice. Do we reject the agreement because it is inadequate in this area or do we accept the promise to negotiate new trade rules over the next five to seven years? In our opinion the prospect of new trade rules in the future is more attractive than the prospect of no rules at all.

Canada exports to the United States significant quantities of manufacturing quality beef or cull cows originating in Quebec, Ontario and the western provinces. Beef exports to other markets are small and inconsistent. The U.S. is and will remain our most significant market. At times the American market is also a significant source of feeder cattle imports for Canada's cattle feeding industry.

• 1600

The location of the American cattle feeding industry is changing because of increased energy costs and shortages of water in many irrigated areas. The corn belt and other

[*Translation*]

Jusque là, une épidémie même circonscrite géographiquement pouvait entraîner une interdiction des exportations de tout le pays.

Sur le plan des dispositions sanitaires, l'élément le plus important de l'accord de libre-échange est qu'il permettra au Canada de maintenir en vigueur toutes ses restrictions légitimes et d'assurer ainsi une qualité sanitaire supérieure pour son cheptel.

Nous espérons que ces aspects de l'accord de libre-échange nous aideront à éviter les différends à l'avenir. S'il arrive, toutefois, que des différends éclatent malgré tout, l'accord de libre-échange offrira des avantages certains. Le premier est tout simplement qu'il y aura une commission binationale et une procédure d'appel applicable à une grande variété de différends, ce qui nous évitera d'avoir à passer par une filière gouvernementale, comme celle des ambassades et des bureaux de membres du Congrès.

Mentionnons en outre, dans les litiges de droits compensatoires et de dumping, la réduction du temps perdu à se soumettre aux formalités d'appel. L'accord de libre-échange imposerait des délais inférieurs à un an pour que soit rendue une décision en cas d'appel. Or, il faut compter actuellement de deux à trois années de plus pour pouvoir traverser le dédale du système judiciaire, ce qui entraîne des pertes considérables pour l'industrie.

Nous sommes déçus de constater, toutefois, que l'accord n'ait pas trouvé de terrain d'entente concernant les subventions. Le manque de précision à cet égard a causé des incertitudes au sein de l'industrie canadienne et causé des frictions entre nos producteurs et leurs homologues américains. Nous considérons qu'il faudrait établir clairement les règles régissant les subventions si l'on veut maintenir des relations commerciales stables avec les Américains.

Cette question nous oblige à faire un choix. Devons-nous rejeter l'accord en raison de ses insuffisances dans ce domaine ou devons-nous l'accepter sous réserve d'une promesse de renégociation des règles commerciales au cours des cinq à sept prochaines années? De notre point de vue, les perspectives de nouvelles règles commerciales dans l'avenir nous apparaissent plus intéressantes que l'absence totale de règles.

Le Canada exporte aux États-Unis des quantités appréciables de boeuf de transformation ou de vache de réforme provenant du Québec, de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. Les exportations de boeuf sur les autres marchés sont modestes et irrégulières. Les États-Unis sont et demeureront notre plus grand marché. Par moments, le marché américain est également une source appréciable d'importation de bovins d'engraissement pour l'industrie canadienne d'élevage.

L'industrie américaine d'alimentation des bovins se déplace géographiquement en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et des pénuries d'eau dans de

[*Texte*]

grain producing areas are feeding and processing increased numbers of cattle destined for the Pacific northwest, California and generally the western United States.

The lower-cost western Canadian industry is in a good position to supply large western U.S. markets and is already doing so. Central and eastern Canada, on the other hand, are increasingly accessing the U.S. for cattle and beef supplies. As transportation costs increase, this gradual switch from east-west to north-south trade will continue. This trade is and will continue to be of great importance to Canadian consumers and producers, given the appropriate government policies to enhance it.

In conclusion, we urge Members of Parliament to debate the free trade issues thoroughly and dispassionately. We are convinced that as has been the case in other trade enhancing agreements, Canada will benefit from the agreement. We are also convinced that this dispassionate debate will lead members to the same conclusion.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Graham. Very well done.

Mr. Adams now, from the Meat Council.

Mr. David Adams (General Manager, Canadian Meat Council): Mr. Chairman, members of the special legislative committee, thank you for the opportunity of meeting with you this afternoon.

The Canadian Meat Council is the trade association representing the federally inspected red meat slaughtering and processing industry, and the list of our members is appended to our presentation.

The main raw material for our industry is livestock, the product represented by the two groups you have just heard from. We are very pleased to be invited to appear jointly with them.

Our three organizations represent people from virtually every constituency. Certainly, beef cattle and hog production is a very important part of Canadian agriculture. The processing of red meat constitutes Canada's third largest manufacturing industry from the standpoint of sales, and by far the biggest segment of the food processing industry.

Red meat is the most important item in the food purchases of Canadians. And pork and beef are a major Canadian export. In fact, they are the leading agricultural export to the United States. When live animal exports are added to the product, they represent 44% of Canadian exports of agriculture to the U.S. They are a very

[*Traduction*]

nombreux secteurs d'irrigation. La ceinture de maïs et d'autres zones céréalières sont de plus en plus le lieu d'engraissement et de transformation des bovins destinés au nord-ouest du Pacifique, à la Californie et, plus généralement, à l'ouest des États-Unis.

L'industrie canadienne de l'Ouest, dont les coûts sont peu élevés, se trouve en excellente position pour approvisionner de vastes segments du marché de l'Ouest américain qui occupent déjà une place importante sur ce marché. Le centre et l'est du Canada, pour leur part, pénètrent de plus en plus sur le marché américain des bovins et des produits du boeuf. Avec l'augmentation des coûts du transport, les axes d'échange Est-Ouest seront de plus en plus délaissés au profit des axes Nord-Sud. Ces échanges revêtent une grande importance pour les consommateurs et les producteurs du Canada, et continueront à le faire si le gouvernement maintient une politique favorable.

En conclusion, nous exhortons les députés à débattre des questions du libre-échange de façon systématique et sans passion. Nous sommes convaincus que, de la même manière que pour les autres accords d'amélioration du commerce, le Canada tirera profit de cet accord. Nous sommes également convaincus que les discussions objectives permettront aux députés d'aboutir à la même conclusion.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Graham. Vous vous en êtes fort bien tiré.

Monsieur Adams maintenant, du Conseil des viandes.

M. David Adams (directeur général, Conseil canadien des viandes): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous rencontrer cet après-midi.

Le Conseil canadien des viandes est l'association professionnelle qui représente l'industrie d'abattage des bovins et de production des viandes rouges, inspectées au niveau fédéral. Vous trouverez la liste de nos membres en annexe à notre mémoire.

La principale matière première de notre industrie est le bétail, c'est-à-dire le même produit que pour les deux autres groupes que vous venez d'entendre. Nous sommes très heureux d'avoir été invités à nous joindre à eux.

Nos trois associations représentent des producteurs de pratiquement toutes les circonscriptions. Il ne fait aucun doute que les bovins de boucherie et le porc forment une composante très importante de l'agriculture canadienne. La production de viande rouge est le troisième secteur en importance de l'industrie de fabrication du Canada, du point de vue des ventes, et de loin la plus grande composante de l'industrie alimentaire.

La viande rouge vient au premier rang dans les achats d'aliments des Canadiens. Le porc et le boeuf, pour leur part, représentent une exportation canadienne de premier plan. Il s'agit, à vrai dire, de notre exportation agricole la plus importante vers les États-Unis. Si l'on ajoute les exportations d'animaux sur pied à ces produits, ces

[*Text*]

important factor in earning U.S. dollars to help offset Canada's food-trade deficit with the U.S.

Last November we met with the parliamentary committee and we stated at that time that the agreement will help secure and enhance Canada's meat-trade position into the future, and that we feared the consequences of an agreement not being consummated. Now, 30 weeks later, on July 19, legislators on both sides of the border are in the process of approving the treaty that was signed by the two heads of the governments last January 2.

The Canadian instrument has 25 acts of Parliament associated with it. And in Part I, dealing with approval of the agreement, we obviously support it.

In terms of the general thrust of trade relations between the two countries, at least the meat-trade relations, we like the tone and we like the direction which has already been set since the agreement was initialled. Already, the stand-still provisions as well as the spirit have been helpful in avoiding very disruptive non-tariff barriers.

In Part III, along with livestock producers, we have had experience with U.S. countervail activities, both real and threatened. This part will implement chapter nineteen of the treaty. We believe the direction is a big improvement over the current, but particularly the likely future situation of Canada's meat and/or livestock shipments into the U.S. in the absence of a free trade agreement. We put a good deal of faith in future improvements as a result of the joint studies and the GATT Round, and already the cattlemen and the Pork Council have spoken to that.

Regular duty on meat has been relatively low, or nil, for a number of years. Thus tariff elimination, though beneficial, is not a large factor in our support of the bill. The meat and livestock industry has functioned on an increasingly continental or North American industry basis since 1951, and this part should help it to function more smoothly.

• 1605

Part IV deals with a number of acts. For us, the most important one is the Meat Inspection Act. Most of the barriers in our meat trade relationship with the U.S. are non-tariff barriers. Most of the non-tariff barriers fall in the meat inspection area. Clause 136 will make it possible

[*Translation*]

secteurs représentent 44 p. 100 des exportations agricoles du Canada vers les États-Unis. Il va sans dire que c'est là un apport essentiel de dollars américains qui aide à réduire le déficit alimentaire du Canada à l'égard des États-Unis.

En novembre dernier, nous avons rencontré le Comité parlementaire et avons déclaré que l'accord aiderait à renforcer et à améliorer dans l'avenir la position canadienne dans le secteur du commerce des viandes, et que nous craignions les conséquences possibles de la non-ratification de l'accord. Aujourd'hui, 30 semaines plus tard, le 19 juillet, les législateurs des deux côtés de la frontière sont sur le point d'approuver l'accord conclu par les deux chefs d'État, le 2 janvier dernier.

Le texte législatif du Canada est associé à 25 autres lois du Parlement. Nous sommes manifestement d'accord avec la Partie I, qui porte sur l'approbation de l'accord.

Pour ce qui est de l'orientation générale des relations commerciales entre les deux pays, du moins dans le secteur des viandes, nous approuvons l'attitude et l'orientation qui ont été adoptées depuis le début des négociations. Déjà, les dispositions moratoires et l'attitude d'esprit adoptés ont contribué à éviter l'instauration de barrières non tarifaires extrêmement perturbatrices.

En ce qui a trait à la Partie III, tout comme les producteurs de bovins, nous nous sommes heurtés à des droits compensatoires et à des menaces de représailles de la part des Américains. Cette partie est destinée à mettre en vigueur le chapitre dix-neuf du traité. Nous sommes d'avis que cette orientation représente une nette amélioration par rapport à la situation actuelle et, plus important encore, par rapport à la situation qui risquerait de prévaloir dans l'avenir, dans le domaine des exportations canadiennes de viande et de bétail vers les États-Unis, en l'absence d'un accord de libre-échange. Nous croyons profondément que les études mixtes, ainsi que la nouvelle ronde de négociations du GATT aboutiront à de nettes améliorations, comme l'ont déjà affirmé les éleveurs de bovins et le Conseil du porc.

Les droits de douane applicables aux viandes sont demeurés relativement peu élevés, ou nuls, depuis plusieurs années. La suppression du tarif douanier, même si elle est souhaitable, n'est donc pas le facteur primordial qui explique pourquoi nous sommes en faveur du projet de loi. L'industrie de la viande et du bétail évolue vers les échanges continentaux et vers l'intégration nord-américaine de l'industrie depuis 1951, et l'accord devrait contribuer à aplanir les difficultés qui persistent.

La Partie IV concerne plusieurs lois. Pour nous, la plus importante est la Loi sur l'inspection des viandes. Dans le commerce de la viande avec les États-Unis, la plupart des barrières sont non tarifaires. La majeure partie d'entre elles concernent l'inspection des viandes. L'article 136

[*Texte*]

to implement article 708, particularly schedule 10 which deals with meat inspection.

Let me give some background as to why this is so important to Canada's third largest industry. Notice the volume of meat exports—

The Chairman: Not to interrupt you unduly, but I wonder if we could take that as read for Mr. Adams. That is a complicated little graph, but it looks as though it might be important to your presentation. I think we should be able to put that right into the *Minutes of Proceedings and Evidence* for you.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Adams: We wanted to make the point that there is a large southbound movement, and it is much easier to visualize that weekly export movement of 12.5 million pounds per week as 312 tractor trailer loads. That is more than 50 truckloads a day in a 6 day trucking week that go south from Canada to the U.S.

CURRENT MEAT LOAF TRADE WITH U.S.

Number of Truckloads[1] Per Week

1988 to date (24 weeks)

	EXPORTS TO U.S.	Chg. from 1987		IMPORTS FROM U.S.	Chg. from 1987	
		No.	%		No.	%
Beef		61	-18		28	-11
Veal		4	0		3	-13
Pork						
Fresh/Frozen	203		+ 6	3		+13
Other	31		+19	0.2		+93
Processed	13		+86	0.7		-40
Sub-Total		247	+ 9		4	0
Total		312	+ 2		35	0

(1) 40000 lb.

Incidentally, notice that our exports for the first 24 weeks of this year are up 2% compared to a year ago, in spite of some reduction on the beef side. Notice that our meat exports are nine times as large as our imports. In addition to this volume of meat trade, there was a net export movement in the same period of 350,000 head of live animals—cattle, calves and hogs, both slaughter and feeder cattle and calves.

What is the importance of the free trade agreement and in particular clause 136 of Bill C-130 to this trade? The implementation of the agreement will result in vastly less restrictive border crossing routines for each of those 312

[*Traduction*]

permettra de mettre en oeuvre l'article 708, particulièrement l'annexe 10 qui concerne l'inspection des viandes.

Permettez-moi de vous expliquer pourquoi ceci est si important pour la troisième industrie canadienne. Pensez au volume des exportations de viande. . .

Le président: Je ne veux pas vous interrompre, mais je me demande si nous pourrions considérer ceci comme lu pour M. Adams. C'est une petite courbe compliquée mais qui semble importante pour votre présentation. Il est sans doute possible de l'inclure dans les *Procès-verbaux et témoignages*.

Des voix: D'accord.

M. Adams: Nous voulions montrer qu'il y a des exportations considérables vers le Sud et il est beaucoup plus facile de comprendre ce que représentent ces exportations de 12.5 millions de livres hebdomadaires en pensant qu'elles représentent le chargement de 312 tracteurs. Cela signifie plus de 50 camions par jour, 6 jours par semaine, qui vont du Canada aux États-Unis.

COMMERCE ACTUEL DE LA VIANDE AVEC LES É.-U.

Nombre de chargements [1] par semaine

1988 à ce jour (24 semaines)

	EXPORTATIONS AUX É.-U.	Chng. par rapport à 1987		IMPORTATIONS DES É.-U.	Chng. par rapport à 1987	
		No.	%		No.	%
Boeuf		61	-18		28	-11
Veau		4	0		3	-13
Porc						
Frais/congelé	203		+ 6	3		+13
Autre	31		+19	0.2		+93
Cuisiné industriellement	13		+86	0.7		-40
Total partiel		247	+ 9		4	0
Total		312	+ 2		35	0

(1) 40000 lb

Il faut faire remarquer aussi que nos exportations pour les 24 premières semaines de cette année ont augmenté de 2 p. 100 par rapport à l'année dernière, malgré une légère réduction pour le boeuf. Nos exportations de viande sont neuf fois supérieures à nos importations. En plus de ces exportations de viande, les exportations nettes de bétail au cours de la même période se sont montées à 350,000 animaux sur pied—bétail, veaux et porcs, aussi bien du bétail et des veaux d'abattoir que d'embouche.

Quelle est l'importance de l'accord de libre-échange et particulièrement de l'article 136 du projet de loi C-130 dans ce domaine? Avec la mise en oeuvre de l'entente, la traversée de la frontière comportera beaucoup moins de

[*Text*]

southbound Canadian trucks each week. It will also help the 35 northbound trucks. It will assist the whole trade.

Under the terms of the agreement, meat inspection procedures will be harmonized and integrated so that virtually all of the border inspection procedures will be performed in the plant of origin before the meat starts to move. The stoppage at the border will only be long enough to verify that papers are in order. Furthermore, at destination, on unloading, the shipment will be subject to no more inspection than if it originated in a U.S. plant.

This new procedure will be a considerable improvement over the present inspection routine, but what really is vital to us is that even this present inspection routine cannot continue after January 1, 1989. If the FTA is ratified, we go to the new procedure I have just outlined.

If the FTA is not ratified, then each of those 50 trucks a day will have to be unloaded laboriously at a border inspection point, inspected and reloaded. The direct cost could be as high as $500 to $800 per truck, but the indirect cost would be horrendous in terms of loss of time, loss of quality, and loss to customers. Fresh pork sales and just-in-time delivery would have to give way to frozen cuts at a very considerable loss to Canada.

The FTA enables Canada to be exempt from port-of-entry inspection, which applies to all other countries who ship meat to the U.S. The new arrangement enabled by this section lets us capitalize on our special advantages vis-à-vis the U.S. market.

So already you have a major reason why we are so keen to have this bill pass. Our reasons are not conjecture. The U.S. has been working with private interests for some time to have border inspection stations built. Their approximate location is shown below.

In the absence of a trade agreement, New Year's Day will see a massive impediment to Canadian meat exports. There will not only be the stoppage at one of those border points listed, but if you visualize where certain meat inspection centres are in certain ultimate U.S. destinations, there will be backhauls and all sorts of interference that could affect this large weekly export movement.

As an example of the thrust of the trade agreement and the standstill provisions, consider the situation earlier this year of increased U.S. emphasis on sulfamethazine residues. As a result of closer examination of its own domestic product, the U.S. also imposed tighter restrictions on imported product, but because of the new trading environment, Canada is able to test for residues

[*Translation*]

restrictions pour ces 312 camions canadiens qui vont dans le Sud chaque semaine. Ce sera également plus facile pour les 35 camions qui vont vers le Nord. Ce sera bénéfique pour tout le monde.

En vertu de l'entente, les procédures d'inspection des viandes seront harmonisées et intégrées de sorte que pratiquement toutes les inspections aux frontières pourront être faites au lieu d'origine, avant le départ. L'arrêt à la frontière ne durera que le temps de vérifier les papiers. En outre, une fois à destination, lors du déchargement, la cargaison sera assujettie à la même inspection que si elle venait d'une usine américaine.

Cette nouvelle procédure constituera une nette amélioration par rapport à la formule actuelle d'inspection, mais ce qui est vraiment vital pour nous, c'est que même la procédure actuelle d'inspection ne peut pas se poursuivre après le 1er janvier 1989. Si l'accord est ratifié, nous passerons à la nouvelle procédure que je viens de décrire.

Si l'accord n'est pas ratifié, il faudra que chacun de ces 50 camions journaliers soit déchargé laborieusement à un point d'inspection frontalière, puis inspecté et rechargé. Le coût direct peut aller de 500$ à 800$ par camion, mais les coûts indirects sont terribles en termes de temps perdu, de perte de qualité et de perte de clients. Il faudrait remplacer les ventes de porc frais et les livraisons dans des délais précis par des cargaisons de viande congelée, ce qui représenterait une perte considérable pour le Canada.

L'ALE permet au Canada d'être exempté de l'inspection au point d'entrée, qui s'applique à tous les autres pays expédiant des viandes aux États-Unis. Les nouvelles dispositions de cet article nous permettent de tirer parti de nos avantages particuliers pour le marché américain.

Voici donc déjà l'une des principales raisons pour lesquelles nous tenons tellement à ce que ce projet de loi soit adopté. Nos raisons ne sont pas le fait de conjectures. Depuis quelque temps déjà, les États-Unis font construire des stations d'inspection aux frontières, avec la participation d'intérêts privés. Vous pouvez voir ici leur emplacement approximatif.

S'il n'y a pas d'accord de libre-échange, le Premier de l'An sera une date néfaste pour les exportations de viande canadiennes. Il y aura non seulement les arrêts aux frontières, mais de plus, étant donné l'emplacement de certains de ces centres d'inspection des viandes pour certaines destinations américaines, il faudra faire des détours et il y aura toutes sortes de difficultés qui viendront affecter ces exportations hebdomadaires.

Pour illustrer les effets de l'accord de libre-échange et les dispositions de statu quo, pensez à ce qui s'est passé au début de cette année lorsque les Américains ont accordé une nouvelle importance aux résidus de sulfaméthazine. Après avoir examiné plus attentivement leur propre produit, les États-Unis ont également imposé des restrictions plus sévères sur les produits importés, mais

[*Texte*]

prior to shipment rather than have loads sitting at the border awaiting routine U.S. testing.

• 1610

Such a procedure would have spelt the end of much of our exports. Our volume of trade so far in 1988 would have been much reduced, rather than showing an increase over 1987.

There are many areas where the NTBs for meat can be reduced. Some discussions with U.S. inspection authorities have started. With ratification, the working groups, particularly the one dealing with meat inspection, can begin work in earnest. A very fruitful potential exists to facilitate Canadian meat exports. This is particularly important to many Canadian companies that are closely integrated with their U.S. customers or that in fact own further processing operations in the U.S.

As in clause 136, many opportunities are provided by the proposed changes to the CAPS Act, which are in clause 48, to bring the regulatory environment more closely into line to facilitate exports of meat. They have to do with laboratory provisions and a number of things like that. Much of that potential lies within article 708 of the proposed treaty.

For Canada, the Meat Import Act offers many benefits in terms of ease of access. It will eliminate a recurring December nuisance for meat exports. For instance, problems in U.S. administrative routines interfered with our beef exports for a few days starting last December 5. The cattlemen have outlined the Meat Import Act in more detail.

The proposed changes to the Department of Agriculture Act in clause 49 will permit enactment of various regulations to reduce or eliminate technical barriers. The prospect of full two-way trade in livestock should be enhanced. The livestock producers have mentioned that one as well.

This presentation has been narrowly directed to specifics under Bill C-130. From the broader perspective, the national interest will be well served. With easier access to a vastly larger market, the potential for job creation and the enhancement of social benefits is immense. Open borders and open markets encourage a co-operative approach to solving problems, surely an ideal goal for a trading society.

Ratification of the treaty through passage of Bill C-130 is very important to our industry. The positive results will flow to an industry spread across Canada and will have

[*Traduction*]

grâce aux nouvelles dispositions commerciales, le Canada peut faire les analyses voulues pour détecter ces résidus avant l'expédition des marchandises au lieu de laisser les camions à la frontière en train d'attendre les tests américains.

Cette procédure aurait signifié la fin d'une bonne partie de nos exportations. Notre volume commercial pour 1988 s'en serait trouvé réduit, plutôt qu'augmenté par rapport à 1987.

Il est possible de réduire les BNT dans de nombreux domaines pour la viande. Des discussions ont commencé avec les responsables américains des inspections. Après la ratification, les groupes de travail pourront commencer à travailler pour de bon, particulièrement ceux qui étudient l'inspection des viandes. Il y a un grand potentiel pour faciliter les exportations de viande canadiennes. Ceci est particulièrement important pour de nombreuses sociétés canadiennes qui ont des liens étroits avec leurs clients américains ou qui sont propriétaires d'usines de transformation aux États-Unis.

Comme à l'article 136, il y aurait de nouvelles possibilités grâce aux changements que l'on souhaite apporter à la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada, à l'article 48, visant à simplifier la réglementation afin de faciliter les exportations de viande. Il s'agit surtout des dispositions concernant les laboratoires et d'autres éléments analogues. Cela rejoint l'article 708 du projet de traité.

Pour le Canada, la Loi sur les importations de viande offre de nombreux avantages sur le plan de la facilité d'accès. Elle permettra d'éliminer un problème qui revient toujours au mois de décembre pour les exportations de viande. Par exemple, les problèmes liés aux procédures administratives américaines ont gêné nos exportations de boeuf pendant quelques jours à partir du 5 décembre dernier. Les éleveurs ont décrit la Loi sur les importations de viande de façon plus détaillée.

Les changements envisagés à l'article 49 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture permettront de mettre en oeuvre divers règlements afin de réduire ou de supprimer certains obstacles techniques. Il faudrait parvenir à un véritable commerce bilatéral des animaux d'élevage, comme l'ont dit également les éleveurs.

Dans cet exposé, nous avons insisté sur certains points particuliers du projet de loi C-130. Sur un plan plus général, il sera également dans l'intérêt national. Avec un accès plus facile à un marché beaucoup plus important, les possibilités de création d'emplois et d'amélioration des avantages sociaux sont immenses. Avec des frontières et des marchés ouverts, il est plus normal de tenter de régler en commun les problèmes qui se posent, ce qui est un objectif idéal pour une société commerçante.

La ratification du traité par l'adoption du projet de loi C-130 est d'une importance vitale pour notre industrie. Les résultats positifs se feront sentir dans l'ensemble de

[*Text*]

important benefits for the Canadian livestock industry and the rural communities it sustains. The livestock and meat industry is a renewable resource industry with many essential value-adding attributes for Canadian agriculture. It is a market-oriented, dynamic industry. Our best market is our closest market, the U.S. We are confident we can enhance our position through the freeing-up of the North American market that Bill C-130 will permit.

We look forward to the free trade environment. We fear the alternative of not seizing this present opportunity. The choice is either making a good thing even better or an era of increasing trade restrictions. Go for it, we say. That is our earnest plea.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Adams.

Mr. Boudria.

M. Boudria: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, j'aimerais commencer par féliciter nos témoins de cet après-midi pour leur présentation, et leur souhaiter la bienvenue parmi nous.

J'aimerais en débutant, avec votre permission monsieur le président, poser mes questions à M. Pellerin. Monsieur Pellerin, vous êtes du Québec; je me demande si vous pourriez nous parler un peu de la divergence d'opinions qu'il semble y avoir entre votre groupe et la position de l'UPA. Je ne suis pas du Québec, mais comme vous le savez, ma circonscription électorale est frontalière du Québec. D'ailleurs, le Québec est au nord, au sud et à l'est de ma circonscription électorale; et on a souvent chez nous des nouvelles de votre province. Je ne veux pas vous mettre sur le *spot*, mais j'aimerais que vous nous en parliez brièvement.

• 1615

M. Pellerin: Sans être sous les réflecteurs, probablement que c'est un point très chaud.

En tant que vice-président du Conseil canadien du porc et aussi en tant que membre de l'Union des producteurs agricoles dont je suis le président, je suis placé dans une position où je dois faire la part entre les intérêts des producteurs canadiens et les intérêts plus spécifiques des producteurs du Québec devant le traité dont il est question. Il n'y a aucun doute que notre expérience de 1985 dans le droit compensatoire est l'argument le plus important qui a permis de faire évoluer le dossier du libre-échange pour le Conseil canadien du porc. Avec une expérience comme celle-là qui nous coûte des millions de dollars à chaque semaine, il n'y a pas de doute que les producteurs canadiens de porc veulent se diriger vers un commerce plus libre ou moins restrictif avec les Américains.

La différence principale avec la position du Québec, en partie en tout cas, se situe dans la mentalité des gens. Au

[*Translation*]

l'industrie, dans toutes les régions du pays et seront déterminants pour toute l'industrie canadienne de l'élevage et les localités rurales qu'elle fait vivre. L'industrie de l'élevage et de la viande est une industrie fondée sur des ressources renouvelables qui apporte beaucoup à l'agriculture canadienne. C'est une industrie dynamique, orientée vers les marchés. Notre meilleur marché et le plus proche de nous, ce sont les États-Unis. Nous sommes sûrs que l'ouverture du marché nord-américain nous permettra de raffermir notre position.

Nous attendons avec impatience la mise en oeuvre du libre-échange. Nous redoutons ce qui pourrait se passer si nous ne saisissons pas cette occasion. Nous avons le choix, nous pouvons améliorer encore une situation déjà bonne ou aller vers des restrictions commerciales de plus en plus importantes. Lançons-nous. C'est ce que nous souhaitons le plus.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Adams.

Monsieur Boudria.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, I would like first of all to congratulate our witnesses this afternoon for their presentation, and welcome them before our committee.

To begin with, if I may Mr. Chairman, I would like to address my questions to Mr. Pellerin. Mr. Pellerin, you are from Québec; I wonder if you could comment on the differences of opinions there seems to be between your group and the UPA's position. I am not from the Province of Quebéc, but, as you know, my riding is next to the border with the Province of Québec. Québec is north, south and east of my riding and we often have news from your province. I do not want to put you on the spot but I would like you to comment briefly on this.

Mr. Pellerin: Without being in the spotlight, it probably is a very controversial issue.

As Vice-President of the Canadian Pork Council and a member of the UPA, of which I am the President, I must try to strike a balance between the interests of Canadian farmers in general and the more specific interests of Québec farmers in relation to the agreement. There is no doubt that our experience in 1985 regarding countervail tariffs is seen by the Canadian Pork Council as the strongest argument in favour of free trade. That experience cost us millions of dollars a week, and there is no doubt that Canadian hog producers want to move towards a freer market with the United States.

In terms of Québec, the main difference is at least in part the attitude of the people. The Canadian Pork

[*Texte*]

Conseil canadien du porc on a dit être d'accord avec le traité du libre-échange. Notre document énumère un paquet de conditions qui devront être respectées si on veut un retour maximum sur l'investissement.

D'un autre côté, on vous a dit ne pas être d'accord avec le projet, pour telle ou telle raison. Mais, il y a un point sur lequel les producteurs du Québec et les producteurs du Conseil canadien du porc sont d'accord: si les conditions qu'on vous a mentionnées dans le texte ne sont pas remplies, il y a quelque chose qui n'ira pas pour nous, producteurs canadiens ou producteurs du Québec.

M. Boudria: J'aimerais continuer en déviant quelque peu de cette ligne d'idées. Je ne veux pas diviser le groupe plus qu'il ne faut. Je voudrais vous parler du dossier des tarifs compensatoires. Si je comprends bien la procédure, selon l'entente commerciale canado-américaine, il y aura une décision préliminaire de la Commission canadienne du commerce international et une enquête du Département américain du commerce, un nouveal examen de la Commission américaine du commerce international. Enfin, une décision finale d'imposer le tarif compensatoire pourrait être prise et un droit d'appel au tribunal chargé des règlements des différends est prévu. Si je comprends bien, vous avez quand même perdu, ou vous avez renoncé, à votre droit de demander au GATT de rendre une décision finale. Si ma description est assez juste, où y gagne-t-on si ce n'est un peu de temps?

M. Pellerin: L'avantage principal est sûrement ce délai. Vous savez que chacun des porcs qu'on a vendus au Canada depuis 1985 a été pénalisé d'environ 10$ par tête. Le temps est donc très important dans un tel dossier. On vient de recevoir une réponse préliminaire; elle n'est pas encore finale. Et, il se peut que les producteurs américains fassent des commentaires sur cette décision; il en est de même pour le Canada. Elle réduirait la douane de 50 p. 100. Mais, on a continué, durant toute cette période, à payer le plein montant de 10$ par tête chaque fois qu'on exportait un porc aux États-Unis.

M. Boudria: C'est le 4,32$ la livre?

M. Pellerin: Oui. Voilà pourquoi le temps est un élément très important dans ce dossier. Qu'on perde ou non son droit de s'adresser à un tribunal supérieur, peut-être. L'important, c'est que le premier tribunal soit exécutoire, qu'il y ait le moins d'appels possible qui réduisent les délais. Les trois ou quatre juges américains, dans le cas du premier tribunal qui a enquêté, ne nous ont quand même pas été complètement défavorables. Si nos intérêts avaient été représentés par des Canadiens, au moins à 50 p. 100, probablement qu'on aurait gagné. On avait réussi dans le dernier processus à convaincre des Américains que notre cause était juste. Alors, si la partie canadienne avait été représentée dans ce tribunal, on aurait sûrement remporté la décision.

• 1620

M. Boudria: Si je comprends bien quand même le panel de règlement ne peut que décider si la loi—la loi

[*Traduction*]

Council said it supported the free trade agreement. In our paper we list a number of conditions which must be met if a maximum return on investment is to be obtained.

However, some people have expressed disagreement with the plan for different reasons. But there is one point on which the Québec producers and the members of the Canadian Pork Council are in agreement: if the terms listed in the document are not met, this will not be acceptable either for Canadian or Québec farmers.

Mr. Boudria: I would like to continue by moving to a somewhat different subject. I do not want to divide the group more than necessary. I would like to talk to you about the issue of countervail tariffs. If I clearly understand the procedure, the U.S.—Canada trade agreement provides the following: there will be a preliminary decision by the Canadian International Trade Commission and an inquiry by the U.S. Department of Trade, and a further study by the U.S. International Trade Commission. A final decision to impose the countervail tariff could then be taken, and a right of appeal to the body responsible for settling disputes is provided for. If I have understood this correctly, you have lost or given up your right to ask the GATT to hand down a final decision. If my description is accurate, what have we gained except a little time?

Mr. Pellerin: The main benefit is undoubtedly the time limit. You know that every hog sold in Canada since 1985 has been subject to a penalty of approximately $10.00 per head. The time factor is therefore very important here. We have just received a preliminary answer, not a final one. It is possible that American producers may comment on the decision, as may Canadian producers also. The decision would reduce the customs tariff by 50%. However, during this period, we continued to pay the full amount of $10.00 per head whenever we exported a hog to the United States.

Mr. Boudria: Is that the $4.32 a pound?

Mr. Pellerin: Yes. That is why time is such an important factor here, whether or not we may perhaps lose our right to appeal to a higher body. What counts is that the decision at the first level should be binding, and that there should be as few appeals as possible in order to proceed quickly. In the case of the first body which conducted an inquiry, the three or four American judges were not completely against us. If our interests had been represented by Canadians, who would have been at least 50% of the judges, we would probably have won. In the last case we managed to convince the Americans that our position was justified. If Canadian interests had been represented on that body, we would have certainly won our case.

Mr. Boudria: If I understand properly, the panel can only decide if the act—the American act in this instance—

[*Text*]

américaine dans ce cas-là—est appliquée de façon juste, il ne peut pas décider si la loi elle-même est juste ou injuste. Compte tenu de cela, est-ce que vous êtes d'avis que le règlement aurait été différent avec le Groupe binational qu'avec la formule qui existe en ce moment?

M. Pellerin: Peut-être que la décision aurait été différente. L'avantage le plus important, je le répète, c'est une question de temps. On aurait eu sûrement la décision avant juillet 1988.

M. Boudria: En d'autres termes, l'avantage aurait été que auriez gagné du temps.

M. Pellerin: Si on fait face à des pratiques commerciales vraiment déloyales dans l'exportation de viande de porc, particulièrement aux États-Unis, et que la chose est connue ici, il est évident que le tribunal rendra une décision à notre désavantage. Nous ne seront jamais protéger dans un commerce déloyal. Mais, quand on se retrouve dans la position où se trouvait le Québec et le Canada depuis plusieurs années dans l'exportation de viande fraîche ou de porc vivant, on ne concurrençait pas déloyalement.

The Chairman: Excuse me, Mr. Pellerin. Mr. Rice wanted to help with that answer.

Mr. Martin Rice (Executive Secretary, Canadian Pork Council): I think it is a good opportunity to re-raise the matter of arriving at joint common rules for subsidies. We mentioned in our brief that we were disappointed that it could not be done for the deal. It is a huge area and naturally the U.S. is not going to tip their hand before the question comes up at GATT.

We just went through a three-year court process and one of the main points of our appeal of the U.S. countervailing duty was that the U.S. authorities did not prove or did not even examine whether the Canadian programs being alleged as unfair actually were the reason for increased Canadian exports. We provided very solid evidence that it was things like exchange rates, which were probably the most important factor for that. We also provided evidence that the Canadian programs could not be proven to be the reason for these increased exports.

The GATT code on subsidies and countervailing duty very specifically says that one should, when dealing with these domestic programs, show that the programs contributed to the increased exports. When we raised this argument before the court, the court said that the U.S. law does not unambiguously say you must make this linkage. GATT does not provide us any protection at all. It was proven to be completely outside. Unfortunately U.S. law takes precedence over GATT agreements. We have to work out a deal with the U.S. if we want to get somewhere on this.

[*Translation*]

is applied equitably. It cannot decide whether the act is fair or not. In view of this fact, do you think that the decision would have been any different under the binational group rather than under the existing formula?

Mr. Pellerin: The decision could have been different. Again, the most important benefit is time. The decision would surely have been made before July, 1988.

Mr. Boudria: In other words, the benefit would have been that you would have had more time.

Mr. Pellerin: Let us say that it does not change... if our trade practices, when we export meat, particularly to the United States, are really unfair, and we know it, the ruling of the tribunal will obviously not be to our advantage. This will never protect us against unfair trade practices, but in Quebec or in Canada, our situation would never have allowed us to apply such practices.

Le président: Excusez-moi, monsieur Pellerin. M. Rice avait quelque chose à ajouter.

M. Martin Rice (secrétaire général, Conseil canadien du porc): Je pense que c'est une bonne occasion de soulever à nouveau le bien-fondé d'établir des règles communes en matière de subventions. Nous mentionnons dans notre mémoire que nous sommes déçus qu'on n'ait pas pu le faire dans le contexte de l'accord. C'est une question très vaste, et il est évident que les États-Unis ne la soulèveront pas avant qu'elle ne vienne sur le tapis dans le cadre des négociations du GATT.

Nous sortons à peine de trois années de contestation devant les tribunaux, et l'un des principaux éléments de notre contestation à l'égard des droits compensatoires des États-Unis était que les autorités américaines n'avaient pas prouvé ou ne s'étaient même pas vraiment demandé si les programmes canadiens jugés injustes expliquaient en fait l'augmentation des exportations canadiennes. Nous avons fourni des preuves très solides que c'étaient des éléments comme les taux de change qui y avaient probablement le plus contribué. Nous avons aussi démontré que l'on ne pouvait pas prouver que les programmes canadiens soient la raison véritable de l'augmentation des exportations.

Dans le code du GATT en matière de subventions et de droits compensatoires, on dit très précisément que dans le cas de programmes nationaux, il faut démontrer que ces programmes ont contribué à l'augmentation des exportations. Quand nous avons soulevé cet argument, le tribunal a dit que la loi américaine n'exige pas précisément que ce lien soit établi. L'accord du GATT ne nous protège aucunement. On a jugé qu'il ne s'appliquait aucunement dans ce cas. Malheureusement, la loi américaine prévaut. Nous devons donc parvenir à nous entendre avec les États-Unis si nous voulons obtenir quoi que ce soit.

[*Texte*]

Mr. Boudria: You raised the issue of exchange rates, Mr. Rice. The Economic Council of Canada issued a statement known as *Venturing Forth* in April. They talked about a number of issues. One of the things they say on page 20 is a reflection on the agreement and an opinion that the exchange rate differential between Canada and the United States will probably decrease. In other words, the relative value of our dollar will likely increase as time goes by.

For all intents and purposes there are no tariffs at the present time. Live cattle has a current U.S. tariff of one cent a pound, beef of two cents and pork of zero. There is very little tariff, but the exchange rate becomes that much more important. You have stated it yourself. It is the issue left in terms of changing the values between one and the other.

• 1625

At what point would we arrive at a situation whereby we would no longer be competitive? In other words, where would our dollar be at the point you ceased to be competitive? I do not wish that of course. Would it be 89¢, 92¢, 93¢? Surely some of the organizations represented here today have made those kinds of analyses and dread the day, as I do, that it would ever happen.

The Chairman: Could we have a very brief answer, Mr. Graham, please.

Mr. J. Graham: I am not sure that I understand the question, but I think the question was where the relative position of the Canadian dollar will be to the American dollar. When will they become either closer or farther apart?

They will come together as the Canadian economy becomes as efficient as the U.S. economy is. They will—

The Chairman: Mr. Graham, Mr. Boudria's time is up so I am going to finish the question for him. At what point do you lose your competitiveness with the United States as the Canadian dollar ascends? In other words, it is now at 82¢, for argument's sake, and you are competitive. Is it still competitive at 92¢? Is it still competitive at, say—

Mr. J. Graham: Let us say that they are each worth 100 cents, relative to each other.

The Chairman: So you are not concerned, then, with the—

Mr. J. Graham: I am not concerned with it at all because the Canadian dollar will go down if we are not efficient.

We have shown over recent months that the Canadian dollar has become stronger and we have still exported.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur Rice, vous avez soulevé la question des taux de change. En avril, le Conseil économique du Canada a justement publié une déclaration intitulée: *Le tremplin commercial*. Dans ce document, on dit, entre autres, que l'écart entre la devise canadienne et la devise américaine diminuera probablement. Autrement dit, la valeur relative de notre dollar augmentera probablement avec le temps.

À toutes fins pratiques, on peut dire qu'il n'y a pas de tarifs qui s'appliquent aux viandes à l'heure actuelle. Le tarif américain est de 1c. la livre pour le bétail vivant, de 2c. pour le boeuf, et aucun tarif ne s'applique au porc. Les tarifs sur les viandes sont très faibles, et c'est là que le taux de change devient tellement important. Vous l'avez dit vous-même. La difficulté tient au changement dans les valeurs.

À quel moment ne serions-nous plus concurrentiels? Autrement dit, à quel niveau l'appréciation de notre dollar vous rendrait-elle incapables de concurrencer les États-Unis? Je ne le souhaite évidemment pas. Serait-ce à 89c., 92c., 93c.? Les associations que nous avons reçues aujourd'hui ont sûrement analysé la question et craignent comme moi énormément le jour où cela pourrait arriver.

Le président: Pourriez-vous être très bref dans votre réponse, monsieur Graham?

M. J. Graham: Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris votre question, mais je pense que vous demandiez à quel niveau se situerait notre dollar par rapport au dollar américain. À quel moment l'écart se rétrécira-t-il ou s'élargira-t-il?

L'écart se rétrécira lorsque l'économie canadienne deviendra aussi efficiente que celle des États-Unis.

Le président: Monsieur Graham, le temps dont disposait M. Boudria est écoulé. Je vais donc préciser davantage pour lui la question qu'il vous posait. À quel niveau dans l'appréciation du dollar canadien n'êtes-vous plus concurrentiels par rapport aux États-Unis? Autrement dit, notre dollar vaut aujourd'hui 82c., dirons-nous, et, à ce niveau, vous êtes concurrentiels. Mais, l'êtes-vous toujours à 92c.?

M. J. Graham: On peut dire que pour nous, les deux dollars ont la même valeur à l'heure actuelle.

Le président: Vous ne vous en faites donc pas plus que cela à propos. . .

M. J. Graham: Non, pas du tout, parce que la valeur du dollar canadien diminuera lorsque nous ne serons pas efficients.

Au cours des derniers mois, le dollar canadien s'est apprécié et nous avons quand même continué d'exporter nos produits.

[*Text*]

The Chairman: Very good. Mr. Fontaine.

M. Fontaine: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Ma première question sera d'ordre général. Lorsque les négociateurs de l'équipe Reisman ont discuté avec leur contrepartie américaine, je pense qu'il y a eu une consultation parmi les différents secteurs industriels. Est-ce que le secteur agricole a été consulté? Si oui, vos gens se sont-ils impliqués activement avec nos négociateurs fédéraux?

M. Pellerin: Le Conseil canadien du porc était représenté par M. Malcolm. Il était membre d'un des GCSCE.

The Chairman: Mr. Adams.

Mr. Adams: In our case, we did have a representative on the SAGIT. We also had a number of meetings jointly with this group and with the negotiators, with Mr. Gifford. We met with Mr. Reisman and we had a number of consultations through the piece, as well as with some of the individual people in meat inspection, as things progressed.

I should also add that we had liaison with our counterpart organization in the U.S. We were trying to get a reading on how they felt as well.

M. Fontaine: Monsieur Pellerin, j'ai bien apprécié votre déclaration d'ouverture. Je veux vous poser une question concernant les producteurs de porc. Vous avez réussi à développer un marché de 700 millions de dollars aux États-Unis, au cours des dernières années; ce qui représente à peu près le tiers de notre production totale de porc, un total d'environ 2.1 milliards de dollars. Vous l'avez réussi avec des procédures d'inspection relativement difficiles, vous avez eu des guerres d'antibiotiques, des problèmes avec le bureau de douanes, etc. Autrement dit, les barrières non tarifaires se sont ajoutées à vos problèmes. Malgré tout, vous avez quand même eu de bons succès dans les exportations. Si le 1er janvier 1989 il n'y avait pas encore d'accord de libre-échange, votre chiffre d'affaires connaîtrait-il un statu quo ou une diminution?

M. Pellerin: Présumer que les inspections seront plus sévères à partir du 1er janvier 1989 si l'accord n'était pas signé c'est se reporter aux contrecoups qu'on a connus dans le passé; on a quand même réussi à s'en sortir assez bien. Oui, peut-être que le commerce serait réduit peut-être qu'il stagnerait à son niveau actuel. Mais, une signature de l'accord ferait-elle automatiquement augmenter le commerce? C'est une question à laquelle il est assez difficile de répondre. Comme Martin Rice l'a mentionné tantôt, si le taux de change demeure intéressant, on aura un avantage compétitif non négligeable. À mesure que le taux de change augmentait ces derniers huit ou dix mois, on voyait l'écart avec le prix américain. On a vu le prix du porc se maintenir à un niveau assez respectable.

[*Translation*]

Le président: Très bien. Monsieur Fontaine.

Mr. Fontaine: Thank you very much, Mr. Chairman.

My first question will be a general one. While the negotiators of the Reisman team were discussing with their American counterparts, I think there was consultation amongst the various industrial sectors. Has the agricultural sector also been consulted? If you have been consulted, did your people actively contribute to our negotiators, efforts at the federal level?

Mr. Pellerin: The Canadian Pork Council was represented by Mr. Malcolm. He was a member of one of the SAGIT.

Le président: Monsieur Adams.

M. Adams: Nous avions, pour notre part, un représentant au GCSCE. Nous avons aussi rencontré à maintes reprises, avec ce groupe, les négociateurs et M. Gifford. Nous avons aussi eu l'occasion de rencontrer M. Reisman et nous avons eu de nombreuses consultations au fur et à mesure que les travaux progressaient, et nous avons aussi discuté avec un certain nombre de personnes du secteur de l'inspection des viandes.

Je devrais aussi ajouter que nous étions en communication régulière avec l'organisme analogue au nôtre aux États-Unis. Nous voulions savoir comment il voyait les choses de son côté.

Mr. Fontaine: Mr. Pellerin, I appreciated your opening remarks. I have a question concerning hog producers. During the last few years, you have been able to develop a $700 million market in the United States which represents about one-third of our total hog production, which is about $2.1 billion. You were able to do it despite relatively difficult inspection procedures, you have had all kinds of battles about antibiotics and all kinds of problems with customs, and so on. In other words, the non-tariff barriers compounded your problems. Despite all that, you have succeeded pretty well as far as exports are concerned. Let us say on January 1, 1989, there was still no free trade agreement, what would happen to your exports? Would they remain the same, or would they go down?

Mr. Pellerin: Assuming that the inspections will be more rigid after January 1, 1989, if the free trade agreement is not signed, is in fact referring back to the problems we have had in the past; but we did not do too badly despite these problems. Yes, there is a possibility that our exports would go down or that they would remain at the same level. But would the signing of the agreement automatically increase our exports? That is a rather difficult question. As Martin Rice was saying a few minutes ago, if the exchange rate remains at an appropriate level, it will give us a pretty nice competitive edge. As our dollar was going up in the last eight or ten months, the difference with the U.S. price was becoming more and more obvious. The price of pork stayed at a relatively respectable level.

[*Texte*]

• 1630

M. Fontaine: Est-ce qu'un accord signé et mis en application le 1er janvier 1989 assure la sécurité de votre marché actuel ou s'il permet d'anticiper un développement significatif du chiffre d'affaires de vos membres et de vos producteurs?

M. Pellerin: Si on anticipe un marché plus large aux États-Unis à partir du 1er janvier à cause de l'accord de libre-échange, je n'aimerais pas le dire trop fort. On a rencontré régulièrement l'Association des producteurs de porc américains. Ils seront dans le décor si on augmente substantiellement nos exportations de viande de porc et de porcs vivants aux États-Unis. À tout le moins, disons qu'on apprécierait que le commerce reste au moins au niveau où il est actuellement. S'il y a possibilité de l'augmenter tout en compétitionnant loyalement avec les producteurs américains, il n'y a pas de problème, on est capables de l'augmenter, on a des ressources pour le faire actuellement au Canada.

M. Fontaine: Êtes-vous capables de l'augmenter?

M. Pellerin: Mais, on est très, très prudents sur ce point. Les Américains sont très avertis des quantités qui sont transportées aux douanes à chaque semaine. Ils suivent la situation de très près. Sitôt qu'on augmentera nos exportations, ils vont acheminer des plaintes. Même avec cette procédure rapide, ils vont le faire. Il en est de même pour les producteurs canadiens. Ils nous demandent de nous tenir au fait des informations sur les importations de viande de porc canadien au Danemark. Pourtant, il s'agit de très petites quantités. Mais le producteur est très sensible. Donc, quant à vous dire tout de go que nos exportations seront substantiellement augmentés, je serais assez réticent.

M. Fontaine: Craignez-vous encore des barrières additionnelles?

M. Pellerin: Des inspections se font actuellement aux douanes sur de la viande; ils déchargent des containers de viande pour les inspecter. M. Adams le mentionnait tantôt. Souvent, c'est pour rien. Des chargements sont retournées pour des peccadilles. Y aurait-il moyen que les Américains trouvent d'autres façons de modérer le commerce? On serait naïf de croire qu'ils ne trouveraient pas d'autres moyens, si on pénétrait très substantiellement leur marché avec l'accord du libre-échange.

M. Fontaine: Ce qui veut dire que vous faites énormément confiance à l'ingéniosité de vos producteurs et que vous craignez l'ingéniosité des législateurs ou de ceux qui seront chargés des droits d'entrée aux États-Unis. Est-ce exact?

M. Pellerin: On n'a jamais dit, en aucun temps, que cet accord de libre-échange que les gouvernements ont discuté nous garantissait un accès. Que ce soit garanti toujours dans le cadre de certaines lois morales. Si on inonde le marché américain de porc ou de boeuf demain matin, il ne faudra pas être surpris de voir rebondir les producteurs américains.

[*Traduction*]

Mr. Fontaine: Would an agreement that is signed and put in force on January 1, 1989, ensure the security of your current market or would it lead to a significant growth in sales for your members and producers?

Mr. Pellerin: I would not go so far as to say that we anticipate a broader U.S. market after January 1 as a result of free trade. We have had regular meetings with the American Pork Producers Association. We will be hearing from them if we significantly increase our exports of pork and live hogs to the U.S.A. At the very least, let us say that it would be appreciated if trade remained at least at current levels. If it is possible to increase trade in fair competition with American produers, there is no problem, we could handle an increase, we in Canada currently have the resources to do so.

Mr. Fontaine: You would be able to increase it?

Mr. Pellerin: We want to be very, very careful on this point. The Americans are very keenly aware of the quantities transported to customs each week. The follow the situation very closely. As soon as we increase our exports, they will start complaining. They will do so even with this speedy procedure. The same is true of Canadian producers. They ask us to keep informed about Danish imports of Canadian pork. Yet, those are very small quantities, but producers are very sensitive. Therefore, I am rather reticent to say outright that our exports will increase substantially.

Mr. Fontaine: Are you afraid of additional barriers?

Mr. Pellerin: Meat is currently being inspected at customs; they unload containers of meat to inspect them. Mr. Adams mentioned that earlier. Often, this is done for no good reason. Loads are returned for trivial reasons. Is it possible that the Americans will find other ways to slow down trade? It would be naive to believe that they will not find other ways, if we made substantial inroads into their market under free trade.

Mr. Fontaine: Which means that you have enormous confidence in the ingenuity of your producers and that you fear the ingenuity of legislators or of those in charge of entry duties to the United States. Is that correct?

Mr. Pellerin: At no time have we ever said that this free trade agreement concluded by the governments would guarantee us access. It should be guaranteed within the framework of certain moral laws. If we flood the American market with pork or beef tomorrow morning, we should not be surprised to see American producers take retaliatory action.

[*Text*]

M. Fontaine: Ma dernière remarque, monsieur le président.

Vous semblez accorder une confiance particulière au processus de développement et d'application de l'entente au cours des prochaines années, aux différentes exigences et à une plus grande liberté. Et c'est peut-être ce qui vous pousse à retenir vos producteurs en leur demandant de se développer un peu moins rapidement pour vous permettre de mettre le pied ferme dans tous ces problèmes d'ordre administratif.

M. Pellerin: Votre remarque me fait un peu sourire. On ne peut pas garder nos producteurs dans une période de développement moins rapide. S'il y a un prix intéressant ou si leur plan de production prévoit une augmentation, ils le feront. Le processus de négociation, dans les sept prochaines années, va nous permettre de régler quelques problèmes vécus actuellement. On en mentionne quelques-uns dans notre texte, entre autres. Si on était, à tout le moins, capable de s'entendre avec les Américains sur une procédure, sur des règles pour savoir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, sur ce qui est déloyal et sur ce qui ne l'est pas... Actuellement on procède cas par cas. Si on avait une règle de procédure connue d'avance, on aurait la possibilité de manoeuvrer à l'intérieur d'un tel cadre.

• 1635

M. Fontaine: Je termine par un cas particulier. On connaît les abattoirs Thémis, autrefois propriété de la Société québécoise d'initiative agro-alimentaire. Un producteur, le groupe Breton, m'a confirmé que ce nouveau réseau qu'il veut développer dans la production porcine vise prioritairement la vente au détail aux Américains.

Croyez-vous que cet exemple se reproduira le long de la frontière canado-américaine?

M. Pellerin: Les volumes qui seront transigés dans ce nouvel abattoir, même s'il a augmenté ses capacités d'abattage, sont quand même très minimes. Ils se font sur une partie du territoire américain où il n'y a absolument pas de compétition.

M. Fontaine: Oui, mais il reste que c'est une première. L'individu qui est dans ce commerce depuis peut-être 40 ou 50 ans dit que c'est à cause du libre-échange qu'il se tourne vers cette option. Prévoyez-vous que les autres entreprises impliquées dans la production de porc vont faire à peu près la même chose?

M. Pellerin: Affirmer que c'est à cause du libre-échange qu'il agit ainsi enleve un peu de crédit aux abattoirs qui l'ont fait dans le passé. Pensez aux groupes comme Olympia, Turcotte et Turmel qui ont envahi le marché américain. M. Adams a cité des exemples pour le démontrer. Ils ont pénétré le marché américain du détail des coupes de façon très importante. Le Québec n'expédie pas de carcasse vivante aux États-Unis. Il expédie uniquement des coupes sur une très large échelle. Donc, ce n'est pas quelque chose de nouveau.

[*Translation*]

Mr. Fontaine: My last comment, Mr. Chairman.

You seem particularly confident about the agreement's development and application process over the next few years, about the various requirements and the greater freedom. That may be what is leading you to hold back your producers by asking them to develop a little less quickly, in order to allow you to gain a solid footing in all these administrative problems.

Mr. Pellerin: I find your comment somewhat amusing. We cannot keep our producers in a period of less rapid development. If the price is right or if their production plan calls for an increase, they will go for it. The negotiation process over the next seven years will allow us to settle some of the problems we are experiencing right now. We mentioned some of them in our brief. If we could at least agree with the Americans on a procedure, on rules to determine what is acceptable and what is not, on what constitutes fair competition and what does not... Right now, we are proceeding on a case-by-case basis. If we had an established procedure, we could move within that framework.

Mr. Fontaine: I have a last question on a particular case. We all know that Thémis slaughterhouse which previously belonged to the Société québécoise d'initiative agro-alimentaire. A hog producer, "le groupe Breton," told me that this new network they want to develop is mostly intended for retail in the United States.

Do you think we will see more such networks along the border?

Mr. Pellerin: The volumes of this new organization, even if its slaughtering capacity has been increased, will still remain very low. This organization will operate in a U.S. region where there is absolutely no competition.

Mr. Fontaine: Yes, but it is nevertheless something totally new. This individual, who has been in this trade for the last 40 or maybe 50 years, says that he is going this route because of free trade. Do you think other hog producers will follow his example?

Mr. Pellerin: To say that he is doing it because of free trade is to slight somewhat the slaughterhouses that did it in the past. Think of groups like Olympia, Turcotte and Turmel, which invaded the U.S. market. Mr. Adams gave examples to that effect. They have had quite a bit of success with a few of their particular cuts on the U.S. retail market. Québec does not export livestock to the United States, only some particular cuts on a very large scale. So, it is not new.

[*Texte*]

The Chairman: There is a big cattlemen's area in Windsor, is there not, Mr. Langdon?

Mr. Langdon: I do not know; but lots of pork.

I would like to start with a welcome to all three groups. I know it is a major commitment of time and energy for you to be here, to prepare briefs, to be able to make presentations to us. I want to let you know we on the opposition side, though we disagree with some of the points you make, are very much appreciative of the fact that you are here.

I wanted to ask a question first of the representatives from the cattlemen. It comes out of the fact that Stan Wilson, who at that time was First Vice-President of the Canadian Cattlemen's Association, testified to another committee, of which I was part, looking at the potential in 1985 of going on with negotiations on a trade deal with the United States. He said at that time, August 1, 1985:

> In our view, sectoral free trade is a better idea than general free trade, for it permits industries like ours, which are ready to face the challenges and opportunities, to move forward without waiting upon a national consensus on a wider scale. Such a sectoral initiative is also beneficial in the sense that we presume that trade restrictions or frictions in other areas, be they fishery or forest products, cannot as readily spill over in the free trade beef sector.

I would like to ask you if that is still the view of the cattlemen's association, that you would prefer a sectoral agreement to what is in front of us, and if not, why you have changed your position.

Mr. Gil Barrows (Director of Government Affairs, Canadian Cattlemen's Association): I think at the time Mr. Wilson was expressing some frustration about not being. . . we had been advocating free trade for a number of years, and really nothing had been happening at that point. We tried the sectoral route and it did not work. It is nice to think it might have, but it did not. So the option in front of us right now is free trade agreement or not. That is why we at this point are saying yes, we endorse the free trade agreement.

Mr. Langdon: Though you recognize that it is a free trade agreement with some major gaps as for your concerns, such as an agreement on what is an acceptable subsidy.

[*Traduction*]

Le président: On élève beaucoup de bovins dans la région de Windsor, n'est-ce pas, monsieur Langdon?

M. Langdon: Je ne sais pas; mais je sais qu'on y élève beaucoup de porcs.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux trois groupes que nous recevons aujourd'hui. Je sais que venir ainsi nous rencontrer, rédiger des mémoires et nous présenter des exposés représentent pour vous beaucoup de temps et d'énergie. Au nom de l'opposition, que nous représentons ici aujourd'hui, malgré que nous soyons en désaccord avec vous sur certains arguments que vous faites valoir, je tiens à vous dire que nous apprécions beaucoup que vous ayez pris le temps de venir nous rencontrer.

J'ai tout d'abord une question à poser aux représentants de l'Association canadienne des éleveurs de bovins. À l'occasion du séance d'un autre comité dont je faisais partie, où nous étudiions les possibilités que pourrait offrir le libre-échange avec les États-Unis, le 1er août 1985, M. Stan Wilson, qui était à l'époque premier vice-président de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, disait:

> Le libre-échange sur une base sectorielle nous semble une meilleure idée qu'un accord de libre-échange général, compte tenu qu'elle permet à des industries comme la nôtre, qui sont prêtes à relever les défis et à saisir les possibilités que cela représente, d'aller de l'avant sans attendre qu'on en arrive à un consensus à l'échelle nationale. Une telle approche est aussi bénéfique puisque l'on suppose que les restrictions en matière commerciale ou des frictions dans d'autres domaines, que ce soit dans celui des pêches ou des produits forestiers, ne peuvent pas se répandre aussi rapidement dans le secteur du boeuf.

Je voudrais savoir si l'Association canadienne des éleveurs de bovins est toujours du même avis. Préféreriez-vous toujours un accord sectoriel à l'accord général que nous avons aujourd'hui et, si ce n'est pas le cas, pourquoi avez-vous changé d'avis?

M. Gil Barrows (directeur des affaires gouvernementales Association canadienne des éleveurs de bovins): Je pense que ce que disait M. Wilson, à l'époque, partait d'une certaine frustration de ne pas avoir réussi. . . il y avait déjà de nombreuses années que nous faisions valoir les avantages du libre-échange, et rien ne s'était encore fait. Nous avions proposé l'option sectorielle, et cela n'avait pas marché. C'est bon de penser qu'il aurait pu en être autrement, mais ce n'a pas été le cas. Nous avons aujourd'hui le choix entre un accord de libre-échange ou pas d'accord de libre-échange du tout. C'est pourquoi nous disons aujourd'hui que nous appuyons l'accord de libre-échange.

M. Langdon: Mais vous reconnaissez qu'il comporte actuellement de graves lacunes pour ce qui est de votre secteur; sur ce qui constitue une subvention acceptable, par exemple.

[*Text*]

• 1640

Mr. Barrows: Very definitely. That is a disappointing part in the free trade agreement and we wish that had been negotiated. Looking back, we were perhaps naive to think we could have got the Americans to agree for that short a period as to what range of subsidies were agreeable to them and agreeable to us.

So there again, the point is, what do we do now? Do we say no, we will rip up the agreement or do we say well, let us over the next five to seven years try to negotiate what is acceptable and what is not acceptable.

Mr. Langdon: Let me make the point to both pork producers and the Cattlemen's Association that the agreement which came out of the United States Congress finance and ways and means committees with respect to the trade agreement includes a section, article 704, to which they wish to add the following. They would amend the Meat Import Act of 1979 to remove Canadian meat from the formula calculations, adjust the trigger level and the minimum import level accordingly.

They would exempt meat articles which are products of Canada from any import limitations except—and this is what I would stress—except that the President may by proclamation limit Canadian meat articles to the extent and for such period of time as the President determines is sufficient to prevent frustration of any import limitations imposed on imports from other countries.

Does that concern either the pork or the cattlemen's groups? Is it a potential back-door way of putting restrictions up that may be excused by these import levels from other countries but still fall very directly on Canada?

Mr. Barrows: Perhaps I should respond because the beef is under the Meat Import Act. There is a parallel provision in our legislation naturally, so that a situation could arise where the Americans put restrictions on third countries and did not put restrictions on Canada.

Now, if Canada was acting as a back door to them, for instance, if there were shipments coming from Australia and New Zealand originally destined for the U.S. that were landing in Canada and pushing product into the U.S., they would be able to take restrictions to offset that action. We think this is fair and there is a flip side of it, as we could do the same thing.

We do not particularly want to be a back door to the American market. It does not really serve any interest of ours.

Mr. Langdon: Okay. I guess I am not convinced that this particular point deals with that concern because they go on to say they expect the statement of administrative action to include discussion of administration intent to

[*Translation*]

M. Barrows: Tout à fait. C'est une partie de l'accord de libre-échange qui nous déçoit, et nous aurions souhaité qu'on arrive à une entente là-dessus. En rétrospective, nous avons peut-être été naïfs de penser pouvoir faire accepter aux Américains en si peu de temps ce qui représente des subventions acceptables pour eux ainsi que pour nous.

Que faire, maintenant? Allons-nous tout simplement déchirer l'accord, ou allons-nous plutôt tenter au cours des cinq à sept prochaines années de nous entendre sur ce qui représente une subvention acceptable ou non?

M. Langdon: Je voudrais préciser à l'intention des producteurs de porcs et de l'Association canadienne des éleveurs de bovins que le texte qui est sorti du Comité des voies et moyens et du Comité des finances du Congrès des États-Unis comporte un article, l'article 704, auquel on a l'intention d'ajouter ce qui suit: Les États-Unis ont l'intention de modifier leur *Meat Import Act* de 1979 afin que les barèmes des formules ne s'appliquent plus aux viandes canadiennes, de rajuster les niveaux où elles s'appliquent et le niveau des importations minimales en conséquence.

Les États-Unis exempteraient les produits canadiens de toute limite d'importation, sauf—et j'insiste là-dessus—sauf que le président a le pouvoir de limiter, par proclamation, l'importation des produits canadiens dans la mesure et pour une période que le président juge suffisante pour prévenir le contournement de toute limite à l'importation imposée sur les produits d'autres pays.

Cela vous inquiète-t-il? Cela vous apparaît-il comme un moyen détourné d'imposer des restrictions aux importations du Canada en se servant du prétexte des niveaux d'importation des autres pays?

M. Barrows: Je devrais peut-être répondre à cette question, puisque le boeuf est régi par la *Meat Import Act*. Nous avons évidemment une disposition analogue dans notre loi, qui fait en sorte qu'il pourrait arriver que les Américains imposent des limites aux importations d'autres pays, et pas à celles du Canada.

S'il advenait que le Canada serve de porte d'entrée aux produits d'autres pays, par exemple, si des produits d'Australie et de Nouvelle-Zélande initialement destinés aux États-Unis étaient importés au Canada à destination des États-Unis, les États-Unis pourraient contrer un tel stratagème. Nous pensons que c'est juste, et ce l'est aussi pour nous, puisque nous pourrions nous aussi le faire.

Nous ne voulons pas tellement servir de porte d'entrée au marché américain. Ce ne serait pas vraiment dans notre intérêt.

M. Langdon: Très bien. Mais je ne suis pas convaincu que ce soit tellement pertinent, puisque les deux comités veulent aussi que l'on stipule dans la déclaration de la mesure administrative l'intention de l'administration

[*Texte*]

prevent trans-shipment of third-country meat through Canada or displacement of Canadian meat by third-country meat, so that is a separate issue.

This is an issue where it would seem that the President of the United Stated can continue to have the power to put quota limitations or in fact complete bans on exports to the United States.

Mr. Barrows: I have not seen the latest wording of that, but the earlier wording coming out of the U.S. administration was the President would be allowed to take action only to offset this frustration of their actions; in other words, if we were acting as a back door to them when they had put restrictions.

Mr. Langdon: Okay, so that is how you interpret it.

Mr. Barrows: That was our understanding of it, yes.

Mr. Langdon: With respect to the Meat Council, I wanted to ask if the long discussion of meat inspection improvements which you gave quite persuasively in your brief are in fact points that we can count on, or are they just at this stage conjecture? Certainly, as I read the agreement, it says the parties shall work toward making equivalent standards which would permit this possible. That has not taken place yet, so we are still dealing with a process which like the five to seven year subsidy discussions could take us well beyond January 1. Is that not true?

• 1645

Mr. Adams: To the very best of my knowledge, both U.S. and Canada accept each other's inspection system right now as being equivalent. Also then, the next step after that is each party will not subject the other's shipments into that country, once they arrive. Once they cross the border they will not subject them to any more inspection than they would their own domestic product. That whole concept is accepted in some of the meetings I have had with the USDA inspection people.

They are on the hook because they did sign agreements for the building of these inspection stations but they know they have to find another use for those facilities if the agreement goes through. We just have great confidence that this is going to go ahead as we indicated and we have had visits from the people who have gone and invested their money with some USDA assistance to build facilities. We know they are horrified at the thought that they may have to just go to dry storage, rather than refrigerated facilities. So I think it is a little more than conjecture, although nothing is certain until the deal is signed.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Langdon. Would they make good duty-free hamburger shops? Is that a possibility? Mr. Gormley, for ten minutes.

[*Traduction*]

d'empêcher que de la viande ne soit exportée aux États-Unis via le Canada. C'est une autre question.

Il semblerait bien davantage que le président des États-Unis conserverait le pouvoir de limiter les exportations vers les États-Unis ou même de les interdire complètement.

M. Barrows: Je n'ai pas vu la dernière formulation de cet article, mais dans la première utilisée par l'administration des États-Unis, on disait que le président ne pourrait imposer cette mesure que lorsqu'on aurait cherché à contourner les mesures déjà prises à l'égard des exportations; autrement dit, si le Canada avait été une porte d'accès au marché américain au moment où les États-Unis ont imposé leurs restrictions.

M. Langdon: Bon, c'est comme cela que vous le voyez.

M. Barrows: Oui, c'est ainsi que nous interprétons cette disposition.

M. Langdon: Je voudrais demander aux représentants du Conseil des viandes si la longue liste d'améliorations au système d'inspection des viandes qu'ils donnent de façon si persuasive dans leur mémoire représente des améliorations sur lesquelles on peut compter ou s'il ne s'agit encore que de conjectures? Dans l'accord, on dit que les parties s'efforceront d'établir des normes équivalentes. Mais ce n'est pas encore le cas. Nous sommes donc encore en présence d'un processus qui, comme dans le cas des discussions sur les subventions qui peuvent s'étendre sur cinq à sept ans, pourrait nous reporter bien au-delà du 1er janvier. Qu'en pensez-vous?

M. Adams: Que je sache, les États-Unis et le Canada reconnaissent mutuellement que leurs systèmes d'inspection sont équivalents. À la prochaine étape, chacune des parties acceptera les produits de l'autre comme s'il s'agissait de ses propres produits. Cette idée est maintenant acceptée par les gens des services d'inspection de la USDA.

Ils se sont déjà engagés à l'égard de la construction de stations d'inspection, mais ils savent qu'ils vont devoir trouver une autre utilisation pour ces installations si l'accord est conclu. Nous avons grandement confiance que cela se fera comme prévu, et nous avons reçu la visite des gens qui ont investi leur argent, avec l'aide de la USDA, pour construire ces installations. Nous savons qu'ils craignent énormément de devoir se contenter de construire des entrepôts réguliers plutôt que des installations réfrigérées. Je pense donc que nous avons dépassé le stade de la conjecture, malgré que rien ne soit sûr tant que l'accord n'est pas signé.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Langdon. Y aura-t-il des comptoirs à hamburgers hors taxe? Est-ce une possibilité? Monsieur Gormley, vous avez dix minutes.

[*Text*]

Mr. Gormley: Thank you, Mr. Chairman. I had a couple of questions for both the Meat Council and the CCA. I wanted to pick up on questions that Mr. Boudria was asking regarding livestock and the comparative market between Canada and the U.S.

It is raised by some critics or some opponents of the deal that if you look at the western Canadian winter, the length of winter and the intensity of winter, compare that against the Americans and the feed availability in grazing, and then begin to readjust the dollar, if the Canadian dollar moves up we will see the scenario at one point where you can basically clean out western Canada and all of our food processing by bringing up the vast American herd. In your estimation, what prevents that from happening?

Mr. J. Graham: I am not sure what you have said in your last comment there about bringing the American herd up and reducing the Canadian herd. It seems like a conflict—

Mr. Gormley: But that is what they are saying. I am on your side, do not worry about that.

Mr. J. Graham: I do not understand what you are saying.

Mr. Gormley: But I am getting the National Farmers Union and the other critics of the deal saying you will be basically putting people out of the livestock industry in western Canada.

Mr. J. Graham: I am a producer in western Canada, and many of us like that American market. We like to sell to the highest market and from time to time the American market is the highest market.

You talk about the Canadian winters, and what they are saying is that we as Canadians and western Canadian feeders are not as efficient as the Americans. But the fact is we are more efficient and one of the things we can use in example is the high cost of energy and the cost of water, the lowering of the water table over the Texas panhandle, Oklahoma and the southern part of California, a huge feeding area that has become non-competitive. And now the herd has returned to the corn belt, the grain-producing areas where it came from in the first place. The reason is because it is more efficient for them to be there.

Their market is both east and west; some of that product comes up into Ontario, into the Toronto market. A whole lot of it goes to the western United States where there is about 40 million people. And the centre of the corn belt, using Omaha, Nebraska for the centre of that, is not as close to Los Angeles and San Francisco as we are in southern Alberta. Therefore, we have an efficiency advantage over the Americans.

[*Translation*]

M. Gormley: Merci, monsieur le président. J'ai une ou deux questions à poser aux représentants du Conseil des viandes ainsi qu'à ceux de l'Association canadienne des éleveurs de bovins. Je veux enchaîner sur des questions que posait M. Boudria à propos du bétail ainsi que de la comparaison qu'on peut faire entre le marché canadien et le marché américain.

Certains critiques ou certaines personnes qui s'opposent à l'accord de libre-échange soutiennent que si l'on compare la situation entre les États-Unis et l'Ouest canadien, l'hiver dans l'Ouest canadien, la durée de notre hiver et sa rigueur, que l'on commence à rajuster la valeur de notre dollar, si le dollar canadien s'apprécie, on risque d'éliminer tout ce que nous avons dans l'ouest du Canada au profit des troupeaux américains. Selon vous, qu'est-ce qui empêche que cela se produise?

M. J. Graham: Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. . .

M. Gormley: Mais, c'est bel et bien ce qu'ils prétendent. Je suis de votre côté, n'en doutez pas un seul instant.

M. J. Graham: Oui, mais je ne comprends pas votre question.

M. Gormley: Je parle du Syndicat national des cultivateurs et des autres critiques de l'accord qui disent que l'on va éliminer l'industrie de l'élevage du bétail dans l'ouest du Canada.

M. J. Graham: Je suis producteur dans l'ouest du Canada, et beaucoup d'entre nous apprécient grandement le marché américain. Nous aimons bien vendre au marché qui nous rapporte le plus, et, de temps à autre, c'est le marché américain.

Vous parlez des hivers canadiens, et ces gens disent que les Canadiens et les Canadiens de l'Ouest ne sont pas aussi efficaces que les Américains. Mais la réalité, c'est que nous sommes plus efficaces qu'eux, et la preuve en est, entre autres, que le coût élevé de l'énergie et le coût de l'eau, l'abaissement de la nappe d'eau au Texas, en Oklahoma et dans le sud de la Californie ont enlevé toute compétitivité à une énorme région des États-Unis. Aujourd'hui, le troupeau s'est déplacé vers les régions où l'on produit du maïs, des céréales, régions d'où ils venaient à l'origine. Il est plus efficace pour ces producteurs de déplacer leurs troupeaux vers ces régions.

Leur marché est dans l'Est et dans l'Ouest; ils écoulent une certaine partie de leur produit en Ontario, sur le marché de Toronto. Une partie très importante de leur production est destinée aux États de l'Ouest où il y a environ quarante millions d'Américains. Le centre de la région où l'on cultive du maïs, au nord, au Nebraska, n'est pas aussi près de Los Angeles et de San Francisco que nous le sommes dans le sud de l'Alberta. Nous avons donc un avantage sur les Américains.

[*Texte*]

• 1650

Mr. Gormley: That is the question I am asking. In terms of the relative efficiencies then, the north-south movement or the California market still favours the western Saskatchewan and southern Alberta producer.

Mr. J. Graham: Yes. From time to time it does. Costs can vary from time to time. You talk about the cold and the snow in western Canada from time to time. Let us look at the heat in the corn belt of the United States and what has happened there. The cost of feed grain is higher in the central part of the United States, or over most of the United States, than it is in Canada. So again, we have an advantage.

Mr. Gormley: Does the free trade agreement jeopardize the national tripartite stabilization program? Gil, you might have an answer.

Mr. Barrows: I do not think anything has changed as far as the definition of what subsidies are permissible and what are not. Tripartite is definitely countervailable, though we have known that all along. The question is, how angry does it get the Americans, will they countervail it, and does it injure them?

Our alternative is that right now we are working towards a broader base of a national plan rather than a whole lot of provincial plans competing with each other, and that is what really is angering the Americans. In general, I would say that a program that is nation-wide and generally available is more acceptable to the Americans.

Mr. Gormley: So the point you are making is that price stabilization programs in the red meat industry have always been countervailable.

Mr. Barrows: That is exactly the case.

Mr. Gormley: I want to talk a little about processed or finished meat products. In terms of what we traditionally ship south, if you could give us an idea, Mr. Adams, perhaps of the market in recent years. I am thinking particularily of the western provinces.

When one looks at beef and pork products, are most going down as simply chilled cut meat, or are you getting more into bacons, hams, processed packaged goods? Is there a trend for a higher level of processing in western Canada and the Americans being sold to as strictly a consumer market?

Mr. Adams: The short answer is, yes, there is. There have been a number of developments within the west in the last three or four years, if I could give some examples.

Mr. Gormley: Please do.

[*Traduction*]

M. Gormley: C'est ce que je vous demande. Sur le plan de l'efficacité, donc, l'axe Nord-Sud ou le marché de la Californie est encore favorable aux producteurs de l'ouest de la Saskatchewan et du sud de l'Alberta.

M. J. Graham: C'est parfois le cas. Les coûts varient de temps à autre. Vous parliez tout à l'heure du froid et de la neige dans l'ouest du Canada. Mais considérez l'effet qu'a eu la chaleur au centre des États-Unis. Dans cette région, et même dans la plupart des régions des États-Unis, le coût des grains de provende est plus élevé qu'au Canada. Cela nous avantage donc.

M. Gormley: L'accord de libre-échange menace-t-il le Programme national de stabilisation tripartite? Gil, vous pourriez peut-être répondre à cela?

M. Barrows: Je ne pense pas que quoi que ce soit ait changé pour ce qui est de la définition des subventions admissibles et de celles qui ne le sont pas. Nous avons toujours su que les programmes tripartites peuvent faire l'objet de mesures compensatoires. Font-ils un tort important aux Américains? Les choquent-ils vraiment? Vont-ils imposer des mesures compensatoires à leur égard? Ce sont les questions auxquelles il faut répondre.

Nous devrions tenter d'établir un plan national pour remplacer les nombreux plans provinciaux qui se font concurrence, car c'est vraiment cela qui fait rager les Américains. Je dirais qu'en général, un programme national est plus acceptable pour les Américains.

M. Gormley: Vous dites donc que les programmes de stabilisation des prix dans le secteur de la viande rouge ont toujours été susceptibles de faire l'objet de mesures compensatoires.

M. Barrows: Oui, précisément.

M. Gormley: Je veux aborder un peu la question des produits transformés ou des produits finis. Monsieur Adams, pourriez-vous nous parler un peu de l'évolution du marché au cours des dernières années? Je pense en particulier aux provinces de l'Ouest.

Le boeuf et le porc que nous exportons aux États-Unis sont-ils uniquement sous la forme de viande réfrigérée, ou exportons-nous de plus en plus de produits finis, comme du bacon, du jambon et des viandes transformées? Exportons-nous de plus en plus de produits finis dans l'ouest du Canada, et les Américains deviennent-ils de plus en plus pour nous strictement un marché de consommateurs?

M. Adams: Oui, c'est en effet la tendance à l'heure actuelle. Il y a d'ailleurs eu beaucoup de progrès dans l'Ouest à cet égard au cours des trois ou quatre dernières années. Si vous me permettez de vous donner quelques exemples. . .?

M. Gormley: Je vous en prie.

[*Text*]

Mr. Adams: You have Intercontinental Packers in Saskatoon who have built a subsidiary in California called Mitchell's Gourmet Meats. The purpose of that plant is do the finished processing in the U.S. of pork, primarily out of Saskatoon.

You have Gainers, who within the last couple of years opened a specialized bacon processing plant in Battleford. This is a little different in that this plant is doing some of the finished packaging and moving the packaged bacon directly to some outlets in the U.S., as well as moving some of the cured smoked bellies for slicing into one of their operations in the U.S.

Of course, you also have Fletchers, who have a plant in the Seattle area that takes the rough processed cuts out of Canada and does the final slicing and packaging in the U.S. and has them in a U.S. package.

This has been a development of very recent years. Coincident with that, of course, has been the increasing north-south trade rather than the meat from the west moving to eastern Canada, and increasingly it is able to move in a fresh form rather than frozen, which was the traditional long distance movement.

Mr. Gormley: In this higher processed stage—packaged bacon, these sorts of things—what does this free trade agreement do to market access?

Mr. Adams: In terms of market access, first there is the possibility of being stopped at the border and having your customer so frustrated he will not buy from you because he does not want to—

Mr. Gormley: That even happens with packaged bacon.

Mr. Adams: Oh, yes.

Mr. Gormley: So if this free trade agreement were to be derailed somehow, this could still happen to the Gainers' bacon out of the plant in Battleford.

Mr. Adams: Oh, sure. We live with this now, but the difference is that traditionally we have been able to ship directly to a U.S. plant and have the inspection done at that plant on arrival, with some stoppage at the border. Newer plants have to have everything cleared at the border. That destination inspection ends on January 1, 1989. That ends, period; that is gone.

• 1655

Now, if there is a trade agreement, the inspection for export will essentially be done at the originating plant, and the Canadian inspection will satisfy the U.S. authorities virtually 100%. If there is not a trade agreement, the U.S. authorities will not take the Canadian word; they will do a further inspection at the border. That will affect product whether it is processed or fresh.

[*Translation*]

M. Adams: Nous avons aujourd'hui à Saskatoon la société Intercontinental Packers, qui a établi une filiale en Californie, Mitchell's Gourmet Meats. Le but de ces installations est de transformer en produit fini aux États-Unis même du porc qui provient surtout de Saskatoon.

Il y a la société Gainers qui, au cours des deux dernières années, a créé une usine de transformation de bacon à Battleford. La situation est un peu différente, dans ce cas, puisqu'on y transforme en partie la viande en produit fini, qui est exporté directement vers les clients aux États-Unis, et qu'on expédiait aussi des flancs de porc fumés vers des installations de la société aux États-Unis pour le découpage.

Nous avons aussi, évidemment, le cas de Fletchers, qui possède des installations dans la région de Seattle, où l'on procède au découpage et à l'emballage final de viandes provenant du Canada, et que l'on emballe dans des empaquetages américains.

C'est une tendance encore toute récente. Parallèlement à cela, il y a eu l'augmentation du commerce dans l'axe Nord-Sud plutôt que dans l'axe Ouest-Est du Canada, ce qui permet de plus en plus d'expédier de la viande fraîche plutôt que congelée, contrairement à la situation traditionnelle.

M. Gormley: A cet égard—celui des produits finis, du bacon empaqueté, par exemple—quel sera l'effet du libre-échange relativement à l'accès au marché?

M. Adams: Pour ce qui est de l'accès au marché, il y a toujours la possibilité que nos produits soient interceptés à la frontière et que le client soit si frustré qu'il refuse de les acheter. . .

M. Gormley: Même dans le cas du bacon empaqueté?

M. Adams: Oh, oui!

M. Gormley: Donc, s'il advenait que l'accord de libre-échange ne soit pas signé, cela pourrait très bien arriver au bacon de Gainers en provenance de Battleford.

M. Adams: Oui, bien sûr. C'est la situation à l'heure actuelle, mais nous avons toujours pu expédier directement nos produits à une installation aux États-Unis, et l'inspection s'effectue à cet endroit à l'arrivée. Il y a aussi un arrêt à la frontière. Les produits des nouvelles entreprises doivent être inspectés à la frontière. Ce procédé doit prendre fin le 1er janvier 1989. A partir de cette date, il n'y aura plus d'inspection à la frontière.

Si l'accord de libre-échange est signé, l'inspection en fonction de l'exportation s'effectuera essentiellement au point d'origine, et l'inspection canadienne satisfera à toutes fins pratiques complètement les autorités américaines. Si l'accord de libre-échange n'est pas signé, les autorités américaines ne se fieront pas aux Canadiens; il y aura une inspection à la frontière. Cette inspection s'appliquera tant aux viandes transformées qu'aux viandes fraîches.

[*Texte*]

Mr. Gormley: So for me as the MP for The Battlefords and for the 150 families in my community who rely on that bacon plant for a living, the free trade agreement is relatively significant, then, in terms of what it does to continue the free flow of the bacon.

Mr. Adams: Very much so.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I would like to continue on this business of the competitive position of the Canadian industry in this mode of fluctuating exchange rates. I go back to the Economic Council of Canada report, which said: "The net effect of the free trade agreement is to increase the value of the dollar".

I quote further:

> The current strength of the Canadian dollar probably already reflects the market's anticipation of benefits from the agreement.

In other words, we are expecting the agreement to go through, and the dollar has already started to rise as that expectation exists.

Now, I believe the representative from the Canadian Cattlemen's Association has told us that, even at a 100¢ dollar, the industry still would be competitive. I would like to ask if the other organizations have similar optimistic views; in other words—particularly the Canadian Meat Council—that you would be competitive with a 100¢ dollar or anything close to that.

Before you answer, I have here in front of me a report given to Members of Parliament by the Minister of Regional Industrial Expansion, the Hon. Robert de Cotret. This thing is not dated, but it is entitled "Industry Profile" and it says about the industry: "The Canadian meat industry suffers from a number of weaknesses". This is the government's report, by the way.

> When compared to the American industry, which is closest to it in structure and basic economies, all segments of the Canadian industry are affected by a number of potentially negative factors. These factors include a degree of over-capacity, a lack of economies of scale, an underdeveloped international marketing network, a wage and productivity gap, and finally, a capital replenishment problem.

These are the words of Mr. de Cotret in the report he gave to Members of Parliament.

I want to know from the other two bodies, then, at what point they feel that competitiveness would cease as the Canadian dollar rises. Perhaps we can start with the Canadian Meat Council.

Mr. Adams: It is a good question, and I think there is a good answer. We have lived with this situation for

[*Traduction*]

M. Gormley: Ainsi, pour moi, en tant que député représentant Battlefords et les 150 familles de ma collectivité dont la vie dépend de cette installation de production de bacon, l'accord de libre-échange est donc plutôt important pour l'avenir de cette entreprise.

M. Adams: Oui, très important.

M. Boudria: Monsieur le président, je voudrais enchaîner sur la question de la compétitivité de l'industrie canadienne dans le contexte des fluctuations du taux de change. Dans son rapport, le Conseil économique du Canada disait que: «L'accord de libre-échange aurait pour effet d'accroître la valeur de notre dollar».

Il dit aussi que:

> la vigueur actuelle du dollar canadien reflète probablement déjà les avantages de l'accord que prévoit le marché.

Autrement dit, on s'attend à ce que l'accord soit signé, et le dollar a déjà commencé à s'apprécier en conséquence.

Je pense que c'est le représentant de l'Association canadienne des éleveurs de bovins qui nous disait que même si notre dollar avait la même valeur que le dollar américain, son industrie serait encore concurrentielle. Je voudrais savoir si les autres organismes sont aussi optimistes; autrement dit—et ma question s'adresse en particulier au Conseil des viandes du Canada—seriez-vous concurrentiels si notre dollar avait la même valeur que le dollar américain?

Avant que vous ne répondiez, j'ai ici un rapport distribué aux députés par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, l'Hon. Robert de Cotret. Le document n'est pas daté, mais il s'intitule «Profil de l'industrie», et on peut y lire: «L'industrie des viandes canadienne comporte de nombreuses faiblesses». Soit dit en passant, il s'agit là d'un rapport publié par le gouvernement.

> Si on la compare à l'industrie américaine, celle qui lui ressemble le plus de par la structure et l'économie, tous les segments de l'industrie canadienne sont exposés à un grand nombre de facteurs qui peuvent avoir des effets négatifs. Au nombre de ces facteurs, il y a entre autres une trop grande capacité dans une certaine mesure, des lacunes sur le plan des économies d'échelle, un réseau de commercialisation internationale mal développé, un écart entre les salaires et la productivité et, enfin, des difficultés de refaire son capital.

C'est ce que dit M. de Cotret dans son rapport qu'il a distribué aux députés.

Je voudrais donc savoir des deux autres organismes à quel moment ils ne seraient plus concurrentiels à la suite d'une appréciation du dollar canadien. Nous pourrions peut-être commencer avec le Conseil des viandes du Canada.

M. Adams: C'est une bonne question, et je pense pouvoir vous donner une réponse satisfaisante. C'est une

[*Text*]

decades. We can go back to 13 or 14 years ago when the Canadian dollar was at a 10% premium over the U.S for a short length of time. That caused some difficulties, but the industry managed to live through that and continue to export, albeit there were problems. But the adjustments were made.

The position of the packing industry is that, with a number of American plants situated fairly close to the border—and for some producers the American plant is as close as the Canadian plant—we have to pay the Canadian livestock producer enough money to keep the livestock in Canada. Otherwise, the producer will sell the livestock to the United States. So our industry has been under real pressure for years to be fully competitive with the American counterparts, because we do have this literally open border and, as I mentioned, a continental or North American marketplace.

Now, as the dollar rises, as the exchange rates change, a number of the input costs for the industry are going to move in consequence. For instance, a number of input costs are based on energy. As the U.S. dollar fluctuates, I would assume that oil would move in the same direction about as fast. The same with plastics for packaging material. A number of things would move in concert. So a lot of adjustments would be necessary.

• 1700

The items that take a little longer to adjust are the ones where you have to tighten your belt. But we have been through that over the years and we have managed to adjust. I am quite confident that we can adjust to the list of factors that you quoted from the document. I would agree they are all factors, except that we do have a pretty good export network. I would not buy that one. As for the redundant plants and rationalization having to take place, the industry is seeing that and is going to see more of it as it gets geared to go.

As far as being efficient, we would grant that we do not have the huge through-puts of some of the large U.S. plants, but we are still able to keep the livestock here and sell into their territory. They are good in some respects but we are just as good, and we are confident we can be nose to nose in fighting for our share in this North American marketplace.

So they are all valid factors. They are all there. We have lived with them. We think that we have come out on top, and we are quite prepared to scratch hard enough to stay there.

[*Translation*]

situation avec laquelle nous composons depuis des dizaines d'années. Nous pouvons retourner à 13 ou 14 ans en arrière, à l'époque où le dollar canadien avait valu pendant une courte durée 10 p. 100 de plus que le dollar américain. Cela n'est pas allé sans difficulté, mais l'industrie a pu survivre et continuer d'exporter, malgré toutes les difficultés que cela entraînait. Mais les rajustements à faire ont été faits.

La situation de l'industrie de l'emballage veut que, avec un grand nombre d'installations américaines situées passablement près de la frontière—et pour certains producteurs, l'installation américaine est aussi près que l'installation canadienne—nous devons payer un aussi bon prix aux producteurs canadiens pour conserver les produits au Canada. Si nous ne le faisons pas, le producteur les vendra tout simplement aux États-Unis. La pression de la concurrence avec nos homologues américains ne date pas d'hier, parce que nous vivons avec une frontière ouverte et, comme je l'ai mentionné, nous devons composer avec un marché continental ou nord-américain.

Avec l'appréciation de notre dollar et les fluctuations dans le taux de change, bien des coûts inhérents à l'industrie iront dans la même direction. Il y a par exemple un grand nombre de frais qui sont reliés au coût de l'énergie. Je suppose que le prix du pétrole suivra les fluctuations du dollar américain, et aussi rapidement. Cela vaut aussi pour les matières plastiques qui servent à l'emballage. Il y a bien des éléments qui suivraient les fluctuations. Il y aurait donc un grand nombre de rajustements qui seraient nécessaires.

Les éléments auxquels il est un peu plus long de s'adapter sont ceux qui exigent de se serrer la ceinture. Mais nous en avons déjà vu d'autres au fil des ans, et nous avons su nous adapter. Je suis confiant que nous pourrons faire face aux difficultés que vous avez énumérées. Je suis d'accord avec vous que ce sont tous des facteurs qui peuvent intervenir, sauf que je considère que nous avons un réseau d'exportation assez bien développé. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Pour ce qui est des installations en trop et de la rationalisation, l'industrie s'en occupe à l'heure actuelle et accélérera le mouvement au fur et à mesure des développements.

Pour ce qui est de l'efficacité, nous reconnaissons que nous ne produisons pas autant que certaines des grosses installations américaines, mais nous parvenons quand même à exploiter notre bétail ici et à vendre nos produits en territoire américain. Les Américains sont efficaces, à certains égards, mais nous le sommes tout autant et nous sommes convaincus que nous parviendrons à tirer notre épingle du jeu dans ce marché nord-américain.

Ce sont donc tous des facteurs valables. Ils sont tous des réalités. Nous avons dû composer avec eux. Nous pensons avoir gagné, et nous sommes tout à fait disposés à travailler suffisamment fort pour conserver notre place.

[*Texte*]

Mr. Rice: I do not think we can suggest a point for hog production. Many of the cost inputs are also exchange-rate sensitive, the most important of which is feed, by far the largest part of raising pigs. Feed prices are based on North American markets, as are hog prices. So when the Canadian dollar rises against the U.S. dollar, we have a lower Canadian price for hogs, but we also have a lower price for feeds.

I would not want to suggest that it was purely the exchange rate that allowed us to become more competitive in the U.S. As the Canadian dollar fell in these various stages, this opened the door to increasing our exports to the U.S. What kept us in there, since we have had a 15% or more appreciation of the Canadian dollar in the last year, are things like quality and delivery and performance. That is what really counts. Continuing the kind of theme that Mr. Adams suggested, it is really these technical questions that are the most pressing ones right now in the Canadian-U.S. trade relationship.

Mr. Manly: I would like to ask the Canadian Cattlemen's Association about a statement on page 3 of the brief. It says:

> As transportation costs increase, this gradual switch from east-west to north-south trade will continue.

That seems to be what this trade deal is all about. In spite of the north-south logic of North American geography, Canada was built east to west. We have a very narrow belt of population across a good deal of the Canadian countryside. A lot of the concern has been that this north-south trade will accelerate and east-west trade will be diminished. I would like to ask you if it is possible for this sort of development to take place without there being consequent developments in culture, social programs, and political alignment.

Mr. J. Graham: I am pleased that you at least understood that there is an economic problem.

Mr. Manly: There always has been.

Mr. J. Graham: You talk about future development of trade north to south. It is already developed. We are not going to be able to stop it unless you can close the borders.

• 1705

Mr. Manly: I am not saying you should stop them.

Mr. J. Graham: If you are going to look at economics, the cost of energy and the cost of freight, using southern Alberta, where 42% of the cattle in Canada are, and the markets available, it is roughly 2,200 miles from where we live in southern Alberta to Toronto or Montreal. It is 1,600 miles to San Francisco, 1,700 miles to Los Angeles

[*Traduction*]

M. Rice: Je ne pense pas que l'on puisse avancer un niveau précis pour ce qui est de la production porcine. Un grand nombre de frais réagissent aussi au taux de change, dont les plus importants sont ceux des grains de provende qui constituent la partie la plus importante des frais dans le domaine de l'élevage du porc. Les prix des grains de provende sont déterminés par les marchés nord-américains, tout comme ceux du porc. Ainsi, quand le dollar canadien s'apprécie par rapport à la devise américaine, le prix du porc diminue au Canada, mais il en va autant de celui des grains de provende.

Je ne voudrais pas que l'on pense que c'est uniquement le taux de change qui nous a permis de devenir plus concurrentiels sur le marché Américain. La diminution progressive du dollar canadien nous a permis d'augmenter nos exportations vers les États-Unis. Ce qui nous permet d'y conserver notre place, malgré l'augmentation de 15 p. 100 ou davantage du dollar canadien au cours de la dernière année, ce sont des éléments comme la qualité, la livraison et le rendement. C'est ce qui compte vraiment. Pour enchaîner sur ce que disait M. Adams, ce sont vraiment ces questions d'ordre technique qui se font le plus pressantes à l'heure actuelle dans le cadre des relations commerciales canado-américaines.

M. Manly: Dans son mémoire, l'Association canadienne des éleveurs de bovins dit:

> Avec l'augmentation des frais de transport, ce déplacement graduel du commerce Est-Ouest dans l'axe Nord-Sud se poursuivra.

C'est à cela que semble tendre cet accord commercial. Malgré la logique de l'axe Nord-Sud de la géographie nord-américaine, on a construit le Canada sur un axe Est-Ouest. Notre population est concentrée dans une bande très étroite d'un bout à l'autre du Canada. Un grand nombre de personnes craignent que le commerce dans l'axe Nord-Sud s'accélère au détriment du commerce dans l'axe Est-Ouest. Selon vous, est-ce possible que cela se fasse sans qu'il n'y ait de conséquences dans les domaines de la culture, des programmes sociaux et des politiques?

M. J. Graham: Je suis heureux que vous ayez au moins compris qu'il y a un problème économique.

M. Manly: Cela a toujours été le cas.

M. J. Graham: Vous parlez d'une accélération future du commerce dans l'axe Nord-Sud. Mais c'est déjà une réalité. Nous ne pourrons pas l'arrêter à moins de fermer les frontières.

M. Manly: Ce n'est pas ce que je dis.

M. J. Graham: Du point de vue économique, du coût de l'énergie et du coût du transport, si l'on prend l'exemple du sud de l'Alberta, où l'on retrouve 42 p. 100 du bétail élevé au Canada, et si l'on tient compte des marchés disponibles, on se rend compte que le sud de l'Alberta est à environ 2,200 milles de Toronto ou de

[*Text*]

and to the Pacific north-west, where there are about 10 million people, it is 600 miles. I do not know how the economic situation is going to be reversed other than by a political decision, by failure to continue in the trade we have now or by improving that trade relationship with a free trade agreement.

Mr. Manly: Does Canada make sense as a country independent from the United States?

Mr. J. Graham: I do not know what that question means. It survived for 100 years. I guess it must make some kind of sense.

Mr. Manly: It survived 100 years without a trade deal that binds us very closely.

Mr. J. Graham: We had some very difficult times over the years. Look at periods between the wars when we were not able to access the American market and had to go to the British market at a price we did not like at all, sending cattle over there because we had no other market. The herd size diminished to alarming figures. There were fewer than half the cattle in Canada than there are today just after the second world war.

Mr. Manly: I raise the question because it is at the heart of our discussion. I can appreciate that you do not have any final answer.

I would like to go to the Canadian Pork Council. On page 2 of your brief you point out that a 1985 countervail was imposed because of our domestic stabilization programs. On page 6 you state your conviction that income security programs should not be countervailable, but you were very disappointed that the United States was not prepared to agree to any adjustments or accept the features of government programs in advance of these matters being negotiated in the multilateral process.

It seems to me that as we enter into this trade deal with the United States, the problem is still there. There is still going to be the possibility of countervail. American law will still apply and all you have in this particular area is a faster process for ruling on whether the countervail is in accordance with American law.

M. Pellerin: Oui, vous avez en partie raison. Il reste beaucoup de problèmes à résoudre avec les Américains. Nos programmes de stabilisation sont toujours en place. Comme je l'ai dit précédemment, devant la moindre intention d'augmenter nos exportations vers les États-Unis, les producteurs américains sont prêts; ils vont attaquer, c'est clair. On les a assez rencontrés pour l'avoir compris.

[*Translation*]

Montréal. Mais il n'est qu'à 1,600 milles de San Francisco, à 1,700 milles de Los Angeles, et à 600 milles d'une région d'environ 10 millions de population, le nord-ouest du Pacifique. Je ne sais pas comment on renversera la situation économique autrement que par une décision politique, le défaut de poursuivre les relations commerciales que nous avons à l'heure actuelle ou l'amélioration de ces relations commerciales au moyen d'un accord de libre-échange.

M. Manly: Le Canada peut-il survivre sans les États-Unis?

M. J. Graham: Je ne vois pas ce que vous voulez dire. Il a survécu pendant 100 ans. Je suppose qu'il peut encore y arriver.

M. Manly: Il a survécu pendant 100 ans sans accord commercial qui nous lie de très près.

M. J. Graham: La situation n'a pas toujours été rose. Souvenez-vous des périodes entre les guerres où nous ne pouvions pas avoir accès au marché américain, et pendant lesquelles nous avons dû écouler nos produits sur le marché anglais à des prix qui ne faisaient pas du tout notre affaire et vendre notre bétail sur ce marché parce que tous les autres nous étaient interdits. Notre cheptel avait diminué d'une manière alarmante. Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, nous avions au Canada moins de la moitié du bétail que nous avons à l'heure actuelle.

M. Manly: Je soulève cette question parce qu'elle est au centre de notre discussion. Je comprends que vous n'ayez pas de réponse définitive à nous fournir.

Je voudrais maintenant m'adresser aux représentants du Conseil canadien du porc. A la deuxième page de votre mémoire, vous dites qu'en 1985, on avait imposé un tarif compensatoire en réaction à nos programmes nationaux de stabilisation. Un peu plus loin, vous dites que les programmes de sécurité du revenu ne devraient pas pouvoir faire l'objet de mesures compensatoires, mais que vous êtes très déçus que les États-Unis ne soient pas disposés à accepter quelque rajustement que ce soit ou quelque élément des programmes gouvernementaux avant que ces questions n'aient été négociées dans le cadre du processus multilatéral.

J'ai l'impression que la difficulté est toujours présente. La sécurité du revenu pourra encore faire l'objet de mesures compensatoires. La loi américaine s'appliquera toujours, et tout ce que l'on a acquis à cet égard, c'est la garantie d'un processus plus rapide pour déterminer si les mesures compensatoires satisfont à la loi américaine.

Mr. Pellerin: Yes, you are partly right. There are still a number of problems to resolve with the Americans. Our stabilization programs are always there. As I said before, at the first indication of our intention to increase our exports to the United States, the American producers are ready; they will retaliate, it is obvious. We have met with them often enough to know.

[*Texte*]

Mais, autour de l'accord, il y a suffisamment de volonté de négocier des règles communes pour nous donner un bon espoir de ne pas revivre les problèmes qu'on a vécus dans les trois dernières années. Je l'ai dit tantôt et je le répète: on ne voit nulle part un accès garanti pour nous. On fera toujours du commerce. Ce qui était déloyal hier continuera de l'être. Il faudra vivre avec! Mais, cet aspect créé une atmosphère de concertation encore plus grande. Les rencontres avec les producteurs américains indiquent qu'ils vont dans ce sens. Nous nous connaissons mieux. Avant de loger une nouvelle plainte devant la cour de commerce, ils seront plus prudents que la dernière fois.

The Chairman: Thank you all very much. This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

But surrounding the agreement, the will to negotiate common regulations is strong enough to believe we will not have to face the same problems that we have had in the last three years. I said it a few minutes ago and I repeat it. There is no guaranteed access for us in the agreement. We will always be trading with the United States. That which was unfair yesterday will still be unfair tomorrow. We will have to live with it! But this aspect creates an atmosphere of even greater concertation. The meetings we have had with American producers indicate this is the way they are going. We know each other better. Before they file another complaint before the Trade Court, they will be more careful than the last time.

Le président: Je vous remercie tous infiniment. La séance est levée.

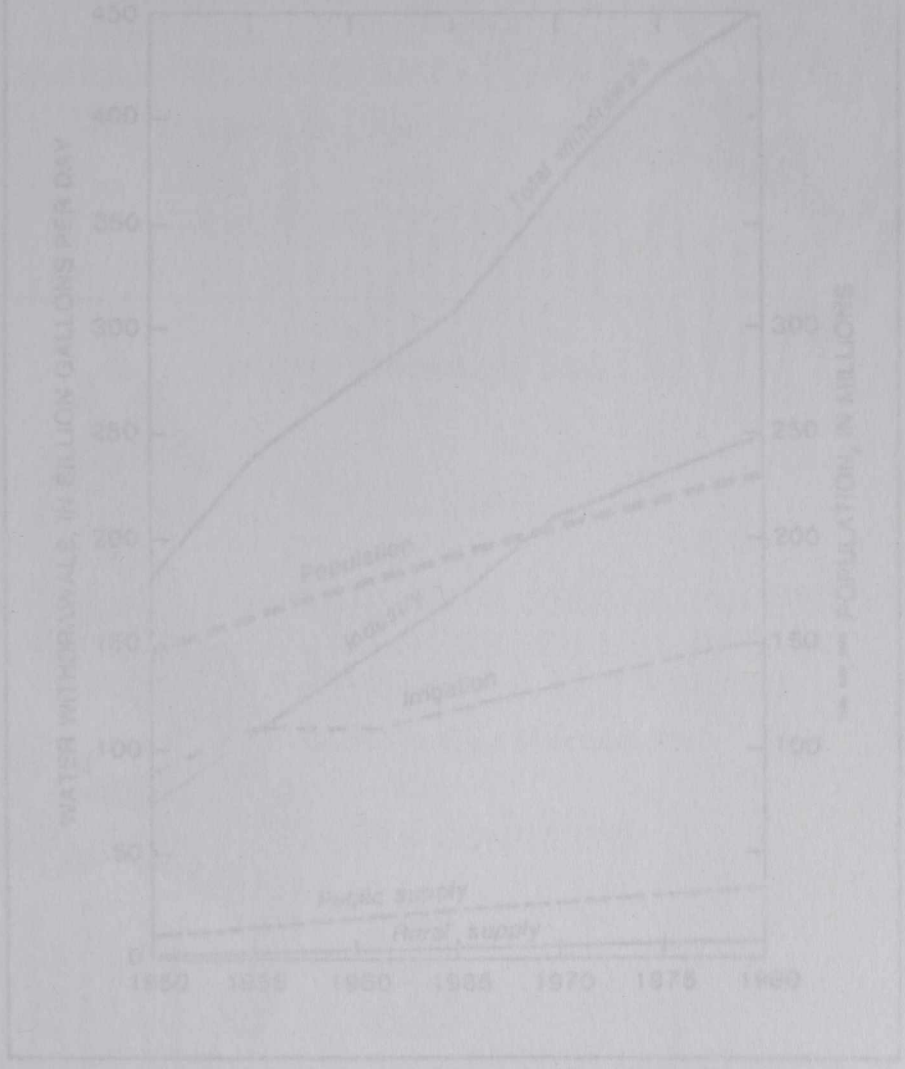

Courtesy United States Geological Survey

APPENDIX "C-130/4"

Trends in water withdrawals and population in the United States, 1950-80. (From Smolley and others, 1983).

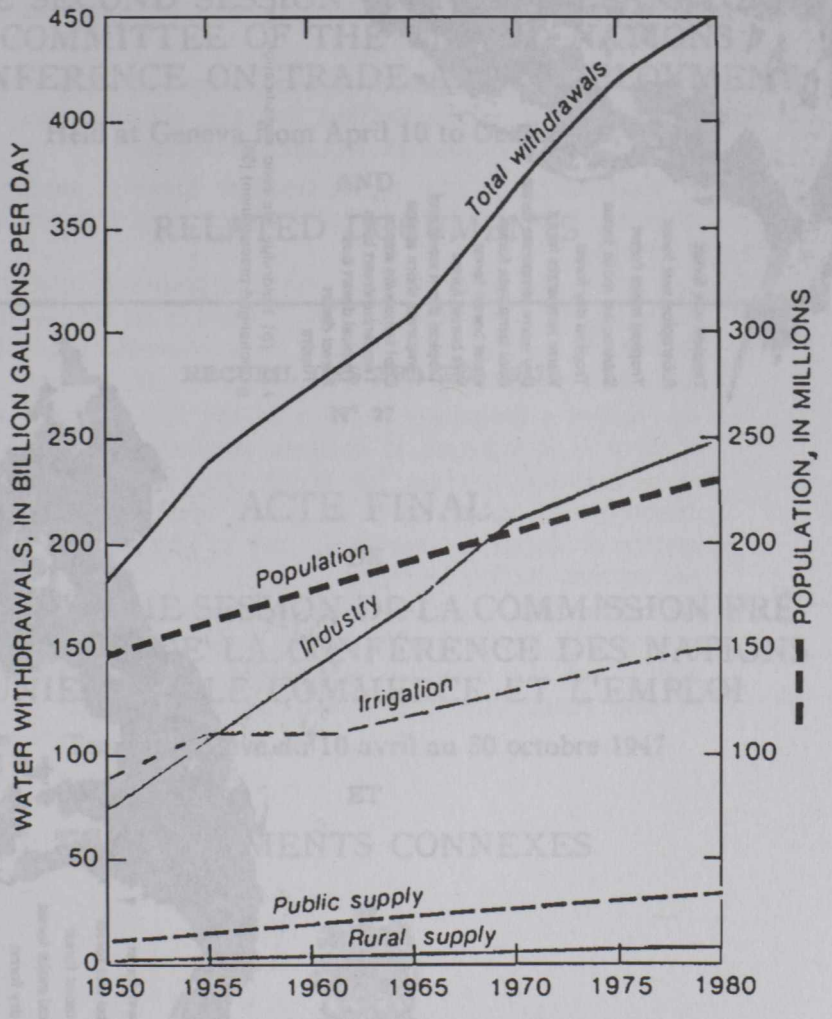

Courtesy United States Geological Survey

APPENDIX "C-130/5"

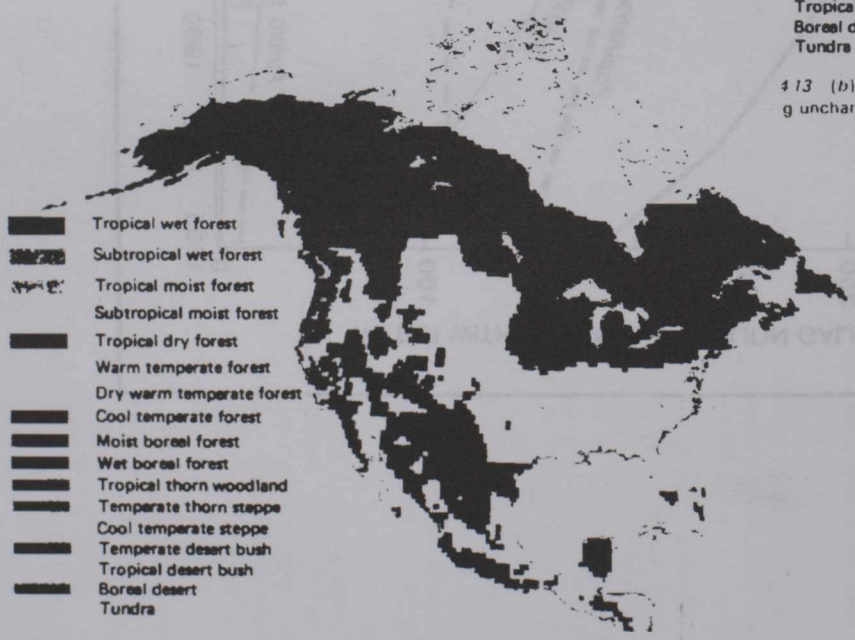

Figure 14.13 (*a*) Holdridge life-zone classification for present conditions of mean annual biotemperature and precipitation [58].

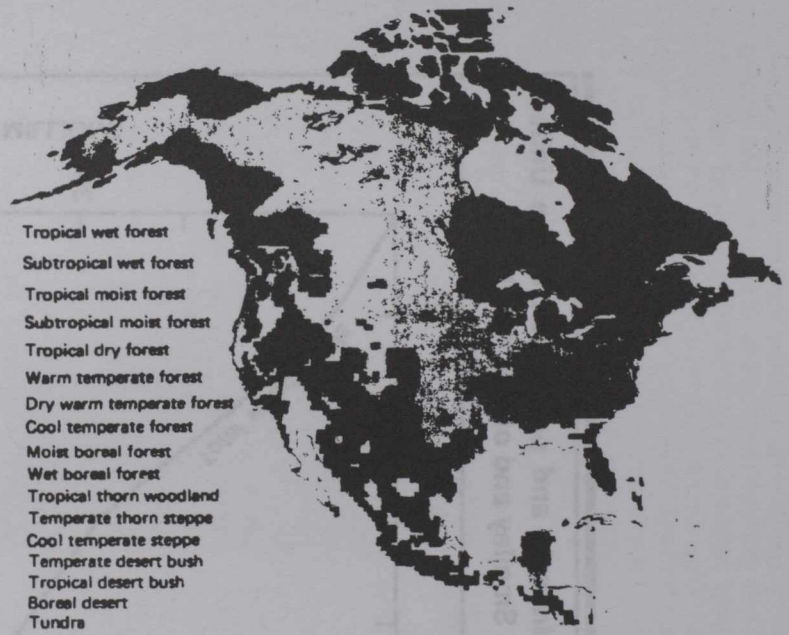

4.13 (*b*) Holdridge life zone classification for doubling of CO_2 conditions of biotemperature g unchanged precipitation) [58]

APPENDIX "C-130/6"

CANADA

TREATY SERIES, 1947

No. 27

FINAL ACT

OF

THE SECOND SESSION OF THE PREPARATORY COMMITTEE OF THE UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND EMPLOYMENT

Held at Geneva from April 10 to October 30, 1947

AND

RELATED DOCUMENTS

RECUEIL DES TRAITÉS 1947

N° 27

ACTE FINAL

DE

LA DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI

Tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1947

ET

DOCUMENTS CONNEXES

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
KING'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY
1947

ARTICLE XI

General Elimination of Quantitative Restrictions

1. No prohibitions or restrictions other than duties, taxes or other charges, whether made effective through quotas, import or export licences or other measures, shall be instituted or maintained by any contracting party on the importation of any product of the territory of any other contracting party or on the exportation or sale for export of any product destined for the territory of any other contracting party.

2. The provisions of paragraph 1 of this Article shall not extend to the following:

(*a*) export prohibitions or restrictions temporarily applied to prevent or relieve critical shortages of foodstuffs or other products essential to the exporting contracting party;

(*b*) import and export prohibitions or restrictions necessary to the application of standards or regulations for the classification, grading or marketing of commodities in international trade;

(*c*) import restrictions on any agricultural or fisheries product, imported in any form, necessary to the enforcement of governmental measures which operate:

(i) to restrict the quantities of the like domestic product permitted to be marketed or produced, or, if there is no substantial domestic production of the like product, of a domestic product for which the imported product can be directly substituted; or

(ii) to remove a temporary surplus of the like domestic product, or, if there is no substantial domestic production of the like product, of a domestic product for which the imported product can be directly substituted, by making the surplus available to certain groups of domestic consumers free of charge or at prices below the current market level; or

(iii) to restrict the quantities permitted to be produced of any animal product the production of which is directly dependent, wholly or mainly, on the imported commodity, if the domestic production of that commodity is relatively negligible.

Any contracting party applying restrictions on the importation of any product pursuant to sub-paragraph (*c*) of this paragraph shall give public notice of the total quantity or value of the product permitted to be imported during a specified future period and of any change in such quantity or value. Moreover, any restrictions applied under (i) above shall not be such as will reduce the total of imports relative to the total of domestic production, as compared with the proportion which might reasonably be expected to rule between the two in the absence of restrictions. In determining this proportion, the contracting party shall pay due regard to the proportion prevailing during a previous representative period and to any special factors which may have affected or may be affecting the trade in the product concerned.

3. Throughout Articles XI, XII, XIII and XIV the terms "import restrictions" or "export restrictions" include restrictions made effective through state-trading operations.

APPENDIX "C-130/7"

The Institute for Research on Public Policy
L'Institut de recherches politiques

July 14, 1988

OUR WATER IS FOR SALE — IN BOTTLES

by

Frank Stone

Under the Free Trade Agreement our water is for sale all right, as it always has been — as a beverage. All the Trade Agreement will do is disallow import or export duties on trade in water that is sold normally in bottles and jugs. It will remove, over a ten year period, the American customs duty of four-tenths of a cent a litre on Canadian beverage water. There is no comparable Canadian duty on beverage water, but the Agreement will remove for the Americans the Canadian customs duty of 10.2 per cent that was mysteriously placed on ice and snow, of all things, at the beginning of this year. The other rules in the Agreement on cross-border trade in water stay the same as they have been for forty years under GATT.

It is right that Canadians should be sensitive about cross-border diversions of Canada's water, especially in a year of widespread drought in North America. But the Free Trade Agreement, whatever its merits and flaws, has nothing at all to do with the diversion or inter-basin transfer of water.

275 Slater Street 5th Floor, Ottawa, Ontario, Canada K1P 5H9 (613) 238-2296

The Free Trade Agreement, like the many other agreements of its kind and the father of them all, the forty-year old General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), is concerned with regulations over commercial trade, not water diversions or inter-basin transfers. The items in the Canadian and American schedules attached to the Trade Agreement very clearly refer to water as a beverage. Indeed, water falls under a chapter heading in the schedules entitled "BEVERAGES, SPIRITS AND VINEGAR", which covers trade in mineral water, soft drinks, beer, whiskey and wine as well as vinegar.

Water as a beverage is regularly traded between Canada and other countries. Imports of "mineral waters, natural and artificial", amounted in 1987 to a total of around $16 million, over which $13 million came from France, $1.3 million from Italy and $300 thousand from the United States. Canadian exports of water are not listed separately by Statistics Canada, but are lumped in with other "non-alcoholic beverages". These exported Canadian drinks were valued in 1987 at $11.3 million, of which about 95 per cent went to the U.S. market.

Trade in water as a beverage has been covered by the GATT for forty years, and has been subject to its rules about customs duties, national treatment and import and export controls, with exceptions permitted for conservation and a few other reasons. The Free Trade Agreement does not change Canada's obligations under the GATT, which are carried over into the Agreement, except that both Canada and the United States have agreed to remove their duties on cross-border trade in water as a beverage. Water diversions have never been discussed in the GATT, and any suggestion that GATT covers water diversions or

inter-basin transfers would be hooted down in Geneva by the GATT member countries.

To my knowledge, Canadian lakes and rivers are publicly owned and subject to extensive government regulation. There is of course nothing in the Free Trade Agreement or the GATT that obliges the owners of water or any other goods to export their property.

Water can certainly considered a "good" when it is traded across borders between the "owners" of it. So can earth be considered a "good", when it is transferred across the border in containers of various kinds, for example, as peatmoss, potting soil, sand and gravel for road building, or in the form of metal ores. Canadian governments whether federal, provincial, or municipal, are entirely free to control and regulate the use of these water and land resources as they see fit, in the public interest or otherwise. Such controls and regulations by governments are outside the rules as well as the rights and obligations of governments under the Free Trade Agreement or the GATT.

It is beyond belief that the Canadian and U.S. negotiators of the Free Trade Agreement ever discussed seriously the cross-border diversion of water. Any such discussions would have sent our media into orbit, and aroused a first class row in Canada. It does seem that there were discussions, at least on the Canadian side, about whether water diversions should specifically be "excluded" from the Agreement. But our negotiators correctly turned down the idea. Because if water diversions were to be specifically excluded from the Agreement this would have implied that water diversions might legitimately have been

included; and this in turn would have implied that diversions, and Canadian water sovereignty, could be on the bargaining table between the two negotiating teams. Whatever other fault we may find in our negotiators, we should be thankful that they kept Canada's water sovereignty and control off the bargaining table.

Comparisons with the exclusion from the Trade Agreement of raw logs, beer and certain cultural industries are misplaced. Unlike water diversions, trade in logs, beer and so-called cultural goods and services has been the subject of lively international trade debates for many years; and these subjects, unlike water diversions, were very much on and off the table during the free trade negotiations.

There is a complex body of federal and especially provincial laws and regulations over the use of Canadian waters. Canada's rights (and obligations) regarding the use of boundary waters have been enshrined for almost eighty years in the Boundary Waters Treaty of 1909; and this Treaty is supervised by the prestigious and independent International Joint Commission, composed of an equal number of Canadians and Americans permanently in session.

Let's separate our sovereignty and control of water resources, like sovereignty and control of our land resources, from the debate over the Free Trade Agreement. If Canadian controls over the use and flows of water are considered to be inadequate, legislation to strengthen these controls should be developed by the federal and provincial governments. Consideration should also be given to putting in place new Canada-U.S. treaty relationship that would

provide stronger safeguards against the diversion of boundary water or water within the United States that would adversely affect Canada's water resources.

Note for Editors:

Frank Stone is an Ottawa consultant on trade policy, and a Senior Research Associate with the Institute for Research on Public Policy. He is the author of Canada, the GATT and the International Trade System, published by the Institute in 1983 and now being up-dated. During a long career in the Department of External Affairs he often represented Canada at the GATT in Geneva, and he led the Canadian side in the negotiation of the 1972 Canada-U.S. Agreement on Great Lakes Water Quality. The views expressed in this article are his own.

APPENDIX "C-130/8"

NOTWITHSTANDING

An outline of the possible effects
on Canadian film and other cultural activities
of the proposed U.S.-Canada Trade Agreement

Winnipeg Film Group

Shereen Jerrett, President
Bruce Duggan, Executive Director

19 July 1988

Presentation

Mr. Chairman, Members of Parliament, Ladies and Gentlement, we are honored to be asked to address this issue.

We come before you as filmmakers, as members of a film co-operative, as people who create work which embodies the lives ans dreams of Canadians.

We believe that this agreement will do great harm to Canadian cultural development. We must be clear--we are not opposed to free trade. We are not even opposed to this trade agreement. We are, however, strongly opposed to the cultural provisions which this agreement contains[1].

Our concerns focus on Chapter 20, Article 2005, paragraph 2, page 297--the Notwithstanding Clause. This Clause reads:

> Notwithstanding any other provision of this Agreement, a Party may take measures of equivalent commercial effect in response to actions that would have been inconsistent with this Agreement but for paragraph 1 (the cultural exemption).

We understand this to mean that, while culture is nominally exempt, both parties are free to retaliate against each others' cultural enterprises. Also, both parties are free to develop and apply new retaliation laws. Retaliation would be allowed for both cross-border competition and domestic competition, and would not confined to the cultural sector. As well, both parties agree not to object to the retaliation, provided it is applied legally. Finally, retaliation can be applied before the dispute has gone to arbitration.

To take a current example:

> The federal government has announced important and positive new Film Distribution Initiative, projected to cost $200 million dollars over 5

---

[1]Chapter 20, Article 2005, pages 296-297:

1: Cultural industries are exempt from the provisions of this Agreement, except as specifically provided in Article 401 (Tariff Elimination), paragraph 4 of Article 1607 (divestiture of an indirect acquisition) and Articles 2006 (retransmission rights) and 2007 (print-in Canada requirement) of this Chapter.

2: Notwithstanding any other provision of this Agreement, a Party may take measure of equivalent commercial effect in response to actions that would have been inconsistent with this Agreement but for paragraph 1.

years. If they choose, the United States can retaliate in any trade sector. They could, for instance, slap an equivalent tariff on hydro exports. If this happens, how long will it be before the hydro sector pressures the government to suspend its Distribution Initiative?

This scenario could be repeated with every cultural activity in Canada--in film, television, radio, music, publishing, the fine arts--wherever government activity has an economic impact on the arts. Such a situation would set the arts and industry, the arts and unions, at each others' throats. It's like being told, ``You are free to sing, but every time you open your mouth to sing, we are free to hit you over the head.'' How long will it be before we are forced to stop singing?

We are convinced that the Canadian negotiators did not intend this situation to occur. The federal government didn't mean to put its many cultural initiatives at risk. We are sure that those of you who have support the trade agreement did not intend it to damage our cultural life.

Unfortunately, the proposed tribunal will deal, not with intentions, but with the written text of the agreement. And the written text allows this sort of retaliation to occur.

No reasonable person would suggest this agreement is all good or all bad--there will be winners and losers. Because of the specific provisions of the Notwithstanding Clause, culture will be one of the losers.

As a filmmakers, my goal is to stay in Canada, to make my films. and to be successful at it. As a Canadian. For other Canadians. Will this be possible if the Notwithstanding Clause remains as written? Or, like so many Canadians, will I be forced to leave, in order to grow as an artist?

Previous Questions

A number of questions have come up repeatedly in our discussions concerning this matter. We have taken the most common ones and provided written responses.

Is this simply the view of the Winnipeg Film Group, or do other, similar groups share these concerns?

We are members of the Independent Film and Video Alliance, the national umbrella organization of independent, non-profit film and video producers, distributors and exhibitors. We have been asked to speak on behalf of the Alliance to indicate its grave concerns regarding the Notwithstanding Clause. The Alliance has called for an effective cultural exemption and does not believe the agreements' current cultural exemptions is sufficient.

Won't the dispute tribunal ensure that these retributions don't occur?

The Notwithstanding Clause is worded in such a way that cultural issues may not be moderated by the tribunals. The clause begins, ``Notwithstanding any other provision of this agreement...'' Because the tribunals are provisions of the agreement, the Notwithstanding Clause seems to exempt culture from their review. It seems unlikely that this was the intention of the negotiators, but the wording of the clause is so broad that this may be the effect.

Do you have other concerns with the agreement beyond the Notwithstanding Clause?

The Notwithstanding Clause is the focus of our concerns and, because of the limitations of time, we have chosen to concentrate on that problem. There are other difficulties, however. For example, the definitions of a cultural industry[2] do not include many cultural activities which are often called ``the fine arts.'' Live performances of music or theatre, and the visual arts, are not mentioned. They are, therefore, not exempt. As well, because the definitions are technologically-based, new technologies will not be part of the exemption. If this agreement had

---

[2]Chapter 20, Article 2012, page 301:

cultural industry means an enterprise engaged in any of the following activities:

a) the publication, distribution, or sale of books, magazines, periodicals, or newspapers in print or machine readable form but not including the sole activity of printing or typesetting any of the foregoing.

been entered into 40 years ago, television would not have been included. 40 years from now, equally-important, new cultural technologies may well exist which would not be included. (This concern, and others, are dealt with in more detail in the body of our presentation.)

Aren't the things you're saying the same as the position you presented when we visited Winnipeg?

Our position has remained consistent throughout the process of the trade discussions. The position we presented last years was based on the preliminary text. We responded to the draft and offered suggestions for improvement. Despite the concerns of many cultural groups, virtually none of the cultural provisions were changed or clarified in the final text. Because the text remains the same, and our concerns are based on the text itself, our concerns remain the same.

You have asked for an exemption. Doesn't the first clause of the cultural provisions provide you with precisely that exemption?

We have not suggested that the agreement does not contain an exemption. We have said that the exemption will not be effective, because the second clause of the exemption limits and weakens the first.

Isn't all this just guesswork? Won't we have to wait to see how the tribunal deals with the cultural questions?

Even assuming the tribunal will be able to rule on cultural questions, their decisions will not be arbitrary or subjective (we hope). Decisions will be based on the text in front of us. And that text provides us with reasons for alarm.

Inst't all this based on fear?

Actually, its based on a growing sense of excitement and hope. We feel that we are part of an exciting process in Canadian film--we are coming of age. We are beginning to embody a living cultural vision in Canadian films. Through the efforts of both federal and provincial governments, and those working in film in this country, we are beginning to see just how important film--how important Canadian film--can be to the development of a distinct, vibrant Canadian culture. And we are concerned that this agreement may--however inadvertently--bring that all to a halt.

Background Text

Executive Summary

-- No overall position on free trade taken.
-- No overall position on the trade agreement taken.
-- Deals with the text of the trade agreement.
-- Concerns specific to the cultural provisions within this agreement.
-- The cultural provisions are inadequate.
-- Unless the cultural provisions are strengthened, the development of cultural industries will be put at risk.
-- If any changes cannot be made, the agreement should not be adopted.
-- Primary recommendation:
Eliminate the ``Notwithstanding'' clause.

CONTENTS:

Preamble
Primary Concern: The Notwithstanding Clause
Summary of Effects
Recommendation
Secondary Concerns
1. Removal of the ``Print in Canada'' provisions
2. Development of a substitute system of laws
3. Categories of Cultural Industries
4. Definition of a Cultural Industry
5. Exemptions Only Partial
6. Other Concerns

Preamble

Our intent is to provide a reasoned, defensible interpretation of some of the agreement's cultural implications. We have attempted to strip away the rhetoric and come to grips with the text.

First and foremost, our concerns are not with the idea or concept of free trade. We favour open borders and the free flow of ideas. As artists, how could we support anything else? Nor are we afraid of competition from any other culture. We are proud of the work we do and believe it can compete (to the extent that art is a competitive activity) with the work of any other country.

Second, our concerns are not with the trade agreement as a whole. We are not economists, trade experts or students of treaty law. Our concerns rest with the provisions in this agreement which affect cultural activities in general and activities within film specifically.

We begin with a passionate desire to see the culture of this country flourish. That passion is linked to our insistence that the Canadian people, and the Canadian government, must maintain the freedom to promote and support that culture in ways we see fit. We must be able to develop and enact our own, independent, cultural policy.

After careful examination, we have concluded that this agreement, if implemented as it stands, will fetter our cultural policy and will compromise our freedom to provide government's support to Canadian cultural activities. It will do irreparable damage to the cultural life of our country. We are convinced that the damage will be so serious that, if this agreement cannot be modified, it should not be adopted.

What follows is a short outline of how we arrived at that conclusion, highlights of our concerns, and a brief recommendation as to how we believe the cultural damage might be reduced. We do not assert that this alteration will make the agreement a good deal for Canada, or even a good deal for Canadian culture. It will, however, reduce the agreement's flaws.

History

We have been extensively involved in lobbying both federal and provincial governments during the negotiations to include an extensive, effective cultural exemption within this agreement.

Letters are written to, and replies received from, the Prime Minister, all ten Premiers and all federal and provincial ministers responsible for culture. A broad range of responses were received from those letters. Some were, frankly, perfunctory and showed little awareness of the possible cultural damage such an agreement might do (the awareness may have existed, but it was not reflected in

some of the letters). Some responses were thoughtful and showed a clear understanding of the need of a cultural exemption and provided a commitment to secure such an exemption.

Discussions were also held with the three provincial party caucuses to determine their level of support for a cultural exemption. Discussions were also held with provincial trade and cultural officials. We also attempted to gain information from federal trade officials concerning the possibility of a cultural exemption, but were unable to receive any specific information.

During this entire process, discussions were hampered by the unnecessary secrecy of the negotiations. The politicians had little information which they were able to share, bureaucrats were restrained from giving on-the-record briefings, and details of the negotiations were withheld. The quantity and accuracy of information received from the United States exceeded that available from our own federal government.

Once the trade agreement was announced, we were initially forced to rely on rumors, media reports and photocopies of the agreement which arrived in anonymous brown envelopes.

Since the text of the agreement has been made available, we have had great difficulty in receiving consistent, knowledgeable information on the agreement and its effect on culture, especially from the federal government.

We have been told, by various officials and politicians, that the agreement completely exempts culture, that it damages culture, but only marginally, and that it will decimate culture.

In assessing the merits of this agreement, we should not ask ``What was the negotiator's intend?'' Nor should we ask ``What are the Americans likely to do?'' We do not know what was deliberate and what was unintentional, or if the intentions and interpretations were the same in both negotiating teams. If one thing was intented, and another written down, it is the written text which will prevail in any future trade disagreements. We believe, therefore, that any interpretation must be based on the written text.

Primary Concern: The Notwithstanding Clause

Perhaps no clause of the agreement has caused more concern to members of the cultural community than the Notwithstanding Clause (Article 2005.2, page 297). We share those concerns.

This is the most convoluted sentence in the agreement. Although there are other exemptions, culture has been singled out by being the only exemption to have a Notwithstanding Clause attached. We have earlier reviewed our attempts to clarify this section and, in the end, are forced to rely on the text itself. What follows is current interpretation.

The text reads:

> Notwithstanding any other provision of this Agreement, a Party may take measures of equivalent commercial effect in response to actions that would have been inconsistent with this Agreement but for paragraph 1 (the cultural exemption).

The sentence is divided into three parts:

Part 1: Notwithstanding any other provision of this Agreement...
Part 2: ...a Party may take measures of equivalent commercial effect...
Part 3: ...in response to actions that would have been inconsistent with this Agreement but for paragraph 1.

Our primary concerns rest in Part 1 and 2, but we will deal with all three parts, in an attempt to clarify the issues as much as possible.

Part 1: Notwithstanding any other provision of this Agreement...

The sentence is constructed as a triple negative (Part 1: Notwithstanding..., Part 3: ...inconsistent...but...). These three negatives, when taken together, have the effect of a single negative ... ``however.''

It must be remembered that this ``however'' applies to all elements of the document (``...any other provision of this agreement...''). This includes, but is not limited to, the cultural industry exemption (referred to as ``paragraph 1''). This broad application means the Notwithstanding Clause applies to any part of the agreement touching on culture, including the investment restriction provisions and the commitment to negotiate mutually acceptable cultural subsidy policies mentioned below.

We have been told that this sentence extends and strenthens the cultural exemption, making it a ``better'' exemption than it would be if only Paragraph 1 were included, implying the exemption is more sweeping than the one for beer.

The structure of the sentence does not allow this interpretation. Part 1 clearly act to limit the effects of the exemption, rather than extend it. As a qualifier, it reduces the power and scope of Paragraph 1, creating, in effect, an exemption to the exemption.

Part 2: ...a Party may take measures of equivalent commercial effect...

This is the part which provides power and confers rights on both parties. The strength of those powers and rights (as compared to the power of the cultural exemption itself) determines the overall effect of the Notwithstanding Clause. If this clause is narrowly and precisely defined, the cultural exemption remains strong. If the power of this section is equal (or nearly equal) to the power of the exemption itself, it negates (or nearly negates) the cultural exemption.

This crucial portion of the clause is, unfortunately, the least specific. If we again take the text itself as our guide, it becomes clear that the powers this part grants are sweeping indeed.

The parties are empowered to ``...take measures...''. Because the language itself contains only one modifier (...equivalent...), those measures are not tightly circumscribed and, in the final agreement, are sweeping indeed. This has two effects.

First, the lack of qualifiers means those measures are not limited to existing trade remedies. If the measures had been spelled out, it is possible that the Americans would have been limited to current anti-dumping and countervailing laws. Because it is not defined, the Americans are free to develop new measures which they can use against our cultural industries. Those measures may not contain even the perfunctory restraints on American action which their current laws impose. Its open season.

Second, it means the United States is not limited to measures within the cultural sectors. If they choose to retaliate against our cultural industries, they free to choose any sectors in which apply the measures. They are, therefore, free to impose a tariff on oil or lumber because of activities in film or publishing.

If that is done, business and labour will suffer because of the cultural supports our governments provides. It is not hard to imagine the consequences of such an action. There will be increased resentment against our cultural activities. Culture will be seen as harming, rather than helping, the economic life of our country. Business and labour will lobby our government to reduce or eliminate the offending cultural supports. The government will do so.

While a particular dispute winds its way through the courts and settlement mechanisms, the ``measure'' will be in place, crippling the targeted industry and increasing the pressure on the Canadian Government to suspend the offending cultural policy.

This mechanism places those who advocate for culture in an impossible position. How can we argue that people should lose their jobs and businesses? How can we accept a mechanism which pits artist against worker, artist against entrepreneur. It will place us in a position we cannot defend, fighting a battle we cannot win.

The second element of this phrase (...of equivalent commercial effect...) is equally worrying.

It is unclear how the equivalency will be determined. Questions regarding equivalency will probably be referred to a dispute panel. While this answers the question of mechanism, it leaves the method of determination unclear. Will both governments have to provide separate indicators of the commercial effect, or

will that be left to the organizations and individuals caught in the dispute? Will the dispute panel do its own determination? What if those who are most affected believe the commercial effect was incorrectly determined?

It is clear that the commercial nature of the cultural activities will be the determining factor. Cultural policies are defined in terms of their effect on the marketplace, not their effect on culture, implying a purely economic view of cultural activities. Any cultural policy or support program which our government implements that has a commmercial effect will be open to the ``measures''. Therefore, any cultural policy which has an economic effect is to be considered fair game.

Further, this part of the clause also fails to explicitly limit the area of concern to cross-border trade. This means that cutural transactions which occur completely wihtin Canadian borders (Eg: the distribution and exhibition of Canadian books and films within Canada) will be subject to the ``measures'' (if it can be proven that Canadian government support was given and that the cultural product competes with an American product). American government is provided with new and unprecedented powers to intervene in our domestic market, increasing their dominance in an area where they already hold a virtual monopoly.

Part 3: ...in response to actions that would have been inconsistent with this Agreement but for paragraph 1.

Part 3 makes explicit what actions will be subject to ``measures,'' namely, anything which paragraph 1 exempts. In adopting this agreement, our government accepts the premise that all cultural programs are offensive, if they have an economic effect. This means that the CBC, Telefilm, the Canada Council, the NFB, and any future cultural policies which have an economic effect can be attacked. The negotiators were unable to agree on even one single economically significant cultural program which was acceptable and therefore not subject to countervail. We are agreeing to either make our cultural policy consistent with American trade policy, or to accept the consequences.

We are now in a position to reassemble the entire exemption in a more comprehensible form. It reads:

> Culture is exempt. However, to be exempted, culture must fit within the definition in Article 2012. That definition is limited to technology-based cultural industries. It is also limited to the enterprises, and probably not to the product, of those enterprises. It does not include activities wich support those cultural enterprises. Further, it is limited to cultural enterprises which use existing technologies. Finally, it does not include the performing and visual arts.
>
> Culture is exempt. However, both parties are free to retaliate against the others' cultural enterprises. Retaliation may be taken

using current trade remedy laws. Both parties are also free to develop and apply new retaliation laws. The degree of retaliation must be limited to the economic effect of the other government's support for the cultural enterprise. Retaliation is allowed for both cross-border competition and domestic competition. Retaliation is not confined to the cultural sector. Both parties agree not to object to the retaliation, provided it is applied legally. Finally, that retaliation can be applied before the dispute has gone to arbritation.

In summary: We can continue to support culture and the U.S. is free to punish us for doing so.

This is not much of an exemption.

Summary of Effects

The affect of this Notwithstanding Clause, when examined closely, is to debilitate our culture by crippling government cultural policy. Far from preserving and protecting culture, this clause will do it tremendous damage.

First, it almost completely negates the cultural exemption. Second, it enshrines current American law. Third, it allows American law to be extended to concern itself with domestic Canadian cultural activities, even those which are not trade-related, provided an economic effect can be demonstrated. Fourth, it removes our right to disagree with American trade laws if they are legally applied.

Whether or not these effects were intended is beside the point. They are in the text. In the case of culture, the agreement restricts our government's support of culture while greatly expanding the American's ability to retaliate against that support.

We cannot believe that this is the desire of parliament.

Recommendation

In light of these effects, we believe the Notwithstanding Clause should be removed. It was considered unnecessary in the other exemptions. We feel that cultural activities should be given equal priority, and equal exemption.

Secondary Concerns

Because we have labelled these ``Secondary Concerns,'' it should not be concluded that we think their effects will be insignificant or unimportant--any damage to culture is serious. We have simply chosen to label as a Primary Concern what we consider to be the core of the cultural exemption.

1: Removal of the ``Print in Canada'' provision

(Chapter 20, Article 2007, page 299)

This is of concern primarily to publishers and we will leave the details of this problem to Canadian publishers. It does, however, indicate an unfortunate difficulty with the agreement, namely, that cultural activities are separated off and distinguished from those industries which support them. While this may make trade litigation easier, it does not reflect the reality of cultural activity, where the creation of art, and the industries that make that creation possible, blend and mingle together.

In our own field of film, for instance, what activities are considered to fall under the ``production, distribution, sale or exhibition of film'' (and therefore under the cultural exemption) and what are considered non-cultural support industries? Apparently, the manufacture and sale of film stock would not be considered a ``cultural industry,'' while loading that same stock into a camera and shooting it would. Unfortunately, there are grey areas between those two activities. Would the development of that same stock be considered a ``cultural industry?'' (If not, local film labs, on which we depend for swift, high quality film development, could be sold to a foreign investor within government review). Would the editing of that film stock be a ``cultural industry?'' Would the cutting of the film stock be negative?

We have been unable to receive answers to any of these specific questions. We suspect that no-one knows.

2: Development of a substitute system of laws

Through our conversations with federal trade officials, we understand this clause to mean we have agreed to develop joint definitions of what are and are not acceptable subsidies. It is our understanding from those conversations that no agreement was reached to exempt cultural subsidies from those discussions. The text of the agreement leads us to the same conclusion.

This section means, then, that we have agreed to negotiate mutually-acceptable definitions of allowable cultural subsidies, bringing the American and Canadian cultural subsidization laws and policies into harmony with this substitute system of laws in both countries for anti-dumping and coutervailing duties.

It seems from this clause that the Americans have not agreed to our current system of cultural subsidies, and that they are free to raise concerns regarding those subsidies as we make our ``best efforts'' to reach this future agreement.

3: Categories of Cultural Industries

(Chapter 20, Article 2012, page 301)

Two flaws with the definitions are apparent.

First, important current cultural activities are not discussed. Visual and performing arts receive no mention. It is unclear whether they are not considered industries, and therefore outside the agreement altogether, or whether the Canadian negotiators believed that performing and visual artists wished to be part of the agreement. It is also unclear whether or not crafts are included in this definition of culture. Finally, it is unclear how industrial activities with a cultural component are to be separated from cultural activities with an industrial component. Where, for example, does the creation and reproduction of posters fit?

If these cultural activities are outside the agreement altogether, that should be explicitly mentioned in the text. Because this is a comprehensive (rather than sector-by-sector) agreement, unless they are exempted, they are included. Most of these concerns are outside the concerns of filmmakers, so we will leave them to our colleagues in other cultural sectors.

Of more direct concern to us is the omission of any future cultural industries from the definition. Because the definition is based on separating activities by technology (Eg: film, video, audio, print music, machine-readable music), the definition will be made obsolete by technical progress. Where does computer-based art fit? What if holograms become a popular art form and, therefore, their production, distribution and exhibition becomes a cultural industry? (Where is the reproduction of moving visual images by other than video and film mentioned?) If this agreement had been reached 30 years ago, video would not have been mentioned.

The effect of this omission will be to freeze cultural activities within the categories allowed by this agreement. This freezing-in-time goes against the way this country's art (or the creative life of any country) develops. It is the desire and to change and grow which is at the heart of a living culture. It is duty of a government to allow that growth to occur.

4: Definition of a Cultural Industry

(Chapter 20, Article 2012, page 301)

It is unclear what ``an enterprise engaged in'' cultural industries means. Is an individual ``an enterprise?'' Is an unincorporated group? A crown corporation? A government program?

It is also unclear what ``engaged in'' might mean. Does the ``enterprise'' have to be exclusively engaged in a cultural industry or must the cultural activity dominate the activities of that enterprise? Will companies which have wholly-owned subsidiaries engaged in cultural activities qualify for the exemption?

Finally, the text seems to indicate that only the ``enterprise,'' and not the products of that enterprise are exempted.

5: Exemption Only Partial

We are unclear as to whether or not right of establishment and trade in cultural goods is exempted or included. Answers to these questions were apparently reached during the negotiations but not spelled out in the text. We had hoped that these questions would be clarified in the legal text, but this was not done.

6: Other Concerns

We also have concerns regarding the apparent lack of reciprocity in the copyright provisions and the agreement to buy cultural industries involved in indirect acquisition. Unfortunately, we lack the legal expertise to comment adequately on these questions.

We do not believe that this represents a comprehensive catalogue of the problems with the agreement, insofar as culture is concerned. These are, however, most of the difficulties with which we are aware.

APPENDIX "C-130/9"

BRIEF OF THE

ALLIANCE OF CANADIAN CINEMA, TELEVISION AND

RADIO ARTISTS (ACTRA)

TO THE

HOUSE OF COMMONS LEGISLATIVE COMMITTEE

REGARDING BILL C-130,

AN ACT TO IMPLEMENT THE FREE TRADE AGREEMENT

BETWEEN THE UNITED STATES AND CANADA

July 19, 1988

ACTRA

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists

2239 Yonge Street, Toronto, Ontario M4S 2B5

Telephone: (416) 489-1311 Fax: (416) 489-1435

Branch Offices: Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montreal, Halifax, St. John's

INTRODUCTION

This is an historic occasion for Canada. Bill C-130, which seeks to implement the terms of the Free Trade Agreement negotiated last year between Canada and the United States, will change fundamentally the nature of our country.

For all our history, Canadians have resisted a tremendous pull from south of our border. We've been lured by the promise of economic riches. We've flirted with the notion of throwing our lot in with the United States and abandoning the dream of an independent nation on the northern part of this continent.

But always, we've resisted. The temptations are powerful but when Canadians are given the choice, we opt for independence.

With Bill C-130, the historic debate will be decided in favour of economic integration. And it will be done without Canadians having the prior right to approve it by means of an election - in a democracy, the litmus test of any public policy.

The Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists is an organization of almost 10,000 professional performers, writers and broadcast journalists working in Canada's English language recorded media. Our members are organized into 15 branches in ten cities from St. John's to Vancouver. We have been concerned about the possible consequences of the Free Trade Deal on our cultural industries since the discussions first began.

THE MEDIUM - TELEVISION, RADIO, CINEMA

Ours is a powerful medium. Television, radio and cinema are a fundamental part of all our lives.

- watching television is the number one leisure activity for Canadians. Canadians spend more than 24 hours each week, on average, in front of the television.

- each year, Canadian children watch almost 1,000 hours of television, compared to the 800 hours spent in school.

- 95 per cent of Canadians are radio listeners, spending 18 hours per week at that activity.

- two-thirds of Canadians say that watching television is their favourite pastime.

- more than 50 per cent of Canadians say that broadcasting is their principal source of news and information.

- total receipts from movie distribution in Canada now exceed $1 billion annually.

BUT THE MESSAGE IS NOT CANADIAN

In 1988, Canada is a culturally occupied country.

The content of our system has been, and remains, a major problem. For while it is true that society's heavy reliance on the recorded media is an important fact, what is even more important is that most of what we watch and hear is not Canadian. It reflects the

thoughts, attitudes, world view and feelings of other nations, primarily our U.S. neighbour.

There is nothing wrong with having access to the cultural production of others, but it is also criticalthat Canadians have access to programs and movies, entertainment and information, which represents our cultural values, our mores, our norms.

- less than 7 per cent of the television drama available to us in English is Canadian, yet we spend nearly half our viewing time watching it.

- there are more hours of American newscasts available to us on television, than Canadian newscasts

- in a recent newspaper ad, the Friends of Canadian Broadcasting introduced Michelle, a typical 10 year old Canadian who spends roughly 80% of her television viewing time watching American programs. She spends as many hours each year watching American programming as she does attending school. As

the ad said, "a foreign power has control of Michelle's mind."

- in our cinemas, Canadian movies are available less than 5 per cent of the time. In Toronto this past Saturday, there were 55 movies playing. Only one is Canadian, and that is set outside Canada and based on a U.S. novel. Of the more than 200 movie screens in Metro Toronto, only one small screen was showing a Canadian movie.

It is the job of ACTRA members to show Canadians who we are, to reflect the regions of Canada to each other. It is our job to provide the Canadian perspective on the current world crisis, to entertain, educate and inform Canadians using this powerful medium. This is a difficult job in Canada, with its small population, two official languages and vast geographical area. And it's made more difficult by our proximity to one of the powerful nations in the world.

But we in ACTRA have been working for many years to change the situation.

As well as our own personal commitments to living and working as artists in this country, our organization, ACTRA, is in the forefront of activities encouraging the production of more and better quality Canadian programs.

But despite our actions, the actions of others, and a series of Government initiatives stretching over 60 years, the bleak statistics remain. They remain because of the hard economic realities of the production industry. It costs enormous amounts of money to produce high quality programming, money which cannot be recouped in the domestic marketplace.

As a result, if Canadians want to have a Canadian presence in the system, it is necessary to have strong public support for Canadian production.

This support exists today and it has existed for many years. CBC, Telefilm Canada, Canadian content rules, cable substitution rules, income tax provisions and broadcasting regulations of all kinds seek to strengthen our capacity to produce Canadian movies, television and radio. But these programs and the

creative genius of Canadian artists have failed to provide Canadians with a real choice.

In our larger cities, we have access to more signals on our television screens than anyone else, in any country. But we still don't have real choice. Because we cannot chose to watch Canadian material, particularly at the critical time of the day -- the prime time hours. We receive the U.S. stations directly, and our own Canadian stations broadcast many of the same American shows. In Toronto last Saturday, one could not choose to watch a Canadian movie.

It is in this overall context that the Free Trade Agreement has been introduced.

THE FREE TRADE AGREEMENT

The Agreement will not assist us to provide true choice to Canadian audiences.

Our problem is not to secure access to the U.S. market but to secure access to our own. The Agreement

can only hinder our efforts. The only question is by how much.

Notwithstanding the clause which says that "cultural industries are exempt", there are several provisions which do relate to those industries.

- the print-in-Canada requirement of S 19.1 of the Income Tax Act is deleted.

- Bill C-130 amends the Copyright Act to introduce a cable retransmission right.

- the tariffs on records, tapes, videotapes, film and other similar goods are eliminated.

- the advertising industry, responsible for the creation of powerful cultural symbols and the use of many professional performers is specifically included.

And then there is the curious "notwithstanding" clause.

"Notwithstanding any other provision of this Agreement, a party may take measures of equivalent commercial effect in response to actions that would have been inconsistent with this Agreement but for paragraph 1 (the alleged exclusion)."

This paragraph is interpreted very differently by the two parties to the Agreement.

The United States says that Canada has agreed that future measures in the cultural area will be limited and in accord with the principles of the Agreement. Canada says that it has defended our right to introduce cultural programs. The United States has reserved its right to retaliate against those programs but it agrees to limit its reaction to equivalent commercial effect.

So what does this clause mean?

At the very least, future Government programs will be subject to scrutiny in the bilateral arena. Our

actions and the U.S. reactions are subject to review by the dispute settlement mechanism. Discussions of culture matters will be reduced to commercial issues.

At worst, this clause signals Canada's willingness to modify future actions to take into account the concerns of the U.S. entertainment industry, one of the most powerful lobbies in that country.

Let us not forget that the cultural programs Canadians implement are designed to begin to capture our own market. We are not talking about the so-called "unfair subsidies" which allow shakes and shingles to be sold more cheaply in the United States than American ones, nor about fish or potash allegedly "dumped" in the U.S. Rather, we are talking about measures which will help us find a small niche for Canadian movies on own screens: about making radio and television programs for our consumption. And all of this to counteract the influx of U.S. programming available on the Canadian market for substantially less than the cost of production.

THE SERIOUS CONCERNS

What are the most serious concerns which Canada's professional performing, writing and journalistic communities have about the Free Trade Agreement?

There is certainly the "notwithstanding clause". We also share the concerns of the publishing sector about the elimination of the print-in-Canada requirement. And the concerns of the recording industry and studios about tariff elimination. We fear that the final nail has been put into the coffin of an independent Canadian advertising industry. As a result, this threatens work opportunities for professional performers. Television and radio commercials accounted for over one-third of performer income earned in our jurisdiction in 1987.

These factors will hurt us. They will negatively effect Canada's ability and willingness to implement the strong programs we need to support and nurture Canadian television, film and radio production.

But we fear our Government has gone even further than the negative consequences of these factors.

Let's take a look at a few other things.

1. The retransmission right is being introduced in a manner which favours U.S. creators.

ACTRA supports the introduction of a retransmission right. A creator of intellectual property should be able to control its use by cable companies which redistribute the signals at huge profit. But by exempting "local signals" from the need for copyright payment, the Government is ensuring that the bulk of the money paid by cable subscribers will flow south of the border.

If the legislation simply recognized that the principle of a retransmission right is fair for all creators, the Canadian creative and production community would share a larger portion of the revenues generated.

In either case, of course, the bulk of the royalty payments will flow south of the border.

2. There is little doubt that the proposed Film Products Importation Bill was a victim of the Free Trade talks.

At the present time, 97 per cent of the profits from Canadian film distribution are controlled by foreign companies, primarily U.S. ones. Canadian box office receipts are used to fund production by the U.S. majors and mini-majors.

The Act proposed by the Government in 1987 would have guaranteed an additional 12 per cent of the profits to Canada's distribution industry for use in funding new Canadian movies.

But the Government backed down under tremendous pressure from the U.S. Instead of guaranteeing this additional market share to Canadian companies, the Act introduced in 1988 simply seeks to permit Canadian companies to compete for the Canadian

rights to these movies. Anyone who really believes this change will make a difference is dreaming in technicolour.

3. Last year's tax reform altered the Capital Cost Allowance provisions for investment in independent film and television production. This action has seriously reduced the amount of private resources available to Canada's important independent production sector.

Did this change have anything to do with the view of the United States industry that the previous provisions acted as "unfair competition"?

4. While detailed analysis is incomplete, there are signs in the recently released Broadcasting Act and Policy that long held public policy positions on broadcasting questions have been altered to suit the U.S. interests. For example, the Government appears to be opposed to efforts which seek to ensure that Canadian program services have priority on Canada's cable system over U.S. based specialty services.

Have these changes also been made to appease U.S. interests?

Clearly there is much more to the Free Trade Deal for Canada's cultural industries than the brave statement that they are "exempt."

There is also much more to the Deal for the entire country.

CONCLUSION

In the end, the Deal is not primarily about the industries in which Canada's performers, writers and journalists work.

It is primarily about tariffs, energy, textiles, manufacturing, water and the trade in services. It is about two societies integrating their economies. It is about Canada foregoing some of its sovereign rights as a nation to make decisions. Canada is moving inexorably closer to the United States.

And that too is a cultural matter.

Don't forget that Canada doesn't have a history of hundreds of years of independence, nor a different language to protect us from complete integration into our southern neighbour. And our geography provides powerful north/south communications links.

Canadians have made enormous sacrifices to build and maintain our east/west links against this influence. To build a nation.

The Free Trade Deal will strengthen the north/south pull. Under it, Canada's regions will become extensions of the nearest U.S. ones. Indigenous regional and local television production, already an endangered species, will disappear entirely. Vancouver production will rely exclusively on U.S. based work and Toronto will cease being the largest television and film production centre in Canada; at best it will be the third largest in that new nation -- the United States and Provinces.

APPENDICE «C-130-4»

(TRADUCTION)

Tendances de la consommation d'eau et de l'évolution démographique aux États-Unis, 1950-1980 (de Smolley et autres, 1983).

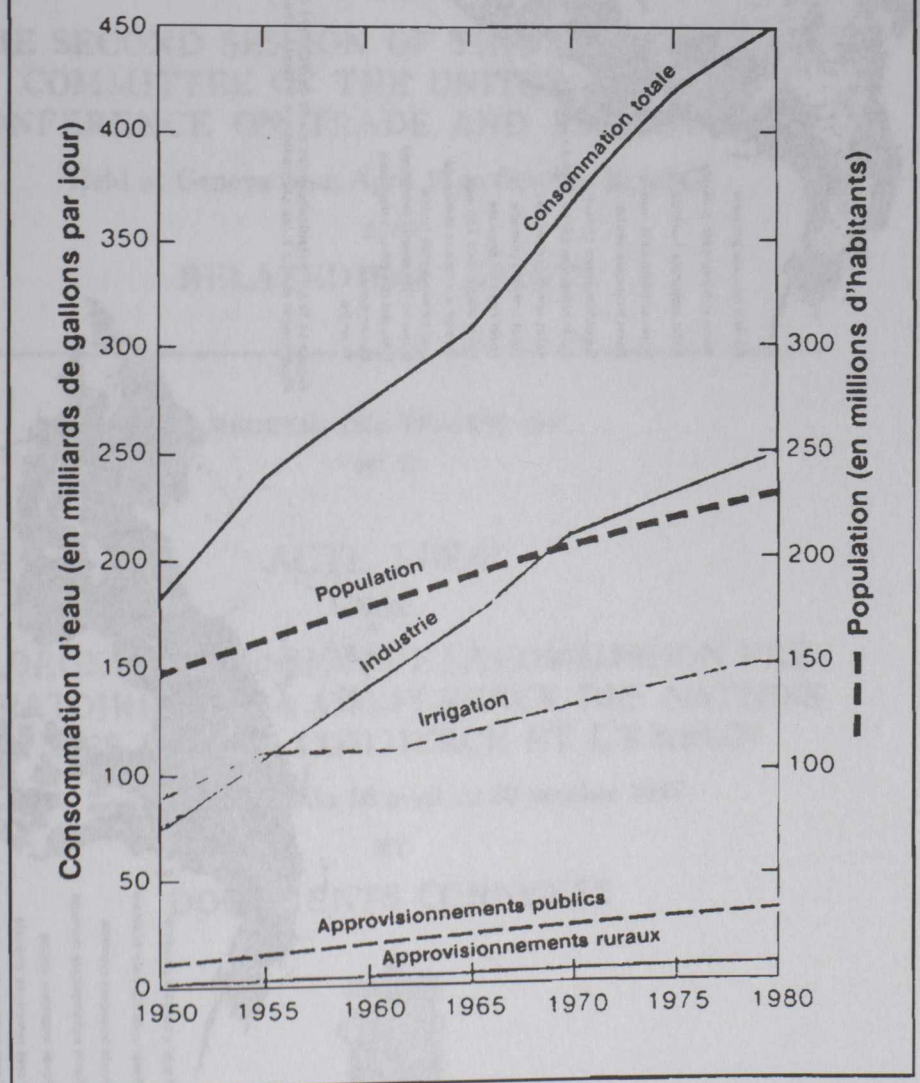

Tableau reproduit avec la permission de la United States Geological Survey

APPENDICE «C-130-5»

Figure 14.12 a) Classification des zones de Holdrige aux moyennes actuelles des biotempératures et des précipitations [58].

Figure 14.12 b) Classification des zones de Holdrige compte tenu des repercussions sur les biotemperatures d'un doublement du CO 2, les precipitations restant inchangees [58].

APPENDICE «C-130-6»

CANADA

TREATY SERIES, 1947

No. 27

FINAL ACT

OF

THE SECOND SESSION OF THE PREPARATORY COMMITTEE OF THE UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND EMPLOYMENT

Held at Geneva from April 10 to October 30, 1947

AND

RELATED DOCUMENTS

RECUEIL DES TRAITÉS 1947

N° 27

ACTE FINAL

DE

LA DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI

Tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1947

ET

DOCUMENTS CONNEXES

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
KING'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY
1947

Article XI

Elimination générale des rectrictions quantitatives

1. Aucune partie contractante n'instituera ou ne maintiendra à l'importation d'un produit originaire du territoire d'une autre partie contractante, à l'exportation ou à la vente pour l'exportation d'un produit destiné au territoire d'une autre partie contractante, de prohibitions ou de restrictions autres que des droits de douane, taxes ou autres impositions, que l'application en soit faite au moyen de contingents, de licences d'importation ou d'exportation ou de tout autre procédé.

2. Les dispositions du paragraphe premier du présent article ne s'étendront pas aux cas suivants:

a) prohibitions ou restrictions à l'exportation appliquées temporairement pour prévenir une situation critique, due à une pénurie de produits alimentaires ou d'autres produits essentiels pour la partie contractante exportatrice ou pour remédier à cette situation;

b) prohibitions ou restrictions à l'importation ou à l'exportation nécessaires pour l'application de normes ou réglementations concernant la classification, le contrôle de la qualité ou la mise en vente de produits destinés au commerce international;

c) restrictions à l'importation de tout produit agricole ou produit des pêcheries, quelle que soit la forme sous laquelle ces produits sont importés, quand elles sont nécessaires à l'application de mesures gouvernementales ayant pour effet:

(i) de restreindre la quantité du produit national similaire qui peut être mise en vente ou produite ou, à défaut de production nationale importante du produit similaire, celle d'un produit national auquel le produit importé peut être substitué directement;

(ii) ou de résorber un excédent temporaire du produit national similaire ou, à défaut de production nationale importante du produit similaire, d'un produit national auquel le produit importé peut être substitué directement, en mettant cet excédent à la disposition de certains groupes de consommateurs du pays à titre gratuit ou à des prix inférieurs aux cours pratiqués sur le marché;

(iii) ou de restreindre la quantité qui peut être produite de tout produit d'origine animale dont la production dépend directement, en totalité ou pour la plus grande partie, du produit importé, si la production nationale de ce dernier est relativement négligeable.

Toute partie contractante appliquant des restrictions à l'importation d'un produit conformément aux dispositions de l'alinéa c) du présent paragraphe publiera le total du volume ou de la valeur du produit dont l'importation sera autorisée pendant une période ultérieure déterminée ainsi que tout changement survenant dans ce volume ou cette valeur. De plus, les restrictions appliquées conformément à l'alinéa (i) ci-dessus ne devront pas avoir pour effet de réduire le rapport entre le total des importations et celui de la production nationale, comparé à la proportion que l'on pourrait raisonnablement s'attendre à voir s'établir entre elles en l'absence desdites restrictions. Pour déterminer cette proportion, la partie contractante tiendra dûment compte de celle qui existait au cours d'une période de référence antérieure et de tous facteurs spéciaux qui ont pu ou peuvent affecter le commerce de ce produit.

3. Dans les Articles XI, XII, XIII et XIV, les expressions "restrictions à l'importation" ou "restrictions à l'exportation" visent également les restrictions appliquées par le moyen de transactions relevant du commerce d'Etat.

APPENDICE «C-130-7»

The Institute for Research on Public Policy
L'Institut de recherches politiques

Le 14 juillet 1988

NOTRE EAU EST À VENDRE--EMBOUTEILLÉE

par
Frank Stone

Aux termes de l'Accord de libre-échange, notre eau est bel et bien à vendre, comme elle l'a toujours été, comme boisson. L'Accord de libre-échange ne fait qu'interdire l'imposition de droits d'importation ou d'exportation sur l'eau normalement vendue en bouteilles et en cruches. Il entraînera la suppression, sur une période de dix ans, des droits de douane américains de 14 cents le litre à l'égard de l'eau canadienne vendue comme boisson. Il n'existe pas de droits canadiens similaires, mais l'Accord supprimera pour les Américains les droits canadiens de 12 cents le litre qui ont curieusement été placés sur la glace et la neige au début de l'année. Les autres règles de l'Accord concernant le commerce de l'eau entre nos deux pays demeurent ce qu'elles sont depuis quarante ans aux termes du GATT.

Il est tout à fait légitime que les Canadiens aient des inquiétudes quant à la dérivation éventuelle des eaux canadiennes, en particulier pendant une année de sécheresse généralisée en Amérique du Nord. Mais quels que soient les avantages et les inconvénients de l'Accord de libre-échange, il n'a rien à voir du tout avec la dérivation de cours d'eau ou les échanges d'eau entre bassins.

À l'instar de nombreux autres accords du même genre et de leur aïeul, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Accord de libre-échange porte sur la réglementation des échanges commerciaux et non sur

des dérivations de cours d'eau ou des échanges d'eau entre bassins. Dans les listes tarifaires canadienne et américaine annexées à l'Accord de libre-échange, l'eau est considérée comme une boisson. En fait, l'eau est inscrite dans ces listes au chapitre intitulé «BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES», lequel couvre le commerce des eaux minérales, des boissons gazeuses, de la bière, du whisky, du vin et des vinaigres.

Le Canada fait régulièrement le commerce de l'eau comme boisson avec d'autres pays. En 1987, les importations «d'eaux minérales naturelles et artificielles» ont totalisé environ 16 millions de dollars; 13 millions de dollars d'eau importée venaient de la France, 1,3 million de l'Italie et 300 000$ des États-Unis. Statistique Canada n'a pas de chiffres distincts pour les exportations d'eau canadiennes, car elles sont englobées dans les «boissons non alcooliques». Ces exportations canadiennes de boissons étaient évaluées à 11,3 millions de dollars en 1987, et environ 95 p. 100 étaient destinées au marché américain.

Le commerce de l'eau comme boisson est couvert par le GATT depuis quarante ans et est assujetti à ses régles concernant les droits de douane, le traitement national, et les contrôles à l'exportation et à l'importation, des exceptions étant autorisées à des fins de conservation et pour quelques autres raisons. L'Accord de libre-échange ne change rien aux obligations du Canada aux termes du GATT, lesquelles sont englobées dans l'Accord, sauf dans la mesure où le Canada et les États-Unis sont convenus d'éliminer leurs droits sur les échanges d'eau en tant que boisson. Les échanges d'eau n'ont jamais été envisagés dans les cadre du GATT, et les pays membres du GATT jetteraient les hauts cris si quelqu'un s'avisait de prétendre que le GATT couvre les échanges d'eau entre bassins.

À ma connaissance, les lacs, fleuves et rivières du Canada sont une propriété publique et font l'objet de nombreux règlements gouvernementaux. Évidemment, rien dans l'Accord de libre-échange ni dans le GATT n'oblige les propriétaires d'eau ou de tout autre produit d'exporter leurs biens.

L'eau peut certainement être considérée comme un «produit» lorsqu'elle fait l'objet d'échanges commerciaux internationaux entre ses «propriétaires». De même, la terre peut être considérée comme un «produit» lorsqu'elle traverse les frontières dans des contenants de divers genres, par exemple sous la forme de tourbe, de terreau, de sable et de gravier pour la construction de routes ou de minerai. Les gouvernements du Canada qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux ou municipaux, sont tout à fait libres de réglementer l'utilisation de ces eaux et de ces ressources de la terre comme ils l'entendent, dans l'intérêt public ou pour d'autres motifs. Ces règlements débordent le cadre des régles et des droits et obligations des gouvernements aux termes de l'Accord de libre-échange et aux termes du GATT.

Il est inconcevable que les négociateurs canadiens et américains de l'Accord de libre-échange aient jamais envisagé sérieusement des échanges d'eau. Si tel avait été le cas, les médias auraient pris la mouche et auraient suscité une

levée de boucliers au Canada. Il semble qu'on a en fait, tout au moins du côté canadien, envisagé d'exclure spécifiquement les échanges d'eau de l'Accord. Mais nos négociateurs ont à juste titre renoncé à cette idée. En effet, en excluant spécifiquement les échanges d'eau de l'Accord, on aurait laissé entendre implicitement que de tels échanges d'eau auraient pu légitimement être inclus, ce qui aurait signifié que les dérivations de cours d'eau, et la souveraineté du Canada à l'égard de ses ressources en eau auraient pu faire l'objet de négociations. Quoi que nous puissions avoir à reprocher à nos négociateurs, nous devrions leur être reconnaissants d'avoir fait échapper aux négociations la souveraineté du Canada à l'égard de l'eau et la réglementation afférente.

C'est à tort que l'on fait des comparaisons avec l'exclusion de l'Accord de libre-échange des billes de bois, de la bière et de certaines industries culturelles. Contrairement aux échanges d'eau, le commerce des billes de bois, de la bière et des biens et services dits culturels font depuis de nombreuses années l'objet de débats animés sur le commerce international. Contrairement à la question des échanges d'eau, les échanges relatifs à ces biens ont effectivement été tour à tour inclus dans les négociations et exclus.

Il existe un ensemble complexe de lois fédérales, et en particulier de lois provinciales, régissant l'utilisation des eaux canadiennes. Les droits (et les obligations) du Canada au sujet de l'utilisation des eaux limitrophes figurent depuis près de quatre-vingts ans dans le traité des eaux limitrophes de 1909, dont l'application est surveillée par un organisme indépendant, la prestigieuse Commission mixte internationale, composée d'un nombre égal de Canadiens et d'Américains, en séance permanente.

Séparons les questions relatives à notre souveraineté à l'égard de nos ressources en eau et de nos ressources terrestres et aux mesures de contrôle dans ces domaines du débat sur l'Accord de libre-échange. Si les contrôles exercés par le Canada sur l'utilisation de l'eau et sur les flux d'eau sont considérés comme insuffisants, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient élaborer des mesures législatives pour y remédier. On devrait aussi envisager de signer un nouveau traité avec les États-Unis pour mieux nous protéger contre toute dérivation d'eaux limitrophes ou d'eaux américaines qui pourrait avoir des répercussions fâcheuses sur les ressources en eau du Canada.

Note aux rédacteurs:

Frank Stone est un expert-conseil d'Ottawa en politique commerciale et il est associé principal de recherche à l'Institut de recherches politiques. Il est l'auteur de l'ouvrage *Canada, the GATT and the International Trade System*, publié par l'Institut en 1983 et en cours de mise à jour. Pendant sa longue carrière au ministère des Affaires extérieures, il a souvent représenté le Canada au GATT à Genève et a dirigé l'équipe canadienne lors de la négociation de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs conclu en 1972 entre le Canada et les États-Unis. Les vues exprimées dans cet article sont les siennes.

APPENDICE «C-130-8»

LA CLAUSE DÉROGATOIRE

Un aperçu des répercussions que pourait avoir
l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
sur le cinéma et les autres activités culturelles canadiennes.

Winnipeg Film Group

Shereen Jerrett, présidente
Bruce Duggan, directeur administratif

Le 19 juillet 1988

Présentation

Monsieur le président, honorables députés, mesdames et messieurs, nous sommes heureux d'avoir été appelés à exprimer notre avis sur cette question en notre qualité de cinéastes, de membres d'une coopérative cinématographique, de créateurs dont l'oeuvre se veut un reflet de la vie et de l'imaginaire des Canadiens.

Nous estimons que l'Accord de libre-échange portera gravement atteinte à l'industrie culturelle canadienne. Certes, nous ne sommes pas contre le libre-échange, ni même contre cet accord. Cependant, nous nous opposons vigoureusement aux dispositions culturelles qui y sont prévues, notamment, à l'article 2005[1], la clause dérogatoire, qui édicte que:

> Malgré les autres dispositions du présent accord, chaque Partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1 (l'exemption portant sur les industries culturelles).

D'après notre interprétation de ce paragraphe, les parties seraient libres de prendre des mesures de rétorsion contre les entreprises culturelles de l'autre partie, même si les industries culturelles sont expressément exemptées de l'accord. De plus, les parties seraient libres d'adopter et d'appliquer de nouvelles lois prévoyant des mesures de rétorsion. Elles pourraient prendre des mesures de rétorsion à l'encontre d'entreprises nationales concurrentes de même que d'entreprises exportatrices et pour ce faire, ne seraient pas limitées au secteur culturel. En outre, les parties ont convenu de ne pas s'opposer aux mesures de rétorsion, pourvu qu'elle soient appliquées légalement. Enfin, des mesures de rétorsion pourraient être prises avant la soumission d'un différend à l'arbitrage.

---

[1]Chapitre 20, article 2005, page 303:

1. Les industries culturelles sont exemptées des dispositions du présent accord, sauf stipulation expresse à l'article 401 (Élimination des droits de douane), au paragraphe 4 de l'article 1607 (cession forcée d'une acquisition indirecte) et aux articles 2006, 2007 et 2008 du présent chapitre.
2. *76Malgré les autres dispositions du présent accord, chaque Partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1.

Pour prendre un exemple récent, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un important projet en matière de distribution de films, qui est favorable à l'industrie canadienne et dont les coûts prévus s'élèvent à 200 millions de dollars sur cinq ans. S'ils le voulaient, les États-Unis pourraient imposer des mesures de rétorsion dans n'importe quel secteur commercial. Ainsi, ils pourraient frapper les exportations canadiennes d'hydro-électricité d'un tarif équivalent. En pareil cas, combien de temps faudrait-il attendre pour que le secteur de l'hydro-électricité fasse pression sur le gouvernement pour qu'il annule son projet de distribution de films?

La même situation pourrait se répéter dans tous les secteurs d'activités culturelles du Canada (cinéma, radio-télévision, musique, publication, beaux-arts) auxquels le gouvernement accorde une aide financière. Une telle situation dresserait les arts et l'industrie, les arts et les syndicats, les uns contre les autres. Cela reviendrait à dire: «Vous êtes libres de chanter, mais toutes les fois que vous ouvrirez la bouche pour le faire, nous sommes libres de vous frapper sur la tête.» Combien de temps vous faudra-t-il pour cesser de chanter?

Nous sommes convaincus que les négociateurs canadiens ne visaient pas ce résultat. Le gouvernement fédéral n'avait pas non plus l'intention de mettre sur la table ses nombreuses initiatives culturelles. Nous sommes convaincus aussi que les partisans du libre-échange n'avait pas l'intention de porter atteinte à notre vie culturelle.

Malheureusement, le tribunal proposé devra se fonder non sur des intentions, mais sur le texte écrit de l'Accord. Or, l'Accord permet la prise de ce genre de mesures de rétorsion.

Nul ne songuait à qualifier cet accord de tout à fait bon ou tout à fait mauvais: il y aura des gagnants des perdants. Compte tenu du livellé de la clause dérogatoire, les industries culturelles feront partie des perdants.

En notre qualité de cinéastes, notre objectif est de demeurer au Canada, d'y faire des films et de réussir. A titre de Canadiens. Pour les autres Canadiens. Cela sera-t-il possible si la clause dérogatoire n'est pas midifiée? Ou, à l'instar d'un grand nombre de nos concitoyens, serons-nous forcés de quitter notre pays pour nous épanouir comme artistes?

Questions

Un certain nombre de questions ont fait surface à maintes reprises pendant nos discussions sur cette question. Nous avons retenu les plus fréquentes auxquelles nous donnons réponse.

Ces préoccupations sont-elles exclusives au Winnipeg Film Group ou sont-elles partagées par des groupes semblables?

Nous sommes membres de la *Independent Film and Video Alliance*, l'organisme qui regroupe les producteurs, les distributeurs et les salles de projection de vidéos et de films sans but lucratif du pays. Nous avons été mandatés par l'Alliance pour faire connaître ses préoccupations quant à la clause dérogatoire. L'Alliance ne croit pas que soient suffisantes les actuelles dispositions sur l'exemption applicables aux industries culturelles et demande au gouvernement qu'il prenne les mesures qui s'imposent en cette matière.

Le tribunal de règlement des différends se garantira-t-il pas le non-recours à ces mesures de rétorsion?

La clause dérogatoire est libellée de façon telle que les tribunaux pourraient ne pas pouvoir entendre les différends d'ordre culturel. En effet, comme la clause stipule que «malgré les autres dispositions du présent accord» et comme les tribunaux sont touchés par l'accord, il semble bien que ces derniers ne pourront entendre des questions d'ordre culturel. Il est peu probable que telle ait été l'intention des négociateurs. Cependant, le libellé de la clause est si large qu'il pourrait bien avoir cet effet.

Outre la clause dérogatoire, avez-vous d'autres préoccupations?

Oui, mais la clause dérogatoire est la principale et, en raison du manque de temps, nous avons choisi de nous concentrer sur elle. Il y a d'autres difficultés toutefois. Par exemple, la définition d'industrie culturelle[2] ne comprend pas un grand nombre d'activités culturelles que l'on englobe souvent dans les «beaux-arts.» Ne sont pas compris non plus les représentations

---

(2) Chapitre 20, article 2012, page 307:
industrie culturelle désigne une entreprise qui se livre à l'une ou l'autre des activités suivantes:
a)la publication, la distribution ou la vente de livres, de revues, de périodiques ou de journaux, sous forme imprimée ou assimilable par une machine, à l'exclusion toutefois de la seule impression ou composition de ces publications;

musicales ou théâtrales ainsi que les arts visuels. Ces catégories ne sont donc pas exemptées de l'application de l'accord. De plus, la définition est rédigée de telle sorte qu'elle pourrait ne pas comprendre les innovations technologiques. Si cet accord avait été passé il y a 40 ans,la télévision n'aurait pas été comprise dans la définition. De même, dans 40 ans, d'autres innovations technologiques culturelles tout aussi importantes pourraient ne pas être visées par l'accord. (Nous traitons plus en profondeur de ces questions un peu plus loin dans notre exposé.)

Votre position a-t-elle changé depuis notre visite à Winnipeg?

Nous avons toujours conservé la même position pendant tout le processus de négociation. Celle que nous avons présentée l'année dernière était fondée sur le texte préliminaire. Nous avons répondu à cet avant-projet et avons proposé des améliorations. En dépit des réserves de nombreux groupes culturels, pratiquement aucune des dispositions culturelles n'a été modifiée ou clarifiée dans le texte final. Étant donné que le texte n'a pas été modifié et que nos préoccupations sont fondées sur le texte lui-même, celles-ci demeurent inchangées.

Vous avez demandé une exemption. Le premier paragraphe de l'article 2005 n'édicte-t-il pas cette exemption?

Nous n'avons pas dit que l'Accord ne prévoyait pas une exemption. Nous avons dit que l'exemption ne produit pas ses effets parce que le deuxième paragraphe de l'article limite la portée du premier et l'affaiblit.

Mais n'anticipons-nous pas sur les événements? Pourquoi ne pas attendre et voir sous quel angle le tribunal abordera les questions culturelles?

Même si l'on présume que le tribunal pourra décider de questions culturelles, ses décisions ne seront pas arbitraires ni subjectives (du moins, l'espérons-nous). Ses décisions seront fondées sur le texte que nous avons devant nous. Or, nous craignons que ce texte, dans son libellé actuel, n'ait de graves répercussions.

Tout cela n'est-il pas fondé sur la peur?

Si nous nous inquiétons autant, c'est que l'industrie cinématographique canadienne est en plein essor, mais que son avenir est encore fragile. Nous vivons une phase capitale du développement de cette industrie au Canada: la personnalité culturelle propre du cinéma canadien commence à prendre forme. Grâce aux efforts des deux paliers de gouvernement et du milieu cinématographique canadien, nous commençons à peine de reconnaître l'importance que revêt le cinéma canadien pour l'affirmation d'une culture canadienne distincte et vigoureuse. Et nous craignons que l'Accord ne freine cet élan, ne serait-ce que par inadvertance.

Documentation

Sommaire

-- Neutralité concernant le libre-échange
-- Neutralité concernant l'Accord de libre-échange
-- Le texte de l'Accord
-- Préoccupations propres aux dispositions de l'accord visant les industries culturelles
-- Ambiguité du libellé
-- À moins d'éclaircissements, l'expansion des industries culturelles sera compromise
-- Si de tels changements sont impossibles, l'Accord ne devrait pas être adopté
-- Recommandation première:
Abroger la classe dérogatoire

TABLE DES MATIÈRES

Préambule
Préoccupation première: La classe dérogatoire
Résumé des conséquences
Recommandation
Préoccupations secondaires
1. Suppression de la prescription d'impression au Canada
2. Élaboration de règles complémentaires
3. Catégories d'industries culturelles
4. Définition d'une industrie culturelle
5. Exemption partielle seulement
6. Autres Source de préoccupation

Préambule

Après avoir fait table rase de la rhétorique, nous tentons ici de saisir la portée du texte de l'Accord et d'interpréter d'une manière raisonnée et justifiable certaines de ses incidences sur la culture.

Établissons au départ que nous ne nous en prenons pas au concept de libre-échange. Nous sommes en faveur des frontières ouvertes et de la libre circulation des idées. En tant qu'artistes, pourrions-nous penser autrement? Nous ne nous sentons pas, non plus, menacés par une autre culture. Nous sommes fiers de nos oeuvres et sommes convaincus qu'elles peuvent rivaliser avec celles de tout autre pays, dans la mesure où l'art est une activité concurrentielle.

Par ailleurs, l'Accord de libre-échange comme tel ne nous préoccupe pas. Nous ne sommes pas économistes ni experts commerciaux, encore moins des étudiants en droit des traités. Ce sont les dispositions de l'Accord visant les activités culturelles en général et, plus particulièrement, l'industrie du film qui nous inquiètent.

À priori, notre plus cher désir est de voir la culture canadienne rayonner, d'où notre insistance pour que le peuple canadien et le gouvernement du Canada conservent le droit de faire connaître et d'appuyer la culture comme bon leur semble. Nous devons être capables d'élaborer et de mettre en oeuvre, en toute autonomie, notre propre politique culturelle.

Après l'avoir soigneusement étudié, nous concluons que l'Accord, s'il est mis en vigueur tel quel, entravera notre politique culturelle et compromettra notre liberté d'action dans ce domaine. Il affectera irrémédiablement la vie culturelle de notre pays. Nous estimons qu'étant donné la gravité des conséquences, s'il ne peut être modifié, l'Accord devrait être rejeté.

On trouvera ci-après un aperçu de la façon dont nous sommes arrivés à cette conclusion, nos principales sources de préoccupation et une brève recommandation quant à la façon d'atténuer les conséquences. Loin de croire que ces changements amélioreront le sort du Canada, ou même de la culture canadienne, nous pensons toutefois qu'ils corrigeront les principales lacunes de l'Accord proposé.

Historique

Durant les négociations, nous avons mené une campagne intensive de lobbyisme auprès des ordres fédéral et provinciaux afin de faire exclure de l'Accord les industries culturelles.

Nous avons correspondu avec le premier ministre fédéral et les premiers ministres des provinces ainsi qu'avec tous les ministres fédéraux et provinciaux responsables de la culture. Les réactions ont été fort variées. En toute franchise certains ont répondu pour la forme, se montrant peu conscients des

éventuelles conséquences culturelles d'un tel accord (peut-être en sont-ils conscients, mais ils n'en ont pas fait état dans leurs lettres). D'autres ont donné une réponse réfléchie montrant bien qu'ils comprennent la nécessité d'exclure les industries culturelles et ils se sont engagés à y travailler.

Des échanges ont également eu lieu avec les caucus des trois partis provinciaux afin de déterminer à quel point ils appuyaient l'exclusion des industries culturelles. Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu avec de hauts fonctionnaires du commerce et de la culture des provinces. Nous avons également cherché à obtenir de l'information des hauts fonctionnaires fédéraux concernant l'éventualité d'une exemption, sans toutefois obtenir de réponse précise.

Tout au long de ces démarches, nous nous sommmes butés au secret injustifié des négociations. Les hommes politiques avaient peu d'information à partager, les bureaucrates ne pouvaient se prononcer officiellement et le détail des négociations était tu. En fait, les États-Unis nous communicaient des renseignements plus exacts et plus nombreux que ceux que nous obtenions de notre propre gouvernement fédéral.

Après que l'accord commercial eut été annoncé, nous avons dû nous en remettre aux rumeurs, aux reportages des médias et à des photocopies de l'Accord livrées dans des enveloppes brunes sans mention de provenance.

Depuis la diffusion du texte de l'Accord, nous éprouvons beaucoup de difficulté à recevoir, surtout du gouvernement fédéral, des renseignements cohérents et bien informés à son sujet et au sujet de ses incidences sur la culture.

Divers hauts fonctionnaires et hommes politiques nous ont affirmé que l'Accord exclut entièrement la culture, d'autres, qu'il la compromet, mais de façon tout à fait marginale, et d'autres encore, qu'il en signe l'arrêt de mort.

La question à se poser au sujet de cet accord n'est pas ce qu'était l'intention du négociateur, ni ce que les Américains sont susceptibles de faire, mais plutôt ce qu'il permet aux deux parties de faire. Il est impossible de savoir ce qui était délibéré et ce qui ne l'était pas, ni si les intentions et les interprétations étaient perçues de la même façon par les deux équipes de négociation. Si l'esprit ne correspond pas à la forme, c'est tout de même le texte écrit qui dominera lorsqu'il y aura désaccord. Nous estimons donc que toute interprétation doit se fonder sur le libellé.

Préoccupation première: La clause dérogatoire

Aucun article de l'Accord n'aura inquiété plus peut-être les membres des cercles culturels que la clause dérogatoire (article 2005.2). Nous partageons ce sentiment.

Le texte de cet article est le plus embrouillé de tout l'Accord. Bien que celui-ci prévoit d'autres exemptions, celle de la culture a ceci d'unique

qu'elle est assortie d'une clause dérogatoire. Nous avons essayé de dégager un sens de cet article mais, en dernier recours, il a fallu nous en remettre au texte. Voici comment nous l'interprétons.

Le texte se lit:

> «Malgré les autres dispositions du présent accord, chaque Partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1.» (l'exemption des industries culturelles).

Cette phrase comporte trois éléments:

Partie 1: Malgré les autres dispositions du présent accord...
Partie 2: ...chaque partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent...
Partie 3: ...en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1.

Nous sommes surtout préoccupés par les parties 1 et 2, mais nous traiterons des trois en essayant le plus possible d'en dégager un sens.

Partie 1: Malgré les autres dispositions du présent accord...

La phrase comporte trois idées négatives (Partie 1: Malgré..., Partie 3: incompatibles, si ce n'était). Ces trois négations s'annulent entre elles, de sorte qu'il n'en reste plus qu'une qui aurait le sens de «toutefois».

Il faut se rappeler que cette négation s'applique à tous les éléments du document («...les autres dispositions du présent accord...»). Elle inclut donc l'exemption de l'industrie culturelle (mentionnée au paragraphe 1), sans toutefois s'y limiter. Il faut en déduire que la clause dérogatoire s'applique à toute partie de l'Accord qui touche à la culture, y compris aux dispositions visant à restreindre l'investissement et à l'obligation de négocier des politiques de subvention culturelle mutuellement acceptables (voir ci-après).

D'après certains, cette phrase élargirait et conforterait l'exemption culturelle. Elle lui donnerait une portée beaucoup plus grande que si le seul paragraphe 1 avait été inclus, laissant ainsi entendre que cette exemption est encore plus générale que celle portant sur la bière.

La construction de la phrase ne permet pas une telle interprétation. La partie 1 a clairement pour objet de limiter les effets de l'exemption, plutôt que de les élargir. Elle agit comme réserve réduisant le pouvoir et la portée du paragraphe 1, établissant dans les faits une exemption à l'exemption.

Partie 2: ...chaque Partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent...

Voilà la partie qui confère des pouvoirs et des droits aux deux parties. La nature de ces pouvoirs et de ces droits (comparativement à l'exemption culturelle comme telle) détermine l'effet global de la clause dérogatoire. Si cet article est défini dans son sens le plus strict et précis, l'exemption culturelle demeure forte. Par contre, si l'autorité conférée par cet article est égale, ou presque, au pouvoir d'exemption comme tel, alors il ne reste rien ou presque de l'exemption culturelle.

Malheureusement, cette partie essentielle de l'article est aussi la moins précise. Si nous nous en reportons au texte, il apparaît clairement que les pouvoirs conférés par cette partie sont effectivement très larges.

Les parties sont habilitées à «...prendre des mesures...» Comme le libellé lui-même ne comporte qu'un qualificatif («...équivalent...»), les mesures ne sont pas bien circonscrites et, dans l'accord définitif, elles sont en réalité très générales. Ce fait a deux conséquences.

Tout d'abord, le manque de qualificatifs signifie que les mesures ne se limitent pas aux recours commerciaux existants. Si elles avaient été bien définies, il est possible que les Américains n'auraient eu à leur disposition que les recours actuels de droits compensateurs et de droits antidumping. Parce qu'elles ne sont pas définies, les Américains sont libres d'instaurer de nouvelles mesures dirigées contre nos industries culturelles. Elles pourraient même ne pas comporter les ristrictions de pure forme qu'imposent leurs lois actuelles. Le champ est donc libre.

Par ailleurs, cela veut dire que les États-Unis sont libres d'imposer des mesures dans d'autres secteurs que celui de la culture. Ainsi, en représailles contre nos industries culturelles, ils sont libres d'imposer des mesures dans tout autre secteur. Rien ne les empêche de frapper le pétrole et le bois à cause d'activités menées dans l'industrie du film ou de l'édition.

Si c'est le cas, les hommes d'affaires et les travailleurs feront les frais de l'appui culturel consenti par notre gouvernement. Il n'est pas difficile de concevoir leurs réactions. Un ressac touchera l'industrie culturelle. La culture sera perçue comme une industrie qui nuit plutôt qu'elle ne contribue à la vie économique de notre pays. Les milieux d'affaires et les syndicats demanderont au gouvernement de réduire ou d'éliminer son appui culturel. La suite est prévisible.

Pendant qu'un litige particulier sera soumis à la procédure de règlement prévue par l'Accord, la «mesure» sera en place, paralysant l'industrie visée et forçant le gouvernement du Canada à supprimer le programme culturel en cause.

Dans un tel contexte, les amis de la culture se trouveront dans une position impossible. Comment pourraient-ils justifier la perte d'emplois et d'entreprises? Comment pourraient-ils se faire les défenseurs d'une politique qui oppose l'artiste au travailleur et à l'entrepreneur. Ils se retrouveraient dans une position indéfendable, défendant une cause perdue.

Le second élément de la phrase (...un effet commercial équivalent...) est tout aussi inquiétant.

On ignore comment cette équivalence sera déterminée. Les questions à cet égard seront probablement soumises à l'arbitrage. Pourtant, bien que l'on sache quel tribunal tranchera, on ignore toujours la méthode qui sera utilisée. Les deux gouvernements auront-ils à fournir des indicateurs distincts des effets commerciaux ou en laissera-t-on le soin aux organismes et aux particuliers parties au litige? Le tribunal d'arbitrage fera-t-il ses propres calculs? Enfin, qu'arrive-t-il si les plus touchés estiment que l'effet commercial a été mal déterminé?

De toute évidence, la nature commerciale des activités culturelles sera déterminante. La politique culturelle se définit en termes d'effet commercial, non pas d'effet culturel, de sorte que l'on aboutit à une vue purement économique des choses. Toute politique culturelle ou programme d'appui mis en place par notre gouvernement qui a un effet commercial risque d'être frappé de «mesures». Donc, toute politique culturelle qui a un effet économique sera vulnérable.

Par ailleurs, cette partie de l'article ne réussit pas à limiter explicitement la source de préoccupation en matière de commerce transfrontalier. Ainsi, les transactions culturelles survenant entièrement en territoire canadien (par exemple, la distribution et l'exposition de livres et de films canadiens au Canada) risqueront d'attirer la prise de «mesures» (si l'on peut prouver que le gouvernement canadien y a donné son appui et que le produit culturel rivalise avec un produit américain). Le gouvernement des États-Unis acquiert donc de nouveaux pouvoirs, sans précédent, d'intervention sur nos marchés, dominant des secteurs dans lesquels ils détiennent déjà le monopole.

<u>Partie 3: ...en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1.</u>

La partie 3 stipule clairement quelles sont les interventions qui pourraient entraîner la prise de «mesures», notamment tout ce que ne prévoit pas le paragraphe 1. En adoptant cet accord, notre gouvernement accepte l'axiome selon lequel tous les programmes culturels sont préjudiciables s'ils ont une incidence économique. Cela signifie que Radio-Canada, Téléfilm, le Conseil des Arts, l'ONF, ainsi que toute politique culturelle éventuelle, lesquels ont une incidence économique, peuvent être remis en cause. Les négociateurs n'ont pu s'entendre sur un seul programme culturel ayant un effet économique qui était acceptable et, par conséquent, qui ne pourrait faire l'objet de droits compensatoires. Nous acceptons en somme de rendre notre politique culturelle conforme à la politique commerciale américaine, ou d'en accepter les conséquences.

Nous sommes maintenant en mesure de reformuler l'exemption dans son ensemble d'une manière plus compréhensible. Elle pourrait se lire comme suit:

La culture est exemptée. Toutefois, afin d'être exemptée, la culture doit s'inscrire dans la définition figurant à l'article 2012. Cette définition se limite aux industries culturelles ayant un fondement technologique. Elle se limite également aux entreprises et ne touche probablement pas les produits de ces entreprises. Elle n'inclut pas les activités qui soutiennent ces entreprises culturelles. De plus, elle se limite aux entreprises culturelles qui utilisent des techniques déjà en places. Enfin, elle ne comprend pas les arts visuels ni les arts de la scène.

La culture est exemptée. Toutefois, chaque partie peut user de représailles envers les entreprises culturelles de l'autre partie. Ces mesures de représailles peuvent être prises au moyen de la législation actuelle sur les recours commerciaux. Chaque partie est également libre d'élaborer et d'appliquer de nouvelles lois à cet effet. Le niveau des représailles doit correspondre à l'effet économique produit par le soutien qu'accorde l'autre gouvernement à ses entreprises culturelles. Les représailles sont permises tant dans le cas d'une concurrence transfrontalière que dans celui d'une concurrence nationale. Elles ne sont pas limitées au secteur culturel. Les deux parties s'entendent pour ne pas s'opposer aux représailles, à condition que celles-ci soient exercées légalement. Enfin, des représailles peuvent être exercées avant que le conflit soit soumis à l'arbitrage.

En résumé: Nous pouvons continuer à soutenir la culture et les États-Unis sont libres de nous punir parce que nous le faisons.

Cela n'est pas une exemption d'une grande portée.

Résumé des conséquences

Un examen minutieux de la clause dérogatoire montre qu'elle a pour effet d'affaiblir notre culture en paralysant la politique culturelle du gouvernement. Loin de protéger la culture, cette clause lui est énormément préjudiciable.

Premièrement, elle annule presque complètement l'exemption relative à la culture. Deuxièmement, elle donne un caractère officiel à la législation américaine actuelle. Troisièmement, elle étend la portée des lois américaines en leur permettant de s'intéresser aux activités culturelles canadiennes, même à celles qui ne touchent pas le commerce, du moment qu'on peut démontrer qu'elles ont un effet économique. Quatrièmement, elle nous enlève notre droit d'être en désaccord sur les lois commerciales américaines si elles sont appliquées légalement.

Il importe peu de savoir si ces conséquences ont été oui ou non recherchées. Le fait est qu'elles sont implicites. En ce qui concerne la culture, l'Accord limite la capacité de notre gouvernement de soutenir la

culture tout en donnant aux État-Unis une possibilité accrue de prendre des mesures de représailles contre toute mesure de soutien.

Nous ne pouvons croire que c'est ce que le Parlement recherche.

Recommandation

Étant donné les conséquences susmentionnées, nous estimons qu'il faut abroger la clause dérogatoire. Il a été jugé inutile d'en prévoir pour ce qui est des autres exemptions. Nous estimons qu'il faudrait accorder la même priorité aux activités culturelles et prévoir une exemption équivalente.

Préoccupations secondaires

Bien que nous ayons intitulé cette section «préoccupations secondaires», il ne faudrait pas en conclure que nous estimons que leurs conséquences sont sans importance--tout préjudice à la culture est grave. Nous avons tout simplement décidé de considérer comme préoccupation principale ce qui, à notre avis, constitue l'essentiel de l'exemption culturelle.

1: Suppression de la prescription d'impression au Canada

(Chapitre 20, article 2007, page 305)

Comme cette disposition touche principalement les maisons d'édition canadiennes, nous leur laisserons le soin d'aborder ce problème en détail. Elle montre cependant que l'Accord comporte une lacune regrettable, à savoir qu'on y établit une distinction entre les activités culturelles et les industries qui les soutiennent. Cette disposition permettra peut-être de régler plus facilement les litiges commerciaux, mais elle ne tient pas compte de la réalité de l'activité culturelle, c'est-à-dire du fait que la création d'oeuvres d'art et les industries qui rendent cette création possible sont étroitement confondues.

Dans notre propre domaine, le cinéma, quelles sont les activités qui sont considérées comme faisant partie de «la production, la distribution, la vente ou la présentation de films» (et visées par conséquent par l'exemption culturelle), et quelles sont celles qui sont considérées comme des industries de soutien non culturel? Apparemment, la fabrication et la vente de films vierges ne seraient pas considérées comme une «industrie culturelle», alors que le serait le chargement de la même pellicule dans une caméra en vue de filmer. Malheureusement, il existe des zones grises entre ces deux activités. Le développement de cette même pellicule est-il considéré comme une activité d'une «industrie culturelle»? (sinon, les laboratoires locaux, dont nous dépendons pour obtenir rapidement un développement de haute qualité, pourraient être vendus à un investisseur étranger, sous réserve d'un examen gouvernemental). Le montage est-il considéré comme une «industrie culturelle»? Qu'en est-il du coupage des négatifs?

Nous n'avons pu obtenir de réponses à aucune de ces questions. Nous supposons que personne ne peut nous en fournir.

2: Élaboration de règles complémentaires

Des conversations que nous avons eues avec les fonctionnaires fédéraux chargés du commerce, nous avons cru comprendre que le Canada et les États-Unis ont convenu d'établir ensemble des définitions de ce que sont et ne sont pas des subventions acceptables. Nous avons cru comprendre également qu'ils ne se sont pas entendus pour exempter les subventions culturelles des discussions. Le texte de l'Accord nous amène à tirer la même conclusion.

Cela signifie donc que nous avons convenu de négocier des définitions mutuellement acceptables de ce que sont des subventions culturelles permises, d'harmoniser les lois canadiennes et américaines relatives aux subventions culturelles avec cet ensemble de règles complémentaires concernant les droits antidumping et compensatoires.

Il semble que les Américains n'aient pas accepté notre système actuel de subventions culturelles et qu'ils puissent s'y opposer lorsque nous ferons «tout notre possible» pour conclure un accord à ce sujet.

3: Catégories d'industries culturelles

(Chapitre 20, article 2012, page 307)

Cette définition comporte de toute évidence deux lacunes.

Tout d'abord, on n'y parle pas d'activités culturelles actuelles importantes. On n'y fait aucunement allusion aux arts visuels et de la scène. On ne sait pas s'ils ne sont pas considérés comme des industries, et par conséquent nullement visés par l'accord, ou bien si les négociateurs canadiens pensaient que les artistes visuels ou de la scène désiraient prendre part aux discussions à ce sujet. On ne sait pas très bien non plus si l'artisanat fait partie ou non de cette définition de la culture. Enfin, on ne sait pas comment on distinguera les activités industrielles ayant une composante culturelle des activités culturelles ayant une composante industrielle. Où, par exemple, insérer la création et la reproduction d'affiches?

Si ces activités culturelles ne sont nullement visées par l'Accord, il faudrait que le texte de l'Accord le précise clairement. Parce qu'il s'agit d'un accord global plutôt que sectoriel, ces activités sont visées si elles n'en sont pas exemptées expressément. La plupart de ces préoccupations ne touchent pas les cinéastes et nous laissons donc à nos collègues d'autres secteurs culturels le soin de les aborder.

Nous nous inquiétons plus précisément du fait qu'on a omis de la définition toutes les industries culturelles futures. La définition

reposant sur les caractéristiques technologiques des activités (par exemple: les films, les enregistrements audio ou vidéo, les partitions musicales, les compositions musicales assimilables par une machine), les progrès techniques rendront cette définition désuète. Où y insérer par exemple les oeuvres artistiques faites par ordinateur? Qu'adviendra-t-il si les hologrammes deviennent une forme d'art populaire et, par conséquent, si leur production, distribution et présentation deviennent une industrie culturelle? (Où y parle-t-on de la reproduction d'images qui bougent par d'autres moyens que les enregistrements vidéo et les films?) Si cette entente avait été conclue il y a 30 ans, on n'y ferait même pas allusion aux enregistements vidéo.

Cette omission aura pour effet de contraindre les activités culturelles aux catégories permises par l'Accord. Cette contrainte dans le temps est contraire à la manière dont se développent les oeuvres d'art au Canada (ou encore la vie artistique de n'importe quel pays). C'est le désir de changer et de progesser qui est au coeur d'une culture vivante. C'est le devoir d'un gouvernement de faire en sorte que ce progrès se réalise.

4: Définition d'une industrie culturelle

(Chapitre 20, article 2012, page 307)

On ne sait pas clairement ce qu'on entend par «une entreprise qui se livre à», «Une entreprise» peut-elle être une personne, un groupe non constitué en société, une société de la Couronne, un programme gouvernemental?

On ne sait pas clairement non plus ce que signifie «qui se livre à». L'entreprise en question doit-elle se livrer exclusivement à une activité culturelle, ou l'activité culturelle doit-elle dominer toutes les activités de cette entreprise? Les sociétés dont les filiales à 100 p. 100 exercent des activités culturelles sont-elles visées par l'exemption?

En fin, le texte semble signifier que seule l'«entreprise» est exemptée, et non pas ses produits.

5: Exemption partielle uniquement

Nous ne savons pas clairement si oui ou non le droit d'établissement et le droit de faire le commerce de biens culturels sont exemptés ou inclus. On a apparemment répondu à ces questions au cours des négotiations, mais les réponses ne figurent pas dans le texte. Nous espérions que le texte officiel contiendrait des réponses claires à ces questions, mais ce n'est pas le cas.

6: Autres sources de préoccupation

Nous nous inquiètons également de l'absence apparente de réciprocité dans les dispositions relatives aux droits d'auteur et de l'entente prévoyant l'achat d'industries culturelles qui font indirectement des

acquisitions. Malheureusement, nous n'avons pas la compétence juridique qui nous permettrait d'aborder ces questions adéquatement.

Nous ne pensons pas avoir présenté toute la gamme des problèmes que cause l'Accord en ce qui concerne la culture. Il s'agit cependant de la plupart des difficultés dont nous sommes conscients.

APPENDICE «C-130-9»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

ALLIANCE OF CANADIAN CINEMA, TELEVISION

AND RADIO ARTISTS (ACTRA)

AU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

CONCERNANT LE PROJET DE LOI C-130,

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

19 juillet 1988

ACTRA

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists
2239 Young Street, Toronto, Ontario M4S 2B5
Telephone: (416) 489-1311 Fax:(416) 489-1435
Branch Offices: Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montreal, Halifax, St. Johns

INTRODUCTION

Le Canada est à un tournant historique: le projet de loi C-130, dont l'objet est de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange négocié l'an dernier entre le Canada et les États-Unis, aura pour effet de bouleverser notre pays au point d'en modifier la nature.

Tout au long de notre histoire, nous avons résisté à la force de gravité formidable qu'exerce notre voisin du Sud. Nous avons manqué succomber au mirage de la prospérité économique, nous avons même caressé l'idée de nous fondre dans les États-Unis et d'abandonner le rêve d'une nation indépendante au nord de ce continent.

Et pourtant, jamais nous n'avons cédé. Face aux tentations les plus fortes, les Canadiens n'ont jamais renié leur indépendance.

Or, voici que le débat historique autour du projet de loi C-130 va nous faire basculer dans l'intégration économique, sans même que les Canadiens aient eu l'occasion d'approuver cette décision par des élections - qui sont, dans une démocratie, la pierre de touche des grandes décisions politiques.

L'ACTRA regroupe près de 10 000 artistes-interprètes, écrivains et journalistes des ondes, tous des professionnels, travaillant sur les réseaux de langue anglaise du Canada et regroupés dans 15 sections représentant une dizaine de villes, depuis Saint-Jean de Terre-Neuve jusqu'à Vancouver. Dès le début des pourparlers, nous nous sommes inquiétés des répercussions que l'Accord de libre échange risquait d'avoir sur notre secteur culturel.

LE MÉDIUM - LA TÉLÉVISION, LA RADIO, LE CINÉMA

Le médium que nous représentons est un instrument puissant: la télévision, la radio et le cinéma sont un aspect fondamental de notre existence.

- les Canadiens sont des téléspectateurs assidus: la télévision est leur principal loisir et le Canadien passe, en moyenne, 24 heures par semaine en face de son poste.

- l'enfant canadien reste chaque année 1000 heures devant la télévision, alors qu'il n'en passe que 800 à l'école.

- 95 pour cent des Canadiens écoutent la radio: ils y consacrent 18 heures par semaine.

- deux tiers des Canadiens déclarent que la télévision est leur passe-temps favori.

- plus de 50 pour cent des Canadiens déclarent que c'est par les ondes qu'ils reçoivent l'essentiel des nouvelles et des informations.

- les recettes de distribution des films au Canada dépassent aujourd'hui le milliard de dollars.

OUI, MAIS...LE MESSAGE N'EST PAS CANADIEN

Aujourd'hui, en 1988, le Canada est un pays occupé culturellement.

Le contenu du médium, ce n'est pas nouveau, pose problème. En effet, si l'on ne saurait nier que notre société se nourrit véritablement de ce que lui servent les médias électroniques, il n'en est pas moins vrai que ce que l'on nous sert n'est pas canadien, mais reflète plutôt la pensée, les

manières de voir et de sentir, la vision du monde d'autres nations, et principalement de notre voisin américain.

Il n'y a rien de répréhensible à ce que la production culturelle des autres nous soit accessible; mais il est, par ailleurs, essentiel que les Canadiens puissent voir des films, des émissions de variétés ou des informations qui véhiculent des valeurs culturelles, des moeurs et des normes qui soient les nôtres.

- alors que nous consacrons la moitié de notre vie de téléspectateurs à regarder des oeuvres dramatiques, moins de 7 pour cent de ce qui nous est proposé dans ce domaine, en langue anglaise, est d'origine canadienne.

- la télévision américaine nous offre davantage d'heures d'émissions d'actualités que les réseaux canadiens.

- il n'y a pas longtemps, Friends of Canadian Broadcasting a fait paraître dans un journal une annonce présentant Michelle, une jeune canadienne de 10 ans comme il y en a tant, qui passe près de 80 pour cent de son temps de télévision à suivre des émissions américaines, c'est-à-dire un nombre

d'heures équivalent à celui qu'elle passe à l'école. Légende de cette annonce: "Une puissance étrangère s'est emparée de l'esprit de Michelle".

- sur vingt films projetés dans nos salles de cinéma, un seul est canadien. Samedi dernier, à Toronto, 55 films étaient à l'affiche ... dont un seul canadien - inspiré d'un roman américain et dont l'action se déroulait à l'étranger. Sur plus de deux cents salles de cinéma que compte l'agglomération de Toronto, une seule projetait un film canadien.

C'est à nous, membres de l'ACTRA, qu'il appartient de montrer à nos compatriotes qui nous sommes et d'incarner, pour le bénéfice de tous, la diversité des régions du Canada. C'est à nous qu'il revient de placer la crise actuelle que traverse notre monde dans une perspective canadienne et de mettre en oeuvre ce puissant moyen de communication pour divertir, pour instruire et pour informer nos concitoyens. Mais ce n'est pas une mince tâche, dans un pays dont la population, modeste en nombre mais répartie sur un si vaste territoire, doit être atteinte dans nos deux langues officielles. Une tâche qui n'est guère facilitée par la proximité d'un puissant parmi les puissants.

Mais cela n'a pas empêché l'ACTRA de s'efforcer, depuis des années, de redresser la situation.

À titre individuel, nous nous sommes engagés à vivre et à travailler dans ce pays, en tant qu'artistes. Quant à notre organisation, l'ACTRA, elle se bat en première ligne pour que l'on produise plus et mieux, au Canada.

Mais ni nos efforts, ni ceux des autres, ni les initiatives du gouvernement qui se sont succédées au cours des 60 dernières années n'ont réussi à transformer les statistiques, toujours aussi désolantes, parce qu'on ne change pas la dure réalité : pour produire tout en faisant de la bonne qualité, il faut d'énormes investissements et le marché intérieur, trop restreint, ne permet pas de recouvrer de telles mises de fonds.

Par conséquent, si les Canadiens veulent être présents, il faut que les pouvoirs publics appuient énergiquement la production canadienne.

Il faut d'ailleurs reconnaître que cet appui existe déjà, et qu'il n'est pas nouveau. Qu'il s'agisse de Radio-Canada, de Téléfilm Canada, des règles concernant le contenu canadien ou le remplacement du câble, des dispositions fiscales ou des règlements sur la radiodiffusion, tout un faisceau d'initiatives concourt à nous aider à produire des films et des émissions canadiens. Mais cette assistance, conjuguée au génie

créateur de nos artistes, n'a pas suffi à nous offrir un choix véritable.

Dans nos métropoles, nous pouvons recevoir davantage de chaînes de télévision que dans n'importe quel autre pays. Mais le choix nous est tout de même refusé, puisque nous n'avons pas le loisir de regarder du "Made in Canada", notamment aux heures critiques, c'est-à-dire celles de plus forte écoute. Nous recevons directement les stations américaines, et de toute façon, nos propres stations retransmettent bon nombre des programmes américains. Encore une fois, à Toronto, samedi dernier, l'amateur de films canadiens serait resté sur sa faim.

C'est dans ce contexte d'ensemble que survient l'Accord sur le libre-échange.

L'ACCORD SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

Cet accord ne nous aidera aucunement à offrir un choix véritable au public canadien.

N'oublions pas que notre problème n'est pas de chercher à pénétrer le marché américain, mais tout simplement d'avoir accès au nôtre. Or, l'accord ne peut qu'entraver nos efforts,

cela ne fait pas de doute. Reste à déterminer dans quelle mesure.

En dépit de l'article qui dispose que "les entreprises culturelles sont exemptées", plusieurs mesures les touchent directement.

- l'obligation d'imprimer au Canada, prévue à l'article 19.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, est supprimée.

- le projet de loi C-130 amende la Loi sur le droit d'auteur afin d'introduire un droit de retransmission par fil.

- les droits sur les disques, bandes magnétiques, bandes magnétoscopiques, pellicules et produits similaires sont supprimés.

- le secteur de la publicité, qui est à l'origine de symboles culturels puissants et qui engage continuellement des artistes-interprètes, a été expressément inclus.

Et puis, il y a la très étrange "clause de dérogation".

"Malgré les autres dispositions du présent accord, chaque Partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1" (l'exclusion alléguée).

Ce paragraphe est interprété de façon très différente par les deux parties à l'Accord.

D'un côté, les États-Unis déclarent que le Canada a convenu que les mesures prises à l'avenir dans le domaine culturel seraient limitées et conformes aux principes de l'Accord. Le Canada affirme avoir défendu notre droit à introduire des programmes culturels. Les États-Unis se sont réservé le droit de prendre des mesures de représailles contre ces programmes, mais ils conviennent de limiter leur réaction à des effets commerciaux équivalents.

Que signifie donc cette clause?

À tout le moins, les futures initiatives gouvernementales seront soumises à un examen dans le contexte bilatéral. Nos actions, ainsi que les réactions américaines, seront

assujetties au mécanisme de règlement des différends. En d'autres termes, les discussions portant sur les questions culturelles seront réduites à des considérations commerciales.

Mais si l'on adopte l'hypothèse pessimiste, cette clause est le signe que le Canada est disposé à changer de cap afin d'accommoder l'industrie américaine des programmes de loisirs, c'est-à-dire l'un des groupes de pression les plus puissants de ce pays.

Gardons-nous d'oublier que les programmes culturels mis en oeuvre au Canada visent simplement à nous ménager une part de notre propre marché. Il ne s'agit pas des "subventions injustes" qui permettent de vendre les bardeaux moins cher, aux États-Unis, que les bardeaux américains, ni du poisson ou de la potasse, qui seraient bradés à perte chez nos voisins. Il s'agit plutôt de mesures qui nous aideront à trouver un petit créneau pour les films canadiens sur nos propres écrans, de pouvoir produire, pour notre propre consommation, des émissions de radio et de télévision; le but de l'opération étant de faire barrage au raz-de-marée des programmes américains distribués chez nous à des prix nettement inférieurs aux coûts de production.

LES PRÉOCCUPATIONS DE PREMIER PLAN

Quelles sont les inquiétudes les plus graves, provoquées chez nos artistes, nos auteurs et nos journalistes professionnels par la perspective de l'Accord sur le libre-échange?

Il y a, bien sûr, la "clause de dérogation". Nous partageons le souci du secteur de l'édition quant à la suppression de l'obligation d'imprimer au Canada. Celui des maisons et des studios d'enregistrement concernant l'élimination des droits. Nous craignons que le coup de grâce ait été porté à un secteur canadien indépendant de la publicité. Nous appréhendons, dans la foulée, une réduction des perspectives d'emploi pour les artistes-interprètes professionnels qui, en 1987, ont tiré plus d'un tiers de leurs revenus des messages publicitaires à la radio et à la télévision.

Tous ces facteurs affaibliront notre position, comme ils mineront la capacité et la disposition du pays à mettre en oeuvre les mesures énergiques dont nous avons besoin pour étayer et encourager la production radiophonique, télévisée et cinématographique au pays.

Mais, plus encore, nous craignons que notre gouvernement n'ait porté encore au-delà les conséquences négatives de ces facteurs.

Examinons de plus près quelques autres aspects :

1. Le droit de retransmission est introduit d'une manière qui favorise les créateurs américains.

L'ACTRA est favorable à un droit de retransmission. Le créateur d'un bien intellectuel devrait pouvoir contrôler l'usage qui en est fait par les sociétés de télédistribution, qui réalisent d'énormes profits lors de la diffusion des signaux. Or, en exemptant les "signaux locaux" de l'obligation de verser un droit d'auteur, le gouvernement garantit que le plus gros des sommes versées par les abonnés du câble filera tout droit au sud de la frontière.

Si la loi reconnaissait tout simplement que le principe du droit de la retransmission vaut pour tous les créateurs, les créateurs et le producteurs canadiens bénéficieraient d'une portion substantielle des revenus ainsi créés.

Dans un cas comme dans l'autre, évidemment, la part du lion en matière de redevances prendra le chemin du sud.

2. On a tout lieu de croire que le projet de loi sur l'importation des produits cinématographiques a été l'une des victimes des négociations sur le libre-échange.

À l'heure actuelle, 97 pour cent des produits de la distribution des films au Canada sont entre les mains de sociétés étrangères, principalement américaines. Les recettes provenant des entrées au Canada servent à financer la production des grands - et des moins grands - du cinéma américain.

La loi proposée par le gouvernement en 1987 aurait garanti un supplément de profits de 12 pour cent aux circuits de distribution canadiens. Ces sommes auraient servi à financer de nouveaux films canadiens.

Mais il se trouve que le gouvernement a cédé aux énormes pressions des Américains. Au lieu d'assurer cette part supplémentaire de marché aux sociétés canadiennes, le projet de loi présenté en 1988 vise simplement à permettre aux sociétés

canadiennes de se mettre sur les rangs pour l'obtention des droits canadiens sur ces films. Il faut être bien naïf pour s'imaginer que cela aura une incidence quelconque.

3. La réforme fiscale de l'an dernier a modifié les dispositions relatives à la déduction pour immobilisations dans les cas d'investissements dans des productions cinématographiques ou télévisées indépendantes. Cette mesure a considérablement anémié les ressources privées de l'important secteur canadien des productions indépendantes.

Doit-on voir un lien entre ce changement et l'opinion émise par l'homologue américain de ce secteur, à savoir que les dispositions antérieures constituaient une "concurrence déloyale"?

4. Avant même de disposer d'analyses détaillées, il semble, d'après les dispositions récentes de la Loi sur la radiodiffusion et la politique correspondante, que les positions longtemps maintenues par les pouvoirs publics en matière de radiodiffusion aient été modifiées pour faire droit aux intérêts américains. À titre d'exemple, le gouvernement semble prendre le contre-pied des efforts visant à garantir aux services de programmes canadiens la priorité par rapport aux services de spécialités basés aux États-Unis, sur le réseau de télédistribution canadien.

Ces changements ont-ils, eux aussi, eu pour objet de satisfaire les revendications américaines?

À n'en pas douter, les entreprises culturelles canadiennes ont beaucoup plus à attendre de l'Accord sur le libre-échange qu'une petite phrase leur disant qu'elles sont "exemptées".

À vrai dire, le pays tout entier a beaucoup plus à attendre.

CONCLUSION

Tout compte fait, l'Accord ne porte pas principalement sur les secteurs où oeuvrent les artistes, les auteurs et les journalistes canadiens.

L'Accord porte essentiellement sur les droits de douanes, l'énergie, les textiles, les industries secondaires, l'eau et les échanges dans le secteur tertiaires. Il porte sur deux sociétés qui intègrent leurs économies. Il préside à l'abandon, par le Canada, de certains des droits souverains propres à toute nation authentiquement indépendante. Inexorablement, le Canada entre dans l'orbite américaine.

Cela aussi, c'est une question culturelle.

N'oubliez pas que le Canada n'a pas derrière lui une histoire faite de siècles d'indépendance, ni une langue différente qui ferait obstacle à une intégration complète à notre voisin du sud, alors que déjà la géographie du continent favorise considérablement les communications dans le sens Nord-Sud.

Pensez à ce qu'il nous en a coûté, en dépit de cette influence, pour édifier et entretenir nos liens entre l'Est et l'Ouest du pays. Pour bâtir une nation.

L'Accord sur le libre-échange va renforcer l'attraction Nord-Sud, et les régions canadiennes deviendront le prolongement de leurs voisines américaines. La production télévisée locale et régionale faite par des Canadiens pour des Canadiens, d'ores et déjà menacée, s'éteindra tout à fait. La production de Vancouver dépendra intégralement du travail réalisé aux États-Unis et Toronto cessera d'être le premier centre canadien de production télévisée et cinématographique; tout au plus occupera-t-i la troisième place dans un nouveau pays : les États-Unis et leurs Provinces.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Rawson Academy of Aquatic Science:

Don Gamble, Executive Director;

Mel Clark, Consultant.

From the Business Council on National Issues:

Thomas D'Aquino, President and C.E.O.

From the Winnipeg Film Group:

Shereen Jerrett, President;

Bruce Duggan, Executive Director.

From ACTRA:

Meg Hogarth, Chairperson, Performers Guild;

Garry Neil, General Secretary;

Marianne Fraser, Chairperson, Writers Guild;

David Mowbray, Vice-Chairman, Broadcast Journalists Guild.

From the Canadian Pork Council:

Laurent Pellerin, Vice-President;

Martin Rice, Executive Secretary.

From the Canadian Cattlemen's Association:

Jim Graham, Chairman, Foreign Trade Committee;

Gil Barrows, Director of Government Affairs.

From the Canadian Meat Council:

David Adams, General Manager.

TÉMOINS

De la Rawson Academy of Aquatic Science:

Don Gamble, directeur général;

Mel Clark, expert-conseil.

Du Conseil d'entreprise pour les questions d'intérêt national:

Thomas D'Aquino, président-directeur général.

Du Winnipeg Film Group:

Shereen Jerrett, présidente;

Bruce Duggan, directeur exécutif.

De l'ACTRA:

Meg Hogarth, présidente du *Performers Guild*;

Garry Neil, secrétaire général;

Marianne Fraser, présidente du *Writers Guild*;

David Mowbray, vice-président du *Broadcast Journalists Guild*.

Du Conseil canadien du porc:

Laurent Pellerin, vice-président;

Martin Rice, secrétaire exécutif.

De l'Association canadienne des éleveurs de bovins:

Jim Graham, président, Comité du commerce international;

Gil Barrows, directeur des affaires gouvernementales.

Du Conseil des viandes du Canada:

David Adams, directeur général.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Tuesday, July 19, 1988

Chairman: Jack Ellis

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 11

Le mardi 19 juillet 1988

Président: Jack Ellis

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-130

An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-130

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

---

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-130

Chairman: Jack Ellis

Members

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(4)

On Tuesday, July 19, 1988:

Sheila Finestone replaced Don Boudria.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-130

Président: Jack Ellis

Membres

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

Conformément à l'article 94(4) du Règlement

Le mardi 19 juillet 1988:

Sheila Finestone remplace Don Boudria.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JULY 19, 1988
(14)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met at 7:35 o'clock p.m. this day, in room 253-D Centre Block, the Chairman, Jack Ellis, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Michel Champagne, Mary Collins, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, John Gormley, Steven Langdon, John A. MacDougall and John McDermid.

Other Member present: Lucie Pépin.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Bruce Carson, Research Officer.

Witnesses: *From the Canadian Wildlife Federation*: Judy Gelfand, Director of Communications. *From the Canadian Environmental Law Association*: Steven Shrybman, Counsel. *From "Solidarité Populaire Québec"*: Madeleine Parent, National Action Committee on the Status of Women: Sylvie Morel, Research Services. *From the Canadian Apparel Manufacturers Institute*: Michael G. Teeter, Executive Vice-President.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Wednesday July 6, 1988, relating to Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, July 7, 1988, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 2.

Judy Gelfand, from the Canadian Wildlife Federation, made a statement and answered questions.

It was agreed,—That recommendation number 6 reproduced on page 10 of the brief, be printed as read in the evidence.

Steven Shrybman, from the Canadian Environmental Law Association, made a statement and answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the Canadian Environmental Law Association be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/10"*).

Madeleine Parent and Sylvie Morel, from Solidarité Populaire Québec, made statements and answered questions.

Michael G. Teeter, from the Canadian Apparel Manufacturers Institute, made a statement and answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the Canadian Apparel Manufacturers Institute be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/11"*).

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 19 JUILLET 1988
(14)

[*Traduction*]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 19 h 35, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jack Ellis, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Michel Champagne, Mary Collins, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, John Gormley, Steven Langdon, John A. MacDougall et John McDermid.

Autre député présent: Lucie Pépin.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Bruce Carson, attaché de recherche.

Témoins: *De la Fédération canadienne de la faune*: Judy Gelfand, directrice des communications. *De l'Association canadienne du droit de l'environnement*: Maître Steven Shrybman, conseiller juridique. *De Solidarité Populaire Québec*: Madeleine Parent, Comité canadien d'action sur le statut de la femme; Sylvie Morel, Service de recherche. *De l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement*: Michael G. Teeter, vice-président exécutif.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 juillet 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 juillet 1988, fascicule nº 1*).

Le Comité reprend l'étude de l'article 2.

Judy Gelfand, de la Fédération canadienne de la faune, fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu,—Que la recommandation nº 6, laquelle figure en page 10 du mémoire, figure dans les témoignages comme lue.

Maître Steven Shrybman, de l'Association canadienne du droit de l'environnement, fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire de l'Association canadienne du droit de l'environnement figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/10»*).

Madeleine Parent et Sylvie Morel, de Solidarité Populaire Québec, font des déclarations et répondent aux questions.

Michael G. Teeter, de l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement, fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire de l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/11»*).

At 10:05 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m., Wednesday, July 20, 1988.

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

À 22 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 20 juillet 1988, à 15 h 30.

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, July 19, 1988

• 1934

The Chairman: Order. We shall resume consideration of Bill C-130, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States. We are at clause 2, as we have been.

We are delighted to welcome this evening the Canadian Wildlife Federation and I think simultaneously the Canadian Environmental Law Association. What we have done in the past when we have had groups whose aims and objectives on a given bill were similar was to ask them to join us at the table together and make separate presentations and then be available for questioning together in case some want to question one or the other.

• 1935

The members have a very limited time for questioning, unfortunately, and sometimes they like to spend a little bit with each person. Ms Gelfand, would you like to introduce yourself and your colleague?

Ms Judy Gelfand (Director of Communications, Canadian Wildlife Federation): My name is Judy Gelfand and I am with the Canadian Wildlife Federation.

Mr. Steven Shrybman (Counsel, Canadian Environmental Law Association): My name is Steven Shrybman and I am counsel for the Canadian Environmental Law Association.

The Chairman: Have you others with you to back you up and if you do, please bring them with you. Or do you intend to make your presentation solely?

All right, do you have a formal presentation? I have been given a document that you have prepared. You may of course read it into the record. If you like, however, you could précis what is in the document and we would be delighted to append that document to the *Minutes of Proceedings and Evidence* for today as an appendix, if you so desire.

It gives you the opportunity to make your presentation much briefer and allows for better dialogue between the members and yourself. However, it is your decision.

Ms Gelfand: I am going to stick fairly closely to what I have presented to you.

The Chairman: Okay, fine. Perhaps you would begin, then.

Ms Gelfand: First, the Canadian Wildlife Federation would like to thank you for giving us the opportunity to come before you on such an important issue.

Je m'excuse de n'avoir pas notre mémoire en français. Nous l'aurons certainement plus tard.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 19 juillet 1988

Le président: La séance est ouverte. Nous reprenons l'étude du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Nous en sommes encore à l'article 2.

Nous sommes très heureux de souhaiter ce soir la bienvenue à la Fédération canadienne de la faune qui comparaît en même temps que l'Association canadienne du droit de l'environnement. Par le passé, lorsque des groupes avaient les mêmes objectifs sur un projet de loi, nous leur demandions de comparaître ensemble et de présenter chacun son mémoire pour être ensuite disponibles ensemble pour d'éventuelles questions.

Malheureusement, les députés ont très peu de temps pour poser des questions alors qu'ils aimeraient consacrer un certain temps à chacun. Madame Gelfand, voulez-vous vous présenter et présenter votre collègue?

Mme Judy Gelfand (directrice des communications, Fédération canadienne de la faune): Je suis Judy Gelfand et je représente l'Association canadienne de la faune.

Maître Steven Shrybman (conseiller juridique, Association canadienne du droit de l'environnement): Je suis Steven Shrybman et je suis conseiller juridique pour l'Association du droit de l'environnement.

Le président: Si d'autres vous accompagnent pour vous aider dans votre exposé, veuillez nous les présenter, à moins que vous ne préfériez prendre seuls la parole.

Très bien, avez-vous un mémoire officiel? On m'a donné un document que vous aviez préparé. Vous pouvez bien sûr le lire ou le résumer et nous serions très heureux d'annexer ce document aux *Procès-verbaux et témoignages* de ce jour si vous le souhaitez.

Ainsi, votre exposé sera beaucoup plus court et le dialogue entre les députés et vous-mêmes en sera facilité. Mais c'est à vous d'en décider.

Mme Gelfand: Je vais m'en tenir assez strictement au texte que je vous ai présenté.

Le président: Très bien. Vous pourriez donc commencer.

Mme Gelfand: Tout d'abord, l'Association canadienne de la faune voudrait vous remercier de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant vous à propos d'une question aussi importante.

I am sorry not to have our presentation in French. It will certainly be available later.

[*Text*]

Let me first explain that our legal counsel who has been following the issue of the environmental implications of the free trade agreement is in Yellowknife for a few months and cannot be present today.

Mr. McDermid: How lucky.

Ms Gelfand: Yes, I know. It is not fair.

Mr. McDermid: To get out of Ottawa for a few months—what a great treat!

Ms Gelfand: He is on a secondment. The Wildlife Federation feels that this issue is really important and for this reason, we thought it was necessary that someone put our views forward. I have worked on the statement in co-operation with our legal counsel, but I am not the legal counsel. I will try my best to answer any of your questiions.

Just as an introduction, the Canadian Wildlife Federation is Canada's largest non-profit conservation organization and we represent over 500,000 Canadians, either members or supporters, and we also have 12 provincial and territorial affiliates.

The Wildlife Federation is concerned about the possible long-term environmental implications of the agreement, what it means for environmental protection and resource conservation in Canada.

In March of last year, we urged the government in Canada to ensure that the Trade Negotiations Office had sufficient environmental expertise and this was to make sure that environmental conservation issues could receive due consideration during the free trade negotiations.

At the same time, we asked the Government of Canada to carry out an environmental impact assessment of the free trade agreement once it was signed. Both these requests have been ignored.

The government responded, and we have heard this over and over again, by saying that the free trade agreement has nothing to do with the environment. You may ask, why should a wildlife organization be concerned about the environmental implications of the free trade agreement? How are they linked?

The fact is they are closely linked and there is a trend growing in this country and in the rest of the world to integrate environmental concerns into economic planning.

I am sure you are all familiar with the term "sustainable development". This term was popularized by the World Commission on Environment and Development in its report entitled *Our Common Future*.

[*Translation*]

Je voudrais tout d'abord expliquer que notre conseiller juridique qui a suivi la question des répercussions environnementales de l'accord de libre-échange se trouve à Yellowknife pour quelques mois de sorte qu'il ne peut pas être ici aujourd'hui.

M. McDermid: Quelle chance!

Mme Gelfand: Oui, je le sais. Ce n'est pas juste.

M. McDermid: Quitter Ottawa pour quelques mois... quelle merveille!

Mme Gelfand: Il est en détachement. La Fédération canadienne de la faune estime que cette question revêt une très grande importance et nous avons donc pensé nécessaire que quelqu'un présente notre point de vue. J'ai travaillé à ce mémoire en collaboration avec notre conseiller juridique, mais je ne suis pas avocate. Je vais essayer de faire de mon mieux pour répondre à vos questions.

En guise d'introduction, sachez que la Fédération canadienne de la faune représente le plus grand organisme canadien sans but lucratif et que nous représentons plus de 500,000 Canadiens, soit membres soit sympathisants à notre cause, et nous avons aussi 12 associations affiliées dans les provinces et les territoires.

La Fédération de la faune est inquiète des répercussions possibles à long terme sur l'environnement, et de sa portée par rapport à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources au Canada.

En mars de l'an dernier nous avons demandé instamment au gouvernement du Canada de faire en sorte que le Bureau des négociations commerciales connaisse suffisamment les questions de l'environnement pour que les questions environnementales puissent faire l'objet de l'attention qu'elles méritent au cours des négociations sur le libre-échange.

Nous avons aussi demandé au gouvernement du Canada d'effectuer une évaluation de l'impact environnemental de l'accord de libre-échange dès la signature de ce dernier. Ces deux demandes n'ont pas été agréées.

Le gouvernement a réagi comme il l'a fait constamment en disant que l'accord de libre-échange n'a rien à voir avec l'environnement. Vous pouvez donc vous demander pourquoi un organisme qui s'intéresse à la faune doit s'inquiéter des répercussions environnementales de l'accord de libre-échange. Quels sont les liens entre l'environnement et l'accord?

L'environnement et l'accord de libre-échange sont étroitement liés et la tendance croissante, au Canada et dans le reste du monde, est d'intégrer les questions environnementales à la planification économique.

Je suis sûre que vous connaissez tous l'expression «développement durable» qui a été popularisée par la Commisson mondiale de l'environnement et du développement dans son rapport intitulé *Notre avenir à*

[*Texte*]

This report has been adopted and endorsed by the Canadian government.

The key idea behind this term of sustainable development is that the economy and the environment are linked. To quote from this report, "ecology and economy are becoming ever more interwoven locally, regionally, nationally, and globally into a seamless net of causes and effects".

This means that the ability—and this is a quote:

> to choose policy paths that are sustainable requires that the ecological dimensions of policy be considered at the same time as economic, trade, energy, agricultural, industrial and other dimensions on the same agendas and in the same national and international institutions.

I guess what we are trying to say here is that the Government of Canada has an opportunity here to become an international leader and an international model of applying the Brundtland report.

We say that we are for it, we say that we endorse it; well, let us see it in action, and the free trade agreement gives us a chance to put economical planning into action. We can look at the environmental implications of the free trade agreement and follow exactly what this report is telling us to do.

• 1940

The free trade agreement is the single most important economic policy of the century. I hope you can understand why we think it is so important that environmental considerations be taken into account when looking at the free trade agreement.

To help you, we would like to make the following recommendations we see as feasible and possible to help incorporate environmental concerns into the free trade agreement.

Firstly, we believe that a Canada-U.S. environmental working group should be established to ensure that the free trade agreement comes into effect in a way that is respectful of environmental considerations. This group could be made up of officials from Environment Canada and the U.S. Environmental Protection Administration and should perhaps include representatives from Canadian and U.S. conservation groups. Its main function would be to work with the bilateral groups to be established under the free trade agreement to provide environmental input into their deliberations.

Environmental concerns were not built into the agreement from the beginning as we had requested. We believe that establishment of this type of group will make sure that our concerns and the concerns of environmentalists are taken into account as the free trade agreement is implemented.

Our second recommendation is that an amendment be made to Bill C-130 to ensure that environmental

[*Traduction*]

tous. Le gouvernement canadien a d'ailleurs adopté et avalisé ce rapport.

L'idée fondamentale du développement durable est que l'économie et l'environnement sont liés. Selon ce rapport, l'écologie et l'économie deviennent de plus en plus interdépendantes sur le plan local, régional, national et global pour former un réseau de causes et d'effets où tout se tient.

Cela signifie que la capacité

> de choisir des politiques durables exige que leurs dimensions écologiques soient prises en compte en même temps que les aspects économiques, commerciaux, énergétiques, agricoles, industriels et autres dans les mêmes programmes et dans les mêmes institutions nationales et internationales.

Nous essayons de dire par là que le gouvernement du Canada a maintenant la possibilité de jouer un rôle de premier plan au niveau international en appliquant les conclusions du rapport de la Commission Brundtland.

Nous disons appuyer et avaliser ce rapport; reste à l'appliquer, et l'accord de libre-échange nous donne la possibilité de concrétiser la planification économique. Nous pouvons examiner les répercussions environnementales de l'accord de libre-échange et suivre exactement les recommandations de ce rapport.

L'accord de libre-échange est la politique économique la plus importante du siècle. J'espère que vous comprendrez pourquoi il nous paraît si essentiel de tenir compte de considérations environnementales dans l'examen de l'accord de libre-échange.

Pour vous aider, nous aimerions proposer les recommandations suivantes qui nous paraissent réalisables et qui permettront de tenir compte des préoccupations environnementales dans l'accord de libre-échange.

Tout d'abord, nous croyons qu'un groupe de travail canado-américain sur l'environnement devrait être créé pour que l'accord de libre-échange entre en vigueur de façon à respecter l'environnement. Ce groupe pourrait être constitué de représentants d'Environnement Canada et de l'Agence américaine de protection de l'environnement et inclure aussi peut-être des groupes canadiens et américains qui s'intéressent à la conservation. Il s'agirait essentiellement de travailler avec les groupes bilatéraux qui seront créés dans le cadre de l'accord de libre-échange à qui ils donneraient des renseignements sur l'environnement pour guider leurs délibérations.

Contrairement à ce que nous avions demandé, la protection de l'environnement n'a pas été intégrée dès le début à cet accord. Or nous croyons que la création d'un tel groupe garantira que nos préoccupations et celles des environnementalistes seront prises en compte au fur et à mesure que l'accord de libre-échange sera mis en vigueur.

Notre seconde recommandation est que l'on modifie le projet de loi C-130 pour que les mesures de protection et

[*Text*]

protection and conservation measures are not in any way jeopardized as a result of the agreement. As a suggestion this could be included in the preamble of the bill. There is a section in the bill at the very beginning that discusses the act and says that the Government of Canada is going into the free trade agreement to strengthen Canada's national identity while at the same time protecting vital national characteristics and qualities. One suggestion would be to say "including the environment".

There is nothing which directly threatens environmental protection measures in the agreement, but we are not convinced that they will not be affected indirectly as a result. For example, we are concerned that industries are going to need to reduce costs and improve productivity as a result of the FTA. We have heard it over and over again. We believe that this could weaken both their desire and their ability to adopt tough pollution standards. The reason is quite simple. Environmental protection in the short run often costs a lot of money.

The Macdonald Royal Commission, responsible for the recent wave of interest in free trade, foresaw this problem. In a chapter of their report on the economic union and development prospects for Canada that dealt with free trade, they noted that policies designed to serve public objectives, such as environmental regulations, could be expected to come under increased resistance as a specific by-product of free trade.

Canadian industries have begun to show exemplary leadership in responding to the need for environmental protection. However by exposing these industries to greater competition, we fear that there will be a lot of political pressure on the governments to relax environmental standards.

We are asking that the government provide Canadians with some assurance that the free trade deal will not put the environment at risk. This has been promised to us in terms of large-scale water exports, apparently just this morning. We are asking that the same assurance be given for the environment in general.

Voici notre troisième recommandation. Nous recommandons que lorsque les normes environnementales du Canada et des États-Unis diffèrent, que la norme supérieure soit adaptée pour les deux pays. Le Canada et les États-Unis ont des normes différentes en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, les normes états-uniennes sont plus strictes comme la règlementation du plomb dans l'essence. Et parfois, nos normes, sont les plus strictes, telles les émissions atmosphériques causant les précipitations acides.

Nous suggérons que les normes les plus strictes deviennent les normes des deux pays. On s'attend à ce que le libre-échange fera accélérer la conciliation des normes environnementales. La liste 7 du chapitre 7 de l'accord exige que les deux pays travaillent vers des normes et une

[*Translation*]

de conservation ne soient nullement compromises en raison de l'accord. Il pourrait par exemple en être question au préambule de ce projet de loi, au tout début duquel il est indiqué que le Gouvernement du Canada va négocier un accord de libre-échange pour consolider l'identité nationale de notre pays tout en protégeant les caractéristiques essentielles de ses éléments constitutifs. Nous proposons d'ajouter «dont son environnement».

Dans l'accord, rien ne menace directement les mesures de protection de l'environnement, mais nous ne sommes pas convaincus qu'elles n'en seront pas indirectement affectées. Par exemple, nous craignons que les industries aient à réduire leurs coûts et à améliorer leur productivité à la suite de cet accord. C'est ce que nous avons entendu à maintes reprises. Nous croyons que cela pourrait les décourager, voire empêcher, d'adopter des normes strictes en matière de pollution. La raison en est fort simple: à court terme la protection de l'environnement coûte souvent beaucoup d'argent.

La Commission royale Macdonald qui est à l'origine de la récente vague d'intérêt pour le libre-échange a prévu ce problème. Dans un chapitre de son rapport sur les perspectives d'union économique et de développement pour le Canada, traitant du libre-échange, elle a indiqué que des politiques conçues en fonction d'objectifs d'intérêt public, comme les règlements sur l'environnement, pourraient être de moins en moins acceptées, et ce précisément en conséquence du libre-échange.

Les industries canadiennes ont commencé à faire preuve d'un leadership exemplaire en reconnaissant la nécessité de la protection de l'environnement. Cependant, en exposant ces industries à une concurrence plus vive, nous craignons que les gouvernements ne fassent l'objet de très fortes pressions politiques afin qu'ils réduisent leurs normes de protection de l'environnement.

Nous demandons que le gouvernement assure les Canadiens que l'accord de libre-échange ne compromettra pas l'environnement. C'est ce qui nous a été promis au sujet des exportations massives d'eau, apparemment ce matin même. Nous demandons que les mêmes garanties soient données pour l'environnement en général.

This is our third recommendation. We recommend that when the environmental standards of Canada and the U.S. are different the tougher ones be used for both countries. Canada and the United States have different standards for environmental protection. In some cases, the American standards are tougher, as in the case of the regulations on lead content in gasoline. Sometimes, it is our standards which are tougher, as in the case of atmospheric emissions creating acid rain.

We suggest that the tougher standards apply to both countries. We expect free trade to reconcile more rapidly the environmental standards. List 7 of Chapter Seven of the agreement provides that both countries work towards equivalent standards and regulations for pesticides. The

[*Texte*]

réglementation équivalente concernant les pesticides. La création d'un secteur nord-américain de libre-échange favorisera la standardisation de plusieurs normes environnementales.

• 1945

Choisira-t-on les normes les plus strictes ou les moins strictes? On se pose la question. Comme première étape, on devra entreprendre une étude comparative des normes environnementales du Canada et des États-Unis. Cela pourrait être une tâche pour le groupe de travail Canada—États-Unis sur l'environnement dont j'ai parlé au début. Ce travail apportera les renseignements nécessaires pour amorcer le processus visant l'harmonisation des normes les plus strictes.

Selon nous, il n'y a aucune raison pour lesquelles ces normes ne pourraient pas être plus strictes. Nous voyons ici un domaine où l'accord pourrait encore offrir une possibilité d'améliorer la protection environnementale dans les deux pays. Si une harmonisation est éventuelle, il est préférable que celle-ci favorise l'environnement. Ce n'est pas quelque chose par contre qui va se faire tout seul. La tendance générale, selon nous, sera d'adopter des normes moins strictes en réponse à des pressions commerciales visant à réduire les coûts. Selon nous, le gouvernement a l'opportunité d'améliorer l'environnement dans les deux pays.

Notre quatrième recommandation porte sur le groupe de travail des subventions qu'on doit créer, qui est indiqué à l'article 1907 de l'accord. Ce groupe doit essayer d'élaborer des règles et des disciplines plus efficaces concernant l'utilisation des subventions gouvernementales. Nous recommandons que ce groupe porte attention aux considérations environnementales afin que tous les niveaux des gouvernements du Canada et des États-Unis puissent continuer de subventionner la protection environnementale et la conservation des ressources. Les environnementalistes et d'autres personnes ont exprimé leur préoccupation en ce qui a trait aux subventions gouvernementales favorisant la protection environnementale et la conservation des ressources qui pourraient être compromises à cause de l'accord. Et ils ont raison de s'inquiéter.

Le rapport de la Commission MacDonald a déclaré, en anglais:

> A free trade arrangement would heighten free market expectations in the United States and correspondingly reduce the range of what the Americans would consider appropriate standards of "fair play". It would, in essence, strengthen the conviction of offended American interests that in protesting Canadian governments' interventions in support of our own economy, they were acting from just cause. This conviction would increase American determination to press for changes in Canadian policy and at the same time, make U.S. arguments more difficult for Canadian authorities to resist.

[*Traduction*]

establishment of a North American free trade zone is going to make it easier to set common standards in many environmental areas.

Which standards will be chosen, the tougher or the less stringent? Good question. As a first step, it will be necessary to compare the environmental standards applied by Canada and the United States. This could be done by the Canada-U.S. task force on the environment of which I spoke earlier. This work would provide the necessary information to start the process, leading to bilateral acceptance of the most stringent standards.

We suggest that there is no reason these standards could not be more strict. This is one more area where the agreement could improve environmental protection for both countries. If standardization is a possibility, it is better that it be to the environment's advantage. On the other hand, it is not going to happen by magic. We think that the general trend will be to adopt less stringent standards because of commercial pressure to reduce costs. But we suggest that the Government has an opportunity to improve the environment in both countries.

Our fourth recommendation deals with the Task Force on Subsidies which has to be established as provided in Section 1907 of the agreement. This group is to try and develop more efficient rules and disciplines regarding the use of government subsidies. We recommend that this Task Force pay attention to environmental issues so that all levels of government in Canada and the U.S. are able to continue subsidizing environmental protection and the conservation of resources. Environmentalists and others have expressed concern about these very subsidies, which could be jeopardized because of the agreement. And their worries are legitimate.

According to the MacDonald Commission Report:

> Un accord de libre-échange renforcerait les attentes du marché libre aux États-Unis de sorte que les Américains s'estimeraient plus facilement victimes de pratiques commerciales déloyales. Essentiellement, les Américains lésés estimeraient avoir raison de protester contre les interventions des gouvernements canadiens en faveur de notre propre économie. Cette conviction amènerait davantage les Américains à demander que des changements soient apportés aux politiques canadiennes et les autorités canadiennes auraient encore plus de difficultés à rejeter les arguments des États-Unis.

[*Text*]

The commission went on to conclude:

> The environmental field is one in which greater government intervention will prove to be necessary.

We are concerned that in the free trade agreement there are incentives allowed for the development of oil and gas; however, incentives and subsidies for resource conservation and for protection of the environment are not explicit in the free trade agreement.

We believe that the definition of subsidies allowed under free trade between Canada and the U.S. must be large enough to incorporate future and actual environmental protection and resource conservation objectives.

On a further note, we applaud the government's recently announced intention to legislate the prohibition of water exports via interbasin transfers. We feel this is especially important in light of recent concerns over whether the free trade agreement will work in favour of proposals for such diversions in the future.

However, clause 8 in Part I of Bill C-130 appears to state that the free trade agreement and its implementing legislation overrides any other federal laws. If this is indeed the case, we recommend that the committee consider amending Bill C-130. I understand Mr. Crosbie has indicated the committee may be considering this type of amendment. We support this type of amendment. If it is not possible under the bill, then we would support amending the free trade agreement itself to prohibit large-scale water exports.

• 1950

We recommend that the Government of Canada use its influence at the upcoming round of the General Agreement on Tariffs and Trade to negotiate an environment.

Specifically, article 20 of the GATT, which is incorporated into the FTA in article 1201, needs to be broadened. Article 20 provides that otherwise prohibited import and export controls are justified if they are "necessary to protect human, animal or plant life or health".

In the FCF's view, this exemption is too narrow. Usually, it is difficult to demonstrate with any scientific certainty that an environmental protection measure is necessary, however desirable it may be. For example, on environmental grounds the federal government might wish to prohibit the import of a pesticide manufactured only in the United States. The U.S. government could have a different view on the environmental impacts of the chemical. In such circumstances it would be extremely difficult for the Government of Canada to successfully

[*Translation*]

La Commission conclut ainsi:

> Or dans le domaine de l'environnement, de plus grandes interventions du gouvernement seront finalement nécessaires.

Nous sommes inquiets du fait que l'accord de libre-échange prévoit des incitations à la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel; cependant, cet accord ne présente de façon explicite ni incitation ni subvention pour la conservation des ressources et la protection de l'environnement.

Nous croyons que la définition des subventions acceptées dans le cadre du libre-échange entre le Canada et les États-Unis doit être suffisamment large pour tenir compte des objectifs futurs et actuels en matière de protection de l'environnement et de conservation des ressources.

En outre, nous félicitons le gouvernement pour avoir récemment annoncé son intention d'interdire par une loi l'exportation d'eau par raccordement de deux bassins. Cela me paraît particulièrement important, certaines personnes s'étant récemment demandé si l'accord de libre-échange favoriserait des propositions en vue de détournements semblables à l'avenir.

Cependant, l'article 8 de la partie I du projet de loi C-130 semble indiquer que l'accord de libre-échange et sa loi de mise en oeuvre l'emportent sur toute autre loi fédérale. Si tel est vraiment le cas, nous recommandons au Comité qu'il envisage de modifier le projet de loi C-130. Sauf erreur, M. Crosbie aurait indiqué que le Comité pourrait envisager ce genre d'amendement. C'est ce que nous voudrions. S'il n'est pas possible de le faire aux termes de ce projet de loi, il faudrait alors modifier l'accord de libre-échange afin d'interdire les exportations massives d'eau.

Nous proposons que le gouvernement canadien se serve de son influence, lors des prochains pourparlers du GATT, pour négocier la question de l'environnement.

Plus particulièrement, il faut élargir la portée de l'article 20 du GATT qui, incorporé à l'article 1201 de l'accord de libre-échange, stipule que des contrôles, par ailleurs interdits, sont justifiés s'ils s'avèrent nécessaires à la protection de la vie humaine, animale ou végétale.

De l'avis de la Fédération canadienne de la faune, cette exemption est trop étroite. D'ordinaire, il est difficile de prouver scientifiquement le bien-fondé d'une mesure de protection de l'environnement, si désirable soit-elle. Ainsi, pour des considérations d'ordre environnementale, le gouvernement fédéral désirera peut-être interdire l'importation d'un pesticide fabriqué aux États-Unis seulement. Or il se peut que le gouvernement américain diffère d'avis quant aux répercussions du produit en question. Le gouvernement canadien aurait alors un mal

[*Texte*]

argue before the Canada-U.S. Trade Commission that the import control measure was necessary.

The Canadian Wildlife Federation recommends that steps be taken to ensure that energy conservation and the development of renewable energy sources be encouraged in Canada. This is necessary in order to balance the energy policies enshrined in the free trade agreement. These policies are intended to expand energy supplies in a way that promotes a high energy spendthrift economy and not a low energy conserver economy.

Energy policy has a more significant impact on the environment than any other kind of policy. We have a fondness for the burning of fossil fuels; on the other side, we have the greenhouse effect. Two sides of the same coin.

The Canadian government has been at pains to argue that there is a direct and irrefutable link between the consumption of oil, gas, and coal and acid rain. Increasingly, oil exploration and development is carried out through ecologically destructive projects. As for hydro, the damming of rivers for the generation of electricity can destroy entire ecosystems along with the wildlife and human habitation that they support.

For these reasons, the Brundtland Commission stated that a low energy path was the best way towards a sustainable future. However, the free trade agreement formalizes a number of policies whose purpose is to promote just the opposite. By eliminating controls on the exports of Canadian energy resources and providing a more attractive environment for capital investment in resource development, the agreement is designed to expand energy production.

The energy future envisioned by the free trade agreement is the very antithesis of what has come to be known as sustainable development. The clearest expression of this is in article 906, wherein both parties agree to allow existing or future incentives for oil and gas exploration, development, and related activities. And yet, there is no equivalent exemption for energy conservation and the development of alternative renewable energy sources.

So we recommend that steps be taken to ensure that any existing or future incentives for energy conservation and the development of renewable energy sources be made exempt from retaliatory action by both parties of the FTA. In other words, these types of incentives should not be subject to challenge as unfair trading practices.

[*Traduction*]

fou à convaincre la Commission canado-américaine du bien-fondé de l'interdiction imposée.

La Fédération canadienne de la faune recommande que des mesures soient prises pour favoriser les économies d'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables au Canada. De telles mesures sont nécessaires pour faire contrepoids aux politiques énergétiques enchâssées dans l'accord de libre-échange. Ces dernières visent à augmenter les approvisionnements d'énergie d'une façon qui favorisera la mise en place d'une économie énergivore plutôt qu'une économie consciente de la nécessité d'économiser l'énergie.

La politique énergétique a, plus que toute autre politique, une incidence considérable sur l'environnement. Nous privilégions la combustion des combustibles fossiles, d'une part, et nous avons, d'autre part, l'effet de serre. Ce sont les deux côtés d'une même médaille.

Le gouvernement canadien s'évertue à démontrer qu'il existe un lien direct et irréfutable entre la consommation de pétrole, de gaz et de charbon et les précipitations acides. De plus en plus, les projets d'exploration et de mise en valeur du pétrole font appel à des techniques néfastes pour l'environnement. Par ailleurs, la construction de barrages sur les rivières pour la production d'hydroélectricité peut entraîner la destruction d'écosystèmes entiers en même temps que la faune et l'habitat humain qui dépendent d'eux.

Pour ces raisons, la Commission Brundtland a conclu que c'est un profil énergétique bas qui constitue le meilleur moyen de s'assurer un avenir durable. Or, l'accord de libre-échange instaure un certain nombre de politiques dont le but est de promouvoir exactement le contraire. En supprimant les contrôles sur les exportations de ressources énergétiques canadiennes et en créant un climat plus attrayant pour les investissements en capital au titre de la mise en valeur des ressources, l'accord vise à accroître la production énergétique.

L'avenir énergétique qu'annonce l'accord de libre-échange est tout à fait contraire à la notion d'un développement durable. Cela se reflète le plus clairement dans l'article 906 par lequel les deux Parties sont convenues d'autoriser les stimulants existants ou de futurs stimulants pour les activités de prospection et d'exploitation du pétrole et du gaz et les activités connexes. Or, l'accord ne contient aucune exemption équivalente pour les économies d'énergie et la mise en valeur d'autres sources d'énergie renouvelable.

Nous recommandons donc que des mesures soient prises pour faire en sorte que les stimulants existants ou de futurs stimulants pour les économies d'énergie et la mise en valeur de sources d'énergie renouvelable soient mis à l'abri de mesures de rétorsion que pourraient prendre les deux Parties signataires de l'accord. Autrement dit, les stimulants accordés à ces fins devraient être protégés contre toute contestation fondée sur des allégations de pratiques commerciales déloyales.

[*Text*]

To conclude, we feel that the free trade agreement need not be a threat to the environment. However, we wish to reiterate our call for some form of environmental impact assessment. A careful review of the environmental implications of the deal must be made based on the kinds of concerns that we have raised in this presentation.

As a minimum, the agreement should be accompanied by assurances that market forces, which come into play as a result, are not permitted to undermine environmental protection and resource conservation... Without provisions of the nature that we have recommended, we are concerned that the free trade agreement could constitute an environmental risk.

Mr. Shrybman: I will précis this material and append it to the *Minutes of Proceedings and Evidence*. I will give different aspects of our submission's emphasis that will not reiterate points that my colleague has just made.

Unlike many of the groups that will appear before you, the Canadian Environmental Law Association has not been engaged in a debate about the Canada-U.S. trade agreement for very long. We did not see in the trade negotiations matters that were of great concern to our association, whatever our private feelings about the process or the trade negotiations might have been.

But during the fall of 1987, three things happened to change our attitude. The first was a reference in October to Canadian energy resources, and in particular comments by President Reagan that the U.S. had managed to accomplish an important strategic objective in securing increased access to Canadian energy resources. That made us curious.

• 1955

The second thing that happened was protestations or claims by the government that the agreement had nothing at all to do with the environment. Indeed, I believe our Minister of the Environment made a statement to the effect that the environment never once came up during the trade deal negotiation process.

Thirdly, in December the agreement arrived, and even on a cursory review of its provisions we quickly realized that the agreement was about much more than trade, certainly as we understood it. Indeed, what it was about in a very fundamental way was our ability as a nation to manage Canadian resources, to manage those resources in a way that would be consistent with the principles of environmental protection, consistent with the principle of resource conservation, and consistent with leaving to our children an environment that was not polluted and despoiled by indifferent resource management practices.

[*Translation*]

En guise de conclusion, nous sommes d'avis que l'accord de libre-échange ne constitue pas nécessairement une menace pour l'environnement. Toutefois, nous tenons à répéter qu'il faudrait procéder à une évaluation des incidences environnementales. Il faut qu'un examen sérieux des répercussions environnementales que pourrait avoir l'accord soit fait en tenant compte des craintes que nous avons exprimées aujourd'hui dans notre exposé.

L'accord doit à tout le moins être assorti de garanties selon lesquelles les forces du marché qui pourraient être libérées à la suite de l'accord ne pourront entraver les efforts de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Si des dispositions comme celles que nous recommandons ne sont pas adoptées, nous craignons que l'accord de libre-échange puisse constituer une menace pour l'environnement.

Me Shrybman: Je vous présenterai les points saillants de mon exposé et demanderai qu'il soit joint en annexe aux *Procès-verbaux et Témoignages*. Je mettrai en relief certains éléments seulement de notre mémoire pour ne pas reprendre des points soulevés déjà par ma collègue.

Contrairement à de nombreux groupes qui comparaîtront devant vous, l'Association canadienne du droit de l'environnement participe depuis peu au débat sur l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis. Notre association croyait que les négociations commerciales ne portaient pas sur des questions susceptibles de l'intéresser bien que ses membres aient pu avoir, à titre individuel, des avis différents.

Toutefois, trois choses se sont produites à l'automne de 1987 qui nous ont fait changer d'avis. D'abord, en octobre, il a été question des ressources énergétiques canadiennes; je songe plus particulièrement à des commentaires faits par le président Reagan, selon lesquels les États-Unis avaient réussi à atteindre un objectif stratégique important en obtenant un accès accru aux ressources énergétiques du Canada. Cela a éveillé notre curiosité.

Deuxièmement, le gouvernement a protesté ou prétendu que l'accord n'avait rien à voir avec l'environnement. Je crois même que notre ministre de l'Environnement a affirmé que l'environnement n'avait pas été mentionné une seule fois pendant les négociations commerciales.

Troisièmement, nous avons reçu l'accord en décembre, et il nous a suffi d'une lecture en diagonale de ses dispositions pour constater qu'il débordait largement le cadre du commerce, du moins d'après notre définition. De fait, il touchait d'une façon très fondamentale à notre capacité en tant que nation de gérer les ressources du pays et de le faire d'une façon qui soit conforme aux principes de la protection de l'environnement, de la conservation des ressources et de la transmission à nos enfants d'un environnement qui n'ait été ni pollué ni pillé du fait de pratiques de gestion des ressources peu judicieuses.

[*Texte*]

Having an opportunity then to review the agreement in some detail, we concluded that it would have profound and indeed disastrous implications for the Canadian environment and fundamentally undermine the principles of environmental protection and sustainable resource management. For these reasons, our board decided during early 1988 to oppose the deal, and since that time our association has made an analysis of its environmental implications a priority.

You will find in our submissions then a most stark contrast with the statement of this government in response to a question on the House of Commons *Order Paper* last fall asserting that:

> The trade agreement is a commercial accord between the world's two largest trading partners. It is not an environmental agreement. The agreement was not therefore a subject for negotiations, nor are environmental matters included in the text of the agreement.

As our submissions, I hope, will reveal, the enormity of the deal's environmental consequences are, in our estimation, breathtaking. Its effects upon our environment will be varied, wide-ranging and overwhelmingly adverse. In fact, we regard Bill C-130 as a law about Canada's environment because of the magnitude and scope of its environmental impacts.

My colleague made a very good synopsis of the principle of sustainability and our responsibility as a nation to recognize the fact that we hold Canadian resources in trust for future generations. Indeed, those principles have been endorsed by this government in response to the recommendations of the national task force on the environment and economy. The national task force basically advanced two principles, and their recommendations, as you know, have been unanimously accepted by the federal government, by all provincial governments and the two territories.

The first was that governments act as trustees of the resources we will pass on to future generations, and the second, that in accepting this responsibility, governments will have to change the way they approach the environment and the economy. They must integrate environmental input into decision-making at the highest level.

It was astonishing then for us to realize that, by its own admission, the federal government gave no consideration to nor did it discuss the environmental consequences of the trade deal during the negotiation process. Yet, in the most fundamental way, the deal will foreclose Canadian options for implementing the very principles the national task force advanced and the government endorsed. We believe there is no greater indictment of this government's true commitment to the principles it so publically embraces than its complete and resounding failure to give

[*Traduction*]

Après avoir eu l'occasion de faire une analyse plus poussée de l'accord, nous avons conclu qu'il aurait des répercussions marquées et même désastreuses sur l'environnement canadien et qu'il irait foncièrement à l'encontre des principes de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources. Pour ces raisons, notre conseil de direction a décidé, au début de 1988, de s'opposer à l'accord, et notre association s'est depuis donnée comme priorité d'analyser ses répercussions environnementales.

Vous trouverez donc dans nos mémoires des résultats d'analyse qui contredisent une affirmation faite par ce gouvernement en réponse à une question inscrite au feuilleton de la Chambre des Communes l'automne dernier, selon laquelle:

> L'accord de libre-échange est un accord commercial entre les deux plus importants partenaires commerciaux au monde. Il ne s'agit pas d'un accord sur l'environnement. L'environnement n'a donc été inclus ni dans les négociations, ni dans le texte même de l'accord.

Comme le démontreront, je l'espère, nos mémoires, l'accord aura, à notre avis, des répercussions renversantes sur l'environnement. Elles seront variées, très étendues et largement néfastes. De fait, nous voyons dans le projet de loi C-130 une loi sur l'environnement du Canada en raison de l'ampleur et de la portée de ses incidences environnementales.

Ma collègue a fait un excellent résumé du principe du développement durable et a très bien décrit la responsabilité que nous avons en tant que nation d'être toujours conscients du fait que nous gérons les ressources canadiennes en tant que fiduciaires des générations futures. Ces principes ont d'ailleurs été appuyés par ce gouvernement dans sa réponse aux recommandations du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Ce groupe de travail a essentiellement mis de l'avant deux principes et, comme vous le savez, le gouvernement fédéral et les gouvernements des toutes les provinces et des deux territoires ont accepté à l'uninanimité ses recommandations.

Le groupe de travail a d'abord fait valoir que les gouvernements sont les fiduciaires des ressources que nous transmetterons aux générations futures et, dans un deuxième temps, qu'en acceptant cette responsabilité, ils doivent modifier leur attitude sur l'environnement et l'économie. Ils doivent, au plus haut niveau, faire une place pour l'environnement dans le processus décisionnel.

Nous avons donc été étonnés d'entendre le gouvernement fédéral avouer qu'il n'avait ni examiné ni abordé la question des répercussions environnementales de l'accord commercial pendant les négociations. Or, l'accord privera le Canada, et cela d'une façon très fondamentale, des moyens dont il aurait besoin pour mettre en oeuvre les principes mis de l'avant par le groupe de travail national, auxquels le gouvernement a souscrit. À notre avis, la volonté du gouvernement de mettre en oeuvre les principes auxquels il a souscrit

[*Text*]

them any effect whatsoever during the negotiations of the Canada-U.S. trade agreement.

Time does not allow me to go through each of the environmental issues we examined to try to ascertain what, if any, this agreement's implications might be. But I will focus on those that have not garnered much attention to date.

• 2000

The first is acid rain. We believe that while the effects of the agreement in this area of environmental concern will be indirect, the trade agreement will undermine Canadian efforts to control acid rain in a way that is actually likely to increase levels of acid deposition in Canada for several reasons; the first is that Canadian subsidies for acid pollution control may now be challenged as unfair non-tariff barriers to trade by U.S. industry or utilities under articles 905 and 2011 of the agreement. Those challenges have always been possible under U.S. trade remedy law; the agreement simply adds to the arsenal of protectionist measures, new and potent weapons with which to attack Canadian subsidies for environmental pollution control. And in this area, our estimation is not purely speculative. The National Coal Association in the United States and the U.S. metal smelting industry has already complained about Canadian subsidies for pollution control equipment in Canada.

The second way in which the agreement perhaps is likely to undermine our acid pollution control objectives is that it will diminish provincial and federal authority to regulate energy exports and will create pressures to increase coal-fired generation in Canada to meet export commitments as domestic energy demand grows.

Third, the U.S. coal industry has already called upon the U.S. administration to weaken U.S. air pollution standards in order to make it easier for Americans to build new coal-fired generation stations to compete with increased electricity imports that the U.S. coal industry argues will be the inevitable result of this agreement.

Fourth, Canadian industry has also called—and this is the Ontario Chamber of Commerce—for diminished acid and air pollution controls in Ontario in order to make it easier for them to compete in the new trade environment.

Fifth, Canadian options for achieving yet further reductions in acid gas emissions, such as regulating the

[*Translation*]

publiquement est sérieusement mis en doute par le fait qu'il a totalement et manifestement omis d'en prévoir l'application dans le cadre des négociations sur l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis.

Faute de temps, je n'ai pu passer en revue toutes les questions environnementales que nous avons examinées afin de déterminer si elles seront touchées, et dans quelle mesure, par cet accord. Je vais toutefois faire quelques observations sur celles qui n'ont guère retenu l'attention jusqu'à maintenant.

Parlons d'abord des pluies acides. Même si l'accord n'aura, à cet égard, que des répercussions indirectes, nous croyons qu'il fera obstacle aux efforts de lutte contre les précipitations acides du Canada d'une façon qui risque même d'entraîner une augmentation des niveaux des dépôts acides au Canada, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, les sociétés américaines et les entreprises d'utilité publique pourront prétendre, aux termes des articles 905 et 2011 de l'accord, que les subventions au titre de la lutte contre la pollution acide constituent des barrières non tarifaires déloyales. Ces contestations ont toujours été possibles aux termes de la législation américaine sur les recours commerciaux; l'accord ne fait qu'enrichir l'arsenal de mesures protectionnistes d'armes nouvelles et puissantes pour attaquer les subventions du Canada pour la lutte contre la pollution environnementale. D'ailleurs, cette conclusion n'a rien de gratuit. L'Association nationale des producteurs de charbon et l'industrie de la fusion des métaux, aux États-Unis, se sont déjà plaintes des subventions accordées pour l'achat de matériel de dépollution au Canada.

Deuxièmement, l'accord rendra sans doute plus difficile la réalisation de nos objectifs de lutte contre la pollution acide parce qu'il limite les pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux de réglementer les exportations d'énergie et rendront plus attrayant le recours accru à des centrales alimentées au charbon pour respecter nos contrats d'exportation alors même que la demande d'énergie augmentera sur nos propres marchés.

Troisièmement, les producteurs américains de charbon ont déjà demandé à l'administration américaine d'abaisser les limites de pollution atmosphérique afin qu'ils puissent plus facilement construire de nouvelles centrales alimentées au charbon pour soutenir la concurrence des importations accrues d'électricité dont les producteurs de charbon disent qu'elles seront le résultat inévitable de cet accord.

Quatrièmement, les entreprises canadiennes ont déjà réclamé—par l'entremise de la Chambre de commerce de l'Ontario—un assouplissement des normes de pollution acide et atmosphérique afin qu'elles puissent plus facilement rivaliser avec leurs concurrents après la libéralisation des échanges.

Cinquièmement, il sera peut-être impossible dorénavant au Canada de réduire davantage les émissions

[*Texte*]

use of low sulphur Alberta coal, may now be impossible under the agreement because it will be the U.S. coal industry that will lose. We are the largest export purchaser of U.S. coal. It is high sulphur coal, very heavy in acid gas emissions.

Energy: You will hear a lot about energy from other witnesses, I take it. I will simply offer a few highlights of our summary analysis of some of the deal's various implications for Canada's energy agenda.

We believe this deal is primarily about Canadian resources and of those resources energy is by far the most strategic. If the deal is implemented, it will effect an unprecedented surrender of essential Canadian resources and will represent an abandonment of the government's responsibility to manage these resources in the public interest.

Protestations that the trade deal is not about the environment are dramatically at odds with the fact that Canadian energy production is, of course, responsible for several of Canada's most significant environmental problems. Coal-fired electrical generation is a major source of acid rain, we all know. Nuclear power, uranium mining and high-level radioactive waste disposal are among our most controversial and difficult to resolve environmental disputes. Hydro-electric mega-projects have devastating impacts upon local ecosystems and populations. Oil and gas exploration has diverse and serious impacts from the Alberta foothills to the Beaufort Sea. Indeed, and perhaps one of Canada's most famous inquiries, the Berger inquiry into the Mackenzie Valley Pipeline, we learn in quite vivid detail what implications even a pipeline project might have for a sensitive ecosystem and native peoples dependent upon the integrity of that ecosystem.

We look at the impacts of the deal in the areas of electricity exports, nuclear power, natural gas, energy conservation efficiency. I will skip over those because I believe you have heard and will hear more about them.

Let me turn to forests. Canadian forests are in serious trouble, so Canada's Minister of the Environment tells us in his 1986 report on the state of Canada's environment, because we over-cut and under-reforest.

• 2005

Since 1950, Canadian annual wood harvests have increased by 50%, and Environment Canada has confirmed that present harvests are often in excess of

[*Traduction*]

de gaz acide en réglementant, par exemple, l'utilisation de charbon à faible teneur en soufre de l'Alberta parce que les producteurs américains de charbon y perdraient. Nous sommes le principal acheteur de charbon exporté par les États-Unis. C'est un charbon à forte teneur en soufre qui produit énormément d'émissions de gaz acide.

Energie: J'imagine que d'autres témoins vous parleront longuement de l'énergie. Je me contenterai donc de vous présenter les points saillants de notre analyse de certaines des répercussions que pourrait avoir l'accord sur la politique énergétique du Canada.

Nous croyons que cet accord porte avant tout sur les ressources du Canada, parmi lesquelles l'énergie a la plus grande importance stratégique. Si l'accord est mis en oeuvre, il entraînera un transfert sans précédent de ressources canadiennes essentielles et se soldera par un manquement, de la part du gouvernement, à la responsabilité qu'il a de gérer ces ressources dans les meilleurs intérêts de la population.

On déclare que l'accord commercial n'a rien à voir avec l'environnement alors que l'on peut attribuer à la production énergétique du Canada plusieurs des plus sérieux problèmes environnementaux du pays. Nous savons tous que les centrales alimentées au charbon sont une des principales sources de précipitations acides. L'énergie nucléaire, l'extraction de l'uranium et l'évacuation de déchets hautement radioactifs comptent parmi les problèmes environnementaux les plus controversés et les plus difficiles à résoudre. Les mégaprojets hydroélectriques ont des effets dévastateurs sur les écosystèmes locaux et les populations qui en dépendent. La prospection de pétrole et de gaz a des répercussions variées et graves, des contreforts de l'Alberta jusqu'à la Mer de Beaufort. D'ailleurs, l'une des commissions d'enquête les plus célèbres du Canada, la Commission Berger qui a enquêté sur le Pipeline de la Vallée du Mackenzie, a décrit de façon très parlante les répercussions que la construction d'un seul pipe-line pourrait avoir sur un écosystème vulnérable et sur les populations autochtones pour lesquelles l'intégrité de cet écosystème est vitale.

Nous avons aussi examiné les répercussions éventuelles de l'accord sur les exportations d'électricité, l'énergie nucléaire, le gaz naturel et l'efficacité des économies d'énergie. Je ne m'y attarderai pas puisque d'autres vous en ont parlé ou vous en parleront.

Passons maintenant aux forêts. Les forêts canadiennes sont en sérieuse difficulté, c'est du moins ce que nous dit le ministre canadien de l'Environnement dans son rapport de 1986 sur l'état de l'environnement au Canada, et cela en raison de la surexploitation et de nos efforts insuffisants de reboisement.

Depuis 1950, les récoltes annuelles de bois au Canada ont augmenté de 50 p. 100 et Environnement Canada a confirmé qu'à l'heure actuelle, les récoltes dépassent

[*Text*]

allowable maximum cuts. Shortages, we are told, are already apparent in some regions, and the situation is sure to worsen as the legacy of bad management practices catches up to us. One of the facts I found interesting about Canadian forest resources was that between 1975 and 1980, nearly one-fifth of the land harvested of trees was actually reseeded, and natural reforestation has failed pathetically to regenerate forest stands of any commercial potential whatsoever.

What little reforestation is carried out in Canada is heavily subsidized by the Canadian government. U.S. lumber interests regard reforestation grants as unfair trade practices and subsidies to Canadian lumber exports. They have been very effective in having the U.S. government act on their concerns. The culmination of our recent softwood lumber dispute with the United States was an agreement by the B.C. government to end replanting subsidies to the forest industry, an agreement B.C. committed itself to only after consulting with and obtaining the consent of the American government in Washington.

Mr. McDermid: That is wrong, dead wrong. Absolutely unfactual.

Mr. Shrybman: Just at the time of a dawning recognition of the need for sustainable management practices, important tools that will be necessary for the task will be made even more vulnerable to attack by U.S. economic interests.

Agriculture: productive agricultural land is a vital Canadian natural resource. Without it we lose our ability as a nation to feed ourselves. And while most Canadians are aware of the success of economic crises to confront agricultural communities, very few of us are aware of the ecological crises and problems associated with current agricultural policies and practices.

One measure of the enormity of the problem is the fact that in the last 40 years we have lost in Canada much of our sub-soil structure of our most valuable farm land and have seriously threatened its sustaining potential as a renewable resource. Again I would commend you to the minister's own characterization of the crises confronting Canadian agricultural resources. Soil acidification, salinization, and erosion seriously compound the problems, and we are losing productive agricultural lands at an enormous rate to urban development.

Because agricultural and food industries will be major losers under the deal, it will be even more difficult to reorient agricultural practices and policies in favour of

[*Translation*]

souvent les possibilités de coupes annuelles. On nous dit qu'il y a déjà des ruptures de stocks dans certaines régions, et la situation ne pourra que se dégrader quand nous aurons à acquitter la facture des mauvaises pratiques de gestion adoptées dans le passé. Un fait m'a particulièrement intéressé en ce qui concerne les ressources forestières du Canada; entre 1975 et 1980, près d'un cinquième des peuplements récoltés ont été reboisés et le reboisement naturel n'a pas suffi, loin de là, à régénérer les peuplements forestiers en espèces marchandes.

Par ailleurs, les modestes efforts de reboisement entrepris au Canada le sont grâce à de généreuses subventions du gouvernement fédéral. Les producteurs de bois américain considèrent que les subventions au reboisement constituent des pratiques commerciales déloyales et les assimilent à des subventions aux exportations de bois d'oeuvre canadien. Ils ont réussi à convaincre le gouvernement américain de défendre leurs intérêts. Le différend sur le bois d'oeuvre de résineux qui nous a opposés récemment aux États-Unis a été réglé quand le gouvernement de la Colombie-Britannique a accepté de ne plus accorder de subventions au reboisement à l'industrie forestière de cette province, accord qu'a donné la Colombie-Britannique uniquement après avoir consulté le gouvernement américain à Washington et après avoir obtenu son consentement.

M. McDermid: C'est faux, tout à fait faux.

Me Shrybman: Alors que nous commencions à peine à nous rendre compte de la nécessité d'adopter des pratiques de gestion durables, les outils importants dont nous aurions besoin pour mener à bien cette tâche seront encore plus vulnérables que dans le passé à des attaques lancées par des groupes américains cherchant à défendre leurs intérêts économiques.

Agriculture: les terres agricoles productives constituent une des ressources vitales du Canada. Sans elles, nous perdons, en tant que nation, toute possibilité d'autosuffisance alimentaire. Si la plupart des Canadiens sont conscients des crises économiques successives dont souffrent les collectivités agricoles, très peu sont conscients des crises écologiques et des problèmes associés aux politiques et aux pratiques du secteur agricole.

L'ampleur du problème ressort clairement si l'on songe qu'au cours des 40 dernières années, le sous-sol de la plupart de nos meilleures terres agricoles s'est sérieusement dégradé, ce qui menace sérieusement le potentiel d'exploitation durable de cette ressource renouvelable. Ici encore, je vous recommande de lire la description qu'a donnée notre ministre lui-même des crises qui guettent le secteur agricole. L'acidification des sols, la salinisation et l'érosion aggravent sérieusement les problèmes et nous perdons à un rythme effarant des terres agricoles productives au développement urbain.

Parce que les industries agricoles et alimentaires seront les principaux perdants après l'entrée en vigueur de l'accord, il sera d'autant plus difficile de réformer les

[*Texte*]

sustainable management approaches that must include much greater commitments to recycling organic wastes, using renewable sources of energy, applying ecologically derived cropping patterns and integrative pest management programs. I believe a quote from the minister's own report is worth offering. He says, and I quote:

> Today economic pressures can force farmers to increase production at the expense of long-term sustainability of an agricultural ecosystem. Moreover, agricultural activities cannot be viewed in isolation. Farm practices can lead to adverse effects on other parts of the environment, including reduced water quality and wildlife habitat.

This agreement will add immeasurably to the economic pressures confronting Canadian agricultural communities. I think all but livestock and red beef industries are going to be hurt by the deal, even by conservative economic analysis. In fact, certain sectors of the Canadian farm economy will be threatened, and we may even lose our horticultural industries. If we do, there will be little to stop the rapid conversion of the last of our most precious agricultural lands to real estate development. Thirty percent of Canada's prime agricultural land is within 100 miles of the CN Tower. Those people will be most seriously affected by this deal.

Pesticides: some people believe that the agreement does not directly impact upon environmental issues. It does. Certainly in the energy area it does.

Here is another example. Schedule 7 to chapter seven provides that the U.S. and Canada work toward equivalent guidelines, technical regulations, standards and test methods for pesticide regulation. In particular under the deal, Canada undertakes to work towards equivalency in the process of risk-benefit assessment.

• 2010

In Canada, pesticides are licensed pursuant to the provisions of the Pest Control Products Act, which does not mandate risk-benefit analysis but rather places emphasis squarely on demonstrating the safety of the pesticide at issue. In contrast, U.S. pesticide legislation requires a balancing of risks and benefits. It is an approach that environmentalists have argued against for years. The difference between the U.S. and Canadian approaches is quite real. In the U.S. there are 20% more active pesticide ingredients registered for use and over seven times, 3,500 to 500, approximately, the number of pesticide products.

[*Traduction*]

pratiques et les politiques agricoles au profit d'une gestion durable exigeant des efforts beaucoup plus sérieux de recyclage des déchets organiques, d'utilisation des sources d'énergie renouvelable, d'adoption de pratiques culturales écologiquement saines et de programmes intégrés de lutte contre les ravageurs. J'aimerais vous offrir une citation très pertinente tirée du rapport de notre ministre. Il dit, et je cite:

> De nos jours, les pressions économiques peuvent obliger les agriculteurs à augmenter leur production au détriment de l'exploitation à long terme de l'écosystème agricole. Par ailleurs, les activités agricoles doivent être fonction de nombreux facteurs. Les pratiques agricoles peuvent avoir des effets néfastes sur d'autres composantes de l'environnement, notamment sur la qualité de l'eau et l'habitat de la faune.

Cet accord intensifiera de façon appréciable les pressions économiques qui pèsent sur les collectivités agricoles canadiennes. Tous les secteurs, sauf l'élevage et la viande rouge, seront durement touchés par cet accord, même si l'on se fie aux analyses économiques les moins négatives. De fait, certains secteurs de l'économie rurale du Canada seront menacés et notre secteur horticole risque même de disparaître. Si cela se produit, nous pourrons très difficilement freiner la conversion rapide de nos dernières terres agricoles les plus précieuses au développement immobilier. Trente p. 100 des meilleures terres agricoles au Canada sont situées dans un rayon de 100 milles de la Tour du CN. Ces agriculteurs seront les plus durement touchés par cet accord.

Pesticides: certains croient que l'accord n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. C'est faux. L'accord aura sûrement des répercussions dans le secteur énergétique.

Voici un autre exemple. L'annexe 7 au chapitre sept prévoit que le Canada et les États-Unis chercheront à rendre équivalents les directives, règlements techniques, normes et méthodes d'essai en matière de pesticides. Plus particulièrement, le Canada s'engage, aux termes de l'accord, à rechercher l'équivalence en ce qui a trait au mécanisme d'évaluation des risques et des avantages.

Au Canada, les pesticides font l'objet de permis en vertu des dispositions de la Loi sur les produits antiparasitaires, qui n'exige pas d'analyse des risques par rapport aux avantages, mais qui insiste sur la nécessité de prouver que les pesticides en question sont sans danger. De son côté, la loi américaine sur les pesticides exige une comparaison entre les risques et les avantages de ces produits. Les environnementalistes s'opposent à cette approche depuis des années. La différence entre les approches américaine et canadienne est très réelle. Aux États-Unis, les pesticides enregistrés pour être utilisés comptent 20 p. 100 de plus d'ingrédients actifs que les nôtres, et le nombre de produits antiparasitaires est de 3,500 aux États-Unis et de 500 chez nous, la proportion étant de 7 à 1.

[*Text*]

One current example, Alachlor, trade name Lasso, which the U.S. continues to license, is banned in Canada by our Minister of Agriculture. According to National Health and Welfare officials, the evidence of Alachlor carcinogenicity is more convincing than for any other pesticide, yet the U.S. found that benefits outweighed risks and continues to register this substance. Not surprisingly, the manufacturer, Monsanto, during licensing hearings in Canada argued that we should adopt the U.S. regulatory test of risk-benefit analysis. It is a significantly, substantially, and demonstrably lesser standard of regulation in terms of environmental and public health protection.

Environmental standards: several provisions of the trade agreement are intended to promote the harmonization of standards, testing procedures, and regulations. They do not bind the provinces. There is little environmental regulation and legislation, unfortunately, at the federal level. The indirect effects will be significant, however. Where disparities between environmental standards do exist, there is some hope—we believe it a naïve one—among environmentalists in Canada that we may move to a higher U.S. standard. Our experience under the agreement is not encouraging. Plywood is one example. Pesticides are another.

Another casualty of the harmonization provisions is that we are likely to sacrifice public participation in the standard-setting process because to an increasing degree our standard-setting agenda will be dictated in Washington. Even were Canadian environmental groups to find the resources to open offices there, it is likely we would have little impact.

It is our submission, then, that this agreement cannot be implemented without sacrificing much of the progress we have made over the last two decades to protect Canada's environment and to integrate, and to cause some appreciation of the need to integrate, economic and environmental planning, and without dramatically reducing our opportunities to make further progress.

There is no environmental issue we have examined that is not adversely affected, directly or indirectly, by this agreement; which is not surprising, given its underlying objectives, first to increase the rate of resource exploitation in Canada, particularily in energy resources, and secondly to lessen government regulation of Canadian resources and to fetter policy discretion of future governments, be they federal, provincial, or municipal; all of which has been carried forward with complete and studied indifference to environmental consequences. We urge you to recognize the enormous and detrimental consequences that will flow from this agreement and reconsider your commitment to it.

[*Translation*]

Je citerai l'exemple récent de l'alachlore, dont le nom commercial est Lasso. Les États-Unis continuent à l'autoriser alors qu'il est interdit au Canada par notre ministre de l'Agriculture. Selon les hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, les risques carcinogéniques de l'alachlore sont beaucoup plus évidents que pour tout autre pesticide. Or, les États-Unis ont jugé que ses avantages l'emportaient sur ses risques et ils continuent à l'homologuer. Il n'est pas étonnant qu'au cours des audiences de licences, au Canada, son fabricant, Monsanto ait dit qu'il faudrait que nous fassions une analyse des risques et avantages de ce produit, comme le prévoit la réglementation américaine. Or, il est facile de prouver que cette dernière est beaucoup moins stricte quand il s'agit de protéger l'environnement et la santé du public.

Pour ce qui est des normes relatives à l'environnement, plusieurs dispositions de l'accord de libre-échange ont pour objet de promouvoir leur harmonisation, ainsi que celle des essais et des règlements. Elles ne lient aucunement les provinces. Au niveau fédéral, il n'existe malheureusement pas beaucoup de règlements ni de lois en matière environnementale. Cependant, les effets indirects seront importants. Lorsqu'il existe des différences entre les normes environnementales, certains environnementalistes du Canada espèrent—naivement, selon nous—que nous pourrons nous orienter vers une norme américaine plus stricte. Mais notre expérience en vertu de l'accord n'est pas encourageante. Nous pouvons citer l'exemple du contre-plaqué et aussi des pesticides.

En vertu des dispositions sur l'harmonisation des normes, nous allons risquer aussi de sacrifier la participation du public dans le processus d'établissement des normes, car de plus en plus, celles-ci seront imposées par Washington. Même si des groupes d'environnementalistes canadiens trouvaient les ressources nécessaires pour ouvrir des bureaux ici, il est peu probable que leur influence, la nôtre, soit très grande.

Nous estimons donc que cet accord ne peut entrer en vigueur sans que soit sacrifiée une grande partie des progrès que nous avons accomplis depuis vingt ans pour protéger l'environnement du Canada et pour intégrer la planification économique et environnementale et en faire comprendre la nécessité, et sans réduire considérablement notre capacité à progresser davantage dans ce domaine.

Toutes les questions environnementales que nous avons examinées sont touchées de façon néfaste, directement ou indirectement, par cet accord, ce qui n'est pas étonnant, étant donné ses objectifs fondamentaux, le premier étant d'accroître le taux d'exploitation des ressources au Canada, surtout dans le domaine énergétique, et le deuxième étant de réduire la réglementation, par le gouvernement, des ressources canadiennes et de réduire le pouvoir d'intervention des futurs gouvernements, au niveau fédéral, provincial ou municipal; or, tout cela s'est fait en négligeant entièrement et délibérément les conséquences de l'accord pour l'environnement. Elles seront considérables et elles joueront en sa défaveur; nous

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Shrybman.

Mr. Allmand: Ms Gelfand, when you were making your presentation you pointed out, correctly, that both our federal government and all the provinces in Canada have endorsed the Brundtland report and the concept of sustainable development. What about the United States? Has it endorsed the Brundtland report and sustainable development and how many states have done so? Do you know?

• 2015

Ms Gelfand: I personally do not know. Do you know if they have?

Mr. Shrybman: No, I do not. I do not believe there has been any public endorsement of it by the United States.

Mr. Allmand: I would like to find out that information.

Ms Gelfand: We hope so.

Mr. Allmand: It seems to me, from what you have said, that environmental programs and policies are threatened both directly and indirectly by this trade agreement. They are threatened directly in that subsidies for reducing pollution and so on could still be subject to countervail and considered as a trade barrier. Therefore, you could not continue to subsidize if you were subsidizing a company involved in trade with the United States.

You also could not have an export tax on the export of energy, the moneys from which might be used for repairing the damage to the environment through energy resource development. So in that sense, it is a direct attack on environmental programs.

You point out it could be corrected by putting an amendment in Bill C-130, an amendment which would say that environmental protection and conservation are in no way threatened or jeopardized by the agreement.

However, these programs are also indirectly attacked. As we know, in a very competitive marketplace—and this new U.S.-Canada marketplace would be very competitive—there would be intense pressure to lower costs. With that intense pressure to lower costs, company environmental programs are very likely to be reduced or eliminated.

Now you cannot deal with this through an amendment to the agreement. I am wondering how you suggest we deal with that. I would like to know whether both you or your organizations have approached the Canadian Minister of the Environment with respect to these concerns, because he is supposed to be the champion for

[*Traduction*]

vous demandons instamment d'en tenir compte et de revenir sur votre position.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Shrybman.

M. Allmand: Madame Gelfand, en présentant votre exposé, vous avez dit à juste titre que le gouvernement fédéral et toutes les provinces ont appuyé le rapport Brundtland et le concept de développement durable. Qu'en est-il des États-Unis? Ont-ils appuyé le rapport Brundtland et le développement durable, et combien d'États l'ont fait? Le savez-vous?

Mme Gelfand: Personnellement, je l'ignore. Le savez-vous?

Me Shrybman: Non. Je ne sais pas si les États-Unis ont publiquement approuvé le rapport.

M. Allmand: J'aimerais savoir ce qu'il en est.

Mme Gelfand: Nous espérons que ce soit le cas.

M. Allmand: D'après ce que vous avez dit, il me semble que les programmes et les politiques concernant l'environnement sont directement et indirectement menacés par cet accord commercial. Ils le sont directement car les subventions pour la réduction de la pollution pourraient encore faire l'objet de droits compensatoires et être considérés comme une barrière commerciale. Par conséquent, vous ne pourriez pas continuer à subventionner une entreprise ayant des échanges commerciaux avec les États-Unis.

De plus, et pour ce qui est de l'énergie, vous ne pourriez pas imposer de taxe sur les exportations, dont les recettes pourraient être utilisées pour réparer les dégâts faits à l'environnement à la suite de l'exploitation des ressources énergétiques. Dans cette perspective, c'est donc une attaque directe contre les programmes environnementaux.

Vous dites que l'on pourrait remédier à cette difficulté en modifiant le projet de loi C-130 pour indiquer que l'accord ne menace ni ne compromet nullement la protection et la conservation de l'environnement.

Cependant, ces programmes sont aussi compromis de façon indirecte. Comme nous le savons, dans un marché très concurrentiel—et ce nouveau marché canado-américain le sera beaucoup—de très fortes pressions s'exerceront pour réduire les coûts de sorte que, selon toute vraisemblance, les compagnies réduiront ou supprimeront leurs programmes environnementaux.

Vous pouvez résoudre cette difficulté au moyen d'un amendement de l'accord. Je me demande comment vous proposez que nous le fassions. J'aimerais savoir si vous-même ou vos organismes avez communiqué avec le ministre canadien de l'Environnement pour lui faire part de ces préoccupations, étant donné qu'il est censé

[*Text*]

the environment within the Cabinet. What has been his response?

Mr. Shrybman: We do not agree that any amendment of this agreement would save us from the environmental consequences that will surely follow from it. Guaranteed perpetual access to a share of Canadian resources of whatever character is fundamentally at odds with the principles of resource conservation. We believe we will never be able to say "no" to exports of Canadian energy resources or Canadian water unless the agreement is amended to prevent exports of Canadian water.

Water is an important resource, but there are many others. No amendment to the preamble could possibly save us from its environmental consequences. We have asked the federal Minister of the Environment for his analysis—or Friends of the Earth, a colleague of ours, has—of the environmental impacts of the agreement. We are still waiting. We do not have them as of this moment. Given the minister's bold, almost proud comments that the environment never once came up during the negotiation process—

Ms Glefand: Like water—

Mr. Shrybman: —it is very difficult for us to have any confidence he will offer any kind of objective assessment of the deal's implications for our concerns.

Ms Gelfand: Our perspective is slightly different. I guess we are taking the free trade agreement not as a given, but that free trade is here—the agreement has been signed by both countries.

What we hope to do is raise some consciousness about our concerns and attempt through some kind of amendment... we suggest the preamble. I am not a lawyer; our legal counsel is not here, I am not sure how you should do it, but you are the legislators. We think there could be a way to state specifically that environmental protection and resource conservation will not be jeopardized because of the free trade agreement.

So we suggest the preamble as a possibility. We are not sure that is the correct place for it, but it should be somewhere. It should be explicit. Right now they are saying the free trade agreement will not affect the environment. Where is that? It is not in writing, it is not in the legislation, it is not in the free trade agreement.

• 2020

Mr. Allmand: Yes, I think it can be—

The Chairman: Argued very forcefully, Miss Gelfand. Thank you very much, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: There goes the guillotine again.

[*Translation*]

défendre l'environnement auprès du Conseil des ministres. Que vous a-t-il répondu?

Me Shrybman: Nous ne pensons pas que modifier cet accord nous permettrait d'éviter ces conséquences environnementales qui semblent inévitables. Garantir un accès permanent à une part des ressources canadiennes, quelles qu'elles soient, est fondamentalement contraire au principe de la conservation des ressources. Nous croyons qu'il ne nous sera jamais possible de refuser d'exporter des ressources énergétiques canadiennes ou l'eau du Canada à moins que cet accord ne soit modifié pour éviter justement les exportations de notre eau.

L'eau représente une ressource essentielle, tout comme beaucoup d'autres encore. Aucun amendement du préambule ne pourrait nous épargner les conséquences de l'accord pour l'environnement. A cet égard, nous avons demandé une analyse au ministre fédéral de l'Environnement—ou je devrais plutôt dire que ce sont les Amis de la terre, un de nos collègues qui a présenté cette demande. Nous attendons toujours. Nous n'avons pas encore eu de réponse. Le ministre ayant dit avec audace et presque avec fierté qu'il n'a jamais été question de l'environnement au cours des négociations...

Mme Gelfand: Comme de l'eau...

Me Shrybman: ... il nous est très difficile de penser qu'il nous donnera une évaluation objective des répercussions de l'accord sur les questions qui nous intéressent.

Mme Gelfand: Notre perspective est légèrement différente. Nous parlons de l'accord de libre-échange non pas comme d'une donnée mais de quelque chose qui existe... l'accord a été signé par les deux pays.

Nous espérons informer les gens de nos préoccupations et nous essayons de proposer certains amendements... pour le préambule. Je ne suis pas avocate et notre conseiller juridique n'est pas ici; je ne sais pas très bien comment vous devriez procéder, mais après tout c'est vous qui êtes les législateurs. Nous pensons qu'il faudrait trouver le moyen d'indiquer de façon précise que la protection de l'environnement et la conservation des ressources ne seront pas compromises par l'accord de libre-échange.

Nous proposons donc le préambule comme une possibilité à cet égard. Nous ne sommes pas sûrs qu'il faille l'indiquer là, mais il faudrait en parler quelque part et de façon explicite. Actuellement, on nous dit que l'accord de libre-échange ne va pas toucher l'environnement. Où en est-il question? Ce n'est écrit ni dans la loi ni dans l'accord.

M. Allmand: Oui, effectivement on peut...

Le président: Mademoiselle Gelfand, vous avez très bien fait valoir votre point de vue. Merci beaucoup, monsieur Allmand.

M. Allmand: La guillotine, encore une fois.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. McDermid.

Mr. Allmand: I have had my head cut off so many times I do not know where it is.

Mr. McDermid: It looks like they just caught the hair, Warren, and missed the head.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Allmand: You got all of it, buddy.

Mr. McDermid: I can tell those jokes now.

I want to welcome our guests to the committee tonight and thank them for their presentations. It may come as no surprise to them that many areas, especially in the Canadian Environmental Law Association's presentation, I find factually incorrect.

As far as the Canadian Wildlife Federation is concerned, I find their brief reasoned, well presented, and have some very legitimate concerns which I hope I can maybe alleviate a little bit in the short time I have.

I would like to ask Mr. Shrybman, though, first of all, if he is aware of the opposition to the free trade agreement by the coal producers in the United States—primarily because of energy exports from Canada to the United States, which in essence might prevent them from selling their sulphur coal to American companies that produce power, and therefore cause acid rain, and are also concerned about the uranium exports to the United States because it would cut into the sulphur-burning coal sales that you talked about earlier. Are you aware of this objection?

Mr. Shrybman: Yes, I am aware of the National Coal Association's submission to the Senate Committee on Energy and Natural Resources, and I paraphrased their submissions when I—

Mr. McDermid: Very selectively.

Mr. Shrybman: —stated that they had called for reduced air pollution control in the United States. That is their answer.

Mr. McDermid: Reduced air pollution control?

Mr. Shrybman: Yes. Reduced air pollution control so that it would be easier, in their words, to establish coal-fired generation stations. New ones.

Mr. McDermid: I see. You are aware, though, that they object to Canada exporting electricity into the United States? Are you aware of that?

Mr. Shrybman: Yes.

Mr. McDermid: Because they think it will cut down on their coal sales.

Mr. Shrybman: That is right.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur McDermid.

M. Allmand: On m'a si souvent tranché la tête que je ne sais plus où elle est.

M. McDermid: On dirait qu'on vous a coupé surtout les cheveux, Warren, et qu'on a raté la tête.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Vous n'avez rien laissé, mon vieux.

M. McDermid: Voilà des plaisanteries que je pourrai raconter.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos témoins de ce soir et à les remercier de leur exposé. Personne ne s'étonnera que je conteste certains faits cités par l'Association canadienne du droit de l'environnement.

Pour ce qui est de la Fédération canadienne de la faune, je trouve le mémoire bien articulé, bien présenté, mais j'ai quelques petites inquiétudes fort justifiées que l'on pourra, je l'espère, apaiser dans les quelques minutes dont je dispose.

Monsieur Shrybman, je voudrais tout d'abord savoir si vous êtes au courant du fait que les producteurs de charbon aux États-Unis s'opposent à l'accord de libre-échange, essentiellement à cause de ce qu'il prévoit pour l'exportation de l'énergie entre le Canada et les États-Unis. Essentiellement, les charbonniers pourraient être empêchés de vendre leur charbon contenant du soufre aux sociétés américaines qui produisent de l'énergie et, par conséquent, contribuent aux pluies acides. Ils s'inquiètent par ailleurs des exportations d'uranium vers les États-Unis parce que cela réduirait les ventes de charbon contenant du soufre dont vous parliez tout à l'heure. Saviez-vous qu'ils s'opposaient à l'accord?

Me Shrybman: Oui. Je sais que l'Association nationale du charbon a fait un exposé devant le Comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles, exposé que j'ai paraphrasé quand j'ai. . .

M. McDermid: De façon tout à fait tronquée.

Me Shrybman: . . . affirmé qu'ils avaient réclamé des exigences moins contraignantes pour la pollution de l'air aux États-Unis. C'est ce qu'ils ont répondu.

M. McDermid: Ils ont demandé des exigences moins contraignantes pour la pollution de l'air, dites-vous?

Me Shrybman: Oui. Ils réclament cela parce qu'ils voudraient faciliter, comme ils le disent, l'établissement de centrales électriques au charbon. Je parle ici de nouvelles centrales.

M. McDermid: Je vois. Vous savez toutefois qu'ils s'opposent à l'exportation de l'électricité canadienne aux États-Unis, n'est-ce pas?

Me Shrybman: Oui.

M. McDermid: Ils pensent que cela va réduire leurs ventes de charbon.

Me Shrybman: C'est cela.

[*Text*]

Mr. McDermid: Is it not environmentally good for Canada if we cut down on the burning of sulphur coal in the United States?

Mr. Shrybman: Well, not if we are burning their coal in Canada. We are their largest customer.

Mr. McDermid: But we are reducing the dependency on that coal rather dramatically, are we not?

Mr. Shrybman: No, I do not see that follows at all. In fact, I think our dependency on that coal will increase as we have to supply U.S. markets under the guaranteed access provisions to a proportion of Canadian resources and as local demand grows.

Mr. McDermid: Who are the biggest customers for that coal? Ontario Hydro?

Mr. Shrybman: Yes.

Mr. McDermid: Okay. When Darlington comes on stream, will not about 66 percent of their electricity generation in Ontario be nuclear?

Mr. Shrybman: Yes, I believe that—

Mr. McDermid: And do they not now use their coal-fired purely for reserves?

Mr. Shrybman: They use them for peak demands and they also use them for exports. You know, as demand grows, Ontario Hydro have two choices.

Mr. McDermid: The Ontario government now are putting a restriction on exports of hydro-electricity, I gather from their act. Is that correct?

Mr. Shrybman: Ontario Hydro will have two choices as demand grows with this agreement in place: to build additional nuclear power stations or to increase coal-fired generation, because the U.S. will be guaranteed access to whatever Ontario Hydro may choose to sell to the U.S., whether any contractual obligation exists to continue that sale or not.

Mr. McDermid: Let me go to the Canadian Wildlife Federation, if I might. I have one minute.

One of the concerns that you skipped over in your brief was the GATT considerations, and Article 20 on the environment, and the Canadian Wildlife Federation has made the statement that the GATT exemptions are too narrow. As you know, the free trade agreement falls under the GATT requirements, and so on and so forth.

But experience under GATT, Article 20, does not bear this view. In 40 years of the existence of GATT, there has been one case where government's action taken under Article 20(b) for environmental purposes has been challenged and that challenge was unsuccessful.

[*Translation*]

M. McDermid: Est-ce que l'environnement canadien ne profiterait pas d'une réduction de la consommation de charbon contenant du soufre aux États-Unis?

Me Shrybman: Non, si ce charbon n'est pas brûlé au Canada. Nous sommes leur plus grand client.

M. McDermid: Mais nous sommes en train de réduire la consommation de charbon de façon spectaculaire, n'est-ce pas?

Me Shrybman: Pas du tout. Je ne vois pas comment vous pouvez en conclure cela. En fait, notre consommation de charbon va augmenter si nous devons approvisionner les marchés américains en vertu des dispositions sur l'accès garanti à une part des ressources canadiennes et parce que la demande locale va augmenter.

M. McDermid: Qui sont les plus gros clients pour ce charbon? Hydro-Ontario?

Me Shrybman: C'est cela.

M. McDermid: Je vois. Quand Darlington sera opérationnel, n'est-il pas vrai que 66 p. 100 de l'électricité produite en Ontario le sera à partir de l'énergie nucléaire?

Me Shrybman: Vous avez raison et je pense que. . .

M. McDermid: Est-ce que l'on ne se sert pas des centrales au charbon uniquement comme appoint actuellement?

Me Shrybman: Oui, quand la demande est très forte mais on s'en sert aussi pour l'exportation. Au fur et à mesure que la demande augmente, Hydro-Ontario a deux possibilités.

M. McDermid: Le gouvernement ontarien restreint actuellement les exportations d'hydro-électricité, et ce en vertu d'une loi, si je ne m'abuse.

Me Shrybman: Hydro-Ontario aura deux possibilités au fur et à mesure que la demande augmentera à cause de l'accord qui sera conclu: construire d'autres centrales nucléaires ou augmenter la production d'électricité au charbon, parce que les États-Unis auront un accès garanti à tout ce que Hydro-Ontario mettra en marché aux États-Unis, qu'il existe des obligations contractuelles régissant cette vente ou non.

M. McDermid: Je m'adresse maintenant à la Fédération canadienne de la faune. J'ai encore une minute.

Une des inquiétudes que vous avez éludée dans votre mémoire a trait au GATT, à l'article 20 sur l'environnement. La Fédération a affirmé que les exemptions du GATT n'étaient pas assez vastes. Comme vous le savez, l'accord du libre-échange doit respecter les exigences du GATT, etc.

L'article 20 toutefois ne corrobore pas vos affirmations. Depuis 40 ans que le GATT existe, il n'y a eu qu'un seul cas où une mesure gouvernementale a été contestée en vertu de l'article 20b) pour des considérations écologiques, et la contestation a été rejetée.

[*Texte*]

This government will act after, as before, free trade to protect Canada's environment through such measures as the Environmental Protection Act—which, I might add, was passed after the free trade agreement in the House of Commons here in Ottawa. As you know, there was no objection from the United States whatsoever to that piece of legislation.

• 2025

Ms Gelfand: Unfortunately, I cannot answer any questions on the GATT. I am not the expert on the issue.

Mr. McDermid: That is why you skipped over it.

Ms Gelfand: That is right. My legal counsel told me if there was one place where I needed to shorten, I should cut out recommendation number six. Any questions go to Steven. I apologize for that.

Mr. McDermid: Just on a point of order. Can we put the section you skipped over on GATT with your testimony as if it was read?

Ms Gelfand: Yes, please do.

Mr. Langdon: First, I would like to welcome and congratulate both groups for the presentations they have made tonight. I think they have identified serious gaps in the approach taken to the trade deal, and I think in both cases the detailed outline has been very helpful to some of us who are committee members.

I wanted to ask specifically of both groups what reason they were given for an environmental assessment of the trade agreement being rejected, or have you been given reasons?

Ms Gelfand: We have not been given any other reason other than the free trade agreement does not impact the environment.

Mr. Shrybman: That is the only comment that seems to be forthcoming from the government on the implications.

Mr. Langdon: So you have actually written to the government. You have made this request and have not received anything other than that.

Mr. Shrybman: We have not.

Ms Gelfand: We asked for it through a press release, and I believe our legal counsel also sent a letter to the Minister of the Environment. It has been ignored. I do not know the reason, if we received a response or not.

Mr. Langdon: The trade agreement, despite what the government would have us believe, is not approved, and in fact includes within it, since it is not a treaty, a recognition that this agreement is subject to domestic approval procedures by both parties. Given that this is not

[*Traduction*]

Notre gouvernement, comme il l'a fait auparavant, prendra des mesures pour protéger l'environnement canadien comme l'illustre la Loi sur la protection de l'environnement, même une fois que l'accord de libre-échange aura été signé. . . Je vous signale que cette Loi sur la protection de l'environnement a été adoptée à la Chambre des communes ici à Ottawa après les négociations sur le libre-échange. Comme vous le savez, les États-Unis ne s'y sont absolument pas opposés.

Mme Gelfand: Malheureusement, je ne peux pas répondre à vos questions concernant le GATT car je ne suis pas experte en la matière.

M. McDermid: Cela explique pourquoi vous avez éludé la question.

Mme Gelfand: Vous avez raison. Mon avocat conseil m'a dit que s'il me fallait absolument comprimer mon document, je devais supprimer la sixième recommandation. Si vous avez des questions, adressez-vous à Steven. Excusez-moi.

M. McDermid: J'invoque le Règlement. Peut-on considérer le paragraphe sur le GATT que vous avez sauté comme faisant partie de votre témoignage, comme s'il avait été lu?

Mme Gelfand: Volontiers.

M. Langdon: Je tiens à souhaiter la bienvenue aux deux groupes ici présents ce soir et à les féliciter de leur exposé. Je pense qu'ils ont relevé des lacunes graves dans cet accord commercial et je pense que, dans les deux cas, les détails fournis seront très utiles aux membres du comité.

Je voudrais demander aux deux groupes quelle raison on leur a donnée pour refuser une évaluation écologique de l'accord de libre-échange? Avez-vous cité ces raisons?

Mme Gelfand: On nous a tout simplement dit que l'accord de libre-échange n'avait aucune incidence sur l'environnement.

Me Shrybman: C'est tout ce que le gouvernement a à dire sur ces conséquences-là.

M. Langdon: Vous avez donc écrit aux autorités. Vous avez fait une demande et c'est tout ce que l'on vous a répondu, alors?

Me Shrybman: C'est cela.

Mme Gelfand: Nous avons fait notre demande par voie de communiqué de presse. Je crois que par ailleurs notre avocat-conseil a écrit au ministre de l'Environnement, qui ne lui a pas répondu. Je ne sais pas pourquoi ou si on a répondu autrement.

M. Langdon: Même si le gouvernement cherche à nous faire croire le contraire, l'accord de libre-échange n'a pas été approuvé et il contient dans ses dispositions mêmes, puisqu'il ne s'agit pas d'un traité, la reconnaissance qu'il est assujetti aux procédures d'adoption officielles des deux

[*Text*]

a *fait accompli*, which you perhaps were starting from, Judy, on your side, do you think the agreement should be accepted, or do you think it really requires an election to permit some of this environmental discussion, education and consciousness-raising that you have been talking about?

Ms Gelfand: First, I should state that I guess we do not see it as a *fait accompli*. What we are trying to say is that if free trade is going to be here, these are the environmental considerations we have and this is how it should proceed. We should have a working group on the environment. I guess we see these as some positive, constructive ways of ensuring that environmental concerns are protected and our environment is not jeopardized. My last statement is that if these recommendations are not followed, then we have serious concerns that this will pose great risks to our environment.

Mr. Langdon: Could I stress the question though? Do you see whether there is a need for an election to make this consciousness-raising possible?

Ms Gelfand: I have difficulty answering. I am sorry.

Mr. Shrybman: We have no ambivalence at all about it. There has to be an election. This government has no mandate to implement an agreement that 40% of Canada disagrees with. The Prime Minister ran on, if anything, an anti-free trade platform last time around. This procedure is fundamentally at odds with the public participation that environmentalists across this country are now beginning to expect, even from this government. It is an undemocratic process that is being used to implement an agreement with overwhelming implications for Canada's environment, economic, physical, social, cultural, you name it.

• 2030

Mr. McDermid: What did you say about the Tokyo round?

Mr. Langdon: May I just say that I agree with you if those on this side do not.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Langdon: You can come and have a by-election in Essex—Windsor any time.

Mr. McDermid: You will have to resign first.

The Chairman: It is obvious to see that it is fairly late on a very warm night after a very long day.

Thank you both very much for coming. We appreciate the thoughtfulness of your testimony, and I am sure there

[*Translation*]

pays. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un fait accompli, ce que vous avez peut-être cru, Judy, pour votre part, pensez-vous que cet accord devrait être adopté? Pensez-vous qu'il faudrait des élections pour permettre que l'on débatte de la question de l'environnement, pour faire oeuvre éducative et sensibiliser les gens comme vous le disiez tout à l'heure?

Mme Gelfand: Tout d'abord, je dois vous dire que nous ne le considérons pas comme un fait accompli. Nous essayons d'expliquer que si l'accord de libre-échange est adopté, il faudra tenir compte de nos inquiétudes concernant l'environnement et nous offrons une façon de procéder. Il faudrait un groupe de travail sur l'environnement. Selon nous, ce serait une façon positive de garantir que les considérations écologiques sont prises en ligne de compte et que notre environnement n'est pas menacé. Je tiens à redire que si ces recommandations ne sont pas retenues, nous serons en droit de nous inquiéter gravement des risques que courra notre environnement.

M. Langdon: Puis-je vous demander de répondre à ma question? Pensez-vous qu'il faille une élection pour sensibiliser la population?

Mme Gelfand: J'ai du mal à vous répondre. Excusez-moi.

Me Shrybman: C'est sans équivoque, il faut une élection. Le gouvernement n'a pas reçu le mandat de concrétiser un accord auquel 40 p. 100 de la population canadienne s'oppose. Pendant la dernière campagne électorale, le moins qu'on puisse dire, c'est que le premier ministre était loin d'être pour le libre-échange. Cette façon de procéder s'oppose fondamentalement à la participation du public que les écologistes canadiens commencent à espérer, même de la part de ce gouvernement. Il s'agit d'une façon non démocratique de procéder pour concrétiser un accord qui a des conséquences très lourdes pour l'environnement canadien, comme pour nos conditions économiques, physiques, sociales, culturelles ou autres.

M. McDermid: Qu'est-ce que vous avez dit à propos de la Ronde de Tokyo?

M. Langdon: J'aimerais vous dire que je suis d'accord avec vous même si ceux de ce côté ne le sont pas.

Le président: Merci beaucoup.

M. Langdon: Vous pouvez venir contester une élection supplémentaire dans le comté d'Essex—Windsor n'importe quand.

M. McDermid: Il vous faudra d'abord démissionner.

Le président: Force m'est de constater que nous vivons maintenant une soirée assez chaude après une journée qui a été plutôt longue.

Merci beaucoup à tous deux d'être venus. Nous apprécions tout le sérieux de votre prestation ici et vous

[*Texte*]

will be some consideration given before we are finished to the points you have made.

Now we have other witnesses to hear from. Madam Parent, we welcome you this evening. I have to confess that I am not knowledgeable about your association. Your brief is fairly lengthy, and for once it is entirely in French and I find that a little refreshing. We sometimes have obviously francophone individuals who still bring an all-English brief to us, so we welcome yours in the other official language.

Once again I would say to you, as I have said to the previous guests, that if you would give us a synopsis of your brief, then it would allow more time for members to answer you. Perhaps you would begin by introducing your colleague.

Mme Madeleine Parent (Solidarité Populaire Québec): Oui. Merci, monsieur le président. Je pense qu'il serait un peu difficile de ne donner qu'un résumé. Nous avons déjà résumé autant que nous le pouvions.

Ma collègue est Mme Sylvie Morel. Elle s'occupe de la recherche à la Confédération des syndicats nationaux. Son syndicat est l'organisation à laquelle j'appartiens; il fait partie de la Coalition.

Solidarité Populaire Québec est une coalition formée en 1985 pour informer et mobiliser la population québécoise devant la menace à nos programmes sociaux venant des gouvernements fédéral et provincial, tels les projets de désindexation des pensions de vieillesse et des allocations familiales et plus tard, les recommandations de la Commission Forget sur l'assurance-chômage ainsi que les compressions budgétaires sur le plan social et la fiscalité, le bien-être social, etc.

Notre Coalition regroupe environ 80 organisations populaires professionelles et syndicales dans le Grand Montréal et dans diverses régions du Québec.

À l'exemple de la grande majorité des organismes populaires et démocratiques du pays, notre Coalition est fermement opposée à l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, préconisé par le gouvernement fédéral actuel. Précisons que nous croyons toujours en l'importance pour nous, comme pays souverain, de continuer de participer aux négociations du GATT. Nous acceptons le concept d'une libéralisation graduelle des échanges commerciaux entre les pays dans un contexte où la diversité des intervenants est garante d'un équilibre entre des intérêts opposés.

Dans ces conditions, il convient de tenir compte des vulnérabilités de certains secteurs dans certains pays, surtout lorsque de nombreux emplois sont en jeu encore lorsque le ressourcement alimentaire ou énergétique d'un peuple est en cause.

Dans le contexte du GATT, il est concevable d'équilibrer les objectifs des uns avec les besoins élémentaires des autres. Par ailleurs, il n'y a pas

[*Traduction*]

pouvez être sûrs que nous aurons en mémoire vos arguments en temps opportun.

Nous avons maintenant d'autres témoins à entendre. Bienvenue, madame Parent. Je dois vous avouer que je ne connais pas votre organisme. Votre mémoire est assez long et il est entièrement en français, ce que je trouve quand même rafraichissant. Nous recevons parfois des gens qui, de toute évidence, sont francophones mais qui nous présentent un mémoire tout en anglais, alors nous sommes heureux de voir quelque chose dans l'autre langue officielle.

Encore une fois, comme je l'ai dit à nos invités précédents, j'aimerais vous dire que si vous voulez bien nous faire un résumé de votre mémoire, cela permettra aux membres du Comité de vous poser plus de questions. Peut-être pourriez-vous commencer en nous présentant votre collègue.

Mrs. Madeleine Parent (Solidarité Populaire Québec): Yes. Thank you, Mr. Chairman. I think it will be a bit difficult to give you a simple summary. We have already summarized as much as we could.

My colleague is Mrs. Sylvie Morel. She is in charge of research for the Confederation of National Trade Unions. I belong to that union; it is part of the coalition.

Solidarité Populaire Québec is a coalition that was created in 1985 to inform and mobilize the population of Quebec, whose social programs were being threatened by the federal and provincial governments what with projects like de-indexation of the old age pension and family allowances, and later on, the recommendations of the Forget Commission on unemployment insurance as well as budget cuts in the area of social programs and taxation, welfare and so on.

Our coalition is made up of some 80 professional and union organizations from greater Montreal and other areas of Quebec.

Like the great majority of democratic and popular organizations in this country, our coalition is firmly opposed to the free trade agreement between Canada and the U.S.A. being put forth by the present federal government. We would like to add that we still believe that it is important for us, as a sovereign nation, to continue participating in GATT negotiations. We accept the concept of a gradual liberalization of commercial exchanges between countries in a context where the diversity of the participants serves to guarantee a balance between opposed interests.

Under those conditions, it becomes germane to take into account the vulnerability of certain sectors in certain countries especially when a great many jobs hang in the balance or when the food or energy resources of a people are at stake.

In the context of the GATT, it is possible to reach a balance between the objectives of some parties and the elementary needs of others. However, there is no way of

[*Text*]

d'équilibre possible entre un pays de moyenne importance comme le Canada et un pays comme les États-Unis d'Amérique dont la puissance économique, politique et militaire est énorme.

• 2035

Lorsqu'en décembre 1987, après quelque deux ans de négociations secrètes, nous avons pris connaissance du texte de l'accord, nous avons constaté que nos droits avaient été sacrifiés pour miser sur la chance qu'auront certaines sociétés privées canadiennes ou étrangères de se faire des gros sous. Plusieurs de nos sociétés canadiennes ont déjà commencé à transférer une partie de leurs investissements au sud de la frontière. Nous constatons à regret qu'entre les États-Unis et le Canada il y a une différence fondamentale dans l'application de l'accord. La différence consiste en ceci: que nos voisins soumettront les dispositions de l'accord à leurs propres lois commerciales alors que pour nous, au contraire, les dispositions de l'accord auront préséance sur les lois canadiennes, fédérales ou provinciales. À cause de cette différence fondamentale, nous sommes d'avis qu'une nouvelle loi à l'intention de protéger nos réserves d'eau, par exemple, contre un détournement massif vers les États-Unis serait complètement inadéquate, à moins qu'elle ne soit sous forme d'un amendement au projet de loi C-130; et encore faudrait-il s'interroger sur la validité d'un amendement qui serait en conflit avec le principe de l'accord.

Ce qui est clair, c'est qu'il n'y a rien dans le texte de l'accord qui empêcherait les États-Unis de se déclarer en droit de s'approprier les eaux du Canada. À ce propos, des experts en environnement nous préviennent que la perte d'un pied d'eau dans les Grands lacs au profit de la Vallée du Mississipi résulterait dans des pertes énormes, au Canada, en terres irriguées, en faune sauvage et en frayage de poissons, non seulement dans la région des Grands lacs et des rivières et lacs avoisinants, mais aussi dans la Vallée du Saint-Laurent et la Voie maritime, y compris le port de Montréal, dont seraient forcément exclus les gros transporteurs maritimes.

Aujourd'hui le public s'inquiète pour nos réserves d'eau, en partie à cause de la sécheresse dans la Vallée du Mississipi et de la publicité qui s'est faite autour de cette question. Chose certaine, quand le projet de loi C-130 sera adopté et l'accord compréhensif conclu, nous serons sans défense pour contrer l'énorme menace à notre environnement que constituerait la volonté américaine d'accéder à nos eaux.

Quant aux subventions, étant donné que le Canada a perdu la partie dans les négociations sur la définition des subventions et que celles-ci seront négociées à partenaires inégaux pendant les cinq ou sept prochaines années, l'accord met en péril le droit du fédéral, de concert avec les provinces, d'exécuter des politiques de développement régionales comme celles qui nous sont promises de ce temps-ci, par exemple.

[*Translation*]

achieving balance between a country of medium size like Canada, and a country like the U.S.A. whose economic, political, and military power is enormous.

When in December 1987, after some two years of secret negotiations, we saw the text of the agreement, we realized that our rights had been sacrificed to the fond hope that some private Canadian or foreign corporations will make big bucks. Many of our Canadian companies have already started transferring part of their investments to the south of the border. One thing is painfully clear: between the States and Canada there is a fundamental difference in the implementation of the agreement. They have made the provisions of the agreement subject to their own trade laws while in our case, on the contrary, the provisions of the agreement will have precedence over Canadian legislation whether federal or provincial. Because of this fundamental difference, we think that new legislation intended to protect our water reserves, for examples, against massive diversion to the U.S.A. would be totally inadequate unless it took the form of an amendment to Bill C-130; and even at that one would have to wonder about the validity of such an amendment, which would come into conflict with the principle of the agreement.

What is clear is that there is nothing in the text of the agreement that would prevent the U.S.A. from giving itself the legal right to appropriate Canada's waters. In passing, environmental experts warn us that the loss of one foot of water in the Great Lakes to the Mississippi valley would translate into enormous loss, in Canada, in terms of irrigated land, wildlife and spawning grounds, not only around the Great Lakes and its neighboring lakes and rivers, but also in the St. Lawrence valley, the Seaway and the port of Montreal, which would then become inaccessible to the bigger ships.

The public today is worried about our water reserves, in part because of the drought in the Mississippi valley and the publicity surrounding this whole affair. One thing is sure, when Bill C-130 is passed and the comprehensive agreement is signed, we will find ourselves without any defensive means to counter the terrible threat to our environment that would be posed if the Americans were to decide they wanted access to our water.

As for subsidies, as Canada lost its shirt in the negotiations concerning the definition of subsidies, which will be negotiated between unequal partners for the next five to seven years, the agreement jeopardizes the right of the federal government, together with the provinces, to implement regional development policies like the ones that are being promised to us these days, for example.

[*Texte*]

Ceci est d'autant plus inquiétant que les entreprises américaines ont obtenu de leur législateur en début de juillet l'assurance qu'elles auront une grande latitude pour porter plainte à l'effet qu'il y aurait subvention déloyale lorsque des importations en provenance du Canada leur feront concurrence.

Comme nous le savons tous, le développement régional est indispensable pour assurer un minimum de justice économique et sociale dans toutes les régions du pays.

Pour ce qui est de nos ressources en énergie, advenant l'accord, nous serions obligés, en temps de disette, de continuer d'exporter vers le sud nos produits énergétiques dans la même proportion que celle qui aura prévalu durant les années d'abondance. En dépit du climat canadien plus rigoureux et de la misère qui peut en résulter durant les années de pénurie d'énergie, nous n'aurons aucun droit en loi de changer la proportion de nos exportations vers les États-Unis, même pour répondre à des besoins urgents de notre population.

Rappelons aussi que les coûts de développement de nouvelles ressources énergétiques, souvent en mer ou en d'autres régions éloignées, seront plus élevés et c'est nous qui paieront la note pour la recherche, l'infrastructure et les nouvelles exploitations.

Pour leur part, nos voisins du sud bénéficieront du même prix d'achat pour l'énergie que celui que les Canadiens paieront mais il n'auront pas d'autres obligations à rencontrer.

Il y a dans l'accord aussi un danger plus immédiat à nos services de santé et aux services sociaux. La gestion d'hôpitaux, cliniques, laboratoires, maisons d'accueil et autres établissements voués aux services de santé par des entreprises privées américaines à but lucratif sera permise sous l'accord. La notion de profit qui s'introduirait dans l'administration des soins aux malades serait l'élément clé qui conduirait à la destruction de notre système public de soins de santé universels et gratuits tel que nous le connaissons.

• 2040

Nous n'avons pas oublié que pendant que les organismes populaires et syndicaux revendiquaient le système de santé public que nous avons enfin obtenu, les mêmes intérêts financiers qui s'opposaient alors à nos demandes appuient aujourd'hui l'accord de libre-échange. Ajoutons que des compagnies américaines privées de service de garde à l'enfance auront le droit d'investir au Canada et d'y installer des garderies à but lucratif avec un droit égal aux subventions que paierait le gouvernement à des entreprises canadiennes.

Passons maintenant aux investissements. Si d'une part le Canada n'a pas obtenu un accès certain au marché américain pour nos entreprises, étant donné que les lois commerciales des États-Unis auront préséance, par ailleurs, les grandes entreprises canadiennes ont obtenu des droits intéressants leur permettant d'investir du capital aux États-Unis et de profiter ainsi d'un accès au plus

[*Traduction*]

The concern is even greater because American business was given the assurances of their lawmakers early in July that they will have greater latitude to complain about unjust subsidies when imports from Canada come in competition with their products.

As we all know, regional development is indispensable to ensure a minimum of social and economic justice in all regions of the country.

As for our energy resources, after the agreement is finalized, even if there were shortages for us, we would have to continue to send just as much of our energy products south as in years of abundance. Despite our Canadian climate that is far more rigorous and the hard times that can result during years of energy shortages, we will have no legal right to change the proportion of our exports towards the U.S.A. even to respond to the urgent needs of our own population.

We would also like to point out that the cost of developing new energy resources, often on the high seas or in outlying areas, will be higher, and that we will be the ones paying for exploration, infrastructure and new development.

As for our neighbors to the south, they will enjoy paying the same purchase price as Canadians for this energy but they will have no other obligations.

There is an even more immediate danger, in this agreement, threatening our health and social services. The management of hospitals, clinics, laboratories, homes and other establishments providing health services can be turned over to private profit seeking American business under the agreement. The concept of profit thus introduced into the provision of health care would be the key element leading to the destruction of our public, universal and free health care system as we know it.

We have not forgotten that while the popular and union organizations were demanding the public health care system that we finally got, the same financial interests that were opposed to our demands at the time are today in favour of the free trade agreement. We should add that private American day care companies will have the right to invest in Canada and set up profit-making day care centres with equal rights to the subsidies that the government will be granting to the Canadian centres.

Let us go to investment. If, on the one hand, Canada has not obtained guaranteed access to the American market for our companies because U.S. trade legislation will have precedence, on the other hand, big Canadian business has obtained interesting rights that allow them to invest capital in the U.S.A. and so obtain greater access to our neighbour's bigger market. However, the money that

[*Text*]

grand marché voisin. Toutefois, l'argent que les financiers canadiens investiront aux États-Unis ne nous donnera pas des emplois ici, le contraire se produira, alors qu'ils fermeront des établissements chez nous—surtout en temps de récession économique.

Quant aux investissements américains qui se feront chez nous, une étude du Conseil des Canadiens, de M. Hurtig, portant les années 1978 à 1985, démontre que les compagnies étrangères installées au Canada ne créent à peu près pas d'emploi additionnel chez nous, et qu'en sera-t-il des droits consitutionnels des provinces, advenant la conclusion de l'accord. Selon l'article 103, les parties au présent accord veilleront à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour donner effet aux dispositions de l'accord y compris à leur observance, sauf stipulations contraires dans les présentes par les gouvernements des états et des provinces et les administrations locales.

Par ailleurs le projet de loi C-130 confirme que l'accord l'emporte sur toute loi et tout règlement fédéral, à l'article 8. Quant à l'article 5, il spécifie que nul ne peut user du droit de poursuite contre la mise en application de l'accord, sans le consentement du Procureur général du Canada et voici que l'article 6 donne au gouvernement fédéral tous les pouvoirs nécessaires pour intervenir directement dans les domaines de juridiction des provinces et les soumettre aux exigences de l'accord, qu'il s'agisse d'énergie, de ressources naturelles, de services, d'investissements ou de culture et encore. Pour donner suite à ces obligations, le Cabinet fédéral peut créer des comités, des commissions et autres organismes avec mandat d'assurer la mise en application de l'accord. C'est l'article 11.

Nous sommes en droit de conclure que l'accord constituerait une des plus grandes menaces aux droits du Québec et des autres provinces de l'histoire contemporaine. C'est M. Clayton Yeutter secrétaire américain aux Affaires commerciales qui aurait déclaré:

> Les Canadiens ne comprennent pas la portée de ce qu'ils ont signé. En 20 ans ils seront avalés dans l'économie américaine.
>
> Canadians do not know what they have signed. In 20 years they will be sucked into the economy.

Il est à prévoir que dans ses efforts pour gagner accès au marché américain, le patronat canadien se dira incapable de soutenir les coûts de nos programmes sociaux supérieurs à la législation sociale des États-Unis. Nous avons des raisons de soupçonner que la tentative fédérale de désindexer les pensions de vieillesse, la désindexation des allocations familiales, les recommandations Forget sur l'assurance-chômage, les restrictions sur les frais partagés avec les provinces pour les programmes sociaux et d'autres restrictions budgétaires, soit liée aux projets prioritaires de l'accord du libre-échange avec les États-Unis. Un porte-parole syndical avait appelé cela «niveler le terrain de jeux». Or, quand un pays est dix fois plus puissant que son

[*Translation*]

the Canadian financiers will be investing in the U.S.A. will not generate any jobs here as, on the contrary, they will be closing establishments on this side of the border, especially in times of economic recession.

As for any investing the Americans might do here, a study done by Mr. Hurtig's Council of Canadians covering the years 1978 to 1985 shows that foreign companies installed in Canada will create just about no additional jobs here, and we wonder what will happen to the constitutional rights of the provinces with the implementation of the agreement. According to Clause 103, the parties to the agreement will see to it that all necessary steps are taken to implement the provisions of the agreement, including their observance, unless there are stipulations contrary to that in this agreement, by the governments of states and provinces as well as local administration.

Now, Bill C-130 confirms that the agreement takes precedence over any other legislation or federal regulation in clause 8. Clause 5 states that no proceedings of any kind shall be taken against the implementation of the agreement without the consent of the Attorney General of Canada, and clause 6 further gives the federal government all powers necessary to directly intervene in areas of provincial jurisdiction and submit them to the provisions of the agreement, whether in energy, natural resources, services, investment, culture or any other area. To implement these provisions, the federal Cabinet can establish such committees, commissions or other bodies as are deemed necessary to ensure the implementation of the agreement. That is in clause 11.

We are therefore justified in coming to the conclusion that the agreement would constitute one of the greatest threats in contemporary history to the rights of both Quebec and the other provinces. Mr. Clayton Yeutter, the American Secretary of Trade, is purported to have said:

> Canadians do not know what they have signed. In 20 years they will be sucked into the economy.
>
> Les Canadiens ne comprennent pas la portée de ce qu'ils ont signé. En 20 ans ils seront avalés dans l'économie américaine.

In its efforts to gain access to the American market, it is easy to foresee that Canadian business will say it is unable to support the cost of our social programs, which are superior to those legislated in the U.S.A. We have reason to suspect that the federal attempt to deindex old age pensions and family allowances, the Forget recommendations on unemployment insurance, the restrictions on cost sharing with the provinces for social programs and other budgetary restrictions are all tied in with the priorities of this free trade agreement with the United States. One union representative called that "levelling the playing field". When you are dealing with a country ten times more powerful than its partner, the level that you attain is the level of the bigger of the two. It

[*Texte*]

partenaire, le nivellement se fait vers le niveau du plus gros des deux. Pour nous, il est évident que les programmes sociaux, que les organisations populaires et les syndicats ont obtenu aux prix de renvendications constantes pendant de longues années, seront fortement menacés dans le contexte de concurrence que nous apporterait un accord canado-américain de libre-échange.

• 2045

La population québécoise n'acceptera pas de perdre son droit chèrement acquis à des services de santé universels et gratuits pour se retrouver comme chez les Américains à payer des frais exhorbitants pour ces services ou dans le cas des pauvres, à être obligés de se soumettre à un test humiliant pour des services de seconde classe réservés aux indigents. C'est ce que nous réserve un accord comme celui qu'on veut nous imposer et notre absorption éventuelle dans l'économie des État-Unis.

Passons maintenant à la question des emplois qui seront perdus ou gagnés dans le contexte d'un accord. Il faut dire que des porte-parole du gouvernement et de diverses agences-conseils du fédéral ont présenté des estimations assez contradictoires sur l'effet d'un accord sur nos emplois. Nous pouvons prévoir que les industries manufacturières de produits de consommation, nombreuses au Québec, comme le textile, le vêtement, la chaussure, les petits appareils électriques, le meuble, la transformation des aliments, subiraient un déclin fort dommageable. Déjà la compagnie Dominion Textile qui est en faveur du libre-échange s'y prépare à l'avance par l'achat d'usines au sud des États-Unis et la fermeture d'usines au Canada.

Une autre entreprise, la compagnie Algo, grande manufacturière de vêtement et déjà importatrice aussi. Elle se prépare à investir dans des magasins de détail aux États-Unis. Et qui nous assurera qu'advenant une récession économique, les succursales de compagnies américaines au Québec ne fermeront pas leurs portes chez nous pour consolider leur production à la maison-mère. Au moins, les réductions graduelles des tarifs et les contingentements prévus au GATT accordent une protection nécessaire à des industries domestiques vulnérables qui assurent de nombreux emplois et servent les besoins de la consommation domestique. On pourra s'attendre à de telles sensibilités de la part du partenaire de l'accord.

Par ailleurs, le secteur des services a connu de beaucoup la plus forte expansion de main-d'oeuvre depuis plus d'une décade. Un très fort pourcentage de femmes y ont des emplois. Quelque 70 p. 100 de tous les emplois au Canada sont répartis dans les services. Il s'agit de services dans les domaines de la santé, des programmes sociaux, de l'éducation, dans la Fonction publique ou encore dans les télécommunications, la finance, le marketing, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, la culture et la récréation, etc.

[*Traduction*]

is clear to us that the social programs that the popular organizations and the unions have managed to obtain through repeated demands over many, many years will be very seriously threatened in the competitive context that a Canadian-American free trade agreement would bring about.

Quebeckers will not give up their hard-won rights to universal free health care. They do not want to follow the American example and have to pay exorbitant costs for those services, or, as happens with poor people, undergo a humiliating test in order to receive second-class services intended for beggars. That will be the result of this type of agreement they are trying to impose on us as we become absorbed into the economy of the United States.

I would not like to talk about job losses or gains resulting from the agreement. Government spokesmen and various federal consulting agencies have submitted contradictory estimates regarding the effect of an agreement on jobs in Canada. It is expected that industries manufacturing consumer goods, of which there are many in Québec, such as those involving textiles, clothes, footwear, small electric appliances, furniture, and food processing, would suffer considerably. Dominion Textile, which is in favor of free trade, is already preparing to purchase plants in the south of the United States and to close down factories in Canada.

Another company, Algo, which is a major clothes manufacturer and already an importer, is preparing to invest in retail stores in the United States. Who can guarantee to us that if there is an economic recession, the branches of American companies in Quebec will not close down and consolidate their production at their main plant. Gradual reductions in tariffs and quotas stipulated under GATT at least offer neccessary protection to vulnerable domestic industries which provide many jobs and meet domestic consumer requirements. Can such sensitivity be expected from our partner in the agreement?

The service sector has experienced the greatest growth in manpower in more than a decade. A high percentage of workers in this sector are women. 70% of all jobs in Canada are in the service sector. These include services provided through health, social programs, education, public service, telecommunications, finance, marketing, tourism, the hotel and restaurant industries, culture and recreation, etc.

[*Text*]

Pour ce qui est des services non gouvernementaux, de nombreux emplois pourraient être transférés aux États-Unis, grâce à l'informatique, aux banques de données et aux diverses technologies nouvelles. Le phénomène est à prévoir d'autant plus que le gouvernement canadien cède nos pouvoirs de contrôle sur les investissements américains chez nous.

Les États-Unis, déjà grands exportateurs de services, avec une avance en technologie moderne, seront, parmi les deux partenaires de l'accord, les gros gagnants dans le domaine des services où nous sommes déjà en déficit.

Nous sommes donc convaincus que l'accord serait une bonne affaire pour de nombreuses compagnies canadiennes et pour de nombreuses compagnies américaines. Toutefois, la majorité de la population québécoise est canadienne, les personnes des minorités défavorisées, les travailleuses et les travailleurs, les personnes âgées à revenu modeste, les pauvres, ceux et celles qui doivent compter sur nos programmes sociaux, les jeunes à la recherche de formation et d'un emploi valorisant, seront les perdants. Ayant abandonné les instruments dont nous avons besoin pour planifier notre avenir, comme pays souverain, nous serions éventuellement engloutis dans le vaste marché commun américain où nous perdrions notre identité et serions en voie de dévenir une autre Louisiane. M. Clayton Yeutter avait raison.

Pourtant, avant de mettre tous nos oeufs dans le même panier américain, il est bon de nous rappeler que nous avons d'autres choix en harmonie avec les intérêts de la grande majorité de la population. Nous pourrions nous appliquer à diversifier nos échanges commerciaux avec d'autres pays développés et en voie de développement.

Aux tables du GATT, le Canada devrait jouer un rôle plus indépendant des États-Unis et rechercher des alliés soucieux de protéger leurs intérêts nationaux, tout en cultivant des échanges commerciaux avec des avantages réciproques pour les uns et les autres.

L'aide aux pays en développement pourrait se faire de façon à respecter davantage les intérêts nationaux, les coutumes et les droits des peuples concernés, sans nous limiter dans nos interventions, par crainte de déplaire au gouvernement américain.

• 2050

Au pays, il faudrait développer une politique de l'emploi, maintenir et moderniser nos secteurs domestiques de service et de production, encourager les agriculteurs et agricultrices, gérer nos ressources naturelles pour le présent et l'avenir, en éliminant le gaspillage dont elles sont l'objet présentement et en protégeant l'environnement.

De concert avec les provinces, le fédéral devrait voir à l'expansion des programmes et des services sociaux, y compris une expansion beaucoup plus significative des services de garde à l'enfance. Ces politiques créeraient

[*Translation*]

Many jobs in non-government services could be tranferred to the United States, through computerization, data banks and new technology. This could well happen particularly as the Canadian government is giving up our power of control over American investment in Canada.

The United States, which is already a major exporter of services and has a lead in modern technology, will be the partner which benefits the most from the agreement, as it concerns the service sector, where we are already in a deficit position.

We are therefore convinced that the agreement would be good business for many Canadian and U.S. companies. However, the losers will be the majority of Quebeckers and Canadians, disadvantaged minorities, workers, the elderly on low incomes, the poor, people who have to rely on social programs, and young people seeking training and a worthwhile job. Having given up the tools we need to plan our future as a sovereign country, we would eventually be swallowed up in the enormous American common market, lose our identity and be on the way to becoming another Louisiana. Mr. Clayton Yeutter was right.

However, before putting all our eggs in the one American basket, we should remember that we have other choices consistent with the interests of most Canadians. We could try to diversify our trade with other developed and developing countries.

In GATT negotiations, Canada should play a role which is more independent from the United States and seek allies wishing to protect their national interests, while developing trade to the reciprocal benefit of all concerned.

Help to developing countries could be provided in a way which would more fully respect the national interest, customs and rights of the people concerned, and Canada should not limit its activities for fear of displeasing the government of the United States.

In Canada we should develop an employment policy, maintain and modernize our domestic service and production sectors, encourage farmers, manage our natural resources to meet present and future needs, by eliminating current waste and protecting the environment.

The federal government should work with the provinces to ensure the development of social programs and services, including far broader day care services. These policies would lead to more jobs and greater

[*Texte*]

beaucoup d'emplois et assureraient une plus forte consommation de nos produits sur le marché intérieur, première condition de notre prospérité.

À l'échelle internationale, le Canada se doit de défendre et d'exercer sa souveraineté et de parler d'une voix indépendante aux Nations Unies en faveur de la justice et du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes dans la paix et le respect mutuel. Alors que la survie de la planète est en danger, non seulement d'une guerre nucléaire mais aussi à cause de la détérioration de notre environnement causée par la pollution, la mauvaise gestion et le gaspillage des ressources terrestres, il est urgent que le Canada joue un rôle indépendant et vigoureux sur l'échiquier mondial pour notre bien et celui du genre humain.

Nous ne serons en mesure de construire un avenir viable pour le Canada que si nous répudions l'idée d'un accord canado-américain et maintenons notre droit d'orienter nos politiques sociales, économiques et internationales dans le sens des intérêts du plus grand nombre et dans le respect des autres peuples du monde.

Pour terminer, nous tenons à protester contre le fait que le gouvernement accorde si peu d'avis préalables et de temps à la consultation populaire avant de vouloir faire adopter une loi qui aura les conséquences les plus importantes sur notre avenir collectif.

Nous déplorons le fait que le gouvernement ait choisi la période des grandes vacances d'été, alors que le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs prennent un repos bien mérité, pour convoquer en toute hâte de brèves auditions sur le projet de loi C-130.

Rappelons que le texte de l'Accord, lui aussi, fut publié juste avant les Fêtes de Noël et du Jour de l'An, alors que dès le 2 janvier 1988, le premier ministre s'engageait auprès du Président américain à mener la législation de mise en application à bon port.

Quand on a choisi le moment le moins propice aux échanges, on ne peut prétendre à des consultations sérieuses avec les citoyennes et citoyens intéressés à exprimer leur point de vue. Il y a une méthode plus démocratique d'envisager le débat sur des projets de loi.

Enfin, le gouvernement n'ayant pas eu de mandat pour conclure un accord de libre-échange, devrait, nous croyons, s'en reporter à l'électorat avant de passer cette loi.

Je demanderais à ma collègue de dire quelques mots de plus, monsieur le président.

Mme Sylvie Morel (Solidarité Populaire Québec): Je voudrais ajouter quelques mots sur un point particulier qui mérite quelques commentaires supplémentaires.

Il s'agit de la question des femmes et de l'impact négatif de cet accord.

À cet égard, deux points méritent d'être soulignés. Tout d'abord, nous craignons qu'un tel accord compromette gravement toute politique intégrée d'égalité à emploi pour les femmes. Personne ne saurait nier la nécessité d'action

[*Traduction*]

consumption of our products on the domestic market, which is a prerequisite for our prosperity.

On the international scene, Canada must defend and exercise its sovereignty and speak independently in the United Nations in favor of justice and the right of nations to determine their own future in peace and a spirit of mutual respect. The survival of the planet is in danger, not only as a result of nuclear war but also because of our deteriorating environment resulting from pollution, mismanagement and wastage of natural resources, and it is therefore urgent that Canada play a strong independent role on the world scene for our own good and the good of mankind.

We will not be able to build a viable future for Canada unless we reject the idea of a Canada-U.S. agreement and maintain our right to determine our social, economic and international policies according to the interests of the majority and in a spirit of respect for other peoples of the world.

In conclusion, we wish to protest against the government's high-handedness in allowing so little prior notice and time for consultation before trying to pass legislation which will have such significant consequences on our collective future.

We strongly regret the fact that the government has chosen the summer vacation period, when the majority of workers are enjoying a well earned rest, to hastily convene short hearings on Bill C-130.

It should be remembered that the text of the agreement was also published just before the Christmas holidays and the New Year, and that as early as January 2, 1988 the Prime Minister had promised the U.S. President that the legislation implementing the agreement would be passed.

After choosing the moment least conducive to discussions, it cannot be claimed that Canadian men and women wishing to express their viewpoint have been seriously consulted. There is a more democratic approach to debating legislation.

As the government did not have a mandate to conclude a Free Trade Agreement, we believe that it should consult the people before passing this legislation.

Mr. Chairman, I would ask my colleague now to say a few words.

Mrs. Sylvie Morel (Solidarité Populaire Québec): I would just like to talk briefly about a particular point which deserves further comment.

I am referring to the negative impact that this agreement will have on women.

In this context, two points should be made. First, we fear that such an agreement would seriously endanger any policy to achieve employment equity for women. There is an undeniable need for strong action to ensure that

[*Text*]

énergique visant à assurer aux femmes la part de l'emploi qui leur revient, c'est-à-dire le besoin d'une stratégie cohérente visant à enrayer la discrimination systématique.

Nous pensons aussi à des mesures telles que les programmes d'accès à l'égalité, les programmes d'équité salariale, ainsi que les services de garde pour n'en nommer que quelques-unes.

Aussi, on a toutes les raisons de croire, advenant l'adoption du projet de loi C-130, que les entreprises offriront des résistances importantes quant à la mise en oeuvre de ces mesures. De fait, elles invoqueront leurs coûts prohibitifs dans un contexte où leur position concurrentielle sera leur unique centre d'intérêt.

Les luttes que mènent depuis longtemps les femmes pour l'obtention du droit à l'emploi risquent ainsi de voir leurs effets supprimés.

Le second aspect sur lequel je voudrais insister, et qui ne concerne pas uniquement les femmes, est la question de la formation. À l'instar de plusieurs autres groupes, nous déplorons que le gouvernement n'agisse pas afin de combler véritablement les besoins de formation de la main-d'oeuvre. Ainsi, aucune nouvelle mesure concernant le recyclage de la main-d'oeuvre n'a été mise sur pied. Le gouvernement entend donc faire face à de nouvelles exigences avec des moyens qui ont été conçus pour les besoins du passé et dans un autre contexte.

Pourtant, on sait très bien qu'un accord du type de celui que préconise le gouvernement entraînera de lourds efforts d'adaptation pour la main-d'oeuvre.

• 2055

Enfin, sur ce point, les femmes sont particulièrement visées par ces problèmes. Ainsi, on sait que dans le secteur manufacturier, les femmes représentent près des deux tiers de la main-d'oeuvre travaillant dans les industries les plus menacées par le libre-échange. Nous n'avons qu'à penser, par exemple, aux industries du vêtement et du jouet. Elles sont donc sur-représentées parmi les personnes qui vont faire les frais d'un accord de libre-échange car, même s'il y a par ailleurs création d'emplois, on sait que ce ne sont pas les travailleuses et travailleurs ayant perdu leur emploi qui profiteront des nouvelles ouvertures.

Or, que sait-on de ces femmes travaillant dans les industries vulnérables du secteur manufacturier? On sait que cette main-d'oeuvre supporte certains handicaps qui font en sorte qu'elle est désavantagée par rapport au reste de la main-d'oeuvre. Ainsi, ces femmes sont plus souvent âgées que la moyenne, sont en plus grande proportion des immigrantes, sont plus souvent des femmes mariées et leur niveau de scolarité est plus faible que pour l'ensemble de la main-d'oeuvre féminine. C'est dire que leur mobilité est gravement entravée.

Ces informations confirment l'urgence de programmes de formation et de recyclage adaptés aux besoins de cette catégorie de travailleuses. À l'égard de la formation, donc, nous ne voyons aucune véritable volonté du

[*Translation*]

women are fairly treated in the area of employment, and we therefore need a consistent strategy to remove systematic discrimination.

We must also consider measures such as equality of opportunity and wage equity programs, as well as day care services, to mention but a few.

We have every reason to believe that if Bill C-130 is adopted, business will strongly resist implementation of these measures. As the only concern becomes competitiveness, they will claim that the costs are prohibitive.

Women have been struggling for years to obtain the right to work, and their achievements will be wiped out.

The second point I would like to make, which does not concern only women, relates to training. Like many other groups, we strongly regret that the government is not acting to really meet the training requirements of the labour force. No new measure regarding worker retraining has been introduced. Therefore, the government intends to face new requirements with tools designed to meet yesterday's needs.

However, we are fully aware that an agreement of the type recommended by the government will require serious adjustments of the labour force.

Finally, on this point, women, in particular, have those problems. As we all know, in the manufacturing sector women represent some two-thirds of the work force in those concerns that are most threatened by free trade. We have only to think of the clothing and toy industries. So they are over-represented in the ranks of those who are going to suffer from a free trade agreement because, even if there is job creation elsewhere, we know for a fact that it is not the workers, men or women, that have lost their jobs that will be stepping into the new openings.

Now, what do we know about those women working in the vulnerable areas of the manufacturing sector? We know that these women have certain handicaps that put them at a disadvantage when compared to the rest of the work force. Thus, more often than not, these women are older than the average, have proportionately more immigrants in their ranks, are married, and their level of education is lower as compared to the rest of the female work force. That means that their mobility is seriously reduced.

This information simply confirms how urgent it is to have training and retraining programs adapted to the needs of this category of workers. So, in the area of training, we do not see any real will on the government's

[*Texte*]

gouvernement de s'occuper des effets qu'entraînent ces politiques. Ce sont, une fois de plus, les femmes qui paieront pour les responsabilités que cette situation traduit. Alors, ce sont deux autres raisons pour lesquelles nous nous opposons à cet accord.

Mme Parent: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you very much for a very interesting presentation. Given the time, however, we have to settle again for a five-minute round. Mrs. Finestone, are you going first on this one?

Mrs. Finestone: I think, Mr. Chairman, in light of the time parameters, although I did have some specific questions, I will just say,

je vous remercie pour un survol de la situation bien décrite, et je passe la parole à ma collègue Mme Pépin, si vous me le permettez. Madame Pépin, s'il vous plaît.

The Chairman: Madam Pépin, unfortunately you will be guided by the same five-minute rule as everyone else this evening.

Mme Pépin: Je vais essayer de me résumer très rapidement. Je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous disiez que le choix de la période du temps pour discuter d'un projet de loi si important est très mal choisi.

Je vais procéder tout de suite à la première question que j'adresse à Mme Parent. Vous dites que 70 p. 100 ou deux tiers p. 100 de toutes les personnes qui perdent leurs emplois sont dans le domaine des services où les femmes sont en majorité; vous avez mentionné des services tels que les services sociaux, les services de santé et les services de garderie. Évidemment, je suis particulièrement intéressée au niveau des garderies, et pour cause. J'ai déjà reçu sur mon bureau un projet de services de garderie qui était envoyé par une compagnie—il s'agit d'une compagnie à l'extérieur du Canada—et on m'a demandé d'évaluer la proposition qu'on faisait à un gouvernement provincial pour savoir si j'étais d'accord. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour améliorer nos services? Ils arriveraient avec du personnel qui serait bien entraîné, et évidemment ce ne serait pas du personnel canadien.

Mais je reviens à une de vos recommandations, à la page 10 de votre mémoire, recommandation sur laquelle je vais vous demander d'élaborer un peu plus. Lorsque vous dites, à la page 10, en bas de la page, «de concert avec les provinces», vous mentionnez en tout cas que, pour contrer le libre-échange, on pourrait avoir une approche différente, il faudrait développer une politique de plein emploi, et je suis d'accord avec cela.

Deuxièmement:

De concert avec les provinces, le fédéral devrait voir à l'expansion des programmes et des services sociaux, y compris une expansion beaucoup plus significative des services de garde à l'enfance.

Est-ce que vous pourriez élaborer légèrement là-dessus?

[*Traduction*]

part to deal with the impact of these policies. Once more, women will be those paying for the situation produced by this policy. So these are two more reasons we are opposed to this agreement.

Mrs. Parent: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci pour cette prestation très intéressante. Vu l'heure, cependant, encore une fois il nous faudra nous contenter de tours de cinq minutes. Madame Finestone, vous y allez d'abord pour celui-ci?

Mme Finestone: Monsieur le président, j'avais certaines questions précises à poser, mais vu l'heure, je voudrais tout simplement dire ceci,

and that is that I thank you for this excellent descriptive summary of the situation and I will give the floor to my colleague, Mrs. Pépin, if you do not mind. Mrs. Pépin, if you will.

Le président: Madame Pépin, malheureusement vous devrez vous conformer à la même règle que tous les autres ce soir, c'est-à-dire cinq minutes.

Mrs. Pépin: I will try to summarize very rapidly. I quite agree with you when you say that the time chosen to discuss such an important bill was, indeed, ill chosen.

I will proceed immediately with my first question for Mrs. Parent. You say that 70% or two-thirds of all the people losing their jobs will be in the area of services, where women are a majority; you have mentioned services such as social services, health services and day care services. Of course, I am particularly interested in day care, and with good cause. I now have on my desk a proposal for day care services that was sent by a company from outside Canada and I am being asked to evaluate the proposal being submitted to a provincial government to know if I am in agreement. What could we do to improve our services? They would set up here with well trained staff and, of course, this would not be Canadian staff.

But, I would like to get back to one of your recommendations on page 10 of your brief and I will ask you to elaborate a bit. When you say, on the bottom of page 10, "together with the provinces", you mention that to counter free trade we would need a different approach and we should develop a full employment policy, and I agree with that.

Second:

Together with the provinces the federal government should see to expanding programs and social services including a far more significant expansion in the area of day care services.

Could you elaborate a little on that?

[*Text*]

Mme Parent: Aujourd'hui, la grande majorité des enfants qui auraient besoin de services de garde parce que leur mère travaillent ou qu'ils sont des enfants de famille monoparentale, soit avec un père ou une mère, n'ont pas des moyens vraiment de qualité d'être gardés. Et, étant donné que nous savons aujourd'hui que les femmes travaillent en très grand nombre, qu'elles sont obligées de travailler, il est absolument nécessaire que le gouvernement fournisse des services de garde à l'enfance. Mais ce qu'on nous offre est très peu, étalé sur une longue période de temps et, pour une partie, on a décidé par exemple, de donner des crédits à l'impôt; ce qui veut dire que, encore une fois, cela ne règle pas le problème de services de qualité, à but non-lucratif, ou qui sont accessibles à toutes les familles.

Mme Pépin: Mais votre crainte ce serait qu'avec une entente de libre-échange les compagnies américaines viennent, à ce moment-là, s'installer chez nous. C'est cela que je voulais savoir.

• 2100

Mme Parent: Oui. Il y a plusieurs sujets de crainte. L'un d'eux, c'est qu'avec une entente de libre-échange, la concurrence entre les compagnies d'ici et des États-Unis sera tellement forte que le patronat nous dira qu'on ne peut pas se payer des services de garderie, que ce programme social coûte trop cher parce qu'il faut compter avec les Américains qui n'en ont pas en quantité ou de bonne qualité.

Deuxièmement, le gouvernement ne donne déjà pas de services adéquats et on penche du côté des services de garde à but lucratif. Mais, avec le libre-échange et le droit qu'on donne aux investissements américains, des compagnies américaines de service de garderies pour faire un profit viendront en plus grand nombre. Elles auront droit aux mêmes avantages que nos compagnies canadiennes à but lucratif. Je pense que c'est très dangereux. Je ne crois pas qu'il soit sain qu'une compagnie américaine puisse venir garder nos enfants avec leur sens de l'histoire, leurs perspectives et leurs vues méricains; j'aime bien que nos enfants apprennent des adultes qui ont un peu le sens de l'histoire de leur pays.

Mme Pépin: Merci.

M. Fontaine: J'ai bien apprécié vos préoccupations sur la conservation de nos eaux, de nos terres et de nos forêts, je les partage. Je prétends qu'on oeuvre dans ce sens, par exemple, au niveau de la protection de la couche d'ozone, etc. On a de bonnes réalisations. Je sais aussi que vous vous occupez beaucoup de l'aspect social des activités économiques du pays. Je respecte énormément vos objectifs. Je m'en préoccupe aussi mais on différe peut-être sur les moyens. Je ferai des remarques que je ne veux pas destructives. Vous faites votre bout de chemin et on essaie de faire le nôtre.

Alors, premièrement, vous avez mentionné que les négociations auraient dû se faire à l'intérieur du GATT. Si les négociations se font avec les Américains, c'est que

[*Translation*]

Mrs. Parent: Today, the great majority of children that need day care services because their mother is working or because they are children in a single-parent family, either the father or the mother, do not have access to quality services. And, as we know today, an awful lot of women work, and since they have to work, it is absolutely necessary that the government provide day care services. But what is being offered is very little, spread out over a very long period of time, and it was decided, in part, to give tax credits; that means that, once more, we are not getting a solution to the problem of quality, nonprofit services, services that are accessible to all.

Mrs. Pépin: But your concern is that, with a free trade agreement, American companies would be coming to set up shop here. That is what I was wondering about.

Mrs. Parent: Yes. There are many reasons for concern. One of them is that with a free trade agreement the competition between our domestic companies here and the U.S.A. will be so strong that employers will be telling us they cannot afford day care services, that this social program costs far too much because they have to compete with the Americans, who do not have as many or as good.

Second, even now the government is not giving adequate service and they are looking at day care service centres for profit. But with free trade and the rights we are granting American investors, profit-making American day care service companies will be coming over in droves. They will have a right to the same advantages as our Canadian profit-making companies. I think it is very dangerous. I do not think it is healthy to have an American company coming to care for our children and feed them their history, their perspective and their American point of view; I much prefer to have our children learn from adults that have a feeling for their country's history.

Mrs. Pépin: Thank you.

Mr. Fontaine: I appreciate your concerns about the conservation of our waters, our land and our forests and I share them. I maintain that we are working in that direction, for example, in protecting the ozone layer and so forth. We have good accomplishments there. I also know that you are very concerned with the social aspect of our country's economic activities. I have a lot of respect for your objectives. I am also concerned with that, though we may differ as to the means. I will make a few comments that you should not take as being destructive. You have done your thing and we are trying to do ours.

So, first of all, you mentioned that the negotiations could have been done within the GATT. If negotiations are ongoing with the Americans, it is because Canadian

[*Texte*]

les gens d'affaires canadiens, depuis 1935, ont développé avec les États-Unis un réseau de commerce. Nous vendons à l'extérieur du pays pour près de 125 milliards de dollars. Ce qui représente le quart de notre production nationale brute. Nous vendons aux Américains. Quand je dis nous vendons, je veux dire nos gens d'affaires vendent aux Américains, pour 95 milliards de dollars. Il était donc difficile de penser sauter par-dessus un continent pour aller de l'autre côté de la surface du globe pour négocier avec des clients beaucoup plus difficiles à servir parce qu'ils sont beaucoup plus loin. Voilà pourquoi on a décidé de négocier une entente de libre-échange avec les États-Unis.

Vous parlez des dangers que pourraient courir nos programmes sociaux. Si vous voulez regarder un peu, le fait que nous vendions aux les États-Unis pour 95 milliards de dollars et que nous nous soyons accaparés, d'une certaine façon, le marché américain, malgré une concurrence où il y avait des possibilités de 225 millions de concurrents et de consommateurs, nous avons réussi à percer ce marché. Nous payons, grâce à ce marché, tous nos programmes sociaux actuels. Si nous améliorons ce marché, je ne pense pas que ce soit la disparition ni la rétrogradation des programmes sociaux. Je pense que c'est un progrès additionnel dans les programmes sociaux.

Je voudrais commenter aussi votre remarque concernant la disparition progressive des investissements étrangers au pays. Vous êtes probablement au courant que le ministère de l'Expansion régionale a publié, il y a environ deux semaines, une étude faite auprès de 300 entreprises majeures canadiennes. Ces entreprises, à cause du libre-échange, ont pris la décision d'augmenter leurs investissements de 27 p. 100 au cours de l'année.

Il me reste deux points. Je vous donnerai la possibilité de commenter ensuite. Vous avez parlé de l'inégalité des négociations. Aujourd'hui, nous sommes 25 millions qui voulons négocier avec les Américains, mais après la signature de l'entente, nous sommes deux Canadiens, deux Américains et un tiers. Alors, les deux Américains, pour 250 millions d'habitants, les deux Canadiens pour 25 millions d'habitants, et un tiers. . . Je pense que nos façons de négocier avec les Américains, après le premier janvier 1989, se font beaucoup plus d'égal à égal.

• 2105

Je termine sur la question du délai que vous prétendez qui est très court. Mais il y a eu quand même, au début de l'histoire du libre-échange, le travail de l'équipe Reisman qui s'est fait en faisant appel à des représentants des principaux secteurs des services et des industries canadiennes. Ultérieurement à cela, il y a eu une étude menée par un comité parlementaire; également, ce qui est bien important, c'est que l'entente du libre-échange, il ne faut pas oublier, c'est la consécration de ce qui a été préparé depuis 1935 lorsque les Canadiens ont décidé de se réorienter vers le marché américain. Ils ont commencé avec 1$ de vente en 1935, et aujourd'hui ils en sont rendus à 95 milliards de dollars.

[*Traduction*]

business people, since 1935, have been developing a trade network with the U.S.A. We sell about $125 billion worth of goods outside our country. That represents about one-quarter of our gross national production. We sell to the Americans. When I say that we sell, I mean that our business people sell to the Americans about $95 billion worth of goods. So it was rather difficult to simply forget this continent and go over to the other side of the globe to negotiate with clients that are far more difficult to serve because they are that much further away. That is why we decided to negotiate a free trade agreement with the U.S.A.

You talk about the danger for our social programs. If you look at things a little bit more closely, the fact that we have $95 billion in sales to the U.S.A. and that we have taken over, in a manner of speaking, the American market despite competition where you had 225 million possible competitors and consumers, we have managed to break through into that market. Thanks to that market we are paying for all our present social programs. If we improve this market, I do not think that our social programs are going to disappear or suffer. I think that this is additional progress for our social programs.

I would also like to comment your comment concerning the gradual disappearance of foreign investment in the country. You probably know that the Department of Regional Expansion, about two weeks ago, published a study of 300 major Canadian companies. These companies, because of free trade, have decided to increase investment by 27% during the year.

I have two points left. I will give you the opportunity to comment after that. You have talked about the inequality of these negotiations. Today, we are a notion of 25 million who want to negotiate with the Americans but after the signature of the agreement, there will be two Canadians, two Americans and one third party. So the two Americans represent 250 million people, the two Canadians 25 million, and the third party. . . I think that our negotiations with the Americans, after the 1st of January, 1989, will be on a far more equitable basis.

I will conclude with this question of the timeframe, which you say is very short. However, at the very outset of this whole story of free trade, the work done by the Reisman team was done through consultation with representatives of the main Canadian services and industrial sectors. After that, there was a study done by a Parliamentary committee; also, and this is very important, there is the fact that the Free Trade Agreement, and we should not forget this, is the enshrining of what has been underway since 1935 when Canadians decided to reorient themselves towards the American market. They started with a $1.00 sale in 1935 and now we are now we are up to $95 billion.

[*Text*]

Alors, cela représente quand même une certaine période, et c'est tout simplement cela que le gouvernement va sanctionner. C'est la consécration de ce marché de 95 milliards de dollars.

Voilà toutes mes remarques; et peut-être que vous aimeriez faire quelques commentaires.

The Chairman: Mr. Fontaine, you went exactly five minutes and you did not leave any time for Madam Parent to answer. Perhaps Mr. Langdon will give her some time.

M. Langdon: Je voudrais dire, pour commencer, que c'est comme toujours un plaisir de voir Mme Madeleine Parent ici, puisqu'elle est aussi une représentante de la CSN.

Je voudrais vous donner la possibilité de commenter les paroles de mon collègue, mais je voudrais aussi poser une question à ce groupe de Solidarité Populaire Québec. C'est un groupe, vous avez dit, formé de 80 groupes.

Mme Parent: Oui.

M. Langdon: Quelle sorte d'organisations sont ces groupes?

Mme Parent: D'abord, il y a beaucoup d'organismes communautaires. Il y a, par exemple, des groupes d'assistés sociaux, des groupes qui s'intéressent à des logements à prix modiques. Il y a des groupes de chômeurs et de chômeuses, des associations de consommateurs, et de consommatrices. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme que je représente en fait partie. La Fédération des femmes du Québec en fait partie et beaucoup d'autres de ces groupes. Il y a aussi des syndicats: la CSN, la CEQ et l'Union des producteurs agricoles; et nous faisons du travail en régions, pas seulement dans Montréal, mais nous regroupons ces différents organismes à Rivière-du-Loup, Québec, Sherbrooke, Hull, Trois-Rivières, dans le Lac-Saint-Jean, dans l'Abitibi, pour discuter, justement, des politiques sociales et économiques et autres qui intéressent nos gens, et nous faisons de l'action politique non partisane, dans nos intérêts.

M. Langdon: J'ai une autre question à poser sur le sujet de ce qu'on appelle en anglais, *employment equity*.

There has been much talk in Ottawa of employment equity as a serious kind of affirmative action program for women. I wonder what you yourselves in your various groups see as likely to result from this trade deal for women so far as employment equity is concerned.

• 2110

Mme Morel: Je pense que, dans un premier temps, on peut dire que le succès de mesures telles que les programmes d'accès à l'égalité dépend d'opportunités d'emploi, dépend d'ouvertures d'emploi. Cela, je pense que c'est assez évident. Cela ne sert à rien d'implanter des mesures de programmes d'accès à l'égalité s'il y a des

[*Translation*]

So that does represent quite a long tradition, and the government is simply going to sanction what has been going on already. It is the enshrinement of this $95 billion market.

That is all I had in the way of comments, and perhaps you have some of your own.

Le président: Monsieur Fontaine, vous avez pris exactement cinq minutes et vous ne donnez donc pas à Mme Parent l'occasion de vous répondre. Peut-être que M. Langdon lui donnera quelques minutes.

Mr. Langdon: First of all, I would like to say that, as always, it is a pleasure to see Mrs. Madeleine Parent here as she is also a representative of the CNTU.

I would like to give you the opportunity to comment on what my colleague has said. But I would also like to put a question to this Solidarité Populaire Québec group. You say this group is an umbrella organization for 80 others.

Mrs. Parent: Yes.

Mr. Langdon: What kind of organizations?

Mrs. Parent: First of all, there are a lot of community organizations. For example, you have groups of people on welfare, people interested in low-cost housing and such. You have groups of unemployed men and women and consumer associations. The National Action Committee for the Status of Women, which I represent, is also part of it. The Fédération des femmes du Québec is part of it, as are many similar groups. You have unions: the CNTU, the CEQ and the Union des producteurs agricoles; we work all across Québec, not only in the Montreal area, and we liaise with these organizations in Rivière-du-Loup, Québec City, Sherbrooke, Hull, Three Rivers, in the Lac-Saint-Jean area, in the Abitibi, and we are set up to discuss social and economic policy and other things that interest our people and we also engage in non-partisan political activity in our own interests.

Mr. Langdon: I have another question to put to you concerning what is called employment equity.

À Ottawa, il est beaucoup question d'égalité d'emploi à titre de programme sérieux d'action positive en faveur de la femme. J'aimerais savoir ce que vous et les divers organismes que vous représentez pressentez comme résultat probable émanant de cet accord de libre-échange au niveau de l'égalité d'emploi pour les femmes.

Mrs. Morel: First of all, I think that we can say that the success of things such as employment equity programs depends on employment opportunity and job openings. I think that is rather clear. It is useless to set up equity programs for job access if you have sizeable job losses in all kinds of sectors, as clearly will happen with the Free

[*Texte*]

pertes d'emploi importantes dans les différents secteurs, ce qui est clairement le cas avec l'accord sur le libre-échange. Je pense que très sérieusement,à ce niveau-là, ça risque d'avoir un impact négatif.

Ensuite, les coûts que peuvent entraîner des programmes. Je pense plutôt aux programmes d'équité salariale, par exemple, qui exigent un réajustement de salaire pour de nombreuses femmes; cela va entraîner, on ne peut pas dire le contraire, des coûts pour les entreprises également. À ce niveau-là, on craint aussi que les entreprises refusent de mettre en oeuvre ces programmes, parce que, précisément, elles invoqueront leur position concurrentielle pour dire qu'elles sont incapables de les mettre en oeuvre.

M. Langdon: Combien de pertes d'emplois pourraient se produire à Montréal, par exemple, comme résultat de cet accord?

Mme Parent: Je pense qu'il est difficile de quantifier. Quand on considère que les agences-conseil du gouvernement sont allées d'une prédiction de 500,000 nouveaux emplois à 120,000 en quatre bonds, je ne voudrais pas m'aventurer à citer des chiffres non plus mais c'est sûr que dans les industries de consommation, à Montréal, et dans les alentours, dans le vêtement, dans le textile, dans la transformation de l'alimentation, dans les jouets et ailleurs, nous y perdrons beaucoup.

M. Langdon: Et la plupart de ces pertes affecteront les femmes, pensez-vous?

Mme Parent: Surtout les femmes; elles seront très vulnérables.

M. Langdon: Eh bien, merci.

M. Champagne: Madame Parent, je voudrais avoir vos commentaires sur ce point. Comment se fait-il que la plupart des économistes du Québec, puisqu'il est question principalement dans votre exposé de problèmes dont on parle régulièrement au Québec, comment se fait-il, dis-je, que les économistes tels Parizeau, Landry, Tremblay, l'Opposition officielle, le gouvernement qui est en place, les économistes de la Coopérative fédérée de Québec qui représentent les producteurs agricoles, Agropur, Agrinove, le monde des affaires en général, et évidemment on peut exclure le monde des affaires pour la question, mais comment se fait-il que ces gens-là s'entendent pour dire que l'accord sera bénéfique au Québec et que votre groupe en arrive à une position contraire? Est-ce que vous mettez en doute les principes fondamentaux en matière économique que ces personnes-là ont appris et ont mis en application par le passé—nommer MM. Parizeau, Landry et Tremblay—pour mettre en place des programmes fort avantageux pour la population du Québec?

Mme Parent: Je dois vous dire que les économistes que vous citez et leurs collègues qui parlent comme eux ont beaucoup de publicité ces jours-ci, mais moi je connais beaucoup d'autres économistes qui travaillent avec les syndicats, avec les organismes populaires, et ils sont très nombreux, qui sont en désaccord complètement. . .

[*Traduction*]

Trade Agreement. I very seriously think that at that level there is quite a risk for negative impact.

Then, you have the costs these programs can entail. I am thinking about salary equity programs, for example, that entail salary readjustment for many women; no one can say that this will not entail costs for industry. So at that level we are also afraid that companies will refuse to set up such programs, by alleging that in view of their competitive position they simply cannot afford to.

Mr. Langdon: How many jobs might be lost, in Montreal, as a result of this agreement?

Mrs. Parent: I think it is rather difficult to quantify. When you consider that the government's advisory councils managed to go from a prediction of 500,000 new jobs to 120,000 in four at-bats, I would not want to venture any figure either, but you can be sure that in the consumer industries in Montreal and surrounding areas, in the needle trade, in textile, in food processing, toys and elsewhere, that we will be losing a lot.

Mr. Langdon: And do you think that most of those losses will affect women?

Mrs. Parent: Mainly women; they are very vulnerable.

Mr. Langdon: Well, thank you.

Mr. Champagne: Mrs. Parent, I would like to have your comments on this point. How come most Québec economists, because in your brief you mainly comment on the problems that are regularly being discussed in Québec, how it is, then, that economists like Parizeau, Landry, Tremblay, the Official Opposition, the Québec government, the economists of the Cooperative fédérée de Québec that represent the agricultural producers, Agropur, Agrinove, the business world in general, which last we can of course exclude in the context of this question, but how is it that all those people agree in saying that the agreement will be beneficial to Québec and your group has adopted the opposite position? Do you question the fundamental economic principles those people have learned and applied in the past, and I mean Messrs. Parizeau, Landry and Tremblay who set up programs that were quite beneficial for the population of Québec?

Mrs. Parent: I have to tell you that the economists you are talking about and their colleagues who are dancing to the same piper have been getting a lot of publicity these days, but I know a lot of other economists working with unions and popular groups and such, quite a lot of them, who are in total disagreement with. . .

[*Text*]

M. Champagne: Je vais vous donner juste un exemple, et puis vous pourrez le vérifier, car ce sera au compte rendu. Au début des négociations sur le libre-échange, Mario Dumais, qui est économiste pour la Coopérative fédérée travaillait pour l'UPA, l'Union des producteurs agricoles, et à ce moment-là, Mario Dumais s'opposait à l'entente. Et il transigeait. . .

Mme Parent: Oui, mais Mario Dumais ne travaille pas pour l'UPA. . .

M. Champagne: Laissez-moi finir!

Mme Parent: Et l'UPA s'oppose à l'entente!

M. Champagne: Mario Dumais, au départ. . .

Mme Parent: Leurs économistes s'opposent. . .

M. Champagne: Laissez-moi finir, madame Parent!

Mme Parent: Oui, mais vous ne m'avez pas laissée répondre à votre question!

M. Champagne: Madame, je vous pose une question.

Mme Parent: Alors, pourquoi est-ce que je vous laisserais?

M. Champagne: Madame Parent, vous voulez débattre de la question! Alors je vous la pose, ma question. Je vous dis que Mario Dumais, lorsqu'il était économiste à l'UPA, était contre l'entente. Il s'en va avec la Coopérative fédérée, il est pour l'entente. C'est le même économiste, c'est la même personne, comment se fait-il qu'en changeant d'organisme il passe de contre à pour?

Mme Parent: Parce qu'il fait plus d'argent ailleurs. Il est avec les gens qui font de l'argent et la petite minorité privilégiée qui va faire des profits sur le libre-échange.

M. Champagne: Saviez-vous. . .

Mme Parent: Mais cette minorité ne représente pas les intérêts de la population. Je peux vous nommer des économistes. Il y a Ruth Rose à l'Université du Québec, à Montréal, et il y a Ginette Dussault, et tout un groupe d'économistes à l'IRAT! Il y a même une économiste juste à côté de moi. Il y a Peter Bakvis, Yvan Loubier, tout un groupe d'économistes dans nos universités qui travaillent avec les groupes populaires. Mais, ils n'ont pas la publicité qu'ont les Dumais, les Parizeau et ceux que vous nommez. Ils n'ont pas non plus l'argent que ces gens gagnent. Mais, comme économistes, ils disent que le libre-échange est une mauvaise affaire, pas pour les compagnies. Ils sont d'accord sur ce point.

• 2115

M. Champagne: Et vous, madame. . .

Mme Morel: J'aimerais répondre également. En tant qu'économiste, j'aimerais un droit de réplique.

M. Champagne: Saviez-vous, madame Parent, que Mario Dumais, comme économiste. . .

[*Translation*]

Mr. Champagne: I will just give you an example and you will be able to check it out because it will be on the record. At the start of negotiations on free trade, Mario Dumais, who is now the economist for the Coopérative fédérée, was working for the UPA, Union des producteurs agricoles, and at that time, Mario Dumais was opposed to the agreement. And he was doing. . .

Mrs. Parent: Yes, but Mario Dumais is not working for the UPA. . .

Mr. Champagne: Let me finish!

Mrs. Parent: And the UPA is opposed to the agreement!

Mr. Champagne: Mario Dumais, at the outset. . .

Mrs. Parent: Their economists are opposed. . .

Mr. Champagne: Let me finish, Mrs. Parent!

Mrs. Parent: Yes, but you have not let me answer your question!

Mr. Champagne: Madam, I am the one putting the questions.

Mrs. Parent: So, why should I let you?

Mr. Champagne: Mrs. Parent, you want to debate the question! So I am putting my question to you. I am telling you that Mario Dumais, when he was the UPA's economist, was against the agreement. Now he has gone over to the Coopérative fédérée and he is for the agreement. You have the same economist, the same man, but how come when he changed organizations he went from being against it to being for it?

Mrs. Parent: Because he is making more money there. He is with the people that are making money and the small privileged minority that is going to be making profits on free trade.

Mr. Champagne: Did you know. . .

Mrs. Parent: But this minority does not represent the interests of the population. I can give you names of economists. There is Ruth Rose at the University of Quebec in Montreal and there is Ginette Dussault. . . There is an economist sitting right next to me. There is Peter Bakvis. Yvan Loubier, and quite a number of economists in our universities who work with community groups. But they are not as well known as Mr. Dumais or Mr. Parizeau or the others you have mentioned, nor do they make as much money. As economists, they say that free trade is bad but not for corporations. So they do agree on that point.

Mr. Champagne: How about you, Madam.

Mrs. Morel: I too would like to respond. As an economist, I would like to. . .

Mr. Champagne: Did you know that Mario Dumais, as an economist. . .

[*Texte*]

Mme Morel: Je voudrais dire à M. Champagne qu'en tant qu'économiste. . .

M. Champagne: Je m'excuse, madame, je ne vous ai pas posé la question. Je parle à Mme Parent.

Mme Morel: Mais écoutez, je regrette. . .

Mme Pépin: Laissez-les parler!

M. Champagne: Le président m'a donné la parole, madame Pépin.

Mme Pépin: Mais vous posez des questions et vous n'écoutez pas les réponses.

Mme Champagne: Madame Parent a fini de me répondre. C'est à mon tour. Laissez-moi finir.

Mme Morel: Vous posez des questions. Il faudrait nous laisser répondre.

M. Champagne: J'ai posé une question à Mme Parent.

Mme Pépin: C'est une économiste. Si vous ne voulez pas qu'on réponde. . .

The Chairman: Order, please. Mr. Champagne's time has gone. Unfortunately, we did not hear this last part, but we do have another guest.

All I can say, Madam Parent and Madam Morel, is that not only have you presented an interesting presentation this evening, but it has been presented with great spirit, and for that we thank you very much.

Mme Pépin: Monsieur le président, je voudrais poser une question.

Le président: Madame Pépin.

Mme Pépin: Je voudrais entendre la réplique de Mme Morel qui est économiste, à la question que M. Champagne lui a posée.

M. Champagne: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Elle ne peut pas répondre à la question que je n'ai pas posée. Je pose la question à Mme Parent. Pauvre madame Pépin, suivez mieux le débat.

Mme Pépin: Je ne vois pas pourquoi on aurait des invités si on ne les écoute pas.

The Chairman: I am sorry, the time is up. We do have extra guests, and I do thank you again for your presentation. Next we have Mr. Teeter to complete our evening.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, as CAMI approaches the table, I wonder if we could note that it is somewhat regrettable, as we have so few women's groups coming before us, not to have been able to hear them a little more extensively. There is no blame being placed. I think perhaps it might have been wise to have advised the groups that they could have cut their presentation and allowed more time for questioning.

The Chairman: I did. I made it very clear, but they chose to read it in its entirety.

[*Traduction*]

Mrs. Morel: I would like to say to Mr. Champagne that as an economist. . .

Mr. Champagne: I am sorry, Madam, but I was addressing the question not to you but to Madame Parent.

Mrs. Morel: Just listen.

Mrs. Pépin: Do not interrupt.

Mr. Champagne: I was given the floor by the Chairman, Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: You ask questions and then you do not listen to the answers.

Mr. Champagne: Madame Parent answered my question and now it is my turn to speak.

Mrs. Morel: You are asking questions but you should give us a chance to answer.

Mr. Champagne: I put a question to Madame Parent.

Mrs. Pépin: She is an economist and if you will not let witnesses answer. . .

Le président: Silence. M. Champagne a épuisé son temps de parole. Nous n'avons malheureusement pas entendu la dernière intervention mais nous avons un autre témoin.

Votre intervention, mesdames Parent et Morel, a été non seulement intéressante mais passionnée, ce dont nous vous remercions.

Mrs. Pépin: Mr. Chairman, I would like to ask a question.

The Chairman: Go ahead, Madame Pépin.

Mrs. Pépin: I would like to hear Madame Morel's answer to Mr. Champagne's question.

Mr. Champagne: On a point of order, Mr. Chairman. She cannot answer a question which I did not ask because I addressed my question to Madame Parent. Too bad. Madame Pépin, you should pay closer attention.

Mrs. Pépin: I do not see the point of inviting witnesses if we refuse to hear what they have to say.

Le président: Je regrette mais vous avez épuisé votre temps. Donc à nouveau je vous remercie de votre intervention. Notre dernier témoin ce soir sera M. Teeter.

Mme Finestone: Monsieur le président, en attendant que les représentants de l'ICMV prennent place devant le micro, je tiens à souligner qu'il est regrettable que nous n'ayons pas pu consacrer plus de temps à un des rares groupes de femmes qui comparaissent devant nous. Ce n'est pas pour critiquer qui que ce soit, mais il aurait fallu peut-être signaler aux témoins qu'ils auraient pu abréger leur exposé pour laisser plus de temps pour les questions.

Le président: C'est ce que j'ai fait, mais les témoins ont décidé de lire leur exposé en entier.

[*Text*]

Mrs. Finestone: I am sorry; I missed that. Thank you very much.

The Chairman: Mr. Teeter is from the Canadian Apparel Manufacturers Institute, commonly known as CAMI, and is well known in the area.

Mr. Teeter, you will see that the committee tonight, as it has done a couple of times, has perhaps bitten off a bit more than it can chew. That does not mean to say we are not interested in your presentation—indeed, we are. You are quite at liberty to read your presentation in its entirety. However, we invite you, if you wish, to précis the presentation and allow a little bit more time for the members to ask you questions. However, it is your decision, and I will leave you to begin and make your presentation in any way you wish.

Mr. Michael Teeter (Executive Vice-President, Canadian Apparel Manufacturers Institute): Thank you, Mr. Chairman. In the interests of time, I will follow your recommendation and give a two-paragraph summary only.

The Chairman: I would like to append this brief in its entirety to today's *Minutes of Proceedings and Evidence* so that it will be on the record.

Mr. Teeter: The Canadian Apparel Manufacturers Institute is a federation of provincial associations and is a national association for the Canadian apparel industry.

The apparel industry is a very large and important industry, with 1987 shipments of over $6.5 billion and direct employment of over 120,000 Canadians. Sixty percent of the industry is located in the province of Quebec, and it is an important and essential employer in many small communities in that province. The apparel industry is the largest manufacturing employer in the cities of Montreal, Toronto and Winnipeg. It is a highly competitive industry, with over 2,500 firms and average annual company sales of approximately $3.5 million.

• 2120

For the apparel and textile industries in North America, the events of the past 12 months are clearly indicative of a serious conflict in strategic direction. Seeing that the old policies of knee-jerk protectionism are not working, the Canadian apparel industry has been crying out for significant policy change. To their credit, the Canadian government has been listening as it too recognizes that more of the same is not the way of the future.

Injected into the free trade debate, these conflicting visions came to a head. The might of the U.S. textile industry and the belief that this power could jeopardize the free trade agreement were sufficient to reassert the old protectionist values within the free trade context.

Counter to the interests of the Canadian apparel industry, the U.S. textile industry was successful in

[*Translation*]

Mme Finestone: Je m'excuse, je n'avais pas remarqué. Merci.

Le président: M. Teeter représente l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement et à ce titre il est bien connu dans la région.

Vous constaterez, monsieur Teeter, que le Comité a sans doute eu les yeux plus gros que le ventre ce soir, et ce n'est d'ailleurs pas la première fois que cela lui arrive. Toutefois, cela ne signifie nullement que nous ne nous intéressions pas à votre intervention. Si vous y tenez, vous pouvez la lire en entier; si vous préférez, vous pouvez nous en faire un résumé, ce qui laissera plus de temps aux membres du Comité pour vous poser des questions. Mais c'est à vous de décider.

M. Michael Teeter (vice-président exécutif, Institut canadien des manufacturiers du vêtement): Merci monsieur le président. Je vais suivre votre conseil et je vais donc résumer notre exposé.

Le président: Le texte de l'exposé sera intégralement annexé au compte rendu de la réunion et figurera donc dans celui-ci.

M. Teeter: L'Institut canadien des manufacturiers du vêtement regroupe les associations provinciales et à ce titre est l'association nationale de l'industrie canadienne du prêt-à-porter.

L'industrie du prêt-à-porter est très importante; elle a enregistré en 1987 des ventes de plus de 6,5 milliards de dollars et emploie directement plus de 120,000 travailleurs. 60 p. 100 de notre industrie est située au Québec où elle constitue la principale source d'emploi pour de nombreuses petites agglomérations de la province. L'industrie du prêt-à-porter est la principale industrie manufacturière dans les villes de Montréal, de Toronto et de Winnipeg. C'est une industrie très compétitive comptant plus de 2,500 entreprises dont le chiffre d'affaires annuel moyen est d'environ 3,5 millions de dollars.

Les représentants du prêt-à-porter et de l'industrie textile d'Amérique du Nord sont d'avis que les événements des ces 12 derniers mois traduisent un grave conflit quant à la direction à prendre. Constatant que les anciennes méthodes protectionnistes ne fonctionnent plus, l'industrie canadienne du prêt-à-porter exige que de nouvelles orientations soient fixées. Le gouvernement pour sa part a enfin compris que les anciennes méthodes ne mèneront à rien.

Ces points de vue contradictoires ont été exacerbés par le débat sur le libre-échange. La puissance de l'industrie textile américaine et la crainte que celle-ci risque de saboter l'accord de libre-échange a renforcé les tenants de l'ancienne politique protectionniste.

L'industrie textile des États-Unis a réussi à instaurer son propre marché protégé en Amérique du Nord, au

[*Texte*]

creating Fortress North America for textiles. Within the free trade discussions, remission of duty programs was eliminated as a rationalization vehicle and those programs that were introduced are unavailable to the majority in the apparel industry.

Apparel industry entrepreneurs are highly sceptical of their future prospects in Canada. The industry does not consider the free trade agreement as free trade. Rather, it is highly restrictive trade, creating Fortress North America, one that cuts off the very strength of the domestic fashion industry.

The Chairman: Mr. Teeter, I listened to you and I read this earlier. Could you explain for me the last line of the first paragraph, where it says that your industry is a highly competitive industry, with over 2,500 firms and average annual company sales of approximately $3.5 million. Do I multiply $3.5 million times 2,500? No.

Mr. Teeter: Well, you could, if you wanted. I actually did not do the calculations.

The Chairman: That comes to well over $6 billion, if I have not done it incorrectly; and I do not think I have. It comes to something like $8 trillion. I am curious about the numbers.

Mr. Teeter: I do not believe the numbers were calculated in that way. These statistics are actually statistics prepared by the Textile and Clothing Board, to my knowledge.

Mrs. Finestone: Thank you for your very brief introduction. About your summary on page 7 and Fortess North America for textiles, you say that the remission of duty programs was eliminated as a rationalization vehicle and those programs that were introduced are unavailable to the majority in the apparel industry. Could you explain why these programs are unavailable to the majority? How does it work?

Mr. Teeter: It was one of our platforms, one of our policies as an industry, that remission of duty could be used to help the industry deal with the problem of low-cost imports. We had been talking to the government for years about this and, as you know, the discussions came to a head in the fall. When the concept was originally conceived, it was conceived as a program that would be generally available to all companies in the industry. The final outcome was a package of programs that give remission potential to 4 subsectors of the industry. There are over 26 subsectors in the industry.

Mrs. Finestone: So the impact on the 22 others leaves them in even greater jeopardy than they were before. Is that correct?

Mr. Teeter: It ensures that remission programs are not available to them in the future.

Mrs. Finestone: On that import duty remission program the Conservatives were offering your industry,

[*Traduction*]

détriment de l'industrie canadienne du prêt-à-porter. Dans le cadre des discussions sur le libre-échange, les mesures en vue de la suppression des droits de douane ont été éliminées tandis que les nouvelles mesures ne profitent pas à la majorité des fabricants de prêt-à-porter.

Les fabricants canadiens de prêt-à-porter sont très inquiets quant à leur avenir au Canada. D'après nous, l'accord de libre-échange n'introduira pas un véritable libre-échange. Bien au contraire, cet accord aura pour effet de restreindre le commerce en créant un marché nord-américain hautement protégé et cela au détriment de notre industrie du prêt-à-porter.

Le président: Monsieur Teeter, j'ai lu votre exposé et je vous demanderais de bien vouloir nous expliquer ce que signifie la dernière ligne du premier paragraphe où il est dit que votre industrie est hautement compétitive, regroupant 2,500 entreprises dont le chiffre d'affaires annuel moyen est de quelque 3.5 millions de dollars. Pour obtenir le chiffre total pour ce secteur, faut-il donc multiplier 3.5 millions par 2,500?

M. Teeter: En effet, mais je n'ai pas fait moi-même ce calcul.

Le président: Sauf erreur, cela donne non pas 6 milliards de dollars comme vous dites mais plutôt 8 billions.

M. Teeter: Ce n'est pas ainsi que ce chiffre a été calculé. Ces statistiques proviennent de la Commission du textile et du vêtement.

Mme Finestone: Je vous remercie de votre brève introduction. Parlant du marché protégé nord-américain pour les textiles, vous dites que les mesures de remise de droits de douane ont été supprimées pour rationaliser le secteur et que les nouvelles mesures ne servaient à rien pour la majorité des fabricants de prêt-à-porter. Pourriez-vous nous expliquer comment cela marche au juste?

M. Teeter: Nous avons fait valoir que la remise de droits de douane pourrait nous aider à faire face aux importations de prêt-à-porter à bon marché. Après des années de discussions avec les pouvoirs publics, des décisions ont enfin été prises l'automne dernier. À l'origine, toutes les entreprises auraient dû pouvoir bénéficier de ces mesures. Mais dans la pratique, 4 des 26 secteurs de notre industrie pourront en bénéficier.

Mme Finestone: Ce qui laisse les 22 autres dans une plus mauvaise posture que maintenant.

M. Teeter: À l'avenir ils n'auront pas droit à la remise de droits de douane.

Mme Finestone: À l'origine, les Conservateurs proposaient des remises de droits de douane s'élevant à

[*Text*]

originally it was $200 million. Now it is down to $63 million. Am I correct in those figures? The request was for more than $200 million, as I understand it, and the negotiated understanding was $200 million. The allocation was $63 million. Is that a fair interpretation?

Mr. Teeter: In dollars, it is a fair interpretation.

Mrs. Finestone: I gather you are saying only four subsectors can take advantage of that duty remission. If that duty remission scheme were removed, what in effect would be the impact of the competitive potential, given the fact that you are still under, as I understand it, a controlled, managed system, because you have a quota set up within the free trade concept? Given that you took away the problems of duty remission and had total access to Third World fabrics, as much wool as you wanted, for example, how would it work with the quotas?

• 2125

Mr. Teeter: The origin rules in the agreement are special for textiles and apparel. They are quite unique. What they say is that a garment only qualifies for free trade if the fabric used in that garment is formed in North America. Over half the garments made by Canadian manufacturers are made from fabrics not formed in North America. Those garments are ineligible for free trade.

Essentially half the production of the Canadian industry is ineligible for free trade. The only way they can access free trade is if they have a quota and have access to a piece of paper that says they are eligible for 100,000 units to go duty-free into the United States. That quota is equal to approximately one-tenth of our current production.

Mrs. Finestone: I understand that the rules of origin make it virtually impossible to compete with the Americans. I note on page 14 that. . . I am sure you know it; I do not have to repeat the fact that imports. . . You are held to 40 million square yards in wools and 10 million with. . . Is it 6 million?

Mr. Teeter: It is 6 million.

Mrs. Finestone: It is 6 million for wool and 50 million for non-wool fabrics. The competitive position you are now in will be worse than prior to the negotiations. Is this so?

Mr. Teeter: It will be because the American industry is not dependent on offshore fabrics to the same extent as the Canadian industry is and therefore their potential for shipping duty-free apparel into Canada is much greater than the potential of the Canadian industry for shipping duty-free apparel into the United States. Their competitive position is worse because on their own market they will be under considerable pressure from U.S. apparel. They will not be able to capture that loss in market share in the

[*Translation*]

200 millions de dollars, montant qui a par la suite été réduit à 63 millions. Vous aviez donc demandé des remises de 200 millions mais vous n'avez obtenu que 63 millions. Est-ce bien exact?

M. Teeter: Oui.

Mme Finestone: Or, quatre secteurs seulement de l'industrie profiteront de cette remise. Si ces mesures étaient complètement supprimées, comment cela se répercuterait-il sur votre compétitivité compte tenu du fait que vous serez assujetti à un régime de contingentement dans le cadre de l'accord de le libre-échange? Puisque vous pouvez maintenant acheter librement vos tissus aux fabricants du Tiers monde, qu'est-ce qui arriverait avec les contingentements?

M. Teeter: L'accord prévoit des règles spéciales en ce qui concerne l'origine des textiles et du prêt-à-porter. D'après ces règles, seuls les vêtements fabriqués à partir de tissus fabriqués en Amérique du Nord relèvent des dispositions sur le libre-échange. Or la moitié des vêtements fabriqués par les entreprises canadiennes le sont à partir de tissus qui n'ont pas été fabriqués en Amérique du Nord et ces vêtement ne relèvent alors pas des dispositions de l'accord de libre-échange.

Donc en principe la moitié de la production canadienne du prêt-à-porter ne relève pas des dispositions sur le libre-échange. Pour bénéficier de l'accord de libre-échange, un fabricant doit donc obtenir un contingent stipulant qu'il peut expédier mettons 100,000 vêtements hors-taxe à destination des États-Unis. Or le contingentement actuel n'équivaut qu'à un dixième environ de notre production.

Mme Finestone: Donc la règle du pays d'origine fait qu'il vous est pratiquement impossible de concurrencer les producteurs américains. Vous avez donc un maximum de 40 millions de verges carrées de lainage et 10 millions. . . ou bien 6 millions?

M. Teeter: C'est 6 millions.

Mme Finestone: 6 millions de tissus de laine et 50 millions de tissus autres que de la laine. Donc votre compétitivité ne fera qu'empirer après cet accord.

M. Teeter: C'est exact. Non pas parce que l'industrie américaine du prêt-à-porter importe moins de tissus que l'industrie canadienne du prêt-à-porter, ce qui permettra aux Américains de vendre hors taxe au Canada beaucoup plus de vêtements que ce que les Canadiens pourront vendre hors taxe aux États-Unis. Les fabricants canadiens seront donc confrontés à la concurrence des fabricants américains au Canada même. Les fabricants canadiens ne pourront même pas compenser cette perte de marché

[*Texte*]

United States because so much of their production is essentially exempt from the free trade agreement.

Mrs. Finestone: What would you say would be impacted particularly? Canadians are renowned for their quality woolen suits. Is the amount of woolen apparel yarn and the impact particularly on those high-quality Canadian speciality garments greater than on other apparel produced?

Mr. Teeter: The wool quota is particularly small and, as a result, very little Canadian-made apparel from offshore wool will be eligible for free trade. To give you an example of the kinds of industries that will be ineligible for free trade, you are correct that the men's suit industry will be ineligible because over 95% of the fabrics they use are made outside North America. The Canadian blouse industry will be exempt. The tailor-collar shirt industry is essentially exempt from free trade.

Mrs. Finestone: Was there not a special program or a pilot project that removed the duty remission? Both the textile and the apparel industry had a very successful experience with it. It was supposed to be the role model, was it not?

Mr. Teeter: That program for tailor-collar shirts is in effect and has been extended, but it will have nothing to do with free trade. It is only to assist manufacturers in selling on their own market because they will not be able to take the apparel they import and ship it into the United States. These programs are for the Canadian market.

Mrs. Finestone: They have been successful.

Mr. Teeter: Yes.

Mrs. Finestone: With the implication of the free trade agreement, with national treatment and the fact that Americans are going to have access which we did not get, are they still going to be successful here in Canada? Can they compete?

• 2130

Mr. Teeter: I believe sectors like the tailor-collar shirt industry that depends on offshore fabrics to a great extent and, conversely, a U.S. tailor-collar shirt industry that depends on fabrics that are made in the United States will be under considerable pressure because the U.S. manufacturers will have free trade and the Canadian manufacturers will not. They will be under pressure.

Mrs. Finestone: Let me ask you about another circumstance. Does the much-vaunted dispute-settlement process hold much hope for your industry?

Mr. Teeter: I am more concerned with the safeguard provisions. I am not sure whether they fall necessarily under dispute settlement, but in the event of a surge of U.S. products I would definitely be concerned. I am not

[*Traduction*]

national par des exportations vers les États-Unis, la majeure partie de leur production ne relevant pas des dispositions de l'accord de libre-échange.

Mme Finestone: Quel secteur se ressentirait le plus de ces mesures? Les fabricants canadiens sont connus pour leurs complets de laine de haute qualité. Est-ce que ce sera donc les fabricants de vêtements de laine haut de gamme qui seront les plus durement frappés par ces mesures?

M. Teeter: Le contingent de laine étant très bas, une très faible partie des vêtements canadiens fabriqués à partir de tissus de laine étrangers pourra bénéficier des dispositions de l'accord de libre-échange. Ainsi parmi les fabricants qui seront exclus, il y aura notamment les fabricants de costumes d'homme, car plus de 95 p. 100 des tissus qu'ils utilisent ne sont pas fabriqués en Amérique du Nord. La même chose est vraie des fabricants canadiens de chemisiers et de chemises.

Mme Finestone: Je croyais savoir qu'un programme spécial devait en principe supprimer la remise de droits d'entrée, programme dont les fabricants de prêt-à-porter et de tissus avaient d'ailleurs largement bénéficié. Le programme devait en quelque sorte servir de modèle.

M. Teeter: Le programme pour les chemises a été prorogé mais cela n'a rien à voir avec le libre-échange. Ce programme doit aider les fabricants à vendre leur production sur le marché intérieur vu qu'ils ne pourront pas exporter vers les États-Unis. Ces mesures visent donc uniquement le marché national.

Mme Finestone: Elles ont donné des résultats positifs?

M. Teeter: Oui.

Mme Finestone: Avec les mesures prévues par l'accord de libre-échange qui permettra notamment aux Américains de nous vendre des vêtements alors que les fabricants canadiens ne pourront pas en faire autant aux États-Unis, qu'adviendra-t-il de la compétitivité des fabricants canadiens?

M. Teeter: Les fabricants canadiens de chemises qui importent une bonne partie de leurs tissus auront certainement de grosses difficultés car ils ne pourront pas se prévaloir du libre-échange alors que leurs homologues américains au contraire pourront en profiter, vu que leurs chemises sont fabriquées essentiellement à partir de tissus américains.

Mme Finestone: Les mesures en vue du règlement de différends éventuels, dont il a été si souvent question, seraient-elles utiles à votre secteur?

M. Teeter: Moi, ce qui me préoccupe surtout, ce sont les mesures de sauvegarde. Je ne sais pas si elles relèvent des mesures de règlement des différends, mais ce qui est certain, c'est que toute augmentation subite des ventes

[*Text*]

familiar enough with the wording of the safeguards to answer that question definitively at this point.

Mrs. Finestone: If you would like to look at that and write us a note about it, I would appreciate it.

Mr. Teeter: Okay.

Mrs. Finestone: If my memory is correct, there is a duty remission scheme in the United States for Mexico, Porto Rico and I think some of the Caribbean Islands. Are they treated the same way with respect to duty remission as you are, and what is the implication of that 807 program?

Mr. Teeter: Those products will not be eligible to enter Canada duty-free under the free trade. In that sense they are treated the same way as our products that are eligible for duty remission.

Mr. McDermid: I believe Porto Rico will because they are considered to be part of the continent of the United States.

Mrs. Finestone: So it is Mexico and the Caribbean Islands.

Mr. McDermid: That is right.

Mrs. Finestone: They will not be entitled to ship their goods into Canada?

Mr. Teeter: Under 807. Of course, the advantage is that the manufacturers will price average. They will take the lower price they get from their 807 goods and they will average it with the domestic price of the goods they obviously produce in the United States. So there is an advantage to them in competing with Canadian manufacturers. There is no question.

Mrs. Finestone: Could you tell me what policy instruments would be best suited to the needs of your industry? Would it be the removal or the reduction of the duty remission program, an across-the-board duty remission, or reduction, or elimination? Is it the removal of the quota system?

Did you talk to the government about what you feel would enable you to be fair competitors in this new free trade environment? If so, what was the government's reaction? What would be the major enabler for you to feel that you are getting a shake in this free trade agreement?

Mr. Teeter: I think to get a total level playing field you would have to rewrite the origin rules and place apparel in the same rules as all other manufacturing sectors. In my mind, because of our high degree of dependency on offshore fabrics vis-à-vis their lesser dependency, that is the only way you would get a level playing field.

Mr. McDermid: Welcome. Just a few basic questions to start off. I have read your submission. It points out that the industry faces severe adjustment whether or not the free trade agreement is approved. Is that correct?

[*Translation*]

américaines serait pour nous très préoccupante. Je ne peux pas en dire davantage car je ne suis pas suffisamment au courant de la question.

Mme Finestone: Vous pourriez peut-être vérifier puis nous répondre par écrit.

M. Teeter: Volontiers.

Mme Finestone: Si je me souviens bien, les États-Unis accordent une remise de droits de douane aux fabricants du Mexique, de Porto-Rico et de certaines îles des Antilles. Est-ce que ces mesures sont analogues à celles dont bénéficie le Canada et quelle sera l'incidence du programme 807?

M. Teeter: Ces produits ne pourront pas être importés au Canada hors taxe dans le cadre du libre-échange. On peut donc dire qu'ils sont traités de la même façon que nos produits qui sont admissibles pour la remise de droits de douane.

M. McDermid: Porto-Rico est considéré comme faisant partie des États-Unis.

Mme Finestone: Donc ces mesures s'appliquent uniquement au Mexique et aux Antilles.

M. McDermid: C'est exact.

Mme Finestone: Ces produits ne pourront donc pas être vendus au Canada?

M. Teeter: Grâce aux dispositions prévues à l'article 807, les fabricants pourront établir le prix moyen calculé à partir du prix pour les produits relevant de l'article 807 et qui sont des prix plus bas, et du prix des vêtements fabriqués aux États-Unis. Donc ils seront certainement dans une meilleure situation concurrentielle vis-à-vis des fabricants canadiens.

Mme Finestone: Quelle mesure souhaiteriez-vous voir adopter? Opteriez-vous pour la suppression ou la réduction de la remise de droits de douane, une remise de droits générale ou bien sa suppression ou encore l'élimination des contingentements.

Avez-vous essayé d'expliquer au gouvernement dans quelles conditions vous pourriez concurrencer équitablement les fabricants américains dans le cadre du libre-échange? Qu'est-ce que le gouvernement vous a répondu? Que faudrait-il faire pour que vous puissiez vous aussi bénéficier de cet accord de libre-échange?

M. Teeter: Pour que tout le monde soit à égalité, il faudrait modifier les lois sur l'origine et assujettir le prêt-à-porter aux mêmes règles que les autres industries manufacturières. Vu que les fabricants canadiens de prêt-à-porter utilisent proportionnellement beaucoup plus de tissus importés que les fabricants américains, ce serait la seule façon de mettre tout le monde à égalité.

M. McDermid: D'après votre exposé, l'industrie canadienne du prêt-à-porter sera confrontée à de graves problèmes, quelle que soit l'issue du débat sur le libre-échange.

[*Texte*]

Mr. Teeter: The industry is losing market share at a fairly significant rate. Yes.

Mr. McDermid: Is it also fair to say that the textile industry feels it got a better deal in the free trade agreement than the apparel industry?

Mr. Teeter: I think it is fair to say because their customers are captive to them under the terms of the deal.

• 2135

Mrs. Finestone: And is North American in its presentation.

Mr. McDermid: Yes, I heard that. How much of your production in the Canadian apparel industry is exported other than to the United States?

Mr. Teeter: About 80% of all exports are to the United States. I am using ballpark figures, but I would suggest it is around $120 million, exluding fur. If you include fur, it would be closer to $250 million.

Mr. McDermid: Where does the other 20% go?

Mr. Teeter: Generally to the developed countries—U.K., Europe.

Mr. McDermid: That conceivably would not be affected by the free trade agreement at all.

Mr. Teeter: It represents less than 3% of industry sales—total exports.

Mr. McDermid: I am interested, for example, in men's suits. I understand that we do fairly well in exporting men's suits of quality—not the low end, but of quality—but there is duty on those suits at the present time. After the free trade agreement comes into play, what differences are there going to be in exporting those suits to the United States?

Mr. Teeter: First of all, a manufacturer of suits will not be able to just ship his suits at the preferred duty rate—in 1997, it will be zero; that is the preferred duty rate—because so much of his production, 95% of it, would be made from Italian fabrics or Japanese, you name it. When he is doing his pricing, which is probably 16 months before he actually ships the goods, he would probably price at the MFN rate. In other words, he would price at the high tariff going into the United States because he would not have any guarantees that he could ship those products at the duty-free rate into the United States. His prices, if he is in a price-sensitive area, would not be competitive as a result.

Mr. McDermid: Where do the Americans get their material for men's suits?

Mr. Teeter: I do not know the exact figure, but a much, much higher percentage of their suits would be made from domestic wools.

Mr. McDermid: Can Canadian producers source from the American product too?

[*Traduction*]

M. Teeter: Il est vrai que nous sommes en train de perdre très rapidement des parts de marché.

M. McDermid: L'industrie textile estime que le libre-échange lui sera plus profitable que l'industrie du prêt-à-porter n'est-ce pas?

M. Teeter: En effet, parce que ils ont une clientèle captive.

Mme Finestone: Sa présentation est nord-américaine.

M. McDermid: Je le sais. Quelle partie du prêt-à-porter canadien est exportée vers les États-Unis?

M. Teeter: Environ 80 p. 100 de nos exportations sont destinées aux États-Unis. Cela représente un chiffre approximatif de 120 millions de dollars, mais si on y inclut la fourrure, ce chiffre s'approcherait de 250 millions de dollars.

M. McDermid: Où vendez-vous les 20 p. 100 restants?

M. Teeter: Aux pays développés—la Grande-Bretagne, l'Europe.

M. McDermid: L'accord de libre-échange n'aurait pas de répercussions là-dessus.

M. Teeter: Cela représente moins de 3 p. 100 de l'ensemble de nos exportations.

M. McDermid: Il paraît que les fabricants canadiens de costumes d'homme parviennent à exporter une bonne partie de leur production malgré les droits de douane. Lorsque l'accord de libre-échange sera en vigueur, sera-t-il plus facile ou moins facile de vendre ces costumes d'homme aux États-Unis?

M. Teeter: Les fabricants de costumes d'homme ne bénéficieront pas des taux préférentiels, taux qui en 1997 sera ramené à zéro. Ils n'ont pas droit à ces taux préférentiels étant donné que 95 p. 100 des costumes d'homme fabriqués au Canada sont fabriqués à partir de tissus italiens ou japonais. Lorsque les fabricants établissent leurs prix 16 mois environ avant d'expédier leurs marchandises, ils calculent à partir des taux applicables pour la nation la plus favorisée. Ils utilisent donc le tarif élevé pour la production destinée aux États-Unis, vu qu'ils ne peuvent pas vendre hors taxe aux États-Unis. Aussi bien leurs prix ne seraient plus compétitifs.

M. McDermid: D'où vient le tissu utilisé par les fabricants américains de costumes d'homme?

M. Teeter: Je ne connais pas les chiffres précis, mais un pourcentage bien plus élevé de leurs costumes sont fabriqués à partir de lainages américains.

M. McDermid: Est-ce que les fabricants canadiens pourraient éventuellement acheter eux aussi le tissu américain?

[*Text*]

Mr. Teeter: In the case of wool, it is going to be difficult, the reason being that U.S. producers produce what they call in the industry basic fabric, not the intricate weaves and so on that you get from more cottage-type fabric weavers of Italy and Japan and in Korea and a few other places. So I think you will be able to buy U.S. wools for pants and a few other things where basic fabrics are important but in the tailor-made, the high-end suits, I would suggest it is not likely.

Mr. McDermid: Do you believe that the high-end suit market will be lost, which is our major export in suits?

Mr. Teeter: I like to think the demand for that product is less elastic than it would be for others.

Mr. McDermid: Is it not true that Canadian apparel into the United States is basically high quality material? Most of the apparel that goes in is not the low-end, cheap type of product that you might get from, say, offshore third world type of apparel. If I can put it this way, that is not Canada's niche. . . I was going to say bag, but it is not Canada's niche. Is that correct? I mean, are we not putting out a more high quality, high fashion—I hate to say uptown look, but a better quality type of export? Is that not what we are doing?

• 2140

Mr. Teeter: It is a very diverse industry, and making generalizations is difficult. In some sectors there is a tendency to have some very good high-end producers, but I would say that most of the Canadian industry is a basic industry. The bilateral quota system had the effect of pushing the newly industrialized countries into the higher end themselves. I cannot say definitively that we are going to find a niche in the high end. I think there are too many countervailing factors that may militate against that.

Mr. McDermid: So you do not believe that the Canadian apparel industry can find a niche in the United States because of the requirements under the free trade agreement. Is that what you are saying?

Mr. Teeter: It is a generalization. I think some companies will. I am just saying the general feeling in the industry is that the deal is highly discriminatory to them. Canadian apparel is different. It is different because of the unique fabrics they use. It is part of product differentiation. That feel of the garment, which they think is important, has been taken away from them in the deal.

Mr. McDermid: I buy a Canadian-made suit and I am sure some of the product is made here and some of it is not. I pay too damn much for it, but I pay because it is high quality, it lasts and I am happy with it. Under the free trade agreement, would not the textile industry now have incentives to expand and improve their production here? Could they not provide the apparel industry in Canada with products so that they can export duty-free into the United States?

Mr. Teeter: I would like to think that we could develop that partnership, but I honestly do not see much light on

[*Translation*]

M. Teeter: Ce serait difficile car les fabricants américains de tissus de laine fabriquent essentiellement du tissu standard plutôt que les tissus haut de gamme fabriqués par les artisans italiens, japonais ou coréens. Donc les fabricants canadiens pourraient acheter du tissu américain pour fabriquer des pantalons ou d'autres articles, mais pour les costumes haut de gamme, je ne pense pas que ce soit possible.

M. McDermid: Donc nous risquerions de perdre notre débouché pour les costumes haut de gamme.

M. Teeter: La demande pour les costumes haut de gamme n'est pas aussi élastique que pour d'autres.

M. McDermid: Le Canada exporte surtout des vêtements haut de gamme aux États-Unis plutôt que les vêtements bas de gamme fabriqués essentiellement par les pays du Tiers monde. Donc le bas de gamme n'est pas notre créneau. Donc on peut dire que les fabricants canadiens se concentrent sur les vêtements haut de gamme.

M. Teeter: On ne peut pas généraliser. Il y a effectivement un certain nombre de fabricants de vêtements haut de gamme mais en règle générale, la majorité fait des vêtements standard. D'ailleurs le système de contingentement bilatéral a obligé les pays nouvellement industrialisés à se concentrer davantage eux aussi sur les vêtements haut de gamme. On ne peut donc pas dire que le Canada trouvera son créneau dans le vêtement haut de gamme car il y a trop de facteurs qui militent contre cette évolution.

M. McDermid: Donc vous ne pensez pas que les fabricants canadiens de prêt-à-porter parviendront à exporter davantage aux États-Unis grâce à l'accord de libre-échange.

M. Teeter: On ne peut pas généraliser. C'est sans doute vrai pour certaines entreprises. Mais en général la plupart estiment que cet accord jouera à leur détriment. Le prêt-à-porter canadien diffère essentiellement du fait des tissus utilisés pour sa fabrication. Notre prêt-à-porter perdrait ainsi de son originalité avec l'accord de libre-échange.

M. McDermid: Certaines costumes d'homme fabriqués au Canada sont fabriqués à partir de tissus importés, d'autres à partir de tissus fabriqués dans le pays. Même si les costumes d'homme coûtent fort cher, ils sont solides et de bonne qualité. Est-ce que l'industrie canadienne du textile ne serait pas encouragée par l'accord de libre-échange à essayer d'améliorer sa production de façon que les fabricants de prêt-à-porter puissent se servir de tissus canadiens et exporter aux États-Unis hors taxe.

M. Teeter: Ce serait une bonne chose mais je ne pense pas que cela va arriver. L'industrie canadienne du textile

[*Texte*]

the horizon. The essential problem is that the textile industry has rationalized essentially on the basis of large production runs in basic goods in order to get their costs down and to compete internationally. The apparel industry, on the other hand, has gone into highly differentiated fabrics. Their demand is not for the basic stuff running in large quantities at low prices. They want something different, unique.

Mr. McDermid: And they are willing to pay for it.

Mr. Teeter: In many cases, yes. There is essentially a conflict between the strategies of the supply sector and the customer sector, and never the two shall meet.

Mr. Langdon: We have been part of this fight at various stages over the last few years, including meetings with CAMI representatives on the issue. I am not so interested in getting into the details of the industry itself and its problems. I think you have described them very well in the paper.

I am struck by the lesson that you draw out of this. You see this as the first example of joint industrial policy-making in a context in which we have to integrate what we want to do with what the United States wants to do. The consequence was that the Canadian apparel industry was very badly discriminated against. We certainly got very much the short end of the stick in that process of policy-making.

• 2145

Mr. Teeter: Yes, that is exactly what I am saying, although I would not want to generalize to other business sectors of the economy. I would only say that in my experience there has been no sense of bilateralism with apparel, with food—where I used to work, too—that may be evident in other sectors like steel or whatever. Decision-making on policies was national and national only, and the pluralist model worked that way. Now we have a binational element to it that is new and very complex.

Mr. Langdon: I am not asking you to generalize to other sectors, but I just want to put my own concern on the record that we have now created in the auto sector, for instance, a joint committee that will shape the future of the North American auto industry.

I must say that with this experience in mind one certainly has much less in the way of hopes as far as the future for Canada as a consequence. Food processing is another sector where complications clearly exist because of the steel. It certainly seems to me again that if your model of bilateral industrial policy-making is of any significance it suggests we are also in for a very rough ride in food processing. Would you see those two cases, at least, as potential problem areas?

Mr. Teeter: I would say that policy aspirations of a national industry will have to be tailored in relationship

[*Traduction*]

s'est spécialisée dans les tissus bas de gamme produits en grande quantité, réduisant ainsi leur coût de production, ce qui leur permet de faire face à la concurrence internationale. L'industrie canadienne du prêt-à-porter par contre tient à utiliser des tissus originaux haut de gamme, plutôt que des tissus standard bon marché.

M. McDermid: Et ils paient le prix bien entendu.

M. Teeter: En effet. Il y a en quelque sorte contradiction entre l'offre et la demande.

M. Langdon: Cela fait quelques années déjà que cette question est à l'ordre du jour et nous avons rencontré à plusieurs reprises les représentants de l'ICMV. Je ne vais donc pas revenir sur les détails auxquels vous êtes confrontés et que vous avez d'ailleurs fort bien exposés.

Ce qui m'intéresse par contre, c'est la conclusion que vous semblez tirer de tout ceci. En fait nous avons été obligés d'accepter des solutions compatibles avec les voeux de l'industrie américaine, et ce au détriment de l'industrie canadienne du prêt-à-porter. Cela a été certainement un marché de dupes.

M. Teeter: Oui, c'est précisément ce que je dis, bien que je ne veuille pas généraliser en parlant des autres secteurs de l'économie. Je dirais simplement que mon expérience m'a montré que dans le domaine du vêtement et de l'alimentation, où j'ai aussi travaillé, il n'y a pas eu de décision bilatérale ou réciproque comme on a pu en observer dans les domaines comme l'acier par exemple. Les décisions affectant les politiques ont été strictement nationales, et c'est ainsi que fonctionnait le modèle pluraliste. Maintenant cependant, il existe un nouvel élément mixte, qui rend la chose très compliquée.

M. Langdon: Je ne vous demande pas de généraliser jusqu'à d'autres domaines, je tiens simplement à exprimer ma préoccupation devant la création d'un comité mixte, dans le domaine de l'automobile par exemple, qui façonnera l'avenir de l'industrie l'automobile en Amérique du Nord.

Compte tenu de ce précédent, nous avons certainement beaucoup moins de raisons d'espérer pour l'avenir du Canada. Le domaine de la transformation des aliments connaît lui aussi des complications causées par la situation dans l'acier. Encore une fois, si on en juge d'après cet exemple de formulation bilatérale de la politique industrielle, l'avenir de l'industrie de la transformation des aliments s'annonce très difficile. A votre avis, quel problème pourrait se manifester dans ces deux domaines?

M. Teeter: Je pense que les aspirations d'une industrie nationale devront se conformer aux intérêts américains.

[*Text*]

to what the U.S. interests are. I think that is a fact of life. Taken to the extreme, what I am saying in my brief is that we had essentially two philosophies. The U.S. philosophy really won out, and if anybody in the industry asked me whether we should maintain our strategies, which by the way were liberal strategies. . . These are not protectionist strategies. But if somebody asked me if we should maintain them, I might say if you cannot beat them, join them. I frankly do not think it is in the government interest of either country to try to stop some change in the policy parameters of these two sectors, because of the way the market share continues to plummet.

Mr. Langdon: You suggested certain amendments to Bill C-110 with respect to the new International Trade Tribunal that has been created as the Textile and Clothing Board is being eliminated, all of which were rejected by the Conservative majority on that legislative committee, and subsequently in the House. I wonder if that experience adds to your sense of vulnerability in facing the future as an industry, your sense of, as you put it, skepticism about the future of the apparel industry in Canada.

• 2150

Mr. Teeter: I would say that the CITT legislation has the effect of placing textile and clothing policy clearly in the hands of the executive, and if the federal cabinet chose to do something against the interests of the industry, then it could become a problem. But clearly with the Textile and Clothing Board there was that sense of independence that allowed the industry to perhaps get a hearing that they may not get in the new situation where the power will be vested in the executive.

Mr. Langdon: Given some of these points, especially the strong conclusions that you come to, Canadian apparel industry entrepeneurs are now highly sceptical of their prospects in Canada. Why was it, in your view, that certain industry leaders nevertheless endorsed the government's actions in this case? Is this a reflection of the heterogeneity of the sector, the wide number of different kinds of companies?

Mr. Teeter: Yes, it is a reflection of the heterogeneity of the industry and a lack of understanding on the part of many companies. Much of the industry opinion is time-bound to some extent because the early support for free trade was predicated on existing production having access to the U.S. market. Under the terms of the deal, that production does not have the access, so. . .

Mr. Langdon: I guess my sense is that with respect to the clothing industry one of the special problems that has emerged is that of disruption of the industry, which accelerates as a consequence of the deal.

[*Translation*]

Ce fait me paraît indubitable. Si l'on simplifie à l'extrême, et comme je le disais dans mon mémoire, il y avait essentiellement deux écoles de pensée en présence. Or c'est l'américaine qui l'a emporté, et si quelqu'un de l'industrie me demandait si nous devons maintenir nos stratégies, qui ont été concues par les Libéraux. . . et qui ne sont pas protectionnistes, je répondrais que s'il n'y a pas moyen de l'emporter sur les autres, alors mieux vaut se ranger de leur côté. Franchement, je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt des gouvernements des deux pays d'essayer de modifier les paramètres des grandes orientations dans ces deux domaines, vu que la part du marché ne cesse de se rétrécir leur faiblesse s'accentue très rapidement.

M. Langdon: Vous avez proposé certains amendements au projet de loi C-110 en ce qui concerne le nouveau tribunal international du commerce, créé au moment même où l'on éliminait la Commission du textile et des vêtements, et ils ont tous été rejetés par la majorité conservatrice du comité législatif saisi du projet de loi, puis par la Chambre. Étant donné ce refus, estimez-vous que l'avenir de l'industrie du vêtement est plus fragile, êtes-vous sceptique au sujet de cet avenir au Canada?

M. Teeter: A mon avis, la loi sur le tribunal du commerce international a pour effet de mettre la politique du textile et des vêtements entre les mains du pouvoir exécutif, et si le gouvernement fédéral devait prendre une initiative contraire aux intérêts de l'industrie, alors il pourrait y avoir des problèmes. Il ne fait aucun doute que du temps où existait la Commission du textile et des vêtements, il y avait cette indépendance qui donnait à l'industrie la possibilité de se faire entendre, qu'elle n'a plus maintenant que tout le pouvoir est entre les mains de l'exécutif.

M. Langdon: Dans ce contexte et vu les conclusions catégoriques auxquelles vous arrivez, les entrepreneurs de l'industrie canadienne du vêtement sont très sceptiques quant à leurs perspectives d'avenir dans notre pays. En ce cas, à votre avis, pourquoi certains grands industriels ont-ils appuyé les initiatives du gouvernement? Est-ce parce que ce secteur est hétérogène, qu'il y a un grand nombre de compagnies très diverses?

M. Teeter: Oui, cela tient au caractère hétérogène de l'industrie et à un manque de compréhension de la part d'un bon nombre d'entreprises. Les sentiments de ce secteur s'expliquaient par la perspective d'un libre accès au marché américain, qui constituait le postulat primitif du débat sur le libre-échange. Or selon l'accord signé, les producteurs n'ont pas cet accès, en conséquence. . .

M. Langdon: Mon impression est que dans le domaine de l'industrie du vêtement, on assiste à beaucoup de bouleversements, qui se sont d'ailleurs accélérées par suite de la signature de l'accord.

[*Texte*]

Given the situation you have been placed in, a great many older workers are going to be potentially out on the streets as firms close down. As an industry, do you see any satisfactory set of programs in place at this stage for such older workers, 45 to 65?

Mr. Teeter: I have been told by those individuals who have a lot more to do with labour relations than I do in the industry that the POWL program, or whatever the acronym is, was very useful to the industry, extremely useful, and they have expressed concerns of the fact that it (a) has not been extended, and (b) the successor program has been so slow to be introduced.

Mrs. Collins: I am a little confused by a few things and I have a couple of questions I would like to ask you that perhaps might clarify a few things for me. As you indicate, you are a $6 billion industry. Can you tell me the percentage of that which is exports, generally, of the $6 billion?

Mr. Teeter: As I say, it is about 3%, $200 million approximately.

Mrs. Collins: Only $200 million is exported?

Mr. McDermid: That is 3% of your production.

Mr. Teeter: That is correct; it is 3% of sales. It is not an export industry.

Mrs. Collins: So the majority of your industry is sold in Canada, then?

Mr. Teeter: Exactly.

Mrs. Collins: So we are looking at $300 million?

Mr. Teeter: It is $200 million.

Mrs. Collins: Sorry, $200 million and 80% of that is to the U.S?

Mr. Teeter: Correct.

Mrs. Collins: Can you tell me of that $160 million the percentage that would be made up of North American fabrics, of your exports to the United States?

Mr. Teeter: This is the question we have been grappling with since the deal was announced. Unfortunately, I cannot answer that question. We do not have statistics to answer it.

• 2155

Mrs. Collins: Roughly half, would you think?

Mr. Teeter: We would say that at least half would be offshore fabric.

Mrs. Collins: So we are looking at, say, $80 million worth of clothes made of non-North American fabrics. In the free trade agreement, we are being given 56 million

[*Traduction*]

Étant donné la situation dans laquelle on vous a mis, bon nombre de travailleurs âgés risquent de se retrouver sur le pavé rue dès que les entreprises ferment leurs portes. Estimez-vous qu'il existe actuellement des programmes appropriés au profit de ces travailleurs âgés, d'entre 45 et 65 ans?

M. Teeter: Au sein de l'industrie, des gens qui s'y connaissent beaucoup plus que moi en matière de relations du travail m'ont dit que le programme POWL, je ne sais si c'est le sigle exact, était très, même extrêmement utile à l'industrie, et ils se préoccupent du fait qu'il n'ait pas été prolongé, et qu'on ait mis autant de temps à mettre en oeuvre le programme conçu pour lui succéder.

Mme Collins: Je suis assez perplexe au sujet de certaines choses, et j'aimerais vous poser quelques questions afin d'éclairer ma lanterne. Vous avez dit que votre industrie représente 6 milliards de dollars. Pourriez-vous me dire quelle proportion de ce chiffre correspond à vos exportations?

M. Teeter: Il s'agit de 3 p. 100, ou d'environ 200 millions de dollars.

Mme Collins: Vous n'exportez que pour 200 millions de dollars?

M. McDermid: C'est-à-dire 3 p. 100 de votre production.

M. Teeter: C'est exact; il s'agit de 3 p. 100 de nos ventes. Notre industrie n'est pas axée sur l'exportation.

Mme Collins: La grande majorité de vos produits sont donc vendus au Canada, alors?

M. Teeter: Précisément.

Mme Collins: Il s'agit donc de 300 millions de dollars?

M. Teeter: De 200 millions de dollars.

Mme Collins: Excusez-moi, 200 millions de dollars, dont 80 p. 100 est vendu aux États-Unis, c'est bien cela?

M. Teeter: C'est exact.

Mme Collins: Sur ces exportations vers les États-Unis, qui représentent 160 millions de dollars, pouvez-vous nous dire quel pourcentage serait constitué de tissus nord-américains?

M. Teeter: C'est une question à laquelle nous nous sommes heurtés depuis la signature de l'accord. Malheureusement, je ne puis y répondre car nous ne disposons pas de données là-dessus.

Mme Collins: Environ la moitié, n'est-ce pas?

M. Teeter: Au moins la moitié de ces tissus viendrait de l'étranger.

Mme Collins: Il y a donc pour 80 millions de dollars de vêtements confectionnés avec des tissus qui ne proviennent pas d'Amérique du Nord. Dans le cadre de

[*Text*]

square yards of fabric that will be treated as if it was North American fabric. Is that correct?

Mr. Teeter: Correct.

Mrs. Collins: Can you tell me what that would represent in terms of value?

Mr. Teeter: I would say it is about three times current exports. Maybe a touch more. Maybe six times, if you assume that 50% of the exports are from Canadian fabrics.

Mrs. Collins: Then I do not understand what the problem is.

Mr. Teeter: In free trade we are supposed to become exporters. Let me tell you what is going to happen in free trade. We all know this. Right now, goods ship from Montreal to Vancouver in any consumer goods sector, because they go where the markets are. They go to Vancouver, Winnipeg, wherever the markets are. In a free trade arrangement, the Montreal manufacturers will not be shipping to Vancouver.

Mrs. Collins: I would think some of the high lines will. Or they could set up manufacturing facilities in Vancouver.

Mr. Teeter: Yes, but they will lose market share in Canada. There is no question about it. Every sector of the economy will lose market share in Canada. They will have to recapture that share in the U.S. market if they are going to survive. We all know that 10 years from now in free trade, the trade flows are going to be going north-south. They are not going to be going east-west any more. It does not take much imagination to realize that.

You have a quota that represents 10% of your production, and in free trade you have to assume that half of your production is going to go to the United States or else you are not going to be in business. Because of the essential changes that are going to take place, you have to assume that the quotas are not going to be that meaningful.

Mrs. Collins: I would disagree with you on that. It seems to me as though your industry has been treated more favourably than other industries, because you are being given these exemptions in terms of third-party origin. I am a west coast member, and I have talked to a pair of manufacturers on the west coast who are delighted. I also am aware of people who as a result of the agreement are planning to invest in new plants and equipment, entirely new apparel manufacturing industries

[*Translation*]

l'accord de libre-échange, on nous donne 56 millions de verges carrées de tissus qui seront considérés comme s'ils étaient d'origine nord-américaine. C'est bien cela?

M. Teeter: C'est cela.

Mme Collins: Pouvez-vous me dire combien cela vaudrait?

M. Teeter: Environ trois fois nos exportations actuelles. Peut-être encore un peu plus. Peut-être même six fois, si l'on adopte pour hypothèse que 50 p. 100 des exportations correspondent à des articles confectionnés avec des tissus canadiens.

Mme Collins: Je ne vois donc pas où est le problème.

M. Teeter: Dans le cadre du libre-échange, nous sommes censés devenir des exportateurs. Or, laissez-moi vous dire ce qui se passera, une fois le libre-échange en vigueur. Nous le savons tous d'ailleurs. À l'heure actuelle, les marchandises sont expédiées de Montréal à Vancouver, et ce dans n'importe quel domaine de consommation, car on envoie les biens là où ils peuvent se vendre. Les articles sont donc expédiés à Vancouver, Winnipeg, enfin partout où il y a des marchés. Or, en vertu du libre-échange, les fabricants de Montréal n'expédieront plus de biens à Vancouver.

Mme Collins: Je pense que certains des articles de haute confection y seront toujours expédiés. On pourrait aussi les fabriquer à Vancouver.

M. Teeter: Oui, mais il n'empêche qu'on perdra une part du marché canadien, cela ne fait aucun doute. Chaque domaine de l'économie perdra une part de son marché au Canada. Il faudra donc qu'ils compensent cette perte en prenant une part du marché américain s'ils veulent survivre. Nous savons tous que, dans 10 ans, compte tenu du libre-échange, l'axe des échanges commerciaux ira du nord au sud, et non plus de l'est à l'ouest. Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'imagination pour se rendre compte de cela.

Vous avez un contingent représentant 10 p. 100 de votre production, et dans le cadre du libre-échange, vous devez adopter pour postulat que la moitié de votre production ira vers les États-Unis ou vous ne pourrez pas survivre. En conséquence, étant donné les changements fondamentaux qui se dessinent à l'horizon, on doit conclure que les contingents ne signifieront pas grand-chose.

Mme Collins: Je ne suis pas d'accord avec vous là-dessus. Il me semble que votre industrie a été traitée plus généreusement que d'autres, car on vous accorde des exemptions dans les cas de tissus de provenance étrangère. Je représente une circonscription de l'Ouest, et je me suis entretenue avec deux entrepreneurs de l'Ouest qui sont ravis. J'ai aussi entendu parler de gens qui, en raison de l'entente, prévoient investir dans de nouvelles usines ou du nouveau matériel, c'est-à-dire créer de nouvelles

[*Texte*]

in the lower mainland of Vancouver. So it cannot be all the bad news that you are talking about.

Mr. Teeter: I hate to disillusion you, but only 2% of the industry is in B.C.

Mrs. Collins: Maybe we will increase it, because of the change of trade flow.

Mr. Teeter: Maybe you will. The only reason we have quotas was in compensation for origin rules that were entirely different from any others in the deal. The North American content requirements for apparel are higher than in any other sector of this economy. So you are talking about a requirement to have North American content of anywhere from 80% to 100% in apparel in order to qualify for free access. The general rule is 50%.

Mrs. Collins: You are talking about the fabric, not the labour. The fabric would account for what percentage of a garment?

Mr. Teeter: About 30% or 35% of the value. So you see, the labour portion and the plant equipment in Canada is 65%. We would have been happy with the general rules.

Mrs. Collins: But if you have been given six times the capacity or six times what you have now, that sounds pretty good to me.

• 2200

Mr. Teeter: Nine or ten years from now, I do not think a company will be in business if its market is only Canada. I think the company will have to have U.S. markets to stay in business, and I think the idea of having access to the U.S. market of one-tenth of your production is discriminatory.

Mrs. Collins: I understand for those garments that, at such time as you exceeded the quota, they would also benefit from the drawback of Canadian duties on the fabric.

Mr. Teeter: That was compensation for highly unusual origin rules. It is a nice feature, but unfortunately the competitive price will probably be set at the free trade rate without the duty on the finished goods. To only get drawback on the duty on the fabric you import does not lower your costs sufficiently to compete with the North American price that will be based on duty-free values of the finished goods. This is what my members tell me.

Mrs. Finestone: In recognition of the potential job loss and in consideration of. . . I am speaking as a member

[*Traduction*]

industries de fabrication de vêtements au sud de Vancouver. Il n'est donc pas possible que toutes les nouvelles soient mauvaises comme vous le dites.

M. Teeter: Je ne voudrais pas vous décevoir, mais il n'y a que 2 p. 100 de l'industrie qui est établie en Colombie-Britannique.

Mme Collins: Peut-être pourra-t-on augmenter cette proportion étant donné les nouveaux axes des échanges commerciaux.

M. Teeter: Peut-être. Quoi qu'il en soit, si nous avons adopté des contingents, c'était seulement pour compenser l'effet de certains règlements relatifs à l'origine des tissus, qui sont tout à fait différents de tous les autres règlements de l'entente. Les exigences en matière de contenu nord-américain dans le domaine du vêtement sont plus élevées que dans tout autre secteur de l'économie. Pour avoir un accès libre au marché, il faut se conformer à des exigences de contenu nord-américain variant entre 80 p. 100 et 100 p. 100. Or, en général, le règlement exige un contenu de 50 p. 100.

Mme Collins: Vous parlez cependant du tissu, et non de la main-d'oeuvre. Or, le tissu correspond à quel pourcentage d'un vêtement?

M. Teeter: De 30 à 35 p. 100 de sa valeur. Vous voyez donc que la proportion correspondant à la main-d'oeuvre et à l'équipement situés au Canada est de 65 p. 100. Nous aurions été satisfaits par des règlements identiques à ceux qui ont été adoptés dans les autres domaines en général.

Mme Collins: Cependant, étant donné qu'on vous a donné six fois votre capacité, ou six fois ce que vous avez maintenant, ça me paraît assez avantageux.

M. Teeter: Dans neuf ou dix ans, je ne crois pas qu'une entreprise pourra se maintenir si son seul marché se trouve au Canada. Il faudra qu'elle prenne une part du marché américain tout simplement pour survivre, et l'idée d'accorder à un dixième de votre production l'accès au marché américain me paraît discriminatoire.

Mme Collins: Dans le cas des vêtements, je crois savoir que si vous excédez le contingent, ils bénéficieraient aussi de la réduction des tarifs canadiens sur le tissu.

M. Teeter: C'est une compensation pour des règlements très inhabituels à propos de l'origine des tissus. C'est fort bien, mais malheureusement le prix concurrentiel des vêtements ne tiendra probablement pas compte du droit imposé sur les produits finis, étant donné le régime de libre-échange. Le fait de bénéficier d'une diminution du droit frappant les tissus importés n'abaissera pas suffisamment les coûts du producteur pour qu'il puisse concurrencer le prix nord-américain, lequel se fondera sur le prix des produits finis libres de droit. C'est du moins ce que me disent les membres.

Mme Finestone: Compte tenu de la perte possible d'emplois et de. . . Je m'exprime ici en tant que députée

[*Text*]

from Quebec which has in excess of 65% of the national total produced through this industry. It accounts for close to $4 billion worth of the industry's value of production and employs 58% of the national labour force, in excess of 65,000 workers.

We had our one and only women's group come before us and raise the issue of employment and the problems with employment. There may be more coming, but it is the first we have had. The female production staff comprises 80.6% of the total production staff, 77.5% of the total employment staff. Do you know if Mr. Jean de Grandpré and his new adjustment programs have come up with anything that will be effective to enable this work force to be retrained, much of which will be dislocated?

What do you know about adjustment allowable that would not be countervailable? We require some kind of an exception in the bill that would entail not being countervailed, not being punished for a subsidy—if I could put it in those simplistic terms—for modernizing one's plant or updating our workers skills and preventing worker loss? What do we need to put into the bill to make an exception so that workers could receive some retraining in that sector? If not, what do you see happening to the workers? I would like to know which cities and towns in Quebec outside of Montreal, Sherbrooke and Trois-Rivières will be most significantly affected?

The Chairman: Mr. Teeter, you will find the details of that question with our staff tomorrow and do not need to worry about writing it out. When you have an answer, perhaps you could sent it back to committee and we will see that it goes on the record.

Thank you very much ladies and gentlemen. The committee stands adjourned until 3.30 p.m. tomorrow afternoon.

[*Translation*]

du Québec, où est concentrée plus de 65 p. 100 de la production nationale de l'industrie du textile. Cela correspond donc à une production de près de 4 milliards de dollars et à 58 p. 100 de la main-d'oeuvre nationale dans cette industrie, soit plus de 65,000 travailleurs.

Le seul organisme représentant des femmes qui se soit exprimé devant nous a parlé du chômage et des problèmes d'emploi. Peut-être que d'autres groupes de femmes viendront après, mais jusqu'à maintenant, il n'y en a eu qu'un seul. Or les effectifs féminins de production représentent 80,6 p. 100 du total des effectifs de production, et 77,5 p. 100 des employés. Savez-vous si M. Jean de Grandpré, dans le cadre de ses nouveaux programmes d'adaptation, a conçu des mesures efficaces qui permettront de recycler cette main-d'oeuvre, dont une grande partie connaîtra des problèmes?

Que savez-vous des programmes d'adaptation qui ne feraient pas l'objet de droits compensateurs? Nous avons en effet besoin d'une exception dans le projet de loi, qui permettrait d'accorder de l'aide, soit des subventions, à la modernisation d'une usine ou au perfectionnement des employés, sans prêter le flanc à des droits compensateurs et afin d'éviter des pertes d'emplois? Quelle exception faudrait-il inscrire dans le projet de loi de telle sorte que les travailleurs puissent bénéficier d'une forme de recyclage ou de perfectionnement dans ce domaine? Sinon, d'après vous, qu'arriverait-il aux travailleurs? J'aimerais aussi savoir quelles villes du Québec, à part Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières, seront les plus touchées?

Le président: Monsieur Teeter, notre personnel vous fournira le détail de ces questions demain. Vous n'êtes donc pas obligé d'en prendre note vous-même. Une fois que vous aurez les réponses, peut-être pourriez-vous nous les envoyer au comité, ce qui nous permettra de les annexer au procès-verbal.

Mesdames et messieurs, je vous remercie beaucoup. La séance est levée jusqu'à 15h30 demain.

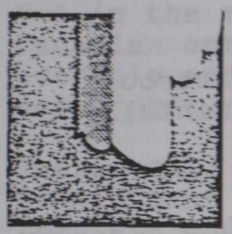

APPENDIX "C-130/10"

Canadian Environmental Law Association
L'Association canadienne du droit de l'environnement

243 Queen Street W., 4th Floor, Toronto, Ontario M5V 1Z4, telephone (416) 977-2410

ENVIRONMENTAL IMPACTS OF BILL C-130:

THE CANADA-US TRADE AGREEMENT AS ENVIRONMENTAL LAW

Prepared for

The Legislative Committee
on Bill C-130

Steven Shrybman
Counsel
Canadian Environmental Law
Association

July 19, 1988

THIS DEAL IS ABOUT THE ENVIRONMENT

The Canada-US trade agreement will have profound and disastrous implications for the Canadian environment and will fundamentally undermine the principles of environmental protection and sustainable resource management.

This government has dismissed concerns about the deal's environmental implications and stated:

> "The free trade agreement is a commercial accord between the world's two largest trading partners. It is not an environmental agreement. The environment was not, therefore, a subject for negotiations nor are environmental matters included in the text of the agreement."

As the following briefing notes clearly reveal, the enormity of the deal's environmental consequences are truly breathtaking, and its effects upon our environment will be varied, wide-ranging and overwhelmingly adverse. In fact, Bill C-130 should be regarded as a law about Canada's environment because of the magnitude and scope of its environmental impacts.

RESOURCE CONSERVATION: THE PRINCIPLE OF SUSTAINABILITY

The report of the World Commission on Environment and Development (the Brundtland Commission),offered unequivocal support for the principles of environmental protection and sustainable resource management. The Brundtland report has now been endorsed by the U.N. General Assembly and echoed by our own National Task Force on Environment and Economy. As noted by the Task Force, the realization of sustainable development engenders two principles:

1. That governments act as trustees of the resources we will pass onto future generations.

2. In accepting this responsibility governments will have to change the way they approach the environment and the economy. They must integrate environmental input into decision-making of the highest level.

The Report of the National Task Force has now been unanimously endorsed by the federal government, all ten provinces and both territories. Tom McMillan has often promoted that fact and made a point of emphasizing it in his speech to the United Nations.

It is astonishing then, that by its own admission, the federal government gave no consideration to, nor did it discuss, the environmental consequences of the trade deal during negotiations.

Yet in the most fundamental way, the trade deal will foreclose Canadian options for implementing the principles of integrated economic and environmental planning in aid of sustainable resource management.

There could be no greater indictment of this Government's true committment to the principles it so publicly embraces than its complete and resounding failure to give them any effect whatsoever during the negotiations of the Trade Agreement.

ACID RAIN

While the effects will be indirect, the Canada-US Trade Agreement will undermine Canadian efforts to control acid rain in way that is likely to actually increase levels of acid deposition, for several reasons:

1. Canadian subsidies for acid pollution control may now be challenged as unfair and non-tariff barriers to trade by U.S. industry or utilities under Articles 905 and 2011 of the agreement;

2. Diminished provincial and federal authority to regulate energy exports will create pressure to increase coal-fired electrical power generation to meet export commitments as domestic energy demand grows;

3. The US coal industry has already called upon the US administration to weaken air pollution standards to facilitate the establishment of new coal burning generation stations to compete with increases in electricity imports anticipated under the Deal.

4. Canadian industry has also called for reduced pollution standards so that it may compete in the new trade environment;

5. Canadian options for achieving further reductions in acid gas emissions, such as regulating the use of low-sulphur coal from Alberta, are made considerably more difficult, if not impossible.

WATER

Mr. Crosbie's assertion that "nothing in the agreement obligates Canada to sell water to the U.S." is certainly misleading and probably incorrect. , To begin with, certain Canadian politicians and businessmen have needed no encouragement to pursue the profits that

may be made from the sale of this vital Canadian resource. A scheme endorsed by Premier Bourassa and publicly supported by Simon Reisman, would direct massive quantities of Canadian water from James Bay to the parched U.S. southwest. In fact, a Vancouver company has already obtained a licence to export fresh water by supertanker to Southern California.

Indeed under scenarios that are likely to arise, Canada might well be obligated to export water whatever its policy on the matter. For example, where a province is diverting water to drought stricken farmers, it is likely that if the province declined a US offer to purchase water on the same terms, that its actions would be considered discriminatory under the Agreement.

Recent announcements of prospective legislation safeguarding Canadian water resources will be of no avail in light of the over-ride provisions of Bill C-130.

ENERGY

Canada is the most energy intensive industrial country in the world. Our climate, size and population density make adequate supplies of energy critical to our survival and the viability of Canadian industry.

The Canada-US trade deal is about many things, but it is primarily about unconstrained U.S. access to Canadian natural resources. Of those resources, energy is by far the most strategic. If implemented, the Deal will effect an unprecedented surrender of essential Canadian energy resources and will represent an abject abandonment of the government's responsibility to manage these resources in the public interest.

When shortages of non-renewable energy resources once again occur (our conventional oil reserves are less than half those of 1969) Canada will be committed to the continued supply of US markets in spite of domestic shortages whatever any future Canadian or provincial government may feel about the matter.

Protestations that the trade deal is not about the environment are also dramatically at odds with the fact that Canadian energy production is of course responsible for several of Canada's most significant environmental problems. Coal-fired electrical generation is a major source of acid rain. Nuclear power, uranium mining or high level radioactive waste disposal problems are among our most controversial environmental issues. Hydro-electric mega-projects have devastating impacts upon local eco-systems and populations. Oil and gas exploration has diverse and serious impacts from the Alberta foothills to the Beaufort Sea.

ELECTRICITY EXPORTS

To ensure that electricity sales are in keeping with the public interest and to guard against excessive export commitments, a number of safeguards have over the years, been built into the Canadian regulatory process. The Mulroney trade deal either specifically dismantles or undermines these safeguards in a way that actually obliges Canada, in certain circumstances, to serve American needs in preference to its own.

Under circumstances that are likely to arise:

*Reluctant provincial utilities may be compelled to export energy;

*Canada will be obliged to maintain electricity exports notwithstanding domestic shortages and the absence of any contractual obligation to do so,and;

*The NEB would have to issue an export license even for electricity that is wanted and needed in Canada.

NUCLEAR POWER

There are several reasons to expect that the Canada-US trade deal will increase the likelihood that additional nuclear generation stations will be built in Canada - facilities that may be needed for no other reason than to satisfy U.S. export quotas as local demand grows.

One important factor will be Annex 905.2 of the agreement which eliminates the "least cost alternative" test of the National Energy Board Act Regulations that limited the discount at which exported electricity could be sold. With this safeguard removed, Canadian utilities will be free to make prospective U.S. purchasers a deal they simply cannot refuse.

In fact, if Canada builds in anticipation of export markets the U.S. may have Canada over a barrel when it comes time to negotiate a price for electricity that is unneeded for Canadian domestic supply. Nuclear generation stations cannot simply be switched on and off. Even worse is the fact that once a contract is negotiated, Article 904 of the agreement appears to entitle the U.S. to that proportion of Canadian supplies, even after the contract expires, for as long as the U.S. is willing to pay for it.

NATURAL GAS

Natural gas is one of Canada's most abundant and important energy resources. While conservation has to be the first priority of a sustainable energy resource policy, natural gas offers several environmental benefits when compared with other fossil fuels.

Abundant Canadian supplies might also offer Canadian industry a cost effective way to control air pollution. Natural gas co-generation systems, that co-produce electricity and steam, also contribute significantly to energy efficiency and conservation objectives.

Because of the export guarantees accorded by the agreement, opportunities to put this important Canadian resource to its best use in achieving important economic and environmental objectives for Canada, will be lost forever.

ENERGY CONSERVATION AND EFFICIENCY

Effective conservation strategies are absolutely vital to Canada's continued prosperity. Not surprisingly, the National Task Force on the Environment and Economy describes conservation as "imperative to ensure that our renewable resource base is sustained for future utilization".

The Canada-US trade deal surrenders for all time one of the most important regulatory mechanisms that a sovereign nation has to accomplish resource management and conservation objectives - export controls.

In addition Article 906 undermines the principle of sustainable resource management by specifically recognizing the value of Canadian subsidies and incentives for oil and gas exploration while completely ignoring the need to encourage research and development in the areas of energy efficiency and conservation technology. Because Canada will no longer be able to buffer energy intensive Canadian industry from future energy shocks, it is absolutely essential, that progress be made to improve our energy-productivity equation.

The Trade Deal assures that Canadian priorities will lie elsewhere and that we will continue to lose ground in relationship to countries like Japan and Sweden who have taken the conservation message seriously.

FORESTS

Canadian forests are in serious trouble because of over-cutting and under reforestation. Since 1950, Canadian annual wood harvests have increased by 50%, and Environment Canada has confirmed that present harvests are often in excess of allowable maximum cuts. Shortages are already apparent in some regions and the situation is sure to worsen as the legacy of bad management practices catches up to us.

What little reforestation is carried out in Canada is heavily subsidized by Canadian government. U.S. lumber interests regard reforestation grants as unfair trade practices and subsidies to Canadian lumber exports, and have been effective in prompting the U.S. government to take up its cause by retaliating against Canadian imports. The culmination of the recent soft wood lumber dispute with the United States was an agreement by the B.C. government to end replanting subsidies to the forest industry. B.C. did so only after sending a delegation to Washington to get U.S. government approval.

Just at the time of a dawning recognition of the need for sustainable management practices, important tools that will be necessary for the task will be made even more vulnerable to attack by U.S. economic interests.

AGRICULTURE

Productive agricultural land is a vital Canadian natural resource. Without it we lose our ability , as a nation, to feed ourselves. While most Canadians are aware of the successive economic crises to confront our farming communities, few are aware of the enormous ecological problems associated with our current agricultural policies and practices.

One measure of the enormity of the problem is the fact that in the last 40 years we have lost much of the sub-soil structure of our most valuable farmland and have seriously threatened its sustaining potential as a "renewable" resource. Soil acidification, salinization and erosion seriously compound the problem. We are also losing productive agricultural lands at an enormous rate to urban development.

Because agricultural and food industries will be major losers under the deal it will be even more difficult to re-orient agricultural practices and policies in favour of sustainable management approaches that must include much greater commitments to recycling organic wastes, using renewable sources of energy, applying ecologically derived cropping patterns and integrative pest control programs.

In fact the very existence of certain sectors of the farm economy is threatened by the deal. A collapse of Canada's horticultural industry would obviously be a disaster, only one consequence of which would be an even more rapid conversion of the last of our most precious agricultural lands to real estate development.

PESTICIDES

Schedule 7 to chapter 7 provides that the U.S. and Canada must "work toward equivalent guidelines, technical regulations, standards and test methods" for pesticide regulation. In particular, under the deal, Canada undertakes to work toward equivalency in "the process of risk/benefit assessment".

In Canada pesticides are licenced pursuant to the provisions of the Pest Control Products Act which does not mandate risk/benefit analysis but rather places emphasis squarely upon demonstrating the safety of the pesticide in issue.

In contrast, U.S. pesticide legislation requires a balancing of risks and benefits. It is an approach that environmentalists have argued against for years.

The differences between the U.S. and Canadian approach is quite real. In the U.S. there are 20% more active pesticide ingredients registered for use and over 7 times as many pesticide products.

One current example is the herbicide alachlor (lasso) which the U.S. continues to license, but is banned in Canada. According to Health and Welfare officials the evidence of alachlor carcinogenicity is more convincing than for any other pesticide. Yet the U.S. found that the benefits outweighed risks and continues to register this substance. Not surprisingly, the manufacturer has argued that Canada's licencing criteria should also be founded upon a risk/benefit assessment.

ENVIRONMENTAL STANDARDS

Several provisions of the Trade Agreement are intended to promote the harmonization of standards, testing procedures and regulations. Article 6 of the Agreement, which provides for the harmonization of technical standards, will not apply to the provinces and of course very little environmental regulation exists at the federal level. In this area then, the effects of the deal on air pollution or waste management standards are likely to come indirectly and as a result of the new economic pressures that will be brought to bear as a result of the deal.

At the federal level disparities between U.S. and Canadian environmental standards do exist. In some areas Canadian standards are higher, in others the U.S. is tougher. If recent experience with plywood and pesticides is to be a guide, Canada will have to struggle just to maintain the status quo.

The other casualty of the provision of the harmonization provisions of the agreement will be public participation in the regulatory process. If Canadian and U.S. standards are to be harmonized in many areas, the regulation making agenda, timetable and venue will probably be set by the U.S. American standard setting processes are often more formal then our own and substantially greater resources are available to U.S. interest groups than in Canada. The results of U.S. licencing hearings may now de facto, set the standard for Canada as well. It is very unlikely that Canadian groups would influence the U.S. approvals process even if they could find resources to open offices in Washington. Again, the deal's effect is to remove from Canada its ability to regulate our environment, without the concurrence of the US.

ENVIRONMENTAL SUBSIDIES/INCENTIVES

Environmental standards and incentives represent two sides of the same coin - each is intended to achieve environmental quality and resource management objectives. The trade agreement has already prompted new attacks on Canadian pollution abatement subsidies and incentives by US business interests.

U.S. countervail, anti-dump and other trade remedies are potent mechanisms with which to attack Canadian environmental incentives. Simon Reisman noted the importance of restricting the applications of the U.S. contingency protection measures;

> "Any agreement which did not restrict the use of U.S. dumping and countervail statute... would not be worth the powder it would take to blow it to hell".

Not only does the Canada-US trade deal leave U.S. protectionist measures entirely intact but it actually adds new and potent weapons to the arsenal and provides even more effective mechanisms of enforcement.

APPENDIX "C-130/11"

Canadian Apparel Manufacturers Institute
Institut Canadien des Manufacturiers du Vêtement

NOTES FOR A PRESENTATION
TO THE HOUSE OF COMMONS COMMITTEE REVIEWING BILL C- 130
AN ACT TO IMPLEMENT THE FREE TRADE AGREEMENT BETWEEN
CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA

by Michael G. Teeter
Executive Vice President
Canadian Apparel Manufacturers Institute

Ottawa, July 19, 1988.

116 Rue Albert Street, Suite 803, Ottawa, Ontario K1P 5G3 Tel: (613) 231-3220 Fax: (613) 231-2305

The Canadian Apparel Manufacturers Institute is a federation of provincial Associations and is the national Association for the Canadian apparel industry. The apparel industry is a very large and important industry with 1987 shipments of over $6.5 billion and direct employment of over 120,000 Canadians. 60% of the industry is located in the province of Quebec and it is an important and essential employer in many small communities in that province. The apparel industry is the largest manufacturing employer in the cities of Montreal, Toronto and Winnipeg. It is a highly competitive industry with over 2500 firms and average annual company sales of approximately $3.5 million.

Rather than focus on a critical assessment of the agreement or the implementing legislation as they affect the Canadian apparel industry, I have chosen to give the committee a brief overview and commentary of the events of the past 12 months.

It is all too infrequent that an industrial sector of the Canadian economy is able and willing to articulate clear and concise sectoral policy directions. Many consider industrial strategies to be the sole domain of bureaucrats and academics. There is an expectation that governments should provide "framework" policies only- for example, a favourable tax regime or effective tariff and non-tariff barriers- ostensibly so that the invisible hand can happily generate wealth.

A few years ago, the Canadian apparel industry developed a new industrial strategy for itself. Here was a genuine Canadian-industry, 99% owned by Canadian entrepeneurs, that decided it wanted to work towards a different future. It decided that past government policies had been destructive and ineffective and that a new working partnership with government was essential to the achievement of this new vision of the future.

The industry had come to the inescapable conclusion that international and Canadian policies designed to protect were in fact designed to destroy the industry. On the one hand, the

perception of permanent and constant protection lulled the industry into a state of complacency; on the other hand, the misinformed public was led to believe they were paying dearly to efficiently protect what was considered an inefficient industry. The industry complacency stifled re-investment in technology and industrial rationalization, the public perception made creative and useful policy development for the industry extremely difficult.

The need for policy change is highlighted when we realize that between 1980 and the present the Canadian apparel industry has been losing market share at the rate of 10% per year. Surely any industry that supplied close to 75% of its market in 1980, while supplying close to 50% today, is not in a state of "permanent protection".

The industry had reached the obvious assessment that something had to be changed.

The industry developed a new and comprehensive policy framework that asked the government to break away from the protectionist rhetoric as a cure-all- to start reducing and eliminating tariffs on fabrics and yarns, especially that considerable quantity not made in Canada, so that the apparel industry could reduce its costs and be more competitive. (And in turn buy more textiles from Canadian mills.) It asked the government to work with the industry in developing programs and promoting policies that encouraged imports as a rationalization tool. Rather than considering imports as harmful to the industry, the industry said to government- let's see imports as an opportunity! It asked the government to control quotas in Canada so that quota costs to Canadians would be minimized.

As these suggestions became increasingly supported by Canadian government officials and politicians, it was inevitable that there would be a serious clash with the U.S. textile industry in the context of the free trade negotiations.

Here is a highly protectionist industry, still believing that its

future is secure in the existing protective systems and swinging a potent political ax in support of this point of view. Canadian efforts designed to reduce protection for textiles conflict with their protectionist dogma and their concept of free trade as a captive Canadian market. Duty remission programs were inherently bad because they did not understand them. Free trade presented an opportunity to gain significant political leverage over the U.S. administration.

Supported by its new industrial framework, the Canadian apparel industry saw free trade as a genuine opportunity to liberalize and expand its trade. The U.S. and Canadian textile industries saw free trade as an opportunity to create Fortress North America.

These seriously conflicting visions of the future manifested themselves in the kind of work that each side pursued during the active days of free trade negotiations. Consistent with its industrial strategy of tariff liberalization and rationalization programs, the Canadian apparel industry worked diligently to ensure that U.S. theological opposition to duty remissions did not totally eliminate their future availability. It also argued time and again of the importance of maintaining Canadian independence and sovereignty over Canadian tariff and quota regimes. We had to have this independence in order to effectively lower our rates of protection on fabrics and yarns.

On the other side, the Canadian and U.S. textile industries acted on their vision of Fortress North America. They concocted joint origin rules to ensure that their customers were captive to them in perpetuity. They worked to eliminate international competition through regulation in the Free Trade Agreement.

A brief look at the developments from June 1987 to March 1988 is germane to an understanding of the issue. During the early summer months of 1987, the Canadian apparel industry was aware of the textile industry discussions on North American origin rules, initiated by the Canadian textile industry. These discussions were

treated with some incredulity by both Canadian negotiators and the industry. No one could take very seriously the notion that you had to have close to 100% North American content in order to qualify for free trade. Over-all negotiations were at 35% with sights set at what everybody considered to be the logical figure- 50%.

By the late summer, Canadian Ministers and negotiators were convinced of the importance of maintaining some access to duty remission for the apparel industry. All along, Ministers had insisted that the ability to set tariff policy independently of the U.S. was a pre-condition of Canadian government acceptance of the FTA.

The chief U.S. negotiator, Peter Murphy, is a former textile negotiator and he counts as some of his best friends the head lobbyists in the U.S. textile and apparel industries. This fact did not go unnoticed by the Canadian apparel industry; however, there is a tendency to underestimate the importance of personal connections to the promotion of unreasonable points of view.

It was just hours before the agreement was signed by negotiators that Peter Murphy pulled out "special" origin rules for the apparel and the textile industries- rules creating Fortress North America for these industries- rules dictating that North American fabric must be used in apparel in order to be eligible for free trade. It was well known that such a rule would exempt close to 50% of Canadian production from free access to the U.S. market and it would restrict access to those product areas most able to compete in that market. It would also give the U.S. apparel industry a significant advantage over the Canadian apparel industry as the U.S. industry primarily uses U.S. fabrics.

Quotas were established to allow some free access for apparel made from offshore fabric. From the point of view of the Canadian apparel industry such was an approach that only textile negotiators or those committed to protectionist systems could conceive or endorse.

Canadian negotiators were given no choice but to accept these rules. Otherwise, the agreement would not have been signed. The U.S. side continued to use the perceived congressional clout of the U.S. textile industry as a means to gain concessions at the bargaining table.

The next two month's were spent between Washington and Ottawa attempting to negotiate acceptable quota levels. Some Canadian apparel industry leaders refused to participate in these discussions as the idea of negotiating quotas in a free trade agreement was in direct conflict with what they believed free trade was designed to achieve.

A position was eventually arrived at; however, the U.S. textile industry continued to use the fact that quotas existed for the Canadian industry as a threat to sink the free trade deal in Congress. It was the perception of U.S. textile industry clout in Congress that caused the Canadian and U.S. governments to pay consistent heed to the irrational demands of the U.S. textile industry.

It was about this time that Ministers had clearly stated their intention of making a significant remission of duty program available to the Canadian industry. Such a program was conceived as being generally available to all companies in the industry and it was originally conceived that the program would have the potential, to remit in an equitable way, a majority of the duties paid on imported fabrics. To achieve such a goal, close to $200 million in annual duty remissions were required.

After many hard month's of negotiation, the remission programs finally announced by the government were available to only 4 of 26 sub-sectors of the apparel industry. A considerable amount of the $50 million cost reduction package was given to the Canadian textile industry, in spite of the fact this industry opposed the programs from the start. Additionally, the U.S. textile industry was given substantial unilateral tariff concessions.

It was the perceived power of the textile industry which was a major factor affecting the significant change from the original proposal. When we consider that the long-time aspirations of the Canadian apparel industry have been thwarted because of the irrational use of political muscle in the context of U.S.-Canada free trade discussions, we must conclude that the way we do business in this country is different today than it was yesterday.

Business interests, in particular, must expect a tangible and increasingly real U.S. industry influence on Canadian industry policy aspirations. Nowhere will this be more evident than in industries, such as the apparel and textile industries, where there is a serious disagreement on future direction and where the clout of U.S. interests can be used to support or oppose the legitimate aspirations of one side or another. In the case of apparel/textile negotiations over remission of duty, bilateral consultations between the U.S. and Canadian industries and their governments (or political representatives) were a key determinant of Canadian policy outcomes.

The sad part of this piece of industrial policy history is that while the U.S. and Canadian governments were caught up in the world of political muscle and bilateral intrigue, the long-term interests of either country were sidelined. Recall that the Canadian apparel industry was advocating a break away from protectionist rhetoric- a position surely in the Canadian interest. Instead of a new and fresh approach, and one that better recognizes market reality, we were handed a protectionist future that in the long run could inhibit trade and the future prospects of the industries in either country.

Canadian apparel industry entrepeneurs are now highly skeptical of their prospects in Canada. So often do we hear the phrase: "this is not free trade for my company; most of my production is essentially exempt from the deal and what is included is subject to quota. I am completely open to U.S. competition on my market and yet I am not able to export my production to their market".

Hence, many of our most creative entrepeneurs are looking for investment opportunities south of the border. Most of the most successful companies are predicting significant employment loss.

Apparel industry leaders are skeptical that there will be ever any change in government policy. As has been the case in the past and they believe will be in the future, it will be the textile industry which controls government policy. This control is now compounded by the considerable influence of U.S. textile interests on Canadian policies. It is believed that governments will continue to listen to the peril of the very customers the textile industry is supposed to serve.

Summary

For the apparel and textile industries in North America, the events of the past 12 month's are clearly indicative of a serious conflict in strategic direction. Seeing that the old policies of knee-jerk protectionism are not working, the Canadian apparel industry has been crying out for significant policy change. To their credit, the Canadian government has been listening as they too recognize that more of the same is not the way of the future. Injected into the free trade debate, these conflicting visions came to a head. The might of the U.S. textile industry, and the belief that this power could jeopardize the free trade agreement, were sufficient to re-assert the old protectionist values within the free trade context. Counter to the interests of the Canadian apparel industry, the U.S. textile industry was successful in creating "Fortress North America" for textiles. Within the free trade discussions, remission of duty programs were eliminated as a rationalization vehicle and those programs that were introduced are unavailable to the majority in the apparel industry.

Apparel industry entrepeneurs are highly skeptical of their future prospects in Canada. The industry does not consider the free trade agreement as free trade, rather it is highly restrictive trade creating Fortress North America and one that cuts off the very strength of the domestic fashion industry.

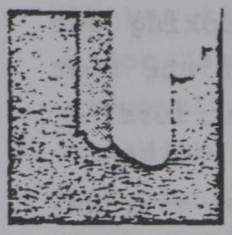

APPENDICE «C-130-10»

Canadian Environmental Law Association
L'Association canadienne du droit de l'environnement

243 Queen Street W., 4th Floor, Toronto, Ontario M5V 1Z4, téléphone (416) 977-2410

LES RÉPERCUSSIONS DU PROJET DE LOI C-130 SUR L'ENVIRONNEMENT

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS EN TANT QUE LOI SUR L'ENVIRONNEMENT

Rédigé pour

Le Comité législatif
sur le projet de loi C-130

Steven Shrybman
Avocat
Association canadienne du droit de
l'environnement

19 juillet 1988

CET ACCORD PORTE SUR L'ENVIRONNEMENT

L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis aura des répercussions profondes et désastreuses sur l'environnement canadien et minera fondamentalement les principes de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources.

Le gouvernement a fait fi des préoccupations concernant les répercussions environnementales de l'accord et déclaré :

> "L'accord de libre-échange est un accord commercial entre les deux plus grands partenaires commerciaux du monde. Il ne s'agit pas d'un accord sur l'environnement. Par conséquent, l'environnement n'a pas été un thème des des négociations et les questions environnementales ne figurent pas dans le texte de l'accord."
>
> (traduction)

Comme les notes d'information qui suivent l'indiquent clairement, l'ampleur des conséquences de l'accord sur l'environnement est vraiment renversantes et les effets sur notre environnement seront variés, multiples et fortement négatifs. De fait, le projet de loi C-130 devrait être considéré comme une loi portant sur l'environnement du Canada en raison de l'ampleur et de la portée de ses répercussions environnementales.

LA CONSERVATION DES RESSOURCES ET LE PRINCIPE DE LA DURABILITÉ

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Bruntland) appuie sans équivoque les principes de la protection

de l'environnement et de la gestion durable des ressources. Le rapport Bruntland a désormais été appuyé par l'Assemblée générale des Nations Unies et par notre propre Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Comme le fait remarquer le Groupe de travail, réaliser un développement durable suppose deux principes :

1. Que les gouvernements agissent comme fiduciaires des ressources que nous transmettons aux générations futures.

2. Qu'en acceptant cette responsabilité, les gouvernements modifient leur façon d'envisager l'environnement et l'économie. Ils doivent intégrer les considérations environnementales dans la prise des décisions au plus haut niveau.

Le rapport du Groupe de travail national a maintenant été appuyé à l'unanimité par le gouvernement fédéral, les dix provinces et les deux territoires. M. Tom McMillan l'a souvent exprimé et s'est fait un devoir de le souligner dans son discours aux Nations Unies.

Il est donc surprenant que, de son propre aveu, le gouvernement fédéral n'ait aucunement considéré, ni même discuté, des répercussions environnementales de l'accord de libre-échange pendant les négociations.

Or, d'une façon on ne peut plus fondamentale, l'accord de libre-échange limitera les options à la disposition du Canada dans la mise en oeuvre des principes de la planification intégrée de l'économie et de l'environnement à l'appui de la gestion durable des ressources.

Rien ne saurait contredire plus fortement l'engagement du gouvernement face aux principes qu'il soutient si publiquement que ce défaut complet et retentissant de les mettre en pratique pendant les négociations de l'accord de libre-échange.

LES PLUIES ACIDES

Même si ses effets seront indirects, l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis minera les efforts canadiens visant à combattre les pluies acides d'une manière qui provoquera probablement une hausse des niveaux de dépôts acides, et ce, pour plusieurs raisons :

1. L'industrie ou les services d'utilité publique des États-Unis peuvent maintenant contester les subventions canadiennes de lutte contre la pollution par les pluies acides sous prétexte qu'elles sont des barrières commerciales non tarifaires injustes, en vertu des articles 905 et 2011 de l'accord.

2. Les pouvoirs réduits des provinces et du gouvernement fédéral en matière de réglementation des exportations d'énergie créeront des pressions pour accroître la production d'électricité par des centrales au charbon afin de satisfaire les engagements à l'exportation, à mesure que la demande intérieure d'énergie augmente.

3. Le secteur charbonnier des États-Unis a déjà demandé au gouvernement américain d'assouplir les normes concernant la pollution de l'air afin de faciliter l'établissement de nouvelles

centrales au charbon pour concurrencer les hausses des importations d'électricité prévues en vertu de l'accord.

4. Le secteur canadien a lui aussi demandé l'assouplissement des normes concernant la pollution afin de pouvoir rivaliser avec le secteur américain dans le cadre de l'accord de libre-échange.

5. Les possibilités que le Canada réduise davantage les émissions de gaz acides, par des moyens comme la réglementation de l'utilisation de charbon à faible teneur en soufre de l'Alberta, deviennent de plus en plus faibles, voire nulles.

L'EAU

L'affirmation de M. Crosbie que l'accord "n'oblige d'aucune façon le Canada à exporter de l'eau aux États-Unis" est certainement trompeuse et probablement fausse. Premièrement, certains politiciens et gens d'affaires canadiens n'ont eu besoin d'aucun encouragement pour rechercher les profits susceptibles de découler de la vente de cette ressource canadienne vitale. Selon un projet auquel souscrit le premier ministre Bourassa et que M. Simon Reisman a appuyé publiquement, des quantités massives d'eau canadienne seraient dirigées de la baie de James jusqu'aux régions arides du sud-ouest américain. De fait, une entreprise de Vancouver a déjà obtenu une licence pour exporter de l'eau douce par navire-citerne de très grande capacité au sud de la Californie.

En réalité, selon des scénarios qui risquent de se réaliser, le Canada pourrait bien être forcé d'exporter de l'eau, peu importe sa politique en la matière. Ainsi, lorsqu'une province détournerait de l'eau vers des

agriculteurs frappés par la sécheresse, il se pourrait que, si cette province déclinait une offre américaine d'acheter de l'eau aux mêmes conditions, cette mesure soit considérée comme discriminatoire aux termes de l'accord.

L'ÉNERGIE

Le Canada est le pays industriel le plus intensif en énergie au monde. Notre climat, notre taille et la densité de notre population font que des quantités suffisantes d'énergie sont essentielles à notre survie et à celle de notre industrie.

L'accord commercial entre le Canada et les États-Unis porte sur bien des aspects, mais principalement sur l'accès sans limite des États-Unis aux ressources naturelles canadiennes. De ces ressources, l'énergie est de loin la plus stratégique. S'il est mis en oeuvre, l'accord signifiera une cession sans précédent de ressources énergétiques canadiennes essentielles et un abandon abject de la responsabilité du gouvernement d'administrer ces ressources dans l'intérêt du public.

Quand des pénuries de ressources énergétiques non renouvelables surviendront à nouveau (nos réserves de pétrole naturel représentent moins de la moitié de leur niveau en 1969), le Canada sera tenu de continuer d'approvisionner les marchés américains malgré les pénuries nationales, peu importe ce que le gouvernement futur du Canada ou des provinces pourra penser.

Prétendre que l'accord de libre-échange ne porte pas sur l'environnement contredit aussi fortement le fait que la production énergétique canadienne est à l'origine de certains des problèmes environnementaux les plus importants

au Canada. La production d'électricité par des centrales au charbon est une source importante de pluies acides. Les problèmes reliés à l'énergie nucléaire, à l'extraction de l'uranium ou à l'élimination des déchets radioactifs comptent parmi les questions environnementales les plus controversées. Les mégaprojets hydroélectriques ont des répercussions dévastatrices sur les écosystèmes et sur les populations. L'exploration du pétrole et du gaz a des conséquences diverses et graves, des contreforts de l'Alberta jusqu'à la mer de Beaufort.

LES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Afin de veiller à ce que les ventes d'électricité soient conformes à l'intérêt public et d'éviter des engagements à l'exportation excessifs, des mesures de précaution ont été intégrées au fil des ans au processus de réglementation canadien. L'accord commercial Mulroney abolit expressément ou ébranle ces mesures de précaution de telle sorte que le Canada est tenu, dans certaines circonstances, de satisfaire les besoins américains plutôt que les siens.

Dans des circonstances, qui risquent de se produire, :

* les services d'utilité publique provinciaux pourront être forcés d'exporter de l'énergie;

* le Canada devra maintenir ses exportations d'électricité malgré des pénuries intérieures et l'absence de toute obligation contractuelle à cet égard; et

* l'Office national de l'énergie devra émettre une licence d'exportation même pour l'électricité demandée et nécessaire au Canada.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Diverses raisons permettent de s'attendre que l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis augmentera les possibilités que d'autres centrales nucléaires soient construites au Canada - installations qui pourraient n'être nécessaires que pour satisfaire les contingents à l'exportation vers les États-Unis à mesure que la demande locale augmentera.

Un facteur important sera l'annexe 905.2 de l'accord, qui élimine le critère de "l'option la moins coûteuse" contenu dans le règlement de la Loi sur l'Office national de l'énergie afin de limiter le rabais auquel pouvaient donner lieu les exportations d'électricité. Cette mesure de précaution disparue, les services d'utilité publique canadien seront libres de faire aux acheteurs américains éventuels des offres que ces derniers ne pourront tout simplement pas refuser.

En réalité, si le Canada construit des centrales en prévision des besoins des marchés à l'exportation, les États-Unis pourront avoir le Canada à leur merci quand viendra le moment de négocier le prix de l'électricité dont le Canada n'a pas besoin pour satisfaire sa demande intérieure. La production d'électricité par des centrales nucléaires ne peut être interrompue temporairement. Pire encore, une fois un contrat négocié, l'article 904 de l'accord semble donner aux États-Unis le droit à cette proportion des approvisionnements canadiens, même après l'expiration du contrat, tant et aussi longtemps que les États-Unis sont disposés à payer.

LE GAZ NATUREL

Le gaz naturel est l'une des ressources énergétiques les plus abondantes et les plus importantes du Canada. Même si la conservation doit rester la priorité principale d'une politique de gestion durable des ressources énergétiques, le gaz naturel offre divers avantages environnementaux par rapport aux autres combustibles fossiles.

Les réserves canadiennes abondantes peuvent aussi offrir à l'industrie canadienne un moyen rentable de lutter contre la pollution de l'air. Les centrales au gaz naturel qui produisent de l'électricité et de la vapeur apportent aussi une contribution significative aux objectifs en matière d'efficience énergétique et de conservation de l'énergie.

Vu les garanties à l'exportation contenues dans l'accord, les possibilités que cette importante ressource canadienne apporte une contribution optimale à d'importants objectifs économiques et environnementaux du Canada disparaîtront pour toujours.

LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE ET L'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE

Des stratégies de conservation efficaces sont absolument essentielles à la prospérité continue du Canada. Il n'est donc pas étonnant que le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie considère la conservation comme impérative pour veiller à la durabilité de notre base de ressources renouvelables en vue d'une utilisation future.

L'accord commercial entre le Canada et les États-Unis marque l'abandon définitif de l'un des mécanismes de réglementation les plus importants dont dispose un pays souverain pour atteindre ses objectifs en matière de gestion et de conservation des ressources, soit les contrôles à l'exportation.

De plus, l'article 906 sape le principe de la gestion durable des ressources en reconnaissant expressément la valeur des subventions et des encouragements canadiens pour l'exploration du pétrole et du gaz tout en faisant fi complètement de la nécessité de stimuler la recherche-développement dans les domaines de l'efficience énergétique et des techniques de conservation. Parce que le Canada ne pourra plus protéger l'industrie canadienne intensive en énergie contre les chocs énergétiques futurs, il est absolument essentiel que des progrès soient réalisés pour améliorer notre équation entre l'énergie et la productivité.

L'accord commercial garantit que les priorités canadiennes se situeront ailleurs et que nous continuerons de perdre du terrain face à des pays comme le Japon et la Suède qui ont pris au sérieux le message de la conservation.

LES FORÊTS

Les forêts canadiennes sont gravement menacées à cause de l'abattage exagéré et d'un reboisement insuffisant. Depuis 1950, les coupes de bois annuelles ont augmenté de 50 %, et Environnement Canada a confirmé que les coupes actuelles dépassent souvent les maximums permis. Des pénuries se manifestent déjà dans certaines régions et la situation s'aggravera certainement quand les séquelles des mauvaises pratiques de gestion se feront sentir.

Le peu de reboisement qui s'effectue au Canada est fortement subventionné par le gouvernement canadien. Les intérêts américains dans le secteur du bois d'oeuvre considèrent les subventions au reboisement comme des pratiques commerciales injustes et des subventions aux exportations de bois canadiennes. Ils ont réussi à pousser le gouvernement américain à défendre leur cause et à prendre des mesures de représailles contre les importations canadiennes. Le récent litige concernant le bois d'oeuvre résineux avec les États-Unis s'est réglé par une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique visant à mettre un terme aux subventions de reboisement destinées au secteur forestier. La Colombie-Britannique n'a accepté cette solution qu'après avoir envoyé une délégation à Washington afin d'obtenir l'approbation du gouvernement américain.

Au moment même où l'on commence à reconnaître la nécessité des pratiques de développement durable, des outils importants nécessaires pour accomplir cette tâche deviendront encore plus vulnérables aux attaques par les intérêts économiques américains.

L'AGRICULTURE

Les terres agricoles productives sont une ressource naturelle vitale pour le Canada. Sans elles, nous perdons, en tant que nation, notre capacité de nous nourrir. Même si la plupart des Canadiens sont au courant des crises économiques successives qui frappent nos collectivités agricoles, peu connaissent les problèmes écologiques énormes liés à nos politiques et pratiques agricoles actuelles.

Une mesure de l'ampleur du problème est le fait que, en moins de 40 ans, nous avons perdu une grande partie de la structure du sous-sol de nos terres agricoles les plus fertiles et avons gravement menacé leur potentiel comme ressource "renouvelable". L'acidification, la salinisation et l'érosion des sols ont fortement aggravé le problème. L'expansion urbaine accapare aussi des terres agricoles productives à un rythme effarant.

Parce que les secteurs agricoles et alimentaires seront de grands perdants en vertu de l'accord, il sera encore plus difficile de réorienter les pratiques et les politiques agricoles vers des méthodes de développement durable qui doivent comprendre des engagements plus fermes face au recyclage des déchets organiques, à l'utilisation des sources énergétiques renouvelables, à l'application de profils de culture écologiques et à des programmes intégrés de lutte contre les ravageurs.

De fait, l'existence même de certaines branches du secteur agricole est menacée par l'accord. Un effondrement du secteur horticole canadien serait de toute évidence un désastre, et aurait notamment pour conséquence une conversion encore plus rapide de nos terres agricoles les plus précieuses en terrains affectés au secteur immobilier.

LES PESTICIDES

L'appendice 7 du chapitre 7 prévoit que les États-Unis et le Canada doivent chercher "à rendre équivalents les directives, règlements techniques, normes et méthodes d'essai" concernant la réglementation des pesticides. En particulier, le Canada s'engage à prendre des mesures en vue de rendre équivalent "le mécanisme d'évaluation des risques et des avantages".

Au Canada, les pesticides sont régis par les dispositions de la Loi sur les produits antiparasitaires, qui ne prévoit pas d'analyses des risques et des avantages mais insiste plutôt carrément sur la preuve de la sécurité du pesticide en cause.

Aux États-Unis par contre, la loi exige un équilibre entre les risques et les avantages. Les environnementalistes s'opposent à cette méthode depuis des années.

Les différences entre les conceptions américaine et canadienne sont très réelles. Aux États-Unis, il existe plus de 20 % de plus d'agents pesticides enregistrés pour l'utilisation et plus de sept fois plus de produits pesticides.

Un exemple récent est l'herbicide alachlore (lasso) que les États-Unis continuent de vendre, mais qui est interdit au Canada. Selon les fonctionnaires de Santé et Bien-être, les preuves du pouvoir cancérigène de l'alachlore sont plus convaincantes que pour tout autre pesticide. Or, les États-Unis ont déterminé que les avantages compensent les risques et continuent d'enregistrer cette substance. Il n'est donc pas surprenant que le fabricant ait soutenu que les critères des licences au Canada devraient eux aussi se fonder sur l'évaluation des risques et des avantages.

LES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Diverses dispositions de l'accord commercial visent à promouvoir l'harmonisation des normes, des méthodes d'essai et des règlements. L'article 6 de l'accord, qui prévoit l'harmonisation des normes techniques, ne

s'appliquera pas aux provinces et, bien sûr, il existe très peu de règlements environnementaux à l'échelle fédérale. Par conséquent, dans ce secteur, les effets de l'accord sur les normes en matière de pollution de l'air ou de gestion des déchets seront probablement indirects et résulteront des nouvelles pressions économiques qui s'exerceront par suite de l'accord.

Au niveau fédéral, il existe des disparités entre les normes environnementales canadiennes et américaines. Dans certains cas, les normes canadiennes sont plus élevées, dans d'autres les normes américaines sont plus strictes. Si l'expérience récente au sujet du contreplaqué et des pesticides est un indice, le Canada devra lutter, ne serait-ce que pour maintenir le statu quo.

L'autre faille des dispositions relatives à l'harmonisation touche à la participation publique au processus de réglementation. Pour harmoniser les normes canadiennes et américaines dans de nombreux domaines, les Américains fixeront probablement l'ordre du jour, le calendrier et l'orientation de la réglementation. Les processus d'établissement des normes américains sont souvent plus officiels que les nôtres et des ressources nettement plus importantes qu'au Canada sont mises à la disposition des groupes d'intérêts américains. Les résultats des audiences de licence américaines pourraient désormais fixer, dans les faits, la norme pour le Canada également. Il est très peu probable que les groupes canadiens puissent influencer le processus d'approbation américain, même s'ils trouvaient les ressources nécessaires pour ouvrir des bureaux à Washington. Là encore, l'accord a pour effet de priver le Canada de sa faculté de réglementer son environnement sans l'accord des États-Unis.

LES SUBVENTIONS ET LES ENCOURAGEMENTS À L'EXPORTATION

Les normes et les encouragements touchant l'environnement constituent les deux faces d'une même médaille, les deux visant à atteindre les objectifs en matière de qualité de l'environnement et de gestion des ressources. L'accord commercial a déjà poussé les intérêts commerciaux américains à s'attaquer de nouveau aux subventions et aux encouragements canadiens de lutte contre la pollution.

Les droits compensatoires, les droits antidumping et les autres mesures commerciales sont des mécanismes puissants par lesquels on peut attaquer les encouragements canadiens relatifs à l'environnement. M. Simon Reisman a fait remarquer l'importance de la restriction de l'application des mesures protectionnistes de réserve américaines :

> "Tout accord qui ne limite pas l'utilisation des lois américaines en matière de droits anti-dumping et de droits compensatoires... ne vaudrait pas la poudre nécessaire pour le faire sauter."
>
> (traduction)

Non seulement l'accord de libre-échange laisse-t-il les mesures protectionnistes américaines intactes, mais il ajoute en fait de nouvelles armes puissantes à l'arsenal américain et crée des mécanismes d'application encore plus efficaces.

APPENDICE «C-130-11»

CAMI
Canadian Apparel Manufacturers Institute
Institut Canadien des Manufacturiers du Vêtement

NOTES POUR UN MÉMOIRE DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES CHARGÉ D'EXAMINER LE PROJET DE LOI C-130, LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

par Michael G. Teeter
Vice-président exécutif
Institut canadien des manufacturiers du vêtement

Ottawa, 19 juillet 1988.

116 Rue Albert Street, Suite 803, Ottawa, Ontario K1P 5G3 Tel: (613) 231-3220 Fax: (613) 231-2305

L'Institut canadien des manufacturiers du vêtement, une fédération d'associations provinciales, est l'association nationale de l'industrie canadienne du vêtement. Celle-ci est très importante puiqu'en 1987, la production globale a été supérieure à 6,5 milliards de dollars et qu'elle employait directement plus de 120 000 Canadiens. Soixante pour cent des usines sont situées au Québec et ce secteur représente une source d'emplois cruciale dans bon nombre de petites localités de cette province. L'industrie du vêtement est le plus gros employeur du secteur de la fabrication à Montréal, Toronto et Winnipeg. C'est un secteur fortement concurrentiel qui compte plus de 2 500 entreprises dont les ventes moyennes atteignent près de 3,5 millions de dollars par an.

Au lieu de faire une évaluation critique de l'Accord ou de l'incidence de la loi de mise en oeuvre sur l'industrie canadienne du vêtement, j'ai décidé de donner au Comité un bref aperçu des événements des 12 derniers mois.

Il arrive rarement qu'un secteur industriel de l'économie canadienne soit prêt et apte à énoncer une politique sectorielle claire et concise. Aux yeux de bien des gens, les stratégies industrielles relèvent de la compétence exclusive des bureaucrates et des universitaires. Quant aux gouvernements, on s'attend qu'ils établissent ostensiblement des principes directeurs généraux -- par exemple un régime fiscal avantageux ou des barrières douanières et autres efficaces -- pour permettre à la main invisible de générer tranquillement gérer des richesses.

Il y a quelques années, l'industrie canadienne du vêtement a élaboré une nouvelle stratégie industrielle. Voilà une véritable industrie canadienne,

appartenant à 99 p. 100 à des intérêts canadiens, qui décidait de faire un effort pour s'assurer un meilleur avenir. Convaincue que la politique passée du gouvernement avait été néfaste et inefficace, l'industrie a décidé que de nouvelles initiatives conjointes avec le gouvernement étaient essentielles à la concrétisation de cette nouvelle vision de l'avenir.

L'industrie en était arrivée à la conclusion inévitable que la politique canadienne et internationale conçue pour la protéger visait en fait à la détruire. D'une part, ayant l'impression de jouir d'une protection permanente, l'industrie s'était laissée aller à une certaine suffisance; d'autre part, le public mal informé était porté à croire qu'il payait cher pour protéger de manière efficace un secteur d'activité jugé peu rentable. Le sentiment de satisfaction qui animait l'industrie l'empêchait d'investir ses bénéfices dans la technologie et la rationalisation industrielle, tandis que la perception du public rendait extrêmement difficile l'élaboration d'une politique novatrice et utile pour ce secteur.

Le besoin d'une nouvelle politique est d'autant plus évident si l'on tient compte du fait que, depuis 1980, l'industrie canadienne du vêtement perd chaque année 10 p. 100 de sa part du marché. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une industrie qui approvisionnait près de 75 p. 100 de son marché en 1980, contre 50 p. 100 à peine aujourd'hui, ne jouit pas d'une "protection permanente".

L'industrie en est arrivée à la conclusion évidente qu'il fallait faire quelque chose.

L'industrie du vêtement a élaboré une nouvelle politique globale qui demandait au gouvernement de cesser de considérer le protectionnisme comme une panacée pour commencer à diminuer et supprimer les droits de douane sur les tissus et filés, fabriqués en grande partie à l'étranger, pour lui permettre de réduire ses coûts de production et d'être plus concurrentielle. (Et en échange, d'acheter plus de textile des usines canadiennes.) L'industrie invitait également le gouvernement à collaborer avec elle à l'élaboration de programmes et de principes directeurs qui favorisent les importations comme instrument de rationalisation. Elle demandait au gouvernement de considérer les importations comme favorables et non néfastes pour l'industrie canadienne. Le gouvernement était également appelé à restreindre les contingents au Canada de façon à en minimiser le coût pour les Canadiens.

Alors qu'un nombre croissant de hauts fonctionnaires et d'hommes politiques canadiens appuyaient ces propositions, un affrontement sérieux avec l'industrie textile américaine était inévitable dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

Il s'agit d'un secteur industriel fortement protectionniste, toujours convaincu que son avenir est garanti par les systèmes de protection actuels et qui brandit une arme politique puissante pour étayer son argument. Les initiatives canadiennes visant à accroître la concurrence dans le domaine du textile vont à l'encontre de sa politique protectionniste et de sa conception du libre-échange, soit un marché canadien captif. Les programmes de remise de droits de douane étaient fondamentalement mauvais parce qu'elle ne les

comprenait pas. Le libre-échange offrait l'occasion d'exercer une influence politique importante sur le gouvernement américain.

En vertu de son nouveau cadre industriel, l'industrie canadienne du vêtement considérait le libre-échange comme une véritable possibilité de libéraliser et d'étendre ses échanges commerciaux. Pour les industries du textile canadienne et américaine, le libre-échange offrait l'occasion de créer un "Bastion" nord-américain.

Ces visions de l'avenir totalement contradictoires se sont concrétisées par les initiatives entreprises des deux côtés lorsque les négociations sur le libre-échange battaient leur plein. Conformément à sa stratégie industrielle fondée sur la libéralisation des droits de douane et les programmes de rationalisation, l'industrie canadienne du vêtement a fait preuve d'assiduité pour s'assurer que, malgré l'objection fondamentale des États-Unis aux remises de droits, celles-ci soient toujours possibles à l'avenir. Elle a également fait valoir à maintes reprises l'importance pour le Canada de préserver son indépendance et sa souveraineté à l'égard des régimes de droits de douane et de contingentement. Cette indépendance était indispensable pour nous permettre de réduire nos mesures de protection à l'égard des tissus et filés.

D'autre part, les industries du textile canadienne et américaine ont donné suite à leur projet de Bastion nord-américain. Elles ont mis au point des règles d'origine communes pour s'assurer que une clientèle captive à tout jamais. Elles ont pris des mesures pour supprimer la concurrence internationale grâce à la réglementation prévue dans l'Accord de libre-échange.

Pour bien comprendre le problème, il faut passer brièvement en revue les événements survenus entre juin 1987 et mars 1988. Au début de l'été 1987, l'industrie canadienne du vêtement était au courant des discussions de l'industrie du textile au sujet des règles d'origine nord-américaine, entreprises sur l'initiative de l'industrie canadienne. Ni les négociateurs canadiens ni l'industrie n'ont pris ces discussions très au sérieux. Personne ne pouvait prendre au sérieux le principe selon lequel les produits devaient avoir un contenu nord-américain de près de 100 p. 100 pour être admissibles au libre-échange. De façon générale, le taux prévu dans les négociations était de 35 p. 100, avec un objectif fixé à un niveau considéré logique par tous, soit 50 p. 100.

Vers la fin de l'été, les ministres et les négociateurs canadiens étaient convaincus qu'il fallait préserver la possibilité d'une remise des droits de douane pour l'industrie du vêtement. Tout au long des négociations, les ministres avaient insisté en disant que le gouvernement canadien n'accepterait l'Accord de libre-échange qu'à la condition de pouvoir établir sa politique douanière en toute indépendance des États-Unis.

Le négociateur en chef des États-Unis, Peter Murphy, est un ancien négociateur de l'industrie textile qui compte parmi ses meilleurs amis les dirigeants des groupes de pression des industries américaines du textile et du vêtement. L'industrie canadienne du vêtement n'a pas manqué de le remarquer; toutefois, on a tendance à sous-estimer le rôle des relations personnelles pour faire valoir des opinions injustifiées.

Quelques heures à peine avant la signature de l'Accord par les négociateurs, Peter Murphy a proposé des règles d'origine "spéciales" pour les industries du textile et du vêtement - règles créant le Bastion nord-américain pour ces secteurs - en vertu desquelles seuls seraient admissibles au libre-échange les vêtements fabriqués à partir de tissu d'origine nord-américaine. Chacun savait qu'en vertu de cette règle, près de la moitié de la production canadienne ne pourrait accéder librement au marché américain et que l'accès serait restreint pour les produits les plus susceptibles d'être concurrentiels sur ce marché. Cette règle donnait également à l'industrie américaine du vêtement un avantage considérable sur l'industrie canadienne, puisqu'aux États-Unis, on utilise essentiellement des tissus fabriqués sur place.

Des contingents ont été fixés pour permettre l'entrée hors douane de certains vêtements fabriqués à partir de tissu étranger. Pour l'industrie canadienne du vêtement, seuls des défenseurs de l'industrie du textile ou des personnes déterminées à maintenir le protectionnisme avaient pu concevoir ou approuver une telle politique.

Les négociateurs canadiens ont été obligés d'accepter ces règles, faute de quoi, l'Accord n'aurait pas été signé. La partie américaine a continué à invoquer l'influence que l'industrie textile américaine exerce auprès du Congrès pour obtenir des concessions à la table de négociation.

Au cours des deux mois suivants, Washington et Ottawa ont essayé de négocier des contingents acceptables. Certains dirigeants de l'industrie canadienne du vêtement ont refusé de participer à ces discussions puisque la négociation des contingents dans le cadre d'un Accord de libre-échange allait totalement à l'encontre, selon eux, de l'objectif du libre-échange.

Les parties ont fini par se mettre d'accord; toutefois, l'industrie américaine du textile a continué à invoquer l'existence des contingents pour l'industrie canadienne pour menacer de couler l'Accord de libre-échange au Congrès. Les gouvernements canadien et américain ont continuellement prêté l'oreille aux exigences excessives de l'industrie américaine du textile parce qu'ils craignaient l'influence qu'elle pouvait avoir auprès du Congrès.

C'est à peu près à cette époque que les ministres ont clairement indiqué leur intention d'établir un important programme de remise de droits pour l'industrie canadienne. Au moment de sa conception, ce programme était censé être accessible à toutes les entreprises de ce secteur et il devait permettre de rembourser de façon équitable une grande partie des droits de douane payés à l'égard des tissus importés. Pour atteindre cet objectif, il fallait accorder des remises de droits de près de 200 millions de dollars par an.

Après de nombreux mois de négociation ardue, le gouvernement a fini par annoncer que les programmes de remise de droits ne seraient accessibles qu'à quatre des 26 sous-secteurs de l'industrie du vêtement. L'industrie canadienne du textile profitait ainsi d'une énorme partie du programme de réduction de coûts de 50 millions de dollars, bien qu'elle se soit opposée aux programmes depuis le début. En outre, d'importantes concessions douanières étaient accordées unilatéralement à l'industrie américaine du textile.

La proposition originale a été fondamentalement modifiée, en raison de la puissance perçue de l'industrie du textile. Si l'on tient compte du fait que les aspirations de longue date de l'industrie canadienne du vêtement ont été étouffées dans l'oeuf à cause d'un recours insensé à l'influence politique

dans le cadre des discussions sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, on ne peut qu'en conclure que notre façon de travailler, au Canada, n'est plus du tout la même que par le passé.

Le monde des affaires, notamment, doit s'attendre que l'industrie américaine influe de façon concrète et de plus en plus réelle sur l'orientation future de l'industrie canadienne. Cela ne saurait être plus évident que dans les industries du textile et du vêtement, où l'on ne s'entend pas du tout sur l'orientation future et où le poids des intérêts américains peut contribuer à favoriser ou à contrecarrer les aspirations légitimes d'une partie ou de l'autre. Dans le cadre des négociations de l'industrie du textile et du vêtement au sujet des remises de droits, des consultations bilatérales entre les industries canadienne et américaine et leur gouvernement (ou représentants politiques) ont été un facteur déterminant de la politique canadienne.

Le plus regrettable de cet événement historique pour la politique industrielle, c'est que les gouvernements canadien et américain, trop préoccupés par le jeu de l'influence politique et de l'intrigue bilatérale, ont négligé les intérêts à long terme de leur pays respectif. N'oublions pas que l'industrie canadienne du vêtement préconisait l'abandon de la doctrine protectionniste - position qui servait sans aucun doute l'intérêt du Canada. Au lieu de nous proposer une nouvelle politique dynamique qui tienne mieux compte de la réalité du marché, on nous a imposé un avenir de protectionnisme qui, à long terme, risque d'entraver les échanges commerciaux et les perspectives futures de l'industrie des deux pays.

Les fabricants de vêtement canadiens doutent fort désormais de leurs possibilités futures au Canada. Nous les entendons souvent dire : "Ce n'est pas du libre-échange pour ma société; ma production en est en grande partie exclue et ce qui reste fait l'objet de contingents. Je n'ai aucune protection contre la concurrence des fabricants américains sur mon marché et pourtant, je ne peux même pas exporter mes produits sur leur marché".

C'est pourquoi bon nombre de nos entrepreneurs les plus novateurs cherchent des possibilités d'investissement au sud de la frontière. La plupart des entreprises les plus florissantes prévoient des pertes d'emplois importantes.

Les dirigeants de l'industrie du vêtement doutent que la politique du gouvernement soit un jour modifiée. Selon eux, celle-ci est influencée par l'industrie du textile, comme par le passé, et continuera de l'être à l'avenir. L'influence considérable que l'industrie américaine du textile a sur la politique canadienne ne fait qu'aggraver la situation. Selon eux, les gouvernements continueront à suivre ses conseils, au détriment des clients mêmes que l'industrie textile est censée servir.

Résumé

Pour l'industrie du textile et du vêtement en Amérique du Nord, les événements des 12 derniers mois témoignent manifestement d'une divergence sérieuse sur le plan de l'orientation stratégique. Voyant que la vieille politique du protectionnisme automatique ne donne pas de résultats, l'industrie canadienne du vêtement a demandé instamment une réorientation de notre politique. Il faut dire à son honneur que le gouvernement canadien l'a écoutée puisqu'il reconnaît également que le maintien de la politique actuelle n'est pas

le chemin de l'avenir. Dans le cadre du débat sur le libre-échange, ces opinions contradictoires se sont affrontées. La puissance de l'industrie textile américaine et la conviction que celle-ci risque de remettre en question l'Accord de libre-échange ont suffi pour confirmer les anciennes valeurs protectionnistes dans le cadre du libre-échange. Allant à l'encontre des intérêts de l'industrie canadienne du vêtement, l'industrie textile américaine a réussi à créer le "Bastion nord-américain" pour le textile. Lors des discussions sur le libre-échange, on a renoncé aux programmes de remise de droits de douanes comme instruments de rationalisation et la majorité des fabricants de vêtements ne peuvent pas se prévaloir des nouveaux programmes proposés.

L'avenir paraît bien sombre pour les fabricants de vêtements au Canada. Pour eux, l'Accord de libre-échange a en fait pour effet de restreindre considérablement les échanges en créant le Bastion nord-américain et en coupant l'herbe sous le pied à l'industrie canadienne de la couture.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Wildlife Federation:

Judy Gelfand, Director of Communications.

From the Canadian Environmental Law Association:

Steven Shrybman, Counsel.

From Solidarité Populaire Québec:

Madeleine Parent, National Action Committee on the Status of Women;

Sylvie Morel, Research Services.

From the Canadian Apparel Manufacturers Institute:

Michael Teeter, Executive Vice-President.

TÉMOINS

De la Fédération canadienne de la faune:

Judy Gelfand, directrice des communications.

De l'Association canadienne du droit de l'environnement:

Maître Steven Shrybman, conseiller juridique.

De Solidarité Populaire Québec:

Madeleine Parent, Comité canadien d'action sur le statut de la femme;

Sylvie Morel, Service de recherche.

De l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement:

Michael Teeter, vice-président exécutif.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Wednesday, July 20, 1988

Chairman: Jack Ellis

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 12

Le mercredi 20 juillet 1988

Président: Jack Ellis

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-130

An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-130

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

23824—1

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-130

Chairman: Jack Ellis

Members

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Russell MacLellan
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(4)

On Wednesday, July 20, 1988:

Russell MacLellan replaced Sheila Finestone.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-130

Président: Jack Ellis

Membres

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Russell MacLellan
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

Conformément à l'article 94(4) du Règlement

Le mercredi 20 juillet 1988:

Russell MacLellan remplace Sheila Finestone.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JULY 20, 1988
(15)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met at 3:30 o'clock p.m. this day, in room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jack Ellis, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Michel Champagne, Mary Collins, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly and John McDermid.

Other Member present: Marc Ferland.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Bruce Carson, Research Officer.

Witnesses: *From the Information Technology Association of Canada*: Graeme Hughes, President; Dan Potter, Director; Robert Logan, Corporate Affairs Committee. *From the Canadian Advanced Technology Association*: Roy Woodbridge, President; Gordon Gow, Immediate Past Chairman. *From the Small Explorers and Producers Association of Canada*: Bob McLennan, Director. *From the Canadian Petroleum Association and the Independent Petroleum Association of Canada*: Arne Neilson, Chairman and Chief Executive Officer, Mobil Oil Canada Ltd., and Chairman, CPA Task Force on Free Trade; Richard Gusella, President, Sceptre Resources Ltd., and Chairman, Independent Petroleum Association of Canada; Hans Maciej, Vice-President, Canadian Petroleum Association.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Wednesday July 6, 1988, relating to Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, July 7, 1988, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 2.

It was agreed,—That the brief submitted by the Information Technology Association of Canada be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/12"*).

Graeme Hughes, from the Information Technology Association of Canada, made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the Canadian Advanced Technology Association be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/13"*).

Roy Woodbridge, from the Canadian Advanced Technology Association, made a statement and, with the other witness, answered questions.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 20 JUILLET 1988
(15)

[*Traduction*]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 15 h 30, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jack Ellis, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Michel Champagne, Mary Collins, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly et John McDermid.

Autre député présent: Marc Ferland.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Bruce Carson, attaché de recherche.

Témoins: *De l'Association canadienne de la technologie informatique*: Graeme Hughes, président; Dan Potter, directeur; Robert Logan, Comité des affaires de l'association. *De l'Association canadienne de la technologie avancée*: Roy Woodbridge, président; Gordon Gow, président sortant. *De la Small Explorers and Producers Association of Canada*: Bob McLennan, directeur. *De l'Association pétrolière du Canada et de l'Independent Petroleum Association of Canada*: Arne Neilson, président-directeur général, *Mobil Oil Canada Ltd.*, et président, Groupe de travail sur le libre-échange de l'Association pétrolière du Canada; Richard Gusella, président, *Sceptre Resources Ltd.*, et président, *Independent Petroleum Association of Canada*; Hans Maciej, vice-président, Association pétrolière du Canada.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi, du mercredi 6 juillet 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 juillet 1988, fascicule nº 1*).

Le Comité reprend l'étude de l'article 2.

Il est convenu,—Que le mémoire de l'Association canadienne de la technologie informatique figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/12»*).

Graeme Hughes, de l'Association canadienne de la technologie informatique, fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire de l'Association canadienne de la technologie avancée figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/13»*).

Roy Woodbridge, de l'Association canadienne de la technologie avancée, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Bob McLennan, from the Small Explorers and Producers Association, made a statement and answered questions.

Arne Neilson, on behalf of the Canadian Petroleum Association and the Independent Petroleum Association of Canada, made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 6:10 o'clock p.m., the Committee adjourned until 9:30 o'clock a.m., Thursday, July 21, 1988.

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Bob McLennan, de la Small Explorers and Producers Association, fait une déclaration et répond aux questions.

Arne Neilson, au nom de l'Association pétrolière du Canada et de l'Independent Petroleum Association of Canada, fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

À 18 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 21 juillet 1988, à 9 h 30.

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Wednesday, July 20, 1988

• 1530

The Chairman: Ladies and gentlemen, I see a quorum. We will resume consideration of clause 2 of Bill C-130, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

M. Fontaine: J'invoque le Règlement!

Merci, monsieur le président. Je voudrais souligner que ce Comité législatif qui étudie le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, existe de par la volonté de la Chambre des communes du Canada qui a lui a donné un mandat. Je dois souligner aussi—et ce que j'en comprends est important—qu'à la suite des représentations de l'Opposition, nous avons décidé d'être quinze à siéger au sein de ce Comité législatif au lieu d'être sept. Je prends pour acquis que le rôle de l'opposition est très important parce que ce sont tout de même des élus. Étant donné la déclaration faite aujourd'hui par le chef libéral, M. John Turner, pour renvoyer directement au Sénat la responsabilité du dossier sur libre-échange en passant par dessus la Chambre des communes, je voudrais savoir si les représentants du Parti libéral qui sont ici continuent de faire confiance à leur chef ou si, tenant compte précisément de ce qu'il a dit, ils vont démissionner du Comité. À toutes fins pratiques, ils nient l'existence du Comité et sa pertinence. Quelle va être aujourd'hui l'attitude des gens du Parti libéral qui siègent à ce Comité?

The Chairman: Mr. Fontaine, I am sorry, but unless someone wants to respond, that is not a point of order. It is an interesting point of debate. As a matter of fact, it gives me the opportunity to suggest that all members of the committee will be working that much more diligently to make sure we return as good a bill as we possibly can to the House in the next few weeks.

Mr. Allmand, I really do not think you are going to have a point of order either, but your comment has to be heard.

Mr. Allmand: The hon. member's comments are too ridiculous to respond to, but it is our position that this bill should not be passed by Parliament until it is judged by the Canadian people in an election.

M. Fontaine: Le Sénat n'est pas élu, monsieur le président. Il sait très bien que le Sénat ne peut pas être élu.

The Chairman: I have been very impressed with the diligence of the opposition and with their contributions to

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mercredi 20 juillet 1988

Le président: Mesdames et messsieurs, nous avons le quorum. Nous reprenons l'étude de l'article 2 du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Mr. Fontaine: A point of order.

Thank you Mr. Chairman. I would like to point out that this legislative committee which is considering Bill C-130, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, is in existence by the will of the House of Commons which has given it a mandate. I must also point out, and I think this is an important point, that following representations by the Opposition we decided that there would be 15 and not seven members on this legislative committee. I assume that the role of the opposition is very important since they are elected representatives. Given the statement made today by the Liberal leader, Mr. Turner, that he would give the Senate direct responsibility for dealing with the issue of free trade and bypass the House of Commons, I would like to know whether the representatives of the Liberal party here still have trust in their leader or whether, in view of what he said, they are going to resign from the committee. For all practical purposes, they are denying the existence and relevance of the committee. What will be the position taken by the Liberal members of this committee?

Le président: Monsieur Fontaine, je suis désolé mais à moins que quelqu'un ne désire répondre, votre déclaration ne constitue pas un rappel au Règlement. Elle ferait l'objet d'un débat intéressant. D'ailleurs, cela me donne l'occasion de demander à tous les membres du Comité de travailler d'autant plus consciencieusement afin de nous permettre de présenter le meilleur projet de loi possible à la Chambre d'ici quelques semaines.

Monsieur Allmand, je ne crois pas que vos tpropos constituent non plus un rappel au Règlement, mais je dois les entendre.

M. Allmand: Les observations du député sont trop ridicules pour mériter une réponse, mais nous croyons que le Parlement ne devrait pas adopter ce projet de loi avant de permettre à la population de trancher la question dans le cadre d'une élection.

Mr. Fontaine: Mr. Chairman, the Senate is not elected. He knows very well that the Senate cannot be elected.

Le président: J'ai été très favorablement impressionné par le travail assidu des membres de l'opposition et aussi

[*Text*]

the debate. I hope they continue and that we work together, as we have been, to get this bill through in the best possible form.

Having said all that, we are delighted to have with us this afternoon two technology groups. In the first group, we have Mr. Graeme Hughes of the Information Technology Association of Canada, and the second group is the Canadian Advanced Technology Association, represented by Mr. Roy Woodbridge, President.

First of all, gentlemen, I wonder if we could ask you to introduce yourselves and your colleagues. I would hope that then we might ask you to make a brief presentation, after which the members would like to ask questions, I am sure.

Although it is absolutely your responsibility and your decision, I suggest that if you can précis the material you have given us, it would save more time for members to ask questions. With that co-operation, we would of course append this material to today's *Minutes of Proceedings and Evidence*, so it is fully on the record.

Mr. Graeme Hughes (President, Information Technology Association of Canada): Thank you, Mr. Chairman. With me today is Mr. Dan Potter, President of Novatron Information Corporation and a member of the Board of Directors of the Information Technology Association of Canada. Novatron is a rapidly growing Canadian company with offices across Canada. It specializes in systems and software.

Also with me is Mr. Bob Logan, Director of Public Affairs of IBM Canada Ltd., a company that needs no further introduction to you. Mr. Logan is a very active member of our corporate affairs committee.

• 1535

Mr. Roy Woodbridge (President, Canadian Advanced Technology Association): Mr. Chairman, I am accompanied by Gordon Gow, Vice-President of Gandalf Technologies Inc. here in Ottawa and also the immediate past Chairman of the Board of the association.

The Chairman: When you begin your presentation, would you tell us a little bit about the association? I see two technology associations and, frankly, I am curious why there are two. I would like to know just a little bit more. Perhaps this comes in your presentation, I do not know.

Mr. Hughes: First let me say that we are delighted to be here and we will do our best to answer your questions.

About the association—ITAC, as we call it—the Information Technology Association of Canada, is legally in existence for just 18 months. There was a predecessor association that goes back many, many years. The

[*Translation*]

par l'apport qu'ils ont fait à ce débat. J'espère qu'ils vont continuer à travailler ainsi dans le même esprit de coopération que nous avons déjà connu, afin de rédiger le meilleur projet de loi possible.

Cela étant dit, nous sommes très heureux d'accueillir cet après-midi deux groupes qui représentent le secteur de la technologie de pointe. Le représentant du premier groupe, l'Association canadienne de la technologie informatique, est M. Graeme Hughes. M. Roy Woodbridge, président, représente le deuxième groupe, l'Association canadienne de la technologie avancée.

Messieurs, je vous demande tout d'abord de vous présenter ainsi que vos collègues. Je vous demanderai par la suite de faire un bref exposé, après lequel les membres du Comité voudront sûrement vous poser des questions.

C'est à vous de décider si vous voulez le faire, mais s'il vous était possible de résumer les documents que vous nous avez soumis, les membres du Comité disposeraient de plus de temps pour poser leurs questions. Si vous acceptez cette proposition, il va sans dire que votre mémoire serait annexé aux *Procès-verbaux et témoignages* de la présente réunion.

M. Graeme Hughes (président, Association canadienne de la technologie informatique): Merci, monsieur le président. J'ai avec moi aujourd'hui M. Dan Potter, président, Novatron Information Corporation, qui est aussi membre du conseil d'administration de l'Association canadienne de la technologie informatique. Novatron est une société canadienne en pleine expansion qui a des bureaux dans toutes les régions du Canada. Novatron se spécialise dans les systèmes et les logiciels.

Je suis accompagné aussi de M. Bob Logan, directeur, Affaires publiques, IBM Canada Limitée, compagnie que je n'ai pas besoin de vous présenter. M. Logan est un membre très actif du comité des affaires de l'Association.

M. Roy Woodbridge (président, Association canadienne de la technologie avancée): Monsieur le président, j'ai avec moi M. Gordon Gow, vice-président de Gandalf Technologies Inc. ici à Ottawa, qui est aussi le président sortant du conseil de l'Association.

Le président: Au début de votre exposé, est-ce que vous pourriez nous parler brièvement de l'Association? Je vois qu'il y a deux associations de technologie, et j'aimerais savoir pourquoi il y en a deux. J'aimerais avoir d'autres informations à ce sujet. Vous avez peut-être l'intention d'en parler dans votre exposé.

M. Hughes: Permettez-moi de dire tout d'abord que nous sommes très heureux d'être ici, et nous ferons de notre mieux pour répondre à vos questions.

Notre association, l'Association canadienne de la technologie informatique, a vu le jour il y a 18 mois. Une autre association, qui remonte à de nombreuses années, a précédé l'association actuelle. Nous avons créé notre

[*Texte*]

association was formed because of a belief that the industry it represents is Canada's newest industry and requires one focus.

I say "newest" because it is born of the technology that is now merging between computers on the one hand and telecommunications on the other. Therefore, you will find that our membership comprises the leading firms in what were hitherto called two or three industries, equipment and services of computers on the one hand and telecom on the other. By way of example, I would say, apart from Novatron Information Corporation and IBM Canada Ltd., we have companies like Bell Canada, Intergraphic Technology Inc. out west, Autotrol and most of the very familiar companies you would know, such as A.B. Dick Co., Honeywell Inc., Northern Telecom Canada Ltd. and so on.

Our membership comprises at this stage roughly 50 members. They are, as I described them to you, the leading firms in what I call the newest industry in Canada, the information technology industry. I will be able to give you some dimensions of that industry and of ITAC members in the course of my presentation.

Could I start my presentation, Mr. Chairman, by taking only a few minutes of your time to outline the nature of the industry? I think without it you would not understand where we are coming from or why we have the views we do on the free trade arrangements.

The information technology sector produces information systems, telecommunications equipment and services. It encompasses the office automation, computer and telecommunications industries, plus a wide range of service providers, including software, integrators, distributors and suppliers. The convergence of the technologies in these industries means that what were once distinct subsectors are now recognized as a single industry.

Information technology plays a crucial role in the Canadian and world economy. The ability to transfer knowledge and data almost instantaneously has transformed information into a capital good no less valuable than labour or materials. It is all-pervasive. The industry therefore is both important in its own right and important as the key, enabling technologies for all other industries.

When I say it is important in its own right, these are some tombstone data that I think you would find illuminating. It employs roughly 220,000 people. We believe 60% of that figure are with ITAC members. It has an estimated revenue of $23 billion. We would think that about three-quarters of that is with ITAC members.

The industry is growing much faster than GNP at a rate of about 15.5%, with software and services growing at

[*Traduction*]

association parce que nous croyons que l'industrie qu'elle représente est la plus jeune du Canada et qu'elle a besoin d'une seule voix.

Elle est la plus jeune parce qu'elle résulte de la technologie produite à la suite du fusionnement de l'informatique d'une part et des télécommunications d'autre part. Nos membres sont donc les entreprises les plus importantes dans deux ou trois industries qui existaient séparément auparavant, c'est-à-dire d'une part les sociétés de services informatiques et les fabricants d'ordinateurs, et d'autre part les compagnies qui s'occupaient des télécommunications. En plus de Novatron Information Corporation et IBM Canada Ltée., nous avons dans notre association des compagnies telles Bell Canada, Intergraphic Technology Inc. dans l'Ouest, Autotrol et la plupart des compagnies connues, par exemple A.B. Dick Co., Honeywell Inc., Northern Telecom Canada Ltd. etc. etc.

Notre association regroupe actuellement une cinquantaine de membres. Ce sont les entreprises les plus importantes dans la plus jeune industrie du Canada, l'industrie de la télématique. Au cours de mon exposé, je vous donnerai d'autres informations sur cette industrie et les membres de notre association.

Monsieur le président, si vous permettez, j'aimerais commencer à décrire brièvement le caractère de notre industrie. Cela vous aidera à comprendre notre point de vue et la position que nous avons prise à l'égard de l'accord de libre-échange.

Le secteur télématique produit des systèmes d'information, du matériel de télécommunications et des services. Notre secteur comprend aussi les entreprises qui s'occupent de la bureautique, de l'informatique et des télécommunications. Elles représentent un vaste éventail de fournisseurs de services, y compris les intégrateurs, les distributeurs et les fournisseurs de logiciels. À cause de la convergence des technologies utilisées dans ces industries, les différents sous-secteurs sont devenus une seule industrie.

La télématique joue un rôle capital dans l'économie canadienne et mondiale. À cause de la capacité de transférer presque instantanément des connaissances et des données, l'information transformée constitue un bien qui a la même valeur que la main-d'oeuvre ou les matériaux. Elle se trouve partout. L'industrie est donc importante en elle-même et aussi elle est la clé qui permet aux autres industries de profiter de la technologie.

Pour préciser l'importance que revêt cette industrie, j'aimerais citer des chiffres que vous trouverez sans doute intéressants. L'industrie emploie environ 220.000 travailleurs. Nous croyons que les membres de notre association emploient 60 p. 100 de ce nombre. L'industrie évalue ses recette à 23 milliards de dollars. Nous croyons que les membres de notre association sont responsables de 75 p. 100 de ce montant.

L'industrie se développe à un rythme nettement supérieur à celui du produit national brut, soit environ

[*Text*]

20%. Employment has grown at twice the national rate over the past decade. Value-added per employee is very much higher than the average; nationally it is 0.8% and in our industry we would say it is about 6%. Lastly, the sector accounts for a great deal of the R and D effort in Canada; it accounts for no less than 40% of all the private sector R and D in Canada. I would only repeat that it is important in its own right and it is all-pervasive.

• 1540

It is perhaps the most internationalized of all Canada's industries. It has been led by large multinational firms, some of them headquartered in Canada. The scale of information technology activity demands a multinational approach. The investment required to build a microchip facility, for example, today is about $250 million. It is estimated to be $1 billion by 1995. Access to new technology must be international as Canada can produce only, we think, perhaps 2% of the world's stock of scientific knowledge.

What all this leads to, Mr. Chairman, is that the marketing to support these types of activities must be beyond Canada's borders.

Many leading firms have specialized niches. The Canadian operation would acquire a responsibility for a given segment of a multinational's overall product offering. These firms are called "rationalized" and they are really very different from branch plants. They are able to scale their operations to serve the international marketplace, and in fact, the computer companies in this category export, I believe, 87%—certainly it is more than 80%—of their total manufactured output, which includes software, and they use imports to complete their product lines.

The necessity for the rationalized Canadian firms to be internationally competitive has a side effect that is beneficial to Canada. It is not well enough understood, we think, that supplies to these companies must also be world class. Companies supplying products and services to the industry receive help from the leading firms in becoming internationally competitive, and thereby they receive access to world export markets.

It is sometimes not well enough understood, we think, that suppliers to a large leading firm gain access to the international procurement offices of those firms, which means they gain direct access to the international marketing of the leading firm in Canada; i.e., the door to exports is opened to them.

[*Translation*]

15,5 p. 100, et les secteurs des logiciels et des services connaissent un taux de croissance de 20 p. 100. Au cours de la dernière décennie, notre taux de création d'emplois a été le double du taux national. La valeur ajoutée par employé est beaucoup plus élevée que la moyenne nationale: 0,8 p. 100 par rapport à environ 6 p. 100 dans notre industrie. En dernier lieu, il faut dire que notre secteur représente une grande partie de la recherche et du développement effectués au Canada. Nous représentons pas moins de 40 p. 100 de toutes les recherches et du développement du secteur privé au Canada. Je répète que l'industrie est importante en elle-même et que son influence se fait sentir partout.

C'est peut-être la plus internationale de toutes les industries canadiennes, à la tête de laquelle se sont trouvées de grosses sociétés multinationales, dont certaines avaient leurs bureaux chef au Canada. La télématique regroupe tant d'activités qu'elle exige une dimension multinationale. Par exemple, une usine de micropuces coûte aujourd'hui dans les 250 millions de dollars et on calcule que d'ici 1995, cela coûtera un milliard de dollars. Et comme le Canada n'est responsable que de 2 p. 100 de toutes les découvertes scientifiques du monde, il est impératif que l'on puisse avoir accès aux technologies découvertes par les autres pays.

Autrement dit, monsieur le président, la commercialisation nécessaire pour encourager ce genre d'activités doit nécessairement dépasser nos frontières.

Un grand nombre d'entreprises importantes ont leurs créneaux particuliers. Le Canada se verrait confier un secteur particulier de la production d'une multinationale. On dit que ces entreprises sont «rationalisées» et elles sont tout sauf de simples succursales. Elles peuvent s'ajuster aux débouchés internationaux et, de fait, les sociétés informatiques qui tombent dans cette catégorie exportent je crois 87 p. 100—enfin cela dépasse 80 p. 100—de leur production totale, logiciels y compris, et elles importent ce qui leur manque.

Le fait que les entreprises canadiennes doivent se rationaliser pour faire concurrence sur les marchés internationaux a des retombées bénéfiques pour le Canada. Nous pensons qu'on n'insiste pas suffisamment sur le fait que ces compagnies doivent avoir aussi accès à des fournitures de classe internationale. Les principales entreprises encouragent les fournisseurs de produits et de services à devenir compétitifs sur la scène internationale et leur ouvrent ainsi l'accès aux marchés mondiaux d'exportation.

Nous pensons qu'on n'insiste pas suffisamment sur le fait que les fournisseurs d'une grosse entreprise fournissent également les bureaux qu'elles possède dans d'autres pays, autrement dit ils ont la possibilité d'exporter sur les marchés mondiaux.

[*Texte*]

With what we call its metamorphic power and with its international scope, we think the information technology industry is one of Canada's brightest hopes for industrial leadership on a world scale.

I said it is the key enabling technology. By that I mean it is the technology that enables virtually all other sectors of the economy to improve their international competitiveness. The applications of information technology stretch virtually as far as the imagination will reach. Whether it is our resource industries, manufacturing, retailing, service industries, health industries and so on, there is an ever-expanding list of applications that effectively reduce time costs, increase efficiency, and improve quality of life. So we would summarize by saying it is the harnessing of information technology that would give Canadian industry a competitive edge.

With this background, you will not be surprised to know that the industry strongly supports the Canada-U.S. free trade arrangements. There is already a high degree of free trade in computer and telecom equipment and services. Canada is more reliant on trade than most other industrialized countries, so the elimination of current or potential trade barriers in our largest market, the U.S.A., becomes an important condition for economic growth. We believe the arrangements secure and improve this market.

Let me summarize in very general terms how we believe the free trade arrangements would affect the industry.

1. Immediately on its coming into force, the customs tariffs would be eliminated on all computer products and on some telecom equipment. Tariffs on other telecom equipment would be reduced over the next few years. So there is a tariff cut more particularly spread over years for telecom.

2. The annex to the agreement on services is of particular importance for the computer and enhanced telecom service industries. I stress that it is enhanced. It is not the basic service; it is the enhanced telecom service industries that are subject to the service agreement.

Canada's expertise in these fields, we believe, place these industries in a favourable position. Because there are no serious trade distortions presently in effect with regard to telecom and computer services, the services agreement really has the effect of precluding trade distortions in the future such as limits on trans-border data flow or the establishment of a general preferential computer industry policy. Of course, treating telecommunications as a tradable service only strengthens the need for a consistent national telecommunications policy in Canada, particularly for long-distance voice and data rates, a policy which ensures those rates are competitive with the United States.

[*Traduction*]

Grâce à sa faculté d'adaptation et à son envergure internationale, nous pensons que l'industrie de la télématique canadienne est une de celles qui nous offre le plus de chances de jouer un rôle de chef de file sur la scène internationale.

Je l'ai appelée la technologie clé. Par là, j'entends une technologie susceptible d'améliorer la position concurrentielle de tous les autres secteurs de l'économie. Les possibilités d'application sont inimaginables. Qu'il s'agisse de l'industrie des ressources, du secteur manufacturier, de la vente au détail, des industries de services ou des soins de santé, il y a une liste interminable d'applications qui permettront de diminuer les coûts, d'accroître l'efficacité et d'améliorer la qualité de la vie. En résumé donc, apprivoiser cette technologie donnerait à l'industrie canadienne un avantage compétitif.

Et maintenant, vous ne devriez pas vous surprendre si je vous dis que l'industrie est fortement en faveur de l'accord commercial de libre-échange avec les États-Unis. Dans le domaine de l'informatique, de l'équipement et des services de télécommunications, le commerce est déjà libéralisé dans une large mesure. Plus que la plupart des autres pays industrialisés, le Canada dépend de son commerce; l'élimination de barrières tarifaires actuelles ou possibles avec notre principal client, les États-Unis, a certainement des chances de promouvoir l'essor économique. Nous pensons que cet accord rend le marché plus sûr et l'améliore.

Permettez-moi de résumer de façon très générale les répercussions que l'accord de libre-échange aura, selon nous, sur l'industrie.

1. Dès l'entrée en vigueur de l'accord, les droits de douane disparaissent pour tous les produits informatiques et une partie de l'équipement de télécommunication. Pour le reste de cet équipement, les droits de douane sont progressivement éliminés sur une période de quelques années.

2. La partie de l'accord consacrée aux services revêt une importance particulière pour l'industrie de l'informatique et les nouveaux services de télécommunication. Je dis bien les nouveaux services. L'annexe sectorielle ne s'applique en effet pas aux services de base, mais seulement aux services enrichis.

Grâce à l'expertise que possède le Canada dans ces domaines, nous pensons que ces industries se trouvent dans une situation favorable. L'industrie des télécommunications et des services informatiques ne connaît actuellement pas de graves distorsions du commerce et l'accord maintient cet état de choses en assurant par exemple la libre circulation des données de part et d'autre de la frontière et en interdisant la mise en oeuvre d'une politique générale préférentielle pour l'industrie de l'informatique. Bien entendu, en considérant les télécommunications comme une industrie de services, on ne fait que souligner la nécessité pour le Canada d'avoir une politique nationale des

[*Text*]

• 1545

3. The agreement provides for the easier movement of employees, consultants, and service personnel across borders. This will reduce barriers to the sale of Canadian information technology products and services and important follow-up support.

I suppose you have heard from many other witnesses that this is indeed a major impediment for the info tech industry.

4. Harmonization of national product safety and other standards will work to eliminate such standards as a non-tariff barrier to trade.

Lastly, I should note that the GATT code and the agreements government procurement provisions do not really extend to services. It is likely that the current GATT negotiations will address services, and if they are in fact added to GATT, then the provisions of the Canada-U. S. agreement could, if both parties agree, also apply to computer services.

I will summarize by saying that currently the information technology industry is relatively free of major trade barriers, although there is a small number of exceptions. Therefore, in addition to obtaining more secure access to the United States market, the firms in this industry do not want to be exposed to the possibility of additional trade barriers because these would seriously disrupt the current structure and method of operations of the industry.

For the most part, the firms in the industry sector believe they are already internationally competitive. They recognize, however, that they must work hard to maintain this competitiveness. The smaller firms in the industry realize they must expand their marketing efforts in the United States, and some of them are concerned about the amount of up-front financing which this may require.

The leading firms in the industry, however, are very technology oriented and are already internationally competitive. Since a large portion of the industry already operates and competes internationally, and many of the smaller firms also have an international orientation, the industry does not anticipate any major adjustment problems due to the free trade arrangements.

The past 10 years have already resulted in massive change and adjustment and most firms have adjusted quite well. We do not, therefore, identify any major adjustment problem which will be specific to the FTA.

[*Translation*]

télécommunications cohérente, en particulier pour la transmission interrurbaine de messages parlés et écrits, une politique qui assure chez nous des tarifs aussi avantageux que les tarifs américains.

3. L'accord entend faciliter le passage des frontières pour employés, consultants et préposés au service. On élimine ainsi des obstacles à la vente des produits et services télématiques canadiens, ainsi que le service après-vente.

Je suppose qu'un grand nombre d'autres témoins qui m'ont précédé vous ont dit qu'il s'agissait là d'un des principaux handicaps pour l'industrie de la télématique.

4. L'harmonisation des normes nationales et autres normes relatives aux produits permettra d'éliminer ce genre de barrière non tarifaire.

Finalement, j'aimerais préciser que ni le Code du GATT ni les dispositions relatives aux marchés publics ne s'appliquent vraiment aux services. Lors de négociations du GATT actuellement en cours, on en tiendra probablement compte, et dans ce cas, à condition que les deux parties soient d'accord, des dispositions de l'accord Canada-États-Unis s'appliqueraient également à l'industrie de l'informatique.

En résumé, à quelques rares exceptions près, l'industrie de la télématique ne connaît pas vraiment de gros obstacles au commerce. Ces entreprises, qui se voient garantir un meilleur accès aux marchés américains, ne veulent pas courir le risque de voir imposer de nouvelles barrières tarifaires qui risquent de perturber gravement leur structure actuelle et leur mode d'opération.

La plupart des entreprises de ce secteur se considèrent déjà d'envergure nationale. Toutefois, elles reconnaissent l'effort à faire pour maintenir leur position. Les plus petites entreprises savent qu'elles doivent multiplier leurs efforts de commercialisation aux États-Unis et certaines s'inquiètent de l'investissement initial que cela représente.

Toutefois, les plus grosses d'entre elles sont axées sur la technologie et ont déjà acquis une envergure internationale. Étant donné donc qu'une bonne partie d'entre elles se retrouvent déjà sur la scène internationale et qu'un grand nombre d'entreprises plus petites entendent suivre leurs traces, l'industrie ne s'attend pas à de graves problèmes d'ajustement suite à la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange.

Au cours des dix dernières années, nous avons connu tout un bouleversement de l'industrie et la plupart des entreprises se sont bien adaptées. Par conséquent, nous ne pensons pas que l'ALE entraîne de gros problèmes d'ajustement.

[*Texte*]

Mr. Chairman, that concludes my opening remarks, and we would all be happy to answer any questions you may have.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hughes. After that very eloquent presentation, a lot of questions are rolling around in my mind. First, of course, we must hear Mr. Woodbridge. Mr. Woodbridge, you have already introduced Mr. Gow. Perhaps you could tell us in the beginning the difference between your association—you are spoken of as Canadian advanced technology—and then make your presentation.

Mr. Woodbridge: CATA is a national industry association committed to the growth, competitiveness, and global market position of Canadian-based advance technology. But I guess one of the differences between CATA and ITAC is that, while we would regard the information technology industries as part of our constituency, we go beyond that. We are really concerned about the research-driven segments of the Canadian industrial field.

Our membership would include, for example, manufacturers of advanced materials, of biotechnology, of advanced manufacturing technologies, and so on. We cover the whole range of advanced technologies. There is also a difference in membership. Membership in CATA is open not only to corporations but also to research, financial and academic institutions, and other companies that are interested in the performance of the sector. So what we have tried to do really is to throw an umbrella over the entire advanced technology community in Canada. With a membership of over 300, CATA is now the largest such association in the country.

• 1550

One other point of difference between the two associations is that ITAC has tended to be an association of large multinational corporations, whereas CATA has tended in the past to represent the interests of small and medium-sized Canadian-based technology companies. I make that distinction because we share your puzzlement, Mr. Chairman, about why there are so many technology associations. For our part, we would like to see one. But it is interesting, given the differences in membership between these associations, that on important issues, such as free trade, we do definitely speak with one voice.

The communities both of these associations represent have the potential to be by far the largest contributors to Canada's gross domestic product, to the economic and social well-being of Canadians, in the future. Consequently, we believe it is extremely important that the views of this emerging community be heard on this important issue. Indeed, we would go so far as to say that because the industries we represent do in fact represent the future of this country, the opinions and views expressed by these groups should be weighed significantly

[*Traduction*]

Ceci termine mon allocution d'ouverture, monsieur le président. Si vous avez des questions, nous serons heureux d'y répondre.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hughes. J'ai déjà toutes sortes de questions qui me viennent en tête après avoir écouté votre éloquent exposé. Je dois toutefois donner la parole en premier à M. Woodbridge. Monsieur Woodbridge, vous avez déjà présenté M. Gow. Vous êtes tous les deux des représentants de l'industrie canadienne de pointe. Dites-moi d'abord quelle différence existe entre vos associations et passez ensuite à votre exposé.

M. Woodbridge: L'ACTA est une association nationale qui a pour objectif de promouvoir la technologie canadienne de fine pointe sur le plan croissance, compétitivité et place sur les marchés mondiaux. La différence entre l'ACTA et l'ACTI tient, je pense, au fait que nous ne nous cantonnons pas dans l'industrie de la télématique. Ce qui nous intéresse surtout c'est la recherche industrielle qui se fait au Canada.

Parmi nos membres, nous avons par exemple des fabricants de matériaux avancés, des société de biotechnologie et d'autres qui s'occupent de techniques de fabrication de pointe. Nous couvrons toutes les techniques de pointe. Nous n'avons pas les mêmes membres. L'ACTA accueille non seulement les entreprises mais également les institutions de recherche, les maisons financières et académiques et les compagnies qui s'intéressent à la performance de ce secteur. Ce que nous avons essayé de faire c'est de regrouper tout le secteur de la technologie avancée au Canada; avec 300 membres, l'ACTA est maintenant la plus grande association de ce genre au pays.

Une autre différence entre les deux associations est que l'ACTI a toujours regroupé les sociétés multinationales importantes alors que l'ACTA a essayé dans le passé de représenter les intérêts des petites et moyennes sociétés de technologie de pointe installées au Canada. Si je signale cette différence c'est tout simplement parce que nous partageons votre étonnement, monsieur le président, devant le nombre important d'associations regroupant des firmes technologiques. Personnellement nous aimerions qu'il n'y ait qu'une seule association les regroupant toutes. Cependant, il est intéressant de noter que malgré les différences nous parlons quand même d'une seule voix lorsqu'il s'agit de questions importantes comme le libre-échange.

Les groupes que ces associations représentent pourraient contribuer sans aucun doute de la façon la plus importante au produit national brut de notre pays ainsi qu'au bien-être économique et social de la population. Il est à notre avis, par conséquent, extrêmement important que le point de vue de ces entreprises de l'avenir soit bien compris sur ces questions importantes. En effet, étant donné que les industries que nous représentons représentent en fait l'avenir de notre pays, il faudrait tenir compte bien plus qu'on ne le fait à

[*Text*]

more heavily in the deliberations on the free trade issue than those of industries of the past or groups within our society that would try to lock us into the existing structure of the Canadian economy.

Just for the record, CATA's position on free trade has been very strongly supportive. The reasons for that are very straightforward. Everything about advanced technology is international; and it does not matter whether you are talking biotechnology, information technologies, advanced materials, or others. The markets for technology goods and services are international. Research, the sharing of scientific information, the sourcing of new product ideas, the transfer of technology, venture capital financing, and the formation of business partnerships are increasingly taking place independently of national boundaries. Given these realities, and the small size of the Canadian domestic market, it simply is not possible to build significant advanced technology strength in Canada behind tariff barriers or other protectionist measures. Nor will it be possible to grow this industrial base without fair and open access to international markets.

I would like to emphasize that the real issue for us is not free trade per se but national competitiveness. Scientific and technological strength is increasingly the source of national competitive advantage. The application and use of technology is now the key to cost and product competitiveness throughout all of Canadian industry. At the same time, investment in the production of advanced technology goods and services represents the major source of new economic opportunity for Canadians. And when I talk about economic opportunity, I am also talking about the opportunities for job creation.

For these reasons, we believe the move to freer international trade will disproportionately benefit countries having a leadership position in science and technology. Regrettably, these are areas in which Canada is badly lagging. Consequently, the signing of the free trade agreement means in our eyes that we must now urgently raise the task of building the scientific and technological foundations of future national competitiveness to the top of the public policy agenda.

To summarize, free trade is a necessary but not sufficient component of a national competitiveness strategy. We have to set about building the other legs of that strategy, and a central thrust of that total package has to be building those science and technology foundations. If we do not do that, we believe the full benefits of free trade will pass Canadian society by.

• 1555

Just a couple of quick thoughts on the impact of the free trade agreement on investment in R and D. You may

[*Translation*]

l'heure actuelle de leur point de vue lorsque l'on discute de la question du libre-échange, plus que ce n'est le cas pour les industries que l'on pourrait considérer comme les industries du passé qui voudraient nous enliser dans les structures actuelles de l'économie canadienne.

Je tiens à signaler que la position de l'ACTA sur le libre-échange est très favorable pour des raisons évidentes. Tout ce qui touche la technologie de pointe est international, qu'il s'agisse de biotechnologie, de télématique, de matériaux avancés etc. Les marchés pour les biens et services dans le domaine technologique sont internationaux. La recherche, le partage de l'information scientifique, le choix du fournisseur des produits nouveaux, le transfert des technologies, le financement par capital de risque, la formation d'associations dans le milieu des affaires, tout dépasse de plus en plus les frontières nationales. Dans une telle situation et si l'on tient compte de la petite taille du marché canadien, il n'est tout simplement pas possible d'établir notre technologie avancée sur des bases solides derrière des barrières tarifaires et autres mesures protectionnistes. Il ne sera pas possible non plus de mettre sur pied une base industrielle solide sans avoir libre accès aux marchés internationaux.

Je souligne qu'à notre avis l'important, ce n'est pas le libre-échange en tant que tel mais les possibilités de concurrence pour le Canada. Les développements scientifiques et technologiques nous permettent de plus en plus de nous défendre sur les marchés. Le recours aux dernières techniques nous permet de faire efficacement concurrence sur les prix et sur les produits. De plus, l'investissement dans la technologie avancée représente une source importante de nouvelles possibilités économiques pour les Canadiens. Je veux parler ici de création d'emplois.

C'est pour ces raisons qu'une situation de plus grande liberté dans les échanges internationaux sera surtout à l'avantage des pays qui ont assumé un rôle de chef de file dans les domaines scientifiques et technologiques. Malheureusement, il s'agit là de domaines où le Canada n'est vraiment pas à la hauteur. Ce qui signifie que dans le contexte de l'accord de libre-échange, il nous faudra maintenant, et de façon urgente, nous atteler à la tâche de bâtir des fondations scientifiques et technologiques qui nous permettront de faire vraiment concurrence sur les marchés internationaux; il faudra accorder à ces domaines une toute première priorité.

Pour résumer, le libre-échange est une composante nécessaire mais non suffisante d'une stratégie nationale de concurrence. Il faut pouvoir élaborer les autres composantes de cette stratégie notamment et surtout dans les domaines scientifiques et technologiques. Sinon, tous les avantages pour le Canada qui pourraient dériver de l'accord de libre-échange seront perdus.

Quelle est l'incidence de l'accord de libre-échange sur l'investissement en recherche et développement? Pour

[*Texte*]

be interested to know that in reaching our position on the free trade question, we conducted workshops, had discussion groups, consulted with industry from one end of the country to the other—the advanced technology industry is what we are talking about—to assess the probable impact of the free trade agreement on the ability of Canada to continue to attract and to in fact expand investment in industrial R and D.

We concluded that the move toward freer international trade will have little impact on the relative appeal of Canada as a place to invest. The reason for this primarily is that there are relatively few obstacles now to the free movement of advance technology goods and services in either direction across the Canada-U.S. border.

There is little evidence to indicate that the present low tariff rates and non-tariff barriers, to the extent that they exist, have had any important impact on locational decisions respecting investment in science and technology. Indeed, investment in industrial R and D is far more sensitive to the existence and cost of trained and qualified people, the richness of the national research infrastructure, the investment climate for private sector research, market-related factors, particularly proximity and the ability to interact with customers, and the existence of a supportive public culture.

It is important to emphasize—I concur with what Mr. Hughes said—that we see absolutely nothing in the proposed free trade agreement that will prevent Canada from taking all of the steps that we believe are necessary to ensure that Canadian-based advanced technology enterprise will take root and flourish in Canada.

We have one specific concern about the possible implementation of the agreement insofar as it relates to the question of the rules of origin. The way the agreement is currently written, and we assume will continue to be written, Canadian exporters will have to prove the origin of each and every component used in the manufacture and assembly of their products in order to demonstrate that they meet the 50% value-added test for purposes of duty-free treatment. This clause could force companies to introduce extremely complex record-keeping systems.

For example, they would probably have to establish separate inventory accounting systems for each vendor or source of supply and then track those components through the entire assembly process. As well, the administration of this portion of the agreement is left to the customs authorities in the United States and Canada to apply.

We are concerned that the cumulative effect of the administrative costs associated with those provisions will outweigh the benefit to Canadian manufacturers of gaining duty-free entry into the United States.

[*Traduction*]

élaborer notre position en matière de libre-échange, nous avons organisé des ateliers, nous avons eu des groupes de discussion, nous avons consulté les différentes firmes de technologie de pointe au pays afin d'évaluer l'incidence possible de l'accord de libre-échange sur la capacité du Canada de continuer à attirer voire même d'accroître l'investissement en recherche et développement industriel.

Nous en sommes arrivés à la conclusion que l'accord de libre-échange influencera peu les investisseurs à placer leur argent au Canada. La raison est la suivante: à l'heure actuelle il existe déjà très peu d'obstacles au libre mouvement des biens et services de technologie de pointe entre le Canada et les États-Unis.

Très peu de choses permettent de penser que les droits douaniers faibles, qui pourraient exister à l'heure actuelle, de même que les barrières non tarifaires, aient un impact considérable sur les décisions quant à l'endroit où les firmes spécialisées en science et technologie veulent investir. En fait l'investissement en recherche et développement industriel tient compte surtout de l'existence et du coût de personnel qualifié, de la richesse de l'infrastructure nationale en matière de recherche, du climat d'investissement pour la recherche dans le secteur privé, de facteurs qui tiennent compte du marché, particulièrement la proximité et la possibilité de rapports faciles avec les clients, de même que la réceptivité à l'implantation de telles entreprises.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Hughes, rien dans l'accord de libre-échange n'empêchera le Canada de prendre toutes les dispositions pour implanter dans notre pays une entreprise florissante de technologie de pointe ayant ses racines ici même.

Nous nous posons cependant une question quant à la mise en oeuvre de l'accord en ce qui concerne la question de la règle d'origine. D'après le libellé actuel de l'accord qui sera sans doute adopté, les exportateurs canadiens devront prouver l'origine de toutes les composantes utilisées dans la fabrication et l'assemblage de leurs produits afin de pouvoir démontrer qu'ils répondent aux critères de valeur ajoutée de 50 p. 100 ceci afin d'être exonérés de droits. Une telle disposition pourrait entraîner l'adoption de systèmes de comptabilité extrêmement complexes.

Il s'agirait notamment de devoir mettre en place des systèmes de comptabilité d'inventaire séparés pour chaque vendeur ou source d'approvisionnement et ceci pour toutes les pièces entrant dans la fabrication. Il ne faut pas oublier également que l'administration de cette partie de l'accord relèvera des autorités de douanes aux États-Unis et au Canada.

Nous estimons que l'effet cumulatif de ces coûts administratifs et de ces dispositions annulera l'avantage que représente l'exonération d'impôt des marchandises entrant aux États-Unis. Nous demandons par conséquent

[*Text*]

Consequently, we would urge that whatever processes are put in place to administer these sections of the agreement be as simple and straightforward to administer as possible.

In conclusion, Mr. Chairman, we look forward to the final implementation of the Canada-U.S. agreement and the subsequent extension of the principles incorporated in that agreement to the broader international marketplace through the multilateral trade negotiations.

More importantly, we urge the government, as well as all members of the House of Commons and members of this committee, to now really begin seriously getting on with the task of making Canada the most innovative, technologically sophisticated country in the world. The competitive strength resulting from efforts to achieve those goals will allow Canadians to derive the full economic and social benefits of a freer international marketplace.

The Chairman: Mr. Woodbridge, thank you for a very well outlined presentation. Obviously there are a few things that go beyond our mandate, but I am sure all members will be very interested in what you have had to say and obviously your voice will be heard in any event.

• 1600

Ladies and gentlemen, we have three other guests this afternoon, I think I am going to have one 10-minute round with four members and then we will have to go to our next guests. So, Mr. Allmand or Mrs. Finestone, do you want to—

Mr. Allmand: Once again, I just want to say that it is this kind of limitation on discussion with such important witnesses that bring us to the conclusion that these hearings are a bit of a farce.

However, Mr. Chairman, I will start my questioning. The brief of the Information Technology Association of Canada states quite clearly that the companies in this field are quite successful. I have some in my own constituency. They are very competitive and very efficient industries. It also points out that most of them are international companies and most of them are right now operating quite successfully in the United States and internationally in an environment that is relatively free of trade barriers.

I think the brief goes on to say that consequently it is not present barriers or restrictions they are concerned about, but perhaps some future restriction. Considering that you are now doing quite well in international trade with the United States, why would you agree to this particular agreement for which as Canadians we pay quite a high cost? I often wonder whether sector industries such as yours simply look at the provisions for your own industry. Do you look at the costs being paid in other parts of the agreement to get a reduction of tariffs on the remaining 20% of goods and services, such as the cost of giving the United States non-discriminatory access to our energy, for example, the coverage of water in the

[*Translation*]

au gouvernement de prévoir le système d'administration le plus facile possible.

En conclusion, monsieur le président, nous nous réjouissons à l'avance de l'adoption finale de l'accord de libre-échange et de l'extension future des principes de cet accord à la scène internationale dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

Nous demandons en outre au gouvernement, et nous considérons qu'il s'agit là d'une chose encore plus importante, nous demandons au gouvernement, aux députés et aux membres du Comité de s'atteler à la tâche de faire du Canada le pays à la technologie la plus innovatrice au monde. Le Canada serait alors à même de faire bénéficier ses habitants de tous les avantages économiques et sociaux qui découleront d'une plus grande libéralisation du commerce international.

Le président: Monsieur Woodbridge, je vous remercie de cet exposé détaillé. Certaines de vos recommandations sortent évidemment du cadre de notre mandat, mais je suis sûr que tous les membres du Comité ont trouvé votre exposé très intéressant et il est certain que ce que vous avez dit ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd.

Mesdames et messieurs, nous accueillerons trois autres témoins cet après-midi. Je permettrai par conséquent à quatre membres de prendre la parole pendant dix minutes après quoi nous passerons aux autres témoins. Je donne donc la parole à M. Allmand ou à Mme Finestone.

M. Allmand: Je tiens à répéter ici que les limites imposées à la discussion que nous aimerions avoir avec des témoins aussi importants nous incitent à penser que ces audiences sont, en fait, de la frime.

Dans son mémoire l'ITAC expplique très clairement que les compagnies travaillant dans le domaine de la technologie de l'information réussissent bien. J'en ai quelques-unes dans ma circonscription il s'agit de sociétés compétitives et très efficaces. Dans la plupart des cas il s'agit de sociétés internationales qui rencontrent du succès aux États-Unis et dans les autres pays du monde dans un environnement où il existe relativement peu de barrières commerciales.

Dans le mémoire on peut lire en outre que ce ne sont pas les barrières existantes ou les restrictions qui préoccupent ces sociétés mais les restrictions qui pourraient leur être imposées à l'avenir. Étant donné par conséquent que votre situation commerciale est bonne avec les États-Unis, pourquoi estimez-vous que l'accord de libre-échange est tellement nécessaire alors que les Canadiens devront le payer d'un prix très élevé? Je me demande souvent si les industries comme la vôtre envisagent simplement les dispositions de l'accord qui touchent leur secteur. Avez-vous jamais réfléchi à ce qu'il en coûtera au Canada pour obtenir simplement une réduction de droits sur les 20 p. 100 de biens et services?

[*Texte*]

agreement, and other costs that Canadians will pay that will weaken our sovereignty and our independence?

When you say you support the agreement, do you look beyond what simply might be helpful to your own industry some time in the future or are you making a judgment with respect to the entire agreement—the gains and the losses, what we gave up and what we got?

Mr. Hughes: As I understood it, we are here today to serve your needs by explaining the impact on our industry about which we think we know a fair bit. The general question of whether it is netting out for Canada's advantage or not is of course one that we have addressed, but I would be the first to say that we have not analysed it to the same extent we have analysed its impact on this industry.

Our submission deals with the impact on this industry and I hope what we said was useful to you, but we are not so myopic as to have ignored the effect on Canada as a whole. When we reviewed that, and I repeat, in general terms, we were satisfied that it was for the national betterment. Then we lowered the microscope onto our industry to see how it impacts specifically on us.

We would claim to be experts on the latter, not on the former, but we proclaim that we are not myopic. We have looked at the general benefit for Canada and we believe it nets out to Canada's advantage.

Mr. Allmand: In the EDP In-Depth Reports of February 1988, in discussing your industries they have the following statements:

> In 1987 Investment Canada announced thirty-nine foreign mergers, acquisitions and new businesses within the Canadian computer industry. This activity represents an eleven percent increase over 1986 and exemplifies a growing trend of consolidation and expansion of companies. Today's maturing computer industry is characterized by declining prices and profit margins, and by price/performance wars. These trends, coupled with changes in Investment Canada policy and signing of the Canada-U.S. Free Trade Agreement, make Canadian computer companies extremely susceptible to takeovers.

Further on it says:

> The Canadian high technology industry is becoming increasingly susceptible to foreign takeovers. A certain amount of controversy surrounded the sale of Semtec because of its transfer of government-nurtured technology to American-based Microdynamics.

[*Traduction*]

Que dire dans ce contexte de l'accès généralisé que nous offrons au Canada à nos ressources énergétiques, que dire de la question de l'eau, que dire de l'affaiblissement de notre souveraineté et de notre indépendance?

Lorsque vous dites qu'appuyer l'accord, envisagez-vous simplement les avantages pour votre secteur ou envisagez-vous plutôt l'accord dans sa totalité et donc les avantages et les inconvénients pour notre pays?

M. Hughes: Nous sommes venus ici pour vous expliquer l'impact de l'accord sur notre secteur que nous connaissons d'ailleurs très bien. Nous avons évidemment discuté la question de savoir si l'accord dans son ensemble est à l'avantage du Canada ou non, mais je serais le premier à dire que nous ne l'avons pas passé au crible fin comme nous l'avons fait en ce qui concerne les répercussions pour notre secteur.

Nous parlons dans notre mémoire de notre propre domaine et j'espère que tout ce que nous avons dit vous est utile, cependant nous ne sommes pas myopes au point de vouloir ignorer l'effet de l'accord sur le Canada tout entier. Lorsque nous avons étudié cette question dans son ensemble nous en sommes arrivés à la conclusion que cet accord était à l'avantage du Canada. Par la suite, nous nous sommes préoccupés d'étudier l'effet de l'accord sur notre secteur en particulier.

Si nous pouvons nous dire experts dans notre domaine, nous ne sommes cependant pas étroits d'esprit; nous avons envisagé la situation dans son ensemble et nous estimons que cet accord ne peut être qu'à l'avantage du Canada tout entier.

M. Allmand: Dans les rapports informatiques exhaustifs de février 88, on parle des entreprises comme la vôtre. On peut lire ce qui suit dans ce document:

> En 1987, Investissement Canada annonçait 39 fusions de compagnies informatiques canadiennes avec des compagnies étrangères, acquisitions et nouvelles entreprises. Cette activité représente une augmentation de 11 p. 100 par rapport à 86 et dénote une tendance croissante à la consolidation et l'expansion des sociétés. A l'heure actuelle le secteur informatique, en période de maturité, est caractérisé par un déclin des prix et marges bénéficiaires ainsi que par une guerre des prix et de la performance. Ces tendances, associées à des changements dans la politique d'Investissement Canada et à la signature de l'accord de libre-échange avec les États-Unis rendent les compagnies canadiennes d'informatique extrêmement vulnérables à des acquisitions.

On peut lire en outre ce qui suit:

> Le secteur canadien de la haute technologie devient de plus en plus susceptible d'acquisition par des compagnies étrangères. La vente de Sectec a fait l'objet d'une certaine controverse; en effet cette compagnie avait reçu des avantages du gouvernement pour élaborer sa nouvelle technologie alors qu'elle vient

[*Text*]

Then it says:

> In a six-month period in 1987 the on-line financial database market went from being Canadian dominated to being foreign dominated. Canada's internationally established I.P. Sharp Associates was acquired by Reuters of the U.K., CMQ was bought by Telerate of the U.S., and Dataline was picked up by Mead Data of the U.S. Traditionally, the computer services sector has been predominantly Canadian owned.

And it goes on.

• 1605

I would like to have your comments. And if you really represent the Canadian computer and technology industry, are you not concerned about these trends and these events?

Mr. Hughes: Mr. Chairman, I will ask Mr. Potter to reply. However, I will make just one general statement, which is that to a large extent there are those trends towards rationalization in terms of mergers and acquisitions, but it is worldwide. This is part of, if you like, the growth and maturing of the industry as a whole. It applies to the U.S.A. and to Canada.

The second general comment I would make is that these are in very large part investment environment factors which are not particularly relevant to the free trade agreement.

Mr. Dan Potter (Director, Information Technology Association of Canada): As a Canadian-owned company our company is a Montreal-listed, relatively small company by overall industry standards.

Following on Mr. Hughes's point, our assessment would be that as certain segments of the industry mature, such as the data base industry, you are bound to see some consolidation and rationalization. At the same time, a whole new array of types of companies in niche markets tend to sprout up, and really that is the kind of company ours is. Indeed, we are looking at some acquisitions ourselves, albeit very small ones, in the U.S. So it is a little hard to generalize about which way the acquisitions are going to take place. It is a question of maturity in the industry. The industry is very highly segmented in that way.

Mr. Allmand: I would like to pursue another question. In this agreement we are giving up our ability to screen foreign investment and to introduce law which will in our opinion benefit Canada and will not be dominated or determined by the international marketplace.

When the Canadian Independent Computer Services Association was before us studying the elements of the agreement before Christmas, Mr. W. Loewen made the following statement. He said:

[*Translation*]

d'être vendue à la compagnie Microdynamics établie aux États-Unis.

On peut lire en outre:

> au cours d'une période de six mois, en 1987, le marché financier des bases de données est passé d'un marché dominé par les Canadiens à un marché étranger. La société I.P. Sharp Associates, établie sur les marchés internationaux, et compagnie canadienne, a été racheté par Reuters du Royaume-Uni, CMQ par Telerate des États-Unis, Dataline par Mead Data des États-Unis également. Or, traditionnellement, le secteur des services informatiques étaient surtout canadiens.

Et ainsi de suite.

N'êtes-vous pas préoccupé de telles tendances?

M. Hughes: Monsieur le président, je demanderai à M. Potter de répondre. De façon générale la tendance est à la rationalisation, aux fusions et aux acquisitions et cela, dans une large mesure, dans le monde entier. Cela fait partie du processus de croissance et de maturité de l'industrie dans son ensemble et cela s'applique aux États-Unis comme au Canada.

Deuxièmement, il s'agit ici d'une question qui porte sur l'environnement de l'investissement ce qui n'a pas grand chose à voir avec l'accord de libre-échange en tant que tel.

M. Dan Potter (directeur, Association canadienne de la technologie informatique): Notre société est une société canadienne coté à la Bourse de Montréal et relativement petite pour ce genre d'entreprise.

Comme l'a dit M. Hughes, au fur et à mesure que certains secteurs de notre entreprise arrivent à maturité, c'est le cas notamment pour le secteur des bases de données, des consolidations et des rationalisations se produisent. En même temps, tout un ensemble de compagnies de types différents voient le jour dans des créneaux spécialisés comme c'est le cas pour notre société. En fait, nous essayons, nous aussi, d'acquérir d'autres compagnies, même s'il s'agit de petites compagnies aux États-Unis. Il est donc difficile d'établir des généralisations sur la façon dont ces acquisitions auront lieu. Tout dépend du degré de maturité car notre industrie est extrêmement segmentée.

M. Allmand: Dans le cadre de l'accord, nous abandonnons notre capacité de sélectionner l'investissement étranger et d'adopter des lois à l'avantage du Canada pour que notre politique ne soit ni dominée ni déterminée par le marché international.

Lorsque les représentants de l'Association indépendante des services informatiques du Canada ont témoigné lors de l'étude des différents éléments de l'accord, avant Noël, M. W. Loewen a déclaré ce qui suit:

[*Texte*]

You can appreciate that it costs more to send data from Winnipeg to Toronto than from Winnipeg to Minneapolis. Distances, the geography of Canada, the way communications work, and the cost structure of communication systems dictate that the system must have volume in order to keep the cost down. If we allow the big users of our Canadian communication system to use the United States system, which is capable of reaching Canada very economically, then we lose the important volume on the Canadian system. That is a historic understanding that Canadians have had. In 1935 we insisted that Canadian voice be handled only on a Canadian communications system. . .

Anyway, he makes his case, and I will not continue quoting him. But again, that kind of statement has us very concerned for Canadian firms and for Canadian systems. I am wondering how you respond to that kind of concern. And are you not also concerned?

Mr. Hughes: We would respond two ways. First, with respect, we believe that the statement you have read out does not represent the majority view of the industry. The second point is that those views, even if correct, relate more to what I have said are environmental investment-type decisions and policies rather than the free trade agreement. The free trade agreement is not going to affect the merits of the facts that have been read out. They were as much debatable before the free trade agreement as after the free trade agreement. I do not wish to debate the merits of the facts, but they seem to be irrelevant to the free trade agreement.

• 1610

Mr. Robert Logan (Corporate Affairs Committee, Information Technology Association of Canada): Indeed, Mr. Chairman, Mr. Loewen has been talking this way for at least 10 years, going back way before anybody even talked about free trade. It was the Liberal government, in their introduction of sectoral agreements with the U.S., that was dealing with this issue. At that time he was very critical of the Liberal government for going the way they wanted to go on that sectoral agreement. So this is not a new issue at all, and it really does not relate at all to free trade on transport of data flow.

Mr. Allmand: I am not convinced of that.

Mr. Logan: I would like to come back to your comment about the good of the country. While we are obviously concerned about our industry sector, there are all those customers of ours out there. We care a great deal about the overall health of the country, because their success will be our success.

To come back to the comment CATA made, the world is becoming smaller, more interdependent. We have global markets. We have global manufacturing strategies. We cannot afford, in a country the size of Canada, to do it with a strictly made-in-Canada approach. We have to look beyond our borders. We have to be more international.

[*Traduction*]

Vous vous rendrez compte qu'il en coûte davantage pour envoyer des données de Winnipeg à Toronto que de Winnipeg à Minneapolis. Les distances, la géographie du Canada, les modes de communications ainsi que les coûts des réseaux de communication tout cela milite en faveur du volume afin de garder les prix aussi bas que possible. Si nous permettons aux grands utilisateurs de notre système de communication canadien d'utiliser le système américain qui peut atteindre le Canada de façon très économique, nous perdons alors du volume sur le système canadien. Les Canadiens l'ont compris depuis toujours. En 1935, nous avons insisté pour que les communications canadiennes se servent d'un service canadien.

Ceci est convaincant et je n'insisterai pas mais ce sont des déclarations de ce genre qui nous alarment pour les sociétés canadiennes. Comment envisagez-vous la situation? N'êtes-vous pas préoccupé vous aussi?

M. Hughes: Tout d'abord, nous estimons que la déclaration que vous venez de lire n'est pas représentative de l'opinion générale de l'industrie. Deuxièmement cette question se rapporte beaucoup plus à l'environnement de l'investissement qu'à la question du libre-échange. On peut se faire une opinion sur la question, mais cela n'a rien à voir avec l'accord de libre-échange.

M. Robert Logan (Comité des affaires de l'association, Association canadienne de la technologie informatique): Monsieur le président, M. Loewen s'exprimait déjà de cette façon il y a dix ans au moins, bien avant que l'on ne parle de libre-échange. C'est le gouvernement libéral qui s'est occupé de cette question lorsqu'il a adopté des ententes sectorielles avec les États-Unis. À cette époque M. Loewen critiquait cette politique du gouvernement libéral. Rien n'est donc neuf en la matière et tout cela n'a rien à voir avec la question du libre-échange et du transport des flux de données.

M. Allmand: Je n'en suis pas sûr.

M. Logan: J'aimerais revenir à votre commentaire concernant le bien du pays. Nous nous préoccupons évidemment de notre secteur mais nous n'oublions pas non plus tous les consommateurs dont nous dépendons pour réussir.

Pour en revenir aux commentaires faits par l'ACTA, le monde devient de plus en plus petit et de plus en plus interdépendant. Les marchés sont mondiaux à l'heure actuelle, les stratégies de fabrication aussi. Nous ne pouvons, dans un pays de la taille du Canada, nous en tenir à une politique strictement canadienne. Il faut voir

[*Text*]

This industry has been a leader in this regard for some time. It was probably the first to go into a rationalization mode around the world. Consequently, we believe this move, although it has been called an initiative, really is a response to what is happening in the world today. And it makes good sense to be going this way, if we want to continue to live at the standard of living we currently enjoy.

Mr. Woodbridge: Mr. Allmand, it is important to understand that the phenomenon you are describing, very accurately, is not happening just in the information technology industries, it is not happening just with information services, and so on, it is happening across the whole spectrum of advanced technology industries. The reasons for that relate to the speed and pace of technological change, the growing requirement to invest at the front end, in research dollars.

It is becoming more and more expensive to break through the dollar threshold of doing substantial research that gets you into your market area. The pace of technology diffusion around the world is accelerating, changing the whole structure and nature of international competition. Canadian companies are not competing in advanced technology fields just with Japanese and American companies any more, but with the South Koreans and the Taiwanese and so on.

Secondly, as the marketplace becomes more international, you have to have a global outreach in terms of selling your product into the international community, because that is where your market is.

The challenge to small and medium-sized Canadian companies to stay in that game is very, very difficult. The phenomenon you are describing, of mergers and rationalizations and take-overs and so on, is certainly happening. But you have to understand why it is happening. Our view, very strongly, is it is happening because of what is happening in the international marketplace.

The response from the Canadian side should not be to screen and restrict and limit foreign investment and to adopt a kind of protectionist strategy to protect those little Canadian companies against the foreign giants, because they cannot be protected from the foreign giants in the international marketplace. It is to build the support infrastructure, the investment incentives, the people support, and all those other things we talk about when we talk about a national science and technology strategy; and to get on with building those foundations, that infrastructure, the support system, and so on, to allow those companies to become more effective participants in that international marketplace.

Mr. Allmand: I agree with that fully. The question is, do we need this agreement to do it?

The Chairman: Mr. Allmand, I am sorry—

[*Translation*]

au-delà des frontières, bref avoir une politique internationale.

Notre secteur a prouvé qu'il était un chef de file en la matière depuis quelque temps déjà. C'est sans doute le premier qui ait procédé à une rationalisation à l'échelle mondiale. En fait cette initiative que représente le libre-échange est plutôt une réaction à la situation qui prévaut déjà dans le monde à l'heure actuelle. C'est une bonne initiative si l'on veut continuer à jouir du mode de vie que nous connaissons maintenant.

M. Woodbridge: Monsieur Allmand, il est important de comprendre que le phénomène que vous décrivez n'est pas simplement caractéristique des firmes de technologie de l'informatique mais qu'il se produit dans toutes les entreprises de haute technologie et pour une raison simple: la rapidité du changement technologique et la nécessité toujours grandissante d'investir dans la recherche.

Il est de plus en plus coûteux de réaliser des recherches importantes permettant des réalisations commercialisables. Le rythme de la diffusion technologique s'accélère partout au monde et change la structure et la nature de la concurrence internationale. C'est ainsi que les compagnies canadiennes ne font plus seulement concurrence aux Japonais et aux Américains en matière de technologie de pointe mais aux Sud-Coréens et aux Taïwanais.

Deuxièmement, au fur et à mesure de l'internationalisation du marché, il faut pouvoir vendre son produit dans les différents pays acheteurs.

Le défi que cela pose, par conséquent aux petites et moyennes entreprises canadiennes pour se maintenir à flot, est très important. Lorsque vous parlez de fusion, de rationalisation, d'acquisition etc., vous avez sans doute raison, c'est ce phénomène qui se produit à l'heure actuelle. Il faut cependant comprendre pourquoi; la raison est simple, et pour comprendre il faut regarder vers les marchés internationaux.

Notre réaction au Canada ne devrait pas être de sélectionner, de restreindre et de limiter l'investissement étranger, d'adopter une stratégie protectionniste de nos petites compagnies contre les géants étrangers. En effet, aucune protection n'existe sur les marchés internationaux. Ce qu'il faut, c'est bâtir une infrastructure convenable, prévoir des stimulants à l'investissement, des programmes d'appui pour le personnel etc., bref une stratégie nationale de science et technologie. Il faut permettre de cette façon à ces compagnies de participer de façon plus efficace sur les marchés internationaux.

M. Allmand: Je suis tout à fait d'accord avec vous. La question est la suivante: avons-nous besoin de cet accord de libre-échange pour le faire?

Le président: Monsieur Allmand je m'excuse. . .

[*Texte*]

Mr. Allmand: You are cutting it off.

The Chairman: We have gone five minutes over.

Mr. Allmand: There is no time to discuss it. They are very important witnesses.

Mr. McDermid: You had 15 minutes in the first round.

Mr. Allmand: You could spend 2 hours with this group. You are not interested in examining them.

Mr. Fontaine: Send it to the Senate. He has no interest in this.

The Chairman: Mr. Fontaine, please.

Mr. Allmand: My fascist friend over there—

Some hon. members: Order.

Mr. Allmand: I respond the way he talks about us.

Mr. McDermid: Do not call him a fascist.

• 1615

Mr. Allmand: As long as he continues with the kind of language—

The Chairman: Mr. Allmand, please!

Mr. Allmand: —he will get it back.

The Chairman: Mr. Allmand!

Mr. Allmand: Let him stop. He starts it; he will get it back.

Mr. McDermid: Clean up your act.

The Chairman: Is it the Wednesday caucus that has everybody excited? Please! These two gentlemen were making an exceptionally good presentation. I would let them go an extra five minutes. I am hoping that some of my colleagues will voluntarily cut their questioning in the next little while.

Mr. Edwards: These hearings will be a farce if members make them a farce.

Mr. Allmand: I think the question is a farce.

Mr. Edwards: In response to a point that Mr. Allmand sought to make, namely that we Canadians paid a high cost for this agreement, we did not give non-discriminatory access to our energy supply. Water is not in the agreement.

On to the subject at hand. Alberta companies are in touch with me weekly, seeking information on how they can access the United States market. They are particularly interested in their ability to support and encourage sales across the border. I would like to have the benefit of your knowledge when you refer to rationalized Canadian firms. What is the Canadian niche, or are there several of them?

[*Traduction*]

M. Allmand: Vous coupez les débats.

Le président: Vous avez déjà dépassé votre temps de parole de cinq minutes.

M. Allmand: Nous n'avons pas le temps de discuter avec ces témoins si importants.

M. McDermid: Vous avez disposé de 15 minutes au premier tour.

M. Allmand: On pourrait passer deux heures à discuter avec ce groupe. Mais vous n'êtes pas intéressé à cela.

M. Fontaine: Il faudrait référer tout cela au Sénat. Le député ne s'intéresse pas à ces discussions.

Le président: Monsieur Fontaine, s'il vous plaît.

M. Allmand: Mon ami fasciste de l'autre côté de la table. . .

Des voix: À l'ordre.

M. Allmand: Je lui rends la monnaie de sa pièce.

M. McDermid: Ne le traitez pas de fasciste.

M. Allmand: Tant qu'il continuera à utiliser ce genre de langage. . .

Le président: Monsieur Allmand, s'il vous plaît!

M. Allmand: . . . il ne devra pas s'étonner qu'on lui parle de cette façon.

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Qu'il s'arrête, c'est lui qui a commencé et l'on continuera.

M. McDermid: Ressaisissez-vous.

Le président: Est-ce que c'est le caucus du mercredi qui met tout le monde en émoi? Messieurs, s'il vous plaît! Les deux témoins nous ont fait un exposé exceptionnel. Je serais prêt à leur donner cinq minutes de plus. J'espère que certains de mes collègues diminueront volontairement leur temps de question.

M. Edwards: Ces audiences seront de la frime si les membres en font une farce.

M. Allmand: Toute cette question est une véritable farce.

M. Edwards: En réponse à l'argument de M. Allmand selon lequel les Canadiens devront payer un prix élevé pour cet accord, je signale que nous n'avons pas donné l'accès illimité à nos ressources énegétiques. L'eau ne fait pas partie de l'accord.

Revenons-en aux questions à l'étude. Des sociétés albertaines me contactent chaque semaine pour obtenir des renseignements sur la façon d'avoir accès au marché américain. Elles s'intéresent particulièrement à augmenter les ventes aux États-Unis. J'aimerais avoir certains renseignements concernant la rationalisation. En quoi consisterait un bon créneau pour les Canadiens ou y en a-t-il plusieurs?

[*Text*]

Mr. Hughes: There are several, and if you looked at the companies, they probably all have slightly different niches.

Mr. Edwards: What is Canada becoming internationally recognized for in the field?

Mr. Hughes: It is becoming recognized as a leader in information technology. It is one of Canada's brightest industrial hopes.

Mr. Allmand: Without free trade.

Mr. Logan: I would suggest that one area Canada has shown tremendous leadership in is software development. We have seen exciting developments, particularly in Montreal. It is the fastest growing part of the business. Right across the country we have small entrepreneurial companies that are springing up, and that is probably the major inhibitor to the future growth and success of this industry. We have to make these tools so that everybody can use them, and that is where software comes in.

Mr. Edwards: Could we address the residency of data bases, please? Can you give me the benefit of your knowledge and your experience to indicate to me, apart possibly from the Soviet Union and the United States defence establishment, any country in the world that guards as an instrument of national policy the integrity of its data base, and does not allow transporter flows of data?

Mr. Logan: The only country that comes to my mind is Brazil. Brazil has had this policy in the past. They have relaxed it somewhat of late.

Mr. Edwards: Gentlemen, I believe you are Canadians. Do you see that it is offensive to a country's sense of sovereignty that data might be processed from Winnipeg into Minneapolis rather than from Winnipeg into Toronto, or indeed vice versa, from the U.S. into Canada?

Mr. Hughes: No, I do not.

• 1620

Mr. Edwards: I would like to go to your reference to the need for a consistent national telecommunications policy, Mr. Hughes. I believe you were referring to the enhanced and basic services and the definition thereof. Do you think the policy needs a little more work?

Mr. Hughes: Yes, it does, Mr. Chairman. It is very important to the provision of competitive services in Canada that more work be done on it. The short answer to your question is, yes, more work needs done on it.

The rates in Canada must be competitive with those in the U.S.A. I repeat that it is an issue that has nothing specifically to do with the free trade agreement; it is entirely a domestic issue. It would have been here with or without the free trade agreement.

Mr. Edwards: You have referred in your brief and in your remarks to the easier movement of employees,

[*Translation*]

M. Hughes: Il y a différents créneaux et les différentes sociétés occupent sans doute un créneau quelque peu différent.

M. Edwards: En quoi le Canada est-il bien connu dans ce domaine?

M. Hughes: En matière de technologie de l'informatique. C'est là un des meilleurs espoirs pour le Canada.

M. Allmand: Et il ne faut pas le libre-échange pour cela.

M. Logan: C'est dans le domaine du logiciel que le Canada a montré qu'il était chef de file. Il y a des développements très encourageants à cet égard particulièrement à Montréal et c'est dans ce domaine que notre secteur connaît l'expansion la plus rapide. Il y a dans les différentes régions du pays des compagnies qui voient le jour. Il faut élaborer des outils dont tout le monde puisse se servir et c'est là où le logiciel est important.

M. Edwards: Pourriez-vous nous parler du transfert des bases de données? Si l'on ne tient pas compte des autorités de défense soviétique et américaine, connaissez-vous d'autres pays au monde où les transferts de données sont interdits?

M. Logan: Le seul pays auquel je puisse penser est le Brésil qui a adopté une politique à cet effet dans le passé; cette politique a cependant été assouplie récemment.

M. Edwards: Messieurs, je suppose que vous êtes Canadiens. Estimez-vous que le transfert de données d'un pays à l'autre, des États-Unis au Canada et du Canada aux États-Unis porte atteinte à la souveraineté du pays?

M. Hughes: Pas du tout.

M. Edwards: Monsieur Hughes, j'aimerais revenir à votre commentaire sur la nécessité d'adopter une politique nationale sur les télécommunications qui soit cohérente. Je pense que vous faisiez allusion aux services fondamentaux et aux services améliorés et à leur définition. Croyez-vous qu'il faille apporter un peu plus de précision à la politique?

M. Hughes: Oui, monsieur le président. Si nous voulons fournir des services concurrentiels au Canada, il est très important que nous apportions plus de précision à la politique. En bref, il faut la travailler davantage.

Les tarifs canadiens doivent être concurrentiels avec les tarifs américains. Je le répète, cette question n'a rien à voir de précis avec l'accord de libre échange; elle ne touche que le Canada. Le problème serait survenu avec ou sans l'accord.

M. Edwards: Dans votre mémoire et dans vos remarques, vous avez parlé de la facilité avec laquelle les

[*Texte*]

consultants and service personnel across borders. I would think it would be one of your most imortant difficulties at the moment. Could you elaborate a bit on it?

Mr. Hughes: It is indeed one of the most important. It is currently, right now, right this month, this day, an inhibitor to the service providers, the software companies doing a business aggressively in the U.S.A. I think Mr. Potter can cite you chapter and verse from his own company's experience on this.

Mr. Edwards: Could you give us one verse, please, Mr. Potter?

Mr. Potter: Yes, we have a customer in Chicago. It is often quite difficult to get our programming and analytical staff into the country. It is a very expensive marketing problem for us. One of the notes I have made in preparation for today is the inclusion of programmers and systems analysts under the definition of professionals. Moving them back and forth across the border is very key to us. It allows us to open up U.S. opportunities without spending money to set up U.S. offices in the beginning stages.

It is very key, because our product is our service, really. We have to move the people back and forth to deliver the service or the deliverable, as we call it. The after-sale service people who can also go back and forth under this agreement, as I understand it, is another key element from our point of view.

Mr. Gordon Gow (Immediate Past Chairman of the Board, Canadian Advanced Technology Association): I just wanted to make another point. My company, Gandalf, has a taxi distribution system. When we install it in the United States—and we have sold more in the United States than we have in Canada—after one year of installation, I cannot today send in service technicians to effectively keep that taxi system going.

Just in the last month, when we did have a particular problem with the data communications of the system—we have one unique individual who does all of the systems—we could not get him through the border at Toronto. It took us about two days, including the intervention of Mr. Tom Niles to get some freedom for this individuals to go in and help the city of Indianapolis to get back on the air.

Mr. Edwards: Gentlemen, do you have any apprehensions that the United States will swamp us in the other direction in this field?

Mr. Gow: Not in this field. I do not believe we should hide our head in any stretch of the imagination on anything. If you are going to be competitive in this market, it is not the United States that we worry about, it is the Europeans and the Far East. They are coming on very strong, and we have to be very competitive in all aspects, including microtechnology, software,

[*Traduction*]

employés, les consultants et les représentants de service peuvent traverser les frontières. J'aurais cru que ce serait l'un de vos plus grands problèmes. Pourriez-vous développer un peu votre pensée?

M. Hughes: C'est effectivement l'un de nos plus gros problèmes. En ce moment, aujourd'hui même, cette situation nuit aux organismes qui nous fournissent les services; les compagnies de logiciels font une concurrence effrénée sur le marché américain. Je pense que M. Potter pourrait vous donner maints exemples dans sa propre compagnie.

M. Edwards: Pourriez-vous nous donner un seul exemple, monsieur Potter?

M. Potter: Oui. Nous avons un client à Chicago. Il est souvent très difficile de faire entrer nos programmeurs et nos analystes aux États-Unis. C'est un problème de marketing qui nous coûte très cher. Dans les notes que j'ai prises en préparation d'aujourd'hui, j'avais mentionné l'inclusion des programmeurs et des analystes des systèmes dans la définition des professionnels. Il est très important pour nous de leur faciliter le passage à la frontière. Cela nous permet d'avoir accès aux marchés américains sans dépenser de l'argent au début pour ouvrir des bureaux aux États-Unis.

C'est très important, car notre produit, c'est vraiment notre service. Nous devons pouvoir permettre à nos gens de faire la navette d'un pays à l'autre pour offrir le service. Par ailleurs, il est tout aussi important pour nous que les spécialistes de l'après-vente puissent, eux aussi, traverser facilement la frontière en vertu de l'accord.

M. Gordon Gow (président sortant, Association canadienne de la technologie avancée): Je voudrais juste ajouter une chose. Gandalf, ma compagnie, a un système de régulation des taxis. Un an après avoir installé le système aux États-Unis—où nous avons vendu plus d'appareils qu'au Canada—je ne peux pas envoyer mes techniciens pour effectuer les réparations et permettre au système de fonctionner.

Le mois dernier, nous avons eu un problème au niveau de la communication des données du système—nous avons un type extraordinaire qui s'occupe de tous les systèmes—nous n'avons pas pu lui faire traverser la frontière à Toronto. Il nous a fallu près de deux jours et l'intervention de M. Tom Niles pour permettre à cet homme de se rendre à Indianapolis pour y rétablir le service.

M. Edwards: Messieurs, craignez-vous le moindrement que nous soyons à notre tour submergés dans ce domaine par les compagnies américaines?

M. Gow: Pas dans ce domaine. Il ne faut surtout pas baisser pavillon. Si nous voulons être compétitifs dans ce marché, ce ne sont pas les États-Unis que nous devons craindre, mais bien l'Europe et l'Extrême-Orient. Ils sont très forts. et nous allons devoir être concurrentiels à tous les niveaux, y compris aux niveaux de la microtechnologie, du logiciel, des télécommunications et

[*Text*]

telecommunications, and computer architectures. Otherwise we are not going to have other than a subservient role in supplying the industry.

Mr. Edwards: Without access to the U.S. market, we may not be well able to survive the Pacific challenge.

Mr. Gow: We have a very critical aspect coming up in the world, with 1992 and the European Community breaking down its border. It is going to be a much bigger market than the United States market, and it is going to be far more competitive than the United States market. We are going to need access and that development to co-operatively compete within the European market. There will be three markets in the world: the Asian market, the European market, and the North American market, in which we had better play a role or get shut down.

Mr. Edwards: To Mr. Woodbridge, I have a question about the rules of origin. I can see the administrative difficulties you allude to in your brief. Is it not possible, given the gifted nature of our Canadian industry, that some kind of smart card could be physically attached to almost any product, which would read out the country of origin, Canadian versus American content, that sort of thing? Has the industry addressed itself to that particular challenge?

• 1625

Mr. Woodbridge: Anything is possible, I suppose. I do not know how to comment on the smart card idea. It may be a very viable business proposition for somebody.

I guess our major concern is that people understand and deal fairly well with the process of paying duties when they export their products into the United States. We do not want to see that relatively simple process made more complex under a free trade agreement, where the tariffs are removed because of a very onerous requirement to deal with this business of identifying North American manufacturing content. We could be in a worse position than we are now if that were to happen. However, if the issue is resolved, it has to be very simple.

Mrs. Finestone: Just on a point of information, to elaborate on Mr. Edwards' question, is this problem not the same for the Americans?

The Chairman: I expect it probably is, yes.

Mr. Manly: I would like to welcome the representatives of the technology associations here. First of all, CATA pointed out that the free trade agreement or freer trade generally will benefit the leaders in the industry. You point out that Canada lags. Have you considered whether or not the five- to seven-year period in which the United States is going to be looking at the whole question of subsidies is going to put a lot of pressure on the Canadian government, so it will not be able to initiate new programs that will help research and development in

[*Translation*]

des architectures d'ordinateur. Autrement, nous ne jouerons qu'un rôle secondaire dans le secteur.

M. Edwards: Si nous n'avons pas accès au marché américain, nous risquons de ne pas pouvoir relever le défi du Pacifique.

M. Gow: Nous approchons d'une période très critique dans le monde, puisqu'en 1992, la Communauté européenne va ouvrir ses frontières. Ce marché sera beaucoup plus grand que le marché américain, et beaucoup plus compétitif. Nous allons avoir besoin de l'accès et du développement pour pouvoir faire concurrence au marché européen en coopération avec les États-Unis. Désormais, il y aura trois marchés à travers le monde: le marché asiatique, le marché européen et le marché nord-américain, dans lequel nous avons intérêt à jouer un rôle sous peine de disparaître.

M. Edwards: J'aimerais poser une question au sujet des règles d'origine à M. Woodbridge. Je peux comprendre les difficultés administratives que vous avez mentionnées dans votre mémoire. Étant donné les dons de notre industrie canadienne, ne serait-il pas possible de fixer sur pratiquement tous les produits une fiche commode indiquant le pays d'origine, par exemple, qu'il s'agit d'un contenu canadien et non américain? Le secteur a-t-il cherché à relever ce défi?

M. Woodbridge: J'imagine que tout est possible. Je ne sais pas quoi vous dire au sujet de votre fiche. Cela pourrait devenir une excellente affaire pour quelqu'un.

Ce qui nous intéresse d'abord et avant tout, c'est de voir à ce que les gens comprennent bien et acceptent le principe du paiement de droits lorsqu'ils exportent un produit aux États-Unis. Nous ne voulons pas qu'un processus aussi simple soit compliqué par un accord de libre-échange qui supprimerait les tarifs à cause d'une stipulation aussi complexe que cette question d'identifier le contenu de fabrication nord-américain. Si tel est le cas, nous serions en plus mauvaise posture que nous le sommes en ce moment. Toutefois, si nous voulons résoudre le problème, il faut que ce soit très simple.

Mme Finestone: Question d'information. Pour reprendre la question de M. Edwards, les Américains n'ont-ils pas le même problème?

Le président: Je suppose que oui.

M. Manly: J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants des associations technologiques. Premièrement, selon l'ACTA, l'accord de libre-échange, ou la libéralisation des échanges en général, va s'avérer avantageuse pour les dirigeants de l'industrie. Vous avez signalé que le Canada a du retard. Avez-vous songé à la possibilité que la période de cinq à sept ans que les États-Unis veulent prendre pour examiner toute la question des subventions risque de mettre le gouvernement canadien dans de mauvais draps? Sans ce genre d'initiatives

[*Texte*]

Canada, and Canada will continue to be a laggard without that kind of government initiative?

Mr. Woodbridge: When it comes to the question of who is out-subsidizing whom in the area of science and technology, there is no question that the Americans are far ahead.

Mr. Manly: Because of the military, and they are able to do that under the military exemption this agreement gives them.

Mr. Woodbridge: No, not just because of the military. It is important to understand that the $35 billion or $38 billion a year that the Americans pump into military related research and defend as not being an industry subsidy because it falls under the rubric of defence or national security is a lot of hogwash. What they are doing is supporting the development of technologies that are eventually commercialized. They are supporting their defence industries in that process, and that is a significant portion of the American industrial structure.

We do not have anything like that in Canada, so when you are talking about adding subsidies, you have to take that into account. But it is not just in the military area. The small business set-asides in the U.S., for example, set aside a portion of all government purchases for small business. In the procurement agreement that has been struck under the free trade proposal, we have lowered the GATT threshold from $171,000 U.S. down to $25,000 U.S. In our view, that is precisely the area in which the small business set-asides will take effect.

The Government of Canada has indicated their intent to examine the whole question of small business set-asides to see if we can put in place a comparable program. But if you go right across the whole spectrum of support for technology enterprise, Canada versus U.S., you find that their subsidies are at least on par and generally ahead of where we are.

Mr. McDermid: Exactly.

Mr. Woodbridge: If they get into a question of evaluating—

Mr. Manly: I would like to move on to a different question. I would like to raise article 2004 with you, which says that both Canada and the United States will work in the Uruguay Round to reach greater protection of intellectual property. At the same time, your industry is very concerned that national barriers to it should not develop. I would like to raise whether this movement for the protection of international property is not simply a shift from giving nations certain control over information in their interest to commercial enterprises, so they will have that kind of control. The multinational corporations will end up with more and more control, so effective national sovereignty on a universal basis will be

[*Traduction*]

gouvernementales, il ne pourra pas y avoir de nouveaux programmes de recherche et de développement, et le Canada continuera d'avoir du retard.

M. Woodbridge: Lorsqu'il s'agit de savoir quel pays dépasse l'autre en termes de subventions au titre de la science et de la technologie, il n'y a aucun doute que ce sont les États-Unis.

M. Manly: À cause des forces armées. Ils peuvent le faire grâce à l'exemption prévue dans l'accord pour les forces armées.

M. Woodbridge: Non, pas seulement à cause des forces. Il est important de comprendre que lorsque les Américains consacrent de 35 à 38 milliards de dollars par année à des projets de recherche militaire et qu'ils le justifient en prétendant qu'il ne s'agit pas d'une subvention industrielle car ces dépenses tombent sous la rubrique de la défense ou de la sécurité nationale, c'est de la pure foutaise. Ils sont en train d'encourager le développement de technologies qui seront commercialisées ultérieurement. Ce faisant, ils aident l'industrie de la défense, qui représente une partie importante de la structure industrielle américaine.

Nous n'avons rien de semblable au Canada, et il faut en tenir compte lorsque l'on pense à ajouter des subventions. Mais cela ne se limite pas au domaine militaire. Par exemple, le programme d'encouragement des petites entreprises américaines réserve une partie de tous les achats gouvernementaux pour la petite entreprise. Dans l'accord relatif aux achats conclus en vertu de l'accord de libre-échange, nous avons ramené le seuil du GATT de 171,000$ U.S. à 25,000$. À notre avis, c'est précisément dans ce domaine que le programme d'encouragement des petites entreprises interviendra.

Le gouvernement du Canada a manifesté son intention d'étudier toute cette question pour voir s'il ne lui serait pas possible de mettre sur pied un programme comparable. Mais si vous examinez toute la vaste gamme des programmes de soutien des entreprises de technologie, en comparant le Canada aux États-Unis, vous verrez que les subventions américaines sont au moins équivalentes sinon supérieures aux nôtres.

M. McDermid: Précisément.

M. Woodbridge: Si l'on commence à évaluer. . .

M. Manly: J'aimerais passer à autre chose. Passons à l'article 2004, qui dit que le Canada et les États-Unis devront s'efforcer, au cours des négociations en Uruguay, d'assurer une plus grande protection de la propriété intellectuelle. En même temps, votre secteur tient absolument à ce que l'on évite de créer des barrières nationales. Je me demande si ce mouvement en faveur de la protection de la propriété intellectuelle n'est pas seulement une façon d'enlever aux gouvernements un certain contrôle sur l'information qui est dans l'intérêt de la nation et de le donner aux entreprises commerciales. Ainsi, les multinationales se retrouveront avec un contrôle de plus en plus grand, diminuant ainsi la

[*Text*]

diminished. Is that not the impact of article 2004 and what it looks for in the GATT negotiations?

• 1630

Mr. Woodbridge: I think it would be important to give Bob Logan an opportunity to address that question. But let me just say that knowledge is driving industrial growth, economic growth, and where we fall short as a nation is our investment in the development and creation of that knowledge base. We in this country perform roughly half, almost a third, the level of R and D that they perform in the United States, comparatively. We are not producing enough science and technology graduates even to contemplate an expansion of national research effort. We simply have not taken that particular bull by the horns yet. If you look at the advanced technology industry as a share of the gross domestic product in Canada, it is about half what it is in the United States.

Absolutely, when you look at the application of intellectual property laws, at present they are going to appear to favour larger corporations, because that is where a lot of the existing knowledge in intellectual property resides. If you look at the effect of those laws as they apply to emerging Canadian industry, they have every bit as much concern with the protection of the intellectual property they have developed as the large guys. The problem we face is not that we are being jobbed by the international emphasis on protection of intellectual property rights but that we have to generate more intellectual property in this country. That is our dilemma.

Mr. Langdon: Welcome. I want to put to you a case that disturbs me greatly, a case I saw far too often as I grew up in my home town of Kitchener, a case one sees far too often these days across both Ontario and Quebec, of take-overs by foreign companies of Canadian firms once they have reached a certain level and invested a great deal in research and development. It seems to me this is especially the case with research- and development-intensive firms. With the trade deal, performance requirements are still permitted with investment take-overs dealing with R and D requirements, but they are permitted only for firms that have assets above $150 million. I would ask you, in CATA, for instance, how many firms would that apply to?

Mr. Woodbridge: About 20% of the membership.

Mr. Langdon: So about 80% of the membership would be open to direct take-over, without any review whatsoever to see to it that there was some guarantee that the research and development capacity that had been built

[*Translation*]

souveraineté nationale à travers le monde entier. Ne croyez-vous pas que ce seront là les répercussions de l'article 2004 relativement aux négociations du GATT?

M. Woodbridge: Je pense qu'il serait important de laisser Bob Logan répondre à cette question. Cependant, j'aimerais d'abord dire que c'est la connaissance qui encourage la croissance de l'industrie, la croissance économique, et là où le Canada a des lacunes, c'est au niveau de notre investissement dans la création et le développement de cette base de connaissance. Au Canada, la recherche-développement se situe à la moitié, presque au tiers de ce qu'elle est aux États-Unis. Nous n'avons pas suffisamment de diplômés en sciences et en technologie pour même envisager d'augmenter nos efforts au niveau de la recherche à l'échelle nationale. Nous ne nous sommes tout simplement pas encore attaqués au problème. En termes de pourcentage du produit national brut canadien, l'industrie de la technologie avancée se situe à peu près à la moitié de ce qu'elle est aux États-Unis.

Absolument. Si vous prenez les Lois sur la propriété intellectuelle, elles vont vous sembler favoriser les grandes sociétés, car c'est là où se trouve une bonne partie des connaissances dans le domaine de la propriété intellectuelle. Si vous examinez l'effet de ces lois sur les nouvelles industries canadiennes, vous verrez qu'elles sont tout aussi intéressées à protéger la propriété intellectuelle qu'elles ont acquise que les grosses entreprises. Notre problème n'est pas le fait que la protection de la propriété intellectuelle prend de l'importance à l'échelle internationale, mais bien que nous devons en acquérir plus ici même au Canada. C'est le dilemme auquel nous faisons face.

M. Langdon: Bienvenue. J'aimerais vous parler d'un cas qui m'inquiète énormément, une situation que j'ai vu trop souvent au cours de ma jeunesse à Kitchener. C'est une situation que l'on voit encore trop souvent aujourd'hui en Ontario et au Québec. Il s'agit des prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers une fois qu'elles ont atteint un certain niveau et investi beaucoup d'argent dans la recherche et le développement. Cela semble être le cas particulièrement des entreprises qui font beaucoup de recherche-développement. En vertu de l'accord de libre-échange, il sera toujours possible d'imposer des exigences de rendement au niveau de la recherche-développement dans le cas des prises de contrôle par investissement, mais seulement pour les entreprises ayant un actif de plus de 150 millions de dollars. Je voudrais savoir combien d'entreprises membres de l'ACTA, par exemple, sont visées par cette disposition?

M. Woodbridge: Près de 20 p. 100 de nos membres.

M. Langdon: Donc, environ 80 p. 100 de vos membres courent le risque d'une prise de contrôle directe, sans qu'aucun examen ne soit effectué pour s'assurer d'une garantie quelconque que la capacité de recherche et de

[*Texte*]

up in this country would stay and expand in this country. Does that disturb you as an element of the deal, as with some of the other things you have noted?

Mr. Woodbridge: Steve, I appreciate the point you are making. I am very sympathetic to it, just as a Canadian seeing that sort of thing happen. But you have to put it in the context of why it is happening. Just as a point of principle, I think you should be far more concerned about the slow rate of new business creation in your province than about take-overs of existing business. The two are both related, I think, to our weakness in those science and technology fields.

Mr. Langdon: I am with you on that. We do not disagree on that.

Mr. Woodbridge: But in an order of priorities, the higher priority is the low rate of new business formation.

Part of the market-related factors you are dealing with here is the fact—we touched on it earlier—that markets are international and so on. Small companies are the source of a high percentage of innovative ideas in the country. The problem is that once they have a great idea and try to bring it to market, they are faced with the fact that they have limited resources, a limited number of people, and they tend to be technology-oriented rather than market-oriented. They are trying to pump their products out into an international marketplace which is extremely complex and confusing.

• 1635

If they do not grow quickly and dynamically, then chances are that they are in a position to be taken over. Takeovers are not necessarily bad.

Mr. Langdon: No, they are not necessarily—

Mr. Woodbridge: The infusion of capital and so on which can accompany takeovers can be very beneficial.

Mr. Langdon: Again, I agree with you: takeovers are not necessarily bad if it is possible to undertake a review process that gets some commitments with respect to the R and D capacity which has been built up. We have operated with FIRA, with respect to those kinds of commitments. The government claims that it has not operated as an impediment to new capital coming in, which provides these marketing and capital injections that you talk about.

But we have given up a major concession here. What difference does it make to go from $50 million to $150 million, as is the case with the change that is taking place?

An hon. member: Five million.

Mr. Langdon: Five million.

[*Traduction*]

développement acquise ici même au Canada pourra y rester. Est-ce que cet élément de l'accord vous préoccupe autant que les autres choses que vous avez mentionnées?

M. Woodbridge: Steve, je comprends votre argument. En tant que Canadien, je sympathise avec vous. Mais vous devez placer les choses dans le contexte de la situation actuelle. Par principe, je crois que vous auriez plutôt lieu de vous inquiéter de la lenteur de la création de nouvelles entreprises dans votre province que de la prise de contrôle des entreprises existantes. Les deux problèmes, selon moi, découlent de nos lacunes dans les domaines de la science et de la technologie.

M. Langdon: Je suis d'accord avec vous; nous sommes sur la même longueur d'ondes à ce sujet.

M. Woodbridge: Cependant, en termes de priorité, le problème le plus sérieux est la lenteur de la création de nouvelles entreprises.

Une partie du problème au niveau du marché—et nous en avons parlé un peu plus tôt—c'est le fait que les marchés sont internationaux, etc. Les petites compagnies sont responsables pour une grande proportion des idées innovatrices au Canada. Le problème est que, dès qu'elles ont une excellente idée et qu'elles veulent la commercialiser, elles ne peuvent pas y donner suite parce que leurs ressources sont limitées et leur personnel peu nombreux, sans parler du fait qu'elles sont généralement axées sur la technologie plutôt que sur le marché. Elles veulent vendre un produit sur un marché international qui est devenu extrêmement complexe.

Si elles ne réussissent pas à grandir rapidement et dynamiquement, elles risquent de faire l'objet d'une prise de contrôle. Mais les prises de contrôle ne sont pas nécessairement mauvaises.

M. Langdon: Non, elles ne sont pas nécessairement. . .

M. Woodbridge: L'infusion de capitaux, et ainsi de suite qu'entraînent les prises de contrôle peut être très avantageuse.

M. Langdon: Encore une fois, je suis d'accord avec vous: les prises de contrôle ne sont pas nécessairement mauvaises s'il est possible de procéder à un examen permettant d'obtenir des engagements relativement à la capacité de R&D accumulée. L'AEIE nous a permis de faire respecter ce genre d'engagement. Le gouvernement soutient qu'elle n'a pas empêché la rentrée de nouveaux capitaux, qui entraînent la commercialisation et l'injection de capitaux dont vous parliez.

Cependant, nous avons cédé quelque chose d'important. Quelle différence cela fait-il de passer de 50 millions de dollars à 150 millions de dollars, comme c'est le cas avec le changement qui est intervenu?

Une voix: Cinq millions.

M. Langdon: Cinq millions.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Langdon, you were doing fine until the question. Your statement was brief, it was right on the end of the time. But I do not think we can countenance an answer, unfortunately. Mr. Woodbridge said in answer to an earlier question of yours that perhaps Mr. Logan should have been allowed. . . Perhaps he can comment briefly on either or both, and then we will move on.

Mr. Langdon: It is just a single percentage figure that I would like to get.

Mr. Logan: Mr. Langdon, a point was made earlier about the globalization of what is going on in the world. If you will agree that this is a response to what is happening economically—it goes beyond just high tech. I think the key point here is that you can have performance requirements, but what you potentially do is prop up something that really does not go anywhere. I think we are very much market-driven in this industry, because it is a very entrepreneurial industry.

I can look at many research and development activities in this country that are second to none. They are world class. They can compete very effectively. Many of these companies might buy a small Canadian company for an idea. Why would they want to move that outside of Canada, if you have the skill sets here?

Look at our laboratory in Toronto. One of the reasons that our Canadian lab has been so competitive against all its sister labs around the world is the supply of outstanding people, particularly from Kitchener. Clearly, Waterloo has been a great supply of people, and we find through that co-op program that people hit the lab and they are producers on day one.

If you ask our lab director why that lab has grown the way it has—it has had a 35% compound growth rate over the last 8 years and is the third largest lab in Canada—he will say it is the people whom we have been able to attract. We have had much more success here than we could ever find in the U.S. because the competition is much greater in the U.S. Frankly, while they have some good schools in the U.S., they also have a lot of very mediocre schools. The level here is generally better.

Mr. Langdon: I had asked about that one percentage figue, and I wondered if CATA did have a quick response to that.

The Chairman: Can you give us a percentage figure, just in one number?

[*Translation*]

Le président: Monsieur Langdon, tout allait bien jusqu'à votre question. Votre déclaration était brève, et elle s'est terminée juste à temps. Malheureusement, je ne crois pas que nous ayons le temps d'écouter la réponse. En réponse à une de vos premières questions, M. Woodbridge avait dit que M. Logan pourrait peut-être. . . Peut-être pourrait-il nous parler brièvement de l'une ou l'autre question, après quoi nous poursuivrons la discussion.

M. Langdon: Je voudrais simplement obtenir un pourcentage.

M. Logan: Monsieur Langdon, quelqu'un a mentionné tout à l'heure la mondialisation. Vous conviendrez que c'est en réaction à ce qui se produit sur le plan économique—cela va au-delà de la haute technologie. Il importe de comprendre que, malgré les exigences de rendement, vous risquez de soutenir quelque chose qui n'aboutira à rien. Je pense que notre secteur est très axé sur le marché, car l'entreprenariat est très fort.

Je pourrais vous nommer de nombreuses entreprises de recherche et de développement au Canada qui n'ont d'égales nulle part. Ce sont des entreprises de premier ordre qui peuvent très bien concurrencer leurs rivales. Bon nombre d'entre elles pourraient acheter une petite entreprise canadienne pour obtenir une idée qu'elle a conçue. Croyez-vous qu'elle voudrait s'installer ailleurs qu'au Canada si les compétences étaient déjà ici?

Prenez notre laboratoire de Toronto. Une des raisons pour lesquelles notre laboratoire canadien a su si bien concurrencer les autres laboratoires à travers le monde est le personnel extraordinaire que nous avons recruté, particulièrement à Kitchener. Manifestement, Waterloo nous a fourni énormément de gens, et grâce au programme d'enseignement alterné, les gens arrivent au laboratoire et commencent à produire dès le premier jour.

Si vous demandiez à notre directeur de laboratoire pourquoi le laboratoire a grandi comme il l'a fait—c'est le troisième laboratoire en importance au Canada, avec un taux composé de croissance de 35 p. 100 sur 8 ans—il vous répondrait que c'est grâce aux gens que nous avons réussi à recruter. Notre taux de succès ici a été de loin supérieur à ce que nous aurions pu réaliser aux États-Unis car la concurrence y est beaucoup plus importante. Il faut dire que, si les États-Unis jouissent de quelques bonnes universités, ils ont aussi plusieurs universités très médiocres. Au Canada, la qualité de l'instruction est généralement supérieure.

M. Langdon: J'avais posé une question au sujet du pourcentage, et j'aimerais que l'ACTA y réponde rapidement.

Le président: Pouvez-vous nous donner simplement un pourcentage, juste un chiffre?

[*Texte*]

Mr. Woodbridge: We have not made any assessment of the impact of that, but it does not appear to be a concern among our membership. Nobody has raised it with us.

• 1640

Mrs. Collins: I, too, would like to welcome ITAC and CATA. It is certainly very refreshing to have such a positive and dynamic outlook. I know your industry is indeed a sunrise industry in our country. I would agree with you that we should, indeed, perhaps give more weight in our thinking to industries such as yours that represent such an important part of our GNP.

ITAC indicated their revenues of their member companies in the order of about $23 billion. What about CATA?

Mr. Hughes: It is for the industry as a whole, not just ITAC companies.

The Chairman: Excuse me, Mrs. Collins. As I recall, you felt three-quarters of that was part of your membership.

Mrs. Collins: Yes, that is right, within your industry.

Mr. Hughes: That is exactly right.

Mrs. Collins: Within CATA—again, not just your membership, but the industries you represent—I wonder if you have a rough figure of what it would represent in terms of revenues and/or employees.

Mr. Woodbridge: I cannot give you a precise figure, but let me put it into the context of a study that was done by the Ministry of State for Science and Technology about a year and a half ago. They looked at the potential for all the advanced technology industries in this country to grow.

Unfortunately, they started from the position when they did that study that we were losing international market share, but they made the assumption of what the contribution of advanced technology industries would be to Canadian society by 1995 if we could sustain our current international market share. The total figure they came up with was $25 billion a year. That would make the advanced technology grouping that they used overwhelmingly the largest component of the Canadian GDP.

This was a consulting study, and they had the consultant look at the opportunities to expand. What would be the optimum share of international markets? Those high-tech markets, by the way, are growing at twice the rate of world markets in general or international trade in general. What would be the optimum if we had all the factors right and we really went at it, if it became a national goal, a national priority, just to really boost up those sections of the Canadian economy? They came up

[*Traduction*]

M. Woodbridge: Nous n'avons pas évalué les répercussions, mais cela ne semble pas poser de sérieux problèmes pour nos membres. Personne ne nous en a parlé.

Mme Collins: Je désire souhaiter moi aussi la bienvenue à l'ACTI et à l'ACTA. Un point de vue aussi positif et aussi dynamique a quelque chose de très rafraîchissant. Je sais que votre industrie est effectivement une industrie de pointe dans notre pays. Je conviens que nous devrions peut-être accorder plus d'importance, dans notre réflexion, à des industries comme la vôtre, qui représentent une partie tellement importante de notre PNB.

L'ACTI a fait savoir que le revenu de ses sociétés membres est de l'ordre de 23 milliards de dollars. Qu'en est-il de l'ACTA?

M. Hughes: Il s'agit de l'ensemble de l'industrie et non pas seulement des sociétés membres de l'ACTI.

Le président: Pardon, madame Collins. Si je me souviens bien, vous avez semblé croire que les trois quarts de cette somme revenaient à vos membres.

Mme Collins: Oui, c'est exact, il s'agit de votre industrie.

M. Hughes: C'est tout à fait juste.

Mme Collins: Au sein de l'ACTA—encore une fois, non pas seulement vos membres, mais les industries que vous représentez—n'auriez-vous pas un chiffre approximatif pour décrire vos revenus ou vos employés.

M. Woodbridge: Je ne suis pas en mesure de vous fournir un chiffre exact, mais j'aimerais vous parler d'une étude qui a été réalisée par le ministère d'État à la Science et à la Technologie il y a environ 18 mois. Le ministère a examiné les possibilités de croissance de toutes les industries à technologie avancée du pays.

Malheureusement, on a pris comme point de départ, au moment d'entreprendre l'étude, que nous étions en train de perdre notre part du marché international, mais on a présenté l'hypothèse de ce que serait l'apport des industries à technologie avancée à la société canadienne en 1995 si nous pouvions conserver notre part existante du marché international. On est arrivé au chiffre total de 25 milliards par année. Cela ferait du regroupement des entreprises à technologie avancée qu'on a utilisées à cette fin, l'élément le plus important, et de beaucoup, du PIB du Canada.

Il s'agissait d'une étude réalisée par un consultant et on a demandé à celui-ci d'examiner les possibilités d'expansion. Quelle serait la part optimale des marchés internationaux? Ces marchés de la haute technologie, disons-le, grandissent à un rythme qui est le double du taux de croissance des marchés mondiaux en général ou du commerce international en général. Quelle serait la situation optimale si tous les facteurs étaient favorables et si nous y mettions vraiment de l'effort, si cela devenait un

[*Text*]

with what they thought was a realistic figure of $42 billion by 1995.

Now, I cannot vouch for the numbers, but it is important, I think, in the collective mind-set of a group dealing with the free trade issue to keep those kinds of figures in mind, that what we are dealing with here is the future of the Canadian economy. There has to be a major shift in the structure of the Canadian economy over time towards those science and technology-driven industrial sectors, towards those knowledge-intensive sectors, and the potential for growth there is enormous. That, we would hope, Mr. Chairman, as you suggested, should be weighted a little disproportionately in the decision-making process.

Mrs. Collins: I would certainly agree with you. Coming from British Columbia and Vancouver and having had the pleasure of speaking to your chapter in Vancouver, I know how important it is to our part of the country, and the future for our children is going to be in those industries.

I will come back to some specifics that you mentioned regarding some of the positive aspects of the agreement as they impact on your industries. The area of personnel entry: you commented on this earlier in your presentation. I wonder if you could provide maybe anecdotal, but some actual examples of how you see that improving the ability of your companies to compete in the North American market, just to provide a little more framework to that concept.

Mr. Woodbridge: I am sorry; I did not understand the question.

Mrs. Collins: The personnel entry, being able to move people back and forth between Canada and the U.S. as a result of the free trade agreement.

Mr. Gow: First of all, our people will not have to take squash rackets across any more. That is going to save some.

I think the freedom of being able to market your product, particularly the software products Don was talking about... A lot of these are combined with hardware boxes as well, so you have to provide the full service. This will provide us with an advantage that in fact will get away from the negative aspect of the person's saying: you are from Canada; if anything goes wrong, I cannot afford to have this portion of my business out-of-business because you cannot get somebody here to help me from your engineering crew.

So you are going to get, from the systems analysts' point of view and from the consultative process of making sure their business is running more access to be able to get the key people to that product, to that client, and then be able to develop a strategy with that client to further enhance his business. And you become a strategic partner with him and you grow with him. If you cannot, if you

[*Translation*]

but national, une priorité nationale de vraiment encourager ces éléments de l'économie canadienne. On a abouti au chiffre jugé réaliste de 42 milliards de dollars pour 1995.

Évidemment, je suis incapable de garantir ces chiffres, mais il est important, je pense, dans la mentalité collective d'un groupe qui examine la question du libre-échange, de garder ces chiffres en mémoire, car il s'agit ici de l'avenir de l'économie canadienne. Il s'est produit avec le temps, dans la structure de l'économie canadienne, un glissement important vers ces secteurs industriels animés par la science et la technologie, vers ces secteurs fondés sur des connaissances, où les possibilités de croissance sont énormes. C'est un fait qui, nous l'espérons, comme d'ailleurs vous l'avez suggéré, monsieur le président, entrera en ligne de compte, même un peu hors de proportion, dans le processus des décisions.

Mme Collins: Je suis tout à fait d'accord. Venant de la Colombie-Britannique et de Vancouver et ayant eu le plaisir de m'entretenir avec des membres de votre chapitre de Vancouver, je sais à quel point c'est important pour notre partie du pays et je sais que l'avenir de nos enfants passera par ces industries.

J'aimerais revenir sur des points particuliers que vous avez mentionnés au sujet des aspects positifs de l'accord et de leur influence sur vos industries. Il y a la question de l'accès du personnel: vous en avez parlé au début de votre présentation. Pourriez-vous nous fournir des anecdotes, peut-être, des exemples concrets de la manière dont cet accord améliorera l'aptitude de vos entreprises à subir la concurrence sur le marché nord-américain, pour nous décrire un peu mieux le cadre de ce concept.

M. Woodbridge: Je suis désolé, je n'ai pas compris votre question.

Mme Collins: L'accès du personnel, la possibilité de traverser constamment la frontière canado-américaine à la suite de l'accord sur le libre-échange.

M. Gow: Tout d'abord, nos gens n'aurons plus besoin de transporter leurs raquettes de squash d'un pays à l'autre. On économisera un peu de cette manière.

Il y a la liberté de pouvoir commercialiser votre produit, et tout particulièrement les produits logiciels dont Don a parlé. Une grande partie de ce logiciel suppose aussi du matériel: il faut donc fournir un service intégral. Cela nous fournira un avantage. On ne nous dira plus: vous êtes du Canada: si quelque chose ne tourne pas rond, je ne peux pas me permettre que cette partie de l'activité de mon entreprise se trouve à l'extérieur, car vous ne pouvez pas m'envoyer quelqu'un de votre service de génie qui vienne régler mon problème.

Au point de vue des analystes de systèmes et sur le plan de la consultation qui assure le bon fonctionnement des entreprises, l'accès sera donc facilité et les principales personnes ressources pourront se rendre vers ce produit, vers ce client et établir avec le client une stratégie qui lui permette d'améliorer encore son entreprise. On devient alors son partenaire stratégique et on connaît une

[*Texte*]

have to do that from a remote, you are never going to get involved. They are always going to have somebody else involved with it.

• 1645

The world is becoming smaller and smaller and smaller, and if you are not involved, if you are not able to play on those strategic plans for those corporations and be part of their team, then you are going to be subject to the whims of somebody coming along and getting lowest price—just "Well, give me some of those and then we will put it together; we do not need you". You do not have anything then to rely on; you do not have anything to develop.

I think with the freedom of flow both ways, of having people being able to learn from the Americans coming this way and our going into deal with them. . . As I said earlier, I do not think Canadians should ever hold their heads low on being able to go in there on the development of telecommunications and computer technology and software. We are at the present time, and I think we should continue to strive for that leadership, the recognized leaders in telecommunications. Look at the thrust that Northern Telecom has made within that marketplace, let alone the world marketplace. That will allow them to take some of the people from BNR in there. Right now they cannot go in. After the system has been installed one year, they have to establish in the U.S.

I think it gives us a tremendous economic business development environment, because the people you are doing business with today are looking to doing business in their own environment world-wide. You have to be able to move with them; and whether it is the United States, Australia, the Pacific Rim, or Europe, you have to be able to react to them; otherwise you are not part of their strategy, and we have to be part of their strategy.

Mrs. Collins: Right. One thing I find so fascinating about your industry and the attitudes you portray today is your welcoming attitude towards competition. It is so different from many industries that we have heard from on from this committee and the previous committee that dealt with the free trade agreement. To what do you attribute that? Is that the nature of the people? How did it happen that in your industry you are so gung ho and so positive and able to compete?

Mr. Gow: I do not think we want to die. I think we want to go on living; and in order to go on living, you have to be competitive. You have to be able to meet those challenges; and our products go through a life cycle that is very short. It is renewable. You are always learning something new, and so you are able to bring new people in. You are able to get them onto the projects; you are able to excite them about what is going on, and carrying

[*Traduction*]

croissance parallèle à la sienne. Dans le cas contraire, s'il faut travailler de loin, cette participation devient impossible. C'est toujours quelqu'un d'autre qui l'obtiendra.

Le monde devient de plus en plus petit et lorsqu'on n'y participe pas, lorsqu'on ne peut pas jouer un rôle dans les plans stratégiques de ces sociétés, lorsqu'on ne peut pas faire partie de leur équipe, alors on est soumis aux caprices de quiconque arrive et peut offrir des prix plus bas: «Donnez-nous quelques-unes de ces choses-là et nous les assemblerons; nous n'avons pas besoin de vous». On n'a plus rien alors sur quoi l'on puisse compter; on n'a plus rien à développer.

Il y a la liberté de mouvement dans les deux sens, les gens peuvent apprendre quelque chose des Américains qui viennent ici et nous pouvons, de notre côté, aller conclure des ententes avec eux. Comme je l'ai dit plus tôt, les Canadiens n'ont pas besoin de se montrer timides pour ce qui est de leur aptitude à aller participer là-bas au progrès des télécommunications, de l'informatique et du logiciel. À l'heure actuelle, on nous reconnaît comme des chefs de file en télécommunications et, à mon sens, nous devrions essayer de garder cette avance. Qu'on songe à ce que Northern Telecom a fait sur ce marché, sans parler du marché mondial. Les gens de BNR pourront se rendre là-bas. Ils ne le peuvent pas, actuellement. Après que le système a été installé un an, ils doivent aller s'établir aux États-Unis.

À mon sens, cela nous donne un merveilleux environnement pour le développement économique des entreprises, car les gens avec qui l'on traite aujourd'hui cherchent à exercer leur activité dans leur propre environnement sur le plan mondial. Il nous faut pouvoir nous déplacer avec eux; et que ce soit aux États-Unis, en Australie, le long du Pacifique ou en Europe, il faut pouvoir réagir à ce qu'ils font; sinon, on est écarté de leur stratégie. Or, il nous faut participer à leur stratégie.

Mme Collins: Vous avez raison. Une des choses que je trouve tellement fascinante au sujet de votre industrie et des attitudes que vous illustrez aujourd'hui, c'est votre façon d'accueillir la concurrence. C'est tellement différent de bien des industries qui sont venues témoigner devant notre Comité et devant le comité antérieur qui traitait de l'accord de libre-échange. À quoi attribuez-vous cette attitude? Est-ce dans la nature des gens? Comment se fait-il que, dans votre industrie, vous soyez tellement enthousiastes, tellement positifs, tellement capables d'affronter la concurrence?

M. Gow: C'est que nous ne voulons pas mourir. Nous voulons continuer à vivre; et pour continuer à vivre, il faut se montrer compétitif. Il faut pouvoir relever ces défis; or, nos produits ont une durée utile qui est très courte. C'est un domaine renouvelable. Il nous faut toujours apprendre quelque chose de nouveau et c'est ainsi qu'on peut obtenir la participation d'un nouveau collaborateur. On peut les faire participer aux projets; on

[*Text*]

that forward will in fact be part of their life. Equally, they go on their sabbaticals, and they come back into the system again. So it is quite recyclable; and it is always learning.

It is a cyclical learning. It is five years working and the co-op program—four months in school, four months out. You get that environment. It is something that you are not handed. You must go out and demonstrate that you can compete in that world, and if you cannot, then you go off and you are forgotten. Unfortunately, the government in a lot of a cases picks you up on that and lets you pay for it.

Mr. Logan: I will add to Gordon's comment. It is a culture of change. The only constant in this business is change. Today you might not be competitive, but tomorrow you are, and the next day you might not be. You are literally in that environment continually. And you welcome that, because you are continually learning from one another.

Mr. Gow: If I could give you a example of that. Gandalf is not a very big company, although it sounds big at $160 million some odd. We are very small in the world competition side of things. But last year in order to stay even—I am not talking about new products—we had to bring out 18 new products. That is one and a half per month on an average, just to keep ourselves in a stable environment with the competition world-wide.

Mrs. Collins: It would be interesting if you could find a way to transfer that mind-setting culture to some of our other industrial sectors in Canada.

• 1650

Mr. Gow: We have that. I mean, Mr. Allmand brought up the resource industry and the mining industry. They typically have stuck their heads in the sand. They have not adopted some of the technologies. Every time they are on a high, they do not need the technology advances. And every time they are on a low, they say they cannot afford it. They never balance off to in fact go out. I mean, in your own industry, we do not even have a Canadian high-tech saw to cut down all the lumber.

Mrs. Collins: Yes, right.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Collins. I agree with Mr. Allmand that we really do not have enough time for a subject as fascinating as you gentlemen brought for us. Unfortunately, to get through all the

[*Translation*]

peut les rendre enthousiastes au sujet de ce qui se passe et le maintien de cette attitude fera effectivement partie de leur vie. De plus, ils prennent des périodes sabbatiques puis ils rentrent dans le réseau. C'est donc passablement recyclable; et il est toujours question d'apprendre.

C'est un apprentissage cyclique. On travaille cinq ans et il y a le programme de coopération—quatre mois à l'école, quatre mois au travail. On assimile cet environnement. Ce n'est pas quelque chose qui vous est transmis. Il faut aller faire la preuve qu'on peut affronter la concurrence dans ce monde et, si on ne le peut pas, on s'éloigne et on n'est oublié. Malheureusement, dans bien des cas, le gouvernement vous ramasse et vous fait payer la note.

M. Logan: Au commentaire de Gordon, j'ajouterai ceci que c'est une culture du changement. La seule chose qui ne change pas dans ce domaine, c'est le changement. Vous n'êtes pas concurrentiel aujourd'hui, vous le serez demain et peut-être ne le serez vous plus après-demain. Vous baignez dans cet environnement. Et vous en êtes heureux car chacun apprend constamment quelque chose auprès des autres.

M. Gow: J'aimerais vous donner un exemple de cela. Gandalf n'est pas une très grosse compagnie, malgré les 160 millions de dollars et plus de son chiffre d'affaires. Nous sommes très petits sur le plan de la concurrence mondiale. Mais, l'an dernier, rien que pour boucler—je ne parle pas des nouveaux produits—nous avons dû lancer 18 produits nouveaux. Cela veut dire un et demi par mois en moyenne, rien que pour nous tenir dans un environnement stable par rapport à la compétition mondiale.

Mme Collins: Ce serait intéressant si vous pouviez trouver le moyen de transférer cette culture et cette attitude à certains de nos autres secteurs industriels au Canada.

M. Gow: Nous avons cela. Voici: M. Allmand a parlé de l'industrie des ressources et de l'industrie minière. En général, ces industries ont adopté l'attitude de l'autruche, la tête dans le sable. Il y a des technologies qu'elles n'ont pas adoptées. Chaque fois qu'elles connaissent un maximum, elles n'ont pas besoin des progrès de la technologie. Et chaque fois qu'elles sont à un minimum, elles affirment qu'elles n'en ont pas les moyens. Elles ne sortent pas de leur coquille. Par exemple, dans votre propre industrie, nous ne possédons même pas une scie canadienne de haute technologie pour couper tout notre bois.

Mme Collins: Vous avez raison.

Le président: Merci beaucoup, Mme Collins. Je suis d'accord avec M. Allmand pour dire que nous n'avons vraiment pas suffisamment de temps pour un sujet aussi fascinant que celui que vous avez abordé devant nous,

[*Texte*]

witnesses, we have to move on to our next witness. Thank you very much for presenting your points of view.

Mr. Hughes: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I must say to the committee that this afternoon we had scheduled three petroleum groups that we incorrectly assumed would perhaps be similar in their presentation. We now understand that indeed they are not.

We shall hear from SEPA, the Small Explorers and Producers Association group first, then we will hear the other two immediately afterwards.

Mr. McLennan, thank you very much for coming. We welcome you to the committee. Your presentation is, I was going to say mercifully brief but that may be unfair to some of the people who have preceded you. But because it is pleasantly brief, perhaps you would like to read it into the record and then, colleagues, I think we will go one round only again and hear our next two witnesses after that, if that would be satisfactory. I had better be careful. We have Mr. MacLellan sitting on the committee now and Mr. McLennan making the presentation. Mr. McLennan.

Mr. Bob McLennan (Director, Small Explorers and Producers Association): Thank you very much. The Small Explorers and Producers Association of Canada was formed in 1986 to represent the interests of our members in dealing with governments and the public to obtain a fiscal framework in Canada that enables productive investment in our oil and gas resources to improve the well-being of all Canadians.

We have 232 members, including 9 associates. In addition to our members, we believe we speak for many of thousands of individuals and smaller companies in our business who do not have the benefit of an organization to speak on their behalf.

The Small Explorers and Producers Association of Canada has supported the objectives of the Government of Canada in negotiating a free trade agreement with the Government of the United States of America. We also support the aims and objectives set out in the preamble to Bill C-130.

However, we saw no need to give up Canada's right to determine its own fiscal policy, infrastructure and policy tools, essential for independent growth in our business, in order to maintain the same access we already have to the U.S. energy market. That is, we must price commodities at or below competitive U.S. domestic and other world supplies.

For what we believe are significant compromises to Canada's sovereignty and the security of Canada's own

[*Traduction*]

messieurs. Malheureusement, pour entendre tous les témoins, il nous faut passer au témoin suivant. Merci beaucoup d'avoir exposé votre point de vue.

M. Hughes: Merci, monsieur le président.

Le président: Je dois dire aux membres du comité que, pour cet après-midi, nous avions au programme trois groupes du domaine pétrolier dont nous avions cru, à tort, que les exposés pourraient être semblables. Nous savons maintenant que tel n'est pas le cas.

Nous entendrons d'abord la SEPA, la Small Explorers Producers Association, puis les deux autres groupes tout de suite après.

Monsieur McLennan, merci de venir témoigner devant nous. Le comité vous souhaite la bienvenue. Votre exposé est d'une brièveté que j'allais dire reposante, mais cela ne serait pas juste pour certains de ceux qui vous ont précédé. Mais puisqu'elle est d'une brièveté agréable, je vous invite à la lire pour qu'elle soit inscrite au procès-verbal, après quoi, chers collègues, nous nous contenterons d'une seule ronde de questions pour entendre ensuite nos deux prochains témoins, si cela vous agrée. Je dois faire attention. Nous avons M. McLellan qui siège au comité et M. McLennan qui présente l'exposé. Monsieur McLennan.

M. Bob McLennan (directeur, Small Explorers and Producers Association): Merci beaucoup. La Small Explorers and Producers Association of Canada a été formée en 1986 pour représenter les intérêts de nos membres dans un dialogue avec les gouvernements et avec le grand public pour l'obtention, au Canada, d'un cadre fiscal qui rende possible des investissements productifs dans nos ressources en pétrole et en gaz et améliore ainsi le bien-être de tous les Canadiens.

Nous comptons 232 membres, dont neuf associés. Outre nos membres, nous croyons parler au nom de plusieurs milliers de personnes et de petites entreprises de notre domaine qui n'ont pas l'avantage d'une organisation pouvant se faire leur porte-parole.

La Small Explorers and Producers Association of Canada appuie les objectifs que poursuit le gouvernement du Canada dans la négociation d'un accord de libre-échange avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Nous appuyons aussi les buts et les objectifs formulés dans le préambule du projet de loi C-130.

Nous ne voyons toutefois pas la nécessité que le Canada renonce à son droit de déterminer sa propre politique fiscale, son infrastructure et les instruments de sa politique, toutes choses qui sont essentielles à la croissance indépendante de notre domaine, pour maintenir le même accès que nous possédons déjà auprès du marché énergétique américain. Autrement dit, nous devons fixer les prix des biens et services marchant à un niveau égal ou inférieur à celui des biens et services concurrentiels des États-Unis et du reste du monde.

En échange de compromis que nous croyons importants sur le plan de la souveraineté du Canada et de

[*Text*]

energy supplies, we did not obtain the right to compete in the U.S. market on the same basis as the U.S. producer, a basic premise of free trade.

We did not obtain consistent treatment nor the hospitable investment climate that will be indispensible if Canadians are to achieve the full benefits of reducing barriers to trade in goods and services. Our members did not get the same rules as other industries in order to have the same access to foreign capital. Subsidies were not defined in the negotiations when the U.S. had something to bargain for. They do not have to be defined for seven years, an untenable period of uncertainty for investment planning. Any subsidy will be subject to U.S. countervailing duty and anti-dumping laws.

Although the U.S. implementing legislation is not yet available, the arrangements will not be balanced between the parties. Since the parties will affirm their existing rights and obligations with respect to each other, as they exist at the time of entry into force of the free trade agreement, all inconsistent legislation in the U.S., including their forthcoming protection bill, will have precedence over the free trade agreement.

• 1655

Part one of Bill C-130 approves the free trade agreement and establishes the precedence of the agreement and the act over inconsistent federal legislation in Canada. It also requires the exercise of power under federal law to be consistent with the agreement.

Part I also authorizes the federal government to make regulations for the purpose of giving effect to certain provisions of the free trade agreement in any given province. It may set a precedent for the federal government to override a provincial jurisdiction in the future.

Part IV of Bill C-130 amends 26 existing statutes, including the National Energy Board Act, to bring them into conformity with the free trade agreement. By these amendments the National Energy Board must give effect to the free trade agreement. However, the important role played by the corresponding regulatory bodies in the U.S., the Federal Energy Regulatory Commission, and the Economic Regulatory Administration, is recognized in the agreement without requiring any changes.

As a result, existing U.S. non-tarif barriers have been grandfathered, which appears to mean that all the regulations and adverse decisions of regulatory bodies that our industry has suffered will stand and that existing discrimination against Canadian producers will be

[*Translation*]

la sécurité des propres approvisionnements énergétiques du Canada, nous n'avons pas obtenu le droit de faire face à la concurrence sur le marché américain de la même manière que le producteur américain, ce qui constituerait pourtant une exigence fondamentale du libre-échange.

Nous n'avons pas obtenu un traitement uniforme ni un climat favorable aux investissements, condition pourtant indispensable si les Canadiens doivent réaliser tous les avantages d'une réduction des obstacles au commerce des biens et services. Nos membres n'ont pas obtenu les mêmes règles que les autres industries pour obtenir le même accès au capital étranger. Les subventions n'ont pas été définies dans les négociations lorsque les États-Unis avaient quelque chose à négocier. Cette définition ne sera pas nécessaire avant un délai de sept ans, ce qui constitue une période d'incertitude inacceptable pour la planification des investissements. Toute subvention sera sujette à des droits compensatoires et à l'application des lois anti-dumping des Étas-Unis.

Bien que la législation de mise en vigueur n'existe pas encore aux États-Unis, il n'y aura pas d'équilibre des dispositions entre les deux parties. Puisque celles-ci affirmeront leurs droits et obligations existants l'une envers l'autre sous la forme qu'ils possèderont au moment de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, toute loi américaine non conforme à l'accord, y compris l'éminent «protection bill» aura la préséance sur l'accord de libre-échange.

La première partie du projet de loi C-130 approuve l'accord de libre-échange et établit la préséance de l'accord et de la Loi sur les lois fédérales qui n'y sont pas conformes au Canada. Elle oblige aussi l'exercice du pouvoir en vertu de la législation fédérale à se conformer à l'accord.

La première partie autorise aussi le gouvernement fédéral à édicter des règlements pour appliquer certaines dispositions de l'accord de libre-échange dans n'importe quelle province. Cela pourrait bien créer un précédent permettant au gouvernement fédéral de renverser une loi provinciale à l'avenir.

La quatrième partie du projet de loi C-130 modifie 26 statuts existants, y compris la Loi sur l'Office national de l'énergie, pour les conformer à l'accord de libre-échange. Par ces modifications, l'Office national de l'énergie doit appliquer l'accord de libre-échange. Cependant, le rôle important joué par les organismes de réglementation correspondants aux États-Unis, la Federal Energy Regulatory Commission et l'Economic Regulatory Administration, est reconnu dans l'accord sans toutefois que des changements soient exigés.

En conséquence, les obstacles non tarifaires qui existent actuellement aux États-Unis sont sanctionnés, ce qui semble signifier que tous les règlements et toutes les décisions défavorables des organismes de réglementation qu'a subis notre industrie seront maintenus et qu'il y aura

[*Texte*]

perpetuated. Direct consultation will only be held on future regulatory decisions and actions after the agreement comes into effect.

SEPAC thanks you for the opportunity to express our views to the committee today. I am ready to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McLennan. We will begin with Mr. MacLellan.

Mr. McLennan: Thank you very much. And thank you very much, Mr. McDermid; it is nice to see you again.

Mr. MacLellan: Mr. McLennan, thank you for taking your time to come here today. We have heard much about the free trade agreement. It is being showered with praise by the energy sector, particularly the oil and gas industry. I just want to know, frankly, and primarily, what benefits the free trade agreement is going to give the oil and gas industry that it does not already have in dealing with the United States.

Mr. McLennan: Frankly, our organization does not see any benefits from what we have been able to study. The access to the U.S. market is exactly the same after the agreement as it is before. As I point out in here, it is strictly related to price. The market we have there now is because of our lower prices, and we see that continuing after the agreement is signed.

Mr. MacLellan: You mention in your statement, the American regulatory agencies essentially remaining the same upon the implementation of the free trade agreement, yet the National Energy Board being drastically changed after the implementation of the free trade agreement. I just want to know exactly what control we will have in fact over the sale of energy products into the United States. Will there be any restriction at all remaining as a result of this free trade agreement?

Mr. McLennan: There will certainly be restrictions. Two particular orders of the Federal Energy Regulatory Commission that are in place now will not be changed: order 256, which does not permit the pass-through of as-billed costs, and parts of order 500, which is also related to gas transmission costs.

There is no way that we can see that these will be reduced or taken out by the free trade agreement. Indeed, External Affairs' overview points out the discriminatory problem in natural gas prices. Those are, indeed the orders that they are, and they will carry on after. FERC and ERA were both mentioned in the agreement, as was the NEB; there are no changes whatsoever to either their regulations, their practices, or anything. The only thing that can happen in the case of a different dispute in the

[*Traduction*]

maintien de la discrimination existante contre les producteurs canadiens. Des consultations directes n'auront lieu qu'au sujet des futures décisions et mesures en matière de réglementation après l'entrée en vigueur de l'accord.

La SEPAC vous remercie de l'occasion qui lui a été fournie d'exprimer aujourd'hui son point de vue devant votre Comité. Je suis disposé à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur McLennan. Nous entendrons d'abord M. MacLellan.

M. McLennan: Merci beaucoup. Et merci beaucoup, monsieur McDermid; je suis heureux de vous revoir.

M. MacLellan: Monsieur McLennan, merci d'avoir sacrifié de votre temps pour vous présenter devant nous aujourd'hui. Nous avons beaucoup entendu parler de l'accord de libre-échange. Il a été très louangé par le secteur de l'énergie, notamment par l'industrie du pétrole et du gaz. J'aimerais tout d'abord que vous nous disiez en toute franchise quels sont les avantages que l'accord de libre-échange va apporter à l'industrie du pétrole et du gaz et que cette industrie ne possède pas déjà dans ses transactions avec les États-Unis.

M. McLennan: En toute franchise, notre organisation ne constate aucun avantage d'après ce que nous avons pu étudier. L'accès au marché américain est exactement le même après l'accord qu'avant. Comme je le signale ici, cela intéresse strictement les prix. Le marché que nous y possédons actuellement existe parce que nos prix sont inférieurs et, à notre sens, cela va continuer après la signature de l'accord.

M. MacLellan: Vous dites dans votre exposé que les organismes de réglementation américains vont demeurer essentiellement sans changement après l'application de l'accord de libre-échange, alors que, au même moment, l'Office national de l'énergie subira des changements radicaux. J'aimerais savoir au juste quel est le contrôle que nous posséderons effectivement à l'égard de la vente des produits énergétiques aux États-Unis. Va-t-il rester la moindre restriction à la suite de cet accord de libre-échange?

M. McLennan: Il restera certainement des restrictions. Deux décrets particuliers de la Federal Energy Regulatory Commission qui existent actuellement demeureront sans changement: le décret 256, qui ne permet pas le transit des coûts facturés, et certaines parties du décret 500, qui intéresse aussi les coûts de la transmission du gaz.

A notre avis, ces dispositions ne seront pas abolies ni même réduites par l'accord de libre-échange. Dans son aperçu d'ensemble, le ministère des Affaires extérieures signale même le problème de discrimination qui marque les prix du gaz naturel. Ces décrets existent effectivement et ils persisteront. Le FERC et le ERA sont tous deux mentionnés dans l'accord, tout comme l'Office national de l'énergie; absolument rien n'est changé à leurs règlements, leurs pratiques ou quoi que ce soit. Tout ce

[*Text*]

future is that they will be subject to consultation, as we understand it.

• 1700

Mr. MacLellan: I was just reading a statement by Mr. Horner that he gave in Montreal.

Mr. McDermid: Which one?

Mr. MacLellan: The National Energy Board.

Mr. McDermid: Oh, I see. There are quite a few Horners around.

Mr. MacLellan: He mentioned that as of now there are 15 trillion cubic feet of Canadian natural gas under contract to American purchasers. There are eight trillion cubic feet awaiting approval by the National Energy Board. They were recently giving approval to the Alberta gas sale into northern California of two trillion cubic feet. So there are six trillion cubic feet awaiting approval by the National Energy Board. Now 17 trillion cubic feet are approved for sale under long-term contracts to the United States.

He also said that there were only 72 trillion cubic feet of natural gas reserves in western Canada. So he was saying that one-third of the natural gas reserves in western Canada were either contracted for sale in the United States or awaiting approval from the National Energy Board for contractual obligations to the United States.

If we have a free trade agreement, what is the National Energy Board going to be able to do to restrict further contracting of natural gas to American buyers? If Canada chooses not to enter into long-term contracts for its natural gas, is that not going to be a problem?

Mr. McLennan: I am not sure I got all of the question. Could you repeat the last part of it?

Mr. McDermid: Do not ask him to do that.

Mr. MacLellan: Let us just deal with the first part. Let us just deal with the fact that one-third of Canadian natural gas is on contract to the United States. Six trillion cubic feet are awaiting approval by the National Energy Board. What consideration will the National Energy Board give to that approval under the free trade agreement? Do they have any discretion at all?

Mr. McLennan: My understanding is that their function in this arrangement is a monitoring one after the free trade agreement comes into effect. As soon as the free trade agreement comes into effect, they only have the ability to monitor what is happening and pass it on to the government for action. They themselves cannot restrict through licence or any other means deliveries to the U.S.

[*Translation*]

qui pourra se produire lors d'un différend à l'avenir, c'est qu'il pourra y avoir consultation à cet égard. C'est du moins là notre interprétation.

M. MacLellan: Je lisais justement une déclaration faite à Montréal par M. Horner.

M. McDermid: Laquelle?

M. MacLellan: Celle sur l'Office national de l'énergie.

M. McDermid: Ah, je vois. Les Horner, vous savez, il y en a quelques-uns.

M. MacLellan: Il disait qu'à l'heure actuelle, les acheteurs américains ont signé un contrat pour 15 billions de pieds cubes de notre gaz naturel. L'approbation de l'Office national de l'énergie a été demandée pour huit billions de pieds cubes et récemment obtenue pour la vente à la Californie du Nord de deux billions de pieds cubes de gaz de l'Alberta. On attend donc l'approbation pour six billions de pieds cubes, et l'approbation a été obtenue pour la vente aux États-Unis, par contrat à long terme, de 17 billions de pieds cubes.

M. Horner a ajouté que les réserves de gaz naturel de l'Ouest du Canada ne s'élevaient qu'à 72 billions de pieds cubes, ce qui revient à dire qu'un tiers de ces réserves faisait l'objet d'un contrat de vente aux États-Unis ou attendait l'approbation de l'Office national de l'énergie à cette fin.

Si l'accord de libre-échange est conclu, quels sont les moyens dont disposera l'Office national de l'énergie pour imposer d'autres contraintes aux ventes de gaz naturel aux Américains? Si le Canada décide de ne pas passer de contrats à long terme pour le gaz naturel, n'y aura-t-il pas là une difficulté?

M. McLennan: Je crois que je n'ai pas saisi toute votre question. Pourriez-vous en répéter la dernière partie?

M. McDermid: Ne lui demandez pas cela.

M. MacLellan: Prenons donc simplement la première partie, à savoir qu'un tiers du gaz naturel canadien fait l'objet d'un contrat de vente aux États-Unis, que l'approbation pour la vente de six billions de pieds cubes a été demandée à l'Office national de l'énergie. Comment l'Office réagira-t-il à une telle demande lorsque l'accord de libre-échange aura été signé? Aura-t-il encore une certaine latitude?

M. McLennan: Je crois savoir qu'après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, l'Office national de l'énergie aura une fonction de surveillance. Aussitôt que l'accord entre en vigueur, l'Office ne peut que suivre ce qui se passe et en informer le gouvernement, auquel il appartient d'intervenir, l'Office n'étant pas habilité à imposer des limites, par des licences ou par tout autre moyen, aux livraisons aux États-Unis.

[*Texte*]

Mr. MacLellan: So they will approve the sale of this six trillion cubic feet and merely report to the government that this is now under contract to American buyers.

Mr. McLennan: That is my understanding of the agreement. After it comes into effect, they will be ordered by Governor in Council to comply with the free trade agreement, and part of complying with the agreement will be approval of those licences.

Mr. MacLellan: You mention that subsidies were not defined in the negotiations when the U.S. had something to bargain for. The definition of a subsidy may not become apparent for seven years. Is that going to be a difficulty? What about royalties? What about the royalty holidays, for example? What about the ethane program that they have in Alberta? Is there a possibility, in your opinion, that those could be considered subsidies and thereby counteravailable?

Mr. McLennan: There is no question in my mind that they could be challenged as subsidies. Whether someone in the U.S. will challenge them, I have no idea. But to get a subsidy definition, there must be a challenge on the U.S. side.

• 1705

Mr. MacLellan: There does not seem to be any assurance of any particular supply for Canadian provinces. In the event of a deficiency, there is a certain percentage that would be available to the United States based on the previous three years. What assurances do parts of Canada have that they will receive any particular assurance of a certain percentage?

Mr. McLennan: As I understand, it has been the case and is certainly at present that no province in Canada has a right to the proportional access that the United States does. The United States does indeed get proportional access based on a three-year window and there are no similar arrangements between the provinces.

Mr. MacLellan: Yes. I just wanted to clarify something else you mentioned. I think you said you approved of the objectives in the preamble of the agreement. Simply put, I guess you do not really feel there is a level playing field as a result of the free trade agreement. There is not an even give-and-take. Could you perhaps clarify that a little more?

Mr. McLennan: I could try to expand on it. As we said in in our statement and submission to the parliamentary committee on the agreement itself, we believe free trade would reduce down to a level playing field for competition between Canadian producers and the United States producers. Certainly we did not get that with the FERC rulings that are in place.

[*Traduction*]

M. MacLellan: L'Office approuvera donc la vente de ces six billions de pieds cubes et se contentera d'informer le gouvernement que ces quantités font l'objet d'un contrat avec les acheteurs américains.

M. McLennan: Oui, c'est ainsi que je comprends les termes de l'accord. Lorsque ce dernier aura été mis en vigueur, le gouverneur en conseil ordonnera à l'Office national de l'énergie de respecter les termes de l'accord de libre-échange, en particulier l'approbation de ces licences.

M. MacLellan: Vous disiez qu'on n'avait pas précisé, dans les négociations, la définition de subventions lorsque les États-Unis avaient un objet de marchandage. Cette définition peut rester non explicite pendant sept années. Y voyez-vous une difficulté? Qu'en est-il des redevances? Qu'en est-il des exonérations temporaires de redevances, par exemple? Qu'adviendra-t-il du programme de l'éthane mis en place en Alberta? Se pourrait-il, à votre avis, que ces programmes soient considérés comme des subventions et par conséquent passibles de droits compensateurs?

M. McLennan: Cette possibilité ne fait pour moi aucun doute, mais je ne sais pas s'il y aura contestation du côté américain. Mais pour obtenir une définition de ce qui est considéré comme subvention, il faut qu'il y ait contestation du côté américain.

M. MacLellan: On ne semble pas avoir songé à garantir l'approvisionnement des provinces canadiennes. En cas de pénurie, les États-Unis auraient droit à un certain pourcentage calculé sur leurs achats des trois années précédentes. La même garantie de droit à un certain pourcentage est-elle donnée aux différentes régions du Canada?

M. McLennan: A ma connaissance, aucune de nos provinces n'a, ni maintenant ni par le passé, le même droit d'approvisionnement proportionnel dont bénéficient les États-Unis. Ces derniers ont en effet droit à un certain pourcentage de ce qu'ils ont acheté au cours des trois années précédentes alors qu'il n'existe pas de disposition semblable entre les provinces.

M. MacLellan: C'est cela. Je voudrais simplement obtenir une précision sur un autre point que vous avez mentionné. Vous disiez, je crois, que vous approuviez les objectifs énoncés au préamblule de l'accord. Cela revient à dire, en gros, que l'accord de libre-échange ne met pas vraiment les deux associés sur un pied d'égalité, qu'il n'y a pas d'échange de bons procédés. Est-ce que vous pourriez préciser cela?

M. McLennan: Je pourrais essayer d'apporter plus de détails. Comme nous le disions dans notre déclaration et dans notre mémoire sur l'accord, présenté au Comité parlementaire, nous pensons que les producteurs canadiens et les producteurs américains seraient mis sur un pied d'égalité, au plan de la concurrence, par l'accord de libre-échange, mais ce n'est certainement pas cela qui a résulté des décisions de la Federal Energy Regulatory Commission.

[*Text*]

We will get it as far as actual tariff barriers. After five years, the tariffs on our oil exports will reduce over that period of time. Even at the end of that five-year period—unless the United States chooses to take the FERC rulings out; they are certainly not compelled to by the agreement—if they choose to take the non-tariff barriers out, then we could achieve a level playing field, as you suggest.

Mr. McDermid: Mr. McLennan, welcome to the committee. I think of the song *Lonely Little Petunia in an Onion Patch*. I might reverse that and you might be the lonely little onion in the petunia patch; I am not sure. What percentage of Canadian production does your association represent?

Mr. McLennan: I do not have actual statistics on it, but certainly it is less than 5%.

Mr. McDermid: Is it quite a bit less than 5%?

Mr. McLennan: I could not answer that. I do not know the numbers.

Mr. McDermid: My next question is on the National Energy Program. I notice you were formed in 1986. Has your group ever had a position on the National Energy Program? Would you like to see it instituted again here in Canada?

Mr. McLennan: Absolutely not.

Mr. McDermid: On page 1 of your brief you say subsidies were not defined in the negotiations, and any subsidy will be subject to the U.S. countervailing duty and anti-dumping laws. Are you familiar with article 906 of the agreement?

Mr. McLennan: I have read it. I do not know how familiar you hope me to be.

Mr. McDermid: Do you mind if I refresh your memory? It is a very short article. It says:

> Both Parties have agreed to allow existing or future incentives for oil and gas exploration, development and related activities in order to maintain the reserve base for these energy resources.

How does the statement in your presentation jibe with article 906 of the agreement?

Mr. McLennan: It is the same situation we are confronted with in the Canadian Exploration Incentive Program within Canada. There is also another article dealing with countervailing duty and anti-dumping laws.

• 1710

In CEIP there is a definition of "Canadian exploration expense". As a result, most of our members will not be able to use CEIP, simply because Revenue Canada can come back after years and tell us we should not have got the grant and we have to give it back.

[*Translation*]

Nous y arriverons avec les barrières douanières actuelles, mais les droits douaniers sur nos exportations de pétrole diminueront au cours des cinq prochaines années. A moins que les États-Unis ne décident d'infirmer les décisions de la FERC, ce à quoi rien dans l'accord ne les oblige, s'ils décident à la fin de cette période de cinq ans de supprimer les barrières non douanières nous serions mis sur un pied d'égalité, comme vous le disiez.

M. McDermid: Je vous souhaite la bienvenue au Comité, monsieur McLennan. Vous me rappelez la chanson *Lonely Little Petunia in an Onion Patch*. En renversant le terme, vous seriez peut-être celui qui prêche dans le désert. Quel pourcentage la production canadienne votre association représente-t-elle?

M. McLennan: Je n'ai pas de chiffre précis, mais moins de 5 p. 100.

M. McDermid: Beaucoup moins que 5 p. 100?

M. McLennan: Je ne peux vous répondre sur ce point, ne connaissant pas les chiffres précis.

M. McDermid: Ma question suivante porte sur le Programme énergétique national. Votre association a été fondée en 1986; a-t-elle jamais adopté une position sur ce programme? Voudriez-vous qu'il soit rétabli au Canada?

M. McLennan: Certainement pas.

M. McDermid: A la page 1 de votre mémoire, vous disiez qu'on n'avait pas donné de définition des subventions au cours des négociations et que toute subvention peut tomber sous le coup des lois anti-dumping et faire l'objet de mesures compensatoires de la part des États-Unis. Avez-vous pris connaissance de l'article 906 de l'accord?

M. McLennan: Oui, je l'ai lu, mais je ne sais si je l'ai entièrement compris.

M. McDermid: Si vous permettez, je vais donc vous rafraîchir la mémoire. Cet article est très bref. Le voici:

> Les deux Parties sont convenues d'autoriser des stimulants existants ou de futurs stimulants pour les activités de prospection et d'exploitation du pétrole et du gaz, et les activités connexes afin de maintenir la base de réserve de ces ressources énergétiques.

Comment votre déclaration s'accorde-t-elle avec l'article 906 de l'accord?

M. McLennan: C'est la même situation dans laquelle nous nous trouvons avec le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur. Il y a également un article portant sur les droits compensatoires et les lois anti-dumping.

Dans le Programme canadien d'encouragement à l'exploration, il existe une définition pour «dépenses d'exploration canadienne». À cause d'elle, la plupart de nos membres ne peuvent se prévaloir de ce programme pour la simple raison qu'il est loisible à Revenu Canada,

[*Texte*]

We feel the same situation exists in Washington, where we have absolutely no representation, at least from our members. If someone does challenge it and it is indeed a subsidy subject to countervailing duty or anti-dumping, the incentive will be penalized.

Mr. McDermid: I think you are mixing apples and oranges, sir, to be quite honest with you. This is the energy chapter, and we are talking about energy today. We are not talking about subsidies or anything else in other areas; we are talking about energy. Agreements have been reached between the two parties. That is one area where they have come to an agreement.

I do not know how you can say this. There is nothing in this agreement that prevents the provinces or the federal government from targeting programs at small producers as long as they provide for national treatment, which is the case with existing programs now. So how do you come to that conclusion?

Mr. McLennan: Simply from the fact that other parts of the agreement run across all the chapters, as we understand it. And indeed, we could be wrong in our understanding. But that is what we believe it to be at the moment.

Mr. McDermid: Now, your blanket statement here that Canada's right to determine its own fiscal policy, infrastructure, and policy tools is essential for independent growth in your business in order to maintain the same access you already had to the energy market: you say that disappears with that agreement. Could you explain that? How does that happen? I go back to just that little article 906, which shoots that type of thing down.

Mr. McLennan: Well, certainly article 906 is there. But there are other parts of the agreement, as I have just said. Frankly, we believe fiscal policy, infrastructure, and incentives or policy tools are in jeopardy. Certainly you can tell me differently, but that is our belief.

Mr. McDermid: Are you aware that decisions of U.S. regulatory agencies—you are talking about FERC and so on—must meet the national-treatment provision of the FTA?

Mr. McLennan: Yes.

Mr. McDermid: And that they are subject to consultation with Canada as well, under article 905?

Mr. McLennan: That is right.

Mr. McDermid: And that the dispute resolution, in the event Canada believes they are discriminatory against

[*Traduction*]

après plusieurs années, de nous dire que n'aurions pas dû bénéficier de cette subvention et que nous devons la restituer.

La même situation se présente à Washington où nos membres ne sont absolument pas représentés. S'il y a constestation et qu'il s'agisse d'une subvention tombant sous le coup de droits compensatoires ou de la loi andi-dumping, cette mesure incitative sera pénalisée.

M. McDermid: Je crois que vous mélangez les torchons et les serviettes, monsieur, en toute franchise. C'est le chapitre de l'énergie et nous parlons aujourd'hui d'énergie, et non de subventions ou de quoi que ce soit d'autre, mais uniquement d'énergie. Des accords ont été passés entre les deux parties et c'est l'un des domaines sur lesquels on est parvenu à un accord.

Je ne vois pas comment vous pouvez faire une affirmation pareille. Aucune clause de cet accord n'empêche les provinces ou le gouvernement fédéral de prévoir des programmes à l'intention de petits producteurs dans la mesure où ces programmes sont prévus pour bénéficier au pays tout entier, ce qui est le cas avec les programmes actuels. Comment arrivez-vous donc à cette conclusion?

M. McLennan: Parce que d'autres parties de l'accord s'appliquent à tous les chapitres, c'est du moins ainsi que nous l'entendons, mais nous pourrions effectivement nous tromper. À l'heure actuelle, c'est comme ça que nous le comprenons.

M. McDermid: Mais vous affirmiez, d'une façon générale, qu'il est essentiel pour la croissance indépendante de votre secteur que le Canada ait le droit de déterminer sa propre politique fiscale, son infrastructure et ses instruments politiques, afin que vous puissiez garder l'accès que vous avez actuellemente au marché de l'énergie, ce qui ne serait plus le cas avec cet accord. Pourriez-vous nous expliquer cela, comment cela se fait-il? J'en reviens à ce petit article 906, qui dément votre affirmation.

M. McLennan: Il y a certainement l'article 906 mais il y a bien d'autres choses encore dans l'accord. Nous considérons, en toute franchise, que la politique fiscale, l'infrastructure et les mesures incitatives ou les instruments politiques sont compromis et vous aurez beau le nier, c'est notre conviction.

M. McDermid: Est-ce que vous savez que les décisions des organismes de réglementation des États-Unis—vous mentionniez la FERC, entre autres—ne peuvent être en contradiction avec la disposition de traitement national de l'accord de libre-échange?

M. McLennan: Oui.

M. McDermid: Et que ces décisions, aux termes de l'article 905, doivent être prises en consultation avec le Canada?

M. McLennan: C'est exact.

M. McDermid: Et qu'il existe un mécanisme de résolution des différends au cas où le Canada

[*Text*]

Canadians, kicks in? Do you understand that it is all available to the Canadian producer?

Mr. McLennan: Absolutely. That applies to any future ones.

Mr. McDermid: And do you support that?

Mr. McLennan: Yes, we do.

Mr. McDermid: Do you, as an explorer and a Canadian producer, agree that sales are an incentive to exploration?

Mr. McLennan: Absolutely.

Mr. McDermid: Absolutely. So when my good friend and colleague is talking about gas sales to the United States, is that not an incentive for the oil and gas industry to go out and find more reserves, more production in Canada?

Mr. McLennan: If they follow a planning pattern, I believe it would be. Certainly if I could not sell what I found, it would not be worth while doing it.

Mr. McDermid: Have you looked at the bill? Have you examined the bill?

Mr. McLennan: Yes, I have.

Mr. McDermid: Under the bill, there are amendments that do not affect the discretion of the National Energy Board to deny, revoke, suspend, or reduce an export authorization for environmental reasons or any other regulatory reason permitted under the GATT. Do you understand that this is still in effect?

Mr. McLennan: Yes.

Mr. McDermid: That is not affected at all. You understand that, do you?

Mr. McLennan: Yes, I do.

Mr. McDermid: Let me ask you a question about the proportional reduction that is contained in the energy sector. You are a Canadian producer and you have made a contract with somebody down in the United States to supply them with whatever, oil or gas, for a five-year period. Right?

Mr. McLennan: Well, only gas. Oil, of course, you cannot.

Mr. McDermid: For some reason, whatever that reason may be, the province or the federal government—in all likelihood it would be the province, because they still have control over production and so on; that does not change—reduces the production, for whatever reason, for 20%. So you reduce your contract, whoever you have it with, by that equal amount. Do you think that is a sensible proposition, or do you think we should

[*Translation*]

considérerait que ces décisions sont discriminatoires à l'encontre des Canadiens? Est-ce que vous comprenez bien que le producteur canadien peut se prévaloir de ces dispositions?

M. McLennan: Certainement, cela s'applique à toutes les décisions futures.

M. McDermid: Êtes-vous en faveur de cela?

M. McLennan: Certainement.

M. McDermid: Vous qui explorez pour trouver du pétrole et qui êtes également producteur, reconnaissez-vous que les ventes constituent une mesure d'incitation à l'exploration?

M. McLennan: Certainement.

M. McDermid: Certainement. De sorte que lorsque mon ami et collègue parle de ventes de gaz aux États-Unis, ne s'agit-il pas là d'une mesure d'incitation pour le secteur pétrolier et gazier, une mesure pour l'encourager à chercher de nouvelles ressources, à produire davantage pour le Canada?

M. McLennan: Il en serait ainsi si c'était planifié. Si j'explorais et ne pouvais ensuite vendre ce que j'ai trouvé, j'y renoncerais certainement, car cela ne vaudrait plus la peine.

M. McDermid: Avez-vous examiné le projet de loi?

M. McLennan: Oui.

M. McDermid: Ce projet de loi prévoit des modifications qui n'empêchent pas l'Office national de l'énergie de refuser, révoquer, suspendre ou réduire, pour protéger l'environnement, une autorisation d'exportation ou pour tout autre motif découlant d'un règlement et autorisé par le GATT. Est-ce que vous comprenez bien que cette mesure est toujours en vigueur?

M. McLennan: Oui.

M. McDermid: Que rien n'est changé à cela. Vous avez bien compris cela, n'est-ce pas?

M. McLennan: Certainement.

M. McDermid: Permettez-moi de vous poser une question sur la réduction proportionnelle contenue dans le secteur de l'énergie. Supposons qu'en tant que producteur canadien, vous ayez passé un contrat avec une entreprise américaine pour l'approvisionner en pétrole ou en gaz pendant une période de cinq ans. Vous avez bien compris?

M. McLennan: Cela s'applique pour le gaz, ce n'est pas possible pour le pétrole.

M. McDermid: Supposons que pour l'une ou l'autre raison la province ou le gouvernement fédéral—mais ce serait la province selon toute probabilité parce que la production relève de la compétence provinciale, et ceci ne change pas—supposons donc qu'une province pour quelque raison que ce soit, réduise la production de 20 p. 100. Vous réduisez donc votre contrat d'une quantité égale, quelle que soit l'autre partie. Cette mesure vous

[*Texte*]

arbitrarily be able to cut off our customers and keep it all for ourselves?

• 1715

Mr. McLennan: No, I certainly do not. I believe if contracts are in place, obviously they were made in good faith.

Mr. McDermid: So you agree with the proportional sharing part of the agreement.

Mr. McLennan: I believe that is exactly what I said.

Mr. McDermid: That is great. I am finding that you are more in agreement with this than you would like the committee to believe, because the more questions I ask you, the more you agree with what is going on. I think it is partly because I do not believe you have really studied the agreement thoroughly and understand it, to be quite honest with you, when I see the claims you have made in your presentation before the committee today.

I think my time is up, and I will turn it over to Mr. Langdon because I know he thinks this presentation is wonderful.

Mr. Langdon: Well, it is a government presentation. I think you sponsored it originally, did you not?

I guess I have to read the presentation. I have to welcome the people who are continually held up as the people taking the risks, doing the things that good entrepreneurs should be doing, in a sense the very epitome of small-scale effective capital in this country. Yet you have come in here and said precisely the same thing you said to the Standing Committee on External Affairs and International Trade with respect to the preliminary agreement:

> we did not obtain the right to compete in the United States market on the same basis as the United States producer.

That is a basic premise of free trade.

At that time you said you had not had a chance to look at the details, because of course the details were not available. Therefore, you were reserving your position. Now you have had a chance to look at the details and you find there are all sorts of striking features within it that demonstrate that lack of balance.

Frankly, I think if I were the government people on this committee, I would be taking this testimony extremely seriously from the province of Alberta, from small-scale producers, from people who have been the focus of a great deal of government legislative effort through the last four years. Yet your conclusions are what you have set out here.

[*Traduction*]

paraît-elle avoir du bon sens ou pensez-vous que nous devrions arbitrairement pouvoir réduire l'approvisionnement de nos clients et tout garder pour nous?

M. McLennan: Non, certainement je ne le pense pas. Les contrats, s'il y en a, ont certainement éfé faits de bonne foi.

M. McDermid: Vous êtes donc d'accord avec la clause du partage proportionnel.

M. McLennan: C'est bien ce que j'ai dit, je crois.

M. McDermid: C'est parfait. Je constate que vous êtes davantage d'accord que vous ne voudriez le laisser entendre au Comité, car plus je vous pose des questions, plus vous donnez votre assentiment. En toute franchise, je pense que c'est dû en partie parce que vous n'avez sans doute pas examiné l'accord à fond, vous ne l'avez pas entièrement compris, d'après les objections que vous avez présentées dans votre exposé devant le Comité.

J'ai épuisé mon temps d'intervention et je vais céder la parole à M. Langdon, car il admire beaucoup votre exposé.

M. Langdon: Ma foi, il s'agit d'un exposé du gouvernement qui s'est fait à l'origine sous votre égide, n'est-ce pas?

Je crois qu'il faudra que je lise l'exposé. Je souhaite la bienvenue à des gens qui font l'objet de louanges parce qu'ils prennent des risques, font ce que sont censés faire les gens qui ont l'esprit d'entreprise et sont l'exemple de ce que devraient être les petits capitalistes dans ce pays. Vous vous êtes pourtant présentés devant nous et vous nous avez répété exactement ce que vous avez dit au Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international sur l'accord préliminaire:

> Nous n'avons pas obtenu le droit de nous battre sur le marché des États-Unis avec les mêmes armes que le producteur américain.

C'est pourtant là un principe fondamental du libre-échange.

À l'époque vous disiez ne pas avoir pu examiner l'accord en détail, parce que ces détails n'avaient pas encore été révélés et c'est pourquoi vous réserviez votre opinion. À présent que vous avez pu en examiner les détails vous constatez qu'il contient toutes sortes de dispositions remarquables qui révèlent ces inégalités.

En toute franchise, si je représentais le gouvernement au sein de ce Comité, je prendrais très au sérieux ce témoignage de la province de l'Alberta, des petits producteurs, de gens que visent, dans une grande mesure, les lois que ce gouvernement a promulguées au cours des quatre dernières années. Et pourtant ce sont les conclusions auxquelles vous êtes arrivés.

[*Text*]

If you could, I want you to give us a sense of just exactly what it means to you when you make the criticism:

> existing U.S. non-tariff barriers have been grandfathered

That appears to mean that all of the regulation and adverse decisions of regulatory bodies our industry has suffered will stand, and perpetuate existing discrimination against Canadian producers, in the United States I take that to mean. What impact does that have on you? Give us some examples that demonstrate the imbalance, so perhaps Mr. McDermid will understand.

Mr. McLennan: Basically, it renders down very simply. It costs us dollars or cents per Mcf for every thousand cubic feet of gas we sell and deliver to the U.S. That is our problem with the decisions. They cost money. A U.S. producer has what we believe to be an advantage over us trying to penetrate that market.

• 1720

Mr. Langdon: These are especially because of FERC decisions?

Mr. McLennan: That is correct.

Mr. Langdon: What specific decisions, just to get them on the record?

Mr. McLennan: FERC 256 and parts of FERC 500, and it goes paragraph (a), (b), (c), (d). I am not sure at what level they are at the moment.

Mr. Langdon: Now, you have raised another interesting point in here which I must say I am pleased to see raised by a group from Alberta, because Alberta in the past has been very concerned about the potential ability of the federal government to override provincial governments. You suggest that the authorization of the federal government to make regulations for the purpose of giving effect in any given province to certain provisions of the FTA may set a precedent for the federal government to override a provincial jurisdiction in the future. How widely shared is that among your membership? Is it as deeply held a concern as some of the concerns with respect to FERC?

Mr. McLennan: Certainly not to the same level. Our biggest problem in this is that most of us are not lawyers and specifically constitutional lawyers. We really do not know what that means other than the fact that if it can happen—in this case the provisions are in chapter eight—we see no reason why that does not set a precedent for some day dealing with energy.

Mr. Langdon: Can I ask you this, too? It is a question that, frankly, puzzles me a great deal. As I said, this echoes much of your presentation to the external affairs and international trade committee. Why do you suppose

[*Translation*]

J'aimerais, si possible, que vous nous précisiez ce que représente au juste pour vous la critique que vous faites:

> des barrières américaines non tarifaires actuellement existantes ont été maintenues en raison de droits acquis.

Il semblerait, d'après ces lignes, que tous les règlements et décisions contraires subies par notre industrie vont être maintenus et perpétuer la discrimination qui s'exerce aux États-Unis à l'encontre des producteurs canadiens. Quelles sont les retombées pour vous-mêmes? Donnez-nous quelques exemples à l'appui de vos dires, et M. McDermid vous comprendra peut-être alors.

M. McLennan: Pour chaque millier de pieds cubes de gaz que nous vendons et livrons aux États-Unis, nous devons payer. C'est là ce qui nous irrite dans ces décisions, c'est qu'elles nous coûtent de l'argent. Un producteur américain qui essaye d'occuper un créneau sur ce marché est avantagé par rapport à nous, c'est là ce que nous pensons.

M. Langdon: Et cela à cause de décisions prises par la FERC (Commission américaine de réglementation du secteur énergétique)?

M. McLennan: Oui.

M. Langdon: Quelles décisions, plus particulièrement, pour que ce soit au compte-rendu de séance?

M. McLennan: FERC 256 et en partie FERC 500, les paragraphes a), b), c), d). Je ne peux pas vous dire de façon plus précise où ils en sont pour le moment.

M. Langdon: Vous avez également abordé un point tout à fait intéressant, et ceci d'autant plus que vous êtes d'Alberta, province qui par le passé s'est toujours montré très opposée à ce que les décisions du gouvernement fédéral puissent avoir la priorité sur celles des gouvernements provinciaux. Or ici le gouvernement fédéral pourra adopter des règlements pour que les dispositions de l'accord puissent être appliquées dans les provinces, ce qui pourrait être un précédent en matière de rapport de pouvoir entre le fédéral et les provinces. Vos membres sont-ils également très préoccupés par cela? Et trouvez-vous cela aussi inquiétant que les décisions de la FERC?

M. McLennan: Pas autant. L'obstacle majeur pour nous en ce moment vient de ce que nous ne sommes pas avocats, ni surtout pas spécialistes du droit constitutionnel. Nous ne sommes donc pas en mesure de conclure, si ce n'est qu'effectivement ce genre de chose peut se produire—les dispositions sont au chapitre huit—et cela pourrait effectivement faire précédent pour tout ce qui concernerait ensuite l'énergie.

M. Langdon: J'aurais encore une question à vous poser. Une question qui me préoccupe beaucoup, très franchement. Comme je l'ai dit, ce que vous dites est tout à fait le pendant de ce que vous avez expliqué au Comité

[*Texte*]

the government did not pay attention to those criticisms and concerns you expressed back before Christmas, at a time when it was still possible to respond to some of those problems?

Mr. McLennan: Unfortunately, I could not suppose why it is. Obviously, our message was not getting through.

Mr. Langdon: Did you have consultations with some of your Members of Parliament, some of the Cabinet ministers from Alberta? Did you attempt to get this message across in other ways besides the presentation to the standing committee?

Mr. McLennan: Certainly, personal contact with MPs and some of our members indicated that they had indeed talked to Cabinet members. I did not talk to any Cabinet members. I did talk to MPs from Alberta.

Mr. Langdon: Were they sympathetic to your concerns?

Mr. McLennan: They appeared to be. That is all I can say on that.

Mr. Langdon: They appeared to be sympathetic, but nothing in fact took place.

Mr. McLennan: Certainly, as you have pointed out, there is little change from our earlier presentation.

Mr. Langdon: I must express, from our point of view, our sympathy that your association was not given greater consideration by the government in its final attempts to work through the details of the trade deal. It seems to me not just an unfortunate precedent with respect to the question of provincial jurisdiction, but an unfortunate precedent that the smallest and often the most risk-taking groups involved in this industry would not be listened to with much more care by the government today.

The Chairman: Thank you, Mr. McLennan, for presenting a different point of view than we have had earlier today.

May I now call on the members of the Canadian Petroleum Association and the Independent Petroleum Association of Canada. The first name I have listed is Mr. Neilson, who is very well known, and perhaps, sir, I will impose on you to introduce the balance of the contingent.

• 1725

Mr. Arne Neilson (Chairman, Task Force on Free Trade, Canadian Petroleum Association): My name is Arne Neilson; I am Chairman and Chief Executive Officer of Mobil Oil Canada Ltd. I am Chairman of the Canadian Petroleum Association's Task Force on Free Trade and I have previously made two representations before House of Commons and Senate committees. With me is Hans Maciej, Vice-President of the Canadian

[*Traduction*]

des affaires étrangères et du commerce extérieur. Pourquoi, d'après vous, le gouvernement n'a-t-il prêté aucune attention à ces critiques et préoccupations déjà formulées avant Noël, et pour lesquelles il était encore possible de trouver les solutions?

M. McLennan: Je ne peux malheureusement rien vous en dire. De toute évidence nous n'avons pas été entendus.

M. Langdon: Avez-vous eu des contacts avec certains de vos députés, ou même avec certains ministres d'Alberta? Avez-vous essayé de vous faire entendre en utilisant d'autres voies que celle de votre témoignage devant le Comité permanent?

M. McLennan: Certainement, nous avons eu des contacts personnels avec les députés, et certains de nos membres ont même pu parler à certains ministres. Ce n'est pas mon cas, en ce qui me concerne, j'ai pu contacter des députés d'Alberta.

M. Langdon: Votre position a-t-elle suscité leur sympathie?

M. McLennan: Apparemment oui. C'est tout ce que je peux dire là-dessus.

M. Langdon: Ils ont donc réagi avec sympathie, mais rien ne s'est véritablement fait.

M. McLennan: Effectivement, et comme vous le disiez, l'exposé que nous avons fait aujourd'hui est tout à fait semblable à l'autre.

M. Langdon: Je peux dire que nous déplorons que le gouvernement n'ait pas tenu plus grand compte de vos observations lorsqu'il est passé aux détails de l'accord. Je pense que cette prééminence possible du fédéral sur le provincial est un précédent malheureux. mais le fait que le gouvernement n'ait pas tenu plus grand compte de vos arguments, alors que vous représentez des petits entrepreneurs qui très souvent sont précisément ceux qui prennent les plus grands risques, me paraît être également un précédent fort malheureux.

Le président: Merci, monsieur McLennan. pour nous avoir donné un point de vue différent de celui qui nous avait été exposé plus tôt.

Je vais demander maintenant aux membres de l'Association pétrolière canadienne et de la Independent Petroleum Association of Canada de prendre place. J'ai d'abord sur ma liste le nom de M. Neilson, que nous connaissons bien; vous allez peut-être présenter le reste de votre équipe.

M. Arne Neilson (président, Groupe de travail sur le libre-échange, Association pétrolière canadienne): Je m'appelle Arne Neilson, je suis président-directeur général de Mobil Oil Canada Ltd. Je suis également président du Groupe de travail de l'Association pétrolière canadienne sur le libre-échange, et j'ai déjà à deux reprises pris la parole devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat. Je suis accompagné de Hans

[*Text*]

Petroleum Association. I would like to have the gentleman to my right introduce himself.

Mr. Richard Gusella (Chairman, Independent Petroleum Association of Canada): Mr. Chairman, my name is Dick Gusella, I am President and Chief Executive Officer of Sceptre Resources Limited, and I am the Chairman of the Independent Petroleum Association of Canada. I am also accompanied by Mr. Robert Reid who is the Executive Director of the Independent Petroleum Association of Canada. Just by way of introduction, I might mention that the Independent Petroleum Association of Canada is comprised of some 300 members. Approximately 180 of those members are active exploration and production companies, and the bulk of them are Canadian-owned and controlled and conduct most of their activity in the western Canadian sedimentary basin.

Mr. Neilson: The Canadian Petroleum Association has a membership of 175 companies, of which 65 companies are active in exploration and production in Canada. We represent the largest of the companies in the oil and gas business. Some are foreign-controlled: the majority are Canadian-controlled. We also have many intermediate-sized Canadian companies.

The Chairman: Thank you very much. You have a brief presentation. Perhaps because of its brevity, you might want to just read it into the record.

Mr. Neilson: Right. I also want to add that our two associations together represent over 95% of production, 95% of investment and 95% of employment in the oil and gas business.

The Canadian Petroleum Association and the Independent Petroleum Association of Canada have supported the efforts of the Government of Canada to enter into a free trade agreement with the Government of the United States of America. We welcome the successful conclusion of such an agreement. The preamble to the implementation act sets out the principal benefits of the free trade agreement and we fully support the implementing legislation.

We view the energy provisions of the free trade agreement as an important extension of Canada's market-oriented energy policies designed, as stated in the bill's preamble, to establish a climate of greater predictability for Canadians to plan and invest with confidence and to compete more effectively in the United States and global markets.

These markets, and particularly the U.S. market, have been vital to the development of the oil and gas industry in Canada. At the same time, the export revenues earned from this energy trade, have made a significant contribution to Canada's balance of payments and to the growth of the Canadian economy.

[*Translation*]

Maciej, vice-président de l'Association pétrolière canadienne. Je demanderais à mon voisin de droite de se présenter lui-même.

M. Richard Gusella (président, Independent Petroleum Association of Canada): Monsieur le président, je m'appelle Dick Gusella, et je suis président-directeur général de Sceptre Resources Limited, ainsi que président de la Independent Petroleum Association of Canada. Je suis accompagné de M. Robert Reid, directeur de la Independent Petroleum Association of Canada. Je rappellerai d'abord que cette association compte quelque 300 compagnies membres, dont 180 environ sont des compagnies de prospection et de production en pleine activité, essentiellement des compagnies canadiennes ou des compagnies dont les capitaux sont canadiens, et qui travaillent essentiellement dans le bassin pétrolifère de l'Ouest du pays.

M. Neilson: L'Association pétrolière canadienne comprend 175 compagnies membres, dont 65 prospectent et produisent au Canada. J'ajouterai que nous représentons les plus grandes compagnies du secteur pétrolier et gazier. Les capitaux de certaines d'entre elles sont des capitaux étrangers, mais ce sont en majorité des sociétés dont les capitaux sont contrôlés par le Canada. Nous comptons également un nombre important de compagnies de taille intermédiaire.

Le président: Merci beaucoup. Vous avez un bref exposé à faire. Puisqu'il est bref, vous pouvez peut-être le lire pous le compte rendu de séance.

M. Neilson: Très bien. Je voudrais ajouter que nos deux associations totalisent plus de 95 p. 100 de la production, 95 p. 100 de l'investissement et 95 p. 100 de la main-d'oeuvre du secteur pétrolier et gazier.

L'Association pétrolière canadienne et la Independent Petroleum Association of Canada ont appuyé les efforts du gouvernement canadien pour conclure avec les États-Unis un accord de libre-échange. La loi de mise en oeuvre, que nous approuvons entièrement, énumère dans son préambule les bénéfices que nous retirerons de cet accord de libre-échange.

Les dispositions de l'accord concernant l'énergie sont pour nous un prolongement important des politiques énergétiques canadiennes axées sur le marché, et ces politiques sont conçues, comme le préambule l'énonce, en vue d'accroître la prévisibilité de la conjoncture de façon à permettre aux Canadiens de faire des projets et des investissements en toute confiance et d'améliorer leur compétitivité aux États-Unis et sur les marchés mondiaux.

Ces marchés, et particulièrement le marché américain, ont été jusqu'ici essentiels à l'essor de l'industrie pétrolière et gazière canadienne. Notre balance des paiements et la croissance de l'économie canadienne ont jusqu'ici largement profité des recettes de l'exportation d'énergie.

[*Texte*]

Last year, Canada exported energy goods valued at $13.6 billion. Of the total, the upstream sector of the petroleum industry was responsible for $8.9 billion of these exports, and 90% was sold to the United States. In the past 10 years, the export earnings of our sector have been approximately $85 billion. Needless to say, without these export markets, our industry could not have achieved the stature in the Candian economy that we enjoy today.

More importantly, without this export-generated capital, we could not have developed the oil and gas resources that provide energy security for Canadians today and tomorrow.

The oil and gas trade with the United States has not always been smooth. The U.S. market is critically important to the future development of Canada's oil and gas resources. Yet government intervention on both sides of the border, in the past, often distorted market signals and interfered with market forces. The agreement provides more secure access to this large market, which in turn will enhance investor confidence and improve the prospects for obtaining economies of scale and cost efficiencies to the benefit of Canadian energy consumers.

• 1730

Through the agreement, the two countries have agreed not to take certain mutually harmful actions. The proportional sharing commitment only reaffirms arrangements to which Canada and the U.S. have agreed previously as members of the General Agreement on Tariffs and Trade and more recently—specifically with regard to oil—under the IEA energy sharing system established in 1974. It is important to understand that it is Canada that will determine if and when such sharing is to be invoked. As long as U.S. buyers are provided proportional access, Canadian energy users can compete commercially to buy any amount of our oil and gas production up to the total output.

The agreement does not require us to deliver any particular amount of oil and gas in the event of shortage. In other words, in return for being our best customers, the Government of Canada has agreed to treat these customers fairly.

In conclusion, Canada has been moving towards free trade in energy since 1985 and the FTA is a logical extension of the energy policies that have been developed over the last three or four years. The FTA will guarantee our producers long-term access to the world's largest energy market, thereby directly and indirectly financing the development of our vast oil and gas resources. The resulting activity will benefit all Canadians, contribute to

[*Traduction*]

L'an dernier, le Canada a exporté des produits énergétiques pour une valeur de 13.6 milliards de dollars, dont 8.9 pour le secteur de production pétrolière, et 90 p. 100 à destination des États-Unis. Nous avons au cours des 10 dernières années exporté pour près de 85 milliards de dollars. Inutile de dire que sans ces marchés d'exportation notre industrie n'occuperait pas aujourd'hui au sein de l'économie canadienne la place qu'elle occupe.

Il est particulièrement important de remarquer que sans les capitaux qui nous ont été fournis par l'exportation, nous n'aurions pas pu mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières qui assurent aux Canadiens, d'aujourd'hui et de demain, la sécurité sur le plan énergétique.

Le commerce du pétrole et du gaz avec les États-Unis n'a pas toujours été sans accroc. Le marché américain est pourtant d'une importance cruciale pour l'avenir de notre production pétrolière et gazière. Malheureusement les interventions du gouvernement, de part et d'autre de la frontière, ont souvent eu des effets pervers sur l'évolution des marchés. Cet accord permettra précisément de disposer d'un accès plus sûr à cet important marché américain, ce qui en retour donnera confiance aux investisseurs et nous permettra de faire des économies d'échelle et d'améliorer notre efficacité économique, ce dont profiteront tous les consommateurs d'énergie au Canada.

Par cet accord, chacun des deux pays s'engage à ne pas prendre de mesures qui nuiraient aux deux. La règle de la proportionnalité ne fait que reprendre certains accords auxquels le Canada et les États-Unis étaient parties, dans le cadre du GATT, et plus récemment—particulièrement en ce qui concerne le pétrole—au titre du système de partage de l'énergie de 1974 de l'AIE. Il est important de comprendre que c'est le Canada qui décidera si oui ou non la règle du partage peut être invoquée. Tant que les acheteurs américains ont accès au marché canadien, selon la règle de la proportionnalité, les usagers canadiens peuvent acheter—et le jeu normal de la concurrence doit être respecté—jusqu'à la totalité de notre production de gaz et de pétrole.

Et en cas de pénurie, l'accord n'exige absolument pas que nous fournissions aux Américains une quantité minimum de gaz et de pétrole. Autrement dit, le gouvernement canadien ne fait rien de plus que traiter nos meilleurs clients sur un pied d'égalité.

Je conclurai en disant que le Canada qui depuis 1985 fait des efforts pour libérer le commerce de l'énergie, a logiquement abouti à cet accord de libre-échange comme prolongement de ses politiques énergétiques des trois ou quatre dernières années. Grâce à cet accord, nos producteurs pourront avoir accès à long terme aux plus importants marchés mondiaux de l'énergie, ce qui directement et indirectement permettra de financer la

[*Text*]

economic growth, and reinforce energy security for our nation.

We are prepared to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Neilson. I am sure the committee will understand if we go slightly beyond our normal time this evening. Mr. MacLellan, would you begin the questioning, please.

Mr. MacLellan: I would like to take the opportunity to welcome the gentlemen here today and, Mr. Neilson, to congratulate you and Mobil Oil on the agreement you were able to achieve with the federal government and the Government of Newfoundland.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. MacLellan: I am congratulating them; I am not congratulating Newfoundland.

Mr. McDermid: This is a little change in tune from the other day in the House.

Mr. MacLellan: You noticed whom I congratulated. I just wanted—

Mr. McDermid: They are partners in the project.

Mr. MacLellan: I just wanted to ask you, Mr. Neilson, the same question I asked Mr. McLennan: what is the free trade agreement going to give you with regard to access to the United States? Is it going to give you something which you do not have at the present time?

Mr. Neilson: As I have just stated in my statement, and as we have stated a number of times, we basically have free trade in energy now. So we agree that the day after the free trade agreement becomes official, we may not have anything drastically different from what we had the day before. However, let us look at the past and let us look at the future.

The same is not true of the past. Many times there have been impediments placed in the way of energy flow across the border, both gas and oil. Some, not too long ago, as recent as the National Energy Program, where our products were severely inhibited from moving south. This was much to the detriment of revenues of producers and provinces in the way of taxes and royalties, etc.

That is the past and we welcome the freedom and the knowledge that these kinds of things will not happen to us as an industry in the future.

Look at the future. Somehow we think impediments cannot be placed in our way by our neighbours to the south. That is very wrong. I have visited the southern states on the free trade issue and U.S. producers, particularly gas producers, would more than welcome the opportunity of putting impediments in the way of our gas moving south. The free trade agreement will stop them from doing that.

[*Translation*]

mise en valeur de nos vastes ressources pétrolières et gazières. L'activité qui en résultera profitera à tous les Canadiens, contribuera à notre croissance économique, et renforcera notre sécurité énergétique.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Neilson. Je suis sûr que le Comité sera d'accord pour que nous dépassions l'heure normale ce soir. Monsieur MacLellan, voulez-vous poser la première question?

M. MacLellan: Je suis heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue à ces messieurs, et à vous féliciter, monsieur Neilson, vous et Mobil Oil, pour cet accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve, auquel vous avez pu aboutir.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: Je félicite ces messieurs, et non pas Terre-Neuve.

M. McDermid: C'est un petit changement de ton par rapport à ce qui a été dit l'autre jour à la Chambre.

M. MacLellan: Vous avez bien remarqué qui j'ai félicité. Je voulais simplement. . .

M. McDermid: Ils ne sont que partenaires au projet.

M. MacLellan: Je voulais vous poser, monsieur Neilson, la même question que j'ai posée à M. McLennan: quel accès au marché américain vous garantit exactement l'accord de libre-échange? Obtenez-vous du fait de l'accord, quelque chose que vous n'aviez pas encore?

M. Neilson: Comme je viens de le dire, et nous l'avons répété à plusieurs reprises, le secteur de l'énergie connaît déjà pratiquement un régime de libre-échange. Il se peut donc que, le jour où l'accord de libre-échange entrera officiellement en vigueur, cela ne signifie aucun bouleversement pour nous. Cependant, comparons un petit peu ce que nous avions par le passé et ce que nous réserve l'avenir.

Il y a quelques différences. Par le passé, il est arrivé assez fréquemment que l'on fasse obstacle aux échanges énergétiques et notamment, dans le domaine gazier et pétrolier. Il n'y a pas très longtemps, cela remonte au Programme énergétique national, il était très difficile d'exporter nos produits vers le Sud. Cela évidemment au détriment de la recette des producteurs et des provinces, je pense aux impôts et aux redevances.

Voilà donc pour le passé. Nous nous félicitons donc de cette nouvelle liberté, et de ce que ce genre d'obstacles ne risque plus de nous être opposés à l'avenir.

Voyons un peu ce qui en est de cet avenir. Nous avons peut-être trop facilement tendance à croire que c'est d'ores et déjà gagné, et que nos voisins du Sud ne peuvent plus faire grand-chose contre nous. C'est tout à fait faux. Je me suis rendu dans certains états du Sud pour discuter du libre-échange, et j'ai pu constater que les producteurs américains, particulièrement dans le secteur du gaz, seraient absolument ravis que l'on puisse faire obstacle à

[*Texte*]

So, although there will not be a lot of difference the day after, we looked at the past and we looked at the future, and we think it does help us a lot. It gives us confidence in making commercial deals, that governments will not intervene and prohibit those commercial deals from being enacted.

Mr. MacLellan: Thank you. I would like to go to a phrase in the brief which you presented. You say in the last paragraph on page 2 that:

> It is important to understand that it is Canada that will determine if and when such sharing is to be invoked.

You say in the second-last sentence:

> The agreement does not require us to deliver any particular amount of oil and gas in the event of shortage.

I presume that means to the United States.

If there was 100% sale to the United States prior to a shortage being declared, would there be any delivery of oil and gas to Canada if that figure was achieved? I cannot imagine a position of 100% sale to the United States of Canadian oil and gas, but should that situation occur, would you not agree that we would be obligated to sell 100% of our oil and gas to the United States?

• 1735

Mr. Gusella: If you acknowledged and honoured the outstanding contracts that are extant in the industry, that could not be the case, because we have a number of long-standing relationships that would preclude that for many years.

Mr. MacLellan: What long-standing relationships?

Mr. Gusella: We have long-standing gas sales contracts from western Canada to eastern Canada.

Mr. MacLellan: But most of the long-service contracts in natural gas will be expiring, and most of the long-service contracts that exist right now are with the United States. That is the reason people are frantically trying to get the oil market to sign 10- or 15-year long-term agreements. The long-term agreements are with the United States; they are not with Canadians. Is that not true?

Mr. Gusella: There is a wide variety of buyers in the marketplace. As a gas producer, I can say that we are visited by not only eastern Canadian industrial concerns but also American buyers. Because of the continuing uncertainty surrounding deregulation, which should get resolved in the near future, the American buyers recognize and acknowledge the importance of security

[*Traduction*]

l'exportation de notre gaz. C'est précisément ce que l'accord de libre-échange les empêchera de pouvoir faire.

Le jour où l'accord de libre-échange entrera en vigueur, ce ne sera pas pour nous un jour de bouleversement radical, mais si nous comparons le passé et le futur, nous pouvons voir tout de suite que cela va beaucoup aider. Cet accord va nous permettre de négocier des contrats de vente, puisque les gouvernements n'auront plus la possibilité d'intervenir et d'empêcher la conclusion de ces marchés.

M. MacLellan: Merci. Je voudrais revenir à un passage de votre mémoire. Au dernier paragraphe de la page 2, vous dites:

> Il est important de bien comprendre que c'est le Canada qui décidera si et dans quelle condition la règle du partage peut être invoquée.

Et à l'avant-dernière phrase:

> En cas de pénurie, l'accord n'exige absolument pas que nous fournissions aux Américains une quantité minimum de gaz et de pétrole.

C'est bien des États-Unis que vous parliez.

Supposons que nous vendions 100 p. 100 de notre production aux États-Unis, et que nous entrions dans une phase de pénurie, comment le Canada s'approvisionnerait-il? Je ne peux pas imaginer que l'on vende toute notre production aux États-Unis, mais si cela devait arriver, ne pensez-vous pas que nous serions tenus de vendre 100 p. 100 de notre production aux Américains?

M. Gusella: Nous avons des contrats de longue durée qui ont été signés, et qui empêcheraient ce genre de chose de se produire si vous continuez à les respecter.

M. MacLellan: Quels sont ces contrats de longue durée?

M. Gusella: Ce sont des contrats de vente qui nous lient à l'est du Canada.

M. MacLellan: Mais la plupart de ces contrats de vente de gaz naturel vont expirer, et la plupart des contrats de longue durée qui viennent d'être signés l'ont été avec les États-Unis. C'est pour cela que les gens essaient désespérément d'obtenir des contrats d'approvisionnement pétrolier d'une durée de 10 ou 15 ans. Les accords à long terme viennent d'être signés avec les États-Unis; et non pas avec les Canadiens. Est-ce que je me trompe?

M. Gusella: Nous avons affaire à tout un éventail d'acheteurs. Je suis producteur de gaz, et je peux vous dire que nous avons affaire non seulement à des industries de l'est du Canada mais également à des clients américains. Étant donné l'incertitude créée par la question de la déréglementation, incertitude qui devrait être réglée d'ici peu, les acheteurs américains accordent

[*Text*]

through contract, and are taking steps to try to access an available supply that is there as a result of a mandated surplus in the past. That mandated surplus has now been removed and will permit our sector of the industry to find new markets, to increase the level of cashflow, reinvestment, and supply.

Mr. MacLellan: Conceivably if shortages occurred, its vital factor is going to be the percentage of the preceding three years. That percentage could be any figure at all theoretically. The figure of course for the past year is probably 40% sale of oil and gas to the United States. But theoretically, there is nothing to stop the sale of all of the production of Hibernia to the United States. Is that not correct?

Mr. Neilson: Theoretically, but that is not the intent at all. People who have read that clause in the statement of principle in the Hibernia agreement are reading it incorrectly. All we seek is the right and flexibility to market the crude from one of Canada's highest cost sources in any market in the world. Our tanker system is so designed that we can deliver oil to any eastern Canadian port where there are refineries. We do not want to be restricted to Canadian markets, when we are going to produce extremely high-cost crude.

Mr. MacLellan: I acknowledge the need to honour contracts and to be fair with our good neighbour to the south, but I am worried about the fact that there is no ceiling or floor on what we can export to the United States. A great deal of it depends on when that shortage takes place and the buildup of our sales to the United States in that three-year period prior to that.

A lot of the multinationals have downstreams. Mobil, though, does not have any downstream in Canada.

Mr. Neilson: That is correct.

Mr. MacLellan: I am talking theoretically, which we have to do because we do not have the advantage of foresight in this regard. If your parent company said that they wanted you to drastically increase the sale of Mobil to the United States, what choice would you have but to increase the sale of your oil to the United States?

Mr. Neilson: The very largest part of Mobil's crude today is not moved across the border. It is sold to the Canadian refiners. It has been so since I first joined the company in 1950. I can see no reason why that would change. If such a move as you suggested would be a negative thing to Mobil Oil Canada, it would not be suggested.

• 1740

Mr. MacLellan: No. But you would not have any choice, of course, but to follow through.

Mr. Neilson: I possibly would not.

[*Translation*]

beaucoup d'importance à la sécurité que leur donnent les contrats d'approvisionnement, et cherchent à avoir accès à un produit qui est disponible, puisque l'excédent obligatoire a été supprimé, ce qui permettra en même temps à notre industrie de trouver de nouveaux marchés, d'augmenter sa marge d'auto-financement, de ré-investir et de produire.

M. MacLellan: En cas de situation de pénurie, ce qui comptera avant tout ce sera le pourcentage des trois années précédentes. Théoriquement, il n'y a aucun plafond imposé à ce chiffre. L'année passée on atteignait probablement les 40 p. 100 de gaz et de pétrole vendus aux États-Unis. Mais théoriquement rien n'interdit que 100 p. 100 de la production de Hibernia soit vendue aux États-Unis. Est-ce bien cela?

M. Neilson: Théoriquement oui, mais ça n'est pas du tout notre objectif. Les gens ont mal compris, dans l'énoncé de principe de l'accord Hibernia, la clause à laquelle vous faites allusion. Tout ce que nous demandons c'est le droit de pouvoir écouler sur n'importe quel marché mondial le pétrole brut extrait d'un des gisements les plus coûteux du Canada. Notre système de tanker est conçu de telle façon que nous puissions livrer dans n'importe quel port de l'Est canadien, où se trouvent les raffineries. Mais étant donné que ce pétrole brut va coûter très cher, nous ne voulons pas être limités au marché canadien.

M. MacLellan: Je comprends très bien qu'il faut respecter les contrats, et rester loyal envers nos voisins du Sud, mais je suis inquiet de constater qu'il n'y a aucun plafond imposé à nos exportations vers les États-Unis. Tout dépendrait du moment où la pénurie se déclare et de ce qui s'est vendu aux États-Unis dans les trois années précédentes.

Beaucoup de multinationales sont présentes dans les secteurs d'aval. Mais pas Mobil pour ce qui est du Canada du moins.

M. Neilson: Effectivement.

M. MacLellan: Je prends ici un exemple très hypothétique, je pense qu'il faut le faire car tout est possible. Si votre société mère vous demandait d'augmenter de façon importante les ventes de Mobil aux États-Unis, vous n'auriez pas le choix?

M. Neilson: Aujourd'hui la plus grande partie du pétrole brut de Mobil n'est pas exportée aux États-Unis, mais vendue à des raffineurs canadiens. Ça n'a d'ailleurs pas changé depuis j'ai été recruté par la compagnie en 1950. Je ne vois pas pourquoi cela changerait à l'avenir. Et au cas où une telle décision nuirait à Mobil Oil Canada, je ne pense pas qu'elle puisse être proposée.

M. MacLellan: Non. Mais vous n'auriez cependant pas le choix, et seriez obligé de vous exécuter.

M. Neilson: Peut-être pas.

[*Texte*]

Mr. MacLellan: You see, the concern is that we do not have any ceiling, and we must look at the amount of oil and gas we are going to be able to have in Canada in the event of shortages. There is no ceiling, there is no fail-safe, in that regard. So it is a very large concern. I am sure if you put yourself in the place of many Canadians, they would agree that is the concern.

The reason why the energy sector favors the free trade agreement, as you say—and I appreciate your honesty—is that you are concerned about further federal government regulations restricting the amount of oil and gas, and the price at which you can sell it, and how much you can export. You are considering federal government control. But what you are doing, of course, is—and by saying we should vote for the free trade agreement, and protect yourself from your own federal government—are you not, by doing that, replacing the federal government by a combination of laws from Ottawa and Washington that you may have no access to replace, and are you not also putting the subsidiary in a certain amount of jeopardy on the part of your parent company?

Mr. Neilson: The reason why we can afford to do Hibernia is that we have moved our gas and oil south and earned money. Unless we could do that, we could not afford to proceed with that kind of project, any more than the companies in northern Alberta are going to be able to afford to proceed with Oslo or future tar sand projects.

Mr. Edwards: I wanted to comment on how the numbers seem to jibe. Mr. McLennan informed us that his association comprised something under 5% of the industry, and I think, Mr. Neilson, you said your two associations together, by any measure, comprised 95%-plus of the industry. So there is some harmonization here. But I think for the record it would be well to know whether Mr. McLennan's association has all the small, risky companies. Could we hear some evidence on that, please?

Mr. Gusella: I perhaps could respond, in that I represent the independant sector that is largely Canadian-controlled. We have members that range in size from roughly $1 million in assets up to a total of $5 billion in assets, if you take into account Dome Petroleum before the sale to Amoco. In fact, a number of our members are also members of the Small Explorers and Producers Association, just as a number of our members are also members of the Canadian Petroleum Association. But as an association we would represent generally the Canadian independent producer that has a reasonable level of production and conducts about a third of the activity in western Canada at this time.

Mr. Edwards: Mr. Gusella, I think you heard Mr. McLennan's testimony this afternoon. Do you agree with any or much of it?

Mr. Gusella: No, our association does not agree with Mr. McLennan's assertions. It is our opinion that the agreement will provide a codification of access to markets

[*Traduction*]

M. MacLellan: Ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y a aucun plafond, or nous devons essayer de prévoir de quel pétrole et de quel gaz nous disposerons au Canada en cas de pénurie. Aucun plafond n'a été fixé, on ne prend aucune précaution. C'est donc très inquiétant. Mettez-vous un peu à la place des Canadiens, vous verrez qu'ils ont lieu d'être inquiets.

Si le secteur de l'énergie est favorable à l'accord de libre-échange, comme vous le dites—et j'apprécie votre franchise—c'est que vous craignez que le gouvernement fédéral ne réglemente le prix de vente et les quantités de pétrole et de gaz que l'on pourra vendre et exporter. L'intervention possible du gouvernement fédéral vous préoccupe. Vous demandez donc que l'on vote en faveur du libre-échange pour vous protéger contre votre propre gouvernement fédéral, mais ce faisant vous remplacez l'action du seul gouvernement fédéral par des lois adoptées à Ottawa et Washington que vous ne pourrez pas remplacer. Ne mettez-vous pas non plus en danger l'avenir de votre filiale, si votre société mère peut prendre ce genre de décision?

M. Neilson: Si nous avons pu nous engager dans cette exploitation du gisement Hibernia, c'est que nous avons vendu notre pétrole et notre gaz aux Américains et que cela a rapporté. Si nous n'avions pas pu le faire, nous n'aurions pas pu nous lancer dans ce projet, pas plus que les sociétés du nord de l'Alberta ne pourront se lancer dans le projet Oslo ni dans l'exploitation des sables bitumineux.

M. Edwards: Je voulais faire un commentaire sur les correspondances entre les pourcentages. M. McLennan nous a dit que son association représentait 5 p. 100 de votre secteur, et M. Neilson, que vos deux associations réunies représentaient 95 p. 100 ou plus de votre secteur. Cela semble coller. Il serait peut-être bon, pour le compte rendu de séance, de savoir si l'association de M. McLennan représente toutes les petites compagnies à risque. Pourriez-vous nous donner votre témoignage là-dessus, s'il vous plaît?

M. Gusella: Je représente le secteur indépendant, contrôlé largement par des capitaux canadiens. Nous avons des membres qui représentent entre un million et 5 milliards de dollars d'actifs, si vous prenez Dome Petroleum avant la vente à Amoco. Certains de nos membres sont également membres de la Small Explorers and Producers Association, exactement comme certains autres sont également membres de l'Association pétrolière canadienne. Mais de façon générale notre association représente les producteurs canadiens indépendants dont la production atteint déjà un certain niveau et dont à peu près un tiers de l'activité a lieu dans l'ouest du Canada.

M. Edwards: Monsieur Gusella, vous avez entendu le témoignage de M. McLennan cet après-midi. Êtes-vous d'accord avec lui, un peu, beaucoup, pas du tout?

M. Gusella: Non, notre association n'est pas du tout d'accord avec M. McLennan. Nous pensons que l'accord permettra de réglementer, d'une façon importante pour

[*Text*]

for the western Canadian oil and gas industry that is important for our future planning. It will provide us with the ability to sell our product, to generate the cashflow, in a full-cycle business that requires reinvestment to replace our production. We believe this is the best way to provide assurance of security of supply over time, by exploiting the resource base that remains undiscovered in western Canada and other basins in our country.

Mr. Edwards: I have the sense that you may have said that before.

Mr. Gusella: No, sir.

Mr. Edwards: Well, you said it well.

Mr. Gusella: But I will tell you, we believe in it.

Mr. Edwards: I do not doubt that in the least.

Are you concerned, Mr. Gusella, about this federal override over provincial jurisdiction, which Mr. Langdon and Mr. McLennan were discussing? Do you fear the federal authority might override the provincial authority?

• 1745

Mr. Gusella: Having been through the experience of the NEP, we always have some concern about that ability or the negotiations that might take place in that regard. In the context of the FTA, I think we are satisfied, as is the provincial government in Alberta, we understand, that the agreement does not interfere with their jurisdiction.

Despite the fact we are talking about deregulating the oil and gas industry, let me assure you it remains a highly regulated industry in other ways. We do have to respond to the Energy Resources Conservation Board in terms of their policy on production allowables, licensing, etc. We have to deal with jurisdictions and control over the resource base they own in the right of the people of the respective provinces for export permits for natural gas sales, whether it is to Ontario or the United States or elsewhere. I think we remain reasonably regulated. We do not see an incursion on provincial rights, and certainly you do not experience that incursion.

Mr. Edwards: We do not have Mr. Webber or Premier Getty before us as witnesses but you have had conversations with them, no doubt. They appear not to have any such fears.

Mr. Gusella: Certainly we have had conversations with both the premier and the energy minister in the province of Alberta, in particular, and they have strongly endorsed this to our association formally. We in turn have conveyed to them that our association supports the initiative as well. The same would be true for the province of Saskatchewan. They are the two large energy-producing provinces in our country.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, now that it is on the record that IPAC represents many small and risk-taking

[*Translation*]

l'avenir de notre planification, l'accès, à certains marchés, de l'industrie pétrolière et gazière de l'ouest du Canada. Il nous permettra de vendre notre production, d'alimenter notre trésorerie, et d'assurer ainsi les réinvestissements dont nous avons besoin pour continuer à produire. Je pense que c'est la meilleure façon de garantir la sécurité de l'approvisionnement, notamment en exploitant les ressources qui n'ont pas encore été découvertes dans l'ouest du Canada et dans d'autres gisements du pays.

M. Edwards: J'ai l'impression que vous avez déjà dit cela.

M. Gusella: Non.

M. Edwards: En tout cas, c'est bien dit.

M. Gusella: Nous en sommes fermement convaincus.

M. Edwards: Je n'en doute pas le moins du monde.

Craignez-vous, monsieur Gusella, que le pouvoir fédéral l'emporte sur les provinces, comme M. Langdon et M. McLennan semblaient le craindre? Craignez-vous que l'autorité fédérale s'impose aux provinces?

M. Gusella: Après ce qui s'est passé avec le PEN, nous avons toujours ce genre de crainte, et tout peut toujours être négocié. Mais avec l'accord de libre-échange, nous pensons, comme le gouvernement d'Alberta d'ailleurs, que les provinces conserveront leurs pouvoirs.

En dépit de cette déréglementation du secteur pétrolier et gazier, laissez-moi vous dire que c'est encore une industrie hautement réglementée, sous bien d'autres formes. Nous sommes assujettis à la politique de la Commission de conservation des ressources énergétiques, pour ce qui est de la production permise, des licences etc. Les autorités qui ont la propriété des ressources au nom de la population des diverses provinces, nous imposent des permis d'exportation pour le gaz naturel, que ce soit vers l'Ontario, les États-Unis ou ailleurs. La réglementation n'a donc certainement pas disparu. Mais il n'y a pas d'incursion dans le domaine provincial, les droits des provinces sont respectés, je ne pense pas que vous puissiez dire le contraire.

M. Edwards: Nous n'avons pas prévu d'entendre M. Webber ni le premier ministre, M. Getty, mais vous avez pu en parler avec eux. Ils ne semblent pas avoir non plus ce genre d'appréhension.

M. Gusella: Nous avons effectivement discuté avec le premier ministre et avec le ministre de l'Énergie de la province de l'Alberta, et ils ont officiellement déclaré à notre association qu'ils étaient entièrement acquis à l'accord. Nous leur avons, nous aussi, fait part du soutien de notre association. Je pense que cela vaut également pour la Saskatchewan. Or ce sont les deux grandes provinces productrices d'énergie de notre pays.

M. Edwards: Monsieur le président, maintenant qu'il est clair qu'il y a à l'IPAC beaucoup de petites sociétés, de

[*Texte*]

corporations—and indeed some of those corporations are also members of SEPAC—I would like to ask Mr. Gusella—and perhaps Mr. Neilson would like to add a comment—whether Alberta Members of Parliament are sympathetic to your concerns. Do they respond?

Mr. Gusella: I would say that the Alberta caucus has met with our association on a number of occasions and is responsive to our interests.

Mr. Edwards: Mr. Neilson, would you care to add anything?

Mr. Neilson: I can confirm that. We had a recent meeting with the Alberta caucus and we were well listened to.

Mr. Edwards: I would like to go, Mr. Neilson, to the Hibernia and Oslo references you recently touched on. I think I understood you to say that moving and selling oil and gas south made Hibernia possible and would make Oslo possible if it is do-able.

Obviously, Hibernia was able to go ahead with considerable government involvement without outraging the Americans. Do you see any such mischief in the Oslo project or any of the other oilsands projects?

Mr. Neilson: Not being a part and parcel with Oslo, it is difficult for me to speak with respect to Oslo. I would feel that Oslo cannot proceed without government assistance, judging from my general knowledge of the heavy oilsands and also the fact that we are also involved in the oilsands. I do feel very strongly that these projects are going to need a U.S. market. There is no question about it; it has to have a U.S. market to proceed.

Mr. Edwards: In a sense, one could say that the free trade agreement enables Canada to approach the kind of self-sustaining status in developing these non-conventional resources that will stand us in good stead if we run into another world shortage or if all hell breaks loose in the Middle East.

Mr. Neilson: I believe that is so.

Mr. Edwards: Thank you. I would like to go to something that my colleage Mr. MacLellan noticed at the bottom of page 2 of the written submission relating to the two statements made in that paragraph. The first is that Canada is to determine if and when such sharing is to be invoked. The second is that the agreement does not require us to deliver any particular amount of oil and gas in the event of shortage.

I took it, Mr. Chairman, unless Mr. MacLellan would like to intervene to deny it, that he was acknowledging that those two statements were correct. It is a non-conventional way of proceeding but it would be helpful to the discussion.

[*Traduction*]

celles qui prennent des risques—et certaines d'entre elles sont également membres de la SEPAC—je voudrais demander à M. Gusella—et M. Neilson pourrait peut-être dire ce qu'il en pense—si les députés d'Alberta sont d'accord avec vous. Qu'ont-ils répondu?

M. Gusella: Le caucus des députés de l'Alberta a rencontré notre association à diverses reprises, et a semblé très sensible à nos arguments.

M. Edwards: Monsieur Neilson, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Neilson: Je ne peux que confirmer ce qui vient d'être dit. Nous avons eu récemment une réunion avec le caucus albertain, et l'on nous a beaucoup écouté.

M. Edwards: Je voudrais, monsieur Neilson, passer aux projets Hibernia et Oslo, dont vous venez de parler. D'après ce que vous nous avez dit, c'est parce que vous avez vendu du pétrole et du gaz aux Américains, que le projet Hibernia est possible, et c'est ce qui pourrait rendre possible le projet Oslo, s'il l'est.

De toute évidence le projet Hibernia a pu démarrer grâce aux efforts considérables du gouvernement, sans que les Américains ne crient au scandale. Pensez-vous que l'expérience puisse se répéter pour le projet Oslo, ou pour d'autres projets d'exploitation des sables bitumineux?

M. Neilson: Comme je ne suis pas directement concerné par le projet Oslo, je ne peux pas vraiment en parler. Je ne pense pas que ce projet puisse voir le jour sans l'aide du gouvernement, d'après ce que je sais de façon générale de l'exploitation du pétrole lourd des sables bitumineux, puisque c'est une extraction que nous pratiquons également. Je pense vraiment que ces projets auront besoin du marché américain. Cela ne fait aucun doute, il faudra le marché américain pour pouvoir démarrer.

M. Edwards: L'accord de libre-échange d'une certaine façon permet au Canada d'accéder à l'indépendance énergétique en mettant en valeur ces gisements non classiques, qui nous seront très utiles s'il y a pénurie mondiale, ou si le Moyen-Orient prend encore feu.

M. Neilson: Je suis d'accord avec vous.

M. Edwards: Merci. Je voudrais encore souligner les deux déclarations que vous faites au bas de la page 2, et que M. MacLellan a lues. Vous dites d'abord que le Canada décidera si et dans quelles conditions la règle de la proportionnalité peut être invoquée, et ensuite que l'accord n'exige absolument pas que nous fournissions aux Américains, en cas de pénurie, une certaine quantité de gaz et de pétrole.

Monsieur le président, à moins que M. MacLellan ne veuille intervenir pour me contredire, je suppose qu'il reconnaissait en même temps que cette déclaration était juste. C'est peut-être une façon peu classique de procéder, mais je crois que cela serait utile à notre propos.

[*Text*]

• 1750

The Chairman: Mr. MacLellan, do you want to intervene?

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, all I am saying is that if. . . do not want it, it is correct. The statement in this agreement does not require whatsoever any particular amount of oil and gas in the event of a shortage. That is correct if the Americans do not make an offer to purchase any of our oil and gas, which is highly unlikely. But to the contrary, it could also be that if in the previous three-year period we had sold 100% of our oil and gas into the United States, we would be obligated to sell 100% to the United States indefinitely under this agreement. It is true one way, but there is also the other side that has to be considered.

Mr. Gusella: It would have to be pretty cold in those three years, too.

Mr. MacLellan: I just said that it is hypothetical. But there are varying percentages of those in between, too.

Mr. Edwards: Thank you, Mr. Chairman, and thank you, Mr. MacLellan. I note that there is provision in the agreement to accelerate tariff reduction by mutual consent. Well, we have not got to January 1 yet, and this may be a bit premature, but in your crystal ball do you anticipate any such move towards faster tariff reduction than is provided for in the five-year and ten-year phase-out provisions?

Mr. Hans Maciej (Vice-President, Canadian Petroleum Association): I would suggest to you that it certainly is in the interest of both countries. As far as our sector is concerned, the tariff provisions, although they are not all that significant, are really more of a nuisance than anything else, although if you take it over a long enough period of time it amounts to a considerable amount of money, and when prices are low and every nickel counts, we sure as hell love to have that nickel. But I would suggest that removal of that nuisance factor once that agreement is in place is a distinct possibility.

Mr. Langdon: Mr. Chairman, let me start, if I could, by welcoming both organizations. My contacts with the Independent Petroleum Association have not been that close, but they have been a little closer with some of the Ottawa representatives of the CPA. I am interested in getting your perspective on the deal itself.

I guess I have a sense of growing up as a child and then as a teenager in Canada under the auspices of what I guess Mr. Neilson would remember, the Ottawa valley line and the fact that it set in place a very significantly higher rate for oil drawn out of the ground in Alberta and in Saskatchewan than was true of oil which could have been imported, and in fact was imported east of the Ottawa valley line. How long did that period last?

[*Translation*]

Le président: Monsieur MacLellan, désirez-vous intervenir?

M. MacLellan: Monsieur le président, ce que je veux dire. . . Le libellé de cet accord n'exige aucun montant précis de pétrole ou de gaz en cas de pénurie. Tout irait bien si les Américains n'offraient pas d'acheter notre pétrole et notre gaz, ce qui est fort peu probable. Dans le cas contraire, il est également possible que, si, dans les trois années précédentes, nous avions vendu la totalité de notre pétrole et de notre gaz aux États-Unis, nous serions obligés de continuer de le faire indéfiniment selon cet accord. C'est donc vrai en un certain sens, mais cela joue dans les deux sens.

M. Gusella: Il faudrait aussi qu'il fasse vraiment très froid pendant ces trois années-là.

M. MacLellan: Je viens de dire que c'est une situation hypothétique. Mais il y a également des pourcentages variables entre ces deux extrêmes.

M. Edwards: Merci, monsieur le président et monsieur MacLellan. Je constate que l'accord contient une disposition visant à accélérer la réduction des tarifs par consentement mutuel. Eh bien, nous ne sommes pas encore arrivés au 1er janvier; cette question est donc peut-être un peu prématurée, mais votre boule de cristal vous permet-elle de prévoir une réduction des tarifs plus rapide que ne le prévoient les dispositions d'élimination de cinq et dix ans?

M. Hans Maciej (vice-président, Association pétrolière du Canada): À mon avis, ce serait certainement dans l'intérêt des deux pays. Pour ce qui est de notre secteur, bien que les dispositions sur les tarifs ne soient pas tellement significatives, quoique un peu ennuyeuses, si vous calculez sur une période assez longue, vous verrez que c'est une somme considérable. Lorsque les prix sont bas et que chaque sou à son importance, nous sommes bien contents de l'avoir, ce sou-là. Mais selon moi, il est fort possible que cet ennui soit éliminé une fois l'accord mis en oeuvre.

M. Langdon: Monsieur le président, permettez-moi de commencer par souhaiter la bienvenue aux deux organismes. Mes liens avec l'Independent Petroleum Association of Canada ne sont pas très étroits, mais ils sont quand même plus qu'avec certains représentants d'Ottawa de l'Association pétrolière du Canada. J'aimerais connaître votre point de vue sur l'accord même.

Je me souviens vaguement que lorsque j'étais enfant et adolescent, le Canada avait un régime de prix de pétrole dont se souvient sans doute M. Neilson; il y avait une ligne de partage des prix qui était la vallée de l'Outaouais, avec un prix sensiblement plus élevé pour le pétrole foré en Alberta et en Saskatchewan que pour le pétrole importé à l'est de cette ligne. Combien de temps ce système a-t-il duré?

[*Texte*]

Mr. Neilson: You are pushing my memory. But let me consult with my friend here who remembers everything.

Mr. Maciej: In the initial form, I think it lasted less than 10 years.

Mr. Langdon: In the initial form. But in some form there was, I recall, up into the 1960s an attempt to—

Mr. Maciej: That would not make it less than 10 years, if it was only into the 1960s, because it did not come into place until 1961, I think.

Mr. Langdon: What were oil prices in Canada like prior to that period of 1961 in for instance western Canada compared to the United States?

• 1755

Mr. Maciej: Since at that time we were competing in U.S. markets, Canadian prices were essentially in reference to U.S. prices and were just about equal.

Mr. Langdon: So it is from 1961 for approximately 10 years potentially that prices... It was really until the OPEC explosion started to take place in the early 1970s, if I remember correctly. We had a system which effectively had oil consumers here in Ontario—in fact in all of Canada west of the Ottawa Valley line—paying considerably above world prices in proportional terms for oil during that period.

Mr. Maciej: That is not correct. Although there was a differential between imported crude and western Canadian crude on both sides of the line, you will find, if you look back at the consumer prices, that except for a short period of about 10 months due to market conditions, they were almost identical.

It was the refiner that was absorbing the difference, because there was a product transfer between both lines and there were products coming in from the United States, and being in that sort of competitive market the consumer was not paying the higher prices. The refinery margins were reduced in order to cope with the market situation created by the raw material prices.

Mr. Langdon: At that time too in the United States, oil prices for producers were also significantly above the prices paid, for instance, to producers in the Arabian gulf, Saudi Arabia, and other producers such as that.

Mr. Maciej: In that situation today, you will find a differential for a number of reasons between Saudi light and West Texas intermediate or between brand crudes. There are a lot of complex market aspects that enter into that price.

[*Traduction*]

M. Neilson: Franchement, je ne m'en souviens plus. Permettez-moi de consulter mon ami ici, qui a excellente mémoire.

M. Maciej: Dans sa forme originale, je crois que cela a duré moins de dix ans.

M. Langdon: Dans sa forme originale. Mais sous une forme ou une autre, je me souviens qu'on a tenté jusqu'aux années 1960 de...

M. Maciej: Cela ne serait pas moins de dix ans, si cela ne s'est poursuivi que jusque dans les années 1960, car cela n'a pas été mis en oeuvre avant 1961.

M. Langdon: Quels étaient les prix du pétrole au Canada avant 1961, par exemple dans l'Ouest canadien comparativement aux États-Unis?

M. Maciej: Puisqu'à ce moment-là nous étions en concurrence sur les marchés américains, essentiellement, les prix canadiens suivaient les prix américains et étaient presque égaux.

M. Langdon: Donc c'est pendant environ dix ans à partir de 1961 que les prix... c'est vraiment jusqu'à l'explosion de l'OPEP qui a commencé au début des années 1970, si ma mémoire est bonne. Avec ce système, les consommateurs de pétrole ici en Ontario—en fait dans tout le Canada à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, ligne de partage des prix—payaient proportionnellement beaucoup plus cher que les prix mondiaux pour leur pétrole pendant cette période.

M. Maciej: C'est inexact. Bien qu'il y eût une différence de prix entre le pétrole brut importé et le pétrole brut de l'ouest du Canada des deux côtés de la ligne de partage, si l'on regarde les prix à la consommation, on se rend compte que sauf pendant une courte période d'environ dix mois, à cause des conditions du marché, les prix étaient presque identiques.

C'est la raffinerie qui absorbait la différence, car il y avait transfert de produit entre les deux côtés, et il y avait des produits en provenance des États-Unis. Dans un tel marché concurrentiel, le consommateur ne payait pas des prix plus élevés. Les marges de profit des raffineries étaient réduites en fonction de la situation du marché créée par les prix de la matière brute.

M. Langdon: Aux États-Unis à cette époque, les prix du pétrole payés aux producteurs étaient également considérablement plus élevés que les prix payés aux producteurs du golfe Arabique, par exemple, l'Arabie saoudite et d'autres producteurs de ce genre.

M. Maciej: Dans la situation actuelle, vous trouverez, pour diverses raisons, une différence de prix entre le léger d'Arabie saoudite et l'intermédiaire de l'ouest du Texas ou entre les marques de brut. De nombreux autres aspects complexes du marché entrent en ligne de compte pour établir ce prix.

[*Text*]

Mr. Langdon: Were the price differentials not something in the order of $2.50 per barrel compared to $1.30 per barrel, just about double?

Mr. Maciej: No, at the extreme it was 70¢ a barrel.

Mr. Langdon: But 70¢ within what, barrel to barrel prices?

Mr. Maciej: The difference between landed offshore crudes and western Canadian crudes.

Mr. Langdon: So you are taking transportation costs into account as well?

Mr. Maciej: I am taking into account the landed price.

Mr. Langdon: As opposed to the price in the gulf itself?

Mr. Maciej: That is right.

Mr. Langdon: I was thinking the $1.30 price was much more the gulf price.

Given that background, a period in which this country and in fact the continent provided higher returns to the oil industry really than it would have had to provide, I wonder if you are concerned at all about us moving into a situation where we are going to operate at world prices, now that world prices have gone up very considerably compared to that earlier period and yet decreased significantly compared to the height of the 1970s OPEC push.

We are now on world prices. Everybody is market-driven, and it is in the interests of the industry. In the period before that when it was in the interests of the industry to have an insulated area in which it could sell to consumers at higher per barrel prices. We were not market-driven. Does that not strike you as something of an anomaly?

• 1800

Mr. Maciej: I think at the consuming end we had world market conditions. As I have just explained, at the feedstock end, at the refinery inlet point, there may have been a differential. However, because of the world trade in petroleum, including finished products that get into your marketplace, if you want to compete you may have to reduce your margin in order to stay in. Otherwise, you are no longer going to produce crude because everybody is going to buy products. So it is not that straightforward.

Mr. Langdon: No, I agree it is a complicated economic situation that existed, but I suspect that my description of it in terms of the differential is not far off the mark.

Mr. Maciej: It has become a myth in Canadian petroleum policy to a certain extent.

Mr. Langdon: It is seen as a myth from some parts of the country; it is seen as a reality from other parts of the

[*Translation*]

M. Langdon: N'est-il pas vrai que le prix pouvait varier de 2,50$ à 1,30$ par baril, c'est-à-dire aller du simple au double?

M. Maciej: Non, c'était au plus 70c. par baril.

M. Langdon: Mais 70c. entre quoi, les prix de baril à baril?

M. Maciej: La différence entre les pétroles bruts en provenance de l'étranger et les pétroles bruts de l'Ouest canadien.

M. Langdon: Donc vous tenez également compte des coûts de transport?

M. Maciej: Je tiens compte du prix livré.

M. Langdon: Par opposition au prix dans le golfe?

M. Maciej: C'est exact.

M. Langdon: Je croyais que 1,30$ était beaucoup plus élevé que le prix du golfe.

Étant donné que pendant cette période, le Canada et en fait le continent, procurait à l'industrie pétrolière des revenus plus élevés que ce n'eut été le cas autrement, je me demande si vous vous inquiétez de nous voir nous accomoder bientôt des prix mondiaux, qui ont grimpé considérablement comparativement à la période antérieure, mais qui sont sensiblement plus bas qu'à l'apogée de la crise de l'OPEP dans les années 70.

Nous payons maintenant les prix mondiaux. Tout le monde est mû par les forces du marché, et cela est dans les intérêts de l'industrie. Dans la période précédente, lorsque c'était dans les intérêts de l'industrie d'avoir une région isolée dans laquelle elle pouvait vendre le pétrole aux consommateurs à des prix plus élevés, nous n'étions pas mûs par les forces du marché. Ne trouvez-vous pas cette situation irrégulière?

M. Maciej: Je crois que du point de vue de la consommation, nous connaissions les conditions du marché mondial. Comme je viens de l'expliquer, du point de vue de l'alimentation, au point d'entrée aux raffineries, il y avait peut-être une différence. Cependant, à cause du commerce mondial du pétrole, y compris des produits finis qu'on retrouve sur le marché, on doit réduire sa marge si l'on veut être concurrentiel et survivre. Autrement, on ne produira plus de pétrole brut parce que tout le monde achètera les produits. Donc, ce n'est pas aussi simple que cela peut le sembler à premier abord.

M. Langdon: Non, je suis d'accord avec vous, la situation économique était très complexe; et je crois que ma description de la différence n'était pas complètement fausse.

M. Maciej: Jusqu'à un certain point, c'est devenu un mythe dans la politique pétrolière canadienne.

M. Langdon: On entrevoit cela comme un mythe dans certaines régions du pays, et comme une réalité dans

[*Texte*]

country. But let us not continue arguing about that because we are not getting very far. Let me raise a question with respect to the Mobil statement in principle with respect to Hibernia.

I was struck, in reading through the statement in principle, with the fact that the agreement itself would not necessarily come into effect until March 31, 1989, I believe. Now, if that agreement comes into effect after the trade deal is in effect as opposed to before the trade deal is in effect—always assuming that it is put into effect, which some of us do not assume—is there not a major difference in the potential instruments the Government of Canada can use with respect to trying to obtain extra employment, commitments to purchase in Canada, commitments to undertake various forms of research activity related to development in Canada? Is that part of the reason that this is just a statement in principle at this stage as opposed to an agreement?

The Chairman: Mr. Langdon has the unique ability to start an excellent question just as he runs out of time. But perhaps we could have a brief answer to it.

Mr. Neilson: I can answer that very quickly. There is absolutely no connection between any aspect of the statement of principle of the Hibernia agreement and the free trade agreement, and I was involved in the negotiations from start to finish. There is no connection, and it will have no effect.

Mr. Langdon: It will have an effect.

Mr. Neilson: It will have no effect in the wording of the agreement and in the—

Mr. Langdon: But it will have an effect on what could be in the agreement. But I just make the point that I am very pleased to hear that answer. The timing of the agreement, however, is somewhat suspect to some of us.

Mr. McDermid: Any time the government does anything positive now, you are going to be suspect of it. Come on! Anything that goes wrong you will blame on the free trade agreement. We understand your *raison d'être*.

Mr. Chairman, I think the presentation was fine. I do not have any more questions for the witnesses. I think their presentation was succinct.

I might say that the energy provisions within the free trade agreement were basically discussed with the Canadian public, were they not, in 1984? I see at the back of the room Mr. McLennan indicating "no", and everybody else in the room going "yes". But the energy package within the free trade agreement is basically what the Progressive Conservative Party stated in the election campaign of 1984. To your understanding, is that not correct?

[*Traduction*]

d'autres. Mais cessons donc de nous obstiner, car cela ne mène à rien. Permettez-moi de soulever une question concernant la déclaration de principe de Mobil au sujet d'Hibernia.

En lisant cette déclaration de principe, j'ai été frappé par le fait que l'accord même n'entrerait pas nécessairement en vigueur avant le 31 mars 1989, je crois. Donc si cet accord entrait en vigueur après l'accord du libre-échange, plutôt qu'avant, en supposant qu'il entrera en vigueur, ce dont nous ne sommes pas tous convaincus—n'y a-t-il pas une différence importante dans les instruments que le gouvernement du Canada peut utiliser pour essayer d'obtenir plus d'emplois, des engagements concernant l'achat au Canada, des engagements d'entreprendre diverses formes de recherche sur le développement au Canada? Est-ce, en partie, pourquoi ce n'est qu'une déclaration de principe à ce stade-ci plutôt qu'une entente?

Le président: M. Langdon a le talent de commencer une excellente question lorsque son temps s'épuise. Toutefois, vous pourriez peut-être nous donner une réponse brève.

M. Neilson: Je peux y répondre très rapidement. Il n'y a absolument aucun lien entre la déclaration de principe sur l'entente Hibernia et l'accord de libre-échange, et j'ai participé aux négociations du début à la fin. Il n'y a aucun lien, et cela n'aura aucun effet.

M. Langdon: Si, cela en aura un.

M. Neilson: Cela n'aura aucun effet dans le libellé de l'entente et dans le. . .

M. Langdon: Mais cela aura un effet sur le contenu de l'entente. Mais je voudrais simplement dire que je suis très content d'entendre cette réponse. Toutefois certains d'entre nous trouvent que le moment où survient cette entente est quelque peu louche.

M. McDermid: Chaque fois que les gouvernements font quelque chose de positif maintenant, vous allez trouver cela louche. Allons donc! Vous allez faire porter sur l'accord de libre-échange tout ce qui peut aller mal. Nous connaissons bien votre raison d'être.

Monsieur le président, je crois que cet exposé a été excellent. Je n'ai aucune autre question pour les témoins. J'ai trouvé leur exposé très succinct.

J'aimerais ajouter ce qui suit: on a discuté des dispositions touchant l'énergie contenue dans l'accord de libre-échange avec les Canadiens en 1984, n'est-ce pas? Je vois M. McLennan en arrière de la salle qui prétend que non, tandis que tous les autres approuvent. Mais la série de mesures concernant l'énergie et contenues dans l'accord de libre-échange constitue grosso modo ce que le Parti progressiste-conservateur a proposé pendant sa campagne électorale de 1984. Selon vous, n'est-ce pas exact?

[*Text*]

• 1805

Mr. Gusella: Certainly from our association's perspective we have been pleased with the evolution of the energy policy in this country. It has provided a framework for us to grow and prosper despite the collapse of oil and gas prices that has occurred during the past four years. We see the free trade agreement as the logical extension of the initiatives that have taken place since the removal of the aspects of the NEP that created great problems for our sector.

Mr. McDermid: If the NEP had been in place with the collapse of prices we have seen over the last two or three years, what kind of situation would the industry be in today?

Mr. Neilson: We would be in awful shape financially. In fact, I think half the industry would have gone down the tube.

Mr. Gusella: The other side of that coin is if the price projections had been realized, the Canadian consuming public might have been in awful shape as well.

Mr. McDermid: That is right, because the National Energy Program was predicated on prices as of today, 1988, at $68 a barrel, I believe.

Mr. Gusella: I do not think we would be producing too much oil or selling much natural gas.

Mr. McDermid: If it were at $68 a barrel.

Mr. Gusella: There would be no market for it.

Mr. McDermid: Do you think the solar industries would have grown somewhat over that period of time?

Mr. Gusella: I am no expert on solar industries, so I cannot comment. We are trying to keep a bright outlook here.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Neilson, Mr. Gusella, and your colleagues.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Gusella: Il est certain que notre association est fort heureuse de l'évolution de la politique énergétique dans notre pays. Elle nous a procuré un cadre dans lequel croître et prospérer en dépit de l'effondrement des prix du pétrole et du gaz qui a eu lieu au cours des quatre dernières années. Nous entrevoyons l'accord de libre échange comme un prolongement logique des initiatives mises en oeuvre depuis l'élimination des aspects de la politique énergétique nationale qui ont créé de graves problèmes pour notre secteur.

M. McDermid: Si la politique énergétique nationale avait été en place lors de l'effondrement des prix qu'on a connu au cours des deux ou trois dernières années, dans quel état se trouverait votre industrie aujourd'hui?

M. Neilson: Notre situation financière serait désastreuse. En fait, je crois que la moitié de l'industrie n'aurait pas survécu.

M. Gusella: L'envers de la médaille, c'est que si les prévisions de prix s'étaient réalisées, les conséquences auraient également été désastreuses pour le consommateur canadien.

M. McDermid: C'est exact, car le programme énergétique national était fondé sur des prix de 68$ le baril pour 1988, je crois.

M. Gusella: Je ne crois pas que nous produirions beaucoup de pétrole ou que nous vendrions beaucoup de gaz naturel.

M. McDermid: Si c'était à 68$ le baril.

M. Gusella: Il n'y aurait plus aucun marché.

M. McDermid: Croyez-vous que les industries solaires auraient crû au cours de cette période?

M. Gusella: Je ne suis pas un expert sur les industries solaires, donc je ne peux pas faire de commentaire à ce sujet. Nous essayons de voir le bon côté des choses.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Neilson, monsieur Gusella et vos collègues.

La séance est levée.

APPENDIX "C-130/12"

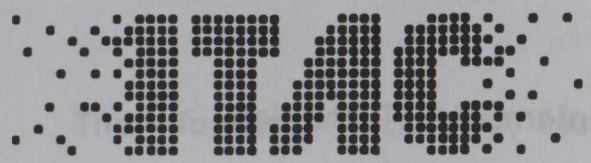

OPENING STATEMENT BY
GRAEME C. HUGHES, PRESIDENT
INFORMATION TECHNOLOGY ASSOCIATION OF CANADA

ON BILL C-130

TO HOUSE OF COMMONS COMMITTEE ON TRADE

July 20, 1988

INFORMATION TECHNOLOGY ASSOCIATION OF CANADA

INTRODUCTION

Thank you, Mr. Chairman for inviting the Information Technology Association of Canada to present its views on the Canada/US Free Trade arrangements. Let me introduce the ITAC delegation.

- Dan Potter, President
  Novatron Information Corporation
  (a rapidly growing Canadian company with offices across Canada)

- Bob Logan, Director of Public Affairs
  IBM Canada Ltd.

- Graeme Hughes, President
  Information Technology Association of Canada (ITAC)

Mr. Chairman, could I spend just a few minutes explaining the information technology industry in Canada because this, I think, explains our views about the free trade arrangements.

STRUCTURE OF IT INDUSTRY

The information technology sector produces information systems, telecommunications equipment and services. It encompasses the office automation, computer and telecommunication industries, plus a wide range of service providers including software, integrators, distributors and suppliers. The convergence of the technologies in these industries means that what were once distinct sub-sectors are now recognized as a single industry.

Information technology plays a crucial role in the Canadian and world economy. The ability to transfer knowledge and data almost instantaneously has transformed information into a capital good, no less valuable than labour or materials. It is all pervasive. The industry, therefore, is both important in its own right and important as the key enabling technology for all other industries.

It is important in its own right because it is large and growing fast.

- In Canada it employs about 220,000 people with an estimated revenue of $23 billion.

- The industry is growing much faster than the GNP. It is expected to grow at an annual rate of 15.5%, including software and services which are growing at about 20%.

- Employment has grown double the national rate over the past decade. In addition, the value added per employee has risen about 6% annually whereas output per worker for the entire economy only grew at about .8%.

- The IT sector is also working hard to ensure Canada's future R&D effort. It accounted for 40% of all private sector R&D spending in recent years.

The industry is perhaps the most internationalized of all Canada's industries. It has been led by large multinational firms some of them headquartered in Canada. The scale of IT activity demands a multi-national approach: the investment required to build a microchip manufacturing facility today is $250 million but will be $1 billion by 1995. Access to new technology must be international, as Canada by itself only produces some 2% of the world's stock of scientific knowledge. The marketing to support these type of activities must extend beyond Canada's population.

information technology stretch virtually as far as the imagination will reach. In our resource industries, in manufacturing, retailing, our service industries, in our health industries and so on, there is an ever-expanding list of applications: reducing time costs, increasing efficiency and improving quality of life. It is the harnessing of information technology which will give Canadian industry a competitive edge.

CANADA/US FREE TRADE

With this background, then, you will not be surprised to know that the industry strongly supports the Canada/US free trade arrangements. There is already a high degree of free trade in computer and telecom equipment and services. Canada is more reliant on trade than most other industrialized countries so the elimination of current or potential trade barriers in our largest market becomes an important condition for Canadian economic growth. We believe the arrangements secure and improve this market.

Let me summarize, in very general terms, how we believe the free trade arrangements would affect the industry.

Many leading IT firms have specialized niches in which the Canadian operation has acquired responsibility for a given segment of a multinational's overall product offering. These "rationalized" firms are completely different from the old branch plant notion - they are able to scale their operations to serve the international marketplace. Companies in this category typically export more than 80% of their manufactured output - including software - and use imports to complete their product lines.

The necessity for the rationalized Canadian firms to be internationally competitive has a side effect that is also beneficial to Canada. Suppliers to these companies must also be world class. Companies supplying products and services to the IT industry receive help from the leading firms in becoming internationally competitive and thereby receive access to world export markets.

With its metamorphic power and international scope the IT industry is one of Canada's brightest hopes for industrial leadership on a world scale.

I have also said it is the key enabling technology. By that I mean it is the technology which enables virtually all other sectors of the economy to improve international competitiveness. The applications of

First, immediately on coming into force the customs tariffs would be eliminated on all computer products and on some telecommunications equipment. Tariffs on other telecommunications equipment would be reduced over the next few years.

Second, the annex to the agreement on services is of particular importance for the computer and enhanced telecom services industries. Canada's expertise in these fields places these industries in a favourable trading position. Because there are no serious trade distortions presently in effect with regard to telecom and computer services, the services agreement really has the effect of precluding trade distortions in the future -- such as limits on transborder data flow or the establishment of a general preferential computer industry policy. Of course, treating telecommunications as a tradeable service only strengthens the need for a consistent national telecommunications policy in Canada for long distance voice and data rates which are competitive with the US.

Third, the agreement provides for the easier movement of employees, consultants and service personnel across borders. This will reduce barriers to the sale of Canadian information technology, products and services and important follow-up support.

Fourth, harmonization of national product safety and other standards will work to eliminate such standards as a non-tariff barrier to trade.

Lastly, I should note that the GATT code and the agreement's government procurement provisions do not really extend to services. It is likely, of course, that the current GATT negotiations will address services and if they are in fact added to the GATT, then the provisions of the Canada/US trade agreement could, if both parties agree, also apply to computer services.

Could I summarize Mr. Chairman by saying that currently the information technology industry is relatively free of major trade barriers although there are a small number of exceptions. Therefore, in addition to obtaining more secure access to the US market the firms in this industry do not want to be exposed to the possibility of additional trade barriers because these would seriously disrupt the current structure and method of operations of the industry.

For the most part, the firms in this industry sector believe they are already internationally competitive. They recognize, however, they must work hard to maintain this competitiveness. The smaller firms in the industry realize they must expand their marketing efforts in the US and some of them are concerned about the amount of up-front financing required to do so. The leading firms in the industry are, however, very technology oriented and are already internationally competitive. Since a large portion of the industry already operates and competes internationally and many of the smaller firms also have an international orientation, the industry does not anticipate any major adjustment problems due to the FTA. The past ten years have already resulted in massive change and adjustment and most firms have adjusted quite well. We do not, therefore, identify any major adjustment problem that will specific to the FTA.

This concludes my opening remarks. We will be happy to answer specific questions.

Thank you.

APPENDIX "C-130/13"

MEMBERS OF THE CATA DELEGATION

PRESENTING THE SUBMISSION

TO

THE LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C - 130

OTTAWA, July 21, 1988

Mr. Gordon Gow	Vice President, Gandalf Technologies Inc. and immediate Past Chairman of the Board of the Canadian Advanced Technology Association
Mr. Roy Woodbridge	President, Canadian Advanced Technology Association

Canadian Advanced Technology Association

Suite 803
275 Slater Street
Ottawa, Ontario
K1P 5H9
(613) 236-6550

INTRODUCTION:

Mr. Chairman, We appreciate the opportunity to present the views of Canada's advanced technology community on the proposed bilateral free trade agreement between Canada and the U.S.

CATA is a national industry association committed to promoting the growth, competitiveness and global market position of Canadian-based advanced technology and a public policy environment favorable to investment in scientific endeavour, the conduct of R&D and the production of strategic and emerging technologies, products and services in Canada.

Membership is open to all advanced technology companies having product R&D capability located in Canada as well as research, financial and academic institutions and companies concerned with the performance of the sector.

With a membership of over 300, CATA is now the largest national advanced technology association in the country.

Canada's advanced technology industrial sectors have the potential to be by far the greatest contributors to Canadian economic and social well-being in the future.

Consequently it is important that the views of these sectors be heard on the free trade issue. Indeed, because they represent the industries of the future, their opinions should be weighed more heavily than views expressed by the industries of the past or groups within our society that would lock us in to the existing structure of the Canadian economy.

CATA'S POSITION ON FREE TRADE

For the record, CATA has been one of the strongest advocates of moving forcefully and effectively toward a freer international trading environment.

The reasons for this are straightforward. Everything about advanced technology industry is international. The markets for technology goods and services are international. Research, the sharing of scientific information, the sourcing of new product ideas, the transfer of technology, venture capital financing and the formation of business partnerships are all increasingly independent of national boundaries.

Indeed, advanced technologies by their very nature, are "internationalizing". Their development and use is moving the entire global economy towards a more knowledge-intensive future. They are making the world a smaller, more interdependent place.

Given these realities, and the small size of the Canadian domestic market, it is simply not possible to build significant advanced technology strength in Canada behind tariff barriers or other protectionist measures. Nor will it be possible to grow these industries without fair and open access to international markets.

There is optimism within the advanced technology community about the ability of Canadian companies to compete for a larger share of the growing international markets that freer trade could give them access to. Indeed, a great majority of even the smallest Canadian-based companies are now exporting. That means they are already competing in world markets on the basis of price, quality, delivery and service.

THE REAL ISSUE IS NATIONAL COMPETITIVENESS

It is important to underline the fact that CATA's support for free trade has consistently had one very important rider attached to it. We have argued that a powerful national science and technology strategy is a necessary complement to the move to a freer international trading environment.

Scientific and technological strength is increasingly the source of national competitive advantage.

The application and use of technology is now the key to cost and product competitiveness throughout all established industrial sectors. At the same time, investment in the production of advanced technology goods and services represents the major source of new opportunity for wealth and job creation.

For these reasons, we believe that the move to freer international trade will disproportionately benefit countries having a leadership position in science and technology.

Regrettably, Canada is lagging in the development of this capability.

Consequently, the signing of the free trade pact means that we must now urgently raise the task of building the scientific and technological foundations of national competitiveness to the top of the public policy agenda.

Free trade is a necessary component in a national competitiveness strategy. So is the broad thrust of tax reform. However, by themselves these government initiatives will not be enough. Unless strong and effective measures are taken to enhance our scientific and technological capability - to build the third leg of a national competitiveness strategy - Canada will not be able to compete for a larger share of the fastest growing sectors of the international economy and our ability to sustain market share in established industrial sectors will be weakened. The full benefits of free trade, including the benefits of the Canada-U.S. agreement, will pass Canadian society by.

IMPACT ON INVESTMENT IN R&D

Members of this committee may be interested to know that in reaching this position, we examined extensively, the probable impact of a free trade agreement on Canadian-based investment in advanced technology enterprise, and the ability of the national economy to attract and expand investment in industrial R&D.

We concluded that the move towards freer international trade will have little impact on the relative appeal of Canada as a place to invest in scientific and technologically. The reason for this is that there are now relatively few barriers or obstacles to the free movement of advanced technology goods and services in either direction across the Canada-U.S. border. There is little evidence to indicate that present low tariff rates and non-tariff barriers have had an important influence on locational decisions respecting investment in these sectors.

Investment in industrial R&D is far more sensitive to the existence and cost of trained and qualified people, the richness of the national research infrastructure, the investment climate for private sector research, market-related factors (particularly the relationship with clients) and the existence of a supportive public culture.

It is important to emphasize that we see nothing in the proposed free trade agreement that will prevent Canada from taking all of the steps that we feel are necessary to ensure that Canadian-based advanced technology enterprise will grow and flourish.

A CONCERN ABOUT THE APPLICATION OF THE RULE OF ORIGIN

At this time, we would like to table a concern we have concerning the manner in which clauses respecting rules of origin might be applied.

The way the agreement is currently written, Canadian exporters will have to prove the origin of each and every component used in the manufacture or assembly of their products in order to demonstrate that they meet the 50% value-added test for purposes of duty-free treatment.

This clause could force companies to introduce extremely complex record keeping systems (e.g. separate inventory accounting systems for each vendor or source of supply and the tracking of components throughout the assembly process). As well, the administration of this portion of the agreement is left to the customs authorities in the United States and Canada.

We are concerned that the cumulative administrative costs associated with this requirement will outweigh the benefit to Canadian manufacturers of gaining duty-free treatment.

Consequently, we would urge clarification of the interpretation of "directly attributable to" under Annex 301.2 to endorse the use of generally accepted accounting principles for purposes of supporting claims where duty-free treatment is questioned.

CONCLUSION

In conclusion Mr. Chairman, we look forward to the final implementation of the Canada-U.S. agreement and the extension of the principles incorporated in that document to the broader international marketplace through multi-lateral trade negotiations.

More importantly, we would urge the government, as well as members of the House, and of this committee to now get on with the task of making Canada the most innovative, technologically sophisticated country in the world. The competitive strength resulting from these efforts will allow Canadians to derive the full economic and social benefits of a freer, more open international marketplace.

APPENDICE «C-130-12»

(TRADUCTION)

EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE PAR

GRAEME C. HUGHES

INFORMATION TECHNOLOGY ASSOCIATION OF CANADA

SUR LE PROJET DE LOI C-130

AU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE COMMERCE

20 juillet 1988

INFORMATION TECHNOLOGY ASSOCIATION OF CANADA

INTRODUCTION

Je vous remercie, Monsieur le président, d'avoir invité la Information Technology Association of Canada à présenter ses vues sur l'entente de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis. J'aimerais d'abord vous présenter la délégation d'ITAC :

- Dan Potter, Président
Novatron Information Corporation
(une compagnie canadienne en plein essor, qui compte des bureaux à l'échelle du pays)

- Bob Logan, Directeur des Affaires publiques
IBM Canada Ltd

- Graeme Hughes, Président
Information Technology Association of Canada (ITAC)

Monsieur le président, j'aimerais prendre quelques instants pour expliquer l'industrie de la technologie de l'information au Canada, parce que cela explique, je crois, le pourquoi de nos

opinions au sujet du libre-échange.

STRUCTURE DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Le secteur de la technologie de l'information produit des systèmes d'information, ainsi que de l'équipement et des services de télécommunication. Ce secteur comprend la bureautique, l'industrie de l'ordinateur et de la télécommunication, et toute une gamme de services assurés par, notamment, les fabricants de logiciels et d'intégrateurs, les distributeurs et les fournisseurs. La convergence des technologies dans ces industries a eu pour effet de réunir en une seule industrie ce qui auparavant constituait plusieurs sous-secteurs distincts.

La technologie de l'information joue un rôle crucial dans l'économie canadienne et mondiale. La possibilité de transmettre des connaissances et des données de façon quasi instantanée a fait de l'information un capital, non moins important que la main-d'oeuvre ou les matériaux. L'information est désormais omniprésente. L'industrie est donc importante en elle-même, et parce qu'elle constitue la clé du développement technologique de toutes les autres industries.

L'industrie est importante en elle-même parce qu'elle est déjà de taille, et en pleine croissance.

- Au Canada, elle emploie environ 220 000 personnes, et génère des revenus estimés à 23 milliards de dollars.

- L'industrie croît beaucoup plus rapidement que le PNB. On prévoit un taux de croissance annuel de 15,5 %, y compris les logiciels et les services, dont le taux de croissance est d'environ 20 %.

- L'emploi a augmenté au double du taux national au cours de la dernière décennie. En outre, la valeur ajoutée par employé a augmenté d'environ 6 % par année, alors que la production par travailleur pour l'ensemble de l'économie n'a augmenté que d'environ 0,8 %.

- Le secteur de la technologie de l'information travaille aussi activement pour assurer l'avenir de la recherche et du développement au Canada. Le secteur est responsable de 40 % des dépenses en R & D dans l'ensemble du secteur privé ces dernières années.

L'industrie est peut-être celle qui est la plus internationalisée parmi les industries canadiennes. L'industrie a été dominée par des grandes sociétés multinationales, dont certaines ont leur siège social au Canada. L'envergure des activités de technologie de l'information exige une approche multinationale : l'investissement nécessaire à la construction d'une usine de fabrication de micropuces est aujourd'hui de 250 millions de dollars, mais il sera de un milliard d'ici 1995. L'accès à la nouvelle technologie doit être international, puisque le Canada ne produit par lui-même que 2 % du savoir scientifique dans le monde. La commercialisation permettant d'appuyer ce genre d'activités doit pouvoir s'étendre au-delà des frontières canadiennes.

Nombre des sociétés importantes en technologie de l'information ont des secteurs spécialisés, au sein desquels l'opération canadienne a assumé la responsabilité d'un élément précis dans l'ensemble des produits offerts par la multinationale. Ces entreprises "rationalisées" diffèrent entièrement de l'ancienne idée de succursale, et elles sont capables d'adapter la taille de leurs opérations pour répondre aux besoins du marché international. Les compagnies qui entrent dans cette catégorie exportent généralement plus de 80 % de leurs produits

fabriqués - y compris les logiciels - et utilisent l'importation pour compléter leurs gammes de produits.

Le besoin qu'ont les entreprises canadiennes rationalisées d'être concurrentielles sur le plan international donne lieu à un bénéfice additionnel pour le Canada. En effet, les fournisseurs de ces compagnies doivent aussi être de classe internationale. Les compagnies qui fournissent produits et services à l'industrie de technologie de l'information reçoivent de l'aide des sociétés importantes à devenir concurrentielles à l'étranger, et donc, à avoir accès aux marchés d'exportation mondiaux.

Compte tenu de son pouvoir de transformation et de sa portée internationale, l'industrie de la technologie de l'information constitue l'un des espoirs les plus brillants du Canada pour le leadership industriel à l'échelle mondiale.

J'ai dit aussi que cette industrie constituait la clé du développement technologique. J'entends par là qu'il s'agit de la technologie qui permet à tous les autres secteurs de l'économie, ou presque, d'améliorer leur compétitivité internationale. Les applications de la technologie de l'information ne connaissent

pour bornes que celles de l'imagination. Dans notre industrie des ressources, dans le secteur de la fabrication, de la vente au détail, des services, de la santé, et ainsi de suite, la liste des applications s'allonge à chaque jour. La technologie de l'information permet de réduire les coûts liés au temps, augmente l'efficacité et améliore la qualité de la vie. En mettant la technologie de l'information au service de l'industrie canadienne, nous donnerons à celle-ci un avantage certain du point de vue concurrentiel.

LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

Etant donné ces faits, vous ne serez pas surpris d'apprendre que l'industrie est tout à fait en faveur de l'entente de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis. Il existe déjà une bonne mesure de libre-échange pour l'équipement et les services d'informatique et de télécommunications. Le Canada dépend plus du commerce que la plupart des autres pays industrialisés de sorte que l'élimination des barrières tarifaires, actuelles ou éventuelles, entre notre pays et notre plus important marché devient une condition cruciale de la croissance de l'économie canadienne. Nous croyons que l'Accord assure et améliore notre accès à ce marché.

Permettez-moi de résumer, de façon très générale, quel effet

nous pensons que le libre-échange aura sur l'industrie.

D'abord, dès l'entrée en vigueur de l'Accord, les tarifs douaniers seraient éliminés pour tous les produits informatiques et pour une partie de l'équipement de télécommunications. Les tarifs pour d'autre équipement de télécommunications seraient abaissés au cours des prochaines années.

Deuxièmement, l'annexe de l'Accord qui porte sur les services est particulièrement important pour les industries de l'informatique et des services améliorés de télécommunications. La compétence du Canada dans ces domaines place ces industries dans une position commerciale très favorable. Puisqu'il n'existe pas de distorsion commerciale grave à l'heure actuelle pour ce qui est des services d'informatique et de télécommunications, l'entente sur les services a pour effet véritable de prévenir toute distorsion commerciale à l'avenir, par exemple, l'imposition de limites à l'échange de données d'un pays à l'autre ou l'établissement d'une politique générale préférentielle pour l'industrie informatique. Evidemment, l'assimilation des télécommunications à un service commercial ne fait que souligner davantage la nécessité d'une politique nationale cohérente des télécommunications au Canada pour des taux interurbains, qu'il s'agisse de communication orale ou de transmission des données, qui soient concurrentiels par rapport aux taux américains.

Troisièmement, l'Accord facilite le déplacement des employés, des experts-conseils et du personnel de service d'un côté à l'autre de la frontière. Cela permettra d'éliminer les obstacles à la vente de la technologie, des produits et des services d'information canadiens, et au soutien important que représente un suivi adéquat.

Quatrièmement, l'harmonisation des normes de sécurité et autres normes contribuera à éliminer ce genre d'obstacle non-tarifaire au commerce.

Enfin, je dois souligner que le code du GATT et les dispositions de l'Accord visant les marchés publics n'incluent pas vraiment les services. Il est probable, évidemment, que les négociations actuelles menées dans le cadre du GATT toucheront les services, et si ceux-ci s'ajoutent aux produits couverts par le GATT, les dispositions de l'Accord pourraient alors, si les deux parties y consentent, s'appliquer aux services informatiques.

Si je peux résumer, M. le président, je crois que l'industrie de la technologie de l'information est relativement libre de barrières commerciales majeures, bien qu'il existe un petit nombre d'exceptions. Par conséquent, outre leur désir d'avoir accès de façon plus sûre au marché américain, les entreprises

de cette industrie ne veulent pas risquer la possibilité de barrières commerciales additionnelles, parce que celles-ci pourraient causer des torts graves à la structure et au mode d'opération actuels de l'industrie.

Les entreprises de ce secteur croient, de façon générale, qu'elles sont déjà concurrentielles sur le plan international. Elles reconnaissent, cependant, qu'elles doivent déployer de grands efforts pour maintenir leur compétitivité. Les entreprises de taille moindre savent qu'elles doivent étendre leurs efforts de commercialisation aux Etats-Unis, et certaines d'entre elles s'inquiètent du montant de l'investissement initial pour ce faire. Les principales entreprises de l'industrie, quant à elles, sont très axées sur la technologie et déjà concurrentielles à l'échelle internationale. Puisqu'une grande partie de l'industrie fonctionne et fait concurrence déjà sur les marchés internationaux, l'industrie ne prévoit pas de problèmes d'ajustement graves en raison de l'Accord de libre-échange. L'évolution de l'industrie au cours des dix dernières années a déjà donné lieu à des changements et ajustements majeurs, et la plupart des entreprises ont réussi à s'adapter. Nous n'entrevoyons donc pas de problème d'ajustement majeur attribuable à l'Accord de libre-échange.

Voilà qui met fin à mon exposé préliminaire. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Merci.

APPENDICE «C-130-13»

PRÉSENTATION AU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-130

OTTAWA, le 21 juillet 1988

MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE TECHNOLOGIE AVANCÉE :

M. Gordon Gow	Vice-président, Gandalf Technologies Ir et président sortant du Conseil d'administration de l'Association canadienne de technologie avancée
M. Roy Woodbridge	Président, Association canadienne de technologie avancée

Canadian Advanced Technology Association

Suite 803
275 Slater Street
Ottawa, Ontario
K1P 5H9
(613) 236-6550

INTRODUCTION

M. le président, nous sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée de présenter les vues de la communauté canadienne de technologie avancée sur l'entente bilatérale de libre-échange que se proposent de conclure le Canada et les Etats-Unis.

L'Association canadienne de technologie avancée est une association regroupant des industries qui cherche à promouvoir la croissance, la compétitivité et la position commerciale globale de la technologie canadienne de pointe. Elle appuie des politiques publiques favorisant l'investissement dans l'entreprise scientifique, la recherche et le développement et la production au Canada de technologies, produits et services stratégiques et nouveaux.

Notre association accueille à titre de membre toute compagnie de technologie avancée qui a al capacité de mener des activités de R & D au Canada, ainsi que les établissements de recherche ou d'enseignement, les institutions financières ou les compagnies qui se préoccupent des réalisations de ce secteur.

Avec plus de 300 membres, l'Association canadienne de technologie avancée est maintenant l'association nationale de ce genre la plus importante au pays.

Les secteurs industriels canadiens de la technologie de pointe ont le potentiel d'être les plus importants contributeurs, et de loin, au bien-être futur, économique et social, du Canada.

Par conséquent, il importe que ces secteurs puissent se faire entendre sur la question du libre-échange. En fait, parce qu'ils représentent les industries de l'avenir, leurs opinions devraient compter davantage dans la balance que celles exprimées par des industries dépassées ou par des groupes au sein de notre société qui voudraient nous contraindre au carcan de la structure actuelle de l'économie canadienne.

POSITION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE TECHNOLOGIE AVANCEE SUR LE LIBRE-ECHANGE

Il faut bien établir au départ que l'Association a été l'un des plus fervents partisans d'une libéralisation effective du commerce international.

Les raisons en sont claires. Tout ce qui concerne l'industrie de la technologie de pointe est de nature internationale. Les marchés pour les biens et services technologiques sont internationaux. La recherche, le partage d'information scientifique, la quête de nouvelles idées de produits, le transfert de la technologie, le financement par capital-risque et la création de sociétés commerciales transcendent de plus en plus les frontières nationales.

En fait, les technologies de pointe sont, de par leur nature même, "internationalisantes". Leur développement et leur emploi font tendre l'économie globale toute entière vers un avenir davantage axé sur les connaissances. Elles rétrécissent le globe et tissent des liens d'interdépendance.

Compte tenu de cette réalité, et de la petite taille du marche intérieur au Canada, il n'est tout simplement pas possible de bâtir une solide technologie de pointe au Canada en s'abritant derrière des barrières tarifaires et des mesures protectionnistes. Ni est-il possible d'encourager la croissance de ces industries sans leur permettre un accès juste et ouvert aux marchés internationaux.

La communauté de la technologie avancée est optimiste quant à la capacité des compagnies canadiennes de faire concurrence pour obtenir une plus grande part du marché international croissant auquel leur donnerait accès la libéralisation des échanges commerciaux. En fait, une grande majorité des compagnies canadiennes, même parmi les plus petites, exportent déjà leurs produits. Cela signifie que ces compagnies sont déjà concurrentielles sur les marchés internationaux eu égard au prix, à la qualité, à la livraison et au service.

LA VÉRITABLE QUESTION : LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Il est important de souligner que l'appui qu'accorde l'Association au libre-échange a toujours été assorti d'une importante condition. Nous soutenons qu'une solide stratégie nationale en matière de science et technologie constitue un complément essentiel à la libéralisation des échanges commerciaux.

La puissance scientifique et technologique constitue de plus en plus la base de la compétitivité nationale.

L'application et l'utilisation de la technologie est désormais la clé de la compétitivité en termes de coûts et de produits, dans

tous les secteurs industriels établis. En même temps, l'investissement dans la production de biens et services technologiquement avancés représente la principale source de nouvelles avenues pour la création de richesse et d'emplois.

Pour toutes ces raisons, nous croyons que la libéralisation du commerce international favorisera, de façon disproportionnée, les pays qui occupent déjà une position de chef de file en science et technologie.

Malheureusement, le Canada accuse un retard dans le développement de cette capacité.

Par conséquent, la signature de l'Accord de libre-échange signifie qu'il nous faut maintenant mettre la tâche de jeter les fondements scientifiques et technologiques de la compétitivité nationale en tête de liste des priorités publiques.

Le libre-échange est un élément nécessaire d'une stratégie nationale de compétitivité. De même, l'effet général de la réforme fiscale. Cependant, ces initiatives gouvernementales ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. A moins de prendre des mesures solides et efficaces pour améliorer nos capacités scientifiques et

technologiques - à moins d'édifier la troisième composante d'une stratégie nationale de compétitivité - le Canada ne sera pas en mesure de faire concurrence aux autres pays pour obtenir une plus grande part des secteurs de l'économie internationale qui croissent le pus rapidement, et notre capacité de garder notre part du marché pour les secteurs industriels établis s'en trouvera diminuée. Les pleins avantages du libre-échange, y compris les avantages offerts par l'Accord entre le Canada et les Etats-Unis, nous fileront entre les doigts.

RÉPERCUSSIONS SUR L'INVESTISSEMENT EN R & D

Les membres du comité seront peut-être intéressés de savoir que pour en arriver à cette position, nous avons étudié attentivement les répercussions probables d'une entente de libre-échange sur l'investissement canadien dans l'entreprise de la technologie avancée, et la capacité de l'économie nationale d'attirer et d'augmenter l'investissement dans la recherche et le développement industriels.

Nous sommes arrivés à la conclusion que la libéralisation du commerce international aura peu d'effet sur l'attrait relatif que peut exercer le Canada comme endroit où investir

dans la recherche et le développement scientifiques et technologiques. Cela est dû au fait qu'il existe à l'heure actuelle relativement peu d'obstacles ou de barrières au libre mouvement des biens et services de technologie de pointe entre le Canada et les Etats-Unis. Rien n'indique que les faibles tarifs actuels ou les barrières non-tarifaires aient eu une influence importante dans la décision d'investir à un endroit plutôt qu'à un autre dans ces secteurs.

L'investissement en R & D industriels est beaucoup plus sensible à l'existence et au coût de personnes formées et qualifiées, à la qualité de l'infrastructure nationale de recherche, au climat d'investissement pour la recherche effectuée par le secteur privé, aux facteurs liés au marché (en particulier, la relation avec les clients) et à un public averti qui appuie ce genre d'efforts.

Il est important de souligner que nous ne voyons rien dans l'Accord proposé qui empêche le Canada de prendre toutes les mesures que nous estimons nécessaires pour assurer la croissance et l'épanouissement de l'entreprise de technologie avancée au Canada.

PRÉOCCUPATION AU SUJET DE L'APPLICATION DE LA RÈGLE D'ORIGINE

Nous aimerions, à ce moment-ci, vous faire part de nos inquiétudes quant aux dispositions visant les modalités d'application des règles d'origine.

D'après le libellé actuel de l'Accord, les exportateurs canadiens auront à prouver l'origine de chaque pièce utilisée dans la fabrication ou l'assemblage de leurs produits pour avoir droit à l'exemption de droits douaniers en vertu de la règle de valeur ajoutée de 50 p. cent.

Cette disposition pourrait obliger des compagnies à mettre sur pied des systèmes de tenue de dossiers extrêmement complexes (par exemple, des systèmes de comptabilité de stock distincts pour chaque vendeur ou source d'approvisionnement, et le suivi de toutes les pièces au cours du processus d'assemblage). De plus, l'administration de cette partie de l'Accord est laissée à la discrétion des autorités douanières canadiennes et américaines.

Nous sommes préoccupés du fait que les coûts administratifs cumulatifs entraînés par cette exigence l'emporteront, pour les fabricants canadiens, sur les avantages offerts par l'exemption

des droits douaniers.

Par conséquent, nous prions instamment le gouvernement de clarifier l'interprétation de l'expression "directement attribuable à" à l'annexe 301.2 , de façon à permettre l'utilisation de principes de comptabilité généralement acceptés aux fins de preuve lorsqu'on met en doute l'application de l'exemption des droits douaniers.

CONCLUSION

Pour conclure, M. le président, nous attendons avec impatience l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, et l'extension de ses principes sous-jacents au marché international, au moyen de négociations multilatérales.

Plus important encore, nous prions le gouvernement canadien, ainsi que les députés et les membres de ce comité, de s'atteler à la tâche de rendre le Canada le pays le plus innovateur, le plus technologiquement sophistiqué au monde. La puissance compétitive qui découlera de ces efforts permettra aux Canadiens de jouir

pleinement des avantages économiques et sociaux offerts par des échanges commerciaux internationaux plus libres et plus ouverts.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Information Technology Association of Canada:

Graeme Hughes, President;

Dan Potter, Director;

Robert Logan, Corporate Affairs Committee.

From the Canadian Advanced Technology Association:

Roy Woodbridge, President;

Gordon Gow, Immediate Past Chairman.

From the Small Explorers and Producers Association:

Bob McLennan, Director.

From the Canadian Petroleum Association and the Independent Petroleum Association of Canada:

Arne Neilson, Chairman and Chief Executive Officer, Mobil Oil Canada Ltd., and Chairman, CPA Task Force on Free Trade;

Richard Gusella, President, Sceptre Resources Ltd., and Chairman, Independent Petroleum Association of Canada;

Hans Maciej, Vice-President, Canadian Petroleum Association.

TÉMOINS

De l'Association canadienne de la technologie informatique:

Graeme Hughes, président;

Dan Potter, directeur;

Robert Logan, Comité des affaires de l'association.

De l'Association canadienne de la technologie avancée:

Roy Woodbridge, président;

Gordon Gow, président sortant.

De la Small Explorers and Producers Association:

Bob McLennan, directeur.

De l'Association pétrolière du Canada et de l'Independent Petroleum Association of Canada:

Arne Neilson, président-directeur général, *Mobil Oil Canada Ltd.*, et président, Groupe de travail sur le libre-échange de l'Association pétrolière du Canada;

Richard Gusella, président, *Sceptre Resources Ltd.*, et président, *Independent Petroleum Association of Canada*;

Hans Maciej, vice-président, Association pétrolière du Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13

Thursday, July 21, 1988

Chairman: Jack Ellis

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13

Le jeudi 21 juillet 1988

Président: Jack Ellis

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-130

An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-130

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

---

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

23826–1

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-130

Chairman: Jack Ellis

Members

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 8)

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(4)

On Wednesday, July 20, 1988:

Sheila Finestone replaced Russell MacLellan.

(ERRATUM)

Issue No. 6

Evidence—Page 6:34

In the left column, lines 1, 6 and 22, "Mr. Sheldon" should read "Mr. Stedman".

Issue No. 8

Evidence—Page 8:25

In the left column, line 20, the name "Mr. Kerton" should be added at the beginning of the sentence to identify the person speaking.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-130

Président: Jack Ellis

Membres

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 8)

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

Conformément à l'article 94(4) du Règlement

Le mercredi 20 juillet 1988:

Sheila Finestone remplace Russell MacLellan.

(ERRATUM)

Fascicule n^{O} 6

Témoignages—Page 6:34

Colonne de droite, lignes 1, 7 et 24, «M. Sheldon» est remplacé par «M. Stedman».

Fascicule n^{O} 8

Témoignages—Page 8:25

Colonne de droite, ligne 17, le nom de «M. Kerton» devrait être ajouté pour identifier l'intervenant.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JULY 21, 1988
(16)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met at 9:30 o'clock a.m. this day, in room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jack Ellis, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Mary Collins, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly and John McDermid.

Other Member present: Robert Kaplan.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Bruce Carson, Research Officer.

Witnesses: *From the Canadian Labour Congress*: Shirley Carr, President. *From the National Anti-Poverty Organization*: Havi Echenberg, Executive Director; Cheryl Boon, Advocacy Researcher. *From the Canadian Cable Television Association*: Michael Hind-Smith, President and Chief Executive Officer; Phillip B. Lind, Chairman of Copyright Committee, Senior Vice-President of Programming and Planning for Rogers Communications Inc.; Bruce Mcdonald, Counsel on Copyright Matters; Wesley Heppler of Cole, Raywid and Braverman of Washington, D.C., U.S.A.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Wednesday, July 6, 1988, relating to Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, July 7, 1988, Issue No. 1.*)

The Committee resumed consideration of Clause 2.

Shirley Carr, from the Canadian Labour Congress, made a statement and withdrew.

It was agreed,—That the statement submitted by Shirley Carr to the Legislative Committee on Bill C-130 be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/14"*).

It was agreed,—That the letters sent by Robert White, President, Canadian Auto Workers, to the Clerk of the Legislative Committee on Bill C-130, on July 20, 1988, by facsimile transmission, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/15"*).

At 9:40 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:30 o'clock a.m., the sitting resumed.

Havi Echenberg, from the National Anti-Poverty Organization, made a statement and, with the other witness, answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the National Anti-Poverty Organization be printed as an

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 21 JUILLET 1988
(16)

[*Traduction*]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 9 h 30, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jack Ellis, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Mary Collins, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly et John McDermid.

Autre député présent: Robert Kaplan.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Bruce Carson, attaché de recherche.

Témoins: *Du Congrès du travail du Canada*: Shirley Carr, présidente. *De l'Organisation nationale anti-pauvreté*: Havi Echenberg, directeur exécutif; Cheryl Boon, chercheuse au titre de la défense et de l'avancement. *De l'Association canadienne de télévision par câble*: Michael Hind-Smith, président-directeur général; Phillip B. Lind, président du comité du droit d'auteur, et vice-président, Programmation et planification, *Rogers Communications Inc.*; Maître Bruce Mcdonald, conseiller juridique en matière de droit d'auteur; Wesley Heppler, *Cole, Raywid et Braverman*, Washington (D.-C.), É.-U.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 juillet 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 juillet 1988, fascicule nº 1.*)

Le Comité reprend l'étude de l'article 2.

Shirley Carr, du Congrès du travail du Canada, fait une déclaration et se retire.

Il est convenu,—Que la déclaration de Shirley Carr au Comité législatif sur le projet de loi C-130 figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/14»*).

Il est convenu,—Que les lettres que Robert White, président, de la *Canadian Auto Workers*, adressait au greffier du Comité législatif sur le projet de loi C-130, lettres datées du 20 juillet 1988 transmises par télécopie, figurent en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/15»*).

À 9 h 40, le Comité interrompt les travaux.

À 10 h 30, le Comité reprend les travaux.

Havi Echenberg, de l'Organisation nationale anti-pauvreté, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire de l'Organisation nationale anti-pauvreté figure en appendice aux *Procès-*

appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/16"*).

Michael Hind-Smith and Phillip B. Lind, from the Canadian Cable Television Association, made statements and, with the other witnesses, answered questions.

It was agreed,—That the amendments recommended by the Canadian Cable Television Association be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/17"*).

At 12:45 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(17)

The Legislative Committee on Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met at 3:30 o'clock p.m. this day, in room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jack Ellis, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Mary Collins, Jim Edwards, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly and John McDermid.

Other Member present: Robert Kaplan.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Bruce Carson, Research Officer.

Witnesses: *From the Canadian Steel Producers Association*: D.W. Romanko, Managing Director; Don Belch, Senior Government Trade Relations Manager, Stelco Inc.; Robert Varah, Director, Commercial Development, Defasco Inc. *From the Chemical Producers' Association*: Jean Bélanger, President; Jim Lambie, Chairman, Trade Policy Committee, and Vice-President, Celanese Inc. *From the Canadian Council on Social Development*: Anne Usher, President; Terrance Hunsley, Executive Director. *From One Voice Seniors Network (Canada) Inc.*: Yhetta Gold, Issues Consultant; Ivan Hale, National Secretary. *From the Canadian Health Coalition*: Carol Richardson, Staff; Bert Hammel, National Pensioners and Senior Citizens.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Wednesday, July 6, 1988, relating to Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, July 7, 1988, Issue No. 1.*)

The Committee resumed consideration of Clause 2.

D.W. Romanko, from the Canadian Steel Producers Association, made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

Jean Bélanger, from the Canadian Chemical Producers' Association, made a statement and, with the other witness, answered questions.

verbaux et témoignages d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/16»*).

Michael Hind-Smith et Phillip B. Lind, de l'Association canadienne de télévision par câble, font des déclarations, puis eux-mêmes et les autres témoins répondent aux questions.

Il est convenu,—Que les amendements recommandés par l'Association canadienne de télévision par câble figurent en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/17»*).

À 12 h 45, le Comité suspend les travaux jusqu'à 15 h 30 aujourd'hui.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(17)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 15 h 30, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jack Ellis, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Mary Collins, Jim Edwards, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly et John McDermid.

Autre député présent: Robert Kaplan.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Bruce Carson, attaché de recherche.

Témoins: *De la Canadian Steel Producers Association*: D.W. Romanko, administrateur gérant; Don Belch, premier directeur des relations commerciales avec les gouvernements, *Stelco Inc.*; Robert Varah, directeur, Développement commercial, *Defasco Inc. De l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques*: Jean Bélanger, président; Jim Lambie, président, Comité de la politique commerciale, et vice-président, *Celanese Inc. Du Conseil canadien de développement social*: Anne Usher, présidente; Terrance Hunsley, directeur général. *De One Voice Seniors Network (Canada) Inc.*: Yhetta Gold, expert-conseil; Ivan Hale, secrétaire national. *De la Coalition canadienne de la santé*: Carol Richardson, membre; Bert Hammel, *National Pensioners and Senior Citizens*.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 juillet 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 juillet 1988, fascicule nº 1.*)

Le Comité reprend l'étude de l'article 2.

D.W. Romanko, de la *Canadian Steel Producers Association*, fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

Jean Bélanger, de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Anne Usher and Terrance Hunsley, from the Canadian Council on Social Development, made statements and answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the Canadian Council on Social Development be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/18"*).

Yhetta Gold and Ivan Hale, from One Voice Seniors Network (Canada) Inc., made statements and answered questions.

Carol Richardson, from the Canadian Health Coalition, made a statement and, with the other witness, answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the Canadian Health Coalition be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/19"*).

At 6:15 o'clock p.m., the Committee adjourned until 7:30 o'clock p.m. this day.

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Anne Usher et Terrance Hunsley, du Conseil canadien de développement social, font des déclarations et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire du Conseil canadien de développement social figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/18»*).

Yhetta Gold et Ivan Hale, de *One Voice Seniors Network (Canada) Inc.*, font des déclarations et répondent aux questions.

Carol Richardson, de la Coalition canadienne de la santé, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire de la Coalition canadienne de la santé figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/19»*).

À 18 h 15, le Comité suspend les travaux jusqu'à 19 h 30 aujourd'hui.

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, July 21, 1988

• 0931

The Chairman: Gentlemen, we will resume consideration of clause 2 of Bill C-130, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America

Before I introduce our guests this morning, I have a note from the Canadian Auto Workers over the typed signature of Mr. Robert White.

> This is to inform you that we have decided not to appear before the parliamentary committee on Bill C-130 as scheduled Thursday, July 21. Shirley Carr, President of the Canadian Labour Congress, will be making a presentation to the committee on behalf of the CLC unions, including the CAW, at 9.30 a.m. that day, and we will outline the reasons for this change in the letter that you will receive Thursday morning.

With that, we are delighted to welcome Shirley Carr, President of the Canadian Labour Congress, who really needs no introduction. She has a very familiar face.

Mrs. Carr, we normally ask our guests to make a brief statement, and after that we will entertain questions. While some of the members of the committee, I know, will be just a few minutes late, I would like to begin now, if you are prepared.

Mrs. Shirley Carr (President, Canadian Labour Congress): Thank you very much. Mr. Chairman, over 100 trade union organizations have requested that you travel to their community to hear their beliefs and their briefs on the trade deal. Just as many citizens' groups want to be heard, and yet you sit here divorced from the real world and try to change our country. To sit in Ottawa and pretend you are doing your duty is outrageous and not good enough. The labour movement does not want a pretend democracy; we would like to have a real one.

The Canadian Labour Congress can afford to appear before your committee. After all, we live here in Ottawa. But hundreds of thousands of average Canadians cannot afford to make the trip.

Mr. Chairman, this is far too important an issue for political games. Do not continue to play political hide-and-seek. You and your committee do this country and its people a disservice, and Canada and Canadians deserve far more than a make-believe democracy.

We will not present our brief today. We will not take part in a sham. Labour will see each and every one of you at the ballot box, and if there is to be any democracy left

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 21 juillet 1988

Le président: Messieurs, nous allons reprendre l'étude de l'article 2 du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Avant de vous présenter nos invités de ce matin, je vais vous donner lecture d'une note signée en caractères d'imprimerie par M. Robert White du Syndicat des travailleurs canadiens de l'auto.

> Je vous informe, par la présente, que nous avons décidé de ne pas comparaître devant le Comité parlementaire sur le projet de loi C-130, le jeudi 21 juillet, comme prévu. C'est la présidente du Congrès du travail du Canada, Mme Shirley Carr, qui présentera un exposé au nom des syndicats du CTC, y compris les TCA, à 9h30 ce matin-là. Nos motifs seront donnés dans la lettre que vous recevrez jeudi matin.

Cela étant, nous sommes ravis d'accueillir Mme Shirley Carr, présidente du Congrès du travail du Canada, dont la personne se passe de présentation. Elle est très bien connue.

Madame Carr, nous invitons généralement nos invités à faire une courte déclaration, après quoi, nous passons aux questions. Même si certains des membres du Comité ne se joindront à nous que dans quelques instants, je vous invite à commencer maintenant, si vous le voulez bien.

Mme Shirley Carr (présidente, Congrès du travail du Canada): Merci beaucoup. Monsieur le président, plus de 100 syndicats ont demandé que le Comité tienne des audiences dans leur ville pour entendre leur position sur l'entente de libre-échange. Un nombre égal de groupes de citoyens veulent être entendus. Or, vous siégez ici, coupés de la réalité, à essayer de transformer notre pays. Rester à Ottawa et faire semblant de s'acquitter de son devoir, voilà qui est scandaleux et intolérable. Les syndicats ne veulent pas d'une démocratie factice; ils veulent d'une démocratie authentique.

Le Congrès du travail du Canada a les moyens de comparaître devant votre Comité. Après tout, son siège est ici, à Ottawa. Des centaines de milliers de Canadiens moyens, eux, n'ont pas les moyens de venir ici.

Monsieur le président, ce dossier est beaucoup trop important pour qu'on le laisse aux mains des politiciens. Cessez de jouer à une partie de cache-cache politique. Vous et votre Comité portez préjudice au pays et à ses citoyens. Le Canada et les Canadiens méritent mieux qu'un simulacre de démocratie.

Nous n'allons pas présenter de mémoire aujourd'hui. Nous n'allons pas nous prêter à cette tromperie. Les syndiqués jugeront tous et chacun d'entre vous dans

[*Texte*]

in this country, an election must be called now. Canadians, Mr. Chairman, have to be heard. Thank you very much.

The Chairman: Mrs. Carr, just before you leave, if you would give me the opportunity. . . You are not going to give me the opportunity, but before I lose a quorum I want to put on record that the work of the legislative committee in any legislative action, of course, does not need to travel or hear witnesses. I am disappointed that Mrs. Carr did not take the opportunity to present her views to this committee. I am sure there are members who will, in the interim, take the opportunity of putting on record. . .

However, given this extraordinary situation, knowing that Mr. White is not going to come, and without having an opportunity to discuss with the committee that Mr. White is not coming, we asked the anti-poverty group to come at 10.30 a.m. this morning. You will recall that they could not come last week. They wanted to come next week, and since it is not likely we will be hearing them, we contacted them yesterday when we received the note from Mr. White, and they have agreed to come this morning at 10.30 a.m. So I suggest that under the circumstances we recess the committee until, say, 10.15 a.m.

Mr. Allmand: I guess I was two minutes too late. Do I understand that the—

The Chairman: Mrs. Carr declined to make a presentation, saying there should be an election.

Mr. Allmand: Excuse me, could I just finish? Did she send somebody or did you know yesterday?

The Chairman: I spoke to her this morning and asked if she had a statement to make, and indeed, she said she had a statement to make.

Mr. Allmand: Oh, she came and said that here?

The Chairman: Oh, yes.

• 0935

Mr. Allmand: When did Bob White advise you?

The Chairman: I read into the record a note, dated yesterday. We got it late evening, after the committee had shut down. Briefly it says that he is not going to appear, but that Shirley Carr, President of the CLC, will be making a presentation to the committee on behalf of the CLC unions, including the CAW, at 9.30 today.

Mr. Allmand: But she came and said that she declined.

The Chairman: She came and said that she declined.

Mr. Allmand: On the same point of order, I meant at the first opportunity this morning to apologize to my colleague, the member for Lévis, for calling him a fascist yesterday. On reflection last night, I felt that was not the right thing to do. I would simply ask him when he refers to me that he calls me by my proper political affiliation.

[*Traduction*]

l'isoloir, et s'il y a encore un souffle de démocratie au pays, il faut que des élections soient déclenchées sur le champ. Il faut que les Canadiens soient entendus, monsieur le président. Merci beaucoup.

Le président: Madame Carr, avant que vous ne nous quittiez, j'aimerais que vous me donniez la chance. . . Vous n'allez pas me donner la chance. . . Avant de perdre le quorum, je voudrais déclarer publiquement qu'un comité législatif n'est pas tenu de se déplacer, ni même d'entendre des témoins. Je suis déçu que Mme Carr n'ait pas profité de l'occasion pour exposer ses vues au Comité. Entretemps, je suis certain que des membres en profiteront pour. . .

Vu cette situation extraordinaire, vu que M. White ne se présentera pas et que nous n'avons pas eu la possibilité de discuter de l'absence de M. White, nous avons demandé au Groupe anti-pauvreté de venir témoigner à 10h30 ce matin. Vous vous souviendrez qu'il lui était impossible de venir la semaine dernière. Il avait demandé à venir la semaine prochaine, mais comme cela ne semblait pas possible, nous l'avons contacté hier, après avoir reçu la note de M. White. Ce groupe a donc accepté de venir ce matin à 10h30. Vu les circonstances, je propose que nous ajournions jusqu'à 10h15.

M. Allmand: Il faut croire que je suis arrivé deux minutes trop tard. Dois-je comprendre que. . .

Le président: Mme Carr a refusé de faire un exposé et réclamé la tenue d'élections.

M. Allmand: Laissez-moi finir, s'il vous plaît. A-t-elle délégué quelqu'un ou l'avez-vous appris hier?

Le président: Je lui ai demandé ce matin si elle avait une déclaration à faire, et elle a dit que oui.

M. Allmand: Oh, elle vous a donc dit cela ici?

Le président: Oui, oui.

M. Allmand: Quand Bob White vous a-t-il informé qu'il ne venait pas?

Le président: J'ai lu pour le besoin du procès-verbal une note en date d'hier. Je l'ai reçue tard hier soir, après la fin de nos travaux. Il m'informait qu'il n'allait pas comparaître mais que Shirley Carr, présidente du CTC, allait présenter un exposé au Comité au nom des syndicats du CTC, y compris le TCA, à 9h30 ce matin.

M. Allmand: Elle est venue puis elle a refusé.

Le président: Elle est venue et a refusé.

M. Allmand: J'invoque toujours le Règlement. À la première occasion ce matin, je tenais à m'excuser auprès de mon collègue, le député de Lévis, pour l'avoir traité de fasciste hier. À la réflexion, hier soir, j'ai conclu que j'avais eu tort. Je lui demanderais seulement d'utiliser le nom officiel de mon parti lorsqu'il s'adresse à moi. Il

[*Text*]

And maybe he should call Mr. Manly and Mr. Langdon by their proper party. They are New Democrats, we are Liberals. But I apologize. I am sorry I got a bit hot under the collar.

The Chairman: Mr. Allmand, we are all prone to do that from time to time, the chairman not excepted at all. I am sure that Mr. Fontaine will accept that.

Mr. Langdon: For the record, Mr. Chairman, I think it should be pointed out that the President of the CLC did not decline to make a presentation to us. She made a presentation in which certain key points were made with respect to the number of labour groups that had requested a chance to be able to speak to the committee and the inability of those groups to be heard, and therefore as a consequence the logical conclusion for her and for the organizations she represents was that this committee was not prepared to take seriously the input of Canadians. I think that is an important statement, even if it is not the presentation that might have been presented if the full brief that had been prepared was given to us.

M. Fontaine: Monsieur le président, c'est le même rappel au Règlement que M. Allmand. Je le remercie pour ce qu'il vient de dire concernant l'épithète qu'il m'attribuait hier; si je me rappelle bien, je n'ai jamais identifié son parti par un autre terme que «Parti libéral». Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'identifier l'autre parti par l'épithète qui lui convient le plus, à savoir l'épithète de «Parti socialiste», parce que je prétends que ça traduit exactement sa vocation et sa signification. Dans certaines circonstances, il m'est arrivé de parler de «coalition libérale-socialiste», mais c'est parce que cela avait été soulevé par vos propres membres. C'est la mise au point que je voulais faire. Merci.

Mr. Langdon: On the same point of order.

The Chairman: Okay. Let us not take it too much further.

Mr. Langdon: I agree, it is not worth taking a great deal more time on, but I think Mr. Fontaine should perhaps go back to his history books. He will find that the only coalition that existed in this country was a Liberal-Conservative coalition at the provincial level in British Columbia. He will also find that at the national level the only thing close to a coalition was again a Liberal-Conservative coalition which existed during World War II.

He will also find that there is a proper name which exists for each of the parties within the House, and if he chooses in his idiosyncratic way to refer to us in certain ways, he has to leave himself open to references to his party from our side in a similarly idiosyncratic formulation.

The Chairman: I am not much by way of a historian, but I think there was a Liberal-Conservative coalition in Ontario at one time, for a brief period of time. Anyway, we are not here for a history lesson.

[*Translation*]

pourrait peut-être en faire autant pour MM. Manly et Langdon. Ce sont des Néo-démocrates; nous sommes des Libéraux. Néanmoins, je m'excuse. Je suis désolé de m'être laissé emporter.

Le président: Monsieur Allmand, cela nous arrive à tous, moi y compris. M. Fontaine acceptera sûrement vos excuses.

M. Langdon: Pour mémoire, monsieur le président, il y a lieu de signaler que la présidente du CTC n'a pas refusé de nous faire un exposé. Elle en a fait un, dans lequel certains arguments ont été formulés concernant le nombre de syndicats qui ont demandé à comparaître devant le Comité, ce qui ne leur a pas été possible. Elle en a donc déduit que le Comité n'est pas disposé à prendre au sérieux l'avis des Canadiens. À mon avis, c'est une déclaration importante même s'il ne s'agit pas d'un mémoire en bonne et due forme.

Mr. Fontaine: Mr. Chairman, on the same point of order as Mr. Allmand. I thank him for what he said with respect to the name he called me yesterday. If I remember well, I never identified his party as anything other than the Liberal party. Many times I have referred to the other party by using the name that suits it the best, i.e. the socialist party, because I claim that this name reflects exactly its tenets and purpose. At times, I have spoken of "Liberal socialist coalition", but only because this had been raised by members of your own party. That was the clarification I wanted to make. Thank you.

M. Langdon: Même rappel au Règlement.

Le président: D'accord. Ne nous étendons pas trop là-dessus.

M. Langdon: Je suis d'accord, cela ne mérite pas de s'y attarder. N'empêche que M. Fontaine devrait peut-être relire ses manuels d'histoire. Il s'apercevra que la seule coalition qui ait jamais existé au Canada, c'est la coalition provinciale libérale-conservatrice en Colombie-Britannique. Il s'apercevra aussi qu'à l'échelon national, ce qui se rapproche le plus d'une coalition c'est celle qui s'est établie à nouveau entre les Libéraux et les Conservateurs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il apprendra aussi qu'il existe une appellation officielle pour chaque parti représenté au Parlement. S'il choisit de céder à ses idiosyncrasies et de nous attribuer des désignations de son cru, il s'expose à ce que nous aussi en fassions autant.

Le président: Je ne suis guère ferré en histoire, mais je pense qu'il y a eu une coalition libérale-conservatrice en Ontario à une certaine époque, assez courte. Enfin, nous ne sommes pas ici pour donner une leçon d'histoire.

[*Texte*]

Mr. Langdon: If you want to go into the history of coalitions—

The Chairman: Order, please! Mr. Allmand.

• 0940

Mr. Allmand: On a different issue, in terms of the statement by Mrs. Carr, while we are committed to not letting this bill pass without a federal election, I am willing to co-operate in these hearings simply to let Canadians tell us and the public what they think about the deal. I think it is a process of public information. It is inadequate, but it is the best thing we have. I will co-operate with the hearings although, so far as I am concerned, the bill will not pass without an election.

The Chairman: Let us hope that the bill we may or may not pass without an election is the best bill we, between us, can contrive.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, now that Mrs. Carr and Mr. White have decided not to appear, could we hear Mr. Crispo and the other gentleman we were going to hear?

The Chairman: I think they are available at this time. I think you had not come in yet, Mr. Kempling, but when we got the note late yesterday that Mr. White was not coming, we took the liberty of asking a group who had asked to come earlier, but could not make it last week. We asked the National Anti-Poverty Organization to come in at 10.30 a.m. I hope everyone agrees that we should hear from them.

I would like to see us suspend the sittings now until 10.20 a.m. and come back to hear our regular guests. I will append both these notes to the *Minutes of Proceedings and Evidence* of today.

• 0943

• 1031

The Chairman: Ladies and gentlemen, we are going to resume our suspended session. Once again, I am terribly disappointed that our previous witnesses chose not to stay with us. However, two ladies from the National Anti-Poverty Organization were kind enough, on very short notice, to come this morning once we found that there would be a gap at 10.30 a.m. I will ask them to introduce themselves in a minute. They had anticipated coming last week and they had difficulties with that. Now, by arrangement, we have them here this morning.

Ms Echenberg, would you formally introduce your colleague? I have had a chance to look briefly over the material submitted to us. It is very comprehensive. Is it possible—it is your decision—to précis that material for

[*Traduction*]

M. Langdon: Si vous voulez que l'on se lance dans l'histoire des coalitions. . .

Le président: À l'ordre, je vous en prie. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Dans une autre veine, en ce qui concerne la déclaration de Mme Carr, je tiens à dire ceci. Même si nous sommes décidés à ne pas laisser adopter ce projet de loi sans qu'il y ait des élections fédérales, je suis prêt à collaborer à la tenue de ces audiences, ne serait-ce que pour laisser aux Canadiens nous dire à nous et la population ce qu'ils pensent de l'accord. Pour moi, il s'agit d'une opération d'information publique, c'est insuffisant, mais c'est ce que nous avons de mieux. Je vais coopérer à la tenue des audiences même si, en ce qui me concerne, le projet de loi ne sera pas adopté sans élection.

Le président: Espérons que le projet de loi que nous adopterons avec ou sans élection sera le meilleur auquel nous pourrons aboutir ensemble.

M. Kempling: Monsieur le président, maintenant que Mme Carr et M. White ont décidé de ne pas comparaître, pourrions-nous entendre M. Crispo et l'autre témoin que nous étions censés entendre?

Le président: Je pense qu'ils sont libres. Vous n'étiez pas encore arrivé, monsieur Kempling, je crois, mais quand nous avons reçu tard hier soir la note nous avertissant que M. White ne venait pas, nous avons pris la liberté d'inviter un groupe qui nous avait déjà demandé de comparaître mais qui n'a pas pu se présenter la semaine dernière. Nous avons demandé à l'Organisation nationale anti-pauvreté de se présenter à 10h30. J'espère que nous serons tous d'accord pour entendre ce groupe.

J'aimerais que nous levions la séance jusqu'à 10h20 pour entendre nos témoins à cette heure-là. Je vais annexer ces deux notes aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui.

Le président: Mesdames et messieurs, nous allons reprendre la séance qui a été levée. Je répète combien je suis déçu que le premier témoin ait décidé de nous quitter. Toutefois, deux représentantes de l'Organisation nationale anti-pauvreté ont bien voulu accepter, au pied levé, de venir ce matin occuper le créneau de 10h30. Je vais leur demander de se présenter dans un instant. Elles avaient prévu de venir la semaine dernière, mais des contretemps les en ont empêchées. Une solution a maintenant été trouvée.

Madame Echenberg, voudriez-vous nous présenter votre collègue? J'ai jeté un coup d'oeil rapide sur le document que vous nous avez remis. Il est très complet. La décision vous revient, mais serait-il possible de nous en

[*Text*]

the committee? We would be quite prepared to append your brief to the *Minutes of Proceedings and Evidence* for today, unless you feel you want to read the whole document into the record. The reason I ask that of course is that members like to ask questions. If we take up all the time reading it, there is no time left for questions. It is, however, your decision. The floor is yours.

Ms Havi Echenberg (Executive Director, National Anti-Poverty Organization): With me is Cheryl Boon who is the Advocacy Researcher for our organization.

I have no intention of reading the document. I am sure, or at least I hope, that you can all read. I also want to reassure you that I intend to be here as long as you people have questions.

The Chairman: I think you will agree that it is better to have the dialogue and get the points out that everyone wants to talk about. It is an excellent brief and, with your permission, we will append it to the *Minutes of Proceedings and Evidence* for today so that it will be there for history.

Ms Echenberg: Having said that we intend to stay for the entire hour, I think I also need to say that we probably are not a great deal happier with the general process of consultation on this issue than our colleagues earlier who chose not to stay. We are distressed by the fact that the hearings are being held only in Ottawa, and that they are being held on relatively short notice, particularly for grassroots organizations that do not have staff to prepare briefs for them. Essentially these hearings are being held after the government has not only signed the agreement but has basically said that it is unwilling to see any significant changes.

In spite of all that, it is our view that the concerns of poor people need to be heard on every possible occasion, and that is why we are here.

The National Anti-Poverty Organization was founded in 1971 by a poor people's conference. It is directed by low-income people and it is our board of directors, most of whom are or have been poor, who set our priorities. I think it is interesting that, starting in 1986, they established free trade as a fairly urgent priority. I do not think they fit Mr. Crosbie's categorization of the opposition to this bill. I think their reasons have been expressed in fairly graphic ways during our annual meeting early in May to some people who are here, members of all three caucuses. Those concerns focused not only on the policy side of the question, which I will get into in more detail, but stem from a general kind of distrust of coming closer to the Americans, economically and socially, and having them have more control over the kind of country we live in.

I think there are a few ways to view the role of the state, and I think among them the American view and the

[*Translation*]

faire la synthèse? Nous pouvons annexer votre mémoire aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui, à moins que vous ne vouliez en faire la lecture intégrale. Si je vous fais cette offre, c'est parce que les députés veulent pouvoir poser des questions. Si tout le temps qui vous est alloué est consacré à la lecture, il ne reste plus de temps pour les questions. Quoi qu'il en soit, c'est à vous de décider. La parole est à vous.

Mme Havi Echenberg (directrice exécutive, Organisation nationale anti-pauvreté): Je suis accompagnée de notre documentaliste, Cheryl Boon.

Je n'ai pas l'intention de lire le document. Je suis certaine, en tout cas j'espère, que vous savez tous lire. Je tiens aussi à vous rassurer: je resterai ici aussi longtemps que vous aurez des questions.

Le président: Vous conviendrez avec moi qu'il vaut mieux nous lancer dans la discussion et parler de questions qui intéressent tout le monde. Votre mémoire est excellent et, avec votre permission, nous allons le joindre aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui pour la postérité.

Mme Echenberg: Je vous ai dit que nous avons l'intention d'être ici pour toute l'heure qui nous est allouée. Je vais aussi vous dire que nous ne sommes guère plus heureuses du processus de consultation que celle qui nous a précédées et qui a refusé de rester. Nous sommes affligées du fait que les audiences ne se tiennent qu'à Ottawa à très court préavis, ce qui est d'autant plus difficile pour les organisations populaires qui ne disposent pas de personnel pour préparer leurs mémoires. Ces audiences se tiennent après que le gouvernement a non seulement signé l'accord mais aussi affirmé qu'il n'est pas disposé à y apporter des modifications de fond.

En dépit de tout cela, nous estimons que les revendications des pauvres doivent être entendues chaque fois que possible et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici.

L'Organisation nationale anti-pauvreté a été créée en 1971 à l'issue d'une conférence de citoyens dans le besoin. Elle est dirigée par des gens à faible revenu et ses priorités sont établies par notre conseil d'administration, composé en majorité de citoyens pauvres ou qui l'ont été. Il est intéressant de noter que dès 1986 le conseil a choisi le libre-échange comme une de ses priorités. Les membres de notre conseil d'administration ne correspondent pas à la description donnée par M. Crosbie des adversaires de ce projet de loi. Lors de notre assemblée annuelle, tenue au début du mois de mai, ils ont exposé leurs raisons en termes très nets à certains de ceux qui sont ici aujourd'hui et qui appartiennent aux trois partis. Leur opposition tient non seulement à la question de principe, dont je parlerai plus en détail tout à l'heure, mais aussi à une méfiance généralisée à l'idée d'un rapprochement économique et social avec les Américains, qui auront davantage la haute main sur la nature de notre pays.

Le rôle de l'État se perçoit de bien des façons. De tout temps, la perception canadienne et la perception

[*Texte*]

Canadian view have historically been quite distinct. That is one of the concerns.

Poor people have in many cases relied for their survival on government intervention, sometimes for training programs, for short-term social assistance, for regionally extended benefits, for economic development initiatives and all of those things. There is a sense that those initiatives do not exist in the same way in the United States and that where they do exist they exist unevenly, depending on the state government.

• 1035

The fundamental fear that low-income people have expressed to me is that the success of this agreement or the assumption of success is predicated on the notion that the trickle-down theory works and that what is good for business is ultimately good for poor people. It is their experience that it is not the case.

I know the numbers exist that show in economic growth there are lower unemployment rates, but those unemployment rates are still significant. They still do not include the people who have stopped looking for employment. They do not include the people who have been excluded from employment for all kinds of reasons ranging from disability to the fact that jobs just do not exist in their communities. They have seen that where there is economic growth it has not done a great deal to make their lives any better.

I think the notion of the trickle-down theory, being the one that will predominate here, is what gives them their fear. I think that in previous times when we have seen economic growth we have seen that it is not evenly distributed. We have seen that the economic recovery, as it is called, is pretty well restricted to central Canada and indeed southern Ontario. We will wait to see what the benefits are of some of the regional economic initiatives that have been announced recently. At least so far we have not seen a great deal of benefit to people who are working poor or unable to work in many of the regions.

Another instinctive distrust poor people have expressed in this agreement is the fear that Canadian companies in the Canadian economy will be faced with competitive pressures that are going to result in the gradual erosion of some of our programs. They are probably going to create situations that are not going to make things better for those who are at the bottom end of the economic scale.

We have already seen the patent protection legislation for prescription drugs; we have seen pressure from Bell Canada for reducing long distance rates and increasing local rates; and we have seen a reduction in the top marginal income-tax rate. I think government sources have confirmed at various points that at least among the causes for those things has been a pressure to harmonize with the American economy.

I think we believe that the free trade agreement will increase that pressure and will force greater

[*Traduction*]

américaine ont toujours été différentes. C'est là l'une de nos préoccupations.

Les pauvres ont souvent dû pour leur survie compter sur l'intervention de l'État, sous plusieurs formes, qu'il s'agisse de programmes de formation, d'aide sociale à court terme, de prestations régionales, d'opérations de développement économique. Ces programmes n'existent pas sous la même forme aux États-Unis, estime-t-on, et quand ils existent, c'est de façon inégale, en fonction du gouvernement de chacun des États.

Les petits salariés m'ont dit que ce qu'ils craignaient surtout c'est que le succès ou l'hypothèse de succès repose sur la notion selon laquelle la théorie du ruissellement donne des résultats et que ce qui est bon pour les entreprises est bon pour les petits salariés. Or ce n'est pas leur expérience et ce n'est pas en fait le cas.

Je sais qu'il existe certains chiffres qui montrent en termes de croissance économique que le taux de chômage baisse, mais ce taux de chômage reste néanmoins élevé et il ne tient pas compte des gens qui se sont découragés de chercher un emploi. Cela ne tient pas compte des gens qui ne peuvent pas avoir d'emploi pour toutes sortes de raisons parce qu'ils sont handicapés ou parce que ces emplois n'existent pas dans leur collectivité. Et pour ces gens-là, la croissance économique ne signifie pas grand-chose.

Je pense que la notion de la théorie du ruissellement, puisque c'est la principale théorie utilisée ici, est celle qu'ils craignent le plus. Nous avons eu d'autres périodes de croissance économique et cette richesse nouvelle n'a pas été distribuée équitablement. Nous avons constaté qu'avec la relance économique, comme on dit, c'est surtout le centre du Canada et le sud de l'Ontario qui en profitent. Attendons de voir ce qu'il adviendra des initiatives économiques régionales qu'on nous a annoncées récemment. Jusqu'à présent du moins, les petits salariés des régions ou ceux qui ne peuvent pas travailler n'en ont guère tiré profit.

Ces mêmes personnes ont manifesté une méfiance instinctive vis-à-vis de l'accord car ils craignent que les sociétés canadiennes dans l'économie canadienne ne subissent davantage de pressions et que le résultat sera l'érosion graduelle de certains de nos programmes. Pour ceux qui sont en bas de l'échelle économique, les choses vont empirer et non s'améliorer, fort probablement.

Nous connaissons l'exemple de la Loi sur la protection des brevets pour les médicaments vendus sur ordonnance; nous avons vu la compagnie Bell insister pour diminuer les tarifs interurbains et augmenter les tarifs locaux et nous avons constaté une baisse du taux d'impôt marginal. Je pense que les sources gouvernementales ont confirmé à plusieurs reprises qu'une des raisons de ces mesures était l'harmonisation voulue avec l'économie américaine.

Je pense que l'accord de libre-échange va augmenter ce genre de pressions et nous obliger à nous harmoniser

[*Text*]

harmonization in a way that will probably not have any negative effects on those who are already able to compete in this economy in a way that prevents their poverty. However, it will have a great deal of negative effect on those who are already poor or who are just on the edge.

From a policy perspective, there are a couple of issues in the brief I want to focus on. One is the failure of the agreement to include a subsidies code. We would be, I think, much more comfortable with this agreement if we knew what the U.S. and Canadian governments were going to include in their definition of subsidies. I think the fact that an agreement has not been reached is due to the differing views on what should be included. I think committing ourselves to an agreement with the notion that somehow over the next five to seven years that will be resolved to the satisfaction of all people and in a way that will protects the needs of low-income people is idealistic and is something that poor people do not believe is going to happen.

I think it is a really critical area for us. We are concerned about regionally extended benefits under UI, we are concerned about the Canada Assistance Plan and its programs, and we are concerned about regional economic development initiatives. We just do not have any reason at this point to be confident that they will be permitted once a subsidies code has been articulated.

The second policy area that gives us great concern is the labour adjustment area. We were pleased when the Prime Minister made a commitment to an expanded labour adjustment program. We were distressed when, shortly after that, the government back-tracked from it.

We acknowledge the existence of an advisory committee on labour adjustment programs, but point out that it is comprised exclusively of private sector representation; that the committee has chosen to meet with organized labour, but has not chosen to meet with those people who are not represented by organized labour or who are currently outside the labour force. In our view, that means that their recommendations are not likely to include the perspective of those people and maybe less likely to meet their needs.

• 1040

I guess the last point I would make is to reiterate the call that you have heard from many people who have appeared before you: an election should be called on this issue. We are concerned that most of the information that is out there is information which the government has provided, making its political argument with tax dollars; that many of the organizations that oppose the agreement are organizations representing the people who are most likely to be hurt by it, the people who are already the most vulnerable. These organizations often have very limited budgets. I do not think anybody can compete with

[*Translation*]

davantage, et cela n'aura probablement pas de répercussion sur ceux qui peuvent déjà survivre et ont appris à faire concurrence. Par contre, les conséquences seront très négatives pour ceux qui sont déjà pauvres ou qui se trouvent à la limite.

Du point de vue politique, j'aimerais préciser quelques idées développées dans le mémoire. D'une part, le fait que l'accord n'inclut pas un code relatif aux subsides. Nous aurions bien moins de craintes si nous étions sûrs que les gouvernements canadien et américain allaient inclure leur définition de ce que sont des subsides. Le fait qu'on ne l'ait pas fait montre que les gouvernements ne sont pas d'accord. Si l'on ratifie un accord dans l'espoir que d'ici cinq ou sept ans tout cela sera résolu à la satisfaction de chacun et que les petits salariés auront été protégés, c'est faire preuve d'idéalisme et les petits salariés, eux, n'y croient pas.

Je pense que c'est un domaine particulièrement critique pour nous. L'extension des prestations en vertu de l'AC, le Régime d'assistance publique du Canada et ses programmes, les initiatives d'expansion régionale économique, voilà le genre de choses qui nous intéressent. Rien ne nous permet à l'heure actuelle d'imaginer que ces programmes seront maintenus un fois mis au point un code sur les subsides.

Deuxième domaine de politique qui nous intéresse fort est le domaine de l'ajustement en matière de main-d'oeuvre. Nous avons été ravis d'apprendre que le premier ministre s'est engagé à élargir ce programme mais, peu après, nos espoirs se sont effondrés lorsque le gouvernement a fait marche arrière.

Nous savons qu'il existe un comité consultatif sur les programmes d'ajustement de la main-d'oeuvre, mais ses représentants sont exclusivement du secteur privé; ce comité a décidé de rencontrer les syndicats, mais pas les autres groupes ni ceux qui ne font pas partie de la population active. A notre avis, cela signifie que dans leurs recommandations, ils ne tiendront probablement pas compte de la perspective de ces gens-là et il y a moins de chance que les recommandations répondent à leurs besoins.

En terminant, j'aimerais répéter ce que bien d'autres vous ont dit qui nous ont précédés à la barre des témoins: que cette question soit votre plate-forme électorale. Ce que les gens savent sur le libre-échange, c'est ce que le gouvernement leur a fourni comme information, lui qui utilise donc l'argent des contribuables pour avancer ses idées politiques; bon nombre d'organismes qui se sont prononcé contre l'accord sont des groupes qui représentent les gens les plus susceptibles d'en subir les retombées négatives, ceux qui sont déjà les plus vulnérables et ces organismes ont souvent des budgets très

[*Texte*]

the government on spending, but I can assure you that the poor are certainly nowhere near ready to try to compete.

So I think the fact that the hearings have been called basically after the fact, that they have provided short notice, that they are in Ottawa only, is further evidence of the government's willingness to allow this debate to be extremely curtailed. We think both sides need to be heard and we think the best way for that to happen is in the context of a federal election campaign. Thank you.

The Acting Chairman (Mr. Kempling): Thank you. That completes your presentation, does it?

Ms Echenberg: Yes.

Mr. Allmand: While we agree with you that this agreement should not pass until there is an election—as a matter of fact, it will not pass unless there is an election—

The Acting Chairman (Mr. Kempling): Do not be too sure.

Mr. Allmand: —we think these hearings can provide a role in informing Canadians about what really is in this agreement and how dangerous it is for Canada.

I attended a seminar on the free trade agreement in Washington last December at which there were both Canadians and Americans. The head of the United Steelworkers of America said that this free trade agreement was a cover for a right-wing conservative agenda. He said that gives priority to an unfettered free market system, which provides pressure leading to the lowest common denominator in wages and benefits.

Yesterday, at our Liberal caucus, we had as our guest representatives of the *Syndicat démocratique du Québec*, the democratic trade unions, which is a smaller organization of trade unions. They said there is already pressure in Quebec. In certain companies, the management is coming to the unions, to the workers, and saying, look, if we are going to compete with the United States we are going to have to have a lower wage structure. They said that is already happening. There is a sort of implied threat that if they do not agree to that the company will move across the border and leave a warehouse in Canada.

I am wondering if the statement made by the head of the United Steelworkers of America and what was said by trade union leaders in Canada confirm the sort of thing that you are observing in the milieu in which you work, which is poor people.

Ms Echenberg: I think these statements reflect what we have seen. I had an opportunity to meet with my counterpart at an organization called the Center for Social Welfare Policy and the Law, which is located in Washington and in New York. We met to discuss this bill. I had sort of put them on notice that this is something they might want to look at, thinking it might be an

[*Traduction*]

limités. En matière de dépenses, personne n'est capable de concurrencer le gouvernement, et pour les groupes de pauvres, c'est certainement impensable.

Ces audiences ont en fait été organisées trop tard: le préavis était trop court; elles se tiennent à Ottawa seulement et tout cela montre une fois de plus que le gouvernement n'a pas l'intention de laisser le débat s'éterniser. Nous pensons que les deux côtés de l'argument devraient se faire entendre et la meilleure façon de le faire c'est dans le cadre d'une élection fédérale. Je vous remercie.

Le président suppléant (M. Kempling): Merci. Vous avez terminé votre exposé?

Mme Echenberg: Oui.

M. Allmand: Nous sommes d'accord avec vous: cet accord ne devrait pas être adopté tant qu'il n'y aura pas eu d'élections—en fait, il ne sera pas adopté à moins qu'il n'y ait des élections. . .

Le président suppléant (M. Kempling): Ne vendez pas la peau de l'ours.

M. Allmand: Nous pensons que ces audiences sont utiles pour informer les Canadiens sur le contenu de cet accord et sur les dangers qu'il représente pour le Canada.

J'ai assisté à un colloque sur l'accord de libre-échange à Washington en décembre dernier, auquel participaient des Canadiens et des Américains. Le chef de la délégation des Métallos unis d'Amérique a déclaré que cet accord servait de camouflage à un programme conservateur de la droite, qui accordait la priorité à un pur système de libre-échange encourageant par là le plus commun dénominateur en matière de salaires et d'avantages sociaux.

Hier, à notre caucus libéral, nous avions invité des représentants du Syndicat démocratique du Québec, qui est une petite centrale syndicale. Ce groupe nous a dit que des pressions s'étaient déjà exercées au Québec. Dans certaines compagnies, la gestion, s'adressant aux syndicats, aux ouvriers, leur dit: pour pouvoir faire concurrence avec les États-Unis, nous devrons diminuer vos salaires. Ç'a déjà commencé. On les menace implicitement, s'ils n'acceptent pas, d'aller s'implanter aux États-Unis et de laisser seulement un entrepôt au Canada.

Je me demande si la déclaration faite par le président des Métallos unis d'Amérique et celles faites par les chefs syndicaux du Canada confirme ce que vous avez constaté dans votre milieu de travail, soit celui des petits salariés.

Mme Echenberg: Ces déclarations reflètent ce que nous avons constaté effectivement. J'ai eu l'occasion de rencontrer mon homologue qui travaille pour l'organisme appelé Center for Social Welfare Policy and the Law, qui a un bureau à Washington et un à New-York. Nous nous sommes rencontrés pour discuter de ce projet de loi. Je leur avais suggéré d'étudier cette question, pensant que

[*Text*]

opportunity for them to suggest raising the playing field so that it would not be lowered. The response of this particular gentleman, having looked at the agreement, was: well, it looks as though the American government is going to get to do to your poor what it is already doing to ours, which is essentially starving them and leaving them out of their homes in most states.

• 1045

I guess I do not want to get into discussions of right and left. I think that people who believe in a free-market economy and the trickle-down theory believe it sincerely, and I respect that. I would hope, though, that they would give the same respect to our view, which is that the trickle-down theory has not worked for poor people, and that by and large the free-market economy creates greater poverty rather than less. Our sense certainly is that this is an effort to free the marketplace. Clearly that is its intention. As I have said, the experience of poor people is that does not serve them well.

Mr. Allmand: It would seem that in preparation for this deal the government has already taken certain steps. For example, to many of us it is quite clear that Bill C-22, the bill to do away with the generic drug pricing system; the previous legislation to de-index family allowances, which was successful; and the attempt to de-index old age pensions, which was turned back by many groups such as your own in the country, were leading up to a situation which would make it more possible to compete in the greater U.S.-Canada market.

Since you have representatives in nearly every province, do you have evidence, or stories, that higher drug prices, the de-indexation of family allowances, etc., those kinds of measures that are already taking place, are already hurting the people you represent, the lower income people of Canada? Have you had any people writing or calling you about this?

Ms Echenberg: Yes, we have, particularly on the drug price issue. What has been interesting about it has been the response of provincial government drug plans. It is not even so much the impact on individuals who are purchasing their own prescription drugs; it is those who are economically vulnerable enough that the provinces are purchasing them for them. In several provinces we have already seen restrictions in those drug plans. The explanation has been that the cost of drugs is rising so much that they simply cannot afford to raise their budgets in the same kind of way and therefore they have to restrict, either through the imposition of dispensing fees or through the restriction of what drugs will be covered—those kinds of issues.

On the general sort of de-indexation issue and sort of putting more poor people onto the tax rolls and all that kind of thing, where we have probably seen the effect is in the increasing use of food banks. Although we are all aware of it in Toronto, which of course is sort of ironic because it is where the economic recovery is supposed to

[*Translation*]

j'avais l'occasion de leur proposer de demander plus pour ne pas avoir moins. Après avoir jeté un coup d'oeil sur l'accord, mon homologue a déclaré: eh bien, apparemment le gouvernement américain va avoir l'opportunité de traiter vos pauvres comme il traite les nôtres, soit qu'il va les laisser mourir de faim et les jeter à la rue dans la plupart des cas.

Je n'ai pas l'intention d'entamer des discussions de la droite ni de la gauche. Je pense que les gens qui sont en faveur d'une économie de marché libre et de la théorie du ruissellement y croient sincèrement, je respecte leur opinion. Par contre, j'espère qu'ils respectent eux aussi notre point de vue, soit que la théorie du ruissellement n'a pas donné de bons résultats pour les pauvres et que, dans l'ensemble, l'économie libre accroît plutôt que diminue la pauvreté. L'intention est nettement de libéraliser le marché et, comme je l'ai dit, l'expérience a montré que cela ne sert pas les pauvres.

M. Allmand: Il semblerait qu'en préparation de cet accord, le gouvernement ait déjà pris certaines mesures. Bon nombre d'entre nous pensent que c'est le cas, par exemple, pour le projet de loi C-22, le projet de loi qui élimine le système de prix des médicaments génériques; le projet de loi qui visait à désindexer les allocations familiales et qui a réussi et celui qui visait à désindexer les pensions de vieillesse, mais qui a été rejeté par un grand nombre de groupes canadiens, comme le vôtre; tout ceci en vue d'accroître la concurrence sur le plus vaste nouveau marché canado-américain.

Vous avez des représentants pratiquement dans chaque province. Connaissez-vous des cas ou avez-vous entendu parler de cas où les gens que vous représentez, les petits salariés canadiens, se seraient trouvés les victimes d'une hausse du prix des médicaments, de la désindexation des allocations familiales, etc.? Est-ce qu'il y a des gens qui vous ont téléphoné ou qui vous ont écrit là-dessus?

Mme Echenberg: Oui, effectivement, en particulier pour la question des médicaments. Nous avons noté avec intérêt la réaction des sociétés responsables des régimes d'assurance-médicaments provinciaux. Ceux qui sont surtout touchés, ce ne sont pas les particuliers qui font remplir eux-mêmes leur ordonnance, mais ceux qui sont économiquement vulnérables et pour qui la province doit payer. Dans plusieurs provinces, les régimes d'assurance-médicaments ont été déjà limités. Le prétexte invoqué c'est que le coût a tellement monté que la province ne peut pas se permettre de gonfler parallèlement son budget et se voit donc obligée d'imposer des limites, soit en facturant des frais d'apothicaire, soit en limitant le nombre de médicaments couverts.

D'une façon plus générale, vous voulez savoir si la désindexation a obligé certains à payer des impôts, entre autres; je pense que le résultat était d'accroître la popularité des banques d'aliments. Nous savons que c'est le cas pour Toronto—ce qui est une ironie du sort car la relance économique est censée avoir eu lieu à Toronto

[*Texte*]

have taken place, in fact right across the country the demand on food banks has increased pretty well exponentially, even in small communities.

I think we have already seen that when poor people face higher costs for essentials it means something has to give because their incomes are not going up, and by and large what is giving is nutrition in food. We have seen that effect.

Mr. Allmand: The Economic Council of Canada, in its report of April 13, pointed out that over the life of this agreement, if it goes into effect in the 10 years from 1989 to 1999, there will be a net increase of 250,000 jobs, which is 25,000 jobs a year for all of Canada, which is very minimal. They point out, though, that it will result from a great transfer of jobs; that industrial-type jobs will be threatened and the increase in jobs will be basically service-type jobs, which is in retail—clerks, janitors, fast foods, all that kind of thing. The jobs that we are losing are jobs that are unionized, with benefits, full-time, and the jobs we are gaining are very often at the minimum wage, part-time, temporary.

• 1050

Again, do you have people in your organization who are in this growing trend to part-time, minimum-wage types of jobs? How do you see this growing phenomenon?

By the way, it is also happening through the contracting-out policy, where companies that have full-time workers are getting rid of the full-time workers, contracting services out to small companies that are not unionized. They use part-time workers in place of full-time workers. They use more of them, so it shows up as more jobs. That sort of phenomenon is growing faster in the United States than here.

Ms Echenberg: I have two different responses to that. One is that we have seen an increase in our group membership of unions of unemployed workers in unemployed health centres, which I think is interesting. They have emerged in the last few years and they have been fairly quick to join the National Anti-Poverty Organization. I think they are part of the trend you are talking about.

Another thing that is interesting, if I may just bring to bear some American data, where of course that shift from industrial jobs to service jobs has been going on longer, is that we have seen data and heard them cited by American social policy people that poverty has been increasing in the United States at a fairly rapid rate but the number of people on welfare has not gone up at all. So what we are

[*Traduction*]

même—mais en fait le phénomène est le même dans tout le pays, même dans les petites collectivités.

Je pense que nous avons déjà constaté que lorsque le coût des biens essentiels monte, cela signifie que les petits salariés dont le salaire est resté le même doivent rogner sur quelque chose et de façon générale c'est sur la nourriture que l'on rogne. Nous l'avons déjà constaté.

M. Allmand: Dans son rapport du 13 avril, le Conseil économique du Canada fait ressortir qu'au cours de la durée de cet accord, s'il entre en vigueur en 1989 et expire en 1999, donc pour une durée de 10 ans, nous aurons 250,000 emplois nouveaux, soit 25,000 emplois nouveaux par année pour l'ensemble du Canada, ce qui est très peu. Il fait remarquer, par contre, que cela sera imputable à un grand nombre de transferts; les emplois de type industriel se trouvent menacés et l'augmentation de postes sera essentiellement dans l'industrie des services, soit la vente au détail—commis, concierges, préposés aux aliments rapides, etc. Les emplois qui disparaissent sont des emplois syndiqués, à plein temps, qui offrent des avantages sociaux, et ce que l'on gagne très souvent sont des emplois à temps partiel, de nature temporaire et au salaire minimum.

Est-ce que vous avez dans votre organisation des gens qui travaillent dans cette nouvelle catégorie d'emplois à la mode, emplois à temps partiel, emplois au salaire minimum? Que pensez-vous de ce phénomène de plus en plus populaire?

J'ouvre une parenthèse pour vous dire que cela se fait aussi par le truchement de politique de sous-traitance, qui permet aux compagnies qui ont des employés à plein temps de s'en débarrasser et de les remplacer par des employés à temps partiel en sous-traitant auprès de petites compagnies qui ne sont pas syndiquées. Comme ils emploient davantage de gens, ça a l'air de création d'emplois. Ce genre de phénomène devient plus fréquent aux Etats-Unis que chez nous.

Mme Echenberg: J'ai deux réponses différentes à vous donner. D'une part—et c'est intéressant—nous recrutons de plus en plus de syndiqués en chômage qui travaillaient dans des centres de santé. Ils se sont trouvés en chômage au cours des quelques dernières années et n'ont guère hésité avant de devenir membres de l'Organisation nationale anti-pauvreté. Cela fait partie du phénomène que vous avez mentionné.

Un autre point intéressant, si vous me permettez, à l'appui des statistiques américaines, puisque dans ce pays, ce déplacement de l'emploi du secteur industriel au secteur des services s'est amorcé plus tôt, les préposés à la politique sociale américaine confirment les données que nous avons vues, soit que le taux de pauvreté monte assez rapidement aux États-Unis, mais le nombre d'assistés

[*Text*]

seeing is that more people who are still working are now working for poverty wages.

We are seeing that trend in Canada. We think it is a concern. When people in Canada think of the poor, they think of people on social assistance, unemployment insurance, workers' compensation, disability pensions, when in fact more and more of the poor are working often full-time but for minimum wage, or are working for slightly better than minimum wage but are not able to get full-time employment, and consequently while they may be working many hours, they are still poor.

Mrs. Collins: I would certainly like to welcome the association this morning. I know you have appeared at many committees I have been on over the last few years.

Just following on from your response to Mr. Allmand, would it be correct to assume your organization represents really three categories of people: those who are unable to work because of a variety of circumstances—women with young children and physically or mentally handicapped persons who are reliant basically on some other form of support—those who are unemployed, and those, as you indicate in the last group, who are working at very low incomes? Are those the three groups you would represent?

Ms Echenberg: Those are the three groups among our regular members, who are people who are or have been poor. I would just like to say that our group membership, which is about 200 groups across the country, in every province, also represents things such as social planning councils, women's groups, social action committees of churches, and as I said, unions of unemployed workers, anti-poverty groups, welfare rights advocates, social workers, and that kind of thing.

An hon. member: People who are interested in poverty.

Mrs. Collins: Yes, that is right.

Ms Echenberg: Yes. But among the individuals, those are probably the three groups.

Mrs. Collins: Just looking at each of those groups and how the free trade agreement ultimately might affect them, if you take the first group, the group who are unable to work and maybe are reliant on social assistance or other forms of government assistance, it would seem to me one thing that would help them would be if their cost of living decreased or did not increase. There are ways they can save money on the income they have. Certainly the figures we have received from an analysis of the agreement are that for consumers there will be considerable savings. In fact, the ratio is higher at the lower end: it is estimated at about $325 a year for low-income people or low-income families. So it would seem to me in that respect the agreement would help that group. Would you agree?

[*Translation*]

sociaux reste le même. Autrement dit, parmi ceux qui travaillent, il y en a de plus en plus qui travaillent pour un salaire de misère.

Bientôt ce sera notre tour, nous avons lieu de nous inquiéter. Quand les gens au Canada pensent aux pauvres, ils pensent en termes d'assistance sociale, d'assurance-chômage, d'assurance du travail, de pensions d'invalidité, alors qu'en fait les pauvres sont des gens qui travaillent à plein temps mais qui gagnent un salaire minimum ou un salaire à peine supérieur au salaire minimum, ou qui ne travaillent pas à plein temps et travaillent donc de longues heures mais qui restent pauvres.

Mme Collins: Je vous remercie d'avoir comparu devant nous ce matin. Je sais que vous avez déjà comparu devant un grand nombre de comités dont je faisais partie au cours des quelques dernières années.

Pour reprendre la réponse que vous avez donnée à M. Allmand, ai-je raison de supposer que votre organisme représente en fait trois catégories d'individus: ceux qui sont incapables de travailler pour toutes sortes de raisons—de jeunes mères de famille, des gens physiquement ou mentalement handicapés qui ont besoin d'aide sociale d'une forme ou d'une autre, ceux qui sont en chômage et ceux—c'était votre dernière catégorie—qui travaillent mais qui ont un très bas revenu? Ce sont bien les trois groupes que vous représentez?

Mme Echenberg: Ce sont les trois groupes que nous représentons parmi nos membres réguliers qui sont des gens pauvres ou des gens qui l'ont été. J'aimerais vous dire que les 200 groupes qui font partie de notre organisation dans tout le pays, dans chaque province, représentent également, entre autres, des conseils de planification sociale, des groupements féminins, des comités religieux d'action sociale et, comme je l'ai dit, des syndicats de chômeurs, des groupes anti-pauvreté, des défenseurs du bien-être, des travailleurs sociaux, etc.

Une voix: Ceux qui s'intéressent à la pauvreté.

Mme Collins: Précisément.

Mme Echenberg: Oui. Par contre, sur le plan individuel, ces trois catégories sont probablement valables.

Mme Collins: Si je considère ces trois catégories et les répercussions que l'accord de libre-échange aura sur elles, prenez la première, celle où les gens sont incapables de travailler et dépendent d'aide sociale et d'une autre aide du gouvernement, ce qui pourrait les aider selon moi serait que le coût de la vie baisse ou reste le même. Selon les chiffres obtenus suite à une analyse de l'accord, les consommateurs vont certainement en profiter considérablement. De fait, ceux qui sont en bas de l'échelle en profitent proportionnellement le plus: on a calculé que cela représenterait 325$ par année environ pour les gagne-petit, individuellement ou pour les familles. Vous reconnaîtrez donc que pour cette catégorie-là, l'accord va être profitable, n'est-ce pas?

[*Texte*]

• 1055

Ms Echenberg: For people on social assistance and other forms of social transfer, I would start by saying that by and large they are living at somewhere between 50% and 70% of the poverty line. In fact, almost all the goods they are buying are second-hand, and they are probably not going to benefit from any change in tariffs. To the extent that consumer prices do drop—and quite frankly, we are sceptical that savings will actually be passed on to consumers—it may benefit the people who are between the poverty line and the median income. I suppose that would be a positive benefit, but not one that we think offsets the risks to the most vulnerable.

Mrs. Collins: But for example, the tariff on children's clothing is about 25%. Now, even if the stores or the middle people cream off some of that improvement, I think we can look forward to enjoying savings in that area. Even when you pass that through and you get into the second-hand area, it would seem to me that in the long term that is going to help the women—and predominantly women—in that situation.

Ms Echenberg: I hope you are right. I guess the other side of this—which is not under federal jurisdiction, but that is not very comforting to poor people—is that social assistance rates, generally speaking, do not even keep pace with inflation. There is certainly no reason to think that if there are savings at that end... What it will probably result in is an omission of what would otherwise be increases in social assistance rates.

Now, that sounds like an incredibly pessimistic view of the world, but in fact, it is the experience in history of social assistance and other income transfer rates. Where there are any savings on this side, it just means that the assistance levels are frozen on that side, and within about six months it will catch up. Nonetheless, for six months I suppose it is possible that in second-hand stores things will cost $1 less, but I do not think it is going to have a big impact on the really poor.

Mrs. Collins: Then if you look at the next group, those who are unemployed and seeking employment, obviously what they are hoping for is a job. If there is one thing in this agreement that is indisputable in all the evidence we have heard, it is that it will result in the creation of additional jobs. The numbers vary and the sectors vary depending on who you talk to, but I think everyone agrees that jobs will increase. So it seems to me it will help that group inevitably.

Ms Echenberg: What I would suggest to you is that, first of all, you are talking about net jobs, so we are somehow ignoring the hundreds of thousands of people who are going to lose jobs, who may or may not be the same people who then get jobs. We may be marginally redistributing poverty.

But aside from that, what I would suggest, following up on what I responded to Mr. Allmand, is that it may well

[*Traduction*]

Mme Echenberg: Pour les assistés sociaux ou ceux qui dépendent d'autres formes de paiement de transfert, je commencerai par dire que dans l'ensemble le revenu varie de 50 à 70 p. 100 de ce qui constitue le seuil de la pauvreté. Du fait, ils n'achètent pratiquement rien de neuf et les changements de droits de douane ne les toucheront probablement pas. Dans la mesure où les prix à la consommation baissent—et franchement, je me demande si cela va vraiment profiter aux consommateurs—ceux qui en profiteront ce sont les gens qui gagnent plus que le seuil de la pauvreté et moins que le revenu médiane. Je suppose que c'est une bonne chose, mais ce n'est pas suffisant pour compenser les risques auxquels vous exposez ainsi les plus vulnérables.

Mme Collins: Mais prenez le cas des vêtements pour enfant pour lesquels les droits de douane sont actuellement de 25 p. 100. Même si les magasins à prix modique en profitent, nous aussi nous pouvons réaliser des économies. Et cela s'applique même aux marchandises d'occasion et il me semble qu'à longue échéance, cela sera utile pour les gens qui sont dans cette situation, les femmes en particulier.

Mme Echenberg: J'espère que vous avez raison. Par contre, le montant de l'assistance sociale de façon générale ne suit pas le rythme de l'inflation parce que cela relève des provinces, ce qui n'est guère une consolation pour les pauvres. Ce n'est certainement pas sur ce tableau-là qu'ils vont gagner car fort probablement le gouvernement en profitera pour ne pas augmenter le taux de l'aide sociale.

J'ai l'air d'être terriblement pessimiste mais, en fait, c'est ce qui est toujours arrivé qu'il s'agisse d'assistance sociale ou d'autres revenus de transfert. Les économies réalisées signifient simplement un gel du niveau d'assistance et six mois de répit. Pendant ce six mois de répit, je suppose qu'on pourra acheter des articles d'occasion à un dollar de moins, mais je ne pense pas que l'impact soit considérable sur ceux qui sont vraiment démunis.

Mme Collins: Si vous considérez l'autre catégorie de gens qui sont en chômage et qui cherchent un emploi, c'est surtout ça qui les intéresse, bien entendu. Or, tout ce qu'on nous a dit montre bien que nous allons avoir de nouveaux emplois. Les chiffres varient et les secteurs ne sont pas les mêmes selon les gens à qui vous vous adressez, mais tout le monde est bien d'accord que nous en aurons davantage. Cette catégorie de gens-là en profitera donc inévitablement.

Mme Echenberg: Tout d'abord, vous parlez d'emploi net ce qui veut dire que nous ne tenons pas compte des centaines de milliers de gens qui vont perdre leur emploi et qui ne seront pas nécessairement ceux qui auront les nouveaux emplois. On risque de faire une redistribution marginale de la pauvreté.

Cela mis à part, pour compléter ma réponse à M. Allmand, il se peut fort bien qu'il y ait des gens dans cette

[*Text*]

be that some of those people will move to employment. I think we may see that there will be more people working and perhaps a marginal decrease in people on welfare. That is good news for government revenues, but it does not mean a thing for people's income levels. They may well still have the same income, although it will be coming from earned employment rather than from welfare. That is better, but they are still poor.

Mrs. Collins: Yes, but I think gradually that improves as well. As a result of the agreement, from both ends there are consumer savings so that people have more money to spend on other kinds of activity. That generates demand, and that generates demand for jobs, so you get it on that side. Then you get the creation of jobs, whether it is in the service sector or in a variety of different sectors.

Poor people, it seems to me, can be the winners on both sides of the equation, particularly women, on whom you focused. One of my big concerns is certainly the impact on women. If you look at the fact that women currently represent 56% of the employment in the service sectors, the areas where the jobs are anticipated to be created, one must assume that many of those women will be becoming either as young women entering the work force or women who have been unable to obtain work until now, that they then are going to have more income and their quality of life will improve.

Ms Echenberg: I think we are going to have to agree to disagree here. You are optimistic about the results and poor people are pessimistic about the results, and if I may say this, I do not think either of us knows. So we are coming at this from different experiences and different perspectives. But certainly the concern of poor people is that any increases they are going to see in income are marginal, that they will probably be gained at the expense of other people's poverty. They may have more independence and autonomy if they are working rather than being on social assistance, and that is why it is better, but they will not necessarily be any further ahead economically. As I said, I do not think we are going to convince each other on this.

• 1100

Mrs. Collins: No, we come from different philosophic points of view on this.

The Acting Chairman (Mr. Kempling): Mrs. Collins, you have one minute left.

Mrs. Collins: I guess in a way I kind of wish that you had been here yesterday when we had the Canadian Advanced Technology Association, which gave one of the really interesting presentations. They have a sense of optimism about our capability as Canadians to compete and to really be the winners, as a result of the lowering of protectionism.

There is the recognition that we have to adapt to a culture of change. I think there is one message that we all have to be aware of—your organization and the people

[*Translation*]

catégorie qui se trouvent un emploi. Il se peut que plus de gens fassent partie de la population active et que l'on constate une baisse marginale du nombre d'assistés sociaux. C'est une bonne chose pour les finances du gouvernement, mais cela ne change en rien le revenu de ces gens. Ils travaillent, ce qui est déjà une amélioration, mais ils ne toucheront peut-être pas plus que le montant de leur chèque de bien-être social.

Mme Collins: Effectivement, mais ça va s'améliorer petit à petit. Cet accord permet aux consommateurs de réaliser des économies; ils pourront consacrer l'argent qui leur reste à d'autres types d'activités. Ceci créera une demande et la demande qui croît signifie des emplois. Et vous avez des emplois nouveaux, que ce soit dans l'industrie des services ou dans tout autre secteur.

Il me semble que les pauvres peuvent gagner sur tous les tableaux, les femmes en particulier, sur lesquelles vous avez mis l'accent. C'est le sort des femmes qui m'intéresse plus particulièrement. Si vous tenez compte du fait qu'à l'heure actuelle les femmes représentent 56 p. 100 des gens qui travaillent dans l'industrie des services, soit le secteur dans lequel ces emplois sont censés être créés, on peut donc supposer que ces postes iront à de jeunes femmes qui commencent à travailler ou à des femmes qui n'ont pas réussi à trouver d'emploi jusqu'à présent, que leur revenu va monter, qu'elles pourront jouir d'un meilleur niveau de vie.

Mme Echenberg: Je ne pense pas être d'accord sur ce point. Vous êtes optimiste quant aux résultats et les pauvres sont pessimistes mais, entre nous, qui a raison? Notre expérience n'est pas la même notre perspective diffère. Ce qui est certain, c'est que les pauvres ne comptent guère que sur une augmentation de revenu marginale et cette augmentation aura pour effet de créer de nouveaux pauvres. S'ils travaillent au lieu d'être assistés sociaux ils seront plus autonomes et plus indépendants, ce qui est une bonne chose, mais ça ne veut pas dire qu'ils vont s'en tirer mieux sur le plan économique. Comme je l'ai dit, je ne pense pas que nous puissions nous faire changer d'avis mutuellement.

Mme Collins: En effet, nos perspectives sont trop différentes.

Le président suppléant (M. Kempling): Madame Collins, il vous reste une minute.

Mme Collins: En un sens, j'aurais bien voulu que vous soyez là hier lorsque nous avons entendu l'Association canadienne de la technologie avancée nous a fait un très intéressant exposé. Ce groupe est optimiste et pense que les Canadiens peuvent être concurrentiels et sortir gagnants, grâce au relâchement du protectionnisme.

Nous savons qu'il faut nous adapter au changement. Je pense que les messages que nous avons tous bien compris, vous aussi et les gens que vous représentez: on ne peut pas

[*Texte*]

you represent, too—that you cannot expect things to stay the same or expect to be in a job for the rest of your life. We are going to have to be prepared for a changing and more competitive society, with or without the free trade agreement.

The Acting Chairman (Mr. Kempling): Ms Echenberg, do you have a short reply, or do you have no reply to that at all?

Mrs. Collins: Would you accept that, though?

Ms Echenberg: No. I think we are just going to have to agree to disagree. I think there will be changes, but those could be for the better, to enhance economic and social justice. Or, in fact, they could give more power to the free market, which by and large does not enhance economic and social justice, although it may enhance wealth.

Mrs. Collins: That is the fundamental difference?

Ms Echenberg: Yes.

Mr. Manly: I would like to welcome the representatives from the poverty organizations to our meeting this morning and begin simply by admitting that I think it is very difficult for any of us who are MPs and receive very good salaries and expense accounts to understand what the hell you are talking about. We come from a completely different situation. Some of us have some dim memories of what it is like to be poor; some of us have friends who are poor, some of us have constituents who are poor. But poverty is not part of our experience right now, and I think that colours the whole debate which is taking place.

I think you have raised a lot of extremely important issues that need to be considered when we look at this deal. At the top of page 5 you summarize that by saying:

> The free trade agreement reflects and promotes a social, political, and economic climate that may undermine the progress low income people have been striving for. Underlying the discussions about free trade has been a profound debate about the social, economic, and political directions the Canadian public, government, and business want for Canada.

So this is not just a debate about a trade arrangement with the United States; it is a debate about the future kind of Canada that we want. You see the very fact that we are having this debate as a way of pushing the concerns that you have and a lot of poor people have off to the side, where they are more and more on the periphery.

I would like to ask you, to begin with, how you react to the rhetoric that is often used about the trade deal, as we talk about it—it is a leap of faith. Canadian businesses can go head to head with the Americans in competition, winners and losers. What does that rhetoric say in terms of the perspective of poor people?

Ms Echenberg: I think it reinforces the notion that this was a deal that was promoted, if not initiated, by the

[*Traduction*]

s'attendre à ce que les choses restent les mêmes ni avoir un emploi qui sera le même pour toute une vie. Il va falloir nous préparer à une société qui change, une société plus compétitive, que cet accord de libre-échange soit ratifié ou pas.

Le président suppléant (M. Kempling): Brièvement, madame Echenberg, avez-vous réponse à cela?

Mme Collins: Vous acceptez cette idée n'est-ce pas?

Mme Echenberg: Non. Nous sommes en désaccord. Je pense qu'il y aura des changements, mais peut être pour le mieux, sur le plan justice économique et sociale. Ou, en fait, on accorde plus de pouvoirs à une économie libre ce qui accroîtra peut-être notre richesse mais ne fera rien sur le plan de la justice sociale et économique.

Mme Collins: C'est là la différence fondamentale?

Mme Echenberg: En effet.

M. Manly: J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants des organismes anti-pauvreté ce matin; pour commencer, j'avouerai qu'il est très difficile pour certain d'entre nous, qui touchons de gros salaires et avons des allocations déductibles en tant que députés, de comprendre ce dont vous voulez parler. Notre situation est très différente en effet. Certains d'entre nous se souviennent vaguement avoir été pauvres; d'autres ont des amis qui sont pauvres, certains ont des commettants qui sont pauvres. Mais nous ne vivons pas l'expérience de la pauvreté en ce moment et cela fausse tout notre débat.

Je pense que vous avez soulevé toutes sortes de questions extrêmement intéressantes que l'on doit étudier à la lumière de cet accord. En haut de la page 5, vous résumez comme suit:

> L'accord de libre-échange reflète et promet un climat social, politique et économique qui risque de saper les progrès auxquels aspirent les petits salariés. En discutant le libre-échange nous débatons en fait l'orientation sociale économique et politique que la population le gouvernement et les entreprises canadiennes veulent donner au Canada.

Il ne s'agit donc pas simplement d'un débat sur un accord commercial avec les États-Unis; c'est un débat sur le genre de Canada que nous voulons avoir demain. Le simple fait que ce débat ait lieu vous donne la chance d'exprimer votre inquiétude vous et tous ces pauvres que vous représentez et qui se retrouvent repoussés de plus en plus vers la périphérie.

Permettez-moi de vous demander tout d'abord comment vous réagissez à l'argument si souvent invoqué, à propos de cet accord commercial, quand on dit que c'est un acte de foi. Les entreprises canadiennes ont concurrencé les entreprises américaines et auront la même chance d'être gagnantes ou perdantes. Qu'est-ce que cela signifie pour les petits salariés?

Mme Echenberg: Je pense que cela confirme l'idée que cet accord a été encouragé, voire même peut-être initié

[*Text*]

corporate sector; that presumably, given their response to it, is going to serve their interests fairly well. As I said, I think they believe, and certainly some people in the House of Commons believe, it will ultimately serve the economy well. Therefore, sooner or later, the benefits will trickle down to poor people and they will no longer be losers, they will be winners. But certainly most of the research that we have seen suggests that people who are currently the losers will continue to be losers. There may be people who will have economic opportunities they lost since the recession of 1981 and those will come back, but there will be lots of people who will not.

• 1105

I think those who are currently participating fully in the economy are the most vulnerable. Older workers, people who do not speak either official language and people with the fewest skills and the fewest social supports are likely to be the ones who are displaced. It is obviously a concern because they are also the least able to make the transitions to take advantage of any new jobs created.

I think what it says to poorer people who have always been called losers is that they are probably going to continue to be losers. Were my board members present, they would say that people who have always been winners will just win more.

Mr. Manly: Can you see the possibility of a healthy economy in which we have money spent on research and development, new industries developed and new wealth created without these people continuing to be losers? Can you see the possibility of a different kind of economy?

Ms Echenberg: If I could not, I would not be in this job because I could not go to work every day. I think so. I think it depends to some extent on improving trade relations not only with the United States, but with many other countries.

I think it is important for people to know that poor people are not naive. They do not think that we can somehow build walls around Canada and that everything will somehow magically work itself out. I think they believe that there are ways to relate in an international economy that protects our ability to decide for ourselves how we want to distribute income and jobs, not only among income groups, but also among regions.

Mr. Manly: You point to the failure to have a definite indication of what constitutes subsidies and unfair practices. You say it is a very clear failure and you see a real threat that this one failure is going to lead to further failures.

I would like to ask about the business of labour adjustment. You point out on page 12—I think this is very important—that 500,000 workers were displaced between 1981 and 1984. It showed that 56% of those who were rehired took pay cuts averaging 36%. Also 17% of the

[*Translation*]

par les entreprises et que, vu leur réaction, il servira fort bien leurs intérêts. Comme je l'ai dit, ils pensent que l'économie deviendra plus prospère et c'est une opinion que partagent certains députés de cette chambre. Par conséquent tôt ou tard, du fait des retombées, les pauvres vont en profiter et ils ne seront pas perdants mais gagnants. Mais, la plupart des recherches concluent que les perdants actuels vont le rester. Certains, peut-être, de ceux qui avaient sombré lors de la récession de 1981 réapparaîtront mais bien peu.

Je pense que ceux qui participent actuellement de plein pied à l'économie sont les plus vulnérables. Les travailleurs les plus âgés, ceux qui ne parlent ni l'une ni l'autre langue officielle, ceux qui n'ont pas de métier et ceux qui ne bénéficient pas d'appuis sociaux, sont ceux qui risquent de perdre leur emploi. C'est une source d'inquiétude, parce qu'ils sont le moins à même d'opérer la transition pour profiter des nouveaux emplois qui seront créés.

Le message qui est donné aux pauvres, c'est que ceux qui ont toujours été laissés pour compte continueront de l'être. S'ils étaient ici, les membres de mon conseil d'administration vous diraient que les gagnants, eux, le seront encore plus.

M. Manly: Pouvez-vous entrevoir une économie vigoureuse qui permettra de consacrer des sommes à la recherche et au développement, à la création de nouvelles industries et de richesses nouvelles, tout en récupérant les laissés pour compte? Entrevoyez-vous la possibilité d'une économie de type différent?

Mme Echenberg: Si je n'y croyais pas, je ne ferais pas le travail que je fais. Je pense que c'est possible. Dans une certaine mesure, cela dépend de l'amélioration des relations commerciales non seulement avec les États-Unis, mais aussi avec beaucoup d'autres pays.

Il faut savoir que les pauvres ne sont pas naïfs. Ils ne s'attendent pas à ce que l'on érige une muraille autour du Canada, ni à ce que tout se règle par enchantement. Il y a moyen de participer à l'économie internationale, tout en protégeant le pouvoir de décider nous-mêmes de la répartition des revenus et des emplois, non seulement entre les différents groupes de revenus, mais aussi entre les régions.

M. Manly: Vous avez signalé que l'on n'a pas réussi à définir «subventions» et «pratiques déloyales». C'est un échec évident, dites-vous, et vous craignez que cet échec ne conduise à d'autres échecs.

Parlons de l'adaptation de la main-d'oeuvre. À la page 12, vous signalez—et il me semble que cela est très important—que 500,000 travailleurs ont perdu leur emploi entre 1981 et 1984. Cinquante-six p. 100 de ceux qui ont trouvé un nouvel emploi ont dû accepter une

[*Texte*]

group had not found work by 1986 and 4 out of 10 had to look for 6 months to a year before finding a job. The brunt of displacement is even harsher on women than it is on men.

In the light of that, I wonder if you could elaborate on your concern that the government has chosen not to put in place any adjustment policies when it admits and people from the Business Council of National Issues and the Canadian Manufacturers Association admit that there are going to be displacements. That is a fancy word for creating unemployment.

Could you comment on the government's failure to have further adjustment programs and the statement by opposition members that we have heard in these hearings in the last few days that the present programs are sufficient?

Ms Cheryl Boon (Advocacy Researcher, National Anti-Poverty Organization): We have found that the present programs are not sufficient. The expectation by the government that it can work with the existing programs with no influx of money and without any kind of input from those people who are going to be displaced is quite distressing.

I think these figures show that there are going to be major adjustments. It is interesting that the figures here are the same 500,000 originally estimated to be displaced. Based on these figures we can estimate the number of people who are going to have difficulties finding jobs and are going to suffer pay cuts as a result of that. I do not think these concerns are being taken nearly seriously enough.

• 1110

Mr. Manly: What you are talking about is not simply the impact of the trade deal on the present poor, but you see it as a deal that is going to create more poverty in Canada. Is that correct?

Ms Echenberg: Yes, I think so. I think one of the things that is not adequately being addressed is the fact that at the same time that we will be seeing tremendous adjustment, and an increasing strain on social services and social programs, we are also going to see downward pressures on those same programs and services. The constraints on spending in that area are going to be increasing at the same time that we really need a new influx of money, and that is not being addressed.

Mr. Manly: I mentioned at the beginning that it is very difficult for Members of Parliament to understand what poverty is all about. Have you any suggestions for what you would have liked to see this committee do if we are really going to understand the implications of the Canada-U.S. trade deal on poor people in Canada? Travel is one thing to hear people. Are there some other things we should be doing if we want to understand?

Ms Echenberg: I think one of the things committee members could be doing is talking to low-income

[*Traduction*]

baisse de salaire de 36 p. 100 en moyenne. De ceux-là, 17 p. 100 n'avaient pas trouvé d'emploi en 1986, tandis que 4 sur 10 ont dû chercher entre six mois et un an avant de trouver un emploi. La situation des femmes est encore pire que celle des hommes.

Devant cet état de choses, que pensez-vous du fait que le gouvernement a décidé de ne pas adopter de politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre, alors que lui-même, ainsi que les représentants du Conseil canadien des chefs d'entreprises et de l'Association des manufacturiers canadiens reconnaissent que des emplois seront perdus. Cela revient à créer du chômage.

Que pensez-vous du fait que le gouvernement refuse de créer d'autres programmes d'adaptation et du fait qu'on nous a dit que les programmes actuels sont suffisants?

Mme Cheryl Boon (documentaliste, Organisation nationale anti-pauvreté): Nous avons constaté que les programmes actuels ne sont pas suffisants. Nous trouvons déplorable que le gouvernement s'attende à ce que les programmes actuels soient couronnés de succès s'il n'y affecte pas de nouveaux crédits et se prive de l'avis de ceux qui vont perdre leur emploi.

Ces chiffres montrent qu'il faudra procéder à des adaptations majeures. Il est intéressant de constater que le chiffre de 500,000 représente justement ceux qui, selon les estimations, vont perdre leur emploi. Cela nous donne une idée du nombre de Canadiens qui auront du mal à se trouver un emploi et qui vont devoir accepter une baisse de salaire. Ces problèmes-là ne sont pas pris suffisamment au sérieux.

M. Manly: Vous ne parlez pas seulement des conséquences de l'accord sur les pauvres d'aujourd'hui; vous prévoyez qu'il va créer davantage de pauvreté au Canada, n'est-ce pas?

Mme Echenberg: Oui, je le pense. Au moment où l'on devra procéder à des ajustements en profondeur et où les programmes et les services sociaux suffiront à peine, des pressions seront exercées pour comprimer ces programmes et ces services. On cherchera à faire baisser les dépenses au moment même où il faudra plus d'argent et c'est ce problème-là auquel on ne fait pas face.

M. Manly: Tout à l'heure, j'ai dit qu'il est très difficile pour les députés de comprendre la pauvreté. Qu'est-ce que le Comité devrait faire pour bien comprendre ce que signifie l'accord de libre-échange canado-américain pour les pauvres du Canada? Il peut se déplacer pour écouter la population. Y a-t-il d'autres choses que nous pourrions faire pour essayer de comprendre?

Mme Echenberg: Les membres du Comité pourraient essayer de parler aux groupes à faible revenu dans leur

[*Text*]

communities in their own ridings. We would be happy to provide a list for you of organizations in your riding that are members of ours, that we are aware of.

I think cross-country hearings would have helped, and I think more lead time would have helped. I do not think it is any accident that poverty rates and illiteracy rates are often the same in regions. I think requiring written submissions is often part of the problem.

I think, rather than the formal hearing setting, there is certainly nothing stopping any of you, in the recess that may or may not happen, from talking to low-income people in your own ridings and asking them, particularly those who have given some thought to this. We would be happy to refer you to them.

In trying to give Members of Parliament a sense of what poverty is, I will not take you through the day-to-day grind, because it is long and tedious, which is what life and poverty are about, but there is a very nice, short definition that was given to me by one of my board members: being poor means having no choices. Certainly the feeling poor people have expressed to us is that this deal is going to give them individually, and Canada collectively, fewer choices, not more.

Mr. Manly: So Canada will end up being more poor?

Ms Echenberg: Yes.

The Chairman: Mr. Manly, that is the end of your time, I have been told. So you cannot blame me for cutting you off this time. I understand also that we go now to Mr. Fontaine.

M. Fontaine: C'est une remarque que j'aimerais faire, monsieur le président, plutôt que poser une question. D'abord, j'ai entendu mon collègue du Parti libéral, M. Allmand, mentionner que dans la province de Québec il y avait des négociations en cours entre des syndicats et des employeurs. Cela m'a paru un peu vague et j'aurais aimé savoir précisément dans quelle industrie avaient lieu ces négociations-là, avec quels groupes de compagnies et dans quelle région. J'en profite pour suggérer à mon collègue du Parti libéral que j'aurais apprécié entendre ses commentaires sur la façon dont Pan-Am avait réussi à s'adapter aux conditions du village mondial, et avec son équipe de travailleurs à conclure de nouvelles ententes pour assurer la rentabilité de ses entreprises et assurer des emplois à ses milliers de travailleurs. J'espère que le député prendra la peine de préciser ces points au cours des périodes qui lui seront allouées.

Quant aux représentations des témoins, je dois dire que c'est un excellent message que vous nous donnez. Nous avons, de notre côté, à réfléchir en tenant compte que l'État canadien, qui a un budget de 130 milliards de dollars actuellement, en distribue 60 milliards. Je ne dis pas que c'est assez ou pas assez, je dis que ces 60 milliards de dollars-là, avant de les distribuer, il faut quand même demander à des gens de les produire. On a à peu près 13 millions de travailleurs au pays, et il y a un assez bon

[*Translation*]

propre circonscription. Nous serons heureux de vous donner une liste d'organisations, dans votre circonscription, qui font partie de notre organisation.

Ç'aurait été une bonne idée de tenir des audiences à travers le pays. Vous auriez aussi pu nous prévenir un peu plus à l'avance. Par ailleurs, ce n'est pas une coïncidence que les taux de pauvreté et d'analphabétisme sont souvent les mêmes. Exiger des mémoires par écrit, cela ne facilite pas les choses.

Au lieu de tenir des audiences dans les formes, rien ne vous empêche au cours de l'intercession qui viendra peut-être de parler avec des gens à faible revenu dans votre circonscription et de leur poser la question, surtout ceux qui ont déjà pris le temps d'y réfléchir. Nous nous ferons un plaisir de vous donner leurs noms.

Pour vous donner une idée de ce que c'est, la pauvreté, je ne vais pas vous parler du train-train quotidien parce que ce serait trop long et trop ennuyeux, ce qui, précisément caractérise la pauvreté. Un des membres de notre conseil d'administration, par contre, a trouvé une courte définition tout à fait juste. Être pauvre, c'est ne pas avoir le choix. Ce que les pauvres nous ont dit, c'est que cet accord ne va pas leur donner à eux ni au Canada plus de choix, au contraire.

M. Manly: Le Canada va donc se retrouver dans une plus grande pauvreté?

Mme Echenberg: Oui.

Le président: Monsieur Manly, on me dit que votre temps est écoulé. Vous ne pouvez pas me reprocher de vous couper la parole cette fois-ci. Je crois aussi savoir que nous allons maintenant passer à M. Fontaine.

Mr. Fontaine: I would rather make a remark, Mr. Chairman, than ask a question. First, I heard my colleague from the Liberal Party, Mr. Allmand, mention that in the Province of Québec negotiations were taking place between labour and employers. It sounded a little vague and I would have liked to know precisely in what industry these negotiations were taking place, with what group of companies and in which region? I take this opportunity to suggest to my Liberal colleague that I would have appreciated hearing his comments on the manner Pan-Am has suceeded in meeting the challenges of the global village and reach with its workforce new agreements that will guarantee cost effective operations and jobs for its several thousand workers. I hope the member will take the trouble to clarify these points in the time allotted to him.

Turning now to the representations of the witnesses, I must say you have given us an excellent message. On our part, we must not forget that the Canadian government currently distributes $60 billion out of a $130 billion budget. I am not saying whether this is adequate or not, but I am saying that these $60 billion must be generated before they can be distributed. We have approximately 13 million workers in this country and there is a fairly good consensus between workers and those who provide the

[*Texte*]

consensus entre les travailleurs et les fournisseurs de capital. Pour développer des richesses, il faut d'abord les créer avant de les distribuer. Lorsqu'on parle de libre-échange, nous nous adressons à ces équipes de travailleurs et aux gens qui ont du capital. On leur dit: vous avez actuellement à développer un marché aux États-Unis qui va nous procurer une richesse collective que l'on va distribuer par la suite. Ce marché-là a été développé par nos entreprises avec leurs équipes de travailleurs depuis 1935, et ce d'une façon toujours progressive. Avant de prendre nos décisions finales sur l'entente du libre-échange, on a écouté ces gens-là, et on a tenu compte de leurs représentations. Je pense que dans le passé ils ont assuré une richesse collective représentant au niveau du gouvernement fédéral 60 p. 100 des recettes de l'État qui sont redistribuées, si on exclut les dépenses d'intérêt. Et cela se répète aussi au niveau des travailleurs dans les villes et municipalités du pays, et ça se répète aussi au niveau des travailleurs dans les différentes provinces, donc les gouvernements provinciaux.

• 1115

Finalement, il y a peu de gens, et fournisseurs de capital, et employés, qui produisent une richesse qui par la suite peut être distribuée. Il faut bien comprendre le message que l'on donne avec cette entente. De la façon dont on légifère, nous voulons conserver ces entrepreneurs, ces gens d'affaires, ces employés, pour qu'ils contribuent et continuent à créer cette richesse-là qui par la suite pourra être distribuée—peu importe la façon—mais en tenant compte des représentations de votre groupe, selon moi.

Voilà le contexte. Il est difficile de dire à ces gens d'affaires-là, comme vous l'avez peut-être un petit peu proposé plus tôt, pourquoi ne pas élargir notre réseau de clients. On a 80 p. 100 de nos ventes vers les États-Unis. Mais c'est également difficile de leur dire d'aller vendre en Europe, d'aller vendre au Royaume-Uni. Au début de l'histoire du Canada on vendait beaucoup plus au Royaume-Uni parce que les gens d'ici étaient des ressortissants de l'Europe, de la France et du Royaume-Uni particulièrement. Mais aujourd'hui, il est difficile de leur dire de faire la moitié de l'hémisphère et d'aller vendre à tel endroit, sous prétexte que nos voisins ont de l'argent et ont besoin de nos produits.

Je ne veux pas du tout vous causer de difficulté à répondre, mais j'aimerais que vous nous disiez si vous avez, vous, d'autres points de vue pour conserver nos acquis, conserver nos gens qui produisent des biens et services. Que pourriez-vous nous conseiller? Il faut les garder parce que ce sont des partenaires. On ne peut pas s'en défaire de ces partenaires-là, car ils sont essentiels à la richesse collective. Quel message leur donneriez-vous?

Ms Echenberg: I am going to answer in English because I have trouble with these kinds of concepts even in my first language.

We could talk about the amount of wealth redistributed and to whom. Most of it is collected from the middle class

[*Traduction*]

capital. Wealth must be generated before it is distributed. When we speak of free trade, we speak to this workforce and to those with capital. These people are told that they now have to develop a market in the United States. This market will provide collective wealth which will be subsequently distributed. Our companies have been gradually developing this market, with their workers, since 1935. Before taking a final decision on the free trade agreement, we listened to those people and took their representations into account. In the past they have provided collective wealth which, excluding interests costs, represented 60% of the government revenue that is redistributed. The same is true of workers in the cities and municipalities of Canada, and also in the provinces, through the provincial governments.

There are few people, investors and employees, who produce wealth which can be subsequently distributed. We must understand the message of this agreement. Through our legislation, we want to retain these business men and employees so that they can go on contributing to the creation of wealth, which can then be distributed in a way which takes into account the representations of your group.

That is the present context. It is difficult to follow the suggestion that you seemed to be making earlier, that we should tell these business men to broaden their customer network. Eighty percent of our sales go to the United States. It is also difficult to tell them to go and sell to Europe or the United Kingdom. Early in our history, Canada sold far more to the United Kingdom because the people living here came from Europe, from France and the United Kingdom particularly. But today it is difficult to tell them to go halfway across the world to sell their products, on the grounds that our neighbours have money and need our products.

I do not want to make it difficult for you to answer, but I would like you tell us whether you have any other ideas on how we can retain what we have achieved, how we can keep those people in Canada who produce goods and services. What advice could you give us? We must keep them because they are our partners. We cannot afford to lose those partners, because they are essential to our collective wealth. What would you say to them?

Mme Echenberg: Je dois répondre dans l'autre langue officielle, parce que j'ai des problèmes avec ce genre de question même dans ma première langue.

On pourrait parler du volume de richesse redistribué et des bénéficiaires de cette répartition. Le gouvernement

[*Text*]

and redistributed to the middle and upper classes through tax expenditures. It is a separate issue.

I do not think there is any objection to a reduction in tariffs in trade with the United States. That is not what we are saying. We are saying that whether greater wealth may or may not be created, one hopes it will. That is not the issue to us. The issue to us is that the agreement does not protect our ability to redistribute income and does not, so far as we can see, enhance the opportunities to create greater wealth.

Many people who are suffering from the recession triggered in 1981 have never recovered and are already victims of lowering tariffs and increasing globalization of the economy. We are not very able to respond to those things. I do not see anything in the agreement that shows that greater internationalization or lower tariffs are going to create greater wealth any more than they have in any significant way since 1981 or that it is going to give us a way to respond to the need for greater redistribution any more than we have since 1981.

M. Fontaine: Merci, monsieur le président.

Mrs. Finestone: I would like to tell you how impressed I am with your formal presentation and more particularly with your great ability to understand complex issues. It is both moving and well-founded. I congratulate your organization and particularly you, Cheryl, for your very articulate and well-founded remarks.

When you said that being poor means having no choices, I would like to suggest that we might take a leaf out of Jesse Jackson's remarks and suggest that we should find that common ground and find that patch so we can all pull together. I hope that is the message that NAPO is giving, particularly to the young women and young children who are found in that vicious circle and cannot seem to sense the way out.

• 1120

What we really want, as Canadians, is the sense of the way out, rather than not having choices. So I would particularly say that as I was listening to my colleague, Mary Collins, who was quoting from John Crispo's book, along with her questions, I was hoping that someone would use some of the quotes from the book Adrienne Clarkson put together, *If You Love This Country*, because I think that is what your pleading is all about and what you are witnessing is all about.

If we were to build a common patchwork on common ground, and see from what you are saying that the impact of the free trade agreement has the potential to touch the social programs, the regional development programs, and particularly harmonization through the definition of subsidies, I think with the few minutes that I have, I would like to ask you how you see the impact of these programs on child care, that basic building block. If we

[*Translation*]

perçoit la plus grande partie de cette richesse des classes moyennes et, par des mesures fiscales, la redistribue aux classes moyenne et supérieure. Il s'agit-là d'un problème tout à fait différent.

Je ne m'oppose pas à une réduction de tarifs commerciaux avec les États-Unis. Cela n'est pas le point sur lequel nous voulons insister. Nous espérons qu'il sera possible de créer un plus grand volume de richesse. Cependant il nous semble essentiel de signaler que l'accord ne protège pas notre capacité de redistribuer les revenus, et à notre avis, n'augmente pas les possibilités de créer un plus grand volume de richesse. À nos yeux, c'est ça le problème essentiel.

Il y a beaucoup de gens qui ne se sont jamais remis de la récession qui a débuté en 1981. Ils ont déjà souffert de la baisse des tarifs et de la globalisation croissante de l'économie. Nous avons de la difficulté à réagir devant ce phénomène. Je ne vois rien dans l'accord qui prouve qu'à force d'internationaliser davantage le commerce ou de baisser les tarifs, on va augmenter notre richesse collective plus rapidement que depuis 1981 ou qu'on va prendre les mesures nécessaires pour assurer une plus grande répartition de cette même richesse.

Mr. Fontaine: Thank you, Mr. Chairman.

Mme Finestone: J'ai été fort impressionnée par votre exposé et surtout par votre compréhension de ces questions complexes. J'ai trouvé votre exposé touchant et bien fondé. J'aimerais féliciter votre organisation, et vous surtout, Cheryl, d'avoir rédigé un mémoire si éloquent et si bien fondé.

Vous avez dit qu'être pauvre signifie qu'on n'a pas de choix. J'aimerais suggérer, à l'instar de Jesse Jackson, qu'il nous faudrait trouver un terrain d'entente où nous puissions tous travailler ensemble. J'espère que c'est le message que votre association transmet, surtout aux jeunes femmes et aux enfants qui se trouvent dans ce cercle vicieux et ne voient aucune façon d'en sortir.

Ce que nous voulons vraiment à titre de Canadiens, c'est le sentiment que nous pouvons nous en sortir, non de ne pas avoir de choix. Pendant que j'écoutais ma collègue, Mary Collins, qui citait des passages du livre de John Crispo en posant ses questions, j'espérais entendre citer aussi certains passages du livre *If You Love This Country* d'Adrienne Clarkson qui va dans le même sens que votre propre plaidoyer et que votre témoignage.

S'il faut partir d'un point commun, vu que, d'après votre témoignage, l'accord de libre-échange pourrait toucher nos mesures sociales, nos programmes de développement régional et notre notion de subvention, surtout à cause de l'harmonisation, je voudrais profiter des quelques minutes à ma disposition pour vous demander comment, selon vous, ces programmes influeront sur les services de garde d'enfant, qui sont

[*Texte*]

are going to do something, as you wish to do and as you are working to do, to give hope, that would be one of the major building block steps. Do you see any potential in that area that can be harmful?

Ms Echenberg: I could get off track and talk about the impact of the Meech Lake Accord on child-care strategy, but I will bite my tongue.

Mrs. Finestone: You will not find any argument from me on that particular matter.

Ms Echenberg: I will bite my tongue on that one.

I think first of all we have to say that our concern with the current child-care strategy is that it is well-intentioned but it does not protect low-income people. There is less protection for low-income people, as we understand it, in the strategy than there was before and our understanding is that the protection will not be in the legislation. So that is one of the concerns.

Where free trade may have an impact on it, particularly around the subsidy definition issue, is if I were an American company that had to compensate my employees sufficiently to pay for private-sector child care from my revenues, I might be looking to the Canadian model which is funded extensively from public revenues and say, "I think that is an unfair subsidy to the Canadian corporation. Therefore, I think we should be compensated for it or else the federal government in Canada should stop." That is my concern.

Now, we do not know whether or not that would happen. Certainly, the government has seen fit to try and protect child care in terms of the competition areas, but in terms of subsidies I have not heard anyone assure us that it will not be considered one of the subsidies to the Canadian corporate sector in a new code.

Mrs. Finestone: You had indicated that notwithstanding a sense of helplessness, one would assume that with your leadership there could be a sense of hope, the problems that are interrelated between illiteracy and lack of jobs, if we were to put into place, as I believe we should, very strong programs to attack the illiteracy problems—and I know that my colleague, Mr. Edwards, will remember that I have been talking about subtitling, open-titling in cable distribution and on programs coming into this country on television—but if we were to use very significant programs for illiteracy and job retraining, not for job relocation but job retraining, do you think that could be considered at some point a subsidy that could be countervailable?

Ms Echenberg: Again, I certainly do not claim to be an expert in this field, but when we have raised questions—

[*Traduction*]

essentiels pour atteindre nos objectifs. De tels services constituent l'un des principaux éléments de ce que vous et moi souhaitons accomplir pour donner l'espoir aux Canadiens. D'après vous, l'accord peut-il avoir des conséquences défavorables en ce domaine?

Mme Echenberg: Je serai tentée de m'écarter du sujet et de parler de l'incidence de l'accord du lac Meech sur la stratégie de garde des enfants, mais je ne céderai pas à la tentation.

Mme Finestone: Je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus.

Mme Echenberg: Je n'en dirai pas plus long à ce sujet.

D'abord, ce qui nous inquiète à propos de la stratégie en matière de garde d'enfants, c'est que malgré les bonnes intentions du gouvernement, cette stratégie ne protège pas les gagne-petit. D'après ce que nous en savons, il y a moins de protection maintenant pour les gagne-petit qu'auparavant et ils ne seront pas protégés non plus par la mesure législative. C'est donc l'une des choses qui nous préoccupent.

Le libre-échange pourrait avoir certaines conséquences dans ce domaine, surtout à cause de la façon dont on définira les subventions. Une entreprise américaine du secteur privé qui offre des services de garde d'enfant et qui doit puiser dans ses recettes pour rémunérer ses employés pourrait dire à propos des entreprises équivalentes canadiennes qui sont financées en bonne partie par le Trésor public: «Selon nous, les entreprises canadiennes reçoivent des subventions injustes; par conséquent, ou bien nous devrions être indemnisés, ou bien le gouvernement fédéral du Canada devrait mettre fin à ces apports de fonds.» C'est ce qui m'inquiète.

Nous ignorons si cela se produira ou non. Le gouvernement a jugé bon de protéger les services de garde d'enfants pour ce qui est de la concurrence, mais personne n'a pu nous garantir que les apports de fonds du gouvernement fédéral dans ce domaine ne seraient pas considérés comme une subvention à des entreprises canadiennes.

Mme Finestone: Vous avez parlé d'une certain sentiment d'impuissance, mais grâce à ce que vous faites, on peut tout de même avoir espoir d'atténuer les problèmes causés par l'analphabétisme et le manque d'emploi en mettant sur pied de solides programmes pour s'attaquer à l'analphabétisme, comme nosu devrions le faire, selon moi. Mon collègue, M. Edwards, se rappellera m'avoir entendu parler de la possibilité d'avoir des sous-titres pour les émissions de la télévision par câble et les autres émissions importées au Canada. Selon vous, des programmes massifs de lutte contre l'analphabétisme et de recyclage—et je ne parle pas ici de transfert d'emploi—pourraient-être considérés éventuellement comme une subvention qui pourrait donner lieu à des mesures compensatoires?

Mme Echenberg: Je ne suis certes pas experte dans ce domaine, mais quand nous avons posé des questions. . .

[*Text*]

Mrs. Finestone: Is that one of your worries then, perhaps?

Ms Echenberg: —about it, no one has been able to assure us they would not again be considered a subsidy because it is essentially training dollars provided out of the public revenue instead of out of the corporate revenues where, in fact, they have to come from in the United States.

• 1125

I think what is particularly important is that we know the most effective literacy programs are the ones that take place in the workplace. So if those are subsidized by the public sector, American corporations will certainly argue that since they are paying for... Well, American companies are paying for them themselves, out of their revenues, and Canadian companies may well receive federal subsidies for them. If I were an American corporation, I would make that argument. If I can be assured they will not and I can be shown how they will not be able to, I will feel better about this.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, I welcome the witnesses. I have learned from today's testimony.

I agree with the point Mr. Manly was making that those of us who live this existence are not every day in contact with the problems you deal with every day. But I would, with great respect, disagree with Mr. Manly when he said some of us have poor in our ridings. We all do. There is no riding in this country without poor people. It is something we should remind ourselves of and not have to be reminded of by others.

I have taken your comment about the subsidies code and I understand what you are saying. I think one reason for the failure for there to be a subsidies code in the agreement is that perhaps when the issue of our subsidies was discussed, the Americans were not without sin in that area as well, so there is an understanding to wait five or seven years to try to arrive at some kind of acceptable definitions. The only comfort I can give you—and I do not think it is small comfort—is that the Americans have different kinds of subsidies, but they are no less subsidy-prone than Canada is. It is an issue that troubles a lot of people, I know, but there is some comfort in it.

I have heard and taken note of what you have said about adjustment programs. I suppose some of us look at those from a numbers point of view. The figures vary. But Canadians who are employed change jobs. I think something like four million to five million Canadians change jobs each year. We say the adjustment under the free trade agreement is minuscule compared with that. But your point is that there are people who are not changing jobs because they do not have jobs and they are not capable of getting into the work force. I think we

[*Translation*]

Mme Finestone: Est-ce l'une des choses qui vous inquiètent?

Mme Echenberg: . . . à ce sujet, personne n'a pu nous garantir que ces programmes ne seraient pas considérés comme une subvention parce que les fonds affectés à de tels programmes de formation seraient puisés dans le Trésor public et non dans les recettes des sociétés comme cela se fait aux États-Unis.

Ce qu'il faut retenir surtout, c'est que les programmes d'alphabétisation les plus efficaces sont les programmes en milieu de travail. Si ces programmes sont subventionnés par le secteur public au Canada, les sociétés américaines protesteront certainement parce qu'elles financent elles-mêmes ces programmes à même leurs recettes, alors que les mêmes programmes peuvent être subventionnés par le gouvernement fédéral au Canada. C'est l'argument que j'avancerais moi-même si je représentais une entreprise américaine. Si on peut me garantir que cela n'arrivera pas et si on peut me montrer pourquoi, cela me rassurera.

M. Edwards: Monsieur le président, je tiens à souhaiter la bienvenue aux témoins. J'ai appris certaines choses aujourd'hui.

Je conviens avec M. Manly que les parlementaires ne sont pas en mesure de constater tous les jours l'existence des problèmes dont vous vous occupez. Sauf tout mon respect pour M. Manly, je ne suis cependant pas d'accord avec lui pour dire qu'il y a des pauvres dans certaines de nos circonscriptions. Il n'y a pas une circonscription du Canada où il n'y a pas de pauvres. C'est une chose que nous devrions garder à l'esprit sans qu'on ait à nous la rappeler.

J'ai entendu ce que vous avez dit à propos du code relatif aux subventions et je comprends votre point de vue. Selon moi, si l'on n'a pas inclus un tel code dans l'accord, c'est peut-être notamment parce que les Américains avaient aussi certaines choses à se reprocher quand il a été question des subventions et que l'on a décidé d'attendre cinq ou sept ans pour essayer de trouver des définitions acceptables. La seule chose que je peux dire pour vous rassurer—et je pense que cela devrait effectivement vous rassurer—c'est que les Américains n'ont pas le même genre de subventions que les Canadiens, mais qu'ils en ont tout autant que nous. Cela devrait nous rassurer quelque peu, même si cette question inquiète bien des gens.

J'ai aussi écouté ce que vous avez dit à propos des programmes d'ajustement. J'imagine qu'on considère la situation uniquement du point de vue numérique. Les chiffres varient, mais un certain nombre de travailleurs changent d'emploi tous les ans au Canada. Je pense qu'il y en a quelque chose comme quatre ou cinq millions. Nous soutenons que les conséquences de l'accord de libre-échange sur la situation de l'emploi seront minimes par rapport à ces chiffres. Cependant, vous avez dit qu'il y a des gens qui ne changent pas d'emploi parce qu'ils n'ont

[*Texte*]

should take your witness very carefully, and we appreciate it very much.

There is just one point I want to add, Mr. Chairman. These witnesses made the point very constructively—Mrs. Carr made it perhaps differently this morning—that this committee decided not to travel. I just want to make the point that it is probably more unusual for such a committee to travel than it is usual. I take as an example the joint special committee of the Senate and the House of Commons of 1980-81, which conducted all its business here in Ottawa and which probably dealt with something infinitely more fundamental than what we are talking about here today: that is, the future reshaping of our country, for good or for ill.

What we are dealing with here today is a trade agreement entered into by two consenting partners which would bring close to 100%, from 80% at present, give or take a few points, the extent of trade between those two countries not affected by tariff barriers. It is a trade agreement. It is an economic agreement. It has implications for our country and our country's future, of course. But I submit that it is far less significant than the work of the Constitution committee, which was a joint committee of the Senate and the House of Commons and which, according to the proceedings I have examined, at no point even considered travelling across the country. I just wanted to put that on the record.

• 1130

The Chairman: Thank you, Ms Echenberg and Ms Boon. I apologize that I was called out for a very few moments. It was unavoidable. Thank you very much. You have brought a very different point of view to our hearings today and we do appreciate it.

We now have to move on to the representatives of the Canadian Cable Television Association, who are with us this morning as well. At very short notice, they have agreed to come in the time slot that opened up just the other day. We really do appreciate the co-operation we have had from various witnesses.

I wonder if Mr. Michael Hind-Smith might introduce first his colleagues who are going to appear with him. We have your brief. It is obviously well prepared. If you chose to, we would be delighted to append your brief to the *Minutes of Proceedings and Evidence* for today. We will not have you give it verbatim to the committee. If you would like to do a briefer version of your document, we would be delighted to hear it. It would give our colleagues more chance to listen to you.

Mr. Michael Hind-Smith (President and Chief Executive Officer, Canadian Cable Television Association): Good morning, Mr. Chairman. Thank you

[*Traduction*]

pas d'emploi et qu'ils sont incapables de se joindre à la main-d'oeuvre active. Nous devrons examiner votre témoignage très attentivement et nous vous sommes très reconnaissants de ce que vous avez dit.

Je voudrais seulement ajouter une chose, monsieur le président. Les derniers témoins ont parlé de façon très constructive—et Mme Carr aussi de façon un peu différente ce matin—du fait que le Comité avait décidé de rester à Ottawa. Je tiens simplement à signaler qu'il serait probablement inusité pour un comité comme le nôtre de se déplacer. Il y a eu par exemple le Comité spécial mixte du Sénat et la Chambre des communes de 1980-1981, et qui avait fait tous ses travaux à Ottawa et qui s'occupait d'une chose beaucoup plus fondamentale que ce comité-ci, soit la restructuration de notre pays pour le meilleur ou pour le pire.

Nous discutons aujourd'hui d'un accord commercial conclu entre deux parties consentantes pour faire passer de quelque 80 p. 100 à près de 100 p. 100 le volume de commerce entre les deux pays qui ne tombent sous le coup d'obstacles tarifaires. Il s'agit d'une entente commerciale et économique qui aura, bien entendu, certaines conséquences pour notre pays et notre avenir. Selon moi, cependant, notre travail est beaucoup moins important que celui du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution qui, d'après les délibérations que j'ai lues, n'avait jamais même songé à tenir des audiences dans tous le pays. Je tenais simplement à le signaler.

Le président: Je vous remercie, mesdames Echenberg et Boon. Je m'excuse d'avoir dû vous quitter quelques instants, mais je n'ai pas pu faire autrement. Merci beaucoup. Vous nous avez donné aujourd'hui un point de vue tout à fait différent de ce que nous avions entendu jusqu'ici et nous vous en sommes reconnaissants.

Nous devons maintenant passer aux représentants de l'Association canadienne de télévision par câble, que nous devons aussi entendre ce matin. Ils ont accepté, avec très peu de préavis, de se présenter aujourd'hui, quand cette période est devenue libre. Nous sommes vraiment très heureux de l'esprit de collaboration dont les divers témoins ont fait preuve.

D'abord, M. Michael Hind-Smith peut, peut-être, nous présenter ses collègues. Nous avons votre mémoire et il est de toute évidence soigneusement préparé. Si vous êtes d'accord, nous serions ravis de faire publier votre mémoire en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui. Vous n'êtes pas obligé de le lire en entier. Si vous préférez nous en donner une version résumée, nous en serons ravis. Cela donnerait plus de temps à nos collègues pour discuter ensuite avec vous.

M. Michael Hind-Smith (président-directeur général, Association canadienne de télévision par câble): Bonjour, monsieur le président. Je vous remercie de votre

[*Text*]

for your courtesy and that of the committee in accommodating us on short notice.

With me today are Phillip B. Lind, Senior Vice-President of Programming and Planning for Rogers Communications, and Chairman of our Copyright Committee; Nancy Bickford, our Vice-President of Public Affairs on the staff of CCTA; Bruce Mcdonald of Lang, Mitchener, Lash & Johnson, who acts as CCTA's counsel in copyright matters and has for a number of years; and Wesley Heppler of the firm of Cole, Raywid & Braverman in Washington, D.C., who is an expert on the U.S. copyright system and who has been engaged by the CCTA to assist us in formulating a cable industry position that would be equitable in terms of the U.S. system.

You ask who we are. We represent some 550 cable licensees across the country. These members hold licences issued by the CRTC pursuant to the Broadcasting Act to operate what is called broadcasting receiving undertakings or, commonly, cable television systems.

Most of these, I think it is important to note, are locally operated businesses serving small markets, most with fewer than 6,000 subscribers. In total, 6.4 million Canadian households subscribe to basic cable television service and altogether somewhere in the neighbourhood of 17 million Canadians choose to watch television through cable.

With that introduction, Mr. Chairman, I would ask Phillip Lind to carry the substance of our presentation to you.

Mr. Phillip B. Lind (Chairman, Copyright Committee, Canadian Cable Television Association): Mr. Chairman and members of the committee, we know our time is short with you so we will be brief.

We have two messages for you today. The first is that the Canadian cable television industry supports free trade. We see it as a positive step towards providing Canadian businesses with new markets, new opportunities and a more secure future.

The second is that the cable television provisions of the free trade agreement and Bill C-130, when brought into force, will affect every Canadian who watches television by means of cable TV. That is two-thirds of the total Canadian population.

The free trade agreement includes in article 2006 provisions calling for a cable retransmission copyright liability. Clauses 56 to 60 of Bill C-130 are amendments to the Copyright Act that would bring that liability into force as of January 1, 1990.

Article 2006 of the free trade agreement basically adheres to the government's policy on cable retransmission outlined in its policy statement of

[*Translation*]

courtoisie et je remercie le Comité d'avoir accepté de nous recevoir avec si peu de préavis.

Je suis accompagné aujourd'hui par Phillip B. Lind, vice-président principal de la Programmation et de la planification de Rogers Communications, et président de notre Comité du droit d'auteur, de Nancy Bickford, vice-présidente des Affaires publiques de l'ACTC, de Bruce Mcdonald de Lang, Mitchener, Lash & Johnson, qui est conseiller juridique de l'ACTC pour les questions de droit d'auteur depuis un certain nombre d'années, et de Wesley Heppler, de Cole, Raywid & Braverman de Washington, qui est un expert du droit d'auteur américain et dont l'ACTC a retenu les services pour l'aider à formuler une position équitable pour l'industrie de la télévision par câble face au réseau américain.

Vous voulez savoir qui nous sommes. Nous représentons quelque 550 câblodistributeurs du Canada. Ces membres sont titulaires d'une licence délivrée par le CRTC aux termes de la Loi sur la radiodiffusion pour exploiter ce qu'on appelle communément un réseau de télévision par câble.

Il importe de noter que la plupart d'entre eux sont des entreprises locales qui desservent des marchés restreints, la plupart comprenant moins de 6,000 abonnés. Au total, 6,4 millions de familles canadiennes sont abonnées au service de base de la télévision par câble et environ 17 millions de Canadiens dans l'ensemble regardent la télévision par câble.

Sur ce, monsieur le président, j'invite Phillip Lind à vous présenter notre mémoire.

M. Phillip B. Lind (président du Comité du droit d'auteur, Association canadienne de télévision par câble): Monsieur le président et membres du Comité, comme nous savons que nous n'avons pas tellement de temps, nous serons brefs.

Nous avons deux choses à vous dire aujourd'hui. D'abord, l'industrie canadienne de la télévision par câble appuie le libre-échange. Selon nous, c'est une façon positive de fournir de nouveaux marchés, de nouveaux débouchés et un avenir plus sûr aux entreprises du Canada.

Deuxièmement, les dispositions relatives à la télévision par câble dans l'accord de libre-échange et le projet de loi C-130 toucheront tous les Canadiens qui sont abonnés au service de télévision par câble. Cela veut dire les deux tiers de la population du Canada.

L'article 2006 de l'accord de libre-échange contient des dispositions relatives aux droits d'auteur pour la retransmission par câble. Les articles de 56 à 60 du projet de loi C-130 visent à modifier la Loi sur le droit d'auteur pour fixer les obligations du Canada à cet égard à compter du 1er janvier 1990.

L'article 2006 de l'accord de libre-échange reflète essentiellement la politique du gouvernement pour la retransmission par câble, telle qu'elle était énoncée dans

[*Texte*]

February 1986. In that statement, the government said that cable TV subscribers should pay for distant signals and not local signals. The terms "distant" and "local" were not defined, but the obvious rationale for making the distinction was the recognition that copyright fees may not necessarily have been paid for cable carriage outside the broadcaster's normal off-air reception area.

• 1135

In that statement the government also indicated that small cable systems in small and remote communities should be shielded from any material impact. Perhaps it would be helpful to the committee to take a minute to go over again exactly what we are talking about when we say cable retransmission.

After the bill is passed, all Canadian cable subscribers will have to pay a copyright fee for their reception over cable of distant television signals, because it is presumed that copyright royalties have only been paid by broadcasters for distribution in their local markets. When a broadcaster obtains a licence to show a program, the fee he or she pays takes care of the copyright for the area over which the signal is broadcast. When a signal is relayed away from that local market and shown in another market where it may not have been originally intended to be received, it becomes a distant signal.

So naturally the definition of what is a local and what is a distant signal is key to the number of distant signals and thus the amount Canadians will have to pay. Since the FTA was signed, CCTA has been consulting with the Department of Communications and others on the legislative language to be included in this bill. We have been pressing for more specifics.

When the bill was tabled, CCTA was concerned because the bill lacked clarity on these three points. Under clause 58, proposed section 18.1 of the Copyright Act does not define local and distant signals, and we would like it to, Mr. Chairman. Under clause 60, proposed section 50.3 of the Copyright Act provides for but does not spell out any criteria the copyright board should take into consideration when it is making its decisions on what Canadians should pay. We are thinking here of priority carriage rules and simultaneous substitution, all of which we are doing for the broadcasters, but we want to make sure that is being recognized. Also, clause 60 does not define what is a small retransmission system.

We are tabling with you today our recommendations for amendments to the bill that will clarify these important sections, but we are asking you particularly to focus on the proposed definition of local signal. It is our strong view that the legislation itself must define local signals, because our law should reflect the underlying

[*Traduction*]

sa déclaration de février 1986. Dans cette déclaration, le gouvernement disait que les abonnés de la télévision par câble devraient payer pour les signaux éloignés, et non pour les signaux locaux. Les mots «éloignés» et «locaux» n'étaient pas définis, mais de toute évidence, le gouvernement avait établi la distinction pour tenir compte du fait que l'on n'avait pas nécessairement payé de droits d'auteur pour la retransmission par câble à l'extérieur de la zone normale de réception du radiodiffuseur.

Dans sa déclaration, le gouvernement signalait aussi que les petits câblodistributeurs, dans les localités petites et isolées, devaient être à l'abri des conséquences de cette politique. Il serait peut-être utile au Comité d'examiner un instant de quoi il s'agit quand on parle de retransmission par câble.

Quand le projet de loi aura été adopté, tous les abonnés de la télévision par câble du Canada devront payer des droits d'auteur pour capter les signaux éloignés de télévision par câble parce qu'on suppose que les radiodiffuseurs n'auront payé les droits d'auteur que pour la distribution au marché local. Quant un radiodiffuseur obtient une licence pour téléviser une émission, le montant qu'il paie comprend le droit d'auteur pour la région où le signal est transmis. Quand un signal est retransmis à l'extérieur du marché local dans un autre marché où la réception n'était pas prévue à l'origine, cela devient un signal éloigné.

La définition d'un signal local et d'un signal éloigné est donc essentielle pour déterminer le nombre de signaux éloignés au Canada et le montant que les Canadiens devront payer. Depuis la signature de l'accord de libre-échange, l'ACTC consulte le ministère des Communications et d'autres experts au sujet du libellé du projet de loi. Nous voudrions que le texte soit plus précis.

Quand le projet de loi a été déposé, le manque de clarté de trois dispositions inquiétait l'ACTC. Le nouveau paragraphe 18.1 de la Loi sur le droit d'auteur proposé à l'article 58 du projet de loi ne définit pas les expressions «signal local» et «signal éloigné» et nous voudrions qu'il le fasse. Le paragraphe 50.3 de la Loi sur le droit d'auteur proposé à l'article 60 du projet de loi prévoit sans les préciser les critères de la Commission des droits d'auteur devra tenir compte pour déterminer ce que les Canadiens paieront. Nous songeons à des règles sur la transmission en priorité et la substitution simultanée. Nous nous occupons déjà de cela pour les radiodiffuseurs, mais nous voulons être certains qu'on en tiendra compte. En outre, l'article 60 du projet de loi ne définit pas un petit réseau de retransmission.

Nous déposons aujourd'hui les amendements que nous recommandons au projet de loi pour rendre ces importantes dispositions plus précises et nous vous demandons tout particulièrement d'examiner la définition que nous proposons pour un signal local. Nous sommes convaincus que la loi elle-même doit définir ce qu'est un

[*Text*]

principles of Canada's copyright policy. Of course, this would prevent the bill from being out of date as a result of technological change.

As well, the bill must be strong on the definitions to help the government and the Cabinet to withstand pressures from the United States. If this key principle is only in the regulations, the U.S. will continue their strong lobbying effort for a definition that will increase the amount of money flowing to the U.S. copyright owners.

In fact, the U.S. pressure group, the Motion Picture Association of America, MPAA, headed by the legendary Jack Valenti, is pushing a copyright bill for Canada that is far more onerous on Canadian cable TV operators than the one passed by the U.S. Congress for U.S. cable operators. Mr. Valenti talks reciprocity to get a copyright bill in Canada, but once that principle is accepted, he pushes for a law that goes way beyond any reciprocal arrangements.

Let me give you just one example. Under the U.S. copyright bill, a Buffalo cable TV operator does not pay copyright on signals he carries from Toronto. Under the MPAA proposal—the U.S. proposal—and one that has not been rejected by this government, Toronto cable TV operators would pay copyright on all signals carried from Buffalo. That, we submit, is neither good public policy nor is it fair to Canadian cable TV subscribers.

• 1140

The CCTA's proposed amendment to clause 58 recommends a two-criteria definition containing both a functional definition:

> a signal that is readily receivable directly from the terrestrial station by a significant proportion of the public within the licensed service area of the retransmitter

and as well, a mechanical definition:

> a signal of a terrestrial station the Grade B official contour of which, or the equivalent thereof as determined by the Department of Communications, is within 32 kilometres of any part of the licensed service area of the retransmitter

The amendments you see before you are the result of careful drafting to ensure that what we are proposing is in keeping with the government's policy and is complementary to the U.S. system. We will not take the time here to explain the intricacies of the U.S. system, but we can say that what we are recommending mirrors the U.S. copyright law. I think it is important to keep in mind that they have the key local and distant definitions in their copyright act, and that is what we are asking for

[*Translation*]

signal local parce que la loi doit refléter les principes sous-jacents de la politique du Canada en matière de droits d'auteur. Cela empêchera aussi que le projet de loi tombe en désuétude à cause du changement technologique.

En outre, le projet de loi doit contenir des définitions précises pour aider le gouvernement et le Cabinet à tenir tête aux pressions exercées par les États-Unis. Si ce principe essentiel n'est énoncé que dans les règlements, les États-Unis continueront d'exercer de fortes pressions pour obtenir une définition qui augmentera les recettes des détenteurs de droits d'auteur aux États-Unis.

De fait, le groupe de pression américain, Motion Picture Association of America, ou MPAA, dirigé par le légendaire Jack Valenti, voudrait faire adopter pour le Canada un projet de loi sur le droit d'auteur qui coûterait beaucoup plus cher aux câblodistributeurs du Canada que la mesure adoptée par le Congrès des États-Unis à l'intention des câblodistributeurs américains. M. Valenti parle de réciprocité pour obtenir l'adoption d'un projet de loi sur le droit d'auteur au Canada, mais une fois ce principe accepté, il voudrait faire adopter une loi qui va beaucoup plus loin que toute mesure de réciprocité.

Permettez-moi de vous en donner un exemple. Selon le projet de loi sur le droit d'auteur des États-Unis, un câblodistributeur de Buffalo ne paie pas de droit d'auteur pour les signaux qu'il capte de Toronto. Selon la proposition de la MPAA aux États-Unis, une proposition que le gouvernement du Canada n'a pas rejeté, les câblodistributeurs de Toronto devraient payer des droits d'auteur pour tous les signaux captés de Buffalo. Selon nous, ce n'est pas dans l'intérêt du public et ce n'est pas non plus équitable envers les abonnés canadiens de la télévision par câble.

L'ACTC propose de modifier l'artile 58 pour inclure une définition basée sur deux critères qui contiendraient à la fois une définition fonctionnelle:

> un signal qu'une partie importante de la population dans la zone visée par la licence du retransmetteur peut capter directement sans difficulté de la station terrestre

et une définition mécanique:

> signal d'une station terrestre dont le contour officiel de catégorie B, ou l'équivalent fixé par le ministère des Communications, se trouve dans un rayon de 32 kilomètres de toute partie de la zone visée par la licence du retransmetteur

Les amendements que nous vous proposons ont été soigneusement rédigés pour garantir que nos propositions reflètent la politique du gouvernement du Canada et sont conformes au système américain. Nous n'entrerons pas maintenant dans les détails du système américain, mais qu'il suffise de dire que nos recommandations reflètent la Loi américaine sur les droits d'auteur. Il importe de signaler que la loi aux États-Unis contient les définitions essentielles des expressions «signal local» et «signal

[*Texte*]

for Canadians. Canadians should not have to pay royalties for signals on which Americans in comparable situations do not have to pay.

Mr. Hind-Smith: Mr. Chairman, to use our remaining couple of minutes, I will make just a few comments on the structure and administrative process for the Copyright Board as is outlined in clause 60 of the bill.

We have some concerns about the provisions set out here, but we do understand that the Patent and Trademark Institute of Canada and the Canadian Bar Association have examined this clause and that they, too, will be recommending amendments to you. We expect to be able to support those amendments.

In closing, let me restate our support for free trade and ask for the committee's help in ensuring that the law recommended by this committee is clear on the definition of local and distant signals, that it is fair in its application to Canadians, and that it is explicit in its recognition of the unique aspects of the Canadian broadcasting system. By adopting our three proposed amendments, it is our view that you will achieve those important goals.

We are ready to answer your questions, Mr. Chairman. If it would be helpful to the committee, our legal counsel could review with you the three amendments we have tabled this morning, or if you choose, we could deal with them in the context of questions and answers. So we are in your hands, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hind-Smith. First, we have a bit of housekeeping. Since yours is only the second group to have taken the time to put before us explicit recommendations for amendments to Bill C-130, I think these should be appended to the minutes for today. I think I see agreement here that they be appended to the minutes for today.

Second, I want to say to you that you have before you at least three people who are pretty knowledgeable in copyright, who have spent a good deal of time on the new copyright bill. I think we will start with one of those, Mrs. Finestone, and we will certainly come to Mr. Edwards before the afternoon is out.

Mrs. Finestone: It is a pleasure to welcome you. None of you is unfamiliar to us, with the exception of our American cousin who has joined you. I hope the American cousin does not have the Jack Valenti stamp, but would have more the stamp of my own particular cousins.

That being said and because I totally subscribe to the amendments you have presented, I will leave it to my colleagues on the government bench to push for those amendments. I think they are wise, sound and well-

[*Traduction*]

éloigné». C'est ce que nous demandons pour les Canadiens. Les Canadiens ne devraient pas avoir à payer de droits d'auteur pour des signaux sur lesquels les Américains n'auraient pas eux-mêmes à en payer.

M. Hind-Smith: Monsieur le président, je profiterai des quelques minutes qui nous restent pour dire quelques mots au sujet de la structure et de l'administration de la Commission du droit d'auteur telles qu'elles sont décrites à l'article 60 du projet de loi.

Nous avons quelques inquiétudes au sujet de ces propositions, mais nous croyons savoir que l'Institut canadien des brevets et marques et l'Association du barreau canadien ont aussi examiné cet article et voudront aussi vous proposer des modifications. Nous pensons pouvoir appuyer leurs recommandations.

Pour terminer, je répète que nous appuyons la libéralisation du commerce et que nous demandons au Comité de nous aider à garantir que la loi qu'il recommandera au Parlement contiendra une définition claire des signaux locaux et éloignés, et qu'elle sera équitable pour tous les Canadiens et qu'elle reconnaîtra explicitement les aspects spéciaux du système de radiodiffusion du Canada. Selon nous, vous atteindrez ces objectifs importants si vous adoptez les trois amendements que nous vous proposons.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions, monsieur le président. Si cela peut être utile au Comité, notre conseiller juridique pourrait passer en revue les trois amendements que nous avons déposés ce matin, ou bien nous pourrons en discuter quand nous répondrons à vos questions. Nous sommes à votre disposition, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hind-Smith. D'abord, une question de procédure. Votre groupe est seulement le deuxième à avoir pris le temps de formuler des recommandations explicites de modifications au projet de loi C-130 et je pense donc que ces recommandations devraient être imprimées en annexe aux procès-verbaux d'aujourd'hui. Je vois que les membres du Comité sont d'accord.

Deuxièmement, je vous signale qu'au moins trois des membres du Comité aujourd'hui s'y connaissent bien en droits d'auteur et ont longuement travaillé au nouveau projet de loi sur le droit d'auteur. Nous commencerons, je pense, par l'un de ces experts, madame Finestone, et nous pourrons entendre aussi M. Edwards avant la fin de l'après-midi.

Mme Finestone: Je suis heureuse de vous accueillir. Nous vous connaissons tous de réputation, sauf pour votre cousin américain. J'espère que celui-ci n'a pas les mêmes idées que Jack Valenti et qu'il ressemble plutôt à mes propres cousins.

Cela étant dit et comme j'appuie de tout coeur les amendements que vous avez présentés, je laisserai mes collègues ministériels se battre pour les faire adopter. À mon avis, ces amendements sont sages, raisonnables et

[*Text*]

defined. They reflect the very serious concerns I have had with respect to this particular clause and the application as well of one clause to which you have not alluded, and I wonder if that was at the basis of your concerns.

In article 2012, there is a definition on:

> radio communication in which the transmissions are intended for direct reception by the general public, and all radio, television and cable television broadcasting undertakings and all satellite programming and broadcast network services;

First, this is a change in the definition of broadcasting as we know it. It really reflects the old bill. It is one of the reasons why we recommended changes to the 1968 Broadcasting Act and have updated it. I am wondering if you think this might exempt a lot of the cable activities in the way you are concerned about. Is that the clause that needs to be changed in the article 2012 definition, which you have not recommended here? Does it include indirect reception of satellite-to-cable, as another part of that question?

• 1145

Mr. Hind-Smith: We have no difficulty, Mrs. Finestone, with that definition. Yes, it does exclude those signals for which copyright is already paid, the satellite-to-cable-system signals, which fall outside this.

Mrs. Finestone: So will your amendment cover that hole in the bill?

Mr. Hind-Smith: The amendment does not specifically speak to that, but we have no discomfort with it.

Mrs. Finestone: Secondly, you say you are here and you represent 550 cable licensees. Mr. Lind, we are familiar with your relationship to the 550. You represent one of the major cable operators. You say you all support free trade. Are you speaking for all 550 members? Have you canvassed them and are you reflecting the majority of those members, all of those members? And if you did and are, what was the methodology you used to get their total compliance?

Mr. Hind-Smith: I think it is self-evident, Mrs. Finestone, that the cable television industry has been in the free trade business for some 35 years. It has been a problem to some, but that is the fact of the matter. The industry generally has taken the view that since we have been engaged in a rather free exchange of goods and services across the border, it is as well that it be enacted in the form of a formal agreement adopted by Parliament.

The answer to your specific question—was this canvassed member by member across the country?—is no.

[*Translation*]

bien rédigés. Ils reflètent mes propres préoccupations au sujet de cet article et à propos de l'application d'un autre article dont vous n'avez pas parlé, mais qui vous cause peut-être aussi certaines inquiétudes.

À l'article 2012, on trouve une définition qui contient la phrase suivante:

> Les radiocommunications dont les transmissions sont destinées à être captées directement par le grand public, et toutes les activités de radiodiffusion, de télédiffusion et de câblodistribution et tous les services de programmation et de diffusion par satellite;

D'abord, cela modifie la définition de la radiodiffusion telle que nous la connaissons maintenant. Cela reflète l'ancien projet de loi. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avions recommandé certains changements pour mettre à jour la Loi de 1968 sur la radiodiffusion. Pensez-vous que cela pourait exclure bon nombre des activités de câblodistribution dont vous vous préoccupez? Est-ce qu'il faudrait modifier la définition contenue dans l'article 2012 même si vous ne l'avez pas recommandé ici? Deuxièmement, est-ce que cela comprend la réception indirecte de signaux transmis par satellite par un câblodistributeur?

M. Hind-Smith: Cette définition ne nous inquiète nullement madame Finestone. Cela exclut en effet les signaux pour lesquels les droits d'auteur sont déjà payés, c'est-à-dire les signaux transmis par satellites et captés par les câblodistributeurs.

Mme Finestone: Votre amendement corrigerait-il cette faiblesse dans le projet de loi?

M. Hind-Smith: Notre amendement ne vise pas particulièrement ce genre de signal, mais cela ne nous inquiète pas.

Mme Finestone: Deuxièmement, vous dites que vous représentez 550 câblodistributeurs. Nous savons quels sont vos rapports avec ces 550 câblodistributeurs, monsieur Lind. Vous représentez l'un des gros câblodistributeurs. Vous dites que vous appuyez tous le libre-échange. Est-ce l'avis des 550 membres de votre association? Leur avez-vous poser la question et exprimez-vous l'opinion de la majorité ou même de la totalité de vos membres? Dans l'affirmative, comment avez-vous fait pour obtenir leur accord complet?

M. Hind-Smith: Je pense qu'il est bien évident, madame Finestone, que l'industrie de la câblodistribution fonctionne selon un système de libre-échange depuis environ 35 ans. Cela a posé des problèmes à certains, mais c'est un fait. L'industrie en général estime que, puisque nous participons déjà à un échange transfrontalier relativement libre de biens et de services, ce serait aussi bien de le reconnaître dans un accord officiel adopté par le Parlement.

Pour ce qui est de savoir si nous avons demandé l'avis de chacun des membres de notre association, la réponse

[*Texte*]

However, I am quite confident about the statement as it was made.

Mrs. Finestone: As you are now potentially under Bill C-136, the broadcasting bill, you are now being given additional opportunities, rights, responsibilities, in contravention of many of the thoughts of this particular standing committee. Mr. Lind is familiar, I am sure, and so are you, Mr. Hind-Smith, with what I am referring to.

You now have the right to be programmers. You have the right to become broadcasters and to do a lot of the organization of the material that is coming in by the pipe. What is the potential impact? Should we as Canadians determine that there should be an increase in the Canadian content, or that we should go to non-simultaneous substitution, which would perhaps be countervailable? How do you feel about those particular aspects as we move over the next five to seven years in the land of the unknown until subsidies are defined?

Mr. Hind-Smith: Obviously the industry is delighted that the government took the view it did in the tabling of the proposed new broadcasting act, Bill C-136—

Mrs. Finestone: That surprises me greatly.

Mr. Hind-Smith: —which does not confine us to purely a common-carrier role. Obviously the cable television industry does have resources, does have skills, it can bring to the support of the broadcasting system, and we are delighted that in the enactment of that bill we should have the opportunity to do so.

The second part of the answer—to a degree it deals with copyright—is that with those signals that have been originated in the past by the cable industry, we have never denied the necessity to pay copyright for the underlying creative works, where they exist.

To clarify your question, I am not sure I understand—

Mrs. Finestone: I was not talking about copyright, Mr. Hind-Smith.

Mr. Hind-Smith: No, I just wanted to—

Mrs. Finestone: I know, that you can tell us about Bill C-136. Let us talk on Bill C-130 right now.

Mr. Lind: I am a little confused. Is the question how we would deal with non-simultaneous, for example?

Mrs. Finestone: No. Do you feel the present bill, which you support—and you support free trade—has no potential impact on Canadian-content rules and on the potential, let us say, for a decision to go to non-simultaneous substitution?

• 1150

Mr. Lind: Yes. As you know, the broadcasting provisions are dealt with in an almost very special way in the free trade bill. There is even the creation of a

[*Traduction*]

est non. Je suis cependant convaincu que je reflète effectivement leur point de vue.

Mme Finestone: Puisque vous serez peut-être visé par le projet de loi C-136 sur la radiodiffusion, vous aurez maintenant des possibilités, des droits et des obligations supplémentaires qui vont à l'encontre dans bien des cas des désirs du Comité permanent. Je suis certaine que M. Lind et vous aussi monsieur Hind-Smith, savez de quoi je veux parler.

Vous avez maintenant le droit d'être des programmateurs, vous avez le droit de devenir des radiodiffuseurs et d'organiser en grande partie la transmission des signaux que vous captez. Qu'est-ce que cela pourrait vouloir dire? Devrions-nous décider d'augmenter le contenu canadien ou devrions-nous opter pour la substitution non simultanée, ce qui entraînerait peut-être des mesures de compensation? Que pourrait-il se passer selon vous à ce sujet au cours des cinq ou sept prochaines années en attendant qu'on définisse ce qu'est une subvention?

M. Hind-Smith: Bien entendu, l'industrie est ravie que le gouvernement ait décidé de déposer le projet de loi C-136 sur la radiodiffusion. . .

Mme Finestone: Cela m'étonne beaucoup.

M. Hind-Smith: . . . qui ne nous obligera pas à jouer purement un rôle de retransmission. L'industrie de la câblodistribution possède les ressources et les capacités nécessaires pour appuyer le réseau de radiodiffusion et nous sommes ravis que ce projet de loi nous permette de le faire.

Deuxièmement, et cela se rapporte dans une certaine mesure aux droits d'auteur, nous n'avons jamais nié la nécessité de payer des droits d'auteur s'il y a lieu pour les signaux que transmet l'industrie de la télévision par câble.

Je ne suis pas certain d'avoir bien compris. . .

Mme Finestone: Je ne parlais pas des droits d'auteur, monsieur Hind-Smith.

M. Hind-Smith: Non, je voulais simplement. . .

Mme Finestone: Je sais que vous pouvez nous parler du projet de loi C-136, mais parlez-nous un peu du projet de loi C-130.

M. Lind: Je suis un peu embrouillé. Voulez-vous savoir comment nous ferions pour les retransmissions non simultanées, par exemple?

Mme Finestone: Non. D'après vous, le projet de loi C-130 que vous appuyez puisque vous appuyez le libre-échange, ne peut avoir aucune répercussion sur les règles relatives au contenu canadien et sur la possibilité, par exemple, d'opter pour la substitution non simultanée?

M. Lind: Oui. Comme vous le savez, les dispositions concernant la radiodiffusion ont presque un statut un peu particulier dans ce projet de loi. On va même jusqu'à

[*Text*]

committee that is ongoing, at least for a year or two thereafter, to continue to study U.S.-Canadian broadcasting border issues.

Mrs. Finestone: Tell me, Mr. Lind, do you often sign a document that you do not know what the full intent and implication is going to be until maybe two, three, five or seven years later?

Mr. Lind: If you are asking me whether I am worried about it, the answer is no. I think it sounds okay to me, but whether we have a free trade bill or whether we do not, there will always be certain problems on broadcasting matters between the two countries.

Mrs. Finestone: The next area I would like to look at with you, under clause 60 of the bill which amends section 50.7 of the Copyright Act, allows for the Governor in Council to vary the royalty rates in respect to retransmission of the Copyright Board.

My first question will be, do you not consider this might be providing a very serious opportunity for political interference? And secondly, why can the Cabinet only vary decisions of the Copyright Board in respect to retransmission rights? Could this not also create inequities in other rates established by the Copyright Board? Do you not see some problems in that particular area?

Mr. Hind-Smith: There is a two-part answer—

Mrs. Finestone: Would you think not only as the cable operator?

Mr. Hind-Smith: You and I have discussed this question before in different contexts. The twin answers I would give you, first, in terms of the amendments that we have proposed to the bill are designed to provide for a greater certainty in Parliament's mind of what it is the Copyright Board is designed to adjudicate.

Now, the second part of the answer. I have always been uncomfortable, as you know, with the lack of transparency, if you like, the opaqueness of decisions directed or handed down to vary, rescind, or whatever, by the Governor in Council. Unfortunately though, I guess it is not possible to finally wrench that ultimate power from the government. But it continues in this context and others to give us some discomfort. We hope that the action of Parliament will limit or make it less necessary for the Governor in Council to exercise such powers.

Mrs. Finestone: I understand the right to review by Cabinet in a more transparent way, but we are talking about the small matter of varying of rates. That is just like interfering after having accorded a licence. The reason I am asking this is that you have proposed three amendments, but you did not address that particular issue and I wondered why.

[*Translation*]

envisager la création d'une commission, qui durera au moins un an ou deux, pour continuer à étudier ces questions que pose la radiodiffusion canado-américaine à la frontière.

Mme Finestone: Dites-moi, monsieur Lind, vous est-il souvent arrivé de signer un contrat, dont vous saviez que la portée ne vous serait véritablement révélée dans toute son ampleur que deux, trois, cinq oui sept ans plus tard?

M. Lind: Voulez-vous savoir si je suis inquiet? La réponse est non. Pour moi les choses semblent saines, et que nous ayons un projet de loi sur le libre-échange ou non, les relations entre nos deux pays en ce qui concerne la radiodiffusion poseront toujours certaines difficultés.

Mme Finestone: J'aimerais maintenant discuter avec vous de l'article 60 du projet de loi qui, modifie le paragraphe 50.7 de la Loi sur le droit d'auteur, en permettant au gouverneur en conseil de modifier les droits de retransmission fixés par la Commission du droit d'auteur.

Ma première question est celle-ci: cela n'est-il pas pour vous la porte ouverte à toutes les ingérences politiques possibles? Deuxièmement, pourquoi le Cabinet peut-il modifier uniquement les décisions de la Commission concernant les droits de retransmission? Ne va-t-on pas au devant d'injustices, si les autres formules tarifaires ne peuvent pas être modifiées? Ne va-t-on pas là au devant de problèmes, à votre avis?

M. Hind-Smith: La réponse peut se faire en deux temps. . .

Mme Finestone: Pourriez-vous essayer de dépasser le seul point de vue du cablôdistributeur que vous êtes?

M. Hind-Smith: Nous avons déjà discuté de cette question à plusieurs reprises, à propos d'autres cas. Pour ce qui est de cette double réponse que je voulais vous donner, je dirai d'abord que nous avons proposé des amendements au projet de loi conçus pour éclairer le Parlement sur la fonction exacte de la Commission du droit d'auteur.

Je vais maintenant passer à la deuxième partie de la réponse. Je n'ai jamais beaucoup aimé, comme vous le savez, ce manque de transparence dont s'accompagnent certaines décisions du gouverneur en conseil lorsqu'il s'agit de modifier, d'annuler ou je ne sais quoi d'autre. Malheureusement, il n'est pas possible d'enlever au gouvernement ce pouvoir ultime qui est le sien. Mais là encore, comme dans d'autres cas, cela me gêne beaucoup. Nous espérons que l'action du Parlement permettra de limiter le recours à ce genre de pouvoirs, ou du moins le rendre moins nécessaire.

Mme Finestone: Le pouvoir de révision du Cabinet me paraît moi plus transparent, mais nous sommes ici pour discuter de cette question plus particulière de la modification de la formule tarifaire. C'est tout à fait comparable au pouvoir d'intervenir après qu'une licence aurait été délivrée. La raison pour laquelle je vous pose cette question c'est que vous avez proposé trois

[*Texte*]

Mr. Hind-Smith: I was just checking and I am going to invite Bruce Mcdonald, our counsel in this matter, to respond. The question I asked him, which he may or may not be able to answer, is whether the government does not have that power under the present Copyright Tribunal insofar as it applies to other matters.

Mrs. Finestone: It has powers, unclear and undefined. You are talking about the introductory clause on copyright. Is that what you are looking at?

The Chairman: Mrs. Finestone's time has elapsed, but if Mr. Mcdonald can give us a brief answer, I would be quite happy to hear it. If not, perhaps you can do it later.

Mr. Bruce Mcdonald (Legal Counsel, Canadian Cable Television Association): I could. I think the problem that we had to address with respect to the question Mrs. Finestone asks is, how do you come to grips with the question if it involves such detail and unknown and complex facts that are changing in the future? Parliament cannot obviously do it in the legislation. You do not really have a justiciable issue that you can take to a court and request it to tell us what is fair and equitable.

So either you have it done by a board without any political accountability at all, or you have some degree of political accountability by providing the Cabinet as a bit of a backstop on the quantity of the royalties. It is a difficult issue. I do not know what a happy answer is, but on that particular issue the association is satisfied that this is about the best that can be achieved.

With respect to the three amendments, it puts forward, however, it thinks that there is a clear policy issue now that ought to be addressed by Parliament and that ought not be sort of swept under the rug as it were and left to the Cabinet, because those issues can be addressed now, the specific rates cannot.

• 1155

Mrs. Finestone: I was just going to close off, Mr. Chairman. First of all, I want to thank you for having brought those particular amendments.

Mr. McDermid: I am going to just take a few moments and then, if I can, pass on to my colleague Mr. Edwards.

I want to welcome the association here today. As they may or may not know—and I think it is important that the record show this, Mr. Chairman—the minister has made a commitment that, while this committee is sitting, there will be a statement made in connection with cable retransmission rights so that we can take a look at it.

[*Traduction*]

amendements, en laissant de côté ce point particulier, et je me demandais pourquoi.

M. Hind-Smith: Je viens de vérifier, et je me proposais de demander à Bruce Mcdonald, qui est notre spécialiste dans ce domaine, de répondre. Je lui ai demandé, peut-être pourra-t-il répondre, si le gouvernement n'a pas déjà ce genre de pouvoirs en vertu des dispositions actuelles concernant le tribunal du droit d'auteur, et cela dans d'autres domaines.

Mme Finestone: Il a effectivement certains pouvoirs, qui ne sont pas très clairs ni très bien définis. Vous faites référence au premier article concernant le droit d'auteur. Est-ce bien cela?

Le président: Le temps de Mme Finestone est écoulé, mais si Mcdonald peut répondre rapidement, nous allons lui laisser la parole quelques instants. Sinon il pourra peut-être le faire plus tard.

M. Bruce Mcdonald (conseiller juridique, Association canadienne de télévision par câble): Je peux faire ça rapidement. La question que pose en fait Mme Finestone est de savoir comment on peut régler ce genre de problèmes alors qu'il y a toujours des inconnues, et que ce sont des phénomènes complexes qui évoluent en permanence. De toute évidence le Parlement ne peut pas régler ça par la loi. On ne peut pas non plus en référer aux tribunaux, et leur demander ce qui est juste et équitable.

De deux choses l'une, ou vous faites appel à une commission qui est indépendante sur le plan politique, ou vous décidez de donner de l'importance à la responsabilité politique en laissant le Cabinet trancher cette question de la fixation des droits. C'est une question délicate. Je ne sais pas quelle serait la réponse parfaite, mais dans ce cas particulier l'Association pense qu'on a fait pour le mieux.

En ce qui concerne les trois amendements que nous avons proposés, nous pensons qu'ils portent sur un domaine qui doit très clairement être débattus du point de vue politique par le Parlement, au lieu d'être éludés et laissés à la responsabilité du Cabinet, car ce sont des questions qui peuvent être décidées dès maintenant, alors que celles des tarifs ne le peut pas.

Mme Finestone: J'en ai terminé, monsieur le président. Mais je tiens à remercier les témoins de nous avoir soumis ces amendements.

M. McDermid: Je ne vais pas en avoir pour très longtemps, et je passerai ensuite la parole à mon collègue M. Edwards.

Je souhaite la bienvenue à l'Association. Comme vous le savez peut-être—je pense en tous les cas, monsieur le président, que cela doit figurer au compte rendu de séance—la ministre s'est engagée à faire une déclaration, pendant que le Comité siège encore, sur cette question des droits de retransmission par câble, pour que nous puissions nous aussi en discuter.

[*Text*]

First I want to thank the association for addressing the bill. What a refreshing change in this committee! Most of the other witnesses are rehashing the free trade debate as opposed to taking a look at the implementing legislation. I want to thank you for this refreshing change.

I enjoyed the questions of my colleague Mrs. Finestone because she knows the area so well. I did find one of her questions rather intersting. It is the first time she has asked any association, either pro or con the free trade agreement, how they did their surveys of their membership and whether they had full support. It would have been fun to ask the president of the Canadian Labour Congress the same question this morning.

Mrs. Finestone: I was not here.

Mr. McDermid: Neither was she. She walked out on us. She was afraid of some tough questions.

I agree entirely with the association that Canada would do well to follow the conceptual legal framework adopted in the United States, which I think your presentation is. At the same time you are saying that it should not be as complex a system. Is that fair?

Mr. Hind-Smith: To introduce the answer, we did not make that specific reference to complexity, although it is clearly a complex situation. Interestingly, in the U.S. the complexity arises, not so much in the way in which the retransmission royalties are levied on the cable industry, but in the way they are distributed to the various copyright owners. Mr. Heppler could speak to that. He practises regularly in these matters and could tell you, I think, not to overburden your time, that this is where the complexity arises, not in the assessment system.

Mr. Wesley Heppler (U.S. Counsel, Copyright, Canadian Cable Television Association): That is entirely accurate. The problems of the U.S. system are not in defining what is local and what is distant. That has been very clear. There has been very little dispute and no litigation whatsoever in the 10-year implementation period of that act.

There has been considerable dispute and litigation as to how calculations of royalties are made. Once you have that dichotomy of local and distant, there has been considerable dispute as to the calculations of royalties. As Mr. Smith indicated there has been further litigation, once you have the pool of revenues, on how you distribute that pool.

I think the key issue we are addressing here this morning regarding the local-distant dichotomy has been made very clear in the U.S. Copyright Act and there has been very little dispute on that issue. It is not a complex issue.

[*Translation*]

Je remercie l'Association de s'être penchée sur le projet de loi. C'est quelque chose de tout à fait rafraichissant pour le Comité! La plupart des autres témoins ressassent les mêmes arguments à propos du libre-échange, au lieu de se pencher véritablement sur la mise en oeuvre. Je vous remercie donc pour cette heureuse initiative.

J'ai beaucoup apprécié les questions posées par ma collègue Mme Finestone qui connait très bien ce domaine. Une de ses questions, tout particulièrement, m'a intéressé. C'est la première fois qu'elle demande à une association, qui est pour ou contre le libre-échange, comment elle a sondé ses membres, et si ceux-ci sont entièrement d'accord avec la ligne qu'elle défend. Je crois qu'il aurait été amusant de poser la même question à la présidente du Congrès du travail du Canada ce matin.

Mme Finestone: Je n'étais pas ici.

M. McDermid: Elle non plus. Elle nous a fait faux bond. Je suppose qu'elle avait peur d'affronter certaines questions un peu dures.

Je suis d'accord avec l'Association, le Canada ferait bien de s'inspirer des notions juridiques adoptées aux États-Unis, comme vous le faites dans votre exposé. Mais en même temps vous dites que nous devons faire plus simple. Est-ce alors compatible?

M. Hind-Smith: Je dirai d'abord que nous n'avons pas véritablement parlé de complexité, bien qu'effectivement la situation soit très complexe. Il est intéressant que cette complexité, aux États-Unis, ne tient pas tant à la façon dont les droits de retransmission sont prélevés auprès des câblodistributeurs, qu'à la façon dont ils sont ensuite reversés aux propriétaires de droit d'auteur. M. Heppler pourrait vous en parler. C'est un spécialiste de ce domaine, et il pourrait vous dire, je pense, sans prendre trop de votre temps, que c'est de là que vient la complexité du système, et non pas de la fixation et de l'évaluation des droits à proprement parler.

M. Wesley Heppler (avocat américain, spécialiste du droit d'auteur, Association canadienne de la télévision par câble): C'est tout à fait juste. Les problèmes que pose le système américain ne sont pas des problèmes de définition de ce qui peut être signal local et de ce qui ne l'est pas. Cela a toujours été très clair. Il y a eu très peu de contestation de cette définition, et aucun procès finalement dans les dix années d'application de la loi.

Par contre on s'est beaucoup querellé et l'on a beaucoup plaidé sur le calcul des droits. Une fois que l'on avait défini ce qui était local et ce qui ne l'était pas, on s'est beaucoup querellé sur la façon dont ensuite les droits devaient être calculés. Et, comme l'a dit M. Smith, on s'est beaucoup disputé, une fois que l'on a eu cette recette, sur la façon dont elle serait répartie.

La question clé de la distinction entre local et éloigné a été tranchée de façon très claire dans la loi américaine sur le droit d'auteur, et il n'en a ensuite pour ainsi dire plus été question. Ça n'est pas compliqué.

[*Texte*]

Mr. McDermid: One part is and one part is not. You disagree that the current legislation achieves a certain flexibility by leaving the definition of the local signal to regulations rather than setting it in concrete through the legislation. That is your case.

Mr. Hind-Smith: That is the essential thrust of our case, yes.

Mr. Lind: May I add that this is an ongoing problem for the government? In other words, they are receiving representations daily from our friends at MPAA and elsewhere, urging them to make a tougher bill than the one they have in the U.S. on cable TV subscribers. I think the more we can do to add some definitions, particularly ones that are pro-consumer, would assist the government to deal with these pressure groups.

• 1200

Mr. McDermid: Do you agree it is probably more difficult to arrive at a definition in a country like Canada, where we have great distances between our centres of population and the system we have to design has to reflect the interests of the country as a whole as opposed to southern Ontario, and that really causes the Canadian government some very big problems?

Mr. Lind: Yes.

Mr. McDermid: Do you still want that definition put into the legislation rather than leaving the flexibility of regulation?

Mr. Lind: We think this is a very basic point, distant and local, and we would really prefer to have a definition of it. I guess we would prefer to have elected officials who are responsible to their constituents deal with it. This is a dollar and cents issue, month after month. These payments will range from 25¢ to $1 or more a month, and you have in your hand right now the ability to at least deal with part of what those payments are going to be. This is not just kind of a theoretical ethereal thing. This is money that our subscribers, your constituents, are going to be assessed every month.

Mr. McDermid: Me too. I pay cable fees. I am going to turn the rest of the time over to Mr. Edwards, but I want to congratulate the association for a very good presentation.

Mr. Edwards: I am intrigued, Mr. Mcdonald, by your request for comfort in the issue of regulations versus legislation. Mrs. Finestone was astounded, and I gather the rest of you are too, by the bringing of the Broadcasting Act to the fore. As you know, it contains power of direction of the CRTC.

If those regulations—which Mr. Crosbie promised us would be brought to the reference of this committee while it is still sitting—are indeed within the ambit of the

[*Traduction*]

M. McDermid: Ça l'est, et ça ne l'est pas. Et vous êtes en désaccord avec le projet de loi lorsqu'il laisse une certaine marge de manoeuvre en permettant de définir par règlement ce qu'est un signal local, au lieu de le faire déjà dans le texte de la loi. C'est ce que vous nous expliquez.

M. Hind-Smith: Effectivement c'est l'essentiel de notre argumentation.

M. Lind: Est-ce que je pourrais ajouter que c'est de toute façon un problème permanent pour le gouvernement? Ce que je veux dire c'est qu'il reçoit en permanence nos collègues de la MPAA et d'ailleurs, qui leur demandent d'être plus dur, dans sa loi, que les Américains, avec les abonnés de la câblodistribution. Plus nous ajouterons de définitions, et notamment de celles qui favorisent le consommateur, plus nous aiderons le gouvernement à faire face à ces groupes de pression.

M. McDermid: Accepterez-vous de reconnaître tout de même qu'il est plus difficile de fixer ces définitions dans un pays comme le Canada, où les grands centres sont très éloignés, et où nous devons concevoir également un système qui doit être la traduction de l'ensemble des intérêts du pays plutôt que ceux du seul sud ontario, et que cela est un véritable casse-tête pour le gouvernement?

M. Lind: Oui.

M. McDermid: Continuez-vous à préconiser que cette définition soit inscrite dans la loi, plutôt que de laisser cela au règlement?

M. Lind: Cette distinction entre ce qui est local et ce qui est éloigné nous paraît essentiel, et il nous paraîtrait préférable que ce soit défini une fois pour toutes. Pour cela nous préférerions que ce soient les élus, qui sont responsables devant leurs électeurs, qui règlent la question. Car finalement c'est une question d'argent, de mois en mois. Il s'agit de versements de 25c. à un dollar ou plus par mois, et vous avez d'ores et déjà la possibilité d'en décider. Ce n'est pas une question théorique, tombée du ciel, c'est une question très concrète de versements qui seront imposés à nos abonnés, à vos électeurs, et qui devront être évalués chaque mois.

M. McDermid: Moi aussi je paye des droits de câblodistribution. Je vais maintenant laisser M. Edwards prendre la parole, mais je tiens encore à féliciter votre association pour son excellent exposé.

M. Edwards: Je suis intrigué, M. Mcdonald, que vous teniez tellement à être rassuré sur cette question de la réglementation par opposition à la loi. Mme Finestone a été elle-même étonnée, et le reste d'entre vous aussi, de ce que la Loi sur la radiodiffusion soit revenue sur le tapis. Comme vous le savez, elle donne au CRTC certains pouvoirs.

Si ces règlements—dont M. Crosbie nous a promis qu'ils seraient déférés au Comité pendant qu'il siège encore—relèvent de la compétence du CRTC, ne serait-il

[*Text*]

CRTC, would it not then be appropriate, in tandem with the power of direction, to have that comfort of Parliament involved through the executive branch in the promulgation and the shaping of the policy that underlay those regulations?

Mr. Mcdonald: Do you mean, Mr. Edwards, with respect to the definition of local and distant?

Mr. Edwards: Yes, precisely, and indeed the other contents in your proposed amendments.

Mr. Mcdonald: In my view, it would be preferable, sir, if the definition were incorporated and the base of the definition in the manner in which it is proposed here.

A moment ago Mr. McDermid referred to something cast in concrete. I know we have just come with our suggested amendments this morning, but I think when you have an opportunity to study them you will see that to supplement that proposal, there is a proposal that the Governor in Council may, by regulations, supplement that definition if it sees fit.

We fully appreciate there are many variables in the Canadian situation, from one end of this big country to the other. There is going to be a changing technology, and a certain measure of flexibility is going to be required, perhaps also from the fact that this whole system is going to be so new to us all. So we do not deny that this elbow room is necessary. We think we have built that indoor proposal.

Mr. Edwards: I have two more quick ones. Small retransmission systems should be shielded: that is, those having 6,000 or fewer subscribers. How does that stack up with harmonization with the U.S. systems? They all pay something, a minimum of $28 in the case of the smallest system. If you are looking for alignment, is that not the way to go?

Mr. Heppler: Yes, that is correct. There is a minimal payment.

• 1205

Mr. Edwards: Finally, on page 3 of your suggested amendments under "Criteria for the Board", proposed paragraph 50.3(4)(c):

> (c) the more signals a retransmitter makes available to its subscribers, the less valuable each individual signal is to the retransmitter;

That is a counter-Gestalt theory. Why in heaven's name do you keep offering more signals if that is the case? Do you have an answer?

Mr. Hind-Smith: Yes, of course I have an answer.

Mr. Edwards: You have never been without one before.

Mr. Hind-Smith: The statement is self-evident. We are in the business of providing the maximum choice. The greatest value lies in the total number of signals

[*Translation*]

pas alors normal, parallèlement à cela, que le Parlement soit lui associé, par l'intermédiaire de l'exécutif, à la promulgation et à la définition de la politique qui décidera du contenu de ces règlements?

M. Mcdonald: Voulez-vous parler monsieur Edwards, de la définition de ce qui est local ou éloigné?

M. Edwards: Oui, très précisément, et également de ce que vous avez proposé dans vos amendements.

M. Mcdonald: À mon avis, il serait préférable, monsieur, que la définition soit déjà dans la loi, comme nous le proposons dans nos amendements.

Il y a quelques instants M. McDermid a dit que nous voulions quelque chose de définitif. Je sais que nous vous avons proposé ces amendements que ce matin, mais lorsque vous aurez la possibilité de les regarder de plus près, vous verrez qu'il y a un supplément, demandant que le Gouverneur en Conseil puisse, par règlement, compléter la définition s'il le juge bon.

Nous comprenons que la situation canadienne comporte un certain nombre de variables, et que les choses ne sont pas les mêmes d'un bout à l'autre du pays. La technique, de son côté, va beaucoup évoluer et l'on aura besoin de se ménager une certaine marge de manoeuvre, et notamment du fait que tout ce dispositif sera complètement nouveau pour tous. Nous ne nions donc pas le fait qu'il faille se laisser un peu les coudées franches. Voilà pourquoi nous avons ajouté cette proposition.

M. Edwards: J'aurais deux autres questions rapides à poser. Les petits câblodistributeurs devraient être protégés, soit ceux qui ont 6,000 abonnés ou moins. Est-ce que cela est compatible avec l'uniformisation des systèmes canadiens et américains? Les américains payent tous quelque chose, un minimum de 28 dollars pour les plus petits. Si vous voulez vous aligner sur les américains, est-ce que c'est comme cela qu'il faut le faire?

M. Heppler: Oui. Effectivement il y a un versement minimum pour les plus petits câblodistributeurs.

M. Edwards: Enfin, à la page 3 de vos amendements, sous la rubrique «critères de la commission» vous proposez un alinéa 50.3(4)c):

> c) plus le retransmetteur met de signaux à la disposition de ses abonnés, moins chaque signal a de valeur;

C'est la théorie de gastalt à l'envers. Pourquoi alors continuez-vous à offrir de plus en plus de signaux à vos abonnés? Avez-vous une réponse à cela?

M. Hind-Smith: Oui, bien sûr.

M. Edwards: Je ne vous ai jamais vu pris au dépourvu.

M. Hind-Smith: C'est tout à fait clair. Nous essayons d'offrir un choix aussi large que possible. La valeur totale dépend du nombre de signaux distribués, mais le prix de

[*Texte*]

distributed and therefore the price for each one of them goes down. What the statement says is what it means.

Mr. Edwards: It is less valuable to your company, your broadcasting and receiving undertaking as it is now defined under the law.

Mr. Hind-Smith: Put another way, Mr. Edwards, I think it is generally recognized that people demand enormous choice from cable television while they might only use eight of the thirty or more signals available. Which eight do they watch of the thirty available? I think that is what the statement means.

Mr. Edwards tried to get us to agree that the criteria should be the same as the United States.

Mr. Edwards: I think you said it should be.

Mr. Hind-Smith: As Mr. Heppler said, there is a sliding scale in the U.S. for what constitutes small. We have used the only definition that exists in Canadian law for what is considered small by the CRTC. It is a Class 2 system with 6,000 subscribers.

Mr. Langdon: I would like to welcome the association and thank you very much for the detailed suggestions and general perspective you have put before us. You have come before us with a set of amendments which seem to me to reflect certain changes you would like to see in the Broadcasting Act and the Copyright Act.

If we take the government's definition of what this committee's job is supposed to be, to assess if there is a faithful reflection of the trade agreement in the bill before us, Bill C-130, is it possible to argue that in your amendments there is a reflection of something in the trade agreement that is not reflected faithfully in Bill C-130 itself?

Mr. Hind-Smith: Mr. Langdon, the proposals we have made are entirely consistent with the free trade agreement. We have proposed them simply as a matter of interpretation. As Mr. Lind has told you, the United States interests, who would be the main beneficiaries of much of this, would like a definition that would flow more money down south. We are standing on behalf of the subscribers who would have to pay that money. More than two-thirds of all Canadians would have to pay that money.

For that reason we put the proposed amendments before you, recognizing, to take the preface of your question, that we would not dispute that Parliament or this legislative committee is sovereign in deciding what it wants to do in terms of the intentions of the government.

Mr. Langdon: You said that you are in favour of the trade agreement. I have looked through the sections in the trade agreement again to reassure myself and I do not see within them anything that would lead to the conclusions which you have suggested need to be reached in your amendments.

[*Traduction*]

chacun diminue d'autant. C'est ce que nous disons clairement.

M. Edwards: Chaque signal rapporte donc moins à votre compagnie, à votre entreprise de diffusion et de réception, telle qu'elle est définie dans la loi.

M. Hind-Smith: Ou si voulez, monsieur Edwards, les clients s'attendent à avoir un choix très large, mais n'utiliseront peut-être que huit des trente signaux mis à leur disposition. Quels seront ces huit signaux, parmi les trente offerts? C'est ce que nous disons dans cet alinéa.

M. Edwards essaie de nous faire accepter des critères qui seraient les mêmes qu'aux États-Unis.

M. Edwards: Vous avez vous-même dit qu'ils devraient l'être.

M. Hind-Smith: Comme l'a dit M. Heppler, l'échelle américaine de ce que peut être un petit cablôdistributeur est mobile. Nous avons utilisé la définition canadienne, de ce qui est considéré comme une petite entreprise par le CRTC. C'est le réseau de la catégorie 2 avec 6,000 abonnés.

M. Langdon: Je tiens à souhaiter la bienvenue à l'Association et à la remercier pour les propositions détaillées qu'elle nous soumet, en même temps que pour les perspectives générales qu'elle ouvre. Les amendements que vous nous proposez sur la traduction d'un désir de modifier la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur le droit d'auteur.

D'après le gouvernement le rôle de ce Comité est d'examiner si le projet de loi, le projet de loi C-130, il correspond bien à l'accord de libre-échange, pourrait-on dire alors que vos amendements traduisent une certaine intention de l'accord de libre-échange que l'on ne retrouve pas fidèlement reproduite dans le projet de loi?

M. Hind-Smith: Monsieur Langdon, les amendements que nous proposons sont tout à fait conformes avec l'accord de libre-échange. C'est une question d'interprétation, pour nous. Comme l'a dit M. Lind, les Américains qui sont intéressés par cette législation, aimeraient qu'une définition soit adoptée qui leur amène encore plus d'argent. De notre côté nous sommes là pour défendre les intérêts des abonnés qui paieront. C'est-à-dire plus de deux-tiers de la population canadienne.

Voilà pourquoi nous vous avons proposé des amendements, en sachant bien, pour revenir à votre question, qu'il n'est pas question de contester au parlement ni à ce comité législatif son pouvoir de décision.

M. Langdon: Vous dites que vous êtes favorable à l'accord de libre-échange. J'ai regardé encore les articles de cet accord pour essayer de me rassurer, et pourtant je n'y vois rien qui aille dans le sens de ce que vous proposez dans vos amendements.

[*Text*]

• 1210

Now, I favour some of those amendments but I do not see them reflected in the trade agreement itself. So what you are actually asking us to do is to put something into the bill which is not in the trade agreement itself. You are saying it is consistent with the trade agreement but it is certainly not specified within that agreement. Is that correct?

Mr. Hind-Smith: As is so much in the bill, Mr. Chairman, which is an extremely complicated one, which certainly tries to amplify the understandings that were reached and agreed to in the free trade agreement. This is no different from that, as it has to have a legislative structure in terms of consequential amendments to the Broadcasting Act, the Copyright Act and so on. Our argument to you and your committee, Mr. Chairman, is that provided the amendment is consistent with the intent, it would be well to have Parliament express itself on the subject and not wait for regulations which are invented in a less transparent fashion than Parliament itself operates.

Mr. Langdon: Okay. I do just want to get quite clearly on the record that you are asking us to go beyond the trade agreement itself in terms of the legislation. I happen to favour that but I just want to make it quite clear that this is what you are asking us to do.

Mr. Hind-Smith: Since Mr. Lind was our principal spokesperson on this, let me see if he can satisfy you on that. I have tried to answer you twice and you are still not happy.

Mr. Langdon: I think I am happy. To put it in your terms, I think I am asking you to clarify and be slightly more precise with respect to this point.

Mr. Lind: I do not think I understand. I do know that because of what was going on between Canada and the United States and other international negotiations, payment of copyright by cable subscribers was going to be coming anyway. As it happened, because the United States and Canada were getting a lot of agreements together on various sectors, this one happened to be in it too.

The U.S. has argued for a long time on reciprocity and mirror legislation on a lot of the border broadcasting issues. So I do not know to what degree we are stepping outside the free trade legislation but we are not stepping outside any framework that has been present for a long time in our discussions with the U.S. on those issues.

Mr. Langdon: I think we have gone about as far as we can on that one so let me focus with respect to the definition of distant versus local programming, which is certainly dealt with in the trade agreement but not, as you suggest, defined at all clearly now.

[*Translation*]

Je suis tout à fait d'accord avec certains d'entre eux, mais je ne vois pas à quoi ils correspondent dans l'accord lui-même. Ce que vous nous demandez c'est d'ajouter quelque chose au projet de loi qui ne correspond pas en fait à l'accord. Vous affirmez pourtant être parfaitement fidèle à l'accord, de mon côté je n'en vois pas la trace dans l'accord lui-même. Qu'en pensez-vous?

M. Hind-Smith: C'est comme le projet de loi, monsieur le président, qui est extrêmement complexe, et qui est un prolongement de ce qui a été convenu et entendu dans l'accord de libre-échange. Ce n'est donc pas différent, il faut donner à ces dispositions un tour juridique, et donc penser aux amendements corrélatifs à la Loi sur la radiodiffusion et à celle sur le droit d'auteur entre autres. Ce que nous demandons, monsieur le président, et ce que nous expliquons au Comité, c'est que, à condition que l'amendement soit conforme à l'intention poursuivie par le législateur, le Parlement se prononce lui-même sur cette question, pour que l'on n'ait pas besoin de recourir aux règlements, procédure moins transparente que la procédure parlementaire elle-même.

M. Langdon: Très bien. Je voudrais qu'il soit bien clair, et notamment au compte rendu de séance, que vous nous demandez en fait ici de déborder le cadre de l'accord de libre-échange lui-même. Il se trouve que j'appuie ce que vous demandez, mais je voudrais qu'il soit bien clair que c'est en même temps ce que vous exigez.

M. Hind-Smith: Puisque M. Lind a été notre principal porte-parole là-dessus, voyons s'il peut vous donner satisfaction. J'ai à deux reprises essayé de vous donner une réponse, mais vous ne semblez pas satisfait.

M. Langdon: Je crois que si. Pour utiliser vos propres termes, je vous demande simplement de clarifier vos intentions et de préciser votre démarche.

M. Lind: J'ai l'impression de ne pas comprendre. Mais je sais qu'en raison de ce qui s'est passé entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'au cours de certaines négociations internationales, la question du versement des droits d'auteur par les abonnés de la câblodistribustion allait être posée. Et comme les États-Unis et le Canada sont en train de s'entendre sur l'avenir de bien des secteurs, il fallait bien que celui-ci soit également discuté.

Les États-Unis ont pendant longtemps demandé la réciprocité, et l'adoption de lois parallèles, pour régler ces questions de radiodiffusion qui se posent à la frontière. Je ne crois pas que nous sommes en train de déborder le cadre de la Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange, et étant donné ce qui depuis longtemps fait l'objet de discussion entre le Canada et les Etats-Unis, nous ne sommes certainement pas hors du sujet.

M. Langdon: Je pense que nous allons en rester là pour cette question, et nous allons peut-être revenir à cette question de la définition de ce qui est un signal local par opposition au signal éloigné, ce dont il est certainement question dans l'accord de libre-échange, et qui reste encore à définir, comme vous le dites.

[*Texte*]

You have suggested a clear definition. Is this a clear definition which in fact is going to, in your view, reduce the sums of money which may flow south as a consequence of this agreement?

Mr. Hind-Smith: Yes, that is correct.

Mr. Langdon: Okay. And that is certainly part of the purpose that you had in bringing it before us.

Mr. Lind: That is correct. We are trying to limit the amount of distant signals that a cable-TV operator is carrying in his normal day-to-day operation. In the most extreme case you could argue that seven or eight signals in Toronto are distant, if you were with the MPAA, for example. Or if you were a Canadian cable subscriber, you would probably argue that there was no distance since with an antenna you get the signals.

• 1215

Mr. Langdon: Just to make it clear, in my constituency of Windsor, for instance, where cable services are now being provided, this would make American signals from U.S. stations within your 32-kilometre range.

Mr. Lind: And readily receivable.

Mr. Langdon: They would would be, in fact—

Mr. Lind: Exempt.

Mr. Langdon: You would not pay a fee for them.

Mr. Lind: Correct, and Mr. Valenti would like us to pay a fee.

Mr. Langdon: Now, that is expressly in the American legislation, is it, that if it is a cross-border signal—

Mr. Lind: No, he just came up with the example of Toronto-Buffalo because that was a very salient one. The Buffalo cable operator does not pay copyright to the U.S. Copyright Tribunal on the Canadian signals he carries; yet Mr. Valenti is arguing that those signals that we in Toronto carry from Buffalo ought to be copyright-liable, and we think that is just unfair.

Mr. Langdon: I want to get into one last area of questioning briefly. The one change as opposed to clarification that you have suggested to us, as I see it, is that instead of indicating a preferential rate for small retransmission systems you are suggesting that there will be no material impact upon small retransmission systems serving small and isolated communities. In short, there would not be a fee paid by such systems. Is that correct?

Mr. Hind-Smith: There might be, as exists in the United States, an extremely nominal fee. I think it is—and Mr. Heppler could remind me—$28 per six months for ultra-small systems.

It was the statement of the government, I believe, on the advice of the parliamentary committee, that the words about saving from material impact were introduced into

[*Traduction*]

Vous faites de votre côté une proposition de définition qui serait claire. Est-ce une définition qui, à votre avis, permettra de réduire les sommes d'argent que nous verseront au sud de la frontière, lorsque l'accord sera entré en vigueur?

M. Hind-Smith: Oui.

M. Langdon: Très bien. Et c'est donc dans cet intention que vous nous l'avez soumise.

M. Lind: Oui. Nous essayons de limiter le nombre de signaux éloignés qu'un câblodistributeur peut retransmettre. À la limite vous pourriez dire qu'à Toronto sept ou hui signaux sont éloignés, si vous êtes de la MPAA, par exemple. Et si vous étiez un abonné canadien du câble, vous diriez sans doute qu'il n'y a pas de distance du tout puisqu'une antenne vous suffit à capter les signaux.

M. Langdon: Pour préciser les choses, disons que dans ma circonscription, à Windsor, cela s'appliquerait aux signaux américains qui sont dans un rayon de 32 kilomètres et qui sont retransmis par les services de câblodistribution.

M. Lind: Oui ils sont déjà captés.

M. Langdon: Ils seraient alors. . .

M. Lind: Exonérés.

M. Langdon: Vous n'auriez rien à payer pour ces signaux.

M. Lind: Exactement, alors que M. Valenti veut nous faire payer.

M. Langdon: Mais cela est en toute lettre dans la loi américaine, s'il s'agit d'un signal transfrontalier. . .

M. Lind: Non, il a cité l'exemple Toronto-Buffalo parce qu'il était particulièrement frappant. Les câblodistributeurs de Buffalo ne paient pas de droits d'auteur sur les signaux canadiens; et pourtant M. Valenti dit que ces signaux que nous recevons à Toronto, de Buffalo, devraient donner lieu à un versement de droits d'auteur. Cela nous paraît particulièrement injuste.

M. Langdon: Je voudrais maintenant passer à ma dernière question. Une modification, et non pas simplement une mise au point, que vous nous avez proposée, c'est qu'au lieu d'accorder un tarif préférentiel aux petits câblodistributeurs, vous demandez que ceux-ci soient exonérés lorsqu'ils desservent des localités isolées. C'est-à-dire qu'ils n'auraient rien à payer?

M. Hind-Smith: On pourrait, comme aux États-Unis, fixer un droit minimal. Il est—et M. Heppler pourra me dire si c'est cela—de 28$ tous les six mois pour les plus petits distributeurs.

Ceux-ci devaient donc être protégés, et c'est ce que le gouvernement avait prévu, sur conseil du comité parlementaire, en faisant inscrire ça dans l'accord et en

[*Text*]

the agreement and confirmed in the legislation. Our submission, as I answered Mr. Edwards, is simply to define with a little bit more precision what that small system may be deemed to be, consistent with present practice.

The Chairman: I wonder if I might interject here. Mr. Langdon was asking a question, and I do not think he got a clear answer. I am going to see if I cannot paraphrase it and ask Mr. Mcdonald directly.

We in this committee are constrained that we cannot add to the bill something that is beyond the bill. I think Mr. Langdon was asking you if what you are proposing, in your opinion, went beyond the bill. Is that fair enough, in essence; and if that is the case, do you think what you are proposing is beyond the bill?

Mr. Mcdonald: Sir, in my view with respect to these provisions, Bill C-130 implements the free trade agreement and implements all parts of it. Our concerns are with the fact that the agreement does not define local and distant, but the Canadian government had certainly better do so or there will be a lot of people buying a pig in a poke with these provisions.

I may, sir, refer to one situation that you may wish to have brought to our attention. There are apparently two cable systems in Calgary and Edmonton that, under their CRTC licence, have an authority to or, with the CRTC's involvement, delete and substitute commercials. Now, the free trade agreement permits the Canadian government to protect that situation, to grandfather it. The amendment in Bill C-130 to the Broadcasting Act also permits that, pursuant to the free trade agreement.

There is, however, no provision for that in the amendment to the Copyright Act, the effect of which would be that, if those systems proceed to delete commercials, they are no longer carrying the unaltered signal and therefore are not entitled to the benefit of the compulsory licensing system for distant signals.

Now, you may wish to think about that, but in my view that does not contravene the agreement either. That comes about as close as anything does in this area.

• 1220

The Chairman: Thank you very much, Mr. Mcdonald. It was very correctly pointed out to me a few moments ago that there are actually five of us here today who were involved in the copyright bill, and one of course was Mrs. Collins.

Mrs. Collins: Again, I want to thank you for the excellent work you have done to assist this committee in its deliberations. I just want to come back to the definition of local and distant, because I think that is the crux of your submission.

The definition you have put forward, do you know whether it would be acceptable to the U.S. administration

[*Translation*]

confirmant ensuite dans le projet de loi. Comme je l'ai répondu à M. Edwards, nous demandons simplement que l'on définisse avec plus de précisions ce qu'est un petit câblodistributeur.

Le président: J'aimerais intervenir. M. Langdon avait posé une question, à laquelle il n'a pas été répondu clairement, à mon avis. Je vais voir si je peux reprendre ce qu'il a dit, et demander à M. Mcdonald de répondre.

Au Comité nous sommes tenus de ne pas déborder le cadre que s'est fixé le projet de loi. M. Langdon vous a demandé si à votre avis votre proposition débordait ce cadre. Même si votre proposition est justifiée, il faut savoir si oui ou non elle entre dans le cadre du projet de loi.

M. Mcdonald: Le projet de loi C-130 est la mise en oeuvre de l'accord du libre-échange, et l'application de toutes les parties de cet accord. Nous nous inquiétons de ce que l'accord ne définisse pas ce qui est local et éloigné, et nous estimons que le gouvernement canadien aurait mieux à faire que de demander aux gens d'acheter chat en poche.

Je vais citer un exemple, monsieur, qui va peut-être vous intéresser. Il y a deux câblodistributeurs à Calgary et Edmonton qui, d'après les termes de la licence délivrée par le CRTC, ont le droit, avec l'approbation du CRTC, de supprimer les publicités et de les remplacer. Or l'accord de libre-échange permet au gouvernement canadien de protéger ce genre de droits acquis. C'est également ce que permettent les modifications à la Loi sur la radiodiffusion contenues dans le projet de loi, conformément à l'accord de libre-échange.

Or, il n'y a rien là-dessus dans la modification de la Loi sur le droit d'auteur, si bien que les câblodistributeurs qui supprimeraient les publicités, n'auraient plus le droit de bénéficier des clauses des permis délivrés pour la retransmission des signaux éloignés, sous prétexte qu'ils modifient le signal capté.

Vous pourriez y repenser, si vous voulez, mais à mon avis ça n'est pas en contradiction avec l'accord non plus. Ç'en est même très proche.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Mcdonald. On m'a très opportunément signalé tout-à-l'heure que cinq d'entre nous, ici présents, étaient membres du comité étudiant les droits d'auteur y compris, bien entendu, Mme Collins.

Mme Collins: Je tiens encore à vous remercier de l'excellent travail que vous avez fait dans le but d'assister notre Comité dans ses délibérations. Ce qui m'intéresse, c'est votre définition de signal local et de signal éloigné, car j'ai l'impression que, pour vous, tout dépend de cette définition.

Savez-vous si la définition que vous proposez serait acceptée par l'adminsitration américaine et/où vos

[*Texte*]

and/or your counterparts in the U.S.? As I understand it, and as Mr. McDermid mentioned, Miss MacDonald is going to be putting forward her proposed regulations and definitions; in fact while this committee is sitting. Do you know from your discussions with her department whether what they would be proposing would probably be the same or similar to what you proposed?

Mr. Hind-Smith: I do not think it is possible to answer with any precision on this. But certainly our submission would be that in the attempt to mirror the U.S. situation we have not tried to tilt the mirror, or to distort the mirror. To mirror what is distant and local in the United States would be mirrored in Canada.

I cannot ask Mr. Heppler to speak on behalf of the Government of the United States; he works for us. But you might get a useful comment from him as to his opinion of it.

Mr. Heppler: I think there are two points. In the U.S. copyright law, as we pointed out before, the local-distant distinction is in law. That has been an essential component of our practice under it for the last nine years that I have been involved with it. I think you would have close to anarchy if every year cable systems had again to try to determine what would be local and what would be distant, subject to changes in the regulations. It would impact on the ability for them to predict their rates for their subscribers, their channel line-ups, and what other programming they might want to add.

Although there can be flexibility in determining what the rates might be, as applied to what is local and what is distant, the fundamental determination of what is local and what is distant needs to be in a law to give some sense of predictability to the business of being a cable operator.

And in terms of your question whether this definition of local and distant mirrors the U.S., I think as closely as it can, given there are different regulations to build upon in the United States, it does. In the United States there is a provision that says if a signal is so called "significantly viewed in a cable community", it shall be determined to be local, regardless of the distance of that station from the system. If it is significantly viewed in that cable community, it is local. I think the attempt in these regulations is to mirror that. If a significant portion of the community can receive that signal off the air, it should be determined local.

And in a common sense way if you look at it, what we are saying is if someone who does not take cable can get that signal off the air, why should he all of a sudden have to pay for that signal if he decides to take cable. It just does not make any sense when you look at it in that concept. The United States has tried to avoid making a definition of "distant signal" that forced people to pay to take cable for what they could get for free off the air.

Mrs. Collins: As you mentioned before, one of the reasons you would prefer it in the act is so you would

[*Traduction*]

homologues aux États-Unis? Si j'ai bien compris, et M. McDermid l'a mentionné, Mlle MacDonald est sur le point de présenter ses propositions de règlements et de définitions—en fait, pendant nos travaux. Vos discussions avec les représentants de son ministère vous incitent-elles à croire à une probabilité de similarité entre ce que vous proposez et ce qu'ils proposeront?

M. Hind-Smith: Je ne pense pas qu'il soit possible de répondre avec précision à cette question. Il reste que, voulant calquer la situation aux États-Unis, nous avons essayé de la reproduire le plus fidèlement possible. En conséquence, il faudrait retrouver au Canada la même distinction qu'aux États-Unis entre signal local et signal éloigné.

Je ne peux pas demander à M. Heppler de vous parler au nom du gouvernement des États-Unis, il travaille pour nous. Il serait quand même peut-être bon de lui demander son opinion sur cette question.

M. Heppler: Je crois qu'il y a deux choses. Comme nous l'avons déjà dit tout-à-l'heure, la Loi américaine sur le droit d'auteur fait la distinction entre signal local et signal éloigné. Cela fait neuf ans que j'opère dans ce domaine et c'est un élément essentiel. À mon avis, ce serait l'anarchie ou presque s'il revenait à chaque câblodistributeur de déterminer ce qui est local par rapport à ce qui est éloigné, sous réserve de changements des règlements. Il leur serait difficile de prévoir les tarifs pour leurs abonnés, le nombre de chaînes offertes, toute la programmation supplémentaire.

Bien que l'établissement des taux en fonction de la proximité ou de l'éloignement des signaux se prête à une certaine souplesse, la définition de ce qu'on entend par signal local et signal éloigné doit figurer dans la loi pour que le câblodistributeur sache plus ou moins à quoi s'en tenir.

Vous nous avez demandé si notre définition calquait celle des États-Unis. Autant que faire se peut, oui, je crois, compte tenu des règlements différents qui existent aux États-Unis. Aux États-Unis, selon une disposition, si un signal est reçu par un fort pourcentage d'une communauté câblée, il doit être considéré comme étant local quel que soit l'éloignement de la station qui l'émet. Si une forte proportion des abonnés le regarde, il est considéré comme local. Je crois que ces règlements essaient de calquer cette situation. Si une partie importante de la communauté peut recevoir ce signal par ondes hertziennes, il doit être considéré comme local.

Cela tombe sous le sens. Si quelqu'un qui n'a pas le câble peut capter ce signal, pourquoi tout d'un coup ce quelqu'un devrait-il avoir à payer pour ce signal s'il décide de prendre le câble. Dans ce contexte, c'est absurde. Les États-Unis ont essayé d'éviter d'adopter une définition de «signal éloigné» qui forcerait la population à se payer le câble pour regarder quelque chose q'elle peut capter grauitement.

Mme Collins: Comme vous l'avez déjà dit, si vous préférez que cela figure dans la loi, c'est parce que cela

[*Text*]

have parliamentarians who are looking at it and understanding its implications.

I would just ask you what the implications of this would be in my own area of British Columbia, in the lower mainland, to sort of bring it home to me. At the moment, say for example from Vancouver the Rogers system, or in my own area the Shaw system, to Bellingham, is that local?

Mr. Lind: Mr. Valenti would probably consider it not local. We would argue that it is eminently local. Going farther than that, some of the cable companies would have some of the Seattle signals as being reachable and therefore distant exempt. Victoria gets a good clean Seattle signal, so I think they would probably be exempt under our proposed definition. But some lower mainland systems carrying Seattle signals would have to pay copyright.

Mrs. Collins: Is there any reciprocity the other way around?

Mr. Lind: I would have to check to see whether the Seattle cable operator is paying the U.S. Copyright Tribunal for carrying Canadian signals. I know they carry Canadian signals there.

• 1225

Mrs. Collins: You do not know whether they have to pay at the moment.

Mr. Lind: I do not know.

Mr. Heppler: If they were significantly viewed in that community, they would not pay. It would be a determination as to whether there was significant viewing in that community. I do not happen to know off the top of my head whether they do or not.

Mrs. Collins: I am not familiar with the criteria the CRTC now uses for distant and non-distant. Is it similar to what you are proposing?

Mr. Mcdonald: One of the criteria, the grade B contour plus the 32 kilometres, was to reflect the CRTC definition of an extra-regional but non-distant station. The 32 kilometres came out of the CRTC regulations. We tried to stick in this as closely as we could to principles that were already reflected in Canadian law. We were not trying to reinvent the fundamental concepts here. With respect to distance, we tried to limit ourselves strictly, and did, I think, to what are already the concepts in CRTC rules and the underlying principles of copyright that this government has adopted.

Mrs. Collins: In terms of my earlier question, do you know or have you had discussions with the Department of Communications as to whether or not the definition you have put forward is similar to what they are going to be proposing back?

[*Translation*]

oblige les parlementaires à s'y intéresser et à en comprendre les implications.

Pour que je comprenne un peu mieux, pourriez-vous me dire quelles seraint les implications dans ma propre région de Colombie-Britannique, dans la région des basses terres intérieures? Pour le moment, disons par exemple de Vancouver le système Rogers, ou dans ma propre région le sytème Shaw, jusqu'à Bellingham, est-ce local?

M. Lind: M. Valenti considérerait probablement que ce n'est pas local. Nous n'aurions pas de mal à démontrer le contraire. Pour pousser encore plus loin, certaines des compagnies de câblodistribution voudraient que certains des signaux de Seattle, étant captables, en soient par conséquent exemptés. Victoria reçoit un signal de Seattle parfait si bien qu'il serait probablement exempté en vertu de notre proposition de définition. Cependant, certains systèmes des basses terres intérieures, transmettant les signaux de Seattle, auraient à payer des droits d'auteur.

Mme Collins: Y a-t-il réciprocité?

M. Lind: Il faudrait que je vérifie pour voir si le câblodistributeur de Seattle verse des droits au tribunal de droits d'auteur américain pour la transmission de signaux canadiens. Je sais qu'ils transmettent des signaux canadiens.

Mme Collins: Vous ne savez pas s'ils doivent payer en ce moment.

M. Lind: Je ne sais pas.

M. Heppler: Si la proportion de téléspectateurs est forte dans cette communauté, ils n'ont pas à payer. C'est une question de degré. Je ne peux pas vous dire comme cela s'ils doivent ou non payer.

Mme Collins: Je ne connais pas le critère actuellement utilisé par le CRTC pour les signaux éloignés et non-éloignés. Est-il analogue à ce que vous proposez?

M. Mcdonald: Un des critères, le périmètre de catégorie B plus les 32 kilomètres, vise à reproduire la définitions du CRTC d'une station extra-régionale mais non-éloignée. Les 32 kilomètres sortent des règlements du CRTC. Nous avons essayé de suivre d'aussi près que possible les principes déjà établis dans la loi canadienne. Nous n'avons pas essayé de réinventer des concepts fondamentaux. En matière d'éloignement, nous avons essayé de nous limiter strictement et, je crois que c'est ce que nous avons fait, aux concepts déjà existants dans les règles du CRTC et dans les principes inhérents aux droits d'auteur adoptés par ce gouvernement.

Mme Collins: Pour revenir à ma question de tout-à-l'heure, savez-vous, ou vos discussions avec le ministère des communications vous font-elles penser que votre définition est analogue à ce qu'ils vont eux-mêmes proposer?

[*Texte*]

Mr. Lind: We have had several meetings with DOC officials. We are advancing this position. They are hearing from a lot of people. At least when we last spoke to them they had not quite determined what their position is. Of course we hope it will be very similar to this, but we are not sure.

Mrs. Collins: Other than Mr. Valenti, who would be opposed to the kind of definition you have provided us?

Mr. Lind: I guess anybody who is interested in enhancing copyright payments, irrespective of source, would support Mr. Valenti. I am thinking that since the amount is overwhelmingly aimed to the south anyway, probably the people who would be the. . . The more you load on distant-signal definitions to our signals, the happier the U.S. program owners and the MPAA are going to be. I think the converse is true as well.

Mrs. Collins: Would there be Canadian program owners who would be detrimentally affected by this?

Mr. Lind: Yes. It does not break out that way, or it does not work to their advantage. Remember that the cable mechanism is already a tax-oriented mechanism. We are already assessing 10% on top of all our bills to fund Telefilm Canada and things like that. Governments have already seen cable as a method of collecting a lot of taxes for them.

In our particular case, we are saying that our subscribers are not very happy about that and they are not looking for another 5% assessment on top of that.

Mrs. Collins: The figures I have seen in the press indicate that the payments would amount to about $12 million a year.

Mr. Lind: It all depends. Under our definition, they would exceed that. Under Mr. Valenti's definition, they would exceed $80 million, maybe even more.

The Chairman: I intend, if you agree, ladies and gentlemen, to go to the Official Opposition, the government and the NDP for one five-minute round and that will wind it up. Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: I feel it is too bad that Mr. Edwards. . . By the way, I would like the record to show that I think he should have had his full 10 minutes.

The Chairman: It was double what he should have had.

• 1230

Mrs. Finestone: He had a choice. First of all, I would just like to clear up one thing on the 10% cable tax. I wish it all went to Telefilm for Canadian production. It unfortunately does not.

[*Traduction*]

M. Lind: Nous avons eu plusieures réunions avec les fonctionnaires du ministère des communications. C'est notre position. Nous ne sommes pas les seuls qu'il écoutent. Tout ce que nous savons c'est que lors de notre dernière rencontre ils n'avaient pas encore vraiment arrêté leur position. Bien entendu, nous espérons qu'elle sera très analogue à la nôtre, mais nous n'en sommes pas sûrs.

Mme Collins: Mis à part M. Valenti, qui d'autre s'opposerait au genre de définition que vous proposez?

M. Lind: Je suppose que toute personne que la valorisation des versements de droits d'auteur intéresse, quelque soit la source, appuie M. Valenti. Étant donné que, dans une énorme proportion, c'est le sud qui est visé, il est probable que ceux qui seraient. . . Plus on ajoute de définitions de signaux éloignés à nos signaux, plus les propriétaires de programmes américains et plus la MPAA sont heureux. Je crois que l'inverse est également vrai.

Mme Collins: Des propriétaires de programmes canadiens pourraient-ils souffrir de ceci?

M. Lind: Oui. Ce n'est pas à leur avantage. N'oubliez pas que le câble est un outil fiscal. Nous ajoutons déjà 10 p. 100 à toutes nos factures pour financer Téléfilm Canada et d'autres entreprises de ce genre. Les gouvernements ont toujours considérer le câble comme un moyen de percevoir toutes sortes de taxes.

Dans notre cas particulier, nous disons que nos abonnés n'en sont pas très contents et ils ne sont pas du tout d'accord pour qu'on leur impose encore 5 p. 100 de plus.

Mme Collins: D'après les chiffres que j'ai vus dans la presse, ces versements se monteraient à environ à 12 millions de dollars par an.

M. Lind: Cela dépend. En vertu de notre définition, cela ferait plus. En vertu de la définition de M. Valenti: Cela dépasserait les 80 millions de dollars, peut-être même encore plus.

Le président: Si vous êtes d'accord, mesdames et messieurs, mon intention est de donner la parole à l'opposition officielle, au gouvernement et au NPD pour un dernier tour de cinq minutes. Madame Finestone.

Mme Finestone: Je trouve malheureux que M. Edwards. . . J'aimerais d'ailleurs mentionner qu'à mon avis il aurait dû avoir ses dix minutes.

Le président: Il a eu le double de ce qu'il aurait dû avoir.

Mme Finestone: Il avait le choix. Pour commencer, j'aimerais clarifier une chose au sujet de la taxe de 10 p. 100 sur le câble. Je souhaiterais qu'elle soit entièrement reversée à Téléfilm pour des productions canadiennes. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

[*Text*]

Secondly, about the keys to this supposed free trade deal in access and fair access and the harmonization principle, I cannot understand why we would not have mirrored a lot of the American legislation. I am going to give you a list of about five questions, most of which you will probably not be able to answer in this timeframe. I would like a written response within the next 10 days, please.

I would like to know if the concept of "significant viewing" as a principle is contained within your amendments. I have not had time to examine them particularly.

Secondly, in the CCTA you consider small transmission systems, I believe, as those under 6,000 subscribers. If that is inaccurate, I would like to stand corrected. How many systems in Canada would fall under that 6,000 number and how many would be larger?

My next question is to the American lawyer. Clause 60 would amend subclause 50.(4) of the Copyright Act by providing for a preferential rate for small retransmission systems. If the majority of cable systems in this country are small and would thus be eligible for preferential rates, would the Americans consider this consistent with the free trade deal? Did you examine that? Since you are here as a consultant, I would have hoped you would have.

Second, about Cabinet power, you will notice the difference between the American and the Canadian system of fairness under examination. Cabinet power has the following on retransmission rights: first, the setting of definitions through regulation, distant and local signals, and some small retransmission systems; secondly, the establishing of criteria for the Copyright Board to operate; thirdly, the ability to vary royalty rates set by the Copyright Board. There is Cabinet power of direction for implementation of non-simultaneous substitution.

My question is this. Is this not a lot of power—and Michael, you may have answered this—to be placed within the Cabinet, which is operating, as we said, in this non-transparent way? And if you would agree with that, do you have a recommendation for an amendment there?

The last of the questions is this. In Bill C-60 the government removed the compulsory licensing system, the 2¢ per song; 2¢ too little. Is the government not now being inconsistent with a compulsory licensing system or the implementation of the retransmission rights, and how much do you think will end up with the creators through the compulsory licensing system? What will flow down?

When you just used, Mr. Lind, the amount of $80 million—and the conservative Mr. Valenti's view of maybe $12 million—I could have had a heart attack for

[*Translation*]

Deuxièmement, parlant des clés d'accès, de garantie d'accès et du principe d'harmonisation de cette soi-disant entente de libre-échange, je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous n'avons pas calqué nombre des lois américaines. Je vais vous donner une liste d'environ cinq questions, auxquelles, pour la plupart, vous ne pourrez probablement pas me répondre maintenant. J'aimerais une réponse écrite dans les dix jours, s'il vous plaît.

J'aimerais savoir si ce concept de «audience importante», comme principe, est contenu dans vos amendements. Je n'ai pas eu le temps de les étudier particulièrement.

Deuxièmement, pour l'ACTC, les petits systèmes de transmission, sauf erreur de ma part, sont ceux ayant moins de 6,000 abonnés. Si c'est inexact, veuillez rectifier. Combien y a-t-il de systèmes au Canada avec moins de 6,000 abonnés et combien y en a-t-il avec plus de 6,000 abonnés?

Ma question suivante s'adresse à l'avocat américain. L'article 60 modifie le paragraphe 50.(4) de la Loi sur le droit d'auteur en prévoyant des droits à un taux préférentiel pour les petits systèmes de retransmission. Si la majorité des systèmes de câblodistribution chez nous sont petits et pourraient donc bénéficier de ces taux préférentiels, les Américains considèreraient-ils que c'est conforme à l'esprit de cette entente de libre-échange? Y avez-vous réfléchi? Étant donné que vous êtes ici à titre de conseiller, j'espère que vous y avez réfléchi.

Deuxièmement, les pouvoirs du Cabinet. Vous noterez la différence entre le système américain et le système canadien d'examen des questions d'équité. Le Cabinet a les pouvoirs suivants en matière de droits de retransmission: premièrement, la fixation des définitions par règlement, les signaux éloignés et locaux et certains petits systèmes de retransmission; deuxièmement, l'établissement des critères d'opération de la Commission du droit d'auteur; troisièmement, la possibilité de modifier les taux des droits fixés par la Commission du droit d'auteur. Le Cabinet a un pouvoir d'instruction pour l'application de substitution non simultanée.

Ma question est la suivante. N'est-ce pas beaucoup de pouvoirs—Michael, vous y avez peut-être déjà répondu—accordés au Cabinet qui fonctionne, comme nous l'avons dit, de cette manière non transparente? Si vous êtes d'accord avec moi, avez-vous un amendement à recommander?

La dernière de mes questions est la suivante. Dans le projet de loi C-60, le gouvernement a supprimé le système de permis obligatoire, le 2c. par chanson; 2c. trop peu. Le gouvernement n'est-il pas maintenant illogique en proposant un système de licence obligatoire ou l'application de droits de retransmission, et quel pourcentage de ces sommes perçues, selon vous, finira dans les poches des créateurs? Qu'y aura-t-il pour eux?

Quand vous avez cité, monsieur Lind, la somme de 80 millions de dollars—et la somme conservatrice de peut-être 12 millions de dollars de M. Valenti—j'ai failli

[*Texte*]

our industries, which need this money desperately. I would like to have some thought on the aspect of what you think will, first, flow out of the country, and secondly, will finally get, either in Canada or out of Canada, into the hands of the creators, as I thought was the whole idea behind this.

Mr. Lind: One thing we know is that most of it will flow out of the country. That is one thing for sure. It does not matter what rate we are assessed.

Mr. Langdon: I am interested in trying to follow up on Mrs. Finestone's last question and give you a chance to put on the public record the outflows you see taking place as a consequence of these retransmission rights being established. But I am also interested in trying to get some sense of what difference you think it would make to you in financial terms to have a definition of local and distant signals clearly set out like this, and what difference it would make to some of your association members who are small cable systems. Do you have a sense of those figures?

• 1235

Mr. Hind-Smith: We have done some calculations. In fact, we originally did calculations in front of the Subcommittee on the Revision of Copyright Law some three years ago.

There is no in which to come up with an accurate set of numbers until you know what the ground rules are. Mr. Lind has given you some numbers which are consistent with what we turned up in 1985, depending on whether you had the essence of the U.S. proposal or a more modest one.

I think the House of Commons subcommittee came up with the figure of $11 million on the basis of a consultant study. We, in our calculations, see that number as being much higher, even at the minimum level. But it is virtually impossible to calculate until Parliament or the legislation—failing the legislation, the Copyright Board itself when established—provides the ground rules, precisely the kinds of definitions that we have been discussing this morning. It is a significant amount of money.

It is not a theoretical exercise, as Mr. Lind said. These are million-dollar decisions. The burden is not so much on the cable company; the burden is on the subscriber. They are going to have to pay.

Mr. Lind: We are passing all of this through, so let us just model in Toronto, for example, and try Moose Jaw or something like that. Let us try North Bay.

In Toronto, if we were assessed at the rate of 2%, which is probably about the right amount, our subscribers would be paying about 25¢ a month. If it were at the level of 5%, which I think would be the U.S. position, holding that everything is distant, then the rates could go as high as 75¢.

[*Traduction*]

faire une crise cardiaque pour nos industries qui ont si désespérément besoin de cet argent. J'aimerais savoir, premièrement, ce qui, selon vous, sortira du pays et, deuxièmement, ce qui finira, soit au Canada ou hors du Canada, dans les poches des créateurs, puisque c'était ça, je crois, l'objectif au départ.

M. Lind: Une chose que nous savons, c'est que presque tout sortira du pays. C'est une chose de sûre. Peu importe le taux qui nous sera appliqué.

M. Langdon: J'aimerais poursuivre la dernière question de Mme Finestone pour vous donner la possibilité de chiffrer publiquement les sorties d'argent, conséquence de l'établissement de ces droits de retransmission. J'aimerais également que vous me disiez quelle différence cela ferait pour vous, en termes financiers, d'avoir une définition de signaux locaux et éloignés aussi claire que celle-ci, et quelle différence cela ferait pour certains de vos membres qui sont propriétaires de petits systèmes de câblodistribution? Avez-vous une idée de ces chiffres?

M. Hind-Smith: Nous avons fait quelques calculs. En fait, nous avions déjà fait quelques calculs devant le sous-comité sur la révision du droit d'auteur il y a quelques trois ans.

Il est impossible de produire des chiffres avec quelque précision que ce soit sans connaître les règles du jeu. M. Lind vous a donné quelques chiffres qui sont dans la droite ligne de ceux de 1985, que la proposition américaine reste la même pour l'essentiel ou qu'elle soit un peu plus modeste.

Je crois que le sous-comité de la Chambre des communes est arrivé au chiffre de 11 millions de dollars sur la base d'une étude réalisée par un spécialiste. Dans nos calculs, nous considérons ce chiffre comme beaucoup plus élevé, même au niveau minimum. Il reste qu'il est pratiquement impossible de faire ce calcul jusqu'à ce que le Parlement ou la loi—en l'absence d'une loi, la Commission du droit d'auteur elle-même lorsqu'elle sera établie—arrête les règles du jeu, précisément le genre de définitions dont nous avons parlé ce matin. C'est une somme d'argent importante.

Ce n'est pas un exercice théorique, comme l'a dit M. Lind. Ce sont des décisions qui valent des millions de dollars. La charge n'est pas tant pour les télédistributeurs que pour les abonnés. Ce sont eux qui devront payer.

M. Lind: Nous faisons tous le même exercice. Prenons le modèle de Toronto, par exemple, et reportons-le sur Moose Jaw ou une ville de ce genre. Disons North Bay.

A Toronto, si le taux était établi à 2 p. 100, ce qui est probablement à peu près le bon montant, nos abonnés paieraient environ 25c. par mois. Si ce taux était de 5 p. 100, c'est, je crois, la position des Américains, et partant du principe que tout est éloigné, cela pourra aller jusqu'à 75c.

[*Text*]

Remember, northern rates are always higher because their costs are higher, etc. You could see a payment exceeding $1 unless they are shielded. Again, we are dealing with what qualifies as distant, although the northern signals I guess are going to be hooked by that distant, no matter what.

Let us say that we are looking at payments of between 25¢ and $1, depending on, first, what you define as distant and local; and second, where the system is located in Canada and whether or not there is some kind of shielding mechanism designed for the smaller systems. That is about the impact.

Mr. Langdon: I would like you to be a little more precise on that. According to these definitions and the suggestions with respect to small cable systems, we could be talking about a difference of $4 billion or $5 billion, less than that. Is that the kind of ballpark that we are—

Mr. Lind: I am going with the micronumbers. I am micro, somebody else will try to be macro. I am just doing it on a per subscriber, per month basis.

Mr. Langdon: Which is useful, but—

Mr. Lind: It is useful. It is what our subscribers are looking at.

Mr. Langdon: —it has an accumulative impact, too.

Mr. Lind: Yes.

The Chairman: Mr. Edwards did signal that he would like to come in and respond to Mrs. Finestone's request. So a brief response, Mr. Edwards, and then we will close the committee.

Mr. Edwards: I wanted to ask Mr. Hind-Smith or Mr. Mcdonald or indeed Mr. Lind, or any of our witnesses: what has happened to the so-called Forget formula, which was incorporated in the report of the Subcommittee on Revision of Copyright Law of October 1985 on distant signals?

• 1240

Mr. Hind-Smith: I think Mr. Mcdonald will try that one, because the Forget formula—

Mr. Edwards: Did we forget Forget?

Mrs. Finestone: Yes, we did, fortunately.

Mr. Edwards: I will admit it was a convoluted formula, but I think it related that the determination of where payment should occur would depend not on distance but, rather, upon the intention of the broadcaster as to whether his signal should go to that distant point or not. I think a case in point would be whether B.C. TV intended its signal to go via Cancom to Come-by-Chance, Newfoundland.

Mr. Mcdonald: Mr. Edwards, I do recall that target market concept now, and the closest we have come to it. . . We have in fact tried to track that principle, which I think is fundamentally a good one. It is difficult to bring

[*Translation*]

N'oubliez pas que les taux dans le Nord sont toujours plus élevés parce que les coûts y sont plus élevés, etc. Les versements pourraient y excéder 1 dollar à moins d'intervention quelconque. Encore une fois, il s'agit des signaux jugés comme éloignés, bien que les signaux du Nord soient toujours dans cette catégorie quoi qu'on fasse.

Disons que ces versements soient de 25c. à 1 dollar en fonction, premièrement, de ce qu'on entend par éloigné et local et, deuxièmement, quand le système est canadien, de l'existence ou de la non-existence de mesures pour protéger les plus petits systèmes. C'est ce que cela coûtera à peu près.

M. Langdon: J'aimerais que vous soyez un peu plus précis. Selon ces définitions et selon les suggestions concernant les petits systèmes de télédistribution, il est possible qu'il s'agisse d'une différence de 4 ou 5 milliards de dollars, moins que cela. Est-ce le genre de sommes dont nous. . .

M. Lind: Je suis le spécialiste des microchiffres. Je laisserais le soin des macrochiffres à quelqu'un d'autre. Mes chiffres sont par abonné et par mois.

M. Langdon: Ce qui est utile, mais. . .

M. Lind: C'est utile. C'est ce qui intéresse nos abonnés.

M. Langdon: . . . il y a également un impact cumulatif.

M. Lind: Oui.

Le président: M. Edwards a signalé qu'il souhaiterait répondre à la requête de Mme Finestone. Une toute petite réponse, M. Edwards, et nous lèverons la séance.

M. Edwards: J'aimerais demander à M. Hind-Smith ou à M. Mcdonald ou voire à M. Lind, ou à n'importe lequel de nos témoins: qu'est-il arrivé à la formule Forget incorporée dans le rapport du sous-comité sur la révision de la Loi du droit d'auteur, d'octobre 1985 sur les signaux éloignés?

M. Hind-Smith: Je crois que M. Mcdonald va essayer, car la formule Forget. . .

M. Edwards: Avons-nous oublié Forget?

Mme Finestone: Oui, malheureusement.

M. Edwards: Je reconnais que cette formule n'était pas simple, le versement ne dépendait pas de la distance, mais plutôt du souhait du diffuseur de voir son signal retransmis aussi loin ou non. L'exemple typique serait de se demander si B.C. TV voulait vraiment que son signal soit capté par Come-by-Chance à Terre-Neuve via le satellite Cancom.

M. Mcdonald: Monsieur Edwards, je me souviens maintenant de ce concept de marché ciblé et le plus près que nous nous en serions approchés. . . À vrai dire, nous avons essayé d'entériner ce principe qui, à mon avis, est

[*Texte*]

it into legislative form, but we have attempted to track that in one of the proposals made to you here. It is one of the criteria that we suggest the board be required to take into account, and if you look at the relevant page, it is the second proposed amendment under paragraph (d), the second paragraph from the bottom of the page.

That is the best we could do in trying to capture that idea, which I think is a very good one. Fundamentally, it is to avoid a program supplier or broadcaster being paid twice for the same thing.

Mr. Edwards: So it would be essentially a rate card test?

Mr. Mcdonald: It might, sir, boil down to that, and in the way we have cast the suggested amendment, as you will notice, we have also put the burden on the cable company to show that. Do not put a burden on a broadcaster to show something else, but if a cable company or retransmitter can show that this is the situation, give them the opportunity to do so to avoid a double payment ultimately by the consumer. That is the substance of that proposal.

Mr. Edwards: I have one final question, Mr. Chairman. I think the adoption of the 32 kilometres, it is true, is CRTC practice. But to get specific about its application—and I think Mr. McDermid alluded to this—is the Buffalo-Toronto tail not wagging the Canadian dog here? Is any part of a licensed service area of any retransmitter, say in the Toronto area, more or less distant than 32 kilometres from Buffalo?

Mr. Lind: In addition to 32 kilometres, we have added another test. I do not know whether or not the Toronto-Buffalo tail is wagging the Canadian dog. We are thinking of Vancouver-Seattle; we are thinking of Plattsburgh-Montreal. We are thinking of certain situations in Atlantic Canada.

Obviously, Mr. Edwards, we are not catching the Calgary-Edmonton-Spokane situation, because in my wildest moments I cannot argue that Spokane is a local signal. If I could, I would, but I cannot. So there will have to be some payment, and we as a company are affected by that because we are in one of those markets as well.

Mr. Edwards: Do you have any idea if anyone at all watches CFTO, CBLT, CTV or Global on Buffalo cable?

Mr. Lind: Yes.

Mr. Edwards: There is a significant viewer pattern.

Mr. Lind: Yes.

[*Traduction*]

fondamentalement bon. Il est difficile de le traduire sous forme législative, mais nous avons essayé de le reproduire dans une des propositions que nous vous avons faites. C'est un des critères dont nous suggérons que la Commission devrait prendre en considération, et si vous voulez bien vous reporter à cette page, il s'agit de la deuxième proposition d'amendement au paragraphe d), le deuxième paragraphe en remontant du bas de la page.

C'est ce que nous avons trouvé de mieux pour matérialiser cette idée qui, à mon avis, est très bonne. Fondamentalement, elle a pour but d'éviter qu'un fournisseur de programmes ou qu'un diffuseur soit payé deux fois pour la même chose.

M. Edwards: Donc, pour l'essentiel, il s'agirait d'un test de carte de taux?

M. Mcdonald: Vous pourriez le définir ainsi, monsieur, et de la manière dont nous avons rédigé cette proposition d'amendement, comme vous l'aurez noté, nous faisons également assumer la charge de la preuve par la compagnie de télédistribution. Ne faites pas assumer la charge de démontrer quelque chose d'autre par le diffuseur, mais si une compagnie de télédistribution ou un retransmetteur peut démontrer que tel est le cas, donnez-leur la possibilité de le faire pour éviter qu'en bout de ligne, le consommateur ait à payer deux fois. C'est le fond de cette proposition.

M. Edwards: J'ai une dernière question à poser, monsieur le président. Je crois que l'adoption des 32 kilomètres, c'est vrai, est une pratique du CRTC. Mais pour être précis au sujet de son application—et je crois que M. McDermid y a fait allusion—est-ce que ce n'est pas la queue Buffalo-Toronto qui remue le chien canadien encore une fois? Y a-t-il dans une zone quelconque desservie par un retransmetteur autorisé, disons dans la région de Toronto, des secteurs à plus ou moins de 32 kilomètres de Buffalo?

M. Lind: En plus des 32 kilomètres, nous avons ajouté un autre critère. Je ne sais si, oui ou non, la queue Toronto-Buffalo remue le chien canadien. Nous pensons à Vancouver-Seattle; nous pensons à Plattsburgh-Montréal. Nous pensons à certains cas au Canada atlantique.

De toute évidence, monsieur Edwards, nous ne couvrons pas la situation Calgary-Edmonton-Spokane, car même dans mes moments d'égarement les plus fous, je ne peux pas prétendre que Spokane ait un signal local. Si je le pouvais, je le ferais, mais je ne peux pas. Il faudra donc procéder à certains versements, et en tant que compagnie, cela nous touche, car nous nous trouvons également dans un de ces marchés.

M. Edwards: Savez-vous si des abonnés du câble de Buffalo regardent CFTO, CBLT, CTV ou Global?

M. Lind: Oui.

M. Edwards: C'est une audience importante.

M. Lind: Oui.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, gentlemen and lady. We appreciate your coming this morning. We know it was a bit awkward trying to slot in the time, but your evidence has been very worthwhile.

The meeting stands adjourned until 3.30 p.m.

AFTERNOON SITTING

• 1530

The Chairman: Ladies and gentlemen, it is 3.30 p.m. and we will resume consideration of Bill C-130, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

We are continuing at clause 2 and hearing witnesses. We are delighted to have with us this afternoon two organizations. From the Canadian Steel Producers Association, I am going to ask Mr. Daniel Romanko to introduce formally for the members of the committee his colleagues. From the Canadian Chemical Producers' Association, I will ask Mr. Jean Bélanger to introduce his colleagues. We will then ask for statements.

Mr. Daniel Romanko (Managing Director, Canadian Steel Producers Association): Thank you very much, Mr. Chairman. With me are Mr. John Armstrong from Dofasco Inc.; Mr. Robert Varah from Dofasco Inc., who is also the Secretary of the Canadian Steel Producers Association; and Mr. Don Belch from Stelco Inc.

Mr. Jean Bélanger (President, Canadian Chemical Producers' Association): Mr. Chairman, with me are Mr. Jim Lambie of Celanese Canada Inc., who is also the Chairman of the Trade Policy Committee of CCPA, and Mr. David Goffin, who is on the staff of the association.

The Chairman: Thank you very much for coming, gentlemen. We appreciate your being here. I know you each have a statement. I have gone over it and I think it is sufficiently brief. It would be easier to read it into the record. Having done that, it will be open for questions.

Mr. Romanko, perhaps you would begin first and then Mr. Bélanger immediately afterwards.

Mr. Romanko: Thank you very much, Mr. Chairman. Before I begin, I would like to express Mr. Paul Phoenix's regrets for not being here. He is the Chairman of the Canadian Steel Producers Association. He is also the Chief Executive Officer of Dofasco Inc. As I am sure you will understand, he has other pressing business considerations at the moment.

Mr. Chairman, the CSPA is fully in support of the free trade agreement. There are many good reasons for this,

[*Translation*]

Le président: Nous vous remercions infiniment d'être venus ce matin, madame et messieurs. Nous savons que cela a posé des problèmes de créneau, mais votre déposition a été fort utile.

La séance est levée jusqu'à 15h30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Mesdames et messieurs, il est 15h30 et nous reprenons notre examen du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Nous en sommes à l'article 2 et nous entendons des témoins. Nous sommes heureux d'accueillir cet après-midi deux organismes. Je demande à M. Daniel Romanko, de l'Association canadienne des producteurs d'acier, de présenter ses collègues officiellement aux membres du Comité. Je demanderai également à M. Jean Bélanger, qui représente l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, de nous présenter ses collègues. Nous leur demandons ensuite de nous faire leurs déclarations.

M. Daniel Romanko (directeur administratif, Association canadienne des fabricants de produits chimiques): Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai avec moi M. John Armstrong, de Dofasco Inc.; M. Robert Varah, également de Dofasco et aussi secrétaire de l'Association canadienne des producteurs d'acier; ainsi que M. Don Belch, de Stelco.

M. Jean Bélanger (président, Association canadienne des fabricants de produits chimiques): Monsieur le président, je suis accompagné de M. Jim Lambie, de Celanese Canada Inc., qui est également président du comité de la politique commerciale de l'Association; et de M. David Goffin, membre du personnel de l'Association.

Le président: Merci beaucoup d'être venus, messieurs. Nous vous en sommes reconnaissants. Je sais que vous avez tous les deux des déclarations à faire. Je les ai parcourues et elles sont à mon avis suffisamment succinctes. Il sera plus facile que vous en donniez lecture pour qu'elles soint incorporés au procès-verbal. Ensuite, on pourra vous poser des questions.

Monsieur Romanko, peut-être pourriez-vous commencer et M. Bélanger lira son document immédiatement après.

M. Romanko: Merci beaucoup, monsieur le président. Permettez-moi de vous transmettre les regrets de M. Paul Phoenix qui n'a pu venir. Il est le président de l'Association canadienne des producteurs d'acier et aussi directeur général de Dofasco Inc. Il est retenu par des affaires pressantes.

Monsieur le président, l'ACPA appuie totalement l'accord de libre-échange. Ses raisons sont nombreuses

[*Texte*]

but I do not want to elaborate on them all today. The Canadian Steel Producers Association appeared before the standing committee last fall and reference can be made to our brief presented at that time, copies of which are available.

We felt it would be more useful at this juncture in the process to take just one area of the FTA and to explain in detail the positive effects anticipated for steel producers. This not only will serve as an example of the kind of benefits we see in the agreement, but also will show the detailed in-depth analysis that our industry has undertaken. In short, we believe, as far as steel is concerned, that we know what we are talking about.

Accordingly, my further comments, Mr. Chairman, will centre on chapter eleven of the agreement, the chapter on emergency action. This area is also covered in Article 19 of the GATT. Under that article, governments have recourse to this kind of measure when imports of a significant nature cause very serious injury to domestic production.

These measures, although they may impose quota restrictions or increase duties, are distinct from dumping or countervailing duty actions, which deal only with those specific situations, namely unfair pricing or subsidizing, respectively.

Another important point with such emergency actions is that they must be applied equally to all GATT countries that ship to the country taking the action, regardless of the level of imports from any one country.

The provision of chapter eleven of the FTA are divided into two main categories: bilateral actions, article 1101, and global actions, article 1102. These articles are transformed into clauses 35 and 36 of Bill C-130, which in turn amend the Special Import Measures Act in the appropriate areas.

Article 1101 primarily deals with redress of trade disruptions caused by tariff reductions during the 10-year transition period on a Canada-U.S. bilateral basis.

• 1535

Article 1102, titled "Global Actions", covers the global-type measure envisaged by Article 19 of the GATT. In this section the FTA excludes the other party from the global action taken by the injured party provided that imports from the other party are not substantial and contributing importantly to the serious injury caused by all the imports against which the action was taken.

The article further includes a surge provision under which the excluded party could be re-included should a

[*Traduction*]

mais je ne veux pas m'étendre là-dessus aujourd'hui. L'Association canadienne des producteurs d'acier a comparu devant le Comité permanent l'automne dernier, et l'on peut se reporter au mémoire que nous avons présenté à cette occasion; des exemplaires en sont disponibles.

Nous avons pensé qu'il serait plus utile, cette fois-ci, de nous en tenir à un aspect de l'accord et d'expliquer en détail les répercussions positives auxquelles les producteurs d'acier s'attendent. En plus de servir d'exemple du genre d'avantages que nous voyons à l'accord, cela montrera jusqu'à quel point notre industrie l'a étudié. Pour tout dire, en ce qui concerne l'acier, nous croyons parler en connaissance de cause.

C'est pourquoi, monsieur le président, mes commentaires toucheront principalement au chapitre 11 de l'accord, qui concerne les mesures d'urgence. Il en est question également à l'article 19 du GATT. Cette disposition permet aux gouvernements de recourir aux mesures d'urgence lorsque de grosses importations causent un préjudice très grave à la production intérieure.

Ces mesures, qui peuvent prendre la forme de contingentement ou d'augmentation des droits, se distinguent des droits compensateurs ou anti-dumping, qu'on applique seulement dans des cas spécifiques, à savoir l'avilissement des prix ou l'octroi de subventions excessives.

Un autre aspect important de ces mesures d'urgence est qu'elles doivent s'appliquer également à tous les pays participant au GATT, qui exportent au pays qui prend ces mesures, peu importe la quantité d'importations provenant de chacun.

Le chapitre 11 de l'accord de libre-échange est divisé en deux catégories: les mesures bilatérales, qui sont prévues à l'article 1101 et les mesures globales, dont il est question à l'article 1102. Ces articles deviennent les articles 35 et 36 du projet de loi C-130, qui servent à modifier la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

L'article 1101 servira principalement à parer aux chambardements que causeront les réductions de droits de douane au cours des dix années de transition. Ces mesures seront appliquées de façon bilatérale.

L'article 1102, qui s'intitule «Mesures d'urgence globales», concerne les mesures globales dont il est question à l'article 19 de GATT. Dans cet article, l'accord exempte l'autre partie de toute mesure globale prises par la partie subissant un préjudice, à condition que les importations en provenance de la première ne soient pas en quantité importante et ne contribuent pas de manière notable au préjudice grave causé par l'ensemble des importations visées par ces mesures d'urgence.

Cet article comprend également une disposition relative aux augmentations subites, permettant d'y

[*Text*]

surge in its imports undermine the effectiveness of the original action.

Paragraph 4 of the article also stipulates that no action undertaken and imposing restrictions on the other party could reduce its—that is the other party's—imports to a level below a historic trend line with due allowance for growth.

To bring all of this complex wording into perspective and to show how the FTA is a significant improvement over the GATT for Canada in this area, I would like to cite an actual example of a similar situation involving steel. In 1984 the United States took emergency action under the GATT against imports of certain specialty steels. Being a signatory to the GATT and also an exporter of specialty steels to the United States, Canada was caught in the net. Canadian shipments to the United States, although significant to Canadian producers, were negligible and represented only a very small portion of total imports, less than 1%.

Under GATT rules, however, all signatories must be treated equally. Canadian producers could not protect themselves under GATT terms from this side-swipe effect even though their exports to the United States were neither substantial nor contributed importantly to the serious injury caused by the totality of the other imports. I use those two phrases, substantial and contributing importantly, because they are out of the GATT and you will see why in a minute.

If article 1102 of the FTA had been in force at the time, Canadian specialty-steel shipments would have been exempted from these controls because of their low volumes in relation to other imports. Even if Canadian levels had been higher so as to be included under FTA rules or, in other words, contributed importantly, Canadian volumes could not be curtailed below historical levels with an allowance for growth.

As it actually is, Canadian specialty steels have been subject to quota limitations since 1984. They are currently in place. Canadian exporters of specialty steels have had to cope with horrendous administrative problems in attempting to comply with the documentation and entry requirements of U.S. customs under this régime. All of this is because of a U.S. import penetration situation caused by countries other than Canada which gave rise to emergency action by the United States authorities.

The FTA alternative on emergency action is clearly a superior approach to the problem for Canada and is only one of the reasons why Canadian steel producers support the free trade agreement.

[*Translation*]

soumettre la partie exemptée advenant qu'une augmentation subite de ses exportations diminue l'efficacité des mesures prises initialement.

Le paragraphe 4 de cet article prévoit également qu'aucune mesure ou restriction ne doit avoir pour effet de réduire les exportations de l'autre partie à un niveau inférieur à la tendance enregistrée pendant une période de référence, eu égard à la marge de croissance.

Pour mettre toute cette complexité en perspective et pour montrer comment l'accord représente une amélioration sensible pour le Canada par rapport au GATT, je vous donne l'exemple réel d'une situation semblable concernant l'acier. En 1984, les États-Unis ont pris, sous le régime du GATT, des mesures d'urgence contre l'importation de certains aciers spécialisés. En tant que signataire du GATT et d'exportateur d'acier spécialisé aux États-Unis, le Canada en a subi le contrecoup. Les livraisons d'acier canadien aux États-Unis, bien qu'importantes pour nos producteurs, étaient négligeables sur le marché américain, représentant moins de 1 p. 100 du total des importations.

Selon le GATT, cependant, tous les pays adhérents doivent être traités sur le même pied. Les producteurs canadiens ne pouvaient donc pas se mettre à l'abri du contrecoup, même si leurs exportations à destination des États-Unis n'étaient pas substantielles et ne contribuaient pas de manière importante au préjudice grave causé par l'ensemble des importations. Je me sers de ces deux expressions, substantielle et contribuer de manière importante parce qu'elles figurent dans le GATT et vous verrez pourquoi dans un instant.

Si l'article 1102 de l'accord de libre-échange avait été en vigueur, la livraison d'acier spécialisé canadien aurait été exemptée de ces mesures à cause de leur faible volume par rapport aux autres importations. Même si le volume canadien avait été suffisamment plus élevé pour être frappé par application de l'accord de libre-échange, c'est-à-dire s'il avait contribué de manière importante au préjudice, il n'aurait pas pu être ramené à un niveau inférieur à la tendance enregistrée pendant une période de référence, eu égard à la marge de croissance.

À l'heure actuelle, les aciers spécialisés canadiens font l'objet d'un contingentement depuis 1984. Ce contingentement est actuellement en vigueur. Les exportateurs canadiens d'acier spécialisé ont dû faire face à des problèmes administratifs horrifiants en tentant de se conformer aux exigences de documentation et d'entrée des douanes américaines dans ce contexte. Et cela parce qu'un problème d'importation aux États-Unis, causé par d'autres pays que le Canada, a donné lieu aux mesures d'urgence prises par les autorités américaines.

Les mesures d'urgence envisagées par l'accord de libre-échange résoudront évidemment mieux les problèmes du Canada, et c'est là seulement une des raisons pour lesquelles les producteurs d'acier canadiens sont en faveur de l'accord.

[*Texte*]

We are aware that there may be down sides to the deal just as there are benefits. In the case of Canadian steel, the up sides far out-weigh any small disadvantages. We feel that Bill C-130 accurately reflects the agreement. We urge the committee to complete its important work quickly so that the FTA will become law and the Canadian steel industry can continue to expand its markets both in Canada and internationally, secure in the knowledge that access to our largest export market, the United States, will be less vulnerable to the protectionist vagaries of our good neighbour to the south. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you for a very detailed presentation. Could we hear from Mr. Bélanger?

Mr. Jean Bélanger (President, Canadian Chemical Producers' Association): Mr. Chairman and committee members, the Canadian Chemical Producers' Association is once again pleased to have the opportunity to make its views known on the Canada-U.S. Free Trade Agreement. CCPA represents over 70 manufacturing companies which produce about 90% of Canada's total output of manufactured chemicals. The CCPA supports the FTA.

• 1540

Last year, 39% of Canada's chemical production was exported and about 64% of these exports were destined for the United States. The major benefit of the FTA for the chemical manufacturing industry will be improved access to the U.S., our most important export market.

When the CCPA discussed its support for the FTA with the House standing committee last fall, it was on the basis of the preliminary transcript of the October 4 agreement and we pointed out that the preliminary transcript satisfied the policy principles for a bilateral agreement that the CCPA had established in 1985: the broad removal of duties, the inclusion of all chemicals and inputs for their manufacture, phase-in of tariff removal to give manufacturers time to adjust, satisfactory rules of origin, and dispute settlement provisions that are superior to the status quo.

Since then the CCPA has carefully reviewed those elements of the legal text of the FTA and Bill C-130 that are of interest to the chemical manufacturing industry. Following these reviews, the CCPA continues to support the FTA. We have not identified anything in these documents that is inconsistent with the preliminary transcript.

As we stressed last fall, all CCPA member companies have considered very carefully, and in significant depth, the implications of a bilateral agreement with the United

[*Traduction*]

Nous savons bien sûr qu'il pourrait y avoir des inconvénients tout aussi bien que des avantages. Dans le cas de l'acier canadien, les avantages compensent largement tous les petits inconvénients. À notre avis, le projet de loi C-130 reflète exactement l'accord. Nous prions instamment le comité d'achever rapidement sa tâche importante afin que l'accord de libre-échange puisse devenir loi et que l'industrie canadienne de l'acier puisse continuer à étendre ses marchés tant au Canada qu'à l'étranger, sachant que son accès à notre plus grand marché d'exportation, celui des États-Unis, sera moins exposé aux caprices protectionnistes de notre bon voisin du Sud. Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie de cet exposé très détaillé. M. Bélanger a la parole.

M. Jean Bélanger (président, Association canadienne des fabricants de produits chimiques): Monsieur le président, distingués membres du Comité, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques est heureuse d'avoir encore l'occasion de faire connaître ses vues sur l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. L'ACFPC représente plus de 70 fabricants répondant d'environ 90 p. 100 de la production canadienne totale des produits chimiques manufacturés. Notre association appuie l'accord de libre-échange.

L'année dernière, 39 p. 100 des produits chimiques fabriqués au Canada ont été exportés et environ 64 p. 100 d'entre eux ont été acheminés vers les États-Unis. Le principal avantage de l'accord de libre-échange pour l'industrie des produits chimiques sera un meilleur accès au marché américain, notre plus important marché extérieur.

Lorsque l'ACFPC a comparu devant votre comité l'automne dernier pour manifester son appui pour l'accord, elle s'était basée sur la transcription préliminaire de l'accord du 4 octobre; nous avons signalé à cette occasion que la transcription préliminaire était conforme à tous les principes fondamentaux d'un accord bilatéral, que l'ACFPC avait élaborés en 1985: la levée générale des droits, l'inclusion de tous les produits chimiques et de leurs ingrédients, la levée progressive des droits de douane afin que les fabricants aient le temps de s'adapter, des règles d'origine satisfaisantes et un mécanisme de règlement des différends qui soit supérieur à ce que nous avons à l'heure actuelle.

L'ACFPC a étudié à fond le texte juridique de l'accord et du projet de loi C-130, en ce qui concerne l'industrie des produits chimiques. À la suite de cette étude, notre association appuie toujours l'accord. Nous n'avons rien trouvé dans les documents définitifs qui ne concorde pas avec la transcription préliminaire.

Comme nous l'avons souligné l'automne dernier, toutes les compagnies membres de l'association ont étudié très soigneusement et en profondeur les répercussions

[*Text*]

States. A significant majority of CCPA member firms, representing an even higher proportion of industry sales, believe they will gain in the long run as a result of the FTA.

This does not mean that Canadian chemical products are immune to the loss of tariff protection in their own market. Indeed, most chemical producers, including those who most strongly favour the FTA, foresee the adjustment challenges that face them. They are working now with confidence to address these challenges and will continue to do so during the phase-in period for tariff elimination.

In conclusion we emphasize that last fall the CCPA supported the FTA as a good deal and we continue to support it. At the same time the CCPA also reaffirms its support for the GATT, and Canada's role in initiating the Uruguay round of multilateral trade negotiations.

The CCPA is convinced that it makes sense to secure and enhance our access to U.S. markets through the FTA while continuing to seek further trade liberalization multilaterally through the GATT negotiations. The preservation of the status quo in trade policy is not a realistic or viable option in the face of competitive and protectionist measures that exist, not only in North America but throughout the world.

Thank you for your attention and we invite your questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Bélanger.

Mr. Allmand: I want to welcome the two associations here today. We are pleased to have their testimony.

I would like to start with the Canadian Chemical Producers' Association and ask them whether it is correct that 75% of the companies belonging to the association are foreign-owned with approximately 50% of those companies being owned or controlled by Americans.

Mr. David Goffin (Senior Project Manager, Canadian Chemical Producers' Association): Mr. Allmand, you asked us about the make-up of the association when we appeared last fall and maybe I could just read the answer that we provided after that session.

We have about 70 member companies. Out of those 70 companies, 49 are non-Canadian-owned or subs of foreign companies. To the best of our knowledge, 36 of our member companies are owned by U.S. investors.

[*Translation*]

d'un accord bilatéral avec les États-Unis. Une majorité appréciable de nos membres, qui représentent une proportion encore plus élevée des ventes de notre industrie, estime que l'accord de libre-échange sera avantageux à long terme.

Nous ne voulons pas dire par là que les produits chimiques canadiens ne subiront aucun contrecoup en perdant la protection douanière dont ils jouissent dans leur propre marché. En effet, la plupart des fabricants de produits chimiques, y compris ceux qui appuient fortement le libre-échange, savent qu'ils auront des défis à relever. Ils s'y préparent déjà avec confiance et continueront à le faire au cours de la période de transition durant laquelle les droits de douane seront éliminés.

En guise de conclusion, nous soulignons que l'ACFPC appuyait l'accord de libre-échange l'automne dernier parce que c'était une bonne affaire, et nous l'appuyons toujours. En même temps, nous signifions notre appui pour le GATT et pour le rôle joué par le Canada dans les négociations commerciales multilatérales en Uruguay.

À notre avis, protéger et accroître notre accès au marché des États-Unis au moyen de l'accord de libre-échange, tout en continuant à chercher une plus grande libéralisation multilatérale des échanges commerciaux dans le cadre du GATT, est une affaire de bon sens. Le maintien de la situation actuelle en matière de politique commerciale n'est ni réaliste, ni viable face à la concurrence et aux mesures protectionnistes qui se présentent, non seulement aux États-Unis mais partout dans le monde.

Nous vous remercions de votre attention et nous attendons vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bélanger.

M. Allmand: Je souhaite la bienvenue aux deux associations qui sont ici aujourd'hui. Nous sommes heureux d'entendre leurs témoignages.

Je commencerai par l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques. Est-il vrai que 75 p. 100 des compagnies membres de l'ACFPC appartiennent à des étrangers et que 50 p. 100 de ces compagnies à capital étranger appartiennent à des Américains ou sont contrôlées à partir des États-Unis?

M. David Goffin (gestionnaire principal de projet, Association canadienne des fabricants de produits chimiques): Monsieur Allmand, vous nous avez demandé l'automne dernier quelle est la composition de notre association; permettez-moi de vous donner lecture de la réponse que nous avons donnée lors de cette comparution.

L'ACFPC compte 70 compagnies membres. Sur ces 70, 49 sont à capital étranger ou sont des filiales de compagnies étrangères. À notre connaissance, 36 de nos compagnies membres appartiennent à des investisseurs américains.

[*Texte*]

• 1545

Mr. Allmand: In the Economic Council's report put out on April 13—which was an assessment of the free trade agreement—they had models on the chemical products industry, and in the first simulation they predicted a loss in jobs of 2.6%; in the second simulation, a loss of 0.3%.

They say in the report that because Canadian plants are smaller, many Canadian companies will find it difficult to meet competition from American plants with longer production runs, and they say that producers of organic and inorganic chemicals will likely experience severe adjustment pressures.

I would like to know if your association is concerned with these forecasts, or would it be that just certain companies within your association are concerned? It seems like rather hard news.

Mr. Bélanger: Mr. Chairman, first, I think there are three broad groups within our association. There are the petrochemicals, the inorganic, and what we call more broadly the specialty chemicals area.

I think from the petrochemical standpoint, the plants are as large and as modern as anywhere in the world, and as a result, aspects of smaller runs and so on do not really concern their area. These make up almost three-quarters of the total production in Canada.

When I look at that sector, which has had the most growth, I find that we have to be very careful with what the Economic Council did, because it always depends on what your starting point is for comparison. They assumed that the past would prevail in the future. Our own studies—and we talked extensively to all our companies—showed that the past was not representative of the future.

There could very well be job losses in the industry if the past prevails because of a variety of situations that have arisen, where at times we have had to export 50% or 80% of our products over trade barriers that have gone as high as 18%. Therefore, in that kind of situation, people will think again before replacing the plant, and I think they will be very wary. I do not think the investment will come to Canada. Our main worry is on that aspect of it.

Mr. Allmand: The worst prediction is for the organic and inorganic chemicals.

Mr. Bélanger: We strongly believe inorganic chemicals will stay at par, because tariffs are not a major factor in that area, and this is the observation of our companies. With regard to the specialty areas, which I think would include your third area, there is no doubt that the industry is going to need some fairly radical changes.

[*Traduction*]

M. Allmand: Dans son rapport du 13 avril, qui connstituait une évaluation de l'accord de libre-échange, le Conseil économique présente des modèles concernant l'industrie des produits chimiques; dans une première simulation, le conseil prévoit une perte de 2,6 p. 100 des emplois et dans une seconde, une perte de 0,3 p. 100.

Il dit dans ce rapport que, les installations canadiennes étant plus petites, beaucoup de compagnies canadiennes auront de la difficulté à soutenir la concurrence des usines américaines qui produisent chaque article en plus grande quantité, et il précise que les fabricants de produits chimiques organiques et inorganiques auront sans doute de graves difficultés d'ajustement.

J'aimerais savoir si ces prévisions préoccupent votre association ou seulement quelques compagnies membres de votre association? La situation semble plutôt déplaisante.

M. Bélanger: Je dirai d'abord, monsieur le président, que notre association se compose de trois grands groupes. Il y a la pétrochimie, la chimie inorganique et celle que nous appelons d'une façon plus générale les produits chimiques spéciaux.

Pour ce qui est de l'industrie pétrochimique, les usines sont aussi grandes et aussi modernes que n'importe où ailleurs; par conséquent, la question des quantités moins grandes n'est pas vraiment un sujet d'inquiétude. Ces usines sont responsables de près de trois quarts de la production totale du Canada.

En considérant ce secteur, qui a connu la croissance la plus forte, je pense qu'il faut faire preuve de grande prudence en regardant ce que le Conseil économique a fait, parce que tout dépend du point de départ de la comparaison. Le Conseil a supposé que le passé continuerait à se répéter à l'avenir. Nos propres études—et nous avons eu beaucoup d'entretiens avec tous nos membres—nous indiquent que le passé ne représente pas l'avenir.

Il pourra très bien y avoir des pertes d'emplois dans l'industrie si le passé se répète, à cause de diverses situations qui se sont présentées, où nous avons dû exporter 50 p. 100 ou 80 p. 100 de notre production malgré des barrières douanière atteignant jusqu'à 18 p. 100. Dans une situation de ce genre, bien sûr, on y réfléchira à deux fois avant de remplacer une usine et je pense qu'on sera très méfiant. Je ne pense pas que les capitaux viendront au Canada. Voilà notre principale préoccupation à cet égard.

M. Allmand: Les pires prédictions concernent les produits chimiques organiques et inorganiques.

M. Bélanger: Nous sommes convaincus que les produits chimiques inorganiques resteront inchangés parce que les droits de douane ne jouent pas un rôle important dans leur cas: voilà ce que nous disent nos compagnies membres. Pour ce qui est des produits spéciaux, qui engloberaient à mon avis le troisième

[*Text*]

I was very impressed last year when we appeared with one of our smallest members, a Canadian-owned company representative of that industry. He said he was in a very bad situation in Canada under the present system because he just could not hope to export to the United States. He had to make all kinds of products just to keep his operations going. As a result of that, he had no time to do any research and development. He was not in any one area. He had no niche in the market. If it came time to look at what he was going to do next, he said that regrettably, with a tariff, he was going to set up in the United States.

• 1550

If, on the other hand, he had freedom to move his products into the United States, then he would set up his expansions in Canada; he would rationalize his production, get out of a number of product lines that were just not worth it. He would move on from there and I think do research and development and so on that would give him a niche in a North American market.

So there are some, yes, that are going to have a lot of difficulties and some who, because they are not willing to change, will not have the possibility of growing. But at the same time, I think on balance I am optimistic that the Canadian industry can meet the challenge, including the specialty chemicals.

Mr. Allmand: I would like to pursue it further, but I have very limited time and I want to ask some questions to the steel industry.

It is recognized that our Canadian steel industry is very efficient. I guess I would say it is considered to be more efficient than the American industry and consequently you are very productive. However, if I understand correctly, we do not have a voluntary restraint agreement with the United States but there is tacit understanding that Canadian firms will not sell into the United States beyond certain—I do not know if you would call it a quota or a limit, but it is an understood restraining limitation.

If that is the case, and despite your efficiency and despite the lowering of tariffs, how do you see this agreement really helping the steel industry with respect to the United States? You are already doing quite well in the United States and if this kind of restraining limit remains, what good will it do you? Maybe you might explain, for those who might be listening, how that limit operates.

Mr. Romanko: Perhaps Mr. Belch could answer that question.

[*Translation*]

secteur, l'industrie devra sans doute effectuer des changements passablement radicaux.

J'ai été très impressionné, l'année dernière, lorsque nous avons comparu en compagnie d'un de nos membres les plus petits, le représentant d'une compagnie à capital canadien de cette branche de l'industrie. Il a dit qu'il était très mal placé au Canada dans les circonstances actuelles parce qu'il ne pouvait pas espérer exporter aux États-Unis. Il devait fabriquer toutes sortes de produits juste pour rester en activité. Par conséquent, il n'avait pas le temps de s'adonner aux recherches et développement. Il ne se situait pas dans un secteur donné, ni n'avait de créneau particulier dans le marché. Si le moment venait de se demander quoi faire, il devrait à regret s'installer aux États-Unis à cause des droits de douane.

Si, par ailleurs, ce chef d'entreprise avait toute facilité pour faire passer ses produits aux États-Unis, il pourrait alors décider d'élargir son exploitation au Canada et de rationaliser sa production, c'est-à-dire d'arrêter la fabrication de produits accessoires qui n'en valent pas vraiment la peine. Il pourrait aussi décider d'effectuer de la recherche et du développement, ce qui pourrait le faire accéder à un créneau sur le marché nord-américain.

Mais vous avez raison de dire que certaines entreprises auront plus de difficulté que d'autres, surtout celles qui en refusant de s'adapter, s'enlèveront aussi toute possibilité de croître. Mais je suis aussi assez optimiste, parce que je pense que l'industrie canadienne, y compris celle des produits chimiques spécialisés, peut relever le défi.

M. Allmand: Je serais tout disposé à continuer dans la même veine, mais comme mon temps est limité, je voudrais aussi interroger l'industrie de la sidérurgie.

On reconnaît volontiers que l'industrie canadienne de la sidérurgie est très efficace. On dit même qu'elle l'est plus que l'industrie américaine, ce qui ne peut que confirmer votre productivité. Mais si je comprends bien la situation, il n'y a aucun accord d'autolimitation avec les États-Unis, mais uniquement une entente tacite que respectent les entreprises canadiennes qui acceptent de ne pas vendre aux États-Unis au-delà d'une certaine quantité—peut-on parler d'un quota? Il s'agit donc uniquement d'une acceptation tacite d'autolimitation.

Si c'est bien ce que je pense, pensez-vous vraiment que l'accord de libre-échange aidera l'industrie canadienne à concurrencer l'industrie américaine, malgré toute votre efficacité et malgré l'abaissement des barrières douanières? Comme vous êtes déjà assez forts aux États-Unis, qu'est-ce que l'accord peut vous apporter de plus, surtout si vous continuez à respecter votre entente tacite? Vous pourriez peut-être nous expliquer comment fonctionne justement cette entente de limitation.

M. Romanko: Je demanderai à M. Belch de vous répondre.

[*Texte*]

Mr. Don Belch (Member, Canadian Steel Producers Association): The situation under which the steel industry finds itself right now actually evolved from a section 201 complaint which the U.S. industry had filed back in 1984.

As Mr. Romanko expressed in his formal statement, if we had had the kinds of rules that are now embodied in the free trade agreement, if they had been in place at that point in time, our industry would not have had to position itself in opposition to the U.S. industry in countering that section 201 complaint. We actually positioned ourselves with other imports in North America, a situation which we did not really want to be put into.

In order to safeguard our position into the future, we committed through the Canadian government not to take advantage of the President's program, or whatever program the U.S. government would put in place, starting in September of 1984. The commitment that we have made extends to the termination of that program, which will be September 30, 1989. We have no stated commitment beyond that period right now. You could assume that, if the program were terminated, we would have the kind of regular access that you would expect to that size of marketplace.

Mr. Allmand: I see. So following September 1989, you would expect to sell as much into the American market as competition will allow you, with the declining tariff structure?

Mr. Belch: That is right. At the same time, we see the agreement making many of our customer industries—customers here in Canada, which we consider our first line of customer—grow, expanding their own markets. This in turn means a greater demand in Canada for steel.

The fact is that steel is relatively low in cost in relation to its weight. It does not ship that far very well. By contrast, manufacturing that product into parts, whether they be automotive parts, agricultural implement parts, creating higher value added for them, which is what Canada should be doing, will allow them to be shipped farther into the U.S. market.

• 1555

The Chairman: Thank you very much, Mr. Belch; and thank you, Mr. Allmand.

Gentlemen, we do not have anyone who is really recognized with chemicals, but we do have in the Parliament of Canada someone recognized as "Mr. Steel", and that is Bill Kempling. Mr. Kempling.

Mr. McDermid: It has to do with the colour of his hair.

[*Traduction*]

M. Don Belch (membre de l'Association canadienne des producteurs d'acier): Actuellement, l'industrie de la sidérurgie vit des suites d'une plainte déposée par l'industrie américaine de la sidérurgie en 1984 en vertu de l'article 201.

Comme l'a dit M. Romanko dans son exposé, si déjà à l'époque, les règles prévues à l'accord étaient en vigueur, notre industrie n'aurait pas eu à s'opposer ainsi à l'industrie américaine pour riposter à la plainte déposée en vertu de l'article 201. En fait, nous nous sommes alignés sur d'autres produits d'importation nord-américains, ce qui nous a rendus très mal à l'aise.

Par conséquent, afin de protéger notre position à l'avenir, le gouvernement du Canada s'est engagé en notre nom à ne pas profiter du programme présidentiel mis en place en septembre 1984, ni d'aucun autre programme que le gouvernement américain voudrait bien instaurer. Nous nous sommes donc engagés à respecter ce programme jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 1989. Nous ne nous sommes pas engagés à quoi que ce soit d'autre au-delà de cette date. On peut donc supposer qu'à la fin du programme, nous pourrons avoir accès normalement à un marché de cette taille.

M. Allmand: Je vois. Donc, dès la fin septembre 1989, vous vous attendez à pouvoir vendre sur le marché américain autant que vous le permettront vos concurrents et la structure douanière à la baisse?

M. Belch: C'est exact. Nous prévoyons aussi que l'accord permettra à bon nombre de nos clients—et je parle des industries canadiennes que nous considérons comme nos clients principaux—de croître et d'élargir leurs propres marchés. Par ricochet, cela entraînera un accroissement de la demande d'acier au Canada.

Vous avez que le coût de l'acier est relativement faible par rapport à son poids et qu'il est difficile de l'expédier sur de longues distances. Mais à l'inverse, si l'on manufacture des pièces d'acier, par exemple des pièces d'automobile ou des pièces d'outillage agricole, on lui donne ainsi une plus grande valeur ajoutée; c'est dans cette voie que devrait se diriger le Canada, ce qui lui permettrait de pénétrer beaucoup plus loin le marché américain avec ces pièces d'acier.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Belch; merci, monsieur Allmand.

Messieurs, aucun membre du Comité n'est véritablement un spécialiste des produits chimiques, mais le Parlement du Canada compte néanmoins celui que l'on appelle «Monsieur Acier», il s'agit de Bill Kempling. Vous avez la parole.

M. McDermid: Cet à cause de la couleur de ses cheveux.

[*Text*]

Mr. Kempling: Just to show you that you are wrong, I will ask Mr. Bélanger a question. It is not directly related to what you have in your brief. I note that in Burlington we have three or four significant chemical producers. I was quite amazed recently in visiting one of their plants to note that they have a chemical producers association in Burlington that has a safety program. I was really impressed with the extent of that program. Is this general among your members across the country?

Mr. Bélanger: Mr. Chairman, the Canadian Chemical Producers' Association and all of its 70 members have now put in as a condition of membership that all companies will sign at the CEO level, or the most senior chemical person's level, a statement of responsible care—personally sign it. That is a condition of membership.

We are also developing, and we are almost finished, codes of practice that will deal with those chemicals from cradle to grave in research and development all the way through to waste management transportation distribution.

One other element that is very interesting is that we are a leader in the field internationally. There are now very strong indications that the American industry will follow in the same footsteps. We have had a visit from the British industry, the Swedish industry, and the Australian industry is coming, asking for information to look at the same kind of program.

From an environmentally sound aspect and health aspect, I think we are doing very well in responding; and the free trade agreement. I might add, is not going to diminish that commitment.

Mr. Kempling: Good. Thank you very much. It is very reassuring to hear that with all that is going on today.

I want of course to welcome my friends from the Steel Producers Association here today. Mr. Romanko, in your brief, you mention the difficulties you experienced with specialty steel. What happens to specialty steel under the FTA?

Mr. Romanko: Mr. Chairman, under the FTA specialty steel will no longer be subject to any new quota restrictive situations, except under the terms that have been stipulated in article 1102 of the FTA. Because we are in terms of the U.S. market a relatively small factor in that, we will no longer be side-swiped in world-wide actions that the Americans might wish to proceed with. These are global actions. Specialty steel is produced in many other countries of the world, and there is a serious import situation in the States in this product range.

Mr. Kempling: Under the VRA, am I correct when I say that one of the main reasons Canada was not subjected to a VRA was the fact that we trade fairly in the American market? We are not looked upon as price-cutters or dumpers in their market, as was the case with many of the other people who export into that market.

[*Translation*]

M. Kempling: Pour vous prouver le contraire, je m'adresserai à M. Bélanger. J'ai une question qui ne porte pas directement sur le contenu de votre mémoire. Burlington compte trois ou quatre compagnies de produits chimiques. Lorsque j'ai récemment visité l'une de ces usines, j'ai remarqué que l'Association des fabricants de produits chimiques de Burlington avait mis sur pied un programme de sécurité qui m'a beaucoup impressionné. Est-ce que vos autres membres, ailleurs au Canada, ont fait de même?

M. Bélanger: Monsieur le président, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et ses 70 membres exigent maintenant, comme condition d'admissibilité à l'association, que le PDG, ou la personne la plus haut placée de l'entreprise, signe personnellement une déclaration de responsabilité, sans quoi la participation à notre association lui est refusée.

Nous sommes aussi en train de mettre la dernière main à des codes de pratique qui porteront sur la manutention des produtis chimiques de a à z, à partir de la recherche et du développement, jusqu'à leur transport, leur distribution et la gestion des déchets.

Autre élément intéressant: nous sommes dans ce domaine les chefs de file à l'échelle internationale. Tout semble indiquer que les Américains nous emboîteront le pas. Nous avons aussi reçu la visite de représentants de l'industrie britannique et suédoise, et nous attendons celle de représentants de l'industrie sidérurgique australienne: tous veulent avoir des renseignements sur notre programme.

Je pense que nous nous sommes montrés très soucieux de l'environnement et de la sécurité de nos travailleurs; j'ajouterais que l'accord de libre-échange ne changera rien à cela.

M. Kempling: Bien. Merci beaucoup. C'est très rassurant de vous entendre.

Je souhaite évidemment la bienvenue à mes amis de l'Association des producteurs d'acier. Monsieur Romanko, vous avez dit avoir eu de la difficulté avec l'acier spécialisé. Qu'arrivera-t-il à l'acier spécialisé avec l'accord de libre-échange?

M. Romanko: Monsieur le président, l'accord fera en sorte que l'acier spécialisé ne sera plus assujetti à de nouvelles restrictions de quota, à l'exception de ce que stipule prévoit 1102 de l'accord. Étant donné que nous sommes relativement petits sur le marché américain, nous ne pourrons plus être balayés par des mesures globales que les Américains pourraient prendre. De nombreux autres pays produisent de l'acier spécialisé, et les importations de ces produits d'acier peuvent inquiéter les États-Unis.

M. Kempling: Ai-je raison de croire que la raison principale pour laquelle le Canada n'a pas été soumis à des accords d'autolimitation, c'est parce que nous usons de pratiques commerciales loyales sur le marché américain et que nous ne sommes pas considérés comme des pays cherchant à faire à tout prix des rabais ou à faire

[*Texte*]

Mr. Romanko: That is entirely true, Mr. Chairman. One of the contingencies of that whole voluntary restraint agreement program that the President put in place in 1984 was basically to cover unfairly traded steel. That is the real reason Canada was not included in that kind of situation. That is also a good example of how we have been able to deal with the U.S. market in terms of selling into that market, selling fairly there, and competing under very, very stringent conditions, and doing very well.

• 1600

Mr. Kempling: What is the rough dollar value of our annual exports of steel into the American market?

Mr. Romanko: On a very rough basis, just to give you an idea, in 1987 we shipped some 3.2 million tonnes into the States. If you took it at $500 a tonne on average, that would give you a rough idea. It was about $1.5 billion.

Mr. Kempling: What about American exports into Canada?

Mr. Romanko: American exports into Canada in terms of tonnage are not nearly that large. There are some 800,000 tonnes. But in terms of their penetration of our market as opposed to our penetration of their market, it is on the increase. It is much more significant now. On a monthly basis it is 7.4% now, whereas into the States we are at 3.2%.

Mr. Kempling: Your association has come out as generally in support of the free trade agreement. What are the main reasons for coming to this conclusion? What do you see as the principal benefits for the Canadian steel industry arising from the free trade agreement?

Mr. Romanko: Probably one of the most important benefits is the one we outlined in our presentation today, the emergency action situation and being able to be insulated to a very substantial degree from American protectionism. Although the dispute-settlement mechanism has been criticized rather severely, we do not think that criticism is warranted. As Mr. Bélanger said, it certainly is better than what we have at the moment, and it can certainly be worked at to improve it.

We feel there will be an improved situation in the automotive sector with auto parts and that whole area to do with the Auto Pact.

Another very significant aspect of the free trade deal is the tightening up of country-of-origin rules. As you can well understand, with the American steel market being under very restrictive controls, country of origin is a very significant aspect of importing into the States. With tighter country-of-origin rules we can now be much more assured of Canada not being used as a way of, so to speak, laundering steel that is not of Canadian origin through

[*Traduction*]

du dumping sur leur marché, comme l'ont fait de nombreux autres pays qui exportent vers les États-Unis?

M. Romanko: C'est tout à fait vrai, monsieur le président. Le programme d'accords d'autolimitation instauré par le président en 1984 visait notamment à réagir contre le commerce déloyal de l'acier. C'est justement pour cela que l'on n'a pas obligé le Canada à y participer. Cela vous montre bien à quel point le Canada est en mesure de vendre loyalement sur le marché américain et de concurrencer les entreprises américaines, malgré les conditions extrêmement dures.

M. Kempling: Quelle est, en gros, la valeur annuelle de vos exportations d'acier sur le marché américain?

M. Romanko: Pour vous donner une petite idée, nous avons expédié en 1987 quelque 3,2 millions de tonnes vers les États-Unis. Si vous considérez que la tonne coûte en moyenne 500$, cela représente en gros 1,5 milliard de dollars.

M. Kempling: Et les exportations d'acier américain au Canada?

M. Romanko: Les exportations d'acier américain vers le Canada ne sont évidemment pas aussi importantes que les nôtres en volume. Elles représentent quelques 800,000 tonnes. Mais les Américains sont en train de pénétrer notre marché beaucoup plus que nous ne pénétrons le leur. En effet, sur une base mensuelle, les Américains occupent 7,4 p. 100 de notre marché, tandis que nous n'occupons que 3,2 p. 100 du leur.

M. Kempling: Votre association est, dans l'ensemble, en faveur de l'accord du libre-échange. Quelles en sont les grandes raisons? Quels sont, d'après vous, les grands avantages que pourra en tirer l'industrie canadienne de l'acier?

M. Romanko: L'un des plus grands avantages, c'est celui que nous vous avons exposé dans notre mémoire: c'est la question des mesures d'urgence et l'excruption du protectionnisme américain. Même si l'on a critiqué sévèrement le mécanisme de règlement des différends, nous ne pensons pas que ces critiques soient justifiées. Come l'a dit M. Bélanger, c'est déjà beaucoup mieux que ce qui existe actuellement, et il doit être certainement possible de l'améliorer encore.

L'accord ne pourra que profiter au secteur de l'automobile qui fabrique des pièces et à tout ce qui touche le Pacte automobile.

Autre aspect important: le resserrement des règles concernant le pays d'origine. Vous comprendrez que le marché américain de l'acier étant soumis à des mesures de restriction très sévères, le pays d'origine constitue un critère très important pour l'importateur, soit les États-Unis. Les règles du pays d'origine devenant beaucoup plus serrées, il deviendra de moins en moins possible pour d'autres pays d'utiliser le Canada pour blanchir, si j'ose

[*Text*]

our country and having that move into the States and being called Canadian.

Mr. Kempling: As a result of the investment of General Motors in Oshawa, and both Toyota and Honda in stamping operations, what effect is that going to have on our steel industry? Export is involved in that both ways, as you know.

Mr. Robert Varah (Canadian Steel Producers Association): Mr. Kempling, it should be a very positive thing for Canada. More steel will be formed in Canada then, and to some extent a slightly lower proportion will be going south to be stamped. I think you are familiar, and the committee should know, that all the body stampings for cars assembled in Canada, finally produced in Canada, are actually formed into those shapes in the U.S.A. As a result, with Honda having a stamping plant in Tottenham, with the GM Autoplex in Oshawa, that kind of business is going to be repatriated to Canada. It has not been here for a long number of years. It should be a very positive benefit.

On the other side of it, of course, we must step up to the quality demands of these people, and we must be fully prepared to meet good steel competition from both a quality and a price standpoint. That is obviously a very strong commitment of our industry.

Mr. Kempling: Is it correct that some of the Honda stampings are now being shipped back to Japan?

• 1605

Mr. Varah: Final vehicles are being shipped to Japan.

Mr. Kempling: Some of the stampings as well?

Mr. Varah: I do not know of the stampings.

Mr. Kempling: I was told they were. I just wondered if you were aware of it.

Mr. Varah: I am sorry; I do not know.

Mr. Kempling: Are you aware of any independent analysis of the effect the FTA would likely have on steel? In order words, have any of the think-tanks examined the likely impact of the FTA on the industry in general?

Mr. Romanko: Mr. Chairman, as we all know, there have been several studies, many of which have been quoted here at the committee. The most recent one that comes to mind that does include significant data on the steel industry is the Informetrica study that was just released in July. In there you will see that at all levels of their models—they had four different levels, depending on what the inputs were—steel and, more importantly, the durable manufacturing sector would show tremendous

[*Translation*]

dire, de l'acier qui n'est pas d'origine canadienne, avant de le faire passer sur le maché américain.

M. Kempling: General Motors ayant investi dans les opérations d'emboutissage à Oshawa, de même que Toyota et Honda, qu'est-ce que cela pourrait avoir comme répercussions sur votre industrie? Vous savez que l'exportation se fait dans les deux sens.

M. Robert Varah (Association canadienne des producteurs d'acier): Monsieur Kempling, cela ne peut qu'être positif pour le Canada. On fabriquera plus d'acier au Canada, mais il ne sera envoyé aux États-Unis qu'en plus petite proportion pour y être embouti. Le comité sait peut-être que toutes les pièces de carrosserie embouties pour les voitures assemblées au Canada, c'est-à-dire comme produits finis, sont estampées dans les formes voulues aux États-Unis. Par conséquent, maintenant que Honda a sa propre usine d'emboutissage à Tottenham et que GM a son Autoplex à Oshawa, les opérations seront donc rapatriées au Canada, ce qui n'a pas été le cas depuis de nombreuses années. Cela ne peut qu'être positif.

Mais le revers de la médaille, c'est qu'il nous faudra évidemment rehausser nos normes de qualité pour satisfaire aux nouvelles exigences, et nous devrons être prêts à faire face à la concurrence de l'acier du point de vue de la qualité et du point de vue des prix. Notre industrie est prête à relever le défi.

M. Kempling: Est-il vrai que certaines des pièces enbouties par Honda au Canada sont réexpédiées au Japon?

M. Varah: Les voitures, c'est-à-dire le produit fini, sont expédiés au Japon.

M. Kempling: Mais aussi certaines des pièces embouties?

M. Varah: Je ne sais pas en ce qui concerne les pièces embouties.

M. Kempling: C'est ce qu'on m'avait dit. Je me demandais si vous étiez au courant.

M. Varah: Malheureusement, je ne le suis pas.

M. Kempling: Savez-vous s'il y a eu des analyses indépendantes sur les conséquences que pourra avoir l'accord de libre-échange sur l'industrie de la sidérurgie? Autrement dit, est-ce que les «usines à penser» se sont demandé quelles seraient les répercussions sur votre industrie?

M. Romanko: Monsieur le président, nous savons qu'il y a eu plusieurs études, dont plusieurs ont été citées ici même, devant votre comité. La plus récente qui ait portée, notamment, sur l'industrie de la sidérurgie, c'est l'étude d'Informetrica qui a tout juste été publiée en juillet. Dans cette étude, à chacun des quatre niveaux de modèles, on démontrait que le secteur de la sidérurgie et, plus important encore, celui de la fabrication des biens durables, connaîtrait un essor énorme par rapport à ce

[*Texte*]

improvement over what would have been otherwise. I include the durable manufacturing sector because they are a major customer of steel.

So both steel in a direct sense and the durable manufacturing sector show very, very good improvement and good prospects for increasing their volumes under an FTA arrangement.

Mr. Manly: I would like to join in welcoming the representatives from the steel and chemical industries to our meeting this afternoon.

I would like to begin by asking the chemical industry representatives about a statement on page 2 where they say that:

> most chemical producers, including those who most strongly favour the FTA, foresee the adjustment challenges that face them.

Could you indicate briefly what those challenges are and how you propose to address them?

Mr. Jim Lambie (Chairman, Trade Policy Committee, Canadian Chemical Producers' Association): Mr. Chairman, as I think we have indicated a bit in our brief, one of the problems with many of the companies in the chemical industry currently is the fact that, operating in a small market with a limited demand for individual products, companies tend to make small quantities of a large number of products.

As they move into access to a larger market, the major adjustment most companies will face is a rationalization of their product line, a selection of those products within their product mix that they can make well and efficiently and at highly competitive quality, and a concentration on those products in much larger volume to the exclusion of some of the other things they make less well. I know that is the direction of my own company's movement in this area, and I suspect it is the major problem for most other organizations.

Mr. Manly: You see a rationalization of product line. Do you also foresee a rationalization of the industry itself in which a number of these comparatively smaller firms will be taken over or will enter into mergers with other companies?

Mr. Lambie: I do not personally see that, and certainly I have not heard of any discussion amongst the people in the smaller firms in the industry of the likelihood of this or the expectation of it, either as buyers or sellers. There has, of course, been one outstanding merger of chemical companies recently in Canada, but neither was a small firm.

Mr. Manly: Regarding the small firms you refer to, you pointed out that some—is it 36%?—are owned by U.S.

[*Traduction*]

qui aurait été le cas, s'il n'y avait pas eu d'accord. J'inclus évidemment la fabrication des biens durables, parce que c'est un secteur qui est grand consommateur d'acier.

Vous voyez bien que l'on prévoit pour la sidérurgie et, accessoirement, pour la fabrication des biens durables, un grand essor et un avenir des plus favorables, grâce à l'accord.

M. Manly: Je veux, moi aussi, souhaiter la bienvenue aux représentants des industries de la sidérurgie et des produits chimiques.

Tout d'abord, j'aimerais renvoyer les représentants de l'industrie des produits chimiques à la page 2 de leur déclaration. Ils affirment que: .

> la plupart des fabricants de produits chimiques, y compris ceux qui sont les plus farouches tenants de l'accord de libre-échange, prévoient pouvoir s'adapter aux nouveaux défis.

Pourriez-vous nous expliquer brièvement quels seront ces défis et comment vous vous proposez d'y faire face?

M. Jim Lambie (président du Comité de politique commerciale, Association canadienne des fabricants de produits chimiques): Monsieur le président, comme nous l'avons expliqué brièvement dans notre mémoire, beaucoup de fabricants de produits chimiques sont obligés de fabriquer un grand nombre de différents produits mais en petite quantité, parce qu'ils fonctionnent dans un marché restreint et que la demande de produits individuels est limitée.

Or au fur et à mesure que ces entreprises accèderont à un marché plus vaste, le plus grand pas qu'elles auront à franchir pour s'adapter, ce sera en rationalisant leur ligne de produits, en choisissant parmi toute leur gamme de produits ceux qui pourront réussir à faire face à la concurrence parce qu'ils sont de très haute qualité, et en concentrant leurs efforts sur ceux d'entre eux qui peuvent être fabriqués en beaucoup plus grand nombre, à l'exclusion de ceux dont la qualité est moindre. Je sais en tout cas que c'est la voie que choisira ma propre entreprise, et je soupçonne que c'est un problème que rencontrent la plupart des autres compagnies.

M. Manly: Vous entrevoyez une rationalisation des lignes de produits. Entrevoyez-vous également une rationalisation de l'industrie de la sidérurgie et la mainmise des grandes entreprises sur les plus petites ou encore des fusionnements?

M. Lambie: Non, pas personnellement; je n'en ai pas non plus entendu parler chez les plus petites entreprises, ni chez les acheteurs ni chez les vendeurs éventuels. Évidemment, nous avons vu récemment une fusion importante, celle de grandes compagnies de produits chimiques canadiennes, mais aucune d'entre elles n'était de petite taille.

M. Manly: En ce qui concerne les petites entreprises dont vous venez de parler, vous avez dit que quelque 36 p.

[*Text*]

investors. Would this 36% be some of these small producers or would they be among the larger producers?

Mr. Bélanger: First, I think the number is 36 in absolute terms, so it is closer to 50%, just to correct the record. But essentially we do see a complete range of companies. There are very small ones that are subsidiaries of American or European operations, and there are also very, very large ones. So it goes across the complete circuit.

• 1610

Mr. Manly: What would be the advantage of Americans' having a subsidiary in Canada?

Mr. Bélanger: I think basically there are a number of advantages. One of them is that some of the smaller entities in Canada have been very innovative because they were smaller and perhaps had to look a little more for the market within Canada. Some of them have developed certain types of expertise and some of them have had that expertise allocated to them on a product mandate kind of operation.

Mr. Manly: To compete Canadians have had to scramble in this kind of market.

Mr. Bélanger: Many of them have had to scramble. For some of them it has been an almost impossible task. Some of them have failed in the process, whereas others have done very, very well. I think it is to the degree which they are adapting and are adaptable that they are going to make a success of this next phase.

Mr. Manly: After the trade agreement goes into effect, there will be much less reason for the Americans to have firms in Canada or to open up new firms in Canada. Would that be correct?

Mr. Bélanger: No, I do not think so. There are certain market characteristics in Canada where I think the Canadian entities have developed that expertise. They can also have a strong North American base. Having that North American base, they can be in a much more competitive position to go outside North America to penetrate the other markets.

Mr. Manly: I do not know very much about the chemical industry or the brewing industry either, but I understand that with the brewing industry we have a series of small plants all across Canada. The brewing industry was very glad it was excluded from the FTA because in spite of the fact that we drink a fair amount of beer and ale, almost the entire market in Canada could be satisfied from two or three major plants in the United States.

Given that we have a number of smaller plants that have had to produce a large number of different products and given that the market between Canada and the United

[*Translation*]

100 d'entre elles représentaient des intérêts américains? Ces 36 p. 100 sont-elles constitués de petits fabricants ou de grandes compagnies?

M. Bélanger: Tout d'abord, je pense qu'il s'agit de 36 entreprises en termes absolus, ce qui représente presque 50 p. 100 du marché. Cette proportion représente toute une gamme d'entreprises, à partir des très petites qui sont des filiales d'exploitations américaines ou européennes, jusqu'aux très grandes. Elles font tout le circuit.

M. Manly: Quel serait l'avantage pour une compagnie américaine d'avoir une filiale au Canada?

M. Bélanger: Il y en a plusieurs. Le premier, c'est que certaines des entreprises canadiennes plus petites ont dû faire preuve d'innovation, justement à cause de leur petitesse, et parce qu'elles devaient s'implanter un peu plus sur le marché canadien. Certaines d'entre elles se sont spécialisées et certaines ont acquis des compétences liées à la fabrication d'un produit particulier.

M. Manly: Pour pouvoir faire face à la concurrence, les Canadiens ont dû se battre sur ce genre de marché.

M. Bélanger: En effet, beaucoup d'entre eux ont dû le faire. Pour certaines compagnies, cela s'est d'ailleurs révélé une tâche presque impossible. Certaines ont dû fermer leurs portes, alors que d'autres ont prospéré. Ce n'est que dans la mesure où elles pourront s'adapter qu'elles pourront prospérer au cours de la prochaine étape.

M. Manly: Une fois l'accord de libre-échange en vigueur, les Américains seront beaucoup moins enclins à avoir des filiales au Canada ou à implanter de nouvelles usines au Canada, n'est-ce pas?

M. Bélanger: Non, je ne le crois pas. Le marché canadien présente certaines caractéristiques bien particulières, devant lesquelles les entreprises canadiennes savent très bien réagir. Nos Canadiens ont également une base nord-américaine extrêmement forte qui leur permet d'être beaucoup plus compétitifs à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de pénétrer plus facilement d'autres marchés.

M. Manly: Je ne connais pas très bien l'industrie des produits chimiques ni même l'industrie brassicole, mais je crois savoir que dans le secteur de la brasserie, il y a toute une série de petites industries partout au Canada. L'industrie brassicole s'est donc dite très heureuse d'avoir été exclue de l'accord de libre-échange, parce que même si les Canadiens boivent en grande quantité de la bière, il est certain que deux ou trois des grandes brasseries américaines auraient suffi pour répondre aux besoins de la presque totalité du marché canadien.

Étant donné que nos petites brasseries ont dû jusqu'à maintenant produire un grand nombre de produits différents pour répondre au marché canadien, et étant

[*Texte*]

States is going to be opened—you talk about a rationalization process—what is to prevent a great number of these smaller plants from being rationalized right out of existence?

Mr. Lambie: To address the comparison between the specific chemical process of brewing and other chemical processes the rest of us are in, there is a significant difference. Fortunately we are not regulated by provincial liquor boards, but—

Mr. Manly: People do not drink your chemicals either.

Mr. Lambie: Some of them do. Ethanol is not a bad chemical to drink. Looking at it from our own company point of view in response to your inquiry, when we look at the benefits of the free trade agreement. . . Incidentally I work for a company that was an American company at the beginning of this negotiation and is now a German company. We have covered the multinational basis.

From our personal benefit short-term view as a company, the free trade agreement is about break even. We export nearly 50% of the product we produce and we will gain about as much on reduced tariffs into the United States as we will lose on reduced prices in Canada due to imported product.

That is not all loss. Our loss is the Canadian consumers' gain in this instance. The prices will lower in Canada. What drives us to be in support of this agreement is our belief that, in our industry at any rate, there is very little opportunity for expansion and growth if you are limited to a market the size of Canada. We are in an industry that needs to be and is internationally competitive and needs to have access to a major market area to maintain the health and growth of the industry.

I think I speak for many of the companies in the association. Our view is that it is the long-term implications and the growth implications relative to the alternatives as we see them that are important to us rather than an immediate benefit of tariff removal.

Mr. Manly: In your statement you say "some who most strongly favour the FTA". That presumes that others are not so strongly in favour. Can you differentiate which kinds of companies are most strongly in favour? Would it be those in the petrochemical or those in the organic or those in the inorganic chemicals?

[*Traduction*]

donné que le marché canadien sera maintenant ouvert aux Américains, qu'est-ce qui empêchera une rationalisation comme celle dont vous avez parlé de se produire et qu'est-ce qui empêchera un grand nombre de ces petites brasseries d'être directement englouties?

M. Lambie: D'abord, il y a une très grande différence entre le procédé chimique du brassage, d'une part, et, d'autre part, les autres procédés chimiques dans lesquelles nous sommes spécialisés. Heureusement, nous ne sommes pas régis par des commissions provinciales des alcools, mais. . .

M. Manly: On ne boit pas non plus vos produits chimiques.

M. Lambie: Si, quelques-uns. L'éthanol, ce n'est pas si mauvais à boire que cela. En ce qui concerne notre propre entreprise à nous, si nous regardons les avantages à tirer de l'accord de libre-échange. . . soit dit en passant, je travaille pour une compagnie qui, au début des négociations, appartenait à des intérêts américains, mais qui est devenue maintenant allemande. Nous sommes donc comme une multinationale.

De notre point de vue personnel à nous, en tant qu'entreprise, l'accord de libre-échange ne nous donne pas plus qu'il ne nous enlève. Nous exportons presque 50 p. 100 de ce que nous produisons, et nous gagnerons aux États-Unis à cause de la réduction des droits de douane à peu près autant que nous perdrons au Canada en raison de la réduction des prix due à l'importation de ce même produit.

Mais nous ne pouvons pas uniquement parler de perte. Ce qui est pour nous une perte constitue un gain, dans ce cas-ci, pour le consommateur canadien. En effet, les prix baisseront au Canada. Ce qui nous pousse à accepter l'accord, c'est que dans notre industrie, nous avons très peu de possibilités de nous développer et de croître, à cause de la petite taille que représente le marché canadien. Notre industrie se doit d'être compétitive à l'échelle internationale et doit avoir accès à un vaste marché, si elle veut rester en bonne santé et croître.

Je pense que je me fais ainsi le porte-parole de la plupart des entreprises qui appartiennent à notre association. Nous préférons songer aux conséquences à long terme de l'accord, et en particulier aux possibilités de croissance, plutôt que de nous limiter aux avantages immédiats que nous apportera la suppression des droits de douane.

M. Manly: Vous avez parlé de ceux qui, parmi les membres de votre association, étaient le plus farouchement en faveur de l'accord. Cela laisse entendre qu'il y en a d'autres qui ne sont pas aussi chauds que vous. Lesquelles, parmi les entreprises, sont les plus farouchement pour? Seraient-ce celles qui sont spécialisées dans le domaine pétrochimique, ou dans le domaine des produits organiques, ou encore dans les produits chimiques inorganiques?

[*Text*]

• 1615

Mr. Lambie: I think generalizations are a little bit dangerous because if you go over each of the three areas there would be different levels of enthusiasm between companies. If you do have to generalize though, the overall average level of enthusiasm is higher in the petrochemical area than it is in the organic and specialties areas.

Mr. Manly: The petrochemical industry in Alberta was able to get established because of the presence of low-cost petrochemicals and that will no longer be possible. That kind of competitive edge will no longer be available to that industry. Is that a cause for concern?

Mr. Lambie: I do not believe that is true.

Mr. Manly: But you will not have a competitive edge in terms of the cost—

Mr. Lambie: Well, the competitive edge we have in Alberta really is a transportation edge. The hydrocarbons in Alberta are less costly than they are elsewhere because they are basically priced at the value in a more populous part of the country minus the cost of transporting them there. So the advantage we have in Alberta is the freight advantage. The alternative to the energy producer is that he has to pay freight to get the product to a consumer somewhere else.

Mr. Manly: So you disagree with Peter Lougheed when he indicated that this kind of competitive advantage would no longer be available. You would not feel that it had ever been there.

Mr. Lambie: I do not believe he said that.

Mr. Manly: He indicated that, yes.

Mr. MacDougall: I would like to welcome the witnesses here today and to extend to the members of Dofasco my great pleasure with what I heard earlier this week for northern Ontario. I think it is going to be a great asset to us. In northern Ontario, eight out of ten jobs directly are revolving in the industrial and resource side. This free trade agreement is a great concern to us. Of course the two iron ore mines in my own riding also have great concerns.

I would like to ask a couple of questions. How do our mills compare to the American mills in technology, upgrading, production and modernization?

Mr. Varah: Mr. Chairman, that is a big question and I will try to answer it relatively briefly. As a general rule, our equipment in Canada is newer. As a general rule, we have scoured the world to a greater extent to see what technology is developed and is being developed and we have brought it back home and put it into place as quickly as it was economically practical. I must say that while the U.S. industry has had its problems, it has shut down a lot of its older equipment and it is going to be a good, serious competitor in the world markets from now

[*Translation*]

M. Lambie: Il est toujours un peu dangereux de généraliser, parce que dans chacun de ces trois domaines spécialisés, l'enthousiasme varie. Mais si l'on doit généraliser, je dirais que l'enthousiasme est en général plus élevé dans le secteur des produits pétrochimiques, que dans le secteur des produits organiques ou chimiques spéciaux.

M. Manly: L'industrie pétrochimique albertaine a pu prendre son essor grâce à la présence de produits pétrochimiques à faible coût; or, cet avantage concurrentiel ne sera plus à la portée de cette industrie. Cela ne vous inquiète pas?

M. Lambie: Je ne crois pas que cela soit vrai.

M. Manly: Mais vous n'aurez plus cet avantage concurrentiel par rapport au coût. . .

M. Lambie: Eh bien, l'avantage que nous avons en Alberta par rapport à nos concurrents, c'est un avantage dans le coût du transport. Les hydrocarbures en Alberta coûtent moins cher, parce que leur prix de base est le même que si l'on se trouvait ailleurs au pays, dans une région plus populeuse, alors que l'on peut y soustraire le coût du transport. Vous voyez donc que notre avantage dépend du coût du fret. L'industrie de l'énergie, elle, doit payer le fret pour transporter son produit jusqu'au consommateur qui se trouve ailleurs.

M. Manly: Vous n'êtes donc pas d'accord, lorsque Peter Lougheed prétend que cet avantage sur vos concurrents n'existera plus parce que, d'après vous, il n'a jamais existé.

M. Lambie: Je ne crois pas que ce soit ce qu'il a dit.

M. Manly: C'est ce qu'il a laissé entendre.

M. MacDougall: Bienvenue aux témoins, et j'aimerais dire aux membres de Dofasco à quel point les nouvelles du Nord de l'Ontario étaient bonnes cette semaine. Je pense que tout cela nous sera très précieux. Dans le Nord de l'Ontario, huit emplois sur dix sont reliés directement à nos industries et à nos ressources naturelles. Voilà pourquoi l'accord de libre-échange nous intéresse autant. Mais, évidemment, les deux mines de fer qui se trouvent dans ma propre circonscription ont également de graves préoccupations.

Quelques questions. Comment comparez-vous nos usines à celles des Américains en ce qui concerne la technologie, la mise en valeur, la production et la modernisation?

M. Varah: Monsieur le président, c'est toute une question à laquelle j'essaierai de répondre brièvement. En règle générale, l'équipement que nous avons au Canada est plus neuf. En règle générale, nous avons parcouru le monde pour voir quelles technologies avaient cours ailleurs, et nous avons essayé de rapporter chez nous ce qu'il était possible d'implanter le plus rapidement possible et le plus économiquement possible. Même si l'industrie américaine a connu des bas, elle a néanmoins fermé une bonne partie de ses anciennes installations et

[*Texte*]

on. We do not have any free rides. We have to do our homework and keep our noses to the grindstones. We are not deluding ourselves that the American industry is not a good industry and is not going to be a better industry as time progresses. We have to work hard to stay even, if not slightly ahead of them.

Our technology lends itself to economies of scale so that we anticipate little real gain in that respect. We anticipate that our customers will gain more with economies of scale with the free trade agreement, giving them greater access, initially to the United States.

Mr. MacDougall: How many employees are directly involved within the steel industry in Canada?

Mr. Varah: Close to 50,000 and that excludes the mining sector. We would have to add it in.

Mr. MacDougall: My next point relates to the employees' side of it. I was quite upset this morning when the President of the Canadian Labour Council who was supposed to be before us, gave a very brief statement. I know from northern Ontario that the United Steelworkers of America, Local 2251, has 4,200 members of Algoma Steel. Mr. Argonaut, the president of the local, is very much in favour of the free trade agreement.

• 1620

What are you doing to try to get the message out to your employees about how important this free trade agreement is when you see the Canadian Labour Council not even willing to come before this committee? So many employees are involved and their livelihoods and futures are at stake. What are you doing to ensure that the employees get the other side?

Mr. Belch: I think you will find that nearly all the steel companies have communicated directly from their CEOs to the total work force. I know that is the case at Stelco. I believe it is the case at Dofasco. It was the case at Lake Ontario Steel, which is one of the mini-mills.

In most of the employee publications the companies have explained why the provisions of the free trade agreement will benefit the industry, to make it as clear as possible what the pros and the possible cons are so that the work force is as well educated as it can be.

The Chairman: Mr. Allmand, do you have a second question? I have two I would like to come back to for second questions.

Mr. Allmand: It would depend. Is the steel fabrication included in your association?

Mr. Romanko: No, it is not.

Mr. Allmand: My questions were on steel fabrication.

[*Traduction*]

elle sera désormais un concurrent sérieux pour nous. On ne nous fera aucune faveur. Nous devons faire notre travail et nous atteler à la tâche sans défaillance. Nous n'essayons pas de nous convaincre à tort que l'industrie américaine n'est pas à la hauteur et qu'elle ne progressera pas avec le temps. Non. Nous savons qu'il nous faut travailler dur pour pouvoir tenir le coup, et encore plus si nous voulons les dépasser.

Comme notre technologie se prête aux économies d'échelle, il ne faut pas s'attendre à avoir des gains réels dans ce domaine. Nous pouvons plutôt nous attendre à ce que nos clients y gagnent plus avec les économies d'échelle et avec la mise en vigueur du libre-échange, puisque l'accord leur donnera, du moins au début, un plus grand accès aux États-Unis.

M. MacDougall: Combien de gens travaillent directement pour l'industrie de la sidérurgie au Canada?

M. Varah: Près de 50,000 personnes, en excluant le secteur minier. Il faudrait l'ajouter.

M. MacDougall: Passons maintenant aux employés de votre secteur. Cela m'a dérangé ce matin d'entendre la brève déclaration du président du Congrès du travail du Canada, qui devait d'ailleurs comparaître. Je sais que la section 2251 du Syndicat des Métallurgistes Unis d'Amérique du Nord de l'Ontario compte 4,200 membres chez Algoma Steel. M. Argonaut, président de la section, est très en faveur de l'accord de libre-échange.

Que faites-vous pour informer vos employés de l'importance de l'accord de libre-échange, surtout compte tenu du fait que le Congrès du travail du Canada n'a même pas voulu comparaître devant le Comité? Le gagne-pain et l'avenir de tant d'employés sont en jeu. Qu'allez-vous faire pour vous assurer que les employés sont au courant de l'autre point de vue?

M. Belch: Je crois savoir que presque tous les PDG des sociétés de l'acier ont communiqué avec tous leurs employés. Je sais que c'est le cas chez Stelco et je crois que c'est le cas également chez Dofasco. C'était le cas à Lake Ontario Steel, qui est une des mini-aciéries.

Dans la plupart des publications destinées aux employés, les sociétés ont expliqué pourquoi l'accord de libre-échange avantagera l'industrie, afin d'expliquer aussi clairement que possible les avantages et les inconvénients possibles pour que les employés soient aussi bien informés que possible.

Le président: Avez-vous une deuxième question, monsieur Allmand? Il y a deux autres députés qui aimeraient poser d'autres questions.

M. Allmand: Cela dépend. Est-ce que vous représentez également l'industrie de la métallurgie de l'acier?

M. Romanko: Non.

M. Allmand: Mes questions portent sur la métallurgie de l'acier.

[*Text*]

The Chairman: I will go to Mr. Fontaine.

M. Fontaine: Je vous remercie. Ma question s'adresse à M. Bélanger, le président de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques. Cette question est de portée provinciale mais je suis certain que vous aimeriez donner une réponse.

Je sais qu'il y a beaucoup d'industries de pétrochimie dans la région de Montréal. Je sais que dans certains cas les exportateurs canadiens doivent payer des taxes à l'exportation de 18 p. 100. Quelles sont vos prévisions sur les conséquences de l'application du libre-échange pour l'industrie pétrochimique de Montréal?

M. Bélanger: Monsieur le président, en fait l'industrie pétrochimique que je représente se retrouve dans trois régions canadiennes: en Ontario, dans l'Ouest et au Québec, à Montréal. La pétrochimie est très importante dans la région de Montréal; cette région est entièrement d'accord avec le libre-échange. Elle a, de son côté, la possibilité d'un marché nord-est américain qui est très près d'elle. Elle a certaines industries en aval qui auront la possibilité d'être encore plus concurrentielles. Les points qu'on soulignait sur l'industrie pétrochimique à travers le pays s'appliquent autant au Québec.

Cette industrie, pour être concurrentielle, doit prendre des proportions plus grandes pour pénétrer les marchés américains. Donc, les compagnies de la région de Montréal, comme Pétromont, qui sont membres de notre Association, disent que le libre-échange sera à leur avantage. C'est le message que nous avons communiqué au gouvernement du Québec.

M. Fontaine: Merci.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, I have one more question. As an introduction to it I want to read a letter I received today from the president of Ipsco, Roger Phillips. It was delivered today and says:

> Dear Bill: I note with dismay that the Liberal Party of Canada has decided to put partisan politics ahead of the future wellbeing of Canada with their threat today to block the free trade agreement in the Senate of Canada. I assume this threat will not stop your current committee hearings. The purpose of this letter is to volunteer to assist your committee in pushing for an early positive result. If there is anything I can do, please let me know.
>
> Yours truly,
>
> Roger Phillips, President.

• 1625

I want to ask the Canadian Steel Producers Association what they think would be the future of the steel industry in Canada and its exports to the United States if the free trade agreement is stopped and is not allowed to proceed in the normal way.

[*Translation*]

Le président: Je vais donner la parole à M. Fontaine.

Mr. Fontaine: Thank you. My question is for Mr. Bélanger, the president of the Canadian Chemical Producers Association. My question really concerns a province, but I am sure you would like to answer it.

There are many petrochemical industries in the Montreal area. I know that in some cases Canadian exporters must pay export duties of 18%. What consequences do you anticipate for the Montreal petrochemical industry as a result of free trade?

Mr. Bélanger: Mr. Chairman, the petrochemical industry that I represent is located in three parts of Canada: Ontario, the West and Quebec, in the Montreal area. This industry is very important to the Montreal area, which has given its full support to free trade. The agreement would give the industry access to a north-eastern American market, which is very close by. There are a number of downstream industries that may become even more competitive as a result of the FTA. The points that we were making about the petrochemical industry in Canada generally apply to Quebec as well.

In order to be competitive, the industry must grow and seek new, American, markets. As a result, the companies located in the Montreal area, such as Pétromont, which belong to our association, say that free trade will benefit them. That is what we told the Quebec government.

Mr. Fontaine: Thank you.

M. Kempling: J'ai une autre question à poser, monsieur le président. En guise d'introduction, je tiens à lire une lettre que j'ai reçue aujourd'hui du président d'Ipsco, M. Roger Phillips. Je l'ai reçue aujourd'hui, et je vous en donne lecture:

> Mon cher Bill: Je suis consterné de voir que le Parti libéral du Canada a décidé que la politique partisane l'emporte sur le bien-être futur du Canada, en menaçant aujourd'hui de bloquer l'accord de libre-échange au Sénat. Je présume que les audiences de votre Comité ne prendront pas fin pour autant. Je vous écris pour offrir d'aider votre Comité dans ses efforts pour arriver tôt à un résultat positif. S'il y a quoi que ce soit que je puisse faire, veuillez me le faire savoir.
>
> Bien vôtre,
>
> Le président, Roger Phillips

Je voudrais demander à l'Association canadienne des producteurs d'acier quel sera, à son avis, l'avenir de l'industrie de l'acier au Canada et de ses exportations aux États-Unis si l'accord de libre-échange est bloqué et ne peut suivre son cours normal.

[*Texte*]

Mr. Romanko: I think the future of the Canadian steel industry would be much more of the same as we have experienced in the past, in terms of American protectionism and the kinds of situations we would be subject to in that marketplace. I think it is vitally important to our industry because of the fact that it represents between 20% and 25% of our production. When that very, very lucrative market can be jeopardized by the whims of Congress or the steel lobby in the States or what have you, then it presents a very, very uncertain and difficult situation for us as a steel industry, and possibly for employment in the steel industry.

Mr. Varah: I would like to take it one step further. It would be difficult for the steel industry. We are contending with an artificial situation, because they have a GATT Article 19 result from a precedent steel program.

More importantly, Mr. Kempling, we are concerned about our customers within Canada being able to achieve economies of scale in a new global village that is evolving and will be here with us before we know it. It is much more important for our customers, and therefore for our survival. Nobody buys steel, finally; they buy something made with some steel in it. That is the critical point. We need to have those goods produced in the most economic scale or size, most efficiently and most effectively within Canada, to offer to the world. The U.S. provides a very sound first stepping-stone to that longer-term goal, which is coming to us through the Uruguay Round of the GATT negotiations.

So much more important for us, as we perceive it, is the strength of the whole Canadian manufacturing fabric as it could be enhanced by initially moving into the U.S. with its products.

Mr. Allmand: I have a question further to the question just asked by Mr. Kempling and his quotation from the letter of the president of Ipsco.

Mr. Kempling: Would you like a copy?

Mr. Allmand: Yes, I would like a copy.

It might be helpful if the steel association and the chemical association urged the government to call an election very quickly. Then we would resolve the question very quickly.

Mr. McDermid: You bet we would. Then you would have the opportunity to dump your leader.

Mr. Allmand: If the electorate approves of the agreement, then there will be plenty of time to get the bill through before January 1. Despite our feelings, we will hasten the passage through in either the Senate or the House. We will vote against it, but everything will be resolved.

Mr. McDermid: How can we trust the Senate? It is the same old gang after the election as before.

[*Traduction*]

M. Romanko: Je pense que l'avenir de l'industrie sidérurgique canadienne ressemblera beaucoup à son passé pour ce qui est du protectionnisme américain et des problèmes qu'il nous faudrait subir sur ce marché. Ce marché est d'une importance vitale pour notre industrie parce qu'il représente 20 p. 100 à 25 p. 100 de notre production. Quand ce marché très, très lucratif peut être mis en danger par les caprices du Congrès ou par le lobby de l'acier aux États-Unis ou quoi que ce soit, la situation est très incertaine et très difficile pour notre industrie sidérurgique et peut-être pour l'emploi dans cette industrie.

M. Varah: J'irais encore plus loin. La situation serait difficile pour l'industrie de l'acier. Nous devons faire face à une situation artificielle, à une mesure sous le signe de l'article 19 du GATT, qui résulte d'un programme antérieur.

Plus important encore, monsieur Kempling, nous craignons que nos clients au Canada ne puissent pas profiter des économies d'échelle dans le nouveau village global qui se développe et nous arrivera très bientôt. C'est beaucoup plus important pour nos clients, et par conséquent pour notre propre survie. Au bout du compte, personne n'achète de l'acier: on achète des objets fabriqués contenant de l'acier. Voilà le point critique. Il faut que ces articles soient produits dans les quantités les plus économiques, de la manière la plus efficiente et la plus efficace au Canada et offerts au reste du monde. Les États-Unis représentent un tremplin vers cet objectif à long terme, qui nous est présenté par le truchement des négociations du GATT en Uruguay.

Ce qui importe encore plus pour nous, de notre point de vue, c'est la vigueur de tout le réseau manufacturier canadien, qui peut être rehaussée par une pénétration sur le marché des États-Unis.

M. Allmand: Ma question fait suite à celle qu'a posée M. Kempling et à la lecture qu'il a donnée de la lettre du président de l'Ipsco.

M. Kempling: Aimeriez-vous en avoir une copie?

M. Allmand: Oui, sûrement.

Il y aurait bien pour l'Association de l'acier et l'Association des produits chimiques d'engager le gouvernement à déclencher une élection dans les meilleurs délais. Nous pourrions alors résoudre la question très rapidement.

M. McDermid: Nous le ferions sans doute. Ensuite, vous auriez l'occasion de vous débarrasser de votre chef.

M. Allmand: Si l'électorat approuve l'accord, vous aurez amplement de temps pour faire adopter le projet de loi avant le 1er janvier. Malgré nos sentiments, nous nous empresserons de le faire adopter soit au Sénat, soit à la Chambre. Nous allons voter contre l'accord, mais la question sera réglée.

M. McDermid: Comment pouvons-nous nous fier au Sénat? Ce sera la même vieille clique après l'élection qu'avant.

[*Text*]

Mr. Allmand: I am being very serious. If you want this resolved quickly, I would encourage you to approach your friends in the government and have them call an election.

Mr. Langdon: My question is a question to the chemical producers that I raised before. I have a plant in my constituency which employs about 550 workers in a town of 8,500. It is owned by General Chemical. You have indicated to me before that General Chemical does not support your view on this issue.

• 1630

The realities for this plant and for this town mean that the plant will almost certainly have to shut down, once tariff protection is eliminated. The impact on the town itself will be devastating. What is your sense of whether or not this government has approached the question of industrial adjustment, assistance for displaced workers, especially older workers? A plant like this, which has been in place for 65 years now, inevitably has a lot of older workers in it. There is no way that these people are going to benefit from the trade deal. Is there some way that we can at least see to it that these people find some sort of mitigation of the difficulties which they are going to face as older workers?

Mr. Bélanger: With regard to the specifics of the question, I think Mr. Langdon knows very well all the specifics and the difficulties. It is a rather unusual circumstance, in that the American company really has a mining operation, which results in its being able to get depletion, whereas the Canadian operation has a manufacturing operation.

We are on record as having stated that it is important for the government to look more at the difficulties that may be engendered with workers than perhaps direct assistance to our industry. We believe, providing the amount of time is available, which we think it is, that the industries will be able to adjust. But from the labour standpoint, we have written to the Advisory Council on Adjustment, and have stated that it will be necessary to maintain, and possibly expand, existing government programs delivered through public and private sector channels, aimed at assisting workers through additional training and through relocation.

Provisions should also be made to enable older and long-service workers to have the option to withdraw from active employment if they choose to do so.

Mr. Langdon: I am pleased to hear that. I think that is very important.

Mr. Bélanger: So we are on record that way. This is of course "chemical valley" and many of the trades that these people have may very well make them very good candidates for the expansion that we foresee coming through in that area from the general free trade.

[*Translation*]

M. Allmand: Je suis très sérieux. Si vous voulez que cette question soit résolue rapidement, je vous encourage à voir vos amis du gouvernement et à leur demander de déclencher une élection.

M. Langdon: Ma question, je l'ai posée déjà, et elle s'adresse aux fabricants de produits chimiques. Il y a une usine dans ma circonscription qui emploie environ 550 ouvriers dans une ville de 8,500 personnes. Cette usine appartient à General Chemical. Vous m'avez dit auparavant que General Chemical n'est pas d'accord avec vous à ce sujet.

La réalité, pour cette usine et pour cette ville, est que l'usine devra presque certainement fermer une fois la protection douanière éliminée. L'effet sur la ville elle-même sera dévastateur. Le gouvernement, à votre avis, a-t-il abordé la question de la réadaptation industrielle et de l'aide aux ouvriers déplacés, surtout aux plus âgés? Une usine comme celle-ci, qui est en activité depuis 65 ans, comporte nécessairement une forte proportion de travailleurs âgés. Ces personnes ne pourront aucunement bénéficier de l'accord de libre-échange. Peut-on au moins s'assurer que ces gens trouvent des moyens d'adoucir les difficultés avec lesquelles ils seront aux prises en tant que travailleurs âgés?

M. Bélanger: Pour ce qui est des détails spécifiques de la question, je pense que M. Langdon est parfaitement au courant de tous les détails et de toutes les difficultés. C'est une situation plutôt inhabituelle, où la compagnie américaine possède une exploitation minière qui lui donne droit aux allocations pour épuisement alors que l'exploitation canadienne est une entreprise de fabrication.

Nous avons dit officiellement qu'il importe que le gouvernement se penche plutôt sur les difficultés que pourront subir les travailleurs que sur la possibilité d'une aide directe à notre industrie. Nous sommes convaincus que les industries pourront s'adapter si on leur en donne le temps; à notre avis, ce temps leur est donné. Pour ce qui est de la main-d'oeuvre, nous avons écrit au Conseil consultatif sur l'adaptation pour lui dire qu'il faudra maintenir et peut-être accroître les programmes gouvernementaux, gérés par les secteurs public et privés pour aider les travailleurs par le recyclage ou la réimplantation.

Il faudrait aussi prendre des mesures pour permettre aux travailleurs âgés ou à ceux qui ont un long état de service de prendre leur retraite s'ils le désirent.

M. Langdon: Je suis heureux de vous l'entendre dire. C'est à mon avis très important.

M. Bélanger: Nous l'avons dit officiellement. Il s'agit bien sûr de la «vallée de la chimie» et les métiers de ces personnes pourront très bien, dans de nombreux cas, en faire d'excellents candidats pour les emplois qui découleront de l'expansion industrielle que nous prévoyons dans ce secteur par suite du libre-échange.

[*Texte*]

Mr. Langdon: In fact, "chemical valley" is a long way north—

Mr. Bélanger: I realize that, but it is—

Mr. Langdon: Perhaps I could ask the same question of the steel producers. Have you made representations to the de Grandpré commission? Have you raised some of these same concerns about worker adjustment, especially regarding older workers? All of us around this table know, regardless of the rhetoric we might use, that they will be affected by the major restructuring of manufacturing which will take place if a continental market is established.

• 1635

Mr. Romanko: Yes, we have, Mr. Chairman. We have made the adjustment committee well aware of the situation in the steel industry. I would like to ask Mr. Belch to comment on some of the specific adjustment programs that are available. I must say these are available through a joint industry/government program that is unique to the steel industry.

Mr. Langdon: You have been very effective in that way.

Mr. Belch: Mr. Chairman, that whole process through the Canadian Steel Trade and Employment Congress has started to look at where adjustment is needed among work forces and the very interesting fact is that there are either six or eight projects currently under way. Those projects are under way at a time when the industry is riding very high; it is almost boom times in the steel industry.

It tells us that the whole process of adjustment is one that will be ongoing, whether we are in good times or whether we are in bad times, whether we are a very insular market or whether we are part of a North American market. So it is very important for the industry to work closely with government officials, to have a very close relationship to make sure that the adjustment process does work smoothly.

Mr. Langdon: Just for the record, the steel workers are very closely involved in that as well.

Mr. Belch: That is true.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Langdon. Thank you, gentlemen, you have been exceptionally helpful in your words this afternoon. We appreciate you taking the time. Obviously, some of you are busier than others, out buying companies and things like that, but we really do appreciate having you here. Thank you very much.

Now we have other witnesses. For the balance of the afternoon we really have three groups. We have the Canadian Council on Social Development, the One Voice Seniors Network, and the Canadian Health Coalition as part of a group who have a story to tell us.

I wonder if I might ask their representatives to come to the table, identify yourselves—separately or collectively—

[*Traduction*]

M. Langdon: En fait, cette «vallée de la chimie» est loin au nord. . .

M. Bélanger: Je sais, mais. . .

M. Langdon: Peut-être pourrais-je poser la même question aux producteurs d'acier. Avez-vous fait des observations à la commission de Grand-pré? Avez-vous exprimé les mêmes soucis au sujet de la réadaptation des travailleurs, surtout des travailleurs âgés? Nous savons tous ici, autour de cette table, quelle que soit la rhétorique utilisée, que ces travailleurs seront touchés par la grande réorganisation des industries manufacturières qui résultera de la mise sur pied d'un marché continental.

M. Romanko: Oui, monsieur le président. Nous avons informé le comité d'adaptation de la situation dans le secteur de la sidérurgie. Et permettez-moi de demander à M. Belch de vous donner quelques détails sur les programmes d'adaptation qui ont été mis en place grâce à un effort commun entre l'industrie et le gouvernement, programmes qui n'existent que dans l'industrie de la sidérurgie.

M. Langdon: Ce que vous avez fait est excellent.

M. Belch: Monsieur le président, le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie se penche sur l'adaptation nécessaire et, fait intéressant, six ou huit projets sont déjà en cours. Ils le sont à une époque où l'industrie connaît un formidable essor.

Ces efforts d'adaptation continueront, quelle que soit la conjoncture, que nous ouvrions nos portes aux États-Unis ou non. Il est donc capital que l'industrie travaille en étroite collaboration avec le gouvernement, qu'ils entretiennent des rapports étroits en vue d'assurer la réussite de ces efforts.

M. Langdon: D'ailleurs, les travailleurs de la sidérurgie s'y intéressent de très près également.

M. Belch: Vous avez raison.

Le président: Merci infiniment, monsieur Langdon. Messieurs, je voudrais vous remercier d'être venus car votre exposé nous a été très utile. De toute évidence, certains d'entre vous sont plus occupés que d'autres, vous rachetez des compagnies, etc., mais nous vous remercions d'être venus.

Nous passerons le reste de l'après-midi à entendre trois groupes, soit le Conseil canadien de développement social, le groupe One Voice Seniors Network et la Coalition canadienne de la santé.

Je prierais les représentants de ces groupes de venir se présenter à la table, de décliner leur identité—séparément

[*Text*]

and then we will ask you to present a statement. So as you feel comfortable, please do so.

I am sorry I have not had the opportunity to come down and meet each of you individually. To assist me, perhaps someone from the Canadian Council on Social Development would first introduce himself or herself and whoever is with you.

Ms Anne Usher (President, Canadian Council on Social Development): Thank you, Mr. Chairman. My name is Anne Usher and I am President of the Canadian Council on Social Development. With me is Terry Hunsley, the Executive Director.

Ms Yhetta Gold (Consultant, One Voice Seniors Network): My name is Yhetta Gold. I am the issues consultant for One Voice Seniors. Presenting with me is Ivan Hale, the National Secretary of One Voice.

Ms Carol Richardson (Executive Co-ordinator, Canadian Health Coalition): My name is Carol Richardson. I am the Executive Co-ordinator with the Canadian Health Coalition. I have a representative here from one of our national member organizations, Bert Hammer from the National Pensioners and Senior Citizens.

The Chairman: Very good. I have been given three presentations here and at this time I have not had an opportunity to read them. Some of them have just been given to me. They look fairly detailed and I wonder if there is a possibility that you might condense your remarks. If you do, we would of course append the briefs as part of our *Minutes of Proceedings and Evidence* for today. It would allow our members to question you a little more thoroughly. Obviously, if you read them in their entirety it would mean we would spend the entire time listening to them. Ms Usher, would you like to begin?

• 1640

Ms Usher: Yes, thank you, Mr. Chairman. Indeed, we are quite pleased at this stage to be able to come before you and to share some interim conclusions we have come to. The board of the Canadian Council on Social Development last November issued a statement with regard to the impact on social programs and social services of the impending free trade agreement. It was titled *Silence Was Not Enough*. Therefore we proceeded on our own initiative to convene an expert seminar of people across the country. Just at the end of June the results of that seminar were published in a book. We will leave one copy with you for the committee.

There are some conclusions we have come to to date, and we will share them with you today. However, our board thought this matter so serious that it has indeed moved up the fall board meeting from November to September and has planned a workshop at that time. We will be bringing in people to advise us. We will be considering what our position will be. At this point in

[*Translation*]

ou collectivement—et de bien vouloir présenter leur exposé.

Excusez-moi de n'avoir pas pu vous saluer individuellement. Peut-être un représentant du Conseil canadien de développement social pourrait-il se présenter et nous donner les noms de ceux qui l'accompagnent.

Mme Anne Usher (présidente, Conseil canadien de développement social): Merci, monsieur le président. Je m'appelle Anne Usher et je suis présidente du Conseil canadien de développement social. Je suis accompagnée de Terry Hunsley, directeur général.

Mme Yhetta Gold (expert-conseil, One Voice Seniors Network): Je m'appelle Yhetta Gold et je m'occupe du groupe One Voice Seniors. Je suis accompagnée de Ivan Hale, secrétaire national du groupe.

Mme Carol Richardson (coordinatrice administrative, Coalition canadienne de la santé): Je m'appelle Carol Richardson et je suis coordinatrice administrative de la Coalition canadienne de la santé. Je suis accompagnée d'un représentant d'une de nos organisations membres, M. Bert Hammer, du groupe des retraités et des personnes âgées.

Le président: Fort bien. Trois exposés viennent de m'être remis et je dois avouer que je n'ai pas eu le temps de les lire. Certains d'entre eux viennent tout juste d'être remis. Ils ont l'air assez complets et je me demande si vous ne pourriez pas nous les résumer. Dans ce cas-là, nous annexerons évidemment vos mémoires aux *Procès-verbaux et témoignages* de ce jour. Ainsi, les députés auront le temps de vous poser davantage de questions. Et si vous décidez de les lire dans leur intégralité, nous passerons tout notre temps à les écouter. Madame Usher, voulez-vous bien commencer?

Mme Usher: Merci, monsieur le président. Je dois dire que nous sommes heureux de vous présenter les quelques conclusions intérimaires auxquelles nous sommes arrivés. Le conseil d'administration du Conseil canadien de développement social a rendu public en novembre dernier un document sur l'impact que l'accord de libre-échange aurait sur les programmes et services sociaux. Ce document était intitulé: *Silence Was Not Enough*. Nous avons donc de notre propre initiative réuni un groupe d'experts originaires des quatre coins du pays pour analyser ce document. Les résultats de ces discussions ont été publiés dans un livre paru à la fin du mois de juin. Nous vous en remettrons avec plaisir un exemplaire.

L'examen de ce document nous a permis de dégager certaines conclusions dont nous vous ferons part aujourd'hui. Cependant, notre conseil d'administration estimait que cette question était d'une telle importance qu'il a décidé d'avancer sa réunion du mois de novembre au mois de septembre et a décidé d'organiser un atelier à cette date-là. Nous retiendrons les services de conseillers

[*Texte*]

time, we do not have a position for or against. Our concern, however, is that there will be an impact on social services as a result of this agreement and that there will be an impact on social policy affecting Canadians.

We have a couple of recommendations to make to you. Before that I would like to ask Terry Hunsley to elaborate a little bit on what is behind those conclusions and concerns.

Mr. Terrance Hunsley (Executive Director, Canadian Council on Social Development): The seminar that Anne mentioned was held with proponents and opponents of the agreement. The book that was mentioned outlines strong arguments on both sides of the issues. What we have tried to do is not so much to outline all of the arguments as to pull from the arguments, the discussion and the analysis what we think are some basic conclusions, which were generally supported by the seminar. I will just present those in about five basic points, if I may.

One of the general conclusions we drew was that there was not enough attention being given to the issue of the social impact of the agreement. The various statements being made by proponents of the agreement that social programs were never at issue or were in no way affected by the proposed agreement just do not really hold water. We have mentioned a number of instances where contradictory kinds of statements have been made and where the agreement does provide for an impact in a much broader range of programs than is generally considered to be affected.

Specifically, we have been told that the only real impact or possible impact of the agreement for the delivery of social and health services is in what is called the management of health care facilities. We point out in our brief that the very simple title, *Management of Health Care Facilities*, is in fact an almost all-encompassing category that includes practically every kind of social and health service imaginable in the country. From the point of view of management of what may be public programs or private programs, the management of a broad range of programs is opened by the agreement.

The second point to be made is that the agreement does exempt two specific categories of services: child care and child welfare. It does not exempt other social and health services that may be delivered by private sector organizations. We point out that there is a very strong, significant trend in the country, throughout the country, for social and health services to be more and more delivered privately, either by not-for-profit or commercial organizations.

If we measure the agreement in the present-day terms, we may not see an immediate impact on the delivery of social and health services. However, if we look a few years in the future and extend the present trends, we will indeed see an involvement of American interests, not only

[*Traduction*]

et nous y examinerons notre position. Pour l'heure, nous ne sommes pas plus en faveur de cet accord que nous nous y opposons. Nous craignons cependant que cet accord n'ait de graves répercussions sur les services sociaux et sur la politique sociale de notre pays.

Nous vous proposerons deux recommandations. Auparavant, j'aimerais que Terry Hunsley vous parle davantage de notre travail.

M. Terrance Hunsley (directeur général, Conseil canadien de développement social): Le groupe d'experts dont Anne a parlé réunissait des partisans et des détracteurs de cet accord. Le livre auquel Anne a fait allusion fait état des arguments présentés en faveur de l'accord et contre cet accord. Nous n'avons pas cherché à faire la liste de tous les arguments cités mais à en dégager les idées maîtresses et les conclusions qui en ont été tirées, conclusions entérinées en général par ce groupe d'experts. Je vous les présenterai en cinq points.

Nous estimons que l'impact social de cet accord n'a pas suffisamment retenu l'attention. Les partisans de cet accord qui prétendent que les programmes sociaux n'ont jamais fait partie des négociations ou que cet accord n'aura aucune conséquence sur ces programmes sociaux sont de doux rêveurs. Nous citons les fois où des déclarations contradictoires ont été faites et les cas où l'accord aura un impact beaucoup plus général qu'on ne le pensait à l'origine.

Plus précisément, nous avons été informés que le seul impact réel ou éventuel que l'accord pourrait avoir sur les services sociaux serait dans le domaine de la gestion des installations médicales. Dans notre mémoire, nous faisons valoir que cette phrase d'une simplicité élémentaire: *gestion des installations médicales* comprend à peu près tous les services sociaux et médicaux imaginables dans ce pays. Cet accord aura un impact sur tous les programmes, qu'ils soient publics ou privés.

Deuxièmement, l'accord exclut deux catégories de services: les soins dispensés aux enfants et la protection de l'enfance. Ne sont pas exclus les autres services sociaux dispensés par des organismes privés. Nous faisons valoir que ce pays tend de plus en plus vers des services sociaux qui seraient dispensés par le secteur privé, soit par des organismes à but non lucratif soit par des organismes à but lucratif.

Si cet accord est analysé en fonction de la situation actuelle, son impact sur la prestation des services sociaux n'est pas visible immédiatement. Cependant, dans quelques années et vu l'évolution actuelle, les Américains mettront de plus en plus la mainmise non seulement sur

[*Text*]

in the management of a number of health and social services, but also in the actual delivery of those services.

• 1645

We accept what seem to be assurances of government documents, and based also on the analysis of a number of academics, that what are considered to be generally available social and health benefits might not be challenged as trade distorting subsidies subsequent to the agreement. So we are not making the point that medicare or unemployment insurance as programs themselves would necessarily be challenged.

However, we do point out that a good many of the social services and benefits available to Canadians are not generally available. They are delivered on very selective bases. One of the best examples of that is directly in the area of labour adjustment programs.

The unemployment insurance program, as an example, has in the past—and I believe still does in a few instances—provided for a program called work sharing, whereby companies may avoid laying off a number of employees by having a larger number of employees work, say, four days a week and draw unemployment insurance on the fifth day. This is an area that we would say is not a generally available health program and may well be subject to some kind of a challenge.

Another point that we draw from the seminar is that we should not conclude that the free trade agreement simply increases the range of trade taking place across the border from something like 80% now to something like 95% or some such figure later on. It does not sound like much of an expansion of trade, but indeed a clear objective of the agreement is to open up the service sector of trade. So we are talking about an objective of having a much larger pie, if you wish, a much larger total volume of trade taking place between the two countries. We obviously conclude that this does mean a closer integration of the two economies in the future.

There are a number of instances where it is clear already that Canadian social policies and broad public policies have been influenced by a general need to harmonize those policies with those of the United States of America. The best example is the recent tax reform measures introduced by the government, which clearly, and admittedly on the part of the government, were designed in such a way as to harmonize our tax system with that of the United States. I do not think that is being argued on very many fronts. So we generally would conclude that in the future there will be a closer integration of the two economies, and because of that there will be stronger pressure for a harmonizing of public policy generally, including a number of social policy areas.

[*Translation*]

la gestion d'un certain nombre de services sociaux et médicaux, mais également sur la prestation de ces services.

Nous acceptons les garanties données par le gouvernement et par un certain nombre de professeurs selon lesquels les prestations sociales et de santé ne seront pas considérées comme des subventions. Ainsi, nous ne prétendons pas que l'assurance-maladie ou l'assurance-chômage seront nécessairement contestées.

Cependant, nous faisons valoir qu'un grand nombre de services et de prestations sociaux dont peuvent se prévaloir les Canadiens ne sont pas universellement accessibles. Ces services sont dispensés de façon très sélective. Citons comme exemple les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Les programmes d'assurance-chômage, par exemple, prévoyaient par le passé—et continuent de le faire, je crois, dans certains cas—ce qu'on appelle le partage du travail, les compagnies évitant de licencier certains employés en faisant partager le travail à faire par un plus grand nombre d'employés pendant, disons, quatre jours par semaine et en leur versant des prestations d'assurance-chômage le cinquième jour. Voilà un programme qui n'est pas universellement accessible et qui pourrait être contesté.

Troisièmement, il ne faut pas nécessairement conclure que l'accord de libre-échange augmentera nos échanges transfrontaliers et qu'ils passeront de 80 p. 100 à 95 p. 100 ou à peu près. Cela ne semble pas beaucoup, mais cet accord a de toute évidence pour objectif d'ouvrir le secteur tertiaire. Il s'agit donc d'avoir une plus grosse part du gâteau, si vous me permettez cette expression, d'accroître les échanges entre nos deux pays. Nous en concluons que nos deux économies seront davantage intégrées à l'avenir.

Dans certains cas, il est déjà manifeste que les politiques sociales et générales du Canada sont influencées par l'alignement futur de ces politiques sur celles des États-Unis. La récente refonte de notre régime fiscal en est l'exemple le plus probant, le gouvernement admettant sans ambages que cette refonte a été établie de telle façon qu'elle s'aligne sur celle des États-Unis. Je ne pense pas que cela soit beaucoup contesté. Ainsi, nos deux économies seront davantage intégrées à l'avenir et d'importantes pressions se feront sentir pour que nos politiques s'alignent l'une sur l'autre, y compris dans le domaine social.

[*Texte*]

Mr. Chairman, I think those are the general conclusions we drew. There is a final one in relation to labour adjustment. It was not clear to us that there really were sufficient and acceptable plans on the part of the federal government to deal with the labour adjustment issues that everyone generally agrees will be surfacing.

We think the approach that says Canada has a very dynamic labour market and the degree of addition to that dynamism of the labour market caused by the free trade agreement is not such as to cause any great concern about our labour adjustment programs. We are seeing a general movement in the economy that is tending to marginalize on a long-term basis a number of vulnerable groups, and we think the agreement could contribute to that. So there will indeed be a need for better labour adjustment programs.

• 1650

The final point, Mr. Chairman, is that we recognize that in many ways the economy is becoming increasingly international. Canadian governments have in the past qualified their ability to influence international events, essentially saying we have to adjust to what is happening around the world. So the economy is generally becoming international, but at the same time the federal government in the social policy area tends to be trying to push those issues to provincial and local levels of government, and we see a very strange and worrisome divergence there. It would seem rather silly, in fact, that we should be undermining the capacity of the national government to effect broad social programs and policies at a time when we are saying we have to be ready to adjust to international economic events.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hunsley.

Ms Usher: At this point in time, a recommendation we would like to leave with this committee for consideration, based on these analyses to date, is that there be a stronger comprehensive explicit exemption of social services from the agreement. That is extending the one that is already there for child welfare and child care to all, and that would include management of those services.

Second, we recommend that in some way or other the committee find a way to make a clear recognition of the danger that free trade, combined with the Meech Lake accord, privatization and deregulation, all things that are happening in our own environment in Canada, may seriously undermine the national capacity to ensure the social security and well-being of Canadians. I thank you very much.

The Chairman: Thank you very much. Now we go to the seniors. Again, we do have your very elaborately put-together brief and this document here. Once again, it is your prerogative; yours is really quite brief to begin with. But if you wish to condense it even more, we will append

[*Traduction*]

Monsieur le président, voilà les quelques conclusions auxquelles nous sommes arrivés. La dernière porte sur l'adaptation de la main-d'oeuvre. Nous n'avons pas réussi à établir si les plans mis au point par le gouvernement fédéral en la matière suffiront ou seront acceptables, pour faire face aux problèmes qui ne manqueront pas de faire surface, de l'avis général.

Certains disent que le Canada dispose d'un marché du travail très dynamique et que le surcroît de dynamisme que l'accord de libre-échange entraînera ne réussira pas à mettre en cause nos programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre. L'économie tend à marginaliser un certain nombre de groupes vulnérables et nous pensons que l'accord pourrait ajouter à cette marginalisation. Nous devrons donc améliorer nos programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

En fait, monsieur le président, nous constatons que l'économie s'internationalise de plus en plus. Par le passé, les gouvernements canadiens ont peu pesé sur les événements dans le monde, estimant que nous devions nous adapter à ces événements. Ainsi, l'économie s'internationalise, alors que le gouvernement fédéral essaie de se décharger de sa responsabilité sociale sur le dos des autorités provinciales et locales, ce qui donne lieu à des divergences très étranges et inquiétantes. Il serait stupide de limiter le rayon d'action du gouvernement fédéral en matière sociale à une époque où nous devons être prêts à nous adapter à la conjoncture mondiale.

Le président: Je vous remercie infiniment, monsieur Hunsley.

Mme Usher: Nous aimerions maintenant soumettre à votre examen nos recommandations établies en fonction des analyses qui ont été faites jusqu'à présent; premièrement, nous voudrions que les services sociaux soient plus explicitement exclus de l'accord. Tous les services sociaux devraient en être exclus y compris la gestion de ces services, et non pas seulement la protection de l'enfance et les soins dispensés aux enfants.

Deuxièmement, nous voudrions que le Comité reconnaisse que le libre-échange, conjugué à l'accord du lac Meech, à la privatisation et à la déréglementation, événements d'actualité au Canada, risque de saper sérieusement notre aptitude à assurer la sécurité sociale et le bien-être des Canadiens. Je vous remercie infiniment.

Le président: Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux représentants du groupe de personnes âgées. Là encore, nous avons reçu votre mémoire très détaillé ainsi que ce document-ci. Votre mémoire est très court, mais si vous désirez le résumer encore davantage, nous

[*Text*]

it to the *Minutes of Proceedings and Evidence*. It is your option.

Ms Gold: Since we were sent here as representatives of One Voice, the board of directors and certainly our president, Thelma Scambler, who were not able to attend because of the shortness of notice, asked that we do bring to your attention the concerns they have. Although I know we might be a less than satisfactory second choice for the board and for the president, we too have to speak on their behalf today.

Ivan and I will share the presentation. We will be as brief as possible, but the issue certainly demands that we bring their issues for your consideration.

We wanted to explain that One Voice Seniors Network is a non-partisan, national, non-profit organization of seniors working together to make Canada the best possible place to live in and grow older. One Voice links elderly Canadians across the nation, provides information about national matters of concern to seniors, and encourages participation by seniors in decisions that affect them.

The issues of the day are tested through this network. In the case of the Canada-U.S. trade agreement, information has been regularly shared among seniors' networks across Canada. One Voice's policy is to direct its attention to promote the interest and well-being of seniors and, indeed, of all Canadians. We know seniors have differing political affiliations, but in representing this issue to you, One Voice speaks on behalf of our members and seniors of like mind, never pretending to be the only or sole voice of seniors. We are too many and too diverse to be represented by any one organization.

Now I will ask Ivan to continue.

Mr. Ivan Hale (National Secretary, One Voice Seniors Network): One Voice did have an opportunity to appear before the Standing Committee on External Affairs and International Trade last November, followed up by exchanging correspondence with Members of Parliament both provincially and nationally.

• 1655

The conclusion we have had to reach is that we could not support the Canada-U.S. trade agreement at this time, and I would like to highlight some of the reasons why.

1. It is our view that too few persons are adequately informed and that there has not been sufficient discussion among Canadians in order to clarify the issues relating to this particular agreement. A poll published as recently as July 1 by Globe Environics indicated that 40% of those surveyed are against the treaty while 38% are in favour. This divided opinion and ambivalence on such a major piece of legislation which promises to have dramatic effects going far beyond an economic arrangement on the lifestyle of all Canadians is an indicator and a cause for

[*Translation*]

l'annexerons dans son intégralité aux *Procès-verbaux et témoignages* de ce jour. Vous avez le choix.

Mme Gold: Nous représentons ici le groupe La Voix. Le conseil d'administration et notre présidente, Thelma Scambler, qui se trouvent dans l'impossibilité d'être ici en raison du préavis très court qui nous a été donné, nous ont demandé de vous faire part de nos inquiétudes. Même s'il avait mieux valu que le conseil d'administration et sa présidente soient ici aujourd'hui, nous sommes chargés de parler en leur nom.

Ivan et moi vous présenterons notre exposé. Nous serons très brefs, mais l'importance du débat mérite que nous vous fassions part de nos préoccupations.

Le groupe La Voix, Réseau des aînés, est un organisme national non sectaire et à but non lucratif, qui regroupe des personnes âgées oeuvrant pour faire du Canada un havre de vie et de santé. Notre groupe assure le lien entre les personnes âgées du Canada, leur offre des renseignements sur les questions qui les intéressent et encourage leur participation aux décisions les touchant.

Notre réseau discute continuellement des questions d'actualité. Pour ce qui est de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'échange d'informations se fait régulièrement entre réseaux de personnes âgées au Canada. Notre groupe a pour but de promouvoir les intérêts et le bien-être des personnes âgées et de fait, de tous les Canadiens. Nous savons bien que les personnes âgées ont des allégeances politiques différentes mais aujourd'hui, notre groupe parle au nom de nos membres et des personnes âgées qui pensent la même chose de ce sujet, sans prétendre pour autant être le seul porte-parole des personnes âgées. Nous sommes trop nombreux et trop différents pour être représentés par un seul organisme.

Je demanderais maintenant à Ivan de poursuivre notre exposé.

M. Ivan Hale (secrétaire national, Réseau des aînés, La Voix): Notre groupe a comparu en novembre dernier devant le Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international, comparution suivi d'un échange de correspondance avec des députés provinciaux et fédéraux.

Nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne pouvions nous prononcer en faveur de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour l'heure, et nous voudrions vous expliquer pourquoi.

1. Nous estimons que trop peu de personnes ont été suffisamment renseignées sur cet accord et que les Canadiens n'ont pas eu suffisamment l'occasion d'en discuter pour en avoir une opinion claire. D'après un sondage publié le 1er juillet par Globe Environics, 40 p. 100 des sondés se prononçaient contre cet accord alors que 38 p. 100 se prononçaient en faveur de l'accord. Ces divergences d'opinions et cette ambivalence à propos d'un texte de loi aussi important et dont les conséquences sur le style de vie de tous les Canadiens risquent d'être

[*Texte*]

concern and caution. Even the expenditure of an estimated $14 million for public education has not created an awareness or understanding of benefits of this agreement.

2. There has not been sufficient data analysis, though we are well equipped to do such synthesis, analysis, and researching to reach conclusions about the impact of the free trade scenario. A full and comprehensive understanding of the implications of this agreement, in light of Meech Lake, is also necessary.

3. There is a prevailing fear among seniors that our social and health programs will be in jeopardy of being lowered to a standard comparable to that available in the United States. We are a nation recognized for its exemplary universal health care system, paid for through tax dollars. Questions arise about possible threats to nursing homes, the privatization of our health care delivery, the identification of monopolies, the discouragement to non-profit organizations to deliver health care, and deregulations of any aspects of the health care system.

4. The cultural uniqueness of Canada cannot help but be even more influenced by the overpowering size and impact of an increased American presence with additional control over our media, Canadian arts, education, and the publishing industry.

5. There are questions about protection of our natural resources. The Gallup poll released yesterday found that 69% of Canadians polled had questioned the advisability of water exports. Now, if water is not protected under this trade agreement, which other resources are also in jeopardy? We must ask the question.

6. We have grave concerns that the free trade legislation will undermine the authority of the Canadian government and alter the relationship between the federal government and the provinces, as well as of the Cabinet over Parliament.

7. This agreement establishes the authority for decisions in another venue, one which we are not accustomed to. The United States would have the right of final say on many issues which would affect us all, especially internally; things such as water, exports or transfer within Canada, and energy pricing.

8. The senior population has concern for those thousands of individuals whose jobs will be threatened by the implementation of this legislation. Clearly this will hit the hardest on the older worker, those just entering the work force, women, and minorities. This is more than an employment issue, because it affects these people's very lifestyle.

9. One Voice supports the submission made to the Ontario government Standing Committee on Finance and Economic Affairs by the Ontario Coalition of Senior Citizens Organizations made last May which stated, and I quote:

[*Traduction*]

draconiennes, constituent une source d'inquiétude. Même après une campagne d'information qui aura coûté près de 14 millions de dollars, le public connaît toujours mal les avantages que présente cet accord.

2. Les données, chiffres et statistiques de cet accord n'ont pas été suffisamment analysés, même si nous sommes bien armés pour effectuer de telles synthèses, analyses et recherches qui nous permettraient de savoir ce que cet accord nous réserve. Il faut également bien en comprendre les conséquences après la signature de l'accord du lac Meech.

3. Les personnes âgées du Canada craignent que nos programmes sociaux ne soient ramenés au même niveau que ceux des États-Unis. Notre régime universel d'assurance-maladie, financé par le Trésor public, est cité en exemple partout dans le monde. Que deviendront les foyers pour personnes âgées, nos soins de santé seront-ils privatisés, des monopoles seront-ils créés, des organismes à but non lucratif seront-ils découragés et notre régime de soins de santé sera-t-il déréglementé? Voilà les questions que se posent les personnes âgées.

4. Le caractère culturel et unique du Canada ne pourra être que piétiné par l'importance d'une présence américaine accrue qui essaiera de faire mainmise sur nos médias, notre art, notre éducation et notre industrie de l'édition.

5. Nos ressources naturelles seront-elles protégées? D'après le sondage Gallup qui a été rendu public hier, 69 p. 100 des Canadiens estiment que l'eau ne devrait pas être exportée. Or si l'eau n'est pas exclue de cet accord de libre-échange, quelles autres ressources sont également compromises? Cette question doit être posée.

6. Nous craignons énormément que l'accord de libre-échange ne sape l'autorité du gouvernement canadien et ne modifie les rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi qu'entre le Conseil des ministres et le Parlement.

7. Cet accord établit un autre processus de décision, un processus qui nous est inconnu. Les États-Unis auraient le droit de nous imposer des décisions qui nous toucheraient tous, comme l'exportation ou le transfert d'eau et le prix de l'énergie.

8. Les personnes âgées s'inquiètent des milliers de personnes qui perdront leur emploi à la suite de cet accord. Il est manifeste que ce sont les plus vieux, les débutants, les femmes et les minorités qui en souffriront le plus. Ce n'est pas une simple question d'emploi étant donné que ces pertes d'emploi bouleverseront la vie même de ces gens-là.

9. Notre groupe s'associe à la présentation faite en mai dernier par la coalition ontarienne des organismes des personnes âgées devant le Comité permanent de l'Ontario des finances et des questions économiques, permettez-moi de vous en citer un extrait:

[*Text*]

That Canada would ratify an agreement which does not include the critical definition of "unfair subsidies", as it affects Canada's regional environmental, social, and industrial policies of both federal and provincial governments, is a fundamental error. No government ought to sign a Deal which clearly fails to recognize the problems of regional disparity in Canada, our small domestic market, and our tradition of providing help to less fortunate Canadians.

Ms Gold: To conclude, the fact that Canadians across Canada have not had the opportunity to consult on the Canada-U.S. trade agreement and are not full participants in the process is a disappointment to One Voice. Such major legislation requires that constituents be able to question their Members of Parliament about this government's program.

We have attempted here, in the brief time available, to identify the issues that concern One Voice and to express as strongly as they have been expressed to us the thoughts and worries about this agreement on free trade.

• 1700

One Voice wants you to know that seniors are not against change, or more options for employment, or greater horizons for Canadian business, or more development. It is questioning whether this agreement is the optimum we can have and whether sufficient consideration is being given to other options. If this deal is not the best we can offer our populace, why are we in it, and why should we support it?

One Voice does not want us to close without stating that Canada's seniors, some 2.7 million persons, have a huge stake in this country. They have worked, fought, argued, voted, volunteered, saved, and enjoyed Canada. They do not want it to remain the same. They see it as a vibrant, progressive, evolving, participatory nation, with sound basic principles, stated through our provision for those who need special consideration, recognizing differences in regions, cultures, and experiences. This Canadianism is worth protecting. It is our identity. The seniors have told us they want to remain independently and uniquely Canadian.

Throughout our consultation with seniors across Canada, One Voice has encouraged seniors to assess the facts, make their own decisions, and then act as their conscience dictates. One Voice's position is that popular support for this agreement can only be achieved through extending these hearings across Canada so that any interested parties can represent their views, or by holding

[*Translation*]

Ce serait une grossière erreur que de ratifier un accord qui ne définit pas l'expression: «subventions injustes», pour qu'on puisse savoir quelles en seraient les conséquences sur les politiques régionales, environnementales, sociales et industrielles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Aucun gouvernement ne devrait signer un accord qui ne tient pas explicitement compte des disparités régionales, de la petitesse de notre marché intérieur et de l'aide traditionnelle que nous accordons aux Canadiens moins bien nantis.

Mme Gold: En conclusion, notre groupe est déçu de ce que les Canadiens n'aient pas été consultés et ne puissent participer pleinement à ce processus. Les électeurs devraient pouvoir interroger leur député sur ce texte de loi qui est d'une importance capitale.

Nous avons essayé très brièvement de cerner les questions qui préoccupent le plus notre groupe et d'exprimer, comme elles nous ont été rapportées, des pensées et préoccupations que suscitent chez les personnes âgées cet accord de libre-échange.

Notre groupe veut que vous sachiez que les personnes âgées ne s'opposent pas au changement, à la multiplication des possibilités d'emploi, à l'élargissement des horizons commerciaux ou à un essor accru. Notre groupe se demande si cet accord constitue vraiment un point d'orgue et si l'on a suffisamment étudié les autres options qui s'offraient à nous. Si cet accord n'est pas le meilleur que nous puissions offrir à la population du Canada, pourquoi le ratifions-nous, pourquoi devrions-nous y consentir?

En conclusion, les personnes âgées du Canada, dont le nombre atteint à 2,7 millions de personnes environ, ont des enjeux énormes dans ce pays. Ils y ont travaillé, ils se sont battus pour leur pays, ils ont eu des discussions à propos du Canada, ils ont voté, ils se sont portés volontaires, ils ont sauvé le Canada et ils l'ont apprécié. Ils veulent que le Canada change. Pour eux, le Canada est un pays dynamique, progressiste, changeant et participatif, ayant des principes sains, qui accorde une attention spéciale à ceux qui en ont besoin, qui reconnaît les disparités régionales, les différences de cultures et d'expériences. Nous devons protéger ces particularités canadiennes. C'est notre identité. Les personnes âgées nous ont dit qu'elles veulent demeurer indépendantes et typiquement canadiennes.

Lors des consultations que nous avons tenues avec les personnes âgées dans tout le pays, notre groupe les a encouragées à évaluer les faits, à prendre leurs propres décisions et à agir selon leur conscience. Nous pensons que cet accord ne peut être entériné qu'en organisant ses audiences dans tout le pays pour que tous les intéressés puissent présenter leur point de vue ou en déclenchant

[*Texte*]

a general election. Without either, One Voice cannot support this particular proposal for legislation.

Ms Richardson: Mr. Chairman, some of the points we were going to make have been by Mr. Hunsley, from the Canadian Council on Social Development.

The first point we wanted to make as a national coalition is that our membership is very concerned that the committee is not travelling across Canada. That is the first message I would like to bring to the committee today. We feel it is very important for the committee to travel across Canada to hear Canadians' opinions on this.

Just to describe our organization a bit, the Canadian Health Coalition is a diverse and broadly based coalition of national organizations and provincial coalitions that banded together over 8 years ago to demonstrate their concern about Canada's health care system. Currently our membership consists of over 32 national organizations. Our national members include organizations such as health-practitioner groups, consumers, the co-operative movement, churches, and senior citizens. All funding for our activities is obtained from membership donations.

We have a dual mandate. The first part of it is to prevent further erosion of the fundamental medicare principles of universal coverage, comprehensive services, portable benefits, accessible services, and nonprofit public administration. The second part of our mandate is to encourage improvements in health care by placing a greater emphasis on community-based non-institutionalized care.

I would like to make just five points. The first one concerns free trade and medicare.

We believe Canada has a fiscal capacity to continue to support medicare as a universal social program. We do not agree that this fiscal capacity would be endangered if Canada does not enter into a free trade agreement. The National Anti-Poverty Organization, one of our members, has stated that the free trade agreement is of negligible value to consumers and what little value it does have will be of great expense to the poor. According to a literature review, there is a direct link between poverty and poor health. If the free trade agreement makes the poor poorer, the end result will be higher medicare costs. This means both Canada's poor and its medicare system will be adversely affected by this agreement.

The second point we wanted to make concerns national health policy and the Canada Health Act. It is a common perception that medicare and other universal social policies are the pillars of Canadian identity; the basic elements of social cohesion that make Canada a society distinct from the U.S.

• 1705

One of our major concerns about the free trade agreement is the inclusion of the management of health

[*Traduction*]

des élections générales. Dans le cas contraire, notre groupe ne peut accorder son appui à ce projet de loi.

Mme Richardson: Monsieur le président, certains des points que nous voulions aborder l'ont été par M. Hunsley, du Conseil canadien de développement social.

Premièrement, notre coalition est une coalition nationale, et nos membres s'inquiètent de ce que le comité ne tienne pas d'audiences à travers le pays. Voilà la première observation que je voudrais vous faire aujourd'hui. Nous estimons qu'il est capital que le comité se déplace aux quatre coins du pays pour entendre ce que les Canadiens pensent de cet accord.

La Coalition canadienne de la santé est une coalition qui regroupe diverses organisations nationales et coalitions provinciales qui ont décidé, il y a plus de huit ans, de se constituer en coalition nationale pour pouvoir exprimer leurs inquiétudes à propos du régime de soins du Canada. À l'heure actuelle, notre coalition regroupe plus de 32 organismes nationaux. Nos membres comprennent des organisations comme les groupes de praticiens, les consommateurs, le mouvement coopératif, les églises et les personnes âgées. Toutes nos activités sont financées par les cotisations de nos membres.

Nous avons un double mandat. Nous avons pour but de lutter contre toute nouvelle érosion des principes fondamentaux que sont la protection universelle, le nombre de services offerts, la transassurabilité des prestations, l'accessibilité des services et l'administration publique à but non lucratif. Nous avons aussi pour mandat d'encourager toute amélioration pouvant être apportée au régime de soins en mettant davantage l'accent sur les soins dispensés en milieu communautaire.

Je voudrais faire cinq observations. La première porte sur le libre-échange et l'assurance-maladie.

Nous estimons que le Canada peut, financièrement parlant, continuer de financer nos programmes sociaux universels. Nous ne pensons pas que le Canada souffrirait sur le plan financier si cet accord n'était pas ratifié. L'Organisation nationale de lutte contre la pauvreté, un de nos membres, a déclaré que l'accord de libre-échange est d'une valeur négligeable aux yeux des consommateurs et que le peu de valeur qu'il présente se réalisera sur le dos des pauvres. Selon un article, il existerait un lien direct entre la pauvreté et la mauvaise santé. Si l'accord de libre-échange appauvrit les pauvres, les soins de santé seront plus élevés. Ainsi, tant les pauvres du Canada que son régime de soins seront compromis par cet accord.

Ma deuxième observation porte sur notre politique nationale de santé et la Loi canadienne sur la santé. Chacun estime que l'assurance-maladie et les autres programmes sociaux universels constituent les piliers de l'identité canadienne, les éléments d'une cohésion sociale qui distingue le Canada des États-Unis.

Ce qui nous préoccupe le plus au sujet de l'accord de libre-échange, c'est la disposition relative à la gestion des

[*Text*]

care facilities. When this term is view outside of the various components that bind our medicare system together, the possiblity of U.S. management appears not to be a major issue.

However, this factor must be examined in terms of the erosive forces currently affecting medicare, combined with the knowledge that the elements separating universal social programs cannot be removed without negatively affecting the structure as a whole. There has been limited public analysis of what constitutes a health care facility. As few Canadians receive health care services by their family physician in their home, the American management of health care facilities will be possible everywhere Canadians receive health care services.

The third point has to do directly with the commercialization within the medicare system. Many have stated that commercialization of our medicare system is impossible because of the legislation that protects it. In monitoring provincial adherence to the terms and conditions of the Canada Health Act, we have found this federal legislation is very weak and needs major amendments to make Americanization of medicare an impossibility.

When the Canada Health Act was made law, it was supported by all political parties. The act lists the criteria Canada's provinces are to follow in order to receive the federal cost-shared funds for their medicare system. Those criteria are the same criteria I listed as part of the Canadian Health Coalition mandate.

We are finding that the current federal government and some provincial governments have reneged on their responsibilities under the Canada Health Act. This withdrawal of support has created major problems, and the American management clause in the free trade agreement represents one more burden on an already overstressed and unpoliced system.

The fourth comment directly concerns health facility management and the cost of administration fees within both the American and Canadian health care systems. In Canada, health facility management costs associated with medicare services are paid for by our tax dollars. Our record for health administration costs is quite good. In a report presented by health economists from the University of Ottawa, it was cited that administration costs in Canada are from 2% to 5% of total expenditures whereas in the United States they are 16% or more.

Although Americans pay more for the management of their health care facilities, they receive fewer health care services. However, these higher costs do not mean more Americans actually benefit. Today over 35 million Americans have no health insurance and 50 million have inadequate protection.

[*Translation*]

services de santé. Si l'on ne tient pas compte des divers éléments qui constituent notre régime d'assurance-santé, le risque d'une gestion par les États-Unis ne présente pas de gros problèmes.

Toutefois, il faut examiner ce facteur en fonction des forces qui s'exercent actuellement contre l'assurance-santé, et en tenant compte aussi du fait que l'on ne peut pas supprimer l'un des éléments qui distingue les programmes sociaux universels sans ébranler toute la structure de notre politique sociale. On a peu examiné la définition d'une installation médicale. Étant donné que peu de Canadiens sont soignés chez eux par leur médecin de famille, les Américains pourront gérer nos installations de services médicaux partout où les Canadiens reçoivent des soins de santé.

Le troisième point porte directement sur la commercialisation du régime d'assurance-santé. Bien des gens ont déclaré que cette commercialisation était impossible en raison de la législation qui protège le régime. Lors des contrôles visant à déterminer si les provinces respectent les modalités de la Loi canadienne sur la santé, nous avons constaté que cette loi fédérale est très faible et qu'elle doit être modifiée de façon fondamentale pour empêcher l'américanisation de l'assurance-santé.

Au moment de son adoption, la Loi canadienne sur la santé a obtenu l'appui de tous les partis politiques. Cette loi énumère les critères que doivent remplir les provinces canadiennes pour avoir droit au financement du gouvernement fédéral dans le cadre du partage des coûts du régime de l'assurance-santé. Ce sont les mêmes critères qui font partie intégrante du mandat de la «Canadian Health Coalition» dont j'ai déjà parlé.

Nous constatons que le gouvernement fédéral actuel et certains gouvernements provinciaux n'ont pas rempli leurs obligations aux termes de la Loi canadienne sur la santé. Ce manque d'appui a suscité de sérieux problèmes, et la disposition de l'accord de libre-échange relative à la gestion américaine constitue un fardeau supplémentaire pour un système déjà accablé et mal contrôlé.

En quatrième lieu, il faut signaler la gestion des installations de santé et le coût des droits d'administration des régimes de santé américains et canadiens. Au Canada, les frais de gestion des installations de santé liés aux services d'assurance-santé sont payés grâce aux deniers publics. Notre bilan est assez bon à cet égard. Dans un rapport présenté par des économistes de la santé de l'Université d'Ottawa, on peut lire que les frais d'administration représentent au Canada de 2 à 5 p. 100 des dépenses totales, contre 16 p. 100 ou plus aux États-Unis.

Même si les Américains payent plus cher la gestion de leurs installations de santé, ils ont droit à moins de services dans ce domaine. Toutefois, ces frais supérieurs ne signifient pas qu'un plus grand nombre d'Américains en profitent réellement. À l'heure actuelle, plus de 35 millions d'Américains n'ont pas l'assurance-maladie et 50

[*Texte*]

One-third of the uninsured are children aged 18 and under. With our rapidly aging population, Canada must ensure that all public funds are spent wisely. The CHC fails to understand why American management of health care facilities should be part of Canada's free trade agreement.

Hospitals are now receiving about 40% of the $50.4 billion Canada is expected to spend on health care this year. Our concern about the involvement of American management in Canadian hospitals is justified. For example—and I have a few examples here—in Toronto, St. Michael's Hospital is considering running a medical clinic with a private sector company. It is also examining ways of increasing revenues from U.S. and other foreign patients to pay on a private-service basis. Hawkesbury General Hospital in Ontario is managed by American Medical International. A review of the investigative literature concerning American health care shows conclusively that companies such as AMI do not derive their profits from superior efficiency but from systematically applying profit-maximizing commercial strategies.

Even if these American companies claim to be operating within non-profit parameters, why should public funds be used to pay management fees? Hospitals should be administered in an efficient manner by a non-profit public authority. Any funds saved through efficient hospital management should be returned to the medicare system to be used to provide more services. Public health care funds should not be going to the U.S. in the form of management fees.

Recently a London, Ontario, hospital was forced by the Ontario government to eliminate a scheme whereby American patients were to receive preferential treatment. This scheme was part of a proposal by the Hospital Corporation of America to finance a large addition to the university hospital in London.

• 1710

The last point we would like to make concerns changes in jurisdiction. When we look at the clause concerning health facility management in the free trade agreement, and some of the correspondence we have had with the federal health minister, we are basically confused.

Through our correspondence with the federal health minister, the CHC has been informed that decisions concerning provincial medicare plans are totally within the realm of provincial jurisdiction.

[*Traduction*]

millions d'entre eux jouissent d'une protection insuffisante.

Un tiers des personnes non assurées sont des enfants de 18 ans et moins. Compte tenu du vieillissement rapide de notre population, le Canada doit faire en sorte de dépenser judicieusement les deniers publics. Notre groupe ne comprend pas pourquoi la gestion par les Américains des services de santé est prévue dans l'accord de libre-échange du Canada.

Les hôpitaux touchent actuellement près de 40 p. 100 des 50,4 milliards de dollars que le Canada est censé consacrer aux soins médicaux cette année. Notre préoccupation à l'égard de la participation des Américains à la gestion des hôpitaux canadiens est donc justifiée. Par exemple—et j'en ai quelques-uns à vous citer—à Toronto, l'hôpital St. Michael's envisage d'exploiter une clinique médicale de concert avec une entreprise privée. Il examine également des moyens d'accroître les frais exigés des patients américains et autres patients étrangers qui paient les services privés. L'hôpital général de Hawkesbury, en Ontario, est dirigé par la société «American Medical International». L'examen des documents d'enquête portant sur les services de santé américains révèle de façon concluante que des sociétés comme l'AMI ne tirent pas leurs bénéfices d'une efficacité maximale, mais de l'application systématique de stratégies commerciales visant à maximiser les profits.

Même si ces sociétés américaines prétendent être exploitées sans but lucratif, pourquoi consacrer des deniers publics au paiement de droits de gestion? Les hôpitaux devraient être gérés de façon efficace par un organisme public sans but lucratif. Tous les fonds économisés grâce à une saine gestion des hôpitaux devraient être reversés dans le régime d'assurance-santé en vue d'offrir d'autres services. Les fonds alloués à la santé publique ne devraient pas profiter aux États-Unis sous forme de droits de gestion.

Il y a quelques temps, un hôpital de London, en Ontario, a été obligé par le gouvernement ontarien de supprimer un programme en vertu duquel les patients américains avaient droit à un traitement préférentiel. Ce programme était prévu dans le cadre d'une proposition de la «Hospital Corporation of America» en vue de financer la construction d'une vaste aile à l'hôpital universitaire de London.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots au sujet des changements de compétence. Lorsque nous examinons la disposition de l'accord de libre-échange relative à la gestion des installations médicales, et la correspondance que nous avons eue avec le ministre fédéral de la Santé, nous avons beaucoup de mal à y voir clair.

Dans cet échange de lettres, la Coalition a été informée que les décisions relatives aux régimes provinciaux d'assurance santé relèvait entièrement de la compétence provinciale.

[*Text*]

Given this federal position, we fail to understand how the free trade agreement can mandate the provinces to permit American management companies to compete with Canadians for the management of health care facilities. The Canadian Health Care Coalition is on record as encouraging the provinces to pass legislation which negates any influence the health care facilities management clause will have on provincial health care systems.

Recently the Ontario government has complied with our request via the tabling of the health facilities legislation.

In conclusion, we would like to say that Bill C-130, as implementing legislation for the free trade agreement, represents a process whereby Canada will be forced to make major concessions in areas critical to the continued viability of our medicare system. Further, the net effect of the encroachment on provincial jurisdiction will, in effect, cripple any provincial government's attempt to expand the range of existing universal social programs.

The Canadian Health Coalition sees a direct link between the provision of social programs and the maintenance of a healthy Canadian population. Not only will the free trade agreement damage existing programs, but it will negate the expansion of several programs. Due to these factors, we feel we cannot support Bill C-130. Thank you.

The Chairman: Your condensation of a very lengthy brief is greatly appreciated. In fact, the three presentations have been most interesting. I thank you for coming together, because obviously there are some similarities in the briefs.

We will go now to Mr. Allmand to begin questioning. It is difficult, I know sir, with 10 minutes, but we will see what we can do.

Mr. Allmand: Thank you. I want to welcome the groups here and I will do my best in the short time I have at my disposal.

I once again refer to a statement the president of the president of the United Steelworkers of America made at a seminar on this agreement in Washington. He said the free trade agreement is a cover for a right-wing conservative agenda. By the way, in the United States, when they say conservative, they mean small "c" conservative. But a right-wing conservative agenda, because the agreement gives priority to an unfettered free market economy which, he said, provides pressures leading to the lowest common denominator in wages and benefits. So that is a very succinct analysis from his point of view.

[*Translation*]

Étant donné la position du gouvernement fédéral, nous ne comprenons pas comment l'accord de libre-échange peut obliger les provinces à permettre à des sociétés de gestion américaines de concurrencer les Canadiens pour la gestion des installations de soins de santé. La Canadian Health Care Coalition a ouvertement encouragé les provinces à adopter des lois en vue de contrecarrer toute incidence que la disposition relative à la gestion des installations médicales aura sur les régimes provinciaux de soins de santé.

Dernièrement, le gouvernement de l'Ontario a accédé à notre demande en déposant le projet de loi sur les installations médicales.

Pour conclure, je dirai que le projet de loi C-130, visant à mettre en oeuvre l'accord de libre-échange, est à notre avis un processus grâce auquel le Canada sera obligé de faire de grandes concessions dans des secteurs qui revêtent une importance cruciale pour la viabilité future de notre régime d'assurance-santé. En outre, l'empiètement sur la compétence provinciale aura pour effet de paralyser toute initiative des gouvernements provinciaux en vue d'élargir la gamme des programmes sociaux universels actuels.

Notre groupe estime qu'il existe un rapport direct entre l'exécution des programmes sociaux et le maintien d'une population canadienne en bonne santé. Non seulement l'accord de libre-échange fera du tort aux programmes en vigueur mais il entravera toute expansion future de plusieurs programmes. Compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi C-130. Je vous remercie.

Le président: Nous vous savons gré d'avoir résumé un mémoire assez long. En fait, les trois exposés ont été des plus intéressants. Je vous remercie d'avoir comparus ensemble, car il existe de toute évidence des similitudes dans vos trois mémoires.

Nous commencerons donc par M. Allmand. Je sais qu'il est difficile de poser ses questions dans un délai de 10 minutes, mais nous verrons ce que nous pourrons faire.

M. Allmand: Merci. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux groupes de témoins d'aujourd'hui et je ferai mon possible pour respecter le bref délai qui m'est imparti.

Je veux revenir à nouveau sur une déclaration faite par le président des Métallurgistes Unis d'Amérique lors d'un colloque sur cet accord tenu à Washington. Il a déclaré que l'accord de libre-échange sert de couverture à un programme de la droite conservatrice. Soit dit en passant, aux États-Unis, lorsqu'on parle des conservateurs, on veut dire conservateurs avec un petit «c». C'est un programme de la droite conservatrice parce que l'accord donne la priorité à une économie de marché libre absolue, ce qui, selon lui, exercera des pressions pour en arriver au plus petit dénominateur commun sur le plan des salaires et des avantages sociaux. Il s'agit-là d'une analyse très succincte de son opinion.

[*Texte*]

On the other hand, you have the report of the Economic Council on the agreement, its assessment of the agreement which was published on April 13. And while it points out that there will be a moderate increase in jobs over the 10-year period, they also make clear that there will be considerable change-over, particularly change-over from industrial-type jobs to service-type jobs.

The problem is that most of those industrial jobs are unionized, are full-time and with benefits, while a lot of the service jobs are without union, very often at minimum wage, are part-time and temporary. And all that goes along with this new phenomena of contracting out entire types of services from main firms, by hospitals, social agencies, governments and industry.

This morning, when we were discussing this with NAPO, what they see happening is that although more jobs might be created, there will be a larger number of working poor because they are in these kinds of jobs. We also have the phenomena of the growing number of what they call displaced older workers, workers over 50 to 55, who can no longer get back in the system.

You have that happening, and then you have in this new, massive U.S.-Canadian economy, a more competitive economy where, of course, companies will be trying to lower their costs to compete. Canadian firms will say I have to compete with this American firm in the Canadian market because there are no tariffs and so on, cutting costs, cutting wages if possible, fighting tax increases. So you have all these things happening.

• 1715

I would like to know whether in your experience you can confirm or deny this sort of trend that both the president of the United Steelworkers sees happening and that I was referring to coming out of the Economic Council report, the part-time jobs, the displacement of older workers, this whole idea that you might have more jobs in the figures but a population that is no richer than they were on welfare and a growing gap between rich and poor.

I could put it to any of the three groups, but maybe the Council on Social Development might like to respond first and just comment on what I see developing out of this agreement.

Mr. Hunsley: Just a couple of comments in response to that. There are two fairly strong trends, and I think you have really touched on both of them that seem to be going on in the labour market.

[*Traduction*]

D'autre part, il y a l'évaluation de l'accord faite par le Conseil économique dont le rapport a été publié le 13 avril dernier. Et même s'il signale que le nombre d'emplois augmentera de façon modeste au cours des dix prochaines années, il stipule également qu'il y aura énormément de transferts, surtout des emplois industriels aux emplois dans le secteur des services.

Le problème vient de ce que, dans la plupart des cas, les emplois dans l'industrie sont syndiqués, à plein temps et accompagnés d'avantages sociaux, tandis qu'un grand nombre des emplois dans le secteur des services ne sont pas syndiqués, sont souvent à temps partiel et temporaires et rémunérés au salaire minimum. Et tout cela marche de pair avec le phénomène récent des contrats passés pour toutes sortes de services par des entreprises principales, des hôpitaux, des organismes sociaux, les gouvernements et l'industrie.

Au cours de nos délibérations ce matin, les représentants de l'ONAP nous ont dit, que, d'après eux, même si de nouveaux emplois seront créés, le nombre de pauvres qui travaillent augmentera parce qu'ils occupent ce genre d'emplois. Il faut tenir compte également du nombre croissant de ce que l'on appelle les travailleurs âgés déplacés, à savoir les travailleurs de plus de 50 à 55 ans qui ne peuvent plus réintégrer le marché du travail.

En même temps que tous ces phénomènes se produisent, on veut créer cette énorme nouvelle économie canado-américaine, une économie plus concurrentielle où, bien entendu, les entreprises chercheront à réduire leurs frais pour soutenir la concurrence. Les entreprises canadiennes se diront qu'elles doivent faire concurrence à une entreprise américaine sur le marché canadien puisqu'il n'y aura plus de droits de douane et autres, et elles devront donc réduire leurs frais, diminuer les salaires si possible, et s'opposer à toute augmentation d'impôt. Il va donc se passer toutes sortes de choses.

Je voudrais savoir si, d'après votre expérience, vous pouvez confirmer ou non cette tendance que le président des Métallurgistes Unis et le Conseil économique semblent voir se dessiner, c'est-à-dire les emplois à temps partiel, le déplacement des travailleurs âgés, tout le principe selon lequel le nombre d'emplois augmentera peut-être en chiffres, mais que la population ne sera pas plus riche que si elle touchait des prestations d'assistance sociale et enfin, que l'écart s'élargira entre riches et pauvres.

Je pourrais poser la question à n'importe lequel d'entre vous, mais le représentant du Conseil de développement social voudra peut-être y répondre en premier en me disant ce qu'il pense de mon évaluation de la situation.

M. Hunsley: J'ai deux remarques à faire pour répondre à cela. Il existe deux tendances assez nettes sur le marché du travail, et vous avez effectivement parlé des deux.

[*Text*]

There are some very good jobs being developed. It is hard to discern from the information exactly why those jobs are developing, although it is probable that a certain portion of those good jobs are developing because of the system of contracting out, as you mentioned, of either some large industry or large public institutions. During the early 1980s, there were also quite a lot of mergers and takeovers of companies leading to golden handshake arrangements, which sometimes had as a part of that quite a lucrative contract for what really became a new job, in a sense—people moving out of larger companies into consulting roles and things like that.

There is a trend that a number of good jobs are being formed. There is also a strong trend for a large number of very low-paying jobs being developed, and that comes from two sources. One is just the general growth in the service industry itself, and the other is the cut-out process of adjustment you have mentioned.

In fact, there was a study done in the U.S. a few years ago on workers who were displaced from the steel industry. It showed that the those workers displaced during the recession who got new jobs tended to get them at lower pay levels and in the service area.

There are a number of forces in the economy leading to the development of jobs, which are not transitory, student type, temporary jobs or entry level jobs from which there is a career path, but in fact a large number of working poor type of jobs. We estimate there are somewhere around a million people who are working full-time year-round at about the minimum wage and probably another million who are working within a couple of dollars an hour of that figure.

Since the minimum wage has been frozen by most provincial governments from the mid-1970s through to the mid-1980s, it has lost an awful lot of its purchasing power relative to the average wage. In fact, what we are seeing is a bit of a divergence in the overall labour force between what used to be fairly middle-range jobs that are falling down toward the lower end range and a few that are moving upwards. So we are seeing some divergence in that area.

Reinforcing that trend is a kind of trend we are starting to see in the social area, particularly in marriages, in couples. We are seeing a lot more families with two earners, and there is kind of a trend to reinforce the divergence in income levels. In other words, low earners tend to marry low earners a little more, and high earners are tending to marry high earners. So we are seeing a bit of a divergence. That may mean that we will have a long term problem where people have jobs, and jobs are available, but those jobs are not paying them enough to live over the poverty line.

[*Translation*]

De très bons emplois sont en cours de création. Il est difficile de déterminer, d'après les renseignements disponibles, pour quelles raisons exactes ces emplois se créent, même s'il est probable qu'une certaine partie de ces bons emplois découlent du système des contrats, comme vous l'avez dit, ou d'une industrie assez vaste ou d'importantes institutions publiques. Au début des années 1980, on a assisté également à un grand nombre de fusions et d'acquisitions d'entreprises, ce qui a donné lieu à l'octroi d'importants avantages, dont parfois un contrat lucratif pour ce qui pouvait constituer dans un certain sens un nouvel emploi—des travailleurs qui quittaient des grandes entreprises pour devenir consultants et autres.

La tendance est à la création d'un certain nombre de bons emplois. Il existe également une forte tendance à l'égard de la création d'un grand nombre d'emplois très mal rémunérés, ce qui est dû à deux choses. D'une part, la croissance générale de l'industrie des services proprement dite, et d'autre part, le processus d'adaptation dont vous avez parlé.

En fait, on a effectué il y a quelques années aux États-Unis une étude sur les travailleurs déplacés de l'industrie de l'acier. Elle a révélé que les nouveaux emplois trouvés par les travailleurs déplacés au cours de la récession étaient en général moins bien rémunérés et dans le secteur des services.

Un certain nombre de forces économiques s'exercent en vue de créer des emplois, qui ne sont ni provisoires, ni pour les étudiants, ni temporaires, ni des postes au niveau le plus bas dans une branche où il est possible de faire carrière, mais en fait, il s'agit d'un grand nombre d'emplois pour travailleurs pauvres. D'après nos estimations, il y a près d'un million de personnes qui travaillent à plein temps toute l'année, au salaire minimum, et un autre million environ qui travaillent pour deux dollars de plus de l'heure.

Puisque le salaire minimum a été gelé par la plupart des gouvernements provinciaux entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980, celui-ci a perdu une grande partie de son pouvoir d'achat par rapport au salaire moyen. En fait, il existe actuellement une différence dans l'ensemble de la population active entre des emplois qui, traditionnellement, étaient de niveau intermédiaire et qui tombent vers le bas de l'échelle, et quelques autres dont le niveau est relevé. Il y a donc des écarts dans ce domaine.

Une nouvelle tendance qui se dessine dans le domaine social, et surtout sur le plan matrimonial, vient renforcer cette tendance. Nous voyons aujourd'hui beaucoup plus de familles dont les deux conjoints travaillent, et il existe une sorte de tendance selon laquelle l'écart dans le niveau des revenus s'affirme. Autrement dit, les gagne-petit épousent en général plus souvent des personnes de la même condition qu'eux et il en va de même pour les personnes à revenu élevé. Là encore, donc, l'écart se creuse. Nous risquons de nous trouver confrontés à un problème à long terme, puisque les gens auront un emploi, et les emplois seront disponibles, mais leur

[*Texte*]

• 1720

Mr. Allmand: If we lose control over our economy or we have a lesser control of our economy, which seems to me will evidently happen under this agreement, we are going to be in an economy with the United States, which is 10 times larger in population and maybe in economic strength even larger. How do we take corrective action?

As I say, you try to take corrective action through your provincial or federal governments by bringing in new social programs, but the Canadian companies and the firms which would have to pay those taxes say, look, I have to compete with this company in Syracuse or a company in Boston that is selling into my Canadian market just over the border, and they do not have all those things.

If you keep piling these new taxes on me to do something about the working poor or these older workers, I will move to Burlington, Vermont, or I will go to Plattsburgh, New York, or to Buffalo, or some place like that. How do you take corrective action if you are caught in this type of free trade economy?

Ms Usher: I would add that we are concerned also, if things are perhaps a little bit more positive than that, with what happens to Canada's wealth. We are concerned about Canadian's continued ability to make the social decisions to redistribute that wealth, as we have done in the past to some extent.

We are very concerned that we have the ability in a new arrangement with the United States to continue to do that, to have the autonomy.

Mr. Allmand: Did you want to say something?

Ms Gold: No, I was agreeing with what was said. I think that is a very valid point.

Mr. Allmand: I think the Health Coalition would like to say something.

Ms Richardson: There were just two points that we had. First of all, in our brief we did say that there is a direct link between low income and health status, and as the income of the population decreases, as it would with a return to more service industry-type jobs, the costs within the medicare system would increase.

The other point that we did not make in our brief, which I think is important to make, concerns benefit plans. When there is a move to lower-paid service industry jobs, we find there is no negotiation for benefit plans, such as dental plans. Of course, dental health is also related to general health and use of the health service system. Also, higher-paid workers usually either have negotiated through their union or otherwise to have their

[*Traduction*]

rémunération ne sera pas suffisante pour permettre leur de vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

M. Allmand: Si le contrôle de notre économie nous échappe totalement ou en partie, ce qui sera manifestement le cas au terme de cet accord, d'après moi, nous allons devoir partager notre économie avec les États-Unis, dont la population est dix fois plus importante et la puissance économique encore davantage. Que faut-il faire pour y remédier?

Je le répète, on essaie d'y remédier par l'entremise des gouvernements fédéral ou provinciaux en proposant de nouveaux programmes sociaux, mais les entreprises canadiennes qui devront payer ces impôts se disent qu'elles vont devoir soutenir la concurrence d'une société de Syracuse ou de Boston qui vend ses produits sur leur marché canadien de l'autre côté de la frontière, sans devoir payer tous ces impôts.

Si on continue à les imposer pour venir en aide aux travailleurs pauvres ou aux travailleurs âgés, elles vont décider de déménager à Burlington, au Vermont ou à Plattsburgh, dans l'État de New York, ou encore à Buffalo. Que peut-on faire pour sortir de cette situation si l'on est pris dans ce genre d'économie de libre-échange?

Mme Usher: J'ajoute que la richesse du Canada nous préoccupe également, même si les choses ne sont pas tout à fait aussi noires que vous le dites. Nous sommes préoccupés par l'aptitude des Canadiens à prendre des décisions sociales en vue de redistribuer ces richesses, comme nous l'avons fait dans une certaine mesure par le passé.

Nous tenons absolument à pouvoir continuer à le faire, à jouir de cette autonomie, dans le cadre d'un nouvel accord conclu avec les États-Unis.

M. Allmand: Vouliez-vous dire quelque chose?

Mme Gold: Non, je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. C'est un argument très valable, à mon sens.

M. Allmand: La représentante de la Coalition aimerait dire quelque chose.

Mme Richardson: J'aimerais faire deux commentaires. Tout d'abord, nous avons déclaré dans notre mémoire qu'il existe un rapport direct entre les bas revenus et la santé des gens, et au fur et à mesure où le revenu de la population va diminuer, ce qui sera le cas si on en revient à des emplois comme ceux de l'industrie des services, le coût du régime d'assurance-santé augmentera.

L'autre commentaire que nous n'avons pas fait dans notre mémoire et qui est important, à mon avis, porte sur les régimes d'avantages sociaux. Lorsqu'on se dirige vers des emplois de services mal rénumérés, on constate qu'il n'y a aucune négociation pour les régimes d'avantages sociaux, comme les régimes dentaires. Bien entendu, la santé dentaire est également liée à la santé générale et à l'utilisation du régime des soins médicaux. En outre, les

[*Text*]

health care premiums—we still have health care premiums paid for in a number of provinces.

We are finding, and I believe that the National Anti-Poverty Organization has found this, too, that if there is a loss of coverage for health insurance premiums—some provinces offer subsidy for health insurance premiums—people working in that service industry feel that they cannot afford even a subsidized rate. They simply do not pay those health care premiums and are not using doctor services and hospital services when they should. So it is very dangerous.

Mrs. Collins: I, too, would like to welcome the groups here today and I am certainly aware of the good work that the Canadian Council on Social Development has done on many issues.

I would say, just generally speaking, I disagree, both with the conclusions and the fears which the groups have put forward today. Now, I realize this may come from perhaps a different point of view on some of these kinds of issues.

I would like to explore several areas which you brought up in your briefs. Several of the groups have mentioned their concerns about the health care facilities management services and, because that is included, some of the potential consequences of that. My questions are probably to the Health Council, or perhaps One Voice may want to respond as well.

First of all, are you aware that there is nothing in the agreement that requires provinces—and provinces are the deliverers of health care services in Canada—to privatize their services in any way? Basically, it is up to a province. If a province decides that within a certain sector of health care they want to open it up to the private sector, that is a decision made by the province.

• 1725

Are you aware as well that there is nothing in this agreement that requires a province, if they decide to do that, to procure equally from Canada or U.S. sources? The procurement provisions of the agreement do not apply to provinces. Are you aware of that?

Ms Richardson: The comment we would like to make is that we are concerned about the negotiation process that has been going on for quite some time. We are aware of that, and we are also aware that, through our urging and through other factors, Ontario has seen fit to put that clause specifically into a piece of legislation. That makes us rather curious.

Mrs. Collins: Provinces are quite within their mandate to say they can have a "Canada first" procurement policy.

[*Translation*]

travailleurs les mieux rénumérés ont en général négocié par l'entremise de leur syndicat ou d'une autre façon le paiement de leur prime d'assurance-santé. Ce système existe encore dans certaines provinces.

Nous constatons, et il en va de même, je pense, pour l'Organisation nationale anti-pauvreté, que si les primes d'assurance-santé empiètent sur le revenu—certaines provinces subventionnent ces primes—les gens qui travaillent dans l'industrie de services estiment ne pas avoir les moyens de payer même le taux subventionné. Ils refusent tout simplement de payer les primes d'assurance-santé et n'utilisent pas lorsqu'il le devrait les services médicaux et hospitaliers. C'est donc une situation très dangereuse.

Mme Collins: Moi aussi, je tiens à souhaiter la bienvenue au groupe qui témoigne aujourd'hui et je suis parfaitement au courant du travail utile que le Conseil canadien de développement social a fait dans de nombreux domaines.

Je voudrais dire que, en général, je ne suis d'accord ni avec les conclusions ni avec les craintes que les groupes ont formulées aujourd'hui. Je suppose que j'ai peut-être un point de vue différent sur certaines de ces questions.

Nous voudrions examiner plus à fond diverses questions que vous avez abordées dans vos mémoires. Plusieurs groupes nous ont fait part de leurs préoccupations au sujet des services de gestion des installations de soin de santé et des répercussions éventuelles de cette disposition de l'accord de libre-échange. Mes questions s'adressent à la représentante de la Health Coalition, mais celle du groupe «Une Voix» voudra peut-être y répondre également.

Tout d'abord, savez-vous qu'aucune disposition de l'accord n'oblige les provinces—lesquelles sont chargées de la prestation des services de santé au Canada—à privatiser leurs services? La décision revient à la province, ni plus ni moins. Si une province décide de privatiser un certain secteur des soins de santé, c'est à elle de prendre cette décision.

Savez-vous aussi qu'aucune disposition de l'accord n'oblige une province, si elle décide de le faire, à répartir équitablement ses marchés entre les entreprises canadiennes et américaines? Les dispositions de l'accord relatives aux marchés publics ne s'appliquent pas aux provinces. Le saviez-vous?

Mme Richardson: J'aimerais dire que nous sommes préoccupés par le processus de négociation en cours depuis un certain temps. Nous le savons et nous savons également que, grâce à nos pressions et à d'autres facteurs, l'Ontario a jugé bon d'insérer précisément cette disposition dans un projet de loi. Cela nous a paru étrange.

Mme Collins: Les provinces ont parfaitement le droit de décider de donner la priorité au Canada dans le cadre

[*Texte*]

There is nothing in this agreement that limits or ties provinces with respect to procurement and social services or health care facilities in any way.

Ms Richardson: That clause was put specifically into that new piece of legislation to deal with that clause in the free trade agreement.

Mrs. Collins: Yes, but they do not need to do that because there is nothing in the agreement now.

Ms Richardson: Well, people feel that in terms of the negotiations—

Mrs. Collins: Yes, it is all very well to feel something, but there is nothing legally in this agreement that. . . For example, if the Province of Ontario or the Province of B.C., my province, decided to enter into a privatization of a certain health care facility, to look for bids for the management of it, they do not have to go to the U.S. as well as to Canada. They are not required to give national treatment in their procurement of those facilities or the management of those facilities. So I think the kinds of fears you are suggesting are really unfounded.

Now, if in the wisdom of any province they decide that an American company provides the best expertise, provides the package they want, of course they are free to do that. But I think this provision was put into the agreement the other way around. It was put in because we have Canadian expertise in health care management services and we wanted to provide the opportunity for Canadians to have the prospects of entering into the U.S. market and, further on, to get this kind of possibility into the GATT round in the international field. That is really why that provision is there and what the potential implications might be in terms of expanding the opportunities for Canadians.

Ms Richardson: The other point we wanted to make is one we have been quite concerned about. I mentioned the Canada Health Act in my presentation. One of the program criteria in the Canada Health Act relates directly to non-profit public administration, and we are very concerned about the level and the amount of privatization within that sector of Canada's health care system that is—

Mrs. Collins: But that is a totally different issue. That has nothing to do with the free trade agreement.

Ms Richardson: But it does because—

Mrs. Collins: Philosophically you may or may not agree with privatization, but that has nothing to do with the free trade agreement.

Ms Richardson: But the list of the services lists general hospitals and acute care hospitals as part of provincial medicare plans. Therefore, if we are talking about non-profit public administration, we are talking about those acute care hospitals. It is not a feeling; it is the fact that federal legislation exists that supposedly gives a mandate

[*Traduction*]

de leurs politiques concernant les marchés publics. Rien dans cet accord ne limite ou ne lie les provinces en ce qui a trait aux marchés publics et aux services sociaux ou aux installations de soins de santé.

Mme Richardson: Cette disposition a été incluse précisément dans ce nouveau projet de loi pour contrecarrer cet article de l'accord de libre-échange.

Mme Collins: Oui, mais c'est inutile car aucune disposition de l'accord ne les oblige à faire quoi que ce soit dans ce domaine.

Mme Richardson: Eh bien, les gens ont l'impression que, lors des négociations. . .

Mme Collins: C'est très bien d'avoir une impression, mais aucune disposition légale de cet accord ne prévoit. . . Par exemple, si l'Ontario ou la Colombie-Britannique, ma province d'origine, décidaient de privatiser certaines installations de soins de santé, de faire un appel d'offres pour la gestion de ces installations, elles n'auraient pas besoin de lancer l'appel d'offres aux États-Unis en plus du Canada. Elles ne sont pas tenues d'accorder le traitement national pour l'octroi des contrats relatifs à la gestion de ces installations. C'est pourquoi, à mon avis, les craintes dont vous parlez sont totalement injustifiées.

Mais, si une province décide de son propre chef qu'une société américaine est la plus compétente ou offre les meilleures conditions, elle est tout à fait libre de transiger avec elle. Toutefois, cette disposition a été incluse dans l'accord pour une raison tout à fait opposée. C'est parce que nous sommes très compétents au Canada en matière de services de gestion des soins de santé et que nous voulions permettre aux Canadiens d'avoir accès au marché américain et, en outre, d'avoir la même possibilité sur le marché international en vertu des accords du GATT. Voilà pourquoi cette disposition est prévue et elle permettra en réalité d'offrir de nouvelles possibilités aux Canadiens.

Mme Richardson: L'autre remarque que nous voulions faire porte sur une question qui nous préoccupe. J'ai parlé, dans mon exposé, de la Loi canadienne sur la santé. L'un des critères prévus dans cette loi porte directement sur l'administration publique sans but lucratif et nous nous inquiétons vivement du niveau de la privatisation dans le secteur du régime de soins de santé du Canada qui est. . .

Mme Collins: C'est une question tout à fait différente. Cela n'a rien à voir avec l'accord de libre-échange.

Mme Richardson: Si, parce que. . .

Mme Collins: Vous pouvez être d'accord ou non avec le principe de la privatisation, mais c'est sans aucun rapport avec l'accord de libre-échange.

Mme Richardson: Dans la liste de services prévus dans l'accord, les hôpitaux généraux et les hôpitaux qui offrent des soins d'urgence font partie des régimes d'assurance-santé provinciaux. Donc, si l'on parle d'un organisme public sans but lucratif, on parle aussi des hôpitaux dotés de services de soins d'urgence. Ce n'est pas une

[*Text*]

to the province to operate their provincial medicare plan within those program criteria.

Mrs. Collins: I think you really are getting confused in two public policy issues. The linkage is not there, and I want to assure you on that.

I want to come back to something in the One Voice information. You mention it in your brief and you also mention it in the brochure you provided to us. I found it really quite astonishing that you indicate that the free trade legislation will undermine the authority of the Canadian government and alter the relationship between the federal government and the provinces as well as of the Cabinet over Parliament. That is just not true. There is no way the Cabinet can override Parliament in our parliamentary system. There are provisions in this bill, as there are in every bill I have ever dealt with, that give Cabinet the power to promulgate regulations, but those are always subject to the jurisdiction of Parliament.

So I want to reassure you that in no way does this free trade agreement undermine the authority of Parliament. Now, the Leader of the Opposition wants to do that. He wants to give that authority to the Senate, which we are going to protest very vociferously because, as parliamentarians, we must have the final say on these kinds of things. Again, I want to point this out to you.

• 1730

Ms Gold: I think you are pointing out to me as well the difficulty we mention at the very beginning with the understanding of the information that has been distributed, and with the comprehension in the country generally of the kind of education program that has been presented, and the fact that people are, if not confused, distrustful of the kind of information they seem to be getting through the media, through the paper, and through questions and answers. The difficulty in making decisions about incomplete information is one of the issues we have brought to you today.

If you were informing me of something that I thought incorrectly, then I appreciate it, as the seniors have asked particularly that you allow that to happen across Canada. It is not sufficient that two of us or four of us sit here. We represent but we do not speak with enough people, and certainly we feel you should be.

You are illustrating the very need for what we are asking, which is to let people talk about this, let them get the opportunity to interact with you about the issues they have brought to us. I am not speaking against the free trade agreement. We are saying we do not know enough to make the decision, and the way to do that is to get more people more knowledgeable.

[*Translation*]

impression; il existe réellement une loi fédérale qui est censée donner à la province le pouvoir d'appliquer son régime d'assurance-santé en se conformant à ces critères de programme.

Mme Collins: Vous confondez ici deux questions de politique publique. Il n'y a aucun rapport entre les deux, je puis vous l'assurer.

Je voudrais revenir sur un point du mémoire du groupe «Une Voix». Il en est question également dans la brochure que vous nous avez remise. J'ai été très étonnée de vous entendre dire que la loi visant à mettre en oeuvre l'accord de libre-échange sapera l'autorité du gouvernement canadien et modifiera les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces, et entre le Cabinet et le Parlement. Ce n'est pas vrai. Il est impossible que le Cabinet l'emporte sur le Parlement dans notre régime parlementaire. Ce projet de loi renferme des dispositions, comme d'ailleurs tous les autres projets de loi que j'ai examinés, en vertu desquelles le Cabinet a le pouvoir de promulguer des règlements, mais ces derniers sont toujours soumis à l'approbation du Parlement.

Je tiens donc à vous rassurer en disant que l'accord de libre-échange ne sape en aucun cas le pouvoir du Parlement. C'est ce que souhaite le chef de l'opposition. Il veut donner ce pouvoir au Sénat, ce à quoi nous nous opposons avec véhémence parce que, en tant que parlementaires, c'est nous qui devons avoir le dernier mot dans ce genre de questions. Je tiens à bien insister là-dessus.

Mme Gold: Vous me signalez également la difficulté dont nous parlons au début de notre mémoire, au sujet de la compréhension des renseignements qui ont été diffusés, de la compréhension qu'ont l'ensemble des Canadiens du programme d'éducation qui a été présenté, du fait que les gens sont, sinon perdus, du moins méfiants à l'égard des renseignements qu'ils obtiennent par l'entremise des médias et grâce à des questions et réponses. Il est difficile de prendre des décisions lorsqu'on est mal renseigné et c'est justement l'un des problèmes que l'on vous a signalé aujourd'hui.

Si vous m'informiez au sujet d'une chose que j'ai mal comprise, je vous en saurais gré et c'est justement ce que les personnes du troisième âge vous demandent de faire dans tout le pays. Il ne suffit pas que deux ou trois d'entre nous viennent témoigner. Nous représentons un groupe, mais nous ne communiquons pas avec suffisamment de gens comme nous devrions le faire, à notre avis.

Vous venez de prouver le bien-fondé de notre demande, à savoir permettre aux Canadiens de donner leur avis, leur permettre de vous faire connaître leur point de vue sur les questions qu'ils ont portées à notre attention. Je ne m'oppose pas à l'accord de libre-échange. Ce que nous disons, c'est que nous ne sommes pas suffisamment informés pour prendre la décision et c'est

[*Texte*]

Mrs. Collins: And I would agree with you. But that is not through the forum of this committee. That is through each of us as individual members of Parliament, through the minister—

Ms Gold: It is not sufficient that it happens here in Ottawa. The people we talk with do not live here in Ottawa.

Mrs. Collins: Each one of us as Members of Parliament have been spending weeks and months in terms of working with our constituents and constituent organizations.

Ms Gold: But the data shows, as reported in the *Winnipeg Free Press* yesterday, that whatever you are doing, it is leaving an unclear, divided, and ambiguous or ambivalent statement to the general Canadian public. The difference between 40% and 30% for and against leaves me saying that there really is not enough direct input of information.

Mrs. Collins: This may sound harsh, but I think it is irresponsible for your organization to publish this kind of information, some of which is blatantly wrong. It could have been checked very easily by phoning the minister's office, or phoning your Member of Parliament. It is this kind of information that perpetrates—

Mr. Allmand: Do not expect the truth from Mr. Crosbie.

Mrs. Collins: Mr. Allmand! It perpetrates the kind of fears which I do not think you really want to do. I would hope you would take this off the shelves, because it is wrong, and make sure that you publish information to your members and to seniors across this country that is accurate and explains not only some concerns you have but also the advantages the agreement is going to have for seniors in this country.

Mr. Hunsley: Pardon me. Do you mind if I respond to the sort of statement you made earlier. My interpretation of what you were saying was that the Ontario legislation is not contrary to the free trade agreement. I just want to say, if that is what you are saying, there is certainly a difference between what senior officials in the Department of Finance are saying about that.

My understanding is that issue is not settled. I admit, I have been on vacation for a couple of weeks, and if something has happened in that timeframe, I am just not aware of it. But my understanding is that the federal government has not officially said that the Ontario legislation, which does discriminate in favour of Canadian providers, is not contrary to the agreement. It seems to me that there will be a very important test on that issue, and I do not know where that is going to come out yet.

But the other point I wanted to make is in the area of procurement. It really is not very clear about what is

[*Traduction*]

pourquoi il faut absolument renseigner davantage les Canadiens.

Mme Collins: Je suis d'accord avec vous sur ce point, mais ce n'est pas le rôle du comité. C'est à chacun d'entre nous, en tant que député, c'est au ministre. . .

Mme Gold: Les délibérations qui se déroulent à Ottawa ne suffisent pas. Les gens auxquels nous parlons ne vivent pas à Ottawa.

Mme Collins: Chacun d'entre nous en tant que député a passé des semaines et des mois à en discuter avec ses électeurs et ses associations d'électeurs.

Mme Gold: Les statistiques prouvent, comme on a pu le lire dans le *Free Press* de Winnipeg hier, que quoi que vous fassiez, vous donnez une opinion floue, partagée, ambigüe ou ambivalente au grand public canadien. L'écart entre 40 p. 100 d'opinions favorables et 30 p. 100 d'opposition me pousse à dire que les gens ne sont pas suffisamment renseignés.

Mme Collins: Mes propos vont peut-être vous paraître durs, mais votre organisme agit de façon irréfléchie en publiant ce genre de renseignements, qui sont parfois carrément faux. Il aurait été très facile de les vérifier en téléphonant au cabinet du ministre ou en appelant votre député. C'est le genre de renseigenements qui perpétuent. . .

M. Allmand: N'espérez pas connaître la vérité en vous adressant à M. Crosbie.

Mme Collins: Monsieur Allmand! Cela ne fait que perpétuer les craintes, ce que vous ne souhaitez pas, j'en suis sûre. J'espère que vous vous rétracterez, car ce que vous dites est faux, et que vous ferez en sorte de publier pour vos membres et les personnes âgées du pays des renseignements exacts en vue d'expliquer non seulement les préoccupations que vous avez, mais également les avantages que l'accord procurera aux personnes de l'âge d'or dans notre pays.

M. Hunsley: Veuillez m'excuser. J'aimerais répondre à la remarque que vous avez faite plus tôt. Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, l'Assemblée législative de l'Ontario ne s'oppose pas à l'accord de libre-échange. Je tiens simplement à préciser, si c'est bien ce que vous dites, que cette affirmation est tout à fait contraire à ce qu'en disent les hauts fonctionnaires du ministère des Finances.

D'après moi, la question n'est pas réglée. Je l'admets, je suis parti en vacances et si de nouveaux événements ont surgi au cours de cette période, je ne suis pas au courant. Toutefois, d'après mes renseignements, le gouvernement fédéral n'a pas officiellement dit que la législation de l'Ontario, qui fait effectivement une distinction en faveur des fournisseurs canadiens, n'est pas contraire à l'accord. L'affaire, je le répète, est loin d'être réglée et je ne sais pas quelle en sera l'issue.

L'autre remarque que j'aimerais faire porte sur la question des marchés publics. Cette disposition est assez

[*Text*]

covered by procurement in relation to provincial governments. The overwhelming majority of social services that are delivered across the country have a mixture of private and public funding to them. It is not at all clear as to what constitutes procurement in relation to services purchased on the market by some and subsidized by others.

I find it strange that you would make that sort of blanket statement about procurement while at the same time the government would have introduced specific exemptions for child care and child welfare. If there were no influence on what national treatment meant in the delivery and management of health and social services, why would it have been necessary to exempt those two specific services?

• 1735

Mr. Langdon: I have read a great deal of the government material on this deal and it is riddled with inaccuracies and with deliberate attempts to overlook key parts of very important chapters. One would think reading through some of this stuff that there was absolutely no cost to this magnificent trade deal we arrived at. It is simply not true.

If you read through the deal itself, as I am sure many of you have, at least through parts of it of importance to you, you will have seen that what is in the deal is very different in terms of the costs identified and the things we have given up compared to what is in the government's propoganda pieces going out.

Those are paid for by taxpayers' money. They are not paid for by the private contributions of your organizations expressing your strongly held beliefs about these issues. I do not think you have any apologies to make to Mrs. Collins or anybody else. I think you should be proud at taking these issues on and putting your position as clearly and as forcefully as you should.

I want to make a suggestion on one of the issues Mrs. Collins has raised. Take the implications for health care. In the House the minister has claimed that health care is not touched by this agreement. If we take chapter sixteen which deals with investment and article 1602, it gives national treatment to any investment which wishes to come into this country and says that the establishment of new business enterprises is completely open.

It puts some conditions on the conduct and operation of business enterprises. National treatment is only established for covered services. However if you take it as clearly given in the document itself that an American hospital corporation with a set of hospitals could establish within Canada a commercial enterprise offering health care services, whether it called it a clinic or a hospital, it clearly has the right to establish that business operation.

[*Translation*]

floue en ce qui a trait aux gouvernements provinciaux. La grande majorité des services sociaux assurés dans tout le pays sont financés à la fois par les secteurs public et privé. Personne ne sait exactement en quoi consistent les contrats à l'égard de services achetés sur le marché par certains et subventionnés par d'autres.

Je trouve étonnant que vous fassiez cette généralisation au sujet des marchés publics au moment même où le gouvernement a mis en place des exemptions précises pour la garde d'enfants et les prestations pour enfants. Si cela n'avait aucune incidence sur le sens du traitement national pour la prestation et la gestion des services médicaux et sociaux, pourquoi avoir jugé bon d'exempter ces deux services précis?

M. Langdon: J'ai lu une bonne partie des documents du gouvernement sur la question et je trouve qu'ils sont truffés d'inexactitudes et qu'ils témoignent d'un effort délibéré pour laisser de côté des éléments clés de chapitres très importants. À lire ces documents, on a l'impression que ce superbe accord commercial ne nous a strictement rien coûté. C'est parfaitement faux.

Si vous avez lu le texte de l'accord lui-même, et je suis sûr qu'une bonne partie d'entre vous l'avez fait, au moins pour ce qui est des éléments qui vous préoccupent plus particulièrement, vous devez savoir que le contenu de ce document et les concessions que nous avons dû faire n'ont rien à voir avec ce que prétend la propagande du gouvernement.

Tout cela sort de la poche du contribuable et non des contributions privées de vos organisations qui manifesteraient par là leur volonté d'exprimer leur point de vue sur ces questions. Vous n'avez nullement à vous excuser vis-à-vis de Mme Collins ou de qui que ce soit d'autre. Vous devez être fiers de prendre position aussi clairement et énergiquement que vous le pouvez sur ce problème.

J'aimerais faire une suggestion à propos d'un problème soulevé par Mme Collins. Prenez le cas de la santé. Le ministre a prétendu à la Chambre que cet accord ne touchait absolument pas à la santé. Si nous prenons le chapitre 16, qui concerne les investissements, et l'article 1602, nous constatons qu'on accorde le traitement national à tout investissement réalisé au Canada et que toute nouvelle entreprise a une liberté totale de venir s'y installer.

On pose certaines conditions à l'exploitation de certaines entreprises. Le traitement national n'existe que pour les services couverts. Toutefois, il est clair d'après le document qu'une corporation hospitalière américaine ayant une chaîne d'hôpitaux pourrait très bien mettre sur pied au Canada un établissement de soins de santé, que ce soit une clinique ou un hôpital. Elle en aurait parfaitement le droit.

[*Texte*]

When you go to chapter sixteen you find that the management of virtually all hospital and health related services is a covered service. It means it is possible for an American company to set up such clinics or hospitals within our country, to operate them on a commercial basis and to have a perfect right under chapter fourteen to management them themselves as they see fit in a profit-oriented way.

That is a significant change from what has existed in the past in this country. As I see it, when we talk about blood bank clinics and about the purchase of blood in this country by U.S. purchasers, and when we talk about the establishment of élite-based, for-profit hospitals, we are starting to bring into this country an approach to health care that is totally different and totally distinctive from what we have in this country at the moment. I cannot believe it is something that we would want to see in this country, if the people across Canada were consulted and asked whether this is what they want to see in the future in this country.

• 1740

Ms Richardson: I think it is a very important point, and there are two factors here. What we have been concerned about over, I would say, the last two years—and we recently made a presentation to the Standing Committee on National Health and Welfare, and we were there also during the Consumers' Association of Canada presentation to this committee—is that consumer groups and the Canadian Health Coalition are very concerned about what is happening in terms of cutting back on medicare and shared services within provincial medicare plans.

Our concern is that what is happening in the United States: chains offering particular health-care services on a private-insurance basis are very keen to come into Canada and to invest. With the current situation whereby the federal government is not policing the provincial medicare plans in such a way that they are comprehensive, we are seeing the provincial medicare plans shrink. It certainly is providing a wedge. If commercial private insurers came in with chains and if provincial health care plans continue to cut back, those Canadians who can afford to pay—much as happened with the erosion within the British health system—those chains would certainly be viable if those services continue.

Mr. Langdon: It is the emerging of a two-tier system.

Ms Richardson: It is a trend that is happening. Encouraging the Americans to do such investment within the Canadian health care system is a very dangerous trend.

Mr. Langdon: I have another question that I want to raise, too. One of the things that I can certainly see as important for us to be looking at in the future in the social service area is some kind of national prescription drug system that would cover the costs of prescription

[*Traduction*]

Si vous prenez le chapitre 16, vous constatez que la gestion de pratiquement tous les services hospitaliers ou services de santé connexes sont couverts. Autrement dit, une entreprise américaine peut installer des cliniques ou des hôpitaux au Canada, les exploiter commercialement, en vertu du chapitre 14, pour en faire des opérations à but lucratif.

Nous dévions considérablement de ce qui se faisait jusque là au Canada. À mon avis, quand on parle de banques de sang et d'achat de sang au Canada par des Américains, quand on parle de mise en place d'hôpitaux à vocation élitiste et lucrative, on s'oriente vers une conception de la santé radicalement différente de la philosophie que nous avons actuellement. Je suis convaincu que si l'on consultait les Canadiens, si on leur demandait si c'est ce qu'ils souhaitent à l'avenir, ils répondraient que non.

Mme Richardson: C'est très important, et il y a deux éléments ici. Ce qui nous préoccupe depuis plus de deux ans—et nous avons récemment fait à ce sujet une communication au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, et nous avons aussi assisté à l'intervention de l'Association des consommateurs du Canada devant ce comité—ce sont les inquiétudes des groupes de consommateurs et de la Canadian Health Coalition face aux coupures concernant l'assurance-maladie et les services à frais partagés dans les régimes provinciaux d'assurance médicale.

Nous craignons de voir arriver ici ce qui se passe aux États-Unis: certaines chaînes qui proposent des services de santé bien précis, couverts par une assurance privée, sont impatientes de venir investir au Canada. Comme le gouvernement fédéral n'oblige plus les régimes provinciaux d'assurance-maladie à fournir une couverture complète, ces derniers se rétrécissent. La porte est donc entrouverte. Si des assurances privées viennent s'installer au Canada avec leurs chaînes, et si l'on continue à réduire la couverture offerte par les régimes provinciaux de santé, seuls les Canadiens qui en auront les moyens—et c'est ce qui s'est passé avec l'érosion du régime de santé en Grande-Bretagne—pourront bénéficier de ces services et ils feront prospérer ces chaînes.

M. Langdon: C'est l'apparition d'un double système.

Mme Richardson: C'est la tendance. Si l'on encourage les Américains à faire ce genre d'investissements dans le domaine de la santé au Canada, on s'engage sur une pente savonneuse.

M. Langdon: J'aimerais poser une autre question. Dans le domaine des services sociaux, je crois qu'il va devenir important, à l'avenir, d'envisager un régime quelconque de couverture des médicaments prescrits sur ordonnance, car ces médicaments coûtent de plus en plus cher à la

[*Text*]

drugs, which are becoming increasingly expensive as a result of Bill C-22 and which are also becoming increasingly important at many treatment programs that doctors set up.

Now, with material that is in this document in the so-called "monopoly" section of chapter twenty, article 2010, we have a situation where this "monopolies" clause could prevent us from doing it if part of the process would be to establish a national program that replaced drug insurance programs, either Canadian or American, presently operating within this country.

Now, let me throw this at CCSD. Does it disturb you as a social policy implication that once again our hands are tied with respect to this kind of movement ahead in the future?

Mr. Hunsley: Not to be cute about it, I think we certainly have concerns about the possibility in the future of introducing national prescription drug plans. We have concerns about the possibility in the future of introducing what I think is needed even more, which is a national disability insurance program. Frankly, my feeling is that if we are weighing the dangers of doing this, the Meech Lake Accord is a bigger obstacle, in a way, than the free trade agreement is. It seems to me that if there were a strong national will, there might be some possibility of doing that, but the Meech Lake Accord, I think, is in a way a bigger obstacle to that kind of national development in the future.

• 1745

Mr. Langdon: It remains something, however, that you can do under Meech Lake. If you do this under the monopolies clause of the trade agreement, then the drug plans or the disability insurance plans which are replaced have the right to seek redress and the right to get compensation for the loss of business as a result of the establishment of these national programs. Frankly, that seems to me to be a more dangerous constraint than Meech Lake.

Mr. Edwards: First of all I would like to make a comment about the consultative process. We all appreciate your coming here to consult with us today, believe me. If we were to carry this to the extreme and consult with each of the 25 million Canadians and we talk to 100 each hour, it would take a quarter-million hours. If the committee were to sit 30 hours a week, which we are proving ourselves capable of doing, that would work out to 8,333 weeks, or 160 years of consultation. I do not want to be foolish about it, but I do want to put those statistics up.

Mr. Allmand: Whoever suggested that you were foolish?

Mr. Edwards: Could I ask the spokesperson for the Canadian Health Coalition, whether you are advocating that the federal government take over the delivery of health care in the country.

[*Translation*]

suite du projet de loi C-22, et ils sont aussi de plus en plus essentiels pour de nombreux traitements prescrits par les médecins.

Or, d'après le texte de l'article 2010, au chapitre 20 qui est consacré au monopole, nous risquons de ne pas pouvoir le faire si cela consiste à remplacer un programme d'assurance-médicaments canadien ou américain déjà existant par un programme national.

Je m'adresse au CCDS. Ne trouvez-vous pas que ce genre d'évolution nous lie les mains pour l'avenir au niveau de la politique sociale?

M. Hunsley: Disons carrément que nous nous inquiétons au sujet de la possibilité de mettre en place à l'avenir des régimes nationaux de couverture des médicaments d'ordonnance. Nous sommes même encore plus inquiets au sujet de ce qui est encore plus nécessaire, un programme national d'assurance-invalidité. Franchement, je crois que si l'on pèse les risques, l'accord du lac Meech constitue un obstacle encore plus important que l'accord de libre-échange. J'ai l'impression que s'il y avait une véritable volonté nationale, ce serait peut-être possible, mais que l'accord du lac Meech est un obstacle encore plus grand à la réalisation de ce genre de choses à l'avenir.

M. Langdon: Cela reste cependant possible avec l'accord du lac Meech. Mais si cela se fait dans le cadre du libre-échange, les administrateurs des régimes d'assurance-médicaments ou invalidité qu'on remplacera par ces programmes nationaux pourront faire appel et exiger d'être indemnisés pour la perte d'activités qu'ils auront subie. Franchement, cela m'inquiète plus que le lac Meech.

M. Edwards: Je voudrais commencer par une remarque au sujet de la consultation. Croyez-moi, nous sommes très heureux que vous soyez venu nous rencontrer aujourd'hui. Si nous devions pousser cet exercice à l'extrême et consulter chacun des 25 millions de Canadiens en en recevant une centaine toutes les heures, il nous faudrait 250,000 heures. Si le comité siègeait 30 heures par semaine, comme nous sommes capables de le faire, cela représenterait 8,333 semaines ou 160 ans de consultation. Je ne veux pas avoir l'air idiot, mais je voulais quand même mentionner ces statistiques.

M. Allmand: Quelqu'un a dit que vous aviez l'air idiot?

M. Edwards: J'aimerais demander au porte-parole de la Canadian Health Coalition si son groupe recommande que le gouvernement fédéral soit responsable des prestations de soins de santé au Canada.

[*Texte*]

Ms Richardson: No. We are stating that the responsibility of the federal government under the terms and conditions of the Canada Health Act is to ensure that the provinces maintain their provincial medical plans as comprehensive, portable, publically non-profit and universal.

Mr. Edwards: Has the federal funding to the provinces for those programs not increased each year over the last four or five years?

Ms Richardson: We have presented a number of briefs stating that when you look at the health-care funding as a whole, the percentage of the federal funds that goes towards medicare programs specifically has decreased—

Mr. Edwards: I am sorry, that was not my question. My question was whether the funds allocated to the provinces for the delivery of health care have not increased each year over the last four or five years.

Ms Richardson: Not to the same extent as health care costs themselves have increased.

Mr. Edwards: Well, that still was not my question.

Ms Richardson: Well, I guess it is an important question to the provinces.

Mr. Langdon: The witness may answer your question the way she wants to.

Mr. Edwards: I do not think my question has been answered, Mr. Langdon, but I will go on to the procurement question that was raised. This is not government propaganda; this is taken from the Canadian Council on Social Development from their piece on free trade and social policy. Dealing with procurement it says that the code is limited to certain federal government entities who contract for goods, or for services incidental to the purchase of those goods, and that procurement by provincial governments and para-public institutions is not affected, nor is the procurement of services. There is no obligation to provide contract opportunities to U.S. suppliers for the management of hospital services.

One Voice Seniors Network on the last page of its piece gives the example of an Ontario hospital contracting with the a management corporation. That is without the free trade agreement. The free trade agreement does not mandate or have any impact on that situation at all. I agree with Mrs. Collins that had a more balanced piece been put out, the seniors of the country would be a little better served.

• 1750

I notice the Department of External Affairs 800 number is offered here, but preceding that there is reference to the Saskatchewan Pro-Canada Network, which is dedicated to the destruction of the free trade agreement. Now, you might say, well, that is a balance of

[*Traduction*]

Mme Richardson: Non. Ce que nous disons, c'est que le gouvernement fédéral, conformément à la Loi canadienne sur la santé, doit veiller à ce que les régimes médicaux des provinces soient complets, accessibles, sans but lucratif et universels.

M. Edwards: Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas accru régulièrement sa contribution à ces programmes provinciaux depuis quatre ou cinq ans?

Mme Richardson: Nous avons présenté divers mémoires montrant que si l'on prend le financement global de la santé, le pourcentage de la contribution fédérale aux programmes d'assurance médicale a en fait diminué. . .

M. Edwards: Excusez-moi, mais ce n'est pas ma question. Je voulais savoir si les fonds accordés aux provinces pour la prestation de soins de santé avaient augmenté chaque année depuis quatre ou cinq ans.

Mme Richardson: Pas autant que le coût de la santé elle-même.

M. Edwards: Mais ce n'est pas la question que je vous pose.

Mme Richardson: C'est pourtant une question importante pour les provinces.

M. Langdon: Les témoins sont libres de vous répondre comme ils le veulent.

M. Edwards: Je n'ai quand même pas obtenu de réponse à ma question, monsieur Langdon, mais je vais passer maintenant aux achats. Il ne s'agit pas de propagande du gouvernement; je cite le document du Conseil canadien de développement social consacré au libre-échange et à la politique sociale. À propos des achats du gouvernement, on y dit que le code est limité à certaines entités du gouvernement fédéral qui se procurent des biens ou des services liés à l'achat de ces biens, et que les achats des gouvernements provinciaux et des institutions parapubliques ne sont pas concernés, pas plus que l'achat de services. Ces administrations ou institutions ne sont nullement obligées de proposer des contrats de gestion des services hospitaliers à des fournisseurs américains.

À la dernière page de son document, La Voix, le réseau des aînés donne l'exemple d'un hôpital de l'Ontario qui fait affaire avec une société de gestion, en dehors de l'accord de libre-échange. L'accord de libre-échange ne change strictement rien à cette situation. Madame Collins a sans doute raison de dire que si l'on avait élaboré quelque chose d'un peu plus équilibré, les personnes âgées du Canada auraient été un peu mieux traitées.

Je constate qu'on donne ici le numéro sans frais des Affaires extérieures, mais qu'on parle juste avant du réseau Pro-Canada, qui se consacre à la démolition de l'accord de libre-échange. Vous me direz que les deux s'équilibrent. Cependant, tous les arguments que vous

[*Text*]

opinion. But every point made in this piece is the line of the Pro-Canada Network rather than the facts of the case. So I say you have not served your public well.

I would like to ask whether Mrs. Thelma Scambler is still the president of your group.

Ms Gold: Yes, she is.

Mr. Edwards: I understand she was not able to be here today. I am sorry, because I know her well and I know her to be an honest and truthful person, and I am astounded she would associate herself with this piece.

Ms Gold: I think you are being a little personal, and on Thelma's behalf I rather resent that being said.

Mr. Edwards: I am not saying anything critical of Mrs. Scambler. Let that go on the record.

Ms Gold: Mrs. Scambler is very much involved with us. She is our very active president. As you know, she is a woman who has provided a great deal of public service to Canada.

Mr. Edwards: And recently was awarded the Order of Canada in recognition of that service.

Ms Gold: Well deserved. Maybe, though, you have missed some of the point of the purpose of One Voice, which is to inform people of all sides of all issues. That is why, yes, we put both numbers in. That is okay. We intend to make sure people do see that.

Mr. Edwards: I will not belabour that. The point is that you have put one side of the argument in this piece.

Ms Gold: This is the piece you have read. If you go back to the original document we presented to the committee, we do speak to a variety of other issues. You are perfectly right in relation to the bulletin, because the board of directors and the membership and the consultation system suggested to One Voice that they take an opposing stance, particularly for the reasons we have identified today. As the board accepted that stance, those are the positions that are put forward. That makes sense to me.

Mr. Edwards: What is the intended circulation of this bulletin? I gather it is to members of the Canadian Seniors Network.

Mr. Hale: The circulation first of all is to members, which include many of the major seniors networks across Canada. It is going this week also to the editors of the major seniors' newspapers across Canada. It has gone for review to a technical team independent of government. Many of the individuals on that team are associated with universities or other groups, and they have reviewed it for its accuracy.

I do not claim it is entirely 100% accurate.

[*Translation*]

présentez dans ce document correspondent à la ligne de pensée de Pro-Canada et non à la réalité. Vous n'avez donc pas servi objectivement votre public.

J'aimerais savoir si Mme Thelma Scambler est toujours présidente de votre groupe.

Mme Gold: Oui.

M. Edwards: Elle n'a pas pu venir aujourd'hui. Je le regrette, car je la connais bien et je sais qu'elle est honnête et franche, et je suis étonné qu'elle ait pu s'associer à une telle chose.

Mme Gold: C'est une attaque personnelle, et je proteste au nom de Thelma.

M. Edwards: Je n'ai absolument pas critiqué Mme Scambler, et je tiens à ce que ce soit bien noté.

Mme Gold: Madame Scambler est notre présidente, et elle joue un rôle très actif. Comme vous le savez, c'est une femme qui a énormément servi le public canadien.

M. Edwards: Et qui a reçu récemment l'Ordre du Canada en reconnaissance de ses services.

Mme Gold: Une récompense bien méritée. Vous n'avez cependant peut-être pas réalisé que le réseau La Voix tient à informer les gens de tous les aspects de la question, et que c'est pour cela que nous mentionnons ces deux numéros de téléphone. Il faut que les gens le sachent bien.

M. Edwards: Je ne vais pas insister longuement, mais il reste que dans votre document vous développez un aspect de la question seulement.

Mme Gold: Vous parlez du document que vous avez lu. Si vous reprenez le document initial que nous avons soumis au Comité, vous verrez que nous abordons toutes sortes d'autres questions. Vous avez raison pour le bulletin, parce que le conseil d'administration et les membres ainsi que le service de consultation ont recommandé à La Voix de prendre position contre l'accord, notamment pour les raisons que je vous ai mentionnées aujourd'hui. Comme le conseil a accepté, c'est cette position que nous exposons aujourd'hui. Cela me semble logique.

M. Edwards: À qui destinez-vous ce bulletin? Je crois que c'est à tous les membres du Réseau des ainés au Canada.

M. Hale: Les destinataires sont d'abord les membres, qui représentent une bonne partie des grands réseaux de personnes âgées au Canada. Le bulletin va aussi être envoyé cette semaine aux rédacteurs des grands journaux du Canada qui s'adressent aux personnes âgées. Il a été soumis à l'étude d'une équipe technique indépendante du gouvernement. Une bonne partie des membres de cette équipe travaillent dans des universités ou au sein d'autres groupes, et ils ont vérifié l'exactitude des informations qui y figurent.

Je ne prétends pas que ces informations soient exactes à 100 p. 100.

[*Texte*]

Mr. Edwards: Or balanced.

Ms Gold: We did not say we would give a balance.

Mr. Hale: This is an information bulletin. Our role in this as we perceive it is to stimulate discussion among Canadian people so as hopefully to arrive at a more informed opinion.

We are prepared to be challenged on any points contained in this material. We have been in conversation with Mr. Crosbie's office. We understand he would like to write a reply as a letter to the editor. In a perfect world it would probably appear in our next newsletter.

Mr. Edwards: I trust you will circulate it. That is good. I appreciate that.

Mr. Bert Hammer (Canadian Health Coalition): I am present here today as a representative of the Canadian Health Coalition, but I am also a member of the National Pensioners and Senior Citizens Federation, which is the other national organization representing seniors—a much older and much larger organization than One Voice, I might add.

I heartily support the views expressed by One Voice this afternoon. I want to make it quite clear that we are seniors, but we are also citizens. As such, we find it necessary for us to choose our ways and select our paths according to the dictates of those who are members of the organizations. If these organizations, both of them—and others, probably—see fit to challenge the content of the agreement and feel dissatisfied with some aspects of it, then I think it is perfectly proper and correct that we should do so, without the necessity of providing the other side of the coin.

• 1755

Goodness gracious, there are lots and lots of other people, particularly representatives of the government, who do that on a massive scale. If our small organizations, and impecunious ones as a rule, seek to say their little piece, I think it is entirely proper to do so, whether or not it is in accord with the government's view on it.

I would add that much of the concern in the senior comunity—and I deal with them at the grassroots level—is occasioned by fear of what might happen. You may say we are speculating as to what could or could not happen.

May I say, Mr. Chairman, that in many instances government representatives who speak to this program are also speculating, because neither side has firm figures as to what will happen in terms of increased employment or the other elements on the trade side, particularily the degree to which people themselves may be affected by changes to our social system. I am not saying this will happen next year, the year after, or 10 years from now, but over the long term, at which time people like myself

[*Traduction*]

M. Edwards: Ou équilibrées.

Mme Gold: Nous n'avons jamais prétendu présenter une version équilibrée des faits.

M. Hale: Il s'agit d'un bulletin d'information. Nous estimons que notre rôle est de stimuler la discussion de façon à permettre aux Canadiens de se faire une opinion mieux informée.

Nous sommes prêts à défendre tous les arguments que nous exposons dans ce document. Nous avons eu des entretiens avec les responsables du bureau de M. Crosbie. Il voudrait apparemment répondre en envoyant une lettre au rédacteur en chef. Normalement, cette lettre devrait être publiée dans notre prochain bulletin.

M. Edwards: Je suis sûr que vous la publierez. Parfait, je vous en remercie.

M. Bert Hammer (Canadian Health Coalition): Je représente aujourd'hui la Canadian Health Coalition, mais je suis aussi membre de la Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés, l'autre organisation nationale représentant les personnes âgées, une organisation beaucoup plus ancienne et beaucoup plus importante que La Voix, d'ailleurs.

Je m'associe de tout coeur avec les représentants de La Voix cet après-midi. Disons clairement que nous sommes des personnes âgées mais que nous sommes aussi des citoyens. Nous estimons à ce titre que nous devons pouvoir choisir nos orientations conformément aux désirs des membres de nos organisations. Si ces deux organisations, et d'autres aussi probablement, estiment qu'il faut contester cet accord et n'acceptent pas certains de ses aspects, je crois qu'il est parfaitement normal que nous le fassions sans être obligés de présenter l'autre côté de la médaille.

Franchement, il y a déjà bien assez de gens, en particulier des représentants du gouvernement, qui le font sur une grande échelle. Si nos petites organisations, avec leurs ressources généralement très limitées, essaient de faire entendre leur voix, je crois qu'elles ont parfaitement le droit de procéder de cette façon, que le gouvernement soit d'accord ou non avec leur point de vue.

Je dois dire que les personnes âgées, que je côtoie à la base, s'inquiètent surtout de ce qui risque d'arriver à l'avenir. Vous allez me dire que c'est de la pure spéculation.

Je vous répondrai, monsieur le président, que les représentants du gouvernement qui parlent de ce programme se livrent aussi bien souvent à de la spéculation, car personne, d'un côté comme de l'autre, ne peut être certain des conséquences de cet accord sur le plan de l'emploi ou dans d'autres domaines, et notamment de l'importance des retombées sur notre système social. Cela ne se produira pas nécessairement dans un an ou dans deux ans ou même dans dix ans, mais

[*Text*]

will have departed this territory, there could well be deleterious impacts on our social and health programs.

Finally, I would like to emphasize that we believe any new programs would become increasingly difficult to implement once the free trade agreement is signed and in the years of its development. We are concerned. One word expresses what is happening—fear. Again, that comes from a lack of full information as to what is happening. We get the government picture in great detail, but we do not get much of the other side of the picture. So quite obviously there is a need for someone to speak up and state the viewpoint of citizens and seniors.

Mr. Edwards: I heartily associate myself with what the witness has just told us. I am not opposed to individuals' voicing their fears or their interpretation but rather the use of false information being circulated to the public by otherwise responsible organizations. There is not time to deal with the errors in this piece, but it is full of them, sir.

Mr. Langdon: On a point of order. I just want to very briefly say that I think the line of questioning that has been taken in this instance has been disrespectful of the witnesses. I think it is not the approach that should be taken by Members of Parliament.

As a final point, Mr. Chairman, we have heard testimony from the Canadian Consumers Association, surely a completely non-partisan body—

The Chairman: Mr. Langdon, you do not have a point of order. I will let you continue, because I think we are all going to have a brief follow-up, but it is not a point of order.

Mr. Langdon: Let me just finish this point, if I can, and it is to the effect that the material circulated by our own Consumer and Corporate Affairs Department, at vast taxpayers' cost, was completely inaccurate with respect to the benefits to consumers. So I think that is a much better example of the irresponsible use of taxpayers' money than the kind of attack you have launched this afternoon on these groups.

Mr. Edwards: I feel I must reply to that.

The Chairman: It is not a point of order and I have ruled as such, but I think in fairness you must have a brief moment to respond.

• 1800

Mr. Edwards: I have been here for virtually every hour of this committee's sittings, sir. I will not comment on the attendance habits of other members, nor have I ever commented on Mr. Langdon's or any other member's technique of questioning, nor will I, but I resent my

[*Translation*]

à long terme, quand des gens comme moi auront disparu, nos programmes sociaux et de santé risquent d'être durement pénalisés.

Je tiens enfin à souligner que nous estimons qu'il va devenir de plus en plus difficile de mettre en place de nouveaux programmes une fois que l'accord de libre-échange sera signé et qu'il sera appliqué. Cela nous inquiète. Notre attitude peut se résumer en un mot: la peur. Encore une fois, cela vient d'un manque d'information. On nous présente de façon détaillée le point de vue du gouvernement, mais on nous cache l'autre côté de la médaille. Il faut donc que quelqu'un se décide à donner le point de vue des citoyens et des personnes âgées.

M. Edwards: Je m'associe de tout coeur à ce que vient de dire le témoin. Je n'ai aucune objection à ce que des particuliers expriment leurs inquiétudes ou formulent leur interprétation de cet accord. Ce que je n'accepte pas, c'est que des organisations qui ont habituellement une attitude responsable laissent circuler dans le public des informations fausses. Ce n'est pas le temps de relever toutes les inexactitudes de ce document, mais il en est truffé.

M. Langdon: J'invoque le Règlement. Je tiens à dire très brièvement que toute cette série de questions est insultante pour les témoins. Je trouve que c'est un manque de correction de la part de députés.

Enfin, monsieur le président, nous avons entendu le témoignage de la Canadian Consumers Association, qui est un organisme sans aucun parti pris politique. . .

Le président: Monsieur Langdon, ce n'est pas un rappel au Règlement. Je vais vous laisser continuer, parce que je pense que nous allons tous avoir un mot à ajouter, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Langdon: Permettez-moi de terminer en précisant que les documents distribués à grand frais par notre propre ministère de la Consommation et des Corporations, et payés par le contribuable, étaient parfaitement inexacts en ce qui concerne les avantages que cet accord apporte aux consommateurs. C'est donc un bien meilleur exemple de gaspillage irresponsable de l'argent des contribuables que ce que vous reprochez cet après-midi à ces groupes.

M. Edwards: Je crois qu'une réponse s'impose.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement, je l'ai dit, mais au nom de l'équité je dois vous autoriser à répondre très brièvement.

M. Edwards: J'ai assisté à la quasi-totalité des heures de séance de notre comité. Je ne ferai pas de commentaires sur la présence ou l'absence des autres membres du Comité, et je n'ai jamais fait de remarques sur la technique d'interrogatoire de M. Langdon, ni des autres

[*Texte*]

practice, which I think is proper, being criticized in that way.

The Chairman: I can understand your concern.

Mr. Langdon: Mr. Chairman, I want to point out very clearly that the member has presented a serious critique of one group—

The Chairman: In fairness, Mr. Langdon, I think that is his position.

Mr. Langdon: It was a critique of one group for putting forward information at the same time as testimony has shown his government has put forward information which is not correct.

The Chairman: In fairness, Mr. Langdon, I think all members have criticized. Mr. Edwards makes the point that he was not criticizing anyone here and I think he certainly was not.

Mr. Allmand: I do not know how Mrs. Collins and Mr. Edwards can be so categorical about what is in the agreement or not in the agreement.

Mr. McDermid: They have read it.

Mr. Allmand: I have read it several times and, as Mrs. Gold has pointed out... I have read some of these sections many times and it is so complex that you have to keep bouncing off with other parts. The more you read it the more you see some new interpretation or new conflict. I just go by on what might be true or not true in publications.

The government is maintaining in an absolute way that water is not included under the agreement and, so far as I am concerned, that is an absolute falsehood. From my interpretation, I think it is absolutely false. It is wrong. In Parliament I would call it a lie, but I cannot call it a lie.

About health services, I have a very brief question. It is true, as Mrs. Collins says, that the procurement parts do not apply to the provincial governments, but that does not cover the whole territory of health services. It also says in a section under services that neither the federal government nor the provinces can discriminate against the services listed in the annex in terms of Americans.

Consequently a province cannot, for example, pass a law about American companies, service to health management companies, etc. They cannot discriminate against them in any way. They could not say, for example, that American management companies could not be subcontracted in their province. They could not do it at all.

Secondly, they could not even introduce anything into their legislation in terms of their agencies, their hospitals or their CLSC's restrictive measures that might be considered discriminatory against Americans for purposes

[*Traduction*]

députés, et je n'en ai pas l'intention, mais je n'admets pas qu'on critique ainsi ma façon de procéder, qui me semble parfaitement correcte.

Le président: Je vous comprends.

M. Langdon: Monsieur le président, je tiens à souligner que le député a formulé une grave critique à l'égard d'un groupe...

Le président: Monsieur Langdon, il faut reconnaître que c'est son point de vue.

M. Langdon: Il a accusé un groupe de présenter certaines informations quand les témoignages montraient que son gouvernement avait lui-même publié des informations incorrectes.

Le président: Soyons honnêtes, monsieur Langdon, je crois que tous les députés ont formulé des critiques. M. Edwards a dit qu'il n'attaquait personne ici, et je le crois.

M. Allmand: J'aimerais savoir comment Mme Collins et M. Edwards peuvent être aussi catégoriques sur le contenu de cet accord.

M. McDermid: Parce qu'ils l'ont lu.

M. Allmand: Je l'ai lu plusieurs fois et, comme l'a dit Mme Gold... J'ai lu certains de ces passages plusieurs fois, et le texte est tellement compliqué qu'il faut sans arrêt se reporter à d'autres passages. Plus on le lit, plus on trouve de nouvelles interprétations ou de nouvelles possibilités de conflit. Je cherche simplement à savoir ce qui peut être vrai ou faux dans les publications.

Le gouvernement affirme catégoriquement que l'accord ne touche absolument pas à l'eau, et j'estime personnellement que c'est parfaitement faux. À mon avis, c'est totalement inexact. Je serais tenté de dire que c'est un mensonge, mais au Parlement, je n'ai pas le droit de parler de mensonge.

J'ai une très brève question à poser au sujet des services de santé. Mme Collins a raison de dire que la partie qui traite des marchés publics ne s'applique pas aux gouvernements provinciaux, mais cela ne couvre pas la totalité des services de santé. Il est aussi dit, dans un article concernant les services, que ni le gouvernement fédéral ni les provinces ne peuvent faire de discrimination à l'égard de services énumérés dans l'annexe pour les Américains.

Par conséquent, une province ne peut pas, par exemple, adopter une loi concernant des compagnies américaines, des compagnies de gestion des services de santé, etc. Elle ne peut pas faire ce genre de discrimination. Les autorités provinciales ne peuvent absolument pas dire, par exemple, qu'il est interdit de faire de la sous-traitance avec des compagnies de gestion américaines à l'intérieur de la province.

Deuxièmement, les provinces ne peuvent même pas inclure dans leur législation sur leurs organismes, leurs hôpitaux ou leurs CLSC des mesures restrictives susceptibles d'être qualifiées de discrimination à l'égard

[*Text*]

of prudential, fiduciary, health and safety and consumer protection. If they did that, it would be up to them to prove to the Americans before the tribunal that this restrictive legislation in terms of services was justified. A province cannot introduce legislation saying that certain people who work in the province must come from certain medical schools, nursing schools or other type of schools unless they—

Mr. McDermid: Yes, they can.

Mr. Allmand: Yes, but if they do it, they have the burden of proof under article 1402, paragraph 3. Paragraph 4 says:

> The Party proposing or according different treatment under paragraph 3 shall have the burden of establishing that such treatment is consistent with that paragraph.

That is the agreement and it ties the hands of Canadian provinces in terms of what they can do with health and services covered by this document. To be categorical and say nothing can be done is nonsense.

• 1805

Mr. Kempling: Mr. Chairman, I want to make a few comments to our witnesses. I want to comment first about your remark that we are not travelling across the country.

I do not know whether or not you are aware that we have had a new change in the rules of the House of Commons. We now have legislative committees; that is what this is. We have standing committees that travel. The legislative committees, in the parliamentary reform, were never intended really to travel, although they can travel if they get special permission from the House to do so. At any rate, they were never intended to—

Mr. Langdon: It sounds to me—

Mr. Kempling: Mr. Langdon, will you let me complete my comments without interrupting? I have been very patient with you and have not interrupted your comments. So please let me go.

The purpose of a legislative committee is to examine the legislation that is before the House and amend it or update it or do what it can to improve it if that is required.

Now, as far as travelling across the country is concerned, we had an all-party committee that travelled across Canada from Halifax to Vancouver—I was on the committee—in 1985. Our instructions from the Prime Minister were to go out and listen to what Canadians had to say, and as a result of that, we came back and produced a report for the House of Commons and recommended

[*Translation*]

des Américains, à des fins de protection collective, de protection fiduciaire, de protection de la santé et de la sécurité, ou de protection des consommateurs. Une province qui prendrait cette initiative devrait aller devant le tribunal prouver aux Américains que ces restrictions au niveau des services sont justifiées. Une province ne peut pas adopter une loi exigeant que certaines personnes employées dans la province viennent de certaines écoles de médecine, écoles d'infirmières et infirmiers, ou autres écoles, à moins. . .

M. McDermid: Mais si, c'est possible.

M. Allmand: C'est possible, mais si la province le fait, c'est à elle de faire la preuve, comme le stipule le paragraphe 3 de l'article 1402. Voici le texte du paragraphe 4:

> 4. Il incombera à la Partie proposant ou accordant un traitement différent en vertu du paragraphe 3 de faire la preuve que ledit traitement est compatible avec ce paragraphe.

Voilà ce que dit le texte de l'accord, et les provinces canadiennes ont les mains liées pour tout ce qu'elles peuvent faire en matière de santé et de services couverts par ce document. Il est donc parfaitement absurde d'affirmer catégoriquement qu'il n'y a aucun risque.

M. Kempling: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques commentaires à nos témoins. Je voudrais d'abord leur expliquer pourquoi notre comité n'est pas un comité itinérant.

Je ne sais pas si vous savez que le règlement de la Chambre des communes a été modifié. Il existe maintenant des comités législatifs. Nous sommes un comité législatif. Il existe des comités permanents, qui eux, voyagent. Les comités législatifs, en vertu de la réforme parlementaire, n'ont jamais été conçus vraiment pour voyager. Cependant ils peuvent le faire s'ils reçoivent une permission spéciale de la Chambre. De toute façon, leur objectif n'a jamais été de. . .

M. Langdon: Je crois que. . .

M. Kempling: Monsieur Langdon, voudriez-vous, s'il vous plaît, me laisser terminer sans m'interrompre? J'ai été fort patient avec vous et je ne vous pas interrompu lorsque vous parliez. Laissez-moi terminer.

Les comités législatifs sont responsables de l'étude des projets de loi dont la Chambre des commune est saisie. Ils doivent les modifier ou les améliorer, si c'est nécessaire.

Pour ce qui est de voyager à travers le Canada, j'aimerais vous rappeler qu'un comité composé de représentants de tous les partis, a traversé en 1985 tout le Canada, de Halifax à Vancouver—j'en faisais d'ailleurs partie. Le premier ministre nous avait demandé d'aller sonder l'opinion des Canadiens. Après nos travaux, nous avons déposé un rapport à la Chambre des communes,

[*Texte*]

that the House proceed with negotiations for the free trade agreement with the United States.

We had placed no restrictions on the number of individuals who could come before us, and I want to tell you we had some pretty flaky ones. We sat many times until midnight. We started at 9 a.m.; we went through the lunch hour and through the dinner hour on many occasions. We went right across the country, from coast to coast, to every major city. We advertised and we had briefs from all sorts of people. So that was done. Then we had the standing committee of the House of Commons do another cross-country, although they went only to major centres, last year.

There have been eight days of debates in the House, aside from the debate on this bill, by the opposition parties. There have been four votes in the House on it. There have been two resolutions in the House that have been voted on. There has been a royal commission that cost $23 million. There have been seminars, meetings, radio shows, talk shows, magazines, newspapers, householders.

In my own constituency I sent 40,000 householders. Every householder in my constituency received a booklet on free trade and the implications of free trade, with instructions to write back to me if they wanted. I have given out hundreds of booklets and pamphlets on free trade.

The amount of information that has been available is just incredible. There are 10 books on the market today about free trade. So I do not think anyone who says we do not know anything about free trade really has looked very hard.

Now, people like you come forward, and I appreciate the comments you made and I listened to what you had to say. But I do not know if you know anything about the steel industry or the automobile industry or the lumber industry. How long would it take us to educate you in all those various aspects so you would understand how the free trade agreement is going to impact on those industries? That is the job we have had to do, and it has been a very, very difficult job to do, I might say.

Furthermore, right in your own literature you have a phone number. The government has put out an 800 number, 1-800-387-0660—it is in your own literature—where you can call in to the government and get information. If you wanted, you could have taken that article. I am not being critical. I have not read it thoroughly so I cannot be critical of it. But if you were concerned about things that are in there, you could have contacted the government and said you want somebody to sit down with you and go through that. They would gladly have assisted you, not necessarily to project their line. But

[*Traduction*]

dans lequel nous recommandions au gouvernement d'entamer des négociations de libre-échange avec les États-Unis.

Ce comité n'a imposé aucune restriction au nombre de témoins. De fait, il en a entendu qui étaient plutôt étranges. À plusieurs reprises nous n'avons levé la séance que vers minuit. Nous commencions tous les jours à 9 heures. Nous n'arrêtions pas pour le déjeuner ni même parfois pour le dîner. Nous avons visité le pays tout entier, nous avons visité chaque ville importante. Nous avions averti de la tenue de nos réunions, et nous avions reçu des mémoires de toutes sortes de gens. Donc ce comité a voyagé. Puis un comité permanent de la Chambre des communes a lui aussi visité toutes les régions du pays l'année dernière. Cependant, il ne s'est arrêté que dans les grandes villes.

Outre les discussions sur le projet de loi qui nous occupe, les partis de l'opposition ont disposé à la Chambre de huit jours de discussion sur le libre-échange. Il y a eu à la Chambre quatre vote et deux résolutions. Une commission royale d'enquête a étudié la question, et ce à un coût de 23 millions de dollars. Il y a eu des conférences, des réunions, des émissions à la radio, des entrevues, des articles dans les revues, dans les journaux et dans les bulletins aux électeurs.

De fait j'ai distribué dans ma propre circonscription 40,000 bulletins aux électeurs. Chaque foyer a reçu un petit livret sur le libre-échange, où l'on en expliquait les répercussions. On y enjoignait d'ailleurs le lecteur de communiquer avec moi s'il le désirait. J'ai distribué des centaines de brochures et de dépliants sur le libre-échange.

Un nombre incroyable de documents sont disponibles sur la question. D'ailleurs il existe sur les rayons dix livres qui portent sur le libre-échange. Ceux qui disent que nous ne connaissons pas grand-chose sur le libre-échange n'ont certainement pas étudié la question en détail.

Puis, des gens comme vous viennent nous faire part de leurs opinions, et j'ai bien écouté ce que vous aviez à dire. Je ne sais pas si vous connaissez quelque chose sur le secteur de l'acier, de l'automobile ou du bois de construction. Combien de temps nous faudra-t-il pour vous faire connaître tous les aspects de ces secteurs de sorte que vous puissiez comprendre quelles seront sur eux les incidences de l'accord de libre-échange? C'est ce que nous avons dû faire, cela a été une tâche fort difficile, je dois l'avouer.

De plus, même dans vos communiqués vous présentez un numéro de téléphone. Le gouvernement a réservé une ligne sans frais, le numéro 1-800-387-0660—vous en faites même mention dans votre communiqué—vous pouvez composer ce numéro et demander des renseignements. Si vous le désirez, vous auriez pu le faire. Je ne vous critique pas. Je n'ai pas lu ce communiqué en détail je ne peux donc pas le critiquer. Mais si vous vous inquiétez vraiment des choses que vous y mentionnez, vous auriez pu communiquer avec le gouvernement et dire que vous vouliez discuter de la question avec quelqu'un. Ces

[*Text*]

that service is available, and if you did not take advantage of it, I do not know why.

In my own case I have spoken—I could not tell you how many times—on free trade across the country, mainly in my own constituency and the area around my constituency. But I have spoken on it dozens and dozens and dozens of times, and I have appeared on radio shows and TV shows and so forth.

So if you say the people in the country do not really know what it is about, I do not believe you. I believe a lot of them do know what it is about. Now, there may be certain aspects of it they do not understand, but as the debate progressed, we went out and said: here is what we are going to try to do. Then we had a report, and the government put down a document that indicated what we were going to negotiate. The critics said, oh, but we have to see the legal agreement. So we gave them the legal agreement. Then they said, well, we do not want to see the legal agreement, we want to see the bill.

• 1810

You see, no matter what you do, there is going to be someone who will not accept what you have done. So I just say if you do not know about it, I do not know whether you have made very much effort, quite frankly.

The Chairman: Ladies and gentlemen, you will of course have noticed that there is a wide divergence of opinions. You have added to some of those this afternoon. You did present your briefs. I thought you presented them well.

Ms Usher: Yes, but I did not come to be lectured at, Mr. Chairman. We came with the authority vested in us through the voluntary organizations we belong to. I personally, though I am here in person as president of my association, feel a great kinship with the president who was not here and whose delegation was somewhat questioned by Mr. Edwards as a leader in the voluntary sector.

I think we have come here from our position of expertise. We are telling you there will be an impact on social services in this country and there will be an impact on social policy in this country. We are asking you, as a committee that is reporting to Parliament, to carry that message forward. I think the challenge to all of us is to find mechanisms in the future to retain what we want to retain as the Canadian value system and the universality, etc., that is part of the fabric and network of support services we have constructed in this country and the seniors in this country want to defend and make sure are there for other generations.

[*Translation*]

fonctionnaires vous auraient aidé avec plaisir, même s'ils n'étaient pas d'accord avec la position du gouvernement. Ce service est disponible, et je ne vois pas pourquoi vous ne vous en êtes pas servi.

J'ai personnellement pris la parole à plusieurs reprises—je ne peux pas vous dire combien de fois—sur le libre-échange dans le pays tout entier, principalement dans ma circonscription et dans la région avoisinante. Mais j'ai parlé des dizaines et des dizaines de fois du libre-échange, et j'ai même participé à des émissions à la radio, et à la télévision.

Ainsi, je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que les Canadiens ne savent pas vraiment de quoi le libre-échange retourne. Je crois qu'un bon nombre d'entre eux savent de quoi il s'agit. Évidemment, il y a peut-être certains aspects qu'ils ne comprennent pas très bien, mais nous avons cherché à expliquer chaque étape. Nous avons présenté un rapport, et le gouvernement a déposé un document expliquant qu'il allait entamer des négociations. Les critiques ont dit non, cela ne suffit pas, il nous faut le document officiel. Nour leur avons remis le document officiel. Puis ils ont dit que non, cela ne suffisait pas et qu'il leur fallait le projet de loi.

Comme vous le constatez, peu importe ce que vous faites, il y aura toujours quelqu'un qui ne sera pas d'accord. C'est pourquoi je crois que si vous ne connaissez pas vraiment l'accord de libre-échange c'est que vous n'avez pas vraiment cherché à le connaître.

Le président: Mesdames et messieurs, vous aurez sans aucun doute constaté que toute une gamme d'opinions ont été exprimées. Nous avons été heureux de connaître la vôtre. Vous l'avez bien présentée dans votre mémoire.

Mme Usher: Mais je ne suis pas venue me faire faire la leçon, monsieur le président. Nous sommes venues cet après-midi parce que cette tâche nous a été confiée par les groupes bénévoles que nous représentons. Je suis venue à titre de représentante de ma propre association et je dois dire que je compatis avec le président, qui ne pouvait pas être des vôtres et dont les représentants ont été placés sur la sellette par M. Edwards.

Nous sommes venues ici fort de notre expérience. Nous sommes venues vous dire qu'un accord de libre-échange aura des répercussions sur les services sociaux offerts au Canada et sur la politique sociale canadienne. Nous vous demandons, puisque votre comité déposera un rapport au Parlement, de communiquer notre message. Nous devons relever un défi important: découvrir des mécanismes qui nous permettront de conserver le système de valeurs canadien, l'universalité, et d'autres facteurs qui font partie même des services de soutien que nous offrons au Canada. Les personnes âgées du Canada veulent défendre ce système et s'assurer qu'il existera pour les générations à venir.

[*Texte*]

The Chairman: I do not think you will find anyone on the committee who disagrees. I must say in defence of Mr. Edwards, whom I have known for a long time, I did not hear him criticize the president, I heard him criticize some material in a document—

An hon. member: I heard him praise the president.

The Chairman: —and praise the president. I know he is a gentleman and he would not do that. No member of this committee—

Ms Usher: I heard him question the legitimacy of the presentation.

The Chairman: Of the material, I think.

Ms Gold: I think it should be understood that One Voice, in the material it has presented today, has been checked out by persons whom we respect and who have given us the best possible advice, and we have taken their advice. If the information is different to what you believe or different to what you understand, you must understand that from our perspective it is the information we as an organization feel should be distributed to the people who receive our information.

We also believe anybody with any other opinion has the right to distribute that information as well. We are not an exclusive input to anybody.

But I do resent the fact that it has been said here that as a voluntary organization we spend a lot of time not talking about the issues that really concern us but listening to a critique of a paper. If there were issues there you did not wish to discuss because you did not agree, that is fine. But if there are issues of real content, as we feel there are in dealing with the concerns of an aging population, that is why we came here. We are sorry we have not been able to discuss that as openly and as comprehensively as we had hoped.

Ms Richardson: I just wanted to make a quick comment on our analysis of what has been happening with the change in rules for legislative committees. We have presented to many legislative committees and to the Standing Committee on Health and Welfare, and from what I have seen of the legislative process, we have had to prepare. . . for instance, preparing this brief, we had three days' notice. We had to prepare a brief. That did not happen in the past, before the rules were changed for the legislative committees. There is not enough time. There is not enough consultation. I do not believe we would ever have had the Canada Health Act if we had had the current terms and conditions of the legislative committee.

[*Traduction*]

Le président: Je suis convaincu que tous les membres du Comité sont d'accord avec cela. Je dois défendre M. Edwards, que je connais depuis bien longtemps, et dire que je ne l'ai pas entendu critiquer le président. J'ai entendu plutôt critiquer certaines choses qui étaient dites dans un document. . .

Une voix: J'ai entendu louer le président.

Le président: . . . et même louer le président. Je sais que c'est un vrai gentleman et qu'il ne ferait jamais quelque chose de ce genre. Aucun député qui fait partie du Comité. . .

Mme Usher: Il a dit clairement qu'il doutait de la légitimité des commentaires.

Le président: Je crois qu'il parlait des documents.

Mme Gold: Je crois qu'il faudrait préciser que les documents présentés par La Voix aujourd'hui ont été vérifiés par des personnes pour qui nous avons beaucoup de respect et qui nous ont donné les meilleurs conseils possible, des conseils dont nous avons tenu compte. Si les renseignements qu'on y retrouve ne sont pas compatibles avec vos opinions ou votre façon de comprendre la question, vous devez quand même vous rappelez qu'il s'agit de renseignements qui, d'après notre groupe, devraient être communiqués à nos membres.

Nous croyons également que peu importe votre opinion, vous avez le droit de la faire connaître en distribuant des documents. Nous ne sommes pas les seuls à faire reconnaître notre opinion de cette façon.

Je m'oppose cependant à ce qu'ont dit certains à savoir qu'à titre de groupes bénévoles, au lieu de discuter des questions qui devraient vraiment nous intéresser, nous nous contentons d'écouter ceux qui critiquent un document donné. Il est possible que vous ne vouliez pas discuter de certaines questions parce que vous n'êtes pas d'accord avec nous. Très bien. Mais s'il y a des choses qui sont vraiment valables, comme c'est le cas pour certaines questions qui touchent les personnes âgées, elles devraient faire l'objet de discussions. C'est pourquoi nous sommes venues. Nous regrettons cependant de ne pas avoir pu discuter de ces questions de façon aussi ouverte et détaillée que nous l'avions espéré.

Mme Richardson: J'aimerais faire quelques brefs commentaires sur notre analyse de la situation qui découle de l'amendement du règlement de la Chambre et la création de comités législatifs. Nous avons fait connaître notre opinion à nombre de comités législatifs et au Comité permanent de la santé et du bien-être social. D'après ce que je connais du processus législatif, nous avons dû préparer. . . Par exemple, nous n'avons disposé que de trois jours pour préparer le mémoire que nous avons présenté aujourd'hui. Il nous a fallu préparer ce mémoire très rapidement. Avant que l'on modifie le règlement et qu'on créée les comités législatifs, ce genre de choses ne se produisait pas. Nous n'avons pas assez de temps. Il n'y a pas eu assez de consultation. Si les comités législatifs avaient existé à l'époque et s'ils avaient respecté

[*Text*]

• 1815

In addition, having appeared with other delegations, personally I have never seen witnesses so harassed as they have been here.

The Chairman: I could expound on the legislative committee, but I shall not. Thank you very much for being here.

We meet again at 7.30 p.m. this evening.

[*Translation*]

les mêmes modalités, je ne crois pas qu'on aurait pu adopter la Loi canadienne sur la santé.

J'ai déjà fait partie d'autres groupes qui se sont adressés à des comités et je dois dire que jamais auparavant je n'ai vu des témoins harcelés de cette façon.

Le président: Je pourrais parler longuement du système de comité législatif, mais je ne le ferai pas. Merci beaucoup d'être venus.

Nous reprendrons la séance à 19h30 ce soir.

APPENDIX "C-130/14"

Information

Canadian Labour Congress/Congrès du Travail du Canada 2841 Riverside Drive Ottawa Ontario K1V 8X7
Public Relations/Relations publiques (613) 521-3400 Night/Nuit: 521-3405 Telex: 053-4750

July 21, 1988

Shirley Carr's statement to Legislative Committee on Bill C-130

Over 100 trade union organizations have requested that you travel to their community to hear their beliefs on the trade deal. Just as many citizens' groups want to be heard. Yet you sit here, divorced from the real world, and try to change our country.

To sit in Ottawa and pretend you are doing your duty is outrageous and not good enough.

The labour movement does not want a pretend democracy. We want a real one. The Canadian Labour Congress can afford to appear before your committee. After all we live here in Ottawa. Hundreds of thousands of average Canadians cannot afford to make the trip. This is far too important an issue for political games. Do not continue to play political hide and seek.

You and your committee do this country and its people a disservice. Canada deserves far more than a make-believe democracy.

We will not present our brief.

We will not take part in a sham. Labour will see each and every one of you at the ballot box. If there is to be any democracy left in this country, an election must be called now.

Canadians have to be heard.

APPENDIX "C-130/15"

SENT BY:CAW floor 3 ; 7-20-88 ; 3:25PM ; CAW→ 613 996 1626;# 1

CAW TCA
CANADA

ROBERT WHITE
National President
président national

205 PLACER COURT, NORTH YORK
WILLOWDALE, ONTARIO M2H 3H9
PHONE (416) 497-4110

ROBERT NICKERSON
National Secretary-Treasurer
secrétaire-trésorier national

July 20, 1988

Clerk
Legislative Committee on Bill C-130

This is to inform you that we have decided not to appear before the Parliamentary Committee on Bill C-130 as scheduled on Thursday, July 21, 1988 at 10:30 a.m.

Shirley Carr, president of the Canadian Labour Congress will be making a presentation to the Committee on behalf of the CLC unions, including the CAW, at 9:30 a.m. that day.

We will outline the reasons for this change in a letter that you will receive on Thursday morning.

ROBERT WHITE
CAW-Canada

SENT BY:CAW floor 3 ; 7-21-88 ;10:27AM ; CAW→ 613 996 1626;# 1

Clerk
Legislative Committee on Bill C-130

The one thing that people on both sides of the free trade deal can agree on is that the implementation of the deal would mean the most fundamental change in the direction of our country for the last quarter of century.

For this reason, the Canadian Auto Workers along with the Canadian Labour Congress, and many other organizations have called for extensive hearings on the trade deal. It should not be only government bureaucrats and those wealthy enough to travel to Ottawa that are heard. For the Committee on Bill C-130 to hear what Canadians have to say about the free trade deal, it clearly has to get out of Ottawa and travel to where people live.

The Committee's refusal to travel across the country reinforces what the Minister of Trade has been saying all along: that no matter what is raised at the Committee hearings, the deal will not be changed in any way. The signals seem clear that this Committee is just going through the motions, and that any group that has serious concerns about free trade would just be put through a useless exercise.

Our views on free trade are well-known. We are convinced that this deal would mean a fundamentally different Canada - a more Americanized Canada, with weaker standards and social programs, a paler culture, less job security, and ultimately weaker sovereign rights over our destiny.

To make such a massive change in our society without consulting the Canadian people is fundamentally and dangerously undemocratic. Our decision to not appear before this Committee is a protest against that lack of democracy.

Robert White
President
CAW-Canada

APPENDIX "C-130/16"

National Anti-Poverty Organization
Organisation Nationale Anti-Pauvreté
456 rue, Rideau St., Ottawa, Ont. K1N 5Z4 (613) 234-3332

Written Submission to the Legislative Committee on Bill C - 130 An Act to Implement The Canada-US Free Trade Agreement

by

National Anti-Poverty Organization

July 21, 1988

INTRODUCTION

The National Anti-Poverty Organization (NAPO) is a non-profit, voluntary charitable organization that represents the interests of low-income Canadians. NAPO was founded in 1971 at Canada's first Poor People's Conference. One of NAPO's objectives is to ensure that the views of poor Canadians are considered during relevant debates about national public policy.

NAPO is governed by a 20-person voluntary Board of Directors which represents every province and one of the territories. At least three-quarters of the Directors must be individuals who are or have been poor.

NAPO has approximately 750 individual members and 200 group members from all parts of Canada. The group members are largely community-based grassroots organizations that are run by or work closely with poor people; they include welfare rights and anti-poverty groups and organizations of unemployed workers, along with church social action committees and social planning councils.

We must begin our submission by protesting the absence of democracy in the process the government has used to push the free trade deal through. Unlike business and other powerful interest groups who have had access to government through channels such as the Sectoral Advisory Groups, low income Canadians and other disadvantaged groups are forced to rely primarily on elections and committee hearings to present their views to government. These democratic avenues have been essentially unavailable to the Canadian public on the issue of free trade - an issue which is of tremendous importance to the future of our nation. Four years ago, the voters elected a

government that promised it would have nothing to do with free trade. This same government not only negotiated a bilateral free trade agreement, but also will not promise to go to the electors before 1989 for a mandate to implement the agreement it has negotiated. A whirlwind of public hearings (only in major centres) was held prior to the availability of the legal text of the agreement, limiting the time and opportunity available for groups to prepare and to present their concerns. While the legal text is now available, the government has made it clear that it will not change the agreement in response to concerns raised during this round of hearings. Furthermore, despite the interest of many groups across the country in making presentations to cross-country hearings, the hearings have been restricted to those groups able to make presentations in Ottawa. Clearly, this has restricted the opportunity for many groups who have important issues to raise. We support and echo the concerns raised by those groups who have chosen not to appear before a committee whose efforts are seen as a sham. We are here, not because we hold any hope for significant changes to the agreement at this time, but because we believe the concerns of poor people must be put on the record.

IMPLICATIONS FOR THE POOR

The Canada-U.S. Free Trade Agreement contributes, in a fundamental way, to the establishment and articulation of social and economic policy directions for this country. One of the central questions we must ask is whether the agreement will enhance or hinder the progress towards a more socially and economically just society. For reasons elaborated throughout this brief, we conclude that such progress will be negatively affected.

Members of disadvantaged groups in our society are being asked to support this agreement on the faith that some of the (yet unproven) economic benefits of the deal will eventually trickle down to them. Not surprisingly, they remain unconvinced. Opinion polls have shown that those who are most opposed to, or fearful of the free trade deal include low-income persons, the elderly, women, and people with low educational levels (and, hence, limited job opportunities).[1] In fact, the opposition and mobilization of groups representing the poor, the unemployed, women, seniors, and natives is growing. These groups are becoming increasingly convinced that the free trade agreement will provide few, if any, direct benefits to their members.

The agreement was initiated to further the interests of the business community and the free market economy. But the interests of business and the interests of the poor are rarely one and the same. The benefits of enhanced economic growth have not traditionally been shared equitably between the rich and the poor. And, we have often found, when there is talk of the need to make short-term "sacrifices" for long-term national gains, it is the disadvantaged and least powerful segments of society that are most often called upon to bear the brunt of those sacrifices, and those in the business sector who gain. When we speak of the "costs" and "gains" of the free trade deal, then, we need to consider whether the <u>costs</u> and the <u>gains</u> will be fairly distributed across income groups, across regions, and sectors.

SOCIAL PROGRAMS

There are 3.7 million people living below the poverty line in Canada. Women, seniors, visible minorities, native people, disabled persons, and residents of economically depressed regions are overrepresented. While some of these people are trying to survive on transfers from government, such as welfare, pensions, and unemployment insurance, 55 percent of poor households are headed by people with paying jobs.

The free market economy has not met the needs of low-income Canadians. Some are unable to participate in the labour market because of disabilities, age, childcare responsibilities, or lack of employment opportunities. Others have been victims of discrimination and inadequate minimum wages.

Because the marketplace is indifferent to how income is distributed, government intervention has been necessary to establish a range of social programs to redistribute income or safeguard people from loss of income. Income from the market is more unequally distributed today than it was twenty years ago. Canadians have been able to maintain a relatively stable distribution of income over the past 20 years solely because of the redistributive effects of our income tax system and our social programs [2]. In the U.S., in contrast, the gap between rich and poor is growing.

Because of the importance of a progressive tax system and an adequate network of social programs in reducing the rate of poverty, we are particularly concerned about the potential impact of the free trade agreement on them. We believe that the implementation of the free trade agreement will herald the steady erosion of our social programs and the progressivity of our tax system. There are a number of threats that we believe will contribute to this erosion.

A Changing Political and Economic Climate

The free trade agreement reflects and promotes a social, political, and economic climate that may undermine the progress low income people have been striving for. Underlying the discussions about free trade has been a profound debate about social, economic and political directions the Canadian public, government, and business want for Canada.

Canada has had a long tradition of intervention by the federal government through social and economic policy instruments in the marketplace to act in the broader interests of the country and to protect disadvantaged groups. We are now seeing a shift toward a declining role by government and a strengthened emphasis on the free market economy. The decentralization of the government powers resulting from the Meech Lake Accord, the policy shifts towards privatization and deregulation, and the shift in power from government to the marketplace under free trade together constitute a coherent and clear direction.

This shift is even reflected in the language increasingly used in discussions of free trade. The references we hear to the "survival of the fittest" and "winners and losers" in the war of "competitive advantage" undercut the language of cooperation, compassion, and concern for equity Canadians have favoured in the past. We are concerned that in the fight for short-term gains (i.e., profits), we are losing sight of the long-term social and economic benefits of making choices based on other principles.

Intensified pressure on government to reduce corporate tax rates.

Canadian firms will need a business climate at least as favourable as that in the U.S. simply to compete with U.S. firms both here and in the United States. One of the elements that define that "favourable environment" is comparative levels of corporate taxation. If corporate tax rates are higher in Canada, the government risks losing the support of the business community and seeing business relocation to the U.S. The competitive spiral can be expected to move only in a downward direction in an effort to prevent the flight of capital.

Recent efforts at tax reform in both Canada and the U.S. have confirmed these trends. Corporate tax rates and taxes on the wealthy were lowered in the U.S. as part of Reagan's tax reform to provide corporations and the wealthy with more after-tax profits to invest. Canada, which then found itself with significantly higher corporate tax rates, quickly followed suit with its own tax reform package. Corporate tax rates and the top marginal personal income tax rates have been lowered to be brought in line with those in the U.S.

Closer economic ties and increasing trade dependence on the U.S. will serve as downward pressures on these taxes. The federal government will be increasingly constrained in changing the tax system by the combined forces of the U.S. government and Canadian businesses. The resulting trend, as we have seen, is an increasingly regressive tax system with the tax burden shifting from corporations to individuals, most particularly in the middle and lower income groups.

Pressure to Reduce Social Spending.

Corporations are expected to step up their pressure on the government to reduce social spending as a means for ensuring lower corporate tax rates. The Conference Board of Canada has predicted an increased federal deficit as a result of the agreement and we are concerned that the government, at a time when it is faced by reduced tax revenue and the loss of $2.6 billion/year in tariff revenue, will respond to these demands for social spending cuts. We can foresee the gradual erosion of our superior social programs as they slowly become more like those in the U.S., where social spending has been consistently lower than in Canada and in most other industrialized nations.

The government argues that free trade will strengthen the economy and provide them with more revenue to spend on social programs. These claims have never been backed by any specific promises or commitments. Poor Canadians are being asked to make a tremendous leap of faith despite the recent track record of the government. In fact, despite our recent recovery from the recession, the federal government has: partially de-indexed family allowances; attempted to de-index Old Age Security benefits; reduced commitments to the provinces for health and education; increased the number of low income people who pay taxes; and de-indexed tax credits and brackets in the name of deficit reduction. Provincial governments have been cutting welfare benefits and we are seeing exponential increases in the people who must rely on foodbanks and shelters for the homeless. The government has provided no evidence that its "trickle down" theories will be more effective in the future than they have in the past. "Once burned and twice shy", poor Canadians are understandably sceptical about these vague government claims.

Constraints on Government

The government's ability to initiate new social policies will be substantially constrained by the combined forces of free trade and Meech Lake. For example, the initiation of national public disability insurance or public automobile insurance would be made virtually impossible by the sections of the agreement dealing with public monopolies and "nullification and impairment". Under these sections, U.S. insurance firms would be entitled to receive compensation for anticipated commercial benefits lost because of the establishment of a "public monopoly".

Subsidies

Social programs are further threatened by the failure of the Canadian and U.S. governments to reach agreement on a definition of subsidies.

During the negotiation of the free trade agreement, American negotiators clearly indicated their view that many of our social, cultural and regional development programs constitute unfair subsidies to Canadian businesses. While an exemption for cultural industries was included in the agreement (Article 2005), the Canadian negotiators failed to obtain a similar clause for social programs and regional development programs. We also failed to obtain any assurance that social and regional development programs will not be traded away in the negotiations over the next five to seven years on a subsidies code. In the meantime, we have left these programs open to challenge under U.S. trade remedy legislation. The willingness of the government to implement this deal without resolution of this issue is astounding, particularly given how few bargaining chips we have left.

While a range of programs might be subject to challenge under U.S. trade remedy legislation, national programs with regionally differentiated benefit or delivery provisions, such as unemployment insurance or programs funded under the Canada Assistance Plan, are particularly vulnerable. Efforts are made, for example, through our unemployment insurance system, to extend special assistance to workers in seasonal industries, in high unemployment regions, and to those on sickness and maternity benefits. While complaints by the U.S. fishing industry about the extension of unemployment insurance to self-employed fishermen were not upheld by the U.S. International Trade Administration, can we be assured that this decision would not be reversed in the future? Even without direct challenge, does the Canadian government have the strength to resist the pressure to eliminate these provisions? We have already seen recommendations here for the elimination of these benefits.

Many of our job creation and training programs, including adjustment programs for workers displaced by free trade, could be viewed as subsidies to Canadian companies. Affirmative action programs which give tax relief to encourage women's participation in particular sectors might also be open to challenge. The introduction of a guaranteed annual income or even a major child care program could be interpreted as ways for Canadian companies to hold down wage costs. Earnings supplement programs for low income workers, which already exist in some provinces, would also be vulnerable to challenge.

One of the most insidious dangers will be the difficulties in pinpointing the government's "failure to act" in the context of the free trade agreement. New government initiatives will be lost as bureaucrats try to sort through the potential constraints imposed by free trade and/or the Meech

Lake Constitutional Accord. Because of the level of public debate on both of these issues, the government is unlikely to take actions that carry the risk of backfiring - through trade remedy action, for example, or lack of provincial cooperation. The government's desire to prevent the political fallout which would ensue if any of its opponents' predictions proved accurate could well lead to stagnancy and ineffectiveness.

A Barrier to Protectionism?

An argument has been made that Canada needs free trade to protect ourselves against US protectionism. We have been virtually tariff-free for many years, partly as a result of GATT. However, Canadian exporters have been subject to expensive harassment by existing U.S. anti-dumping and countervail law. The free trade agreement, then, was supposed to solve these problems by ensuring that we obtained secure and enhanced access to the US market, that rules about fair and unfair trade practices were agreed upon, and that a binding dispute settlement mechanism was established to ensure the fair application of these rules.

However, it seems that Canada was unable to achieve these goals. The agreement does not impose any limitation on the application of existing U.S. trade remedy law nor have we achieved an assurance of significant protection from any new trade laws they might introduce.

The dispute settlement mechanism itself has been subject to much criticism. On legislation, the panel's powers are limited to issuing "declaratory opinions" on changes in antidumping and countervailing duty statutes. Our alternatives, in the case of an unresolved dispute, remain what they are now - retaliation, or termination of the free trade agreement. Regarding the administration of trade law, the

panel is limited to determining whether a decision was in accordance with existing law. We were unable to achieve a mechanism that could override protectionist U.S. legislation. The disputes settlement mechanism appears to do little, if anything, to address complaints about a long and expensive process for Canadian exporters who have to fight a case.

EMPLOYMENT AND ADJUSTMENT

The government's attempt to promote the deal to unemployed workers with promises of hundreds of thousands of new jobs has clearly failed. The Economic Council of Canada's estimates of 350,000 new jobs (net) over 10 years shrank to 251,000 after they saw the actual agreement. The Department of Finance anticipates that only 120,000 new jobs will be created in the first five years under the deal, or 24,000 jobs a year. These 24,000 jobs represent less than five percent of the 487,000 jobs that were created in 1987 alone. These estimates are also based on an assumption that productivity levels will rise under the free trade agreement. If, as economists Bruce Wilkinson and Fred Lazar suggest, this assumption is incorrect, the number of new jobs could be further reduced.

Labour Displacement

The government's callous disregard for those individuals and families who will lose jobs because of this deal is distressing. It typifies the "survival of the fittest" approach that has permeated the promotion of the deal. Those who can least afford to lose their jobs will be the ones most affected. Bank managers or heads of large corporations will not face displacement; rather, the labourers in the clothing, textile, leather, and other vulnerable industries will be the ones who will suffer. In this deal, the elite will win and the disadvantaged will lose.

Last fall, the Minister for Employment and Immigration suggested that 500,000 workers would lose their jobs as a result of the deal. The government has since tried to downplay these figures and has refused to release departmental studies on job dislocations to counter the claims of other groups who suggest that the job losses might be significantly higher.

Proponents of free trade often suggest that displaced workers will be able to find new and better paying jobs quickly in those businesses and services that are expected to expand. In fact, history suggests otherwise. A Statistics Canada survey of the 500,000 workers displaced between 1981 and 1984 showed that 56 percent of those who were rehired took pay cuts averaging 36 percent. Seventeen percent of the group had not found work by 1986 and four out of ten had to look for six months to a year before finding a job. The brunt of displacement is even harsher on women than men. A study in Ontario on workers displaced by the 1980 - 1982 recession showed that only 62 percent of men and 38 percent of women who lost their jobs were able to find new ones. Less than one-half of the men and less than one-quarter of the women had found jobs within five months and more women than men reported earning less than before they were laid off.[3]

Many of the workers who will lose jobs because of the deal are ill-equipped to find work in other industries or occupations. Older immigrant women in the textile and clothing industries, for example, are often without the education, mastery of an official language, and mobility to make retraining and re-employment a short or easy process.

With more and more families relying on two income-earners to remain above the poverty line, fewer families are able to move easily to other communities to find work. Also, job opportunities for older workers are extremely limited, and many of these workers will be forced into early retirement with inadequate pensions. The danger of free trade is that instead of creating and redistributing wealth, at best we may be merely redistributing poverty.

Becoming unemployed comprises many losses - the loss of income and access to opportunities, loss of status and social identity, self-esteem, unaffordable possessions, and work relationships. Those at the lower end of the economic scale have fewer buffers from the ill effects of unemployment. These buffers include: education and training which allow broader job opportunities, savings, credit ratings, access to the helping professions, professional networks, and a spouse who earns enough to support the family.[4] Unemployment has been linked with increased family disruption, including marital breakup, and increased incidence of wife and child abuse.[5] Its effects on physical and mental health have also been documented, including: higher rates of stress-related disease, increased alcohol and drug abuse and tobacco consumption, poor nutrition and higher rates of psychiatric hospital admissions.[6]

In calculating the <u>costs</u> of the free trade agreement, then, we need to include the costs of increased demands on already over-burdened medical services, social and mental health services, transition houses and family counselling agencies. We also need to include increased strains on our inadequate and over-burdened social assistance and insurance systems, particularly at a time when spending in these areas is being constrained or reduced. Rent-geared-to-income housing may also be in increasing demand.

Adjustment Programs

It is in the face of these job losses and their impacts that we are particularly concerned about the callous reversal of the Prime Minister's early commitment to a massive adjustment program. The Prime Minister pledged on October 5, 1987 that the goverment "...has undertaken, with the provinces, to ensure a massive program to assist those workers affected by adjustment and dislocation". Since that time, however, the government has denied its intention to introduce the promised adjustment program or to add funding to existing ones. The MacDonald Commission's recommendations for a free trade agreement included a strong emphasis on the inclusion of an adjustment program as a necessary component to help cushion the negative impacts of such an agreement. The reports of the Standing Committees on Employment and Immigration and on International Trade and External Relations both include recommendations for adjustment programs for the victims of free trade. The labour adjustment programs currently offerred by the federal government are inadequate to meet existing needs, much less the increased demands which will be placed on them under the freed trade agreement.

Despite assurances that the advisory committee struck to consider labour adjustment programs is giving serious consideration to these issues, we are concerned that the private-sector's exclusive participation, and its consultation with organized labour but not those recently excluded from the labour market, precurse proposals that will not take into account those already excluded, nor those whose view of work differs from that of the employer or the union. If the government proceeds with the free trade agreement, which we cannot support, it should not be implemented unless accompanied by expanded and revised labour adjustment programs, designed with the intended users involved.

Pressure on Wages, Working Conditions and Labour Legislation

The competitive pressures that Canadian businesses will face under the free trade agreement are also expected to erode the gains made by Canadian labour in the areas of minimum wages, unionization rates, pay equity, and workers' compensation. Canadian companies will be forced to compete with U.S. corporations based in southern right-to-work states where there are low wage rates, poor labour legislation and unionization rates as low as five percent. The manufacturing sector in the U.S. has gradually shifted from northern states such as Michigan, New York and Ohio to these southern states in response to their low labour costs. As Canadian companies struggle to compete with these southern firms, we can expect to see the gradual erosion of wages, benefits, and health and safety standards. Efforts to increase minimum wages or to introduce equal pay for work of equal value will encounter enormous resistance from employers who will complain that these measures will make them uncompetitive.

CONCLUSIONS

The government's intention to implement an agreement that could result in the inclusion of normal Canadian practices in social, economic, and regional policy among unfair trading practices, and that will lead inevitably to pressure to harmonize Canadian laws, practices, and standards with those of the U.S. will seriously restrict our flexibility with regard to meeting the social and economic needs of Canadian communities and families.

NAPO rejects the free trade agreement as an economic policy direction with extensive and dire social implications. We believe the agreement holds very limited hope for Canada's poor, while the direct and indirect threats to Canadian social programs are considerable. We have already seen some alarming trends which have been spawned by the "free trade policy environment", including the introduction of drug patent legislation that has already substantially increased costs to consumers and government drug plans, and the introduction of tax reform measures to harmonize our system with the U.S.

We are concerned about the direction these policy initiatives suggest and are alarmed at the trends these may indicate for the future. We urge the government to allow Canadians an opportunity to vote on the free trade deal in an election before it is implemented.

Notes

1. The Globe and Mail, Nov. 12, 1987, p. A4.

2. National Council of Welfare, Poverty Profile 1988. Ottawa: April 1988.

3. Ontario, Ministry of Labour, Labour Market Experiences of Workers in Plant Closures: A Survey of 21 Cases. Toronto: May, 1984.

4. Sharon Kirsh, Unemployment: Its Impact on Body and Soul. Toronto: Canadian Mental Health Association, 1983, pp. 19-20.

5. Ibid., pp. 26-31.

6. Ibid., p. 62.

APPENDIX "C-130/17"

CANADIAN CABLE TELEVISION ASSOCIATION

APPENDIX C-130/17

CCTA Suggested Amendment

1. **Definition of Local and Distant Signals**

(a) Bill C-130 proposes at page 48 that Section 18.1(4) of the Copyright Act read as follows:

"(4) The Governor in Council may make regulations defining "local signal" and "distant signal" for the purposes of this section."

(b) We strongly recommend replacing the above with the following:

"(4) In this section,

(a) "local signal" means

(i) a signal that is readily receivable directly from the terrestrial station by a significant proportion of the public within the licensed service area of the retransmitter;

(ii) a signal of a terrestrial station the Grade B official contour of which, or the equivalent thereof as determined by the Department of Communications, is within 32 kilometers of any part of the licensed service area of the retransmitter; or

(iii) such further and other signals defined or designated as local in regulations the Governor in Council may make; and

(b) "distant signal" means any signal that is not a "local signal."

(5) the Governor in Council may make regulations relating to the application of subparagraph (4)(a).

(c) Explanatory Note

- The recommendation reflects the two main criteria used in the United States, and which are enshrined in the U.S. Copyright Act.

- Subsection (4)(a)(i) of our recommendation embodies the underlying rationale of the local/distant distinction, and thereby ensures that Parliament's intent will continue to be effectively implemented despite future changes in technology.

- Delineation of Grade B contours is not done according to uniform principles in Canada and the U.S. and the Grade B concept does not by itself, in any event, adequately give effect to the underlying copyright policy. It was never intended to do so. A broadcast signal at the B contour is in fact a very strong signal readily received off-air.

- The 32 kilometre extension to the Grade B official contour simply adopts the CRTC non-distant extra regional stations.

CCTA Suggested Amendment

2. **Criteria for the Board**

(a) Bill C-130 proposes at page 51 that Section 50.3(4) of the Copyright Act read as follows:

> **"(4) The Governor in Council may make regulations establishing criteria to which the Board must have regard in establishing under paragraph (1)(a) a manner of determining royalties that are fair and equitable."**

(b) We recommend replacing the above with the following:

> "(4) In establishing under paragraph (1)(a) a manner of determining royalties that are fair and equitable the Board shall have regard to the following, among such other criteria as it considers appropriate:
>
> (a) works carried on a signal that the retransmitter is required to carry as a result of regulations or requirements under the Broadcasting Act do not warrant as high a royalty as works carried on other signals;
>
> (b) works substituted pursuant to regulations or requirements under the Broadcasting Act should not be subject to any royalty;
>
> (c) the more signals a retransmitter makes available to its subscribers, the less valuable each individual signal is to the retransmitter;
>
> (d) any financial or other benefit that the transmitter may otherwise receive or have received, whether passed on to others or not, which is attributable to the retransmission of its signals by the retransmitter, should be reflected in a reduction of the royalties to be paid by the retransmitter; and
>
> (e) such other criteria as may be established by regulations the Governor in Council may make."

(c) Explanatory Note

- The recommended criteria would ensure that cable systems are not unduly penalized for steps they are required by law to take in order to implement Canadian broadcasting policy. It will also reduce discrimination among Canadians based on place of residence. For example, many priority carriage signals in Atlantic Canada, unlike other parts of Canada, are distant signals.

- The recommended criteria would also permit cable systems to pay less where they can establish that the copyright in question has already been paid once.

CCTA Suggested Amendment

3. Small Cable Systems

(a) Bill C-130 proposes at pages 51 and 52 that Section 50.4 of the Copyright Act read as follows:

> **"(1) The Board shall, in establishing a manner of determining royalties under paragraph 50.3(1)(a), ensure that there is a preferential rate for small retransmission systems.**
>
> **(2) The Governor in Council may make regulations defining "small retransmission systems" for the purpose of subsection (1)."**

(b) We recommend that proposed Section 50.4 be amended to read as follows in order better to implement established Government policy:

> "50.4 (1) The Board shall, in establishing a manner of determining royalties under paragraph 50.3(1)(a), ensure that it does not have any material impact upon small retransmission systems serving small and isolated communities.
>
> (2) In this section a "small retransmission system" is a system licensed under the Broadcasting Act having 6,000 or fewer subscribers."

(c) Explanatory Note

- Government policy announced in February, 1986 is that "Small cable systems serving small and isolated communities should be shielded from any material impact arising from the introduction of a retransmission right".
- The CRTC defines a "Class 2" cable system as one having 6,000 or fewer subscribers, and sets lighter financial obligations for such systems. CCTA Class 2 member licensees account in total for only about 8% of Canadian cable subscribers.

APPENDIX "C-130/18"

CANADIAN COUNCIL ON SOCIAL DEVELOPMENT
CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

HEAD OFFICE / SIÈGE SOCIAL: 55 av. Parkdale Ave, P.O. Box/C.P. 3505, Stn./succ. C, Ottawa, Ontario K1Y 4G1, (613) 728-1865

BUREAU DE MONTRÉAL / MONTREAL OFFICE: 515 av. Viger est/East, Pièce/Suite 110, Montréal (Québec) H2L 2P2, (514) 288-1687

FREE TRADE - SOCIAL POLICY ISSUES

The CCSD Board of Governors expressed concern last winter that the public debate had not stimulated clear analysis of the social policy issues, and that the government had not been forthcoming about their own research into the issue.

Social policy experts were not asked to participate in the various advisory groups to the trade negotiations team, and no specific reports on social issues were released. The overall attitude of the government has been that there are no social policy implications to the agreement, and that groups who feel there are, will have to prove it.

The CCSD statement indicated that official silence on the issue was not a sufficient response to the concerns being raised.

The Council went on to sponsor an expert meeting on the subject in March, and the report of that meeting, entitled FREE TRADE AND SOCIAL POLICY, will be available from the CCSD's Parkdale Avenue offices by the end of June.

Mr. Terrance Hunsley and Ms. Anne Usher presented some general conclusions which the Council draws from its report:

1. If for no other reason, Canadians should be concerned about the issue because statements from official government representatives have been contradictory, if not in some cases, misleading:

. There were early disputes as to whether social programs were in fact "on the table" during negotiations.

. The Trade Negotiations Office paper submitted to the CCSD meeting states categorically that "Social programs were never at issue."

. Yet at an address to the University of Manitoba School of Management, Simon Reisman is quoted as stating that "...powerful American interests had targetted our social, cultural, and regional programs for elimination as their price for an agreement."

. In a paper prepared by Geoff Norquay of the Prime Minister's Office, a reference to the CUSFTA text in relation to social programs states: "This is the first line of defence against Americanization of Canadian social programs; health and social services are specifically exempted from the list of tradeable services."

2. Despite the latter assurance, social and health services are in fact not totally exempted from the trade agreement. Only government services are, and even in this respect there is room for trade in the management of a wide range of health and social services. The government found it advisable to specifically exempt child care and child welfare services, but made no similar provision for services to the disabled, seniors, or other groups. No explanation for the specific exemption is provided.

The agreement is likely to have an eventual impact on social and health services, because, with privatization, deinstitutionalization, and new service demand, community organizations and commercial ventures are becoming the dominant form of service development and delivery.

3. The agreement provides for national private associations on both sides of the border to cooperate in the development of national technical standards for services to be traded. To the extent that this would take place relative to social and health services, it might run afoul of current jurisdictional issues around national standards for cost-shared social programs. With the Meech Lake Accord decentralizing national powers in this regard, the potential for confusion of institutional roles is great. To date in Canada, the setting of national objectives and standards for social programs has clearly been a responsibility of government.

4. It would appear from the assurances of government documents, and from the independent analysis of academics and policy experts that "generally available" social benefits, such as medicare and old age security, would not be subject to countervail measures under the agreement, even though the definition of unfair subsidies will not be developed until after the agreement is signed. This does not, however, support the blanket statement of the Trade Negotiations Office that: "There are no circumstances under which Canadian social programs which are, after all, generally available, could be countervailed."

Not all social programs are generally available. Unemployment Insurance provides extra "regionally extended" benefits in areas where the industrial employment base is weak. The Canadian Job Strategy focusses selectively on the labour force, often targetting not only specific workers, but specific areas or industries for intervention. Worksharing provisions of Unemployment Insurance, and other labour adjustment programs of

both federal and provincial governments have been used to assist specific areas and industries. It is not clear that these might not eventually be classified as trade-distorting programs.

Beyond this, it would appear that some future options for new policies might be affected by at least the potential for countervail. These might include changes to workers' compensation programs which might be seen as a subsidy to a particular industry, or perhaps the introduction of provincial programs to supplement the incomes of low wage workers.

These examples are obviously speculative, but the inability of the two countries to agree on what constitutes a trade-distorting subsidy, does not reassure.

These are areas where it would appear that the CUSFTA could affect Canadian social programs in a more or less direct way. The CCSD report also highlights discussions on the impact of increasing economic integration with the U.S., and the potential pressures to "harmonize" a broad range of public policies with those of the U.S.

5. One view of this issue, and the one which seems to characterize current government responses, recognizes that Canada is already substantially dependent on the U.S. economy, and that harmonization is already a reality in many cases. (A recent example was the substantial change in direction of the reform of the Canadian tax system, to be consistent with changes in the U.S. The Finance Minister and senior officials acknowledged at the time the strong influence of U.S. policies.) This view holds that 80 per cent of current trade is already free of tariffs, and that increasing this to 95 per cent will not make a substantial difference.

Mr. Hunsley pointed out, however, that these percentages do not refer to a fixed total volume of trade. Indeed, opening the services sector to trade is an attempt to significantly increase the volume of trade, since services represent about two-thirds of the economy. The long-term consequence could be a much greater increase in the dependence of the Canadian economy on U.S. markets.

He also pointed out though, that increasing trade dependency does not automatically lead to harmonization of social policies. Canada has been able to maintain a different and superior package of social programs, despite its historical dependence on the U.S. economy. Moreover, research carried out for the seminar of experts, indicated that other free trade arrangements in the world have not necessarily led to social policy harmonization. (In some cases, they have led to institutional structures and mechanisms which may over time have a harmonizing influence.) The major factor in determining social policies will continue to

be the expression of social values and political will of the country.

This latter fact raises a major question in the CCSD report. The CUSFTA is only one of several measures being pursued by present governments in Canada. Its future impact, especially in social programs, policies, and services, will be measured in an environment shaped by other policies, including deregulation, privatization, and decentralization of national power under the proposed Constitutional Accord. Some analysts are concerned that Canada may, through the combined effect of present policies, lose its independence and its social-democratic traditions. There is not a consensus on this matter, reflecting the fact that "national identity" while strong in Canada, is not clearly defined. In overall measures though, a closer integration of Canadian and U.S. interests, and an increase in the power of the multinational corporations, seems inevitable. Canadian social policies will still be made in Canada, but with more international references.

6. A factor which seems to be missing in the debate so far, has been an analysis of the alternatives to free trade. Neither governments, nor other interest groups, appear to have looked seriously at the consequences for Canada to pursue other policy directions.

What would be the consequences for the economy, for social programs, and for political sovereignty, if we were to encounter higher tariffs erected by the U.S.? Perhaps the economic and social damage would be greater than the liabilities of the current agreement. If this is so, then government research should be able to make it clear to us. Are other policy options available?

7. The free trade issue, and the debate around it, serves to identify an important point in our national history. Two diverging trends are becoming clear:

First, the image of a national economy is disappearing and we are becoming a small corner of an increasingly-integrated world economy. Our national government tells us that our economic problems are international, and that all we can do as a nation is try to adjust to them.

Second, the image of national goals and programs for social well-being, is fading. The responsibility for social leadership in the public sector is being pushed to provincial and local levels, the rationale being economic restraint and provincial jurisdiction over social programs. Yet that jurisdiction stems from the days when social programs were mainly public and private charities.

This explains in part why social policy analysts and social interest groups are sensitive to proposed changes in the federal government role. Major changes are going to be needed in Canadian social programs over the next decade, if we are to maintain and share the quality of Canadian lifestyle. Economic, demographic, and social changes, have made many existing programs obsolete and ineffective.

We need a clear expression of national social policies, and the time to do it is now. We have a growing economy, we are moving into a period of rapid productivity increases. We have solid population projections, and can clearly evaluate our options, and we have available to us, a critical time period to adjust to the next wave of population aging.

These social policy concerns are not central when talking of free trade. But Canadians would be more comfortable and willing to trust governments if they did not feel that their social and economic support systems were going to be tendered out to the lowest bidder. This is why $13 million worth of glossy, one-sided advertising will not make people accept free trade. It will make them think that public policies are being sold like soap, on advertising glitter, rather than on their well-considered merits.

APPENDIX "C-130/19"

BRIEF TO

THE LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-130

SUBMITTED BY THE CANADIAN HEALTH COALITION

CHC DELEGATION:

Bert Hammer, National Pensioners & Senior Citizens

Carol Richardson, Staff, Canadian Health Coalition

July 21, 1988

Introduction

The Canadian Health Coalition (CHC) would like to thank the Legislative Committee for inviting our organization to submit a brief. Although our appearance before the Committee was only confirmed three days before our presentation, we have taken the time to prepare a written brief on our concerns regarding the implications of this implementing legislation and the Canadian-U.S. Free Trade Agreement (CUSFTA).

The Canadian Health Coalition is a diverse and broadly based coalition of national organizations and provincial coalitions which banded together over eight years ago to demonstrate their concern about Canada's health care system. Currently our membership consists of over thirty-two national organizations. Through our membership we represent over 2.5 million Canadians. Our national members include organizations such as health practitioner groups, consumer, the co-operative

movement, church, social development, and senior citizens. All funding for our activities is obtained from membership donations.

The Coalition is participating in the current Free Trade debate on behalf of our membership. The objectives of the Coalition are two-fold:

(1) to prevent a further erosion of the fundamental Medicare principles of universal coverage, comprehensive services, portable benefits, accessible services, and non-profit public administration; and

(2) to encourage improvements in health care by placing a greater emphasis on community based non-institutional health care, and by increasing the involvement of the consumers in issues of concern to Canadian health care.

The Erosion of Canada's Medicare System

Since the establishment of CHC programmes to monitor Canada's Medicare system, we have become increasingly aware of erosive trends. The maintenance and improvement of Canada's unique health-care system is inextricably linked to rational management of health care resources, and is dependent on a federal government dedicated to initiating policies and legislation supporting the principles on which our Medicare system was founded. Medicare is being slowly erosed by provincial and federal endeavours acting in opposition to the principles under which our universal system was established.

The Free Trade Agreement and Medicare

Canada has the fiscal capacity to continue to support Medicare as a universal social programme. We do not agree that this fiscal capacity will be endangered if Canada does not enter into the CUSFTA. The National Anti-Poverty Organization, one of our members, has stated the CUSFTA is of negligible value to consumers, and what little value it does have will be great expense to Canada's poor.[1] There is a direct link between poverty and poor health. If the CUSFTA makes the poor poorer, the end result will be higher Medicare costs. This means both

---

1 House of Commons, Standing Committee on External Affairs, p. 30.

Canada's poor and its Medicare system will be adversely affected. The fiscal capability, as well as the Canadian philosophical commitment to universal health care is undermined by the CUSFTA. It is individual Canadians who support Medicare as a universal social programme, who pay more than their fair share of taxes to ensure that Medicare remains a viable universal social programme in Canada. We believe Bill C-130 violates the basic trust the Canadian public has placed in the federal government to maintain Medicare. Bill C-130 undermines some of the basic principles on which our Medicare system was founded.

Since the release of the CUSFTA the CHC has become more uncertain about the future of Canada's Medicare system. In the past we have been assured by the federal government that Medicare was a "sacred trust"; as well we have been told that our social programmes were not on the free trade bargaining table. There has not been adequate debate on this issue. Important questions as to what represents a 'subsidy' has been left to a future agreement. We fear that, in future bargaining sessions Canada will not have as much bargaining power as it had before the deal.

The manner in which CUSFTA negotiations were held and a general feeling about the lack of public consultation has been problematic. The Canadian Teachers' Federation, one of our members feels that indicators of the pressures to which Canada will be exposed once the CUSFTA is put into force can be seen from its concessions to the U.S. The United States emerged from

the deal as a winner on many issues and the loser on fewer small ones.[2] Concern over the process was further fuelled by the mismanagement of public hearings. The Standing Committee on External Affairs and International Trade of the House of Commons had to conduct public hearings across Canada in less than one month. These hearings were concluded and the report of the Standing Committee was issued before the text of the CUSFTA was made available.[3] Due to these circumstances, several participants labelled the process a "kangaroo court".[4]

The issue of harmonization of health services presents several ambiguities. We believe this term will translate into Canadian institutional adjustments as a result of the implementation of a free trade agreement. These adjustments will be significant for health care because the pressure is for harmonization, but the concept of undesirable harmonization vis-a-vis health services has not been delineated. In the following pages we will outline what we see as the undesirable harmonization factors which will adversely affect Canada's Medicare system.

National Health Policy and the Canada Health Act

---

2 Canadian Teachers' Federation, Summary and Evaluation ...," p. 13.

3 House of Commons, Standing Committee on External Affairs..., p. 53.

4 Ibid, pp. 76-80.

It is a common perception that Medicare and other universal social policies are the pillars of Canadian identity, the basic elements of social cohesion that made Canada a distinct society from the U.S. Some critics also share assumptions about Canada's universal health policies which cause them to exaggerate differences between the two countries and to underestimate the similarities.[5]

One of our major concerns abut the CUSFTA is the inclusion of the management of health care facilities. When this term is viewed outside of the various components which bind our Medicare system together, the possibility of U.S. management appears not to be a major issue. However, this factor must be examined in terms of the erosive forces currently affecting Medicare, combined with the knowledge that the elements separating universal social programmes cannot be removed without negatively affecting the structure as a whole.

There has been limited public analysis of what constitutes a health care facility. As few Canadians receive health care services by their family physician in their home, the American management of health care facilities will be possible everywhere Canadians receive health services. As well, the CUSFTA makes no reference to excluding those health care facilities, such as acute care hospitals, which represent a major component of our publicly insured and paid for health care system.

---

5 Tsalikis, G., "Canada's Health Services," p. 105.

Canadians have never experienced a free trade agreement, but do know the difference between the Canadian and U.S. health care systems. We believe the maintenance of Medicare as a universal social programme and the American management of Canadian health care facilities are mutually exclusive actions. If we have American management we have commercial strategies involved in the delivery of health care; these strategies will eventually lead to total commercialization of the Canadian Health Care system.

Many have stated the commercialization of our Medicare system is impossible because of legislation which protects it. In monitoring provincial adherence to the terms and conditions of the Canada Health Act, we have found this federal legislation is very weak and needs major amendments to make Americanization of Medicare an impossibility. When the Canada Health Act was made law, it was supported by all political parties. The Act lists the criteria which Canada's provinces are to follow in order to receive the federal cost-shared funds for their Medicare system.[6] We are finding that the current federal government and some provincial governments have reneged on their responsibilities under the Canada Health Act. This withdrawal of support has created major problems, and the American management clause in the CUSFTA represents one more burden in an already over-stressed system and unpoliced system.

Looking at the Trends

---

6 Canada, 1984, The Canada Health Act, p. 6.

Free Trade and the Appropriate Use of Health Care Funds and Resources

Since the creation of our universal Medicare system, there has been a number of both federal and provincial initiatives which have resulted in appropriate health care priorities or cuts in the level of funds available for provincial Medicare plans.[7] These initiatives have had the effect of draining funds which should have been used for alternative programming, for example community health programmes to keep the elderly living in their communities as long as possible and out of long-term care institutions.

In Canada the health facility management costs associated with Medicare services are paid for with tax dollars. Our record for health administration costs if quite good. These costs in Canada range from 2 to 5% of total expendirues; in the U.S. they are 16% or more.[8] Although Americans pay more for the management of their health care facilities, they receive fewer health care services. However, these higher costs do not mean more Americans actually benefit. Today over 35 million Americans have no health insurance and 50 million have inadequate

---

7Canadian Health Coalition, Social-Health Care in Canada, p.12.
Coyne, D., "The Meech Lake Accord," 1988.
Taciuk, J.K. Musiak, A.S., Impact of Proclamation of Bill C-22 on Drug Price Increases for January 1988. Independent study prepared for Senator Stanley Haidasz.

8 Manga, P., "The Underfunding of Canada's Health Care System: Myth or Reality?" pg. 4.

protection. One-third of the uninsured are children aged 18 and under.[9] With our rapidly aging population, Canada must ensure that all public funds are spent wisely. The CHC fails to understand why American management of health care facilities should be part of Canada's free trade agreement.

Hospitals are now receiving about 40% of the $50.4 billion Canada is expected to spend on health care this year.[10] Our concern about American management being involved in Canadian hospitals is justified, for example:

- In Toronto, St. Michael's hospital is considering running a medical clinic with a private-sector company. It is also examining ways of increasing revenues from U.S. and other foreign patients who pay on a private-service basis.
- Hawkesbury General Hospital in Ontario is managed by American Medical International. A review of the investigative literature concerning American health care shows conclusively that companies such as AMI do not derive their profits from superior efficiency but from systematically applying profit-maximizing commercial strategy.[11] Even if these American companies claim to be

---

9 Employee Benefit Research Institute, Uninsured in the United States. The Non-Elderly Population Without Health Insurance, pg. 6.

10 Financial Post, "Hospitals becoming health-care entrepreneurs, pg. 4.

11 Ontario Federation of Labour, "Contracting Out of Hospital Management", p. 2.

operating within non-profit parameters, why should public funds be used to pay management fees? Hospitals should be administrated in an efficient manner by a non-profit public authority. Any funds saved through efficient hospital management should be returned to the Medicare system and be used to provide more services. Public health care funds should not be going to the U.S. as management fees.

Recently a London Ontario hospital was forced by the Ontario Government to eliminate a scheme whereby American patients were to receive preferential treatment. This scheme was part of a proposal by the Hospital Corporation of America to finance a large addition to the University Hospital in London.[12]

Due to the funding squeeze and some inappropriate spending, many Canadian hospitals have been forced to cut back on hospital beds. The training of medical personnel, as well as hospital facilities and equipment, are funded primarily by Canadian tax dollars. If Americans are encouraged to manage our hospitals, will this mean a proliferation of American patients in our hospitals?

Questions of preferential treatment will surely arise as acute care beds are cut and American private insurance companies offer to pay higher hospital per diem costs than provincial

---

12 Ontario Health Coalition, Against the Free Trade Agreement.., p. 6.

Medicare plans. This problem will become even more serious if the same U.S. private management companies are permitted the dual function of managing Canadian hospitals and providing private insurance coverage to Canadians as well as Americans. Canada could have the unwanted distinction of operating a three tiered system, the first for American patients, the second for Canadian patients insured through the same company that manages the hospital, and a third for those who cannot afford private premiums. Will those in the third tier have the same access to acute care beds as the first two tiers?

Comprehensiveness -

The Development of a Two Tiered Health Insurance System?

As mentioned earlier, the CHC is very concerned about the current status of our Medicare system. Some provincial governments have eliminated health services which were previously Medicare insured services. Through our correspondence with the federal minister of health, we are aware that the federal government is ignoring the shrinking comprehensiveness of provincial Medicare plans.

Under the Canada Health Act, ensuring that provincial Medicare plans are comprehensive is the responsibility of the federal government. The free trade agreement encourages more American management in our health care system. Given the current trends, it will also encourage the growth of the private insurance market. What assurances do Canadians have to ensure

that over the next decade we will not see the development of two insurance systems, one limited public Medicare system, and a more comprehensive private system for those who can afford to pay private insurance premiums?

The Development of a Two Tiered Hospital System?

In the U.S. the firms who manage the for-profit hospitals also are in the business of providing private health insurance. The access to these hospitals depends on the ability to pay private health insurance premiums. In the U.S., trends are developing whereby for-profit hospitals are taking over non-profit hospitals. In Britain the underfunding of the national health programme combined with the proliferation of private insurance companies and for-profit hospitals has resulted not only in a public and private insurance system but also a two tiered hospital system.

In analyzing the British system, the Canadian Health Coalition sees a direct link between our shrinking Medicare system, and a hospital system similar to Britain. The health facilities clause in the free trade agreement will encourage this trend. What assurances do we have that encouragement of American management will not evolve into American health insurance companies eventually establishing for-profit hospitals in Canada? This scenario is quite possible when the current problems in our Medicare system are examined through the history of the disintegration of the British National Health system.

Changes in Jurisdiction?

Through our correspondence with the Federal Health Minister, the CHC has been informed that decisions concerning provincial Medicare plans are within the realm of provincial jurisdiction. Given this federal position, we fail to understand how the free trade agreement can mandate the provinces to permit American management companies to compete with Canadians for the management of health care facilities. The Canadian Health Coalition is on record as encouraging the provinces to pass legislation which negates any influence the health facilities management clause will have on provincial health care systems. Recently Ontario has complied with our request via the tabling of the Health Facilities Act.[13]

There have been questions raised regarding why the Canadian Health Coalition is so concerned about private management when, even without free trade it currently exists in the Canadian system. As this clause was specifically included in the agreement, we can assume that there was a very heavy lobby by American multinationals to cover this sector. It is doubtful that Canadian health care management firms will be competitive in the U.S., particularly now that large non-profit chains are also growing fast.[14]

---

13 Government of Ontario, Health Facilities Act, 1988.

14 Ontario Hospital Association, Focus, pg. 2.

Conclusion

Bill C-130 as implementing legislation for the Free Trade Agreement represents a process whereby Canada will be forced to make major concessions in areas critical to the continued viability of our Medicare system. Further, the net effect of the encroachment on provincial jurisdiction will in effect cripple any provincial government's attempt to expand the range of existing universal social programmes. The Canadian Health Coalition sees a direct link between the provision of social programmes and the maintenance of a healthy Canadian population. Not only will CUSFTA damage existing programmes but it will negate the expansion of Canadian Universal social programmes. Due to these factors, we cannot support this legislation.

APPENDICE «C-130-14»

Information

Canadian Labour Congress/Congrès du Travail du Canada 2841 Riverside Drive Ottawa Ontario K1V 8X7
Public Relations/Relations publiques (613) 521-3400 Night/Nuit: 521-3405 Telex: 053-4750

Le 21 juillet 1988

Déclaration de Shirley Carr à l'intention du comité législatif sur le projet de loi C-130

Plus de 100 syndicats vous ont demandé de vous rendre dans leurs collectivités pour entendre leur avis au sujet de l'accord commercial. Il y a autant de groupes de citoyens qui demandent à être entendus. Pourtant, vous demeurez à l'écart de la réalité et vous essayez de changer notre pays.

Il est honteux et nettement insuffisant de rester à Ottawa et de prétendre que vous faites votre devoir.

Le mouvement syndical désire non pas une pseudo-démocratie mais bien une vraie démocratie. Le Congrès du Travail du Canada a les moyens de comparaître devant votre comité parce que son siège se trouve à Ottawa. Cependant, des centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes n'ont pas les moyens de venir vous présenter leur point de vue. La question est beaucoup trop importante pour que son étude soit assujettie à des manoeuvres politiques. Cessez de jouer à cache-cache.

Votre comité nuit au Canada et à sa population. Le Canada mérite beaucoup mieux qu'une démocratie de paille.

Nous ne présenterons pas notre mémoire.

Nous refusons de participer à une imposture. Les syndiqué-e-s vous rendront la monnaie de votre pièce au bureau de scrutin. S'il reste un soupçon de démocratie dans notre pays, il faut que des élections soient déclenchées dès maintenant.

Les Canadiens et les Canadiennes doivent être entendus.

APPENDICE «C-130-15»

SENT BY:CAW floor 3 ; 7-20-88 ; 3:25PM ; CAW→ 613 996 1626;# 1

CAW TCA
CANADA

ROBERT WHITE
National President
président national

205 PLACER COURT, NORTH YORK
WILLOWDALE, ONTARIO M2H 3H9
PHONE (416) 497-4110

ROBERT NICKERSON
National Secretary-Treasurer
secrétaire-trésorier national

(TRADUCTION)

Le 20 juillet 1988

Greffière
Comité législatif sur le projet de loi C-130

Je vous informe par la présente que nous avons décidé de ne pas comparaître devant le Comité législatif sur le projet de loi C-130 le jeudi 21 juillet 1988 à 10h30 tel que prévu.

La présidente du Congrès du travail du Canada, Mme Shirley Carr, exposera la position des syndicats affiliés au CTC, dont les TCA, devant le Comité à 9h30 le même jour.

Nous vous expliquerons les motifs de cette décision dans une lettre que vous recevrez jeudi matin.

Le président des TCA-Canada
ROBERT WHITE

SENT BY:CAW floor 3 ; 7-21-88 ;10:27AM ; CAW→ 613 886 1626;# 1

Greffière
Comité législatif sur le projet de loi C-130

S'il y a un point qui fait l'unanimité des deux côtés de la frontière, c'est bien que la mise en oeuvre du traité de libre-échange entraînera des changements fondamentaux dans la direction que prendra notre pays au cours des vingt-cinq prochaines années.

C'est pourquoi les Travailleurs canadiens de l'automobile, de concert avec le Congrès du travail du Canada et un grand nombre d'autres organisations, ont demandé que se tiennent des audiences approfondies sur cette question. En effet, le libre-échange revêt trop d'importance pour qu'on laisse aux fonctionnaires et à ceux qui peuvent se permettre de se rendre à Ottawa le soin d'en discuter. Pour que le Comité puisse entendre les avis des Canadiens à propos de l'entente de libre-échange, il est clair qu'il doit sortir d'Ottawa et tenir des audiences dans les régions.

Le refus du Comité de se déplacer dans le pays confirme ce que le ministre du Commerce dit depuis le début: peu importe les questions soulevées pendant les audiences, l'entente ne sera pas modifiée d'un iota. Il semble donc clair que le Comité entendra des témoins seulement pour la forme et que les groupes qui entretiennent de graves réserves à propos du libre-échange ne se prêteront qu'à un exercice futile.

Notre point de vue sur le libre-échange est bien connu. Nous sommes convaincus que cet accord entraînera des changements fondamentaux au Canada: le pays serait plus américanisé, ses normes seraient affaiblies de même que ses programmes sociaux, sa culture en souffrirait, la sécurité d'emploi serait compromise et, finalement, il ne serait plus tout à fait maître de sa destinée.

Nous croyons qu'imposer un changement de cette ampleur à notre société sans consulter les citoyens canadiens est fondamentalement et dangereusement antidémocratique. C'est justement pour protester contre cette entorse à la démocratie que nous avons décidé de ne pas comparaître devant le Comité.

Le président des TCA-Canada

Robert White

APPENDICE «C-130-16»

National Anti-Poverty Organization
Organisation Nationale anti-pauvreté
456 rue, Rideau St., Ottawa, Ont. K1N 5Z4 (613) 234-3332

Mémoire présenté au
Comité législatif sur le projet de loi C-130
Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange
Canada-États-Unis

Par
L'organisation nationale anti-pauvreté
le 21 juillet 1988

INTRODUCTION

L'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP) est un organisme de charité, à but non lucratif, composé de bénévoles, et qui défend les intérêts des Canadiens à faible revenu. L'ONAP a été créée en 1971, à l'occasion du premier Congrès des pauvres du Canada. L'un des objectifs de l'ONAP est de s'assurer qu'on tient compte du point de vue des Canadiens pauvres au cours des discussions sur les grandes questions d'intérêt national.

L'ONAP est dirigée par un conseil d'administration composé de 20 bénévoles qui représentent chacune des provinces et un des territoires. Ce conseil d'administration doit se composer au moins pour les trois quarts de personnes qui sont ou qui ont été pauvres.

L'ONAP compte parmi ses membres environ 750 particuliers et 200 organismes de toutes les régions du Canada. Ceux-ci sont principalement des organismes communautaires dirigés par des pauvres ou oeuvrant auprès des pauvres; il s'agit de groupes anti-pauvreté ou défendant les droits des assistés sociaux et de regroupements de chômeurs, de même que des comités d'action sociale relevant d'églises et de conseils de planification sociale.

Nous devons d'abord protester contre le processus anti-démocratique utilisé par le gouvernement pour faire accepter l'Accord de libre-échange. Contrairement aux groupes d'hommes d'affaires et à d'autres groupes d'intérêt puissants qui ont pu se faire entendre du gouvernement par le truchement de groupes de consultation sectorielle, les Canadiens à faible revenu et d'autres groupes désavantagés sont forcés de recourir principalement au processus électoral et aux audiences des comités pour présenter leurs points de vue au gouvernement. À toutes fins utiles, la population canadienne n'a pu recourir à ces moyens démocratiques en ce qui concerne la question du libre-échange, question d'une importance capitale pour l'avenir de notre pays. Il y a quatre ans, les Canadiens ont élu un gouvernement qui leur avait promis que jamais il ne conclurait un accord de libre-échange.

Non seulement ce même gouvernement a-t-il négocié un accord bilatéral de libre-échange, mais il ne s'est pas engagé à consulter l'électorat avant 1989, afin d'obtenir un mandat l'autorisant à mettre en oeuvre l'Accord qu'il a conclu. Les audiences publiques sur la question ont été tenues en coup de vent (seulement dans les grandes villes), avant même la publication du texte officiel de l'Accord, ce qui a eu pour effet de limiter le temps et les possibilités des groupes qui désiraient se préparer pour présenter leurs préoccupations. Le texte officiel est maintenant connu, mais le gouvernement a fait clairement savoir qu'il ne le modifierait pas en vue de répondre aux inquiétudes exprimées pendant ces audiences. De plus, bien que de nombreux groupes se soient montrés désireux de présenter des exposés à l'occasion d'audiences à l'échelle du pays celles-ci n'ont été accessibles qu'aux seuls groupes capables de présenter leurs exposés à Ottawa. On a ainsi beaucoup limité les possibilités de comparaître de groupes qui ont d'importantes questions à soulever. Nous faisons écho aux préoccupations exposées par ceux qui ont décidé de ne pas comparaître devant un

comité dont les efforts pour les entendre ont été considérés comme une comédie. Nous sommes ici, non pas parce que nous espérons faire accepter maintenant d'importants changements à l'Accord, mais parce que nous estimons que les préoccupations des pauvres doivent figurer au dossier.

CONSÉQUENCES POUR LES PAUVRES

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis aura une incidence fondamentale sur la formulation et la mise en oeuvre des orientations sociaux économiques du Canada. Nous devons principalement nous demander s'il favorisera ou gênera nos efforts en vue d'établir une société socialement et économiquement plus juste. Pour les raisons expliquées dans le présent mémoire, nous concluons qu'il gênera plutôt ces efforts.

On demande aux membres des groupes désavantagés de notre société d'approuver cet Accord et de croire qu'il récolteront un jour les miettes des avantages économiques (non encore prouvés) qu'il procurera. Il n'est pas étonnant qu'ils ne soient pas convaincus. Les sondages d'opinion ont montré que ceux qui s'opposent le plus à l'Accord de libre-échange, ou qui le craignent le plus, sont les personnes à faible revenu, les personnes âgées, les femmes et ceux qui comptent peu d'années de scolarité (et dont les possibilités d'emploi sont par conséquent limitées).[1] En fait, on remarque une recrudescence de l'opposition et de la mobilisation des groupes représentant les pauvres, les chômeurs, les femmes, les personnes âgées et les autochtones. Ces groupes sont de plus en plus convaincus que l'Accord de libre-échange procurera peu d'avantages directs à leurs membres, sinon aucun.

Les négociations ont été amorcées pour promouvoir les intérêts du milieu des affaires et l'économie de marché. Toutefois, les intérêts du milieu des affaires et ceux des pauvres sont rarement les mêmes. Les avantages qui découlent de la croissance économique n'ont pas, dans le passé, été partagés équitablement entre les riches et les pauvres. Nous avons également souvent constaté que, lorsqu'on parle de la nécessité de faire des «sacrifices» à court terme pour le plus grand bien, à long terme, de l'ensemble de la société, c'est habituellement aux couches désavantagées et moins puissantes de la société qu'on demande de supporter le gros de ces sacrifices, et c'est le milieu des affaires qui en profitent. Lorsque nous parlons des «coûts» et des «avantages» de l'Accord de libre-échange, nous devons savoir si ces <u>coûts</u> et ces <u>avantages</u> seront répartis équitablement entre les divers groupes de revenus, les régions et les secteurs.

PROGRAMMES SOCIAUX

Au Canada, 3,7 millions de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté. Les femmes, les personnes âgées, les minorités visibles, les autochtones, les personnes handicapées et les habitants des régions économiquement faibles sont surreprésentés. Si certaines de ces personnes essaient de survivre grâce à la redistribution qu'effectue le gouvernement au moyen des prestations de bien-être social, des pensions et de l'assurance-chômage, 55 p. 100 des familles pauvres ont comme chef une personne qui occupe un emploi rémunéré.

L'économie de marché n'a pas répondu aux besoins des Canadiens à faible revenu. Certains sont incapables d'entrer sur le marché du travail à cause d'un handicap, de leur âge, d'enfants en bas âge ou du peu de possibilités d'emploi. D'autres sont victimes de discrimination et de l'insuffisance du salaire minimum.

Parce que le marché est indifférent à la manière dont sont répartis les revenus, le gouvernement doit intervenir et mettre en place une gamme de programmes sociaux visant à redistribuer la richesse ou à protéger certains contre une perte de revenu. L'inégalité des revenus est plus accentuée de nos jours qu'il y a vingt ans. Les Canadiens ont pu maintenir un niveau relativement stable de répartition des richesses au cours des 20 dernières années, uniquement à cause des effets de répartition de notre régime fiscal et de nos programmes sociaux[2]. Aux États-Unis, au contraire, l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'accroître.

En raison de l'importance d'un système d'impôt progressif et d'un ensemble de programmes sociaux visant à réduire la pauvreté, nous sommes tout particulièrement inquiets de l'incidence possible de l'Accord de libre-échange sur ces deux éléments. Nous pensons que la mise en oeuvre de l'Accord entraînera une érosion continue de nos programmes sociaux et de la progressivité de notre régime fiscal. Il existe un certain nombre de dangers qui, à notre avis, nous exposeront à cette érosion.

Un milieu politique et économique en évolution

L'Accord de libre-échange tend à refléter et à promouvoir un milieu social, politique et économique qui pourrait saper les efforts des personnes à faible revenu pour améliorer leur situation économique. Les discussions au sujet du libre-échange recouvrent un débat profond sur les orientations sociales, économiques et politiques que la population, le gouvernement et le milieu des affaires canadiens souhaitent donner au Canada.

Le gouvernement fédéral intervient depuis longtemps sur le marché au moyen d'une politique sociale et économique, et cela dans l'intérêt du pays dans son ensemble et afin de protéger les groupes désavantagés. Nous constatons maintenant un déclin du rôle du gouvernement et une préférence marquée pour l'économie de marché. La décentralisation des pouvoirs du gouvernement qui découle de l'Entente du lac Meech, le changement de politique que représente la privatisation et la déréglementation, ainsi que l'accroissement du rôle du marché aux dépens de celui du gouvernement du fait du libre-échange, sont tous des éléments qui, pris ensemble, dénotent un orientation claire et cohérente.

Dans les discussions sur le libre-échange, le recours plus fréquent à certaines expressions reflète également ce changement d'orientation. Les allusions qui sont faites à «la survie des plus forts» et «aux gagnants et aux perdants» dans la lutte des «avantages concurrentiels» se substituent aux mots coopération, compassion et équité, pour lesquels les Canadiens dans le passé

montraient une préférence. Nous craignons qu'en recherchant des avantages à court terme (c'est-à-dire des profits), nous ne perdions de vue les avantages socio-économiques à long terme que représentent des choix reposant sur d'autres principes.

La pression s'intensifie sur le gouvernement pour qu'il réduise les taux d'imposition des sociétés

Pour soutenir la concurrence des entreprises américaines au Canada et aux États-Unis, les sociétés canadiennes doivent jouir d'un climat économique à tout le moins aussi favorable qu'au sud de la frontière. L'un des éléments d'un climat économique favorable est justement constitué par des niveaux comparables d'imposition des sociétés. S'ils sont plus élevés au Canada, le gouvernement risque de perdre l'appui du milieu d'affaires et d'assister à un exode des entreprises vers les États-Unis. Pour empêcher la fuite des capitaux, le gouvernement canadien ne peut donc qu'aller dans un sens: un assouplissement du régime fiscal des sociétés.

Les récents efforts de réforme fiscale des deux côtés de la frontière confirment cette tendance. En effet, aux États-Unis, avec la réforme fiscale Reagan, les taux d'imposition des sociétés et ceux des riches ont été réduits de manière à gonfler les bénéfices après impôts de ces deux catégories de contribuables et à favoriser l'investissement. Le Canada, où les taux d'imposition des sociétés sont nettement plus élevés, a rapidement emboîté le pas à son voisin américain en adoptant sa propre réforme fiscale. Ainsi, les taux d'imposition des sociétés et les taux d'imposition marginaux supérieurs ont été ramenés à des niveaux équivalents à ceux pratiqués aux États-Unis.

Compte tenu de liens économiques plus étroits avec les États-Unis et d'une dépendance commerciale accrue envers eux, les taux d'imposition canadiens subiront des pressions à la baisse. Le gouvernement canadien sera de plus en plus forcé de modifier le régime fiscal du pays pour se conformer au modèle américain et satisfaire les entreprises canadiennes. Il en résultera, ainsi que nous l'avons vu, un régime fiscal de plus en plus régressif où le fardeau passera des sociétés aux particuliers, et plus particulièrement aux classes moyennes et à revenu moindre.

Pressions à la baisse sur les programmes sociaux

Il est à prévoir que les sociétés intensifieront leurs pressions sur le gouvernement pour qu'il réduise les dépenses sociales afin d'être en mesure d'abaisser les taux d'imposition des sociétés. Le *Conference Board of Canada* ayant prédit que la mise en oeuvre de l'Accord entraînera une hausse du déficit fédéral, nous craignons que le gouvernement, au moment où il sera aux prises avec une diminution de ses recettes fiscales et une perte de 2,6 milliards par an en revenus douaniers, n'accède à ces demandes de réduction de ses programmes sociaux. On peut en outre s'attendre à une érosion graduelle de nos excellents programmes sociaux au fur et à mesure qu'ils seront alignés sur ceux des Étas-Unis, où les dépenses sociales ont toujours été plus faibles qu'au Canada et que dans la plupart des autres pays industrialisés.

Le gouvernement prétend que le libre-échange renforcera l'économie et lui procurera davantage de recettes pour ses programmes sociaux. Toutefois, il n'a jamais rien promis ni pris d'engagements précis à cet égard. Il demande aux contribuables pauvres de faire un formidable acte de foi en dépit de ses récentes performances. En fait, même si l'on tient compte de la reprise qui a fait suite à la récession, le gouvernement fédéral a désindexé partiellement les allocations familiales, tenté de désindexer les prestations de sécurité de la vieillesse, réduit ses versements aux provinces en matière de santé et d'éducation, accru le nombre de contribuables à faible revenu qui sont assujettis à l'impôt, et désindexé les crédits d'impôt et les paliers d'imposition au nom de la réduction du déficit. Par suite de la compression des prestations d'aide sociale des gouvernements provinciaux, nous assisterons à des hausses vertigineuses du nombre de ceux qui doivent s'en remettre à des banques de nourriture et à des foyers pour sans abri. Le gouvernement n'a pas fait la preuve que sa théorie de la boule de neige sera plus efficace à l'avenir qu'elle ne l'a été dans le passé. Comme le veut le dicton «chat échaudé craint l'eau froide», les pauvres considèrent avec scepticisme--on le comprend aisément--ses vagues déclarations.

Liberté d'action réduite

La liberté d'action du gouvernement en matière de création de nouvelles politiques sociales sera considérablement réduite et par les effets de l'Accord de libre-échange et par ceux de l'Accord du lac Meech. Par exemple, la création d'un régime national et universel d'assurance-invalidité ou d'un régime national et universel d'assurance-automobile serait à toutes fins pratiques impossible en raison des articles de l'Accord de libre-échange portant sur les monopoles publics ainsi que «l'annulation et la réduction» des avantages. En vertu de ces dispositions, des compagnies d'assurances américaines auraient le droit d'être indemnisées pour la perte prévue d'avantages commerciaux découlant de la création d'un monopole public.

Subventions

La menace qui pèse sur les programmes sociaux est aggravée par le fait que le Canada et les États-Unis n'ont pu en venir à une entente sur la définition du terme «subventions».

Pendant les négociations sur le libre-échange, les négociateurs américains ont clairement indiqué qu'ils considéraient un grand nombre de nos programmes de développement régional, culturels et sociaux comme des subventions déloyales aux entreprises canadiennes. Bien qu'une exemption ait été prévue pour les industries culturelles (article 2005), les négociateurs canadiens n'ont pu obtenir une clause semblable pour les programmes sociaux et les programmes de développement régional. Nous n'avons pu en outre obtenir l'assurance que ces programmes ne seront pas sacrifiés au cours des négociations qui se tiendront pendant les cinq à sept prochaines années sur l'établissement d'un code de subvention. Entre temps, nous avons laissé ces programmes sans protection

contre les sanctions prévues par les lois commerciales américaines. Il est stupéfiant que le gouvernement veuille mettre en oeuvre cet Accord même si la question des subventions n'a pas été réglée, d'autant plus que nous sommes presque à court de monnaie d'échange.

Une série de programmes pourraient être contestés aux termes de lois américaines sur les recours commerciaux mais ce sont les programmes nationaux dont les avantages et les modalités d'application varient d'une région à l'autre, comme le régime d'assurance-chômage ou les programmes financés par le Régime d'assistance publique du Canada, qui sont particulièrement vulnérables. On essaie, par exemple, par le biais de notre régime d'assurance-chômage, d'offrir une aide spéciale aux travailleurs saisonniers, à ceux qui vivent dans les régions à chômage élevé et à ceux qui touchent des prestations de maladie et de maternité. Les plaintes formulées par l'industrie de la pêche des États-Unis au sujet de l'admissibilité des pêcheurs autonomes aux prestations d'assurance-chômage n'ont pas été retenues par l'Office du commerce international des États-Unis, mais peut-on être sûr que sa décision ne sera pas infirmée plus tard? Bien qu'elles ne soient pas contestées directement, le gouvernement canadien a-t-il les moyens de résister aux pressions exercées pour faire supprimer ces dispositions? On a déjà recommandé ici la suppression de ces avantages.

Beaucoup de nos programmes de création d'emplois et de formation professionnelle, y compris les programmes d'ajustement à l'intention des travailleurs touchés par l'Accord de libre-échange, pourraient être considérés comme des subventions aux entreprises canadiennes. Les programmes d'action positive qui offrent des dégrèvements fiscaux pour encourager la participation des femmes à des secteurs particuliers pourraient aussi être contestés. L'établissement d'un revenu annuel garanti ou même d'un important programme de garderies pourrait être vu comme un moyen utilisé par les entreprises canadiennes pour empêcher les salaires de monter. Même les programmes de supplément du revenu à l'intention des petits salariés, qui existent déjà dans certaines provinces, pourraient aussi faire l'objet d'une controverse.

Il risque d'être particulièrement difficile de savoir si le gouvernement a «négligé d'agir» à propos de l'Accord de libre-échange. En effet, les nouvelles initiatives gouvernementales seront abandonnées quand les fonctionnaires essaieront de faire des choix parmi les contraintes qui pourraient être imposées par l'Accord de libre-échange et l'Accord constitutionnel du lac Meech. Étant donné la controverse qu'a suscitée ces questions parmi le public, il peu probable que le gouvernement prenne des mesures risquant de se retourner contre lui si les États-Unis usaient de recours commerciaux, par exemple, ou si les gouvernements provinciaux refusaient de collaborer à la mise en oeuvre de l'entente. Le désir du gouvernement d'éviter les ennuis politiques que lui causerait la réalisation des prédictions de ses adversaires pourrait être cause de piétinement et d'inefficacité.

Obstacle au protectionnisme?

D'aucuns soutiennent que le libre-échange permettra au Canada de se protéger du protectionisme américain. Or, en partie grâce au GATT, nos exportations

entrent, depuis longtemps, presque en franchise aux États-Unis. Il est vrai que les droits anti-dumping et compensateurs imposés par les États-Unis aux exportateurs canadiens leur ont causé un grave préjudice financier. L'Accord de libre-échange devait corriger la situation en nous assurant un accès plus sûr et plus étendu au marché américain, en définissant les pratiques commerciales déloyales et en instituant un tribunal qui, en cas de différends, aurait rendu des décisions exécutoires.

Le Canada n'est pas parvenu, semble-t-il, à atteindre ces objectifs. L'Accord n'empêche pas les États-Unis d'user des recours commerciaux qui existent actuellement ni d'en adopter de nouveaux.

Le mécanisme de règlement des différends lui-même a fait l'objet de vives critiques. Les groupes spéciaux d'experts ne sont habilités qu'à émettre des «opinions déclaratoires» au sujet des lois prévoyant l'imposition de droits anti-dumping et de droits compensateurs. Les solutions qui s'offrent à nous en cas de différends insolubles, demeurent les mêmes: représailles ou abrogation de l'Accord de libre-échange. En ce qui touche l'administration du droit commercial, le groupe spécial doit se contenter de juger si la décision rendue par un tribunal est conforme aux lois en vigueur. Nous n'avons pas réussi à obtenir la mise sur pied d'un mécanisme habilité à annuler les lois protectionnistes américaines. Il semble que le mécanisme de règlement des différends aidera très peu, voire pas du tout, les exportateurs canadiens qui déplorent la longueur et le coût élevé des procédures auxquelles ils doivent recourir pour faire valoir leur position.

CRÉATION D'EMPLOI: RÉVISION DES PRÉVISIONS

Le gouvernement a clairement échoué dans sa tentative en vue de faire accepter l'entente aux chômeurs en leur promettant la création de centaines de milliers de nouveaux emplois. Le Conseil économique du Canada, pour qui l'entente devait entraîner la création de 350,000 nouveaux emplois (chiffre net) sur une période de dix ans, a dû ramener son estimation à 251,000 après avoir pris connaissance du contenu de l'entente. Le ministère des Finances prévoit la création de 120,000 nouveaux emplois seulement au cours des cinq premières années d'application de l'entente, soit 24,000 emplois par an. Ce chiffre représente moins de 5 p. 100 des 487,000 emplois créés au cours de la seule année 1987. Ces estimations se fondent également sur une augmentation prévue des niveaux de productivité après l'entrée en vigueur de l'entente de libre-échange. Si cette prévision se révèle fausse, comme le croient les économistes Bruce Wilkinson et Fred Lazar, encore moins de nouveaux emplois seraient créés.

Déplacement de la main-d'oeuvre

L'indifférence flagrante du gouvernement à l'égard des travailleurs qui perdront leur emploi en raison de cette entente et des conséquences qui en découleront pour leur famille est préoccupante. Elle confirme que cette entente se fonde sur le principe de la «survie du plus fort». Or, ce seront ceux qui

peuvent le moins se permettre de perdre leur emploi qui seront touchés par cette entente. Les directeurs de banque et les administrateurs des grandes sociétés conserveront leur emploi et ce sont les travailleurs de la confection, du textile, de la maroquinerie et d'autres industries vulnérables qui seront mis à pied. Cette entente profitera à l'élite au détriment des gagne-petit.

L'automne dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration laissait entendre que 500,000 travailleurs perdraient leur emploi à la suite de l'entente. Le gouvernement a, depuis lors, cherché à atténuer l'impression laissée par ce chiffre et a refusé de publier les études ministérielles entreprises pour infirmer les conclusions de ceux qui prétendent que les pertes d'emplois seraient encore beaucoup plus grandes.

Les partisans du libre-échange avancent souvent que les travailleurs déplacés trouveront rapidement des emplois mieux payés au sein des entreprises et des services dont on prévoit la croissance. L'histoire récente nous porte à croire le contraire. Une enquête menée par Statistique Canada auprès de 500,000 travailleurs déplacés entre 1981 et 1984 révèle que 56 p. 100 de ceux qui ont réussi à trouver un nouvel emploi avaient dû accepter des salaires inférieurs de 36 p. 100 en moyenne à leur salaire antérieur. Dix-sept p. 100 d'entre eux n'avaient pas encore trouvé de travail en 1986 et quatre travailleurs sur dix avaient mis de six mois à un an pour réintégrer le marché du travail. Les effets du déplacement sont encore plus marqués pour les femmes que pour les hommes. Une étude ontarienne sur les travailleurs déplacés par la récession de 1980-1982 fait ressortir que seulement 62 p. 100 des hommes et 38 p. 100 des femmes ayant perdu leur emploi à ce moment-là ont réussi à en trouver un autre. Moins de la moitié de ces hommes et moins du quart de ces femmes ont réussi à trouver un emploi dans les cinq mois suivant leur mise au chômage et plus de femmes que d'hommes ont dit avoir accepté un salaire inférieur à leur salaire antérieur.[3]

Bon nombre des travailleurs qui perdront leur emploi en raison de l'Accord sont mal placés pour trouver de l'emploi dans d'autres industries ou professions. Outre qu'elles ne jouissent pas de la mobilité voulue, les immigrantes plus âgées qui travaillent dans le domaine du textile et de la confection, par exemple, ne possèdent souvent pas la formation ni les connaissances linguistiques qui leur permettraient de se recycler ou de trouver un nouvel emploi rapidement ou facilement.

Compte tenu du fait que de plus en plus de familles doivent compter sur deux revenus pour rester au-dessus du seuil de la pauvreté, moins de familles sont en mesure d'aller s'installer dans d'autres collectivités pour trouver du travail. Par ailleurs, les possibilités d'emploi pour les travailleurs agés étant extrêmement limitées, bon nombre de ceux-ci seront forcés de prendre une retraite anticipée avec des pensions insuffisantes. Au lieu de créer et de redistribuer la richesse, le libre-échange ne fera, au mieux, que redistribuer la pauvreté.

Le chômage entraîne avec lui de nombreuses pertes: perte de revenu et d'accès aux possibilités d'emploi, perte de statut et d'identité sociale, perte

du respect de soi et de son pouvoir d'achat et perte de collègues de travail. Ceux qui se trouvent au bas de l'échelle économique ont encore moins de moyens à leur disposition pour se protéger contre les effets du chômage. Ces moyens comprennent: l'instruction et la formation, qui donnent accès a de plus vastes possibilités d'emploi, les épargnes, les cotes de crédit, l'accès à des services d'aide, l'accès à des réseaux professionnels et un conjoint qui gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de la famille.[4] On a également établi un rapport entre le chômage et les problèmes familiaux, y compris la rupture des mariages et la recrudescence de la violence faite aux femmes et aux enfants.[5] Ces effets se font également sentir sur la santé physique et mentale: taux plus élevé de maladies reliées au stress, augmentation de la consommation d'alcool, de drogues et de tabac, mauvaise alimentation et nombre plus élevé de patients admis dans des hôpitaux psychiatriques.[6]

Lorsqu'on calcule les coûts de l'Accord de libre-échange, on doit y ajouter les frais entraînés par la demande accrue à laquelle doivent faire face les services médicaux, sociaux et de santé mentale, les maisons de transition et les agences de consultation familiale déjà débordés. À cela il faut ajouter le fardeau supplémentaire imposé à nos régimes d'assurance et d'assistance sociale inadéquats et surchargés, surtout à une époque où les dépenses dans ce domaine font l'objet de compressions. On risque également d'enregistrer une demande accrue de logements à loyer modique.

Programmes d'adaptation

Compte tenu des pertes d'emplois que nous enregistrerons et des répercussions qu'elles entraîneront, nous éprouvons de profondes inquiétudes quant au changement d'attitude brutal opéré par le premier ministre, qui s'était engagé à instaurer un programme massif d'adaptation de la main-d'oeuvre. En effet, le premier ministre avait déclaré, le 5 octobre 1987, «que le gouvernement avait entrepris de mettre sur pied, avec les provinces, un programme d'adaption de grande envergure pour venir en aide aux travailleurs qui devront se recycler ou se déplacer». Toutefois, le gouvernement a depuis lors nié avoir l'intention de mettre en place un tel programme ou d'injecter des fonds additionnels dans les programmes existants. La Commission Macdonald, qui s'est dite en faveur de la conclusion d'un Accord de libre-échange, a fortement recommandé qu'un programme soit institué pour aider les travailleurs à faire face aux impacts négatifs qu'entraînerait un tel Accord. Les Comités permanents de l'emploi et de l'immigration et des affaires extérieures et du commerce international ont tous deux recommandé dans leurs rapports qu'un programme d'adaptation soit mis sur pied pour les victimes du libre-échange. Les programmes actuels d'adaptation de la main-d'oeuvre mis en place par le gouvernement fédéral ne répondent pas aux besoins et ne sauront faire face aux exigences accrues que viendra leur imposer l'Accord de libre-change.

Malgré les assurances que le Comité consultatif chargé d'examiner les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre se penche sérieusement sur ces questions, nous craignons que ce Comité, formé exclusivement de représentants du secteur privé, ne consulte que les syndicats, mais non pas ceux qui ont

récemment été exclus du marché du travail, et n'analyse des propositions qui ne tiendront pas compte des besoins des groups déjà exclus ou ceux dont les vues diffèrent de celles de l'employeur ou des syndicats. Le gouvernement, s'il décide d'aller de l'avant avec l'Accord de libre-échange, que nous ne pouvons entériner, doit l'assortir de programmes d'adaptation nouveaux et élargis qui auront été conçus avec la participation des intéressés.

Pressions exercées sur les salaires, les conditions de travail et la législation du travail

La concurrence à laquelle devront faire face les entreprises canadiennes, une fois en vigueur de l'Accord de libre-échange, devrait aussi compromettre les gains réalisés par les travailleurs canadiens dans le domaine du salaire minimal, du rythme de syndicalisation, du salaire égal et de l'assurance accidents du travail. Ainsi, les entreprises canadiennes devront rivaliser avec des sociétés américaines des États du Sud préconisant le droit au travail, où les salaires sont bas, la main-d'oeuvre, mal protégée législativement et où la syndicalisation n'atteint parfois que 5 p. 100. Les centres manufacturiers des États-Unis se sont graduellement déplacés des États du Nord comme le Michigan, New York et l'Ohio vers ces États du Sud en raison du faible coût de la main-d'oeuvre. Lorsque les entreprises canadiennes affronteront ces entreprises du Sud, on peut s'attendre à une érosion graduelle des salaires, des avantages sociaux et des normes d'hygiène et de sécurité. Les efforts déployés en vue de relever le salaire minimum ou d'introduire le principe à travail égal salaire égal se heurteront à une énorme résistance des employeurs, qui se plaindront que ces mesures sapent leur compétitivité.

CONCLUSIONS

L'intention déclarée du gouvernement de mettre en vigueur un accord pouvant aboutir à l'inclusion, dans les pratiques commerciales déloyales, de pratiques canadiennes courantes dans le domaine social, économique et régional et entraînant inévitablement des pressions en vue d'harmoniser les lois, pratiques et normes canadiennes avec celles des États-Unis réduira énormément la marge de manoeuvre dont nous disposons pour répondre aux besoins sociaux et économiques des collectivités et familles canadiennes.

L'Organisation nationale anti-pauvreté rejette donc l'Accord de libre-échange qui, à son avis, donne une orientation à notre politique économique comportant de terribles et profondes conséquences sociales. Elle estime que l'Accord offre très peu d'espoir aux pauvres du Canada, tout en menaçant considérablement les programmes sociaux du pays, que ce soit de façon directe ou indirecte. Elle a déjà constaté certaines tendances alarmantes nées du climat de libre-échange, y compris l'adoption d'une loi visant les médicaments brevetés qui a déjà fait grimper considérablement leur prix à la consommation et le coût des régimes de médicaments gratuits ainsi que l'introduction d'une réforme fiscale visant à harmoniser notre fiscalité avec celle des États-Unis.

Ces initiatives sont de mauvais augure et même alarmantes. L'Organisation prie instamment le gouvernement de donner aux Canadiens l'occasion, au moyen d'élections, de se prononcer sur l'Accord de libre-échange avant sa mise en oeuvre.

Notes

1. The Globe and Mail, le 12 novembre 1987, p. A4

2. Conseil national du bien-être social, Profil de la pauvreté 1988, Ottawa, avril 1988

3. Ministère du Travail de l'Ontario, Labour Market Experiences of Workers in Plant Closures: A Survey of 21 Cases, Toronto, mai 1984

4. Sharon Kirsh, Unemployment: Its Impact on Body and Soul, Toronto, l'Association canadienne pour la santé mentale, 1983, p. 19 et 20

5. Ibid., p. 26 à 31

6. Ibid., p. 62

APPENDICE «C-130-17»

ASSOCIATION CANADIENNE DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE

Amendement proposé par l'ACTC

1. Définition de signal local et de signal éloigné

a) Le projet de loi C-130 propose, à la page 48, que le paragaphe 18.1(4) de la Loi sur le droit d'auteur soit libellé de la façon suivante:

«(4) Le gouvernement en conseil peut, par règlement, définir «signal local» et «signal éloigné».»

b) Nous recommandons vivement de remplacer ce qui précède par les dispositions suivantes:

«(4) Aux fins du présent article,

a) «signal local» signifie

(i) un signal émis par une station terrestre qui peut être capté directement par une bonne partie du public à l'intérieur de la zone que le retransmetteur est autorisé par licence à desservir;

(ii) un signal émis par une station terrestre dont le périmètre de rayonnement officiel de classe B, ou l'équivalent tel qu'il est déterminé par le ministère des Communications, va au plus à 32 kilomètres de toute partie de la zone que le retransmetteur est autorisé par licence à desservir; ou

(iii) tout signal plus éloigné ou tout autre signal défini ou désigné comme local dans les règlements que le gouverneur en conseil est habilité à prendre; et

b) «signal éloigné» signifie tout signal qui n'est pas un «signal local».

(5) Le gouverneur en conseil peut régir par règlement l'application de l'alinéa 4 a)?

c) Note explicative

. La recommandation reflète les deux principaux critères utilisés aux États-Unis et figurant dans la loi américaine sur le droit d'auteur.

. Le sous-alinéa (4)a)(i) de notre recommandation contient la justification de la distinction entre les signaux locaux et les signaux éloignés, ce qui garantit que l'intention visée par le Parlement sera respectée quelle que soit l'évolution future des techniques.

. La délimitation du périmètre de rayonnement de classe B ne repose pas sur les mêmes principes au Canada et aux États-Unis et, de toute façon, ce concept se prête mal à l'application de la politique en matière de droit d'auteur. Il n'a d'ailleurs jamais été question qu'il en soit ainsi. Un signal de radiodiffusion dans le périmètre de rayonnement de classe B est en fait un signal très puissant capté directement.

. L'extension de 32 kilomètres équivalant au périmètre de rayonnement de classe B correspond tout simplement au rayonnement des stations non éloignées extra-régionales défini par le CRTC.

Amendement proposé par l'ACTC

2. Critères pour la Commission

a) Le projet de loi C-130 propose, à la page 51, que le paragraphe 50.3(4) de la Loi sur le droit d'auteur soit libellé de la façon suivante:

«(4) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer des critères, dont la Commission doit tenir compte, pour l'application de l'alinéa (1)a) en vue de la fixation de droits justes et équitables.»

b) Nous recommandons de remplacer ce qui précède par les dispositions suivantes:

«(4) Lorsque, aux termes du paragraphe (1)a), la Commission établira la formule tarifaire qui permet de fixer des droits justes et équitables, elle devra notamment tenir compte des critères suivants, en sus des autres critères qu'elle considère comme appropriés:

a) les oeuvres communiquées au moyen d'un signal que le retransmetteur est tenu d'offrir en vertu de règlements ou d'exigences découlant de la Loi sur la radiodiffusion ne devraient pas faire l'objet d'un droit aussi élevé que les oeuvres communiquées au moyen d'autres signaux;

b) les oeuvres substituées en vertu de règlements ou d'exigences découlant de la Loi sur la radiodiffusion ne devraient faire l'objet d'aucun droit;

c) plus le nombre des signaux offerts par retransmetteur à ses abonnés est élevé, moins la valeur de chaque signal est grande pour le retransmetteur;

d) tout avantage financier ou d'une autre nature dont le transmetteur peut bénéficier ou a bénéficié, qu'il soit transmis à d'autres ou non, et qui est attribuable à la retransmission de ses signaux par le retransmetteur, doit

entraîner une réduction des droits à payer par le retransmetteur; et

e) tout autre critère fixé par règlement par le gouverneur en conseil."

c) Note explicative

. Les critères recommandés garantiront que les câblodistributeurs ne seront pas indûment pénalisés pour les mesures qu'ils sont tenus de prendre de par la loi en vue de la mise en oeuvre de la politique de la radiodiffusion canadienne. Ils permettront également d'atténuer la discrimination exercée en raison du lieu de résidence des Canadiens. Par exemple, dans la région de l'Atlantique, de nombreux signaux à distribution prioritaire sont des signaux éloignés.

. Les critères recommandés permettront également aux câblodistributeurs de payer des droits moindres lorsqu'ils peuvent démontrer que le droit d'auteur en question a déjà été acquitté une fois.

Amendement proposé par l'ACTC

3. Petites sociétés de câblodistribution

a) Le projet de loi C-130 propose, aux pages 51 et 52, que l'article 50.4 de la Loi sur le droit d'auteur soit libellé de la façon suivante:

«(1) La Commission est tenue de fixer des droits à un taux préférentiel pour les petits systèmes de retransmission.

(2) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, définir «petit système de retransmission.»

b) Nous recommandons que l'article 50.4 proposé soit modifié de la façon suivante pour mieux mettre en oeuvre la politique établie du gouvernement:

«50.4 (1) La Commission est tenue de veiller à ce que les droits n'aient pas de répercussions importantes sur les petits systèmes de retransmission qui desservent des petites collectivités ou des collectivités éloignées.

(2) Aux fins du présent article, on entend par «petit système de retransmission» tout système titulaire d'une licence aux termes de la Loi sur la radiodiffusion ayant 6,000 abonnés ou moins.»

c) Note explicative

- Selon la politique du gouvernement annoncée en février 1986, l'introduction d'un droit de retransmission ne doit pas avoir de répercussions importantes sur les petites sociétés de câblodistribution qui desservent de petites collectivités ou des collectivités éloignées.

- Le CRTC définit les câblodistributeurs de classe 2 comme ceux qui ont 6,000 abonnés ou moins et impose à ces derniers des obligations financières moins lourdes. Les membres de l'ACTC titulaires d'une licence de classe 2 représentent environ 8 p. 100 seulement du nombre total des abonnés au câble au Canada.

APPENDICE «C-130-18»

CANADIAN COUNCIL ON SOCIAL DEVELOPMENT
CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

HEAD OFFICE / SIÈGE SOCIAL
55 av. Parkdale Ave
PO Box/CP 3505, Stn./succ. C
Ottawa, Ontario K1Y 1G1
(613) 728-1865

BUREAU DE MONTRÉAL / MONTREAL OFFICE
515 av. Viger est/East
Pièce/Suite 110
Montreal (Quebec) H2L 2P2
(514) 288-1687

LE LIBRE-ÉCHANGE ET LES QUESTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE SOCIALE

L'hiver dernier, le conseil d'administration du Conseil canadien de développement social (CCDS) a déploré que le débat public n'ait pas donné lieu à une analyse claire des questions relatives à la politique sociale et que le gouvernement n'ait pas semblé intéressé par les travaux de recherche du Conseil à ce sujet.

Aucun spécialiste de la politique sociale n'a été invité à participer aux travaux des divers groupes consultatifs qui ont secondé l'équipe de négociations commerciales, et il n'y a pas eu de rapport sur les questions sociales. En gros, le gouvernement prétend que l'Accord de libre-échange n'aura pas de conséquences sur la politique sociale et que les groupes qui affirment le contraire devront prouver ce qu'ils avancent.

Le conseil d'administration du CCDS a ajouté que le silence des autorités à ce propos ne constituait pas une réponse satisfaisante aux questions soulevées.

Le Conseil a donc décidé de convoquer une réunion d'experts sur la question, qui a eu lieu en mars dernier. Les personnes intéressées pourront se procurer dès la fin de juin le rapport de cette réunion, intitulé LIBRE-ÉCHANGE ET POLITIQUE SOCIALE, auprès du siège social du Conseil.

M. Terrance Hunsley et Mme Anne Usher ont présenté des conclusions générales que le Conseil tire de son rapport:

1. Les Canadiens doivent s'intéresser à la question de la politique sociale, ne serait-ce qu'à cause des déclarations contradictoires, pour ne pas dire trompeuses dans certains cas, des porte-parole du gouvernement.

. Dès le début des négociations, on s'est demandé si les programmes sociaux étaient visés par les négociations.

. Dans le document que le Bureau des négociations commerciales a fait parvenir au Conseil à l'occasion de la réunion d'experts, on affirmait catégoriquement que les programmes sociaux n'avaient jamais été visés.

. Pourtant, dans une allocution qu'il a prononcée à l'École d'administration de l'Université du Manitoba, Simon Reisman a, paraît-il, déclaré «...que de puissants intérêts américains voulaient que l'on fixe comme condition de la signature de l'Accord par les États-Unis l'abandon des programmes sociaux, culturels et régionaux du Canada».

. Dans un document préparé par M. Geoff Norguay du cabinet du Premier ministre, il est dit, à propos de l'Accord de libre-échange et des programmes sociaux: [Traduction] «C'est la première ligne de défense contre l'américanisation des programmes sociaux du Canada; les services de santé et les services sociaux sont expressément exclus de la liste des services commercialisables».

2. En dépit de ces promesses, les services sociaux et les services de santé ne sont pas exclus en totalité de l'Accord. Seuls les services gouvernementaux le sont, et là encore, il pourrait y avoir des échanges commerciaux dans la gestion d'un large éventail de services sociaux et de services de santé. Le gouvernement a jugé bon d'exclure expressément les services de garde des enfants et les services de protection de l'enfance, mais il ne l'a pas fait pour les services offerts aux handicapés, aux personnes âgées ou à d'autres groupes. Il n'a fourni aucune explication au sujet de cette exclusion.

Il est probable que l'Accord aura des répercussions sur les services sociaux et les services de santé, parce que la privatisation, la désinstitutionnalisation et la demande de nouveaux services font en sorte que les organisations communautaires et les entreprises commerciales sont en train de devenir les principaux responsables de la conception et de la prestation de ces services.

3. L'Accord prévoit que des associations nationales privées des deux pays pourront collaborer à l'élaboration de normes techniques nationales applicables aux services qui seront échangés. Si les services sociaux et les services de santé sont visés par cette collaboration, cela compliquera les problèmes relatifs au partage des compétences que soulève l'application de normes nationales pour les programmes sociaux à coûts partagés. Comme l'Accord du lac Meech prévoit la décentralisation des pouvoirs nationaux dans ce domaine, il y a fort à parier que les rôles des différents intervenants seront encore moins bien définis. Jusqu'à ce jour au Canada, le gouvernement a toujours été chargé d'établir des normes et des objectifs nationaux pour les programmes sociaux.

4. Selon des documents gouvernementaux et lganalyse indépendante qu'ont faite des universitaires et des experts en la matière, les programmes sociaux d'application générale comme l'assurance-maladie et la sécurité de la vieillesse ne seraient pas soumis à des mesures compensatoires aux termes de l'Accord, même si c'est seulement après que l'Accord aura été signé que l'on définira ce que

l'on entend par subvention injuste. Cela ne correspond pas tout à fait à la déclaration générale du Bureau des négociations commerciales voulant qu'en aucun cas les programmes sociaux canadiens qui sont, après tout, d'application générale, ne feront l'objet de mesures compensatoires.

Les programmes sociaux ne sont pas tous d'application générale. En effet, le programme d'assurance-chômage prévoit l'octroi d'avantages supplémentaires à certaines régions où la base d'emploi industrielle est faible. Le programme Planification de l'emploi s'intéresse à certains groupes de la population active; très souvent, il ne s'adresse pas à des travailleurs en particulier, mais à des secteurs ou à des industries. Les dispositions relatives au travail partagé du programme d'assurance-chômage et d'autres programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre des deux paliers du gouvernement ont permis de venir en aide à des secteurs et à des industries en difficulté. Il n'est pas impossible que ces programmes soient considérés, un jour, comme des programmes qui perturbent le commerce.

D'autre part, il semble que certaines options futures concernant de nouvelles politiques pourraient éventuellement faire l'objet de mesures compensatoires. Parmi celles-ci, il y a les modifications que l'on pourrait apporter aux programmes d'assurance contre les accidents du travail, qui pourraient être considérés comme une forme de subvention à un secteur industriel donné, et peut-être aussi la mise en place de programmes provinciaux destinés à verser des salaires d'appoint aux gagne-petit.

Ce ne sont que des exemples, mais il n'est pas rassurant de constater que les deux pays n'arrivent pas à s'entendre sur ce qu'est une subvention qui perturbe le commerce.

Ce sont des cas où il semble que l'Accord de libre-échange pourrait avoir des conséquences plus ou moins directes sur les programmes sociaux du Canada. Dans le rapport du Conseil, il est également question de l'incidence de l'intégration économique accrue des deux pays et des pressions qui pourraient être exercées en vue de l'harmonisation d'une foule de mesures gouvernementales avec celles des États-Unis.

5. À ce propos, certains prétendent, et il semble que ce soit la position du gouvernement à l'heure actuelle, que l'économie canadienne est déjà largement tributaire de l'économie américaine et que cette harmonisation existe déjà dans bien des cas. (À titre d'exemple, mentionnons les changements majeurs apportés à la réforme du régime fiscal canadien pour l'aligner sur les changements apportés aux États-Unis. Le ministre des Finances et de hauts fonctionnaires ont reconnu avoir subi l'influence des politiques américaines.) Ces mêmes personnes affirment qu'à l'heure actuelle, 80 p. 100 des échanges sont déjà exempts de droits de douane, et que la situation ne changera guère si ce pourcentage passe à 95 p. 100.

M. Hunsley a toutefois mentionné que ces pourcentages ne désignent pas un volume total fixe. En effet, en ouvrant le secteur des services au commerce, on

veut augmenter sensiblement le volume des échanges, car les services représentent les deux tiers de l'activité économique. À plus long terme, l'économie canadienne pourrait donc devenir beaucoup plus tributaire des marchés américains.

M. Hunsley a cependant précisé que cette dépendance commerciale accrue n'entraînera pas automatiquement l'harmonisation des politiques sociales. Le Canada a toujours pu conserver des programmes sociaux différents et de qualité supérieure, même s'il a toujours été dépendant de l'économie américaine. D'autre part, selon des documents de recherche préparés pour la réunion d'experts, il y a eu d'autres accords de libre-échange dans le monde, qui n'ont pas nécessairement abouti à l'harmonisation des politiques sociales. (Dans certains cas, ces accords ont entraîné la mise en place de structures et de mécanismes institutionnels qui pourraient à la longue avoir un effet harmonisateur.) Quoi qu'il en soit, les politiques sociales du Canada continueront de refléter les valeurs sociales et la volonté politique des Canadiens.

Ce dernier point est longuement examiné dans le rapport du CCDS. En effet, l'Accord de libre-échange n'est pas le seul objectif que poursuivent les divers gouvernements au Canada. Cet accord aura évidemment des répercussions sur les programmes, les politiques et les services sociaux, mais d'autres mesures comme la déréglementation, la privatisation et la décentralisation du pouvoir national aux termes du projet d'accord constitutionnel en auront également. Certains analystes craignent que toutes ces mesures n'entraînent la disparition de l'indépendance du Canada et de ses traditions social-démocrates. Il n'y a pas de consensus sur cette question, parce que l'identité nationale n'est pas clairement définie, bien qu'elle soit forte au Canada. Toutefois, il apparaît inévitable qu'il y aura, au total, une plus grande intégration des intérêts canadiens et américains, et que les entreprises multinationales deviendront plus puissantes. Les politiques sociales du Canada continueront d'être élaborées au Canada, mais elles comporteront un plus grand nombre de références internationales.

6. Il ne semble pas y avoir eu d'analyse des solutions de rechange au libre-échange jusqu'à ce jour dans le débat sur cette question. Ni les gouvernements ni d'autres groupes intéressés n'ont semblé avoir envisagé sérieusement, la possibilité que le Canada s'engage dans une autre voie.

Qu'arriverait-il à l'économie, aux programmes sociaux et à la souveraineté politique du Canada si les États-Unis décidaient d'imposer des droits de douane plus élevés? Les conséquences sociales et économiques d'une telle décision seraient peut-être plus graves que celles de l'Accord de libre-échange. Si tel est le cas, il faudrait que le gouvernement nous le dise clairement dans ses travaux de recherche. Y a-t-il d'autres solutions?

7. Toute la question du libre-échange et le débat qu'elle suscite font ressortir un point important dans l'histoire de notre pays. Deux tendances contradictoires semblent se dégager:

Premièrement, l'économie nationale est en train de disparaître et le Canada est en voie de devenir un petit intervenant dans une économie mondiale de plus en plus intégrée. Le gouvernement fédéral affirme que nos problèmes économiques sont internationaux et que la seule chose que nous pouvons faire c'est de tenter de nous adapter à la situation.

Deuxièmement, le caractère national des objectifs et des programmes sociaux est en train de disparaître. On confie de plus en plus aux gouvernements provinciaux et aux autorités locales un rôle de chef de file sur le plan social, à cause de contraintes économiques et de la compétence des provinces dans le domaine des programmes sociaux. Pourtant, cette compétence nous vient de l'époque où la mise en oeuvre des programmes sociaux était confiée principalement à des organismes de charité publics et privés.

C'est ce qui explique en partie pourquoi les analystes de la politique sociale et les groupes sociaux s'intéressent aux changements que l'on propose d'apporter au rôle que joue le gouvernement. Il faudra modifier en profondeur les programmes sociaux du Canada au cours de la prochaine décennie si l'on veut maintenir la qualité de vie au Canada. Vu l'évolution économique, démographique et sociale, de nombreux programmes sont devenus désuets et inefficaces.

Nous avons besoin d'une définition claire des politiques sociales nationales et il faut agir maintenant. Nous avons une économie en plein essor, et nous nous engageons dans une période d'augmentation rapide de la productivité. Nous avons de solides projections démographiques, et nous pouvons évaluer nos options. Nous avons le temps de nous adapter au vieillissement de la population.

Lorsqu'il est question de libre-échange, les préoccupations à caractère social semblent revêtir peu d'importance. Toutefois, les Canadiens seraient plus rassurés et plus disposés à faire confiance aux élus s'ils n'avaient pas l'impression que les systèmes de soutien économiques et sociaux vont être cédés au moins offrant. Ce n'est pas une campagne publicitaire de 13 millions de dollars, qui ne présente qu'un côté de la médaille, qui convaincra les Canadiens de la valeur du libre-échange. Ceux-ci seront plutôt d'avis que les programmes sociaux sont bradées, au lieu d'être âprement défendus.

APPENDICE «C-130-19»

MÉMOIRE AU COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DE L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-130 SOUMIS PAR LA COALITION CANADIENNE DE LA SANTÉ

LA DÉLÉGATION DE LA CCS SE COMPOSE DE :

Bert Hammer, Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés, et de Carol Richardson, Coalition canadienne de la santé.

Le 21 juillet 1988

Introduction

La Coalition canadienne de la santé (CCS) désire remercier le Comité législatif de l'avoir invitée à lui soumettre un mémoire. Bien que sa présence devant le Comité n'ait été confirmée que trois jours avant son exposé, elle a pris le temps de rédiger un mémoire sur ses inquiétudes touchant l'Accord canado-américain de libre-échange (ACALE) et le projet de loi visant sa mise en oeuvre.

La Coalition canadienne de la santé est un regroupement aussi vaste que disparate d'organismes nationaux et de coalitions provinciales qui se sont groupés il y a plus de huit ans afin de témoigner de leurs préoccupations pour le système canadien de soins de santé. Ses effectifs se composent actuellement de plus de trente-deux organismes nationaux. Par l'entremise de ses adhérents, elle représente plus de 2,5 millions de Canadiennes et de Canadiens. Les organismes nationaux membres de la Coalition englobent entre autres des groupes de praticiens de la santé, des associations de consommateurs, des coopératives, des Églises, des conseils de développement social et des regroupements de citoyens âgés. La Coalition assure le financement de ses activités à partir, essentiellement, des dons de ses adhérents.

La Coalition participe au débat actuel sur le libre-échange au nom et dans l'intérêt de ses membres. Elle vise, ce faisant, deux objectifs :

1) éviter une plus grande érosion des principes fondamentaux de l'assurance-maladie (couverture universelle, services étendus, prestations

transférables, services accessibles et administration publique sans but lucratif);

2) favoriser les améliorations au niveau des soins de santé en mettant davantage l'accent sur les soins de santé communautaires (au sein du milieu) et en amenant les consommateurs à participer davantage au règlement des questions touchant le système canadien de soins de santé.

L'érosion du système canadien d'assurance-maladie

Depuis l'établissement de programmes de la CCS visant à exercer un suivi sur le système canadien d'assurance-maladie, nous sommes devenus de plus en plus conscients des tendances à l'érosion de ce dernier. Le maintien et l'amélioration du système canadien de soins de santé, qui est unique, sont inextricablement liés à une gestion rationnelle des ressources en matière de soins de santé et reposent sur un gouvernement fédéral voué à l'instauration de politiques et à l'adoption de projets de loi qui appuieront les principes sur lesquels notre système d'assurance-maladie a été fondé. Ce système est à l'heure actuelle lentement miné par des mesures provinciales et fédérales qui vont à l'encontre des principes aux termes desquels notre système universel a été établi.

L'Accord de libre-échange et l'assurance-maladie

Le Canada a le potentiel fiscal lui permettant de continuer à appuyer un programme universel d'assurance-maladie. Nous rejetons l'idée voulant que

ce potentiel fiscal sera menacé si le Canada ne signe pas l'ACALE. L'un de nos organismes membres, l'Organisation nationale anti-pauvreté, a déclaré que l'ACALE est d'une valeur négligeable pour les consommateurs et que son peu de valeur coûtera cher aux Canadiennes et aux Canadiens démunis.[1] Il existe un lien direct entre pauvreté et mauvais état de santé. Si l'ACALE appauvrit davantage les démunis, elle entraînera finalement une augmentation des coûts de l'assurance-maladie, ce qui signifie que les défavorisés au Canada et que notre système d'assurance-maladie en feront les frais. L'ACALE porte atteinte au potentiel fiscal du Canada de même qu'à son engagement de principe en faveur de soins universels de santé. Tous les Canadiens contribuent au maintien du programme universel d'assurance-maladie et paient plus que leur juste part d'impôt pour voir à ce que l'assurance-maladie demeure au Canada un programme universel viable. Nous croyons que le projet C-130 enfreint le devoir fondamental que la population canadienne a confié au gouvernement fédéral : maintenir l'assurance-maladie. Le projet de loi C-130 mine certains des principes fondamentaux sur lesquels notre système d'assurance-maladie a été fondé.

Depuis l'annonce de l'ACALE, la CCS doute davantage de l'avenir du système canadien d'assurance-maladie. Dans le passé, le gouvernement fédéral nous a assurés que l'assurance-maladie était un "devoir sacré"; il nous a également dit qu'il n'était pas question à la table de négociation sur le libre-échange de nos programmes sociaux. On n'a pas jusqu'ici débattu

---

[1] Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères, p. 30.

suffisamment de cet aspect. Les discussions importantes sur ce qui représente une "subvention" ont été reportées à la négociation d'un futur accord. Nous craignons que dans de prochaines rondes de négociation le Canada ne dispose pas d'un aussi grand pouvoir de marchandage que celui qu'il avait avant le traité.

Le déroulement des négociations entourant l'ACALE et le sentiment général quant au manque de consultations publiques ont soulevé des inquiétudes. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, qui est aussi membre de notre organisme, estime qu'on peut considérer les concessions faites par le Canada aux États-Unis comme des indicateurs des pressions auxquelles notre pays sera exposé une fois l'ACALE en vigueur. Les États-Unis sont apparus au sortir du traité comme le vainqueur sur bien des points et comme le perdant sur un plus petit nombre de questions d'importance secondaire.[2] La mauvaise gestion des audiences publiques a alimenté encore davantage les inquiétudes au sujet du processus. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes a dû en moins d'un mois tenir des audiences publiques dans tout le Canada. Il a mis un terme à ces audiences et il a publié son rapport avant la diffusion du texte de l'ACALE,[3]

---

2 Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Sommaire et évaluation ..., p. 13.

3 Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères ..., p. 53.

ce qui a poussé plusieurs participants aux audiences à qualifier le processus de "parodie".[4]

La question de l'harmonisation des services de santé présente plusieurs ambiguités. Nous croyons que cette harmonisation se traduira par des ajustements à l'intérieur des établissements canadiens de soins de santé à la suite de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Ces ajustements seront importants dans les soins de santé parce qu'on fait pression en faveur de leur harmonisation, cependant que le concept d'harmonisation peu souhaitable des services de santé n'a pas été délimité. Dans les pages qui suivent, nous exposons les grandes lignes de ce que nous percevons comme les facteurs d'harmonisation peu souhaitable qui porteront atteinte au système canadien d'assurance-maladie.

La politique nationale de la santé et la Loi canadienne sur la santé

On admet généralement que l'assurance-maladie et que d'autres politiques sociales de portée universelle constituent les piliers de l'identité canadienne, les éléments fondamentaux de cohésion sociale qui ont fait du Canada une société distincte par rapport à celle des États-Unis. Certains détracteurs des politiques universelles de soins de santé du Canada font aussi

---

4 Ibid, pp. 76 à 80.

leurs des hypothèses qui les amènent à exagérer les différences et à sous-estimer les similitudes entre les deux pays.[5]

L'une de nos inquiétudes majeures au sujet de l'ACALE a trait à l'inclusion dans ce dernier de la gestion des établissements de soins de santé. Lorsqu'on considère l'expression hors du contexte des diverses composantes qui lient notre système d'assurance-maladie, la possibilité d'une gestion américaine de nos établissements de soins de santé ne semble pas constituer un problème majeur. Il faut cependant examiner ce facteur en fonction des forces qui actuellement minent l'assurance-maladie, tout en sachant qu'on ne peut écarter les éléments qui séparent les programmes sociaux de portée universelle sans nuire à l'ensemble de la structure de ces derniers.

On a jusqu'ici peu analysé ce qu'est un établissement de soins de santé. Étant donné que peu de Canadiennes et de Canadiens bénéficient à domicile de services de soins de santé de la part de leur médecin de famille, les Américains pourront gérer des établissements de soins de santé partout où Canadiennes et Canadiens ont accès à des services de santé. De même, il n'est fait aucunement mention dans l'ACALE de l'exclusion des établissements de soins de santé, comme les hôpitaux pour personnes atteintes de maladies chroniques, qui constituent une composante majeure de notre système de soins de santé garantis et financés par l'État.

---

5 Tsalikis, G., Canada's Health Services, p. 105.

Les Canadiennes et les Canadiens ne savent pas ce qu'est un accord de libre-échange, mais connaissent par contre la différence entre les systèmes de soins de santé du Canada et des États-Unis. Nous croyons que le maintien du programme universel d'assurance-maladie et que la gestion par les Américains d'établissements canadiens de soins de santé sont des mesures qui s'excluent mutuellement. Si nous acceptons de les laisser gérer nos services de soins de santé, les Américains établiront des stratégies commerciales pour la prestation de tels services; ces stratégies mèneront éventuellement à une totale commercialisation du système canadien de soins de santé.

Bien des gens ont déclaré qu'il est impossible de commercialiser notre système d'assurance-maladie en raison de la législation qui le protège. En exerçant un suivi sur le respect par les provinces des articles de la Loi canadienne sur la santé, nous avons constaté que cette loi fédérale présente énormément de lacunes et qu'il faut y apporter des modifications majeures pour faire de l'américanisation de l'assurance-maladie une impossibilité. Tous les partis politiques avaient appuyé l'adoption de la Loi canadienne sur la santé lorsque le projet de loi s'y rapportant avait été présenté. Y sont énumérées les conditions auxquelles les provinces canadiennes doivent se conformer pour bénéficier de subventions fédérales au titre des régimes d'assurance-maladie.[6] Nous constatons aujourd'hui que l'actuel gouvernement fédéral et que certains gouvernements provinciaux ont manqué à leurs responsabilités aux termes de la Loi canadienne sur la santé. Ces manquements ont créé des problèmes majeurs et la clause de l'ACALE touchant la gestion par les Américains d'établissements

---

[6] Canada, 1984, La Loi canadienne sur la santé, p. 6.

canadiens de soins de santé représente une charge de plus dans un système déjà trop tendu et incontrôlé.

Regard sur les tendances

Le libre-échange et l'utilisation à bon escient des budgets et des ressources en matière de soins de santé

Depuis la création de notre système universel d'assurance-maladie, les provinces et le gouvernement fédéral ont pris un certain nombre de mesures desquelles ont découlé des priorités appropriées en matière de soins de santé ou des coupures budgétaires au niveau des régimes provinciaux d'assurance-maladie.[7] Ces mesures ont entraîné l'assèchement de budgets qui auraient dû servir à d'autres programmes, par exemple à des programmes de santé communautaires visant à maintenir aussi longtemps que possible les personnes âgées dans leur milieu et hors des maisons de repos et de convalescence.

Au Canada, ce sont les gouvernements qui assument à partir de l'argent de nos impôts les coûts de gestion des établissements de santé liés aux services d'assurance-maladie. Nos coûts d'administration au niveau des soins de santé sont relativement faibles. Ces coûts varient chez nous entre 2 et

---

7 Coalition canadienne de la santé, Socio-Health Care in Canada, p. 12.
Coyne, D., The Meech Lake Accord, 1988.
Taciuk, J.K. et Musiak, A.S., Impact of Proclamation of Bill C-22 on Drug Price Increases for January 1988. Rapport d'étude indépendante rédigé pour le sénateur Stanley Haidasz.

5 % des dépenses totales; aux États-Unis, ces coûts sont de 16 % ou plus.[8] Les Américains, qui paient davantage pour la gestion de leurs établissements de soins de santé, bénéficient par contre de services en la matière moins étendus. Les coûts plus élevés aux États-Unis ne signifient donc pas que nos voisins du Sud seraient à ce niveau plus favorisés. Plus de 35 millions d'Américains ne bénéficient aujourd'hui d'aucune assurance-maladie, cependant que 50 autres millions ne jouissent à ce chapitre que d'une protection insuffisante. Les enfants de 18 ans ou moins constituent le tiers des Américains non assurés.[9] Étant donne que notre population vieillit rapidement, le Canada doit voir à ce que tous nos deniers publics soient dépensés sagement. La CCS n'arrive pas à comprendre pourquoi la gestion par les Américains d'établissements canadiens de soins de santé devrait faire partie de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada.

Les hôpitaux reçoivent actuellement environ 40 % des 50,4 milliards de dollars que le Canada devrait consacrer cette année aux soins de santé.[10]

Les exemples qui suivent justifient nos inquiétudes au sujet de la gestion par les Américains d'hôpitaux canadiens.

---

8 Manga, P., The Underfunding of Canada's Health Care System: Myth or Reality?, p. 4.

9 Employee Benefit Research Institute, Uninsured in the United States. The Non-Elderly Population Without Health Insurance, p. 6.

10 Financial Post, Hospitals Becoming Health-Care Entrepreneurs, p. 4.

- La direction de l'Hôpital St. Michael's, à Toronto, envisage présentement de mettre sur pied une clinique médicale en collaboration avec une société privée. Elle étudie aussi actuellement les moyens de tirer davantage de revenus des services privés qu'elle assure à des patients américains et d'autres patients étrangers (et qui paient eux-mêmes pour de tels services).

- L'Hôpital général d'Hawkesbury (Ontario) est géré par la société American Medical International (AMI). Un examen de rapports d'enquête sur les soins de santé aux États-Unis prouve de façon concluante que les profits des sociétés comme AMI ne découlent pas d'une efficacité supérieure à la moyenne mais de l'application systématique d'une stratégie commerciale axée sur un profit maximal.[11] Bien que ces sociétés américaines prétendent fonctionner à l'intérieur de paramètres sans but lucratif, pourquoi les deniers publics devraient-ils servir au paiement de leurs dépenses de gestion? Les hôpitaux devraient être efficacement administrés par des organismes publics sans but lucratif. Toute somme épargnée grâce à une gestion efficace d'un hôpital devrait être réinjectée à l'intérieur d'un régime d'assurance-maladie et servir à dispenser davantage de services. Les deniers publics consacrés aux soins de santé ne devraient pas profiter aux États-Unis sous forme de remboursement de frais de gestion.

---

[11] Fédération du travail de l'Ontario, Contracting Out of Hospital Management, p. 2.

- Le gouvernement ontarien a récemment obligé un hôpital de London (Ontario) à écarter un plan aux termes duquel les patients américains devaient bénéficier d'un traitement préférentiel. Ce plan s'inscrivait à l'intérieur d'un projet de l'Hospital Corporation of America visant à financer d'importants ajouts à l'Hôpital universitaire de London.[12]

En raison du resserrement des subventions et de certaines dépenses inappropriées, beaucoup d'hôpitaux canadiens ont été forcés de réduire le nombre de leurs lits. La formation du personnel médical de même que les installations et l'équipement hospitaliers sont principalement financés à partir de l'argent des impôts que paient les Canadiennes et les Canadiens. Si l'on encourage les Américains à gérer nos hôpitaux, cela signifiera-t-il une prolifération des patients des États-Unis dans nos hôpitaux?

La question des traitements préférentiels se posera sûrement étant donné qu'on réduira le nombre des lits pour personnes atteintes de maladies chroniques et que les compagnies d'assurance américaines offriront de payer des coûts d'indemnité journalière pour hospitalisation plus élevés que ceux assumés aux termes des régimes provinciaux d'assurance-maladie. Ce problème deviendra même plus grave si l'on permet aux sociétés privées de gestion américaines de remplir la double fonction qui consiste à gérer des hôpitaux canadiens et à offrir une couverture d'assurance privée aux Canadiens aussi bien qu'aux Américains. Le Canada pourrait se distinguer, sans l'avoir recherché, par

---

12 Ontario Health Coalition, Against the Free Trade Agreement..., p. 6.

l'exploitation d'un système à trois paliers : le premier pour les patients américains, le deuxième pour les patients canadiens assurés par l'entremise de la compagnie qui sera en même temps la société gérant l'hôpital, et le troisième pour ceux n'ayant pas les moyens de payer des primes à une compagnie privée d'assurance. Les patients de la troisième catégorie auront-ils autant accès aux lits pour personnes atteintes de maladies chroniques que ceux des deux premières catégories?

L'intégralité -

Le développement d'un système d'assurance-maladie à deux paliers?

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'état actuel de notre système d'assurance-maladie préoccupe énormément la CCS. Certains gouvernements provinciaux ont supprimé des services de santé qui étaient précédemment assurés aux termes des régimes d'assurance-maladie. Nous savons, par notre correspondance avec le ministre fédéral de la Santé, qu'Ottawa fait semblant de ne pas voir le rétrécissement de l'intégralité des régimes provinciaux d'assurance-maladie.

Aux termes de la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement fédéral est chargé de voir à l'intégralité des régimes provinciaux d'assurance-maladie. L'Accord de libre-échange favorise une gestion plus étendue par les Américains à l'intérieur de notre réseau de soins de santé. Compte tenu des tendances actuelles, cet accord favorisera également la croissance du marché privé de l'assurance. Qu'est-ce qui nous garantit que nous ne verrons pas au cours de la prochaine décennie le développement de deux systèmes d'assurance : un

système public limité d'assurance-maladie, et un système privé plus étendu pour les personnes n'ayant pas les moyens de payer des primes d'assurance privée?

Le développement d'un système hospitalier à deux paliers?

Aux États-Unis, les firmes qui gèrent les hôpitaux à but lucratif offrent également des régimes privés d'assurance-maladie. L'accès aux hôpitaux ainsi gérés repose sur la capacité de payer des primes à des compagnies privées d'assurance-maladie. Aux États-Unis toujours, la tendance actuellement est à la prise en charge par des hôpitaux à but lucratif d'hôpitaux sans but lucratif. En Grande-Bretagne, l'insuffisance du budget du Programme national de santé combinée à la prolifération des compagnies privées d'assurance et des hôpitaux à but lucratif a donné naissance non seulement à un système public et privé d'assurance, mais également à un système hospitalier à deux paliers.

Quand elle analyse le système britannique, la Coalition canadienne de la santé perçoit l'existence d'un lien direct entre le rétrécissement de notre système d'assurance-maladie et un système hospitalier similaire à celui de la Grande-Bretagne. La clause de l'Accord de libre-échange touchant les établissements de santé favorisera cette tendance. Qu'est-ce qui nous garantit que le fait de favoriser la gestion par les Américains de nos établissements de santé n'amènera pas éventuellement des compagnies d'assurance-maladie des États-Unis à créer au Canada des hôpitaux à but lucratif? Ce scénario paraît relativement plausible quand on étudie les problèmes actuels de notre système

d'assurance-maladie à travers le prisme de l'histoire de la désintégration du système national de santé de la Grande-Bretagne.

Des modifications aux compétences?

La CCS a su, au travers de sa correspondance avec le ministre fédéral de la Santé, que les décisions touchant les régimes d'assurance-maladie des provinces se situent à l'intérieur du domaine des compétences provinciales. Compte tenu de la position du gouvernement fédéral, nous n'arrivons pas à comprendre comment l'Accord de libre-échange pourrait confier aux provinces la responsabilité de permettre à des sociétés de gestion américaines de faire concurrence à des Canadiens dans le secteur de l'administration des établissements de soins de santé. La Coalition canadienne de la santé invite publiquement les provinces à adopter des projets de loi qui annuleront toute influence que la clause de l'Accord touchant les établissements de santé aura sur les systèmes provinciaux de soins médicaux. Le gouvernement ontarien a récemment donné suite à notre invitation en déposant un projet de loi sur les établissements de santé.[13]

On s'est demandé et on se demande encore pourquoi la Coalition canadienne de la santé s'inquiète autant de la gestion par des sociétés privées d'établissements de soins de santé quand, même en l'absence d'Accord de libre-échange, la chose existe actuellement à l'intérieur du système canadien. Puisque cette clause a été expressément incluse dans l'Accord, nous pouvons

---

[13] Gouvernement de l'Ontario, Loi sur les établissements de santé, 1988.

supposer que des multinationales américaines ont exercé de très fortes pressions afin que ce secteur y soit visé. La compétitivité aux États-Unis des firmes canadiennes de gestion d'établissements de soins de santé est douteuse, surtout que d'importantes chaînes sans but lucratif se développent aujourd'hui rapidement.[14]

Conclusion

Le projet de loi C-130, qui vise la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, est un processus par lequel le Canada sera amené à faire d'importantes concessions dans des domaines essentiels au maintien de la viabilité de notre système d'assurance-maladie. Qui plus est, son empiètement sur des compétences provinciales aura en réalité pour effet finalement de paralyser toute tentative des provinces visant à élargir l'éventail actuel des programmes sociaux de portée universelle. La Coalition canadienne de la santé perçoit l'existence d'un lien direct entre la prestation de programmes sociaux et le maintien en bonne santé de la population canadienne. L'ACALE non seulement portera atteinte aux programmes actuels, mais freinera aussi l'élaboration au Canada de programmes sociaux de portée universelle. Nous ne pouvons, en raison de tels facteurs, appuyer ce projet de loi.

---

[14] Ontario Hospital Association, Focus, p. 2.

From the Chemical Producers' Association:

Jean Bélanger, President;

Jim Lambie, Chairman, Trade Policy Committee, and Vice-President, Celanese Inc.

From the Canadian Council on Social Development:

Anne Usher, President;

Terrance Hunsley, Executive Director.

From One Voice Seniors Network (Canada) Inc.:

Yhetta Gold, Issues Consultant;

Ivan Hale, National Secretary.

From the Canadian Health Coalition:

Carol Richardson, Staff;

Bert Hammel, National Pensioners and Senior Citizens.

De l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques:

Jean Bélanger, président;

Jim Lambie, président, Comité de la politique commerciale, et vice-président, *Celanese Inc.*

Du Conseil canadien de développement social:

Anne Usher, présidente;

Terrance Hunsley, directeur général.

De One Voice Seniors Network (Canada) Inc.:

Yhetta Gold, expert-conseil;

Ivan Hale, secrétaire national.

De la Coalition canadienne de la santé:

Carol Richardson, membre;

Bert Hammel, *National Pensioners and Senior Citizens.*

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

At 9:30 a.m.:

From the Canadian Labour Congress:

Shirley Carr, President.

From the National Anti-Poverty Organization:

Havi Echenberg, Executive Director;

Cheryl Boon, Advocacy Researcher.

From the Canadian Cable Television Association:

Michael Hind-Smith, President and Chief Executive Officer;

Phillip B. Lind, Chairman of Copyright Committee, Senior Vice-President, Programming and Planning, Rogers Communications Inc.;

Bruce Mcdonald, Counsel on Copyright Matters;

Wesley Heppler, Cole, Raywid and Braverman, Washington, D.C., U.S.A.

At 3:30 p.m.:

From the Canadian Steel Producers Association:

D.W. Romanko, Managing Director;

Don Belch, Senior Government Trade Relations Manager, Stelco Inc.

Robert Varah, Director, Commercial Development, Defasco Inc.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

À 9 h 30:

Du Congrès du travail du Canada:

Shirley Carr, présidente.

De l'Organisation nationale anti-pauvreté:

Havi Echenberg, directeur exécutif;

Cheryl Boon, chercheuse au titre de la défense et de l'avancement.

De l'Association canadienne de télévision par câble:

Michael Hind-Smith, président-directeur général;

Phillip B. Lind, président du comité du droit d'auteur, et premier vice-président, Programmation et planification, *Rogers Communications Inc.*;

Bruce Mcdonald, conseiller juridique en matière de droit d'auteur;

Wesley Heppler, *Cole, Raywid et Braverman*, Washington (D.-C.), É.-U.

À 15 h 30:

De la Canadian Steel Producers Association:

D.W. Romanko, administrateur gérant;

Don Belch, premier directeur des relations commerciales gouvernementales, *Stelco Inc.*

Robert Varah, directeur, Développement commercial, *Defasco Inc.*

(*Suite à la page précédente*)

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14

Thursday, July 21, 1988

Chairman: Jack Ellis

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14

Le jeudi 21 juillet 1988

Président: Jack Ellis

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-130

An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-130

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

---

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

23828–1

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-130

Chairman: Jack Ellis

Members

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-130

Président: Jack Ellis

Membres

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JULY 21, 1988
(18)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met at 7:30 o'clock p.m. this day, in room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jack Ellis, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Mary Collins, Jim Edwards, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly and John McDermid.

Other Members present: Marc Ferland, Jean-Claude Malépart and Alain Tardif.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Bruce Carson, Research Officer.

Witnesses: *From the C.D. Howe Institute*: Dr. Richard B. Lipsey, Senior Economic Advisor; Robert C. York, Policy Analyst; Katie MacMillan, Policy Analyst. *From the Quebec Farmers Federation (U.P.A.)*: Jacques Proulx, President and Chief Executive Officer; Yvon Loubier, Assistant Director of Research.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Wednesday, July 6, 1988, relating to Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, July 7, 1988, Issue No. 1.*)

The Committee resumed consideration of Clause 2.

Richard B. Lipsey, from the C.D. Howe Institute, made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

Jacques Proulx, from Quebec Farmers Association (U.P.A.), made a statement and, with the other witness, answered questions.

At 10:20 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m., Monday, July 25, 1988.

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 21 JUILLET 1988
(18)

[*Traduction*]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 19 h 30, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jack Ellis, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Mary Collins, Jim Edwards, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, John A. MacDougall, Jim Manly et John McDermid.

Autres députés présents: Marc Ferland, Jean-Claude Malépart et Alain Tardif.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Bruce Carson, attaché de recherche.

Témoins: *De l'Institut C.D. Howe*: Richard B. Lipsey, analyste principal des questions économiques; Robert C. York, analyste des politiques; Katie MacMillan, analyste des politiques. *De l'Union des producteurs agricoles du Québec*: Jacques Proulx, président-directeur général; Yvon Loubier, directeur adjoint de la recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 juillet 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 juillet 1988, fascicule nº 1.*)

Le Comité reprend l'étude de l'article 2.

Richard B. Lipsey, de l'Institut C.D. Howe, fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

Jacques Proulx, de l'Union des producteur agricoles du Québec, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

À 22 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'au lundi 25 juillet 1988, à 15 h 30.

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Thursday, July 21, 1988

• 1930

The Chairman: Ladies and gentlemen, we will resume consideration of Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

This evening we have witnesses from the highly esteemed C.D. Howe Institute, led by Mr. Richard Lipsey. I wonder, Mr. Lipsey, if you would be good enough to introduce your colleagues with you. As we have discussed, you are going to make a brief presentation. You have been good enough to give us each a copy of a book that you and Mr. York have put out, which I am sure all members will enjoy; and also you have given us a written brief which, as has been our custom, we will append to the *Minutes of Proceedings and Evidence* for this evening. Mr. Lipsey, if you would, please introduce your colleagues, and then begin.

Mr. Richard Lipsey (Senior Economic Analyst, C.D. Howe Institute): Mr. Chairman, I thank you for your introduction, and I will introduce first my colleague, with enormous pleasure and total unexpectation, courtesy of the confusion of the people's airline, Maureen Farrow, whom we never expected would be in Ottawa, but who finds herself here by some mad confusion. She is our president, and she has overlooked everything we have done. We did not expect to see her, but here she is.

The Chairman: Great. Glad to have you.

Mr. Lipsey: On the podium you will find myself, who has written on the whole matter of the free trade agreement with the United States over the years; Katie MacMillan, who we brought in to discuss women's issues, who has written a trade monitor for the C.D. Howe Institute on women's issues—she would be very pleased to discuss everything, not just women's issues but the whole matter of social care policies, such as daycare, children's care—and Robert York who co-authored the book with me.

He and I struggled through this book, I might say. It took us three months to struggle through it. It took us three months to talk to all the people who were relevant in this country and in the rest of the world to try to get some idea of what this agreement really amounted to. We have studied to the best of our ability the agreement, and our final deliberations are in the book we have just given to your clerk: *A Guide Through the Free Trade Agreement*.

I know you are limited in time, so we would like to table with your clerk a written submission. We would like

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le jeudi 21 juillet 1988

Le président: Mesdames et messieurs, nous reprenons l'examen du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Nous avons pour témoins ce soir des représentants de l'éminent Institut C.D. Howe, avec à leur tête M. Richard Lipsey. Auriez-vous l'obligeance de nous présenter vos collègues, monsieur Lipsey? Comme convenu, vous allez nous faire un bref exposé. Vous avez eu l'amabilité de nous remettre à chacun un exemplaire d'un livre dont vous et monsieur York êtes les auteurs et qui, j'en suis certain, sera vivement apprécié de tous nos membres. Vous nous avez également remis un mémoire, et comme il est d'usage, nous le mettrons en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* de ce jour. Veuillez donc nous présenter vos collègues, monsieur Lipsey, et vous aurez ensuite la parole pour votre exposé.

M. Richard Lipsey (analyste principal des questions économiques, Institut C.D. Howe): Je vous remercie de votre introduction, monsieur le président. J'ai d'autant plus de plaisir à vous présenter Mme Maureen Farrow, ma collègue et notre présidente, que je ne m'attendais pas à la voir à Ottawa, où sa venue est due à la confusion qui règne dans les lignes aériennes, en l'occurence People's. Quelle que soit la raison pour laquelle Mme Farrow est parmi nous, nous en sommes heureux, car elle est au courant de toutes les questions dont nous avons traité.

Le président: C'est magnifique. Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue.

M. Lipsey: À la table des témoins, à côté de moi, qui me penche depuis des années sur la question de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, vous avez Mme Katie MacMillan, que nous avons amenée pour discuter des questions touchant aux femmes et qui a rédigé, pour notre institut, un ouvrage sur les questions féministes. Mais sa compétence ne se limite pas à cela, elle serait heureuse de discuter des politiques d'aide sociale, entre autres la garde des enfants. J'ai également l'honneur de vous présenter M. Robert York, auteur du livre que vous avez en main.

M. York et moi-même avons consacré trois mois de travaux ardus à rédiger ce livre, trois mois d'entretiens avec tous ceux qui au Canada et ailleurs, étaient à même de nous éclairer sur ces questions et de nous permettre d'apprécier ce que représente cet accord. Nous avons examiné de notre mieux l'accord, et nos conclusions sont consignées dans le livre que nous venons de remettre à votre greffier: *A Guide Through the Free Trade Agreement*.

Le temps presse, je le sais, et je propose donc de déposer notre mémoire auprès de votre greffier. Nous

[*Texte*]

to take about eight or nine minutes to run through some of the key points of the written submission. Rather than read every single point, we would rather spend the time discussing the points that anybody on the committee would like to discuss. I will take you through the written submission, which will take about 10 minutes, and then you can come back to the other points.

The Chairman: Fine, Dr. Lipsey; we appreciate that.

Mr. Lipsey: So we ask ourselves how history will judge this agreement. We believe it will be seen to offer to Canada a major commercial advantage, preferential access to the world's richest and most dynamic market—access that will help Canada and Canadian firms generate the wealth that is needed to maintain high living standards in our country, which are now currently threatened, and that is needed for redistributive policies for sensible egalitarian redistributions.

• 1935

Canada is a small trading nation, with exports providing nearly 30% of national income and employment. This is an enormous magnitude. It makes maintaining and enhancing liberalized trade an important policy objective for the Canadian government.

The free trade agreement is rooted in the tradition of trade-liberalization policy Canada has followed since 1935, first in two major trade-liberalizing agreements—bilateral agreements with the U.S.—in 1935 and 1937, and then with membership in the GATT. Indeed, many of the clauses of the agreement that have caused most heated controversy merely restate membership and commitments in the GATT that Canada has had for many decades.

In its prime objective of increasing access for Canadian exporters to the U.S. market, the agreement is a major success. The alternative to the agreement is not the comfortable status quo of the 1960s or the 1970s. The globalization of the world's economy, its development at an accelerating rate, the growth of protectionist measures, and the growth of regional trade-liberalizing agreements tell us there is no status quo to go back to, as we saw the world in 1960 or 1970.

Of all the things I want to say to you, what I am now going to say to you is the most important. The movement to liberalize trade through regional agreements will not go away if Canada refuses to take part in it.

Earlier this week I was asked by a high-profile U.S. group to write a major paper assessing the harm Canada would suffer when the U.S. proceeds with a series of bilateral trade-liberalizing agreements with the countries

[*Traduction*]

aimerions consacrer huit à neuf minutes à en relever les points saillants, sans nous attarder sur chacun, car nous préférerions consacrer le temps à la discussion sur toutes les questions que le Comité voudra soulever. Je vais donc, pendant une dizaine de minutes, vous donner un aperçu génral du mémoire, et nous pourrons ensuite revenir aux autres questions.

Le président: C'est très aimable à vous, monsieur Lipsey.

M. Lipsey: Nous nous demandons donc quelle place l'accord occupera dans l'histoire. Il aura offert, à notre avis, au Canada un avantage commercial considérable, à savoir l'accès préférentiel au marché le plus riche et le plus dynamique du monde. Cette perspective aidera le Canada et les entreprises canadiennes à créer les richesses nécesaires pour maintenir le niveau de vie élevé que connait notre pays, niveau de vie qui est menacé à l'heure actuelle, mais qui est nécessaire pour permettre d'accomplir de façon raisonnable une redistribution égalitaire des richesses.

Le Canada est une petite nation commerçante, dont les exportations assurent près de 30 p. 100 des emplois et du revenu national, soit une proportion considérable. C'est pourquoi la libéralisation des échanges, son maintien et son expansion ont une importance considérable au plan politique pour le gouvernement canadien.

L'accord de libre-échange s'inscrit dans la droite ligne d'une tradition canadienne qui remonte à 1935 et qui s'est concrétisée, en premier lieu, dans deux principaux accords bilatéraux passés avec les États-Unis en 1935 et en 1937, et en second lieu lorsque le Canada est devenu membre du GATT. En effet, un grand nombre des clauses de l'accord qui ont déchainé les controverses les plus vives ne font que réaffirmer l'appartenance au GATT et les engagements pris à ce titre par le Canada depuis plusieurs décennies.

Si l'objectif principal de l'accord était d'élargir l'accès au marché américain par les exportateurs canadiens, on peut le considérer comme un franc succès. Il n'aurait pas été question, en cas d'échec de l'accord, de revenir au confortable statu quo des années 1960 ou 1970. Avec la globalisation de l'économie mondiale, avec son expansion effrénée, avec le renforcement des mesures protectionnistes et la multiplication des accords régionaux de libéralisation des échanges, il n'est plus question de remettre le compteur à zéro et de retourner à la situation figée de 1960 ou 1970.

De tout ce que je voulais vous dire aujourd'hui, c'est là le plus important: même si le Canada refuse de participer au mouvement de libéralisation des échanges par des accords régionaux, le coche partira sans lui.

Au début de cette semaine un groupe éminent des États-Unis m'a prié de préparer un document d'évaluation du dommage que causerait au Canada la conclusion, par les États-Unis, d'une série d'accords

[*Text*]

of the Pacific Rim. If that happens and Canada rejects the agreement, Canadians will be on the outside looking in. Our competitors will enter the U.S. tariff-free and they will take part in the valuable trade dispute-settlement mechanism that our critics tell us is worthless and that will be given to the alternatives—and I tell you, it is worth a lot—while Canadians will continue to pay the tariffs and will suffer various forms of U.S. harassment unconstrained by any Canadian-U.S. dispute settlement because we will have rejected it.

There is no status quo to go back to. We must think, if we reject this agreement, where the world will be. The world will not be where it was in 1970. The world will be totally transformed. Can we afford to do that?

When we read the submissions to this committee from the agreement's opponents, we wonder if we live in the same world as they live in. I have read everything you have had in the last two weeks. In the world we know, 71 countries are in a regional trade-liberalizing agreement, including every advanced industrial country except Canada and Japan. Their deals did not cause disastrous and enormous environmental deterioration, diminished control over acid rain, forceful removal of water from some unwilling provider to some repacious demander. They did not demand the end of all energy conservation policies, as you have heard from many, many people who have given you briefs this week.

Just as such horrors have not plagued other countries in other regional agreements, there is no rational reason to suspect these horrors will suddenly materialize out of a similar agreement with respect to Canada and the United States.

• 1940

Our agreement is like all others. It is primarily a commercial agreement about market access. It contains few monsters ready to leap from its pages to devour independent Canadian policies with respect to economic, social and cultural matters in our country.

The object of the agreement is access. Whatever its shortcomings, it provides for a major liberalization of trade and for the removal of trade irritants. It does this in four ways.

First, it increases access in 18 identifiable ways, which we have laid out in our book. I will not bore you with them at this moment.

[*Translation*]

bilatéraux de libéralisation des échanges avec les pays du pourtour du Pacifique. Si cette éventualité se concrétise et si le Canada rejette l'accord, les Canadiens seront Gros-Jean comme devant. Nos concurrents auront aux États-Unis le pied dans la porte, ne paieront pas de droits, bénéficieront du précieux dispositif de règlement des différends commerciaux qui est décrié par nos critiques, mais qui, je vous le dis, vaut cher, et sera accordé à nos concurrents, alors que les Canadiens continueront à payer des droits d'entrée et subiront sous diverses formes le harcèlement des Américains, que ne retiendra plus aucun mécanisme canado-américain de règlement des différends, dont nous aurons fait fi.

Le retour en arrière n'est pas possible. Si nous rejetons cet accord, nous devons regarder bien en face la situation mondiale dans laquelle nous nous trouverons et qui a changé du tout au tout depuis 1970. Est-ce que nous pouvons nous le permettre?

À lire les mémoires présentés au Comité par les adversaires de l'accord, on a une impression d'irréalité: est-ce bien le même monde dans lequel nous vivons? J'ai lu attentivement tous les témoignages qui vous ont été présentés au cours de la dernière quinzaine. Dans le monde que nous connaissons, 71 pays ont conclu un accord régional de libéralisation des échanges, parmi lesquels tous les pays industriels évolués, à l'exception du Canada et du Japon. A la suite de ces accords, on n'a pas constaté de dégradation catastrophique de l'environnement, de relâche dans la lutte contre les pluies acides, de nations impuissantes spoliées de leurs ressources hydrologiques par la rapacité d'un consommateur avide. On n'a pas mis le holà à toutes les mesures de conservation de l'énergie, comme vous l'ont prédit tant de gens qui vous ont présenté leurs mémoires cette semaine.

Puisque tous ces malheurs ne se sont pas abattus sur les autres pays qui ont conclu des accords régionaux, il n'existe aucune raison de penser qu'un accord similaire conclu entre le Canada et les États-Unis déchaînera sur nous toutes ces catastrophes.

Notre accord ne diffère pas des autres, c'est un accord commercial qui vise essentiellement à assurer l'accès à un marché. Ses flancs ne recèlent pas, à l'instar du vase de Pandore, tous les maux qui vont se déverser sur nous et annihiler tout ce que le Canada a entrepris indépendamment dans le domaine économique, social et culturel.

L'objet de l'accord est d'assurer l'accès à un marché, et quelle que soient ses déficiences, il libéralise les échanges tout en retirant certaines épines qui les gênaient. Il y parvient par quatre voies différentes.

En premier lieu, il améliore l'accès de 18 façons qui sont exposées dans notre livre, mais sur lesquelles, je ne m'attarderai pas pour le moment.

[*Texte*]

Second, it makes access to the U.S. market more secure in 8 identifiable ways.

Third, although it falls short of many people's expectations in this area, the agreement incorporates dispute-settlement mechanisms that are clearly superior to those in the GATT and probably superior to those in all other regional trade liberalization pacts.

All of this is detailed in our book but, given the time, I just give you the lead questions.

Finally, it promises further increases in security of access by mandating negotiations to to agree on a code of subsidies and anti-dumping procedures with the United States.

Opponents have ridiculed this achievement, which certainly falls short of what we might have hoped for in final agreement. However, it is difficult to see how such consultations could be ensured if we reject the agreement.

On grounds of access to the U.S. market for Canadian exporters of goods and services, the agreement must be regarded as a major success. Critics wanted more gains and we at the institute would have liked to have seen more gains. As it stands—and this is the judgment of every book that has been written on the subject—this agreement offers more in one fell swoop than any other of the world's many regional trade agreements have so far offered.

EEC, EFTA, you go through the entire agreement, this gives you more access than any other single agreement that the entire set of the world's countries have accepted so far. That is documented and sustained. It is not just something that we have invented. When the Council of Canadians last week asked you how it happened that the government failed to achieve anything but a pale imitation of what were claimed to be its objectives, I can only say, "nonsense". I do not use that word lightly, but I mean "nonsense".

Does more access than any other of the world's regional groupings by every other independent person who has ever studied this agreement mean it is not something we should consider? Gee whiz! Including the EEC and the EFTA? Is that a pale imitation?

If Canadians are offered more than any other country in the world should we turn it down because, greedy kids that the council are, we wanted even more?

To turn down the agreement because it did not achieve enough by way of access seems to us to be letting the theoretical perfection be the enemy of any reasonable, acceptable, understandable good. The best case for rejecting the agreement must therefore be that Canada has

[*Traduction*]

En second lieu, il rend plus sûr l'accès au marché américain, et ce de huit façons différentes.

En troisième lieu, et bien que ce soit là un sujet de déception pour bien des gens, l'accord prévoit un dispositif de règlement des différends nettement supérieur à ceux du GATT et probablement à tous ceux des autres pactes régionaux de libéralisation des échanges.

Toutes ces questions ont été examinées en détail dans notre livre, mais le temps m'empêche de faire d'avantage que d'en passer brièvement en revue les points saillants.

En dernier lieu, il ouvre de nouvelles perspectives de sécurité d'accès en prévoyant des négociations pour parvenir à un accord avec les États-Unis sur un code de subventions et sur des procédures anti-dumping.

Les adversaires de l'accord ont dénigré ces résultats, et il est certain que tous nos espoirs sur ce point n'ont pas été réalisés, mais on voit mal quel avantage il y aurait pour ce genre de consultations si nous rejetions l'accord.

En ce qui a trait à l'accès au marché américain par les exportateurs canadiens de biens et de services, l'accord doit être considéré comme un franc succès. Ses critiques déplorent l'insuffisance des avantages concédés, et à l'Institut nous aurions certes préféré avoir arraché des concessions plus importantes, mais dans sa forme actuelle—cet avis fait l'unanimité dans tous les ouvrages rédigés sur le sujet—cet accord obtient davantage, en un seul coup de filet, que les nombreux autres accords régionaux du monde.

Examinez la CEE, l'accord européen de libre-échange, vous constaterez que notre accord nous ouvre plus grandes les portes que tout autre accord existant ailleurs dans le monde. Cette affirmation peut être prouvée et défendue, ce n'est pas une invention de notre cru. Lorsque le Conseil des canadiens vous a demandé la semaine dernière comment il se faisait que le gouvernement ne soit pas parvenu à obtenir une faible partie des avantages qu'il escomptait, je ne puis que rejeter une telle affirmation en la qualifiant, et je n'emploie pas le mot à la légère, d'absurdité.

Le fait d'avoir obtenu plus de facilité et d'accès sur le marché américain que tout autre groupement régional, comme peut le constater toute personne indépendante qui a étudié cet accord, mérite-t-il d'être rejeté? Y compris la communauté européenne et l'accord européen de libre-échange? Peut-on nous accuser de nous contenter de l'ombre au lieu de la proie?

Les Canadiens, auxquels on présente plus que n'a obtenu aucun autre pays, devraient-ils repousser dédaigneusement cette offre, parce que la cupidité qui caractérise le Conseil des Canadiens leur en faisait désirer davantage?

Rejeter l'accord parce qu'il n'est pas à la hauteur de notre attente en matière d'accès, reviendrait, nous semble-t-il, à faire du mieux l'ennemi du bien, à lâcher par perfectionnisme, la proie pour l'ombre. L'argument le plus valable pour rejeter l'accord serait donc que le

[*Text*]

given up too much with respect to non-trade-related limitations on future trade policies, too much to pay for the clear gains that were achieved on market access.

In the book we have distributed we go through this in great detail. I will take five minutes to pick out a couple of examples from the book and then you can discuss any matters you want to discuss.

• 1945

Let me take energy. The agreement works to the advantage of the energy-producing provinces by allowing them free access to the U.S. market. The U.S. can no longer use national defence as an excuse for restricting energy imports to the Canadian market—which they have done, I will point out, many times over the preceding decades—nor can the U.S. establish quotas or place total restrictions on such Canadian energy imports as electricity and uranium.

Canada retains the right to charge what the traffic will bear in any energy market, and to follow all energy-conserving and energy-using policies except those that discriminate between domestic and foreign producers and/or consumers. Canadian governments can control the rate of extraction of an exhaustible natural resource, such as oil or gas. They can tax producers to appropriate resource rents, or they can subsidize consumers using such methods as tax remissions for Canadian energy users.

In return for these concessions, Canada makes two promises. Canada will not use government fiat to impose a higher price for energy sold to the U.S. market compared with the Canadian market. Second, in times of crisis, Canada will not interrupt normal commercial agreements. It will share the available supplies with the U.S., according to an agreed formula, and a formula, I might point out, that has already been committed under the GATT and for oil under the International Energy Agreement.

This is not an unreasonable guarantee that can be given to a country that is to allow itself to become dependent on a foreign competitor. Canadians would insist on such a guarantee if we were to alter public policies to become more dependent on U.S. suppliers. There is no reason why the U.S. should not demand a similar guarantee.

The outcry in Canada is based partly on a misunderstanding of the sharing agreement. Many have argued, for example, that if we sell to the U.S., we must never stop selling to them in the future, and the energy agreement says only that if we have a crisis that leads us to override existing commercial agreements, then we have a

[*Translation*]

Canada, pour obtenir ces avantages d'accès au marché, a dû renoncer à trop de contraintes autres que commerciales sur les futures politiques d'échange.

Cette question est examinée en grand détail dans le livre que nous vous avons fait remettre, et je vais consacrer quelque cinq minutes à relever quelques exemples tirés de là, et ensuite on pourra discuter de toutes les questions que vous voudrez soulever.

Prenons le cas de l'énergie. L'accord favorise les provinces productrices d'énergie en leur ouvrant librement l'accès au marché américain. Les États-Unis ne peuvent plus invoquer la défense nationale comme excuse pour limiter pour le marché canadien les importations énergétiques, ce qu'ils ont fait, permettez-moi de vous le rappeler, au cours des décennies qui ont précédé. Les États-Unis ne peuvent pas non plus contingenter ces importations ou imposer des restrictions totales à l'importation d'électricité et d'uranium canadiens, par exemple.

Le Canada se réserve le droit de faire payer ses produits énergétiques au coût du marché et d'appliquer toutes les mesures de conservation et d'utilisation de l'énergie, à l'exception de celles qui exercent une discrimination à l'encontre de producteurs canadiens et étrangers et, en cas échéant, de consommateurs. Le taux d'extraction d'une ressource naturelle limitée, comme le pétrole ou le gaz, peut être imposé par le gouvernement canadien, qui peut également lever un impôt sur les producteurs pour retirer un bénéfice de ses ressources ou subventionner les consommateurs, par exemple sous forme de dispense d'impôt pour les consommateurs canadiens.

En échange de ces concessions, le Canada prend deux engagements: le prix des ressources énergétiques exportées sera le même que sur le marché canadien, et le second engagement, c'est qu'en temps de crise le Canada ne reviendra pas sur les accords commerciaux déjà conclus. Il partagera avec les États-Unis les ressources disponibles, selon une formule convenue, formule, permettez-moi de le souligner, qui était déjà utilisée dans le cadre du GATT et, pour le pétrole, de l'accord international sur l'énergie.

Est-ce trop exiger pour un pays qui va dépendre d'un concurrent étranger? Si les Canadiens devaient modifier leur politique et dépendre davantage des fournisseurs américains, n'insisteraient-ils pas eux aussi pour obtenir une telle garantie? On voit mal pourquoi les États-Unis y renonceraient.

La levée de boucliers au Canada s'explique en partie par le malentendu à propos de l'accord de partage. Nous avons entendu dire de toutes parts qu'une fois engagé dans l'engrenage de ventes aux États-Unis, nous ne pourrons jamais plus en sortir. Or l'accord sur les ressources énergétiques stipule simplement qu'en cas de crise nous

[*Texte*]

sharing commitment that we accepted under the GATT and the IEA.

I guess one of the biggest problems in this whole debate is that you suddenly have a bunch of instant experts who never saw the GATT, never read it and never knew what was in it. Suddenly, we say in this agreement what is in the GATT and they say, "Wow, gee whiz, is this not a disaster". Crikey, we have been living with it perfectly reasonably for 20 years, because people are not the kind of horrible monsters that my critics think the Americans are.

By and large, the world is a pretty reasonable place, and people behave pretty reasonably. We make a set of commitments, and we behave responsibly with respect to these commitments and there they go. Suddenly, we lay them out and everybody goes mad. One of the things you have to ask the people who come to you and say we have agreed to a bunch of junk is how we lived with this for 20 years under the GATT.

We have taken too much time, so I will skip investment. I am willing to talk to you about it.

Let me just say a bit about culture. The Canadian cultural community received total exemption from all the terms of the agreement. A lot has been made—and you have heard about it—about article 2005, paragraph 2, which allows the U.S. to retaliate by equivalent commercial effect to any Canadian cultural policy.

I cannot take all of the others, so let me just take this as one example. A lot of people tell you that this article is a disaster. What does the article do? The article only formalizes the status quo under which the U.S. can and has retaliated against Canadian cultural policies.

• 1950

Under the terms of the agreement the U.S. can retaliate against the new Canadian cultural policy only if the Canadian measure was found by the bi-national dispute-settlement panel to be inconsistent with the terms of the agreement. The dispute-settlement procedures can be used to ensure that, in retaliating, the U.S. did not exceed a reasonable measure of what is called equivalent commercial effect. Under the present situation the U.S. can do anything. They can retaliate, knock us on the head and say that any numbers is equivalent commercial effect.

Under the agreement we have contained their ability to attack us under the bi-national dispute settlement. This ensures that the U.S. cannot retaliate unreasonably to us. This is a clear gain in reducing U.S. influence over our cultural policies. Arguments to the contrary that we

[*Traduction*]

amenant à annuler les accords commerciaux existants, nous avons pris l'engagement de partager, que nous avions accepté dans le cadre du GATT et de l'AEI.

La plus grosse difficulté, dans ce genre de controverse, c'est que surgissent de toutes parts de soi-disant spécialistes qui n'ont jamais vu les accords du GATT, ne les ont jamais lus et ignorent ce qui s'y trouve. Qu'on leur cite un article de l'accord repris du GATT, et ils poussent les hauts cris et jouent les Cassandre, alors que depuis 20 ans nous nous accommodons parfaitement de cet article, parce que les Américains ne sont pas les monstres redoutables qu'imaginent mes critiques.

Tout compte fait, le monde est peuplé de gens qui se laissent guider par leur raison et se conduisent relativement bien. Nous prenons des engagements, mais quand nous les portons à la connaissance du public, c'est une levée générale de boucliers. Demandez donc à ceux qui viennent vous dire que nous nous sommes laissés enbobiner comment nous avons fait pour nous accommoder de ces mêmes mesures pendant 20 ans avec le GATT.

Mais je me suis trop étendu sur cette question, et je vais devoir sauter le paragraphe sur l'investissement, mais je peux vous en parler tout à l'heure si vous le voulez.

Permettez-moi simplement d'aborder en passant la culture. La communauté culturelle canadienne a obtenu l'exemption totale de tous les termes de l'accord. Les adversaires de l'accord ont monté en épingle l'article 2005, paragraphe 2 qui autorise les États-Unis à prendre des mesures de rétorsion d'effet équivalent pour toute politique culturelle canadienne.

Puisque je ne peux passer toutes les autres questions en revue, permettez-moi de prendre simplement cet exemple. Nombreux sont ceux qui qualifient cet article 2, de désastreux, mais qu'en est-il en réalité? L'article ne fait que rendre formel le statu quo d'après lequel les États-Unis ont le pouvoir—qu'ils ont exercé—de prendre des mesures de rétorsion contre les politiques culturelles canadiennes.

En vertu de l'accord, les États-Unis ne peuvent user de représailles contre la nouvelle politique culturelle du Canada que si cette politique est jugée contraire aux modalités de l'accord par le comité binational des règlements des différends. Le mécanisme de règlement de différends peut servir à empêcher les États-Unis d'user de représailles excédant ce que l'on qualifie d'effet commercial équivalent. À l'heure actuelle, les États-Unis peuvent faire n'importe quoi. Ils peuvent se venger, nous taper dessus et dire de n'importe quel chiffre qu'il constitue un effet commercial équivalent.

Aux termes de l'accord, nous avons limité leur capacité de s'en prendre à nous grâce au mécanisme binational de règlement des différends. Ainsi, ils ne pourront pas user de représailles excessives envers nous. Cela représente un grand pas en avant pour ce qui est de réduire l'influence

[*Text*]

cannot see seem to be based on a misunderstanding of what the status quo tells us is the meaning of retaliating clauses.

I will skip over special social measures. A lot of people think we have given away everything and we do not think it is giving away anything. Katie MacMillan is here to talk to you if you would like to discuss child care and other measures.

Let me finish by discussing the question of sovereignty. All international agreements constrain sovereignty. That is their purpose. There are two ways in which sovereignty can be lost. Firstly, it may be bargained away and returned for perceived gains in ways incorporated in the treaty. The agreement, however, puts few restrictions on Canadian sovereignty. Those that are real rather than imagined, such as abandoning the right to review takeovers up to $150 million or to use agreements government decreed to force Americans to pay more for Canadian energy than Canadians do, are clearly given in return for U.S. concessions that, in our opinion, represent good bargains. That is a matter on which we could all discuss and disagree.

Secondly, the agreement may set loose forces that constrain future policies. These are the so-called harmonization policies that are not in the agreement itself, but are set loose by it. Critics have asserted to you over and over again in many submissions, without evidence or support from economic theory, that the agreement would force harmonization of a vast range of policies from taxes to unemployment insurance.

In our book we give many reasons why these worries are unfounded. Let me give you only one here. The agreement comes close to completing a program started in 1935 when Canada began to reduce its high tariffs. Two bilateral agreements with the United States—goodness gracious I am glad they were not subject to the kind of review we have now had—just slipped through and nobody noticed them. Then we entered the GATT. By 1986 more than three-quarters of the tariff protection the Canadian industry received in 1935 had been removed. During that time Canadian social and economic policies have followed long lines different from those in the United States.

How could the varied policies we evolved while we were removing 80% to 85% of our tariff protection from 1935 to 1980 be suddenly threatened by the removal of the last 15% of the tariff protection? If it is true that liberalizing trade causes policy harmonization, Canadian

[*Translation*]

américaine sur nos politiques culturelles. Ceux qui soutiennent le contraire semblent fonder leurs arguments sur une interprétation erronée des articles relatifs à la rétorsion, d'après le statu quo.

Je ne vous parlerai pas des mesures sociales. Beaucoup de gens ont l'impression que nous avons tout cédé dans ce domaine, mais je crois au contraire que nous n'avons rien perdu. Katie MacMillan est ici pour vous parler de la garde des enfants et des autres mesures connexes si cela vous intéresse.

J'aimerais terminer par la question de la souveraineté. Tous les accords internationaux limitent la souveraineté. C'est leur raison d'être. Il y a deux façons de perdre sa souveraineté. Premièrement, elle peut être perdue dans le cadre de négociations au cours desquelles elle est récupérée en échange de mesures avantageant l'autre partie et incorporées dans le traité. Toutefois, le présent accord impose peu de restrictions à la souveraineté canadienne. Celles qui sont réelles et non perçues, comme l'abandon du droit d'examiner les prises de contrôle inférieures à 150 millions de dollars ou d'invoquer des décrets gouvernementaux pour obliger les Américains à payer pour l'hydroélectricité canadienne plus que les Canadiens eux-mêmes, ont été concédées en échange de concessions américaines, qui, à notre avis, sont à notre avantage. C'est une question dont nous pourrions discuter longuement sans jamais nous entendre.

Deuxième point, l'accord peut entraîner la restriction de politiques futures. Ce sont les politiques dites d'harmonisation, et elles ne sont pas incluses dans l'accord lui-même, mais qui en sont le résultat. Les adversaires de l'accord vous ont répété à maintes reprises, et ce sans preuve et sans fondement dans la théorie économique, que l'accord entraînera obligatoirement l'harmonisation d'un vaste éventail de politiques, allant des impôts à l'assurance-chômage.

Dans notre livre, nous citons de nombreux arguements prouvant l'inanité de ces craintes. Permettez-moi de vous donner une exemple. L'accord mène presque à l'achèvement d'un programme lancé en 1935, date à laquelle le Canada a entrepris de réduire ses droits tarifaire élevés. Deux accords bilatéraux conclus avec les États-Unis—mon Dieu, heureusement qu'ils n'ont pas été soumis au même genre d'examen que nous avons aujourd'hui—sont passés presque inaperçus; personne ne les a critiqués. Puis aujourd'hui nous sommes devenus signataires du GATT. En 1986, plus de 75 p. 100 de la protection tarifaire dont bénéficiait l'industrie canadienne en 1935 avait été supprimée. Pendant cette période, les politiques sociales et économique du Canada ont évolué différemment des politiques américaines.

Comment voulez-vous que les diverses politiques que nous avons élaborées au fil des années entre 1935 et 1980, pendant que nous éliminions de 80 p. 100 à 85 p. 100 de nos tarifs soient soudainement menacées par l'élimination des 15 p. 100 restants de la protection tarifaire? S'il est

[*Texte*]

and U.S. policies should have been 80% harmonized already.

The evidence from Canadian history is clear. Canada can establish and maintain, as it has, its own distinctive social policies while liberalizing its trading agreements with other countries. Millions of other countries have done it. We can do it and we have done it and there is no earthly reason why we cannot go ahead with our different social policies in such a way as will do it.

• 1955

So in some sense there is a kind of lack of understanding of what has happened in the rest of the world. The rest of the world has done it. The rest of the world has had these trade-liberalizing agreements. The rest of the world has gone on with its different social policies. The rest of the world has not had an environmental collapse, which you heard last week is suddenly going to happen as a result of our agreement.

Let us look at the rest of the world. Why do we not have a sense of some perspective about the world? And when we look at the rest of the world, we see it for what it is. It is a good agreement. It gives us some access to the American market and it is going to create a lot of wealth and trade. We should favour it. But it will not be the end of the world, any more than it was the end of Denmark, any more than was the end of Germany, any more than it was the end of any other of the 71 countries in this world that have done it. So those who want to tell me that somehow the world is going to come to an end have to tell me why the world is going to come an end because Canada and the United States are totally different from anywhere else.

Canada had some tough negotiations that hammered out an agreement that made us the envy of the trading world. If we turn it down in a fit of national insecurity, all Canadians will be the losers. And the losers will extend over decades, as the trading world evolves through a globalization on which our small country has turned its back. Let us not do it.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Lipsey. You may hear some of those dire predictions later this evening, but surely not from Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Mr. Lipsey, I know you do not intend to mislead, but when you use terms such as "liberalize trade", "the European Free Trade Association", "the Common Market", and "this free trade agreement" interchangeably and suggest they are all the same, you mislead. If you liberalize trade, I do not know who is against that. As a matter of fact, we have been pursuing that in Canada for many years. As I think you pointed out, we proceeded from a point after the Second World War to where now we have about 80% of all our trade

[*Traduction*]

vrai que la libéralisation des échanges entraîne l'harmonisation des politiques, les politiques canadiennes et américaines auraient déjà dû l'être à 80 p. 100.

L'histoire canadienne le prouve sans équivoque. Le Canada peut établir et maintenir ses propres politiques sociales, comme il l'a d'ailleurs fait, tout en libéralisant ses ententes commerciales avec d'autres pays. Des millions d'autres pays l'ont fait. Nous pouvons aussi y parvenir, nous l'avons fait, et il n'y a pas de raison au monde pour que nous ne puissions pas préserver nos politiques sociales différentes tout en le faisant.

D'une certaine manière, cela traduit un manque de compréhension de la situation prédominante dans le monde. Les autres pays l'ont fait. Le reste du monde a conclu des accords de libéralisation des échanges et a pu préserver ses politiques sociales divergentes. Et le reste du monde n'a pas vu l'effondrement de l'environnement, dont on vous a menacé la semaine dernière, à la suite de cet accord.

Voyons le reste du monde. Pourquoi n'arrivons-nous pas à mettre la situation mondiale dans une certaine perspective? Nous pourrions ainsi voir les choses telles qu'elles sont. Nous avons conclu un bon accord. Il nous donnera un certain accès au marché américain, tout en nous rapportant des richesses et en augmentant les échanges commerciaux. Nous devrions l'appuyer. Ce ne sera pas la fin du monde, pas plus que cela ne l'a été pour le Danemark, l'Allemagne, ou pour les 71 autres pays qui l'ont fait. Ceux qui soutiennent que c'est la fin du monde vont devoir m'expliquer en quoi le Canada et les États-Unis diffèrent du reste de la planète.

À la suite de négociations très serrées, le Canada a réussi à formuler un accord que lui envient les autres pays commercialisés. Si nous le rejetons maintenant dans une crise d'insécurité nationale, tous les Canadiens en sortiront perdants. Cette perte se perpétuera au fil des années, car les pays commercialisés traverseront une période de mondialisation, à laquelle notre petit pays aura tourné le dos. Ne prenons pas cette décision.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lipsey. Vous risquez d'entendre des prédictions plutôt noires un peu plus tard ce soir, mais elles ne sortiront certainement pas de la bouche de M. Allmand.

M. Allmand: Monsieur Lipsey, je sais que vous n'êtes pas venu ici pour nous induire en erreur, mais lorsque vous employez, de façon interchangeable des expressions comme «libéralisation des échanges», «Association européenne de libre-échange», «Marché commun», et «le présent accord de libre-échange», en prétendant qu'ils veulent tous dire la même chose, vous nous induisez en erreur. Je ne connais personne qui est contre la libéralisation des échanges. En fait, c'est quelque chose que le Canada recherche depuis bien des années. Comme

[*Text*]

with the United States tariff-free. The average tariff has come down to about 4% to 5% on average from where at one time it was around 30%. I think last year we had a $20 billion balance of trade with the United States. So liberalization of trade nobody is opposed to.

The European Free Trade Association does not include agriculture. It just includes manufactured goods. It does not have arrangements for internal economic harmonization. It does not deal with external trade with outside the bloc, which is quite different from the Common Market. Then we have this agreement, which includes such things as non-discriminatory access to energy; which includes services; which includes, I believe, access to our water; which, because they have not settled the subsidy question, puts our regional development programs in jeopardy.

So I do not know how you can honestly say the EFTA, the Common Market, this free trade agreement with the United States, and "liberalized trade" are the same. How do you maintain that they are the same? What we argue all the time is that we are asking Canadians to look at this agreement and not discuss theoretical free trade; and you seem to be discussing theoretical free trade as if the details of these various agreements do not matter.

• 2000

Mr. Lipsey: It is not an easy question to answer. I think I got the drift, so let me—

Mr. Allmand: All those things are different that you are suggesting are the same.

Mr. Lipsey: Let me see if I can say something relevant, and if I miss the point, please redirect me.

Canada is a trading nation that wants access to foreign markets. The one foreign market in which we sell mainly is the United States market, so access by and large means access to the United States.

Now, in a sense your question leads me on to something that neither you nor I discussed, which is something I was discussing at great length with some Canadian business firms yesterday. Once we get into the American market, once we rationalize our costs and we find we can compete there, then and only then do we have a chance of selling into southeast Asia. I am an internationalist. I want Canada to not depend on the U.S. market; I want Canada to sell to the whole world. But if we bloody well cannot sell in the U.S. market, we cannot sell anywhere.

[*Translation*]

vous l'avez vous-même mentionné, de la Seconde Guerre mondiale à nos jours, nous avons réussi à éliminer les droits tarifaires sur près de 80 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Par ailleurs, le tarif moyen est tombé d'environ 30 p. 100 à l'époque, à quelque 4 ou 5 p. 100 aujourd'hui. L'an dernier, je crois, la balance commerciale avec les États-Unis était de 20 milliards de dollars. En d'autres termes, personne ne s'oppose à la libéralisation des échanges.

L'Association européenne de libre-échange ne couvre pas l'agriculture. Elle ne couvre que les produits de fabrication. Elle n'a pris aucun arrangement pour l'harmonisation économique interne. Elle ne s'occupe pas de commerce extérieur autre qu'à l'intérieur du bloc, ce qui est tout à fait différent du Marché commun. Par contre, nous avons conclu une entente qui comprend des choses comme l'accès à l'énergie de façon non discriminatoire, les services, et, d'après moi, l'accès à nos eaux; et qui, comme nous n'avons pas encore réglé la question des subventions, menace nos programmes de développement régional.

Je ne vois donc pas comment vous pouvez nous dire honnêtement que l'AELE, le Marché commun, cet accord de libre-échange avec les États-Unis et «la libéralisation des échanges» sont pareils. Comment pouvez-vous prétendre qu'ils sont tous pareils? Ce que nous voulons depuis le début, c'est que les Canadiens étudient l'accord lui-même, au lieu de discuter de libre-échange en théorie. Vous semblez justement discuter de libre-échange théorique, comme si les détails de ces divers accords n'avaient aucune pertinence.

M. Lipsey: Ce n'est pas une question à laquelle je peux répondre facilement. Je crois en avoir compris le fond, alors. . .

M. Allmand: Ce sont toutes des notions différentes, alors que vous prétendez qu'elles sont pareilles.

M. Lipsey: Voyons voir si je peux vous donner une réponse pertinente, et si j'ai mal compris, veuillez me corriger.

Le Canada est un pays commercial qui veut avoir accès à des marchés étrangers. Or, notre principal marché d'exportation est le marché américain, de sorte qu'en général, l'accès signifie l'accès au marché américain.

Votre question m'amène à quelque chose que ni vous ni moi n'avons soulevé, et c'est quelque chose dont j'ai discuté longuement hier avec des représentants d'entreprises canadiennes. C'est seulement lorsque nous aurons obtenu l'accès au marché américain, rationalisé nos coûts et établi notre position compétitive là-bas, que nous pourrons commencer à exporter vers le sud-est de l'Asie. Je suis internationaliste. Je veux que le Canada n'ait pas à dépendre du marché américain, qu'il puisse exporter vers tous les pays. Mais si nous ne parvenons pas à vendre nos produits sur le marché américain, nous ne pourrons les vendre nulle part ailleurs.

[*Texte*]

Mr. Allmand: You must misunderstand my question.

Mr. Lipsey: So I see—

Mr. Allmand: Excuse me, I want my question. My question is: how can you say those four types of arrangements that are referred to are the same? When I say "as a Liberal", I am quite prepared to accept a liberalized trade system; I am quite prepared to accept the type of system that Sweden and Switzerland and Austria and Finland are involved in. But I am not willing to accept this agreement, and I am not willing to accept the Common Market type of agreement because of the special relationships between Canada and the United States and the size and so on, and the arrangements themselves.

Mr. Lipsey: Then we need to go away and talk in detail because—

Mr. Allmand: Of course.

Mr. Lipsey: —the EFTA arrangements with the European Community are what we modelled this agreement on. We go further than the EFTA agreement—

Mr. Allmand: Away from it.

Mr. Lipsey: —and they will then copy us. But if you want to tell me that we should be criticized for going further than the EFTA, you go and tell the EFTA people. They are copying us. They are going to go where we went.

Mr. Allmand: They have not so far. Their agreement deals with tariffs and border barriers for manufactured goods.

Mr. Lipsey: That is right, and we have been forward-looking. We have gone beyond that. You see, people say: why did we not get even more dispute settlement? Well, we have gotten more dispute settlement than any other agreement has, in EFTA or anywhere else, and everybody I know in EFTA has looked at us and said: you are path-breaking; you have settled up a series of agreements that are superior to anything we have. We have path-broken in the world and we should be pleased with it, not running away and saying—

Mr. Allmand: Mr. Lipsey, that may be true, but when I see those countries adopting an agreement like ours, then I might be convinced. You are probably aware of the fact that the countries in EFTA—Sweden, Switzerland, Finland and Austria—have about the strongest economies in the world. The rates of unemployment in those countries—because I believe they have a greater control of their economy—are all under 5%, whereas the countries in the Common Market, including West Germany, Britain, France and Italy, are all up now near 10%. I think Germany is 8.3%, Britain is near 10%, France is very high. So the EFTA countries are doing much better economically, and I would maintain it is because they are

[*Traduction*]

M. Allmand: Vous n'avez pas compris ma question.

M. Lipsey: Alors je ne vois. . .

M. Allmand: Excusez-moi, mais je veux que vous répondiez à ma question. Ma question était celle-ci: Comment pouvez-vous dire que les quatre types d'arrangements dont vous avez parlé sont les mêmes? Je vous parle en «libéral» et je suis tout à fait disposé à accepter un système d'échanges commerciaux libéralisés; je serais prêt à accepter le système adopté par la Suède, la Suisse, l'Autriche et la Finlande. Mais je ne suis pas disposé à accepter cet accord, pas plus qu'un arrangement du type marché commun, à cause des relations spéciales entre le Canada et les États-Unis, des dimensions des deux pays, etc. et des arrangements eux-mêmes.

M. Lipsey: Alors nous allons devoir nous retirer dans un coin et en discuter plus à fond, parce que. . .

M. Allmand: Bien entendu.

M. Lipsey: . . . les arrangements pris par l'AELE et la communauté européenne nous ont servi de modèle pour cet accord. Nous allons plus loin que l'accord de l'AELE. . .

M. Allmand: Nous nous en éloignons.

M. Lipsey: . . . et c'est elle qui va maintenant nous imiter. Si en fait vous êtes en train de nous critiquer pour être allés plus loin que l'AEIA, vous allez devoir le dire à l'association elle-même. C'est elle qui nous imite. C'est elle qui va suivre nos pas.

M. Allmand: Elle ne l'a pas fait jusqu'ici. L'accord de l'AELE porte sur les tarifs et les barrières imposés à la frontière sur les produits de fabrication.

M. Lipsey: C'est juste, et nous avons pensé à l'avenir. Nous sommes allés au delà de ces mesures. Vous savez, les gens demandent: Pourquoi n'avons-nous pas adopté encore d'autres mécanismes de règlement des différends? Eh bien, nous avons plus de mécanismes de règlement des différends que n'importe quel autre accord, que ce soit celui de l'AELE ou d'autres, et tous les gens que je connais à l'AELE nous ont dit: Vous nous avez ouvert la voie; vous avez établi une série d'accords qui sont supérieurs à tous les nôtres. Nous sommes des innovateurs et nous devrions en être fiers, au lieu de tourner les talons et de dire. . .

M. Allmand: Vous avez peut-être raison, monsieur Lipsey, mais j'en serai peut-être convaincu lorsque ces pays adopteront un accord comme le nôtre. Vous savez sans doute que l'économie des pays membres de l'AELE—la Suède, la Suisse, la Finlande et l'Autriche—sont sans doute parmi les plus fortes au monde. Les taux de chômage dans ces pays—à cause, selon moi, d'un meilleur contrôle de leur économie—sont tous inférieurs à 5 p. 100, tandis que les pays membres du marché commun, y compris l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie, ont tous un taux de chômage de près de 10 p. 100. je crois qu'en Allemagne, le taux est de 8,3 p. 100, en Grande-Bretagne, 10 p. 100, et

[*Text*]

not hamstrung like some of the other countries and like we will be hamstrung under this agreement.

The Chairman: The unfortunate thing, Dr. Lipsey, is that members have only 10 minutes. Mr. Allmand has more. His problem is—

Mr. Allmand: I will come back.

The Chairman: No, you have more, but I am just making sure Mr. Lipsey understands that you have a limited amount of time to ask your questions.

Mr. Lipsey: I understand that, Mr. Chairman, and I thank you.

I reject totally the last thing, but it is not something I can respond to quickly. I will send you a note on that one because that is not an easy thing to respond to very quickly. But let me just say that I do not know anybody in EFTA who is sorry they are in EFTA.

Mr. Allmand: Of course not. I would like to join it.

Mr. Lipsey: Somebody is telling me that some people got into this agreement who are sorry and that they are saying: you Canadians will be sorry because the world will come to an end in all kinds of terrible ways. Find me a country that is sorry that it got into that agreement.

• 2005

Mr. Allmand: It is a different type of agreement than this will be.

Dr. Lipsey: The world is a complicated world. There are pros and cons. Everything we do has pluses and minuses, but if you can show me a country that says, we got into the agreement, we want to get out, then I am impressed. I will tell Canada, there is somebody that you should listen to. But I do not know one of them. You go and find one.

Mr. Allmand: Sir, I cannot find one and I would not want Canada to get out of GATT. If we had a sort of EFTA-type arrangement to opt into I would probably be favourable to it. But the conditions of this particular one—I will get into that in my second round of questioning. I think we gave up way too much to get rid of 20% of tariffs at 4% or 5%.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, I want to welcome Dr. Lipsey, Ms MacMillan, and Mr. York to our committee tonight. I also would like to congratulate the C.D. Howe Institute for the tremendous work that they have done on the free trade agreement. I am glad that your president is here tonight and that she can hear those thoughts. The institute has done a large number of very detailed studies,

[*Translation*]

il est aussi très élevé en France. Donc, sur le plan économique, les pays membres de l'AELE sont en bien meilleure posture, et d'après moi, c'est parce qu'ils ne se sont pas faits couper les jarrets comme les autres pays et comme nous nous le ferons avec cet accord.

Le président: Malheureusement, monsieur Lipsey, les membres du Comité n'ont que 10 minutes chacun. Il reste encore du temps à M. Allmand. Le problème, c'est que. . .

M. Allmand: Je reviendrai au deuxième tour.

Le président: Non, il vous reste encore du temps, je voulais simplement m'asurer que M. Lipsey comprend que vous n'avez qu'un certain temps pour poser vos questions.

M. Lipsey: Je comprends, monsieur le président, merci.

Je ne suis pas du tout d'accord avec votre dernier argument, mais je ne peux pas y répondre rapidement. Je vais devoir vous envoyer quelque chose par écrit, car il n'est pas facile d'y répondre en quelques mots. Je dois vous dire cependant que je ne connais personne à l'AELE qui regrette d'en être membre.

M. Allmand: Bien entendu. J'aimerais moi aussi en faire partie.

M. Lipsey: Quelqu'un m'a dit que certaines personnes ont signé cet accord, le regrettent aujourd'hui et disent que les Canadiens vont le regretter, car ce sera la fin du monde et toutes sortes de calamités vont leur tomber sur la tête. Trouvez-moi un seul pays qui regrette d'avoir signé cet accord.

M. Allmand: C'est un accord différent de celui-ci.

M. Lipsey: Le monde est bien compliqué. Il y a des avantages et des inconvénients. Tout ce que nous faisons a du pour et du contre, mais si vous pouvez me nommer un seul pays signataire de l'accord qui le regrette aujourd'hui, je serai impressionné. À ce moment-là, je dirai au Canada: voilà quelqu'un que vous devriez écouter. Mais je n'en connais pas un seul. Trouvez m'en un.

M. Allmand: Monsieur, je ne peux pas vous en trouver et je ne voudrais pas que le Canada se retire du GATT. Si nous avions une entente du genre de celle de l'AELE, je l'appuierais sans doute. Au deuxième tour, je reviendrai à la question des conditions du présent accord. Je pense que nous avons cédé beaucoup trop de choses pour supprimer 20 p. 100 de tarifs ne dépassant pas 4 ou 5 p. 100.

M. McDermid: Monsieur le président, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Lipsey, Mme MacMillan et M. York parmi nous ce soir. Je tiens aussi à féliciter l'Institut C.D. Howe pour l'extraordinaire travail effectué sur l'accord de libre-échange. Je suis heureux que votre présidente soit ici ce soit pour entendre la discussion. À mon avis, l'institut a effectué de nombreuses études très

[*Texte*]

very realistic studies, I believe. I am sure the opposition is not surprised that I am very pleased with the work the institute has done.

I do not want my good friend from Essex—Windsor to take offence to this, but I think if I had to take economic lectures, I would rather take them from Dr. Lipsey than from my colleague from Essex—Windsor. I am sure he understands when I say that, and I say it in good humour.

Your book, Dr. Lipsey, debunks a number of myths that we have heard here at the committee, that the private sector—the group that is going to make the free trade agreement work, those who invest, take the risk, hire the people and so on—are also, almost without exception, supportive of the agreement.

In your book of evaluating the free trade deal, there are a number of issues that are covered, such as debunking the myths on energy policy. But we heard that from IPAC and CPA yesterday.

This afternoon, however, we had a group of people here who are extremely well-meaning people and are involved in social policy planning, the seniors' group and so on. Their entire presentation, however, basically said that we are going to lose control over social services, that we are going to see a diminished health care system in this country, that we are going to see the big, bad Americans roll over here and impose their will on us, in the social end of things, because of this free trade agreement.

I would like your comments on that claim and why you might feel that their concerns are unwarranted.

Dr. Lipsey: I read what happened this morning, with regard to Shirley Carr and Bob White. But of course I did not have the advantage of reading what happened this afternoon, so I cannot respond in detail—

Mr. McDermid: It was a short read this morning, I will tell you that.

Dr. Lipsey: That is right. I do not know what you heard this afternoon, so I can only respond in general. If I miss your point, you redirect me.

All of the committees—this committee, the previous parliamentary committee, the Ontario committee—have heard a number of people telling them that the free trade agreement will produce harmonizing pressures that will cause us to abandon any policy we have in the social sphere which differs from American policies.

Now, we deal with that in great detail in the book. I cannot deal with it now, but I will just repeat what I said to you in our brief. Gee whiz! We developed these policies over the past 45 years when we were cutting tariffs madly. How do we suddenly think that when we take off the final bit of tariffs, we will be forced to do something different?

[*Traduction*]

détaillées, très réalistes. Les représentants de l'opposition ne s'étonneront certainement pas de mon enthousiasme pour le travail de l'institut.

Je ne voudrais pas que mon bon ami d'Essex—Windsor s'en offusque, mais si je devais suivre des cours d'économie, je préférerais les suivre auprès de M. Lipsey qu'auprès de lui. Je suis sûr qu'il me comprendra et qu'il saura que je l'ai dit sans arrière-pensée.

Monsieur Lipsey, votre livre démystifie toutes sortes de rumeurs que nous avons entendues ici en comité, par exemple que le secteur privé—le groupe qui va permettre la réalisation de l'accord de libre-échange, celui qui investit, qui prend les risques, qui embauche les gens, etc.—appuie presque sans exception l'accord.

Dans votre livre évaluant l'accord de libre-échange, vous touchez à toutes sortes de questions, en précisant par exemple ce qu'il en est au juste de la politique énergétique. C'est ce que la IPAC et l'APC nous ont dit hier.

Cependant, cet après-midi nous avons entendu un groupe de personnes qui avaient sans doute les meilleures intentions du monde et qui s'occupent de la planification de la politique sociale, des personnes de l'âge d'or, etc. Toutefois, l'essentiel de leur exposé consistait à nous avertir que nous allions perdre le contrôle des services sociaux, que notre système de soins de santé allait être réduit, que les gros méchants américains allaient nous envahir et nous imposer leurs volontés sur le plan social à cause de l'accord de libre-échange.

Je voudrais savoir ce que vous pensez de leurs idées et pourquoi vous croyez qu'ils ont tort.

M. Lipsey: J'ai lu le compte rendu de ce qui est arrivé ce matin avec Shirley Carr et Bob White. Bien entendu, je n'ai pas pu faire la même chose pour la séance de cet après-midi, alors je ne peux pas vous dire en détail. . .

M. McDermid: En tout cas, il ne vous a pas fallu beaucoup de temps pour lire le compte rendu de ce matin.

M. Lipsey: En effet. Je ne sais pas ce qu'on vous a dit cet après-midi, alors je ne peux vous répondre que de façon générale. Si je vous ai mal compris, veuillez me corriger.

Tous les comités—celui-ci, le dernier comité parlementaire, le comité ontarien—ont entendu divers témoins leur dire que l'accord de libre-échange allait provoquer des pressions à l'harmonisation et nous obliger à abandonner toute politique sociale qui diffère de la politique américaine.

Nous en parlons en détail dans notre livre. Je ne peux pas en discuter maintenant, mais je vais réitérer ce que je vous ai dit dans le mémoire. Bon sang! Ces politiques ont été mises au point au cours des 45 dernières années, alors que nous procédions à ces coupures effrenées de nos tarifs. Qu'est-ce qui nous fait croire soudainement qu'en éliminant les derniers tarifs, la situation va changer?

[*Text*]

• 2010

Let me go beyond that. A lot of economists have thought about this; I have a list of about 20 people who have written on the subject. Basically they say that harmonizing pressures are to do with people and capital, and not to do with goods.

Now, if people can move, you cannot put a tax system that is very different from the American system, if people can screw off to the United States and cut their tax rate in half. You really have to worry about how you have a tax rate in respect to people because people can move. So do you have to be about firms. If you have a system that penalizes firms in Ontario—that is another problem but we do a lot of it—relative to those in New York, then you have to worry that firms will move off. The harmonizing pressures are that you have to worry about people and firms moving, but not deal with goods.

The British had people moving off to the United States in the 1950s, 1960s and 1970s. The Beatles moved. All kinds of people moved. The British said they had to worry about having their tax system different from the American one because people will move. Nothing with tariffs. The British had very high tariffs on the United States.

What has happened is that people have taken the genuine issue that there were harmonizing pressures because people and firms can move. They have somehow sold you a bill of goods that says these are related to goods movements. Nobody in economic theory who has ever thought about it says it had anything to do with goods. The Beatles were going to move whether there was a 10% tariff on rock groups in England or a 0% tariff in England and that is what made the British have to worry about their tax system. They had to worry about it just as much, whether the tax on goods and services was 10% or 0%.

Somebody has, just because it is convenient, sold a bill of goods to the Canadian public that harmonizing pressures are to do with goods. Every economist who has ever thought about it—and there are 20 economists who have thought about it and nobody has ever challenged them—has told you it is to do with the movement people and firms. It has nothing to do with the movement of goods.

We have to worry about that whether we have 10% tariffs or 0% tariffs. What we have to worry about is that we do not get the tax system so upset that we make people move.

My answer by and large to everybody who has told you that you have to worry about harmonizing pressures on our social policies is that they are wrong and that economic theory and all of the evidence that anybody has ever looked at says that it has nothing to do with the

[*Translation*]

Je vais aller un peu plus loin. Beaucoup d'économistes y ont réfléchi; j'ai une liste d'une vingtaine de personnes qui ont publié des documents à ce sujet. Essentiellement, ils disent que les pressions vers l'harmonisation concernent les gens et les capitaux, et non pas les biens.

Si les gens peuvent s'installer ailleurs, s'ils peuvent tout simplement aller s'installer là-bas et réduire ainsi leur taux d'imposition de moitié, nous ne pouvons pas créer un système fiscal qui diffère grandement du système américain. Il faut vraiment s'assurer d'avoir un taux d'imposition qui tienne compte des gens, car ils peuvent partir. C'est la même chose pour les entreprises. Si votre système pénalise les entreprises de l'Ontario—c'est d'ailleurs un autre problème très courant—comparativement aux entreprises de New-York, vous allez craindre qu'elles ne s'en aillent. Les pressions vers l'harmonisation viennent du fait que vous devez tenir compte des besoins des gens et des entreprises, et non pas des biens.

Pendant les années 50, 60 et 70, beaucoup de Britanniques se sont réinstallés aux États-Unis, même les Beatles sont partis. Toutes sortes de gens sont partis. Le gouvernement britannique a reconnu qu'il fallait s'inquiéter du système fiscal, différent du système américain, car les gens allaient partir. Cela n'avait rien à voir avec les tarifs, qui, pour les exportations américaines, étaient très élevés.

Les gens ont tenu compte de la vraie question, c'est-à-dire les pressions vers l'harmonisation provoquant le départ des gens et des entreprises. On a réussi à vous faire croire que ces pressions sont liées au mouvement des produits. Aucun spécialiste de la théorie économique qui a réfléchi moindrement à la question ne vous dira que les produits y sont pour quelque chose. Les Beatles seraient partis qu'il y ait eu en Angleterre un tarif sur les groupes rock de 10 p. 100 ou de 0 p. 100, et c'est pour cela que le gouvernement britannique a dû se pencher sur son système fiscal. Il aurait dû le faire, que la taxe sur les biens et services ait été de 10 p. 100 ou de 0 p. 100.

Parce que cela leur convenait, certaines personnes ont réussi à faire croire au public canadien que les pressions vers l'harmonisation avaient quelque chose à voir avec les biens. Tous les économistes qui y ont jamais réfléchi—une vingtaine l'ont fait, et personne n'a contesté leurs conclusions—vous ont dit que cela avait à voir avec les mouvements des gens et des entreprises, et non avec le mouvement des biens.

Nous allons devoir nous en préoccuper, que les tarifs soient de 10 p. 100 ou de 0 p. 100. Nous allons devoir éviter de bouleverser le système fiscal au point d'inciter les gens à s'en aller.

Essentiellement, ma réponse à tous ceux qui vous ont dit que vous devez craindre les pressions vers l'harmonisation de nos politiques sociales est qu'ils se trompent et que la théorie économique ainsi que toutes les études jamais effectuées prouvent que cela n'a rien à

[*Texte*]

mobility of goods. It has all to do with the mobility of people and capital. Now, of course, I did not answer your question, but if you can redirect it, I will be pleased.

Mr. McDermid: This morning, members of the committee—at least on our side—were very much looking forward to having Mr. White here from the United Auto Workers so that we could question him on his knowledge of the auto pact and his concerns that he seems to express throughout the country.

Unfortunately, he decided not to show up at this committee. We were very disappointed. What we are hearing on a daily basis is that we are not hearing these people. I think there have been five or six unions now that have backed off. They have been invited to appear and have now turned down the invitations, which I find rather interesting.

We debated long and hard over whether we would invite them. We decided to invite them. They had all accepted and now they are turning down the invitations, one by one, so I see the fine hand of Shirley Carr working.

May I ask you this, sir? We hear that the Auto Pact is gutted. We hear that we are going to hell in a handbasket in the auto industry in this country and that the negotiations here have totally weakened the Auto Pact as it stood.

• 2015

I have a couple of specific questions for you. First of all, was the Auto Pact in a status quo position before the free trade agreement? Were we having no problems with the Auto Pact? Was everything operating fine? There were no problems with it?

Secondly, in the negotiations that went on in the free trade agreement, were improvements made to the Auto Pact and to the auto industry in general, keeping in mind that some far more strict regulations were brought in as far as North American content is concerned?

Mr. Lipsey: Robert has spent most of his time worrying about the Auto Pact in our joint effort, so let me pass it to him.

The Chairman: It is unfair, Mr. York, but Mr. McDermid's time is just about out, if you can be very brief.

Mr. McDermid: You take as much time as you want. Do not listen to the chairman.

Mr. Lipsey: He needs two sentences.

Mr. Robert C. York (Policy Analyst, C.D. Howe Institute): I would not like to speculate why Mr. White did not show up, but it might be because the Auto Pact was not gutted. In fact, I think it was made more favourable to North American producers. That is

[*Traduction*]

voir avec la mobilité des biens et tout à voir avec la mobilité des gens et des capitaux. Bien entendu, je sais que je n'ai pas répondu à votre question, mais si vous voulez me la reposer, j'y répondrai avec plaisir.

M. McDermid: Ce matin, les membres du Comité—du moins ceux de mon côté—attendaient avec impatience d'entendre M. White, du Syndicat des travailleurs de l'automobile, afin de pouvoir l'interroger sur le pacte de l'automobile, qu'il connaît bien, et sur ses craintes dont il parle d'un bout à l'autre du pays.

Malheureusement, il a décidé de ne pas se présenter devant notre comité. Nous étions très déçus. On nous accuse tous les jours de ne pas entendre ces gens. Je crois que cela fait maintenant 5 ou 6 syndicats qui sont revenus sur leur décision de comparaître. Nous les avions invités, et ils ont maintenant rejeté notre invitation, chose que je trouve plutôt intéressante.

Nous avions discuté longuement avant de décider de les inviter. Mais nous l'avons fait. Ils ont tous accepté notre invitation, et voilà que maintenant, tour à tour, ils reviennent sur leur décision. Je flaire dans tout cela les manigances de Shirley Carr.

Puis-je vous poser une question? On nous dit que le pacte de l'automobile est mis à mal, que l'industrie canadienne de l'automobile s'en va à sa perte, que les négociations ont complètement vidé de toute substance le pacte de l'automobile.

Je voudrais vous poser deux questions bien précises. Premièrement, le Pacte de l'automobile était-il sans problèmes avant l'accord de libre-échange? N'avions-nous pas des difficultés à ce sujet? Tout allait-il bien?

Deuxièmement, dans les négociations entourant l'accord de libre-échange, n'a-t-on pas apporté des améliorations au Pacte de l'automobile et à l'industrie de l'automobile en général, compte tenu du fait que des règlements beaucoup plus sévères ont été adoptés relativement au contenu nord-américain?

M. Lipsey: Robert a passé le plus clair de son temps sur la question du pacte automobile dans la rédaction de notre livre, alors je lui cède la parole.

Le président: Ce n'est pas très juste pour vous, monsieur York, mais le temps de M. McDermid est presque écoulé, alors je vous demanderai d'être très bref.

M. McDermid: Prenez tout le temps que vous voudrez. Il ne faut pas écouter le président.

M. Lipsey: Il ne lui faudra que deux phrases.

M. Robert C. York (analyste de la politique, Institut C.D. Howe): Je ne voudrais pas me perdre en conjectures sur l'absence de M. White, mais peut-être ne s'est-il pas présenté parce que le Pacte de l'automobile n'a pas été mis à mal. En fait, je pense que dorénavant, le pacte

[*Text*]

probably why he did not show up, because everything looks pretty good.

I think the Auto Pact was unstable. I think there was a threat of countervail from the U.S. By signing the free trade agreement, we removed that threat of countervail because of our Canadian safeguard practices. So we look pretty good.

Mr. Langdon: As Mr. Lipsey indicated, he was not here this morning. You obviously were not here either.

Mr. McDermid: Neither was Bob White.

Mr. Langdon: The message that came from Bob White was that because this committee had chosen not to meet the requests of hundreds of trade union locals, labour councils, and federations of labour, the provision of spaces for four trade union statements of position was not considered to be a satisfactory arrangement. That is why he stayed away.

I have been reading how the free trade agreement changes the Auto Pact. I am actually refreshed to see an honest statement of what has taken place as opposed to what one usually gets from the government, where you indicate that the first change means that the biggest stick enforcing the safeguards will be phased out. This is something we have been saying since the details on the Auto Pact were announced.

I guess what bothers many of us who represent automotive communities and who also recognize that the automotive sector has been the engine of marked progress in the province of Ontario, and to a secondary degree within Quebec, is the failure of the government to recognize that by removing the tariff, you do remove that stick. What happens as a consequence is open to conjecture. But as an economist who has looked at bargaining back and forth, at incentives and counter-incentives, I would assume that the removal of the largest incentive to provide a 60% value-added situation in Canada would have some effect, and it would be a negative effect.

The other point I think you have not noted in your book is the fact that it is no longer possible for other companies to become part of the Auto Pact. At least, I do not see it in your short summary here. It is not possible for Honda, for Toyota, for Hyundai to become part of the Auto Pact and thereby meet 60% Canadian value-added safeguards and generate the extra jobs associated with that.

• 2020

I see those as two significant losses. Whether we take charged rhetoric to call it the gutting of the Auto Pact is a matter of choice, but I think any honest economic assessment would see that those two significant changes have reduced the pressure on companies here in Canada

[*Translation*]

avantagera les producteurs nord-américains. C'est sans doute pour cela qu'il ne s'est pas présenté, parce que tout a l'air de bien aller.

A mon avis, le Pacte de l'automobile n'allait pas sans problèmes. Nous courions le risque de nous faire imposer des droits compensateurs par les États-Unis. En signant l'accord de libre-échange, nous avons éliminé ce risque grâce à nos mesures de sauvegarde. Par conséquent, notre situation est plutôt bonne.

M. Langdon: Comme M. Lipsey l'a indiqué, il n'était pas là ce matin. Manifestement, vous n'y étiez pas non plus.

M. McDermid: Ni Bob White d'ailleurs.

M. Langdon: Selon le message de Bob White, comme notre Comité avait choisi de ne pas accéder à la demande des centaines de sections locales, de conseils du travail, et de fédérations de main-d'oeuvre, il a jugé que le temps accordé aux syndicats n'était pas suffisant et a donc décidé de ne pas se présenter.

J'ai lu les documents expliquant comment l'accord de libre-échange modifie le Pacte de l'automobile. J'avoue être agréablement étonné de voir une déclaration honnête de la situation—au lieu de ce que nous raconte habituellement le gouvernement—lorsque vous dites que le premier changement élimine le plus gros mécanisme d'application des mesures de sauvegarde. C'est ce que nous disons depuis que les dispositions relatives au Pacte de l'automobile ont été annoncées.

Ce qui inquiète ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions vivant de l'industrie automobile et qui savent que le secteur de l'automobile a été une sourie importante de progrès pour l'Ontario et, dans une moindre mesure, pour le Québec, c'est que le gouvernement refuse de reconnaître qu'en éliminant le tarif, il élimine cette protection. Qui sait ce qui arrivera par la suite. Mais en tant qu'économiste qui a suivi les négociations, qui connaît les incitations et les contre-incitations, je crois que l'élimination de la plus grande incitation à fournir 60 p. 100 de la valeur ajoutée au Canada aura des répercussions, et à mon avis elles seront négatives.

Une autre chose que vous n'avez pas mentionné dans votre livre est que le Pacte de l'automobile est maintenant fermé à de nouvelles compagnies. Du moins, je ne l'ai pas vu dans votre résumé. Il n'est pas possible à Honda, à Toyota et à Hyundai d'adhérer au Pacte automobile, de respecter ainsi les clauses de sauvegarde de 60 p. 100 de valeur ajoutée canadienne et de créer les emplois supplémentaires qui en découlent.

Je vois là deux pertes significatives. C'est à nous de décider si nous voulons emboucher nos trompettes. Il faut dire que le Pacte de l'automobile a été vidé de sa substance, mais un économiste qui serait objectif verrait que ces deux changements significatifs ont réduit la

[*Texte*]

at the moment, and potentially to produce jobs here in this country.

Mr. Lipsey: You can add to anything I would say, so let me just take two or three points there. I would first go back to the original place of the Auto Pact and point out to you that if you go back and read the rhetoric when the first Auto Pact was produced, you will find all rhetoric was that the Canadian identity would be destroyed, and all the other things.

Mr. Langdon: Yes, I think it came mostly from Conservatives.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Lipsey: I challenge you on that. I would love to—

Mr. Langdon: No, no. I can give you speeches from John Diefenbaker saying precisely that.

Mr. Lipsey: Well, the Canadian automobile workers thought so as well.

Anyway, most people were upset about the changes then. But the changes had to come. We had the duty remission scheme which we used to attract firms—and why should we not; let us get away with it—but there was—

Mr. Langdon: I did not mention the duty remission scheme.

Mr. Lipsey: —no question that it was going to cause us trouble that was going to be taken into—

Mr. Langdon: If you want to talk about that, I would prefer you do it in somebody else's time.

Mr. Lipsey: I am sorry, I did not hear you.

Mr. Langdon: If you are going to answer the question, although I directed it to Mr. York since you identified him as the expert—

Mr. Lipsey: Oh, please, please. He feels he should answer, so. . .

Mr. Langdon: If there are not these two points in the Auto Pact, which are major changes which detrimentally hurt the pact, please tell me otherwise.

Mr. York: I would say on the second point, before I go to answer the first point about shutting the pact off to new members, I think you misconstrued what we wrote. We did not think that was a good thing and in fact we said on page 63:

> Free traders will worry that the elite status of Auto Pact firms is retained while non-status players are left to face global competition.

[*Traduction*]

pression qui s'exerçait sur des sociétés établies actuellement au Canada et ont une bonne chance de créer des emplois dans ce pays.

M. Lipsey: Vous pouvez étoffer tout ce que je pourrais dire, mais laissez-moi relever deux ou trois points. Je voudrais d'abord me référer au texte même du Pacte automobile pour vous faire remarquer que si vous lisiez tout ce qui s'est écrit lorsque le premier pacte de l'automobile a été signé, vous y retrouveriez les mêmes lieux communs sur la destruction de l'identité canadienne, entre autres.

M. Langdon: Oui, émanant surtout des Conservateurs.

Des voix: Oh, Oh!

M. Lipsey: Je vous défie de prouver cette affirmation. J'aimerais. . .

M. Langdon: Absolument. Je peux vous citer des discours de John Diefenbaker qui vont précisément dans ce sens.

M. Lipsey: C'est ainsi que pensaient également les travailleurs canadiens de l'automobile.

Quoi qu'il en soit, les changements de l'époque avaient semé la consternation générale, mais ils étaient inévitables. Nous avions le programme de remise des droits de douane pour attirer les entreprises et pourquoi ne l'aurions-nous pas fait? Nous nous en sommes bien tirés, mais il ne faisait pas de doute. . .

M. Langdon: Je n'avais pas mentionné ce programme.

M. Lipsey: . . . que cela allait nous attirer des ennuis qu'il faudrait. . .

M. Langdon: Si vous voulez parler de cette question, que ce ne soit pas pris sur mon temps de parole, je vous prie.

M. Lipsey: Excusez-moi, je ne vous ai pas entendu.

M. Langdon: Si vous allez répondre à la question, bien que ce soit à M. York que je m'étais adressé, puisque vous disiez que c'était lui le spécialiste. . .

M. Lipsey: Oh, je vous en prie. Il considère que c'est à lui de répondre, de sorte que. . .

M. Langdon: Dites-moi s'il n'est pas vrai qu'il existe dans l'accord deux points qui constituent des changements fondamentaux et qui nuiront au Pacte.

M. York: En ce qui concerne le deuxième point, avant que je ne vous réponde sur le premier, à savoir l'exclusion de nouveaux membres, vous vous êtes mépris, je crois, sur ce que nous avons écrit. Nous n'étions pas en faveur de ces deux points et nous avons dit, en fait, à la page 63:

> Les partisans du libre échange craindront que ne soit maintenu le statut privilégié des entreprises du Pacte de l'automobile, tandis que ceux qui n'en font pas partie se trouvent aux prises avec la concurrence mondiale.

[*Text*]

Mr. Langdon: I am pleased to hear you say that.

Mr. York: So there we have it. We had said that this was not necessarily a good thing. Getting back to removing the tariffs—

Mr. Langdon: So you agree with me on that.

Mr. York: I would agree that the Auto Pact was made more protectionist toward North American producers, and perhaps that is why the auto workers are happy about it.

Mr. Langdon: They are not happy with it, let me assure you.

Mr. McDermid: They should be.

Mr. York: On removing the tariffs, you remove the carrot of having them use that as a stick in order to ensure they use their safeguards. But the big three, by retaining the Auto Pact, save about $300 million of tariffs by producing in Canada what they would otherwise pay from importing parts from overseas producers. Then they get free export into the United States. So I do not see how that threat would make them want to pick up and leave for the United States.

Mr. Langdon: As we both know, it depends very much on their capacity to import into the United States at duty-free rates.

Mr. York: That is right. And a large part of it depends on the competitiveness in the auto industry. The auto industry in Canada is quite competitive. David Rehor, I think, was before this committee, or the Winegard committee, and he said we think things look pretty good; we are able to compete; we have no problems with it.

Mr. McDermid: General Motors invested millions.

Mr. Langdon: Let me shift, because I get the impression Mr. Lipsey is feeling left out—

Mr. Lipsey: Your choice.

Mr. Langdon: As an eminent economist who has staked his flag publicly and prominently to this deal, I ask if he would explain to us what his calculations of the trade diversion costs of this agreement would be.

• 2025

Mr. Lipsey: As you know, the normal economist costs tell us that it is about 4% or 5% of national income on a static welfare adjustment cost. That is not peanuts; but it is not a lot. It is pretty big numbers, but not enormous.

Why do I think it is more serious than that? I will tell you. First, the status quo is not going to stay still. If we

[*Translation*]

M. Langdon: Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. York: Vous le voyez, nous avons bien dit que cette mesure n'était pas nécessairement bonne, mais pour en revenir à la suppression des droits. . .

M. Langdon: Vous êtes donc d'accord avec moi sur ce point.

M. York: Je pense que le Pacte de l'automobile a été rendu plus protectionniste envers les producteurs nord-américains, et c'est peut-être la raison pour laquelle les travailleurs de l'automobile en sont satisfaits.

M. Langdon: Ils n'en sont pas satisfaits, croyez-moi.

M. McDermid: Ils devraient l'être.

M. York: En ce qui concerne la suppression des droits, vous remplacez la carotte par le baton afin qu'ils se servent des clauses de sauvegarde, mais les trois grands, en conservant le Pacte, économisent environ 300 millions de dollars de droits en produisant au Canada ce qu'ils paieraient autrement sur l'importation de pièces détachées de fabricants étrangers. Ils peuvent ensuite exporter librement aux États-Unis. Je ne vois donc pas comment cette menace les inciterait à plier bagages pour aller s'établir aux États-Unis.

M. Langdon: Nous savons tous deux que cela dépend dans une grande mesure de la capacité d'importer hors taxe aux États-Unis.

M. York: C'est exact, et cela dépend en grande partie de la compétitivité de l'industrie automobile. Au Canada, cette dernière est parfaitement capable de faire concurrence. David Rehor, qui a comparu je crois devant le Comité ou devant le comité Winegard a dit que la situation s'annonçait bonne, que nous sommes à même de livrer concurrence et que nous n'y voyons pas de difficultés.

M. McDermid: General Motors a investi des millions.

M. Langdon: Permettez-moi de changer de sujet, car j'ai l'impression que M. Lipsey se sent tenu à l'écart. . .

M. Lipsey: C'est comme vous voulez.

M. Langdon: J'aimerais demander à M. Lipsey, économiste éminent qui a pris fait et cause pour l'accord, de nous expliquer à combien, d'après son évaluation, reviendrait le coût de cette diversion des échanges.

M. Lipsey: Vous savez sans doute que d'après les calculs des économistes, cela représente de 4 à 5 p. 100 du revenu national si le coût de la politique sociale reste statique. Ce n'est pas une bagatelle, mais ce n'est pas non plus excessif. Ce sont des chiffres impressionnants, certes, mais non exorbitants.

Vous voulez savoir pourquoi je pense que c'est plus grave que cela? D'abord, parce que le statu quo ne sera

[*Texte*]

reject this agreement, we are going to find that the world has changed. We are going to find—

Mr. Langdon: I am sorry, I am not sure if you heard the question. It was a question about the trade diversion effects of a bilateral agreement as opposed to continuing our present multilateral course of liberalization of trade.

Mr. Lipsey: Yes, a much more specific question. But can you tell me what the question is, then? Okay, we are talking about trade diversion which I—

Mr. Langdon: I asked you your estimate of the trade diversion costs to Canada.

Mr. Lipsey: It is an advantage; of course it is an advantage.

Mr. Langdon: Oh, it is an advantage to countries from a higher-cost United States than from lower-cost countries elsewhere.

Mr. Lipsey: Yes. To a world free-trader, people should buy from the cheapest source. But the trade diversion is that we are going to get preferential access into the U.S. market but our competitors will not. There will be a lot of trade diversion in our favour, and therefore there will be big trade diversion gains on a nationalist basis.

Now, let me say one more thing before you interrupt me. What I said to you earlier is that if we turn this down and the U.S. goes into a series of bilateral agreements with the Asian countries, then there is going to be trade diversion that really will hurt us. The U.S. can divert its trade, a small part of their GNP, from us to them. That is going to hurt very much. So there is an enormous potential for us to lose by trade diversion if we stay out of the U.S. market and the U.S. has a series of bilateral agreements with the Asian Rim. So the trade diversion is beneficial to us because we get preferential treatment against southeast Asian textiles and goods into the U.S. market. They have to pay tariffs and we do not. We are going to benefit from that in a way that a world free-trader would be upset by. But it sure as hell is good for Canada.

Secondly, if we stay out and the U.S. then decides to have some agreements with other countries, we get really hurt, because we find that we have to sell into the United States over tariffs and then whoever the U.S. signs its agreements with, those countries can sell into the U.S. without tariffs. So we have to worry about trade diversion—

[*Traduction*]

pas maintenu. Si nous rejetons cet accord, nous allons nous trouver dans un monde transformé. Nous allons constater. . .

M. Langdon: Excusez-moi, mais je ne sais pas si vous avez entendu ma question. Un accord bilatéral aura pour effet d'opérer une diversion des échanges, alors que les accords multilatéraux actuels de libéralisation des échanges auraient pu être maintenus, et je vous demandais une comparaison.

M. Lipsey: Oui, c'est une question beaucoup plus spécifique, mais pourriez-vous me la préciser? Nous parlons de diversion des échanges que. . .

M. Langdon: Je vous ai demandé à combien vous en évaluiez les coûts pour le Canada.

M. Lipsey: Cela représente un avantage pour le Canada, bien sûr.

M. Langdon: C'est plus un avantage pour les pays à coûts élevés que pour les pays à coûts bas.

M. Lipsey: C'est exact, pour qui croit au libre-échange mondial, les gens devraient acheter là où les marchandises sont le moins cher. Vous savez qu'avec la diversion des échanges nous allons obtenir un accès privilégié par rapport à nos concurrents sur le marché américain. La diversion des échanges se fera en notre faveur, et c'est pourquoi nous avons tout à y gagner au plan national.

Permettez-moi d'ajouter une chose avant que vous ne m'interrompiez. Ce que je vous disais tout à l'heure, c'est que si nous rejetons cet accord et si les États-Unis concluent une série d'accords bilatéraux avec les pays asiatiques, la diversion des échanges se fera réellement à notre détriment. Les États-Unis pourront alors détourner au Canada leurs échanges, une petite partie de leur PNB et en faire bénéficier ces pays, ce qui nous nuirait considérablement. Nous avons donc beaucoup à perdre par cette diversion des échanges si nous sommes écartés du marché des États-Unis et si ces derniers concluent une série d'accords bilatéraux avec les pays du pourtour du Pacifique. La diversion des échanges nous profitent donc parce que nous sommes traités en nation favorisée par rapport aux pays d'Asie du sud-est qui exportent des textiles et autres marchandises sur le marché américain. Ces pays devront payer des droits d'entrée, alors que nous en serons exempts. Nous allons en profiter, ce qui ne manquera pas de susciter l'indignation d'un libre-échangiste mondial, et pour le Canada je n'y vois que des avantages considérables.

En second lieu, si nous rejetons l'accord et que les États-Unis concluent des accords avec d'autres pays, nous allons en pâtir parce qu'il nous faudra vendre nos produits aux États-Unis en payant des droits de douane, alors que les pays qui ont signé des accords avec les États-Unis pourront importer sans droits de douane. Nous devons alors nous préoccuper d'une diversion des échanges. . .

[*Text*]

The Chairman: I am afraid I have to cut you off, Dr. Lipsey, not Mr. Langdon. Mrs. Collins.

Mrs. Collins: Thank you, Mr. Chairman. I, too, would like to welcome Dr. Lipsey and his colleagues. I will certainly look forward to "taking the guided tour". We will find it very enlightening.

Because of the short time, I would like to focus my questions on the impact on women, and I am delighted that Miss MacMillan is with you this evening. We have already had before the committee several groups that have talked, from their perspective, about the impact on women—and we have several more coming next week—and they all have painted rather dire scenarios in talking about large potential job losses for women in manufacturing, expecting that the new jobs that would be created would be in the low-paying kinds of job activities.

First of all, Miss MacMillan, I understand you are the author of a study on free trade and the impact on women. I wonder if you could tell me how long you have been working on this, and also how you would refute the arguments that have been made to this committee, and which we have heard elsewhere, about the impact of the free trade agreement on Canadian women.

• 2030

Ms Katie MacMillan (Policy Analyst, C.D. Howe Institute): I was asked approximately 14 or 15 months ago by the Canadian Advisory Council on the Status of Women to prepare a discussion paper on this topic. It has occupied a fair amount of my time since then. The paper was published in the early fall of 1987. I have done some work for C.D. Howe Institute on the same topic as well.

My analysis came to the basic conclusion that there was not really a great deal of support for the idea that women were going to be hurt by free trade. In fact analysis would suggest that the impact on women would be neither substantial nor would it be negative. It would be modest overall and tending towards positive.

The employment impact is very difficult to get a handle on basically because we are not able to predict where jobs are going to be created and lost and whether they will effect men or women. We can learn a great deal from looking at where women are employed in Canada now. Over 80% work in the service sector. According to the Economic Council of Canada, 72% of jobs created by free trade will be in services. Women are well positioned to take advantage of the gross in the service sector.

The manufacturing example is a very interesting one. Women tend to be concentrated in those manufacturing industries that are expected to be most rarely hurt by free

[*Translation*]

Le président: Je vais devoir vous interrompre, vous, monsieur Lipsey et non M. Langdon. Madame Collins.

Mme Collins: Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à M. Lipsey et à ses collègues, et je ne manquerai pas de m'inspirer de son tour d'horizon de l'accord de libre-échange.

Puisque le temps nous fait défaut, je voudrais m'attacher plus particulièrement aux incidences que l'accord aura sur les femmes et je suis heureuse de voir parmi vous Mme MacMillan. Le Comité a entendu plusieurs groupes qui ont exposé sous quel angle ils voyaient l'accord de libre-échange et ses incidences sur les femmes, nous allons en entendre d'autres au cours de la semaine prochaine, et tous ont brossé un sombre tableau en évoquant la possibilité de pertes massives d'emplois d'usine pour les femmes, en prévoyant que les nouveaux emplois qui seront créés seraient dans les catégories mal rémunérées.

Madame MacMillan, vous êtes l'auteur d'une étude sur le libre-échange et ses incidences sur les femmes. Pourriez-vous nous dire depuis combien de temps vous travaillez sur cette question et comment vous réfuteriez les arguments présentés au Comité et entendus ailleurs sur les répercussions qu'aurait l'accord de libre-échange pour les femmes canadiennes.

Mme Katie MacMillan (analyste des politiques, Institut C.D. Howe): Il y a 14 ou 15 mois le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a demandé de rédiger un document là-dessus. Cela m'a tenue fort occupée. Le document a été publié au début de l'automne 1987. J'ai également étudié la question pour l'Institut C.D. Howe.

J'ai conclu, après cette étude, que rien ne semblait vraiment indiquer que les femmes deviendraient les victimes du libre-échange. De fait, tout semble indiquer que l'incidence de cet accord sur les femmes ne serait ni négative ni importante. Dans l'ensemble, ces répercussions seraient positives et fort limitées.

Il est très difficile de déterminer l'incidence que cet accord aura sur l'emploi parce que nous ne pouvons prédire quels sont les secteurs où des emplois seront créés ou disparaîtront. Nous ne savons pas d'ailleurs si ce sont les hommes ou les femmes qui seront touchés. Cependant, nous pouvons apprendre beaucoup de choses si nous étudions la participation des femmes à la population active au Canada. Plus de 80 p. 100 d'entre elles font partie du secteur des services. D'après le Conseil économique du Canada, 72 p. 100 des emplois créés par l'accord de libre-échange seront créés dans ce secteur. Ainsi, les femmes auront de très bonnes chances de profiter de l'augmentation du nombre d'emplois dans ce domaine.

Le secteur des manufactures est un domaine fort intéressant. En effet, les femmes travaillent dans des manufactures qui ne seront probablement que très peu

[*Texte*]

trade. If we look at the numbers, we can learn a great deal as well. The male jobs in those particular industries still outnumber female jobs by almost two to one which suggests that if job losses are going to occur, twice as many men are likely to be affected.

It also ignores the very real fact that trade with the United States and the trade agreement specifically is not the real cause of employment stress in those trade-sensitive manufacturing industries. We have to look to other factors. The agreement, if anything, might help some of them in their competitive ability and in their ability to take on producers where they really face some much more severe competition than from the American market.

Because I cannot resist the opportunity to talk a little about social services, and child care services most particularly, women are both the primary users and providers of social services in Canada and have a particular stake in what goes on there.

The agreement is very clear on how it treats social services. Most government provided services are excluded from the terms of the trade agreement. We are talking about education, health care and transportation. This means that we will be able to maintain complete autonomy in Canada in the regulation of these services.

The child care area is particularly clear. Provincial regulators in Canada will be able to continue regulating child care services. We can discriminate and continue to discriminate against U.S. providers to the point of outrightly prohibiting their establishment in Canada and we can subsidize them as we see fit and deny subsidies to U.S. firms. I think those are the most important issues so far as women are concerned.

Mrs. Collins: In terms of the service industry jobs, we are often told by those opposing the agreement that those are jobs in convenience stores and restaurants at minimum wage. That is the impression they leave with us. It is not my impression of the majority of service industry jobs, but you are much more expert than I am and I wonder if you could elaborate.

Ms MacMillan: I had an interesting conversation with some people at Statistics Canada who deal with this sort of information. The Statistics Canada earning survey indicates that the average wage in retail trade actually exceeds the average wage in the clothing industry. The farm-out clothing people, cottage industry types that work in Quebec, for example, do not earn substantial wages.

[*Traduction*]

touchées par l'accord du libre-échange. Si nous étudions les chiffres, nous apprenons plus de choses. En effet, même aujourd'hui, la majorité des employés sont des hommes. De fait, il y a deux fois plus d'hommes que de femmes dans les manufactures, et c'est pourquoi nous croyons que s'il y a perte d'emplois, deux fois plus d'hommes seront touchés que de femmes.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les échanges commerciaux avec les États-Unis et l'accord de libre-échange ne sont pas à l'origine des problèmes d'emploi qu'on retrouve dans les manufactures particulièrement sensibles au commerce. Il y a quand même d'autres facteurs qui rentrent en ligne de compte. L'accord, s'il a une incidence, pourrait fort bien aider certaines de ces entreprises à devenir plus concurrentielles et à faire face à leurs plus importants compétiteurs, qui ne sont pas les Américains.

Je ne peux m'empêcher de parler un peu des services sociaux et plus particulièrement des services de garderie, car les femmes sont les principaux utilisateurs et prestataires de services sociaux au Canada et elles s'intéressent tout particulièrement à ce qui se produira dans ce secteur.

Les dispositions de l'accord sont bien claires à cet égard; en effet, la majorité des services gouvernementaux sont exclus des dispositions de l'accord. Il s'agit de l'éducation, des services de santé et du transport. Ainsi, nous pourrons conserver pleine autonomie au Canada sur la règlementation dans ce secteur.

Les explications sont tout à fait claires, particulièrement en ce qui a trait aux services de garderie; en effet les responsables provinciaux de la règlementation pourront continuer à jouer leur rôle dans les services de garderie. Ainsi, nous sommes autorisés à faire de la discrimination contre les prestataires américains et même interdire l'établissement au Canada d'entreprises américaines dans ce secteur. Nous pouvons subventionner, si nous le désirons, les services canadiens de garderie et refuser des subventions aux entreprises américaines. Je crois qu'en ce qui a trait aux femmes, ce sont là les questions les plus importantes.

Mme Collins: En ce qui a trait aux emplois du secteur des services, ceux qui s'opposent à l'accord nous disent souvent qu'il s'agit d'emplois dans les dépanneurs ou dans les restaurants, emplois qui ne sont rémunérés qu'au salaire minimum. C'est ce qu'ils nous disent. Je ne pense pas que ce soit la situation dans laquelle se trouve la majorité de ceux qui oeuvrent dans le secteur des services, mais vous connaissez beaucoup plus le domaine que moi. J'aimerais savoir si vous pourriez m'en dire un peu plus long.

Mme MacMillan: J'ai eu une conversation fort intéressante avec certains employés de Statistiques Canada qui s'occupent de ce genre de statistiques et de renseignements. L'enquête sur les revenus de Statistiques Canada révèle que le salaire moyen dans le secteur du détail est de fait plus élevé que le salaire moyen dans le secteur du vêtement. Ceux qui fabriquent des vêtements

|*Text*|

When you look at it overall, the employment earnings in the service sector exceed or at least match those in the manufacturing sector. That is really not the point.

The major point is that we are talking about replacing jobs that are already under serious threat from newly industrializing countries, jobs that really do not have a lot of future for the women that work in them, or for the economy in a lot of cases, with jobs that have a future created through a legitimate demand that exists. So I think for those people who are affected by them we are providing employment alternatives. That in itself is a substantial improvement over what the status quo provides.

• 2035

Mrs. Collins: Probably there are many other areas you could comment on, but based on what you have said tonight and what you have written before, I know from your perspective the impact on women is positive, if anything. Why do you think so many of the groups that purport to represent Canadian women seem to be so opposed to the agreement?

Ms MacMillan: I am not sure why they are opposed, and I do not know that they really represent a lot of the women they perhaps want to speak for. I have been interested in the course of this research and have been out and talking in various fora, had the opportunity to hear from people in the textiles industry, for instance. On International Women's Day there was an interesting forum at the University of Toronto where they said, please do not do us any favours. Basically that was what they were saying: we know protectionism is not going to help us; we know it is not going to guarantee us a job; let us work on the big issues; let us work on the things that really matter to us. A lot of people perhaps feel exactly as they do. I am not sure what their agenda is, but it is an interesting one.

Mrs. Collins: One final area we did not touch on is women as consumers. We have had some evidence before the committee that is ambivalent about the impact. One of the groups we talked to today said it would not be of much help, because when you are looking at particularly low-income women, they are probably buying a lot of their things at second-hand stores—I am talking about clothing. How would they possibly benefit from the lower prices that I expect will come about as a result of the free trade agreement? I wonder if you could comment on that.

Ms MacMillan: As a mother and someone who pays 25% of what my children are dressed in in the form of tariffs, I simply cannot believe any reasonable person would argue that it really is not money in my pocket,

|*Translation*|

avec un contrat de sous-traitance, ou ceux qui travaillent pour des industries artisanales au Québec, par exemple, n'ont pas des salaires très élevés. Lorsque vous étudiez la situation globale, vous découvrez que les salaires dans le secteur des services sont égaux sinon supérieurs à ceux du secteur des manufactures. Mais ce n'est pas vraiment l'élément important.

Non, nous parlons plutôt du remplacement d'emplois qui sont déjà gravement menacés par les pays nouvellement industrialisés, des emplois qui n'ont pas beaucoup d'avenir pour les femmes qui les occupent, ni pour l'économie dans nombre de cas; il s'agit de les remplacer par des emplois qui ont de l'avenir, des emplois qui sont créés par une demande légitime. Je crois donc que nous offrons aux personnes touchées des possibilités d'emploi. C'est donc quelque chose de beaucoup plus intéressant que le Statu quo.

Mme Collins: Vous pourriez certainement nous faire des commentaires sur nombre d'autres secteurs, mais en fonction de ce que vous avez dit ce soir et de ce que vous avez déjà écrit, je sais que vous êtes d'avis que l'accord de libre-échange aura sur les femmes des incidences positives, si c'est le cas. À votre avis, pourquoi tant de groupes qui se font les défenseurs des femmes canadiennes s'opposent-ils à cet accord de libre-échange?

Mme MacMillan: Je ne sais pas vraiment pourquoi ils s'y opposent, et s'ils représentent toutes ces femmes dont ils se font les défenseurs. Dans le cadre de mon étude de cette question j'ai rencontré divers groupes, j'ai discuté de la question avec diverses organisations, et j'ai parlé, entre autres, avec des gens du secteur des textiles. Lors de la journée internationale de la femme on avait convoqué une conférence fort intéressante à l'Université de Toronto. Les femmes nous ont dit: s'il vous plaît, n'essayez pas de nous rendre service. C'est ce qu'elles nous disaient: Nous savons que le protectionisme ne nous aidera pas, qu'il ne nous garantira pas un emploi. Occupons-nous plutôt des questions importantes, importantes pour nous. Il est fort possible que bien des gens soient du même avis. Je ne sais pas quel est leur programme, mais leurs commentaires étaient fort intéressants.

Mme Collins: Nous n'avons pas encore parlé des femmes à titre de consommateurs. Tout le monde ne s'entend pas sur l'incidence de cet accord sur les consommateurs. Un des groupes auxquels nous avons parlé aujourd'hui nous a dit que l'accord n'améliorait pas vraiment la situation parce qu'il s'agit de femmes qui ont de faibles revenus, qui achètent souvent beaucoup de choses usagées—je parle particulièrement des vêtements. Comment pourraient-elles être avantagées par les plus faibles prix qui, à mon avis, découleront de l'accord du libre-échange? Qu'en pensez-vous?

Mme MacMillan: Je suis une mère de famille, et 25 p. 100 des montants que je dépense pour habiller mes enfants représentent des droits tarifaires. À mon avis, aucune personne sensée n'oserait soutenir que cet argent

[*Texte*]

ultimately, when that is eliminated over 10 years. The consumer costs of tariffs bear particularly heavily on those in our society who can least afford it, and women live closer to the poverty line than men do. The consumer savings that will arise from this agreement, from the removal of these clothing tariffs, etc., are going to be substantial and really will not be able to be ignored.

Mr. Manly: On the statement that there is no indication that women in manufacturing industries would be hurt in free trade, I would like to read the summary Marjorie Cohen has on the free trade in women's employment and manufacturing. She says:

> There are no industries which employ substantial numbers of women in the manufacturing sector which are likely to experience significant export growth as a result of free trade. Women are highly concentrated in industries which serve the domestic market, and these industries are most likely to lose portions of the domestic market through free trade with the United States.
>
> Certainly some of the women whose jobs in the manufacturing sector are lost will be able to find employment in other industries. However, past experience with trade liberalization has shown that women fare badly when restructuring occurs.
>
> The women who work in manufacturing are particularly disadvantaged, because a high proportion of them are immigrants and they tend to be older and have less education than the average woman working in Canada. In addition to substantial job loss, the competitive pressures of free trade will seriously affect the conditions of work for those manufacturing jobs which remain.

In a table of employment structures in major manufacturing groups she quotes Statistics Canada: of 96,000 people employed in clothing manufacturing, 75,000 are women. Some 79% of the people in clothing manufacturing are women. I would be interested in your reaction to that situation and how it is going to be affected by the trade deal.

Ms MacMillan: You will get to have the benefit of Marjorie Cohen's analysis at first hand, I understand, and it is nice that we get a chance to hear it beforehand.

I will come back again and say that when we look at all the trade-sensitive industries as defined by the Economic Council of Canada, male jobs overall still outnumber female jobs by over two to one. I do not think women are

[*Traduction*]

ne se retrouvera pas dans ma poche dans dix ans lorsque ces droits tarifaires auront disparu complètement. Leur coût est un fardeau très lourd, tout particulièrement pour ceux qui ne peuvent se le permettre, et vous le savez, un plus grand nombre de femmes que d'hommes vivent à un niveau très proche du seuil de pauvreté. Les économies qu'entrainera cet accord pour les consommateurs, en raison de l'abolition des tarifs sur les vêtements et ainsi de suite, seront importantes. On ne saurait les ignorer.

M. Manly: Vous avez dit que rien n'indique que les femmes du secteur manufacturier seraient touchées de façon négative par le libre-échange. J'aimerais vous lire le résumé que Marjorie Cohen a préparé sur l'incidence du libre-échange sur l'emploi des femmes et les manufactures. Voici ce qu'elle dit:

> Aucune des manufactures qui emploie un bon nombre de femmes n'enregistrera une croissance marquée des exportations à la suite de la signature de l'accord de libre-échange. On retrouve un grand nombre de femmes dans les secteurs dont les produits sont destinés au marché canadien, et ces secteurs perdront probablement une part de leur marché en raison de l'accord.
>
> Certaines femmes dont les emplois dans le secteur manufacturier disparaîtront, pourront sans aucun doute trouver des emplois dans d'autres entreprises. Cependant, l'expérience que nous avons connue à l'égard de la libéralisation des échanges commerciaux a montré que les femmes n'ont pas beaucoup de succès lorsqu'il y a restructuration.
>
> Les femmes qui travaillent dans le secteur manufacturier se trouvent désavantagées parce qu'un grand nombre d'entre elles sont des immigrantes, habituellement plus âgées, et ont moins d'éducation que la Canadienne moyenne au travail. Les pressions concurrentielles découlant du libre-échange, qui viendront s'ajouter à la perte d'un grand nombre d'emplois, influeront sérieusement sur les conditions de travail de celles qui n'auront pas perdu leur emploi dans le secteur manufacturier.

Dans un tableau sur la structure de l'emploi dans les principaux groupes de manufactures, elle cite des données de Statistiques Canada: en effet, 75,000 des 96,000 ouvriers du secteur de la fabrication des vêtements sont des femmes. 79 p. 100 des ouvriers de ce secteur sont des femmes. J'aimerais connaître votre réaction là-dessus. Comment la situation changera-t-elle si l'accord de libre-échange est adopté?

Mme MacMillan: Je sais que vous aurez l'occasion de poser ces questions de vive voix à Marjorie Cohen, et je crois que nous sommes chanceux d'être mis au courant de la situation avant qu'elle ne témoigne devant votre comité.

Je répèterai ce que j'ai dit. Lorsque nous étudions les secteurs qui sont tout particulièrement sensibles face au commerce, tels qu'ils sont définis par le Conseil économique du Canada, nous découvrons que deux fois

[*Text*]

going to be disproportionately affected or singled out for job loss. I also do not think we are going to see the absolute, complete elimination of all those industries, as has been implied by studies such as that or the one done by the Ontario Women's Directorate.

• 2040

Mr. Manly: The fact is that, while you have industries in which you might have a slightly larger percentage of men than women, the industries in which a high number of women are working are often the industries that are going to be adversely affected. Would you agree with that?

Ms MacMillan: I certainly would agree with that. There is absolutely no doubt. The numbers do say, as I mentioned when I answered Mrs. Collins' question, that women are concentrated in those industries more likely to be affected negatively by free trade.

Mr. Manly: Would you agree that women have a more difficult time after being laid off, particularly from some of these manufacturing jobs, in being re-employed?

Ms MacMillan: I would agree with that again. I would like to turn the question around and ask: what is the solution for helping women who do have difficulties in finding employment and who do have difficulties in maintaining employment? Is the solution to maintain tariffs against imports from the United States? Is that really going to get to the gut reason for their situation?

I would suggest that it is not. I think that the same industries that are identified as being at a competitive disadvantage in some senses to the U.S. . . I will qualify that by saying that we are are not talking about the disappearance of those industries; we are talking about employment losses at well less than 10%—in the 5% range, if that. I would suggest to you that the real competitive pressures facing those industries do not emanate from the U.S. market but from markets in the newly industrialized countries. We are not protecting those workers. We are not doing them any favour in the long run by maintaining high tariffs against the U.S.

We have to deal with the root causes of why they are employed there, why they are earning what they are, and why they are not being trained for other jobs. That is really what we have to do when we talk about—

Mr. Manly: When you talk about some of these things, how do you feel about the fact that Prime Minister Mulroney promised that there would be labour adjustment policies? Now those labour adjustment policies are simply not forthcoming. Members on the other side simply say that the policies already in place will be satisfactory.

[*Translation*]

plus d'hommes que de femmes oeuvrent dans ce secteur. Je ne crois pas que les femmes seront plus touchées que les hommes par les pertes d'emplois. En dépit de ce que semblent indiquer des études comme celles qui ont été effectuées par Mme Cohen ou l'Ontario Women's Directorate, je ne crois pas que toutes ces entreprises disparaîtront.

M. Manly: Même s'il est vrai qu'il existe des entreprises ou des types de manufactures où la majorité des employés sont des hommes, le fait demeure que ce sont celles qui embauchent beaucoup de femmes qui seront touchées de façon négative par cet accord. Êtes-vous d'accord?

Mme MacMillan: Oui. C'est évident. Les chiffres indiquent, comme je l'ai mentionné lorsque je répondais à la question de Mme Collins, que les femmes travaillent principalement dans les entreprises qui seront gravement touchées par l'accord de libre-échange.

M. Manly: Reconnaissez-vous que les femmes, après avoir été mises à pied, ont beaucoup plus de difficultés à se trouver un nouvel emploi, tout particulièrement celles qui travaillaient dans une manufacture?

Mme MacMillan: Encore une fois, vous avez raison. Cependant, permettez-moi de vous poser une autre question. Comment pouvons-nous aider les femmes qui ont de la difficulté à se trouver un emploi ou à en conserver un? La solution est-elle de maintenir les tarifs dont sont frappées les importations des États-Unis? Est-ce que cela nous permettra vraiment de régler leurs problèmes?

Pas d'après moi. À mon avis, les secteurs qui ont des problèmes de concurrence par rapport aux États-Unis. . . Je dois ajouter que nous ne parlons pas de la disparition de ces entreprises, mais plutôt de pertes d'emplois, soit environ 5 à 10 p. 100. Les vraies pressions qui sont exercées sur ces entreprises proviennent non pas du marché américain, mais des pays nouvellement industrialisés. Nous ne protégeons pas ces travailleurs. Nous ne les aidons pas à long terme en conservant le tarif élevé imposé sur les importations venant des États-Unis.

Il faut s'attaquer à la racine même du problème. Pourquoi ces femmes travaillent-elles dans ces secteurs? Pourquoi ont-elles des salaires si peu élevés? Pourquoi ne leur offre-t-on pas la formation nécessaire pour obtenir d'autres emplois? C'est ce qu'il faut faire quand on parle de. . .

M. Manly: Puisque vous parlez de ces facteurs, que pensez-vous de ce qu'a dit le premier ministre, M. Mulroney, à savoir qu'il y aurait des programmes d'adaptation pour la main d'oeuvre? Nous n'avons eu jusqu'à présent que des belles paroles. Les députés du gouvernement disent que les programmes déjà en place suffiront.

[*Texte*]

Mr. McDermid: Be honest, Jim. What is de Cotret doing?

Mr. Langdon: Keep calm.

Ms MacMillan: I looked into this in the course of the research with the C.D. Howe Institute. I think there were problems with the eligibility criteria and the design of the Canadian Jobs Strategy. I think they have been changed. I think further changes are necessary. I think that we have to make sure they are designed in such a way that they are really helping the people who need the help. I think that a lot of them are women.

Mr. Manly: Will further changes be necessary to deal specifically with the problems created by the trade deal?

Ms MacMillan: I think we have to look again at existing policies and have a look at exactly how—we have to be monitoring the situation—they are meeting the needs of those who need it.

I would also like to say too—and this is something raised in *The Trade Monitor* and in my work for the Canadian Advisory Council on the Status of Women—I take exception to your statement which implies that somehow women have problems with structural change. If you looked at the last 10 years and the massive influx of women into the labour market and the massive influx of women employed in the service sector, I think you would find women fared very well by labour force change, thank you very much. We are not nearly as disadvantaged as many would like to suggest. I think we perhaps should not be treated as a special case in a lot of situations.

In the case of the manufacturing sector, I think we need policies that look at the root causes of why women are there. I do not think we need to accept just a blanket statement for not doing well.

Mr. Kempling: I have just a couple of questions to Dr. Lipsey. In your opening remarks you made comment on a group of business people or administrators you talked to about the effects that would ensue if we did not proceed with the FTA. I would like you to expand on that a little bit.

Secondly, I would like you to comment a little bit more on market forces. The way we deal up here is, with all due respect, we have classical economists, we have lawyers, we have some business people, and we have a few business people, but we have very few people who really understand the trading system in the world. Very few people in Parliament understand what happened to the United States when Spain joined the Common Market and the United States lost that agricultural market for corn. They do not understand what happens when France

[*Traduction*]

M. McDermid: Sois honnête, Jim. Qu'est-ce que fait de Cotret?

M. Langdon: Restez calme.

Mme MacMillan: J'ai étudié la question dans le cadre de ma recherche sur l'institut C.D. Howe. À mon avis, les critères d'admissibilité et la conception même de la planification de l'emploi présentaient certains problèmes. Je crois qu'ils ont été réglés. Il faudra apporter d'autres changements. Il faut s'assurer que ces programmes sont conçus pour vraiment aider ceux qui ont besoin d'aide. Nombre de ces personnes sont des femmes.

M. Manly: Faudra-t-il apporter d'autres changements pour essayer de remédier au problème créé par l'accord de libre-échange?

Mme MacMillan: Il faut étudier les politiques actuelles et, après avoir surveillé la situation de très près, décider si elles répondent aux besoins.

Je voudrais dire une chose dont parle l'article du *The Trade Monitor* et que je touche dans mon étude pour le comité consultatif canadien de la situation de la femme; je m'oppose à ce que vous dites quand vous laissez entendre que les femmes éprouvent certains problèmes devant les changements structurels. Si vous étudiez ce qui s'est passé au cours des dix dernières années et l'entrée massive de femmes dans le marché du travail et dans le secteur des services, vous découvrirez que les femmes ont très bien su se débrouiller devant le changement dans la population active. Nous ne sommes pas dans une position aussi précaire que certains d'entre vous voudraient bien le croire. Dans bien des circonstances, il ne faudrait pas nous traiter comme si nous méritions un traitement de faveur.

Pour ce qui est du secteur des manufactures, il nous faut de nouvelles politiques qui tiennent compte des raisons pour lesquelles les femmes travaillent dans ces secteurs. Je ne crois pas qu'il faille accepter ces déclarations trop générales qu'on présente pour essayer d'expliquer la situation.

M. Kempling: J'aimerais poser quelques questions à M. Lipsey. Dans vos commentaires liminaires, vous avez parlé d'un groupe d'hommes d'affaires ou d'administrateurs auxquels vous avez parlé des répercussions éventuelles d'un refus de l'accord de libre-échange. Pourriez-vous nous en dire un peu plus long là-dessus.

De plus, j'aimerais que vous disiez quelques mots sur les forces du marché. Je dois reconnaître que nous avons des économistes classiques, des avocats, certains gens d'affaires, mais il y a très peu de gens qui comprennent vraiment le rôle des échanges commerciaux. Très peu de gens au Parlement comprennent ce qui est arrivé aux États-Unis lorsque l'Espagne est devenue membre du Marché commun et que les États-Unis ont perdu ce marché pour leur blé. Ils ne comprennent pas ce qui se passe lorsque la France prend une de ses anciennes

[*Text*]

takes one of their former colonies and makes it an associate member of the European Common Market.

• 2045

They do not understand the pressure that is building in the Pacific Rim as a result of the high level of the yen and how that is shifting production offshore to some of the other countries that have low labour rates. They do not understand those pressures and what is happening in Taiwan and Hong Kong. So I would like you to talk a little bit more, if you would, about market pressures and how that fits into the whole scheme that we are talking about.

Mr. Lipsey: When I have a chance to think about it on the plane home, I will send you a long answer. It is a super question. What can I say in a short time?

First, the status quo is changing. The world is changing dramatically. Things are becoming globalized in ways that I find mind-boggling. I cannot keep up with it. Somebody asked me to come up last week and talk about financial globalizing, and I found that what I knew three weeks ago was not what was happening now. So it is happening very, very fast and the world is changing, and that is something we all have to accept. It is not a political matter. We just have to accept that the world is changing very fast.

The point I made in my presentation about the speed with which the world is changing is that one of the things that is happening is a big movement towards regional trade liberalizing agreements. Seventy-two countries are in regional trade liberalizing agreements. We have been given our offer of one, and we may say no. That is our prerogative.

But if we say no, it is not going to stop it. That is something we have to understand. We have to understand that the United States is pushing towards regional agreements. They see it in all kinds of global terms that I guess we do not even need to talk about, but they see it as ways of producing world trade liberalization. They may be wrong. Maybe they are going to produce a bunch of regional agreements that will break the world up. But nonetheless, the United States is pushing towards it.

So if we turn down this agreement, we have to accept the possibility that the United States will sign a series of trade liberalizing agreements with our competitors, and that is something we ought to think very carefully about. I have not seen anybody in the press even ask Canadians to think about it. I do not know how serious it is, and I am not trying to throw out something that you should go home and say, horror. I am just trying to say to you that it is something we ought to think about.

The United States buys 4% of its national income from us, and we sell 25% of our national income to the United States. They can deflect their purchases from us to Japan

[*Translation*]

colonies et en fait un membre associé du Marché commun européen.

Ils ne comprennent pas la pression qui monte dans le bassin du Pacifique à la suite de la montée en valeur du yen et comment cela déplace la production outremer vers ces autres pays où la main d'oeuvre est moins chère. Ils ne comprennent pas ces pressions ni ce qui se passe à Taiwan et à Hong Kong. J'aimerais donc que vous nous parliez un peu plus, s'il vous plaît, des pressions exercées sur le marché et comment elles s'inscrivent dans ce contexte général qui nous intéresse.

M. Lipsey: Quand j'aurai le temps d'y réfléchir dans l'avion en rentrant, je vous enverrai une longue réponse. C'est une énorme question. Que puis-je dire en deux mots?

Premièrement, le statu quo est en train de changer. Le monde évolue de manière spectaculaire. La planétisation de certaines activités me renverse. Je n'arrive plus à suivre. Quelqu'un m'a demandé de venir la semaine dernière et de parler de planétisation financière, et j'ai découvert que ce que je savais trois semaines plus tôt n'était plus du tout ce qui se passait aujourd'hui. Tout va très vite, le monde évolue, et c'est quelque chose qu'il nous faut tous accepter. Ce n'est pas une question politique. Il nous faut simplement accepter que le monde évolue très vite.

J'ai dit dans mon exposé sur la vitesse à laquelle le monde évoluait qu'un des évènements actuels est un grand mouvement vers les ententes régionales de libéralisation des échanges. Soixante-douze pays participent à des ententes régionales de libéralisation des échanges. On vient de nous en offrir une, et nous pouvons dire non. C'est notre prérogative.

Mais si nous disons non, cela ne l'arrêtera pas pour autant. C'est quelque chose qu'il nous faut comprendre. Il nous faut comprendre que les États-Unis veulent des ententes régionales. Il n'est pas nécessaire d'épiloguer sur la conception globale qu'ils s'en font, mais ils les voient comme un moyen de libéraliser les échanges mondiaux. Ils se trompent peut-être. Ils seront peut-être à l'origine de toute une série d'ententes régionales qui morcelliseront le monde. Quoiqu'il en soit, c'est ce que veulent les États-Unis.

Donc, si nous repoussons cet accord, il nous faut accepter que les États-Unis signent une série d'entente de libéralisation des échanges avec nos concurrents, et c'est une chose à laquelle il nous faut soigneusement réfléchir. Je n'ai vu aucun article dans la presse demandant simplement aux Canadiens d'y réfléchir. Je ne sais si c'est grave, et je n'essaie pas de vous faire peur. J'essaie simplement de vous dire que c'est une chose à laquelle il faudra réfléchir.

Les États-Unis nous consacrent 4 p. 100 de leur revenu national, et nous consacrons 25 p. 100 de notre revenu national aux États-Unis. Il leur est plus facile de

[*Texte*]

or Southeast Asia much more than we can deflect our exports to somebody else. So we are in an asymmetric situation. We are all telling ourselves we are in an asymmetric situation. The U.S. has power over us.

The U.S. has given us an offer, and if we say no and the U.S. goes ahead with a series of bilateral agreements with Southeast Asia, then we have to accept the possibility that we may be on the outside looking in. I do not how you assess that, and I do not want to say that you should go home with a horror in your mind. But I think you should go home and think about it. You should say, we live in a real world, a full world, a complex, multinational world, and we cannot look at the U.S.-Canadian bilateral agreement as if it was just something that was in the world today. That is my first answer.

My second answer is that we really must think about this whole question of how the multilateral world is working. It is something I have been writing a paper on. Give me a letter, and I will send it back to you.

But the whole question of globalization is clearly important. I do not care where we are. I do not care whether we are right or left or anything else. We have to live with globalization. We have to understand it, and we have to realize that the world is globalizing so fast that I cannot keep up with it, and I am supposed to be a professional who understands it. Clearly, policy-makers have to understand that globalization is proceeding with this enormous speed. So I agree with you that the details of it require a lot of spelling out.

• 2050

The Chairman: The unfortunate thing is that by the time the mail gets it to us it will have changed.

Thank you very, very much, Dr. Lipsey, Mr. York and Ms MacMillan. We do have other guests we have to see. We have thoroughly enjoyed your presentation.

Now we have two other guests, Mr. Proulx and Mr. Loubier. Mr. Proulx, would you identify yourself and your colleague? Then we will ask you to make a presentation.

We have been given the document you have brought. If you prefer, we could append this to today's *Minutes of Proceedings and Evidence* and have you give us a brief discourse, or if you wish to read it into the record, that is entirely your prerogative.

M. Jacques Proulx (président, Union des producteurs agricoles): Merci, monsieur le président. Je suis Jacques Proulx, président de l'Union des producteurs agricoles; je suis accompagné d'Yvon Loubier, économiste et responsable de notre secteur d'économie à l'UPA.

[*Traduction*]

s'approvisionner au Japon ou en Asie du sud-est à nos dépens que pour nous de trouver d'autres clients pour nos exportations. Nous sommes donc dans une situation asymétrique. Nous nous disons tous que nous sommes dans une situation asymétrique. Les États-Unis nous dominent.

Les États-Unis nous ont fait une offre, et si nous disons non et que les États-Unis concluent toute une série d'ententes bilatérales avec l'Asie du sud-est, il nous faudra alors accepter la possibilité de ne peut-être plus jouer qu'un rôle de spectateur. Je ne sais comment évaluer cela, et je ne veux pas que vous rentriez chez vous en vous tenant d'horreur la tête entre les deux mains. Par contre, vous devriez rentrez chez vous et y réfléchir. Vous devriez vous dire: Nous vivons dans un monde réel, un monde plein, un monde complexe, multinational et nous ne pouvons considérer cette entente bilatérale canado-américaine comme si c'était simplement une chose du monde d'aujourd'hui. C'est la première réponse.

Ma deuxième réponse est qu'il nous faut vraiment réfléchir à toute cette question du fonctionnement de ce monde multilatéral. C'est une question sur laquelle j'ai rédigé un article. Envoyez-moi une lettre, et je vous le renverrai.

Il reste que toute cette question de planétisation est indubitablement importante. Peu importe notre position. Peu importe que nous soyons de droite ou de gauche ou d'ailleurs. Il nous faut vivre cette planétisation. Nous devons le comprendre et nous devons comprendre aussi que le monde se globalise tellement vite que je ne réussis même pas à me tenir au courant et moi je suis censé être un expert qui comprend tout cela. De toute évidence, nos politiciens doivent comprendre que cette globalisation se réalise à une vitesse inouïe. Alors je suis d'accord avec vous, il faut vraiment expliquer les détails.

Le président: Le malheur, c'est que lorsque nous aurons reçu la communication, tout aura changé autour de nous.

Merci beaucoup, monsieur Lipsey, monsieur York et madame MacMillan. Nous avons d'autres témoins qui attendent. Nous avons beaucoup aimé votre prestation.

Nous avons maintenant deux autres invités, soit MM. Proulx et Loubier. M. Proulx, si vous voulez bien vous présenter ainsi que votre collègue? Vous pourrez ensuite commencer.

On nous a remis votre document. Si vous préférez, nous pourrions l'annexer aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui, ce qui vous permettra de n'en faire qu'un bref résumé, ou vous pouvez aussi le lire en entier, à votre guise.

Mr. Jacques Proulx (President, Union des producteurs agricoles): Thank you, Mr. Chairman. I am Jacques Proulx, president of the Union des producteurs agricoles; with me is Mr. Yvon Loubier, an economist who is responsible for our economics sector at the UPA.

[*Text*]

Monsieur le président, notre mémoire est assez court. Il contient les éléments que nous voulons faire ressortir devant vous. Il est parfois plus long de tenter de résumer un document que de le lire, surtout quand on l'a condensé au maximun. Je le lirai donc, car il est assez court.

L'Union des producteurs agricoles est composée, en fait, de 16 fédérations régionales, 16 fédérations spécialisées, 180 syndicats de base répartis un peu partout sur le territoire du Québec. Environ 3,500 personnes ont la responsabilité à l'intérieur de l'organisation de faire entendre la voix des 47,000 producteurs et productrices agricoles du Québec.

On a profité de maintes occasions au cours des deux dernières années, et c'est pourquoi on a voulu se présenter devant vous aujourd'hui pour faire valoir nos sérieuses réticences face à un accord canado-américain sur le libre-échange.

Depuis l'apparition du texte final de l'accord et du projet de loi C-130, notre point de vue n'a pas changé. Les dispositions du texte final de l'entente sont néfastes pour des sous-secteurs complets de l'agriculture et de l'agro-alimentaire québécois et la loi de mise en oeuvre s'ajoute à nos appréhensions. Nous n'avons d'autre choix, dans ces circonstances, que de remettre en lumière les principaux arguments qui font en sorte que nous considérons encore aujourd'hui ce projet inacceptable.

La seule abolition des tarifs douaniers sur dix ans menace directement au moins deux sous-secteurs importants de l'agriculture québécoise, soit l'horticulture et l'aviculture qui, ensemble, représentent actuellement plus de 600 millions de dollars en valeur de production à la ferme.

À cause des différences climatiques entre les deux pays et de la capacité de transformation déjà en place du côté américain, les perspectives dans ces deux sous-secteurs sont loin d'être florissantes.

Au chapitre des fruits et légumes, c'est d'abord le segment voué à la transformation qui subira les affres de l'abolition tarifaire à cause de la dimension des entreprises américaines qui bénéficient déjà d'économie d'échelle que nous n'avons pas et de l'avantage climatique qui assure un rendement supérieur à la production primaire. L'abolition des tarifs canadiens à l'exportation, qui peut dépasser les 15 p. 100 de la valeur du produit, confère un avantage supplémentaire aux producteurs américains, avantage pouvant couvrir les frais de transport des produits de conserve jusqu'à nos frontières.

• 2055

Pour illustrer un peu ce qui représente l'avantage climatique des États-Unis, permettez-moi de vous citer que quelques exemples.

Le rendement à l'hectare dans les pommes de terre est de sept tonnes, en moyenne, au Canada. Il est de 25 tonnes à l'hectare dans l'État de Washington.

[*Translation*]

Mr. Chairman, our brief is already quite short, and it does contain what we would like to point out here, before you. It sometimes takes longer to try to summarize a document than to read it, especially when it has already been edited to death. So I will read it, because it is rather brief.

The Union des producteurs agricoles is made up of some 16 regional federations, 16 specialized federations, which means some 180 local unions all across Quebec. Some 3,500 people within the organization are responsible for making heard the voices of 47,000 agricultural producers all across Quebec, both men and women.

We have had several opportunities during the last two years and that is why we wanted to come before you today to point out the serious reservations we have vis-à-vis a Canada-U.S.A. free trade agreement.

Since the publication of the final text of the agreement and Bill C-130, our views have not changed. The provisions of the final text of the agreement are bad for whole subsectors of Quebec's agricultural and agribusiness industry, and the enabling legislation just adds to our concerns. So in the circumstances, we have no choice but to bring to the fore, once again, the main reasons for which we still consider this project unacceptable.

The disappearance of customs tariffs alone over 10 years is a direct threat to at least two important subsectors of Quebec's agriculture, namely horticulture and poultry production, which, together, now represent over $600 million worth of production at the farm gate.

Because of the climatic differences between the two countries and the currrent processing capacity on the American side, the future in those subsectors hardly looks rosy.

As for fruit and vegetables, it is our processing sector that is going to suffer from the disappearance of the tariff because of the size of the American concerns, which already enjoy economies of scale that we do not, as well as their favourable climate that ensures greater yields. The repeal of Canadian export tariffs that can represent more than 15% of the product's value confers a supplementary advantage on American producers, an advantage that might even cover the transportation costs of processed goods as far as our border.

To give you an example of the advantages of the U.S. climate, I will simply quote you a few figures.

Potato yield per hectare for potatoes is seven tonnes in Canada, on average. It is 25 tonnes per hectare in the state of Washington.

[*Texte*]

Le rendement à l'hectare dans la tomate au Canada est de 18 tonnes, alors qu'il est de 25 tonnes au Michigan, 35 tonnes en Californie et, en plus, deux récoltes par année.

Et nous pourrions multiplier les exemples presqu'à l'infini.

Cet avantage comparatif dû au climat américain conjugé à l'abolition des tarifs aura deux effets: une augmentation marquée de la concurrence américaine face à nos entreprises de transformation de fruits et légumes et une incitation des firmes québécoises et canadiennes à s'installer de l'autre côté de la frontière pour desservir en fruits et légumes les marchés du Québec et du reste du Canada.

Malgré les conclusions en ce sens qui ressortent des études confidentielles entreprises par Agriculture Canada, et dont nous avons obtenu copie, aucune protection n'est prévue pour le segment de la transformation dans le cadre de l'entente bilatérale.

Quant à la protection spéciale pour les fruits et légumes frais que l'on retrouve à l'article 60.2 du projet de loi C-130, elle est nettement inadéquate. Cette disposition prévoit l'abolition sur dix ans des tarifs douaniers saisonniers sur les fruits et légumes frais, mais assure pour une période de 20 ans un retour conditionnel des tarifs douaniers prévus par le GATT et qui prévaudraient au moment où on y aurait recours. Au niveau des négociations du GATT, la valeur des tarifs douaniers dans dix ans risque d'être nulle.

Le secteur avicole, volaille, dindons et oeufs, est lui aussi désavantagé par l'abolition des tarifs douaniers en plus de subir une augmentation non négligeable des importations de produits de base et de première transformation prévue à l'article 706 du projet de loi C-130. Une perte de 3 millions de dollars annuellement de recettes à la ferme.

Le secteur avicole dispose actuellement de deux niveaux de protection: un contrôle des quantités d'importations par des quotas pour les produits de base, et ceux ayant subi une première transformation; deuxièmement, des tarifs douaniers pouvant atteindre 17,5 p. 100 et qui protègent des produits surtransformés à haute valeur ajoutée qui ne sont pas contrôlés par des quotas à l'importation.

En abolissant ces tarifs sur les produits surtransformés c'est la survie future de la gestion des approvisionnements que l'on met en cause.

On nous dira que la surtransformation ne s'accapare actuellement que de 3 p. 100 du marché canadien total, mais là n'est pas la question. Elle se retrouve dans les tendances.

Aux États-Unis, en 1978, par exemple, 40 p. 100 du poulet était consommné sous forme de produits transformés et surtransformés. À l'heure actuelle, c'est plus de 80 p. 100.

Nous n'avons aucune difficulté à croire que d'ici 10 ou 15 ans, 30 à 50 p. 100 du poulet canadien sera consommé

[*Traduction*]

The yield per hectare for tomatoes in Canada is 18 tonnes while it is 25 tonnes in Michigan, 35 tonnes in California, besides which they get two crops a year.

And we could go on like this forever.

This comparative advantage due to the American climate, together with the repeal of tariffs, will have two effects: a marked increase in American competition for our fruit and vegetable processors and an incentive for our Quebec and Canadian firms to set up shop on the other side of the border to provide fruit and vegetables for the Quebec and Canadian markets.

Despite the conclusions to this effect that are to be found in confidential studies undertaken by Agriculture Canada, and of which we have obtained a copy, no protection is being provided for the processing sector under the bilateral agreement.

As for the special protection for fresh fruit and vegetables in clause 60.2 of Bill C-130, it is clearly inadequate. This provision provides for the repeal of seasonal customs tariffs on fresh fruit and vegetables over a period of 10 years but also provides, for a period of 20 years, a conditional return to the customs tariffs set by the GATT, which would prevail the moment redress was sought. As far as the GATT negotiations are concerned, the value of customs tariffs in 10 years is more than likely going to be nil.

The poultry sector (chicken, turkey and eggs), is also at a disadvantage because of the repeal of customs tariffs; as well, it faces a not insubstantial increase in imports of raw and partly-processed materials, as provided for in clause 706 of Bill C-130, for an annual loss of $3 million at the farm gate.

Presently, the poultry sector enjoys two levels of protection: control of quantities imported through quotas for raw products and those that have gone through basic processing; second, customs tariffs of as much as 17.5% protect super-processed products with high value added that are not controlled through import quotas.

By repealing those tariffs on super-processed products, you imperil the future survival of supply management.

We will be told that super-processing presently only counts for 3% of the total Canadian market, but that is not the question. The problem is in the trends.

In the U.S.A., in 1978, for example, 40% of poultry was being consumed as processed or super-processed products. Today, it is over 80%.

We can easily imagine that within the next 10 or 15 years 30% to 50% of Canadian poultry will be consumed

[*Text*]

sous forme de mets préparés, surgelés, ou emballés sous vide. Ces produits seront nécessairement de source américaine, à cause, encore une fois, de l'avantage climatique au niveau de la production primaire et de la présence des entreprises de transformation américaines déjà en place et spécialisées dans ce type de production.

Les intervenants québécois majeurs ont été unanimes tout au long du débat sur l'entente de libre-échange pour demander l'établissement de quotas d'importation pour les produits avicoles surtransformés. Mais le gouvernement canadien n'a pas répondu à cette demande pourtant permise en vertu de l'article 11 du GATT dont la référence explicite apparaît à l'article 710 de la Loi de mise en oeuvre de l'accord du libre-échange.

Le gouvernement canadien n'a pas non plus répondu à la demande des producteurs de pommes de terre et à l'appel de détresse lancé par les producteurs d'oeufs d'incubation qui demandaient, eux aussi, l'établissement de quotas d'importation, permis encore une fois par l'article 11 du GATT.

Les importations américaines, pour ce dernier produit, qui dépassent actuellement les 20 p. 100 du marché canadien sont en train de tuer dans l'oeuf cette production québécoise.

On se demande encore à l'UPA ce que vaut cette référence à l'article 11 du GATT, si nous n'avons pas le droit de nous en prévaloir. Les hauts fonctionnaires canadiens cachent à peine d'ailleurs que l'établissement de nouveaux quotas d'importation pourrait froisser les Américains, car contraire à l'esprit de l'entente, reflété par l'article 703, cet article stipule que les deux pays oeuvront ensemble à améliorer l'accès à leurs marchés respectifs en éliminant ou en déduisant, en réduisant les barrières à l'importation.

• 2100

Une deuxième remarque sur le secteur avicole, et qui cadre bien avec l'attitude canadienne, vaut la peine d'être mentionnée. Le Comité consultatif américain sur la politique agricole—l'équivalent de nos groupes consultatifs canadiens sur l'accord de libre-échange—suggérait au gouvernement américain, au début de cette année, de poursuivre ses efforts avec le Canada en vue d'éliminer complètement le système canadien de gestion des approvisionnements dans le domaine de la volaille, du dindon et des oeufs. C'est effectivement ce que l'on retrouve actuellement dans la loi américaine de mise en oeuvre où il est mentionné explicitement, dans les notes administratives, qu'un plus grand accès aux marchés canadiens de la volaille, des oeufs—c'est-à-dire une augmentation de quotas d'importation prévue par l'entente—n'est vu que comme un début. Une ouverture plus grande des frontières dans ces secteurs constituent une des premières priorités.

Il y a beaucoup de «non-dits» de ce genre dans l'accord bilatéral et dans le projet de loi de mise en oeuvre, et qui

[*Translation*]

either as prepared, frozen or vacuum-packed products. They will necessarily be sourced in the U.S.A., once more because of the advantage of their climate for primary production as well as the presence of American processing plants that are already there and that specialize in that kind of production.

The major Quebec players have been unanimous throughout the whole debate on the free trade agreement in demanding import quotas for super-processed poultry products. But the Canadian government has not met that demand even though it is allowed under Article 11 of the GATT, which is referred to explicitly in clause 710 of the act to implement the free trade agreement.

The Canadian government has not yet responded to the potato producers' demands nor to the SOS from hatchery egg producers, who are also looking for import quotas to be established, something that, once again, is allowable under GATT Article 11.

American imports of this product are already over the 20% mark for the Canadian market and are killing the hen that lays the golden eggs in Quebec.

The UPA is still wondering what use this reference to GATT Article 11 is if we do not have the right to use it. Canada's senior civil servants are not even hiding the fact that setting new import quotas might indispose the Americans because it would be contrary to the spirit of the agreement found in Article 703 that provides that the two countries shall work together to improve access to each other's markets through the elimination or reduction of import barriers.

A second comment should be made on the poulty sector, as illustrative of the Canadian attitude: the American Advisory Committee on Agricultural Policy, the equivalent of our Canadian advisory committees on the free trade agreement or SAGITs, suggested that the American government, early this year, pursue its efforts with Canada with a view to totally eliminating the Canadian supply management system in the area of poultry, turkey and eggs. That is exactly what you find in the American enabling legislation right now, where they explicitly mention in the administrative notes that greater access to Canadian poultry and egg markets, i.e. the increase of import quotas provided for through the agreement, is seen as only a beginning. A greater opening up of the border in those sectors is one of their first priorities.

There are a lot of things like these remaining unsaid in the bilateral agreement and in the enabling legislation that

|*Texte*|

se réfèrent à l'esprit de libéralisation du commerce agricole sur les plans bilatéral et multilatéral.

Il ne faut pas perdre de vue que l'accord du libre-échange ne s'arrêtera pas aux dispositions précises qu'il contient actuellement, que ce soit sur le plan agricole ou autre. D'autres négociations restent à venir, notamment sur l'harmonisation ou l'élimination des règlements techniques et des normes telles que prévues par l'article 708 de la Loi de mise en oeuvre.

Il est mentionné à cet article, paragraphe 2a) que les parties s'attacheront à éliminer les règlements techniques et les normes qui constituent une restriction arbitraire injustifiable ou déguisée au commerce bilatéral et à empêcher l'adoption de règlements techniques et de normes gouvernementales qui constitueraient une telle restriction.

Nous ne savons trop ce qui ressortira de la poursuite des négociations. Mais nous sommes persuadés que cela n'ira pas dans le sens du maintien de nos normes plus sévères et de nos règlements techniques qui, dans le passé, ont bien servi nos consommateurs et qui ont assuré à nos producteurs une protection parfois aussi importante que les tarifs douaniers.

L'article 703, comme nous l'avons aussi mentionné dans le cas de la gestion des approvisionnements, dans le secteur avicole, implique lui aussi des négociations à venir pour tenter d'éliminer ou de réduire les barrières à l'importation.

Outre les quotas d'importation, les normes et les règlements techniques, ces barrières incluent également les subventions agricoles; subventions qui, selon la vision libérale actuelle, faussent le jeu de la libre circulation des produits entre les deux pays et constituent la source de concurrence déloyale.

Le Canada et les États-Unis se sont d'ailleurs engagés, aux termes de l'article 701 de l'accord, à poursuivre cet objectif principal en matière de subventions agricoles sur le plan mondial, en préconisant ensemble l'élimination de toutes les subventions directes et indirectes qui faussent les échanges agricoles.

Les positions des gouvernements canadien et américain, dans le cadre de la ronde de négociations du GATT qui se déroule actuellement, reflètent bien cet objectif de libéralisation complète et sans nuances du commerce agricole. Les États-Unis d'Amérique—et dorénavant le 52e État qu'est le Canada—avancent l'idée que toutes les politiques, tous les programmes, tous les contrôles à l'importation, même ceux permis en vertu de l'article 11 du GATT, sont une cause de distorsion qu'il faut éliminer sur le plan mondial.

Changera-t-on d'idée au niveau bilatéral si cette proposition n'est pas acceptée par la centaine de pays membres du GATT? Si elle est acceptée, ne serions-nous pas encore confrontés à notre voisin immédiat?

Avec toute cette question du libéralisme bilatéral et multilatéral en agriculture, l'étau se resserre sur les

|*Traduction*|

reflect a spirit of liberalization of bilateral and multilaterial agricultural trade.

We should not forget that the free trade agreement will not come to an end with the specific provisions it presently contains, whether for agriculture or other areas. There will be futher negotiations, especially concerning the harmonization or repeal of technical regulations and standards as provided for in clause 708 of the enabling legislation.

Paragraph 2(a) of this clause mentions that the parties shall work toward the elimination of technical regulations and standards that constitute, and prevent the introduction of technical regulations and government standards that would constitute, an arbitrary, unjustifiable or disguised restriction on bilateral trade.

We are not quite sure what the result of these ongoing negotiations will be but we are sure that they will not favour maintaining our more severe standards and technical regulations that, in the past, have served our consumers well and afforded our producers a protection that was sometimes just as great as customs tariffs.

Clause 703, as we also mentioned in the case of supply management in the poultry area, also implies further negotiations with a view to eliminating or reducing import barriers.

Besides import quotas, standards and technical regulations, these barriers also include agricultural subsidies that, according to the current liberal view, impede free circulation of goods between the two countries and are thus a source of unfair competition.

Canada and the U.S.A., in clause 701 of the agreement, have committed themselves to pursuing this main objective with respect to agricultural subsidies, so as to achieve, on a global basis, the elimination of all direct and indirect subsidies that distort agricultural trade.

The positions of the Canadian and American governments in the context of the present round of GATT negotiations are a reflection of this objective of total and unconditional liberalization of agricultural trade. The U.S.A. and its henceforth fifty-second state, Canada, is of the opinion that all policies, all programs, all import controls, even those allowed under GATT article 11 are a cause of distortion that has to be eliminated worldwide.

Will we change our minds at the bilateral level if this proposal is not accepted by the hundred or so member countries of GATT? If it is accepted, would we not still have our neighbour to reckon with?

With all this talk of bilateral and multilateral liberalism in agriculture, the vice is gripping our Quebec

[*Text*]

agriculteurs québécois et canadiens. Alors que depuis toujours, l'agriculture a été considérée comme un secteur particulier, voilà qu'en 1988 on veut la soumettre aux règles de la libre-concurrence qui lui sont, en grande partie, incompatibles.

J'aimerais terminer en soulignant trois articles du projet de loi de mise en oeuvre de l'accord qui, à notre avis, vont à l'encontre de l'esprit du fédéralisme canadien ou contribueront à la perte de la souveraineté canadienne au profit des États-Unis.

L'article 6 du projet de loi donne plein pouvoir au Parlement fédéral quant à l'application intégrale de l'entente. Il n'est aucunement question des échelons de juridiction provinciaux. Toutes les lois, mesures et programmes provinciaux, présents et futurs, qui seraient jugés par Ottawa et Washington comme étant contraires aux termes et à l'esprit du libre-échange seraient éliminés ou contrecarrés par une loi fédérale.

• 2105

L'article 6 est renforcé par l'article 8 qui stipule que le contenu de l'accord l'emporte sur toute autre loi en cas d'incompatibilité.

Il est important de mettre ne lumière que, du côté américain, le projet de loi de mise en oeuvre stipule que ce sont les lois américaines qui ont prédominance sur l'accord de libre-échange.

Par ailleurs, l'article 9 du projet de loi, qui s'adresse au secteur des vins ontariens, contient des dispositions qu'on peut qualifier d'anti-démocratiques. Il donne plein pouvoir au gouverneur en conseil de prendre tout règlement qu'il estime nécessaire à la mise en oeuvre de l'accord sans passer par le Parlement fédéral et sans approbation des provinces dans un domaine qui est pourtant de leur compétence. Pour nous, cela pourrait être un précédent très dangereux.

Je veux vous rappeler, pour finir, en fait, que nous avons toujours été sensibilisés et en faveur de l'amélioration du commerce, non seulement avec les États-Unis, mais aussi avec le reste de la planète. C'est pour cette raison que, dès le début du débat, nous préconisions des discussions plus égales au GATT et, pour l'agriculture en particulier, des négociations secteur par secteur. Ce serait avantageux pour tout le monde, y compris pour les laissés pour compte, c'est-à-dire les pays sous-développés.

Au risque de nous répéter, le libre-échange n'est pas le cadre qui convient entre un petit pays comme le Canada, et un pays dix fois plus grand comme les États-Unis.

Les implications sur les choix de société que nous avons fait, surtout depuis les 20 dernières années, sont considérables non seulement en agriculture mais dans d'autres domaines aussi. Et les Américains ne voient pas du même oeil l'implication de l'État dans la vie économique et sociale.

[*Translation*]

and Canadian farmers ever more tightly. While since way back when agriculture has been considered as a special sector, here we are in 1988 wanting to submit it to rules of untrammelled competition that scarcely suit it.

I would like to conclude by pointing out three clauses of the enabling legislation for the agreement that, in our opinion, go against the spirit of Canadian federalism or will contribute to the loss of Canadian sovereignty to the U.S.A.

Clause 6 of the bill gives the federal Parliament the unrestricted power to implement the whole agreement. There is nothing at all concerning the different levels of provincial jurisdiction. All provincial legislation, measures and programs both present and future that Ottawa and Washington may judge contrary to the terms and spirit of the free trade agreement will be repealed or set at naught by federal legislation.

Clause 6 is reinforced by clause 8, which stipulates that the contents of the agreement take precedence over any other legislation in cases of incompatibility.

It is important to point out that, on the American side, the enabling legislation provides that American legislation takes precedence over the free trade agreement.

Besides, in clause 9 of the bill, concerning Ontario wines, you have provisions that could be said to be anti-democratic. It gives full powers to the Governor in Council to make whatever regulation he may deem necessary for the implementation of the agreement without the consent of Parliament or the approval of the provinces—and this in an area that is within their jurisdiction. We see that as potentially a very dangerous precedent.

I would like to remind you, in conclusion, that in fact we have always been sensitive to and in favour of the improvement of trade not only with the U.S.A. but also with the rest of the planet. That is why, at the very outset of the whole debate, we were in favour of holding discussions on more even terms within GATT and, in the case of agriculture in particular, in favour of sector-by-sector negotiations. That would be advantageous for everyone, including those who have been left aside, that is, the underdeveloped countries.

We may be repeating ourselves, but we maintain that free trade is not the right mechanism between a small country like Canada and a country 10 times bigger like the U.S.A.

The implications concerning the kind of society we have chosen, especially during the last 20 years, are considerable, not only in agriculture but also in other areas. And the Americans do not see the involvement of the state in the economic and social life of the people the same way we do.

[*Texte*]

La véritable clé de l'avenir c'est justement de diversifier notre agriculture pour nous préparer à accéder au véritable marché du futur. Merci, messieurs.

The Chairman: Thank you, Mr. Proulx. That is an interesting presentation. I think you will not be surprised that there will be some interesting questions.

M. Tardif: Merci, monsieur le président.

Je voudrais vous remercier, monsieur Proulx, pour la clarté et la précision de votre mémoire. Avant d'enchaîner par une série de questions, j'aimerais clarifier une situation qui, je l'avoue, est véhiculée de tous bords et de tous côtés. Quand on parle du secteur agro-alimentaire au Québec, on nous oppose régulièrement le fait que la Coopérative fédérée qui, à bien des égards, est aussi représentative du secteur agro-alimentaire, est favorable au libre-échange.

Au début de votre intervention, vous avez brièvement fait état de ce qui constitue la pyramide de l'UPA. Est-ce que vous pourriez expliciter la nature de votre mandat face à cet important dossier de libre-échange?

M. Proulx: Comme je vous l'ai dit, toute la base de notre structure est soutenue par 180 syndicats répartis partout au Québec, que ce soit dans la région de Montréal, sur la Côte nord, la péninsule de la Gaspésie, bref, les quatre coins du Québec. Il y a 3,500 hommes et femmes qui, un peu partout, ont un mandat très clair des gens de leur milieu, pour faire porter leur voix à tous les niveaux où il est nécessaire, pour défendre les intérêts des entreprises agricoles. Voilà la nature de notre mandat. J'ai des résolutions de tous mes syndicats de base, de toutes mes instances; ils sont unanimes! En aucun temps il n'y a eu de partage. On s'oppose unanimement au libre-échange à partir de la connaissance du dossier.

Alors, les 47,000 producteurs et productrices du Québec, nous donnent ce mandat: non pas de défendre les industries ou les édifices, mais de défendre les fermes familiales du Québec.

M. Tardif: Merci, monsieur Proulx.

Vous avez également, lors de votre exposé, dans votre document, fait état des nombreux griefs qui, il faut le reconnaître, sont également très sérieux. Est-ce que vous croyez, à partir de ce que vous connaissez de cette entente, qu'il y a possibilité de la bonifier par des améliorations quelconques ou si votre point de vue est purement et simplement de le rejeter dans sa totalité?

M. Proulx: Il y a toujours moyen de bonifier des choses. Je ne pense pas qu'il existe des choses qui soient totalement mauvaises. Même s'il fallait recommencer presque à zéro, il y aurait toujours moyen de mettre du bien dans une carcasse.

M. Tardif: Mais, pour me servir de votre exemple, si vous aviez à évaluer la situation, dans votre esprit, il faudrait recommencer à quel pourcentage?

[*Traduction*]

The real key to the future is diversifying our agriculture to prepare to break into our real future market. Thank you, gentlemen.

Le président: Merci, monsieur Proulx. Que voilà une présentation intéressante. Je crois que vous ne serez pas surpris de constater qu'il y a aussi des questions intéressantes qui se poseront.

Mr. Tardif: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to thank you, Mr. Proulx, for the clarity and precision of your brief. Before going into a series of questions, I would like to clarify something that, I must admit, is being talked about on every side. When we talk about the agri-food business in Quebec, we are continually being told that the fact that the Coopérative fédérée, which in many respects is just as representative of the agri-food sector, is favourable to free trade.

When you started your presentation, you briefly told us about the UPA pyramid. Could you explain the nature of your mandate for this whole free trade business?

Mr. Proulx: As I told you, the whole of our structure is grounded in the 180 unions to be found all across the province of Quebec, whether in the Montreal area, on the North Shore, the Gaspé Peninsula, in brief, all four corners of Quebec. There are 3,500 men and women everywhere that have been given a very clear mandate by the people they represent to make their voice heard at all levels necessary to defend the interests of agriculture. That is the nature of our mandate. I have resolutions from all my unions, from all my organizations; they are unanimous! Never was there a division of opinion. They are unanimously opposed to free trade as it is being presently put forth.

So the 47,000 producers, both men and women, in Quebec have given us this mandate: not to defend an industry or buildings, but to defend Quebec's family farms.

Mr. Tardif: Thank you, Mr. Proulx.

During your presentation and in your brief, you also said something of the numerous grievances which, one must admit, are also very serious. From what you know of this agreement, do you believe that it would be possible to salvage it or do you simply want the whole thing purely and simply rejected out of hand?

Mr. Proulx: You can always make improvements to something. I do not think there is anything that exists that is totally bad. Even if we had to go back almost to zero, you could still find some way of putting a bit of good meat on the bones.

Mr. Tardif: But to use your example, if you had to look at the situation, in your mind, at what percentage would we have to start over?

[*Text*]

• 2110

M. Proulx: En fait, je l'ai dit tout à l'heure que je ne mettrai pas de pourcentage, je ne m'aventurerai pas à le faire. Il faudrait procéder secteur par secteur. Dans l'agriculture entre autres, il faut tenir compte de tellement de particularités; chacune des productions a ses particularités, des besoins parfois totalement différents d'une autre production. On l'a dit depuis le début mais je le répète: dans le secteur agricole et agro-alimentaire on aurait du procéder secteur par secteur. Ce n'est pas inventer la roue! Après la guerre il n'y avait presque pas de commerce entre le Canada et les États-Unis. Pourtant, aujourd'hui, 80 p. 100 du commerce se fait avec les États-Unis. Il faudrait être complètement fou pour penser qu'on ne doit pas privilégier ce premier commerce, nous sommes parfaitement d'accord sur ce point. Mais, il faut faire attention et ne pas se limiter à un seul client. Dans n'importe quelle industrie ou n'importe quel commerce, il est très plaisant d'avoir un seul client qui achète beaucoup. Mais, le matin où il décide de ne plus acheter ce n'est plus amusant.

Je pense qu'il faut s'ouvrir sur le monde. Mais, le monde, ce n'est pas uniquement les États-Unis. C'est toujours le même discours que l'on tient depuis au-delà de deux ans. Améliorons d'abord ce qu'on a avec les États-Unis, c'est important, on ne peut pas le négliger. Mais, arrêtons de vouloir mettre tous nos oeufs dans le même panier. Je dis donc que le principe de base de l'accord est bien, très bien. Mais, la forme qu'il a pris ne nous est pas acceptable; elle est même très dangereuse. Elle remet en cause des politiques fondamentales qu'on s'est données, surtout au cours des 20 dernières années. C'est là qu'il y a des grandes craintes.

M. Tardif: Monsieur Proulx, vous avez donné des exemples concrets où on a tout lieu de s'attendre, à bien des points de vue et à bien des égards, à des conséquences assez tragiques du côté de ce secteur très important. Mais, selon vous, y a-til des secteurs de l'agriculture au Québec qui verraient leur production s'améliorer sensiblement par le biais de l'entente de libre-échange?

M. Proulx: En agriculture, je ne le crois pas. Je ne vois pas de secteurs agricoles qui profiteraient plus qu'aujourd'hui du commerce avec les États-Unis.

M. Tardif: Les questions qui ont été posées voulaient aller dans les détails de façon à identifier les avantages et les inconvénients. On s'est vite rendu compte qu'effectivement les avantages étaient à peu près inexistants. Je me souviens que le ministre Wise a donné l'exemple, où l'on verrait sans doute une augmentation de production du côté des champignons. Il a également donné un exemple du côté des fromages vieillis. Mais ce sont deux exemples à peu près isolés où on a exprimé d'une certaine façon une amélioration éventuelle. On nous répond qu'on protège un *statu quo* qu'on était sur le point de glisser d'une façon tragique et dramatique et que l'entente que l'on a signé avec les États-Unis protègeait nos acquis, notre *statu quo*. J'aimerais vos commentaires sur cette aspect.

[*Translation*]

Mr. Proulx: Actually, I said a while ago that I would not put any percentage on that, and I will not start doing so now. You have to go sector by sector. In agriculture, you have to take into account so many specifics; each production has its own specifics and sometimes has needs totally different from those of another product. We have been saying this since the very outset, but I will repeat it again: in the agriculture and agri-food sector, you should have gone sector by sector. It is not a question of re-inventing the wheel! After the war, there was hardly any trade between Canada and the U.S.A. If you look at it today, 80% of our trade is with the U.S.A. You would have to be totally nuts to think that we should not do something for that part of our trade, and we don't dispute that point. But you have to be careful not to have just one client. No matter what industry or trade you are in, it is quite nice to have one client who buys a lot. But the day he decides he is not buying any more, it is a lot less funny.

I think that we have to open ourselves to the world. But the world is not only the U.S.A. We have been repeating the same thing for over two years. First, let us improve what we have with the United States, it is important, we cannot neglect them. But let us stop trying to put all our eggs into one basket. So I am saying that the basic principle of the agreement is good, and even very good. But the form it has taken so far is not acceptable to us; it is even very dangerous. It is putting back into question fundamental policies that we decided upon, especially during the last 20 years. That is where you have the greatest fears.

Mr. Tardif: Mr. Proulx, you have given concrete examples where we have every reason to believe tha the consequences will be rather tragic in this very important sector. However, in your opinion, are there any sectors of agriculture in Quebec that would see their production improve greatly because of the free trade agreement?

Mr. Proulx: In the agricultural sector, I do not think so. I do not see any agricultural sectors that would do better than they now do with the U.S.A.

Mr. Tardif: With these questions, we wanted to go into detail so as to be able to identify the advantages and disadvantages. We quickly saw that there were just about no advantages. I remember the minister, Mr. Wise, giving the example of a probable increase in the production of mushrooms. He also gave an example concerning aged cheeses. But these are two very isolated things where there was a possibility for future improvement, maybe. We are being told that the status quo is being protected, whereas it was in danger of slipping tragically and dramatically, and that the agreement we are signing with the U.S.A. is protecting our status quo and what we have already acquired. I would like to hear your comments on that.

[*Texte*]

M. Proulx: Je vais vous donner une partie de la réponse. Yvon Loubier pourra la compléter. On a grandement exagéré ce glissement.

Au cours des dernières années, à cause d'une surproduction mondiale, il y a eu certaines impositions de droits compensatoires sur des produits. Ce fut le cas de la pomme de terre et du porc. Vous le savez sans doute, mais je pense qu'il est bon de le rappeler, seulement 1,3 p. 100 de notre production a été touchée d'une façon ou l'autre par des tarifs compensatoires américains. Bien qu'il ne faudrait pas exagérer à outrance, je comprends que cela a fait mal dans certains cas. Mais, je pense qu'on a beaucoup d'autres moyens pour stopper cette mentalité de surprotection américaine à l'heure actuelle, sans être obligé de bouleverser complètement toutes les règles du marché qu'on a appliquées à date. Elles nous ont quand même assez bien servi. Il faudrait bien analyser tous les risques qu'on peut prendre. Yvon Loubier pourrait peut-être compléter ma réponse.

• 2115

M. Yvon Loubier (assistant directeur de la recherche, Union des producteurs agricoles du Québec): Oui. Je pourrais peut-être ajouter des remarques pour les secteurs gagnants. On a souvent mentionné le cas du porc québécois, par exemple. Il est évident que si, dans le cadre d'une entente commerciale entre le Canada et les États-Unis, on avait atteint l'objectif poursuivi par cette négociation, c'est-à-dire l'accès garanti au marché américain, le porc aurait été dans une bonne posture; il aurait pu poursuivre ses exportations et même connaître un peu plus d'expansion.

Le problème est qu'on n'a pas obtenu cet accès avec l'entente bilatérale. Si on ne l'a pas obtenue, c'est pour la simple raison que, dans le cadre d'une entente de libre-échange, il faut d'abord abolir les barrières tarifaires, les tarifs douaniers et tout ce qui constitue des barrières non tarifaires. Il y a des obstacles au commerce tels les quotas d'importation et les subventions qui ont été considérées comme des éléments de concurrence déloyale par les américains. Ce fut le cas du porc, par exemple. Tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas réglé ce problème de subventions le problème d'accès au marché qui découle de la définition même du libre-échange, on aura un cadre commercial entre le Canada et les États-Unis qui ne convient pas au Canada. Il semble évident que l'accès garanti, on ne l'aura jamais.

Voilà l'essence du libre-échange. Voilà pourquoi, comme M. Proulx l'a mentionné tout à l'heure, nous n'étions pas en désaccord avec une amélioration des termes de commerce entre le Canada et les États-Unis. La situation n'était pas dramatique puisque les droits compensatoires croissants, imposés depuis six ou sept ans par les Américains au cours des trois dernières années, n'ont touché que 3 p. 100 de la production canadienne. Si vous prenez tous les secteurs et les additionnez vous verrez que ceux sur lesquels les Américains ont imposé des droits compensatoires totalisent 1.3 p. 100 de la valeur

[*Traduction*]

Mr. Proulx: I will give you part of the answer. Yvon Loubier will give you the rest. This slippage has been greatly exaggerated.

During the last few years, because of worldwide overproduction, there have been certain countervailing duties imposed on products such as potatoes and pork. You doubtless know this, but I think it is worth repeating: only 1.3% of our production was affected in one way or another by American countervailing duties. Although we should not exaggerate overmuch, I understand that it no doubt hurt in some cases. However, I think that there are all kinds of other ways to get rid of this American over-protectionist mentality right now without having to totally revamp all the market rules that we have been applying to date. I mean, they have served us well. We should carefully analyze all the risks we want to take. Yvon Loubier might be able to add to this answer.

Mr. Yvon Loubier (Assistant Director of Research, Union des producteurs agricoles du Québec): Yes. I have some comments to add about the sectors that come out ahead. The Quebec pork industry has often been cited as an example. Obviously, if the negotiations toward a trade agreement between Canada and the United States had reached their objective of guaranteeing access to the American market, the pork industry would have been in a good position and would have been able to maintain and even expand its exports.

The problem is that the bilateral agreement has not provided us with that access, simply because under a free trade agreement, the first step would be to eliminate tariff barriers, customs tariffs and anything that constitutes non-tariff barriers. Import quotas and subsidies, in the pork industry for example, have been considered by the Americans to be barriers to trade and examples of unfair competition. Until we come to some agreement on subsidies, the problem of market access that is intrinsic to the definition of free trade and the framework for trade between Canada and the United States will be to Canada's disadvantage. Guaranteed access appears to be an impossible dream.

Guaranteed access is fundamental to free trade. That is why, as Mr. Proulx mentioned earlier, we were not opposed to improved trade arrangements between Canada and the United States. Although countervailing duties imposed six or seven years ago by the Americans have been increasing over the last three years, they have affected only 3% by value of Canadian exports. The situation, therefore, was not urgent. If you consider total production in all sectors, you will see that sectors affected by American countervailing duties total 1.3% of the value of Canadian production and 3% of our exports.

[*Text*]

de la production canadienne. Trois p. 100 des exportations mais 1.3 p. 100 de la valeur de la production canadienne.

Ce qui ne veut pas dire qu'on n'a pas continué à vendre aux Américains ou qu'on n'a pas pu écouler cette production sur le marché canadien; mais cette production a été quelque peu freinée, en termes d'exportation, du côté américain.

Tant et aussi longtemps que ces barrières non tarifaires ne seront pas abolies comme il est prévu dans le cadre de l'entente dans les cinq prochaines années... Vous savez que du côté canadien l'implication de l'État est beaucoup plus grande que du côté américain. Tant et aussi longtemps que ces barrières et ces subventions, ces obstacles au commerce ne seront pas abolis, on n'aura jamais un accès garanti au marché américain.

Si on n'est pas prêt à abolir tous ces obstacles au commerce qui constituent, pour une grande part, la structure agricole canadienne et québécoise, c'est bien évident qu'on n'est pas d'accord avec ce libre-échange.

M. Tardif: Une dernière question, monsieur le président.

The Chairman: I am sorry, Mr. Tardif; we will come back. Mr. Fontaine.

M. Fontaine: Merci, monsieur le président.

Monsieur Proulx et monsieur Loubier, je vous remercie. Je sais que vous avez voyagé durant un bon quatre ou cinq heures en auto pour venir donner votre point de vue sur le libre-échange.

D'abord j'aurais une question de clarification. À la page 5 de votre document, vous dites que:

> C'est effectivement ce qu'on retrouve actuellement dans la loi américaine...

De quelle loi américaine parlez-vous?

M. Loubier: C'est la loi de mise en oeuvre du côté américain.

M. Fontaine: Est-ce que ce projet de loi est déposé?

M. Loubier: Il est déposé actuellement pour un genre de première lecture, je ne connais pas trop bien le système américain; il doit passer par le sénat, la Chambre des représentants, etc. Des notes administratives accompagnent ce projet de loi de mise en oeuvre. On a eu l'avis des juristes qui travaillent pour les offices canadiens de commercialisation. Les notes administratives qui accompagnent le projet de loi...

M. Fontaine: C'est surtout à des notes que vous vous référez...

M. Loubier: Pouvez-vous me laisser finir?

M. Fontaine: Le projet de loi n'a pas été déposé.

M. Loubier: Le projet de loi de mise en oeuvre qui a été déposé...

[*Translation*]

I do not mean to imply that we have not continued to sell to the Americans or that we have not been able to dispose of our production on the Canadian market, but exports of our products to the United States have been somewhat hampered.

As long as non-tariff barriers are not eliminated over the next five years, as provided for in the agreement... You realize that in Canada, government involvement is far more extensive than in the United States. Until these subsidies and barriers to trade are eliminated, we will never have guaranteed access to the American market.

Unless we are prepared to eliminate all these trade barriers, which form a considerable part of the framework for the agricultural industry in both Canada and Quebec, it is quite clear that we do not support free trade.

Mr. Tardif: Mr. Chairman, I have one last question.

Le président: Je regrette, monsieur Tardif; vous aurez la parole au tour suivant. Monsieur Fontaine.

Mr. Fontaine: Thank you, Mr. Chairman.

Thank you, Mr. Proulx and Mr. Loubier. I realize you have travelled for a good four or five hours by car in order to come and share your point of view on free trade.

I would first like one clarification. On page 5 of your brief, you say:

> C'est effectivement ce qu'on retrouve actuellement dans la loi américaine...

Which American statute are you referring to?

Mr. Loubier: The American enabling legislation.

Mr. Fontaine: Has this bill been introduced?

Mr. Loubier: At the moment, it has been introduced for what we would call first reading—I am not very familiar with the American system; it must be approved by the Senate, the House of Representatives and so forth. This bill is accompanied by explanatory notes. We have been advised by legal counsel working for Canadian trade commissions. The explanatory notes accompanying the bill...

Mr. Fontaine: You are referring mainly to notes...

Mr. Loubier: Can you let me finish?

Mr. Fontaine: That bill has not been introduced.

Mr. Loubier: The enabling legislation has been introduced...

[*Texte*]

M. Fontaine: Monsieur Loubier. . .

M. Loubier: . . . ces notes administratives contiennent. . .

M. Fontaine: Excusez-moi, s'il vous plaît!

M. Loubier: Vous m'avez posé une question, alors je vous réponds.

M. Fontaine: Je pose les questions; vous êtes venu pour répondre aux questions. On a dix minutes seulement. Le projet de loi n'a pas encore été déposé. Il le sera mardi, aux États-Unis. C'est tout ce que je voulais mentionner, c'est une question importante.

M. Loubier: Et ce projet de loi. . .

M. Fontaine: C'est une remarque, seulement une explication.

M. Loubier: Voulez-vous me laisser compléter, s'il vous plaît?

M. Fontaine: Monsieur Loubier, je vais vous demander. . .

M. Loubier: Ce projet de loi contient des notes administratives. . .

M. Fontaine: Je vous demande si vous vous vous référez à un projet de loi. Il n'a pas été déposé. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Proulx: Il ne faudrait pas quand même donner l'impression qu'on parle à travers notre chapeau.

M. Fontaine: Non, mais il n'a pas été déposé.

M. Proulx: Non, mais il est connu.

M. Fontaine: D'accord. J'en suis conscient: on peut en voir des prix. Mais, je voulais clarifier ce point. Je ne l'avais pas vu, parce qu'il n'était pas déposé. C'est simplement ce que je voulais mettre sur la table. Je ne voulais pas en faire le sujet de mon débat, monsieur Proulx. Je vais donc relever quelques-unes de vos remarques; puis, si vous le permettez, je vais vous poser, par la suite, des questions.

• 2120

Vous avez parlé de l'horticulture où vous prévoyez, éventuellement, des dangers pour les entreprises canadiennes. Mais je veux vous faire remarquer qu'on a prévu des articles, pour cela, dans lesquels il est dit que le Canada pourra, en cas d'affaiblissement des prix, rétablir temporairement les droits de douanes sur les fruits et les légumes frais pendant une période de 20 ans, afin de donner à l'industrie horticole canadienne le temps de s'adapter au marché.

Vous avez parlé, également, de l'industrie avicole. À ce sujet, je vous signale que l'entente a prévu des quotas concernant l'arrivée ici des produits américains établis à partir des moyennes des cinq dernières années. Il s'agit de la clause 706 de l'entente.

Je m'adresse à présent à monsieur Proulx:

[*Traduction*]

Mr. Fontaine: Mr. Loubier. . .

Mr. Loubier: . . . the explanatory notes contain. . .

Mr. Fontaine: Excuse me, please!

Mr. Loubier: You asked me a question, and I am answering you.

Mr. Fontaine: I will ask the questions: you are here to answer them. We only have 10 minutes. The bill has not yet been introduced. It will be introduced Tuesday, in the United States. That is all I wanted to point out; it is an important point.

Mr. Loubier: And that bill. . .

Mr. Fontaine: It was just a comment, an explanation.

Mr. Loubier: Will you please let me finish?

Mr. Fontaine: Mr. Loubier, I will ask you. . .

Mr. Loubier: This bill contains explanatory notes. . .

Mr. Fontaine: I asked if you were referring to a bill. It has not been introduced. That is the only point I wanted to make.

Mr. Proulx: Still, you should not give the impression that we are talking through our hat.

Mr. Fontaine: No, but it has not been introduced.

Mr. Proulx: No, but its contents are known.

Mr. Fontaine: All right. I am aware of that: there are some indications, but I wanted to make that point clear, I have not seen it because it has not been introduced. That is all I wanted to point out. Mr. Proulx, I did not want to make an issue of that subject. I am going to bring out some of your observations and ask you some questions about them, if I may.

In referring to the horticultural sector, you see a possible threat to Canadian businesses. However, I would like to point out to you that specific articles enable Canada, in cases of price drops, to re-establish temporarily customs tariffs on fresh fruit and vegetables—this would be any time in the next 20 years—in order to give the Canadian horticultural industry time to adapt to market conditions.

You also mentioned the poultry sector. Let me point out that the agreement provides for quotas, based on averages from the last five years, for American poultry products imported into Canada. I refer to Article 706 of the agreement.

My next question is for Mr. Proulx.

[*Text*]

Vous avez parlé, dans votre rapport, principalement d'aviculture, de pommes de terre et d'horticulture principalement. Pourriez-vous m'énumérer les autres genres de production que votre organisme représente?

M. Proulx: Toutes les productions agricoles qui existent au Québec.

M. Fontaine: Est-ce que cela inclut le lait?

M. Proulx: Oui.

M. Fontaine: Et le porc?

M. Proulx: Oui.

M. Fontaine: Et les bovins?

M. Proulx: Oui.

M. Fontaine: Et les viandes rouges en général?

M. Proulx: Mais le bovin, le porc sont bien des viandes.

M. Fontaine: Très bien. Je voudrais, maintenant, faire un commentaire et établir une comparaison avec les coopératives. Est-ce qu'elles appartiennent à vos producteurs agricoles?

M. Proulx: En principe, oui.

M. Fontaine: Mais les coopératives appartiennent-elles à vos producteurs?

M. Proulx: Vous savez comme moi qu'une coopérative agricole appartient forcément à ses producteurs.

M. Fontaine: Bien! Et il y a une partie de ces producteurs qui sont également membres de l'Union des producteurs agricoles.

M. Proulx: Je dirais qu'ils sont tous membres.

M. Fontaine: Sur ces coopératives, il y a environ 12,000 propriétaires qui permettent d'employer 12,000 personnes, environ: 10,000 employés réguliers, 1,300 cadres et divers professionnels. Ces coopératives administrent des actifs de 688 millions de dollars et ont un avoir net de 256 millions de dollars. Elles assurent à vos producteurs des revenus de 3 milliards de dollars.

Ma question est la suivante: Comment expliquez-vous que ces gens qui vous assurent des revenus de 3 milliards de dollars, avec tous ces cadres et ces compétences, appuient le libre-échange, alors que votre association, qui demande aux producteurs 145$ par année, dilapide l'entente du libre-échange? C'est ce que vous faites ce soir, mais d'une façon particulière uniquement sur certains points, parce que je remarque que vous n'avez pas parlé du lait. Je ne connais pas votre position concernant les producteurs de lait; je sais que cela ne les affecte pas, vous n'en avez pas parlé de toute façon. Mais comment expliquez-vous que ces mêmes propriétaires acceptent, d'un côté, que leurs coopératives soient favorables au libre-échange et que la personne ou l'union qui les représente s'y oppose?

M. Proulx: Tout d'abord, tirons les choses bien au clair. Je ne pense pas que les coopératives aient appuyé l'accord de libre-échange. Ils ont soulevé beaucoup de questions, ont posé beaucoup de conditions pour appuyer

[*Translation*]

Your brief dealt mainly with the poultry, potato and horticultural sectors. Can you tell me what other producers are represented by your organization?

Mr. Proulx: We represent all agricultural production sectors in Québec.

Mr. Fontaine: Does that include dairy production?

Mr. Proulx: Yes.

Mr. Fontaine: And pork?

Mr. Proulx: Yes.

Mr. Fontaine: And beef cattle?

Mr. Proulx: Yes.

Mr. Fontaine: And all red meat?

Mr. Proulx: Well, beef and pork are red meats.

Mr. Fontaine: Right. I would like to make a comment and draw a comparison about co-operatives. Do co-operatives belong to the farm producers who are members of your organization?

Mr. Proulx: Theoretically, yes.

Mr. Fontaine: But do co-operatives belong to your producers?

Mr. Proulx: You know as well as I do that a farm co-operative belongs to the producers by definition.

Mr. Fontaine: Right! And some of those producers are also members of the Union des producteurs agricoles.

Mr. Proulx: I would say they are all members.

Mr. Fontaine: Approximately 12,000 persons own shares in these co-operatives, which provide employment for about 12,000 people, that is, 10,000 regular employees and 1,300 management and professional employees. These co-operatives administer assets worth $688 million and have a net worth of $256 million. They provide your producers with $3 billion in income.

My question is this: How do you explain the fact that these people who provide you with $3 billion in income and make use of many skilled professionals support free trade, while your organization, which charges a producer $145 a year in dues, tears down the free trade agreement? That is what you are doing here this evening, but I find it strange that you are relying only on selected arguments; I notice you have not mentioned the dairy industry. I do not know what your position is concerning dairy producers, but I do know that the agreement does not affect them; in any case, you did not discuss that sector. But how do you explain the fact that producers accept that their co-operatives support free trade, while on the other hand, their own advocacy group does not?

Mr. Proulx: Let us start off by making some things quite clear. I do not think that the co-operatives have supported the free trade agreement. They have raised a great many questions, and their support is conditional on

[*Texte*]

cet accord. Il faut lire comme il faut l'accord, le soi-disant accord qu'ils ont donné au projet. Lisez en même temps la série de mesures qu'ils ont exigée d'inclure à l'intérieur de l'accord pour le rendre justement acceptable.

M. Fontaine: Vous avez raison, monsieur Proulx; c'est pendant la période des négociations.

M. Proulx: Non! les points n'ont pas changé. Ils ont été améliorés à certains endroits. J'en profite pour vous rappeler tout de suite que je n'ai pas fait mention du lait, par exemple, parce qu'il y a eu certaines améliorations qui ne sont pas encore achevées; mais il y a tout de même eu un pas de fait dans le bon sens. C'est pour cela que je ne l'ai pas soulevé. Comme je vous l'ai dit, puisque le temps est quand même limité et comme je ne voulais pas présenter un document de 30 pages, je me suis arrêté aux points qui, selon nous, sont les plus vulnérables à l'heure actuelle. J'aurais pu vous les énumérer tous.

Deuxièmement, je voudrais vous rappeler que le secteur primaire au Québec, secteur que je représente, a créé 86,000 emplois. C'est plus que les coopératives. Je ne suis pas ici pour faire le débat sur les coopératives et le procès des coopératives.

Quatre-vint-six mille emplois créés, cela représente plusieurs milliards. Ce ne sont pas des millions, mais des milliards de dollars de chiffres d'affaires, directement liés à la ferme. Je ne ramasse pas tout l'agro-alimentaire; je pense donc que ce n'est pas gênant de venir dire qu'on représente véritablement tous les producteurs et les productrices agricoles du Québec. Cela aussi est important.

On a un mandat très clair, comme je vous l'ai précédemment, dit tout à l'heure, avec des résolutions unanimes de nos 180 syndicats de base. Cela aussi est important. Je pense que notre rôle est de protéger l'entreprise familiale, de protéger l'entreprise du producteur. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas bouger dans le domaine de la transformation. Mais il faut nuancer notre prise de position.

• 2125

M. Fontaine: Mais vos entreprises de transformation achètent votre produit, et elles sont au courant du marché, et elles appartiennent aux mêmes membres, avec leurs experts. . . Je vais d'ailleurs demander l'opinion des coopératives qui vont bientôt venir témoigner. Vous avez dit que les producteurs de porc. . . Les représentez-vous aussi?

M. Proulx: Oui.

M. Fontaine: On a eu le témoignage, le 19 juillet, de M. Pellerin qui est au Conseil canadien du porc, et qui est favorable au libre-échange.

M. Proulx: Ah oui!

M. Fontaine: J'ai communiqué avec quelqu'un de mon comté que vous connaissez bien, et vous allez avoir une copie de cela avec plaisir. Eh bien! Ils ont donné un

[*Traduction*]

many requirements. The apparent support they have given the free trade initiative must be seen in the context of the package of conditions the co-operatives demanded be included in the agreement before they would consider it acceptable.

Mr. Fontaine: Mr. Proulx, you are right; that was during the negotiation period.

Mr. Proulx: No! These requirements have not changed; in some cases, they have been improved. I would like to take this opportunity to remind you right now that the reason I did not mention the dairy sector, for example, is that although there has been a step in the right direction, certain improvements remain to be made. That is why I did not refer to that industry. As I told you, since our time is limited and since I did not want to table a 30-page brief, I limited myself to the points we felt were the most sensitive right now. I could have touched on every sector.

Secondly, I would like to remind you that the primary production sector in Québec, a sector that I represent, has created 86,000 jobs. That goes beyond co-operatives. I am not here to discuss co-operatives or the co-operative system.

Eighty-six thousand jobs created represents several billion dollars, not millions, but billions of dollars in sales that directly benefit farmers. I am not speaking on behalf of the entire agri-business structure, and so I do not hesitate to say that we do in fact represent all of Québec's farm producers. That is also an important point.

Our mandate is very clear, as I was saying earlier, and is supported by unanimous resolutions from our 180 local organizations, another important point. I think our role is to protect the family farm, to protect the producer's business. That does not prevent us from taking action where processing is concerned, but we wish to make our position quite clear.

Mr. Fontaine: But still, your processing businesses buy produce from your producers, they know market conditions, they belong to the same members of your organization and they are supported by expert opinion. . . I am going to raise this question with the co-operatives, who will soon be testifying before this committee. You said that pork producers—you represent them as well?

Mr. Proulx: Oui.

Mr. Fontaine: On July 19, we heard testimony from Mr. Pellerin from the Canadian Pork Council, which supports free trade.

Mr. Proulx: Did you?

Mr. Fontaine: I have been in touch with someone in my riding whom you know very well; I will be happy to send you a copy of our correspondence. In any case, this

[*Text*]

témoignage favorable; et M. Pellerin nous a dit que, si ce n'était que de créer une certaine animosité auprès des producteurs américains, ils envahiraient, avec leur capacité de produire, ils envahiraient, dis-je, le marché américain. Mais ils ne veulent pas trop les réveiller. Ce fut son témoignage.

Je suis heureux, et cela me fait plaisir d'ailleurs. Cela doit vous faire plaisir à vous aussi parce que je sais que vous êtes très sérieux pour défendre l'intérêt de vos membres, et cela je ne l'ai jamais mis en doute et je ne le mettrai pas en doute. Mais M. Pellerin a quand même émis ici un témoignage positif sur le libre-échange et vos collègues, les éleveurs de bovins, ont témoigné également le 19 juillet—vous pourrez avoir leur témoignage, cela me fera plaisir de vous l'envoyer—et, eux aussi, se sont déclarés en faveur du libre-échange, de même que le Conseil des viandes. Je suis d'accord avec vous pour dire que le Conseil des viandes est un organisme plus national. Je le sais cela.

M. Proulx: C'est un organisme de patrons.

M. Fontaine: Mais les producteur de porc, sur 1.2 milliard, ils ont dit qu'ils en exportaient 700 millions aux États-Unis, déjà; et ils ont un marché, nonobstant ce que prétend votre collègue. . .

M. Proulx: Monsieur le président, c'est complètement faux d'affirmer qu'il y a une sécurité, qu'il y a un accès garanti. Trouvez-moi l'article, trouvez-moi l'endroit où vous avez une garantie de marché à l'intérieur de l'accord. Et si vous me trouvez cela, je m'arrête de parler; c'est simple. Mais vous n'êtes pas capable de me le trouver.

M. Fontaine: Non. Vous avez raison, monsieur. Et dans tout le système. . .

The Chairman: Mr. Proulx, I cannot let him have the time to do that. I am sorry. I have to go to that great farming area of Essex—Windsor.

M. Fontaine: Monsieur le président, avant qu'il soit là, cela allait très bien dans ce Comité; j'aimerais bien qu'il se la ferme quand on parle, comme les autres l'ont fait. . . *that's all.*

M. Allmand: Des deux côtés.

M. Fontaine: C'est cela que l'on fait, monsieur le président. On se conduit en civilisés avec les gens de votre parti. . .

The Chairman: Order, please. It is late. Mr. Langdon, please.

M. Langdon: Merci monsieur le président.

Je voudrais dire pour commencer, bienvenue à l'UPA. C'est très intéressant de voir des députés s'évertuer à attaquer l'UPA. Je pense que c'est très, très étrange d'entendre les Conservateurs dire qu'ils ont trouvé un accord qui est bon pour tout le secteur agricole, et ce, partout au Canada. Mais malgré cela, on voit ce soir qu'il y a des attaques contre la plus grande organisation agricole du Québec, c'est intéressant.

[*Translation*]

council's testimony was favourable, and Mr. Pellerin told us that the only thing that was stopping them from simply invading the American market with their production capacity was their hesitation at creating some animosity among American producers. They do not want to make too many waves. That was his testimony.

I was delighted to hear that. You should be too, because I know you are serious about defending your members' interests; I have never doubted your commitment, nor shall I question it in future. In any case, Mr. Pellerin expressed support for free trade, and your colleagues, the beef producers, who also appeared on July 19—and whose comments I will be happy to send you—also stated that they favoured free trade. So did the Canadian Meat Council. I do realize that the Canadian Meat Council is more a national organization.

Mr. Proulx: It is a management organization.

Mr. Fontaine: But in spite of what your colleague claims, the pork producers said that they export $700 million's worth of their $1.2 billion production to the United States even now. . .

Mr. Proulx: Mr. Chairman, it is completely erroneous to affirm that there is any security or guaranteed access. Find me the article; show me where this agreement guarantees market access. If you can find it, I will have nothing more to say, that will be that. But you cannot find that article.

Mr. Fontaine: No. You are right, sir. And the entire system. . .

Le président: Monsieur Proulx, je regrette de ne pas pouvoir lui laisser continuer. Il faut se rendre à la grande région agricole de Essex—Windsor.

Mr. Fontaine: Mr. Chairman, this committee was managing very well before the hon. member arrived; I would appreciate it if he would shut up while we are talking, as the others do. *Ça finit là.*

Mr. Allmand: That applies to both sides.

Mr. Fontaine: Mr. Chairman, that is what we try to do. We behave in a civilized way with people from that party. . .

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il se fait tard. Monsieur Langdon, vous avez la parole.

Mr. Langdon: Thank you, Mr. Chairman.

I would like first to welcome the UPA. I find it very interesting to see the hon. members failing away at the UPA. It is very strange indeed to hear the Conservatives say that they have come up with an agreement that is good for agribusiness across the country, while this evening we see them attacking Québec's largest farm organization. I find that interesting.

[*Texte*]

Je voudrais poser une question. Nous avons entendu le cas de la Federal Organization of Agriculture, dont vous êtes membre, je pense. Et cette organisation a décidé de ne pas prendre position.

• 2130

Il y a des choses qu'ils appuient, il y a d'autres choses qu'ils attaquent. Et je me demande pourquoi il y a une différence entre votre point de vue et celui de la FCA. Est-ce parce qu'il y a une structure différente de l'agriculture au Québec ou est-ce qu'il y a d'autres explications?

M. Proulx: Comme vous l'avez dit, il y a des différences avec ce qui se passe au Québec quand il s'agit de s'attaquer à un projet de loi ou à une législation quelconque. On pourrait discuter longtemps sur la façon de le faire.

Mais vous savez, dans une fédération canadienne, que ce soit en agriculture, que ce soit dans n'importe quel secteur, autant que dans la Confédération canadienne, il y a des idées diversifiées à la grandeur du pays. Il y a donc des façons différentes de voir les choses.

Je pense que sur le fond de la question, la FCA n'est pas d'accord. Il est évident qu'il y a certains de ses membres qui sont moins virulents que d'autres pour débattre de la question, alors cela place une organisation comme la FCA dans une situation qui est extrêmement difficile pour prendre une position, je dirai très claire, bien arrêtée, parce que la diversité, la grandeur du territoire, la diversité des organisations qui en font partie, en sont la raison.

Mais je peux vous dire, encore une fois, qu'il n'y a pas un organisme à l'intérieur de la FCA qui est d'accord avec le traité que nous avons à l'heure actuelle. Je dis d'accord de façn totale. On voit ça d'une façon un peu plus nuancée, ou un peu moins nuancée; mais il n'y a pas une seule organisation qui n'a pas une série d'exigences avant que cet accord ne soit mis en application.

Bien sûr, cela place le représentant de la FCA dans une situation délicate. Il lui faut nuancer ses propos.

M. Langdon: Il est très intéressant d'entendre votre suggestion à poursuivre les discussions pour ainsi établir des accords secteur par secteur. C'est quelque chose que nous, comme parti, avons dit il y a quelques années.

Je voudrais poser cette question: Si on prend cette approche pour établir des relations commerciales meilleures avec les États-Unis, quels sont les secteurs par où on commencer? Qu'est-ce que vous-en pensez?

M. Proulx: On devrait, normalement, commencer par le porc. Je pense que le porc est le véritable secteur qui devrait avoir la priorité si on négociait secteur par secteur. Et, par la suite, il faudrait y aller graduellement, à partir de l'importance du commerce ou de la possibilité d'un secteur de devenir extrêmement important. Pour moi, il est évident que c'est le porc. Ecoutez. . . C'est la deuxième production au Québec, et je pense au Canada aussi; la deuxième ou la troisième. En tout cas! C'est un secteur

[*Traduction*]

I have one question. We heard from the Canadian Federation of Agriculture, of which I believe you are a member. This organization has decided not to take a position.

The CFA supports some things in the agreement but attacks others. I am wondering why your point of view differs from that of the CFA. Is it because agribusiness is structured differently in Québec, or are there other reasons?

Mr. Proulx: As you say, in Québec opposition to bills or legislation may take a different tack. We could discuss that at length.

In addition, you must be aware that in a Canadian federation, whether we refer to agriculture, any other sector, or indeed Confederation itself, there is a diversity of ideas from all parts of the country, and different perspectives on various issues.

I think that the CFA disagrees with the basic free trade initiative. Obviously, some of its members have taken more extreme positions that others, which makes it extremely difficult for an organization like the CFA to take a clear and well defined position, simply because of the size of the country and the diversity of its member organizations.

Here again, I can tell you that there is not one single CFA member organization that supports—I mean fully supports—the treaty we have before us now. Although these organizations may express varying degrees of support, each and every one of them has a list of conditions it wishes to see implemented before the agreement comes into effect.

Naturally, that puts the CFA in a delicate position. It must qualify any statements it makes.

Mr. Langdon: I find your suggestion of discussions to set up sectoral agreements very interesting. That is something our party advocated a number of years ago.

I would like to ask you this: If we adopt this approach in establishing better trade relations with the United States, with which sectors should we begin? What is your opinion?

Mr. Proulx: It would be logical to begin with the pork industry. If we were to negotiate sector by sector, I think pork is the one that should have priority. Then we should gradually look at other sectors according their current or potential trade volume. I think it is obvious that we should start with the pork industry. Look, pork is Québec's second largest agricultural industry, and the second or third largest, I think, in Canada. Whichever it is, pork is a very important industry whose production is

[*Text*]

très important qui s'en va presque totalement aux États-Unis, particulièrement dans l'est du pays, car vers les pays asiatiques, le Japon entre autres, à cause des distances c'est davantage le porc de l'ouest dans ce cas. C'est une question de transport. Il est évident que c'est le secteur qu'on devrait étudier le premier, et négocier le premier, et ainsi de suite.

Par la suite, il y a les différents autres secteurs, que ce soit l'horticulture, que ce soit probablement, les autres produits, etc. . . C'est possible. Mais il ne faudrait pas, car c'est justement le cas, et c'est le danger, le faire d'une façon globale. On sacrifie alors des productions.

• 2135

De hauts fonctionnaires et d'autres nous l'ont dit à plusieurs reprises, il est évident que la production de la plume, comme on l'appelle au Canada, est en péril. Il ne pouvait en être autrement. La raison fondamentale est le coût de production bien plus bas qu'au Canada. C'est une production du Sud où l'infrastructure est totalement différente et où l'industrie de transformation est très avancée aux États-Unis dans ce domaine.

C'est là notre grande crainte: on sacrifie des productions pour d'autres; on nous ramène dans un espèce d'étau où il ne nous restera que deux ou trois productions au Canada. Voyez la crise agricole qu'on subit à l'heure actuelle, dans le monde et au Canada. Regardez la différence entre l'Ouest et l'Est. L'Ouest a développé son agriculture, a fait de la monoculture. Je ne discuterai pas pourquoi, c'est un choix. Mais, on a diversifié notre agriculture, on a partagé les risques. Et, je suis persuadé que c'est dans la diversification de notre agriculture qu'on se protège le mieux, qu'on s'assure d'une certaine sécurité. On a un exemple frappant; il devrait nous servir de leçon. Actuellement, on connaît la crise des céréales mondiales, les bas prix et ainsi de suite. Cette crise a été bien moins sévère dans l'Est du pays. C'est pourquoi nous craignons d'être limités à deux ou trois productions au Canada. Que fera-t-on de de nos terres et de nos entreprises agricoles?

Mr. Langdon: I will put my last question in English because I do not know some of the French terms.

The government, as you suggested, has moved to put yoghurt and ice cream on the Import Control List. As soon as that happened, the United States took the decision to complain to GATT. Do you see this as likely in the future with respect to other successes you might have in persuading the government to put items on the Import Control List?

M. Proulx: Il est évident qu'il y aura des plaintes d'assurance; elles seront pas mal plus virulentes. Les États-Unis ont porté plainte dans ce cas, mais c'était plus pour la forme. Les États-Unis, dans le commerce du lait, des produits laitiers, sont très bien protégés. La loi 22 américaine empêche de vendre chez-eux, à quelques exceptions près. C'est un peu l'équivalent de nos quotas et

[*Translation*]

almost entirely exported to the United States, especially to the eastern states, since for logistical reasons, it is western pork producers who supply the Asian markets such as Japan. Obviously, we should first study and negotiate in the pork industry; others will follow.

There are various other sectors, such as horticulture, that should probably be considered. But we must be particularly careful to avoid the real danger of all-encompassing negotiations. That would mean sacraficing certain sectors.

Government officials and other people have repeatedly told us that Canada's poultry industry is obviously threatened by the agreement. This is indisputable, mainly because of the considerably lower production costs in the United States. In the southern United States, the infrastructure of this industry is completely different and the processing industry is far ahead of our own.

That is what we fear most: That some types of production will be sacrificed for others. Production in Canada will be squeezed down to two or three sectors. Look at the current Canadian and worldwide agricultural crisis. Look at the different between the east and the west. The west has developed its agriculture and emphasized single crops. I shall not discuss the reasons, but it is a choice that has been made. However, we have diversified our agriculture and diversified the risks as well. I am convinced that diversification is the best means of protecting our agriculture and providing some security. A striking example that should be a lesson to us is the current world crisis in grain, involving low prices and other factors. This crisis has been much less severe here in eastern Canada. That is why we are afraid of being limited to two or three production sectors in Canada. What will happen to our land, our farms?

M. Langdon: Étant donné qu'il me manque quelques termes français, je vous poserai mes dernières questions en anglais.

Comme vous l'avez dit, le gouvernement a ajouté à la liste des marchandises d'importation contrôlée le yogourt et la crème glacée. Les États-Unis ont aussitôt décidé de s'en plaindre au GATT. Si vous réussissez à persuader le gouvernement à ajouter d'autres produits à la liste des marchandises d'importation contrôlée, pensez-vous que la même chose risque de se produire?

Mr. Proulx: Obviously, some complaints will be made just to be on the safe side, and they will be much more spiteful complaints. In this case, the United States complained, but did so more as a formality. As far as trade in milk and other dairy products is concerned, the United States is very well protected: Its statute 22 prevents sales, with a few exceptions, to that country, in the same

[*Texte*]

de nos pouvoirs de limiter l'importation. Il n'y avait donc pas de grands arguments pour empêcher le Canada d'allonger la liste des produits laitiers. Le Canada l'a fait. Imaginez des cas où les américains auraient plus d'arguments! Ils porteraient plainte continuellement.

The Chairman: I would say Mr. Langdon does exceptionally well in the other language. Mr. Ferland.

M. Ferland: Merci beaucoup, monsieur le président. Il me fait énormément plaisir de vous recevoir au comité, monsieur Proulx. Je remarque que votre position a légèrement changé par rapport à celle que vous aviez il y a quelques mois sur le libre-échange. Vous êtes un peu plus ouvert aujourd'hui envers le libre-échange, beaucoup moins draconien que vous l'avez été au départ. C'est peut-être le fait que vous avez participé avec deux de vos collègues au comité consultatif, pendant une quinzaine de mois. Ces mois vous ont amené à véhiculer le message du libre-échange dans sa vraie dimension.

Vous avez dit tout à l'heure que vous défendiez la ferme familiale.

Je veux bien. Au Québec, dans tous les types de production, le porc, le boeuf, le lait, et toute les productions à part quelques rares exceptions comme la pomme de terre où l'on a quasiment des industries, toutes les fermes au Québec sont des fermes familiales. L'accord de libre-échange, de la façon dont il est formulé, vous en conviendrez avec moi, est là pour respecter et protéger la survie de cette ferme familiale. Et je ne pense pas que, jusqu'à ce jour, notre gouvernement ait agi dans le sens contraire. Je pense qu'on a davantage essayé de renforcer la ferme familiale plutôt que d'essayer de la détruire. Je pense que cela, vous pouvez au moins nous l'accorder.

• 2140

Lorsque vous dites qu'on ne pourra pas créer d'autre office de commercialisation, vous ne le dites pas tout à fait comme cela, mais vous dites qu'on risque de mettre la pomme de terre en péril. Prenons cet exemple-là. Actuellement et sauf erreur, il y a des efforts qui se font au Canada; un plébiscite devrait être effectué d'ici quelques semaines—si ce n'est dans quelques jours—au niveau canadien, afin de savoir si les producteurs de pommes de terre veulent d'un office de commercialisation. Et cela se fait alors que l'accord de libre-échange est signé. Ce qui veut dire qu'on peut continuer à développer les offices de commercialisation; on peut continuer à protéger.

Lorsque vous dites que pour les produits transformés ou les produits surtransformés, il n'y aura pas de choix, qu'ils vont provenir des États-Unis, particulièrement dans la volaille, je trouve cela un peu fort. Je vais vous donner un exemple. J'ai une petite entreprise dans mon comté qui s'appelle Labonté et qui est en train d'explorer le marché de Boston avec des oeufs dans le vinaigre produits dans Portneuf, au Québec, les oeufs étant québecois. Je pense donc que cela n'empêche pas, au contraire, le

[*Traduction*]

way as our quotas limit imports here. So there was very little to prevent Canada from adding to the list of dairy products on the import control list, which it did. But suppose the Americans' protests were better founded! They would be filing complaints incessantly.

Le président: J'aimerais féliciter monsieur Langdon pour sa facilité exceptionnelle dans l'autre langue. Monsieur Ferland?

Mr. Ferland: Thank you very much, Mr. Chairman. Mr. Proulx, I am very pleased to welcome you before this committee. I note that your position on free trade has undergone a slight change in the last few months. Today, you are somewhat more open to the idea of free trade and less intransigent than you were initially. Maybe this is because you and two of your colleagues have sat on the advisory committee for about 15 months, a period that has brought you to see the message of free trade in its true light.

You were saying earlier that you defend the family farm.

Fine. In all of Québec's agricultural production sectors—pork, beef, milk, everything, except for some rare sectors like potatoes that have practically become industries, every farm is a family farm. I am sure you will agree with me that the free trade agreement we have before us is designed to respect and protect the family farm. And I do not think that so far our government has done anything to try to destroy the family farm, but has rather tried to strengthen it. I think that you could at least grant us that.

When you say that it will no longer be possible to set up new marketing boards. . . well, those are not exactly your words, but you do say that there could be a danger for our potato growers. Let us look at that example. At the present time, unless I am mistaken, a plebiscite is to be held within a few weeks—or days—right across Canada to determine whether potato growers want to have a marketing board. And this is going on even though the free trade agreement has been signed. In other words, we can continue to set up marketing boards; we can continue to protect our producers.

When you say that there will be no choice in the case of processed or super-processed products, that they will all come from the United States, particularly poultry, I think you are going a bit far. Let me give you an example. There is a little company in my riding called Labonté, which is looking at the possibility of a market in Boston for its pickled eggs, which are produced in Portneuf, Quebec. The eggs are produced in Quebec. I do not think the free trade deal is going to hamper economic or

[*Text*]

développement de l'économie ou le développement du commerce, ou cela ne met pas en péril, là encore, les producteurs d'oeufs au Québec ou les producteurs de poulet. Parce qu'on attaque de nouveaux marchés et particulièrement en ce moment, aux États-Unis.

Je pense donc que, lorsque dans votre exposé, vous criez très fort que vous craignez fort que l'on soit envahi nécessairement par les produits américains, vous manquez passablement de confiance envers vos coops et envers vos transformateurs du Québec qui, eux, ont développé des nouveaux produits au niveau du poulet, ont augmenté la consommation de poulet au Québec comme cela ne s'est jamais vu. Si bien que, même si les producteurs de poulet ont presque doublé—et même plus que doublé—leur production au cours des dernières années, on a été obligé d'augmenter les importations pour être capable de répondre aux besoins du marché national.

Par conséquent, et je voudrais le souligner encore une fois, je suis quand même heureux que vous sembliez beaucoup plus ouvert à l'égard de l'accord de libre-échange et que vous sembliez l'appuyer encore de plus en plus, compte tenu du fait que vous n'avez que deux sujets ce soir.

M. Proulx: Monsieur le président, je voudrais faire remarquer à mon ami député du Québec que s'il avait pris la peine de lire notre position, depuis plus de de deux ans et demi, il s'apercevrait que je n'ai qu'à ressortir l'une des premières interventions qu'on a faite et que je vous ai livrée ce soir. On dit cela depuis depuis le début. Je vous rappellerais que j'ai fait partie et que je fais encore un peu partie des SAGIT.

Je ne suis pas plus opposé ou moins opposé. Il y a eu certaines améliorations dans certains produits. Il reste encore énormément à venir pour protéger l'agriculture québécoise et canadienne.

Quand vous me dites que c'est manquer de confiance, je vous ferai remarquer que c'est tout à fait le contraire. On a confiance en l'initiative tant de nos producteurs que de nos tranformateurs. C'est justement parce qu'on ne veut pas perdre les outils que l'on s'est donnés que, justement, on a pu être si dynamiques sur les marchés.

Je vous rappellerai aussi que tout ce que vous venez de mentionner s'est fait sans accord de libre-échange. Je ne vois pas en quoi votre histoire d'oeufs apporte de nouveau, car ce n'est pas l'accord qui a provoqué cela.

M. Ferland: Il est là l'accord, monsieur le président.

M. Proulx: Mais il n'est pas appliqué.

M. Ferland: Il est là quand même.

M. Proulx: Ecoutez, on n'a pas réinventé la roue: Depuis la fin de la guerre, on est arrivé à un taux de 80 p. 100 du commerce avec les Américains. Notre industrie, elle, a de l'initiative et elle en a eu, précisément, en raison des normes très précises qui protégeaient un certain nombre de choses.

[*Translation*]

commercial development; in fact I think it will encourage it. The FTA does not jeopardize the position of Quebec egg or chicken producers. The proof is that our Quebec producers are looking at new markets, particularly in the U.S., at this time.

I therefore think that in your brief, when you make loud protests about your fears that Quebec will inevitably be invaded by American products, you are showing quite a lack of confidence in your co-ops, and in your processors in Quebec. They have developed new chicken products, and have increased the consumption of chicken in Quebec to unprecedented levels. Even though the chicken producers have almost doubled—or more than doubled—their production in recent years, we had to increase our imports in order to meet the national demand.

As a result, and I would like to emphasize this point once again, I am nevertheless happy that you seem much more open to the FTA, and that you seem to be supporting it more and more, given that you only raised two points this evening.

Mr. Proulx: Mr. Chairman, I would like to tell my friend the hon. member from Quebec that if he had taken the trouble to read our position, which has been public for over two and a half years, he would realize that my statement this evening was the same as one of our very first statements on the subject. We have been saying the same thing from the beginning. I would remind you that I was and still am, to some extent, a member of the SAGITs.

I am neither more nor less opposed to the deal. There have been some improvements made in the case of some products. There is still a great deal that remains to be done to protect agriculture in Quebec and in Canada.

You say that I am showing a lack of confidence, but I would point out that the exact opposite is true. We have confidence in the initiative of our producers and our processors both. The reason we have shown so well in various markets is precisely that we do not want to lose the tools we have set up for our industry.

I would also remind you that everything you mentioned was done without the free trade agreement being in place. I don't see any new element being introduced here, as the agreement is in no way responsible for that malter.

Mr. Ferland: The agreement exists, Mr. Chairman.

Mr. Proulx: But it has not been implemented.

Mr. Ferland: It does exist, nevertheless.

Mr. Proulx: Look, we did not re-invent the wheel: since the end of the war, 80% of our trade has been with the Americans. Our industry has shown initiative, precisely because of the very specific standards that protected some of our products.

[*Texte*]

M. Ferland: Mais ces normes-là n'existent pas, monsieur Proulx.

M. Proulx: Les droits vont disparaître. Les douanes vont disparaître graduellement.

M. Ferland: À long terme, monsieur.

M. Proulx: Oui mais on ne deviendra pas un pays du Tiers monde du jour au lendemain, je ne vous ai jamais dit cela. Il est évident que l'on va continuer à vivre.

• 2145

M. Ferland: Mais mieux qu'on vit actuellement.

M. Proulx: Non, absolument pas. Vous n'avez rien pour me le prouver. Dans cette entente avec les États-Unis, il s'agit de 250 millions d'un côté et de 25 millions de l'autre. Aux États-Unis, la campagne des partisans du libre-échange dit que c'est merveilleux, qu'on va créer de nouveaux emplois, que c'est l'ouverture d'un nouveau marché et ainsi de suite. De notre côté on dit que c'est merveilleux, on va créer de nouveaux emplois que la transformation va se multiplier. Mais où va-t-on vendre notre production? Ce monde est déjà nourri. Entre nous, comment va-t-on recréer de nouveaux emplois, des nouvelles industries pour produire autant qu'on voudra alors qu'on est déjà surchargés. Voilà ce qui est frustrant à la longue.

M. Ferland: Comment se fait-il que les producteurs de porc admettent, monsieur Proulx, qu'ils pourraient encore augmenter leur marché?

M. Proulx: Bien sûr.

M. Ferland: Mais, vous dites vous-même qu'aux États-Unis ils ont tout ce qu'il leur faut. Et nos producteurs disent qu'ils ne veulent pas être aggressifs de peur de se faire assommer.

M. Proulx: Non, non.

M. Ferland: Il y a encore des possibilités, vous le savez, monsieur Proulx.

M. Proulx: C'est à cause du porc canadien.

M. Ferland: Mais, est-ce que la qualité du poulet au Canada est moins bonne? Est-ce que la qualité des oeufs est moins bonne? Tout démontre qu'au Québec en particulier, et au Canada, dans tous les domaines de l'agriculture, on offre des produits de très haute qualité, d'une qualité supérieure à ce qui se produit dans le monde.

M. Proulx: Ce n'est pas une question de qualité. C'est une question de capacité de produire et de coûts de production. Vous êtes les seuls à croire qu'il est possible de produire du poulet meilleur marché au Canada qu'aux États-Unis. Le nord-est américain s'est fait soustraire sa production parce que justement les coûts étaient à peu près les mêmes que dans le sud des États-Unis. Ne nous racontons pas d'histoire! C'est une question de producteurs.

[*Traduction*]

Mr. Ferland: But those standards do not exist, Mr. Proulx.

Mr. Proulx: The duties are going to disappear. The customs duties will be gradually phased out.

Mr. Ferland: In the long term, Mr. Proulx.

Mr. Proulx: But we will not become a third-world country overnight, I never said that. Obviously we are going to survive.

Mr. Ferland: But we are going to be better off than we are at the moment.

Mr. Proulx: No, definitely not. You have no proof of that. We are talking about 250 million people on one side and 25 million people on the other side. The proponents of free trade in the U.S. say that it is wonderful, that the deal will create new jobs, open up a new market, and so forth. We say that it is great for the processing sector, that we are going to create new jobs there. But where are we going to sell the things our farmers produce? The world already has enough food. Just between us, how are we going to create new jobs, and new industries to produce as much as we would like when there is already more than enough. That is what is frustrating in the long run.

Mr. Ferland: Why is it, Mr. Proulx, that the hog producers say that they could actually increase their market?

Mr. Proulx: Of course.

Mr. Ferland: But you say that the Americans have all the agricultural products they need. And our producers are saying that they do not want to take an aggressive approach because they are afraid they will take a beating.

Mr. Proulx: No, no.

Mr. Ferland: There are still some options, you know, Mr. Proulx.

Mr. Proulx: That is because of Canadian pork.

Mr. Ferland: But is the quality of Canadian chicken poorer? Is the quality of our eggs not as good? Everything suggests that in Quebec in particular, and in Canada generally, our agricultural products are of very high quality, higher than in the world generally.

Mr. Proulx: It is not a question of quality. It is a question of production capacity and costs. You are the only people who think it is possible to produce chicken cheaper in Canada than in the United States. The chickens that were formerly produced in the northeastern United States are now being produced in the southern United States, as prices were about the same. Do not string us a line! It is a question of producers.

[*Text*]

M. Ferland: Les producteurs de poulet au Québec ont doublé leur production, monsieur Proulx.

M. Proulx: Oui.

M. Ferland: Et ils n'ont même pas été capables de remplir à 100 p. 100 la demande du marché.

M. Proulx: Oui.

M. Ferland: Il y a une raison à cela.

M. Proulx: Il y avait des droits qui contrôlent l'importation.

M. Ferland: Il y en aura encore!

M. Proulx: Non, vous les abolissez en l'espace de 10 ans, selon l'entente. Je voudrais vous rappeler que des offices de commercialisation, vous pouvez en mettre pour tous les produits. Un office a de la valeur en autant qu'elle peut contrôler les importations. Sinon, on n'en a pas besoin. Et Yvon Loubier pourrait vous signaler un passage très clair.

M. Loubier: C'est que vous ne pouvez pas maintenir la gestion des approvisionnements dans le secteur de la volaille, du dindon et des oeufs en abolissant les tarifs douaniers sur les produits surtransformés. La raison est que les entreprises canadiennes établies sur le territoire canadien vont devoir s'approvisionner en produits primaires conduisant l'importation à un coût plus élevé que le coût qui prévaut dans le centre sud et dans le sud des États-Unis.

À ce niveau-là, tous les intervenants dans le secteur agro-alimentaire, que ce soit la Coopérative fédérée, que ce soient des économistes autres qui ont travaillé, par exemple, sur la question. . . J'en ai un ici que je pourrais vous citer: Yves Rabeau.

M. Ferland: Monsieur Loubier, dites-vous que le propriétaire de sa coopérative travaillera contre sa propre production agricole? Voyons!

M. Loubier: Non. écoutez une seconde. . .

M. Ferland: Si les producteurs de poulet sont propriétaires. . .

M. Loubier: Monsieur le député, la Coopérative fédérée a demandé, parmi ses nombreuses conditions que M. Proulx a mentionné, que la liste des produits contingentés à l'importation soit allongée pour y inclure les produits surtransformés de la volaille. Je vous cite M. Rabeau, professeur à l'Université de Montréal qui très favorable au libre-échange comme tout économiste puriste. Il dit:

> Le maintien des quotas, même si le niveau a été sensiblement relevé dans l'entente. . .

Prenons l'exemple de la volaille qui passe de 6.3 à 7.5.

> risque de poser un obstacle aux fabricants canadiens dans leur approvisionnement en matières premières sur le marché américain. Les fabricants américains, en revanche, pourront vendre leurs produits transformés en franchise sur le marché canadien.

[*Translation*]

Mr. Ferland: The chicken producers in Quebec have doubled their production, Mr. Proulx.

Mr. Proulx: Yes.

Mr. Ferland: And they have not been able to entirely meet the demand.

Mr. Proulx: That is correct.

Mr. Ferland: There is a reason for that.

Mr. Proulx: There were duties imposed on imported chicken.

Mr. Ferland: There will be in the future too!

Mr. Proulx: No, under the agreement, the duties will be abolished within 10 years. I would like to remind you that you can have marketing boards for any product. They are useful to the extent that they can control imports. Otherwise, there is no need for them. Yvon Loubier could quote a passage that would make this point very clearly.

Mr. Loubier: It is impossible to maintain supply management in the poultry, turkey and chicken sector by abolishing duties on super-processed products. The reason is that Canadian companies operating in Canada are going to to have to obtain their raw materials, which will keep the cost of imports higher than the cost in the south central and southern United States.

In this regard, all the groups involved in the agri-food sector, whether we are talking about the Coopérative fédérée, or economists or other people who worked on the issue. . . I have one here I could quote from. His name is Yves Rabeau.

Mr. Ferland: Mr. Loubier, are you saying that the owner of a co-operative will be working against the very agricultural products he produces? Come on!

Mr. Loubier: No, listen for a second. . .

Mr. Ferland: If the chicken producers are the owners. . .

Mr. Loubier: Mr. Ferland, among the many conditions put forward by the Coopérative fédérée, which Mr. Proulx mentioned, one was that the list of products to which import quotas applied be lengthened to include super-processed poultry products. Let me quote you what Mr. Rabeau, a professor at the University of Montreal, had to say. Like all puristic economists, he is very much in favour of free trade. He said:

> The maintenance of the quotas, even if the level were to be significantly increased in the agreement. . .

Let us take the example of poultry, which goes from 6.3 to 7.5.

> this could cause problems for Canadian manufacturers in obtaining their supplies of raw material on the American market. American manufacturers, on the other hand, will be able to sell their processed products duty-free on the Canadian market.

[*Texte*]

Face à cette situation, il est possible que les entreprises canadiennes de fabrication de produits alimentaires décident de s'installer aux États-Unis de façon à contourner le problème que pourrait susciter la présence de quotas. En s'installant aux États-Unis, les entreprises canadiennes pourraient avoir un libre accès au marché des intrents américains et vendre leurs produits tranformés en franchise sur le marché canadien.

On peut donc s'attendre. . .

et c'est presque aussi une suggestion qu'il fait au gouvernement fédéral,

à ce que le gouvernement canadien propose d'inclure des aménagements additionnels dans le traité de façon à ne pas favoriser l'implantation des entreprises canadiennes aux États-Unis.

Il n'y a pas eu de telles mesures de prises dans le secteur de l'agriculture.

The Chairman: I am sorry but the time has run out.

M. Loubier: Juste un instant, monsieur le président. J'aimerais compléter la citation.

The Chairman: Mr. Ferland's time has run out, and I have to give the floor to Mr. Malépart. Five minutes, Mr. Malépart.

• 2150

M. Malépart: Je pense que les gens de l'UPA pourraient expliquer quel mandat de représentation ils ont, alors que le gouvernement conservateur n'a aucun mandat pour vendre sa salade. On a le *peddler* du libre-échange ici, en avant, pour vendre sa salade du libre-échange.

The Chairman: Mr. Malépart, we have been very good over two weeks in not casting aspersions on any other member, and I would ask you to do the same, please. To the extent that we talk about the free trade—

M. Malépart: Non, non. Je continue sur le libre-échange. Si vous avez écouté la traduction, monsieur le président, le député de Lévis a mis en doute le mandat des gens qui sont ici. Je pense que le gouvernement n'a pas le mandat de passer cet accord sur le dos des gens. Le premier ministre s'est fait élire à une chefferie en disant qu'il était contre, qu'il ne négocierait jamais un accord de libre-échange avec les Américains parce que c'était comme une souris et un éléphant.

Deuxièmement, ce gouvernement n'a pas eu le mandat. J'accorderais mon temps à M. Proulx et à M. Loubier pour expliquer sonmandat, s'il est détient un mandat dûment accordé par ses membres. Est-ce qu'il serait d'accord à ce que le gouvernement n'adopte pas cette résolution tant et aussi longtemps que les agriculteurs n'auront pas eu le choix de voter. S'il y a d'autres conclusions on doit les permettre. Tantôt, sur la question

[*Traduction*]

Given the situation, Canadian food manufacturing companies may decide to move to the United States, to get around the problem that could be created by quotas. By moving to the United States. the Canadian companies would have free access to the American input market, and also sell their processed products duty-free on the Canadian market.

We can therefore expect. . .

and he almost suggests in to the federal government,

the Canadian government to raise the possibility of including additional arrangements in the treaty so as not to encourage Canadian companies to move to the United States.

No such steps were taken in the agricultural sector.

Le président: Je m'excuse, mais le temps s'est écoulé.

Mr. Loubier: Just one moment, Mr. Chairman. I would like to conclude the quotation.

Le président: Le temps de parole de M. Ferland s'est écoulé, et je dois donner la parole à M. Malépart. Cinq minutes, monsieur Malépart.

Mr. Malépart: I think that the representatives from the UPA could tell us what their mandate is, while the Conservative government has no mandate to sell its deal. We have the free trade pedlar here at the front, who has come to sell the free trade package.

Le président: Monsieur Malépart, depuis deux semaines, nous avons très bien réussi à ne pas insulter les autres membres du Comité. Je vous demanderais de faire de même, s'il vous plaît. Dans la mesure où nous parlons de l'accord de libre-échange. . .

Mr. Malépart: No, no. I am still talking about free trade. If you were listening to the interpretation, Mr. Chairman, you will have noticed that the member for Lévis questioned the mandate of our witnesses. I do not think the government has the mandate to go over people's heads and pass this agreement. When the Prime Minister was elected leader of his party, he said that he was against free trade, that he would never negotiate a free trade agreement with the Americans, because it was like the old story of the mouse and the elephant.

Secondly, this government did not get a mandate for free trade. I would give my time to Mr. Proulx and to Mr. Loubier to explain their mandate, if they have a mandate that was properly given to them by their members. Would they agree that the government should not pass this resolution unless and until farmers have had an opportunity to vote on it? If there are any other conclusions, we should hear them as well. Earlier, the

[*Text*]

du porc le député de Lévis tentait de faire croire qu'il y avait une permission, que c'était écrit dans les textes de l'accord de libre-échange, que les producteurs de porc du Québec pouvaient vendre du porc aux États-Unis sans aucune représaille. J'aimerais des détails là-dessus.

M. Proulx: Je l'ai dit tout à l'heure, notre mandat est très clair. Des résolutions nous viennent de tous nos syndicats. On a eu deux congrès généraux durant lesquels on a discuté et examiné toutes les coutures, comme on dit, les avantages et les inconvénients. Le mandat est très clair, il est unanime: il s'oppose au projet qui nous est soumis. Ce n'est pas de s'opposer à l'amélioration du commerce, de s'opposer au projet qui nous est soumis à l'heure actuelle. Pour moi, c'est un mandat. Je n'ai jamais eu de mandat aussi clair. Avec celui-là, je suis à l'aise en maudit!

Il ne peut pas être plus clair. On représente la totalité des producteurs et des productrices. Que voulez-vous de plus? Je fais mon travail. À partir de là, les producteurs et les productrices jugeront, le moment venu, les choses telles qu'elles sont. Ils prendront leur décision à partir du point où sont leurs véritables intérêts. Si on les a mal défendus, ils savent quoi faire. Nous autres aussi on est élu.

M. Malépart: Monsieur le président, dans la question des producteurs du porc, selon vous, existe-t-il un article dans cet accord qui garantit que les producteurs de porc du Québec pourrons vendre aux États-Unis sans aucune représaille?

M. Proulx: Je le dis depuis très longtemps. Il n'y a aucun changement. Il n'y a absolument aucun article. J'ai lancé le défi tout à l'heure, qu'on me démontre l'article où on garantit l'accès du porc ou autre au marché américain. La seule amélioration avec le porc, c'est qu'on a raccourci le temps pour les jugements par le tribunal. Il n'y a plus cette période qui pouvait trainer quatre, cinq ans.

On nous dit à l'heure actuelle que le maximum proposé est deux ans et quelques mois. Les techniciens peuvent me corriger, mais c'est ce qu'on nous a toujours dit. C'est le seul changement. Il n'y a absolument rien dans l'accord, à l'heure actuelle, qui enlève le droit à qui que ce soit, que ce soit les Américains ou le Canada, d'imposer des droits compensatoires. Tout est entier à l'heure actuelle, on peut imposer des droits compensatoires. On peut avoir toutes les mesures protectionnistes que l'on veut. Mais, il y a un tribunal, un peu plus spécial que dans le passé. Mais, si on impose durant deux ans, perd ou gagne, durant ce temps, ce n'est pas l'industrie ou l'abattoir qui perd, c'est le producteur. On l'a vécu avec le porc. Ce n'est pas l'industrie privée ou la coopérative qui a payé, c'est le producteur. C'est celui qu'on défend.

Rien n'empêche cela; ni pour le Canada, ni pour les États-Unis. Mais ce sont toujours les Américains qui gagnent. Vous savez que même pendant toutes les

[*Translation*]

member for Lévis raised the issue of pork. He was trying to give the impression that according to the free trade agreement. Québec hog producers would be able to sell their product in the U.S. without any reprisals. I would like more details on that.

Mr. Proulx: As I said earlier, our mandate is very clear. We have received resolutions from all our unions. We had two general meetings during which we looked at the issue from every angle, we looked at the advantages and the disadvantages. Our mandate is very clear and unanimous: the UPA is opposed to the free trade deal in its present form. That does not mean that we are against better trade, but it does mean that we are against this proposal. That is our mandate, as far as I am concerned. I have never had such a clear mandate. I feel bloody comfortable defending it!

The mandate could hardly be clearer. We represent all agricultural producers in Québec. What more do you want? I am doing my job. When the time comes, the producers of Québec will assess things as they are. They will make their decision according to their real interests. If we have defended them badly, they will know what to do. We are elected representatives as well.

Mr. Malépart: Mr. Chairman, in your opinion, is there an article in the agreement that guarantees that Québec hog producers will be able to sell their product in the United States without reprisals?

Mr. Proulx: As I have been saying for a long time, there is no change, there is absolutely no article in the agreement that provides this guarantee. Earlier, I threw out a challenge to the member to show me which article guaranteed access for our pork or for other products to the American market. The only improvement in the case of pork is that the time the court can take to make its decision has been shortened. The decision can no longer drag on for four or five years.

Now we are being told that the maximum period being suggested is two years and a few months. The technical specialists can correct me if I am wrong. But that is what we have always been told. That is the only change. There is absolutely nothing in the agreement, as it stands at the moment, that prevents either the Americans or the Canadians from imposing countervailing duties. At the moment, nothing has changed—we can impose countervailing duties. We can have all the protectionist measures we like. However, there is a court, and it is a little more specialized than it was in the past. However, if we impose countervailing duties for two years, win or lose, during that period, it is not the industry or the abattoir that loses, it is the producer. We went through this in the case of hogs. It was not private industry or the co-operatives that paid the price, it was the producers. They are the people we are here to defend.

Nothing stops either Canada or the U.S. from bringing in countervailing duties. But the Americans always win. You know that even during the talks, the Americans

[*Texte*]

discussions, les Américains passent un bill omnibus qui est superprotectionniste. On n'a exclu ni l'agriculture ni le Canada.

• 2155

Mr. McDermid: Mr. Proulx, I welcome you to our committee. The last time I had the pleasure of hearing you speak was at a meeting with the Prime Minister. At that time you indicated to him you were opposed to free trade, but you were very flattering with your praise to the Prime Minister for his leadership in agricultural activities at the summit and for his trips to Europe in encouraging world agricultural change to try to make it easier for our producers in Canada. I know he was very appreciative of your kind comments that day, and I was too, as a member of the government.

I was very interested in what you talked about tonight, Mr. Proulx, because my interpretation of some of the things you were saying, and maybe you can correct me. First of all, you said you would negotiate sectoral agreements, as opposed to an all-encompassing agreement like the one we have here. You said your first priority would be pork. You said you want somebody to show you where the access to the United States is, other than tariffs being dropped.

Is it not true that the pork producers ran into problems with certain states by putting up what was really a different classification for Canadian pork over American pork? It was what we would term a bit of a phoney issue, a non-tariff barrier. Is that not what happened to the Canadian pork people in a number of states?

M. Proulx: Je vais commencer par votre dernière question, si je l'ai bien comprise. J'ai dit le porc! On m'a demandé: Quelle production vous pensez? Je pense que ce serait le porc qui devrait être le premier sur la liste, parce qu'il n'y pas de quota d'importation et c'est une production très importante.

J'aimerais vous dire que les Américains n'achètent pas de porc canadien pour nous faire plaisir. Ils achètent du porc au Canada, premièrement à cause des coûts, et de la valeur du dollar. . .

Mr. McDermid: I understand all that, sir. I know why they buy our pork: it is damn good. I know that. But please answer my questions.

To your knowledge, did certain states not put up non-tariff barriers to stop our pork from coming into the United States?

M. Proulx: Si je vous comprends bien, je précise que l'on a toujours dit que cela devrait se faire, pour le porc et les autres choses, au niveau du GATT, parce qu'il a un grand nombre de pays qui produisent du porc, à l'heure actuelle. Je pense que si on ne veut pas se retrouver bloqués de toutes sortes de façons, on devrait discuter de

[*Traduction*]

passed an omnibus bill which is extremely protectionist. Neither agriculture nor Canada was excluded from it.

M. McDermid: Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Proulx. La dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous entendre c'était lors d'une réunion avec le premier ministre. À ce moment-là, vous lui avez dit que vous vous opposiez au libre-échange, mais vous l'avez beaucoup loué pour le leadership quand il a fait preuve sur des questions agricoles lors du sommet économique, et pour ses voyages en Europe pour favoriser des changements dans l'agriculture au niveau international, afin de faciliter les choses pour nos producteurs canadiens. Je sais qu'il était très reconnaissant de vos remarques ce jour-là, et c'était mon cas aussi, à titre de membre du gouvernement.

Je m'intéresse beaucoup à ce que vous nous avez dit ce soir, monsieur Proulx. Peut-être que vous pourrez me corriger si je me trompe dans mon interprétation de certaines de vos observations. Tout d'abord, vous avez dit que vous négocieriez des ententes sectorielles, plutôt qu'un accord global comme celui-ci. Vous avez dit que vous accorderiez la première priorité au porc. Vous avez dit que vous vouliez que quelqu'un vous démontre en quoi les producteurs ont accès au marché américain, à moins qu'on élimine les droits de douane.

N'est-il pas vrai que les producteurs de porc se sont heurtés à des problèmes avec certains États en mettant de l'avant des catégories différentes pour le porc canadien par rapport au porc américain? C'était une question un peu fausse, il s'agissait d'une barrière non tarifaire. N'est-ce pas ce qui est arrivé aux producteurs de porc canadiens dans le cas d'un certain nombre d'États américains?

Mr. Proulx: I will begin with your last question, if I understood it correctly. I was talking about pork! I was asked what product I had in mind. I think that pork should be given priority, because there is no import quota on it and it is a very important product.

I would like to tell you that the Americans are not buying our pork to please us. They are buying Canadian pork, first because of the cost, and of the value of the dollar. . .

M. McDermid: Je comprends tout cela, monsieur Proulx. Je sais pourquoi ils achètent notre porc: c'est parce qu'il est très bon. Je le sais. Je vous demande de bien vouloir répondre à mes questions.

À votre connaissance, certains États n'ont-ils pas imposés des barrières non tarifaires pour empêcher l'entrée de notre porc aux États-Unis?

Mr. Proulx: If I understand you correctly, I would point out that we have always said that things should be done, for pork and for other products, as part of the GATT negotiations, because there are many pork-producing countries at the moment. I think that if we do not want to run into all sorts of barriers, issue of this type

[*Text*]

ces choses-là au niveau du GATT. C'est le véritable endroit où l'on devrait parler de productions semblables.

Mr. McDermid: He has not answered my question, Mr. Chairman.

I just want to make the point that the free trade agreement has precedence over the states making these unilateral decisions against our Canadian pork producers. Just as long as you understand that. . .

Secondly, you said one of the important sectors you would like to negotiate a sectoral agreement with was the dairy industry. I would be very interested to try to understand, because I know this sector and the poultry sector probably a hell of a lot better than I do the pork sector, what you would negotiate with the United States. Now we have a supply-management system. We have import controls. The dairy farmers requested yoghurt and ice cream—they are going on the list.

My colleague from Essex—Windsor said earlier the Americans have complained to GATT. They have not. They have consulted with GATT, which is normal when these things happen, to make sure it is proper. We believe it is proper. So it is not a complaint at all. They have not laid any charges at all. They are consulting with GATT.

What would you negotiate with the United States in the dairy sector? I would very interested to hear that. I am sure the dairy industry would be too.

M. Proulx: On ne peut pas vous répondre secteur par secteur. Quand on parle d'agriculture, on vous parle globalement de l'agriculture. Vous me demandez aujourd'hui ce que nous devrions négocier avec les Américains pour le lait, le porc ou la volaille. Je pense qu'on devrait protéger notre capacité de produire dans un premier temps, et dans un deuxième temps, on regarderait comment et à quelles conditions on peut permettre d'ouvrir ou de refermer les frontières.

• 2200

Il faut conserver le pouvoir de contrôler les entrées et les sorties. C'est cela la souveraineté d'un pays.

Mr. McDermid: Mr. Proulx, perhaps you could explain to me why the dairy sector is not protected now. With all the quotas and everything on import control lists, what else would you protect in the dairy industry from the United States?

The Chairman: I am sorry, Mr. McDermid, I am going to have to go on to Mr. Manly, and then I think we will wind it up. I am not sure that Mr. Proulx has completely understood you.

M. Loubier: Est-ce qu'il me serait possible, monsieur le président, de répondre en deux secondes à cette question?

[*Translation*]

should be discussed within the GATT negotiations. That is the real forum for talking about products of this type.

M. McDermid: Il n'a pas répondu à ma question, monsieur le président.

Je tiens tout simplement à vous dire que l'accord de libre-échange empêcherait les États de prendre des décisions unilatérales contre nos producteurs de porc canadiens. Pourvu que vous compreniez cela. . .

Deuxièmement, vous avez dit que l'un des secteurs importants dans lequel vous aimeriez négocier une entente sectorielle était l'industrie laitière. J'aimerais vraiment essayer de comprendre ce que vous négocieriez avec les États-Unis, car je connais le secteur laitier et le secteur de la volaille beaucoup mieux que je ne connais le secteur du porc. À l'heure actuelle, nous avons un système de gestion de l'offre. Nous avons des mesures de contrôle des importations. Les producteurs laitiers ont demandé qu'on ajoute à la liste le yaourt et la crème glacée. Cela va se faire.

Mon collègue d'Essex—Windsor a dit plus tôt que les Américains se sont plaints auprès du GATT. Ce n'est pas le cas. Ils ont consulté le GATT, ce qui est normal en pareil cas, pour s'assurer que cela peut se faire selon les règles. Nous pensons que c'est le cas. Il ne s'agit pas du tout d'une plainte. Les Américains ne nous ont accusés de rien du tout. Tout ce qu'ils font c'est consulter le GATT.

Quelle sorte d'entente négocieriez-vous avec les États-Unis dans le secteur laitier? J'aimerais vraiment entendre votre réponse. Je suis sûr que l'industrie laitière s'y intéresse également.

Mr. Proulx: We cannot give you an answer for each individual sector. When we talk about agriculture, we talk about agriculture as a whole. You are asking me today what we should be negotiating with the Americans for the dairy, port or poultry industries. I think that we should begin by protecting our production capacity, and then look at how and under what conditions we could allow the borders to be opened or closed.

You have to be able to keep control over what comes in and what goes out. That is what is meant by national sovereignty.

M. McDermid: Monsieur Proulx, pourriez-vous m'expliquer dans quel sens le secteur laitier n'est pas protégé actuellement? Compte tenu de tous les quotas et des listes des importations contrôlées, quelles sont les autres mesures qu'on pourrait prendre pour protéger l'industrie laitière contre les États-Unis?

Le président: Je suis désolé, monsieur McDermid, mais je dois passer la parole à M. Manly qui sera notre dernier intervenant. Je ne sais pas si bien M. Proulx a très bien compris votre question.

Mr. Loubier: Mr. Chairman, could I take a few seconds to answer that question?

[*Texte*]

The Chairman: At the end I will give you a moment to wind up, if you would like. Mr. Manly.

M. Manly: Merci. Je voudrais vous remercier pour votre témoignage.

I would like to ask you about clause 6, which you referred to. It declares that the federal government has the power to ensure that the agreement is enforced. As you point out in your brief, this overrides some provincial powers. Why do you think Premier Robert Bourassa supports this law when he is supposed to be a staunch defender of provincial rights?

M. Proulx: Il faudrait le demander à M. Bourassa.

Des voix: Ah, ah!

M. Proulx: Je ne suis pas dans les secrets du premier ministre du Québec.

Mr. Manly: Okay. That is an interesting question. Perhaps we will get a chance to ask him some time.

I would like to ask you about article 702 in the agreement, which claims to give 20 years of special protection for fruit and vegetable producers in the event of a surge of imports coming into Canada. It provides the possibility for a special duty, but it says that this can be applied only if the import price of such fruit or vegetable, for five consecutive working days, is below 90% of the average monthly price, on the one hand. On the other hand, it only comes into effect when the planted acreage is no higher than the average acreage over the preceding five years, etc.

I come from British Columbia where we face this kind of problem from the state of Washington. We have a climate that is slightly behind the State of Washington. For example, crops will come into production in Washington a week or two earlier, and then, just as they are reaching their peak, the first produce will come on stream from British Columbia. There has been the necessity for this kind of protection to keep the American producers from dumping their produce onto the market, just at the very time when our first crops are appearing. We have a sense that a five-day period of low prices is too late, that after that we have already lost the advantage of having the first of the harvest. Is that also the case for Quebec?

Second, by saying that the acreage cannot increase, it means that Canada is locked in at the same level of production as it has always been; it means that we are not going to be able to develop our agricultural sector. I would be interested in having your comments on that.

[*Traduction*]

Le président: Je vous donnerai le temps de répondre à la fin de la séance, si vous voulez. Monsieur Manly.

Mr. Manly: Thank you. I would like to thank you for your testimony.

J'aimerais vous poser une question sur l'article 6, auquel vous avez fait allusion. L'article prévoit que le gouvernement fédéral a le pouvoir d'assurer la mise en oeuvre de l'accord. Comme vous l'avez signalé dans votre mémoire, ce pouvoir a préséance sur certaines compétences provinciales. Pourquoi pensez-vous que le premier ministre Bourassa appuie cette loi, alors qu'il a la réputation d'être un défenseur énergique des droits provinciaux?

Mr. Proulx: You will have to ask Mr. Bourassa that.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Proulx: The Premier of Québec does not share his secrets with me.

M. Manly: D'accord. Il s'agit d'une question intéressante. Peut-être qu'on aura l'occasion de la lui poser un jour.

J'aimerais vous poser une question sur l'article 702 de l'accord. On prétend que cet article donnerait 20 ans de protection spéciale aux producteurs de fruits et de légumes advenant une augmentation rapide du volume d'importation au Canada. L'article prévoit la possibilité d'imposer un droit temporaire, mais seulement si chaque jour, pendant cinq jours ouvrables consécutifs, le prix d'importation de ce fruit ou de ce légume se situe à moins de 90 p. 100 du prix d'importation mensuel moyen. Cependant, cette disposition n'entrerait en vigueur que si la superficie plantée consacrée à ce fruit ou à ce légume ne dépasse pas la superficie moyenne des cinq années précédentes, etc, etc.

Je viens de Colombie-Britannique, et nous avons ce genre de problème avec l'État de Washington. Notre climat est légèrement différent de celui de l'État de Washington. Par exemple, les agriculteurs du Washington commencent leur récolte une ou deux semaines avant leurs homologues en Colombie-Britannique, et au moment où ils sont à point, les agriculteurs de la Colombie-Britannique sont sur le point de commencer. Nous avons eu besoin de ce genre de protection afin d'empêcher les producteurs américains de faire du dumping de leurs produits sur le marché canadien. Au moment où nous commençons notre récolte. Nous croyons que cette disposition relative au prix bas pendant une période de cinq jours, n'est pas adéquate, car nous aurions perdu l'avantage des primeurs. Est-ce que vous avez le même problème au Québec?

En deuxième lieu, puisque la superficie plantée ne peut pas augmenter, le Canada est obligé de maintenir le même niveau de production qu'il a toujours eu. Cela signifie que nous ne pourrons pas développer notre secteur agricole. J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

[*Text*]

M. Loubier: M. Proulx m'a donné la permission de vous répondre. Si vous me permettez, monsieur le député, vous avez extrêmement raison. Les conditions qui entourent la remise, le retour conditionnel des tarifs prévus par le GATT, ces conditions-là, dis-je, sont très restrictives. Et le fait qu'il faille observer, pendant cinq jours consécutifs, les prix dépréciés, et vous l'avez mentionné—les prix inférieurs à 90 p. 100 de la moyenne des cinq dernières années, en enlevant la meilleure et la moins bonne des années—, c'est très restrictif. Cela peut correspondre aux périodes des primeurs quand les producteurs sortent leurs productions, comme pour les fraises au Québec par exemple, et vous avez sûrement les mêmes périodes en Colombie-Britannique. On a un bon prix au début de l'écoulement. Alors, déjà c'est une mauvaise mesure.

• 2205

Deuxièmement, et cela c'est fondamental, on dit qu'advenant qu'il y ait une telle dépréciation des prix, on remettrait en application les tarifs qui existaient avant la signature de l'entente, ou les tarifs qui prévaudraient au moment où on aurait recours à cette mesure: les tarifs prévus par le GATT. Cela, c'est une fausse protection, parce que d'ici dix ans, si on en croit les tendances du GATT à l'heure actuelle, et si on en croit les positions canadiennes et américaines et de quelques autres qui sont très libérales sur le plan du commerce international et qui discutent actuellement une huitième ronde du GATT, d'ici dix ans, dis-je, les tarifs douaniers permis par le GATT pourraient être soit fortement diminués, soit équivalents à zéro. Ainsi, les tarifs saisonniers dans le secteur des fruits et légumes frais, la dixième année, vont avoir disparu avec les termes de l'entente et vous allez remplacer zéro par zéro. Où est la protection là dedans? Vous en n'avez pas de protection, aucunement; mais vous avez ce type de problème un peu partout.

On a demandé tout à l'heure ce qu'on négocierait au niveau international. Ce qu'on pourrait répondre à cela, puisque vous m'avez accordé quatre minutes supplémentaires tout à l'heure, c'est qu'on ne négocierait pas ce que le gouvernement canadien et le gouvernement américain négocient actuellement dans le cadre de la huitième ronde de négociations du GATT. Parce qu'on a beau avoir obtenu, par exemple, le droit de recourir à l'article 11 du GATT, l'article qui permet un contingent dans le secteur laitier, ou agricole, cela est soumis à deux pressions, cet article 11. Premièrement, il y a le désir américain—je l'ai mentionné tout à l'heure en parlant du projet de loi mis en oeuvre et des notes administratives—qui est clairement spécifié, à savoir que la première priorité c'est de faire disparaître la gestion des approvisionnements dans le secteur de la volaille, des oeufs et du dindon au Canada. Deuxièmement, la position américaine, même canadienne maintenant au GATT, c'est d'abolir tous les obstacles au commerce sans nuance pour l'article 11 du GATT.

C'est la même chose au niveau des subventions. On ne cesse de nous répéter que dans l'entente bilatérale, on ne

[*Translation*]

Mr. Loubier: Mr. Proulx has authorized me to answer. What you are saying is quite right. The conditions concerning a conditional return to tariffs established under GATT are very restrictive. And, as you have pointed out, what is also very restrictive is the fact that for each of five consecutive days the price must be below 90% of the average price over the preceding five years, excluding the best and the worst of these years. That might happen with the early crops, when producers bring out their crop, as is the case for strawberries in Québec for example. I am sure you have the same periods in British Columbia. Initially, you get a good price. So it is a bad measure.

Secondly, and this is a basic point, it is stated that if there is a drop in prices the tariffs used would be those applicable before the agreement was signed, or those prevailing at the time of application, that is, the GATT tariffs. That offers no real protection, because if you follow current GATT trends and believe the position taken by Canada, the U.S.A. and other countries with a liberal outlook on trade who are currently discussing an eighth GATT round, you see that in the next 10 years the customs duties allowed under GATT could be either significantly decreased or removed completely. Thus, by the tenth year the seasonal tariffs applicable to fresh fruits and vegetables will have disappeared under the agreement, and you will be replacing zero by zero. What protection does that offer? You do not have any protection at all, but you have the same type of problem almost everywhere.

A question was asked earlier regarding negotiations on the international scene. Since you gave me four extra minutes earlier, I would like to answer that. Negotiations would not deal with what the U.S. and Canadian governments are considering at the present time in the eighth round of GATT negotiations. Although you might have obtained, for example, the right to use article 11 of GATT, which deals with quotas in the dairy or agricultural sectors, there are two points which have to be taken into account. I mentioned the first point earlier when I was talking about the bill to implement the agreement, and it concerns the clearly stated wish of the United States to give priority to getting rid of supply management in the area of poultry, eggs and turkey in Canada. Secondly, the U.S. and now also the Canadian position in GATT, is to remove all obstacles to trade regardless of section 11 of GATT.

The same thing applies regarding subsidies. We are constantly told that the bilateral agreement refers only to

[*Texte*]

vise que les subventions à l'exportation. Mais ce n'est pas vrai, c'est faux de prétendre cela, parce qu'en même temps qu'on dit cela dans le cadre de l'entente bilatérale, on arrive au GATT, et ce qu'on propose et qui implique le Canada et les États-Unis, c'est l'abolition totale de toutes les subventions agricoles. Quelles sont les subventions à l'exportation, les subventions à la production?

M. Edwards: Monsieur Proulx, quand vous favorisez une approche secteur par secteur, pour tenter de négocier avec les États-Unis, où commence-t-on? Par quel secteur et dans quel ordre?

M. Proulx: On commencerait là où le besoin se ferait sentir. Quand on aura déterminé le moment d'avoir de nouvelles ententes, pour améliorer le processus. Je ne pense qu'il y ait bien du monde qui peuvent vous dire ce soir, qu'on va commencer avec telle ou telle affaire.

Prenons l'exemple du Marché commun, puisque vous aimez comparer notre entente avec le Marché commun. Le Marché commun européen a mis 30 ans avant d'inclure l'agriculture graduellement! Cela ne s'est pas fait d'un seul coup. L'agriculture est un secteur très vulnérable qui est soumis à une multitude de choses. C'est ce que l'on veut dire quand on dit secteur par secteur. Prenons l'hypothèse qu'on ait depuis quelques années un espèce d'accord secteur par secteur dans l'agriculture, eh bien ce serait sans doute le porc ou la pomme de terre qui serait en tête car c'est elle qui avait été frappée dans un premier temps par des tarifs. Donc, selon les circonstances, on dirait: on a mis en place de nouvelles ententes, des nouvelles façons, regardons comment. . .

M. Edwards: Après les pommes de terre.

M. Proulx: Je prends un exemple, et cela pourrait être le porc, ou les produits laitiers qui n'étaient pas protégés, etc. . .

M. Edwards: Dans cet ordre!

M. Proulx: Ne me demandez-moi pas ça. Cela dépend des besoins et des circonstances.

• 2210

The Chairman: Mr. Edwards, I think we have gone long enough. Mr. Loubier, I think we have come to the end of our evening. You said that you wanted a few minutes to answer the question from Mr. McDermid that Mr. Proulx did not answer. Perhaps you would do it in a very few minutes, sir. It is quite late.

M. Loubier: Je pense que je lui ai répondu tout à l'heure, mais j'aimerais peut-être compléter la réponse que M. Proulx a donnée, pour M. le député dont j'ignore le nom.

C'est le cadre même d'une entente de libre-échange qui ne fonctionne pas dans le secteur agricole, et qui ne fonctionne pas aussi entre deux pays, de dimensions si différentes et où les façons de faire sont si différentes aussi, en termes de l'implication de l'État, en termes de

[*Traduction*]

export subsidies. But that is not true, because while they say that about the bilateral agreement, what they are proposing in GATT—and this involves Canada and the United States—is the total removal of all agricultural subsidies. Which are the export subsidies, and which the production subsidies?

Mr. Edwards: Mr. Proulx, you are in favour of a sector-by-sector approach in trying to negotiate with the United States. With which sector should we begin and what order should we follow?

Mr. Proulx: We would begin with the sector in need. When the time for new agreements and improving the process has been determined. I do not think there are many people here this evening who could tell you that we are going to begin with a particular sector.

Let us take the example of the Common Market, since you like comparing our agreement with the Common Market. The European Common Market took 30 years to gradually include agriculture. That was not done all at once. Agriculture is a very vulnerable sector and subject to many factors. That is what we mean when we say sector by sector. If we presume that we have had a type of sector-by-sector agreement in agriculture for a few years, then we could say that hogs or potatoes would be at the top of the list because they were first affected by tariffs. Therefore, depending on the circumstances, we could implement new agreements and new approaches.

Mr. Edwards: And after potatoes?

Mr. Proulx: As an example, I could say hogs or dairy products, which were not protected, etc., etc.

Mr. Edwards: In that order!

Mr. Proulx: Do not ask me that. That would depend on requirements and circumstances.

Le président: Monsieur Edwards, je pense que cela suffit. Monsieur Loubier, je pense que nous avons terminé nos travaux de ce soir. Vous disiez que vous vouliez deux ou trois minutes pour répondre à la question de M. McDermid, à laquelle M. Proulx n'avait pas donné de réponse. Je vous demande de répondre brièvement, car il se fait tard.

Mr. Loubier: I think that I answered him earlier, but I would like to add to the answer given by Mr. Proulx to the member. I am afraid I do not know the member's name.

A free trade agreement does not work in the agricultural sector, nor does it work for two countries of such different size and different approaches to such issues as government involvement or social choices over the last 20 years. When we talk about sector-by-sector

[*Text*]

choix sociaux que l'on a faits au cours des 20 dernières années. Lorsqu'on parle d'amélioration secteur par secteur, il est bien évident qu'on regarde les secteurs où on est exportateur et importateur, parce qu'il nous vient des produits des États-Unis.

Il y aurait eu moyen d'améliorer les termes de ces échanges-là. Je vais vous donner un exemple de ce qui est proposé actuellement au niveau international, au GATT: il s'agit ni plus ni moins que de convenir de parts de marchés en laissant de la place à des pays sous-développés ou quelque chose comme ça. C'est le cadre du libre-échange qui ne fonctionne pas, parce qu'un libre-échange, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est l'abolition des tarifs douaniers, l'abolition aussi des barrières non-tarifaires. D'un autre côté, nos barrières non-tarifaires sont beaucoup plus élevées pour la simple et unique raison que l'implication de l'État, les politiques et programmes qu'on s'est donnés en agriculture incluant la gestion des approvisionnements qu'on n'a pas du côté américain, bref!.. Cela devient des barrières non-tarifaires. Cela devient des politiques, des programmes et des mesures, des choix qu'on a faits au cours des 20 dernières années et qui sont considérés par les Américains comme par le groupe des quinze au niveau international—dont le Canada fait partie en passant—comme des mesures qui causent des distorsions au commerce et qui doivent être réduites ou éliminées dans certains cas.

C'est pour cela qu'on dit que ça ne peut pas fonctionner, premièrement dans l'agriculture, et cela ne peut pas fonctionner entre deux pays de dimensions si différentes comme le Canada et les États-Unis; c'est tout simplement ce qu'on a voulu dire tout à l'heure. Et depuis le début du débat, on a préconisé une approche secteur par secteur, sans parler de l'application d'un concept qui n'est pas approprié au Canada, et qui est celui du libre-échange canado-américain.

The Chairman: Gentlemen, thank you very much. I think you have had a good hearing this evening.

Mr. McDermid: On a point of order. Let us talk about witnesses for next week, if you do not mind.

The Chairman: Well, just for a second. We do not have Mr. Allmand here.

Mr. McDermid: Just very briefly. I understand that the Canadian Steel Workers and the Canadian Union of Public Employees have backed off which leaves an opening on Tuesday afternoon for Crispo, Tremblay, Sharp and Cameron

The Chairman: The entire Tuesday afternoon is wiped out because of the unions now preferring not to come. The suggestion I had made was that, given that we might be sitting Wednesday morning, and I do not know that, we would put those four individuals on Wednesday morning. I would like to suggest that we now move them into Tuesday afternoon. I would have liked to move them

[*Translation*]

improvement, clearly we are looking at sectors where we export and import, because we receive products from the United States.

In these areas, we could have improved the terms of trade. I will give you one example of what is currently being proposed on the international scene, in GATT: there is a suggestion that market shares should be agreed upon, while at the same time leaving room for underdeveloped countries, or something along those lines. The problem is with the free trade framework, because as I explained earlier, this means the removal of customs duties and also of non-tariff barriers. But our non-tariff barriers are so high simply because of government involvement and the agricultural programs and policies we have implemented, including supply management, which the United States does not have. Enough said. These become non-tariff barriers. These are policies, programs, measures and choices which we have implemented over the last 20 years, and which the Americans and the group of 15, of which Canada is a member, believe distort trade and should be reduced or abolished in some cases.

That is why we said that free trade cannot work, firstly in agriculture, or between countries of such different size as are Canada and the United States. Simply, that is what we meant earlier. Since the beginning of this debate, we have advocated a sector-by-sector approach, rather than the implementation of a Canada-U.S. free trade agreement, which is an inappropriate concept for Canada.

Le président: Je vous remercie, messieurs. Je pense que vous avez bien exprimé votre point de vue ce soir.

M. McDermid: J'invoque le Règlement. Si vous permettez, monsieur le président, j'aimerais parler des témoins de la semaine prochaine.

Le président: Très brièvement. M. Allmand n'est pas parmi nous.

M. McDermid: Je serai très bref. Je crois que les métallos canadiens et le Syndicat canadien de la Fonction publique se sont décommandés. Nous avons donc un créneau libre mardi après-midi, ce qui nous permettrait d'entendre MM. Crispo, Tremblay, Sharp et Cameron.

Le président: Nous n'avons personne mardi après-midi, car les syndicats se sont commandés. Je croyais que le Comité allait peut-être siéger mercredi matin, et j'avais suggéré d'entendre ces quatre messieurs à ce moment-là. Je propose maintenant de les entendre mardi après-midi. J'aurais aimé les insérer dans la liste de personnes que nous entendront jeudi soir, mais les témoins de ce jour-là

[*Texte*]

into Thursday night but the people on Thursday are coming from some distance. They have their tickets for a specific time and they cannot change.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, I also understand that the Canadian Food Processors Association has backed off.

The Chairman: Yes, the Canadian Food Processors called late today and said that they would not be attending either. By the way, that was Mr. McLean of McCain's who, I understand, is the Chairman of the CFPA. Apparently he called this afternoon to say that he is not going to attend. I am sure Mr. Axworthy will be quite upset because he is not here.

• 2215

Do you see any problem with pulling those four into Tuesday afternoon? We have that void. There is one other thing you should know, the first witness at 7.30 on Tuesday night, the *Ligue des femmes du Québec*, we are trying desperately to reach them. Apparently the telephone wires in that particular area of Montreal are not working and we have not been able as yet to get them. We are still trying and we will continue trying. We will make room for them anyway.

Mr. Langdon: I have no problem with the shift. As a possibility for that 10.30 slot, I had suggested before that we look at the Canadian Frozen Food Association.

The Chairman: We have a request from them. That is a very reasonable request. We will call them first thing in the morning. Good idea.

Mr. McDermid: On Thursday night I wonder if we could have the Western Canadian Wheat Growers Association and the Prairie Pools.

The Chairman: No. They will not agree to it. You can have them one after the other, but they apparently have some disagreement between themselves, I am not sure what it is, and they will not appear together. It sounds reasonable to me, too, but they will not appear together. They want it in that order, so I think we will have to accommodate them.

If there are no other questions, we will adjourn. Thank you very much. Have a good weekend, gentlemen. We will see Monday afternoon.

[*Traduction*]

viennent de loin. Ils ont pris leurs billets pour venir à une heure précise et ils ne peuvent pas les changer.

M. McDermid: Monsieur le président, je crois que l'Association canadienne des manufacturiers de produits alimentaires s'est décommandée aussi.

Le président: C'est exact. L'Association canadienne des manufacturiers de produits alimentaires a téléphoné tard aujourd'hui pour dire qu'elle ne vient pas. C'est M. McLean de McCain qui a téléphoné. Je crois qu'il est le président de l'Association. Il a téléphoné cet après-midi, paraît-il, pour dire qu'il ne viendra pas. Je suis sûr que sa décision va décevoir M. Axworthy.

Est-ce que nous pourrions entendre ces quatre témoins mardi après-midi? Nous avons un créneau libre à ce moment-là. Il y a un autre point que je dois vous signaler. Notre premier témoin mardi soir à 19h30 est la Ligue des femmes du Québec. Nous faisons de notre mieux pour les rejoindre au téléphone. Il paraît que le système téléphonique ne fonctionne pas dans cette partie de Montréal, et jusqu'à présent nous n'avons pu les rejoindre. Nous continuerons d'essayer. De toute façon, nous trouverons un créneau pour cette association.

M. Langdon: Je ne m'oppose pas à ce changement. J'avais déjà proposé que le Comité entende l'Association de l'industrie des aliments surgelés. Serait-il possible de l'entendre à 10h30?

Le président: Cette Association a demandé à comparaître. Ce que vous proposez me semble raisonnable. C'est une bonne idée. Nous téléphonerons à l'Association demain matin.

M. McDermid: Est-ce qu'il serait possible d'entendre la Western Canadian Wheat Growers Association et les Prairie Pools jeudi soir?

Le président: Non, ils n'accepteront pas de comparaître ensemble. Nous pouvons les entendre l'un après l'autre, mais ils sont en désaccord, paraît-il, pour une raison que j'ignore. Ils ne comparaîtront pas ensemble. Votre proposition me semble raisonnable aussi, mais ils refuseront de comparaître ensemble. Je pense que nous devrons accéder à leur demande de comparaître l'un après l'autre.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais lever la séance. Merci beaucoup, messieurs, et je vous souhaite une bonne fin de semaine. La séance est levée jusqu'à lundi après-midi.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the C.D. Howe Institute:

Dr. Richard B. Lipsey, Senior Economic Advisor;

Robert C. York, Policy Analyst;

Katie MacMillan, Policy Analyst.

From the Quebec Farmers Federation:

Jacques Proulx, President and Chief Executive Officer;

Yvon Loubier, Assistant Director of Research.

TÉMOINS

De l'Institut C.D. Howe:

Richard B. Lipsey, analyste principal des questions économiques;

Robert C. York, analyste des politiques;

Katie MacMillan, analyste des politiques.

De l'Union des producteurs agricoles du Québec:

Jacques Proulx, président-directeur général;

Yvon Loubier, directeur adjoint de la recherche.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15

Monday, July 25, 1988

Chairman: Jack Ellis

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 15

Le lundi 25 juillet 1988

Président: Jack Ellis

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-130

An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-130

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

23829—1

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-130

Chairman: Jack Ellis

Members

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-130

Président: Jack Ellis

Membres

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JULY 25, 1988
(19)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met at 3:30 o'clock p.m. this day, in room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jack Ellis, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, Jim Manly and John McDermid.

Other Member present: Barbara Sparrow.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Bruce Carson, Research Officer.

Witnesses: *From the Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities*: The Honourable Donald Macdonald, P.C., Co-Chairman. *From the Canadian Independent Record Production Association*: Alexander Mair, President; Brian Shater, Executive Director. *From the Association of Canadian Publishers*: Martin Katz, Chair, Ontario Publishers Group; Hamish Cameron, Executive Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Wednesday, July 6, 1988, relating to Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, July 7, 1988, Issue No. 1.*)

The Committee resumed consideration of Clause 2.

Donald Macdonald, from the Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities, made a statement and answered questions.

Alexander Mair, from the Canadian Independent Record Production Association, made a statement and, with the other witness, answered questions.

Martin Katz, from the Association of Canadian Publishers, made a statement and, with the other witness, answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the Association of Canadian Publishers be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/20"*).

At 6:01 o'clock p.m., the Committee adjourned until 7:30 o'clock p.m. this day.

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 25 JUILLET 1988
(19)

[*Traduction*]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 15 h 30, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jack Ellis, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jim Edwards, Sheila Finestone, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, Steven Langdon, Jim Manly et John McDermid.

Autre député présent: Barbara Sparrow.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Bruce Carson, attaché de recherche.

Témoins: *De l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi*: L'honorable Donald Macdonald, c.p., coprésident. *De la Canadian Independent Record Production Association*: Alexander Mair, président; Brian Shater, directeur exécutif. *De l'Association of Canadian Publishers*: Martin Katz, président, groupe des éditeurs ontariens; Hamish Cameron, directeur exécutif.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 juillet 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 juillet 1988, fascicule nº 1.*)

Le Comité reprend l'étude de l'article 2.

Donald Macdonald, de l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi, fait une déclaration et répond aux questions.

Alexander Mair, de la *Canadian Independent Record Production Association*, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Martin Katz, de l'*Association of Canadian Publishers*, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire de l'*Association of Canadian Publishers* figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/20»*).

À 18 h 01, le Comité suspend les travaux jusqu'à 19 h 30 aujourd'hui.

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Monday, July 25, 1988

• 1531

The Chairman: Order, please. I see a quorum. We will resume consideration of clause 2 of Bill C-130, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

I am delighted to welcome the Hon. Donald Macdonald, Co-Chairman of the Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities. I was reminding Mr. Macdonald just a few moments ago of his help to this chairman as a very young Member of Parliament 10 or 12 years ago when he was House Leader for the Liberal Party. I have remembered him fondly ever since. He is like so many people in the House of Commons; party relationship did not really matter in dealing with him.

We do sincerely welcome you this afternoon, Mr. Macdonald. I did not have a chance to ask you with the press around, but I presume you have a statement you wish to make.

Hon. Donald Macdonald, P.C. (Co-Chairman, Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities): I have no written statement, Mr. Chairman, but I would like to make some opening remarks, if I could.

First, I would just emphasize that I am appearing in my capacity as the Co-Chairman of the Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities, and let me take a moment to emphasize who we represent when we speak for that organization.

I have distributed to members of the committee copies of the members of that association, an ad hoc association formed specifically for the purpose of supporting the trade agreement with the United States. As you look down that list you will see what a wide spectrum of economic actors are involved in the association's membership.

The Business Council on National Issues, of course, covers the major industries, the very big firms and their senior executives. But then you go to a very different kind of operation with the Canadian Cattlemen's Association. Again, you go to the Canadian Chamber of Commerce made up of big firms, yes, but also small, independent businesses. There are two important small-business federations, the Canadian Federation of Independent Business and the Canadian Organization of Small Business. Then it is back to the big firms again with the major manufacturers in the Canadian Manufacturers' Association. Another point on the economic spectrum is the very important support the cause has had from the Consumers' Association of Canada. Going down the list again to a very different organization with very different interests, we have the Western Canadian Wheat Growers.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le lundi 25 juillet 1988

Le président: A l'ordre s'il vous plaît. Comme nous avons le quorum nous reprenons l'étude du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Je souhaite la bienvenue à M. Donald Macdonald, coprésident de la Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities. Je rappelais tantôt à M. Macdonald qu'il avait guidé mes premiers pas de député, il y a une dizaine d'années, au moment où il était lui-même leader libéral à la Chambre. Depuis lors, j'en ai toujours gardé un excellent souvenir. Comme tant d'autres députés, son affiliation politique n'empiétait pas sur ses relations humaines.

Donc encore une fois je vous souhaite la bienvenue monsieur Macdonald. Je présume que vous avez une déclaration à nous faire.

L'honorable Donald Macdonald, c.p. (coprésident, Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities): Je n'ai pas de déclaration écrite monsieur le président mais si vous me permettez, je vais prononcer quelques mots d'introduction.

Je tiens à souligner tout d'abord que je comparais en ma qualité de coprésident de la Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities et, à ce titre, je voudrais donc vous expliquer qui nous représentons au juste.

Je vous ai fait remettre la liste de nos adhérents qui se sont constitués en association expressément pour appuyer l'accord de libre-échange avec les États-Unis. En parcourant cette liste, vous constaterez que tous les secteurs de l'économie nationale y sont représentés.

Ainsi le Business Council on National Issues regroupe les principales industries, y compris les grosses entreprises et leurs cadres dirigeants. Nous comptons également parmi nos adhérents l'Association canadienne des éleveurs, la Chambre de commerce du Canada qui représente outre les grandes firmes, les petites et moyennes entreprises. Il y a également deux importantes associations des petites entreprises à savoir la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et l'Organisation canadienne des petites entreprises. L'Association des manufacturiers du Canada regroupe les principales firmes manufacturières. L'Association des consommateurs du Canada s'est également prononcée en faveur du libre-échange. La Western Canadian Wheat Growers représente, bien entendu, un tout autre secteur.

[*Texte*]

On behalf of those organizations and the vast majority of their members, I would like to express to the committee this afternoon the support the organization expresses for the Canada-U.S. Free Trade Agreement, for Bill C-130, and the alliance's hope that the bill will receive early and favourable action by Parliament and be carried into law.

It has been approximately 18 months now that I have been involved on public platforms with regard to the trade agreement. It is difficult at this point to find anything fresh or new to say about it. As you know, the subject of the agreement has been debated widely across the country—wildly too—with consultation with a wide group of individuals and participation by members of this alliance. For example, I have personally been from St. John's to Vancouver to speak, meet with the press and have consultations on the agreement. So it is a subject that really has been very fully canvassed in Canada, and, as I say, it is difficult to find fresh things to say.

• 1535

One of the points I would like to make is that under both Conservative and Liberal governments the agreement really is very much in the continuity of Canadian public policy for now a period of 50 years. It was in 1935, following the enactment in the United States of the Reciprocal Trade Agreements Act under Secretary of State Cordell Hull, that Canada and the United States entered into a major negotiation leading to the Canada-U.S. trade agreement of that year by which the then very high tariff barriers between the two countries were mutually brought down.

That negotiation was continued on with a second trade agreement in 1939. And then following World War II Canada and the United States were among the prime players in the formation of the General Agreement on Tariffs and Trade; and in the seven sets of negotiations under that trade agreement the bilateral negotiation between Canada and the United States has been the most important element of Canada's participation.

So what we have here is really the culmination of a 50-year process of negotiations between our countries aimed at bringing down first the tariffs and then eliminating other barriers to trade; and in a really important sense the agreement is historic because it does finally bring about, with very minor exceptions, the elimination of the remaining tariffs between Canada and the United States.

I just emphasize that while this has been an important bilateral negotiation, it is one that is entirely consistent within the framework of the General Agreement on Tariffs and Trade. It is one that is entirely consistent with the initiative now under way within GATT: the Uruguay Round of multilateral negotiations.

[*Traduction*]

C'est donc au nom de toutes ces organisations et de la vaste majorité de leurs membres que notre Association se prononce en faveur de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, c'est-à-dire le projet de loi C-130. Nous espérons que le projet de loi sera adopté très rapidement par le Parlement et entrer en vigueur.

Cela fait un an et demi environ que je prends la parole en public en faveur du libre-échange. Il est difficile après tout ce temps de trouver des arguments nouveaux. L'accord de libre-échange a fait l'objet de discussions à travers le pays, discussions auxquelles ont participé des membres de notre Alliance. Moi-même j'ai voyagé de Saint-Jean à Vancouver et partout j'ai rencontré les représentants des médias et participé aux discussions. La question a donc été examinée à fond et je le répète à nouveau, il est difficile de dire quelque chose d'original à ce sujet.

Néanmoins, je tiens à vous faire remarquer qu'indépendamment du parti politique au pouvoir, que ce soit les Conservateurs ou les Libéraux, l'accord de libre-échange est dans le droit fil de la politique canadienne depuis les 50 dernières années. C'est en effet en 1935 après l'adoption par les États-Unis du *Reciprocal Trade Agreements Act* à l'époque où Cordell Hull était Secrétaire d'État que le Canada et les États-Unis ont entrepris une vaste série de négociations qui ont débouché sur un accord commercial entre nos deux pays, accord conclu en 1935 donc et qui a permis de réduire de façon très significative les droits de douane exorbitants en place jusqu'alors.

Un second accord commercial a été conclu en 1939 et après la Deuxième guerre mondiale, le Canada et les États-Unis ont été parmi les principaux promoteurs du GATT *General Agreement on Tariffs and Trade*. Les négociations bilatérales entre le Canada et les États-Unis menées dans le cadre de cette série de négociations du GATT constituent la clé de voûte de la participation canadienne.

L'accord de libre-échange est donc le point d'aboutissement de 50 ans de négociations entre nos deux pays visant à réduire les droits de douane ainsi que d'autres obstacles au commerce. Cet accord a donc une portée réellement historique puisqu'il permettra en effet à quelques exceptions près de supprimer complètement les droits de douane qui existent encore entre le Canada et les États-Unis.

Donc, cette négociation bilatérale est parfaitement conforme au GATT, et notamment aux séries de négociations multilatérales de l'Uruguay.

[*Text*]

For Canada it is going to represent an opportunity in that Uruguay Round; whereas in years past, for example in the Tokyo negotiations for which as one of the Canadian ministers I was responsible for a period of time in the 1970s, our principal concern then was of course our negotiation with the United States. Now we will have achieved those particular goals with the Americans and will be able to work harder at the elimination of other foreign tariffs and other barriers to Canadian goods and service. So the Uruguay Round is an important continuity from the continuity we have known for about, as I say, the past 50 years in Canadian public policy.

Mr. Chairman and members of the committee, the viewpoint of the alliance and its members is an optimistic viewpoint. The members take an optimistic view as to the opportunities for Canada under this agreement. From time to time the concerns are expressed by specific interest groups as to whether or not the agreement will be beneficial for them. I think it has to be borne in mind that this wide spectrum of people is an important group of economic actors, as I have said, who have invested their careers and in many cases their own savings in the businesses they operate, and they believe they have the optimism and the confidence that the agreement will bring about an improvement in Canada's economic situation and will bring about better opportunities for themselves.

We therefore strongly support the bill and, as I say look, for its early passage. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Macdonald. You have been involved in this situation for so long that members will be asking questions, and I will start with Mr. Allmand in a moment.

However, we are a legislative committee, and I would ask you, sir, that as you answer the questions to reflect on the way in which this bill relates to the agreement. Our mandate is to look at the bill in the light of the agreement in this particular case.

Mr. Allmand: I am pleased to welcome Mr. Macdonald here today. In the good old days I used to call him Don.

Mr. Macdonald: Yes, sir, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: In his short opening statement he said that this agreement represented a continuity of policy that had been followed under previous Canadian governments, both Liberals and Conservatives. It is true that since the end of World War II previous Liberal governments pursued a policy of freer trade through multilateral negotiation and sector negotiations, and if you look at the record were very successful at it.

Having said that they did pursue a policy of freer trade, I think we have to admit that there are free trade

[*Translation*]

Pour le Canada, cet accord ouvrira de nouvelles perspectives lors des négociations de l'Uruguay. Alors que lors des négociations de Tokyo par exemple, au cours des années 1970, époque à laquelle j'avais l'honneur de représenter le Canada, nous étions essentiellement préoccupés par nos négociations avec les États-Unis. Maintenant que ce problème est réglé, nous pourrons consacrer toute notre énergie à supprimer les droits de douane imposés par les pays étrangers ainsi que d'autres obstacles qui se posent à l'exportation des biens et services canadiens. Donc, les négociations de l'Uruguay sont un maillon de la chaîne qui remonte, comme je vous le disais, à une cinquantaine d'années.

Les membres de notre alliance envisagent l'avenir avec optimisme. Cet accord devrait notamment ouvrir de larges perspectives au Canada. Il arrive, bien entendu, que tel ou tel groupe exprime des réserves quant aux avantages qu'il retirera de cet accord. Et comme je vous le faisais remarquer tantôt, notre alliance représente tous les secteurs de l'économie nationale; grand nombre de nos adhérents ont misé toute leur carrière, voire leur fortune, personnelle, dans l'entreprise qu'ils dirigent, ils sont confiants dans l'avenir et estiment que l'accord ne pourra qu'améliorer la situation économique du pays et dès lors leur ouvrir à eux aussi de meilleures perspectives.

Nous nous prononçons donc sans hésitation en faveur du projet de loi et espérons qu'il sera adopté le plus rapidement possible. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci monsieur Macdonald. Les membres du Comité vont maintenant vous poser des questions, à commencer par M. Allmand.

Comme nous sommes un comité législatif, je vous demanderais dans vos réponses de faire le lien entre le projet de loi et l'accord de libre-échange.

M. Allmand: Je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue à M. Macdonald que, dans le bon vieux temps, j'appelais simplement Don.

M. Macdonald: En effet, monsieur Allmand.

M. Allmand: Dans sa brève allocution liminaire, M. Macdonald a insisté sur le fait que cet accord ne fait que reprendre la politique de tous les gouvernements précédents, qu'il s'agisse des gouvernements Libéraux ou Conservateurs. Il est vrai, en effet, que depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, les gouvernements libéraux ont cherché à libéraliser le commerce par le truchement, notamment, de négociations multilatérales et de négociations sectorielles, en quoi ils ont d'ailleurs très bien réussi.

Mais tous les accords de libre-échange ne sont pas identiques. Certains sont souhaitables, d'autres ne le sont

[*Texte*]

agreements and there are free trade agreements. While some might be acceptable, others are definitely not. A principal example would be in Europe where you have the European Free Trade Association and the European Common Market.

• 1540

The European Free Trade Association, unlike the European Common Market, does not stand for an integrated economic policy or a common policy with respect to tariffs on the outside. The EFTA does not include agriculture. As a matter of fact, it only includes manufactured products and a commitment to try to lower barriers in other areas.

I guess what I am saying is that you can be for free trade, as the outer seven were, and still not agree to another type of free trade which is the European Common Market. In Canada many of us have the same opinion. To reject this deal, in other words, does not mean to reject freer trade.

Mr. Macdonald has said, for example, with respect to agriculture, that his instinct has always been to put the question of agriculture to one side:

> Again it would be unfair to deal with the future of the farming community within the narrow spectrum of trade negotiations.

You have often said that you did not see agriculture falling within the purview of the type of recommendation that you made and yet here it is, a whole chapter on agriculture. There is quite a controversy between agricultural groups. We have had some who were for—the pork producers, the red meat producers; against, the horticultural industry and the grape growers. How do you reconcile your original views with the fact that we now have it in the agreement?

Mr. Macdonald: The comments were made at the time when negotiations were in contemplation and then were under way. It is the art of the possible, so it seemed to me that one could make better progress in those negotiations if certain areas which traditionally had involved the role of government were left out of the negotiation. There was only so much emotional and intellectual capital that one could put in it; therefore, there would be certain sectors on which it would be difficult to get agreement.

I would have to say that, while some parts of agriculture still have been left out—with the exception of the Canadian Wheat Board, the other supply control marketing boards—I think there has been very considerable progress. I think the negotiators are to be congratulated for making this much progress.

As you know, Mr. Allmand, agriculture has also traditionally been left out of the GATT negotiations, but we are departing from that now and of course that will be

[*Traduction*]

absolument pas. Ainsi en Europe, il y a l'Association européenne de libre-échange et le Marché commun.

Contrairement au marché commun, l'Association européenne de libre-échange ne préconise pas une politique économique intégrée ni une attitude commune en ce qui concerne les droits de douanes. L'Association européenne de libre-échange porte uniquement sur les produits manufacturiers à l'exclusion des produits agricoles tout en cherchant à faire baisser les droits de douanes dans d'autres secteurs.

Donc, on peut être partisan du libre-échange, comme l'étaient notamment les sept, tout en étant contre l'intégration économique telle qu'elle se fait au sein du marché commun. De même au Canada, ceux qui se prononcent contre cet accord de libre-échange ne sont pas, pour autant, adversaires d'une libéralisation des échanges.

Ainsi parlant de l'agriculture, M. Macdonald avait dit, à une occasion, que l'agriculture ne devrait pas tomber sous le coup d'un accord de libre-échange:

> L'avenir de l'agriculture ne devrait pas être réglé dans le cadre étroit de négociations commerciales.

Donc, bien que d'après vos propres déclarations, l'agriculture ne devrait pas relever d'un accord de libre-échange, l'accord en fait consacre tout un chapitre à l'agriculture. Cela a d'ailleurs suscité de vives controverses entre différentes associations d'agriculteurs. Certains sont pour notamment les éleveurs de porc et de bovins, et d'autres sont contre, à savoir les horticulteurs et ceux qui cultivent le raisin. Il semble y avoir donc contradiction entre ce que vous disiez à ce sujet il y a quelque temps et le texte définitif de l'accord.

M. Macdonald: La déclaration que vous venez de citer a été faite à l'époque où ces négociations venaient tout juste d'être entamées. Comme la politique est l'art du possible, je pensais que les négociations seraient plus faciles si on en excluait les secteurs dans lesquels le gouvernement joue un rôle important. Je pensais donc qu'il serait peut-être préférable d'exclure les secteurs susceptibles de susciter de fortes passions de part et d'autre.

Or, bien que les secteurs assujettis à des offices de commercialisation, à la seule exception de l'Office canadien du blé, aient effectivement été exclus des dispositions de l'accord, des progrès sensibles ont été néanmoins enregistrés, ce dont il convient d'ailleurs de féliciter les négociateurs.

En fait, jusqu'à présent, l'agriculture a toujours été exclue des négociations du GATT, mais les choses vont changer lors des négociations de l'Uruguay. Donc, les

[*Text*]

very much on the table in the Uruguay Round. So what we had become used to in the past is changing, both bilaterally and multilaterally.

Mr. Allmand: All I can tell you is that groups like the UPA—the Union des producteurs agricoles du Québec, which was here the other night—are saying things similar to what you were saying a year and a half ago.

Let me go to another point. In the report, and it is not just your report but the report of the commission, in volume 1 it says:

> The commissioners' assessment of the economic costs of free trade indicates that Canadian investors and employees are likely to bear relatively larger adjustment burdens than their U.S. counterparts. A free trade agreement should therefore incorporate explicit provisions that reflect the proportionately greater cost of adjustment that Canadians will face.

Then you go on to set out a rather elaborate and I thought rather good policy for adjustment. As you know, there are no adjustment provisions in the agreement. I think what you say is correct, that this agreement will hit Canadian firms and workers harder than Americans. Not only is there nothing in the agreement but there is also countervail that can be used against the assistance given to Canadian firms to adjust. There is not even any upgraded or new program for adjustment for workers.

• 1545

Again, I do not see how you cannot be a bit disappointed, having spent so much time recommending that this be part of the agreement, setting out a very concrete proposal, that there is nothing like that in the agreement.

Mr. Macdonald: Let me say two things. First, I think the phasing proposals, particularly the 10-year phasing, relate to those industries which are going to have the greatest difficulty adjusting. In fact, as I understand the negotiating process, the most difficult ones were really given the full 10-year period, others not seen as so difficult the 5-year period, and ones without any difficulty at all the immediate impact.

I thank you for your comments about the Transitional Adjustment Assistance Program. I think that was a comprehensive proposal. Incidentally, this was not just related to the trade agreement but to any kind of economic change which would take place, posited on the assumption that, particularly in the case of a mine closing, the decline of a plant for economic competition reasons, or other reasons of that kind, it is of value to encourage the work force to move to other economic opportunities. I would still advocate that and I take the occasion now to advocate it.

I point out to Members of Parliament that this would of course be funded substantially by some changes to the

[*Translation*]

choses évoluent aussi bien au plan bilatéral que multilatéral.

M. Allmand: Toujours est-il que l'Union des producteurs agricoles du Québec, qui comparaissait devant nous l'autre soir, reprenait le point de vue que vous aviez exprimé il y a un an et demi.

Dans le volume I du rapport de la Commission, il est dit ce qui suit:

> Les Commissaires estiment que l'accord de libre-échange exigerait des ajustements plus importants des investisseurs et des employés canadiens que de leurs homologues américains. Un accord de libre-échange devrait donc prévoir des dispositions explicites qui tiendraient compte des ajustements plus importants que l'accord entrainerait pour les Canadiens.

Ensuite, vous exposez les détails de cette politique d'ajustement que j'approuve d'ailleurs. Or, l'accord de libre-échange ne comporte aucune disposition d'ajustement bien que, comme vous le dites vous-même, les entreprises canadiennes et les travailleurs canadiens s'en ressentiront plus que leurs homologues américains. De plus, l'accord prévoit des droits compensatoires au cas où le gouvernement canadien déciderait de venir en aide aux entreprises canadiennes pour s'adapter justement aux nouvelles conditions. Or, rien n'a été prévu pour aider les travailleurs à s'adapter.

Vous devez être déçu, d'autant plus que vous avez vous-même proposé des mesures très concrètes à cet égard.

M. Macdonald: La période intérimaire de dix ans prévue dans l'accord s'applique justement aux secteurs qui auront les plus grosses difficultés à s'adapter aux nouvelles conditions qui leur sont faites. Les industries qui auront le plus de mal bénéficieront d'une période de transition de dix ans, d'autres d'une période de cinq ans tandis que celles qui ne devraient avoir aucune difficulté d'adaptation passeront immédiatement aux nouvelles règles.

Je vous remercie de vos observations sur le Programme d'aide pour l'adaptation en période de transition. Celui-ci porte non seulement sur l'accord de libre-échange mais en général sur l'évolution économique selon le principe qu'il faut encourager les travailleurs, plus particulièrement lorsque l'exploitation d'une mine est abandonnée, ou qu'une usine est obligée de fermer ses portes à cause, notamment, de la concurrence, à chercher à trouver du travail dans des secteurs d'avenir, ce qui est certainement recommendable, je profite de l'occasion pour le dire.

L'argent nécessaire devra provenir de modifications apportées au Régime d'assurance-chômage ce qui, bien

[*Texte*]

unemployment insurance program, so it is going to require a considerable legislative measure to bring it into place. We should have it, not just for the trade agreement, but for economic change generally.

Mr. Allmand: As this agreement is debated and examined, new insights come forward each week. I think one of the values of a prolonged debate on this subject, as on any complex subject, is that you just do not see everything the first time you look at it. As lawyers we know you see new things when you look at something a third and fourth time. I guess that is what happened with respect to water. At first no attention was paid to the water issue, but now we have had some outstanding testimony which, in my opinion, is very convincing, that the only way to make sure that fresh water is not a subject in years to come, as water becomes more scarce with the warming of the planet and so on, is to exclude it in the agreement, because the present government and the Government of the United States seem to say that they did not intend it to be included.

Do you have any opinions with respect to the inclusion of water in the agreement and what that may do for us? I might say there was a Gallup poll published last week in which 40% of Canadians said that they considered water to be our most important resource, and an overwhelming percentage said that they did not want to see it exported. I would like to have your comments.

Mr. Macdonald: I think there probably has been some confusion on this one. Would they say that they would not like to see Canada develop a water export like Perrier is for France, for example?

Mr. Allmand: No. Fresh water. They are talking about fresh water.

Mr. Macdonald: Well, Perrier insists it is fresh too. One can conceive of a commercial trade in bottled water to the United States or to other parts of the world from our considerable supplies. I do not think that is what Canadians are worried about.

Mr. Allmand: No, we were talking about the diversion of fresh water by pipeline or, as British Columbia now contemplates, by tanker to the Middle East, a massive diversion of fresh water.

Mr. Macdonald: I guess I would not even worry about the tanker export, but surely we should really be concerned about major out-of-the-basin movements. Indeed we dealt with this in the royal commission report when we referred to the fact that we had heard testimony from a number of people, one of Eric Kierans' cousins in fact, advocated the damming up of James Bay and then, when it became in effect a fresh-water lake, pumping it back over the watershed and into the Great Lakes.

Mr. Allmand: I do not think Eric would agree.

[*Traduction*]

entendu, exigera des mesures législatives. Mais ce programme est nécessaire non seulement pour l'accord de libre-échange mais, en général, pour faire face à l'évolution de l'économie.

M. Allmand: On apprend du nouveau au fur et à mesure que nous examinons l'accord de plus près. En effet, s'agissant d'une question aussi complexe, il est impossible d'en saisir tous les aspects d'emblée. En tant qu'avocats, nous savons très bien qu'il faut revenir plusieurs fois sur un même dossier. C'est ce qui est justement arrivé en ce qui concerne l'eau. Tout au début, on ne faisait pas attention à l'eau, mais maintenant, d'après ce que nous avons entendu, si nous voulons nous assurer que l'eau douce ne sera pas à l'avenir assujettie à l'accord de libre-échange, au moment justement où il risque d'y avoir pénurie à cause du réchauffement de la planète, il faudrait que l'eau soit explicitement exclue des dispositions de l'accord, même si le gouvernement du Canada et le gouvernement américain affirment que l'eau n'en fait pas partie.

Que pensez-vous au sujet de l'inclusion éventuelle de l'eau dans les dispositions de l'accord. D'après un sondage Gallup publié la semaine dernière, 40 p. 100 des Canadiens estiment que l'eau est notre principale ressource naturelle et la vaste majorité de nos compatriotes sont contre l'exportation de l'eau. Je voudrais donc savoir ce que vous en pensez.

M. Macdonald: Comme sur d'autres questions, il y a également confusion en ce qui concerne l'eau. Je ne pense pas que les Canadiens s'opposeraient à ce que le Canada commence à exporter de l'eau comme le fait la firme Perrier en France.

M. Allmand: Il s'agit d'eau douce uniquement.

M. Macdonald: L'Eau Perrier n'est quand même pas de l'eau salée. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas un jour exporter de l'eau en bouteille aux États-Unis ou à d'autres pays et ce n'est pas ça d'ailleurs qui inquiète les Canadiens.

M. Allmand: Non, je pensais au détournement de l'eau des lacs par pipelines ou bien de la vente d'eau par camions citernes comme il est question en ce moment en Colombie-Britannique qui voudrait exporter de l'eau vers le Moyen-Orient.

M. Macdonald: Même l'exportation d'eau par camions citernes ne devrait pas poser de problèmes. Par contre, le détournement massif d'eau des lacs est une tout autre question. Ainsi, dans le rapport de la Commission royale, on rappelle qu'un certain nombre de témoins, y compris les cousins d'Eric Kierans s'étaient prononcés en faveur de la construction d'un barrage sur la Baie James, créant ainsi un lac d'eau douce dont l'eau pourrait ensuite être acheminée vers les Grands lacs.

M. Allmand: Je ne pense pas qu'Eric Kierans serait d'accord.

[*Text*]

Mr. Macdonald: When I was on the External Affairs' committee back in the 1960s, we heard proposals about damming the Yukon River and backing that flow down into the central part of the continent. For a variety of reasons, environmental and national, I would not favour that kind of major project, and of course the agreement imposes no obligation upon Canada to engage in that kind of a project.

• 1550

So a commercial bottled water business, if we can make money at it, by all means. The diversion of northern-flowing rivers for the benefit of southern communities I would not agree with. If industry feels it has a shortage of water and there is a problem, let them move the industry to Canadian streams rather than diverting water down to the United States.

Mr. McDermid: Welcome, Mr. Macdonald, to our committee. I think of all the witnesses we have had, and we have had many very impressive witnesses here in the last couple of weeks; the list of credentials you bring with you has not been surpassed by anyone. You are one of the best-informed persons on the free trade agreement.

I might start off by briefly asking you about the Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada, which you chaired. One of your major recommendations at that time, of course, was that Canada get into bilateral negotiations with the United States on a trade agreement. Having made that recommendation, and now taking a look at what the negotiators came up with in the free trade agreement and what we have now in Bill C-130, are you generally pleased? Do you feel your recommendations were listened to, and were you pleased with the results?

Mr. Macdonald: In general terms, I am pleased with the results. I think what we have here is a very good result of those negotiations. I will be candid with you and say there are elements we had recommended that were not attained in the negotiation, particularly dealing with the two American contingent protective processes, anti-dumping and countervailing duties. I would have liked to have seen progress there. The negotiation on those, of course, will continue as a result of this agreement. But in general terms I think it is a very good agreement. It is one I think is going to become a pattern in a number of different ways for not only other bilateral agreements but the Uruguay Round agreement itself.

Mr. McDermid: In your opinion, what kind of situation would Canada face if we had not got into these bilateral negotiations with the United States or if the free trade agreement as negotiated and signed now fails?

Mr. Macdonald: Let me just take a step back, Mr. McDermid. One of the reasons that caused the royal commission to come out with this as a recommendation was a feeling that the economic circumstances that had been so favourable to Canada for at least four decades, if not longer, were in the process of changing dramatically;

[*Translation*]

M. Macdonald: Lorsque je siégeais au Comité des affaires extérieures au cours des années 1960, il était question de construire un barrage sur le fleuve Yukon et d'acheminer ensuite l'eau du fleuve du centre du continent. Pour des raisons d'ordre environnemental et national, je n'approuve pas ce genre de grands travaux qui ne sont, d'ailleurs, nulle part évoqués dans l'accord de libre-échange.

Par contre, la vente d'eau en bouteille serait une excellente chose. Mais je ne serais pas d'accord pour que l'on détourne vers le sud l'eau des fleuves du nord. Si une entreprise vient à manquer d'eau, elle n'a qu'à déménager sur les rives du fleuve chez nous au Canada et non pas s'attendre à ce que nous détournions l'eau de nos fleuves vers les États-Unis.

M. McDermid: Bienvenue, monsieur Macdonald. De tous les témoins qui ont comparu devant nous au cours de la quinzaine écoulée, vous êtes certainement parmi les mieux renseignés au sujet de l'accord de libre-échange.

Je voudrais tout d'abord vous poser quelques questions concernant la Commission royale sur l'union économique et des perspectives de développement du Canada que vous avez présidée. Vous aviez notamment recommandé que le Canada entame des négociations bilatérales avec les États-Unis en vue de la conclusion d'un accord commercial. À votre avis, le projet de loi C-130 et l'accord de libre-échange prennent-ils en compte vos recommandations?

M. Macdonald: Dans l'ensemble, j'estime que les résultats sont satisfaisants et que les négociations ont été fructueuses. Je regrette bien entendu qu'en ce qui concerne les mesures anti-dumping et les droits compensatoires imposés par les Américains, les négociations n'aient pas abouti. Mais elles vont se poursuivre. En règle générale, donc, j'estime que l'accord est satisfaisant. Cet accord servira sans doute d'ailleurs de modèle non seulement à d'autres accords bilatéraux mais également aux séries de négociations de l'Uruguay.

M. McDermid: Quelles seraient les perspectives pour le Canada si ces négociations n'avaient pas abouti?

M. Macdonald: Revenons un peu en arrière si vous voulez bien. La Commission royale a fait ses recommandations, entre autres, parce qu'elle était d'avis que la conjoncture économique qui, depuis plus de quatre décennies, jouait en faveur du Canada subissait de graves bouleversements si bien que l'exportation de matières

[*Texte*]

that the economic success that we have known from the export of primary products in particular was no longer going to produce the year-after-year growth it did for us in the past.

We concluded that Canada had to look beyond just being a primary producer; it had to look to becoming a world-competitive industry in manufactured products, the ability to use high technology, the ability to exploit our service skills, and the only way to attain ultimate success in that regard was to open the Canadian market up to competition, and as the price of doing that, also to get access to a very much larger market, in this case the American market. The view continues that if we seek to stay where we are, if we stay in this status quo, we run the risk, at the very best, of stagnation, and over the long run we run the risk of relative economic decline in comparison with other countries.

Mr. McDermid: At the Brookings Institute, when you spoke there, you indicated your concern about Canadian culture, and as I remember the situation you had somewhat of a verbal battle with Clayton Yeutter at that time. Now that you have seen the agreement and the cultural sections in there, the exemptions for the cultural industries here in Canada, are you satisfied they were well taken care of in the agreement?

Mr. Macdonald: Yes, basically the array of programs that with my colleagues we put in place back in the 1960s and 1970s remains untouched by the agreement, in particular those which continue to assure Canadian content in broadcasting, the periodical press, and broadcast music and other areas. So I think they have been well protected.

• 1555

There have been a number of minor changes. The printing industry is going to be in for very much more competition, but I draw a difference between the act of printing and the act of composition and creation that is involved, and the creative opportunities for Canadians are preserved by this agreement.

Mr. McDermid: One of the criticisms we always hear about the royal commission is this. Every time we talk about the royal commission recommending that Canada get into these bilateral negotiations, the opponents to the agreement always say: but they never mention services, and you deal in services in this particular agreement; you have gone beyond what the royal commission recommends. Is that a fact?

Mr. Macdonald: I cannot remember. I would have to reread volume 1 again.

Mr. McDermid: You have read it, though.

Mr. Macdonald: I have read volume 1. I have read it in several drafts, I should tell you, but I cannot remember whether or not that is a just comment. In any event, I think it is irrelevant.

[*Traduction*]

premières, qui avait été pendant tout ce temps à la base de notre richesse, ne pourrait plus à l'avenir servir de moteur à notre croissance.

Le Canada ne peut donc plus se borner à exporter des matières premières; il doit désormais devenir concurrentiel dans les industries manufacturières, dans la haute technologie et dans les services. Pour ce faire, nous devons ouvrir notre marché à la concurrence et nous obtiendrons ainsi en retour l'accès à un bien plus vaste marché, en l'occurrence le marché américain. Si nous nous accrochons au statu quo, nous risquons au mieux la stagnation et à plus long terme, le déclin économique par rapport à d'autres pays.

M. McDermid: Parlant devant le Brookings Institute, vous aviez exprimé certaines craintes en ce qui concerne la culture canadienne et à ce sujet, vous aviez eu du mal à partir avec Clayton Yeutter. Estimez-vous que les exemptions prévues dans l'accord pour nos industries culturelles sont suffisantes?

M. Macdonald: Les programmes mis en place au cours des années 1960 et 1970 dans le domaine culturel ne sont pas touchés par l'accord, en ce qui concerne notamment le contenu canadien de la radiodiffusion, les périodiques, la musique diffusée sur nos ondes etc. Tous ces secteurs à mon avis ont été fort bien protégés.

Il y a eu quelques changements mineurs. L'industrie de l'édition devra faire face à une concurrence beaucoup plus intense mais il y a quand même une différence entre l'impression et composition et création, or les possibilités de création sont préservées dans l'accord.

M. McDermid: La Commission royale a recommandé que le Canada procède à ces négociations bilatérales. Les opposants à cet accord estiment par contre que l'on ne mentionne jamais le secteur des services; or cet accord mentionne précisément la question des services et par conséquent va plus loin que les recommandations de la Commission royale. Est-ce exact?

M. Macdonald: Je ne me rappelle plus. Il faudrait que je relise le volume I.

M. McDermid: Vous l'avez lu cependant.

M. Macdonald: Oui, j'en ai lu plusieurs ébauches mais je ne pourrais vous dire si votre commentaire est exact. De toute façon, j'estime que cela n'est pas pertinent.

[*Text*]

The fact of the matter is that both within GATT, the multilateral round of negotiations, and in the bilateral agreement we are going to put in services because services, both in the Canadian economy and elsewhere, are the fastest growing area. It makes sense, if you are going to be opening up some trade barriers, to put services in.

Mr. McDermid: On the issue of water, which Mr. Allmand likes to raise with every witness—and I am going to, too—having looked at the legislation, etc., would you feel better if this committee recommended to the government that they put an amendment to the bill that basically says "for greater undertanding", etc., to define the situation?

Mr. Macdonald: I do not think it is necessary, but if it assists the political passage of the bill, by all means, to make it clear that out-of-the-basin water diversions are not to be included in the agreement.

Mr. McDermid: One of the things the free trade agreement is to do is to help the regions of this country; not just the Golden Horseshoe, which is doing very well right now, thank you very much, but other parts of the country. A great concern of the royal commission was the regional disparities in this country and what we do about them. Do you feel this agreement will help those regions more than if, as some people would have us do, we were to believe the status quo is all right?

Mr. Macdonald: I think there are some regions that will distinctly benefit. I mentioned a visit to St. John's and a meeting with the community there. The comment was that this agreement will mean that the Newfoundland fishery will not export just cod blocks in bulk to the United States, but will be given the opportunity now of being able to export the packaged product.

I look at the prospects for development of oil and natural gas in the Atlantic offshore, and I think it is going to be critical to that development that the American market, which is going to be so important to us in the first place, be open to us and free from regulatory interference, as from time to time has occurred in the past, by the U.S. authorities; and second, that we be able to give the Americans the assurance that, once having put a dependence on an Atlantic offshore system in place, we would not arbitrarily withdraw the supply.

So those are various ways in which I see the agreement being of value to the province that has in many senses been most disadvantaged within Confederation.

Mr. McDermid: My final question, Mr. Chairman, has to do with sovereignty and the claims that this government has sold Canada out to the United States, that it has sold it down the river, that if the agreement is implemented Canada will become the fifty-first state within 20 years, the whole question of sovereignty. In your opinion, do you see anywhere in this agreement where we have placed Canada's sovereignty in jeopardy,

[*Translation*]

Le fait est qu'à la fois dans le cadre du GATT, négociations multilatérales ainsi que dans l'accord bilatéral, il est question du secteur des services; en effet, ce secteur est celui dont la croissance est la plus rapide, à la fois, au Canada et dans les autres pays du monde. Il est tout à fait logique, par conséquent, de s'occuper de cette question lorsque l'on parle de libéralisation commerciale.

M. McDermid: À propos de l'eau, question que M. Allmand soulève avec tous les témoins, estimez-vous qu'il conviendrait que le Comité recommande au gouvernement de modifier le projet de loi afin de donner davantage de précision?

M. Macdonald: Je ne crois pas que ce soit nécessaire mais si cela peut aider à l'adoption du projet de loi par les différents partis politiques, je n'y vois aucun inconvénient. On pourrait préciser ainsi que le détournement de l'eau vers d'autres bassins hydrographiques n'est pas prévu dans l'accord.

M. McDermid: Un des buts de l'accord est d'aider les différentes régions du Canada, pas simplement le Golden Horseshoe qui se porte très bien, mais toutes les régions du pays. La Commission royale se préoccupait beaucoup des disparités régionales et des solutions à y apporter. Croyez-vous que l'accord favorisera plus les régions que le statu quo?

M. Macdonald: Certaines régions retireront des avantages certains de l'accord. J'ai parlé de ma visite à St-Jean de Terre-Neuve, où j'ai rencontré les membres de la collectivité. Selon eux, cet accord signifie que les pêcheurs de Terre-Neuve n'exporteront plus simplement des quartiers de morue en vrac aux États-Unis, mais qu'ils auront la possibilité d'exporter le produit transformé.

Quant aux possibilités de mise en valeur du gaz naturel et du pétrole au large des côtes atlantiques, je crois qu'il sera critique de pouvoir compter sur le marché américain qui sera alors ouvert aux Canadiens sans aucunes restrictions réglementaires de la part des autorités américaines. Cela s'est déjà produit plusieurs fois dans le passé. Deuxièmement, nous assurerons aux Américains la continuité de l'approvisionnement, ce qui est très important également.

C'est pour ces raisons que cet accord sera, à mon avis, important pour la province qui a été la plus désavantagée depuis son entrée dans la Confédération.

M. McDermid: Ma dernière question, monsieur le président, porte sur la question de la souveraineté. On a dit que le gouvernement avait vendu le Canada aux États-Unis et que, lors de la ratification de l'accord, le Canada deviendra, au cours des 20 prochaines années, le 51e État des États-Unis. Estimez-vous que l'accord met la souveraineté du Canada en péril ou croyez-vous au contraire que cette souveraineté est renforcée?

[*Texte*]

or do you in fact see our sovereignty enhanced by this agreement?

Mr. Macdonald: As one trained as an international lawyer, I think that entering into international agreements, of course, is an act of sovereignty in itself. You agree to bind yourself to do certain things on the understanding that the other party will in turn be bound. So I think it has been a miscast debate.

I ask myself, therefore: would we be better off if we had no international agreements, indeed if we had no Auto Pact or other arrangements that gave us access to other markets? To ask the question is really to answer it. Of course not.

• 1600

I do not aspire for Canada to become an Albania. I think we are going to have broad and beneficial trade arrangements with a whole range of countries, and it is an act of sovereignty to engage in it, not an act of denying sovereignty.

Mr. Langdon: I would like to welcome Donald Macdonald as well.

I would like to start off from where Mr. McDermid left off. I assume from what you say that you would not accept any international agreement as a satisfactory or acceptable development simply because it is an international agreement.

Mr. Macdonald: No, it is a question of the benefits you exchange back and forth. But to say that because you have negotiated an agreement you have therefore denied a country's sovereignty in philosophical terms is just wrong.

Mr. Langdon: It would depend, surely, on the nature of the agreement.

Mr. Macdonald: It would depend on the benefits from it.

Mr. Langdon: And the costs.

Mr. Macdonald: That is right. The two are the—

Mr. Langdon: Yes. I wanted to ask you a question specifically about the bill itself, which has a clause in it that deals with the coming into force of the bill, clause 153. It suggests the bill, if it should become an act, shall come into force on a day or days to be fixed by order of the Governor in Council; and

> (2) No order shall be made under subsection (1) unless the Governor in Council is satisfied that the Government of the United States has taken satisfactory steps to implement the Agreement.

I note too a quotation from the July 23 issue of *The Financial Post*, from the U.S. special trade representative's general counsel, one Judy Bello, saying:

> In the event Canada is not ready to go on January 1, we will just wait to implement.

[*Traduction*]

M. Macdonald: Formé au droit international, je pense que tout accord international découle d'un acte de souveraineté. Par un tel accord, on s'engage à certaines choses étant entendu que l'autre pays en fera de même. Par conséquent, j'estime que ce débat n'en est pas un.

Je me pose la question suivante: notre situation serait-elle meilleure si nous n'avions pas signé d'accords internationaux, s'il n'y avait pas le Pacte canado-américain de l'automobile, ainsi que d'autres accords qui nous donnent accès à d'autres marchés? Poser la question, c'est en fait y répondre. Évidemment, non.

Personnellement, je n'aspire pas à ce que le Canada devienne une autre Albanie. Nous allons conclure des ententes commerciales de grande portée et bénéfiques avec beaucoup d'autres pays et je crois que, loin de la miner, cela affirme notre souveraineté.

M. Langdon: Je souhaite la bienvenue à M. Macdonald également.

Je poursuivrai les questions de M. McDermid. Je suppose qu'à votre avis, un accord international n'est pas satisfaisant ou acceptable simplement parce qu'il est international.

M. Macdonald: Non, tout dépend des avantages mutuels. Dire que la négociation d'un accord équivaut à une diminution de la souveraineté est faux.

M. Langdon: Tout dépend évidemment du genre d'accord.

M. Macdonald: Et de ses avantages.

M. Langdon: Et des coûts.

M. Macdonald: Précisément. Les deux. . .

M. Langdon: Je voulais vous poser une question qui porte sur le projet de loi; il s'agit de l'article 153 portant sur l'entrée en vigueur de la Loi. Celle-ci entrera en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret du gouverneur en conseil et

> (2) le gouverneur en conseil ne prend le décret visé au paragraphe (1) que s'il est convaincu que le gouvernement des États-Unis a pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'accord.

Dans un article du *Financial Post* du 23 juillet, le chef du contentieux auprès du représentant commercial spécial, Judy Bello s'exprime ainsi:

> Si le Canada n'est pas prêt à entériner l'accord le premier janvier, nous attendrons.

[*Text*]

Would this indicate to you that in fact the so-called deadline date of January 1, 1989 is really wholly arbitrary and in practical fact quite flexible as far as both sides are concerned?

Mr. Macdonald: I do not know if that is right or not, quite frankly. As you know, under tax law we have a convention—it is not the law, but a convention—that recognizes the tax law as being in existence from budget night, even though the legislative action may take place only months later. That is not so with international agreements or with legislation generally. To be quite honest, I have not devoted any research to determining what happens if January 1, 1989 arrives and neither party has acted. Does it then become a dead letter? Looking at this particular clause, the draftsman has at least left open the possibility that maybe by Easter it would not be done and this could be done.

But I have not really looked at the question in any depth. I think it is almost, rather than a legal, a political question. If by that point you have reached a situation of apparent immobility here in Canada or of reluctance on the part of the outgoing Congress to act in the United States, then politically it may be dead at that point. But legally? I am afraid I have not done the research on that.

Mr. Langdon: I would make the point too that this bill, of course, unlike a tax bill, has not come into effect on the date it was brought down to the House.

Mr. Macdonald: Actually, the tax legislation legally does not come into effect under our law either. It is just a convention. We pretend that it does. When a government gets defeated, it has to pay the money back, or it is supposed to.

Mr. Langdon: I wanted to ask you about water, because it is a subject of interest to all of us around the table. Your answer suggested there was no obligation within the trade deal to export water. I would suggest, with respect, that this is not the issue.

• 1605

Mel Clark came before us to suggest a scenario where, given divided jurisdiction with respect to water and a province decides to okay a major diversion of water, there would be nothing in this agreement to stop that from taking place. The fact that this agreement is given overriding powers vis-à-vis other laws in Canada would mean the United States, if there were some attempt made to stop that water export, would have recourse to the various mechanisms of dispute settlement. Do you see that as the case?

Mr. Macdonald: I understand spokesmen for the government have stated it is a matter of policy not to have

[*Translation*]

Cela signifie-t-il à votre avis, que cette soi-disant date limite du 1er janvier 1989 est tout à fait arbitraire et, en fait, peu importante pour les deux parties?

M. Macdonald: Très franchement, je ne sais si c'est juste ou non. Comme vous le savez, dans le domaine fiscal, il existe une convention, celle de reconnaître que la Loi fiscale est adoptée le soir du budget, même si les dispositions législatives ne seront prises que quelques mois plus tard. Les choses ne vont pas de même dans le cas des accords internationaux ou dans le cadre de la législation en général. Je dois vous dire très honnêtement que je n'ai pas étudié la question de savoir ce qui se passera si le 1er janvier 1989, ni le Canada ni les États-Unis n'ont entériné l'accord. Cela signifie-t-il que celui-ci est considéré comme nul et non avenu? Si l'on s'en tient à cet article en particulier, le rédacteur a laissé la porte entrouverte, et il a prévu la possibilité que l'accord ne soit pas entériné à Pâques et que l'on puisse attendre.

Cependant, je n'ai pas étudié la question en profondeur. Je crois qu'il s'agit en fait d'une question beaucoup plus politique que juridique. Si, à ce moment, on en est arrivé à une immobilité apparente au Canada ou qu'il y a réticence du Congrès sortant aux États-Unis, il est politiquement possible que les choses en soient au point mort. Du point de vue juridique, je n'en sais rien, je dois dire que je n'ai pas étudié cette question.

M. Langdon: Je précise également que ce projet de loi, contrairement à une loi fiscale, n'est pas entré en vigueur le jour où elle a été déposée à la Chambre.

M. Macdonald: En fait, d'un point de vue strictement juridique, la législation fiscale n'entre pas en vigueur à ce moment non plus. Il s'agit d'une simple convention. Lorsqu'un gouvernement est défait, il doit rembourser l'argent ou en fait, il est censé le faire.

M. Langdon: Je voudrais vous poser une question au sujet de l'eau, question qui nous intéresse tous. D'après la réponse que vous avez donnée, il semblerait que l'accord de libre-échange ne nous oblige pas à exporter de l'eau. Vous m'excuserez, mais j'estime que là n'est pas en fait la question.

Au sujet de l'eau, Mel Clark est venu nous parler de la possibilité que, compte tenu de la compétence des provinces, l'une d'elles pourrait décider d'approuver un détournement d'eau important, et que le cas échéant, rien ne s'y opposerait dans cet accord. Compte tenu qu'il a préséance sur un certain nombre de lois canadiennes, cela signifierait que les États-Unis pourraient avoir recours aux divers mécanismes de règlement des différends, s'il arrivait que l'on veuille empêcher l'exportation de cette eau. Qu'en pensez-vous?

M. Macdonald: Des représentants officiels ont déclaré que le gouvernement avait pour politique qu'il n'y ait pas

[*Texte*]

substantial diversions of the kind I have referred to, and there has been some suggestion that federal legislation should be enacted.

You raise an interesting question as to whether a federal statute would stand against the right of a province to deal with its resources in this particular way. It probably would under the jurisdiction over international trade and commerce, but it seems to me that this is something that can be dealt with by a federal statute, if you wish, saying there will not be this kind of major diversion.

Many of the issues arose with regard to the Columbia River Treaty, which of course is not an out-of-the-basin diversion; it is a river in which the riparian rights are held on both sides of the border. I think the Government of Canada could enact a measure of that kind to prevent the export of water under those circumstances without putting itself in any difficulty under the trade agreement.

Mr. Langdon: I must say, I still have a sense myself that to safeguard that with an amendment dealing with this legislation would be sensible.

Mr. Macdonald: Let me just say that it is always difficult, of course, to amend something that has been negotiated at the international table. When it is something of this kind, which was not negotiated and has not been a matter of obligation, I would see no difficulty at all in introducing an amendment in this bill to make it absolutely clear—as lawyers say, *ex abundante cautela*—that out-of-the-basin diversion of this kind is not authorized.

Mr. Langdon: May I ask you one further question with respect to your commitment to free trade and to this as a free trade agreement. I was tremendously surprised the other night to discover that the clothing industry is treated in this agreement, with respect to rules of origin, entirely differently from other sectors of the economy. Given that the clothing industry is one of the most hard-pressed industries in the country and employs a large number of women, many of them poor and much less educated than those who form the average in our country, do you think that approach represents a fair way to deal with what is a hard-pressed industry?

Mr. Macdonald: As I understand it, the different régime created by the agreement for the clothing industry really came by way of pressures from the very substantial American garment industries, some of the same unions who organize some of the same people here in Canada.

Mr. Langdon: I think it was the companies rather than the union.

Mr. Macdonald: I am sure with the support of the union leadership. I would have preferred to have another arrangement. The question is, if you are going to have to yield in that particular area, should you therefore have no other negotiations with the United States? It is always a difficult question of what you have to trade off in any negotiation, whether it is a union one or an international

[*Traduction*]

de détournement d'eau important, et l'on a fait allusion à la nécessité qu'une loi fédérale s'applique en la matière.

Une loi fédérale tiendrait-elle devant le droit d'une province à diposer de ses ressources. La question est intéressante. Ce serait probablement le cas, dans le contexte du commerce international, mais j'ai l'impression qu'une loi fédérale permettrait d'empêcher qu'un tel détournement d'eau puisse se faire.

De nombreuses questions de ce genre se sont posé dans le cadre du traité du fleuve Columbia, pour lequel le détournement d'eau à l'extérieur du bassin ne se pose évidemment pas; les droits riverains du Columbia sont partagés par le Canada et les États-Unis. Je pense qu'un gouvernement du Canada pourrait adopter une mesure de ce genre afin d'empêcher l'exportation d'eau, dans une telle situation, sans risquer de déroger à l'accord.

M. Langdon: J'ai encore l'impression qu'il serait souhaitable d'assurer cette protection en apportant une modification prévoyant l'application d'une telle loi.

M. Macdonald: Il est évidemment toujours difficile de modifier quelque chose qui a été négocié dans un contexte international. Mais, dans le cas qui nous occupe, compte tenu qu'aucune obligation n'a été négociée en ce sens, je ne pense pas que modifier ce projet de loi de manière à ce qu'il soit absolument clair—comme le disent les avocats, «par excès de prudence»—que le détournement d'eau vers l'extérieur du bassin n'est pas autorisé, pose quelque difficulté que ce soit.

M. Langdon: J'ai une autre question à propos de votre engagement concernant l'accord de libre-échange. L'autre soir, j'ai été extrêmement étonné d'apprendre que dans cet accord, en ce qui a trait aux règles d'origine, l'industrie du vêtement sera traitée d'une manière tout à fait différente des autres secteurs de l'économie. Compte tenu que le secteur du textile est l'une des industries canadiennes les plus fragiles et qu'elle emploie un très grand nombre de femmes, dont la plupart sont pauvres et beaucoup moins éduquées que la moyenne des autres Canadiens, pensez-vous que ce soit juste pour cette industrie?

M. Macdonald: Si le régime qui s'appliquera à l'industrie textile sera différent, c'est à cause des pressions qu'ont exercées les très importantes industries du vêtement américaines, et certains de leurs syndicats également présents ici, au Canada.

M. Langdon: Ce sont davantage les sociétés que les syndicats qui ont exercé des pressions.

M. Macdonald: Oui, mais je suis persuadé que c'était avec l'appui des dirigeants syndicaux. J'aurais préféré un autre arrangement. S'il va falloir faire des concessions dans ce secteur particulier, ne devrait-on pas, par conséquent, envisager d'autres négociations avec les États-Unis? Dans toute négociation, qu'il s'agisse de négociations patronales-syndicales ou de négociations

[*Text*]

one. I would have been happier, quite frankly, if we had been treated differently in that regard.

• 1610

The Chairman: It as been my experience, Mr. Macdonald, that when my lawyer talks to me in Latin like that he charges me a hell of a lot more money.

Mr. Kempling: Mr. Macdonald, I extend my welcome to you for appearing before us today. It is always nice to see you.

Perhaps I could carry on for a moment with the textile discussion that was started by Mr. Langdon. One thing the Americans have done that I have found rather fascinating in their textile industry is this. They have now made an arrangement with Jamaica whereby they are going to take American cotton that is cut and bundled in the United States and ship it to Jamaica, where the needle trade will sew it and bring it back into the United States. We do not grow cotton, so we do not have that ability.

But before they arrived at what appears to be a solution to their problem, they were losing not only the business through the needle trade to imports, but they were also losing the cotton business. I think that is a very unique way. I happen to know about it because the steel buildings that are going to house the needle trade there came from my constituency, and I became privy to that action.

I had a lot of conversations in a variety of meetings with American congressmen and senators leading up to the introduction of our legislation, and and they expressed the view that, in their view, the GATT was going to go nowhere. They did not look towards any positive outflow from the Uruguay Round. Two years ago they were saying this: any agreement we can craft with Canada will be the pattern for the new world trading order. I did not know what they meant by it at that time. Now I understand. We heard from Helmut Kohl when he was here at Parliament and we have heard from numerous GATT negotiators how well received the FTA is to them and the direction it is giving as far as services and dispute settlements and so forth are concerned.

When you were doing your royal commission, did you take a look at these other organizations and contemplate, for instance, the disruption in the American agricultural trade as a result of the loss of the sale of corn to Spain when Spain joined the Common Market, and what effects it has on trade when one of the former French colonies becomes an associate member of the EEC and that automatically cuts off a lot of other countries? In other words, did you look at the trading pressures that are out there?

[*Translation*]

internationales, les concessions sont toujours difficiles à régler. Pour être franc, je vous dirai que j'aurais préféré que l'on adopte une autre solution.

Le président: Je sais par expérience, monsieur Macdonald, que lorsque mon avocat me lance des expressions latines comme celle-là, ses notes seront beaucoup plus salées.

M. Kempling: Monsieur Macdonald, soyez le bienvenu. C'est toujours un plaisir de vous rencontrer.

Nous pourrions peut-être poursuivre un peu la discussion qu'a amorcée M. Langdon au sujet du textile. Dans leur industrie du textile, les Américains ont fait quelque chose que je trouve plutôt fascinant. Ils se sont entendus avec la Jamaïque pour exporter du coton brut américain vers ce pays, où il sera transformé en produit fini, et ramené ensuite aux États-Unis. Nous ne cultivons pas de coton au Canada. Nous n'avons donc pas cette possibilité.

Mais, avant d'arriver à cette solution, qui semble régler leur problème, les Américains perdaient non seulement dans le commerce de la confection, mais aussi dans celui du coton brut. C'est une solution très unique en son genre. Si je suis au courant, c'est parce que les bâtiments d'acier qui serviront à abriter les opérations de transformation du coton dans ce pays ont été fabriqués dans ma circonscription.

J'ai eu à maintes reprises l'occasion de discuter avec des membres du Congrès et des sénateurs américains à l'occasion de réunions devant aboutir au dépôt de notre législation, et ils étaient d'avis que le GATT ne mènerait nulle part. Selon eux, rien de tellement positif ne transpirait des négociations de l'Uruguay. Voici ce qu'ils disaient il y a deux ans: «Tout accord que nous parviendrons à conclure avec le Canada sera le modèle du nouvel ordre mondial en matière de commerce.» Je ne savais pas ce qu'ils voulaient dire à ce moment-là. Aujourd'hui, je comprends mieux. Helmut Kohl, quand il est venu au Parlement, et de nombreux négociateurs dans le cadre du GATT ont dit à quel point l'accord de libre-échange leur plaît, ainsi que l'orientation qu'il donne en ce qui a trait aux services, aux règlements des différends, et bien d'autres choses encore.

Quand vous faisiez partie de la Commission royale d'enquête, avez-vous étudié les autres organisations de ce genre, et avez-vous examiné, par exemple, le bouleversement qu'a entraîné la perte des ventes de maïs à l'Espagne, pour l'agriculture américaine, quand l'Espagne s'est jointe au marché commun, et avez-vous examiné les conséquences commerciales de l'association d'une ancienne colonie française à la communauté économique européenne, qui élimine automatiquement le commerce avec de nombreux autres pays? Autrement dit, avez-vous examiné les pressions commerciales que cela engendre?

[*Texte*]

Mr. Macdonald: Yes, we did. I would have to say that one of the examples we referred to was the fact that, whereas the northern European market used to be one of the principal markets for Canadian grains, as a result of the common agricultural policy we had not only lost our place in that market, but we were competing against European grain in other traditional areas. That was just one example of a long-standing Canadian economic strength that, because of circumstances beyond our control, was one in which we were losing competitive advantage.

You referred in so many words to the Lomé agreement, the arrangement between the former European colonies and the member countries of the EEC. There are producers of minerals, for example, in Lomé countries who are advantaged in terms of the European market because of that association.

There was some reference earlier to countries of the European Free Trade Association, Sweden and Finland being two good examples. The forest products, pulp and paper, from those two countries have a more favourable position in the European market as a result of the free trade arrangements they have negotiated between each of those two countries and the EEC.

So you have a number of events occurring around the world where the competitive circumstances were becoming very much more constraining for Canadians. In response to Mr. McDermid, I said we had a feeling we were not going to continue to get the growth in resources in the next 40 years that we had in the past.

• 1615

Mr. Kempling: In your royal commission study, from talking to the members of your association, I keep hearing from people who are opposed to the free trade agreement that we cannot compete, that somehow or other a lot of branch plants are suddenly going to be lifted out of the country, that social programs are going to be under attack, that there is going to be a flight of R and D from Canada, and that somehow or other we are just not going to be able to compete in that large market down below.

I must say that most of the people who say this have no experience in international trade, particularly with the United States. In fact, I was fascinated reading *The Globe and Mail* this morning that a little company in my constituency with 100 employees has just secured a sizeable contract from Linda Loma Hospital in California against a lot of competition in the United States.

My question really is what did you find out about productivity, and what are your members saying about your ability to compete in this North American market?

Mr. Macdonald: Mr. Kempling, the earlier comment I made when I referred to the membership responds to that

[*Traduction*]

M. Macdonald: Oui, nous l'avons fait. L'un des exemples cités, c'est que cette politique agricole commune ne nous a pas seulement nui sur ce marché; elle nous mettait aussi en concurrence avec les céréales en provenance de l'Europe dans d'autres marchés traditionnels. Ce n'était qu'un exemple parmi tant d'autres où des circonstances hors de notre contrôle venaient affaiblir l'un des avantages concurrentiels que nous possédions depuis longtemps.

Vous avez fait allusion à l'accord de Lomé, intervenu entre un certain nombre d'anciennes colonies européennes et les pays membres de la communauté économique européenne. Cette association avec le marché européen favorise certains pays qui produisent des minéraux, par exemple.

On a aussi fait allusion, plus tôt, à des pays faisant partie de l'Association européenne de libre-échange, dont la Suède et la Finlande sont de bons exemples. Les accords de libre-échange qu'ont négociés ces deux pays avec la communauté européenne les avantagent sur le marché européen en ce qui a trait aux produits forestiers, aux pâte et papiers, par exemple.

Il se produisait donc, de par le monde, un certain nombre d'événements qui permettaient de constater que les possibilités devenaient de plus en plus limitées pour les Canadiens. Je disais d'ailleurs à M. McDermid que nous avions le sentiment qu'il ne fallait pas s'attendre à la croissance que nous avions connue, dans le secteur des ressources, au cours des 40 prochaines années.

M. Kempling: Au cours des travaux de votre commission royale d'enquête, des membres de votre association me disaient que des gens qui s'opposaient à l'accord de libre-échange soutenaient que nous ne pourrions pas faire concurrence aux États-Unis, que bien des filiales allaient tout-à-coup déménager vers les États-Unis, que nos programmes sociaux seraient contestés, qu'il ne se ferait plus de recherche et de développement au Canada, et que pour une raison ou pour une autre, nous ne parviendrons tout simplement pas à tirer notre épingle du jeu dans ce grand marché américain.

Je dois dire que la plupart de ces gens n'ont aucune expérience du commerce international, et notamment du commerce avec les États-Unis. J'ai trouvé fascinant de lire, dans *The Globe and Mail* de ce matin, qu'une petite société de 100 employés de ma circonscription venait tout juste de décrocher un contrat important de Linda Loma Hospital en Californie, face à de nombreux autres concurrents américains.

Qu'avez-vous découvert à propos de la productivité? Que disent vos membres au sujet de leur capacité concurrentielle dans ce marché nord-américain?

M. Macdonald: Monsieur Kempling, l'observation que j'ai faite, plus tôt, au sujet de nos membres répond à cette

[*Text*]

particular question. You are really entitled not to take as first-hand evidence what a Bay Street lawyer has to say about this, or a sometime Member of Parliament.

The important thing about this association is it does represent a whole spectrum of businessmen who are out on the front line doing this all the time. They know what they can do, and I take their word for it. They are confident they can compete; and, let me emphasize, not just the major multinationals, not even the major Canadian corporations, but also a whole spectrum of medium-sized and small Canadian businesses, which regard this as an opportunity to get into the American market and think they can do well by it. It is their confidence that reassures my own.

Mr. Kempling: And this applies to both, as you say, multinational and small and medium-sized Canadian businesses.

Mr. Macdonald: Small Canadian-owned, like the company we both read of in *The Globe and Mail* this morning, for example, where they have developed a skill and ability in this country and they can get into the U.S. market. It is conceivable that if that company is successful, then American competitors of that company would find, for example, technical reasons why Canadian goods should not be bought by the hospitals and so on. That is the advantage of the technical standards provision of the trade agreement. It is to prevent a non-tariff barrier in effect being imposed by the back door, so to speak, rather than genuinely. That is the kind of harassment that will come from U.S. immigration or customs, which is also dealt with by the trade agreement. It is to overcome that kind of protection that the agreement is important.

Mrs. Finestone: Do you still want us to take a leap of faith?

Mr. Macdonald: You have been taking leaps, but I do not have much faith in them.

Mr. Allmand: What would Walter Gordon say to that? Poor Walter, if he were here.

I want to return to the theme of the questions I was asking in the first place, and the implication that if you are against this agreement you are against the liberalization of trade, or you are against freer trade. It seems to me you can be for the liberalization of trade and for freer trade but come to a point in any one agreement and say the price is too high. That is why I referred to the European experience. In the first place Britain, for example, felt the price was too high and joined the outer seven and not the Common Market. That is why Sweden, Finland, and others have taken the position that they do not want to give up that much: it is a price higher than they wish to pay.

What I hear Don Macdonald saying is that even though he had recommended in a very specific way that agriculture be left out, and although he would have preferred that special adjustment provisions be put in, he says that finally, as a result of the negotiations, he is

[*Translation*]

question précise. Vous avez tout-à-fait le droit de douter dans un premier temps de ce que peut en dire un avocat de Bay Street ou un ancien député.

Ce qui fait l'importance de cette association, c'est qu'elle représente un large éventail de gens d'affaires. Ils connaissent leur capacité, et je leur fais confiance. Ils sont convaincus de pouvoir faire concurrence aux Américains, et permettez-moi d'insister sur le fait que cela ne vient pas seulement des grandes multinationales, ni même des grandes sociétés canadiennes, mais aussi de toute une foule de petites et de moyennes entreprises canadiennes qui voient, dans cet accord de libre-échange, l'occasion d'accéder au marché américain et d'en profiter. C'est leur confiance qui renforce ma conviction.

M. Kempling: Et, comme vous dites, cela vaut autant pour les multinationales que pour les petites et les moyennes entreprises canadiennes.

M. Macdonald: Oui, pour des petites entreprises canadiennes, comme celle dont on parlait ce matin dans *The Globe and Mail*, par exemple, qui a su développer quelque chose de particulier ici au Canada et intéresser le marché américain. Si cette société réussit bien, il est possible que certains de ses concurrents américains trouvent, par exemple, des raisons techniques pour que les hôpitaux des États-Unis n'achètent pas de produits canadiens. C'est là qu'intervient la disposition relative aux normes techniques de l'accord commercial. Elle empêche que l'on puisse indirectement imposer une barrière non-tarifaire, par exemple, par le biais de l'immigration ou des douanes américaines, ce dont on tient aussi compte dans l'accord de libre-échange. L'accord est important pour vaincre ce genre de protection.

Mme Finestone: Vous voulez toujours que nous fassions un acte de foi?

M. Macdonald: Vous en avez déjà faits, mais il ne m'apparaissent pas tellement convaincants.

M. Allmand: Que répondrait Walter Gordonk à cela? Pauvre Walter! S'il était là.

Je voudrais revenir aux questions que je posais tout-à-l'heure, et à la notion qu'être contre cet accord équivaut à refuser la libéralisation du commerce ou des relations commerciales plus ouvertes. Il me semble qu'être en faveur de la libéralisation du commerce ou d'un commerce plus ouvert n'interdit pas de dire, à un moment ou à un autre, que le prix est trop élevé. C'est pour cette raison que je mentionnais tout-à-l'heure l'expérience européenne. L'Angleterre, par exemple, en a jugé ainsi, et a décidé de se joindre au groupe des Sept plutôt qu'au Marché commun. C'est pourquoi la Suède, la Finlande et d'autres pays ont décidé de ne pas faire autant de concessions, parce qu'elles considéraient que c'était un prix trop élevé à payer.

Aujourd'hui, j'entends Don Macdonald nous dire que même s'il avait recommandé de manière très explicite de ne pas inclure l'agriculture dans l'accord, et même s'il aurait préféré qu'on y prévoie des ajustements spéciaux finalement, compte tenu des résultats, il accepte ce qui a

[*Texte*]

willing to accept what was negotiated and he in fact does not think the price was too high.

• 1620

But it is interesting to note that before the government started the negotiations they gave up FIRA, they gave up the National Energy Program, they amended the drug legislation, they launched themselves on a very aggressive program of deregulation. When they started the negotiations we had a $20 billion trade surplus with the United States. It was obviously in the interest of the United States to change the way things were happening.

So I guess my point is, surely one can be, as the outer seven was, for freer trade but not want to accept any free trade agreement that comes along. For many of us there is a point where you say, no, that is too much, it costs too much. We have given up too much for what we are getting. I guess I hear you saying that, in your estimation, contrary to many of us, you do not think we did give up too much.

Mr. Macdonald: I think we gain by it, but I think you have to ask the question: Now, what is it exactly that takes it too far? In the first place, we are going to eliminate all tariffs, and that is certainly one of the goals—

Mr. Allmand: Energy.

Mr. Macdonald: —of GATT. Presumably, if you are in favour of free trade, you are in favour of doing that. Do you want to carry forward the actions taken under the Tokyo Round, to limit restraints through technical standards, through government procurement?

Mr. Allmand: Let us say non-discriminatory access to energy.

Mr. Macdonald: Pardon?

Mr. Allmand: The energy provisions, the non-discriminatory access to energy.

Mr. Macdonald: Okay. Is that the only one that—

Mr. Allmand: I would say water; I would say agriculture.

Mr. Macdonald: This may seem implausible to you, but I speak for an agricultural group called the Canadian Cattlemen's Association—

Mr. Allmand: They were here.

Mr. Macdonald: —and the Western Canadian Wheat Growers Association. You smile, with justice.

Mr. Allmand: No, no. They were here.

Mr. Macdonald: Yes, some parts of Canadian agriculture do not like this; other parts are simply delighted with it, and I think in a varied economy that is going to happen. As I said, we are carrying forward the continuity from the Tokyo Round agreements that were

[*Traduction*]

été négocié et ne pense pas que le prix à payer soit trop élevé.

Mais il est intéressant de noter qu'avant d'entreprendre les négociations, le gouvernement a éliminé l'Agence d'examen de l'investissement étranger ainsi que le Programme énergétique national, qu'il a modifié la Loi sur les médicaments et qu'il s'est lancé d'une manière très active dans un programme de déréglementation. Quand les négociations ont débuté, notre excédent commercial avec les États-Unis atteignait les 20 milliards de dollars. Les États-Unis avaient évidemment tout intérêt à renverser la vapeur.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que l'on peut bien être en faveur d'une plus grande libéralisation du commerce, comme l'était le Groupe des sept, sans pour autant être prêt à accepter le premier accord de libre-échange qui se présente. Pour nombre d'entre nous, il y a une limite que l'on ne peut dépasser, une limite où nous disons non, cela va trop loin, le prix à payer est trop élevé. Nous avons fait trop de concessions pour ce que nous obtenons en retour. Je sais que vous n'êtes pas de cet avis.

M. Macdonald: Je pense que nous y gagnons au change, mais vous devez vous demander pourquoi le prix à payer est trop élevé, précisément. Tout d'abord, nous allons éliminer tous les tarifs, et c'est sûrement là un des objectifs de. . .

M. Allmand: À cause de l'énergie.

M. Macdonald: . . . du GATT. Je suppose que si vous êtes en faveur du libre-échange, vous êtes en faveur de cela. Voulez-vous donner suite aux mesures adoptées aux négociations de Tokyo, limiter les restrictions par le biais des normes techniques et des marchés publics?

M. Allmand: Limiter l'accès non-discriminatoire à l'énergie, dirons-nous.

M. Macdonald: Pardon?

M. Allmand: Les dispositions relatives à l'énergie, à l'accès non-discriminatoire à l'énergie.

M. Macdonald: Très bien. Est-ce le seul élément?. . .

M. Allmand: Je dirais aussi l'eau; et l'agriculture.

M. Macdonald: Cela vous paraîtra peut-être impensable, mais je parle au nom d'un groupe agricole: la Canadian Cattlemen's Association. . .

M. Allmand: Dont nous avons reçu les représentants.

M. Macdonald: . . . et de la Western Canadian Wheat Growers Association. Vous plaisantez, n'est-ce pas?

M. Allmand: Non, non. Nous les avons reçus.

M. Macdonald: Oui, certains secteurs de l'industrie agricole canadienne n'aiment pas du tout cet accord, et d'autres en sont tout simplement ravis. Je pense que c'est normal dans une économie diversifiée. Comme je le disais, nous donnons suite aux accords intervenus dans le

[*Text*]

made with regard to procurement or technical standards or anti-dumping and countervailing duties. We have not achieved all we would wish to do there, but all of them are moves in terms of liberalizing trade.

Now, either you are for removing barriers or you are not ultimately, and I think what this agreement does is substantially remove the barriers. If you do not believe in removing barriers, that is something else.

Mr. Allmand: The Swedes and the British and the people in the outer seven were for removing barriers, but they did not want to go to the limit that the Euopean Common Market went to. Obviously Liberal governments, and you were in them, we were willing to go to the limit of the Tokyo Round, the Kennedy Round, the Auto Pact and things of that nature, but many of us are not willing to go to the point that is in this agreement.

Mr. Macdonald: But this is not a common market; this is not a—

Mr. Allmand: No.

Mr. Macdonald: —customs union; it is not an economic union.

Mr. Allmand: It has other things.

Mr. Macdonald: It is not a customs union. We do not have to harmonize our external tariff system with the United States. We are not under an obligation to have a common agricultural policy with them, to have common social and other economic policies with them. This is a free trade area agreement, very much like that which Sweden now has with the European Economic Community and which they regard as very advantageous.

Mr. Allmand: On certain—

The Chairman: Thank you very much, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I might say your former colleagues, Mr. Sharp and Mr. Kierans, say this is an agreement for economic integration.

Mr. Macdonald: Well, I do not agree with them, that is all.

Mrs. Sparrow: Welcome, Mr. Macdonald. It is a pleasure to have you before the committee.

I wanted to speak a little bit about protectionism, because obviously this seems to be rearing its ugly head. I gather over the last two or three decades it has been rather cyclical, going up and down. Some of my colleagues and I were at the Canada-U.S. meeting, the first part of May, and Sam Gibbons, who is the chairman of the subcommittee on trade, mentioned the fact that there were many bills before his committee in regard to protectionism and that they would be implemented without any problem. Of course Canada would be caught

[*Translation*]

cadre des négociations de Tokyo en ce qui a trait aux marchés publics ou aux normes techniques ou aux droits antidumping et compensatoires. Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, mais toutes ces mesurs contribuent à libéraliser le commerce.

On a le choix entre éliminer les obstacles au commerce ou non, et je pense que cet accord y contribue grandement. Si vous ne croyez pas à l'élimination des obstacles au commerce, c'est une autre affaire.

M. Allmand: La Suède, l'Angleterre et les pays du Groupe des sept souhaitaient éliminer les obstacles au commerce, mais ne voulaient toutefois pas aller aussi loin que ce que permet le Marché commun européen. Évidemment, les gouvernements libéraux, dont vous étiez d'ailleurs, acceptaient l'ouverture créée par les discussions de Tokyo et de Kennedy, par le Pacte de l'automobile et d'autres mesures de ce genre, mais nombre d'entre nous ne sommes pas prêts à aller aussi loin que le veut cet accord.

M. Macdonald: Mais ce n'est pas un marché commun, pas plus qu'une. . .

M. Allmand: Non.

M. Macdonald: . . . union douanière; ce n'est pas une union économique.

M. Allmand: Non, mais il y a d'autres choses dans cet accord.

M. Macdonald: Il ne crée pas une union douanière. Nous n'avons pas à harmoniser notre régime tarifaire externe avec celui des États-Unis. Nous n'avons pas à harmoniser notre politique agricole avec la leur, ni nos politiques sociales, pas plus que nos politiques en matière économique. Il s'agit tout simplement d'un accord de libre-échange commercial, qui ressemble beaucoup à celui qu'a conclu la Suède avec la Communauté économique européenne, et qu'elle considère très avantageux.

M. Allmand: Dans certain. . .

Le président: Merci beaucoup, Monsieur Allmand.

M. Allmand: Je devrais dire que vos anciens collègues, M. Sharp et M. Kierans, considèrent que cet accord aboutira à l'intégration économique.

M. Macdonald: Je ne suis pas d'accord avec eux, voilà!

Mme Sparrow: Bienvenue, monsieur Macdonald. Je suis heureuse que vous soyez ici aujourd'hui.

Je voulais discuter un peu avec vous du protectionnisme, parce qu'il ne fait aucun doute qu'il se fait de plus en plus menaçant. Je suppose que le protectionnisme a été un phénomène plutôt cyclique au cours des deux ou trois dernières décennies. Au début de mai, quelques-uns de mes colègues et moi assistions à la rencontre canado-américaine, et Sam Gibbons, président du Sous-comité du commerce, mentionnait à ce moment-là que son comité avait reçu un grand nombre de projets de loi à tendance protectionniste, et que leur mise en

[*Texte*]

in the middle. Is protectionism the main reason that we are moving this way?

Mr. Macdonald: I think it is a reason for doing it, the risk of further American protectionism, as the American economy comes under pressure from external economic competitive forces. Frankly, in the view of the commission, the more important concern was the economic reconstruction aspect of the agreement; namely, to put the Canadian industry on a world-competitive basis, to take it out from underneath the controls, to take it out of the limited market and into a broader market where we can be competitive.

• 1625

Mrs. Sparrow: But surely you must agree that in the U.S. international trade laws are interpreted in a more political way than in a legal way.

Mr. Macdonald: That certainly has been the case in recent years with countervailing duties in the United States.

Mrs. Sparrow: We have also heard from some women's organizations about the plight of women in regard to free trade. They feel they are going to suffer far more than anyone else. Could you comment on that?

Mr. Macdonald: Mr. Langdon talked about the needle trade. Hearing from various people in the needle trade, there seems to be some disagreement as to whether or not the considerable Canadian trade in finished garments going into the United States is going to be adversely affected.

I would have to say I totally disagree with the assertion made by one woman's organization in particular that because the services industry is going to be dealt with therefore women are going to suffer. The services industry is one that classically is locally based. The hairdressers, the barbers, the retail merchants, the public and quasi-public servants, the schools, the hospitals, and the governments are going to continue to be services provided by Canadians living in Canada. Because trade and services are going to be liberalized, because there is going to be a freedom of competition in these things on both sides of the border, will not adversely affect employment in this country. You are not going to collect the garbage from Buffalo or bus the school kids to Cleveland. But you would sometimes believe that from what you hear in some of this testimony.

M. Fontaine: Monsieur Macdonald, on sait que le gouvernement du Québec est nettement en faveur du libre-échange d'une part et, d'autre part, que le gouvernement de l'Ontario est nettement contre le libre-échange. Au moment où votre comission royale était en activité—c'est la première partie de ma question—, est-ce que vous aviez prévu cette éventuelle prise de position des deux provinces, et si vous ne l'aviez pas prévue, comment pouvez-vous l'expliquer aujourd'hui?

[*Traduction*]

oeuvre n'était qu'une question de temps. Évidemment, le Canada n'y échapperait pas. Le protectionnisme est-il la principale raison de cette orientation que nous adoptons?

M. Macdonald: Oui, c'est en partie pour nous protéger contre d'autres mesures protectionnistes que prendront probablement les Américains en réaction à la concurrence économique d'autres pays. Je vous dirai franchement que pour la Commission, c'est l'aspect de la reconstruction économique que renferme l'accord qui importait avant tout, c'est-à-dire rendre l'industrie canadienne concurrentielle sur le plan mondial, éliminer les contrôles qui pèsent sur elle et lui donner accès à un plus vaste marché où elle pourra concurrencer.

Mme Sparrow: Mais vous convenez sûrement qu'aux États-Unis, les lois sur le commerce international sont interprétées d'une manière plus politique que juridique.

M. Macdonald: Cela a été nettement le cas ces dernières années avec l'adoption de droits compensatoires aux États-Unis.

Mme Sparrow: Certaines organisations féminines nous ont aussi parlé du sort des femmes en ce qui concerne le libre-échange. Elles pensent que le régime va leur nuire plus qu'à quiconque. Qu'en pensez-vous?

M. Macdonald: M. Langdon a parlé du commerce de la confection. À écouter divers représentants de ce commerce, il semble qu'on ne s'entend pas quant à savoir si le commerce considérable des vêtements finis du Canada qui vont aux États-Unis va être très touché.

Je dois dire que je suis tout à fait en désaccord avec l'affirmation d'une organisation féminine en particulier selon laquelle l'industrie des services va relever de l'accord, ce qui, par conséquent, va nuire aux femmes. L'industrie des services, c'est classique, est fondée localement. Les coiffeurs, les marchands de détail, les fonctionnaires et les travailleurs du secteur semi-public, les écoles, les hôpitaux et les gouvernements vont demeurer des services fournis par des Canadiens qui vivent au Canada. Du fait que le commerce international et les services vont être libéralisés, du fait qu'il y aura liberté de la concurrence dans ces domaines des deux côtés de la frontière, il ne s'ensuivra pas des effets négatifs sur l'emploi qui reste au pays. On ne va pas recueillir les déchets de Buffalo ou transporter les enfants par autobus jusqu'à Cleveland. C'est pourtant ce qu'on croirait à entendre certains témoignages.

Mr. Fontaine: Mr. Macdonald, it is well known that the Québec government is clearly in favour of free trade on one hand and that the Ontario government is really against it on the other hand. When your royal commission was active—and that is the first part of my question—had you anticipated that eventual position of both provinces and, if you had not anticipated it, how can you explain that today?

[*Text*]

M. Macdonald: Expliquer la différence entre les deux provinces! C'est un peu inexplicable, mais je crois que c'est un compliment pour le Québec. Nous avons remarqué une naissance plutôt qu'une renaissance de l'industrie au Québec. Par exemple, nous avons visité St-Georges de Beauce qui a beaucoup d'usines qui étaient en concurrence; nous y avons découvert cette naissance de la compétitivité au Québec, et une certaine confiance vis-à-vis du marché mondial. Au sein de l'Ontario, je crois que beaucoup de manufacturiers sont en faveur de l'accord; je suis totalement en désaccord avec le gouvernement provincial de l'Ontario. Je crois qu'ils sont trop pessimistes au sujet de cet accord et ne je ne peux pas expliquer leur attitude au sujet du libre-échange.

Mr. Manly: Mr. Chairman, I would like to join in welcoming Mr. Macdonald to our committee.

I was interested in hearing your remark that most services are local and therefore Canadians should not be worried about losing jobs through services. I would like to ask that if this is the case, why were the Americans so keen to have services included, and why is the inclusion of services regarded as such an important breakthrough? In fact, it is regarded as a breakthrough that is going to lead the way to a brave new world as far as all of GATT is concerned.

Mr. Macdonald: American firms, as Canadian firms, which have sought to come to do business in this country, have very often run into discrimination in their right of establishment, in their ability to move executive personnel back and forth across the border. They see it as an advantage to them to have a competitive opportunity in our market where they are going to hire Canadians to do the jobs on the scene. And Canadian service industries see the opportunity and advantage of going in there. It is the ability to be able to compete in each other's market. But, as I say, if you are in the hairdressing business, in the retail business, very much has to be locally based on the service that is there rather than something that is extended from outside.

• 1630

Mr. Manly: But the right of establishment is the key to this whole issue.

Mr. Macdonald: It is certainly one of the keys. The right of establishment, and you are established there, the right to be treated in exactly the same way as the local business. This is the concept of national treatment in article III of GATT. Traditionally, of course, this has been applied to products; it is now also going to be applied to the service sector.

Mr. Manly: Would it be fair to say that the United States is much more of a service-exporting economy at present than Canada?

Mr. Macdonald: There is no doubt that they regard this as one of their advantages. On the other hand, there are

[*Translation*]

Mr. Macdonald: Explain the difference between the two provinces! It is somewhat unexplainable, but I believe Québec should be congratulated. We have seen a birth rather than a rebirth of industry in Québec. For example, we visited St-Georges de Beauce, which has many competitive plants; we saw there that birth of competitiveness in Québec, as well as a certain confidence towards the world market. In Ontario, I believe that quite a few manufacturers are in favour of the agreement; I disagree completely with the Ontario provincial government. I believe it is too pessimistic about the agreement and I am unable to explain their attitude about free trade.

M. Manly: Monsieur le président, j'aimerais, moi aussi, dire à M. Macdonald: bienvenue à notre Comité.

C'est avec intérêt que je vous ai entendu rappelé que la plupart des services sont locaux et que, par conséquent, les Canadiens n'ont pas à s'inquiéter de perdre des emplois dans les services. Si tel est le cas, j'aimerais vous demander pourquoi les Américains ont tellement voulu faire englober les services dans l'accord et pourquoi l'incorporation des services a-t-elle été considérée comme une percée aussi importante? On y voit en fait une percée qui va amener un brillant avenir en ce qui concerne l'ensemble du GATT.

M. Macdonald: Tout comme les sociétés canadiennes, les sociétés américaines qui ont voulu avoir des activités chez nous ont très souvent subi des mesures discriminatoires dans leur droit d'établissement, dans leur aptitude à faire passer et repasser la frontière à leur personnel dirigeant. Ils trouvent avantageux de trouver des possibilités de concurrence sur notre marché, où ils vont pouvoir embaucher des Canadiens pour faire le travail sur place. De leur côté les industries canadiennes des services voient la possibilité et l'avantage de pouvoir passer de l'autre côté. C'est la possibilité de se montrer concurrentiel sur les marchés les uns des autres. Mais, je le répète, si l'on est dans le domaine de la coiffure, dans le domaine du commerce du détail, tout cela présente un fondement local plutôt qu'extérieur.

M. Manly: Mais le droit d'établissement est la clé de toute l'affaire.

M. Macdonald: C'est certainement une des clés. Le droit d'établissement et, lorsqu'on est établi, le droit d'être traité exactement de la même manière que les gens d'affaires locaux. C'est le concept du traitement national que l'on trouve à l'article 3 du GATT. Traditionnellement, cela s'applique aux produits; cela va aussi s'appliquer maintenant au secteur des services.

M. Manly: Serait-il exact de dire que les États-Unis, à l'heure actuelle, seront beaucoup plus que le Canada un pays qui exporte des services?

M. Macdonald: Il n'est pas douteux qu'ils considèrent cela comme un de leurs avantages. Par contre, il existe des

[*Texte*]

Canadian service industries that have had very considerable success in their market.

Mr. Manly: Which Canadian service industries?

Mr. Macdonald: The Reichman family, for example, has engaged in major developments on Manhattan Island. They are not taking down Canadian money, they are not taking down Canadian blocks of cement; they are taking down the ability as developers. They are taking those services into that market.

Mr. Manly: So the agreement will be good for the Reichman family.

Mr. Macdonald: The agreement will be good for all kinds of service industries.

Mr. Manly: J.V. Clyne, when he did a study for the Minister of Communications in 1978, said that the government should act immediately to regulate trans-border data flow to ensure that we do not lose control of information vital to the maintenance of national sovereignty. Nothing has been done to prevent trans-national data flow since that time.

I have two questions: First of all, does not the accordance of national treatment in terms of financial institutions permit the flow of bank data to the United States, which has been prohibited by the Bank Act up to now? Secondly, does not this agreement, which permits the free flow of trade and services, inhibit any future actions Canada would want to take in line with that recommendation made by Justice J.V. Clyne 10 years ago?

Mr. Macdonald: This does not change the Bank Act. The Bank Act is probably the only legislative measure I can think of that insists on putting a barrier to cross-border data flow. Quite frankly, I hope on both sides of the border there will not be an attempt to put barriers in this area. I am glad governments have not followed Mr. Justice Clyne's recommendation.

Mr. Manly: So the accordance of national treatment, as far as banks are concerned, does not cover data flow.

Mr. Macdonald: The provision in the Bank Act which requires that certain critical records be maintained in Canada is not changed by this trade agreement.

The Chairman: Mr. Macdonald, we have enjoyed your presentation this afternoon. As one who found you a friend while you were here on the other side of the House, I particularly enjoyed it.

We now have to go to our next witnesses.

Mr. Mair, your presentation is 10 pages long. If you wish to précis the presentation, we would be delighted to append it to the *Minutes of Proceedings and Evidence* for

[*Traduction*]

industries canadiennes des services qui connaissent énormément de succès sur leur marché.

M. Manly: Quelles industries canadiennes des services?

M. Macdonald: La famille Reichman, par exemple, a entrepris des travaux d'emménagement considérables dans l'île de Manhattan. Les Reichman n'y apportent pas de l'argent, ils n'y apportent pas des blocs de béton du Canada, ils y apportent leurs compétences en aménagement. Ils apportent ces services-là sur ce marché-là.

M. Manly: L'entente va donc être intéressante pour la famille Reichman.

M. Macdonald: L'entente sera intéressante pour toutes sortes d'industries des services.

M. Manly: J.V. Clyne, lorsqu'il a fait une étude pour le ministre des Communications en 1978, a dit que le gouvernement devrait agir sans tarder pour réglementer le passage des données outre-frontières pour que nous ne perdions pas le contrôle d'une information essentielle au maintien de la souveraineté nationale. Rien n'a été fait pour empêcher la traversée des frontières par les données depuis ce temps-là.

J'ai deux questions à poser. Premièrement, le traitement national, en ce qui concerne les institutions financières ne permet-il pas le passage des données bancaires aux États-Unis, chose qui est interdite jusqu'à présent par la Loi sur les banques? Deuxièmement, l'accord, qui permet la libre circulation du commerce et des services, n'empêche-t-elle pas les mesures futures que le Canada pourrait vouloir adopter conformément à cette recommandation faite par le juge J.V. Clyne il y a 10 ans?

M. Macdonald: Cela ne modifie pas la Loi sur les banques. Celle-ci est sans doute la seule mesure législative que je connaisse qui insiste pour ériger un obstacle au passage des données outre-frontières. Je le dis en toute franchise, j'espère que, des deux côtés de la frontière, on n'essaiera pas d'ériger des barrières dans ce domaine. Je suis heureux que les gouvernements n'aient pas suivi la recommandation du juge Clyne.

M. Manly: Le traitement national, en ce qui concerne les banques, ne s'applique donc pas à la circulation des données.

M. Macdonald: Les dispositions de la Loi sur les banques qui exigent que certains dossiers critiques soient gardés au Canada ne sont pas changées par cet accord commercial.

Le président: Monsieur Macdonald, nous avons aimé votre exposé d'aujourd'hui. Moi qui vous ai considéré comme un ami lorsque vous faisiez partie du camp opposé aux Communes, je m'en suis tout particulièrement réjoui.

Nous devons maintenant passer aux témoins suivants.

Monsieur Mair, votre exposé compte dix pages. Si vous désirez le résumer, nous serons heureux de l'annexer au procès-verbal de nos délibérations d'aujourd'hui. Si vous

[*Text*]

the day. If you wish to go through it all, it might use up a fair bit more time and reduce the questioning, but the decision is yours.

• 1635

Mr. A. Mair (President, Canadian Independent Record Production Association): I think it may be more appropriate to do the whole thing because the questions will come out of the actual paper.

CIRPA, the Canadian Independent Record Production Association, is the trade association that represents the Canadian-owned sector of the record industry in English-speaking Canada. We have more than 140 members and represent all the major companies in the independent sector.

The matter of the proposed free trade agreement with the United States is a major concern to our membership. At the Government of Ontario hearings last November, we had at that time some serious reservations about certain aspects of the agreement. We stated that we wished to review the whole agreement thoroughly and were prepared to revise our opinion should our concerns be addressed and matters clarified. However, regrettably, this has not been the case.

Our concerns are threefold:

1. Paragraph 2005(b) of the agreement, plus the disputes mechanism to be set up, and the effect these will have on public policy in assisting the development of a successful Canadian independent record industry; in particular given the neglect that has been the music industry's lot over many years in being considered one of the cultural industries;

2. Changes to the Canadian content regulations for private broadcasters, a matter of key concern to our membership;

3. The potential for disruption of the present system of distribution in Canada with the attendant damage to the Canadian independents.

We would like to address these in more detail. First, paragraph 2005(2). We have been assured by the government in general and the Minister of Communications in particular that the cultural industries are exempt from this agreement. Indeed, the minister stated in a speech on April 5:

> This Prime Minister, this Minister of Communications and this Government promised one thing: that Canada's right to determine our own culture would be respected in every degree.

However, let us examine the statement in light of paragraph 2005(2). Our chief negotiator, Mr. Simon Reisman, in an address to the Canadian Film and Television Association, was moved to remark that the language was rather impenetrable. We would suggest that

[*Translation*]

désirez le lire en entier, il faudra y mettre passablement de temps et cela réduira peut-être la période des questions, mais c'est à vous d'en décider.

M. A. Mair (président, Canadian Independent Record Production Association): À mon avis, il serait préférable que je lise tout le document puisque les questions proviendront du document lui-même.

CIRPA, la *Canadian Independent Record Production Association*, est l'association commerciale qui représente le secteur canadien de l'industrie du disque au Canada anglais. Nous comptons plus de 140 membres et nous représentons toutes les sociétés importantes du secteur indépendant.

La question de l'accord proposé de libre-échange avec les États-Unis préoccupe beaucoup nos membres. Aux audiences tenues en novembre dernier par le gouvernement de l'Ontario, nous avons formulé des réserves sérieuses sur certains aspects de l'accord. Nous avons affirmé notre désir d'examiner attentivement l'ensemble de l'accord et nous avons dit que nous étions disposés à réviser notre point de vue si des réponses étaient apportées à nos préoccupations et si certaines questions étaient éclaircies. Nous constatons avec regret que cela n'a pas été fait.

Nos préoccupations se placent à trois niveaux:

1. Le paragraphe 2005b) de l'accord, le mécanisme de règlement des différends qui sera créé et l'effet de ces deux mesures sur la politique gouvernementale d'aide à la mise en place d'une prospère industrie indépendante du disque au Canada, compte tenu, en particulier, du peu de cas que l'on fait de l'industrie du disque depuis de nombreuses années dans le cadre des industries culturelles;

2. Les changements des règles sur le contenu canadien imposées aux radiodiffuseurs privés, question qui préoccupe nos membres au plus haut point;

3. La possibilité d'une atteinte au système actuel de distribution au Canada et les dommages que subiraient alors les distributeurs indépendants au Canada.

Nous aimerions reprendre ces questions d'une manière plus détaillée. Tout d'abord, le paragraphe 2005(2). Nous avons reçu du gouvernement en général et du ministre des Communications en particulier l'assurance que les industries culturelles ne sont pas soumises à l'accord. Le ministre a même affirmé, dans un discours prononcé le 5 avril:

> Le Premier ministre, le ministre des Communications et le présent gouvernement ont promis que le droit du Canada de déterminer sa propre culture sera respecté entièrement.

Pourtant, examinons cette déclaration à la lumière du paragraphe 2005(2). Notre principal négociateur, M. Simon Reisman, dans une allocution prononcée devant l'Association canadienne de cinéma-télévision, a été amené à concéder que la formulation de ce paragraphe

[*Texte*]

this is putting it mildly, to say the least. We are supported in this view in separate commentaries on the agreement, published by two eminent law firms.

McCarthy & McCarthy conclude that while cultural industries have emerged in large measure unaffected, they point out that uncertainty and disputes may also arise over particular applications of the right of redress if Canada were to add significant new protection or assistance measures for its cultural industries in the future.

The commentary by Smith, Lyons, Torrence, Stevenson and Mayer, while they also agree that the assurance of exemptions for cultural industries is substantially implemented, states:

> Determining whether or not a particular step would, but for this exemption, violate the agreement may in certain cases give rise to complex issues.

As Mr. Reisman has said, both sides can scrutinize new measures, and if there is disagreement can resolve matters through the dispute mechanism. However, as we are all aware, this disputes mechanism has by no means evolved into a final form.

To quote Ms Debra Steger of Fraser & Beatty:

> Critics have also suggested that the bi-national panel procedures are too fragmented and will not result in continuity and consistency in decision making. This is a serious and important criticism.

What of the American view of this clause? We quote from U.S. documents from the Office of the U.S. Trade Representative, dated October 8, 1987:

> The U.S. recognizes the importance to Canada of maintaining its cultural identity. At the same time, however, the U.S. wants to ensure that Canadian cultural policies do not constitute a discriminatory and unnecessary barrier to U.S. trade. Recognizing Canadian sensitivities, the U.S. has agreed that certain cultural areas are not subject to the final provisions of the agreement. However, the U.S. retains the right to redress any adverse commercial effects of any future cultural measures enacted by Canada.

How will this clause be interpreted by the U.S.? We quote from a report in *Broadcasting*, an American publication, of October 12, 1987:

> One American official who had participated in the negotiations attempted a translation. He said, "We can swallow their not following the exact provisions of the agreement, so long as they do not hurt us too bad". Another official put it somewhat differently, "If the

[*Traduction*]

était plutôt floue. D'après nous, c'est le moins qu'on puisse dire. Notre opinion à cet égard est appuyée par des commentaires distincts publiés au sujet de l'accord par deux importantes firmes d'avocats.

McCarthy & McCarthy concluent que, s'il est vrai que les industries culturelles en sont sorties à peu près indemnes, il reste que de l'incertitude et des différents pourraient aussi surgir au sujet d'applications particulières du droit d'appliquer des mesures de correction si le Canada devait ajouter d'importantes nouvelles mesures de protection ou d'aide à l'égard de ces industries culturelles à l'avenir.

De leur côté, tout en convenant que la garantie d'exemption des industries culturelles est réalisée dans l'ensemble, Smith, Lyons, Torrence, Stevenson et Mayer ajoutent, dans leurs commentaires:

> Des problèmes complexes pourraient surgir dans certains cas si l'on voulait déterminer qu'une mesure particulière violerait ou non l'accord en l'absence de cette exemption.

Comme l'a dit M. Reisman, les deux parties peuvent examiner les nouvelles mesures et, s'il y a des accords, elles peuvent régler la question en recourant au mécanisme de règlement des différends. Pourtant, comme nous le savons tous, ce mécanisme de règlement des différends n'existe pas encore dans sa forme définitive.

Pour citer Mme Debra Steger, de Fraser & Beatty:

> Des critiques ont aussi allégué que les procédures du jury binational sont trop fragmentées et n'auront pour résultat ni la continuité ni l'uniformité des décisions. C'est là une critique sérieuse et importante.

Comment, du côté des États-Unis, considère-t-on cette disposition? Nous allons citer des documents en provenance du bureau du représentant commercial des États-Unis et datés du 8 octobre 1987:

> Les États-Unis reconnaissent l'importance, pour le Canada, du maintien de son identité culturelle. Par ailleurs, les États-Unis désirent s'assurer que les politiques culturelles canadiennes ne constituent pas un obstacle discriminatoire et inutile contre le commerce international des États-Unis. Tenant compte des préoccupations canadiennes, les États-Unis sont convenues que certains secteurs culturels ne sont pas soumis aux dispositions finales de l'accord. Les États-Unis conservent toutefois le droit d'apporter des mesures de correction à tout effet commercial négatif des mesures culturelles adoptées à l'avenir par le Canada.

Comment cette disposition sera-t-elle interprétée par les États-Unis? Nous citons maintenant un rapport publié le 12 octobre 1987 dans la revue américaine *Broadcasting*:

> Un des représentants américains qui avait participé aux négociations a entrepris de traduire cette disposition. Selon lui, «nous pouvons accepter qu'ils ne suivent pas les dispositions précises de l'accord, pourvu qu'ils ne nuisent pas trop à nos intérêts». Un autre représentant

[*Text*]

Canadians do commercial things under the veil of culture, then we would have a problem".

In our view, the foregoing comments from both Canadians and Americans who have expert knowledge clearly indicate that the cultural industry's exemption is not really as clear-cut as it first appears when it comes to any future programs or policies the Canadian government may wish to institute.

In particular, how would this affect the independent record sector? We feel that anything that has an impact on future government policies to assist the development of the recording sector cannot help but have a major negative impact. The recording music sectors have long been regarded as a poor relation of the cultural industries. Examples of this are legion, and we will quote just a few: federal sales tax is levied on records but not on books; books and magazines benefit from massive postal subsidies; the TV production and film industry receives major cash infusions from Telefilm. The recently announced film policy gives millions to Canadian distributors to acquire a product. More than $50 million yearly is distributed in the form of grants and contributions to cultural organizations.

• 1640

After many years of lobbying, the recording and music sector has access to only one program, the Sound Recording Development Program, which dispenses a total of $5 million annually in various programs for both the English- and French-language markets. No provision whatsoever has been made for core funding of trade organizations such as CIRPA or ADISQ, our counterpart in Quebec.

Let it be quite clear that we have no quarrel with the programs we have outlined as in effect for other cultural sectors. The point we wish to make is that given the vast potential and proven cost efficiency of the music sector, there have been major misjudgments over the years in relation to the music and recording sectors and their potential cultural and economic value to Canada. We are extremely concerned that as a result of article 2005.(2) this untenable situation will not be able to be revised.

Our second major concern is the effect of the free trade agreement on an area of vital interest to us, broadcasting; particularly radio broadcasting. Given the problems we have outlined, our view is that the same clause and its implications will impinge on policy decisions in the broadcasting area. A particular concern is that of

[*Translation*]

a formulé la chose un peu autrement: «si les Canadiens agissent sur le plan commercial en prétextant la culture, nous connaîtrons alors des problèmes».

Selon nous, les commentaires précédents de la part de Canadiens et d'Américains qui sont des spécialistes de la question montrent clairement que l'exemption accordée à l'industrie canadienne n'est pas aussi claire qu'elle le semblerait à première vue en ce qui concerne tout programme ou toute politique que le gouvernement canadien pourrait vouloir adopter un jour.

En particulier, comment cela influencerait-il le secteur indépendant du disque. À notre avis, tout ce qui exerce un effet sur les politiques gouvernementales futures visant à faciliter l'essor du secteur du disque produit nécessairement d'importants effets négatifs. L'enregistrement de la musique est considéré depuis longtemps comment un parent pauvre au sein des industries culturelles. Les exemples de cette situation sont nombreux, mais nous n'en rappellerons que quelques-uns: la taxe de vente fédérale est perçue sur les disques alors qu'elle ne l'est pas sur les livres; les livres et les revues profitent de subventions postales énormes; l'industrie du film et de la production pour la télévision reçoivent des subventions importantes de Téléfilm. La politique du film annoncée récemment fournit des millions de dollars aux distributeurs canadiens pour l'acquisition des produits nécessaires. Plus de 50 millions de dollars sont distribués chaque année sous forme de subventions et de contributions aux organisations culturelles.

Après de nombreuses années de pressions, le secteur de l'enregistrement et de la musique n'a accès qu'à un seul programme, le programme d'aide à l'enregistrement sonore, qui fournit au total 5 millions de dollars par année sous forme de programmes divers sur les marchés tant anglophones que francophones. Aucune disposition n'a été prise pour le financement de base d'organisations professionnelles telles que la CIRPA ou l'ADISQ, notre homologue québécoise.

Nous aimerions que cela soit très clair: nous n'avons aucune réserve au sujet des programmes que nous avons décrits et qui sont en vigueur à l'intention d'autres secteurs culturels. Ce que nous voulons faire comprendre, c'est que, étant donné l'énorme potentiel et la rentabilité bien établie du secteur de la musique, des jugements faux ont été formulés avec les années en ce qui concerne les secteurs de la musique et de l'enregistrement et leur éventuelle valeur culturelle et économique pour le Canada. Nous craignons très fortement que, à la suite de l'article 2005.(2), il devienne impossible de modifier cette situation inacceptable.

Notre deuxième préoccupation importante est l'effet qu'aura l'accord de libre-échange sur un domaine essentiel pour nous: la radio-télédiffusion, surtout la radiodiffusion. À cause des problèmes que nous avons décrits, nous croyons que la même disposition et ses conséquences auront un effet sur les décisions

[*Texte*]

Canadian content regulations on radio. Without those regulations, enacted in 1970, there is no doubt we would not have the successful Canadian musicians and writers and growing industry we do have today.

However, as with everything in life, situations evolve and changes need to be made. In our opinion, major changes are needed right now in the FM regulations. However, if the FTA were in effect, we have little doubt these changes would be difficult at best, and given future policy developments may well become impossible, to achieve.

An example of our concern has already occurred in the recently announced broadcasting policy and the proposed new Broadcasting Act. In the 1968 act there is specific wording that broadcasters' programs shall be "substantially Canadian". In the proposed new act this provision has gone by the boards, except in the case of the CBC. In proposing the wording for a new act the government has ignored the recommendations of the Standing Committee on Communications and Culture, which recommended that precise language be included concerning Canadian content and character to make the proposed new act specific and less open to interpretation. We have no hesitation in stating our view that elimination of the "substantially Canadian" wording for all private broadcasters in the proposed act leaves the door wide open to the eventual elimination of all Canadian content regulations on both private radio and private television. It seems a strange coincidence that this wording should appear in a proposed new Broadcasting Act announced after the FTA has been negotiated.

We turn to our third concern, that of potential distribution problems caused by shutdowns and realignments as a result of the removal of tariffs. We are aware that the record tariffs were due to be phased out under GATT rules, but in our view the potential for disruption was increased by the high visibility given to these reductions under the free trade agreement. While Canadian independent distributors are having increasing success in the marketplace, the fact remains that the major international companies provide by far the most effective mechanism, by virtue of their size and market power, for distribution in Canada.

Currently almost all major independents are distributed by one of the major international companies, and any consolidation or rationalization of distribution patterns could have a devastating effect. Should there be consolidation of these companies and should a change be made to north-south rather than east-west distribution patterns, this could be extremely detrimental to the

[*Traduction*]

gouvernementales dans le domaine de la diffusion. Ce qui nous préoccupe tout particulièrement, ce sont les règles sur le contenu canadien des émissions radiophoniques. Sans ces règles, qui ont été édictées en 1970, il est certain que nos musiciens, nos compositeurs et l'industrie croissante que nous possédons aujourd'hui, n'auraient pas connu le même succès.

Pourtant, comme tout ce qui vit, les situations évoluent et des changements s'imposent. Selon nous, d'importants changements s'imposent dès maintenant pour ce qui est de la réglementation de l'AMF. Pourtant, si l'accord de libre-échange était en vigueur, il est certain que ces changements seraient au moins difficiles à réaliser et qu'ils pourraient bien devenir impossibles avec l'évolution future des politiques.

Nos préoccupations ont déjà été illustrées par la politique de radiodiffusion annoncée récemment et par le projet d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion. La loi de 1968 oblige expressément les diffuseurs à présenter des émissions ayant un contenu canadien important. Dans le nouveau projet de loi, cette disposition ne s'applique plus, sauf dans le cas de Radio-Canada. En proposant le nouveau texte de loi, le gouvernement n'a pas tenu compte des recommandations du Comité permanent des communications et de la culture, qui avait recommandé un libellé précis au sujet du contenu et du caractère canadien pour rendre la nouvelle loi précise et moins susceptible d'interprétations. Nous n'hésitons pas à affirmer que la disparition, dans la nouvelle loi, de l'obligation faite à tous les diffuseurs privés d'offrir des émissions dont le contenu canadien soit important permet la disparition éventuelle de toutes les règles relatives au contenu canadien dans le cas de la radio et de la télévision privées. Par une étrange coïncidence, le libellé en question apparaît dans un nouveau projet de loi sur la radiodiffusion après la négociation de l'accord de libre-échange.

Nous passons à notre troisième préoccupation, c'est-à-dire les problèmes de distribution éventuels que provoqueraient les fermetures et les remaniements résultant de la disparition des tarifs. Nous savons que les tarifs sur les disques devaient disparaître graduellement en vertu des règles du GATT, mais selon nous, la possibilité d'une crise a été accrue par la publicité accordée à ces réductions en vertu de l'accord de libre-échange. S'il est vrai que les distributeurs indépendants du Canada connaissent de plus en plus de succès sur le marché, il reste que les grandes sociétés internationales fournissent un mécanisme beaucoup plus efficace, à cause de leur taille et de leur puissance sur le marché, en ce qui concerne la distribution au Canada.

À l'heure actuelle, les produits de presque toutes les grandes sociétés indépendantes sont distribués par l'une ou l'autre des grandes sociétés internationales et tout regroupement ou toute rationalisation des structures de distribution pourraient avoir un effet dévastateur. S'il se produisait un regroupement de ces sociétés et qu'un changement soit apporté aux structures de distribution

[*Text*]

survival of many independents. Without access to markets country-wide, the sector will suffer severe financial damage. It will almost certainly result in its total elimination within a relatively short period of time.

There is a great deal of empirical evidence that of all the cultural industries, the music industry has the greatest growth potential in both cultural and economic terms and is the most cost-efficient in public policy terms. For example, Canadian records are far more widely available and enjoyed by the Canadian public than Canadian films. It is our information that the payback percentage of the SRDP initiative known as FACTOR is already far superior to that of Telefilm, after only two years of operation. Indeed, the Minister of Communications has ample proof of the success of the Canadian recording industry since the introduction of the program with the platinum and gold records presented to her, which currently hang on her office walls.

The talent, expertise, and knowledge of our sector of the cultural industries are obvious. We would like to introduce one final quotation to underline this point. It is from Mr. Godfrey Holmes, Executive Vice-President of Warner Communications, one of the world's biggest multi-media conglomerates. It is involved in movies, TV, comics, cable, records, and music, among other things, and in 1987 had gross revenues of $3.4 billion, profits of $298 million. Mr. Holmes recently addressed the Toronto Society of Financial Analysts and was quoted as saying about the record industry:

> It is the single best industry I have ever seen, bar none. It requires small capital investment, and as with film, there is an insatiable demand for English-language products.

Obviously it would make eminent sense to Canada to revise its public policy to recognize this reality and its potential benefits. However, with the constraints placed on public policy options by the proposed FTA to assist the growth and international success of the Canadian independent music business, we have grave concerns that this exciting potential and great cultural and economic benefit to Canada will ever be realized.

• 1645

Mrs. Finestone: First, I want to welcome you and tell you that I am pleased to greet you. Second, I must say that as I was listening to your presentation I had the sense I was listening to the pleading that had taken place with the film distribution bill and the fact that we needed to have an assured income revenue base that was Canadian, for

[*Translation*]

pour que celle-ci se fasse selon l'axe nord-sud au lieu de l'axe est-ouest, cela pourrait compromettre à l'extrême la survie de beaucoup de sociétés indépendantes. Sans l'accès au marché de tout le pays, le secteur va subir des dommages financiers extrêmes. Il en résultera presque certainement la disparition totale de cet élément dans un délai relativement court.

Beaucoup de données empiriques montrent que, parmi toutes les industries culturelles, celle de la musique accuse le plus grand potentiel de croissance sur les plans culturels et économiques, et constitue le secteur le plus rentable au point de vue des politiques gouvernementales. Par exemple, les disques canadiens peuvent être obtenus et utilisés par le public canadien beaucoup plus facilement que les films canadiens. On nous dit que le pourcentage des recettes du à FACTOR, programme d'aide à l'enregistrement sonore, est déjà bien supérieur à celui de Téléfilm, après deux ans de fonctionnement. Le ministre des communications est bien conscient de ce succès de l'industrie des enregistrements canadiens depuis l'adoption du programme puisqu'on lui a présenté des disques de platine et d'or qui ornent actuellement les murs de son bureau.

Le talent, la compétence et les connaissances de notre secteur des industries culturelles sont un phénomène évident. Nous aimerions présenter une dernière citation pour l'illustrer. Elle provient de M. Godfrey Holmes, vice-président exécutif de Warner Communications, un des plus gros complexes multi-médias. Cette société s'occupe du film, de la télévision, des comiques, de la câblodistribution, des disques et de la musique, entre autres, et, en 1987, elle a accusé des recettes brutes de 3,4 milliards de dollars et des profits de 298 millions de dollars. M. Holmes s'est adressé récemment à la Toronto Society of Financial Analysts, où il a dit ceci au sujet de l'industrie du disque:

> C'est la meilleure industrie que j'aie jamais vue, sans absolument aucune exception. Elle n'exige que peu d'immobilisations et, tout comme dans le cas du film, il existe une demande insatiable à l'égard des produits de langue anglaise.

De toute évidence, le Canada aurait avantage à réviser sa politique et à reconnaître cette réalité et ses avantages éventuels. Toutefois, étant donné les restrictions imposées par l'accord de libre-échange proposé à l'égard des politiques qui pourraient favoriser la croissance et le succès international de l'industrie indépendante de la musique au Canada, nous craignons fort de ne voir jamais réaliser cette possibilité excitante et ce grand avantage culturel et économique dont pourrait profiter le Canada.

Mme Finestone: Tout d'abord, je désire vous souhaiter la bienvenue et vous dire que je suis heureuse de vous accueillir. Deuxièmement, je dois dire qu'en écoutant votre exposé, j'avais l'impression d'entendre le plaidoyer qui a déjà accompagné le projet de loi sur la distribution des films et qui portait sur le le besoin que nous avions

[*Texte*]

Canadians, by Canadians, which of course we have not gotten in the film distribution bill. I wonder if there is some sort of sinister relationship between that bill and this one. I have a very uncomfortable feeling that I have put my finger right on the nerve pulse.

Mr. Mair: If I may comment, Mrs. Finestone, this is my 1987 export award medal from the federal government for our success internationally, which came before the creation of any government programs in the slightest. I am very proud to have this. I have personally brought over $9 million of foreign revenue into Canada, competing internationally. I suggest that we can do it as independents, but there is need for government support. It is not a matter of jealousy of any other industry; we are just trying to make our points.

Mrs. Finestone: I am not referring to it in that sense, but let me get to some other very practical matters.

With respect to the removal of the tariff on the imported tapes and records that we have now conceded over a 10-year period, I presume, that 13.5%, would you agree that it will mean American companies will no longer find it economically necessary to press records here for Canadian distribution to Canadians? If that is the case, what would the result be in your view with respect to working capital for your Canadian firms, with respect to the capital available for production and the impact on our artists? I am looking at that integrated system that one needs of production, promotion and exhibition. How will it work, given the change, and what do you see? What is your concern?

Mr. Mair: The majority of records and tapes and CDs sold in this country are manufactured in this country by Canadian-owned companies.

Mrs. Finestone: I know that. I am asking what the impact will be.

Mr. Mair: If the American companies rationalize their manufacturing and export into Canada, the Canadian manufacturing base will probably disappear unless our dollar goes so low that they have an advantage on the value of the dollar. If that happens, if there is the rationalization we suspect will happen, then the multinationals doing business in Canada will probably close their separate corporations and just have sales offices.

Mrs. Finestone: That is hypothesis at the moment. Is that correct?

Mr. Mair: Yes.

Mrs. Finestone: Are you familiar with the Donner report, which Mr. Edwards brought to our debate in—

[*Traduction*]

d'une base de revenu assuré qui soit canadienne, pour les Canadiens, par les Canadiens. Évidemment, nous n'avons pas obtenu cela dans le projet de loi sur la distribution des films. Je me demande s'il existe quelque relation sinistre entre ce projet de loi-là et celui-ci. J'ai le sentiment très désagréable que je viens de mettre le doigt sur la plaie.

M. Mair: En guise de commentaire, madame Finestone: voici la médaille de mérite à l'exportation 1987, décernée par le gouvernemenet fédéral pour notre succès international, lequel a précédé la création d'un programme gouvernemental. J'en suis très fier. J'ai moi-même fait rentrer au Canada, 9 millions de dollars de recettes par le jeu de la concurrence internationale. À mon avis, c'est quelque chose que nous, indépendants, pouvons faire, mais il nous faut de l'aide du gouvernement. Ce n'est pas une question de jalousie à l'égard d'une autre industrie; nous essayons tout simplement d'exprimer notre point de vue.

Mme Finestone: Ce n'est pas dans ce sens-là que j'y ai fait allusion, mais passons à d'autres questions très pratiques.

En ce qui concerne l'abolition du tarif sur les bandes et les disques importés que nous venons de concéder pour une période de 10 ans—je suppose que c'est le pourcentage de 13.5 p. 100—n'êtes-vous pas d'accord que les sociétés américaines ne jugeront plus nécessaire, pour des raisons économiques, d'imprimer des disques ici en vue d'une distribution canadienne aux Canadiens? Si tel est le cas, quelles en seraient, selon vous, les conséquences sur le capital de fonctionnement de vos sociétés canadiennes, sur le capital disponible pour la production, et quel serait l'impact de cette situation sur nos artistes? J'envisage l'intégration nécessaire du réseau de production, de promotion et de présentation. Comment cela va-t-il fonctionner, étant donné le changement, et qu'est-ce que vous prévoyez? Qu'est-ce qui vous inquiète?

M. Mair: La plupart des disques, des bandes et des disques compacts vendus ici sont fabriqués ici par des sociétés qui appartiennent à des Canadiens.

mme Finestone: Je ne l'ignore pas. Je veux savoir quel va être l'impact.

M. Mair: Si les sociétés américaines rationalisent leur fabrication et leur exportation au Canada, la base de fabrication canadienne va probablement disparaître à moins que notre dollar baisse tellement que les Américains possèdent un avantage à cause de la valeur du dollar. Si cela se produit, si la rationalisation que nous prévoyons se produit effectivement, les multinationales qui font des affaires au Canada vont probablement fermer leurs sociétés distinctes et se contenter d'entretenir des bureaux de vente.

Mme Finestone: Telle est l'hypothèse à l'heure actuelle. Est-ce exact?

M. Mair: Oui.

Mme Finestone: Connaissez-vous le rapport Donner, que M. Edwards a mentionné au cours de notre débat?

[*Text*]

Mr. Mair: It has just come to our attention today.

Mr. Brian Shater (Executive Director, Canadian Independent Record Production Association): We are not that familiar with it; we are now aware of it. Let us put it that way.

Mrs. Finestone: You are only aware of it. You have not been seized with the contents. Neither have I, notwithstanding access to information, direct requests to the Department of Communications; in fact, a direct request to a colleague of mine who had a copy, but was not in a position to let me see it. So you are not familiar with it. Then have you done any study as to the potential impact on your industry?

Mr. Mair: If I can answer that, I read the Donner report on the plane on the way up this afternoon.

Mrs. Finestone: What did it tell you?

Mr. Mair: It supports almost everything we suspected.

Mrs. Finestone: Will you please tell me in short, sharp terms? I do not have the time of the world; I just have a few more minutes.

Mr. Mair: I have it highlighted:

> The manufacturing component of the industry was saved from further erosion by the decline in the value of the Canadian dollar since 1975.

Mrs. Finestone: But the Canadian dollar is going up, right?

Mr. Mair: Yes:

> The multinational distribution network would have serious repercussions for the Canadian independents, and one could anticipate a fall-off in the sales of Canadian artists. The loss of the multinationals' manufacturing distribution networks could affect their sales of Canadian-content recordings. The sales of U.S. artists would likely rise in Canada. The longer-term prospects for investment in Canada would be diminished as more of the market in Canada is serviced by imports.

Mrs. Finestone: Would you say it indicates that the government was well aware of the fact that there were some serious financial repercussions within that decision when they decided that they would agree to a cultural industry having the tariff removed at this time?

• 1650

Mr. Mair: If this government actually saw this paper—and I cannot find out who has—you are definitely correct.

[*Translation*]

M. Mair: J'en ai pris connaissance aujourd'hui.

M. Brian Shater (directeur général, Canadian Independent Record Production Association): Nous ne le connaissons pas très bien; nous savons maintenant qu'il existe. Voilà ce que nous pouvons dire.

Mme Finestone: Vous savez seulement qu'il existe. Vous n'en avez pas étudié le contenu. Moi non plus, malgré le recours à la Loi sur l'accès à l'information et malgré des demandes directes auprès du ministère des Communications; en réalité, il s'agit d'une demande faite directement auprès d'un de mes collègues qui en possédait un exemplaire, mais qui n'était pas en mesure de s'en séparer. Vous n'en connaissez donc pas le contenu. Avez-vous fait une étude d'impact par rapport à votre industrie?

M. Mair: Si vous me permettez de répondre à cela, j'ai lu le rapport Donner dans l'avion en me rendant ici aujourd'hui.

Mme Finestone: Qu'y avez-vous trouvé?

M. Mair: Le rapport confirme presque tout ce que nous avions imaginé.

Mme Finestone: Pourriez-vous me résumer cela en quelques paroles brèves et bien senties? Je n'ai plus beaucoup de temps; il ne me reste que quelques minutes.

M. Mair: J'ai souligné les passages suivants:

> L'élément de la fabrication, au sein d'une industrie, a été mis à l'abri d'une érosion plus poussée par la baisse de la valeur du dollar canadien survenue depuis 1975.

Mme Finestone: Mais le dollar canadien est actuellement en hausse, n'est-ce pas?

M. Mair: Oui:

> Le réseau multinational de distribution aurait de graves conséquences pour les sociétés indépendantes du Canada, et on pourrait prévoir une baisse des ventes réalisées par les artistes canadiens. La perte des réseaux de distribution des fabricants multinationaux pourrait avoir un effet négatif sur la vente, par les multinationales, des enregistrements à contenu canadien. Il est vraisemblable que les ventes réalisées par les artistes américains augmenteraient au Canada. Les perspectives à long terme de l'investissement au Canada deviendraient moins brillantes au fur et à mesure qu'une plus grande part du marché canadien serait servie par des importations.

Mme Finestone: Cela signifie-t-il, d'après vous, que le gouvernement savait très bien que cette décision aurait de graves répercussions financières lorsqu'il a décidé d'accepter que soit maintenant retiré le tarif appliqué à l'industrie culturelle?

M. Mair: Si le gouvernement a vu ce document—et je ne peux dire qui l'a vu—vous avez tout à fait raison.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: If the inevitable arrives, what do you think you have to do in this industry so that Canadian artists can be heard and Canadian content can be part of our broadcasting system?

Mr. Mair: If it is not contrary to the FTA, which I am led to believe it would be, it will require massive government support to even retain what we now have, because I would not expect it to come from private industry. Otherwise, companies such as my own will either close up or move.

Mrs. Finestone: Do you think you have to have an explicit written exemption in the bill other than the fact that cultural industries are exempt?

Mr. Mair: The notwithstanding clause destroys the exemption, as far as I am concerned, and as long as there is the notwithstanding clause, we are dead in the water.

Mr. Shater: I agree with that.

Mrs. Finestone: In terms of the discussion over the next seven years of what is a subsidy so that one can anticipate the countervail or anti-dumping action, would you suggest that funds put into FACTOR or CTL, or the demands for Canadian content on our radios and television sets would or could ever be conceived as subject to a discussion with respect to those being unfair subsidies?

Mr. Shater: I would say we have a certain concern in that area, Mrs. Finestone. This is what we foresee we are concerned about. We see that this may well in fact happen. There is nothing categorical that says it will, but again, the facts of life dictate it may well do so, and this is what we are concerned about. We are trying, as it were, to forecast the future, which is difficult at best. But we are trying to save our industry from problems which we feel we should not have to fight; in other words, which should not ensue.

Mrs. Finestone: I know we have seen a very effective increase in recordings as a result of Marcel Masse's initiatives, with particular concern on the French side with the great reduction we had. From 1978 to 1984 the overall number of Canadian content recordings declined by 15%; French recordings declined by 45%. We were not faced with the concerns we now have over the FTA, and this was happening then. I would really like you to be able to justify that if these were the circumstances then, in what we have done with FACTOR, CTL. . .

Domestic sales have not gone up that much and yet we spend $700 million. Are we spending this money for naught? What is happening in your view that would enable me to stand up and say that our Canadian artists are not being heard? Why? We have not put in enough money? We do not have the mechanisms? The Canadian content is not working? We do not have the right sound for the right ear, or because we do not promote? Is it the

[*Traduction*]

Mme Finestone: SI l'inévitable se produit, que faut-il faire dans ce secteur pour que les artistes canadiens puissent être entendus et que le contenu canadien fasse partie de notre réseau de diffusion?

M. Mair: Si ce n'est pas contraire à l'accord de libre-échange, et je suis tenté de croire que ce le serait, il faudrait un soutien gouvernemental massif, ne serait-ce que pour maintenir ce que nous avons déjà, parce que je ne m'attends pas à ce que ce soutien vienne du secteur privé. Autrement, des entreprises comme la mienne fermeront ou déménageront.

Mme Finestone: Pensez-vous qu'il faut stipuler expressément dans le projet de loi une exception autre que le fait que le secteur culturel est exempté?

M. Mair: L'article dérogatoire détruit l'exception, en ce qui me concerne, et tant qu'il y a un article dérogatoire, nous sommes fichus.

M. Shater: Je suis d'accord.

Mme Finestone: Au sujet des subventions de nature de donner lieu au cours des sept prochaines années à des demandes de droits compensatoires ou de droits antidumping, pensez-vous que les fonds versés à la FACTOR ou à la CTL, ou les demandes de contenu canadien à la radio et à la télévision pourraient être considérés comme des subventions injustes?

M. Shater: Je dirais que nous nous inquiétons un peu à ce propos, madame Finestone. C'est ce que nous prévoyons qui nous inquiète. Nous pensons que cette situation pourrait bien se produire. Rien ne permet d'affirmer catégoriquement que c'est ce qui arrivera, mais les réalités de la vie font qu'il s'agit du domaine du possible, et c'est ce qui nous inquiète. Nous essayons de prévoir l'avenir, ce qui n'est pas une mince affaire. Mais nous essayons d'épargner à notre secteur des problèmes contre lesquels nous pensons qu'il ne devrait pas devoir lutter; autrement dit, auxquels nous ne devrions pas faire face.

Mme Finestone: Je sais que nous avons constaté une hausse très marquée des enregistrements à la suite des mesures prises par Marcel Masse, en particulier par rapport à la forte diminution qui était survenue du côté français. Entre 1978 et 1984, les enregistrements à contenu canadien ont fléchi de 15 p. 100, les enregistrements en français, de 45 p. 100. Nous n'avions pas alors les préoccupations que provoquent actuellement l'accord de libre-échange, et pourtant la situation était tout de même inquiétante. J'aimerais que vous puissiez montrer que, si telle était la situation à ce moment-là, ce que nous avons fait avec la FACTOR, la CTL. . .

Les ventes intérieures n'ont pas tellement augmenté, or nous dépensons 700 millions de dollars. Jetons-nous cet argent par la fenêtre? Selon vous, qu'est-ce qui me permettrait d'affirmer que nos artistes canadiens ne sont pas entendus? Pourquoi? Nous n'avons pas assez investi? Nous n'avons pas les mécanismes nécessaires? L'exigence de contenu canadien ne porte pas fruit? Nous n'avons pas le bon son ou la bonne oreille, ou nous ne nous faisons

[*Text*]

distribution? What is the problem? Production? Distribution? Sales? Marketing? Artists?

Mr. Mair: Figures, like any statistics, can be misleading. The number of releases is really immaterial. If you compare the number of foreign records released at the same time, you would probably find equal drop-off, if not greater. That was a period when the record industry realized that throwing too many records out into the marketplace and not supporting them properly—

Mrs. Finestone: Are the figures different now, sir? If they are, really that should be on the record.

Mr. Mair: The important figure, Mrs. Finestone, I suggest, is from 1985 to 1986. Statistics Canada indicated a 50% increase in the sale of Canadian content recordings. We do not have 1987 statistics yet, but it went from 8% to 12% between 1985 and 1986.

Mrs. Finestone: How do you account for that? Is it the control of numbered distribution or the number of recordings?

Mr. Mair: No, the number of top quality recordings that had success—Bryan Adams, Corey Hart, etc. We had a number of Canadian artists break through internationally in that period, and the majority of those have sustained.

Mrs. Finestone: Will that be negatively impacted by free trade in any way?

Mr. Mair: If the independent sector of the Canadian music industry is undercut, yes, the opportunity for future artists will be drastically hampered.

• 1655

Mrs. Finestone: I want to finish with this comment. I just hope that one of my colleagues will ask you to explain why you think there will no longer be Bryan and Corey, etc., coming forward.

Mr. Edwards: Congratulations on the export award, Mr. Mair. How much of that $9 million went to the U.S.?

Mr. Mair: None. That was all imports. How much of it was from the U.S.?

Mr. Edwards: No, no. I think you got an export award, for exporting $9 million worth of Canadian records.

Mr. Mair: We brought it in in licensing fees, Mr. Edwards, $9 million. We did not export. . . well, we exported a very small quantity of records, but those were foreign companies that believed in the market potential of their artists in their countries which paid me $9 million.

Mr. Edwards: So you got an export award for facilitating the importation of a foreign product?

[*Translation*]

pas connaître? Est-ce la distribution? Quel est le problème? La production? La distribution? Les ventes? La mise en marché? Les artistes?

M. Mair: Les chiffres, comme les statistiques, peuvent être trompeurs. Le nombre de disques sortis ne veut rien dire. Si vous comparez le nombre de disques étrangers sortis pendant la même période, vous trouverez probablement qu'il est égal, voir supérieur. C'est l'époque où l'industrie du disque s'est aperçue que lancer trop de disques sur le marché sans les appuyer correctement. . .

Mme Finestone: Les chiffres sont-ils différents actuellement, monsieur? Dans ce cas, il faudrait qu'on le mentionne au compte rendu.

M. Mair: Selon moi, madame Finestone, le chiffre important touche à la croissance de 1985 à 1986. Statistique Canada a indiqué une hausse de 50 p. 100 des ventes d'enregistrements à contenu canadien. nous n'avons pas encore les statistiques pour 1987, mais elles sont passées de 8 p. 100 à 12 p. 100 entre 1985 et 1986.

Mme Finestone: Comment l'expliquez-vous? Par le contrôle de la distribution numérotée ou par le nombre d'enregistrements?

M. Mair: Non, par le nombre d'enregistrements de très grande qualité qui ont connu du succès—Bryan Adams, Corey Hart, etc. Divers artistes canadiens ont percé à l'échelle internationale pendant cette période, et la majorité d'entre eux se sont maintenus depuis.

Mme Finestone: Le libre-échange aura-t-il des répercussions négatives?

M. Mair: Si le secteur indépendant de l'industrie de la musique au Canada fait face à des prix déloyaux, oui, l'avenir des futurs artistes sera considérablement assombri.

Mme Finestone: Je terminerai là-dessus. J'espère seulement que mes collègues vous demanderont d'expliquer pourquoi vous pensez qu'il n'y aura plus de nouveaux Bryan et Corey.

M. Edwards: Félicitations pour votre prix à l'exportation, monsieur Mair. Quelle partie de ces neuf millions de dollars est allée aux États-Unis?

M. Mair: Aucune. Il s'agissait uniquement d'importations. Quelle partie venait des États-Unis?

M. Edwards: Non, non. Je crois que vous avez gagné un prix à l'exportation, parce que vous avez vendu pour neuf millions de dollars de disques canadiens.

M. Mair: Nous avons tiré ces revenus de droits de licence, monsieur Edwards. Nous n'avons pas exporté. . . enfin, nous avons exporté une très petite quantité de disques, mais ce sont des sociétés étrangères qui croyaient au potentiel de leurs artistes dans leur pays qui m'ont versé neuf millions de dollars.

M. Edwards: Alors vous avez eu un prix à l'exportation parce que vous avez facilité l'importation d'un produit étranger?

[*Texte*]

Mr. Mair: No, the exportation of Canadian artists to Germany, to Japan, to the United States.

Mr. Edwards: How much of the $9 million went to the U.S.?

Mr. Mair: I am not sure that we are on the same wave length. I sublicense Canadian artists to those territories. I did not send anything to the United States except a Canadian manufactured master tape.

Mr. Edwards: You mentioned a figure of $9 million; you mentioned a number of countries. How much of that $9 million went to the United States?

Mr. Mair: Probably $5 million to $6 million of that was from the United States.

Mr. Edwards: What is the total value of the U.S. industry annually?

Mr. Shater: I believe it is $3 billion.

Mr. Mair: That is the world-wide business, though, Brian. I do not know that figure, Mr. Edwards. I would not want to guess.

Mr. Edwards: It is a small percentage. I am in no way debunking what you did. I congratulate you. But is it not correct that under article 2005 of the agreement any U.S. retaliation must be triggered by a case of equivalent commercial effect? In other words, you have to make an impact on their industry in order for any kind of action to take place. At present there is no such provision—U.S. activity, U.S. retaliation can take place for whatever reason without any kind of equivalent commercial effect having to be demonstrated. What I am putting to you is that we have a pretty substantial improvement for the industry in this free trade agreement.

I would like to walk through your presentation and just highlight a few points. Would you not agree that the U.S. now has the authority to take that kind of action without the free trade agreement?

Mr. Mair: Yes, they do.

Mr. Edwards: You have made some points about the Broadcasting Act, that Bill C-136, which is now before Parliament, does not provide for Canadian responsibilities for private broadcasters. I draw your attention to clause 3.(d):

> each element of the Canadian broadcasting system shall contribute in an appropriate manner to the creation and presentation of Canadian programming, making maximum use of Canadian creative and other resources;

It is pretty clear to me. It seems consonant with what the standing committee recommended. In fact, the language of clause 3 is virtually taken out of the sixth report of the standing committee.

[*Traduction*]

M. Mair: Non, l'exportation d'artistes canadiens en Allemagne, au Japon, aux États-Unis.

M. Edwards: Quelle portion des neuf millions de dollars est allée aux États-Unis?

M. Mair: Je ne suis pas certain que nous soyons sur la même longueur d'ondes. J'accorde à ces pays des sous-licenses concernant des artistes canadiens. Je n'ai rien envoyé aux États-Unis sauf une bande maîtresse fabriquée au Canada.

M. Edwards: Vous avez mentionné un chiffre de neuf millions de dollars; vous avez mentionné divers pays. Quelle portion de ces neuf millions de dollars est allée aux États-Unis?

M. Mair: Probablement cinq à six millions proviennent des États-Unis.

M. Edwards: Quelle est la valeur totale de l'industrie américaine annuellement?

M. Shater: Trois milliards de dollars, je crois.

M. Mair: Mais ce chiffre correspond au commerce mondial, Brian. Je ne saurais vous dire, monsieur Edwards. Je ne veux pas essayer de deviner.

M. Edwards: C'est un petit pourcentage. Je ne cherche nullement à rabaisser ce que vous avez fait. Je vous félicite. Mais n'est-il pas exact que, en vertu de l'article 2005 de l'accord, toute mesure de représailles des États-Unis doit être provoquée par un effet commercial équivalent? Autrement dit, vous devez avoir des répercussions sur leur industrie pour que des mesures puissent être prises. A l'heure actuelle, cette disposition n'existe pas—les mesures de représailles américaines sont permises pour toutes sortes de raisons, sans qu'il faille démontrer l'existence d'un effet commercial équivalent. Ce que je veux faire ressortir, c'est que l'accord de libre-échange représente une amélioration assez substantielle pour le secteur.

J'aimerais revenir sur votre exposé et souligner certains points. Ne croyez-vous pas que les États-Unis ont maintenant le pouvoir de prendre n'importe quelle mesure en l'absence d'accord de libre-échange?

M. Mair: Oui, ils le peuvent.

M. Edwards: Vous avez soulevé quelques arguments au sujet de la Loi sur la radiodiffusion, soutenant que le projet de loi C-136, à l'étude au Parlement actuellement, ne stipule pas les responsabilités canadiennes des diffuseurs privés. J'attire votre attention sur le paragraphe 3.d):

> tous les éléments du système doivent, en faisant appel le plus possible aux ressources—créatrices et autres—canadiennes, contribuer, de la manière qui convient, à la création et à la présentation d'une programmation canadienne;

Cela me semble assez clair et conforme à la recommandation du Comité permanent. De fait, le libellé de l'article 3 est tiré presque intégralement du sixième rapport du Comité permanent.

[*Text*]

Mr. Shater: If I might say, Mr. Edwards, the "substantially Canadian" phrase appears once more in the matter to do with the CBC. It specifically says substantially Canadian, but to my mind it does not say the same thing for private broacasters. As you quoted, it gives certain particularities. To my mind, that is not the same as saying "substantially Canadian". Why was it taken out? Why was it changed?

Mr. Edwards: That same responsibility is put on all sectors of the Canadian broadcasting system through clause 3.

I do not know, gentlemen, whether you were in the room when Mr. Macdonald was giving his—

Mr. Shater: Towards the end, yes.

Mr. Edwards: Perhaps you did not hear his introductory remarks where he said that, in terms of Canadian content regulations, Canada will continue to be free to make Canadian content regulations without the free trade agreement impacting upon that.

Would you care to comment because I see you do make a point here—

Mr. Shater: We do. We are concerned that this may in fact not be the case. We are very happy, if this is the case, to be so reassured. We have concerns that in fact it may not be the case and we would like to clarify this point, as it were, up front.

• 1700

Mr. Edwards: I am impressed by Mr. Macdonald's authority. He, of course, is a partner in the firm of McCarthy & McCarthy, and I assume it was Peter Grant, from that firm, who gave you that opinion.

Mr. Shater: Peter Grant and Steven Stone wrote that part of the McCarthy & McCarthy presentation.

Mr. Edwards: So we have a number of isolated quotations here from various authorities which you have used to make your argument, which of course is your privilege. Parliamentarians from time to time are known for doing that.

I would like to take you to the top of page 5, where you are quoting an unnamed American official in a quotation from *Broadcasting* "so long as they do not hurt us too bad". I think that supports my argument that you have to demonstrate equivalent commercial effect in order for any measures to kick in under the free trade agreement.

Mr. Shater: In fact, Mr. Edwards, I am sure you are aware of the ongoing concern Mr. Leslie Aries, of WIBV in Buffalo, has on a continuing basis with Bill C-58 and its equivalent commercially. As you are well aware, there is mirror legislation that in fact has minimum effect in Canada. Our feeling is that considerable pressure points may well be brought by various elements of the American business in different areas for different reasons—Mr. Jack

[*Translation*]

M. Shater: Si vous le permettez, monsieur Edwards, l'expression «typiquement canadienne» apparaît aussi dans le cas de Radio-Canada. On dit expressément «typiquement canadienne», mais à mon avis, cela ne veut pas dire la même chose que pour les diffuseurs privés. Comme vous le mentionnez, il existe des particularités. Selon moi, ce n'est pas la même chose que «typiquement canadienne». Pourquoi cette expression a-t-elle été enlevée? Pourquoi a-t-elle été changée?

M. Edwards: La même responsabilité s'applique à tous les secteurs du système canadien de radiodiffusion, au moyen de l'article 3.

Je ne sais pas si vous étiez ici, messieurs, quand M. Macdonald a présenté son. . .

M. Shater: Oui, vers la fin.

M. Edwards: Vous ne l'avez peut-être pas entendu dire, dans ses remarques liminaires, que, en ce qui concerne les règlements sur le contenu canadien, le Canada restera libre d'en adopter sans que l'accord de libre-échange n'ait de conséquences.

Voulez-vous nous donner votre opinion, parce que vous semblez insister. . .

M. Shater: Avec plaisir. Nous craignions que ce ne soit pas le cas. Nous sommes très heureux, s'il en est ainsi, d'être rassurés de cette façon. Nous craignons que ce ne soit pas le cas, et nous aimerions éclaircir ce point sans détours.

M. Edwards: Je suis impressionné par la réputation de M. Macdonald. Il est bien sûr associé chez McCarthy & McCarthy, et je suppose que c'est Peter Grant, de ce cabinet, qui vous a donné cette opinion.

M. Shater: Peter Grant et Steven Stone ont rédigé cette partie de l'exposé de McCarthy & McCarthy.

M. Edwards: Nous avons donc un certain nombre de citations isolées de diverses autorités dont vous vous êtes servi pour appuyer vos arguments, ce qui, bien sûr, est votre droit. Les parlementaires sont reconnus pour cette pratique, qu'ils affectionnent de temps en temps.

J'aimerais revenir au haut de la page 5. Vous citez un cadre américain non identifié qui aurait déclaré, dans un article paru dans *Broadcasting*: «tant qu'ils ne nous font pas trop mal». Je crois que cela appuie mon argument qu'il faut démontrer l'existence d'un effet commercial équivalent afin que des mesures de représailles puissent être prises en vertu de l'accord de libre-échange.

M. Shater: De fait, monsieur Edwards, je suis convaincu que vous êtes au courant des préoccupations constantes de M. Leslie Aries, de WIBV, de Buffalo, au sujet du projet de loi C-58 et de l'équivalent commercial. Comme vous le savez bien, il existe une loi semblable dont les effets sont minimaux au Canada. Nous estimons que des pressions considérables pourraient bien être exercées par divers éléments commerciaux américains

[*Texte*]

Valenti, for example, or whomever—and that may well impinge upon our business. In effect, as you so rightly state, they can do so at present. However, this is signalling to them there are certain ways of proceeding.

Mr. Edwards: I suppose you could say the same thing if nobody had ever thought of a free trade agreement, could you not?

Mr. Shater: You could.

Mr. Edwards: So in what way does the free trade agreement bring us any closer to any peril? I would say it removes us from peril, or distances us from peril.

Mr. Mair: Mr. Edwards, I have had discussions with senior officials of American record companies who at least in one respect are very pleased to see that clause, because they intend to attack Canada through it, because they do not produce any Canadian artists and have no desire to. They feel every time a Canadian artist is played, it is keeping one of their artists off the air in Canada and hurting their bank account. That is one of the five largest music companies in the world. That is first-hand information.

Mr. Edwards: They are talking about Canadian artists being played on Canadian stations—

Mr. Mair: Canadian radio, because of legislation.

Mr. Edwards: —depriving them of income. They see that as some kind of a threat they ought to deal with.

Mr. Mair: Yes. They feel they could increase their Canadian income by 30%.

Mr. Edwards: Could you name one of them?

Mr. Mair: I would not in a public forum, but I will privately. It was not a public conversation.

Mr. Edwards: So you have had such a conversation.

On page 7 of your written presentation you refer to a major change required in the FM regulations. In what way would you see the free trade agreement impacting on any revision of FM regulations?

Mr. Shater: Mr. Edwards, in the same way. Our overall concern is that the whole culture area is open for discussion in the next few years, as we see it, in view of the subsidies and in view of what is a subsidy and what is not. If I were a lawyer, which I am not, I would look at this and say maybe we have a case here that there is a subsidy; Canadian content regulations on radio or on television are ipso facto a subsidy.

[*Traduction*]

dans divers domaines et pour diverses raisons—M. Jack Valenti, par exemple, ou n'importe qui—et qu'elles nuiraient à notre secteur. En réalité, comme vous le dites très bien, ils peuvent le faire actuellement. Mais nous leur laissons entendre maintenant qu'il y a des manières de le faire.

M. Edwards: Je suppose qu'on pourrait dire la même chose si personne n'avait songé à un accord de libre-éhcange, n'est-ce pas?

M. Shater: On pourrait.

M. Edwards: Alors, en quoi l'accord de libre-échange rend-il les choses plus dangereuses? Je dirais plutôt qu'il nous met à l'abri du péril, qu'il nous en éloigne.

M. Mair: Monsieur Edwards, j'ai discuté avec des cadres supérieurs de compagnies de disques américaines qui, pour une raison tout au moins, sont heureux de voir cet article, parce qu'ils ont l'intention d'attaquer le Canada grâce à lui, parce qu'ils ne produisent pas d'artistes canadiens et n'ont pas l'intention de le faire. Ils estiment que chaque fois qu'un artiste canadien est entendu, on empêche un de leurs artistes d'être entendu au Canada, et cela nuit à leur compte en banque. Je l'ai entendu de l'une des cinq grandes compagnies de disques au monde. J'ai obtenu ces renseignements de source directe.

M. Edwards: Ils parlent des artistes canadiens que font jouer les postes canadiens. . .

M. Mair: La radio canadienne, à cause de la loi.

M. Edwards: . . . qui les privent de recettes. Ils les considèrent comme une espèce de menace à laquelle ils doivent faire face.

M. Mair: Oui. Ils pensent qu'ils pourraient augmenter leurs recettes canadiennes de 30 p. 100.

M. Edwards: Pouvez-vous en nommer un?

M. Mair: Pas en public, mais en privé, oui. La conversation n'était pas publique.

M. Edwards: Vous avez donc eu une telle conversation.

A la page 7 de votre mémoire, vous parlez d'une modification importante à apporter aux règlements sur les postes en modulation de fréquences. En quoi l'accord de libre-échange aurait-il des répercussions sur la révision de ces règlements?

M. Shater: De la même manière, monsieur Edwards. Notre inquiétude globale est que tout le secteur culturel sera livré aux discussions dans les années qui viennent, de la façon dont nous voyons les choses, à cause des subventions et de la définition de ce qui constitue une subvention. Si j'étais avocat, ce que je ne suis pas, j'examinerais la situation et je dirais: nous avons peut-être affaire à des subventions; les règlements sur le contenu canadien à la radio ou à la télévision sont une subvention dans les faits.

[*Text*]

Mr. Edwards: So in your view there is a requirement to increase the Canadian content requirement for FM, and you would see some difficulty in—

Mr. Shater: We are not saying that. We are signalling our concern that there may be some difficulty in the future. We wish to cut it off at the pass, if you will.

Mr. Edwards: So you are not sure there would be some difficulty.

Mr. Shater: We think there may well be, but we want to make sure there is not.

Mr. Edwards: I suppose in many ways a lot of us would like this agreement and this bill to be a Christmas tree or a Hanukkah bush on which we could hang all kinds of aspirations. This government is known for that kind of legislation. We have so many good bills that people want to hang all sorts of things on them.

Just one more question. I would like to have an explanation on page 8, where you refer to the record tariffs being phased out under the GATT rules. I do not understand the point you are making in the second part of that sentence, where you say "the potential for disruption has been increased by the high visibility given to these reductions under the free trade agreement". Are you saying that nobody pays attention to GATT and therefore nobody is going to get exercised by it?

• 1705

Mr. Mair: The GATT treaty was already in place, and we knew it was being phased out. It did not bring it to anyone's attention. The phasing out has definitely brought to the attention of the mutlinational companies that perhaps they should look at doing business differently in Canada after the FTA is implemented. That goes as far as Nesuhi Ertegun, Deputy Vice-Chairman of WEA International, who in a discussion on a plane last January with one of our vice-presidents—and I was on the same plane—indicated that WEA International world-wide is already looking at the way they do business in Canada and within five years expect to see major changes.

Mr. Edwards: Do you think Philips, DGG and NIMBUS, and outfits such as that, might well locate in Canada in order to access the U.S. market under this agreement?

Mr. Mair: They are all in the United States already.

Mr. Manly: Mr. Chairman, I would like to welcome the representatives from the Canadian recording industry here. I think it is very important that we in this committee should recognize the importance of the recording industry to Canadian culture, because too often we think of it as an isolated manufacturing process when in fact it is integral to the whole development of Canadian

[*Translation*]

M. Edwards: Selon vous,il faut augmenter l'exigence relative au contenu canadien pour les postes MF, et vous prévoyez des difficultés. . .

M. Shater: Nous ne disons pas cela. Nous craignons que des difficultés ne surgissent à l'avenir. Nous voulons prévenir les coups, si vous voulez.

M. Edwards: Donc, vous n'êtes pas certains qu'il y aurait des difficultés.

M. Shater: Nous pensons qu'il pourrait bien y en avoir, mais nous voulons nous assurer qu'il n'y en aura pas.

M. Edwards: Je suppose que, à bien des égards, beaucoup d'entre nous voudraient que cet accord soit un arbre de Noël ou de la Hanouka, où nous pourrions accrocher toutes sortes de voeux. Le gouvernement actuel est connu pour ce genre de lois. Nous avons tant de bons projets de loi sur lesquels les gens veulent accrocher toutes sortes de choses.

Une autre question encore. J'aimerais avoir une explication à propos de l'affirmation de la page 8, où il est dit que les droits de douane sur les disques sont abolis graduellement en vertu du GATT. Je ne comprends pas à quoi vous voulez en venir par la deuxième partie de la phrase, où vous dites que les risques de perturbations ont été accrus par la forte visibilité accordée à ces réductions en vertu de l'accord de libre-échange. Prétendez-vous que personne ne porte attention au GATT et que, par conséquent, personne ne sera assujetti à ses règles?

M. Mair: Le traité du GATT était déjà appliqué, et nous savions que le droit tarifaire était abandonné graduellement. Il n'a été porté à l'attention de personne. L'abolition graduelle a certainement attiré l'attention des multinationales sur le fait qu'elles devraient peut-être songer à faire des affaires autrement au Canada après la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange. On a même entendu Nesuhi Ertegun, premier vice-président de WEA International, dire au cours d'une discussion à bord d'un avion en janvier dernier avec l'un de nos vice-présidents—j'étais à bord de cet avion—que WEA International à l'échelle mondiale examine déjà la façon dont elle brasse des affaires au Canada et qu'elle s'attend à des changements importants d'ici cinq ans.

M. Edwards: Pensez-vous que Philips, DGG et NIMBUS et d'autres compagnies de ce genre pourraient s'installer au Canada afin d'accéder au marché américain en vertu de l'accord?

M. Mair: Elles sont toutes déjà implantées aux États-Unis.

M. Manly: Monsieur le président, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants de l'industrie canadienne du disque. Je trouve très important que nous, au Comité, reconnaissions l'importance de l'industrie du disque pour la culture canadienne, parce que, trop souvent, nous la considérons comme un processus de fabrication isolé, alors que, dans les faits, ce secteur est essentiel à la

[*Texte*]

musicians and of a distinct Canadian style. I think we need to recognize that the recording industry is as important to musicians in the last part of the 20th century as access to printing was to writers in the 19th century.

Mr. Mair: Thank you.

Mr. Manly: It is not just an adjunct that is a nice little thing. If a musician is trying to establish herself or himself as a musician, unless that person has a demonstration tape or a recording or something, he or she is really not going to get very far. So I think what we are talking about here is absolutely crucial for Canadian culture, quite apart from the economic value of the recording industry itself.

When we look at the second part of article 2005 and put that next to the 1970 regulations regarding Canadian content and broadcasting in Canada and look at the fact that really those regulations marked the beginning of the modern recording industry in Canada, I think we have to ask very seriously if this article does not give the United States a whole new basis for attacking the Canadian content regulations in Canadian radio.

ACTRA, when they were before us last week, referred to Simon Reisman's confirming that the United States was exceedingly anxious to have that article put in. So on the one hand you have the statement that cultural industries are not being covered, and on the other hand you have this statement saying there can be actions of equivalent commercial effect. It is the "on the other hand" that is the most important here, and that is what the United States wanted and got. The first part is what Canada wanted and got, and it is almost completely cancelled by the second.

I was very impressed by your statement about the distribution axis moving to a north-south axis as opposed to an east-west axis. Last week we heard meat producers before this committee, and they said that from their point of view it was good to be able to move meat from the north to the south. That is the way they saw it as going. But you are saying that what will in fact happen is that the process will be from the south to the north and you are going to lose the distribution network. Can you say what impact that will have particularly upon small independent producers and upon artists who are just becoming known?

Mr. Mair: As the president of a record company, I will answer that. You are very right, and let me comment. We are mixing, perhaps unfortunately, culture and economics into the same paper. To the industry, the Canadian content regulations are a support mechanism to get our artists established. Whether or not the people who listen to those radio stations buy those records, in one respect, is immaterial. They are being exposed to Canadian performers, and I suggest on the cultural level that is the most important aspect of the 30% or 20% regulations on radio. It is not just to sell records. It is more important for my children to hear Canadian artists which they were not able to do 20 years ago.

[*Traduction*]

prospérité des musiciens canadiens et à l'établissement d'un style canadien distinctif. Nous devons reconnaître que l'industrie du disque est aussi importante pour les musiciens de la fin du XXe siècle que l'accès à l'imprimerie pour les écrivains du XIXe.

M. Mair: Merci.

M. Manly: Il ne s'agit pas simplement d'un petit complément bien agréable. Le musicien qui essaie de percer ne va pas très loin sans bande de démonstration, sans enregistrement ou autre outil de ce genre. Nous avons donc affaire à un élément absolument essentiel de la culture canadienne, sans parler de la valeur économique proprement dite du secteur.

Quand nous examinons la deuxième partie de l'article 2005 et la comparons au règlement de 1970 relatif au contenu canadien et à la radiodiffusion au Canada, et quand nous songeons que ces règlements ont marqué le début de l'industrie moderne du disque canadien, je crois que nous devons nous demander sérieusement si cet article ne donne pas aux États-Unis de nouveaux moyens pour s'attaquer au règlement sur le contenu canadien dans les émissions canadiennes.

Lorsqu'elle s'est présentée devant nous la semaine dernière, l'ACTRA a rappelé que, selon Simon Reisman, les États-Unis ont insisté énormément pour que cet article figure dans l'accord. D'un côté, on nous dit que le secteur culturel n'est pas visé et, de l'autre, que des mesures peuvent être prises en cas d'effet commercial équivalent. C'est cet envers de la médaille qui est le plus important ici, c'est ce que les États-Unis ont voulu et obtenu. La première partie correspond à ce que voulait le Canada et elle est presque annulée par la seconde.

J'ai été impressionné lorsque vous avez affirmé que l'axe de la distribution pourrait devenir nord-sud, au lieu d'est-ouest. La semaine dernière, nous avons entendu les producteurs de viande. Ils nous ont déclaré que, selon eux, il était bon de pouvoir exporter de la viande du nord au sud. C'est ce qui va arriver, à leur avis. Mais vous déclarez que le processus ira du sud au nord et que vous perdrez le réseau de distribution. Pouvez-vous dire quelles seront les répercussions sur les petits producteurs indépendants et sur les artistes qui commencent à peine à se faire connaître?

M. Mair: A titre de président d'une compagnie de disques, je répondrai à cette question. Vous avez tout à fait raison, et je vous expliquerai pourquoi. Nous mettons peut-être malheureusement la culture et l'économie sur le même plan. Pour l'industrie, les règlements sur le contenu canadien sont un mécanisme permettant de lancer nos artistes. Que les gens qui écoutent ces chansons à la radio achètent ou non les disques n'a aucune importance, en un sens. Ils sont exposés à des artistes canadiens, et je soutiens que, du point de vue culturel, c'est l'aspect le plus important de 30 p. 100 ou 20 p. 100 de la réglementation sur la radio. Le règlement ne vise pas uniquement à faire vendre des disques. Il importe

[*Text*]

• 1710

We believe, and unfortunately the Donner Report which was done in May 1987 substantiates our belief, that the multinationals who currently do business in Canada through subsidiaries will perhaps rationalize eliminating Canadian subsidiary companies per se and start shipping to Vancouver from Seattle, to Winnipeg from Minneapolis, and to Toronto from Cleveland. They will rationalize having one inventory in North America instead of two inventories, one manufacturing location instead of two, and they will have sales offices here which have no interest in Canadian artists. The outcome would be that a Canadian artist would have to get on a plane, fly to New York or Los Angeles, and get in line with all the Americans from the 51 states—sorry, 50 states; we will be 51—and hope he will be able to convince the mighty CBS or BMGs that they should sign him over any American artist.

Right now for the foreign market we are a farm team. We develop the artist. When they are ready, we launch them into the American market or—I should not just stress the American although we are talking about the United States—into the world market.

Mr. Manly: Could I ask about the need for small runs. We are all aware of Bruce Springsteen selling millions of records and so on.

Mr. Mair: When I release a new record, I manufacture 1,000 45s; 500 are given away to radio and I have 500 copies for sale. If I sell the 500, I then go back. That 500 is my test market situation.

Something that is very important on the farm team concept is that we are the third-largest source of hits to the world market because we are the third-largest English-speaking country. We make international records. If we do not have a healthy industry here, we cannot expect to have success internationally and the whole system will collapse.

Mr. Manly: Is there also not a different distribution pattern? I am aware that for pocket books, for example, the United States tends to have a mass market. they move a certain number of books into the market and if you do not pick them up in nine or ten weeks and they are not moving, then they are off. If you are looking for that book 12 weeks after it has come on, it is gone. The Canadian market tends to maintain a longer inventory. Is that true for records as well?

Mr. Mair: It is true to a degree. Records will start vanishing from the smaller stores first if they are not moving. We have records in our catalogue that we released 15 years ago which are still selling. Those same records which were released in the United States—for

[*Translation*]

davantage que mes enfants entendent des artistes canadiens, ce qu'ils ne pouvaient faire il y a 20 ans.

Nous estimons, et malheureusement le rapport Donner publié en mai 1987 corrobore notre pensée, que les multinationales faisant affaire actuellement au Canada par l'entremise de filiales trouveront peut-être des raisons d'abolir les filiales canadiennes et d'expédier leurs produits à Vancouver à partir de Seattle, à Winnipeg à partir de Minneapolis, et à Toronto à partir de Cleveland. Ils préféreront avoir un stock plutôt que deux, une usine de fabrication plutôt que deux, et auront des bureaux des ventes nullement intéressés aux artistes canadiens. L'artiste canadien devra donc prendre l'avion, se rendre à New York ou à Los Angeles et se mettre en file avec tous les Américains des 51 autres États—pardon 50 États, nous serons le 51e—et espérer pouvoir convaincre une CBS ou une BMG toute puissante de leur faire signer un contrat à eux plutôt qu'à un autre artiste américain.

A l'heure actuelle, pour le marché international, nous sommes une ligue mineure. Nous créons l'artiste. Quand nous sommes prêts, nous le lançons sur le marché américain ou—je ne devrais pas parler seulement du marché américain, même s'il est question des États-Unis—sur le marché mondial.

M. Manly: Puis-je vous poser une question au sujet de la nécessité des petits tirages? Nous savons tous que Bruce Springsteen vend des millions de disques.

M. Mair: Quand je sors un nouveau disque, je grave 1,000 45 tours; 500 sont donnés aux radios et 500 sont à vendre. Si je vends les 500, je retourne aux presses. Ces 500 disques testent le marché.

Un aspect important du concept des ligues mineures est que nous sommes le troisième fabricant de succès sur le marché mondial parce que nous sommes le troisième pays d'expression anglaise en importance. Nous fabriquons des disques internationaux. Si nous ne disposons pas d'une industrie saine chez nous, nous ne pouvons nous attendre à réussir à l'échelle internationale, et tout le système s'effondrera.

M. Manly: N'avons-nous pas aussi un profil de distribution différent? Je sais que pour les livres de poche, par exemple, les États-Unis ont tendance à avoir un marché de masse. Ils déversent un certain nombre de livres sur le marché, et si ces livres ne se vendent pas dans les neuf ou dix semaines qui suivent, ils disparaissent des rayons. Celui qui cherche ce livre 12 semaines après sa parution ne le trouve plus. Le marché canadien a tendance à garder ses stocks plus longtemps. Est-ce la même chose pour les disques?

M. Mair: Jusqu'à un certain point. Les disques commencent à disparaître d'abord chez les petits magasins s'ils ne se vendent pas. Nous avons dans notre catalogue des disque parus il y a 15 ans et qui se vendent toujours. Les mêmes disques aux États-Unis, par exemple *The*

[*Texte*]

example *The Homecoming* by Haygood Hardy was discontinued within nine months of release in the United States and it was a successful record. It made it into the American Top 40. It is very true.

One thing that is very different here, and the record business is different from the other cultural industries, is that currently we have a relationship with the multinationals in Canada that works for us. I am distributed by A & M Records of Canada, my company. Capitol distributes two Canadian labels: Aquarius Records with Corey Hart and Anthem Records with Rush. All but one of the multinationals doing business in Canada are involved with Canadian artists. I suggest it is a matter of good business for most of them because they are making money off Canadian artists, if not domestically, internationally. But in private conversations the presidents of those companies all feel that three to five years from now they are going to be back in the States or they are going to be running very localized niche marketers in Canada selling jazz records or classical records exclusively and that they will be out of the major, mainstream record business in this country.

Mr. Manly: You mentioned the cost efficiency of the music sector. I would like you to say a little bit more of that. Does that indicate that it would be economically advantageous for Canada to develop more incentive programs for the recording industry and music industry generally, and would that be impossible or made more difficult, if not theoretically impossible at least practically much more difficult, by the application of article 2005.2?

• 1715

Mr. Mair: Because of the way we work—we all are very thrifty and we try to put our money into marketing and the quality of production in the studio—I can spend in some cases as low as $35,000 or $40,000 and record an album, and by spending $20,000 or $30,000 additionally I can test the market potential for that recording. If it tests positively, I can then continue to put substantial funds into it, or I can cut my losses and I will have hopefully recouped at least some of my investment. I do not have to risk millions of dollars making a television pilot or a film and then have it be successful or not be successful. We can test very economically. We have world-quality studios. We have world-quality producers.

But this country cannot support anything more than a test. I cannot, as I have done. I have a group called Haywire, from Charlottetown, Prince Edward Island. At this point I have put about $400,000 into them. Our Canadian sales: the current album has done 150,000. They are playing at Kingswood in Toronto this weekend. But the economics are fairly obvious that on 150,000 albums I

[*Traduction*]

Homecoming par Haygood Hardy a été retiré du marché neuf mois après sa sortie, même s'il se vendait bien. Il s'est retrouvé parmi les 40 disques les plus vendus aux États-Unis. Vous avez raison.

Un aspect très différent chez nous, et le milieu du disque diffère des autres branches du secteur culturel, est que nous avons actuellement avec les multinationales établies au Canada une relation à notre avantage. Je suis distribué par A & M Records of Canada, ma compagnie. Capitol distribue deux étiquettes canadiennes: Aquarius Records avec Corey Hart et Anthem Records avec Rush. A une exception près, toutes les multinationales qui font affaire au Canada distribuent des artistes canadiens. Je pense que la plupart d'entre elles y trouvent leur compte parce que les artistes canadiens rapportent, sinon à l'échelle nationale, du moins à l'échelle internationale. Mais au cours de mes conversations privées avec les présidents de ces compagnies, j'ai constaté que tous sont d'avis que d'ici trois à cinq ans ils retourneront aux États-Unis ou ils se tourneront vers des marchés très limités au Canada, pour ne vendre que du jazz ou de la musique classique, et qu'ils se retireront du grand marché de masse au pays.

M. Manly: Vous avez mentionné la rentabilité du secteur de la musique. J'aimerais que vous nous en parliez davantage. Faut-il en déduire qu'il serait commercialement avantageux pour le Canada de mettre au point d'autres programmes d'encouragement pour le secteur du disque et le secteur de la musique en général et l'application de l'article 2005.2 rendra-t-elle cela impossible ou plus difficile, sinon en théorie, du moins en pratique?

M. Mair: En raison de nos méthodes de travail—nous sommes tous très économes et nous essayons d'investir notre argent dans la commercialisation et la qualité de la production en studio—je peux dépenser, dans certains cas, 35,000$ ou 40,000$ seulement et enregistrer un album. Si je dépense 20,000$ ou 30,000$ de plus, je peux tester les débouchés possibles pour cet enregistrement. Si les résultats sont positifs, je peux alors continuer d'investir de grosses sommes ou alors je peux réduire mes pertes et j'aurais, c'est à espérer, récupéré au moins une partie de mon investissement. Je n'ai pas besoin de risquer plusieurs millions de dollars pour faire une émission pilote pour la télévision ou bien un film. Nous pouvons faire des tests de façon très économique. Nous avons des studios de très grande qualité de même que d'excellents producteurs.

Ce pays ne peut toutefois se permettre autre chose que des tests. Personnellement, je ne le peux. J'ai un groupe du nom de Haywire, qui vient de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. Jusqu'à présent, j'ai investi quelque 400,000$ dans ce groupe. Nos ventes au Canada se chiffrent à l'heure actuelle à 150,000 disques. Ce groupe va d'ailleurs jouer à Kingswood, à Toronto, cette fin de

[*Text*]

cannot recover my direct costs, let alone my overhead or anything else. I have to look internationally.

I have done it. I have been to Tokyo with the band. They won a gold medal in Tokyo last November in a world-wide competition. We have very serious interest from the United States. A record is just out in Germany and is being played by a number of German radio stations.

We have to have an economic base. Until FACTOR or the SRDP came along, we had no support from the government in the slightest. We could not even get PEMD programs. FACTOR is, I suggest, a drop in the bucket. I am a director of FACTOR, but I know what it means for my company, and it does not cover approximately 10% of my—

Mr. Manly: How many records have to be sold to break even?

Mr. Mair: A record for every dollar you invest in production.

The Chairman: Thank you very much for coming, gentlemen. You have presented your case very well.

We have to go now to our next set of witnesses. I understand we have Mr. Martin Katz, from the Association of Canadian Publishers.

Mr. Martin Katz (Chair, Ontario Publishers' Group, Association of Canadian Publishers): Thank you, Mr. Chair. My colleague is Hamish Cameron, the Executive Director of the Association of Canadian Publishers.

The Association of Canadian Publishers represents over 130 Canadian-owned publishers from all regions of Canada. Our members publish approximately 80% of Canadian-authored books in this country. We would like to thank the committee for inviting us to participate in this hearing today.

I would prefer, Mr. Chair, to table our document and make some very brief remarks drawn from the text itself.

The Chairman: We will undertake, then, to append it in its entirety to the proceedings for today.

Mr. Katz: Thank you, Mr. Chair. I would like on behalf of the association to express our regret that hearings such as this are not taking place in more centres across Canada, allowing for a rather more meaningful dialogue on the implications of the signing of the free trade agreement, the implementation of which is the subject of the bill being considered here today.

[*Translation*]

semaine. Si l'on regarde les chiffres, on s'aperçoit qu'avec 150,000 albums, je ne peux récupérer mes frais directs, encore moins mes frais généraux ou autres. Il faudra donc que je me tourne sur la scène internationale, ce que j'ai fait.

Je suis en effet allé avec ce groupe à Tokyo, où il a d'ailleurs remporté une médaille d'or en novembre dernier, à l'occasion d'un concours international. Certaines personnes aux États-Unis sont très intéressées par ce groupe. Un disque vient d'être mis sur le marché en Allemagne, que plusieurs stations de radio allemandes jouent sur les ondes.

Il nous faut une base économique. Avant la création de FACTOR ou du PADES, nous n'avions aucune aide de la part du gouvernement. Nous ne pouvions même pas profiter du PEME. FACTOR est, à mon avis, une goutte d'eau dans l'océan. Je suis un administrateur de FACTOR, aussi je sais très bien ce que cela signifie pour mon entreprise, et je peux dire que cela ne couvre même pas 10 p. 100 de. . .

M. Manly: Combien de disques devez-vous vendre pour entrer dans vos frais?

M. Mair: Un disque par dollar investi dans la production.

Le président: Merci beaucoup d'être venus, messieurs. Vous avez fait une excellente présentation de votre dossier.

Nous devons maintenant passer aux témoins suivants. Je crois savoir que nous avons ici M. Martin Katz, de l'Association of Canadian Publishers.

M. Martin Katz (président, Ontario Publishers' Group, Association of Canadian Publishers): Merci, monsieur le président. Je suis accompagné par mon collègue, M. Hamish Cameron, directeur exécutif de l'Association of Canadian Publishers.

Cette association représente plus de 130 éditeurs canadiens de toutes les régions du pays. Nos membres publient environ 80 p. 100 des livres écrits par des auteurs canadiens au pays. Nous voulons tout d'abord remercier le Comité de nous avoir invités à prendre part aux délibérations d'aujourd'hui.

Je voudrais, monsieur le président, déposer notre document puis faire certaines brèves observations tirées du texte lui-même.

Le président: Nous allons donc l'ajouter, dans son intégralité, aux délibérations d'aujourd'hui.

M. Katz: Merci, monsieur le président. Au nom de l'association, je tiens à faire savoir que nous sommes désolés que de telles audiences n'aient pas lieu dans un plus grand nombre de centres du Canada afin de permettre un dialogue plus utile sur les répercussions de la signature de l'accord de libre-échange, dont la mise en application fait l'objet du projet de loi dont il est question aujourd'hui.

[*Texte*]

The association does agree with the remarks of the Minister of Communications, Flora Macdonald, when she said in April of this year:

> We have a free trade agreement because this Prime Minister, the Minister of Communications, and this government promised one thing: that Canada's right to determine our own culture would be respected in every degree. Without that promise a deal simply was not possible.

Regretfully, it is our opinion that the trade deal that is the subject of this committee does not meet that promise. We do in fact have a trade deal, and Canada's right to determine our culture is not respected in every degree.

The only element of this deal that attempts to respect cultural self-determination in Canada is the so-called "cultural industries exemption" at article 2005. It is our submission that the terms of article 2005, particularly paragraph 2, are insufficient to ensure that Canadian cultural determination will be respected in the face of the terms of this agreement.

• 1720

Mr. Macdonald was here earlier today, and the Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada, which he chaired, did in fact recognize, as did the Minister of Communications, the Prime Minister and this government, that cultural industries and activities in this country require special treatment. Indeed, the report of his commission said that cultural activities may also require special treatment under a general free trade agreement.

If I may, in the moments I have, I will make a brief parenthetical reference to another statement at the same part of the royal commission report that is relevant in light of some questioning directed at Mr. Macdonald earlier. In fact, the commission did have something to say about trade in services, and in that same paragraph in which cultural activities were referenced, the commission reported:

> Trade in service industries will probably figure prominently in any Canada-U.S. trade talks. The removal of existing Canadian restrictions on the entry of U.S. firms in some fields could result in significant penetration of Canadian markets by U.S.-based competitors without conferring comparable benefits in the other direction.
>
> Overall, it is likely that the United States has more to gain from the reciprocal reduction in barriers to trade and services than has Canada.

That was a reference that I recall Mr. Macdonald could not put his finger on when he was before you, but it does appear in the commission report.

[*Traduction*]

L'association approuve les observations du ministre des Communications, Flora Macdonald, qui a déclaré, en avril dernier:

> Nous avons un accord de libre-échange parce que notre permier ministre, le ministre des Communications et le gouvernement ont promis une chose: que le droit du Canada à déterminer sa propre culture sera respecté à tous les échelons. Sans une telle promesse, un accord de ce genre n'est tout simplement pas possible.

Il est regrettable, à notre avis, que l'accord ne respecte pas cette promesse. Nous avons en fait un accord commercial, mais le droit du Canada à déterminer sa culture n'est pas respecté à tous les échelons.

Le seul élément de cet accord qui tente de respecter l'autodétermination culturelle du Canada est la prétendue «exemption des industries culturelles», dont il est question à l'article 2005. Nous prétendons que les dispositions de l'article 2005, et plus particulièrement l'alinéa 2, ne garantissent pas suffisamment le respect de la souveraineté culturelle du Canada.

M. Macdonald s'est présenté un peu plus tôt aujourd'hui, et la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, qu'il a d'ailleurs présidée, avait en fait reconnu, comme l'ont fait, d'autre part, le ministre des Communications, le premier ministre et le gouvernement, que les industries et activités culturelles du pays doivent jouir d'un traitement particulier. En fait, le rapport de sa commission précise que les activités culturelles peuvent également recevoir un traitement particulier dans le cadre d'un accord de libre-échange.

Si vous le permettez, j'aimerais faire une brève parenthèse et faire référence à une autre déclaration dans ce même rapport de la commission royale, touchant certaines questions adressées un peu plus tôt à M. Macdonald. La commission avait bien quelque chose à dire à propos du commerce de services, et dans ce même paragraphe où il est question des activités culturelles, la commission précise:

> Le commerce dans les industries de services occupera probablement une grande partie des discussions sur le commerce canado-américain. La levée des actuelles restrictions canadiennes sur l'entrée des entreprises américaines dans certains secteurs pourrait bien entrainer une importante pénétration des marchés canadiens par des concurrents américains sans que cela entraine des avantages comparables dans l'autre sens.
>
> Dans l'ensemble, il est probable que les États-Unis auront davantage à gagner que le Canada de la réduction réciproque des barrières au commerce et aux services.

Si ma mémoire est bonne, M. Macdonald n'a pu retrouver cette référence lorsqu'il s'est présenté devant vous, mais elle se trouve bien dans le rapport de sa commission.

[*Text*]

Why then does Canadian culture require special treatment? At present, Canadian cultural industries represent a trade surplus of about $1.5 billion to the United States, as then Minister Marcel Masse reported to Cabinet in February, 1986. In publishing in this country, the 29 subsidiaries of foreign-owned publishers earn about 60% of publishing revenues in this country, while in excess of 100 Canadian-owned companies share the remaining approximately 40% of publishing revenues.

Canadian ownership is critical in publishing because it is clear that Canadian-owned publishers are only prepared to devote more than simply token publishing time to the publication and promotion of Canadian authors. Eighty percent of Canadian authored books are published by Canadian-owned publishers. More specifically, this special treatment is necessary then to ensure the access of Canadians to the Canadian market—access of Canadian purchasers of Canadian authored works and access of Canadian creators to the market of Canadian readers.

We believe the so-called cultural industries exemption at article 2005 of the agreement, although it purports to exempt culture from the provisions of the agreement, will prevent the application of policies intended to assist the growth of Canadian cultural industries and will inhibit the introduction of new policies in this sector. We believe the language of the agreement, in effect, legitimizes retaliation by the United States for measures introduced by Canadian governments to promote Canadian expression, thereby undermining and diminishing our country's sovereignty. This submission partially responds to the question of the member to my left.

There is nothing in the section of the agreement relating to culture that indicates the United States is prepared to respect Canada's cultural independence or recognize that the preservation and nurturing of cultural expression is singularly valuable and necessary in the development of a nation.

We do believe in the liberalizing of trade and the exchange of ideas internationally. It should be clear that in opposing the agreement, the Association of Canadian Publishers is not advocating restrictions on the trade of books or other cultural materials. However, we do believe it is vital to our independence that Canadian governments are free to enact policies and legislation that encourage self expression by Canadians through cultural industries owned and operated by Canadians. It is vital that Canadians retain and enhance access to the Canadian market and that the opportunity of Canadians as individuals to experience Canadian cultural products be enhanced.

Mrs. Finestone: Welcome to you both. As you were approaching the microphones, I was reminded of the great commitment this government showed to Canadian

[*Translation*]

Pourquoi la culture canadienne a-t-elle donc besoin d'un traitement particulier? A l'heure actuelle, les industries culturelles canadiennes représentent un excédent commercial de 1,5 milliard de dollars environ, comme l'a indiqué le ministre Marcel Masse au Cabinet, en février 1986. Lorsqu'elles publient au Canada, les 29 filiales d'éditeurs étrangers empochent environ 60 p. 100 des recettes réalisées au Canada, alors que plus de 100 entreprises canadiennes se partagent les quelque 40 p. 100 qui restent.

La propriété canadienne est une question critique dans le domaine de l'édition, car il est clair que les éditeurs canadiens sont prêts à consacrer plus que du temps symbolique à la publication et à la promotion d'auteurs canadiens. Quatre-vingt p. 100 des livres d'auteurs canadiens sont publiés par des éditeurs canadiens. Ce traitement particulier est nécessaire afin d'assurer l'accès des Canadiens au marché canadien—accès d'acheteurs canadiens de livres signés par des auteurs canadiens et accès de créateurs canadiens au marché des lecteurs canadiens.

À notre avis, la prétendue exemption des industries culturelles dont il est question à l'article 2005, bien qu'elle veuille exempter la culture des dispositions de l'entente, empêchera l'application des politiques visant à favoriser la croissance des industries culturelles canadiennes, et la mise en place de nouvelles politiques dans ce secteur. Selon nous, le texte de l'accord légalise en quelque sorte les mesures de représailles que les États-Unis prendront lorsque les gouvernements canadiens agiront pour favoriser l'expression canadienne; autrement dit, il sape et diminue notre souveraineté. Notre mémoire répond en partie à la question du membre du Comité qui se trouve à ma gauche.

Il n'y a rien dans cette partie de l'accord à propos de la culture qui laisse entendre que les États-Unis sont prêts à respecter l'indépendance culturelle du Canada ou bien à reconnaître que la sauvegarde et la protection de l'expression culturelle est absolument indispensable à l'épanouissement d'une nation.

Nous sommes en faveur de la libéralisation du commerce et des échanges des idées sur la scène internationale. Il est bien entendu qu'en s'opposant à l'accord, l'Association of Canadian Publishers ne préconise pas des restrictions au commerce des livres ou d'autres documents culturels. Cependant, nous sommes convaincus qu'il est absolument vital pour notre indépendance que les gouvernements canadiens soient libres d'adopter des lois et des politiques favorisant l'expression libre des Canadiens par le biais d'industries culturelles dirigées et possédées par des Canadiens. Il est fondamental que les Canadiens conservent et accroissent l'accès au marché canadien et que les possibilités offertes aux Canadiens de jouir des produits culturels canadiens soient renforcées.

Mme Finestone: Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Au moment même où vous vous approchiez des microphones, je me suis souvenue de l'engagement

[*Texte*]

book publishers when they imposed the 10% tariff as a way of getting back at the Americans on the shakes and shingles. At that time, I thought the only relationship was the paper from which they both came.

• 1725

Mr. McDermid: Which shows that trade wars do not work.

Mrs. Finestone: Which shows you made a mistake in the first place because you are not very committed.

Mr. McDermid: Trade wars do not work.

Mrs. Finestone: You said you had some concerns about the potential to inhibit new policies. Were you suggesting that perhaps the best-case scenario that we can look to from the Canadian cultural industry perspective is that it would be frozen at its present state of growth and nurturing?

Mr. Katz: Yes.

Mrs. Finestone: I would like to ask you this as well. As you talked about the damaging cultural policies, which you said you felt were frozen—I just noticed you said you thought it was frozen—as of the date of the agreement, you point out on page 1 of your brief the degree to which we are dominated by foreign-owned, primarily American, companies. Fully 75% of the market is made up of imported books, done by American subsidiaries. The profitable educational publishing sector accounts for 67% of the book sales to elementary and high schools and 75% of book sales to the college market; 80% of the $1.4 billion revenue from the Canadian book market accrues to companies owned outside of Canada.

Do you think the Americans would stand for that if that were the portrait of American book publishing?

Mr. Katz: No.

Mrs. Finestone: Do you feel there are mechanisms in place now that could correct this serious imbalance if they were applied; what mechanisms, and if they were applied?

Mr. Katz: I think we are in a position now to impose certain kinds of mechanisms to redress that imbalance. Perhaps my colleague is in a position to comment on what mechanisms are now in place that could be accessed in order to do that. I would say, though, that there is a severe structural problem to which you have made reference, which is to say that the majority of high-earning products are controlled in the Canadian market by foreign-owned publishers.

Mrs. Finestone: Hamish, perhaps you would address the question of the Baie Comeau policy. Is that what you think might well work if it were to be really applied?

Mr. Hamish Cameron (Executive Director, Association of Canadian Publishers): There are two things that should

[*Traduction*]

que le gouvernement a pris envers les éditeurs canadiens lorsqu'il a imposé la barrière de 10 p. 100, sorte de riposte aux mesures prises par les Américains sur les bardeaux. A cette époque, j'ai bien cru que le seul rapport était le papier d'où ces deux produits sont tirés.

M. McDermid: Ce qui montre bien que les guerres commerciales ne marchent pas.

Mme Finestone: Ce qui montre que vous avez d'abord fait une erreur parce que votre engagement n'était pas très sérieux.

M. McDermid: Les guerres commerciales ne marchent pas.

Mme Finestone: Vous vous êtes dit un peu préoccupé par la possibilité d'entraver les nouvelles politiques. Vouliez-vous dire par là que le meilleur scénario envisagé pour l'industrie culturelle canadienne est le gel dans son état actuel de croissance?

M. Katz: En effet.

Mme Finestone: Vous avez indiqué que les orientations culturelles font du tort à l'industrie, vous avez ajouté que d'après vous elles étaient «gelées» à la date de l'accord; vous soulignez à la page 1 de votre mémoire à quel point nous sommes dominés par des entreprises étrangères, principalement américaines. Environ 75 p. 100 du marché sont composés de livres importés provenant de filiales américaines. Le secteur de l'édition des livres pédagogiques, secteur rentable, représente 67 p. 100 des ventes de livres aux écoles élémentaires et secondaires et 75 p. 100 aux collèges; 80 p. 100 du 1,4 milliard de dollars de recettes du marché du livre canadien reviennent à des entreprises étrangères.

Pensez-vous que les Américains accepteraient cette situation s'il s'agissait de l'édition du livre américain?

M. Katz: Certainement pas.

Mme Finestone: Pensez-vous qu'il existe des mécanismes capables rectifier ce sérieux déséquilibre, et à quels mécanismes pensez-vous?

M. Katz: Je crois que nous sommes maintenant en mesure d'imposer certains mécanismes pour rectifier la situation. Mon collègue est peut-être mieux à même de prendre la parole là-dessus. Je voudrais toutefois préciser qu'il existe un sérieux problème de structure auquel vous avez fait allusion, ce qui revient à dire que la majorité des produits qui rapportent beaucoup d'argent sont contrôlés sur le marché canadien par des éditeurs étrangers.

Mme Finestone: Hamish, peut-être pourriez-vous prendre la parole sur la politique de la Baie Comeau. Pensez-vous vraiment que cela pourrait marcher?

M. Hamish Cameron (directeur général, Association of Canadian Publishers): Je crois que l'on peut dire deux

[*Text*]

be said about that. First of all, the imbalance we have to accept in Canada as a fact of being a small country next to a large one is in fact an imbalance that was experienced by the United States in the 19th century. They amended their copyright act with the infamous manufacturing clause in order to deal with it, which effectively prohibited the importation of books from any country in the world. That was repealed, I believe, only four years ago.

Mrs. Finestone: Is that when the British had captured a major part of the market?

Mr. Cameron: That is right, yes. Even recently, with the wave of mergers and acquisitions in the international publishing world—which has put the Baie Comeau policy to the test, incidentally—large American educational publishing companies have been quoted as being outraged over the incursion of foreign-owned companies into the American educational book publishing market. I am reminded of William Javanovich especially in that regard.

Mrs. Finestone: Maybe if they get outraged enough down there, we could have our sense of outrage acknowledged in some technical bill.

Mr. Cameron: The second part of my answer is that the association really deliberated over this agreement for quite a while before we decided to oppose it, because when the initial text was released and we saw the exemption, we were quite pleased. I would have to say that we were quite confused by the notwithstanding clause, and I think even Ambassador Reisman acknowledges that it is fairly impenetrable or something to that affect.

So over the ensuing six months we asked ourselves and the government, for that matter, what the impact of the nothwithstanding clause would be. In that period, we have seen the government approve the acquisition of New American Library by Penquin Books, which is a clear—

Mrs. Finestone: Marcel Masse would agree with you.

• 1730

Mr. Cameron: I believe he does.

Mrs. Finestone: I think this party agrees with you.

Mr. Cameron: The government has failed to make any progress on the sale of Ginn and Co. Although it does not fall directly under the Baie Comeau policy, it certainly is instrumental in the formation of the policy. So we have serious doubts as to whether the policy will ever be applied.

I would say that the foundation of our concerns about the agreement really is that any kind of legislation which proposes to make structural changes in equity will never be applied. I seriously doubt if we will ever see, for example, the cultural investment bank which will make it

[*Translation*]

choses à ce sujet. Tout d'abord, le déséquilibre que nous acceptons au Canada parce que nous sommes un petit pays proche d'un grand, est une chose que les États-Unis ont connue au XIXe siècle. Ils avaient d'ailleurs modifié leur Loi sur le droit d'auteur en y ajoutant l'infâme clause sur la fabrication, qui en fait interdit l'importation de livres d'un autre pays. Cette clause a été, je crois, abrogée il y a quatre ans seulement.

Mme Finestone: Était-ce lorsque les Britanniques avaient acquis la majeure partie du marché?

M. Cameron: Oui. Encore récemment, devant la vague de fusions et d'acquisitions dans le milieu international de l'édition—ce qui, d'ailleurs, a mis à l'épreuve la politique de la Baie Comeau—de grandes maisons d'édition américaines de livres pédagogiques ont, dit-on été outrées par l'arrivée sur le marché américain de livres pédagogiques d'entreprises étrangères. À ce sujet, le nom de William Javanovich me vient en tête.

Mme Finestone: S'ils sont suffisamment outrés, nous pourrions peut-être traduire notre colère par un projet de loi.

M. Cameron: Deuxièmement, je voudrais dire que l'association s'est longtemps penchée sur cet accord avant de décider de s'y opposer, car lorsque le premier texte a été publié et que nous avons relevé l'exemption, nous avons ressenti une certaine satisfaction. J'aimerais ajouter que nous avons été quelque peu perturbés par la clause nonobstant, et je crois que même l'ambassadeur Reisman reconnaît qu'elle est plutôt impénétrable.

C'est ainsi qu'au cours des six mois qui ont suivi nous nous sommes posé des questions et nous en avons posé au gouvernement, pour savoir ce que seraient les répercussions de cette clause. Au cours de cette période, nous avons constaté que le gouvernement avait approuvé l'acquisition de la New American Library par Penguin Books, ce qui montre clairement. . .

Mme Finestone: Marcel Masse serait d'accord avec vous.

M. Cameron: Effectivement.

Mme Finestone: Je crois que ce parti est également d'accord avec vous.

M. Cameron: Le gouvernement n'a pu réaliser aucun progrès dans la vente de Ginn and Co. Bien que cela ne relève pas directement de la politique de Baie Comeau, il s'agit néanmoins de quelque chose qui est fondamental dans l'élaboration de la politique. Nous exprimons donc de sérieuses réserves quant à l'application un jour ou l'autre de cette politique.

Les préoccupations que provoque l'accord viennent de ce que les lois proposant d'apporter des changements structurels aux capitaux propres ne seront jamais mises en application. Je me demande sérieusement si nous verrons un jour, par exemple, la Banque d'investissement culturel

[*Texte*]

possible for Canadian companies to raise the capital to make these purchases if they are available.

Mrs. Finestone: I would like to come back to that in a moment, if I may. I would just like to ask you a couple of technical questions, if you have looked at the impact on yourselves.

In the cultural businesses which are exempt under the investment section of the trade agreement, they have changed the language of the December text in clause 130 from "cultural industries" to "cultural business". I wonder if you have looked at that word and if the word "business" has any change in implication for you. It is just a small technical question. If you have not, just say no; if you have, then I would like to know.

Mr. Cameron: It did not overly concern us.

Mrs. Finestone: In clause 131, the wording was changed from the mandatory "shall purchase" in the December 1987 text to "may acquire" in the new text. I wonder if the change from "shall", which is mandatory, to "may" was of concern to you. Did you look at it?

Mr. Cameron: I would have to say that although we obviously support the government's policy, the changing of the wording did not overly concern us because we admit there are some cases where there may be no potential buyer for a company or it may not be in our best interests to see that company change ownership. That has not happened yet.

Mrs. Finestone: As a matter of fact, that brings me to the second part of the other question I wanted to ask you. You do refer to the kinds of clarifications you want with respect to the process in which there would be a review of the cases and the fact that you need to have a financier to provide credits and loan guarantees. You want to know how the open market value would be determined, and you have advocated the use of a third-party assessor to establish market value and what to do in cases where there was no interested Canadian buyer or not an appropriate industry to be purchased.

I am just curious. Did you review your concerns with the DOC or the Trade Negotiations Office? If so, what kind of information or clarification were you able to receive?

Mr. Cameron: They have received the evolution of our brief, and we have not yet received any kind of a response from them. The reason we mention the third party assessor is because we feel that for these very controversial policies to work, the government has to play a leadership role in getting the parties together, because assessing fair market value requires a fair assessment of the potential purchaser and their buyer. It is not like real estate.

[*Traduction*]

permettre à des entreprises canadiennes d'augmenter leurs capitaux pour faire ces achats, s'ils sont possibles.

Mme Finestone: J'aimerais revenir sur ce point dans un instant, si vous le permettez. Je voudrais simplement vous poser quelques questions d'ordre technique, si vous vous êtes penché vous-même sur les répercussions.

Je voudrais aborder la question des entreprises culturelles qui sont exemptées à la section de l'accord relative aux investissements, on s'aperçoit que le texte de décembre a été modifié à l'article 130, puisqu'on lisait auparavant «industries culturelles» et qu'on y trouve maintenant «entreprises culturelles». Je me demande si vous vous êtes intéressé à ce mot et si le mot «entreprises» a modifié, en ce qui vous concerne, les répercussions de l'accord. Il s'agit tout simplement d'une question technique. Si vous ne vous y êtes pas intéressé, dites tout simplement non. Par contre, si vous vous êtes penché là-dessus, alors j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Cameron: Cela ne nous a pas vraiment préoccupé.

Mme Finestone: À l'article 131, la rédaction a aussi été modifiée, puisqu'on y trouvait dans le texte de décembre 1987 «doit acheter», et dans le nouveau texte «peut acquérir». Je me demande si cette modification vous a préoccupé. Vous êtes-vous penché là-dessus?

M. Cameron: Je dois dire que même si nous appuyons, de toute évidence, la politique du gouvernement, ce changement dans la rédaction du texte ne nous a pas préoccupé plus que cela puisque nous admettons qu'il existe des cas où il pourrait n'y avoir aucun acheteur éventuel d'une entreprise ou bien qu'il ne serait peut-être pas dans notre intérêt que cette entreprise change de propriétaire. Cela ne s'est pas encore produit.

Mme Finestone: Cela m'amène en fait à la deuxième partie de l'autre question que je voulais vous poser. Vous faites allusion aux explications que vous voulez en ce qui a trait à l'examen des cas et au besoin que vous avez d'un financier pour fournir des crédits et des garanties d'emprunt. Vous voulez savoir comment sera fixée la valeur du marché libre; vous préconisez le recours à un évaluateur, en fait une tierce partie, pour fixer cette valeur et décider quoi faire lorsqu'il n'y a aucun acheteur canadien intéressé ou aucune industrie appropriée à acheter.

Je suis tout simplement curieuse. Avez-vous discuté de vos préoccupations avec le DOC ou le Bureau des négociations commerciales? Dans l'affirmative, quel genre de renseignement ou d'explication avez-vous reçu?

M. Cameron: Ils ont reçu notre mémoire, mais nous n'avons pas obtenu de réponse. Si nous avons parlé d'un évaluateur qui serait une tierce partie, c'est parce que, selon nous, pour que des politiques aussi controversées puissent marcher, le gouvernement doit jouer un rôle primordial, amener les parties à se rencontrer, car une juste évaluation de la valeur du marché suppose une juste évaluation de l'acheteur éventuel. Ce n'est pas tout à fait comme dans l'immobilier.

[*Text*]

Mrs. Finestone: Do I understand then that you have asked the government for clarification on those points and you have received no answer to date?

Mr. Cameron: Not to date.

Mrs. Finestone: Did you get an explanation of the concern you mentioned on the last page of your brief under point 6 at paragraph 4? It begins:

In the event that Canada requires

I think you mean "acquires".

Is the Canadian government committed to maintaining its patriation policy?

Did you at least get an answer to that?

Mr. Cameron: I would say the government's response has been to wait and see, and that is what we have been doing. We have not been overly excited by what we have seen.

Mrs. Finestone: Finally, are you familiar with the Canadian printers association's concern about the print-in-Canada exemption, and have you addressed that within your own association?

Mr. Cameron: No, because I think their concern is primarily directed to periodical printing.

Mrs. Finestone: Yes, it is. I thank you very much, and I hope you will shortly get some of the answers I think you deserve.

• 1735

Mr. Edwards: Welcome. I appreciate very much the contribution you have made here today.

I wonder, gentlemen, if you have studied the agreement to ascertain whether in your judgment, or under GATT practice or in trade practice generally, services can be countervailed.

Mr. Cameron: I have not.

Mr. Edwards: Is the product of an author, a song writer, or a record producer not a service?

Mr. Cameron: I would have to say we have not looked at it in that kind of context.

What is the point of the question?

Mr. Edwards: I think the point is that any concern about "notwithstanding" might not have any impact at all, because if there is any action the United States would want to take if they did perceive some equivalent commercial effect, that has no impact when one is dealing with services. I think it is an area we ought to explore.

Mr. Katz: A clarification. Your question is interesting. You are suggesting, I think, that a book is a service and not a good.

[*Translation*]

Mme Finestone: Si j'ai bien compris, vous avez demandé au gouvernement d'apporter des explications sur ces points, mais vous n'avez reçu aucune réponse?

M. Cameron: Non, rien jusqu'à maintenant.

Mme Finestone: Avez-vous obtenu des explications sur les points que vous avez soulevés à la dernière page de votre mémoire, à savoir le point 6 du paragraphe 4?

Dans le texte anglais, on lit *requires*.

je crois qu'il s'agit plutôt de *acquires*.

Le gouvernement canadient s'est-il engagé à poursuivre sa politique de rapatriement?

Avez-vous au moins obtenu une réponse là-dessus?

M. Cameron: Je dirai tout simplement que la réponse du gouvernement a été de recommander l'attentisme, et c'est ce que nous avons fait. Nous ne sommes pas particulièrement enthousiasmés par ce que nous avons vu.

Mme Finestone: Êtes-vous au courant des préoccupations de la Canadian printers association au sujet de l'exemption de tout ce qui est imprimé au Canada, et votre association s'est-elle penchée sur cette question?

M. Cameron: Non, tout simplement parce qu'à mon avis elle est principalement préoccupée par l'impression des périodiques.

Mme Finestone: En effet. Je vous remercie beaucoup et j'espère que vous obtiendrez, d'ici peu, les réponses que vous devriez avoir.

M. Edwards: Soyez les bienvenus. Je vous remercie énormément de votre contribution.

Je me demande, messieurs, si vous avez assez étudié l'accord pour dire si, selon vous, en vertu du GATT ou bien des pratiques commerciales générales, les services peuvent être frappés de droits compensatoires.

M. Cameron: Non.

M. Edwards: Le produit d'un auteur, d'un parolier ou d'un producteur de disque, n'est-il pas un service?

M. Cameron: Je dois dire que nous ne nous sommes pas penchés sur cet aspect de la question.

Où voulez-vous en venir?

M. Edwards: Je veux dire par là que les préoccupations relatives à la clause «nonobstant» sont peut-être vaines et que les mesures de représailles que les États-Unis pourraient prendre s'ils notaient un effet commercial équivalent, n'auraient peut-être aucune répercussion dans ce cas. Je crois qu'il s'agit d'un domaine sur lequel nous devrions nous pencher.

M. Katz: J'aimerais quelques explications. Votre question est intéressante. Vous suggérez, je crois, qu'un livre est un service et non un bien, n'est-ce pas?

[*Texte*]

Mr. Edwards: When we are talking about books, maybe. Perhaps it relates more to the previous witnesses, where we were talking about licensing of performers. Then the intellectual property I think is clearly a service. And of course as publishers you are dealing with intellectual property on a regular basis.

Mr. Katz: That "notwithstanding": I think there is no GATT practice on whether services are countervailable, because services are not included in the text of GATT as it presently exists.

Mr. Edwards: So we are in the clear. There is no countervail risk.

Mr. Katz: No, there might be countervail risk under the text of the FTA as it is now constituted, because services do appear to be contemplated by it. But I think it is clear that measures of equivalent commercial effect could apply in any case, notwithstanding the definition of a good or service that you apply to a book, or even any cultural industry. It is not limited in terms of goods and services. That paragraph 2 of article 2005 is not limited in that way, I do not think.

Mr. Edwards: I would like to zero in on "equivalent commercial effect" if I could, Mr. Katz. How is equivalent commercial effect determined at present, without this agreement?

Mr. Katz: I do not think there is any measure of that.

Mr. Edwards: It is unilateral, is it not?

Mr. Katz: Yes, that is correct.

Mr. Edwards: And with the agreement there is a mechanism whereby it can be defined and ascertained through a bilateral panel.

Mr. Katz: That is right.

Mr. Edwards: You have a question at the bottom of page 3 of your presentation in which you ask whether U.S. firms are being invited to seek compensation for equivalent commercial effect. What is your own answer to that question?

Mr. Katz: My answer is that by signing an international accord with the terms of paragraph 2005.2 included in it we have as a government, as a sovereign nation, abdicated the possibility that we might take issue with the measures of equivalent commercial effect; that is, whatever the measures are that the United States might choose to impose against us on a trade level for instances where they perceive a measure of domestic policy, in this case domestic cultural policy, in fact to constitute a measure of a trade policy.

Mr. Edwards: Mr. Katz, with respect, you have just contradicted yourself. In response to my previous question you acknowledged that this would be a bilateral process. Mr. Macdonald told us in his testimony today—and I think you were here when he spoke—that entering

[*Traduction*]

M. Edwards: Peut-être que oui lorsque nous parlons de livres. Cela a davantage de rapport avec ce que disaient les témoins précédents au sujet de l'octroi de licence aux artistes. La propriété intellectuelle est nettement, à mon avis, un service. Bien entendu, en tant qu'éditeur, vous traitez constamment de cette question de la propriété intellectuelle.

M. Katz: À mon sens, il n'existe rien dans les textes du GATT qui précise que les services peuvent être frappés de droits compensatoires, puisqu'ils ne sont pas touchés par les dispositions actuelles du GATT.

M. Edwards: Le doute est donc levé, il n'y a aucun risque.

M. Katz: Il pourrait y avoir un risque de mesures compensatoires dans le texte de l'ALE, tel qu'il est actuellement rédigé, car on semble envisager d'y inclure les services. Il est évident que des mesures ayant un effet commercial équivalent pourraient s'appliquer dans ces cas, quelle que soit la définition d'un bien ou d'un service donné à un livre ou même à une industrie culturelle. Cela ne se limite pas aux biens et services. L'alinéa 2 de l'article 2005 n'est aucunement limité de la sorte, à mon avis.

M. Edwards: Je voudrais me pencher sur ce qu'on entend par «effet commercial équivalent», si vous le permettez, monsieur Katz. Comment détermine-t-on actuellement un effet commercial équivalent, sans cet accord?

M. Katz: Je crois qu'il n'y a rien de la sorte.

M. Edwards: Est-ce unilatéral?

M. Katz: Oui.

M. Edwards: Il existe dans l'accord un mécanisme par lequel il peut être établi par une commission bilatérale.

M. Katz: C'est exact.

M. Edwards: Au bas de la page 3 de votre document, vous demandez si des entreprises américaines sont invitées à obtenir des droits compensatoires pour un effet commercial équivalent. Quelle est votre réponse à cette question?

M. Katz: Ma réponse est qu'en signant un accord international qui comprend l'alinéa 2005.2, nous avons en tant que gouvernement, et en tant que nation souveraine renoncé à nous opposer à des mesures cherchant un effet commercial équivalent, quelles que soient les mesures que prendraient les États-Unis, dans le cas où par exemple, ils considèreraient une politique nationale, ici notre politique culturelle, comme une mesure de politique commerciale.

M. Edwards: Monsieur Katz, je crois que vous venez de vous contredire. En réponse à ma question précédente, vous avez admis qu'il s'agissait d'un processus bilatéral. M. Macdonald nous a dit aujourd'hui—et je crois que vous étiez présent lorsqu'il a pris la parole—que la

[*Text*]

into an agreement is an exercise of sovereignty, not a surrender of sovereignty.

Mr. Katz: No, perhaps you misunderstood me. My point is—and I thought this was clear—that at the moment, notwithstanding that the United States is in a position to impose whatever difficult trade restrictions it wishes on the basis of whatever arguments it might wish to offer, we are in a position to argue that as a sovereign nation we may establish any policy we see as convenient or necessary in terms of our own domestic socio-economic structure. Ambassador Gotlieb, before the treaty was finally signed, stated that a system of extra-national rules was necessary. The problem is that there is no system of extra-national rules in the treaty as it is presently constituted.

• 1740

Mr. Edwards: Well, the bilateral disputes mechanism is extra-national by consent, is it not?

Mr. Katz: It is, but I do not believe the disputes-settlement mechanism established under the treaty is sufficient to address the problems we are discussing today.

Mr. Edwards: Just an item of curiosity. Is Hurtig Publishers of Edmonton a member of your association?

Mr. Cameron: Yes, it is.

Mr. Edwards: I would like to continue on with your question number 3 at the top of page 3. Could you give me an example of a culturally significant book that you are thinking of in posing this question?

Mr. Cameron: I guess we could use the Canada Council's definition for an eligible book for block-grant subsidies.

Mr. Edwards: Well, Paul Hiebert, for example, wrote his *Sarah Binks* novel under Canada Council assistance. Do you see that kind of a subsidy would cause *Sarah Binks* to be impacting adversely on the U.S. book markets so that there would be unfair and equivalent commercial advantage? Would they be able to demonstrate harm is what I am getting at, Mr. Cameron.

Mr. Cameron: Subsidies are not dealt with in the agreement, so we will have to withhold judgment on whether subsidies will be considered.

Mr. Edwards: My point basically, if I can put a sharper point on it, Mr. Chairman, is that Canada Council grants are to encourage that which is Canadian and that which will be received by Canadians. How that could have an unfortunate and unfair commercial impact upon the United States I do not understand.

Mr. Cameron: I am sure you are more familiar with the agreement than I am. But as I said, subsidies are not dealt with in the agreement, and so I do not think that at this point subsidy is an issue in unfair commercial

[*Translation*]

signature d'un accord est un exercice de souveraineté et non pas d'abandon de souveraineté.

M. Katz: Non, peut-être m'avez-vous mal compris. J'ai voulu dire—et j'ai bien cru être précis—qu'à l'heure actuelle, bien que les États-Unis soient en mesure de nous imposer n'importe quelles restrictions commerciales sous n'importe quels prétextes, nous sommes en mesure de dire qu'à titre de pays souverain nous pouvons arrêter n'importe quelle politique que nous jugeons commode ou nécessaire en ce qui concerne notre structure socio-économique nationale. L'ambassadeur Gotlieb, avant la signature du traité, a déclaré qu'il serait nécessaire d'avoir un système de règles extra-nationales. Le problème vient du fait qu'il n'existe aucun système de ce genre dans le traité tel qu'il est actuellement rédigé.

M. Edwards: Ma foi, les mécanismes de règlement des différends bilatéraux ne sont-ils pas extranationaux?

M. Katz: Effectivement, mais je ne pense pas que le mécanisme de règlement des différends prévu dans le traité soit suffisant pour régler les problèmes dont nous discutons aujourd'hui.

M. Edwards: J'aimerais simplement poser une question à titre de curiosité. Hurtig Publishers d'Edmonton est-il membre de votre association?

M. Cameron: Oui.

M. Edwards: J'aimerais revenir à votre question numéro 3, en haut de la page 3. Pourriez-vous me donner un exemple de livre ayant une signification culturelle auquel vous pensez lorsque vous posez cette question?

M. Cameron: Je crois que nous pourrions reprendre la définition que donne le Conseil des arts du Canada d'un livre pouvant recevoir une subvention globale.

M. Edwards: Paul Hiebert, par exemple, a rédigé son roman *Sarah Binks* grâce à une aide du Conseil des arts. Pensez-vous qu'à cause de ce genre de subvention ce roman *Sarah Binks* aurait des répercussions néfastes sur le marché du livre américain et qu'il y aurait ainsi un avantage commercial injuste? Monsieur Cameron, je cherche tout simplement, monsieur Cameron, à savoir s'ils pourraient démontrer qu'il y a eu des effets néfastes.

M. Cameron: L'accord ne traite pas des subventions, c'est pourquoi nous ne nous prononcerons pas là-dessus.

M. Edwards: Je veux tout simplement dire et je vais être encore plus précis, monsieur le président, que les subventions du Conseil des arts sont destinées à encourager ce qui est canadien et ce que recevront les Canadiens. Je ne vois pas comment cela pourrait avoir des effets commerciaux injustes sur les États-Unis.

M. Cameron: Je suis certain que vous connaissez mieux l'accord que moi. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, cet accord ne traite pas des subventions, c'est pourquoi je ne pense pas qu'à l'heure actuelle la question des subventions

[*Texte*]

advantage. What we are concerned about for unfair commercial advantage is the application of investment policies. So whereas for example—

Mr. Edwards: But you are referring to the arts councils, and that was my question, and I would like to continue, because my time is limited. We now come to the investment question, so perhaps you can answer under this heading. Would you not agree that these reprisals you speak about in your point 5 would be restricted to measures of equivalent commercial effect?

Mr. Cameron: Do we believe they would be restricted?

Mr. Edwards: Yes.

Mr. Cameron: I do not see why not. That in itself would be unacceptable us. The whole point—

Mr. Edwards: Mr. Cameron, my point is what restrictions exist today.

Mr. Cameron: What this clause does is preserve the status quo formally. What we have said in our brief is that it legitimizes what we consider to be an unacceptable view of Canada's cultural industries. We were given the guarantee that the cultural industries would be in some sense exempt from the agreement. But in fact it appears that there has been a trade-off with the cultural industries; that in fact we have recognized the American point of view that any of the assistance or policies that we apply to our cultural industries will be fairly reciprocated in the United States, and that is not an acceptable view to Canadians.

Mr. Edwards: Let me give you my understanding of the agreement, and that is that in addition to the cultural industries being exempted from the agreement, more protection is given Canada against frivolous or otherwise activity by the United States against Canada's cultural industries, for which there was no protection prior to the entering into of the free trade agreement.

Mr. Cameron: Or abuses.

Mr. Edwards: That is my point of view.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Edwards. That is well put.

Mr. Langdon: I would like to congratulate you first on the brief you have presented, and also on the very tough-minded answers which you have provided to the questions put to you, such as noting the fact that the services industry is not in GATT, so that the question was irrelevant to raise.

• 1745

I guess I would like to pursue the question of the notwithstanding clause because I have heard Mr. Edwards now give a number of groups this same line: there is no restriction at the moment; therefore, the fact that you have a restriction on the United States that they can only

[*Traduction*]

puisse être considérée comme un avantage commercial injuste. C'est plutôt l'application de la politique d'investissement qui nous préoccupe en ce qui a trait aux avantages commerciaux injustes. Par exemple. . .

M. Edwards: Vous faites allusion au Conseil des arts, et je voudrais poursuivre là-dessus, parce que mon temps est limité. Nous en venons à la questions des investissements, ainsi peut-être pourriez-vous répondre sous cette rubrique. Reconnaîtrez-vous que les mesures de représailles, dont vous parlez au point numéro 5 de votre mémoire, seraient limitées à des mesures ayant un effet commercial équivalent?

M. Cameron: Seraient-elles limitées?

M. Edwards: Oui.

M. Cameron: Je ne vois pas pourquoi. En soi, ce serait inacceptable.

M. Edwards: Monsieur Cameron, je veux dire par là qu'il existe aujourd'hui des restrictions.

M. Cameron: Cet article ne fait ni plus ni moins que maintenir le statu quo, de façon officielle. Nous indiquons dans notre mémoire que cela officialise ce que nous considérons comme une vision inacceptable des industries culturelles du Canada. On nous a garanti que les industries culturelles seraient exemptées de l'accord. En fait, il semble bien y avoir eu une sorte de compromis avec les industries culturelles. Nous avons, en fait, accepté le point de vue américain selon lequel l'aide ou les mesures que nous accordons à nos industries culturelles trouveront leur correspondant aux États-Unis, ce que nous, Canadiens, ne pouvons accepter.

M. Edwards: Laissez-moi vous dire comment je comprends l'accord: en plus de l'exemption accordée aux industries culturelles, une plus grande protection est accordée au Canada en cas de mesure injustifiée de la part des États-Unis contre les industries culturelles du Canada, pour lesquelles il n'y avait aucune protection avant la signature de l'accord de libre-échange.

M. Cameron: Ou d'abus.

M. Edwards: Tel est mon point de vue.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Edwards.

M. Langdon: Je tiens à vous remercier du mémoire que vous avez présenté ainsi que des très bonnes réponses que vous avez apportées aux questions qui vous ont été posées, notamment de la référence à l'industrie des services, qui ne fait pas partie du GATT; il était donc inutile de soulever cette question.

Je voudrais enchaîner sur la question de la clause nonobstant, car j'ai entendu M. Edwards répéter à plusieurs groupes qu'il n'y a pas de restrictions actuellement; selon lui, en précisant que les États-Unis ne peuvent prendre que des mesures ayant un effet

[*Text*]

take measures of equivalent commercial effect is somehow a major achievement of this government.

We are past 1984, but we are still using newspeak. I would simply point out and ask you for confirmation if it is not in fact the case that the great number of cultural measures which we have taken in this country are taken domestically within Canada. Therefore, the actions that would have been inconsistent with this agreement but for paragraph 1, with respect to the Canadian domestic market, are really at issue here. This is a Canadian domestic market which was previously not at all subject to any kind of threat, any kind of undercutting, any kind of retaliation on the part of the United States.

Mr. Katz: Thank you for your question. I think that is precisely my point in response to Mr. Edwards's question. While I think Mr. Edwards's question does intend to address some part of the cultural exemption in the context of the free trade agreement, with respect, his question fails to recognize that the exemption itself actually does exist within the context of the free trade agreement and does not exist simply in the context of the bilateral relationship between our two countries before the free trade agreement.

In fact, my point was—and continues to be, and shall remain—that, as a sovereign nation, Canada is in a position now to enact certain policies in order to promote Canadian culture within Canada. By signing this agreement with the terms of article 2005 in it, we have in effect invited retaliation in certain circumstances from the United States. In fact, we have offered them the argument that certain of our policies—which are in their essense domestic cultural policies—are in fact trade policies. To the extent that they affect economic life in the United States, they are invited to take measures of what will some day be determined to be equivalent commercial effect. They can call into question those particular measures.

Mr. Langdon: Let us, for example, take a policy which might be put into effect by a province. Let us say that, in order to assist the development of Canadian publishers, a certain proportion of the textbooks within the school system, within that particular province, was to be accounted for by Canadian-owned publishers.

• 1750

Now, this is something we have complete freedom to do at the present moment. But with respect to this agreement, as I read the agreement and as I am sure the courts will decide, this sets up a situation in which national treatment is not being afforded to non-Canadian publishers. Therefore, that is an action that would have been inconsistent with this agreement but for paragraph 1, the exemption paragraph.

So we can still take the action. But now, as we take the action, we also open ourselves to retaliation under this

[*Translation*]

commercial équivalent, l'accord les restreint en quelque sorte et constitue une réussite importante pour le gouvernement.

On se croirait toujours en 1984 mais dans leur très grande majorité, les mesures adoptées en matière de culture dans ce pays l'ont été sur un plan national. Ce dont il est question ici, ce sont les mesures qui n'auraient pas été conformes à l'accord, n'eût été l'alinéa 1, en ce qui a trait au marché canadien? Il s'agit d'un secteur du marché canadien qui n'a jamais fait l'objet de menace ou de quelque mesure de représaille que ce soit de la part des États-Unis?

M. Katz: Je vous remercie de votre question. C'est précisément ce que je voulais dire à M. Edwards. Bien que sa question touche en partie l'exemption du secteur culturel dans le contexte de l'accord de libre-échange, je dirai, malgré tout le respect que je lui dois, qu'il laisse de côté l'exemption bel et bien prévue dans l'accord de libre-échange; il n'en est pas question seulement dans le contexte des relations bilatérales entre nos deux pays avant la signature de l'accord.

En réalité, je disais—et je continue et continuerai à penser—qu'en tant que nation souveraine, le Canada peut maintenant mettre en vigueur certaines politiques visant à promouvoir la culture canadienne au Canada. En signant cet accord, et en y reconnaissant les modalités de l'article 2005, nous invitons en réalité les États-Unis à prendre certaines mesures de représailles dans certaines circonstances. Nous leur offrons ainsi la possibilité de faire valoir que certaines de nos politiques—qui sont fondamentalement des politiques culturelles nationales—sont en réalité des politiques commerciales. Dans la mesure où elles influent sur l'économie aux États-Unis, on incite les Américains à prendre des mesures que l'on jugera plus tard avoir un effet commercial équivalent. Ils pourront contester ces mesures particulières.

M. Langdon: Prenons l'exemple d'une politique qu'une province pourrait mettre en oeuvre. Supposons que pour aider ses maisons de publication à se développer, une province décide qu'une certaine partie des manuels utilisés dans les écoles doivent provenir de maisons de publication canadiennes.

C'est une mesure que nous avons toute liberté d'adopter à l'heure actuelle. Mais, si je comprends bien cet accord, et je suis convaincu que c'est ainsi qu'en décideront les tribunaux, une telle mesure est discriminatoire à l'égard des maisons de publication non canadiennes puisqu'elle ne leur accorde pas le traitement national. Elle dérogerait donc à cet accord, n'eût été l'alinéa 1, la clause de l'exemption.

Cette mesure nous est donc toujours permise. Mais, ce faisant, nous nous exposons à des représailles, en vertu de

[*Texte*]

paragraph, which permits the United States to take equivalent commercial effect not against a right they have, but against a right they would have if we had not put in paragraph 1.

Mr. Katz: Precisely. I think your question again highlights the point that the implementation of the domestic policy is a justifiable move on behalf of the provincial government in terms of including more Canadian content in educational textbooks in schools. The issue that will be drawn out of that domestic regulation will be the effect on the economy south of the border; that is, that refusal of allowance of those American textbooks, which would otherwise have crossed the border, to cross the border.

You point out that the courts will decide. I think that is true. I think the critical question is which courts will decide. Perhaps Mr. Edwards can correct me on this at a later date, but I do not think it is clear from the text of the agreement—Mr. Crosbie could correct me if he had in fact read the agreement, but I understand he has not—that the courts that will decide will be that bi-national panel and not the courts in the United States of America. In fact, the bi-national panel only will rule on questions of interpretation of the terms of the agreeement itself, but American trade law, as I understand the agreement, will apply where there is harm to American exports.

Mr. Langdon: Additionally, it is also the case, as I read the agreement, that it is possible for the United States to take further actions to tighten and restrict its trade law with respect to Canada as long as it identifies Canada in doing so and, in doing that, to make the situation even more difficult for us in the future.

Mr. Katz: That is my understanding.

Mr. Langdon: Now, I would go back to the comments you mentioned from Ambassador Gotlieb in which you quoted him as saying he wanted to see some set of rules that was extra-national, that was outside the control of the two countries. From your reading of the agreement, was that achieved in any place?

Mr. Katz: Absolutely not.

Mr. Langdon: Is that one of the major reasons why you have, I must say happily, finally come down and decided to oppose the agreement?

Mr. Katz: Absolutely.

Mr. McDermid: There were a few things there that were not factually correct. First of all, Mr. Langdon's example of provinces' deciding to set criteria for publications for educational purposes, to set whatever they want to set as far as government procurement is concerned, is totally outside this agreement. It is totally outside this agreement. There is nothing in this agreement that prevents a province from doing whatever it wants as far as procurement is concerned: setting standards, courses of study, what is in textbooks, where the textbooks come

[*Traduction*]

l'alinéa qui permet aux États-Unis d'adopter une mesure ayant un effet commercial équivalent, non pas en vertu d'un droit qu'ils ont, mais en vertu d'un droit qu'ils auraient si l'alinéa 1 n'existait pas.

M. Katz: Précisément. Votre question fait bien ressortir que la mise en oeuvre de la politique nationale visant à augmenter le contenu canadien dans les manuels scolaires est une mesure qui se justifie pour le gouvernement provincial. La question qui ressortira de cette réglementation nationale, c'est l'effet qu'elle aura sur l'économie des États-Unis, c'est-à-dire l'effet de ce refus de laisser entrer au Canada des manuels américains qui, autrement, y seraient entrés.

Vous dites que les tribunaux en décideront. Je pense que vous avez raison. La question qui importe, c'est quels tribunaux? M. Edwards pourra peut-être me corriger là-dessus, mais il n'est pas dit clairement dans l'accord—M. Crosbie pourrait me corriger s'il l'avait lu, mais ce n'est pas le cas, je pense—que les tribunaux auquel appartiendra la décision seront ces groupes spéciaux binationaux, et non les tribunaux des États-Unis d'Amérique. Si je comprends bien, le groupe spécial binational ne se prononcera que sur des questions d'interprétation de l'accord, mais la loi américaine en matière de commerce s'appliquera toujours lorsque les exportations américaines seront menacées.

M. Langdon: Les États-Unis pourront en outre prendre d'autres mesures visant à renforcer leur loi commerciale en ce qui a trait au Canada, pourvu que le Canada y soit identifié, et, ce faisant, nous compliquer encore davantage la vie à l'avenir.

M. Katz: C'est ce que je comprends, oui.

M. Langdon: Je voudrais revenir aux observations de l'ambassadeur Gotlieb, que vous avez citées, et qui disait souhaiter que l'on établisse un ensemble de règles à caractère extra-national, règles sur lesquelles les deux pays n'exerceraient aucun contrôle. Après avoir lu l'accord, pouvez-vous nous dire si cet ensemble de règles existe quelque part?

M. Katz: Absolument pas.

M. Langdon: Est-ce l'une des principales raisons pour lesquelles vous avez finalement décidé, et heureusement décidé, devrais-je ajouter, de vous opposer à l'accord?

M. Katz: Absolument.

M. McDermid: Il y a un certain nombre d'éléments qui ne sont pas justes. Tout d'abord, l'exemple que donne M. Langdon à propos des provinces qui pourraient décider d'établir des critères en fonction des manuels scolaires, ou de décréter des modalité en ce qui a trait au marché public, n'a absolument rien à voir avec l'accord. Rien n'empêche en effet une province de décréter quoi que ce soit en ce qui a trait au marché public; toutes les provinces peuvent établir des normes, des programmes, statuer sur le contenu des manuels scolaires, et décider

[*Text*]

from. There is not a thing in here that prevents that type of thing. So that second point that was made holds no water.

• 1755

Mrs. Finestone: And if they dropped down from 67% to 57% and that has a 10% impact on that American company, you do not think that would be countervailable.

Mr. McDermid: Outside the agreement.

Mrs. Finestone: And how would they resolve it?

Mr. McDermid: Outside the agreement, because we are talking about—

Mr. Langdon: But it is not procurement we are talking about.

Mr. McDermid: Certainly we are.

Mr. Langdon: No, we are not.

Mr. McDermid: What are you talking about?

Mr. Langdon: We are talking about setting measures into effect that force students and schools to make purchases from Canadian publishers.

Mr. McDermid: No problem. That is government procurement. It is outside the—

Mr. Langdon: It is not government procurement.

Mr. McDermid: It certainly is.

Mr. Langdon: Not if a student is purchasing them.

Mr. McDermid: Where do they get them from?

Mrs. Finestone: You are talking about the buying—

Mr. McDermid: They can set any criteria they want. Would you like to see paragraphs 2005.1 and 2005.2 deleted from the agreement?

Mr. Katz: No. I think it is a sad thing that paragraphs 2005.1 and 2005.2 are in the agreement as they are presently constituted. I think the agreement is disastrous, including those provisions. I do not think the deletion of those provisions—

Mr. McDermid: Are you talking about the whole agreement; everything in the agreement is a disaster? Are you making a political statement now?

Mr. Katz: Yes.

Mr. McDermid: You are making a political statement outside your association now: is that what you are doing?

Mr. Katz: On behalf of the Association of Canadian Publishers, I can say without fear of contradiction that the terms of paragraphs 2005.1 and 2005.2 are unacceptably narrow.

Mr. McDermid: But you do not want to see them taken away. You would not want to see them wiped out.

[*Translation*]

d'où proviendront les manuels. Il n'y a rien dans cet accord qui empêche cela. Ce deuxième élément ne tient donc pas du tout.

Mme Finestone: Et si une province diminuait de 10 p. 100 ses commandes à une société américaine, vous ne pensez pas que cela pourrait faire l'objet de mesures compensatoires?

M. McDermid: À l'extérieur de l'accord.

Mme Finestone: Et comment réglerait-on ce différend?

M. McDermid: À l'extérieur de l'accord, parce qu'il s'agit ici de. . .

M. Langdon: Mais ce n'est pas de marché public dont il s'agit.

M. McDermid: Si, tout à fait.

M. Langdon: Non, pas du tout.

M. McDermid: Mais de quoi s'agit-il, alors?

M. Langdon: De mesures qui obligent des étudiants et des écoles à acheter leurs manuels à des maisons de publication canadiennes.

M. McDermid: Cela ne pose aucune difficulté. Il s'agit bel et bien de marché public. Ce n'est pas prévu. . .

M. Langdon: Non, il ne s'agit pas de marché public.

M. McDermid: Mais si.

M. Langdon: Pas lorsqu'un étudiant achète des manuels.

M. McDermid: Et d'où viennent-ils, ces manuels?

Mme Finestone: Vous parlez de l'achat. . .

M. McDermid: Les provinces ont le loisir d'imposer tous les critères qu'elles veulent. Voudriez-vous qu'on élimine les alinéas 2005.1 et 2005.2 de l'accord?

M. Katz: Non. Je pense qu'il est triste que les alinéas 2005.1 et 2005.2 se trouvent dans cet accord dans leur formulation actuelle. L'accord est un véritable désastre, selon moi, y compris ces deux dispositions. Je ne pense pas que leur élimination. . .

M. McDermid: Vous dites que l'accord est un véritable désastre, tout ce qui s'y trouve? Est-ce la position que vous défendez?

M. Katz: Oui.

M. McDermid: En disant cela, vous ne parlez pas au nom de votre association, n'est-ce pas?

M. Katz: Au nom de l'Association of Canadian Publishers, je déclare, sans risquer d'être contredit, que les modalités des alinéas 2005.1 et 2005.2 sont beaucoup trop étroites.

M. McDermid: Mais vous ne souhaitez pas qu'on les élimine. Vous ne voudriez pas qu'on les élimine complètement.

[*Texte*]

Mr. Cameron: The point we are making here is that the cultural exemption is an extremely ambivalent exemption and what the import of this exemption will be is difficult to tell, but what we have seen in the last six months does not augur very well for the future. So we have concluded as an association that the application of even the positive measures for publishing in the agreement will likely never be undertaken, because they go against the spirit of the overall agreement. It will be interpreted as an abuse of the agreement to apply the policies we have pursued in the cultural area.

Mr. McDermid: Well, that is factually wrong, but it is your interpretation.

Do you, Mr. Cameron, support wholeheartedly what was said by Mr. Katz about the overall agreement?

Mr. Cameron: Yes.

The Chairman: Thank you very much for your appearance, gentlemen.

The committee stands adjourned.

[*Traduction*]

M. Cameron: Ce que nous soutenons, ici, c'est que cette exemption en matière culturelle est extrêmement ambivalente et qu'il est difficile de juger de son importance. Les événements des six derniers mois ne sont pas tellement de bon augure. En tant qu'association, nous sommes donc arrivés à la conclusion que même les mesures positives de l'accord à l'égard de la publication risquent fort de ne jamais être appliquées, parce qu'elles sont contraires à l'esprit de l'accord dans son ensemble. On dira que les politiques que nous avons adoptées en matière culturelle vont à l'encontre de l'accord.

M. McDermid: Ce n'est pas ce que disent les faits, mais c'est votre opinion.

Monsieur Cameron, appuyez-vous de tout coeur ce qu'a dit M. Katz à propos de l'accord?

M. Cameron: Oui.

Le président: Messieurs, je vous remercie infiniment de votre témoignage.

La séance est levée.

APPENDIX "C-130/20"

ASSOCIATION OF CANADIAN PUBLISHERS

ACP

FOR IMMEDIATE RELEASE JUNE 27, 1988

ACP OPPOSES FREE TRADE AGREEMENT

The Association of Canadian Publishers has voted to disapprove of the Free Trade Agreement with the United States. Although the Agreement purports to exempt culture from its provisions, the ACP strongly believes that the terms of the Agreement will prevent the application of policies intended to assist the growth of the Canadian cultural industries, and it will inhibit the introduction of new policies in the sector.

The language of the Agreement in effect legitimizes retaliation by the United States for measures introduced by Canadian governments to promote Canadian expression, thereby undermining and diminishing our country's sovereignty. There is nothing in the section of the Agreement relating to culture that indicates that the U.S. is prepared to respect Canada's cultural independence or recognize that the preservation and nurturing of cultural expression is singularly valuable and necessary in the development of a nation. The primary effect of the "cultural exemption" appears to be the absence of any acknowledgement of Canada's sovereignty in the *Preamble* or the initial chapter, *Objectives and Scope.*

The ACP does recognize the Minister of Communications, Flora MacDonald, and the Minister of Energy, Mines, and Resources, Marcel Masse, for their efforts to specifically exclude cultural industries from the Agreement. However, the vague wording of the "notwithstanding" clause of the exemption, and the retaliation that the clause invites, clearly suggests that they were not successful.

It should be clear that in opposing the Agreement, the ACP is not advocating restrictions on the trade of books or other cultural materials. In 1986, when the government imposed a 10% tariff on imported books, the ACP vigorously opposed the measure. Since the tariff was rescinded, Canada has returned to free trade in books. However, we do believe that it is vital to our independence that Canadian governments are free to enact policies and legislation that encourage self-expression by Canadians through cultural industries owned and operated by Canadians.

Background

The Association of Canadian Publishers represents more than 130 Canadian-owned publishers from all regions of Canada. Since its inception in 1971 the ACP has been committed to strengthening the Canadian-owned sector of the book publishing industry, expanding the market share of Canadian publishers, and encouraging the writing, publishing, distribution, and promotion of books by Canadian authors.

While significant gains have been made in all these areas, the Canadian publishing industry continues to be dominated by foreign-owned, primarily American, companies. Fully 75% of the market is made up of imported books and most of the profitable and less risky agency business (distribution of foreign titles) is done by American subsidiaries. The American branch plants located in

260 King St. East, Toronto, Ontario, Canada M5A 1K3 Tel: (416) 361-1408

Canada also dominate the profitable educational publishing sector, accounting for 67% of book sales to elementary and high schools and 75% of the book sales to the college market. Some 80% of the $1.4-billion revenue from the Canadian book market accrues to companies owned outside of Canada.

The Canadian-owned companies struggle to compete against the well-financed branch plants operating in the more profitable areas of distribution and educational sales. Canadian publishing, meanwhile, has developed primarily in the unprofitable but culturally significant market niche that had been ignored by branch plants: children's and adult fiction, non-fiction, drama, and poetry. Canadian-owned companies account for an estimated 80% of the Canadian-authored titles published.

The federal government and many of the provincial governments have recognized the cultural contribution made by Canadian-owned publishers and have devised policies to allow this sector to survive against the formidable competition posed by American books and branch plants.

It is against this backdrop that the Association of Canadian Publishers has taken the patriation of the publishing industry as its main *raison d'etre*. In 1984, the ACP led the fight to ensure that the Investment Canada Act had the ability to review foreign investment in Canada's cultural industries. In 1985, the ACP lobbied for and supported the "Baie Comeau" policy announced by then Minister of Communications, Marcel Masse. This policy supports the provisions of Investment Canada by requiring that new foreign investment in the publishing industry be through joint-venture with Canadian control; and that in the case of acquisitions of the Canadian assets of a foreign company by another foreign company, the new foreign owner is required to divest the branch companies to Canadian control within two years at fair market value.

The ACP was instrumental in establishing programs of support for Canadian publishers at the federal level — the Book Publishing Industry Development Program of the Department of Communications and the Block Grant and other programs of the Canada Council. The ACP has also played a key role in the development of provincial support programs, such as Ontario's loan guarantee and interest subsidy program for book publishers.

The ACP was very fearful that all these policies and measures would be lost in a free trade agreement with the United States. While the resulting Agreement has not eliminated our cultural policies, neither does it afford much hope for their preservation. The specific provisions relating to culture raise many questions as yet unanswered in word or by action by the government.

Article 2005: Cultural Industries, para. 2

> *Notwithstanding any other provisions of this Agreement, a Party may take measures of equivalent commercial effect in response to actions that would have been inconsistent with this Agreement but for paragraph 1.*

1. How will "equivalent commercial effect" be determined?

2. Are U.S. firms being invited to seek compensation of "equivalent commercial effect" from their own government in response to assistance provided by Canada to its writers and publishers?

3. Will Americans interpret subsidies from Arts Councils for culturally significant books as unfair commercial advantage?

4. Is the U.S. government free to halt Canadian acquisitions in the U.S. as reprisals for the patriation of branch plants in Canada?

5. Would such reprisals be restricted to publishing houses (including newspapers and periodicals) or could they affect acquisitions by any Canadian business operating in the U.S.?

6. The U.S. synopses, referring to Paragraph 2, states: "This should encourage the adoption of nondiscriminatory policies by Canada." This raises the question: Does the adoption of this agreement put pressure on this government and future Canadian governments to apply "national treatment" policies to culture — giving foreign-owned companies access to the very cultural assistance programs designed to ensure a Canadian presence in our own market?

Article 1607: Existing Legislation, para. 4 (Investment)

> *In the event that Canada requires the divestiture of a business enterprise located in Canada in a cultural industry pursuant to its review of an indirect acquisition of such business enterprise by an investor of the United States of America, Canada shall offer to purchase the business enterprise from the investor of the United States of America at fair open market value, as determined by an independent, impartial assessment.*

1. Cultural industries are explicitly excluded from the investment chapter — which means the ability to review foreign investment in Canada's cultural industries remains intact. The ACP is pleased with this exemption. However, the Association seeks to clarify what the process will be in the case of the review of indirect acquisitions.

2. What are the recommendations of the federal Department of Communications? The provisions in Paragraph 4 represent a major departure from present policies and the Association is eager to see the analysis of the anticipated long-term implications.

3. Is the federal government proposing to act as financier, providing credit or loan guarantees to legitimate Canadian interests? A federal cultural investment bank has long been advocated by the ACP, but the government has failed to provide this mechanism which is essential for both the planned growth of Canadian firms and the successful transfer of ownership of subsidiaries into Canadian hands.

4. How will "open" market value be determined?

5. The ACP has long advocated the use of a third party assessor to establish market value. It is certainly preferable that Americans see the divestment to Canadians as equitable and fair; a successful transfer of ownership and securing a licensing agreement requires a good

working relationship between the new Canadian owners and the American sellers. Further, the ACP recognizes that not every company is appropriate for patriation and there may well be cases where there are no interested Canadian buyers. In such instances, we would not want the government of Canada to purchase such companies. It is equally conceivable that the government may need to retain the ability to deny some companies from operating in Canada. An example in this case may be concerns about corporate concentration.

6. Paragraph 4 begins "*In the event that* Canada requires..." Is the Canadian government committed to maintaining its patriation policy?

Conclusion

Even the Investment provision — a potentially positive measure for the book industry — has not been successfully applied to date. Gulf + Western has not yet complied with the Canadian government, which offered in March to purchase G+W's shares in a major educational firm, Ginn and Company, for resale to Canadians. The sale of another company, New American Library, to Pearson Plc, was eventually permitted, despite the fact that it clearly fell within the purview of the Baie Comeau policy — sparking an angry break in Cabinet solidarity by Marcel Masse.

The ACP is also disappointed that this Agreement was ratified without allowing enough time for a full national debate — particularly since the impact studies that could form the basis for such a debate are only now being conducted.

There are no assurances that this initiative will not obstruct the government in implementing current policies or in pursuing new policies aimed at strengthening the Canadian cultural industries — the health of which is vital to the widest dissemination of works by Canadian writers and artists. Nothing could be more damaging than to have cultural policies frozen as of the date of the agreement; nothing could be less sovereign than to have to seek U.S. permission to enact new cultural policies.

The ACP supports the defeat of this Free Trade Agreement because it does not sufficiently insure that Canadians will be free to preserve current cultural policies or introduce new ones without inviting U.S. retaliation, which Canada endorses through the Agreement.

For more information, contact:

Hamish Cameron
Executive Director

Tel: (416) 361-1408
Fax: (416) 361-0643

Clyde Rose
President

Tel: (709) 722-6680
Fax: (709) 753-0708

APPENDICE «C-130-20»

ASSOCIATION OF CANADIAN PUBLISHERS

ACP

(TRADUCTION)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 27 JUIN 1988

L'ACP S'OPPOSE À L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Dans un vote, l'Association of Canadian Publishers s'est prononcée contre l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Bien que les industries culturelles soient théoriquement exemptées de l'application des dispositions de l'Accord, l'ACP est convaincue que le libellé de l'Accord empêchera l'exécution des politiques conçues pour favoriser la croissance des industries culturelles canadiennes et nuira à l'adoption de nouvelles politiques dans ce secteur.

À toutes fins pratiques, le texte même de l'Accord permettrait aux États-Unis de prendre des mesures de rétorsion en réponse à des mesures adoptées par les gouvernements du Canada pour promouvoir l'expression canadienne, ce qui porte atteinte à la souveraineté de notre pays. Rien dans la partie de l'Accord portant sur les industries culturelles n'indique que les États-Unis sont prêts à respecter l'indépendance culturelle du Canada ou à admettre que la protection et l'encouragement de l'expression culturelle sont des facteurs importants et nécessaires de l'évolution d'un pays. L'exemption des industries culturelles semble avoir eu surtout pour effet d'éviter d'avoir à reconnaître la souveraineté du Canada dans le Préambule ou dans le chapitre premier, Objectifs et portée.

L'ACP sait gré à la ministre des Communications, Mme Flora MacDonald, et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marcel Masse, des louables efforts qu'ils ont déployés pour faire exclure spécifiquement les industries culturelles de la portée de l'Accord. Il reste que le libellé vague de la clause de dérogation et les mesures de rétorsion éventuelles qui y sont prévues montrent clairement qu'ils ont échoué.

L'ACP tient à préciser qu'en s'opposant à l'Accord, elle ne prône pas pour autant l'imposition de restrictions à l'égard du commerce des livres ou des

260 King St. East, Toronto, Ontario, Canada M5A 1K3 Tel: (416) 361-1408

autres biens culturels. Lorsque le gouvernement a imposé un droit de 10 p. 100 sur les livres importés en 1986, l'ACP avait vigoureusement critiqué cette mesure. Avec l'abrogation de ce droit, le Canada est revenu au libre-échange dans le domaine des livres. En revanche, nous estimons qu'il est vital pour notre indépendance que les gouvernements du Canada aient les coudées franches et qu'ils puissent adopter des politiques et des mesures législatives encourageant l'expression des Canadiens par le truchement d'industries culturelles appartenant à des Canadiens et administrées par des Canadiens.

Historique

L'Association of Canadian Publishers représente plus de 130 maisons d'édition canadiennes de toutes les régions du Canada. Depuis sa création en 1971, elle s'est donné pour mandat de renforcer le secteur de l'industrie de l'édition du livre qui appartient à des intérêts canadiens, d'augmenter la part de marché des éditeurs et d'encourager la rédaction, l'édition, la distribution et la promotion de livres d'auteurs canadiens.

Des progrès importants ont été réalisés dans tous ces domaines, mais l'industrie canadienne de l'Édition continue d'être dominée par des sociétés étrangères, surtout américaines. Pas moins de 75 p. 100 du marché est constitué de livres importés, et la majeure partie du commerce de représentation (distribution de titres étrangers), fort lucratif et moins risqué, est assuré par des filiales de sociétés américaines. Par ailleurs, les succursales de sociétés américaines situées au Canada dominent le très rentable secteur de l'édition de manuels scolaires: elles sont à l'origine de 67 p. 100 des ventes de livres aux écoles primaires et secondaires et de 75 p. 100 des ventes de livres aux collèges. Quelque 80 p. 100 des 1,4 milliard de dollars de recettes du marché canadien du livre vont garnir les coffres de sociétés appartenant à des intérêts étrangers.

Les sociétés canadiennes ont du mal à soutenir la concurrence que leur livrent les succursales bien financées de société étrangères dans les domaines lucratifs de la distribution et de l'édition de manuels scolaires. L'édition canadienne quant à elle s'est développée surtout dans le créneau peu rentable mais culturellement important négligé par les succursales de sociétés étrangères: les oeuvres romanesques pour enfants et pour adultes, les oeuvres non romanesques, le théâtre et la poésie. La sociétés de propriété canadienne comptent pour 80 p. 100 des titres d'auteurs canadiens publiés.

Le gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements provinciaux sont conscients de l'apport culturel des maisons d'édition canadiennes et ont conçu des politiques pour permettre à ce secteur de survivre malgré la concurrence formidable que leur livrent les livres américains et les succursales de sociétés américaines.

C'est dans ce contexte que l'Association of Canadian Publishers s'est donné pour principale raison d'être le rapatriement de l'industrie de l'édition. En 1984, l'ACP a dirigé la lutte pour veiller à ce que la Loi sur Investissement Canada habilite cet organisme à examiner les investissements étrangers au Canada dans

le domaine des industries culturelles. En 1985, l'ACP a fait du lobbying à l'appui de la politique dite de "Baie Comeau" annoncée par le ministre des Communications de l'époque, M. Marcel Masse. Cette politique consolide les dispositions de la Loi sur Investissement Canada en exigeant que tout nouvel investissement étranger dans le domaine de l'édition soit exécuté en coentreprise avec une société canadienne majoritaire et que, dans le cas de l'acquisition des éléments d'actif au Canada d'une société étrangère par une autre société étrangère, le nouveau propriétaire étanger soit tenu de céder les succursales à des intérêts canadiens à un prix correspondant à leur juste valeur marchande et ce, dans les deux ans.

L'ACP a joué un rôle dans l'établissement de programmes d'aide à l'intention des éditeurs canadiens au niveau fédéral - le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition du ministère des Communications et le programme de subventions globales et d'autre programmes du Conseil des Arts du Canada. Elle a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de programmes d'aide provinciaux comme le programme de garanties de prêt et de bonification d'intérêts de l'Ontarion à l'intention des éditeurs.

L'ACP craignait beaucoup qu'un accord de libre-échange avec les États-Unis n'entraîne la perte de toutes ces politiques et mesures. Bien que l'Accord n'élimine pas nos politiques culturelles, il ne laisse pas grand espoir quant à leur préservation. Les dispositions de l'Accord concernant la culture suscitent de nombreuses questions auxquelles le gouvernement n'a pas encore répondu.

Article 2005: Industries culturelles, paragraphe 2

> Malgré les autres dispositions du présent accord, chaque Partie pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1.

1. Comment déterminera-t-on ce que l'on entend par "effet commercial équivalent"?

2. Invite-t-on ainsi les entreprises américaines à demander une indemnisation d'un "effet commercial équivalent" à leur propre gouvernement en réponse à l'aide qu'accorde le Canada à ses écrivains et ses éditeurs?

3. Les Américains vont-ils considérer que les subventions du Conseil des Arts du Canada au titre des livres importants d'un point de vue culturel constituent un avantage commercial injuste?

4. Le gouvernement des États-Unis peut-il empêcher des acquisitions canadiennes aux États-Unis à titre de mesure de rétorsion pour le rapatriement des succursales situées au Canada?

5. Ces mesures de rétorsion seraient-elles limitées aux maisons d'édition (édition de journaux et de périodiques comprises) ou pourraient-elles toucher

les acquisitions de toutes entreprises canadienne en exploitation aux États-Unis?

6. Dans le synopsis américain, en parlant du paragraphe 2, on dit que ces dispositions devraient encourager l'adoption de politiques non discriminatoires par le Canada. Cela appelle la question suivante: L'adoption de l'Accord risque-t-elle de forcer la main au gouvernement actuel et aux gouvernements futurs au Canada et de les amener à appliquer la politique de "traitement national" aux industries culturelles - ce qui signifierait que les sociétés appartenant à des étrangers auraient accès aux programmes d'aide culturelle conçus expressément pour garantir une présence canadienne sur notre propre marché?

Article 1607: Législation existatne, paragraphe 4 (Investissements)

> Si le Canada exige la cession forcée d'une entreprise commerciale du secteur culturel située au Canada, par suite de son examen de l'acquisition indirecte d'une telle entreprise par un investisseur des États-Unis d'Amérique, il offrira à cet investisseur d'acheter son entreprise à la juste valeur marchande ayant cours sur le marché libre, telle que déterminée par une évaluation impartiale et indépendante.

1. Les industries culturelles sont expressément exclues du chapitre portant sur les investissements - ce qui signifie que le Canada continue de pouvoir examiner les investissements étrangers dans le secteur des industries culturelles. L'ACP se réjouit de cette exemption. Cependant, elle aimerait que l'on clarifie la nature du processus en ce qui concerne l'examen des acquisitions indirectes.

2. Quelles sont les recommandations du ministère fédéral des Communications? Les dispositions du Chapitre 4 sont très différentes de la politique actuelle, et l'Association a hâte de connaître les résultats de l'analyse des conséquences à long terme prévues.

3. Le gouvernement fédéral se propose-t-il d'agir comme agent de financement et de fournir du crédit ou des garanties de prêt à des intérêts canadiens? L'ACP prône depuis longtemps la création d'une banque fédérale d'investissement dns le secteur culturel, mais le gouvernement n'a pas donné suite à cette proposition dont l'exécution serait pourtant essentielle pour la croissance planifiée des entreprises canadiennes et pour le transfert des filiales étrangères à des intérêts canadiens.

4. Comment déterminera-t-on la valeur sur le marché "libre"?

5. L'ACP recommande depuis longtemps que l'on ait recours à un tiers évaluer la valeur marchande. Il serait certainement préférable que les Américains considèrent la cession à des Canadiens comme une opération équitable et juste car, pour réussir un transfert de propriété et obtenir un accord de licence, il faut qu'il y ait de bonnes rélations entre les nouveaux propriétaires canadiens et les vendeurs américains. De plus, l'ACP se rend compte qu'il n'est pas

opportun de rapatrier toutes les sociétés, et qu'il pourrait arriver qu'aucun acheteur canadien ne soit intéressé. Dans ces cas, nous ne voudrions pas que le gouvernement du Canada achète ces sociétés. Il serait également possible que le gouvernement ait besoin de conserver le pouvoir d'interdire à certaines sociétés de s'installer au Canada, par exemple pour des questions de concentration.

6. Le paragraphe 4 commence par les mots "Si le Canada exige...". Le gouvernement du Canada est-il déterminé à maintenir sa politique de rapatriement?

CONCLUSION

Même la disposition portant sur les investissements - une mesure potentiellement positive pour l'industrie du livre - n'a pas été appliquée avec succès jusqu'à maintenant. Gulf + Western ne s'est pas encore pliée aux exigences du gouvernement du Canada qui a offert en mars d'acheter les actions qu'elle possède dans une grande firme d'ouvrages éducatifs, Ginn and Company, en vue de les revendreà des intérêts canadiens. La vente d'une autre société New American Library, à Pearson Plc, a finalement été autorisée, bien qu'elle relève de toute évidence de la politique de Baie Comeau, ce qui a vivement contrarié Marcel Masse et l'a amené à se désolidariser du Cabinet.

L'ACP est par ailleurs déçue que l'Accord ait été ratifié sans qu'on ait laissé suffisamment de temps pour un débat d'envergure nationale - d'autant plus que les études sur les répercussions éventuelles de l'Accord qui pourraient servir de base à un tel débat commencent seulement à être effectuées.

Rien ne garantit que cette initiative n'empêchera pas le gouvernement de mettre en oeuvre ses politiques actuelles et d'adopter de nouvelles politiques visant à renforcer les industries culturelles canadiennes - dont la santé est vitale pour assurer la plus grande diffusion possible aux oeuvres des écrivains et des artistes canadiens. Rien ne pourrait être plus dommageable que le gel des politiques culturelles à la date de l'Accord. Rien ne pourrait davantage porter atteinte à notre souveraineté que de devoir demander la permission des États-Unis pour adopter de nouvelles politiques culturelles.

L'ACP est contre l'Accord de libre-échange parce qu'il ne garantit pas suffisamment que les Canadiens seront tout à fait libres de préserver leurs politiques culturelles actuelles et d'en adopter de nouvelles sans risquer des mesures de rétorsion de la part des États-Unis, ce que le Canada entérine dans l'Accord.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec les personnes suivantes:

Hamish Cameron
Directeur général
Tél.: (416) 361-1408
Fax: (416) 361-0643

Clyde Rose
Président
Tél.: (416) 722-6680
Fax: (416) 753-0708

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities:

The Honourable Donald Macdonald, P.C., Co-Chairman.

From the Canadian Independent Record Production Association:

Alexander Mair, President;

Brian Shater, Executive Director.

From the Association of Canadian Publishers:

Martin Katz, Chair, Ontario Publishers Group;

Hamish Cameron, Executive Director.

TÉMOINS

De l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi:

L'honorable Donald Macdonald, c.p., coprésident.

De la Canadian Independent Record Production Association:

Alexander Mair, président;

Brian Shater, directeur exécutif.

De l'Association of Canadian Publishers:

Martin Katz, président, groupe des éditeurs ontariens;

Hamish Cameron, directeur exécutif.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Monday, July 25, 1988

Chairman: Jack Ellis

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 16

Le lundi 25 juillet 1988

Président: Jack Ellis

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-130

An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-130

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

---

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

23830—1

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-130

Chairman: Jack Ellis

Members

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-130

Président: Jack Ellis

Membres

Warren Allmand
Michel Champagne
Mary Collins
Jim Edwards
Sheila Finestone
Gabriel Fontaine
John Gormley
Bill Kempling
Steven Langdon
John A. MacDougall
Jim Manly
John McDermid
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian White—(15)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JULY 25, 1988
(20)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met at 7:31 o'clock p.m. this day, in room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jack Ellis, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Mary Collins, Jim Edwards, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, John A. MacDougall, Jim Manly and John McDermid.

Other Member present: Alain Tardif.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Bruce Carson, Research Officer.

Witnesses: *From the Coopérative fédérée de Québec*: Alphonse-Roger Pelletier, President; Mario Dumais, Secretary General. *From the Canadian Federation of Students*: Beth Brown, Chairperson; Mike Old, Researcher; Todd Smith, Executive Officer. *From the Alliance for the Future of Young Canadians*: Brad J. Wall, National Co-Chairman (Western Canada); Lars Hansen, National Co-Chairman (Ontario); Isabelle Perras, Representative (Quebec).

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Wednesday, July 6, 1988, relating to Bill C-130, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, July 7, 1988, Issue No. 1.*)

The Committee resumed consideration of Clause 2.

Alphonse-Roger Pelletier, from the *Coopérative fédérée de Québec*, made a statement and, with the other witness, answered questions.

Beth Brown, Mike Old and Todd Smith, from the Canadian Federation of Students, made statements and answered questions.

Lars Hansen, from the Alliance for the Future of Young Canadians, made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the Alliance for the Future of Young Canadians be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "C-130/21"*).

At 10:15 o'clock p.m., the Committee adjourned until 9:30 o'clock a.m., Tuesday, July 26, 1988.

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 25 JUILLET 1988
(20)

[*Traduction*]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 19 h 31, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jack Ellis, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Mary Collins, Jim Edwards, Gabriel Fontaine, Bill Kempling, John A. MacDougall, Jim Manly et John McDermid.

Autre député présent: Alain Tardif.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Bruce Carson, attaché de recherche.

Témoins: *De la Coopérative fédérée de Québec*: Alphonse-Roger Pelletier, président; Mario Dumais, secrétaire général. *De la Fédération canadienne des étudiants*: Beth Brown, présidente; Mike Old, attaché de recherche; Todd Smith, chef du Service administratif. *De l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens*: Brad J. Wall, coprésident national pour l'ouest du Canada; Lars Hansen, coprésident national pour l'Ontario; Isabelle Perras, représentante du Québec.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 6 juillet 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. (*Voir Procès-verbaux du jeudi 7 juillet 1988, fascicule nº 1.*)

Le Comité reprend l'étude de l'article 2.

Alphonse-Roger Pelletier, de la Coopérative fédérée de Québec, fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Beth Brown, Mike Old et Todd Smith, de la Fédération canadienne des étudiants, font des déclarations et répondent aux questions.

Lars Hansen, de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens, fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «C-130/21»*).

À 22 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 26 juillet 1988, à 9 h 30.

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Monday, July 25, 1988

• 1931

The Chairman: Gentlemen, I see a quorum. We are resuming consideration of clause 2 of Bill C-130, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

We welcome as our guests this evening from the *Coopérative fédérée de Québec*, Mr. Pelletier, the president, and Mr. Dumais, the secretary general.

Gentlemen, we have your brief, and while most times we ask that you make it shorter, this is very brief in itself. Perhaps you would like to read it into the record, and then we will begin the questions.

M. Alphonse-Roger Pelletier (président, Coopérative fédérée de Québec): Monsieur le président, mesdames, messieurs les membres du Comité législatif de la Chambre des communes, permettez-moi, avant de commencer, d'identifier l'entreprise que nous représentons. C'est une fédération de coopérative agricole de même qu'une entreprise industrielle et commerciale. Elle fournit aux agriculteurs, par le biais de ses coopératives sociétaires, les biens et services nécessaires à l'opération des entreprises agricoles, transforme et met en marché les produits agricoles, tels le porc, la volaille, le lait, les fruits et légumes.

La Coopérative fédérée a trois mille personnes à son emploi et un chiffre d'affaires annuel de 1,243 millions de dollars, en 1987. Les coopératives sociétaires font un chiffre d'affaires de 1,800 millions de dollars. Elles emploient plus de 7,500 employés. Ce qui signifie que le mouvement coopératif agricole que l'on représente donne des emplois directs à 10,500 personnes avec un chiffre d'affaires total de trois milliards de dollars.

Les particularités de l'industrie agro-alimentaire et le chaos qui règne actuellement sur le marché mondial de ces produits rendent difficile un jugement sans nuance sur l'accord canado-américain de libre-échange pour notre industrie.

Nous sommes, par contre, pleinement conscients de l'importance du débouché que représente le marché américain pour nos produits. Près des deux tiers des exportations de produits agricoles et alimentaires chargées au Québec étaient destinées aux marchés américains, en 1986. Nos exportations vers les États-Unis s'élevaient à 809 millions de dollars et comprenaient principalement des viandes, des fruits de mer, des boissons, des produits de l'érable et des aliments du bétail.

Demain, les frontières économiques seront plus ouvertes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Nous devons nous préparer à faire face à cette réalité dans l'industrie agro-alimentaire, comme ailleurs. Nous ne pouvions, par

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le lundi 25 juillet 1988

Le président: Messieurs, nous avons le quorum. Nous reprenons l'étude du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Ce soir nous souhaitons la bienvenue à la Coopérative fédérée de Québec, représentée par son président, M. Pelletier et son secrétaire général, M. Dumais.

Nous demandons généralement aux témoins de résumer leur mémoire, mais puisque le vôtre est déjà assez bref, je vous demanderais d'en donner lecture, et nous passerons ensuite aux questions.

Mr. Alphonse-Roger Pelletier (President, Coopérative fédérée de Québec): Mr. Chairman, members of the legislative committee of the House of Commons, please allow me to begin by identifying the body which we represent. We are an agricultural co-operative federation and also an industrial and commercial enterprise. Through its member co-operatives, the Coopérative fédérée de Québec provides goods and services needed to operate farms, processes and markets agricultural products, such as pork, poultry, milk, fruits and vegetables.

The Coopérative fédérée has 3,000 people working for it and its annual turnover in 1987 was $1,243 million. The member co-operatives have a turnover of $1,800 million and more than 7,500 employees. It can be seen therefore that the agricultural co-operative movement which we represent provides direct jobs to 10,500 people and has a total turnover of $3 billion.

In view of the specific features of the food and agricultural industry and given the current chaos on world markets for the products, it is difficult to give a categorical judgment regarding the effects of the Canada-United States free trade agreement on our industry.

However, we are fully aware of the size of the U.S. market for sales of our products. In 1986 almost two-thirds of agricultural and food exports loaded in Québec went to the American market. Our exports to the United States amounted to $809 million. They comprised meat, seafood, drinks, maple products and cattle feed.

Economic borders will be more open tomorrow than they are today. The food and agricultural industry, like others, must get ready to deal with that fact. As a result, we cannot but initially support the objective pursued by

[*Texte*]

conséquent, que souscrire d'emblée à l'objectif que poursuivait le gouvernement canadien dans cette négociation, à savoir de sécuriser notre accès aux marchés américains.

Cette entente ne règlera pas tous les problèmes d'accès pour nos produits aux marchés américains. Les Américains pourront continuer d'imposer, contre nos produits, des tarifs compensatoires et antidumping.

Elle comporte cependant des points positifs pour notre industrie. L'exemption mutuelle de la Loi sur l'importation de la viande et l'élimination à cinq ans des articles pour recouvrer les frais d'opération des postes douaniers en feront partie. Le mécanisme permettant d'en appeler aux tribunaux commerciaux des décisions d'imposer des tarifs compensatoires et antidumping est une mesure positive. Cependant, son pouvoir se limite à examiner si le tribunal commercial dont la décision est contestée a respecté les règles de procédure et a agi dans les limites de son mandat.

Les quotas d'importation et de production qui sont les fondements du système de gestion de l'offre dans les secteurs laitier et avicole sont maintenus puisque les pouvoirs dévolus en vertu de l'article XI du GATT peuvent continuer de s'exercer. Également, rien dans cette entente ne remet en cause les principales politiques canadiennes et québécoises, tels le crédit et les assurances agricoles, les contrôles des produits substituts par les provinces, dans le secteur laitier. Mais, l'abolition généralisée des tarifs douaniers constitue une menace pour certains secteurs de l'industrie agro-alimentaire. L'accroissement du volume des quotas d'importation dans le secteur avicole sera dommageable pour ce secteur.

• 1935

Notre environnement naturel et socio-économique impose à notre industrie agro-alimentaire de sévères contraintes. Parmi celles-ci, le climat n'est pas le moindre des obstacles que nous ayons à vaincre. Cependant, nous possédons également d'importants atouts. Le savoir-faire de nos producteurs et de nos transformateurs, notre localisation sur la voie maritime du Saint-Laurent et notre proximité du marché américain en sont des exemples.

Il ne faut pas interpréter les remarques que nous formulons face à l'entente commerciale canado-américaine comme une volonté de repli sur soi. L'industrie agro-alimentaire québécoise peut compétitionner sur les marchés mondiaux tant que les règles du jeu sont équitables comme le démontrent, pour ne prendre que ces exemples, notre industrie porcine, nos bovins laitiers, notre industrie acéricole, plusieurs secteurs de notre industrie horticole et la production forestière issue de nos boisés privés. Nos observations visent à identifier pour les autorités fédérales les gestes qu'elles peuvent poser sans remettre en cause l'entente commerciale pour que notre industrie agro-alimentaire bénéficie pleinement de ce traité.

[*Traduction*]

the Canadian government in these negotiations, namely to gain secure access to American markets.

This agreement will not solve all access problems for exporting our products to the United States. The Americans can continue to impose countervail and anti-dumping tariffs on our products.

However, as regards our industry, the agreement does have some positive aspects. We would mention here the mutual exemption of the Meat Import Act and the removal over a five-year period of provisions to recover operating costs of border posts. Another positive measure is the appeal mechanism against decisions by commercial tribunals to impose countervail and anti-dumping duties. However, all that can be done in this case is to examine whether the commercial tribunal, whose decision is being challenged, followed the rules of procedure and acted within the limits of its mandate.

Import and production quotas, which are the basis of the supply management system in the dairy and poultry sectors, are maintained, since the powers granted under section XI of GATT can continue to apply. Furthermore, there is nothing in this agreement which challenges the major policies of the Canadian and Québec governments, such as agricultural credit and insurance, controls of substitute products by the provinces in the dairy sector. However, across the board removal of customs tariffs is a threat for some sectors of the food and agricultural industry. The poultry sector will be harmed by the increase in the volume of import quotas in that area.

Our natural and socio-economic environment imposes severe restrictions on our food and agricultural industry. Our climate is one of the obstacles we have to overcome. However, we also possess significant advantages. Examples of these are the skill of our producers and processors, our location of on the St. Lawrence Seaway, and our proximity to the American market.

Our observations regarding the Canada-U.S. free trade agreement should not be interpreted as indicating a wish to withdraw behind our borders. The Québec food and agricultural industry can compete on world markets so long as the ground rules are fair. Examples of this are given by our hog industry, our dairy cattle, our maple sugar industry, a number of sectors in the horticultural industry, and forestry in private woodlands. In making these observations, we are not calling into question the free trade agreement, but rather seeking to indicate to the federal authorities measures which they can take to ensure that our industry fully benefits from this agreement.

[*Text*]

Nous demandions en décembre au gouvernement fédéral d'ajouter le yogourt et la crème glacée à la liste des produits d'importation contrôlés en vertu de l'article XI du GATT. Ce fut fait en janvier. Nous lui demandons de faire de même pour les plats cuisinés à base de volaille. Nous avions exprimé certaines inquiétudes relativement au contenu de la politique qui remplacerait celle du double prix pour le blé de consommation humaine. Les mesures de remplacement annoncées par le gouvernement fédéral nous semblent acceptables. Restent à régler la question de l'allocation des quotas d'importation de la chair de volaille et la mise en place de mesures de transition pour les secteurs horticoles qui seraient négativement affectés par l'entente.

Beaucoup reste à faire pour assainir le marché mondial des produits agro-alimentaires. Mais, cette entente représente un pas dans la bonne direction si le gouvernement canadien exerce avec diligence et doigté les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Constitution canadienne. Nous croyons que cet accord pourrait être positif. Je vous remercie, monsieur le président.

The Chairman: About a week ago we heard from the Canadian Federation of Agriculture and I think it would please you to know that your presentation follows very much along the lines of their presentation.

We go to questioning now, beginning with Mr. Tardif.

M. Tardif: Merci, monsieur le président.

J'aimerais que vous clarifiez une situation qui, je l'avoue est assez confuse, particulièrement si l'on se met à la place du producteur qui est à la base de la production.

Jeudi dernier, M. Proulx, qui représente l'UPA, nous a fait état, très éloquemment, de la nature de son mandat et du cheminement que l'UPA avait effectué avant de prendre position. Position, comme vous le savez, qui se prononce contre le traité de libre-échange. M. Proulx affirme détenir un mandat unanime de tous les secteurs de production sous le parapluie de l'UPA. Pour les gens de la base, je pense que vous constituez, sans l'ombre d'un seul doute, un intervenant majeur au niveau du secteur agro-alimentaire. J'aimerais que vous clarifiez la nature de votre mandat face à la position que vous tenez sur cette importante question.

• 1940

M. Pelletier: Je vous remercie de la question. Je pense qu'elle est très pertinente. Comme vous le voyez, la coopération agricole est représentée ici par le président et le secrétaire de la Coopérative fédérée. C'est un organisme de mise en marché. L'UPA, dont je suis membre évidemment, nous dit avoir environ 45 à 46 mille membres; je pense que c'est vrai et on pourrait le vérifier. La Coopérative fédérée est constituée de 107 coopératives affiliées à la centrale et qui sont copropriétaires. Parmi ces 107 coopératives, 30 mille agriculteurs sont des membres

[*Translation*]

Last December we asked the federal government to add yogurt and ice cream to the import control list under section XI of GATT. The steps were taken in January. We asked the federal government to do the same thing for poultry-based, pre-cooked dishes. We had expressed certain concerns about the content of the policy to replace the policy of dual pricing for wheat for human consumption. We think that the replacement measures announced by the federal government are acceptable. Problems which still have to be solved are the allocation of import quotas for poultry meat and the introduction of transition measures for horticultural sectors which would be adversely affected by the agreement.

A lot of work remains to be done to improve the world market for food and agricultural products. However, this agreement is a step in the right direction, if the Canadian government diligently and diplomatically uses the powers granted to it under our Constitution. We believe that this agreement could be positive. Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Nous avons entendu il y a environ une semaine la Fédération canadienne de l'agriculture, et je pense que vous serez heureux d'apprendre que votre mémoire est généralement conforme aux opinions exprimées par la Fédération.

Nous passons maintenant aux questions. Nous commençons par M. Tardif.

Mr. Tardif: Thank you, Mr. Chairman.

I would like you to clarify a point for me, which I find quite confusing, particularly if you put yourself in the position of farmers, who are the very basis of production.

Last Thursday, Mr. Proulx, representing the UPA, very eloquently explained to us his mandate and the process that the UPA had followed before taking a position. As you know, its position is against the free trade agreement. Mr. Proulx said that he had received a unanimous mandate from all the production sectors which come under the UPA. As regards people at the grass-roots level, I think that you undoubtedly play a very major role in the food and agricultural sector. I would like you to clarify the nature of your mandate with respect to your position on this important issue.

Mr. Pelletier: Thank you for asking this very relevant question. As you can see, our association, the Coopérative fédérée, is represented here by the President and the Secretary. It is a marketing body. The UPA, of which I am naturally a member, tells us it has between 45,000 and 46,000 members. I believe that is true, and we could check the figures. The Coopérative fédérée is composed of 107 affiliated co-operatives, which are all joint owners. Of the 107 co-operatives, there are 30,000 farmers who have chosen to belong to the respective co-operatives. However,

[*Texte*]

volontaires. Ils ont décidé d'adhérer à leurs coopératives. Mais, ces 30 mille membres des coopératives sont aussi membres de l'UPA. Il ne s'ajoutent pas au 47,000, ils y sont inclus.

M. Tardif: D'accord.

M. Pelletier: Ces 30 mille font partie des coopératives. Tous les producteurs doivent obligatoirement, qu'ils le veulent ou pas, être membres de l'UPA. La loi les y oblige.

M. Tardif: D'accord, je comprends parfaitement. Ayant oeuvré à l'intérieur du secteur coopératif depuis plusieurs années, je sais qu'il est d'obligation légale de tenir chaque année une assemblée générale annuelle. Est-ce que cette question a fait l'objet de discussions lors d'assemblées générales annuelles qui se sont tenues depuis que le projet existe?

M. Pelletier: À l'assemblée générale du 26 février 1988, au Reine Élizabeth à Montréal, un mandat unanime des délégués a été accordé. Mais, les 30 mille membres ne sont pas tous délégués. C'est comme à l'UPA; je n'oserais pas affirmer que les 30 mille coopérateurs sont unanimes à appuyer le mandat de nos représentants. Par contre, lors de tournée du président dans toutes les régions de la province, devant les conseils d'administration réunis, on a obtenu un mandat unanime des gens présents. Mais, on ne peut pas parler pour les gens qui ne sont pas présents. Je pense que l'unanimité dont fait mention M. Proulx vient aussi des réunions, des congrès et des assemblées où il n'a pas semblé y avoir de dissidence.

M. Tardif: D'accord. Dans votre mémoire vous dites qu'il s'agit d'une mesure dont vous mentionnez: «en particulier, sécuriser notre action au marché américain». J'aimerais que vous explicitiez en quoi le traité que l'on connaît vous sécurise face aux marchés américains?

M. Pelletier: Je pourrais élaborer là-dessus. Mais, mon compagnon, M. Dumais est notre spécialiste sur la question du libre-échange. J'ai mon idée là-dessus. À notre porte, il y a une population de 280 millions. La Coopérative fédérée exporte aux États-Unis, c'est notre plus gros marché d'exportation de porc. On est limité par le nombre de porcs abattus au Québec sinon, notre marché serait plus ouvert. On a une qualité de porc qu'on ne retrouve pas sur le marché américain. Les Américains l'achètent, de préférence, actuellement.

Ce marché est ouvert pour d'autres productions. Mais, l'UPA nous cause des craintes et, d'une certaine façon, on y réagit. De notre côté, on a aussi des craintes, parce que même avant le libre-échange on avait nos difficultés. Qu'est-ce qui obligent les Américains à négocier des ententes avec nous, libre-échange ou pas? Si le gouvernement américain décidait de ferme la porte. . . Je crois qu'on a besoin de s'entendre, de faire valoir nos droits et de se tenir debout. C'est ce qu'on dit au gouvernement canadien: il faut se tenir debout, il faut se

[*Traduction*]

these 30,000 individuals are also members of the UPA. They are therefore part of the figure of 47,000.

Mr. Tardif: Right.

Mr. Pelletier: So there are 30,000 farmers who belong to co-operatives. All farmers must belong to the UPA, whether they want to or not. That is the law.

Mr. Tardif: Fine, I understand exactly what you mean. Since I have been involved in the co-operative movement for several years, I know that there is a legal obligation to hold an annual general meeting every year. Has this issue been discussed at the annual general meetings that have been held since the free trade issue has been around?

Mr. Pelletier: At the general meeting held on February 26, 1988, at the Queen Elizabeth Hotel in Montreal, the delegates gave the executive a unanimous mandate. However, not all the 30,000 members are delegates. The same is true of the UPA. I would not go so far as to say that the 30,000 members of the co-operative unanimously support the mandate we were given. However, when the president travelled around to all parts of the province and met with the various boards of directors, he was given a unanimous mandate from the people present at those meetings. But we cannot speak for the people who were not present. I think that evidence for the unanimity mentioned by Mr. Proulx can also be seen at the meetings and conventions, where there did not seem to be any dissenting voices.

Mr. Tardif: I see. In your brief, you say that free trade will: "particularly give us security with respect to the American market". I would like you to explain how the free trade agreement provides you with security with respect to the American markets.

Mr. Pelletier: I could reply to that. However, my colleague, Mr. Dumais is our specialist on free trade. I have my own opinion on the matter. We have a population of 280,000 million right next door to us. The Coopérative fédérée exports to the United States, it is the largest market to which we ship our pork. If there were no restriction on the number of hogs slaughtered in Québec, our market would be more open. The quality of our pork exceeds that of the pork available on the American market. At the present time, Americans prefer to buy our pork.

The market is open to other products. However, the UPA is causing us some concern, and we are reacting to it, to some extent. We also have some concerns, because we had our problems even before free trade. What is forcing the Americans to negotiate agreements with us, with or without free trade? If the American government were to decide to close the doors. . . I think we need to come to some agreement, to put forward our rights and to hold our ground. That is what we are saying to the Canadian government: we must hold our ground, we must

[*Text*]

servir des prérogatives que nous donne la Constitution canadienne.

M. Tardif: Merci. Avec votre permission, je vais continuer avec ces préoccupations, parce que je suis limité dans le temps. J'aimerais vos commentaires sur certains points. L'exposé de l'UPA nous parlait, entre autre chose, des différences profondes des climats. Je reconnais d'emblée la forte compétitivité et le travail exceptionnel qui se fait au Québec, dans le champ. Mais, il existe certaines réalités; je vous en nomme une: M. Proulx nous disait que la pomme de terre, au Canada, a un rendement moyen de 7 tonnes à l'acre contre 25 tonnes à Washington. Il donne l'exemple de la tomate: dix-huit tonnes à l'acre au Canada contre 25 et 35 tonnes, et deux productions par année, aux États-Unis. Ce sont des domaines très spécifiques.

• 1945

On vend actuellement, par exemple, le blé d'Inde. Je me suis acheté du blé d'Inde en fin de semaine, j'ai payé 3$ la douzaine. Je suis content pour les producteurs; mais dans trois semaines, on payera le blé d'Inde 1$ la douzaine.

Comment réagissez-vous face à la possibilité que les Américains innondent le marché au moment où le prix est très élevé. Avant qu'on ait réagit, le marché serait tombé.

Et finalement, on parle beaucoup de l'article XI du GATT. Il a aussi été objet de vos préoccupations. Il est maintenant inclus dans le traité. J'aimerais votre réaction face à la situation actuelle concernant les oeufs d'incubation. Apparemment, le gouvernement a la possibilité juridique d'intervenir; mais, à ce que je sache, il ne le fait pas. J'écoute vos commentaires.

M. Pelletier: En ce qui concerne les oeufs d'incubation, vous avez raison. On fait des pressions pour que le gouvernement intervienne. Il peut le faire. Le traité du libre-échange ne l'empêche pas de le faire. Il doit sécuriser nos producteurs canadiens. Il y a place pour une législation sur ce point. Je laisse la parole à M. Dumais pour répondre à la deuxième partie de votre question.

M. Mario Dumais (secrétaire général, Coopérative fédérée de Québec): Il y a des secteurs horticoles où notre productivité n'est pas aussi élevée que celle des Américains; c'est absolument évident, absolument clair. Par contre, il faut aussi dire qu'il y a des secteurs horticoles où notre productivité est plus élevée que celle des États-Unis. Malgré les tarifs douaniers contre les produits canadiens qui entrent aux États-Unis, ont réussi à exporter. Je vous donne des exemples: le brocoli est un très bon exemple; les carottes, les oignons, et plusieurs autres légumes poussent bien dans un climat froid.

M. Pelletier: C'est cela.

M. Dumais: Ce sont des légumes avec lesquels on a un degré de compétitivité très élevé.

[*Translation*]

use the prerogatives provided by the Canadian Constitution.

Mr. Tardif: Thank you. With your permission, I am going to focus on these concerns, because my time is limited. I would like your comments on a few subjects. One of the points made in the UPA brief was the great difference between the climate of Canada and that of the U.S.. Let me say at the outset that I understand how competitive Québec is and the exceptional work that has gone on in that province. However, we must face certain realities. One is, as Mr. Proulx was mentioning, is that the average yield of potatoes in Canada is seven tonnes per acre, as opposed to 25 tonnes per acre in Washington. He also mentioned the example of tomatoes: where the yield is 18 tonnes per acre in Canada, compared to 25 or 35 tonnes to the acre, with two crops a year, in the United States. These are very specific examples.

For example, corn is sold at the moment. I bought some on the weekend, and paid $3 a dozen for it. I am happy for the farmers; but in three weeks, the price of corn will be $1 a dozen.

How do you react to the fact that the Americans could flood the market when our price is very high? Before we could react, the price would have fallen.

And finally, there has been a great deal of talk about article XI of the GATT. It was also one of your concerns. It is now included in the treaty. I would like to hear what you think about the present situation of hatching eggs. Apparently, the government has the legal right to intervene. However, as far as I know, it has not done so. I am interested to hear your remarks on these issues.

Mr. Pelletier: You are right about hatching eggs. We have applied pressure to encourage the government to intervene. It can do so. The free trade treaty does not rule this out. The government should be providing security for our Canadian farmers. There is room for legislation on this matter. I will turn the floor over to Mr. Dumais to answer the second part of your question.

Mr. Mario Dumais (Secretary General, Coopérative fédérée de Québec): There are some horticultural sectors where our productivity is not as high as that of the Americans. There is absolutely no doubt about that. However, it must also be said that there are certain sectors where our productivity is higher than that of the United States. Despite the tariffs against Canadian products entering the United States, we have managed to export certain products. Let me give you some examples of some crops that grow well in a cold climate: broccoli is a good one, there are also carrots, onions and several other vegetables.

Mr. Pelletier: That is correct.

Mr. Dumais: We are very competitive in these vegetables.

[*Texte*]

Maintenant, pour les tomates et les pommes de terre, ce n'est pas la première fois qu'on entend ces chiffres. Ce sont les exemples qu'invoque continuellement M. McClean, de McCain. Il veut de la protection pour ses produits transformés. J'aimerais bien que l'on vérifie ces chiffres sur les tomates et les pommes de terre. Quelle est la situation, vraiment?

M. Tardif: Puis-je dire en terminant que vous semblez un partisan de la thèse qui voudrait que l'on se débarrasse des secteurs où on est moins compétitif pour mettre l'accent sur les secteurs où on est plus compétitif, à cause du climat? N'est-ce pas un peu votre propos?

M. Pelletier: Non. Je pense que tout le monde admettra que, en général, et l'industrie agricole en particulier, on a besoin de s'adapter. On n'a qu'à regarder 10 ans en arrière, au Canada, pour voir tout le bout de chemin que les agriculteurs ont fait pour s'adapter à de nouvelles formules, de nouvelles méthodes de commercialisation et de nouvelles formules de présentation des produits au consommateur.

La plupart se rappellent de l'histoire pas trop lointaine, il y a 20 ou 25 ans, où pratiquement tout se faisait sur les fermes. Aujourd'hui, il ne se fait plus rien sur les fermes; on fournit le produit primaire et on le fait transformer par l'industrie secondaire.

Avec une entente de ce genre, il faudra continuellement s'adapter. Même sans l'entente, on sait fort bien que le commerce est devenu international.

On arrive du Maroc. Ce dernier veut exporter des produits qu'on n'a pas au Canada. Alors, on étudie la possibilité d'échanges commerciaux entre les pays. Notre balance commerciale étant favorable, elle devrait être favorable à l'économie canadienne. C'est dans cet esprit, je pense, qu'il faut envisager les choses.

Mais, certains secteurs devront se réajuster. On ne pourra pas y échapper.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Pelletier and Mr. Tardif. Mr. Fontaine.

M. Fontaine: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Pelletier, monsieur Dumais, il me fait plaisir de vous rencontrer ce soir. Il me fait surtout plaisir de vous entendre parler favorablement de l'entente du libre-échange.

On a reçu votre collègue, M. Proulx, la semaine passée. Pour votre information, je m'engage à vous envoyer le compte rendu de son témoignage. Il a réduit son négativisme devant le libre-échange à trois sujets: à l'horticulture, aux pommes de terre et à des représentations sur les quotas pour les produits du poulet. Alors, il y a un bon chemin de fait depuis quelque temps.

• 1950

Je pense que M. Proulx a dû comprendre que ces mêmes agriculteurs qui possèdent vos coopératives, qui

[*Traduction*]

You mentioned tomatoes and potatoes. This is hardly the first time we have heard the figures you have quoted. Mr. McClean, of McCain's, is constantly mentioning these examples. He wants protection for his processed products. I would really like someone to check the figures on tomatoes and potatoes to determine what the situation really is.

Mr. Tardif: I would like to say in closing that you seem to support the approach whereby we should get rid of those sectors in which we are less competitive and place greater emphasis on those sectors in which we are more competitive because of our climate. Is that not more or less what you are saying?

Mr. Pelletier: No. I think that everyone would agree that generally, and particularly in agriculture, we must adapt. We need only look at what the situation was 10 years ago in Canada, to see all the progress farmers have made to adapt to new approaches, to new marketing methods and to new ways of displaying their products to the consumer.

Most remember the not-too-distant past, say 20 or 25 years ago, when almost everything was done on the farms. Today, no processing at all is done on the farms; they provide the primary product for processing by the secondary sector.

With an agreement of this type, we will have to be adapting constantly. Even without the agreement, we know that trade has become international.

We are just back from Morocco, which wants to export products that we do not have in Canada. So we are looking at trade possibilities between our two countries. Since our balance of trade is favourable, this possibility should be good for the Canadian economy. I think this is the attitude we should adopt in looking at these things.

There is no doubt, however, that some sectors will have to adjust. There is no getting around that.

Le président: Merci beaucoup, MM. Pelletier et Tardif. Monsieur Fontaine.

Mr. Fontaine: Thank you, Mr. Chairman.

I am pleased to meet you this evening, Mr. Pelletier and Mr. Dumais. I am particularly pleased to hear you speaking in favour of the free trade agreement.

We heard from your colleague, Mr. Proulx, last week. I undertake to send you a copy of his testimony for your information. He has reduced his opposition to free trade to three subjects: horticulture, potatoes and representations on quotas for chicken products. So quite a bit of progress has been made recently.

I think Mr. Proulx must have understood that the co-op owners, the 30 thousand farmers who belong to the

[*Text*]

sont 30 mille dans le cas de la Coopérative fédérée, et qui reçoivent de ces coopératives 3 milliards de dollars, sont capables aussi de leur donner des bons conseils.

Je trouve difficile à comprendre que ces mêmes producteurs agricoles qui donnent 145$ par année à M. Proulx et à son union le laissent encore parler contre le libre-échange. Si je vous pose la question ce n'est pas pour vous embêter, c'est que je ne comprends pas sa position. Peut-être pouvez-vous m'éclairer un peu.

M. Pelletier: Il est difficile de répondre pour M. Proulx. Les représentants de l'organisation syndicale agricole ont droit de parole. Ils ont le droit de s'exprimer à leur façon; je respecte leur point de vue. Mais, je ne me sens pas obligé de le partager comme représentant de la Coopérative fédérée.

J'ai rencontré M. Proulx dernièrement. Je me rend à Edmonton demain matin, à l'assemblée semi-annuelle de la FCA. On se rencontrera pendant quatre jours; on s'entendra sûrement. Mais, il a un rôle à jouer comme organisation syndicale. Il aurait pu prendre une autre position et il aurait probablement eu l'appui des gens à 100 p. 100. Mais, cette position a été prise. Je la respecte.

M. Fontaine: Mais, avez-vous fait un genre d'échantillonnage parmi vos producteurs pour savoir ce que pense ce producteur agricole qui paye son union puisqu'il y est obligé et qui fait partie de la coopérative à titre de sociétaire? Parmi les 30 mille, si on prenait un échantillonnage, quel serait le résultat?

M. Pelletier: On n'a pas fait de sondage particulier. Mais, dans toutes les assemblées de coopératives importantes auxquelles j'ai été invité et auxquelles j'ai pu assisté—habituellement, on demande au président de la Coopérative fédérée de dire un mot—à toutes les assemblées, dis-je, j'ai abordé la question. Je savais que c'était une question d'actualité et parfois j'étais forcé de l'aborder parce que des questions étaient posées dans ce sens. Après une explication de notre position, dans une seule assemblée, un individu est intervenu. C'était M. Lacasse qui s'était rendu au congrès de l'UPA. Quand j'ai voulu donner des explications, il est sorti de la salle. C'était à l'assemblée des coopératives du sud de Québec.

Mais, à toutes les autres assemblées de coopératives où je suis intervenu, et même après les assemblées, les gens disaient aimer mieux quelque chose de positif. Il reste que nos agriculteurs sont inquiets quand même. Il ne faut pas le nier. Un changement s'amorce et on n'a pas de certitude sur la façon dont les choses vont se passées. On n'a pas de certitude absolue que nos plans conjoints de mise en marché vont demeurer en place.

M. Fontaine: Une dernière question sur ce sujet. Pensez-vous que M. Proulx représente une proportion significative de gens lorsqu'il se dit contre le libre-échange. compte tenu de sa façon de le dire?

M. Pelletier: Je pense que M. Proulx peut facilement se faire appuyer dans les assemblées avec la position qu'il défend.

[*Translation*]

Coopérative fédérée, who get $3 billion from the co-operatives, can also give his association some good advice.

I find it hard to understand that the same farmers who give Mr. Proulx and his UPA $145 a year allow him to continue speaking out against free trade. I am not asking the question to embarass you. I really do not understand his position. Perhaps you could shed some light on it.

Mr. Pelletier: It is difficult for me to answer for Mr. Proulx. The representatives of the agricultural union have the right to speak for themselves. They have the right to their opinions and I respect them. However, as a representative of the Coopérative fédérée, I do not feel required to share their opinions.

I saw Mr. Proulx recently. Tomorrow morning I am going to Edmonton to the semi-annual meeting of the CFA. We will be meeting for four days; and we will certainly get along. However, he has a role to play as the head of a union. He could have taken a different position and he probably would have had the support of 100% of the people. However, the UPA's position has been taken and I respect it.

Mr. Fontaine: But have you made a survey to find out what is the opinion of your producer who have to pay dues to the UPA, and are partners in a co-operative? What would be the results of a poll of your 30,000 members?

Mr. Pelletier: We have not conducted any specific surveys. However, at all the major meetings of co-operatives to which I have been invited and which I have attended, I have dealt with the issue. Generally, the President of the Coopérative fédérée is asked to say a word about the matter. I knew it was a current topic, and I was sometimes forced to deal with it, because people ask specific questions about it. After explaining our position, an individual made a few comments at one meeting. The person was Mr. Lacasse, who had gone to the UPA convention. When I wanted to explain our position, he left the room. That was at the meeting of co-operatives of southern Québec City.

However, at all the other meetings of co-operatives where I spoke, people said they preferred to hear something positive. They even came up and told me that after the meetings. The fact remains that our farmers are concerned. We cannot deny that. Things are changing, and we do not know for sure how it is all going to work out. We are not absolutely certain that our joint marketing plans will remain in place.

Mr. Fontaine: One final question on this subject. Do you think that Mr. Proulx represents a significant proportion of the population in his opposition to free trade, given his way of stating his position?

Mr. Pelletier: I think that Mr. Proulx can get support easily in meetings with his position.

[*Texte*]

M. Fontaine: M. Pelletier, un producteur de porc a témoigné en faveur du libre-échange. Tantôt vous avez prononcé une phrase bien importante. . . J'essaie de vous citer: Vous avez dit, «notre chiffre d'exportation vers les États-Unis est limité par le nombre de porcs abattus au Québec».

M. Pelletier: Actuellement.

M. Fontaine: Pouvez-vous m'expliquer ce point, s'il vous plaît? Des augmentations de combien?

M. Pelletier: Je ne pourrais pas vous le dire en pourcentage. La Coopérative fédérée va chercher du porc en Ontario, par l'encan électronique. À toutes les semaines, il faut une certaine quantité de porc pour satisfaire notre marché américain.

M. Fontaine: Quelle est la différence entre le porc de l'Ontario et de le porc du Québec? Est-ce que au niveau de la médication?

M. Pelletier: Non.

M. Fontaine: Non?

M. Pelletier: Non. Mais, il n'y a pas suffisamment de porc au Québec pour satisfaire notre demande d'exportation au Japon et aux États-Unis. Pour satisfaire aux demandes, on vient chercher, à toutes les semaines, sur le marché de l'Ontario, un certain nombre de porcs.

M. Fontaine: J'aimerais comprendre une chose. Lorsqu'un abattoir intégré dans la province de Québec utilise des camions qui prennent le produit fini de l'abattoir et le transporte vers les États-Unis dans les magasins de détail, s'agit-il de vente au détail ou de vente en gros? Est-ce une orientation des nouveaux abattoirs comme Olympia qui a adopté cette façon d'abattre?

• 1955

M. Pelletier: Je ne peux pas répondre. Nous vendons seulement aux grossistes; je ne peux pas répondre pour les autres. Je ne sais pas si cela se pratique. Je ne sais pas si M. Dumais est au courant.

M. Dumais: Non. Nous, à la Coopérative fédérée, nous procédons dans nos principaux marchés de la ville de Québec, de Montréal ou de Toronto, par des livraisons directes aux centres de distribution des chaînes alimentaires; ou, encore, par une distribution à travers nos propres centres de distribution qui, eux, font des livraisons dans les points de vente au détail qui ne sont pas affiliés à des chaînes. C'est, en général, le système à travers lequel on procède sur le marché canadien.

Sur le marché américain, notre compréhension est que le système est un peu le même; il y a des centres de distribution qui appartiennent aux chaînes ou à des entreprises d'abattage comme la nôtre.

M. Fontaine: Monsieur Dumais, si je vous posais la même question qu'à M. Pelletier concernant le problème de notre limitation de porc abattu, avez-vous des chiffres

[*Traduction*]

Mr. Fontaine: Mr. Pelletier, a pork producer has testified in favour of free trade. Earlier you made a very important statement. I will try to quote you exactly. You said "The number of hogs we export to the United States is limited by the number of hogs slaughter in Québec".

Mr. Pelletier: At the present time.

Mr. Fontaine: Could you explain this to me, please? Increases of how much?

Mr. Pelletier: I could not give you a percentage figure. The Coopérative fédérée gets pork from Ontario, through the electronic auction. Every week, we need a certain amount of pork to meet our commitments on the Amercian market.

Mr. Fontaine: What is the difference between pork from Ontario and pork from Québec? Does it have to do with the medication hogs are given?

Mr. Pelletier: No.

Mr. Fontaine: No?

Mr. Pelletier: No. However, there is not enough pork in Quebec to meet our export requirements to Japan and the United States. In order to meet the demand, every week we purchase a certain number of hogs on the Ontario market.

Mr. Fontaine: There is one thing I would like to understand. When an abattoir in Québec uses trucks to take the finished product from the abattoir and ship it to retail stores in the United States, is this a retail or a wholesale transaction? Is this the approach being used by new abattoirs such as Olympia?

Mr. Pelletier: I cannot answer the question. We sell to wholesalers only. I cannot tell you what the others do. I do not know whether that is going on or not. I do not know whether or not Mr. Dumais knows about this.

Mr. Dumais: No. We in the Coopérative fédérée in our main markets in Québec City, Montreal and Toronto, deliver directly to the distribution centres of the food store chains. Or else we distribute the products through our own distribution centres, which in turn deliver the products to the retail sales points which are not part of the chains. Generally, that is the system we use on the Canadian market.

We understand that the system on the American market is somewhat the same. There are distribution centres that belong to the chains or to slaughter houses such as ours.

Mr. Fontaine: Mr. Dumais, if I were to ask you the same question I asked Mr. Pelletier about the restrictions on the number of hogs that can be slaughtered, would you

[*Text*]

d'augmentation de notre accès au marché américain à proposer, en nombre de têtes, par exemple?

M. Dumais: Non, il est extrêmement difficile de vous donner des chiffres. La réalité du commerce international dépend d'un grand nombre de réalités. Quelle sera la situation de la disponibilité des grains et de l'élevage porcin aux États-Unis? Quel sera le prix local sur le marché américain? Comment évoluera le taux de change dans les mois ou dans les années qui viennent? Tous ces facteurs sont à examiner.

Mais, ce qui peut être intéressant à examiner, ce sont les exportations de viande de porc en provenance du Québec vers le marché américain. Depuis maintenant sept ou huit ans, elles ont presque doublé; de 200 millions de dollars elles sont est passées à 400 millions de dollars. Et cela, seulement sur le marché américain! Voilà une tendance.

D'une année à l'autre, on sait que le prix du porc est très fluctuant, il baisse, il monte. Les volumes peuvent augmenter mais le revenu monétaire peut baisser. Se livrer à des prédictions est une opération extrêmement périlleuse à laquelle je ne me risquerai pas. Mais, la tendance, à long terme, est à la hausse.

M. Fontaine: Une dernière question. Vous avez mentionné tantôt, monsieur Dumais, que vous sembliez souhaiter une vérification des affirmations de M. Proulx dans la différence de rendement des plants de tomates et des plants de pommes de terre au Canada et au Québec avec les États-Unis. Que voulez-vous dire par vérification?

M. Dumais: C'est qu'on ne peut juger d'un accord de libre-échange par une donnée ponctuelle sur la production de pommes de terre dans l'État de Washington et la production de pommes de terre dans une autre région du Canada.

Il faut regarder des chiffres globaux? Quelle est la production, la productivité globalement au Canada, y compris les Maritimes? Et, quelle est la productivité globalement aux États-Unis? Il faut procéder à toute une série de vérifications. Il est possible, par exemple, que tel légume coûte moins cher, ait une productivité plus élevée en Californie qu'au Québec mais que, par contre, nous soyons compétitifs sur le marché de Boston. Faire venir un camion réfrigéré de laitue de Californie à Boston coûte cher; de Montréal à Boston il en coûte pas mal moins cher. Les données sur la productivité sont donc des données brutes qui doivent être examinées à la lumière de bien d'autres informations.

Cette information sur la pomme de terre et les tomates que répète à toutes les réunions M. Maclean, de McCain est seulement parce qu'il veut de la protection sur sa «pizza». Ce qui est excellent si le gouvernement lui en donne. Mais, je pense qu'il faut faire des analyses plus nuancées du dossier de libre-échange.

[*Translation*]

have any figures on the increase in our access to the American market expressed as the number of heads, for example?

Mr. Dumais: No, it is extremely difficult to give you figures. International trade depends on a number of factors. For example, will the feed grain required by hog breeders in the United States be available? What will be the local price of this grain on the American market? How will the exchange rate fluctuate in the months or years ahead? All these factors must be taken into consideration.

However, it may be interesting to look at the exports of pork from Québec to the American market. In the last seven or eight years, the figures have almost doubled. The sales have gone from $200 million to $400 million. And that is on the American market alone! That is a trend we can point to.

We know that from one year to the next, the price of pork varies a great deal. Volumes may increase, but the sales figures may drop. It is extremely dangerous to make predictions, and I will not venture into this. However, there is a long-term upward trend.

Mr. Fontaine: One final question. You mentioned earlier, Mr. Dumais, that you would like someone to check Mr. Proulx's statements about the different yields of tomatoes and potatoes in Canada and Québec as compared to those in the United States. What do you mean when you talk about a check?

Mr. Dumais: The fact is that we cannot assess a free trade agreement by looking at a specific statistic about potato production in the State of Washington and potato production in some part of Canada.

We have to look at the overall figures. What is the overall productivity in Canada, including the Maritimes? What is the overall productivity in the United States? We need to do a whole series of checks. It could be, for example, that a particular vegetable costs less and has greater yields in California than in Québec, but that we are nevertheless competitive on the Boston market. It is expensive to bring a refrigerated truck of lettuce from California to Boston. The cost is quite a bit less from Montreal to Boston. So the data about productivity are raw data that must be examined together with many other factors.

The only reason Mr. Maclean, of McCain's repeats these figures on potatoes and tomatoes at every meeting is that he wants protection for his pizza. It is great if the government gives it to him. However, I think we will have to have some more subtle analysis of the free trade issue.

[*Texte*]

Ceci étant dit, nous ne voulons d'aucune façon faire le procès de l'UPA ou de M. Proulx. On est ici pour parler de l'accord de libre-échange et de sa loi d'application.

M. Fontaine: Merci beaucoup, monsieur Dumais.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Dumais. Thank you, Mr. Fontaine. Mr. Manly.

• 2000

M. Manly: Merci, monsieur le président et bienvenue à vous; merci pour votre témoignage.

You indicated that you also had some fears, some concerns about the agreement. As I look at this with respect to agriculture, I see a number of areas where I think you should be concerned.

First of all, I would like to ask you about article 701 of the agreement, where Canada is committed to work together with the United States to eliminate all subsidies which distort agricultural trade, including through the multilateral trade negotiations such as the Uruguay Round at GATT. Article XI of the GATT, which allows for supply management, while it is recognized in this agreement, is one of the things the United States does not want. Article 703 says the two countries will:

> work together to improve access to each other's markets through the elimination or reduction of import barriers.

I wonder if you are concerned about that long-term commitment Canada has made to work with the United States at the GATT and in other ways to eliminate all forms of import barriers. Do you see this as a possible threat to price stabilization programs?

M. Dumais: Effectivement, il est bien certain que l'avenir suscite toujours de l'inquiétude quel que soit le contexte qu'on envisage; avec une entente de libre-échange ou sans une entente de libre-échange, l'avenir n'est jamais garanti pour personne.

Ceci étant dit, et plus spécifiquement à propos de l'article 701 par lequel les deux parties signataires s'engagent à travailler dans les négociations du GATT pour réduire les subventions qui créent des distorsions au commerce international, nous pouvons vous dire qu'une telle attitude, conduite d'une façon intelligente dans les négociations, ne nous fait pas peur, au contraire, elle nous laisse présager un avenir peut-être un peu meilleur dans notre principale production qui est la production laitière. Car un des grands problèmes qu'il y a dans la production laitière, c'est que nous devons nous protéger très sévèrement parce que le marché mondial est dans un état de chaos épouvantable; tout le monde vend des produits laitiers sur le marché mondial à des prix complètement irréalistes parce qu'ils sont massivement subventionnés

[*Traduction*]

I should make it clear, however, that we in no way are here to accuse Mr. Proulx or the UPA. We are here to talk about the free trade agreement and about its enabling legislation.

Mr. Fontaine: Thank you very much, Mr. Dumais.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Dumais. Merci, monsieur Fontaine. Monsieur Manly.

Mr. Manly: Thank you, Mr. Chairman. I wish to welcome the witnesses and thank them for their statement.

Vous dites que vous avez également certaines craintes, certaines préoccupations à propos de l'accord. Si je regarde l'accord du point de vue de l'agriculture, je vois un certain nombre de questions qui devraient vous inquiéter.

Premièrement, j'aimerais connaître votre avis à propos de l'article 701 de l'accord, voulant que le Canada s'engage à travailler avec les États-Unis afin d'éliminer les subventions qui faussent les échanges agricoles, par le biais notamment des négociations multilatérales, telles que l'Uruguay Round au GATT. L'article 11 du GATT, qui permet la gestion de l'offre, bien que reconnue dans cet accord, est une des choses dont les États-Unis ne veulent pas. Selon l'article 703, les deux pays:

> oeuvreront ensemble à améliorer l'accès à leurs marchés respectifs en éliminant ou en réduisant les barrières à l'importation.

Je me demande si vous vous inquiétez de cet engagement à long terme que le Canada a pris de travailler avec les États-Unis au GATT, ainsi que d'autres façons, afin d'éliminer toute forme de barrière à l'importation. Croyez-vous que cela pourrait constituer une menace aux programmes de stabilisation des prix?

Mr. Dumais: Of course, one always worries about the future, no matter what the circumstances. With or without a free trade agreement, no one has any guarantees about the future.

Having said this, more specifically about article 701 under which the two signing parties agree to work together in GATT negotiations to reduce the subsidies which distort international trade, we can say that this attitude, conducted in an intelligent way during the negotiations, does not frighten us. On the contrary, it points to a somewhat better future for our main business, which is dairy products. One of the major problems in dairy production is that we have to protect ourselves very strictly because the world market is in a state of terrible chaos: everyone is selling dairy products on the world market at completely unrealistic prices because they are massively subsidized by exporting governments. The same is true of grain. The U.S. recently sold tonnes of barley to Egypt for $60 a tonne, when it costs $60 to transport it

[*Text*]

par les gouvernements exportateurs. C'est la même chose dans les grains, où on a vu vendre des tonnes d'orge, il y a quelques mois en Egypte, à 60$ la tonne à partir des États-Unis, alors que cela coûtait 60$ pour les transporter des États-Unis en Egypte. Ce qui veut dire que le bénéfice du vendeur était zéro.

Donc, essayer d'éliminer des choses comme cela, surtout à l'aide d'une approche comme celle que tente d'implanter le Canada au niveau international, à savoir faire reconnaître par les autres intervenants que le système de gestion de l'offre a le mérite de limiter la production à l'intérieur et de ne pas inonder les marchés mondiaux; d'impliquer, oui, des barrières à l'importation; mais par contre, de ne pas en contrepartie inonder le marché mondial; car, lorsque des exportations doivent se faire, ce sont les producteurs qui payent pour. Alors, pour toutes ces raisons-là, tout en ne pensant pas que l'avenir est rose et garanti à tout point de vue, on ne pense pas non plus que l'approche que s'est engagé à adopter le gouvernement est plus inquiétante que toute autre approche qui laisserait se détériorer le commerce international comme c'était le cas auparavant.

Mr. Manly: What you say makes a lot of sense to me, but will it make sense to the United States, who have a completely different approach to supply management and will want their view upheld? They are a much more powerful country in spite of this agreement. We go in as supposedly equal partners, but it is like me going into the bank; I am supposed to be equal with the bank and I am not.

• 2005

M. Dumais: Mais vous savez que les États-Unis, de leur côté, appliquent des quotas à l'importation, en vertu de certains *waivers* qu'ils ont obtenus dans le cadre du GATT; et ces restrictions, les quotas d'importation qu'ils imposent, ne sont même pas conformes aux dispositions du GATT, celles de l'article 11, c'est-à-dire qu'ils sont complètement arbitraires.

Donc, les États-Unis, même s'ils sont puissants d'un côté, sont quelque peu vulnérables sur ce plan-là. Ils seraient très mal placés pour essayer de pousser trop loin leur tentative d'empêcher des contrôles d'importation quand ils sont pratiqués conformément aux règles du GATT, alors qu'eux-mêmes les pratiquent d'une façon totalement illégale compte tenu de ces mêmes règles du GATT, mais qu'ils appliquent en vertu d'un droit historique qu'ils ont obtenu.

Alors, il est certain que toute négociation n'est pas facile; mais, si au départ on avait déjà tout près dans nos poches ce que l'on souhaite avoir, on n'aurait pas besoin de négocier.

Mr. Manly: You mentioned poultry as one area of concern. Is it the fact that the agreement allows the Americans to increase their share of our market from

[*Translation*]

from the U.S. to Egypt. That means that the profit for the seller was zero.

Therefore, to try to eliminate things like that, especially using an approach like this one which attempts to establish Canada at the international level, that is to say, to have other parties recognize that the supply management system limits domestic production and does not flood world markets; and to involve import barriers; on the other hand, not to flood the world market, because when exports take place, the producers pay for them. Therefore, for all those reasons, while we do not think that the future is rosy and guaranteed in all respects, we do not think the approach which the government is committed to adopt is more worrisome than any other approach that would allow international trade to deteriorate, as has been the case in the past.

M. Manly: Ce que vous dites me semble très logique, mais est-ce que ce serait logique pour les États-Unis qui ont une approche complètement différente de la gestion de l'offre et qui veulent que leur point de vue soit retenu? C'est un pays beaucoup plus puissant en dépit de cet accord. Nous sommes supposément des partenaires égaux, mais c'est comme si moi parce que je vais à la banque, je suis censé être égal à la banque, mais en fait ce n'est pas vrai.

Mr. Dumais: But you know that the United States apply these import quotas under certain waivers that they obtained in the framework of the GATT. These restrictions, these import quotas that they impose, are not even in accordance with the GATT provisions or with article 11, that is, they are completely arbitrary.

Therefore, while the United States is more powerful, it is somewhat more vulnerable in this respect. The Americans are in a very bad position to try to push their attempt to prevent import controls which comply with GATT regulations when they themselves impose them in a totally illegal manner, given the same GATT rules, though they apply them in accordance with an historical right that they have obtained.

No negotiation is easy, but if we already had everything we hoped to gain, there would be no reason to negotiate.

M. Manly: Vous avez mentionné qu'une de vos préoccupations était la volaille. Est-ce parce que l'accord permet aux Américains d'augmenter leur part du marché

[*Texte*]

6.3% to 7.5% for chicken and chicken products, and from 0.7% to 1.6% for eggs? Is that your concern?

M. Dumais: Nous avons, à propos de l'industrie avicole, exprimé deux choses. Premièrement, nous avons dit qu'il nous apparaissait que cette augmentation des quotas d'importation était plus ou moins quelque chose qui avait été donné aux Américains par le Canada; on ne voyait pas trop en échange de quoi. Donc, cette augmentation des quotas d'importation ne nous est pas apparu tellement opportune.

Deuxièmement, étant donné que les produits transformés du poulet étaient protégés par des tarifs douaniers qui vont disparaître, nous croyons que pour le maintien du système de gestion de l'offre, comme on l'a fait pour le lait en ajoutant le yogourt et la crème glacée à la liste des produits d'importation contrôlés, nous croyons, dis-je que les produits transformés du poulet devraient aussi être ajoutés à la liste des produits d'importation contrôlés.

Et troisièmement, nous croyons que le gouvernement canadien, et c'est totalement en son pouvoir, devrait revoir complètement les règles d'allocation des quotas d'importation, dans tous les secteurs où il y a des contingentements; que ce soit le lait, que ce soit le dindon, que ce soit le poulet. Car, lorsque l'on instaure un système de gestion de l'offre, on met en place des quotas d'importation qui sont alloués aux Américains en particulier, et on les alloue aussi au niveau canadien, à ceux qui ont le droit d'importer et ce sont ceux qui, historiquement, ont le plus importé. C'est basé sur l'expérience historique, cela. Si une entreprise canadienne a historiquement importé telle quantité, par exemple, 20 p. 100 de l'importation canadienne, elle recevra 20 p. 100 du contingent d'importation. Si une autre entreprise—comme dans la coopération agricole, par exemple, où il faut encourager ses producteurs—s'est restreinte et a essayé de ne pas importer, elle sera pénalisée au moment où on mettra en place les quotas d'importation. Si seulement un groupe d'entreprises a les quotas d'importation, ils bénéficieront d'un avantage compétitif par rapport aux autres; et de plus, les consommateurs ne bénéficieront pas du plus bas prix des produits importés sous quotas d'importation, parce que le prix se fixera au coût de production de ceux qui n'ont pas de quotas d'importation. Et ceux qui ont des quotas d'importation pourront s'en aller, par exemple, prendre une retraite dorée en Floride et ne vivre que de la vente à l'enchère de leurs quotas d'importation.

Nous pensons que c'est un système complètement absurde, complètement inéquitable pour les entreprises et, également, qui ne bénéficie pas au consommateur, ce qui devrait être le cas des importations à bon marché. Donc, comme on donne un peu plus de quotas d'importation pour le poulet, nous proposons que ces quotas d'importation soient alloués à tous les transformateurs de base, sur la base de leur proportion qu'ils transforment de

[*Traduction*]

de 6,3 p. 100 à 7,5 p. 100 pour la volaille et les produits de la volaille et de 0,7 p. 100 à 1,6 p. 100 pour les oeufs? Est-ce cela qui vous inquiète?

Mr. Dumais: We made two statements with regard to the poultry industry. First of all, we said that we felt that this increase in import quotas was more or less something that Canada had given the Americans; in exchange for what, we do not know. Therefore, this increase in import quotas did not appear to us particularly appropriate.

Secondly, given that processed poultry products were protected by customs tariffs which will be eliminated, we believe that processed poultry products should also be added to the import control list in order to maintain the supply management system, as was done for milk when yogurt and ice cream were added to the import control list. Thirdly, we believe that the Canadian government should, as is totally within its power, completely review the import quota allocation powers in all sectors where there are quotas, be it milk, turkey or chicken.

When a supply management system is introduced, import quotas are established which are allocated to the Americans in particular, and they are also allocated to Canadians who are allowed to import. They are the ones who, historically, have imported the most. That is based on historical experience. If a Canadian company has historically imported such and such a quantity, for instance, 20% of Canada's imports, it will receive 20% of the import quota. If another enterprise—for instance, agricultural co-operatives, where one's own producers must be encouraged—has restrained itself and tried not to import, it will be penalized when import quotas are established. If only one group of companies has the import quotas, it will benefit from a competitive advantage compared to the others. Moreover, consumers will not benefit from the lowest prices of products imported under import quotas, because the price will be tied into the production costs of those who do not have import quotas. Those who have import quotas will be able to retire to Florida in style and live off the auction sale of their import quotas.

We feel that this system is completely ridiculous and unfair to companies and that it does not benefit the consumer, as should be the case for low-price imports. Therefore, since slightly more import quotas are given for chicken, we propose that these quotas be allocated to all basic processors on the basis of the proportion of the domestic industry that they process, and that the import-quota allocation mechanisms then be called into question.

[*Text*]

l'industrie domestique, et que l'on remette par la suite en cause tous les mécanismes d'allocation des quotas d'importation. Tout ceci, ce sont des décisions qui ne sont que de la politique intérieure. Cela n'a rien à voir avec l'entente de libre-échange.

• 2010

Mr. Manly: Thank you.

The Chairman: Mr. Manly, your time is up. But I have no other questioners so perhaps you would like to continue.

Mr. Manly: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask a question about article 702 which provides for a temporary duty. Perhaps you could very briefly indicate your response to that temporary duty when the price drops below 90% of the average for five consecutive days. There has been some criticism that five days is too long for horticultural products. The market would already have been seriously injured. The second part of that allows for this only to be imposed if there has not been an increase in acreage. That seems to tie us into the status quo. It does not allow Canada to move towards greater self-sufficiency. Third, the whole process ends at the end of 20 years.

This article is really designed to protect Canadians who have a later season because of climate. How is the climate going to change in such a way that this should be phased out at the end of 20 years?

Let us say a young person is coming into the occupational field today and wants to know whether he should become a horticulturalist and raise fruits and vegetables. What would be your advice to that young person?

M. Dumais: Pour ce qui est de notre avis aux jeunes qui voudraient entrer dans le secteur horticole, probablement qu'on leur dirait d'entrer dans un secteur qui exporte à l'heure actuelle vers les États-Unis, même s'il y a des tarifs douaniers. Et on leur dirait: votre sort ne pourra que s'améliorer, étant donné que lorsque les tarifs douaniers baisseront, si déjà le secteur exporte, eh bien, il sera encore plus prospère.

Mr. Manly: But not grown for the Canadian market.

M. Dumais: Ah, bien sûr, si on peut exporter aux États-Unis, on peut à plus forte raison vendre sur le marché canadien.

Ceci étant dit, nous avons, comme d'autres, signalé qu'à notre avis le secteur horticole était l'un de ceux dont certains sous-secteurs étaient les plus vulnérables et que les autorités gouvernementales et le Comité qui travaillait sur des mesures de transition devaient attacher le plus d'attention à d'éventuelles mesures d'aide en matière de transition. Nous sommes, comme d'autres, inquiets du fait qu'à l'heure actuelle les tarifs saisonniers sont implantés dans un délai plus court que celui qu'il sera nécessaire

[*Translation*]

These are strictly domestic policy decisions, which have nothing to do with the free trade agreement.

M. Manly: Merci.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Manly. Mais puisque personne d'autre n'a de questions à poser, vous pourriez peut-être continuer.

M. Manly: Merci, monsieur le président. J'ai une question concernant l'article 702 qui prévoit un droit temporaire. Pourriez-vous nous dire brièvement votre réaction à cette disposition prévoyant un droit temporaire lorsque le prix tombe à moins de 90 p. 100 de la moyenne pendant cinq jours de suite. Certains font remarquer qu'un délai de cinq jours est trop long pour la production horticole. Le marché aurait déjà subi de sérieux préjudices. La deuxième partie de cette disposition permet cette mesure s'il n'y a pas eu augmentation de la superficie ensemencée. Cela semble nous restreindre au statu quo. Cela ne permet pas au Canada d'atteindre une meilleure indépendance dans ce secteur. Troisièmement, tout ce processus prend fin après 20 ans.

Cet article a pour but de protéger les Canadiens dont la saison de culture est plus tardive à cause du climat. Comment le climat se modifiera-t-il pour justifier l'élimination de cette mesure après 20 ans?

Si vous deviez conseiller à un jeune qui cherche un métier et se demande quelles seront les perspectives du secteur horticole, que diriez-vous?

Mr. Dumais: As far as giving advice to a young person interested in becoming a horticulturalist, we would probably tell him to enter a sector that is exporting to the United States, even if there are tariffs. As we see it, things can only improve since once the tariffs go down, if the sector is already exporting, then it will become even more thriving.

M. Manly: Mais il ne s'agit pas de la production pour le marché canadien.

Mr. Dumais: Well, of course, if you are able to export to the United States, then you are in an even better position to sell on the Canadian market.

However, we have pointed out that some subsectors of horticulture are among the most vulnerable and that the authorities, along with the committee, looking at transitional measures should give particular attention to the transitional measures required in these cases. Another source of concern to us is the fact that seasonal tariffs are now put into effect in less time than would be required for a temporary seasonal tariff under the new agreement.

[*Texte*]

d'utiliser pour implanter temporairement un tarif saisonnier dans le cadre de la nouvelle entente.

Nous avons aussi exprimé des inquiétudes sur les conséquences qu'il pourrait y avoir entre un tarif qu'on peut mettre en place dans deux jours, par exemple, et dans cinq jours.

Quant à la nécessité de voir démontré que l'acrage a diminué, vous dites que cela ne laisse pas de place à la possibilité d'expansion. Disons que là-dessus, on pourrait un peu discuter de cela parce qu'effectivement, si l'acrage est en expansion, à ce moment-là, cela veut dire que l'industrie locale n'est pas menacée et que le besoin d'avoir un tarif protecteur n'est pas très évident; c'est la disposition qui est contenue dans la Loi. Sans doute qu'il est difficile de prouver qu'on a un dommage quand la production est en expansion et cela, je ne pense pas que c'est une clause qui doive tellement nous inquiéter.

Maintenant, vous dites dans 20 ans, cela disparaîtra. Est-ce que le climat aura changé tout cela? Il est certain que le climat n'aura pas changé, à moins que l'effet de serre n'aille plus rapidement que les scientifiques le prévoient, mais ceci étant dit, il n'est pas évident qu'il faille que toute notre industrie horticole devienne improductive. Ceci est une vision quelque peu réduite de nos avantages comparatifs. On sait qu'il y a des légumes qui poussent beaucoup mieux dans un climat froid que dans un climat chaud. Parmi les avantages comparatifs, il y a la proximité des marchés aussi. Nous sommes très proches de New-York et de Boston. Si nous devons entrer en compétition avec les gens de la Floride et de la Californie à Boston, et sans tarifs douaniers, ce n'est pas sûr que nous allons perdre à tout coup. Nous avons des avantages, par exemple au niveau de l'électricité au Québec, pour des projets de production à faire qui peuvent être extrêmement intéressants si les frontières sont ouvertes.

• 2015

Il est donc certain que nous sommes inquiets pour certains sous-secteurs du secteur horticole, mais tout n'est pas noir à notre avis, même dans ce secteur-là. Et il faut avoir une approche différente.

M. Tardif: Est-ce que je vous ai bien compris tout à l'heure lorsque vous avez affirmé que la question du taux de change avait une incidence assez importante, assez considérable?

M. Dumais: Avec ou sans libre-échange. Si le taux de change augmente les exportations sont plus difficiles, si le taux de change baisse les exportations sont plus faciles. Et ce, qu'il y ait ou non libre-échange.

M. Tardif: Mais êtes-vous d'accord avec les experts qui se sont penchés sur la question et qui ont affirmé que dans l'éventualité d'un libre-échange cela aurait pour effet de mettre le dollar canadien beaucoup plus près du dollar américain?

[*Traduction*]

We have also noted our concerns about the difference between a tariff which can be implemented in two days, for example, and in five days.

As for the need to demonstrate that there has been a drop in acreage, you say that this does not leave any possibility for expansion. That strikes me as somewhat debatable since if acreage is expanding, it can be claimed that the local industry is not threatened and there is no obvious need for a protective tariff, in keeping with the provision in the act. It must be difficult to prove injury when production is expanding and I do not think we need to be particularly worried about that clause.

You mentioned that this measure will be phased out in 20 years. Will the climate have changed? That seems most unlikely, unless the greenhouse effect is much more rapid that predicted by scientists, but that does not mean that our entire horticultural industry can no longer be productive. Such an outlook would be a very limited view of our comparative advantages. Some vegetables grow better in a cold climate than in a warm one. Another advantage is market proximity. We are very close to New York and Boston. If we are competing with Florida and California producers, with no tariffs to pay, it is by no means certain what will result. We do have advantages, such as hydro costs in Quebec, which could make certain projects for production very attractive if the borders are open.

We are definitely concerned about certain subsectors of horticulture but in our view the prospects are not all bleak, even in this field. We must simply take a different approach.

Mr. Tardif: Did I understand you to say that exchange rates had a very significant impact?

Mr. Dumais: With or without free trade. An increase in the exchange rate makes exports more difficult, if there is a drop exports are easier. This is the case with or without free trade.

Mr. Tardif: But do you agree with experts that study the question and claim that free trade would result in raising the Canadian dollar much closer to the American one?

[*Text*]

M. Dumais: À l'heure actuelle, le dollar canadien monte très rapidement vers le dollar américain et il n'y a pas de libre-échange en vigueur encore.

M. Tardif: Je vous ai écouté évidemment avec beaucoup d'attention. Mais, vous ai-je bien compris tout à l'heure quand vous avez voulu vous dissocier un peu de M. Proulx en disant: M. Proulx. . . il faut comprendre que sa boîte est syndiquée. . . C'est syndical! Alors que la nôtre, c'est beaucoup plus entreprise, c'est beaucoup plus institutionnel. Est-ce effectivement ce que vous avez dit?

M. Pelletier: Absolument!

M. Tardif: Est-ce que j'ai bien compris également quand vous avez dit tout à l'heure que vous importiez actuellement des porcs de l'Ontario pour répondre à vos carnets de commande à l'endroit des États-Unis?

M. Pelletier: Absolument! Et on sent venir une demande accrue vers les États-Unis. En fait, on vient d'ouvrir une. . .

M. Tardif: Ai-je bien compris aussi quand j'ai écouté avec énormément d'attention l'éloquent plaidoyer que vous avez fait sur la nécessité de repenser tout le système de répartition des quotas? Est-ce que je peux tirer, de ces différents postulats, la conclusion que vous seriez éventuellement intéressé à être requérant pour des quotas d'importation?

M. Pelletier: Dans le contexte actuel, M. Dumais vous a souligné que la Coopérative fédérée n'a pas jusqu'à présent importé et cela s'explique: nos producteurs sont là pour produire du poulet et pour produire des oeufs. Mais il y avait quand même des compagnies compétitrices qui avaient des quotas d'importation depuis toujours. Et si cela continue ainsi, la Coopérative fédérée n'ayant pas de quota d'importation, sera réduite à acheter des oeufs de ses compétiteurs qui importent, eux, à prix réduit, pour fournir à ses éleveurs. Donc, nous ne demandons pas plus de quota; si possible, qu'il y en ait moins. Mais on veut qu'ils soient alloués suivant notre besoin commercial à chaque entreprise, sur le niveau de mise en marché des produits de chacune.

M. Tardif: Si, par exemple—pour être bien sûr que je comprends bien—, vous occupez 60 p. 100 du marché, vous voudriez avoir 60 p. 100 de tout ce qui s'importe dans cette ligne de production?

M. Pelletier: C'est 30 p. 100 à peu près.

M. Tardif: C'est un peu cela?

M. Pelletier: Environ 30 p. 100 du marché.

M. Dumais: Votre chiffre n'est pas du tout réaliste, mais l'exemple est tout à fait correct et nous n'avons aucune gêne à vouloir obtenir des quotas d'importation lorsqu'il y a un contingent d'importation de fixé. Nous, renoncer à avoir notre part de ces contingents d'importation, c'est vouloir la mort de nos entreprises parce que lorsqu'il y a des contingents d'importation et que le produit importé coûte moins cher que le produit local, comment voulez-vous demeurer en affaires si votre compétiteur, lui, a tous les quotas d'importation et le

[*Translation*]

Mr. Dumais: Right now the Canadian dollar is rising very rapidly in relation to the American dollar and free trade is not yet in effect.

Mr. Tardif: I have listened to you with a great deal of attention. I got the impression a while ago that you wanted to dissociate yourself somewhat from Mr. Proulx. You pointed out that his organization is unionized whereas yours is much more business oriented. Did I understand you correctly?

Mr. Pelletier: Yes indeed.

Mr. Tardif: Did I also understand you to say that you were now importing hogs from Ontario in order to fill your orders from the United States?

Mr. Pelletier: Exactly. And we feel an increase demand, from the United States. We have just opened a. . .

Mr. Tardif: I listened most attentively to your eloquent plea to rethink the entire system for distributing quotas. Can I conclude from your remarks that you may be interested in applying for import quotas?

Mr. Pelletier: In the present context, Mr. Dumais pointed out that la Coopérative fédérée has not yet done anything important and the explanation is that our producers are interested in producing chicken and eggs. But there were competing companies who have always had import quotas. If this continues, since la Coopérative fédérée does not have any important quotas, it will be reduced to buying eggs from its competitors who import at a reduced price, to supply its poultry raisers. So we are not asking for increased quotas, but rather a reduction, if possible. But we want them to be allocated in relation to the commercial requirements of each business and the marketing of its products.

Mr. Tardif: I want to make sure I understand you correctly. If, for instance, you occupy 60% of the market, you would want to have 60% of import quotas for the particular line of production?

Mr. Pelletier: It is about 30%.

Mr. Tardif: How much?

Mr. Pelletier: About 30% of the market.

Mr. Dumais: Your figure is not at all realistic, but the example is appropriate and we have absolutely no hesitation about stating our desire to obtain import quotas when they are set. If we give up our share of these import quotas, then it will be the end of our business because such import quotas are set and the imports cost less than local production. How can we expect to stay in business if our competitors have all the import quotas and access to product at a lower cost whereas we would have only the local product? In such a context the only way to

[*Texte*]

produit à meilleur marché et vous, vous n'avez que le produit local? Alors, la seule façon de favoriser dans un tel contexte la place des produits agricoles locaux, c'est que les entreprises chargées de commercialiser les produits agricoles locaux aient leur part, une part proportionnelle au volume de l'industrie domestique qui nous représente, des contingents d'importation.

M. Pelletier: Et il y a le consommateur.

M. Tardif: Maintenant, j'aimerais avoir vos opinions sur ceci. Si vous aviez à opter pour, soit la rentabilité de votre entreprise, ou l'intérêt de vos membres, lequel des deux choisiriez-vous? Premièrement.

• 2020

Deuxièmement, j'ai toujours cru qu'une coopérative avait comme objectif premier un rôle de sensibilisation. Connaissant parfaitement l'état du marché, est-ce qu'il ne serait pas plus rentable pour une coopérative comme la vôtre de sensibiliser vos membres sur le fait qu'il y a une demande accrue dans un tel champ d'activité, donc il faut de ce fait intensifier la production de manière à ce que votre coopérative achète sur le marché local au lieu d'acheter sur le marché des Américains?

M. Pelletier: Je peux vous dire, et vous pouvez le vérifier facilement, que c'est ce qu'on fait depuis toujours. Mais les gens ne répondent pas toujours aussi rapidement aux situations de marché comme on le voudrait. Actuellement, on a un programme à la grandeur de la province de Québec pour unifier la production du porc. Il y a de nouvelles implantations qui s'établissent un peu partout, mais il y a de l'inquiétude au niveau des producteurs, et ça se sent.

M. Tardif: Est-ce qu'actuellement vous avez des demandes pendantes quant à l'obtention de quotas d'importation, et si oui dans quel secteur?

M. Pelletier: La Coopérative fédérée ne fait pas de demandes, comme telles, pour des quotas d'importation. On demande à ce que les quotas d'importation actuellement alloués soient répartis également aux entreprises suivant leur pourcentage de mise en marché. Donc, si on a 30 p. 100—vous avez parlé de 60 p. 100—eh bien, si on a 60 p. 100 dans une ligne donnée, et qu'il y a des quotas d'importation pour *x* volume depuis cinq ans, on ne veut pas que cela s'applique à partir d'il y a cinq ans, on peut que cela s'applique à partir du moment présent, pour que toutes les entreprises dans ce produit-là puissent bénéficier d'un certain pourcentage. Est-ce 1 p. 100 ou 2 p. 100 du produit? Est-ce pour le bénéfice des consommateurs en l'occurrence?

The Chairman: Thank you, Mr. Pelletier and Mr. Dumais. It has been a very interesting presentation.

We have two groups of students, members of the committee. Once again we had thought they might want to appear together. However, apparently their interests are different. So we are first going to hear from the Canadian

[*Traduction*]

strengthen local agricultural production is to provide the businesses responsible for marketing such production with their share of import quotas in keeping with their volume of the domestic industry.

Mr. Pelletier: There is also the consumer.

Mr. Tardif: I would now like to put the following question to you. If you had to choose between the profitability of your business and the interest of your members, which would come first?

Second, I have always believed that the primary purpose of a co-operative was to make its members aware of what is going on. As you are perfectly familiar with the state of the market, would it not be more profitable for a co-operative such as yours to inform your members about increased demand in such or such a sector and of the need to intensify production so that your co-operative would buy from the local market rather than from the Americans?

Mr. Pelletier: I can tell you—and this is easy to check—that this is what we have always done. However, people do not always respond as quickly as we would wish to changes in the market. We now have a program throughout Quebec to unify hog production. New operations are setting up in various locations, but there has been some concern among producers and we can feel it.

Mr. Tardif: Do you now have pending applications to obtain import quotas, and if so, in which sector?

Mr. Pelletier: La Coopérative fédérée does not make applications as such for import quotas. We ask that existing quotas be distributed fairly among operations based on their share of the marketing. If someone has a 30% share—you spoke about 60%—or a 60% share in a given sector and there are import quotas based on the volume fo the last five years, we do not want the quotas to apply starting five years ago. They should apply from right now so that all the producers can benefit from a certain percentage. Would this percentage be 1% or 2% and would it benefit the consumers?

Le président: Merci, messieurs Pelletier et Dumais. Votre présentation a été très intéressante.

Je signale aux membres du Comité que nous entendrons maintenant deux groupes d'étudiants. Nous avions pensé qu'ils voudraient témoigner ensemble, mais il semble que leur point de vue est différent. Nous allons

[*Text*]

Federation of Students, who I understand are headed by Beth Brown.

Ms Beth Brown (Chairperson, Canadian Federation of Students): I would like to introduce the other members of our group. Todd Smith is the Executive Officer. Mike Old is our Researcher.

Thank you very much for inviting us to speak this evening. I think it is important that everyone have a chance to voice their concerns and ideas about the free trade agreement, because it is a critical issue for the future of education and youth in this country.

• 2025

The CFS, the Canadian Federation of Students, represents over 400,000 post-secondary students in Canada. Our membership includes undergraduates, graduates, college students, students from technical institutions and vocational training programs, and students in arts colleges. We are largely funded through membership fees. Our policies are determined at a bi-annual meeting attended by the delegates from local student associations from across the country. Without a doubt we are one of the largest autonomous youth organizations in the country.

I would like to preface our comments by making some general assertions about the attitudes of our membership. Canadian students are generally optimistic about the future. They are confident about their role in the advancement of Canada's international trading relationships. Canadian students recognize that they will be leaders in the expanded trade possibilities of the country and are keen to fill that role. Unfortunately, the university and college system has been underfunded to such an extent that the provision of quality graduates capable of taking on Canada's future possibilities is in danger. This government's Bill C-96 in 1986 will deprive post-secondary education of about $1.6 billion over five years. Bill C-12, passed under the previous administration, deprived PSE of about $400 million.

Quality and accessible education is a prerequisite to a strong international trading position, which I am sure you will agree with. We need highly trained communicators with broad science and arts backgrounds who can adapt to an ever-changing international environment. It is time to put our house in order.

Canadian students are not sold on the free trade agreement. I think there is a general concern about the long-run implications of free trade on our economy and education. An article appearing in *The Globe and Mail*

[*Translation*]

donc entendre pour commencer les représentants de la Fédération canadienne des étudiants qui sont, si je ne m'abuse, dirigés par Beth Brown.

Mme Beth Brown (présidente, Fédération canadienne des étudiants): Je voudrais tout d'abord présenter les autres membres du groupe. Todd Smith est directeur administratif et Mike Old est notre attaché de recherche.

Nous vous remercions de nous avoir invités à prendre la parole ce soir. À mon avis, il importe que tout le monde puisse exprimer ses préoccupations et ses idées au sujet de l'accord de libre-échange parce que cette question revêt une importance critique pour l'avenir de l'enseignement et de la jeunesse au Canada.

La Fédération canadienne des étudiants, ou FCE, représente plus de 400,000 étudiants au niveau postsecondaire au Canada, y compris des étudiants des 1er, 2e et 3e cycles, des étudiants de collèges, d'écoles techniques et d'écoles de formation professionnelle et des étudiants des écoles d'art. Nous sommes financés en grande partie par le droit d'inscription payé par nos membres. Nous adoptons nos politiques lors de réunions bi-annuelles auxquelles assistent des délégués d'associations locales d'étudiants de tout le pays. Nous sommes sans aucun doute l'une des plus importantes associations autonomes de jeunes du Canada.

Je voudrais tout d'abord faire quelques affirmations d'ordre général au sujet des attitudes de nos membres. Dans l'ensemble, les étudiants canadiens sont optimistes pour l'avenir. Ils sont convaincus de pouvoir jouer un rôle pour promouvoir les relations commerciales internationales du Canada. Ils reconnaissent qu'ils seront les chefs de file dans l'accroissement des possibilités commerciales du Canada et ils sont déterminés à bien jouer ce rôle. Malheureusement, le système universitaire et collégial a été tellement sous-financé que nous risquons de manquer de diplômés suffisamment bien formés pour réaliser le potentiel du Canada. Le projet de loi C-96 adopté par le gouvernement actuel en 1986 privera l'enseignement postsecondaire de quelque 1,6 milliard de dollars sur une période de cinq ans. Le projet de loi C-12 du gouvernement antérieur avait privé l'enseignement postsecondaire de quelque 400 millions de dollars.

Comme vous en conviendrez certainement, un système d'enseignement de bonne qualité et facile d'accès est essentiel pour maintenir une position commerciale solide à l'échelle internationale. Nous avons besoin de communicateurs qui auront reçu une excellente formation avec une bonne base en sciences et en arts et qui pourront s'adapter au milieu international en évolution. Il est temps de mettre de l'ordre dans nos affaires.

Les étudiants canadiens ne sont pas convaincus des bienfaits de l'accord de libre-échange. De façon générale, ils s'inquiètent de l'incidence à long terme du libre-échange sur notre économie et notre système

[*Texte*]

on July 14 revealed the results of a poll taken on ten Ontario campuses on several issues. Of those who had formed an opinion on the free trade agreement, fully 81% opposed it. Less than one in ten students thought that the deal would benefit ordinary Canadians.

What is the root of this cynicism regarding the free trade deal? We think it may have a lot to do with the process. When a parliamentary committee held hearings on the free trade agreement last fall, there were no indications that education would be included. There was no indication that the management of services would be included in the agreement either. In the process of negotiating the agreement, there apparently were special advisory groups on international trade, including one on universities. We were not informed of this group and certainly were not asked to participate. This is the first formal opportunity the government has had to hear from Canadian students on the issue of the free trade agreement. We appreciate this, although we regret that many other groups will not have this opportunity since the committee will not travel around the country.

Unfortunately, we sense this committee will not even recommend changes in the punctuation of the agreement, much less changes in substance. At the May general meeting, the federation considered a free trade agreement. Delegates were concerned about the process of passing the agreement and the lack of discussion of the agreement's possible implications for post-secondary education. The position our membership of 400,000 students in this country passed at the general meeting is that the government must call an election on the issue of free trade and the implications of the free trade agreement.

Mr. Mike Old (Researcher, Canadian Federation of Students): In a general election the government must address the following elements of the agreement.

Chapter 14 of the agreement deals with the management of services. Despite assurances in the publicly circulated copy of the agreement that government-provided health, educational and social services would be excluded, annex 1408 to the chapter and the following schedule include certain educational institutions and educator related services; they are: schools of art and the performing arts, vocational schools, trade schools and business colleges post-secondary, non-university educational institutions of other sorts. Their inclusion in the agreement could have considerable impact on public education in Canada.

Concerns have been expressed, for instance, that an Ontario regulation that stipulates that American institutions can offer programs only if there is a societal

[*Traduction*]

d'enseignement. Un article publié le 14 juillet dans *The Globe and Mail* donnait les résultats d'un sondage sur plusieurs questions menées dans dix campus de l'Ontario. Parmi ceux qui s'étaient fait une idée sur l'accord de libre-échange, 81 p. 100 étaient contre. Moins de 1 sur 10 étudiants croyait que l'accord serait avantageux pour les Canadiens ordinaires.

Pourquoi ce cynisme à l'égard de l'entente de libre-échange? Selon nous, c'est peut-être en bonne partie à cause de la méthode utilisée. Quand un comité parlementaire a tenu des audiences sur l'accord de libre-échange l'automne dernier, il n'avait nullement été question de la possibilité que l'enseignement et la gestion des services seraient visés par l'accord. Pendant les négociations, des groupes consultatifs spéciaux sur le commerce international ont été formés, y compris un groupe sur les universités. Nous n'avons pas été mis au courant de l'existence de ce groupe et on ne nous a certes pas invités à y participer. C'est la première occasion officielle pour le gouvernement d'entendre le point de vue des étudiants canadiens sur l'accord de libre-échange. Nous en sommes reconnaissants au Comité, même si nous regrettons que d'autres groupes n'auront pas la même chance que nous puisque le Comité ne tiendra pas d'audiences dans le reste du pays.

Malheureusement, nous avons l'impression que le Comité ne recommandera même pas de changements à la ponctuation de l'accord et encore moins de changements de fond. Lors de la réunion générale de mai, la Fédération a examiné un accord de libre-échange. Les délégués s'inquiétaient de la méthode utilisée pour adopter l'accord et du fait qu'on n'ait pas discuté de l'incidence de l'accord sur l'enseignement postsecondaire. La position adoptée par les 400,000 étudiants canadiens membres de la Fédération lors de la réunion générale était celle-ci: le gouvernement doit tenir des élections sur la question du libre-échange et les conséquences de l'accord.

M. Mike Old (attaché de recherche, Fédération canadienne des étudiants): Pendant une campagne électorale, le gouvernement devra examiner les éléments suivants de l'accord.

Le chapitre 14 de l'accord porte sur la prestation des services. Malgré les assurances contenues dans l'exemplaire de l'accord qui a été diffusé et selon lesquelles les services de santé, d'éducation et sociaux offerts par le gouvernement seraient exclus de l'accord, l'annexe 1408 au chapitre et la liste qui y est jointe mentionnent certaines institutions d'enseignement et services reliés à l'éducation, en l'occurrence, les écoles d'arts et d'arts du spectacle, les écoles de formation professionnelle et de métier et les écoles commerciales, de même que les établissements d'enseignement postsecondaire autres que les universités. Leur inclusion dans l'accord pourrait avoir des conséquences considérables sur l'enseignement public au Canada.

On a notamment exprimé certaines préoccupations au sujet de la possibilité qu'un règlement de l'Ontario stipulant que les institutions américaines peuvent offrir

[*Text*]

need not filled by an Ontario institution, could be considered a violation of the right-to-establishment clause. If there is an influx of American-based institutions, this could affect government policy, specifically with regard to student aid.

• 2030

Depending on the province, students attending private institutions are eligible for student assistance. Some reform of the Canada Student Loans Plan, which the federal government administers, may be necessary considering the relatively higher tuition that must be paid at these private institutions. National treatment may also be used by these institutions to claim equal treatment to Canadian-based institutions as far as training funds available under the Canadian Jobs Strategy Program.

Chapter thirteen of the free trade agreement deals with government procurement. Our concern in this area is the conduct of contracted research. Though we have had assurances from the free trade operations group that research grants given out by the three federal research granting councils would not be affected, it still leaves about $100 million of other research funding that has traditionally gone to universities that is now conceivably up for grabs by American research firms and universities.

This appears to be somewhat related to the provisions of chapter fifteen of the agreement, which deals with the temporary entry of business persons. One activity for which temporary entry will be permitted is for technical, scientific and statistical researchers conducting independent research or research for an enterprise located in Canada or the United States. The schedule outlining professions eligible for entry includes scientists in a variety of disciplines as well as research assistants working in a post-secondary educational institution.

Mr. Todd Smith (Executive Officer, Canadian Federation of Students): Mike points out that research is an area of particular concern to us, and it is not a concern to us alone. The Prime Minister has given great emphasis to the development of our research capacity in Canadian universities. His National Advisory Board on Science and Technology issued a report not many months ago calling for renewed commitment to the basic research potential of our universities.

Free trade in research is perhaps inadvisable until we have strengthened our own research base, so crucial to the development of home-grown high-tech industries. One university in the United States, Johns Hopkins University,

[*Translation*]

des programmes seulement si c'est pour remplir un besoin de la société qui n'est pas déjà rempli par une institution de l'Ontario soit considéré comme une violation de l'article sur le droit à l'établissement. Si de nouvelles institutions américaines entrent dans le système, cela pourrait toucher la politique du gouvernement, surtout en ce qui concerne l'aide aux étudiants.

Dans certaines provinces, les étudiants qui fréquentent une école privée sont admissibles au programme d'aide aux étudiants. Il serait peut-être nécessaire de modifier le Programme canadien de prêts aux étudiants administré par le gouvernement fédéral étant donné les frais de scolarité relativement plus élevés dans ces écoles privées. Ces institutions pourraient aussi réclamer le traitement national pour obtenir un traitement égal à celui des institutions établies au Canada pour ce qui est des fonds disponibles dans le cadre du programme de planification de l'emploi.

Le chapitre treize de l'accord porte sur les marchés publics de biens et de services. La question qui nous préoccupe dans ce domaine est celle de la recherche effectuée à contrat. Même si le groupe d'action sur le libre-échange nous a garanti que les subventions à la recherche octroyées par les trois conseils du gouvernement fédéral ne seraient pas touchées, les universités recevaient traditionnellement dans le passé environ 100 millions de dollars de fonds pour la recherche d'autres sources et ces fonds pourraient maintenant aller à des instituts de recherche et à des universités des États-Unis.

Cela est relié d'une certaine façon aux dispositions du chapitre quinze de l'accord, qui porte sur l'autorisation de séjour temporaire pour gens d'affaires. On accordera notamment une autorisation de séjour aux chercheurs techniques, scientifiques et statistiques qui effectueront des recherches pour leur propre compte ou pour celui d'une entreprise située au Canada ou aux États-Unis. L'appendice qui énumère les professions permettant d'obtenir une autorisation de séjour comprend les scientifiques dans divers domaines, de même que les adjoints de recherche attachés à un établissement d'enseignement postsecondaire.

M. Todd Smith (directeur administratif, Fédération canadienne des étudiants): Mike a signalé que la recherche est un secteur qui nous préoccupe particulièrement, mais il ne préoccupe pas que nous. le premier ministre a beaucoup insisté sur le développement de la capacité de recherche des universités canadiennes. Son Conseil consultatif national des sciences et de la technologie a publié il y a quelques mois un rapport où il réclamait un appui renouvelé au potentiel de recherche fondamentale de nos universités.

Le libre-échange dans le domaine de la recherche n'est peut-être pas à conseiller tant que nous n'aurons pas renforcé notre propre base de recherche, qui est essentielle pour l'établissement d'industries canadiennes

[*Texte*]

receives about the same amount of funds from the American federal government as the three Canadian federal granting councils deliver to all Canadian universities. We are not on a level playing field.

Perhaps the major implication of the free trade agreement will be a harmonization of social policy. There are many aspects of the American educational system which make this prospect undesirable from our perspective. The largest among these is the higher rate of tuition with which American students are burdened. High-end Canadian tuition runs about $1,700 per year for an arts program. In the United States, tuition is as high as $6,500 at public institutions and up to as much as $17,000 at private institutions.

We believe this country must develop the full potential of Canada's young people. We must improve the chances of our native students, the disabled, francophone youth in minority environments, and women to participate in higher education. Harmonization, we believe, will hinder the accessibility of these groups.

Ms Brown: Recently I had a chance to do a bit of a tour of institutions of higher learning in the prairie region of this country, and I was at the University of Saskatchewan last week and met with a couple of administrators there as well as some concerned students. One of the interesting discussions we had was about the free trade agreement, and their assumption is that free trade is going to be implemented. Upon its implementation, it will have a couple of effects on employment for graduating students.

Howard Nixon, Vice-President of the University of Saskatchewan, told me that 75% of the graduating students at the University of Saskatchewan leave the province because there is no place for them to be employed. Of that 75%, very few are recruited for companies, Canadian or American-based, and have a smaller opportunity to get employment in the field of their choice.

He is assuming the free trade agreement will be implemented, and we are assuming that upon implementation there will be a need for qualified graduates. We are wondering what the long-term effects will be for these graduate students. Will they be able to move around our country and have an adequate system of employment? Currently, graduating students from universities are not fed into a central employment bank and are not given the opportunity to access employment in different parts of the country. The prairie region right now is having hard economic times, as many of you aware of, and yet they do not have a good system of having access to the same types of Canadian job opportunities that exist.

[*Traduction*]

de la technologie de pointe. Une université des États-Unis, l'Université John Hopkins, reçoit du gouvernement fédéral américain environ le même montant que les universités du Canada mises ensemble reçoivent des trois conseils de subventions du gouvernement fédéral canadien. Nous ne sommes donc pas sur un pied d'égalité.

La principale conséquence de l'accord de libre-échange sera peut-être l'harmonisation de la politique sociale. Ce serait peu souhaitable selon nous à cause d'un grand nombre d'aspects du système d'enseignement aux États-Unis. Le facteur le plus important à nos yeux a trait aux frais de scolarité plus élevés que doivent payer les étudiants américains. Les frais de scolarité les plus élevés au Canada s'élèvent à quelque 1,700$ par année dans le domaine des arts. Aux États-Unis, les frais de scolarité vont jusqu'à 6,500$ aux institutions publiques et jusqu'à 17,000$ aux institutions privées.

Selon nous, nous devons exploiter le plein potentiel des jeunes du Canada. Nous devons permettre à plus d'étudiants autochtones, plus de handicapés, plus de jeunes francophones des régions où ils sont en minorité et à plus de femmes de poursuivre des études supérieures. Selon nous, l'harmonisation réduirait les possibilités d'accès pour ces groupes.

Mme Brown: J'ai récemment eu l'occasion de visiter divers établissements de haut savoir dans la région des Prairies. La semaine dernière, j'étais à l'Université de la Saskatchewan et j'ai rencontré quelques administrateurs et des étudiants qui se préoccupent de la situation. L'un des échanges intéressants que nous avons eus portait sur l'accord de libre-échange et se fondait sur l'hypothèse que l'accord entrerait en vigueur. L'accord aura certaines conséquences sur les possibilités d'emploi offertes aux diplômés.

Howard Nixon, vice-président de l'Université de la Saskatchewan, m'a dit que 75 p. 100 des diplômés de l'Université devaient quitter la province parce qu'il n'y avait pas d'emplois pour eux. De ces 75 p. 100, très peu de diplômés sont recrutés par des entreprises canadiennes ou américaines, ce qui réduit d'autant leur chance d'obtenir un emploi dans le domaine de leur choix.

M. Nixon suppose que l'accord de libre-échange entrera en vigueur et nous supposons pour notre part qu'on aura besoin à ce moment-là de diplômés compétents. Nous nous demandons quelles seront les conséquences à long terme pour ces diplômés. Pourront-ils se déplacer un peu partout dans le pays et auront-ils des possibilités d'emploi appropriées? À l'heure actuelle, il n'existe pas de banques d'emploi centrales pour les diplômés d'universités et ceux-ci n'ont donc pas accès à des emplois dans toutes les régions du pays. Comme bon nombre d'entre vous le savent, la région des Prairies est aux prises avec de graves difficultés économiques à l'heure actuelle, mais les diplômés des Prairies n'ont pas le même accès que les autres Canadiens aux débouchés.

[*Text*]

• 2035

So if free trade is implemented, I guess I encourage you to set up a better system of dealing with your graduates so Canadians will be able to compete, because right now there is no means to provide for graduating students in this country. To me that leads to some very serious considerations for the economy in the future and for education in our country. I have concerns about the impact of free trade on education in Canada. I think Canadian students want an election on this issue so these concerns can be discussed and fully thought out. To do less is really to sell short the potential of Canadian young people.

If you would like any further information, we have circulated a background document. We would be happy to consult with you about what we think will happen in the future regarding education.

Mr. Allmand: I want to welcome the CFS here this evening for these meetings.

In following you as you read your brief, I thought you made a comment that was very significant. It is a comment that several other groups have made. That was the one where you said that probably the cynicism regarding the deal has a lot to do with the process. Many other people have said that as well. They feel this is being rushed through without a full understanding of the measures.

It is a very complex agreement. First we had a 36-page document, then we had a document with several thousands of pages, including the annexes. And you will recall that in the early stages of the negotiations a document was leaked which indicated that the strategy was to sell and not to inform, and to sell as quickly as possible.

Many people have said, as you have, that if this agreement is that good it should stand the test of public scrutiny over a period of time, and if it is that good then people will buy it. Because it is being unduly rushed through there is a cynicism, and maybe that will defeat it, even if it does not deserve to be defeated. In any case, it is interesting to note that this is being repeated.

In your statement you mention some measures in the agreement that I would call direct threats with respect to education and training. You refer to the services sections, and you refer to the national treatment sections, the procurement sections. All those are what I would call direct threats on education.

What I think is probably more serious are the indirect threats to public education, to scholarships, to loans. The indirect threats come about because we are tying ourselves, a population of 25 million, to an American market economy of 250 million people where the market

[*Translation*]

Si l'accord de libre-échange entre en vigueur, je vous exhorte à mettre sur pied un meilleur système pour les diplômés afin que les Canadiens puissent être compétitifs parce qu'il n'existe rien à l'heure actuelle pour les diplômés canadiens. A mon avis, cela pourrait avoir des conséquences très graves sur l'économie et le système d'enseignement au Canada à l'avenir. L'incidence du libre-échange sur l'éducation au Canada me préoccupe. Selon moi, les étudiants du Canada voudraient qu'on tienne des élections à ce sujet pour qu'on puisse discuter pleinement de toutes leurs préoccupations. Sinon, on ne pourra pas exploiter toutes les possibilités des jeunes Canadiens.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la documentation que nous vous avons remise. Nous nous ferons un plaisir de vous donner notre avis sur ce que nous réserve l'avenir dans le domaine de l'éducation.

M. Allmand: Je tiens à souhaiter la bienvenue aux membres de la FCE.

L'une des observations que vous faites dans votre mémoire m'a semblé très révélatrice. Plusieurs autres groupes ont d'ailleurs dit la même chose. Je veux parler de votre affirmation selon laquelle le cynisme qui entoure l'accord de libre-échange découle probablement en bonne partie de la méthode employée. Bien des gens ont dit la même chose parce qu'ils ont l'impression que le gouvernement veut faire adopter l'accord sans que le public comprenne pleinement les mesures qu'il contient.

L'accord est très complexe. D'abord, nous avons eu un document de 36 pages, et ensuite un document de plusieurs milliers de pages, y compris des annexes. En outre, comme vous vous en souviendrez, au début des négociations, on avait divulgué l'existence d'un document selon lequel le gouvernement avait pour stratégie de vendre l'accord sans renseigner le public et de vendre l'accord le plus rapidement possible.

Comme vous-mêmes, bien des gens ont dit que si cet accord est tellement avantageux, on devrait permettre au public de l'examiner pendant une certaine période, après quoi tout le monde l'appuiera volontiers. La trop grande hâte à le faire adopter a provoqué un certain cynisme et cela aura peut-être raison de l'accord, même s'il ne mérite pas d'être rejeté. De toute façon, il est intéressant de voir que vous dites la même chose.

Dans votre déclaration, vous mentionnez certaines dispositions de l'accord que je considère moi-même comme des menaces directes à l'enseignement et à la formation. Vous parlez des dispositions relatives aux services, au traitement national et aux marchés publics. Je considère toutes ces dispositions comme des menaces directes à l'éducation.

Selon moi, cependant, les menaces indirectes à l'enseignement public, aux bourses et aux prêts sont probablement plus graves. Ces menaces indirectes proviennent du fait que nous lions l'économie d'un pays de 25 millions d'habitants à une économie américaine de

[*Texte*]

will predominate. If Canadian business is in that market, competition will be very fierce and there will be pressures to cut costs, cut taxes. In other words, there will be great pressures to harmonize our system with the American system for the purpose of competing with American firms that will sell into the Canadian market because there will be no tariffs or barriers. In my opinion, that is an indirect threat which in the long run is more serious. I wonder if in addition to the direct threats you mention in your brief you have given any thought to these longer-term indirect threats resulting from the pressures to harmonize due to competition.

Ms Brown: We have considered education and direct threats to education and what we consider manageable at this point. We do not think there has been enough of a look into the effects on social spending and what will happen if we have a reduced tax base, or any of those implications that are indirect implications. I am hoping those will be considered in a larger forum, in a larger debate. For us I think it is more conscious of what our membership has decided, which is that they are not for or against the agreement, but just pro-eduction throughout this whole situation. I think for them it is going to be a longer-term discussion and debate.

• 2040

We are worried about tuition fees as well; and that does have a direct relationship, which we mention in our brief. I think that is an area we are more comfortable commenting on than social spending per se.

Mr. Allmand: Of course you are students now. Maybe next year or the year after some of you will not be students. But whether you are or not, we all have to be committed, I think, to a sound and effective education system in the country. It is not just students who have to worry about that. If we do not all worry about that, we will become a banana republic in the long run.

I keep coming back to it that there are free trade agreements and free trade agreements. The fact that some of us are opposed to this free trade agreement does not mean we are against freer trade. As a matter of fact, since the end of the Second World War we have reduced tariffs in this country to the point where 80%—

Mr. McDermid: You are patronizing.

Mr. Allmand: —of goods and services between the United States and Canada pass without tariff. There are other models for free trade agreements. I wonder whether you have looked at ones in which maybe the costs have not been as high. As I say, many of us feel the costs of this agreement are too high, and that is why we are opposing it. We feel we gave up too much for what we got. But it

[*Traduction*]

250 millions d'habitants où les forces du marché sont le facteur prépondérant. Si l'entreprise canadienne s'intègre dans ce marché, la concurrence sera féroce et l'on voudra à tout prix réduire les frais et réduire les impôts. Autrement dit, il y aura une forte pression pour harmoniser notre système au système américain afin que nos entreprises puissent rivaliser avec les entreprises américaines qui auront accès au marché canadien à cause de l'absence de tarifs ou d'obstacles commerciaux. A mon avis, cette menace indirecte peut être encore plus grave à long terme. Outre les menaces directes que vous mentionnez dans votre mémoire, avez-vous réfléchi à ces menaces indirectes à long terme causées par le désir d'harmonisation qu'entraînera la concurrence?

Mme Brown: Nous avons examiné les menaces directes pour l'éducation et les facteurs sur lesquels nous jugions pouvoir nous pencher. Selon nous, on n'a pas examiné suffisamment les effets de l'accord sur les dépenses pour les programmes sociaux, les conséquences d'une assiette fiscale réduite, ni les autres conséquences indirectes. J'espère que toutes ces considérations seront examinées dans le cadre d'un débat plus vaste. Je pense que notre mémoire reflète davantage le point de vue de nos membres, c'est-à-dire que nous ne sommes ni pour ni contre l'accord, mais simplement pour l'éducation. Selon nous, il faut un débat à plus long terme.

Nous nous inquiétons aussi des frais de scolarité. Cela a un rapport direct avec l'accord et nous le mentionnons dans notre mémoire. Je pense que nous sommes davantage en mesure de commenter cette question que les dépenses sociales comme telles.

M. Allmand: Bien entendu, vous êtes maintenant des étudiants. L'année prochaine ou l'année suivante, certains d'entre vous ne le serez plus, mais que vous le soyez ou non, je pense que nous devons tous faire le nécessaire pour maintenir un système d'éducation solide et efficace au Canada. C'est une question qui ne doit pas préoccuper uniquement les étudiants. Sinon, nous deviendrons éventuellement une république bananière.

J'en reviens toujours au fait qu'il y a divers genres d'accords de libre-échange. Même si certains d'entre nous s'opposent à cet accord-ci, cela ne veut pas dire que nous nous opposons à la libéralisation du commerce. D'ailleurs, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avons réduit les tarifs au Canada, à tel point que 80 p. 100. . .

M. McDermid: Vous êtes bien condescendant.

M. Allmand: . . . des biens et services échangés entre les États-Unis et le Canada ne sont visés par aucun tarif. Il existe d'autres systèmes de libre-échange. Je voudrais savoir si vous en avez examiné certains qui ne sont pas aussi onéreux que celui-ci. Bon nombre d'entre nous trouvent que cet accord-ci nous coûte trop cher et c'est pour cela que nous nous y opposons. À notre avis, nous

[*Text*]

does not mean by opposing this agreement we are against freer trade.

I wonder if you have looked at that or not. If you have not, it is understandable.

Ms Brown: At this point I think most students in the country recognize their future as graduating students is tied to the economy, and I do not think they are opposed to freer trade. That is a general, sweeping statement. I think they recognize the results of the economic summit, where they discussed reducing barriers to trade to promote a more global economic community. I do not think that is the key concern with students. I think what they would like to see is a system where they are guaranteed to have a good-quality education so they will be able to contribute back to the economy.

That is where free trade in our opinion may be a threat to that system, and that is recognizing that there has not been a full debate and discussion with other involved groups and also with our own students. They are just developing their opinions at this point. We have set up a whole process to get a consultation going. We have a speakers' bureau we run across the country. It includes people who are in favour of the agreement and some who are against the agreement. They come together and talk about future free trade agreements and the future of the economic and education system in this country.

So we are trying to invoke debate. I guess what we are saying when we call for an election is to ask you also to let that debate run its full course and not to pre-empt it by going through the whole motions of putting this through the House of Commons without having had all Canadians consult on it and think about the long-term effects in that way and come out as in favour or opposed to this type of free trade, or any type of free trade in a general sense.

Mr. Edwards: Ms Brown and gentlemen, thank you very much for being with us as part of this consultative process tonight.

Your association had the opportunity to present to the Macdonald royal commission. Did you present to the Standing Committee on External Affairs and International Trade, which toured the country last year?

Ms Brown: No, we did not.

Mr. Edwards: Did you present to the joint Senate-Commons committee on the free trade initiative and the Strategic Defence Initiative that toured the country in 1985?

• 2045

Mr. Old: That is almost pre-history for me.

Mr. Edwards: Yes, I recognize that. As Mr. Allmand has pointed out, we have been dealing with various

[*Translation*]

avons trop cédé pour ce que nous avons obtenu, mais cela ne veut pas dire que nous nous opposons à la libéralisation du commerce.

Je voudrais savoir si vous avez examiné cette question ou non. Si vous ne l'avez pas fait, cela se comprend.

Mme Brown: Je pense que la plupart des étudiants canadiens reconnaissent que leur avenir après l'obtention de leur diplôme est lié à l'économie et je ne pense pas qu'ils s'opposent à la libéralisation du commerce. C'est une déclaration bien vaste. Selon moi, les étudiants reconnaissent les résultats du sommet économique, où il a été question d'une réduction des obstacles au commerce pour promouvoir une communauté économique plus globale. Je ne pense pas que c'est ce qui préoccupe le plus les étudiants. Selon moi, ils voudraient un système qui leur garantira une bonne éducation pour qu'ils puissent contribuer quelque chose à l'économie en retour.

À notre avis, le libre-échange pourrait constituer une menace pour le système d'éducation, même si l'on fait abstraction du fait que nous n'avons pas discuté pleinement de la question avec d'autres groupes en cause et avec nos propres étudiants. Les étudiants sont en train de former leur opinion. Nous avons mis sur pied un processus pour favoriser la consultation. Nous avons un bureau de discussion national. Ce bureau comprend des gens qui sont en faveur de l'accord et d'autres qui s'y opposent. Les membres du bureau se réunissent pour discuter d'accords futurs de libre-échange et de l'avenir de l'économie et du système d'enseignement au Canada.

Nous essayons donc de favoriser le débat. Nous demandons au gouvernement de déclencher des élections pour que ce débat aille jusqu'au bout au lieu d'empêcher qu'il ait lieu en faisant adopter l'accord par la Chambre des communes sans que tous les Canadiens aient pu exprimer leur opinion, réfléchir aux conséquences à long terme et décider s'ils sont pour ou contre cet accord de libre-échange en particulier ou la libéralisation du commerce de façon générale.

M. Edwards: Madame Brown, messieurs, je vous remercie beaucoup d'être venus participer à ce processus de consultation ce soir.

Votre Association avait eu l'occasion de présenter un mémoire à la Commission royale d'enquête Macdonald. Avez-vous témoigné devant le Comité permanent des affaires extérieures et du commerce extérieur qui a voyagé dans tout le Canada l'année dernière?

Mme Brown: Non, nous ne l'avons pas fait.

M. Edwards: Avez-vous présenté un mémoire au Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur l'initiative de libre-échange et l'Initiative de défense stratégique qui a voyagé dans tout le pays en 1985?

M. Old: Pour moi c'est presque de la préhistoire.

M. Edwards: Oui, je m'en doute. Mais comme l'a dit M. Allmand, il y a eu des discussions aux différentes

[*Texte*]

different stages of the evolution of the agreement along the line, and of course this is the process that gives an opportunity to look at the legislation itself, and we appreciate your contribution.

It is my hope—I will comment on it before going to the questions—that the free trade agreement will provide the kind of economic growth that could see an increase in PSE funding. I remember that just over 30 years ago a friend of mine, who was president of the National Association of Canadian University Students at the time, securing the first federal funding from Prime Minister St. Laurent. I cannot remember whether it was $6 million or $16 million. It was a modest beginning, but there it was, and it has grown rapidly since then.

I should point out that funding has grown at a time in which, as Mr. Allmand has commented, our trade with the United States has grown very, very rapidly too, so there is not necessarily a fearful connection between trade with the United states and growth in our economy that can benefit education.

Mr. Old, I have a question; it is curiosity. I was looking at the cover piece of your research background paper that says "Mike Old, Researcher, CUPE 1281". Are you employed by the Canadian Union of Public Employees?

Mr. Old: No, that is just the indication of the bargaining unit I belong to. I work for the Canadian Federation of Students.

Mr. Edwards: Thank you very much. I wanted that clarified.

I would like to go to the bottom of the first page of your oral presentation where you quote *The Globe and Mail* article of July 14 and the survey taken of 10 Ontario campuses. I know you cannot be held accountable for *The Globe and Mail* research, but have you done any research of your own among students? You mentioned that you had visited some prairie universities. I wonder if you have done any surveys on Alberta or Quebec campuses about attitudes toward the free trade agreement.

Ms Brown: I was recently at the University of Calgary. I think the interesting thing about students is that they live in an environment where they are thinking and learning and understanding the political process and how economics fits into that. I think they are initiating debate on their own campus about where they are going to stand on the issue.

A lot of the student councils we have met with have not taken a stand in favour or against the specific agreement. That is a tell-tale sign for me. That tells me we will not stand in favour of or against this agreement; we will stand in favour of consultation. I think that is the way we are fairest to students across the country.

[*Traduction*]

étapes de l'histoire de cet accord, et nous en sommes maintenant à la discussion du projet de loi; nous sommes d'ailleurs heureux que vous puissiez y contribuer.

J'espère—j'aurais quelque chose à dire là-dessus, avant de passer à mes questions—que cet accord de libre-échange permettra à notre économie de se développer de façon telle que l'on puisse augmenter les crédits de l'enseignement supérieur. Je me souviens d'un ami qui était il y a 30 ans président de la National Association of Canadian University Students, et qui avait obtenu du premier ministre Saint-Laurent une subvention fédérale qui était je crois de 6 ou de 16 millions de dollars. Ce n'était qu'un début modeste, mais c'était déjà une contribution qui ensuite n'a cessé d'augmenter.

J'ajouterai d'ailleurs, pour faire suite à ce que disait M. Allmand, que les subventions ont augmenté tandis que notre commerce avec les États-Unis prenait lui aussi très rapidement de l'importance; tout cela donc pour dire que la croissance de notre commerce avec les États-Unis et de notre économie n'est pas nécessairement fatale à l'enseignement.

Monsieur Old, j'aurais maintenant une question à vous poser, un petit peu pour satisfaire ma curiosité. Je regardais la couverture de votre document d'information qui porte la mention: «Mike Old, recherchiste, SCFP 1281». Êtes-vous employé du Syndicat canadien de la Fonction publique?

M. Old: Non, c'est simplement l'unité de négociation à laquelle j'appartiens. Je travaille pour la Fédération canadienne des étudiants.

M. Edwards: Merci beaucoup. Je voulais que cela soit bien clair.

Je voudrais maintenant passer au bas de la première page de votre exposé oral, où vous citez un article du *Globe and Mail* du 14 juillet, et notamment un sondage fait sur 10 universités ontariennes. Je sais que vous n'êtes pas responsable des recherches faites par ce journal, et j'aimerais savoir si vous-même avez fait des sondages parmi les étudiants? Vous dites que vous vous êtes rendu dans certaines universités des Prairies. Avez-vous fait des enquêtes, en Alberta, ou au Québec, sur ce que pensent les étudiants du libre-échange?

Mme Brown: Je me suis récemment rendue à l'Université de Calgary. Ce qui est frappant et intéressant, c'est que les étudiants vivent dans un monde qui les fait réfléchir et comprendre la façon dont le politique et l'économique s'interpénètrent. Et je pense que les étudiants sont en train de discuter, dans les universités, de la position qu'ils vont prendre sur cette question.

De nombreux conseils étudiants que nous avons rencontrés n'avaient toujours pas d'avis sur l'accord lui-même. Et c'est pour moi une espèce de signe prémonitoire. C'est pour moi l'indication, d'ores et déjà, que nous n'allons pas prendre position pour ou contre l'accord non plus, mais pour l'ouverture d'une procédure

[*Text*]

I think the interesting dilemma it poses for prairie universities is that there is a whole economic discussion going on with right now with diversification and prairie diversification that also fits into their discussion. I think they understand a few of the implications of free trade. I think they would like to go to a further extent and understand the economics and their education and how the two relate.

Mr. Edwards: There is no doubt that discussion and consultation is all to the good.

I would like to go to the next page of your presentation, the second paragraph on that page, where you refer to the so-called SAGITs or Special Advisory Groups on International Trade, including one on universities. I have had an opportunity to consult with some members of the Trade Negotiations Office. I wonder if you could help us identify which SAGIT dealt with universities. We do not seem to be able to identify one ourselves.

Mr. Old: We did a presentation a little while ago to a group of career counsellors. We were informed of the existence of this committee, which we had no idea existed, by someone who was there from the Trade Negotiations Office. So that is our knowlege of this committee.

Mr. Edwards: I guess we are as baffled as you are, because we cannot find any evidence of it. However, I think there has been pretty thorough participation by university faculty—I realize it is not the same thing—on various of the SAGITs dealing with certain areas of expertise. But if you can give us a little more information on that particular one, it would be helpful to the committee.

Mr. Old: We know for a fact that the National Association of University Teachers was not involved in that process, so if it had representation from faculty, it was not formal representation from—

Mr. Edwards: The next paragraph on that page has to do with the consultation process again. I would point out for the benefit of the record that this is a legislative committee, and legislative committees normally do not travel. As a matter of fact, I am not aware of any legislative committees having travelled in our history.

• 2050

On the final sentence in that paragraph, on the punctuation of the agreement, changes in substance, it is not part of the mandate of a legislative committee to change the agreement; however, it is open to us to amend the bill that enables the agreement. I wanted to have that clarified.

[*Translation*]

de consultation. C'est la seule façon d'être honnête à l'égard des étudiants canadiens.

Et toute cette question du libre-échange, dans les universités des Prairies, vient se greffer sur la discussion économique qui a lieu là-bas à propos de la diversification de l'économie des Prairies. Je pense que les étudiants comprennent un peu quelles peuvent être les conséquences du libre-échange, je pense qu'ils aimeraient également poursuivre la discussion, et mieux comprendre comment le domaine économique et celui de l'enseignement sont solidaires.

M. Edwards: Discussion et consultation ne peuvent être que bénéfiques, cela ne fait aucun doute.

Je vais passer maintenant à la page suivante de votre exposé, où vous parlez des GCSCE, ces groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, et notamment sur les universités. J'ai eu la possibilité de contacter quelques membres du Bureau des négociations commerciales. Est-ce que vous pourriez nous dire lequel de ces groupes s'est occupé des universités. Nous avons apparemment nous-mêmes du mal à répondre à la question.

M. Old: Il y a quelque temps nous avons fait un exposé devant un groupe de conseillers professionnels. Quelqu'un du Bureau des négociations commerciales nous a informés de l'existence de ce groupe, dont nous n'avions pas la moindre idée. Voilà tout ce que nous en savons.

M. Edwards: Nous sommes aussi surpris que vous, car nous n'arrivons pas à en trouver la trace. Cependant, je pense que les professeurs d'universités ont de leur côté participé activement—je comprends que ça n'est pas la même chose—à divers groupes de consultations qui se sont penchés sur les domaines les plus divers. Mais si vous pouviez nous informer un peu plus sur ce groupe qui s'est occupé des universités, je crois que ce serait très utile au Comité.

M. Old: Nous savons que l'Association nationale des professeurs d'universités n'a pas été consultée, dans ce processus, et si les professeurs d'universités ont été présents, c'est resté à titre individuel. . .

M. Edwards: Au paragraphe suivant, sur la même page, vous parlez encore du processus de consultation. Je voudrais vous rappeler, pour le compte rendu de séance notamment, qu'il s'agit ici d'un comité législatif, et que les comités législatifs, normalement, ne se déplacent pas. De fait, je n'ai pas souvenir qu'un comité législatif se soit jamais déplacé.

A la dernière phrase du paragraphe, lorsque vous parlez des détails de l'accord, par opposition au fond, on dirait que le Comité législatif n'a pas à modifier l'accord. Cependant, nous pouvons effectivement modifier le projet de loi de mise en oeuvre. Je voulais préciser cela.

[*Texte*]

Now I will go to questions. Chapter fourteen of the agreement, deals with the management of services. You refer to the schools of art and the performing arts and so on. With respect, think in isolation I think this paragraph is not consistent with the information on page 6 of your more thorough document, in which you point out the distinction between not-for-profit institutions and profit institutions. I believe, if you read this in total context, we are referring to schools of art and performing arts and so on that are in business as businesses.

Mr. Old: Yes, that is clear to us.

Mr. Edwards: Okay, so we have that clarified.

At the bottom of that same page there is the question of procurement. Of course provincial procurement is not covered by the free trade agreement and it does not impact on that. We are agreed on that.

I would like to go to the top of the next page, where you refer to the influx of American-based institutions, and I see the clipping you attached. I have seen that clipping as well. I do not think American institutions receive any subsidies from the Government of Canada or from provincial institutions, but I think your point is that because the subsidies do not exist the fees are higher and so a review of student aid will have to be made. Is that the point you are making?

Mr. Old: I think the point we develop more fully in the document, but which we also mention in that paragraph, is the fact that there is a subsidy of students who attend these institutions, which is a subsidy of the institution. Students can apply and get Canada Student Loans, which are administered federally.

Mr. Edwards: Do you favour that or are you opposed to it? I am not certain what your position is.

Mr. Old: We see certain strengths and weaknesses to private institutions, but the point we are trying to make here is that some reform may be necessary if you recognize the relatively higher rates of tuition. If this becomes a more predominant means of education in Canada, they may have to reform the plan, say, to take into account the higher costs incurred by the individual student because of higher tuition fees, especially if these institutions become the substitute for some technical programs that Canadian public institutions have.

The other way they can be subsidized is by the purchase of college training seats, which occurs under the Canadian Jobs Strategy. Our belief is that those funds can go to private institutions right now, including American private institutions.

Mr. McDermid: Before the free trade agreement.

[*Traduction*]

Je vais maintenant passer à mes questions. Il est question, au chapitre quatorze de l'accord, de la gestion des services. A ce sujet, vous citez les écoles des beaux-arts, l'enseignement des arts de la scène, etc. Sauf votre respect, je pense qu'il y a contradiction entre ce paragraphe et ce qui se trouve à la page 6 de votre document de recherche, où vous faites une distinction entre les institutions à but lucratif et celles à but non lucratif. Si vous relisez les choses et les resituez dans le contexte, vous verrez que les institutions où l'on enseigne les beaux-arts et les arts de la scène n'entrent en ligne de compte que dans la mesure où ce sont des entreprises commerciales.

M. Old: Oui, nous en avons tout à fait conscience.

M. Edwards: Très bien. Voilà qui est précisé.

Au bas de la même page, on parle des marchés d'État. Évidemment, l'accord de libre-échange exclut les contrats d'approvisionnement des gouvernements provinciaux. Nous sommes d'accord là-dessus.

Je passe maintenant au haut de la page suivante, où vous parlez des institutions américaines installées au Canada, et je vois que vous y avez joint une coupure de presse, que je connaissais déjà. Je ne pense pas que les institutions américaines soient subventionnées par le gouvernement canadien, ni par les provinces, et votre argument c'est que du fait de l'absence de subventions, les frais d'études sont plus élevés, et il faudra donc revoir le système d'assistance aux étudiants. Est-ce bien votre raisonnement?

M. Old: Ce que nous expliquons plus en détail dans notre document, et que nous reprenons dans ce paragraphe, c'est que l'on subventionne les étudiants qui sont inscrits dans ces institutions, ce qui revient finalement à subventionner l'institution. Ces étudiants peuvent faire des demandes au Programme canadien de prêts aux étudiants, qui est un programme fédéral.

M. Edwards: Y êtes-vous favorables ou opposés? Je ne vois pas très bien quelle est votre position.

M. Old: L'enseignement privé a ses avantages et ses inconvénients; mais ce que nous disons surtout ici, c'est qu'il faudra réviser le système si l'on veut tenir compte du fait que les frais d'études y sont relativement plus élevés. Si l'enseignement au Canada s'oriente de plus en plus vers le privé, il faudra réviser les programmes, pour tenir compte de ce que les étudiants de ces institutions paient plus cher leurs études, et tout particulièrement si ces institutions dispensent certains enseignements techniques des établissements publics canadiens traditionnels.

L'autre façon de les subventionner est d'acheter des places dans ces collèges, ce que l'on fait d'ailleurs dans le cadre du Programme de planification de l'emploi. Voilà donc des crédits qui peuvent déjà profiter aux institutions privées, y compris aux institutions dont le siège est aux États-Unis.

M. McDermid: Avant même que l'accord de libre-échange ne soit ratifié.

[*Text*]

Mr. Old: Before the free trade agreement.

Mr. Edwards: Yes, there is no real change. Thank you, Mr. McDermid, for that help.

At the bottom of the same page, we have your reference to research councils and their grants. You mention that leaves about $100 million of other research funding that has traditionally gone to universities now being up for grabs by American research firms and universities. I may be mistaken, but I believe that, by statute, the national granting councils are limited to granting to Canadian institutions, are they not?

Mr. Old: I think we have made that clear both in the document and here. What we are talking about is other research that is given to universities from departments and agencies of the government, excluding those three research granting councils. About $500 million comes from three research granting councils, and we are talking about another—

Mr. Edwards: Departmental research.

Mr. Old: Department of National Health and Welfare , Department of National Defence, say. There are other departments that issue funds that have gone to universities.

Mr. Edwards: So you have a concern about that.

Mr. Old: That is right.

Mr. Edwards: Thank you for flagging it.

The Chairman: I wonder if I could interject one little thing. You will know that Mr. Walter Light, who is probably the strongest supporter of post-secondary universities in Canada, is also chairman of ITAC, the International Trade Advisory Committee, so he would probably be putting in a strong voice for universities there.

• 2025

Mr. Manly: I would like to welcome the representatives of the Canadian Federation of Students.

When we think about this trade deal, it seems to me that we have a lot of specific concerns, but then it all adds up to a kind of global concern about the total effect of integrating the Canadian economy much more closely with that of the United States. That is partly because Canada, as a result of history and geography, has had a different tradition, a different understanding of the role of government as it relates to the economy, to social programs, and to culture. So we are concerned that by having closer ties with the United States we will be forced into a more homogenized approach with the United States.

You raise some very interesting issues, and in some ways it is more complex than what I would like as an opponent of the agreement. But I would like to ask you about the relationship with the under-funding of Canadian universities, in some cases the very extreme

[*Translation*]

M. Old: Oui.

M. Edwards: Oui, cela ne changera donc rien sur le fond. Merci, monsieur McDermid, de m'avoir aidé.

Au bas de la même page, vous parlez des conseils de recherche et des subventions qu'ils distribuent. Mais vous dites en même temps qu'il restera environ 100 millions de dollars de recherches qui jusqu'ici étaient distribués aux universités, et que les organismes de recherche américains et les universités américaines vont pouvoir se disputer. Je me trompe peut-être, mais je pense que la loi précise que ces conseils nationaux subventionnaires doivent réserver leurs crédits aux institutions canadiennes?

M. Old: Cela est bien indiqué dans notre document et dans notre exposé. Ce dont nous parlons ici, c'est de toute cette autre recherche qui est confiée aux universités par les ministères et les organismes d'État, ce qui exclut bien sûr les trois conseils de recherche en question. Ceux-ci distribuent près de 500 millions de dollars, et nous parlons ici des autres. . .

M. Edwards: La recherche des ministères.

M. Old: Le ministère de la Santé et du Bien-être social, de la Défense nationale, pour ne citer que quelques exemples. Et il y en a d'autres, dont les crédits ont profité aux universités.

M. Edwards: Et cela vous inquiète.

M. Old: Oui.

M. Edwards: Merci de nous l'avoir fait remarquer.

Le président: J'aimerais vous interrompre une seconde. Vous savez que M. Walter Light, qui est sans doute un des plus fervents avocats des universités canadiennes, est également président du Comité consultatif sur le commerce extérieur, où il saura, je suis sûr, défendre les intérêts des universités.

M. Manly: Je souhaite la bienvenue aux représentants de la Fédération canadienne des étudiants.

Lorsque nous pensons au libre-échange, nous sommes immédiatement assaillis d'une foule d'appréhensions, qui se résument toutes finalement à la question de savoir quelles seront les conséquences de cette intégration de l'économie canadienne et américaine. Le Canada, pour des raisons historiques et géographiques, n'a pas les mêmes traditions, et l'État n'y joue pas le même rôle qu'aux États-Unis dans les domaines économiques, sociaux ou culturels. Nous craignons donc que ce rapprochement avec les États-Unis ne nous contraigne à uniformiser nos systèmes.

Vous avez abordé un certain nombre de domaines très intéressants, mais, pour moi qui suis opposé à cet accord, c'est plus complexe que je ne l'aurais souhaité. Je voudrais vous parler des conséquences du sous-financement des universités canadiennes, et notamment

[*Texte*]

differential between the amount of tuition Canadian students have to pay as opposed to the much higher rate American students have to pay, and the participation rate of students in the two countries. I do not have the figures with me, but it is my understanding that there is a considerably higher participation rate in the United States than there is in Canada.

I wonder if you could address those questions. I am not sure how I would sort them out in my own mind, but I would be interested in hearing you try.

Ms Brown: For those of you who are not familiar with the funding of universities and colleges in this country, the money is given to the provinces in an unconditional transfer from the federal government. So it is federal government money that is going into provincial coffers to pay for education. Unfortunately, that money is being spent or not spent on education.

We have had a system that has been chronically under-funded for the past 10 years. We are witnessing that in increased faculty-student ratios, decreased library space, libraries looking to selling their library stock and leasing it back from private companies. We are looking at students who are facing incredible debt loads because the cost of the education is being transferred to them.

When we look at the whole picture, we are seeing perhaps a less qualified graduate from our institutions. I think that is a crisis for youth, and I think that is crisis for our society. We are really concerned about the long term effects of under-funding, and that will affect us vis-à-vis free trade in the sense that we will not be able to have the same quality of graduates.

If this system is still under-funded, how will we even compete within our own country for employment of qualified graduates? I do not think we will be in a position where we will be able to compete adequately with any country, not just the United States. That is a case we have been making for a long time, and I think it is a case that students will start to make on an increasing basis as we face under-funding daily in our institutions. I guess that is part of the frustration of the system.

You are right. The United States has a higher participation rate. Fortunately, in Canada our participation rate has been rising in a lot of non-traditional areas—for instance, native students, women, and francophones outside of Quebec. There is an increase, and I think that is a positive trend. But the system is still not funded adequately to meet the needs of these increasing numbers.

I think our system is, in an interesting way, more diverse and more representative of multicultural Canada but very poorly funded, and as a result I am concerned

[*Traduction*]

de la différence énorme entre le prix des études au Canada et aux États-Unis, ainsi que de l'importance de la population étudiante au Canada par rapport à ce qu'elle est chez nos voisins. Je n'ai pas les chiffres, mais je crois que le pourcentage des étudiants est bien plus élevé aux États-Unis qu'au Canada.

Voilà quelques questions que je vous pose pêle-mêle, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Brown: Pour ceux d'entre vous qui ne savent pas exactement comment les universités et les collèges d'enseignement supérieur sont financés au Canada, je rappellerais que l'État fédéral transfère de façon automatique aux provinces les crédits destinés à l'enseignement. Il s'agit donc bien de crédits fédéraux, qui sont versés aux provinces pour l'enseignement. Malheureusement, ces crédits ne sont pas toujours dépensés là où ils devraient l'être.

Voilà dix ans que l'enseignement supérieur souffre de l'absence de crédits. Cela se traduit par une augmentation du nombre d'étudiants par professeur, par une réduction de l'espace consacré aux bibliothèques, lesquelles envisagent parfois de vendre leurs livres au secteur privé pour les lui réemprunter ensuite à la faveur de contrats de location. Les étudiants, auxquels on demande un effort financier de plus en plus lourd, sont grevés de dettes.

Dans l'ensemble, les diplômés formés par nos institutions d'enseignement sont de moins bonne qualité. C'est donc une crise pour la jeunesse, et je pense pour l'ensemble de la société. Nous sommes très préoccupés par les conséquences à long terme de ce sous-financement, dont les répercussions se feront sentir lorsque nous vivrons sous le régime du libre-échange puisque nous n'aurons pas à notre disposition des diplômés d'aussi bonne qualité.

Si l'enseignement continue à être sous-financé, nous ne pourrons même pas, dans notre propre pays, affronter, sur le marché de l'emploi, la concurrence des diplômés de l'étranger. Je parle ici de l'étranger de façon générale, et non pas simplement des États-Unis. Voilà ce que nous avons expliqué depuis déjà pas mal de temps, et ce que les étudiants ne cesseront de répéter de plus en plus au fur et à mesure que ce financement de l'enseignement supérieur se dégradera. Je pense que c'est une des failles graves de notre système.

Vous avez raison, il y a plus d'étudiants aux États-Unis qu'au Canada. Heureusement pour notre pays, le pourcentage a augmenté dans certaines catégories jusqu'ici sous-représentées: les autochtones, les femmes et les francophones à l'extérieur du Québec. Cette augmentation est en même temps une évolution dont il faut se féliciter. Mais cette augmentation a rendu les crédits encore plus insuffisants.

L'enseignement supérieur, de façon très intéressante, est de plus en plus divers et de plus en plus représentatif de la nature multiculturelle de la société canadienne, mais

[*Text*]

about the impact that will have on our capacity to contribute to the economy and society in the future.

Mr. Manly: Let me put it this way. Would it be fair to say that the United States has tended to develop more of an elite system of education? At the same time, while Canada has a better record of including some young people of different minorities, by our process of underfunding, of cutting back on student loans and so on, we are also moving in that direction?

• 2100

Ms Brown: Yes.

Mr. Old: The participation rate comment is rather interesting. The U.S. does have a higher rate of participation. But unlike Canada, they also have a more hierarchical system of post-secondary education so they have a lot of fairly low-power undergraduate universities with very high enrolments and relatively high tuition fees, and then you go up to institutions that are research-based, with a very high graduate student population. So the participation rate is higher, but I think you can argue that we were on the right track and we were developing the potential of a great many more Canadian youth in our education system. One of our fears is that if harmonization is a reality, we are going to become a more hierarchical educational system; and we do not want that.

Mr. Manly: Would you say the average American who comes out of a post-secondary education is properly equipped to compete in the kind of world that is evolving in the 1980s, 1990s?

Ms Brown: That is an interesting question. There are two philosophies on education. There is the generalist and the specialist. I think in Canada we have promoted both types of education. In a lot of instances a lot of the companies in the private sector have asked for generalists so they can train them within their own company and make them equipped to deal with their internal needs. Perhaps in comparison—and I am hypothesizing here about the United States and their graduates—their graduates are less trained to be generalists and to be generalist thinkers and more trained for a very specific area within their economy.

I do not have a judgmental view on either side of that issue. I think we have seen with a lot of Canadian companies that they are looking for generalists as well as specialists, to keep a balance. We would like to keep that balance in the system too, because it seems to contribute to a strong economy, but also to strong graduating students.

Mr. Manly: It is a little unfair to ask you about the United States, but we have to keep that in mind too. But in Canada there are both factors. On the one hand you

[*Translation*]

encore très insuffisamment financé. Je crains que cela ne nous empêche, à l'avenir, de contribuer pleinement au développement de notre économie et de notre société.

M. Manly: Pourrait-on dire, si vous voulez, que les États-Unis se sont orientés vers un enseignement plus élitiste? Et alors que le Canada jusqu'ici s'était distingué par l'effort que nous avions fait pour que certains jeunes appartenant à certaines minorités puissent étudier, cette absence de crédits, cette réduction des prêts aux étudiants, etc., va également faire évoluer notre système dans le sens de l'élitisme?

Mme Brown: Oui.

M. Old: Ce que vous avez dit sur l'importance de la population étudiante aux États-Unis est intéressant. Effectivement, il y a plus d'étudiants aux États-Unis qu'au Canada. Mais à la différence du Canada, l'enseignement supérieur américain est très hiérarchisé, si bien qu'il y a beaucoup d'universités bas de gamme avec des études de premier cycle où beaucoup d'étudiants s'inscrivent en payant des frais d'études assez élevés, et vous passez ensuite aux établissements où l'on fait de la recherche, où il y a une forte proportion d'étudiants diplômés. Proportionnellement, il est vrai qu'il y a plus d'étudiants aux États-Unis qu'au Canada, mais je pense que jusqu'ici nous faisions bonne route et que nous étions en passe d'augmenter considérablement notre population étudiante. Si cette uniformisation devient une réalité, nous craignons de devenir un système hiérarchisé comme aux États-Unis, ce dont nous ne voulons pas.

M. Manly: Pensez-vous que l'Américain moyen qui vient de terminer ses études secondaires soit bien armé pour affronter le monde en pleine évolution des années 80 et 90?

Mme Brown: C'est une question très intéressante. En matière d'enseignement, deux écoles s'affrontent. Il y a les généralistes et les spécialistes. Je pense qu'au Canada, nous avons essayé de dispenser un enseignement des deux types. Il arrive souvent que les sociétés du secteur privé demandent des généralistes pour pouvoir ensuite les spécialiser et les adapter à leurs besoins internes. Peut-être—ce n'est qu'une hypothèse à propos des États-Unis et de leurs étudiants—les diplômés américains sont-ils moins formés pour être des généralistes, et plus en fonction des exigences d'un domaine précis de l'économie du pays.

Je n'ai pas de préférence pour l'une ou l'autre de ces deux écoles. Nous avons constaté que les sociétés canadiennes cherchent autant de généralistes que de spécialistes, pour maintenir un certain équilibre. Nous aimerions, au sein de l'enseignement, maintenir cet équilibre, qui semble contribuer à la force de l'économie, mais en même temps former d'excellents diplômés.

M. Manly: Vous n'êtes peut-être pas là pour nous parler des États-Unis, mais effectivement, il faudra s'en souvenir, et notamment de ce que le Canada offre les

[*Texte*]

feel those people who go through the system and graduate are not as equipped as they could be and should be and must be to compete, and on the other hand there is a whole group of young people who perhaps in the 1960s and early 1970s would have thought of going on to university but are simply not able to in the late 1980s.

Ms Brown: Yes, I think that is a general trend we are witnessing across the country. Participation rates are increasing in certain sectors of the country and decreasing in others. That concerns us greatly.

Mr. Manly: Could I ask you to say something about the possibility of American institutions coming and establishing themselves in Canada. They would come in and zero in on specialty education programs rather than general programs. How would this work? What would be the advantage? Why would American institutions want to come into Canada?

Mr. Old: The main concern in that area has been in British Columbia and Ontario. What seems to be happening increasingly is that especially part-time, at-night graduate programs based out of American universities seem to be locating up here. They are offering those courses at night, at a time when most people who want to take a part-time graduate degree can take them. When you start under-funding the public education system, the first thing to go is the physical plant. The physical facilities deteriorate. The next things to go, usually, are continuing education and part-time education courses that take place at night. So what is happening is that we under-fund our own system of education and we are really opening up the opportunities for these universities which offer these part-time, at-night programs.

Mr. Manly: But this is a trend that is already here.

Mr. Old: That is right.

Mr. Manly: Just to be clear, would this be accelerated under the trade agreement?

Mr. Old: That is something we are theorizing about, but we see it as a possibility if there is a trend to harmonization, because that kind of pressure on federal social and educational spending would have that effect on the educational system.

• 2105

Mrs. Collins: I, too, would like to welcome the students here.

I understand from what you said that your association has not taken a position either in favour of or opposed to the free trade agreement. Is that correct?

Ms Brown: Yes.

[*Traduction*]

deux types de formation. Mais vous avez quand même l'impression que les étudiants qui obtiennent leur diplôme au Canada ne sont peut-être pas aussi bien armés qu'ils devraient l'être, pour pouvoir affronter la concurrence de l'étranger, et vous dites par ailleurs qu'il y a tout un groupe de jeunes qui, dans les années 60 et au début des années 70, auraient peut-être envisagé de suivre des études universitaires qui ne pourront pas le faire à la fin des années 80.

Mme Brown: Oui, et c'est une tendance générale à laquelle nous assistons dans tout le pays. Alors que dans certaines parties du pays il y a de plus en plus de gens qui étudient, c'est le contraire dans d'autres. Cela nous inquiète beaucoup.

M. Manly: Et lorsque les universités américaines viendront s'installer au Canada, vont-elles donner la priorité à l'enseignement spécialisé, par opposition à l'enseignement général? Que prévoyez-vous? Quel en serait l'avantage? Qu'est-ce qui pourrait pousser les universités américaines à essaimer au Canada?

M. Old: Cela a surtout concerné jusqu'ici la Colombie-Britannique et l'Ontario. On voit de plus en plus d'universités américaines offrir des études à temps partiel, et notamment des cours du soir pour le second cycle, ce qui permet à des gens qui n'en auraient pas le temps, de suivre des cours en vue de passer un diplôme. Lorsque les crédits de l'enseignement supérieur commencent à être insuffisants, ce sont d'abord les installations physiques qui en font les frais. Elles se détériorent. Ensuite, ce qui saute, c'est la formation permanente, et les cours du soir à temps partiel. Comme nous manquons de crédits, nous permettons précisément à ces universités d'offrir ces programmes et enseignements à temps partiel, le soir.

M. Manly: Mais ce n'est rien de nouveau.

M. Old: Non.

M. Manly: Pour être très clair, pensez-vous que l'accord de libre-échange aggravera cette tendance?

M. Old: Nous en sommes réduits aux suppositions, mais c'est effectivement une possibilité, et en cas de tendance à l'uniformisation, des pressions seront exercées sur les dépenses fédérales dans le domaine social et dans celui de l'enseignement, avec pour l'enseignement les conséquences que nous venons d'évoquer.

Mme Collins: Je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue aux représentants étudiants.

D'après ce que j'ai compris, votre association n'a pris position ni pour ni contre l'accord de libre-échange.

Mme Brown: Non.

[*Text*]

Mrs. Collins: The primary concern is the implications for funding of post-secondary education.

Ms Brown: And for the general quality of graduate students and graduating students in the system.

Mrs. Collins: If you could be satisfied that the funding of post-secondary education and the quality of education would not be adversely affected, in fact there was the potential that it would be positively affected, would you recommend to your executive and to the campuses across the country that they should support the free trade agreement?

Ms Brown: I think there are a lot of positive aspects to the agreement in people's minds. I think we are raising the possible implications which we have researched and which we have found out ourselves. I am wondering if there are more implications.

I think if funding were solved for universities and colleges—we have been calling for it to be changed for the past 20 years—then, yes, the system would be much more able to compete and it would be able to produce graduates who could compete.

I have a question about the actual type of research that would be done to find out what other areas will be affected. If our system is well funded and there is a good employment training program in place and good retraining programs in place, if Canadians are aware of what they will face in the short term and the long term, then I think students as a whole may be more favourable to the agreement. But there are some pretty big things which you are going to have to overcome before students will necessarily become pro free trade regarding this agreement.

Mrs. Collins: I guess I would question you on that because, certainly from my experience in dealing with students, that is not the prevailing view. In fact, we will be hearing from some who certainly have a different view after you complete your presentation.

But let us get back to the concerns you have raised over funding, which I guess are the impediments at the moment towards your support of the free trade agreement. Would you not agree that, in order to have the proper funding, you need a strong economy?

Ms Brown: Yes.

Mrs. Collins: If for some reason, as it has been projected, this agreement were not to be signed, would you not agree there is the possibility that our current access to the U.S. market might be threatened? In other words, we could be left aside as a small market of 26 million people without any preferred access. This could have a detrimental impact on our economy and the possibility that funding of post-secondary education would have to be reduced.

Ms Brown: I was under the impression that a lot of the trade barriers were being worked out throught the GATT, that this was the means by which countries had agreed to

[*Translation*]

Mme Collins: Vous vous inquiétez surtout de l'avenir de l'enseignement supérieur.

Mme Brown: Et notamment de la valeur des diplômes et de la qualité des diplômés.

Mme Collins: Si vous étiez certains que la qualité de l'enseignement ni les crédits ne souffriront de la mise en vigueur de l'accord de libre-échange, et que peut-être même celui-ci leur sera bénéfique, seriez-vous prêts à recommander à votre exécutif et aux étudiants du Canada de soutenir cet accord?

Mme Brown: Je pense que pour beaucoup de gens l'accord comporte toute une série d'aspects très positifs. Nous nous sommes penchés, quant à nous, sur certaines conséquences possibles, qui suscitent nos appréhensions. Il y en a peut-être d'autres.

Mais si la question des crédits était résolue—cela fait 20 ans que nous demandons un changement de cap dans ce domaine—je pense effectivement que nous serions, et notamment nos diplômés, en mesure de faire face à la concurrence étrangère.

Il faudrait sans doute faire d'autres recherches pour savoir quels seront les autres effets possibles du libre-échange. Mais si les crédits à l'enseignement supérieur sont suffisants, si nous avons de bons programmes de formation et de recyclage, et si par ailleurs les Canadiens ont conscience de ce qui les attend à court et à long terme, je pense que les étudiants, dans l'ensemble, seront plus enclins à défendre l'accord. Mais d'ici là il y aurait pas mal de résistances à vaincre chez les étudiants.

Mme Collins: Là-dessus je ne suis peut-être pas tout à fait d'accord avec vous; j'ai eu des contacts avec les étudiants, et j'ai constaté que ça n'était pas du tout ce qui dominait. Nous allons d'ailleurs entendre, après vous, un groupe d'étudiants qui défend un point de vue différent du vôtre.

Mais revenons à vos appréhensions en ce qui concerne les crédits de l'enseignement supérieur, puisque c'est pour le moment ce qui vous empêche d'approuver l'accord de libre-échange. N'avons-nous pas besoin, pour pouvoir débloquer des crédits, d'une économie solide?

Mme Brown: Si.

Mme Collins: Si pour une raison ou une autre, comme certains ont pu le penser, cet accord n'était pas ratifié, ne craignez-vous pas que notre accès actuel au marché américain ne soit menacé? Autrement dit, nous pourrions en être réduits à un petit marché de 26 millions de consommateurs, sans accès privilégié à aucun autre marché. Notre économie en souffrirait, et les crédits de l'enseignement supérieur en seraient d'autant réduits.

Mme Brown: J'avais eu jusqu'ici l'impression que cette question des barrières douanières était discutée au sein du GATT, et que les pays membres avaient décidé de lutter

[*Texte*]

work out what were perceived as unfair subsidies and unfair economic basis. I am assuming that would be the way a lot of this would be solved.

I am not going to hypothesize on what the future holds. I am trying to draw out the implications for post-secondary education. The students whom we represent feel that the system has to be well funded, regardless of whether free trade is implemented. It is a separate issue for us. The system has to be well funded to provide good graduates.

We have had times where the economy has been very good and the system has been very poorly funded, and where within the strong economic—

Mrs. Collins: Then I think your argument fails, the logic fails, because if you take that argument, there is no relationship between the free trade agreement and the funding of post-secondary education, and you really do not have to be presenting this brief. In fact, my observation is that there is no direct linkage.

My concern, though, would be the obverse. If for some reason this agreement does not go ahead, I think Canada will be left behind. Our economy could falter and we might not have the funds available to support post-secondary education or other social programs that are important to Canada. So I think as responsible leaders of a student movement you should look at that side of the equation.

• 2110

The GATT, as anyone who is involved in international trade could tell you, is a very long, very slow process. But are you aware that there are 71 countries now that are involved in some regional liberalized trade agreement?

I am not sure if you have read the book by the C.D. Howe Institute. Certainly from what they have reported, in none of those situations has there been an unnecessary harmonization of social policy. Countries involved in those arrangements maintain their own social policies. There does not have to be that kind of linkage which you fear.

Ms Brown: I think you have a responsibility as a leader of this country to take a more consultative approach. We, as students, are going through that process and you are criticizing us because you feel education will not be affected. I think we have drawn out some possible implications that we are assuming might affect education. The system of education has not been well-funded in good economic times or bad. Whether the economy grows and profits or deterioriates, free trade will have an impact on our system. But we are talking about the policies here and not necessarily just economics. We are talking about educational policies. What about tuition fees? What will happen with Canada's student loans? What type of long-

[*Traduction*]

contre ce qu'ils estimaient être des politiques de subvention déloyale. J'imagine que l'on continuerait à essayer de résoudre les problèmes dans ce cadre.

Mais je ne suis pas en train d'essayer de prédire l'avenir. J'essaye simplement de savoir ce qu'il adviendra de l'enseignement supérieur. Les étudiants que nous représentons voudraient qu'il y ait suffisamment de crédits, avec ou sans libre-échange. Ce sont pour nous deux questions distinctes. Mais il est certain que la qualité de la formation dépendra des crédits alloués à l'enseignement supérieur.

Or, il y a eu des périodes de prospérité économique en dépit desquelles les crédits ont été largement insuffisants. . .

Mme Collins: Je ne pense pas que votre raisonnement tienne, du simple point de vue logique; car d'après ce que vous venez de dire, il n'y a aucun rapport entre l'accord de libre-échange et les crédits de l'enseignement supérieur. Je ne vois alors pas du tout pourquoi vous avez rédigé tout cet exposé. À mon avis il n'y a aucun rapport direct entre les deux.

Je crains, par contre, l'inverse. C'est-à-dire que si l'accord n'est pas ratifié, le Canada restera à la traîne. Notre économie pourrait fort bien dépérir, et nous n'aurions pas alors les crédits nécessaires à l'enseignement postsecondaire et aux autres programmes sociaux dont a tant besoin le Canada. Je conseille aux porte-parole du mouvement étudiant responsables que vous êtes, de bien considérer cet aspect de la question.

Le GATT, comme peuvent vous l'assurer tous ceux qui s'occupent du commerce international, est un processus dont l'évolution est lente et s'étend sur de nombreuses années. Mais savez-vous qu'il y a à l'heure actuelle 71 pays qui participent à l'un ou l'autre accord régional de libéralisation des échanges?

Je ne sais si vous avez lu le livre du C.D. Howe Institute mais d'après lui, il ne s'est produit, dans aucun des pays en question, d'harmonisation non souhaitée des politiques sociales. Ces pays conservent leurs propres programmes sociaux et l'un des pays n'a pas à aligner sa politique sur l'autre, comme vous le craignez.

Mme Brown: Le chef d'un État comme le Canada se devrait d'être plus disposé à consulter les gens. Nous, en tant qu'étudiants, sommes actuellement consultés et vous nous critiquez parce que vous pensez que l'enseignement ne sera pas concerné mais d'après nos propres conclusions, il se pourrait fort bien qu'il le soit. Que l'économie soit florissante ou en crise, l'enseignement n'a jamais été gâté en matière de financement. Que l'économie ait le vent en poupe ou périclite, le libre-échange ne manquera pas d'exercer une influence sur notre système. Mais nous parlons ici de politiques, et non simplement d'économie, de politiques en matière d'enseignement. Qu'adviendra-t-il des frais de scolarité?

[*Text*]

term impact will it have on policies that deal with the economy, but will also touch education?

I do not think you can argue there is no relationship between a well-qualified graduate contributing to the economy. I do not think you can argue that education does not, in some way, produce that good-quality graduate. I also do not think it is fair to assume that, with or without free trade, the system will remain the same, because I am hoping that qualified people like yourself and like the rest of the representatives here are working to improve the education system so we can further compete as those 71 countries do with each other.

Mrs. Collins: I would certainly agree with you that this is an objective we all share: to ensure that we have a strong post-secondary education system. In fact, it will be more important as we enter into a free trade agreement.

Just a couple of comments. As my colleague, Jim Edwards, has indicated, consultation on this has been going on now for three years. I realize in our society obviously you cannot expect to reach everybody, but there has been a great deal of consultation with groups and individuals across the country.

Secondly, just coming back to, for example, the concerns you have expressed, and I recognize that those are concerns and I sympathize with them, I do not see in my own mind, having studied the agreement, looked at it and looked at other agreements around the world, any linkage between the free trade agreement and the level of tuition fees in this country. There is just no logical relationship, so what I would say back to you is that this fear is not founded on fact.

Ms Brown: I think it is actually founded on current discussions in the education system. We have had a lot of discussions with administrators, faculty and students about the costs of educating a student in this country. The costs are increasing and the funding is decreasing, so there is more pressure put on the students to cover more of the costs of their education. Hence, tuition is increasing.

I see a direct possibility for the systems which are completely different—ours is very public and theirs is a private-public mix—to be compared and overlayed in this sort of fashion. In the United States they are covering two-thirds of the costs of their education where in Canada, currently students are paying one-third or one-tenth of the cost of their education. The comparisons are there to be made. I am just concerned that there will be a decrease in social spending that will affect our students so that they will take on more of the debt.

[*Translation*]

Du système canadien de prêts aux étudiants? Quelle influence à long terme l'accord aura-t-il sur les politiques qui relèvent de l'économie mais qui n'en influencent pas moins l'enseignement?

Il vous serait difficile d'affirmer, je crois, qu'il n'y a pas de lien entre un étudiant qui a reçu une bonne formation et l'apport qu'il peut constituer pour l'économie. Vous auriez du mal à contester qu'un diplômé bien qualifié est le produit de l'éducation dont il a bénéficié. On ne saurait également prétendre qu'avec ou sans accord de libre-échange, le système restera le même, car j'espère que des gens compétents comme vous-même et les autres représentants ici présents oeuvrer pour améliorer le système d'éducation, afin de nous permettre de nous mesurer aux 71 pays déjà en lice.

Mme Collins: Je reconnais certainement, comme vous-même, que c'est un objectif que nous avons tous en commun, à savoir un système d'enseignement postsecondaire vigoureux, dont l'importance sera d'autant plus grande que nous nous apprêtons à conclure un accord de libre-échange.

J'aimerais faire quelques remarques. Comme le disait mon collègue M. Jim Edwards, il y a trois ans que les consultations durent. Je reconnais que dans une société comme la nôtre, il est impossible de prendre contact avec tous, mais les consultations avec les groupes et les particuliers dans le pays tout entier n'ont certainement pas manqué.

En second lieu, pour en revenir aux craintes que vous exprimez et qui, je le reconnais, sont fondées, je ne vois pas, après avoir étudié l'accord, l'avoir examiné ainsi que d'autres accords internationaux, de liens entre cet accord et le niveau des frais de scolarité dans notre pays. Il n'y aurait aucune logique à un pareil lien, et tout ce que je peux vous dire, c'est que vos craintes ne sont pas fondées sur la réalité.

Mme Brown: Elles sont fondées, en réalité, sur des discussions qui ont actuellement lieu dans le système d'éducation. Nous avons eu de nombreux entretiens avec des administrateurs, des membres de l'université et des étudiants sur ce qu'il en coûte pour former un étudiant au Canada. Ce coût augmente alors que les ressources financières diminuent, de sorte que les étudiants sont amenés à payer eux-mêmes une part de plus en plus grande de leur éducation, d'où l'augmentation des frais de scolarité.

Avec des systèmes aussi totalement différents—le nôtre et, de façon prédominante, un système d'enseignement public alors que le système américain est partiellement public et partiellement privé—j'imagine aisément qu'on peut les comparer sous cet angle. Aux États-Unis, les étudiants assument les deux tiers du coût de leur éducation alors qu'au Canada, les étudiants actuellement paient un tiers ou un dixième du coût de leur éducation. La comparaison ne peut que s'imposer. Je crains de voir diminuer les dépenses sociales, ce qui touchera nos étudiants en ce sens qu'ils s'endetteront davantage.

[*Texte*]

Mrs. Collins: I guess I have to say again that this relates to the concern about the potential harmonization of social policies which might include, for example, educational policies. There is nothing in the agreement about that. There is only this sort of fear in some people's minds that somehow the reduction of the last 15% or 20% of tariffs and dealings about other kinds of non-tariff barriers would lead to that.

I can tell you the experience around the world—and that is really what you have to compare it with—does not lead you to that conclusion. There is nothing in the agreement which in any way requires, now or in the future, harmonization of educational policies, or to have any sort of comparability of the kind you are discussing. The decisions about levels of tuition fees for post-secondary institutions are a matter for the provinces. Each province decides that based on their own particular political approach and what they decide people should pay.

• 2115

It has nothing whatsoever to do with whether or not we as a country sign a free trade agreement with the United States. I do not think it is fair to go around saying that, to raise those kinds of fears, because I just do not see them based on any legitimate outcome of the free trade agreement.

Mr. Allmand: Before I ask my short question, I want to say that there are a lot of very intelligent, experienced people who have a different point of view than Mrs. Collins on this very question she has asked. While I respect her views, if she were to be here tomorrow she would hear Mitchell Sharp, who has many years of experience, or Duncan Cameron, or other people expressing a point of view.

I am just saying that it is legitimate for the witnesses to raise the fears they have, and it is not as clear-cut and as simple as Mrs. Collins says. I respect her views, but to make it sound like it is impossible and irrational to have these fears, I think, is wrong.

You need not answer the question and I will understand, but since you work with students in many parts of the country, would you say it is the dream or the desire of Canadian students, once they graduate, to end up working in Canada, pursuing a career in Canada, and reaching the top of their field in Canada, or is it their dream to one day go to the United States and reach the top of their career in the United States? Is their dream for success, economically, socially and politically a Canadian dream, or is it an American dream? As I say, you may not have done studies. I am asking for what you have picked up. any one of you.

Ms Brown: That is very difficult to gauge. I know my dream is a Canadian dream, but I think in the long term

[*Traduction*]

Mme Collins: Je dois vous répéter que ceci relève d'une harmonisation éventuelle des politiques sociales qui pourrait englober, entre autres, la politique en matière d'enseignement. Or, l'accord ne contient rien à cet effet. C'est une simple crainte dans l'esprit de certains que la réduction des derniers 15 p. 100 ou 20 p. 100 des tarifs et transactions sur d'autres catégories de barrières non tarifaires déboucherait sur cette possibilité.

Tout ce que je puis vous assurer, c'est que d'après l'expérience avec d'autres pays—c'est là ce qui est vraiment l'élément de comparaison—cela ne nous permet pas de parvenir à cette conclusion. Il n'y a rien dans l'accord qui exige de quelque façon que ce soit, à l'heure actuelle ou à l'avenir, l'harmonisation des politiques en matière d'éducation, ni leur alignement l'une sur l'autre. La question des frais de scolarité dans les établissements postsecondaires relève de l'autorité des provinces, dont chacune décide, en fonction de ses propres principes politiques, de ce que chacun doit payer.

Cela n'a rien à voir avec le fait que nous, en tant que pays, concluons ou non un accord de libre-échange avec les États-Unis. Répandre des craintes de ce genre me paraît injuste parce que je ne vois vraiment pas comment l'accord de libre-échange pourrait aboutir à une telle situation.

M. Allmand: Avant de poser une très brève question, je voudrais faire remarquer qu'un grand nombre de gens fort intelligents et expérimentés ont, sur la question de Mme Collins, un point de vue tout différent. Je respecte son opinion mais si elle assiste à la réunion de demain, elle pourra entendre sur ce sujet une personne comme Mitchell Sharp, qui a de nombreuses années d'expérience, ou Duncan Cameron, ou d'autres.

Je voulais simplement dire que les témoins ont de bonnes raisons d'exposer ces craintes et qu'il n'est pas aussi facile de les réfuter d'un revers de main, comme l'a fait Mme Collins. Je respecte son opinion, mais je considère qu'elle a tort de tenir ces craintes pour chimériques.

Je ne vous en voudrai pas si vous ne répondez pas à ma question, mais puisque vous avez affaire à des étudiants dans de nombreuses régions du pays, pouvez-vous nous dire si les étudiants canadiens souhaitent, après avoir obtenu leur diplôme, trouver du travail du Canada et y faire carrière dans leur spécialité ou rêvent-ils d'aller un jour s'établir aux États-Unis et de s'y tailler une belle place dans leur spécialité? Qu'est-ce qu'il les meut au plan économique, social et politique? Est-ce un rêve canadien, ou est-ce un rêve américain? Vous n'avez peut-être pas étudié la question et je ne vous demande, à l'un ou à l'autre, qu'une simple impression.

Mme Brown: Il est bien difficile de vous répondre sur ce point. Je sais que mon rêve est canadien, mais à long

[*Text*]

people want to have a chance to live and prosper in their own country. I think that assumption can be made.

I will ask more people about that, but I have not had enough of a chance to get feedback on what people view as their dream.

Mr. Allmand: Another short related question. If that is the case, would they want to make sure they controlled their own country as Canadians and that the control would not slip away to another country, whether it is the United States, Britain, or whomever?

When we are talking about free trade—and I keep coming back to that example—in Europe there are two types of free trade organizations. There is the Common Market and the European Free Trade Association. In the European Free Trade Association, you have Austria, Finland, Sweden, Norway and Switzerland. It is not as comprehensive and as all-embracing. It does not include agriculture; it only includes manufactured goods. All those countries maintain a very firm control through social programs, through controlling mixed economies, and through a lot of intervention in the economy to make sure it is successful. Yet they do not follow the same free trade model as the Common Market. But it is still free trade.

The Chairman: I do not think that requires an answer. I think that is a statement.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, I do not want to ask a question. I just want to make a statement and pick up on something commented on.

I have been here since 1972, and I cannot recall any year that federal funding for post-secondary education was reduced. It has gone up every year. It may not have gone up sufficiently for your thoughts, but I am not aware of any year when it was reduced. What the provinces did with it beyond that is something else. I do not think we have let down, as I say, other than perhaps not providing enough. Sometimes whatever you provide is not enough.

• 2120

The second comment I want to make is this. You talk about generalists and specialists. I am trying to remember how many years ago it was. . . I have been married 41 years, so it had to be. . . well, at least 40 years ago I taught in a business college. I taught economics, money, banking, and that sort of thing. One of the subjects I taught was how to write business letters and reports. All my students were university graduates who were specialists. They came out of university and could not write a report—I do not know how they wrote examinations, if they did—or could not write a business letter. The course came about because people in the

[*Translation*]

terme, les gens veulent, je pense, avoir une possibilité de vivre et de réussir dans leur propre pays. C'est une hypothèse fort plausible.

Je peux me renseigner là-dessus mais je n'ai effectivement pas poussé plus loin l'examen de cette question.

M. Allmand: J'aimerais poser une autre question qui est apparentée à celle-ci. Si ce que vous dites est vrai, ces gens voudraient-ils s'assurer qu'en tant que Canadiens, ils sont maîtres de leur propre pays et qu'ils ne laisseraient pas un autre pays s'immiscer dans le gouvernement du leur, qu'il s'agisse des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou de tout autre?

Quand on parle de libre-échange—j'en reviens toujours à cet exemple—il existe en Europe deux catégories d'organisations de libre-échange, à savoir le Marché commun et l'Association européenne de libre-échange qui regroupe l'Autriche, la Finlande, la Suède, la Norvège et la Suisse. Elle ne recouvre pas un terrain aussi vaste et elle n'englobe pas un nombre aussi grand de pays. Elle ne comprend pas l'agriculture, mais seulement les produits manufacturés. Tous ces pays gardent une emprise très ferme sur leurs programmes sociaux, sur les économies mixtes et interviennent abondamment dans l'économie pour en assurer le succès, mais ils ne copient pas servilement le modèle de libre-échange du Marché commun, ils conservent une certaine indépendance à cet égard.

Le président: On ne saurait appeler cela une question, c'est une simple constatation.

M. Kempling: Monsieur le président, ce n'est pas une question que je veux poser, mais je voulais relater un fait et revenir sur une observation qui a été faite.

Je suis au Parlement depuis 1972 et je ne me rappelle pas avoir jamais vu diminuer le budget fédéral pour l'enseignement postsecondaire. Il n'a fait qu'augmenter d'année en année. Cette augmentation ne vous paraît peut-être pas suffisante, mais je n'ai pas connaissance, à aucun moment, d'une diminution. Ce que les provinces en ont fait, c'est une autre affaire, mais le gouvernement fédéral n'a jamais relâché son effort qui ne vous paraît peut-être pas suffisant mais il faut bien reconnaître que parfois, on a beau faire, on n'en fait jamais assez.

Il y a encore une remarque que je voudrais faire: vous parlez de généralistes et de spécialistes. J'essaie de me rappeler il y a combien d'années. . . Il y a 41 ans que je suis marié, cela remonte donc à. . . eh bien, il y a 40 ans au moins, j'enseignais l'économie, les études financières, bancaires et autres dans une école commerciale. J'enseignais également la correspondance commerciale et la rédaction de rapports. Tous mes étudiants étaient des universitaires qui s'étaient spécialisés, avaient passé par l'université et n'étaient pas capables de rédiger un rapport ou une lettre d'affaires. Je me demande comment ils arrivaient à rédiger une copie d'examen, s'ils n'ont jamais

[*Texte*]

business world came to us and said, my God, what are they turning out of our universities—it was 40 years ago—they cannot write a letter, they cannot talk properly, they cannot write a report. They were an engineer or this or that, but they were specialists, you see. I think that argument will go on forever. I do not think you will ever satisfy it.

Ms Brown: The interesting thing about the funding for post-secondary education is that in 1977 the Established Programs Financing Act was put into place. At that time we were seeing a marked increase in the expansion of the system. The funds at that point were untied, and are untied to this day. Since then we have seen a decrease in the funding going to universities and colleges in this country, especially in provinces where there used to be a lot of provincial contribution and now they rely completely on federal moneys; for instance British Columbia now.

However, I would assume you would want to have that kind of financial responsibility. You are not the type of people, I do not think, who would give away money and not have it spent accordingly. Education has been in that type of ball game where the provinces say, well, the federal government is not giving us enough money, and the federal government says, well, the provinces are not spending the money. The education system has been caught in the middle of this tug-of-war.

What we are trying to do is set up a system whereby the money that is given to the federal government, if it were spent accordingly and matched with provincial contributions, would be enough to keep the system running at a close to well-funded rate. However, it is not tied yet, and I would charge you that you would have to look into tying your funding, so you do have a specific type of control over where your funds are being spent. Of course that would be in consultation with the provinces, because education, even though it is majority-funded by the federal government, is still a provincial concern.

Mr. Kempling: The point is well made.

The Chairman: The point is very well made.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, I want to welcome the students here as well.

I have just one question. The last couple of sentences in the presentation are about how Canadian students want an election on the issue of free trade so these concerns can be discussed fully. There probably has not been anything the federal government has done where there has been a wider consultative process than there has been. . . and Mr. Edwards has touched on it and some of the others touched on it tonight.

[*Traduction*]

eu à le faire. Nous avons organisé ce cours parce que les hommes d'affaires nous demandaient—c'était il y a 40 ans—ce qu'on apprenait à l'université, car ces gens qui avaient un diplôme universitaire ne savaient ni écrire une lettre, ni s'exprimer correctement, ni rédiger un rapport. C'était des spécialistes, des ingénieurs spécialisés dans l'une ou l'autre matière. C'est une controverse qui n'est pas près de s'éteindre car on ne trouvera jamais de solution satisfaisante.

Mme Brown: Ce qui est intéressant au sujet de cette question de financement de l'enseignement postsecondaire, c'est qu'en 1977, la Loi sur le financement des programmes établis a été mise en place. À l'époque, le système connaissait une expansion marquée. Les crédits n'étaient pas assortis de conditions, pas plus qu'ils ne le sont de nos jours. Mais nous avons enregistré depuis une diminution des crédits affectés aux universités et collèges, en particulier dans les provinces qui dégageaient d'importants crédits pour l'enseignement et qui en sont venus maintenant à dépendre entièrement, pour leurs ressources, du gouvernement fédéral, par exemple la Colombie-Britannique.

J'imagine toutefois que vous tenez à conserver ce genre de responsabilité financière. Vous n'êtes pas le genre de gens, je pense, qui voudraient que l'on donne de l'argent sans s'assurer qu'il est dépensé en conséquence. L'éducation est devenue la balle que se renvoient le gouvernement fédéral et les provinces, ces dernières se plaignant de ne pas recevoir assez d'argent et le gouvernement fédéral rétorquant que les provinces ne dépensent pas l'argent comme elles le devraient. Le système d'éducation est devenu la victime de ces tiraillements.

Ce que nous essayons de faire, c'est de mettre en place un système où l'argent donné par le gouvernement fédéral, s'il était dépensé comme il se doit et assorti d'une contribution provinciale, suffirait à entretenir le système de façon satisfaisante. Mais à l'heure actuelle, l'argent est versé sans conditions préalables, et tant que vous ne porterez pas remède à cette situation, vous ne pourrez intervenir sur la façon dont les crédits sont dépensés. Cela ne pourrait, bien entendu, se faire qu'en consultation avec les provinces, car l'éducation, tout en étant financée pour la plus grande part par le gouvernement fédéral, relève toujours de la compétence provinciale.

M. Kempling: L'argument est fort bien exposé.

Le président: L'argument est fort convaincant.

M. McDermid: Monsieur le président, j'aimerais également souhaiter la bienvenue aux étudiants.

J'ai une seule question à vous poser. Tout à la fin de votre exposé, vous disiez que les étudiants canadiens demandent une élection sur l'accord de libre-échange, afin que la question puisse être examinée sous tous ses angles. Il n'y a probablement pas de cas, dans les initiatives du gouvernement fédéral, où le processus de consultation ait été plus large. . . M. Edwards en a fait mention ce soir, ainsi que certains autres.

[*Text*]

The synopsis of the agreement came out in October. The final agreement came out in December. There was very little change from the October synopsis, as everyone knows. The proposed legislation has been out now for a longer period of time than a writ period. It has been exposed to the Canadian public longer than a writ period.

I want to ask you, honestly, do you think in a 50- or 52-day writ period a debate on the free trade agreement as an exclusive thing—which it will not be, as you know, because there are many, many issues in this country that have to be debated in an election campaign. . .? In an election campaign, where you say these concerns can be discussed fully. . . why do you think an election campaign is so far superior over what is going on here, for example—with all the political rhetoric that goes with it, I might add?

Ms Brown: A lot of people are saying—and I do not know if you will agree with me—the next election will focus on the issue of trade, whether it is the discussion of free trade or it is the discussion of trade generally. I think that in some ways an election provokes that type of discussion around tables in southwestern Ontario and in different places in British Columbia. It provokes that kind of a debate because you are trying to select a well-qualified candidate. You want to know what type of involvement they will have for your riding and your constituency in the free trade discussions, and you want to be able support people and to voice your concerns about the free trade agreement. Maybe it is my youth showing, but I am optimistic about an election and a 50-day writ period provoking discussion, a good discussion. I have seen it happen in the past, and I am hoping that—

• 2125

Mr. McDermid: So you do not think there has been a good discussion on it over the last two years. I have not been to a cocktail party in two years where the subject has not been raised.

Ms Brown: I think typical Canadians are discussing it on a different level, and I think they have a right to discuss it broadly. We are in a sense leaders in some way, shape, or form of our country, and I think we discuss issues in a different type of forum and a different type of approach from people who are working and living in the community. I know my parents have a different approach to free trade than my siblings and I. That is because they have developed their opinions based on their history and their concepts. But they are just typical Canadians who are not politicians who do not have a political need to feel one way or the other.

The Chairman: Thank you very much, Ms Brown.

[*Translation*]

Le résumé de l'accord a été publié en octobre, l'accord définitif en décembre, et de l'un à l'autre, comme vous le savez tous, il y a eu peu de changements. Le temps qui s'est écoulé depuis la publication du projet de loi est plus long qu'une campagne électorale et les Canadiens ont eu plus de temps pour en prendre connaissance que pendant un campagne électorale.

J'aimerais vous demander, en toute franchise, si vous pensez que, dans une période de 50 à 52 jours, une discussion portant exclusivement sur l'accord de libre-échange—ce qui ne sera pas possible, vous le savez, parce qu'il y a de nombreuses questions, dans ce pays, qui doivent être discutées pendant une campagne électorale. . .? Dans une campagne électorale où, d'après vous, ces questions peuvent être discutées de fond en comble. . . Pourquoi une campagne électorale vous paraît-elle tellement préférable à ce qui se passe ici actuellement, par exemple, avec toute la rhétorique politique qui l'accompagne, permettez-moi de le dire?

Mme Brown: Nombreux sont ceux qui disent—et je ne sais pas si vous êtes d'accord avec moi—que les prochaines élections porteront sur la question du commerce, qu'il s'agisse de libre-échange ou de commerce d'une façon plus générale. D'une certaine façon, peut-on dire, des élections amènent ce genre de discussions ouvertes dans le sud-ouest de l'Ontario et en différents endroits de la Colombie-Britannique. Elles provoquent ce genre de débat parce que vous essayez de choisir un candidat très qualifié, vous voulez savoir comment il défendra votre circonscription dans les discussions sur le libre-échange, et vous voulez qu'il soit capable de vous appuyer et de faire connaître vos craintes concernant l'accord de libre-échange. Peut-être est-ce dû à la naïveté de la jeunesse, mais je suis optimiste et je pense qu'avec des élections et une campagne électorale de 50 jours nous pourrons avoir une discussion fructueuse. Cela s'est déjà vu, et j'espère que. . .

M. McDermid: Vous ne pensez donc pas qu'il y ait eu de bonnes discussions là-dessus au cours des deux dernières années. Je ne me rappelle pas avoir assisté à un cocktail, pendant cette période, où la question n'ait été à l'ordre du jour.

Mme Brown: Les Canadiens ordinaires en discutent à un autre niveau et je pense qu'ils ont le droit d'examiner la question sous toutes ses faces. En un sens, nous sommes des leaders de notre pays et nous discutons des questions d'autres façons, et dans un autre environnement, que ceux qui travaillent et vivent dans la collectivité. Je sais que mes parents voient la question du libre-échange sous un autre angle que mes frères et soeurs et moi-même, parce qu'ils fondent leur opinion sur leur passé et leurs idées, mais ce sont des Canadiens ordinaires qui n'ont pas la politique pour profession et qui ne sont donc pas amenés, par un besoin politique, à avoir une opinion plutôt qu'une autre sur la question.

Le président: Je vous remercie, madame Brown.

[*Texte*]

Mr. McDermid: I have more questions, but he is cutting me off.

The Chairman: I think you and your colleagues have done an excellent job of putting your side of the story forward. You have made us all aware of a number of things we perhaps were not aware of before, which is something I hope you intended to do. We do have, however, other guests, and I would like to hear from them now.

Mr. Lars Hansen (National Co-Chairman, Ontario, Alliance for the Future of Young Canadians): Mr. Chairman, I would like to open by thanking the committee for the opportunity to appear before it this evening in reference to the committee's consideration of Bill C-130, the implementing legislation for the Canada-U.S. free trade agreement. Maybe the committee has saved the best until the last this evening.

The alliance would also like to commend the committee for inviting young Canadians to speak on this bill. It is our future, and we are glad to be witnessing to the committee on that basis.

I would like to take a moment to introduce you to other members of our association who are here this evening. Isabelle Perras is our Quebec representative of the Alliance for the Future of Young Canadians, who has come from Montreal to be in front of the committee; and Mr. Brad Wall is our western co-chairman.

At this point I would like, with the committee's indulgence, to ask Mr. Wall to read into the record a submission from a member of the Alliance for the Future of Young Canadians who was unable to attend here due to circumstances beyond our control. Mr. Wall could perhaps comment in that sense.

• 2130

Mr. Brad Wall (Co-Chairman (Western), Alliance for the Future of Young Canadians): I will just abbreviate this a little bit.

Due to other commitments, I have found myself unable to attend the committee's hearings in Ottawa this evening as a member of the Alliance for the Future of Young Canadians. Yet, by way of this telegram, I would like to make my voice on this issue known to members of the committee.

In February of this year, I was approached by the Alliance for the Future of Young Canadians and asked if I would be interested in joining them to support their efforts in mobilizing youth support of Free Trade across Canada. As a result of this contact, I became a member of the A.F.Y.C. and participated in the launch of their national petition of youth in support of Free Trade.

[*Traduction*]

M. McDermid: J'aurais d'autres questions, mais le président y a coupé court.

Le président: Je pense que vous et vos collègues avez très bien su nous exposer votre opinion sur la question et nous la faire voir sous votre angle. Vous avez mis le doigt sur certaines questions que nous ignorions peut-être et j'espère que telle était bien votre intention. Mais nous devons entendre d'autres témoins aujourd'hui, et c'est ce que j'aimerais maintenant faire.

M. Lars Hansen (coprésident national, Ontario, Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens): Monsieur le président, je voudrais remercier le Comité de m'avoir permis de comparaître devant lui ce soir à propos du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Le Comité a peut-être bien fait de nous garder pour la fin, pour le dessert en quelque sorte.

Notre association voudrait également féliciter le Comité d'avoir invité les jeunes Canadiens à exposer leurs vues sur ce projet de loi. Il s'agit de notre avenir et c'est pourquoi nous sommes heureux de comparaître devant ce comité.

Mais je voudrais tout d'abord vous présenter d'autres membres de notre association qui sont ici présents: Isabelle Perras est notre représentante du Québec et elle est venue de Montréal pour comparaître devant le Comité; M. Brad Wall est notre coprésident de l'Ouest.

Je voudrais maintenant demander au Comité de bien vouloir permettre à M. Wall de donner lecture, pour le compte rendu, d'une demande d'un membre de l'Alliance qui n'a pas été en mesure de comparaître ce soir en raison de circonstances indépendantes de notre bonne volonté. M. Wall pourra peut-être vous donner quelques mots d'explication.

M. Brad Wall (coprésident (Région de l'Ouest), Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens): Je vais vous en donner une version abrégée.

En raison d'autres engagements, je n'ai pu assister aux délibérations du Comité ce soir à Ottawa au nom de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens. Pourtant, je voudrais faire part de mon opinion sur cette question aux membres du Comité.

En février dernier, l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens m'a demandé si je voulais l'appuyer dans ses efforts en vue de mobiliser l'appui des jeunes à l'égard du libre-échange dans tout le pays. Suite à cette prise de contact, je suis devenu membre de l'AAJC et j'ai participé au lancement de sa pétition nationale destinée à rallier l'appui des jeunes à l'égard du libre-échange.

[*Text*]

I strongly support the actions of the Alliance because I believe their work represents an important voice for young Canadians on the Free Trade issue.

As a member of the Edmonton Oilers, I live and work Free Trade every day as a player in the National Hockey League. As an example, my teammates and I compete with players from Canada, the United States and the world. It comes as no surprise to any hockey fan that in this competition, Canadians are recognized as being among the best in the world. We don't take a backseat to anyone when it comes to competition and have confidence in our talent, skills, and abilities.

To me, this is what the A.F.Y.C. is all about. Young people having confidence in themselves. Free Trade means young Canadians will bring Canada to the United States and the world in the kind of tomorrow that is only limited by their ambition and their drive to succeed.

As a member of the A.F.Y.C. and a proud Canadian, I would urge committee members to give our young people that chance, to support the Canada-U.S. Free Trade Agreement and to start to build a strong tomorrow for our youth today.

That is what Free Trade is all about. A strong tomorrow that starts with confidence in our young people today.

Thank you. Sincerely, Glen Anderson, Edmonton Oilers

Mr. Hansen: Thank you for the indulgence of the committee. I will try to quickly précis the outline of our group to save time. I agree with you, Mr. Chairman: we have found in submissions in other forums that it is useful to get into the question-and-answer phase.

By way of introduction, the Alliance for the Future of Young Canadians was founded in January of this year in the belief that young Canadians needed a national youth voice on an issue which frankly touches them more than anybody else. It is no understatement to say that acceptance or rejection of this deal will drastically impact the future of young Canadians more than anybody else. We are, after all, the people who will live and work in the future, so we are drastically impacted by acceptance or rejection of the deal.

It is a non-partisan group. It enjoys the membership of Liberal, Conservative, Socred non-political youth. We have established a group which I believe speaks strictly and uniquely on the issue of free trade. Our membership now exceeds 16,000 across the country.

[*Translation*]

J'appuie sans réserves les initiatives de l'Alliance dont les travaux, d'après moi, représentent le point de vue des jeunes Canadiens au sujet du libre-échange.

En tant que membre de l'équipe des Oilers d'Edmonton, le libre-échange régit ma vie et mon travail tous les jours puisque je fais partie de la ligue nationale de hockey. Par exemple, mes coéquipiers et moi sommes en concurrence avec d'autres joueurs du Canada, des États-Unis et du reste du monde. Les mordus du hockey ne seront pas surpris d'apprendre que, dans ce sport, les Canadiens sont connus pour être parmi les meilleurs au monde. Nous n'avons aucune leçon à recevoir de personne en matière de compétition et nous avons confiance dans notre talent, nos compétences et nos aptitudes.

A mes yeux, c'est exactement l'objectif de l'AAJC. Les jeunes ont confiance en eux. Le libre-échange signifie que les jeunes Canadiens présenteront le Canada aux États-Unis et au monde dans un environnement futur qui ne sera limité que par leur ambition et leur désir de réussir.

En tant que membre de l'AAJC, et que Canadien fier de l'être, j'exhorte aux membres du Comité à donner cette chance à nos jeunes, à appuyer l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et à commencer à ériger un avenir solide pour les jeunes d'aujourd'hui.

C'est là l'objectif du libre-échange. Un avenir solide qui se fonde sur la confiance dans les jeunes d'aujourd'hui.

Je vous remercie. Sincèrement vôtre, Glen Anderson, Oilers d'Edmonton.

M. Hansen: Je remercie les membres du Comité de leur indulgence. Je vais m'efforcer de résumer brièvement la position de notre groupe pour gagner du temps. Je conviens avec vous, monsieur le président, que nous avons constaté dans d'autres circonstances qu'il est utile de passer rapidement à la période des questions-réponses.

Tout d'abord, l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens a été fondée en janvier dernier parce que l'on estimait que les jeunes Canadiens avaient besoin d'être représentés à l'échelle nationale pour une question qui, en toute franchise, les touche plus que toute autre. Il n'est pas exagéré de dire que l'approbation ou le rejet de cet accord aura une incidence considérable sur l'avenir des jeunes Canadiens plus que sur n'importe quel autre groupe. Nous sommes, après tout, ceux qui vivront et travailleront à l'avenir, de sorte que l'approbation ou le rejet de cet accord a des répercussions énormes pour nous.

Notre groupe est apolitique. Il compte parmi ses membres des libéraux, des conservateurs, des créditistes et des jeunes non politisés. Nous avons constitué un groupe qui, à mon avis, s'occupe exclusivement de la question du libre-échange. Nous comptons actuellement plus de 16,000 membres dans tout le pays.

[*Texte*]

Having said that, I will just try to outline our reasons for supporting the Canada-U.S. free trade agreement.

As members of the committee are no doubt aware, one of the greatest difficulties facing our young people today and in the past is the challenge of securing employment. Although the past few years have registered a brighter picture in terms of jobs for our young people, it is nontheless true that the unemployment figure for young Canadians routinely doubles that of the national average.

Invariably, in times of economic hardship, young Canadians are the last hired and the first fired from positions of employment. This reality has sensitized our young people to the great importance of job creation and economic growth and has made jobs the number one priority among our young people.

In accordance with this fact, young people place particular importance on the initiatives that will act to create further job growth and sustain our economy in years to come. The AFYC believes the Canada-U.S. free trade agreement is a strategic and important tool for creating this growth and as such enjoys the strongest support in all of Canada among the youth of our country.

Economic analysis of the free trade agreement by many noted economists has pronounced that this agreement means job gains for Canada. This job growth is of particular benefit to our young people. For the 251,000 jobs forecast by the Economic Council of Canada, fully 72% of these jobs will occur in the service and service-producing sectors of our economy.

That is where three out of four young Canadians are already working right now. It is also the field of choice in terms of educational initiatives for many young Canadians to secure employment in the future. So I think it is quite easy to see that young Canadians can be the quick and big winners in this deal.

• 2135

In that sense, the AFYC believes it is scandalous for opponents of the Canada-U.S. free trade deal to question the value of a quarter of a million jobs when many of our young people do not find employment at present. That is unfair, and I think it is rather shocking to hear that kind of statement being made by a young person.

Furthermore, it is our belief that enhanced competition that will be experienced under free trade will improve not only the quality of jobs available to our young people but also improve long-term employment stability through the realization of more secure access to world-class markets, hence making our industries world leaders in their fields of endeavour. Sound economic reasoning dictates that the best insurance for sustaining

[*Traduction*]

Cela dit, je vais m'efforcer d'énoncer les raisons pour lesquelles nous appuyons l'accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis.

Comme les membres du Comité le savent sans doute, l'un des plus gros problèmes auxquels se heurtent les jeunes d'aujourd'hui, comme par le passé, est la garantie d'obtenir un emploi. Même si, ces dernières années, le tableau est un peu moins sombre en ce qui concerne les emplois pour nos jeunes, il n'en demeure pas moins que le taux de chômage des jeunes Canadiens est ordinairement deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

Immanquablement, en période de marasme économique, les jeunes Canadiens sont les derniers à être engagés et les premiers à être licenciés lorsqu'ils ont un emploi. Cette réalité a sensibilisé nos jeunes à l'importance de la création d'emplois et de la croissance économique, et c'est pourquoi ils accordent désormais la plus haute priorité aux emplois.

Compte tenu de ce qui précède, les jeunes accordent une importance particulière aux initiatives susceptibles de créer de nouveaux emplois et de soutenir notre économie dans les années à venir. L'AAJC estime que l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est un instrument stratégique et important pour favoriser cette croissance et, en tant que tel, il jouit de l'appui sans réserve de tous les jeunes Canadiens.

L'analyse économique de l'accord de libre-échange faite par bon nombre d'économistes reconnus a prouvé que cet accord entraînera la création d'emplois au Canada. Les jeunes seront les premiers à en profiter. Sur les 251,000 emplois prévus par le Conseil économique du Canada, 72 p. 100 seront créés dans le secteur des services de notre économie.

C'est dans ce secteur que travaillent actuellement trois jeunes Canadiens sur quatre. C'est aussi le domaine que bon nombre de jeunes Canadiens choisissent lorsqu'ils entreprennent des études en vue d'obtenir un emploi à l'avenir. Je pense qu'il est donc facile de voir que les jeunes Canadiens auront tout à gagner de cet accord.

À cet égard, l'AAJC trouve scandaleux que les adversaires de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis remettent en question la création de 250,000 emplois quand bon nombre de nos jeunes ne peuvent pas trouver d'emplois à l'heure actuelle. C'est injuste et il est choquant d'entendre ce genre de déclarations, surtout lorsqu'elle émane d'un jeune.

En outre, nous sommes convaincus que la concurrence accrue qui s'exercera en vertu du libre-échange améliorera non seulement la qualité des emplois offerts aux jeunes, mais aussi la stabilité d'emploi à long terme grâce à un accès plus sûr à des marchés de calibre international, ce qui fera de nos industries des chefs de file dans leur domaine de compétence. La meilleure garantie pour favoriser la croissance de l'industrie et la

[*Text*]

industry growth and the jobs that accompany this growth is the realization of increased market mandates. The Canada-U.S. free trade agreement provides an important first step towards enhancing and increasing our competitive nature by assuring access to the complete North American market.

In addition to the positive impact of job growth for young Canadians, it is also recognized that the Canada-U.S. free trade agreement will benefit young Canadians as consumers. In a sense, we have a growth in real income and a corresponding decline in the consumer price index. You put those two things together and you have a larger disposable income. That fact will make it far easier for young Canadians to become stronger participants in our economy at an earlier stage, in terms of purchasing a first home, a first car and many items along those lines, and we think that is an important gain.

Beyond the important benefits of job growth and consumer gains for young Canadians, the agreement also promises an important characteristic on how this growth will be implemented in our nation. Economic growth in Canada has historically been disproportionate, often leading to what can presently be witnessed as dynamic growth in southern Ontario and inside the golden horseshoe, accompanied by sluggish and weak growth in the less advantaged regions of our country, such as the Maritimes and the west.

For young Canadians this has represented a discrimination in opportunity based on geographic or regional considerations. Many young people seeing little opportunity for a good future end up leaving their home towns or regions in search of better jobs elsewhere in the country. This is in fact a self-fulfilling drain on the future of these under-developed communities which acts to frustrate prospects for real and sustainable growth in the future.

The Canada-U.S. free trade agreement is unique in addressing this problem, as it is a rare economic influence that operates evenly in each and every province of our country, be it 2.9% in British Columbia and Newfoundland or 2.6% in Ontario and Quebec. The benefits are very well balanced throughout Canada.

This is an important step forward if we are to build a country of truly national opportunity in which each and every young Canadian can take pride in their own community and region and realize solid opportunities for growth no matter where they live in the country. In a very real sense, we believe this strengthens the national fabric of our country.

Central to the realization of balanced growth are the gains that have been made in our trading relationship with our largest trading partner, the United States. What has been achieved under the Canada-U.S. free trade

[*Translation*]

création d'emplois qui en découle est la découverte de nouveaux débouchés; c'est là une excellente théorie économique. L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis représente un premier pas important vers l'amélioration de notre compétitivité, grâce au libre accès à l'ensemble du marché nord-américain.

Outre l'incidence positive de la création d'emplois pour les jeunes Canadiens, il est un fait également que l'accord de libre-échange canado-américain profitera aux jeunes Canadiens en tant que consommateurs. D'une part, il y a la croissance du revenu réel et la diminution correspondante de l'indice des prix à la consommation. Si l'on combine les deux facteurs, on en arrive à un revenu disponible plus important. De ce fait, il sera beaucoup plus facile aux jeunes Canadiens de participer davantage à notre économie plus tôt que par le passé, c'est-à-dire en achetant leur première maison, leur première voiture et autres articles du même genre, ce qui représente un gain important, d'après nous.

Outre les avantages importants de la création d'emplois et du pouvoir d'achat des jeunes Canadiens, l'accord renferme également des dispositions importantes quant à la façon dont cette croissance s'appliquera dans notre pays. La croissance économique a toujours été disproportionnée au Canada, aboutissant souvent, à comme à l'heure actuelle, à une croissance dynamique dans le sud de l'Ontario et au sein du Golden Horseshoe, accompagnée par un marasme et une croissance faible dans les régions défavorisées de notre pays, comme les Maritimes et l'Ouest.

Aux yeux des jeunes Canadiens, cette situation a entraîné l'inégalité des chances en fonction de facteurs géographiques ou régionaux. Bon nombre de jeunes ne voyant guère de perspectives d'avenir finissent par quitter leur ville natale ou leur région à la recherche d'un meilleur emploi dans d'autres parties du pays. Cela a pour effet d'épuiser les ressources des collectivités moins développées, de sorte que les perspectives de croissance réelles et soutenues à l'avenir diminuent encore.

L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis remédie de façon exceptionnelle à ce problème, puisqu'il exerce une influence économique très particulière qui s'applique de façon équitable à toutes les provinces de notre pays, qu'il s'agisse de 2,9 p. 100 en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve ou de 2,6 p. 100 en Ontario et au Québec. Les avantages en sont très bien répartis dans tout le pays.

Il s'agit d'un énorme progrès vers la réalisation d'un pays où existent de véritables chances nationales et où chacun de nos jeunes pourra être fier de sa collectivité et de sa région et profiter de véritables chances d'expansion, quel que soit l'endroit où il vit. Cela renforce à notre avis de façon très concrète la trame nationale de notre pays.

Les gains réalisés dans nos relations commerciales avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis, sont essentiels à la réalisation d'une croissance équilibrée. Les dispositions de l'accord de libre-échange entre le

[*Texte*]

agreement does not complete an unhindered access to the U.S. market but is a marked improvement on what currently exists. This is important to remember, since the free trade deal must always be considered in relation to the alternative of not having such a deal.

In the past five years Canadians have witnessed various protectionist actions from the U.S. Congress that have arbitrarily diminished prospects for various Canadian industries and in doing so have diminished prospects for Canadian youth. We have witnessed the fearsome power of special interests through the U.S. Congress, and we are convinced that the existence of the bi-national disputes panel under the Canada-U.S. free trade agreement is a full enhancement of Canadian sovereignty and, in that sense, strengthens our trading relationship by giving us a strong voice in that relationship. That is important for gains for young Canadians.

Yet what most concerns members of the Alliance for the Future of Young Canadians is the way in which this agreement speaks to our own identity of ourselves as Canadians. The Canada-U.S. free trade agreement is a vote of confidence in young Canadians because it believes in their ability to compete and succeed under a fair and balanced trading relationship with the United States.

Generations of Canadians have been brought up by their parents and sent to school in the belief that they could achieve a better tomorrow through the use of that education. What is implicit in this rationale, Mr. Chairman, is the belief throughout that these young people would have the talents, drives, skills and abilities to make the most of what was given them to get ahead and succeed. If we did not believe our children could achieve results, what would be the purpose of sending them to school?

• 2140

Why should we behave any differently when it comes to how we view our youth in comparison with those from the U.S.? When those who criticize the free trade deal call it a sell-out of our country, they are in fact selling young Canadians short. In saying that we cannot compete with the Americans on an equal basis, they are affirming their belief that young Canadians do not measure up to the competition.

I believe the vast majority of young Canadians refuse to accept this vision of themselves. They have grown to see Canada become the leader in GNP growth among all the OECD nations in 1986. We recognize this as an insult to our potential and we do not concur with that.

What the youth of our nation need to witness is a renewed sense of confidence, not only in our country but

[*Traduction*]

Canada et les États-Unis ne nous donnent pas un accès totalement libre au marché américain, mais représentent une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. Il importe de s'en souvenir puisque, lorsqu'on examine l'accord de libre-échange, il faut toujours voir ce qu'il en serait sans cet accord.

Depuis cinq ans, les Canadiens ont été témoins de diverses mesures protectionnistes prises par le Congrès américain qui ont réduit de façon arbitraire les perspectives de diverses industries canadiennes, et, ce faisant, des jeunes Canadiens. Nous avons vu s'exercer la puissance terrible de groupes d'intérêt spéciaux par l'entremise du Congrès américain, et nous sommes convaincus que le groupe binational de règlement des différends prévu dans l'accord de libre-échange canado-américain nous permettra d'affirmer notre souveraineté et, de cette façon, d'affermir nos relations commerciales en nous donnant davantage voix au chapitre. Cela représente encore une fois un gain important pour les jeunes Canadiens.

Pourtant, ce qui préoccupe le plus les membres de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens, c'est la façon dont cet accord aborde la question de notre identité nationale. L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis représente un vote de confiance pour les jeunes Canadiens puisqu'il mise sur leur aptitude à soutenir avec succès la concurrence dans le cadre de relations commerciales équitables et équilibrées avec les États-Unis.

Des générations de Canadiens ont été élevés par leurs parents et envoyés à l'école dans l'espoir de pouvoir bâtir un meilleure avenir grâce à cette éducation. Ce raisonnement part du principe, monsieur le président, que ces jeunes auraient les compétences, les aspirations, le talent et l'aptitude voulus pour tirer le meilleur parti possible de leur bagage en vue de réussir dans la vie. Si nous n'étions pas convaincus que nos enfants peuvent réussir, à quoi servirait-il de les envoyer à l'école?

Pourquoi devrions-nous faire autrement quand vient le moment de nous comparer à la jeunesse des États-Unis? Ceux qui dénoncent l'entente sur le libre-échange en la qualifiant de braderie nationale sont en fait coupables de vouloir brader la jeunesse canadienne. En l'accusant d'être incapable de rivaliser avec la jeunesse américaine, ils disent en fait que les jeunes Canadiens ne sont pas à la hauteur de la concurrence.

L'immense majorité des jeunes Canadiens, je le sais, récusent cette vision d'eux-mêmes. Avec les années, ils ont fini par voir le Canada monter dans le peloton de tête des pays de l'OCDE pour la croissance du PNB en 1986. C'est faire peu de cas de nos talents et nous condamnons cette vision.

Ce qu'il nous faut, c'est renouveler notre confiance non seulement dans le pays mais aussi dans ceux qui

[*Text*]

also in those who will lead the country into the next century. Canadians who support free trade will be doing just that. I would like committee members to question us on the basis of our presentation. Thank you.

Mr. Allmand: I want to welcome the Alliance for the Future of Young Canadians here this evening. In their presentation they have made an unequivocal statement in support of the free trade agreement with the United States. They have also made statements indicating that they think it is a most significant measure, and they have put forward many arguments to support their position. I want to ask them, in those circumstances are they ready to recommend that the free trade agreement be submitted to the Canadian electorate in an election to see if Canadians will be convinced by their arguments?

Mr. Hansen: Thank you for your question, Mr. Allmand. We most certainly support an election on the free trade issue. I believe Mr. Broadbent was quoted in *The Globe and Mail* as saying that free trade will be the central issue in that election. We think that is very important. We think it is important for Canadians to decide. We do not, however, support the present actions being put forward by the Senate. We believe that clouds the issue in terms of tying Senate obstruction and undemocratic things. It really does not serve to inform people on the issue or direct their attention and focus it on what the real concerns are, the issue itself and the agreement.

Mr. Allmand: I guess I did not put my question clearly. I meant to ask you whether you are in support of an election before the free trade agreement is approved by Parliament.

Mr. McDermid: They are going to tear it up anyway.

Mr. Allmand: I am asking the questions.

You are right. We would prefer to have the election before. If you people insist of course in putting it through without an election, and we win the election, or if there is a minority government, I guess we will have to follow the will of the people.

I wanted to ask the witnesses whether they do not agree that, since this issue was not discussed in 1984. . . As a matter of fact, Mr. Mulroney, Mr. Wilson, Mr. Clark, everybody except John Crosbie, put forward opinions that free trade would be bad for Canada. In the election it was not an issue, and now we have, even by your own admission, a most significant measure for Canadians being put through Parliament without the approval of the Canadian electorate. Would it not be better to clear the air and get that approval before Parliament proceeds, rather than having an election after it is already passed and put into effect?

Mr. Hansen: If I may, Mr. Chairman, the Alliance for the Future of Young Canadians is obviously in support of the Canada-U.S. free trade agreement, as it exists now—

[*Translation*]

mèneront sa destinée dans le siècle qui s'annonce. Ceux qui sont en faveur du libre-échange éprouvent justement ce regain de confiance. Je vous invite maintenant à nous poser des questions inspirées de notre exposé. Merci.

M. Allmand: Je souhaite la bienvenue parmi nous ce soir aux représentants de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens. Leur exposé constitue une déclaration sans équivoque en faveur de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Il s'agit, disent-ils, d'une mesure de la plus haute importance, et ils ont étayé leur position grâce à de nombreux arguments. Cela étant, souhaitent-ils que l'accord de libre-échange soit plébiscité par l'électorat canadien, qui se prononcera ainsi sur la valeur de leurs arguments?

M. Hansen: Je vous remercie de votre question, monsieur Allmand. Nous sommes tout à fait en faveur d'une élection qui porte sur la question du libre-échange. C'est M. Broadbent, cité dans *Le Globe and Mail*, je crois, qui a dit que le libre-échange serait le thème central des élections. C'est très important. Il est important que les Canadiens se prononcent. Nous ne sommes toutefois pas en faveur des manoeuvres actuelles du Sénat. Cela obscurcit la question car l'obstruction du Sénat est vue comme initiative antidémocratique. Cela ne permet pas d'informer la population ou de braquer son attention sur l'accord proprement dit.

M. Allmand: J'ai dû mal poser ma question. Je voulais savoir si vous étiez en faveur d'élections avant que l'accord de libre-échange ne soit approuvé par le Parlement.

M. McDermid: De toute façon, ils vont déchirer l'accord.

M. Allmand: C'est moi qui pose les questions.

Vous avez raison. Nous aurions préféré que des élections se tiennent avant. Mais si vous autres vous insistez pour l'adopter sans élections, et si nous les gagnons ou si le gouvernement est minoritaire, eh bien je suppose qu'il faudra exaucer les voeux de la population.

Je voulais demander aux témoins s'ils ne conviennent pas que, comme la question n'a pas été débattue en 1984. . . En fait, M. Mulroney, M. Wilson, M., Clark, tout le monde sauf John Crosbie a déclaré que le libre-échange serait néfaste pour le Canada. Lors de la dernière campagne électorale, il n'en a pas été question et voilà qu'aujourd'hui, comme vous-mêmes l'avez reconnu, une mesure de la plus haute importance pour les Canadiens est imposée au Parlement sans l'approbation des électeurs. Ne vaudrait-il pas mieux dissiper les doutes et obtenir leur appui avant de donner le feu vert au Parlement plutôt que de tenir un scrutin après que la loi aura été votée et mise en oeuvre?

M. Hansen: Si vous me le permettez, monsieur le président, je dirai que l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens est de toute évidence en faveur de l'accord

[*Texte*]

Mr. Allmand: I understand that.

Mr. Hansen: —and I do not think it would be correct to say that we equivocate our support based on whether it would be a centrepiece in the next election or whether it would cause an election or whether it is justification for another election. We would like to focus on increasing the awareness among young Canadians about the agreement and focus their awareness into support for something we believe is very important to their future.

• 2145

Mr. Allmand: That is your right.

In other words, you would rather not answer the question I put. You have no opinion on whether or not it is important that people express themselves on this before Parliament approves. You would rather concentrate on informing the public about the agreement itself.

Mr. Hansen: Mr. Allmand, I believe we did answer the question, in the sense that we feel the reality of an election before ratification or after ratification is certainly something that is not in our own hands, and I would put it that it is not in the hands of anybody in this room, for that matter. Rather, obviously we would like to see the informative process brought forward.

We really do not come down on finding out that it is more important to have it beforehand or after. As I have expressed to you, we believe it will be the focus of the next election, whenever that election comes, prior to ratification or after ratification. As I am sure committee members are well aware, a termination clause is available within the agreement that would allow the government, after ratification, to terminate that agreement. We think that is the proviso that will make the Canadian electorate decision stick.

Mr. Allmand: I would agree with you that the six-month clause can be used, but it is the second-best way of dealing with it, in my opinion. It is better that Canadians express themselves in the first place. Then we will all know where they stand, and so will the Americans know where we stand.

But if you believe very much in the informative process, tell me this. Were you therefore upset when you learned that this committee decided it would not travel, despite the fact that there were motions that we should travel across the country so we could let Canadians inform us about this issue? And were you upset when you learned the majority on this committee decided, even before we decided who the witnesses would be, to stop the hearings on August 10? These were measures many of us who wanted Canadians to be informed disagreed with.

Mr. Hansen: I would like first to point out that we are very pleased by the fact that we were invited to the committee. Mr. Wall, by way of example, has come here

[*Traduction*]

canado-américain de libre-échange sous sa forme actuelle. . .

M. Allmand: Je le sais.

M. Hansen: . . . et il serait faux d'affirmer que notre appui va vaciller selon que le dossier sera ou non le thème du prochain scrutin, déclenchera ou non des élections ou justifiera ou non d'autres élections. Nous voulons surtout sensibiliser les jeunes Canadiens à l'accord et les amener à appuyer quelque chose de très important pour leur avenir, d'après nous.

M. Allmand: C'est votre droit.

Autrement dit, vous préférez ne pas répondre à la question que j'ai posée. Vous n'avez pas d'avis sur la question de savoir s'il est important que la population s'exprime avant que le Parlement ne donne son approbation. Vous préférez faire surtout porter vos efforts sur l'information du public sur l'accord.

M. Hansen: Monsieur Allmand, je pense que nous avons répondu à la question, en ce sens que la question de savoir s'il y aura des élections avant ou après la ratification n'est pas de notre ressort, ni même de celui de quiconque se trouve dans cette salle. C'est pourquoi nous tenons plutôt à favoriser le processus d'information.

Nous n'avons pas arrêté de position quant à savoir s'il est plus important de tenir un scrutin avant ou après. Ce sera, comme nous l'avons dit, le thème central de la prochaine campagne, quel que soit le moment où elle se tiendra, avant ou après la ratification. Les membres du Comité savent bien qu'il existe une clause de dénonciation dans l'accord. C'est cette garantie qui convaincra l'électorat canadien.

M. Allmand: Je reconnais avec vous que l'on peut invoquer cette clause de dénonciation sur préavis de six mois, mais c'est loin d'être la meilleure solution à mon avis. La meilleure, c'est de laisser les Canadiens se prononcer avant le fait. Aussi bien nous que les Américains sauront à quoi s'en tenir.

Mais puisque vous attachez tant de prix au processus d'information, n'avez-vous pas été consterné d'apprendre que le Comité n'allait pas se déplacer, malgré les motions qui ont été présentées à cet effet, pour informer les Canadiens du dossier? N'avez-vous pas été consterné d'apprendre que la majorité des membres du Comité ont décidé, avant même que le choix des témoins n'ait été arrêté, de mettre fin aux audiences le 10 août? Beaucoup de ceux qui, comme nous, voulaient informer les Canadiens étaient contre ces décisions.

M. Hansen: Tout d'abord, nous sommes très heureux d'avoir été invités à comparaître devant le Comité. M. Wall, par exemple, vient d'arriver de Regina et nous

[*Text*]

from Regina this afternoon, and we appreciate the committee's assistance in bringing him. I put that in just by way of outlining the fact that western Canadians are obviously here this evening. By the same token, I am well aware of the fact in parliamentary tradition that it is not the practice of a legislative committee to travel. That would be our only comment on that.

About the informative process, we believe these hearings are important. It is really hard for us to define whether August 10 becomes the date when informative discussion breaks off. I think that is very hard to define. We think the hearings could have been more broadly based, but we are not convinced the informative process has not been served well by these hearings.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, I first of all want to say how pleased I am to have the Alliance for the Future of Young Canadians here and to thank them for putting the group together initially. I think it is very important. Too often we hear about the silent majority or we hear about people who support certain activities but do not come forward because they would rather sit back and not say anything, whereas those who oppose tend to be the ones who get the press. We will note tonight that no press is present to hear the young people, and that is very disappointing.

I personally was very pleased to hear from the Canadian Federation of Students, and now your organization.

I find it rather amusing to listen to Mr. Allmand, who asks the same question time after time about a mandate to bring forward the trade agreement, when I remember fighting a campaign against the Liberals on wage and price controls, which they said they would never bring in and turned around and brought in very shortly afterwards, without a mandate. Then it was 18¢ a gallon—I fought that one personally door to door—and they brought in 56¢ a gallon in tax within the next couple of years. So I find it a little irritating for him, question after question, to be asking that thing, when he participated—

Mr. Allmand: Now you are copying. Now you are imitating it.

• 2150

Mr. McDermid: No, we are not. We did not campaign against free trade in the last election.

An hon. member: Brian did.

Mr. McDermid: He did not. You can check the record; he did not.

Mr. Allmand: Call an election, and we will discuss these things then.

[*Translation*]

sommes heureux de l'aide apportée par le Comité qui nous a permis de le faire venir. Si je donne cette précision, c'est pour bien montrer qu'il y a ici ce soir des Canadiens de l'Ouest. Par ailleurs, je sais aussi qu'il n'est pas d'usage pour un comité législatif de se déplacer. Voilà notre seule observation.

Pour ce qui est du processus d'information, nous estimons que ces audiences sont importantes. Il est difficile pour nous de déterminer si la date du 10 août est celle où l'échange fructueux d'information aura pris fin. Difficile à dire. Les audiences auraient pu reposer sur des assises plus vastes, mais nous ne sommes pas convaincus qu'elles n'auront pas servi adéquatement le processus d'information.

M. McDermid: Monsieur le président, tout d'abord, je tiens à dire combien je suis heureux de recevoir les représentants de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens. Je les remercie aussi d'avoir mis sur pied ce groupe. C'est très important, je pense. Nous entendons souvent parler de la majorité silencieuse ou de partisans de telle ou telle mesure qui préfèrent rester muets et laisser la place à leurs adversaires, qui obtiennent toute l'attention des médias. Je constate qu'il n'y a parmi nous aucun représentant des médias ici pour écouter les jeunes, ce qui me déçoit beaucoup.

Pour ma part, j'ai été ravi d'entendre les représentants de la Fédération canadienne des étudiants et ce soir, vous-mêmes.

Je trouve un peu amusant d'entendre M. Allmand poser constamment la même question à propos d'un prétendu mandat autorisant la négociation de l'accord commercial. En effet, je me souviens d'avoir pendant une campagne électorale lutté contre le contrôle des prix et des salaires imposé par les libéraux, qui avaient juré leurs grands dieux qu'ils n'imposeraient jamais pareil contrôle puis qui ont fait exactement le contraire peu après, sans le moindre mandat. Il a ensuite été question des 18c. le gallon, mesure que j'ai défendue en faisant du porte à porte, suivie, quelques années plus tard, par une taxe de 56c. le gallon imposée par eux. Je finis par trouver un peu irritante la question qu'il répète continuellement alors qu'il a participé. . .

M. Allmand: Vous faites exactement la même chose maintenant.

M. McDermid: Non, ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas milité contre le libre-échange lors de la dernière campagne.

Une voix: Brian l'a fait.

M. McDermid: C'est faux. Vérifiez ce qui s'est dit, ce n'est pas vrai.

M. Allmand: Déclenchez une élection et nous allons en débattre.

[*Texte*]

Mr. McDermid: You bet. Now, let me ask Lars a question here.

There was a youth rally in Toronto recently during the summit. Was your organization involved in that youth rally?

Mr. Hansen: Yes. Mr. Chairman, I would be more than happy to shed some light on that. The event at the summit, which was called the Youth Summit: A Celebration of Free Trade, was organized by the Youth for Free Trade Committee in Toronto, headed up by Linda Frum. You may be familiar with her well-known mother. At any rate, Youth for Free Trade in Toronto is a member of the Alliance for the Future of Young Canadians, and we were active in promoting that event.

Now, by way of referring to your comments earlier about the setting up of this group, the Youth for Free Trade in Toronto is a good example of what our association is about. In many ways, we are an umbrella group. When we saw the agreement being signed in October, we were concerned that we saw, on the one hand, Mr. Turner making statements that he was taking his actions against the free trade deal to protect the decision-making future of young Canadians, I believe; and then there was Mr. Mulroney, on the other hand, suggesting that he was acting in such fashion to create better employment opportunities, a better future for young Canadians. In the midst of all this discussion, there was not one young Canadian anywhere on the scene, and as we outlined to you earlier, this issue affects young Canadians more than anybody else.

Mr. McDermid: That is right.

Mr. Hansen: We set it up in the belief that it is important that young Canadians get heard, and from that standpoint, I empathize with the disturbing lack of press coverage. It is fair to say that all Canadians should have a voice on this issue, but I think it is very important that all Canadians be aware of what the views are of the people who are going to live in that kind of deal.

If you look at the polling analysis of this agreement—I believe it was back in June or May—the research we saw talked about 70% of young Canadians between 15 and 24 supporting the principle of free trade and 55% supporting the Canada-U.S. Free Trade Agreement itself. Those are very significant numbers. Those are the strong demographic numbers out of any sector of our population. We are going to be living in that future. I think our statements and our views on these issues should be recognized by all Canadians.

Mr. McDermid: I want to make a comment on that youth rally in Toronto. It is my understanding that an individual who could not be there, but was via videotape, made the statement that those people who are fighting free trade are those who wish to preserve Canadian mediocrity and that in fact the free trade agreement offers the best opportunity for the youth in this country. It was Marc Garneau who said that. Did I hear that correctly?

[*Traduction*]

M. McDermid: Et comment! Laissez-moi enfin poser une question à Lars.

Il s'est tenu un rassemblement de jeunes à Toronto à l'occasion du sommet économique. Est-ce que votre organisme y a participé?

M. Hansen: Oui. Monsieur le président, je vais me faire un plaisir de vous informer de ce qui s'est passé. Le «Youth for Free Trade Committee» de Toronto, dirigé par Linda Frum, dont la mère est bien connue, a organisé une manifestation appelée «Youth Summit: A Celebration of Free Trade». Le Comité fait partie de l'Alliance pour l'avenir des jeunes canadiens et nous avons participé à la mise sur pied de cette manifestation.

Pour répondre à votre question de tout à l'heure concernant la création de notre groupe, l'exemple de «Youth for Free Trade» montre bien la vocation de notre association. Sous bien des rapports, nous constituons une fédération. Quand l'accord a été signé en octobre, nous nous inquiétions du fait que M. Turner disait s'opposer à l'accord pour protéger le pouvoir de décision futur des jeunes Canadiens tandis que M. Mulroney disait agir pour créer un meilleur avenir pour les jeunes Canadiens et leur ouvrir de meilleures perspectives d'emploi. Au milieu de tout ce bruit, pas un seul jeune Canadien ne se faisait entendre. Or, comme nous l'avons dit, ce sont les jeunes Canadiens plus que n'importe qui d'autres qui sont touchés par cette question.

M. McDermid: C'est vrai.

M. Hansen: Nous avons créé notre groupe parce qu'il est important que les jeunes Canadiens soient entendus et moi aussi je trouve troublant qu'il n'y en ait pas d'écho dans la presse. Certes, il faut que tous les Canadiens aient voix au chapitre, mais il faut aussi que tous les Canadiens savent ce qu'en pensent ceux qui en subiront les effets.

Les sondages de mai ou juin nous disent que 70 p. 100 des Canadiens âgés de 15 à 24 ans sont en faveur du libre-échange en principe et 55 p. 100 en faveur de l'accord proprement dit. C'est beaucoup. C'est dans ce groupe de population que l'appui est le plus vigoureux. C'est de cela que demain sera fait pour nous. Tous les Canadiens devraient connaître ces vues.

M. McDermid: Un commentaire sur le rassemblement des jeunes à Toronto. Je crois savoir qu'il y avait un absent qui a quand même pu faire une déclaration sur bande magnétoscopique. Il a dit que ceux qui s'opposent au libre-échange sont en faveur de la médiocrité et que l'accord ouvre les plus belles perspectives qui soient à la jeunesse de notre pays. C'est ce que Marc Garneau a dit, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Hansen: Yes, Marc Garneau was unable to attend the function and he put together a videotape presentation of remarks to address about 600 people in attendance at the function. I think Marc Garneau's comments are very emblematic of what we see as being important in terms of recognizing what free trade is.

Free trade has to be something that recognizes competence and skill. This agreement talks about a bigger Canada; it talks about a kind of Canada we can take pride in, not because of some tariff on wine. For our money, I do not think Canadian sovereignty or identity has anything to do with the height of a tariff; it has more to do with what we have done in terms of accomplishments.

Canada has a lot of accomplishments to stand up for. I think we should be cognizant of those accomplishments and build on that kind of future. In our view, the free trade deal embraces that kind of thinking, and we believe it is important to embrace that kind of thinking if we are going to keep developing the kind of future and jobs for our young people that we need.

Mr. McDermid: I have one final question. We heard earlier from the Canadian Federation of Students that there has not been enough debate. They do not feel as if they have been involved or that they have had enough information and so on. Has your organization, first of all, done a great deal of debating across the country?

I seem to remember a television program on CBC where Lloyd Axworthy and Barbara McDougall were debating and that there were a number of youth in the audience who participated in that particular debate. But did you, for example, meet with the Canadian Federation of Students and debate or exchange views with them during this period of time? Have you done debating across the country? What has the alliance done in that regard?

• 2155

Mr. Hansen: By way of discussing what we have done in terms of debating, I have done a lot of debating on this issue, be it in youth constituencies or be it in anybody's constituency. I have been to Pembroke and to Mississauga, many, many places in Ontario, debating it in front of young Canadians and Canadians of all ages. We think that is very important.

We wanted to contribute to that process. I think debate is a healthy part of the informative process, and we as a group have acted to participate in that, to help sponsor it. In fact, though not specifically involved in the debate, we brought together for the Ottawa Junior Chamber of Commerce Mr. John Trent from the Council of Canadians and Mr. Steve Hall from Informetrica to debate the issue. We are very, very positive on the idea of debating, and we believe we have taken an active role in that sense.

In terms of the Canadian Federation of Students, in university I was a friend of Tony Macerola's, who is the

[*Translation*]

M. Hansen: Oui, Marc Garneau n'a pas pu se joindre à nous et il nous a fait parvenir un discours enregistré sur bande magnétoscopique à l'intention des 600 personnes rassemblées. Ses propos représentent très bien l'importance que nous attachons au libre-échange.

Le libre-échange c'est quelque chose qui reconnaît la compétence et les talents. Cet accord parle d'un Canada plus grand, dont on peut être fier. Il ne s'agit pas seulement d'un quelconque droit de douane sur le vin. En toute honnêteté, la souveraineté ou l'identité canadienne n'a absolument rien à voir avec l'importance d'un droit de douane. La souveraineté, c'est bien davantage ce que nous pouvons accomplir.

Le Canada a beaucoup de réalisations à son compte. Ce qu'il faut, c'est de les garder présentes à l'esprit et faire davantage. Pour nous, l'accord est l'incarnation de cette mentalité, qu'il faudra adopter pour bâtir l'avenir et les emplois dont nos jeunes ont besoin.

M. McDermid: Une dernière question. Les représentants de la Fédération canadienne des étudiants ont déclaré qu'il n'y a pas eu suffisamment de discussions. Ils estiment que leurs vues n'ont pas été suffisamment sollicitées, que l'information était insuffisante, etc. Est-ce que votre organisme à vous a tenu beaucoup de discussions à travers le pays?

Je crois me souvenir d'un débat télévisé à CBC mettant aux prises Lloyd Axworthy et Barbara McDougall; il y avait dans la salle un certain nombre de jeunes qui ont participé à cette discussion. Mais vous, avez-vous rencontré des membres de la Fédération canadienne des étudiants et avez-vous tenu des débats dans tout le pays? Qu'avez-vous fait dans ce domaine?

M. Hansen: Pour ce qui est du débat, nous avons longuement débattu de cette question aussi bien dans les circonscriptions de jeunes que dans les autres. Je suis allé débattre de cette question à Pembroke, à Mississauga, dans de très nombreux endroits en Ontario, avec des jeunes Canadiens et des Canadiens de tous âges. C'est très important.

Nous voulions participer. A mon avis, le débat est un élément sain de cet exercice d'information, et en tant que groupe, nous y avons participé pour apporter notre soutien. D'ailleurs, bien que ne participant pas directement au débat, nous avons réuni devant la Ottawa Junior Chamber of Commerce M. John Trent, du Conseil des Canadiens, et M. Steve Hall, d'Informetrica, pour débattre de cette question. Nous sommes tout à fait favorables au débat et nous croyons y avoir pris une part active.

Quant à la Fédération canadienne des étudiants, lorsque j'étais à l'université, j'étais ami de Tony Macerola,

[*Texte*]

past president. Our contact with the Canadian Federation of Students has led us to believe, as we have heard this evening, that they have not taken a position on the issue and therefore did not want to debate it. But that is their kettle of fish.

Mr. Manly: I would like to welcome the representatives from the Alliance for the Future of Young Canadians. I note that you have 16,000 members. Could you tell the committee how you recruit your members? How does a young person become a member of your organization? Is there any kind of a membership fee? How do you determine policies?

Mr. Hansen: I would be more than happy to do so. First of all, in terms of determining policies, we are a single-issue group, in the sense we want to mobilize support for the Canada-U.S. Free Trade Agreement. We stand behind the agreement, and we are urging that passage be given to it. In terms of recognizing what we stand for, it is very clear to our members when they join what they are joining and what they are standing up in support of.

Membership is gained in a number of ways. We started out with a number of individual members and very key people to found our organization. In terms of individuals joining, many were university student-council presidents, many were involved with youth associations, and they took it upon themselves to start bringing our organization to the attention of their members.

Along with that, as I mentioned before, we were doing debates. I remember going to Fredericton, New Brunswick, to address the Atlantic Universities Presidents' Conference on this issue, giving them information, and they brought it to the attention of their students. The same can be said for Queen's University. I remember going there.

Mr. Manly: When you say the Atlantic university presidents, do you mean the student presidents—

Mr. Hansen: Student council presidents.

Now, there is the form of individual membership which has gained significantly in numbers for our group, and we are very proud of that fact.

Mr. Manly: How many individual members would there be?

Mr. Hansen: I would say about that 10% of our membership is based on individual membership.

At the same time we have also set out to receive the endorsement and membership of organizations: the Student Senate of Wilfrid Laurier University, the B.C. Young Socreds, the Ontario Progressive Conservative Campus Association, ISEC Calgary, Manitoba Youth for Free Trade—

Mr. Manly: ISEC Calgary, what is that?

[*Traduction*]

l'ancien président. Nos contacts avec la Fédération canadienne des étudiants nous a incités à croire, et nous en avons eu la confirmation ce soir, qu'ils n'ont pas pris position et que, par conséquent, ils ne veulent pas de débat. C'est leur problème.

M. Manly: J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens. Je vois que vous comptez 16,000 membres. Pourriez-vous nous dire comment vous recrutez vos membres? Comment un jeune devient-il membre de votre organisation? Est-ce qu'il y a une cotisation? Comment déterminez-vous vos politiques?

M. Hansen: Je vais me faire un plaisir de vous répondre. Pour commencer, pour ce qui est de la détermination des politiques, notre groupe n'a qu'une seule vocation, mobiliser le soutien en faveur de l'accord de libre-échange canado-américain. Nous sommes pour cet accord et nous demandons à ce qu'il soit adopté au plus vite. Pour ce qui est de notre position, elle ne fait aucun doute pour ceux et celles qui se joignent à nous et il n'y a pas de surprise.

On peut devenir membre de plusieurs manières. Nous avons commencé avec un certain nombre de membres individuels et de personnes très motivées pour fonder notre organisation. Nombre de présidents de conseils d'étudiants, de personnes s'occupant d'associations de jeunes se sont joints individuellement à nous et ont pris sur eux-mêmes de signaler l'existence de notre organisation à leurs propres membres.

Simultanément, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous organisions des débats. Je me souviens de m'être rendu à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, pour parler de cette question à la conférence des présidents des universités de la région atlantique, et de leur avoir donné des informations qu'ils ont eux-mêmes transmises à leurs étudiants. C'est la même chose pour l'Université Queen. Je me souviens d'y être allé.

M. Manly: Vous avez dit les présidents d'universités de la région atlantique. Voulez-vous dire les présidents d'étudiants. . .

M. Hansen: Les présidents de conseils d'étudiants.

C'est le genre d'adhésion individuelle qui a considérablement grossi nos rangs, et nous en sommes très fiers.

M. Manly: Combien de membres individuels y a-t-il?

M. Hansen: Je dirais que notre groupe compte environ 10 p. 100 de membres individuels.

En même temps, nous nous sommes efforcés d'obtenir le soutien et l'adhésion d'autres organisations: le Student Senate of Wilfrid Laurier University, les B.C. Young Socreds, l'Ontario Progressive Conservative Campus Association, ISEC Calgary, la Manitoba Youth for Free Trade. . .

M. Manly: ISEC Calgary, qu'est-ce que c'est?

[*Text*]

Mr. Hansen: That is Students of Economics and Commerce at the University of Calgary.

Also some other ISEC chapters, which I cannot quite remember right now, the Saskatchewan Youth for Free Trade, Youth for Free Trade in Toronto, which was already mentioned. We are in the process of approaching more groups and are continuing in our efforts on that account. That accounts for our membership in that respect.

Mr. Manly: I wonder if we could begin by asking kind of a global question. Would you agree with the thesis that is often put forward that in Canada, because of our particular history and our geography, we have developed a system by which the government tends to be much more interventionist than that in the United States in its relationship with the economy, with social programs, and with culture. Would you agree with that as a historical understanding of Canada?

• 2200

Mr. Hansen: I would put it that this certainly has been the history, although history evolves and it remains to be seen where that takes us. But I certainly do agree with you that if you are asking for a comparison with the United States, yes, you would be quite right, there has been a larger government role in the development of our nation.

Mr. Manly: But certainly not in comparison with a lot of other countries. I think you are right in that suggested inference. Do you believe that larger role was necessary for the Canadian government, historically?

Mr. Hansen: I appreciate that question, because I think what it tends to refer to in historical perspectives would be best embodied in the National Policy set up by John A. Macdonald, our first Prime Minister, in terms of having stronger government action in building railroads, which is representative of the kind of government action that exists even today, for example, but certainly from the standpoint that we set up tariffs and protection for fledgling Canadian industry to begin to prosper in the sense that we would have an industry that would not have been created if we did not create that type of situation. I think what is important to recognize is that the National Policy was set up with a goal in mind. The National Policy was—

Mr. Manly: Let us move on from the National Policy. Let us look at 20th-century industry as well.

Mr. Hansen: If I may just finish, Mr. Manly, I think it is important to the agreement.

The sort of protectionism it represented was set up with the idea that it had to start off an industry and bring it up in Canada. That has to have an end goal in mind, and that means realizing an industry that can be competitive at some point. Alliance members would believe it is time to take the diapers off Canada. It is time

[*Translation*]

M. Hansen: Ce sont les étudiants en économie et en commerce de l'Université de Calgary.

Aussi quelques chapitres de l'ISEC dont je ne me souviens pas exactement pour le moment, la Saskatchewan Youth for Free Trade, la Youth for Free Trade in Toronto qui a déjà été mentionnée. Nous faisons des démarches auprès d'autres groupes et nous poursuivons nos efforts à ce chapitre. Tous ces gens sont membres de notre groupe.

M. Manly: Je me demande si nous pourrions commencer par poser une sorte de question globale. Seriez-vous d'accord avec la thèse suivante qui est souvent proposée: au Canada, à cause de notre histoire et de notre géographie particulières, nous avons créé un système dans lequel le gouvernement a tendance à être beaucoup plus interventionniste que celui des États-Unis sur le plan de l'économie, des programmes sociaux et de la culture. Etes-vous d'accord avec cette analyse historique du Canada?

M. Hansen: C'est certainement vrai jusqu'à présent, mais l'histoire évolue et il reste à voir où elle nous mènera. Quoi qu'il en soit, si vous me demandez de faire la comparaison avec les États-Unis, oui, vous avez tout à fait raison, notre gouvernement joue un rôle beaucoup plus grand dans le développement de notre nation.

M. Manly: Mais certainement pas par rapport à beaucoup d'autres pays. Vous avez raison de faire cette parenthèse. Pensez-vous qu'historiquement, il était nécessaire que le gouvernement canadien joue un tel rôle?

M. Hansen: Je vous remercie de cette question car elle renvoie à des perspectives historiques dont le meilleur exemple est la politique nationale forgée par John A. Macdonald, notre premier premier ministre, préconisant une participation plus active du gouvernement dans la construction des chemins de fer et qui est représentative du genre d'intervention de nos gouvernements, encore aujourd'hui, par exemple, mais il ne faut pas oublier que si nous avons élevé des barrières douanières et protégé notre industrie canadienne naissante, c'est pour qu'elle puisse prospérer, ce qu'elle n'aurait pas pu faire sans ce genre d'environnement. Il importe de ne pas oublier que cette politique nationale avait un objectif. Cette politique nationale devait. . .

M. Manly: Oublions cette politique nationale. Occupons-nous de l'industrie du 20e siècle.

M. Hansen: Si vous me permettez de terminer, monsieur Manly, je pense qu'elle est importante dans la perspective de cet accord.

Le genre de protectionnisme qu'elle représentait reposait sur l'idée qu'il fallait doter le Canada d'une industrie. Il fallait se fixer un objectif et donc bien comprendre qu'un jour, cette industrie finirait par être compétitive. Les membres de l'Alliance estiment qu'il est temps que le Canada enlève sa couche-culotte. Il est temps

[*Texte*]

to grow up. We are competitive. We have given countless examples of that fact. We do not need diapers to feel Canadian.

Mr. Manly: Let us look at the fact that not only did we have the National Policy, but we have the CBC, we have—well, we did have an Air Canada until last week; we have the National Film Board; we have a whole range of social programs. Are you saying it is time to take the diapers off those things as well, or do you see them as being an essential part of the development of Canada to its present stage?

Mr. Hansen: I would not make a blanket statement that, well, we have free trade, so we have to get rid of the CBC. I would not concur with that statement whatsoever. Things that are uniquely Canadian... We also have to look at the relevance of certain things and where they apply as situations evolve over time. There is a good case to be made that we needed a public airline at some point. Whether we need one now is a debatable question.

Mr. Manly: We do not have one any more.

M. Fontaine: Merci, monsieur le président. Je tiens à féliciter les gens qui viennent de témoigner devant nous et qui ont l'air de très bien maîtriser leur dossier.

J'aimerais d'abord m'informer. Quelle appréciation les étudiants de la province de Québec se donnent-ils du dossier sur le libre-échange?

Mme Isabelle Perras (Alliance for the Future of Young Canadians): Je suis étudiante en administration à l'Ecole des hautes études commerciales. Il est certain qu'avec l'esprit d'entrepreneurship qui règne au Québec depuis une quinzaine d'années, avec le nombre d'étudiants, soit un tiers des étudiants en administration au Canada, qui étudient au Québec, avec toute la force des entreprises régionales qu'il peut y avoir au Québec, les étudiants sont pour le libre-échange. Ce sont autour de moi des gens, et cela va de soi pour eux, pour qui les entreprises du Québec sont prêtes, comme les PME qui sont assez grandes pour aller sur le marché nord-américain. Les étudiants, pour les emplois futurs dont ils ont besoin, et pour que les entreprises régionales ou des grands centres du Québec puissent prendre de l'expansion, y sont favorables.

M. Fontaine: S'il n'y avait pas eu d'entente du libre-échange, on s'entend généralement pour dire qu'il n'y aurait pas eu non plus de statu quo; il y aurait eu des effets très négatifs et protectionnistes accélérés de la part des Américains. Pour les étudiants qui sortent de nos universités et qui ne trouvent pas d'emplois, serait-il juste de penser que les plus agressifs, les mieux préparés se seraient immédiatement déplacés vers les États-Unis pour se trouver du travail?

• 2205

Mme Perras: Oui. J'y avais déjà pensé: aller vivre à New York ou à Boston, ou dans d'autres pays européens

[*Traduction*]

de grandir. Nous sommes compétitifs. Nous en avons donné des exemples innombrables. Nous n'avons pas besoin de couche-culotte pour nous sentir Canadiens.

M. Manly: Il ne faut pas oublier que non seulement nous avions cette politique nationale, mais nous avons Radio-Canada, nous avons—enfin, nous avions jusqu'à la semaine dernière Air Canada; nous avons l'Office national du film; nous avons toute une gamme de programmes sociaux. Estimez-vous qu'il est temps de s'en débarrasser comme d'autant de couches-culottes ou les considérez-vous comme un élément essentiel de la phase de développement actuelle du Canada?

M. Hansen: Je ne généraliserai pas en disant: nous avons le libre-échange, débarrassons-nous de Radio-Canada. Je ne serais pas du tout d'accord. Ce qui est typiquement canadien... Il nous faut également considérer l'actualité de certaines choses et leur utilité, compte tenu de notre évolution. Que nous ayons eu besoin d'une compagnie aérienne publique à une certaine époque est fort possible. Que nous en ayons toujours besoin, c'est à voir.

M. Manly: Nous n'en avons plus.

Mr. Fontaine: Thank you, Mr. Chairman. I want to congratulate the witnesses who seem to be very well versed in the issue.

First of all, I would like to have some information. What is the position of the Province of Québec students on free trade?

Mrs. Isabelle Perras (Alliance for the Future of Young Canadians): I am a student in business administration at the *Ecole des hautes études commerciales*. Considering the entrepreneurial spirit that has been prevailing in Quebec for 15 years or so, the number of students—one-third of Canadian students in business administration are enrolled in Québec—the strength of regional businesses in Quebec, students are for free trade. These people around me, without even questioning it, think that businesses in Québec are ready, small- and medium-sized businesses for instance feel ready to enter the North American market. The students, for the future jobs that they need, and so that regional businesses or the larger centre of Québec may expand, favour free trade.

Mr. Fontaine: If there had not been a free trade agreement, people generally agree that there would not have been either the maintenance of the status quo; there would have been very negative and increasingly protectionist steps taken by the Americans. For the finishing students of our universities who cannot find a job, would it be fair to think that the more aggressive, the better prepared, would have immediately moved to the United States to find a job?

Mrs. Perras: Yes. I had already thought of moving to New York, Boston or to European countries where the

[*Text*]

où le climat économique bouge beaucoup ces temps-ci. Je suis une des membres de l'Association internationale des étudiants en sciences économiques commerciales; l'Association participe beaucoup à des stages à l'étranger. On est présent dans 64 pays. Il y a beaucoup d'étrangers qui viennent au Québec, ou un peu partout au Canada, pour des stages. On regarde surtout ce qui se passe ailleurs, et il y a des liens qui se forment entre plusieurs pays. On se demandait ce qui arrivait au Canada. Restera-t-il tout seul dans son coin? Nous aussi nous serons obligés de partir pour aller dans ces pays, en Europe ou aux États-Unis, là où l'économie est plus forte.

M. Fontaine: Cela veut dire que vous croyez que le libre-échange est un moyen de conserver nos cerveaux au pays.

Mme Perras: Les conserver, en former d'autres et leur donner de l'emploi.

M. Fontaine: En considérant que le libre-échange favorise beaucoup les entreprises de services par rapport aux entreprises manufacturières, on sait qu'il faut souvent moins de capital dans une entreprise de services. Est-ce que vous croyez qu'il y a beaucoup de jeunes étudiants qui, au lieu d'aller servir dans une grande entreprise, essayeront de lancer de nouvelles entreprises créatives?

Mme Perras: Au Québec actuellement, je n'ai pas les chiffres précis, mais on peut dire qu'un tiers des PME sont lancées par des jeunes et par des femmes. Ce sont les entreprises qui survivent le mieux à cause du niveau d'éducation plus élevé des jeunes par rapport aux années précédentes. De plus, les jeunes ont plus confiance de pouvoir percer des marchés aux États-Unis. Ils seront plus aptes, ils auront plus facilement l'idée de démarrer leurs propres entreprises.

M. Fontaine: Je termine monsieur le président. J'aimerais connaître votre idée sur le rôle que les jeunes reconnaissent à l'institution du Sénat, en n'oubliant pas le contexte des derniers jours, où le Sénat serait appelé à remplacer la Chambre des communes pour légiférer.

Mme Perras: Je crois que le Sénat ne peut pas bloquer un projet de loi. Ils ne représentent personne, ils ne sont pas élus. Un organisme non élu ne peut pas empêcher un projet de loi de passer.

M. Fontaine: Monsieur le président, je suis fier de la Québécoise, de nos trois jeunes Canadiens. Je vous remercie.

The Chairman: I may have misled the young people here earlier when I said we could have some cameras in between, and they were a little late in getting around. I have just sent a note to Mr. Edwards, who has a few questions to ask, and he has agreed to ask those questions off the record after I gavel the committee to a close, and one or two of us will stay in place. However, on the record, Mr. Allmand, if you have a question, we will hear it now.

[*Translation*]

economic circumstances are very exciting. I am a member of the International Association of Students in Economic and Commercial Sciences and we have numerous training sessions abroad. We have members in 64 countries. A lot of foreigners come to Québec or to Canada for training sessions. We mainly look at what is going on elsewhere, the relationships that are being established between several countries. We wondered what would happen to Canada. Would it stay on its own in its small corner? We too will have to move to these countries, in Europe or to the United States where the economy is stronger.

Mr. Fontaine: It means that you believe that free trade is a means to keep our brains in this country.

Mrs. Perras: To keep them, to train others and to give them a job.

Mr. Fontaine: Considering that free trade very much favours service businesses as compored to manufacturing industries, you know that often service businesses need less investment. Do you believe that there is a lot of young students who, instead of working for a big business, will try starting their own creative new businesses?

Mrs. Perras: Presently in Québec, I do not have the exact figures, but one can say that one-third of the small and medium-sized businesses are started by young people and by women. Those businesses have the best rate of survival because of the higher level of education of young people as compared to previous years. Moreover, young people are more confident in their capacity to enter American markets. They are more capable, they will more readily think of starting their own businesses.

Mr. Fontaine: My last question, Mr. Chairman. I would like to know what you think is the role that young people recognize to the Senate in light of what happened recently, the Senate being called upon to legislate in place of the House of Commons.

Mrs. Perras: I think that the Senate cannot block a bill. They do not represent anybody, they are not elected. A non-elected organization cannot prevent a bill from being passed.

Mr. Fontaine: Mr. Chairman, I am proud of that Québecker, of our three young Canadians. Thank you.

Le président: J'ai peut-être induit en erreur les jeunes ici présents tout à l'heure quand j'ai dit que les caméras pourraient être utilisées entre les témoins et ils ont pris un petit peu trop de temps. Je viens d'envoyer une note à M. Edwards qui a quelques questions à poser et il a accepté de poser ses questions après la fin officielle de la réunion. Un ou deux d'entre nous resteront. Ceci dit, M. Allmand, si vous avez une question à poser, je vous en prie.

[*Texte*]

Mr. Allmand: It is a comment, and the witnesses are welcome to comment back on it if they wish, and it does not relate just to them.

What I find rather sad in the debate and the discussion we are all having about this is that it seems to me—and some of the references you made to free trade indicate this—we are still very often debating the merits of theoretical free trade and whether academic textbook "free trade" is good or bad, and we are not debating the details of this particular agreement. Also, what is sad is that very often those who oppose the agreement are branded as protectionist, as if there were no other possibility for freer trade or liberalization of trade but this agreement, so that if you are not for this agreement you are protectionist.

Finally, it is also sad that there is a suggestion being made that without this kind of agreement we cannot be prosperous, that we cannot have a prosperous future, when in fact, many of the things you refer to... For example, the burst of entrepreneurship and new businesses in Quebec that was just referred to took place without this agreement. The great leaps forward in the 1950s and the 1960s in Canada took place without any free trade agreement with the United States.

Anyway, as I say, I find that sad in the debate of these issues. I do not condemn you of intentionally trying to do that, but I find that this is what is happening. It is my own deep-felt conviction that the only way we are going to focus on the real issues with respect to the agreement is in an election or in a much longer discussion so that the real elements come out and then people will decide. They may at the end of it all say that they think it is wonderful or that they think it is awful, but right now I find they are not really discussing this particular agreement and whether we gave too much or whether we got too much. It is a comment and, as I say, you can make comments or not make comments.

• 2210

Mr. Hansen: Well, I think you raise some very important points. I am not convinced one way or the other whether an election will focus the mind on this issue. I think there are opportunities for that to happen; yet I have witnessed in the past that this type of fortune has not been realized whatsoever—other things came in and clouded it. That is why, as we said earlier, we are worried about the idea of Senate obstruction bringing in this whole realm of what is undemocratic and what is democratic. That somehow clouds the view of the free trade and gets tied together.

I think you raised the point about whether a free trader would have to support this agreement. I think you raise a very valid point. There are people who are free traders and there are those who are not free traders, but among

[*Traduction*]

M. Allmand: C'est un commentaire, et j'invite les témoins à le commenter s'ils le souhaitent, et il ne s'adresse pas uniquement à eux.

Ce que je trouve assez triste dans ce débat et cette discussion est qu'il me semble—et certaines de vos références au libre-échange l'indiquent—que nous continuons encore souvent à débattre des mérites théoriques du libre-échange, des avantages et des inconvénients de cette notion abstraite de libre-échange, et que nous ne discutons pas des détails de cet accord particulier. Également triste est le fait que très souvent ceux qui s'opposent à l'accord soient accusés de protectionnisme comme s'il n'y avait pas d'autres possibilité de libéralisation des échanges que cet accord, si bien que si on n'est pas pour cet accord, on est protectionniste.

Enfin, il est également triste que certains prétendent que, sans ce genre d'accord, nous fermons la porte à la prospérité, à des lendemains qui chantent, quand en fait, nombre des choses dont vous parlez... Par exemple, cette éclosion de l'esprit d'entreprise, de nouvelles entreprises au Québec dont vous venez de parler, s'est faite sans cet accord. Les grands bonds en avant des années 1950 et des années 1960 au Canada ont eu lieu sans accord de libre-échange avec les États-Unis.

Quoi qu'il en soit, comme je viens de le dire, je trouve cette attitude triste. Je ne dis pas que cela soit intentionnel de votre part, mais c'est une constatation. J'ai la profonde conviction que la seule manière de parler des vraies questions concernant cet accord est de déclencher des élections ou d'y consacrer un débat beaucoup plus long afin que les éléments réels ressortent et que les gens puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause. Il se peut qu'ils finissent tous par dire que c'est une idée merveilleuse ou que c'est une idée abominable, mais je constate qu'actuellement, ils ne discutent pas de cet accord particulier et de ses avantages et de ses inconvénients. C'est un commentaire et, comme je l'ai dit tout à l'heure, vous pouvez le commenter ou ne pas le commenter.

M. Hansen: Vous soulevez là des points très importants. Je ne suis toutefois pas convaincu qu'une élection mettra en relief cette question. Cela pourrait arriver, mais j'ai déjà constaté, dans le passé, que pareils espoirs ne se réalisent nullement parce que d'autres questions viennent obscurcir le débat. Voilà pourquoi, comme nous l'avons dit plus tôt, nous craignons que l'obstruction du Sénat relance plutôt le débat sur ce qui est démocratique et sur ce qui ne l'est pas. Cela fera dévier le débat sur le libre-échange.

Vous avez demandé, il me semble, si un partisan du libre-échange serait obligé d'appuyer cet accord. C'est là un point très valable. Certains sont partisans du libre-échange et d'autres s'y opposent mais même le

[*Text*]

the camp of free traders there can also be a division about support or not support for this agreement.

I accept that and I think that is an important part of the debating process. But I do want to make the comment that we believe it is important that the attention of the electorate, especially when we refer to having an election, should be focussed on this agreement in terms of what free trade should be about.

I say that, Mr. Allmand, because we have witnessed a trade agreement negotiated with the administration of the United States, which had the power to do so because of the 1984 Trade Bill put forward by the U.S. Congress. If you look at the renewal of the Trade Bill by Congress in 1988, we see that there has been a change in how the President can negotiate deals now. It has to go back through Congress. The fast-track process is gone.

We are terribly concerned that people have the idea that we can go back and somehow improve this agreement later—throw this one away and get a better one. If we follow that route we are going to have go down to Congress and go through the Congress, special interest, by lobby, by special interest. I firmly believe they will water this down until it is worth nothing, nothing that Canada would want to sign in the first place. That is a very dangerous place to leave the future of economic decisions of our country, a very dangerous place to decide the future of young Canadians. I respect people who oppose this deal, and I respect people who are in support of it, but I think we have to talk about this deal and not just about the principle because that is important.

Mr. Manly: On the last page of your brief you say:

> Young Canadians recognize this strength and regard opposition to free trade as an insult to our potential.

In your discussion of this you pointed out that some 70% of Canadians were in support of free trade as an idea and a little over 50% supported this deal in particular.

The Canadian Federation of Students in their brief on the second page said:

> Canadian students are not sold on the Free Trade Agreement. A *Globe and Mail* article appearing July 14 revealed the results of a poll taken on 10 Ontario campuses on several issues. Of those who had formed an opinion on the Free Trade Agreement, fully 81% opposed it. Less than 1 in 10 students thought the deal would benefit ordinary Canadians.

Do you think university students are more opposed to the deal than other young people? You say you do not condemn those who oppose it and yet you use very strong

[*Translation*]

premier groupe peut être divisé quant à l'appui à accorder à cet accord.

J'accepte cela et j'estime que c'est là une dimension importante du débat. J'hésite toutefois à affirmer qu'il nous apparaît important de faire du texte de cet accord l'enjeu d'une élection.

Je dis cela, monsieur Allmand, parce que l'accord commercial a été négocié avec l'administration des États-Unis, laquelle était habilitée à entreprendre ces négociations par la Loi commerciale proposée par le Congrès américain en 1984. Or, depuis la prorogation de cette loi commerciale par le Congrès, en 1988, le président n'a plus les mêmes pouvoirs de négociation que dans le passé. Il faut maintenant que l'accord soit renvoyé aux deux Chambres du Congrès. La procédure accélérée d'approbation n'existe plus.

Certains croient que nous devrions dénoncer cet accord dans l'espoir d'en négocier un meilleur plus tard, et cela nous inquiète vivement. Si nous exerçons cette option, il faudra que l'accord soit approuvé par les deux Chambres du Congrès sur lesquelles les groupes d'intérêt spéciaux et les lobbys exercent énormément de pressions. Je crois fermement que les deux Chambres dépouilleraient l'accord de toute substance, à tel point que le Canada n'aurait aucun intérêt à le signer. Cette option mettrait en péril la capacité future de notre pays de prendre des décisions économiques et mettrait en péril l'avenir des jeunes Canadiens. Je respecte ceux qui s'opposent à cet accord tout comme je respecte ceux qui l'appuient, mais il me semble que le débat doit porter sur l'accord lui-même et non pas sur le principe de l'accord.

M. Manly: A la dernière page de votre mémoire, vous dites:

> Les jeunes Canadiens sont conscients de cette force et ils voient dans l'opposition au libre-échange une insulte à notre potentiel.

Au cours de la discussion, vous avez rappelé que 70 p. 100 des Canadiens appuient le principe du libre-échange, et qu'un peu plus de 50 p. 100 d'entre eux appuient l'accord même.

La Fédération canadienne des étudiants dit, pour sa part, à la page deux de son mémoire:

> Les étudiants canadiens ne sont pas convaincus que l'accord de libre-échange mérite leur appui. Un article paru dans le *Globe and Mail* du 14 juillet révélait les résultats d'un sondage réalisé dans dix campus de l'Ontario et portant sur plusieurs questions. Au moins 81 p. 100 de ceux qui disaient s'être fait une opinion sur l'accord de libre-échange s'y opposaient. Moins d'un étudiant sur 10 croyait que l'accord serait avantageux pour les Canadiens moyens.

Croyez-vous que les étudiants universitaires s'opposent davantage à l'accord que les autres jeunes? Vous dites que vous ne condamnez pas ceux qui s'y opposent et pourtant,

[*Texte*]

language about this thing, saying young people regard opposition to free trade as an insult to their potential. Yet eight out of ten students on university campuses in Ontario are opposed to it. How can you make such a sweeping generalization, given that, and given your own statistics that some 50% of Canadian young people support this deal in particular?

• 2215

Mr. Hansen: Mr. Manly, I am very glad you have raised that. That was a *Globe and Mail* article that appeared last week. It is by Richard Finlay, I believe, a gentleman who runs Unimarc and has a consulting company that does surveys at universities.

We have written a letter to the editor of *The Globe and Mail* on that very article. Regrettably, it was not published. That subject was based on a survey that was a sample of 840 students over 10 universities. I may take some issue with the sample size, but there is some basis for establishing that.

Mr. Manly: The Gallup Poll is done with 1,000 across Canada.

Mr. Hansen: That is right. I can concur with that.

But I would like to address one point, and then perhaps ask our western chairman to address another point, which is very important. First of all, I say that if 8 out of 10 university students are opposed to free trade, I point out that the large majority of our membership comes from university students. Where is the organization that opposes free trade among youth? It does not exist.

I find that the most telling statement of all, that if there is such strong opposition to free trade, 8 out of 10 Canadians. . . That is my biggest question on that result. It does not dovetail with any other research I have seen, and it also does not show up in the fact that there is a whole bunch of students running around saying they are opposed to free trade. There is no organization.

Mr. Manly: There is no organization to whip them into shape. Eight out of ten Canadian young people in universities, when they think about this issue, are opposed to the deal. I think this is significant. If you get an organization, you can organize people.

Mr. Wall: I guess the problem I would have with the article in question from the perspective of a western Canadian is that the article extrapolated the sample of the university students in Ontario and—

Mr. Manly: I just referred to Ontario. I did not refer to the—

Mr. Wall: That is correct, you did. But on the subject of the article. . . and broad-brushed it across the country. I think you would find a major difference in western Canada or in Quebec.

[*Traduction*]

vous affirmez avec vigueur que les jeunes voient dans l'opposition au libre-échange une insulte à leur potentiel. Or, huit étudiants universitaires sur dix en Ontario s'y opposent. Cela étant, et compte tenu de vos propres statistiques révèlant qu'environ 50 p. 100 des jeunes Canadiens appuient cet accord particulier, comment pouvez-vous généraliser de la sorte?

M. Hansen: Monsieur Manly, je suis ravi que vous ayez soulevé cette question. Il s'agit d'un article paru la semaine dernière dans le *Globe and Mail*. Cet article était signé par Richard Finlay, je crois, un monsieur qui dirige Unimarc et possède une entreprise de consultants laquelle effectue des sondages dans les universités.

Nous avons écrit une lettre au rédacteur en chef du *Globe and Mail* sur cet article. Malheureusement, elle n'a pas été publiée. L'article portait sur une enquête réalisée auprès de 840 étudiants dans 10 universités. À mon avis, l'échantillon était assez limité mais permettait de tirer certaines conclusions.

M. Manly: Le sondage Gallup est réalisé auprès de 1,000 Canadiens dans tout le pays.

M. Hansen: C'est exact. Je l'admets.

J'aimerais toutefois faire des observations sur un point avant de demander à notre président pour la région de l'Ouest de commenter un autre point très important. D'abord, je dis que 8 étudiants universitaires sur 10 s'opposent au libre-échange mais je signale que la grande majorité de nos membres sont des étudiants d'université. Où est l'organisation de jeunes qui s'opposent au libre-échange? Elle n'existe pas.

Si l'opposition au libre-échange est tellement forte, si 8 étudiants sur 10 s'y opposent, il me semble alors que le fait le plus parlant c'est. . . Voilà ce qui m'amène à douter de la validité des résultats. Cela ne cadre pas avec d'autres résultats d'enquêtes dont j'ai pris connaissance. On sait aussi qu'un grand nombre d'étudiants se sont prononcés contre l'accord de libre-échange sans avoir, toutefois, formé une organisation.

M. Manly: Aucune organisation n'existe pour les orchestrer. Dans les universités, 8 jeunes Canadiens sur 10, parmi ceux qui se sont fait une opinion, s'opposent à l'accord. C'est considérable. La création d'une organisation permettrait de coordonner les efforts.

M. Wall: En tant que Canadien de l'Ouest, ce que je reproche à l'article en question c'est qu'il a extrapolé à partir des résultats de l'enquête réalisée auprès d'étudiants d'université en Ontario. . .

M. Manly: Je ne parle que de l'Ontario.. Je n'ai pas parlé de. . .

M. Wall: C'est exact. Mais l'auteur de l'article étendait sommairement les résultats à tout le pays. Or, vérification faite, vous constateriez des différences énormes entre l'ouest du pays et le Québec.

{*Text*}

The Chairman: The committee stands adjourned.

[*Translation*]

Le président: La séance est levée.

APPENDIX "C-130/21"

AFYC-AAJC

The Alliance for the Future
of Young Canadians
P.O. Box 2310, Stn. D.
Ottawa, Ont. K1P 5W5
(613) 233-3196

Alliance pour l'Avenir des
Jeunes Canadiens
B.P. 2310 Succursale D.
Ottawa, Ont. K1P 5W5
(613) 233-3196

THE ALLIANCE FOR THE FUTURE OF YOUNG CANADIANS

SUBMISSION TO THE LEGISLATIVE COMMITTEE
ON BILL C-130

8:30 pm, Monday, July 25th, 1988
253-D Centre Block, House of Commons
Ottawa, Ontario

PRESENTED BY MR. LARS HANSEN
NATIONAL CO-CHAIRMAN
A.F.Y.C.

MR. CHAIRMAN, I WOULD LIKE TO OPEN THIS MORNING BY THANKING THE COMMITTEE FOR THE OPPORTUNITY TO COME AND APPEAR BEFORE YOU IN REFERRENCE TO THE COMMITTEE'S CONSIDERATION OF BILL C-130, THE IMPLEMENTING LEGISLATION FOR THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT. THE ALLIANCE WOULD LIKE TO COMMEND THE COMMITTEE FOR INVITING YOUNG CANADIANS TO SPEAK ON THIS BILL. IT IS OUR FUTURE AND WE ARE GLAD TO BE WITNESSING TO THE COMMITTEE ON THAT BASIS.

BY WAY OF INTRODUCTION I WOULD LIKE TO TAKE JUST A MOMENT TO BRING YOUR ATTENTION TO THE MEMBERS OF THE A.F.Y.C. WHO ARE HERE WITH ME THIS MORNING.

FURTHERMORE, I WOULD JUST TAKE A FEW MOMENTS TO FAMILIARIZE THE COMMITTEE WITH THE NATURE OF THE ALLIANCE FOR THE FUTURE OF YOUNG CANADIANS, ITS MAKEUP, GOALS AND OBJECTIVES.

FOUNDED IN JANUARY OF THIS YEAR, THE ALLIANCE WAS CREATED IN THE BELIEF THAT THERE EXISTED AN ABSENCE OF A NATIONAL YOUTH VOICE IN THE PRESENT FREE TRADE DEBATE AND THAT THIS VACANCY WAS SOMEWHAT DISTURBING GIVEN THE FUTURE ORIENTED NATURE OF THE FREE TRADE AGREEMENT AND THE IMPLICATIONS THAT ACCEPTANCE OR REJECTION OF THIS DEAL WILL HAVE ON THE KIND OF TOMORROW IN WHICH OUR YOUNG PEOPLE WILL LIVE AND WORK.

TO ACT AS A CREDIBLE VOICE IN THIS DEBATE, THE A.F.Y.C. WAS FOUNDED WITHOUT ANY PARTISAN POLITICAL TIES, AND INDEED REPRESENTS THE VIEWS OF MANY CONSERVATIVE, LIBERAL, AND SOCIAL CREDIT YOUTH IN ADDITION TO MANY YOUNG CANADIANS WITHOUT ANY PARTISAN AFFILIATION WHATSOEVER. OUR MEMBERSHIP PRESENTLY EXCEEDS 16,000 ACROSS THIS COUNTRY AND WE EXPECT THAT NUMBER TO BE INCREASING DRAMATICALLY IN THE COMING MONTHS.

BY ASSOCIATION THE A.F.Y.C. IS A MEMBER OF THE CANADIAN ALLIANCE FOR TRADE AND JOB OPPORTUNITIES.

IN TERMS OF INITIATIVES, A.F.Y.C. MEMBERS HAVE PARTICIPATED IN MANY DEBATES AND DISCUSSIONS OVER THE FREE TRADE ISSUE IN THE PAST 6 MONTHS. WE HAVE ALSO LAUNCHED A NATIONAL PETITION OF YOUTH ACROSS CANADA AND HOPE TO HAVE THE SIGNATURES OF 20,000 CANADIAN YOUNG PEOPLE WHEN IT IS COMPLETED.

HAVING OUTLINED OUR ASSOCIATION TO YOU, I WOULD LIKE TO BRING TO YOUR ATTENTION OUR REASONS FOR SUPPORTING THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT AND WHY WE BELIEVE THAT ITS ACHIEVEMENT REPRESENTS AN IMPORTANT STEP FORWARD FOR THE YOUTH OF OUR NATION.

ECONOMIC BENEFIT

AS MEMBERS OF THE COMMITTEE ARE NO DOUBT AWARE, ONE OF THE GREATEST DIFFICULTIES WHICH FACES OUR YOUNG PEOPLE TODAY AND IN THE PAST IS THE CHALLENGE OF SECURING EMPLOYMENT. ALTHOUGH THE PAST FEW YEARS HAVE REGISTERED A BRIGHTER PICTURE IN TERMS OF JOBS FOR YOUNG PEOPLE, IT IS NONETHELESS TRUE THAT THE UNEMPLOYMENT FIGURE FOR YOUNG CANADIANS ROUTINELY DOUBLES THAT OF THE NATIONAL AVERAGE. INVARIABLY IN TIMES OF ECONOMIC HARDSHIP, YOUNG CANADIANS ARE THE LAST HIRED AND THE FIRST FIRED FROM POSITIONS OF EMPLOYMENT. THIS REALITY HAS SENSITIZED OUR YOUNG PEOPLE TO THE GREAT IMPORTANCE OF JOB CREATION AND ECONOMIC GROWTH AND HAS MADE JOBS A NUMBER ONE PRIORITY AMONG OUR YOUTH.

IN ACCORDANCE WITH THIS FACT, YOUNG PEOPLE PLACE PARTICULAR IMPORTANCE ON INITIATIVES WHICH WILL ACT TO CREATE FURTHER JOB GROWTH AND SUSTAIN OUR ECONOMY IN THE YEARS TO COME. THE A.F.Y.C. BELIEVES THAT THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT IS A STRATEGIC AND IMPORTANT TOOL FOR CREATING THIS GROWTH AND AS SUCH ENJOYS THE STRONGEST SUPPORT IN ALL OF CANADA AMONG THE YOUTH OF OUR COUNTRY.

ECONOMIC ANALYSIS OF THE FREE TRADE AGREEMENT BY MANY NOTED ECONOMISTS SUCH AS THOSE FROM THE ECONOMIC COUNCIL OF CANADA, THE C.D. HOWE INSITUTE, THE CANADA WEST FOUNDATION AND MANY OTHERS HAS CHARACTERIZED THIS AGREEMENT AS MEANING MORE JOBS FOR CANADIANS.

THIS GROWTH IS OF PARTICULAR BENEFIT TO OUR YOUNG PEOPLE, FOR OF THE 251,000 JOBS FORECAST BY THE E.C.C. AS A RESULT OF FREE TRADE, FULLY 72% OF THESE JOBS WILL BE CREATED IN THE SERVICE AND SERVICE PRODUCING SECTORS OF OUR ECONOMY. THIS IS WHERE 3 OUT OF 4 YOUNG CANADIANS NOW WORK AND IT IS ALSO THE FASTEST GROWING SECTOR OF OUR ECONOMY AND AN AREA IN WHICH MANY YOUNG CANADIANS HAVE TARGETED EMPLOYMENT OPPORTUNITIES THROUGH EDUCATION.

IT IS THE BELIEF OF THE A.F.Y.C. THAT IT IS SCANDALOUS FOR OPPONENTS OF FREE TRADE TO QUESTION THE VALUE OF OVER A QUARTER OF A MILLION NEW JOBS WHEN YOUNG CANADIANS DO NOT PRESENTLY FIND SUFFICIENT EMPLOYMENT OPPORTUNITIES FROM WHICH TO GROW AND BUILD A STRONGER FUTURE.

FURTHERMORE, IT IS OUR BELIEF THAT THE ENHANCED COMPETITION THAT WILL BE EXPERIENCED UNDER FREE TRADE WILL IMPROVE NOT ONLY THE QUALITY OF JOBS AVAILABLE TO OUR YOUNG PEOPLE BUT ALSO PROVIDE LONG TERM EMPLOYMENT STABILITY THROUGH THE REALIZATION OF MORE SECURE ACCESS TO WORLD CLASS MARKETS, HENCE MAKING OUR INDUSTRIES WORLD LEADERS IN THEIR FIELDS OF ENDEAVOUR. SOUND ECONOMIC REASONING DICTATES THAT THE BEST INSURANCE FOR SUSTAINING INDUSTRY GROWTH AND THE JOBS THAT ACCOMPANY THIS GROWTH IS THE REALIZATION OF INCREASED MARKET MANDATES. THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT PROVIDES AN IMPORTANT FIRST STEP TOWARDS INCREASING OUR COMPETETIVE NATURE BY ASSURING ACCESS TO THE COMPLETE NORTH AMERICAN MARKET.

IN ADDITION TO THE POSITIVE IMPACT OF JOB GROWTH FOR YOUNG CANADIANS, IT IS ALSO RECOGNIZED THAT THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT WILL BENEFIT CANADIAN CONSUMERS THROUGH A GROWTH IN REAL INCOME AND A CORRESPONDING GROWTH IN DISPOSIBLE INCOME. IT IS LARGELY FOR THIS REASON THAT THE AGREEMENT ENJOYS THE SUPPORT OF THE CONSUMERS ASSOCIATION OF CANADA. YOUNG PEOPLE, LIKE ALL CANADIANS ARE CONSUMERS AND WILL BENEFIT FROM THE CONSUMER GAINS UNDER THE DEAL. IT IS IMPORTANT TO RECOGNIZE THAT THESE BENEFITS ARE OF PARTICULAR IMPORTANCE TO OUR YOUTH AS IT WILL ENABLE THEM TO MAKE QUICKER PROGRESS TOWARDS MAKING THE IMPORTANT PURCHASES IN ONE'S FIRST HOME, FIRST CAR AND MANY OTHER ITEMS WHICH MAKE OUR YOUNG PEOPLE STRONGER PARTICIPANTS IN OUR ECONOMY.

BALANCED GROWTH

BEYOND THE IMPORTANT BENEFITS OF JOB GROWTH AND CONSUMER GAINS FOR YOUNG CANADIANS, THE AGREEMENT ALSO PROMISES AN IMPORTANT CHARACTERISTIC OF HOW THIS GROWTH WILL BE IMPLEMENTED IN OUR NATION.

ECONOMIC GROWTH IN CANADA HAS HISTORICALLY BEEN DISPROPORTIONATE OFTEN LEADING TO WHAT CAN PRESENTLY BE WITNESSED AS DYNAMIC GROWTH IN SOUTHERN ONTARIO AND INSIDE THE GOLDEN HORSESHOE ACCOMPANIED BY SLUGGISH AND WEAK GROWTH IN THE LESS ADVANTAGED REGIONS OF OUR COUNTRY SUCH AS THE MARITIMES AND THE WEST.

FOR YOUNG CANADIANS THIS HAS REPRESENTED A DISCRIMINATION IN OPPORTUNITY BASED ON GEOGRAPHIC OR REGIONAL CONSIDERATIONS. MANY YOUNG PEOPLE, SEEING LITTLE OPPORTUNITY FOR A GOOD FUTURE, END UP LEAVING THEIR HOME TOWN OR REGION IN SEARCH OF BETTER JOBS ELSEWHERE IN THE COUNTRY. THIS IS IN POINT OF FACT A SELF-FULLFILLING DRAIN ON THE FUTURE OF THESE UNDERDEVELOPED COMMUNITIES WHICH ACTS TO FRUSTRATE PROSPECTS FOR REAL AND SUBSTANTIAL GROWTH.

THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT IS UNIQUE IN ADDRESSING THIS PROBLEM AS IT IS A RARE ECONOMIC INFLUENCE WHICH OPERATES EVENLY IN EACH AND EVERY PROVINCE OF OUR COUNTRY. BE IT 2.9% GROWTH IN BRITISH COLUMBIA AND NEWFOUNDLAND, 2.8% IN ALBERTA, NEW BRUNSWICK AND NOVA SCOTIA OR 2.6% IN ONTARIO AND QUEBEC, THE FREE TRADE DEAL WILL MEAN BALANCED GROWTH THROUGHOUT CANADA.

THIS IS AN IMPORTANT STEP FORWARD IF WE ARE TO BUILD A COUNTRY OF TRULY NATIONAL OPPORTUNITY IN WHICH EACH AND EVERY YOUNG CANADIAN CAN TAKE PRIDE IN THEIR OWN COMMUNITY AND REGION AND REALIZE SOLID OPPORTUNITIES FOR GROWTH NO MATTER WHERE THEY LIVE IN CANADA. IN A VERY REAL SENSE, IT IS AN INFLUENCE WHICH STRENGTHENS THE FABRIC OF OUR COUNTRY AND ACTS DECISIVELY TO ADDRESS THE PERPETUAL PROBLEM OF REGIONAL IMBALANCE, SO LONG THE SOURCE OF GREAT FRUSTRATION TO GENERATION UPON GENERATION OF CANADIANS.

ENHANCED EXPORT OPPORTUNITIES

CENTRAL TO THE REALIZATION OF BALANCED GROWTH ARE THE GAINS THAT HAVE BEEN MADE IN OUR TRADING RELATIONSHIP WITH OUR LARGEST TRADING PARTNER, THE UNITED STATES. WHAT HAS BEEN ACHIEVED UNDER THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT IS NOT COMPLETE AND UNHINDERED ACCESS TO THE U.S. MARKET, BUT IT IS A MARKED IMPORVEMENT ON WHAT CURRENTLY EXISTS. THIS IS IMPORTANT TO REMEMBER SINCE THE FREE TRADE DEAL MUST ALWAYS BE CONSIDERED IN RELATION TO THE ALTERNATIVE OF NOT HAVING SUCH A DEAL.

IN THE PAST FIVE YEARS CANADIANS HAVE WITNESSED PROTECTIONIST ACTIONS THROUGH THE U.S. CONGRESS THAT HAVE ARBITRARILY DIMINISHED THE PROSPECTS FOR VARIOUS CANADIAN INDUSTRIES. FROM FRESH CUT FLOWERS AND POTASH TO SOFTWOOD LUMBER AND SHAKES AND SHINGLES, PROTECTIONISM HAS NOT SAT WELL WITH CANADIANS.

WHAT WE HAVE WITNESSED IS THE FEARSOME POWER OF SPECIAL INTERESTS IN THE UNITED STATES AND THEIR ABILITY TO MANIPULATE CONGRESS FOR THEIR OWN PURPOSES. IN THESE SITUATION, WE HAVE SEEN TIME AND TIME AGAIN THE SPECTACLE OF CANADIANS APPROACHING THE COURTS AND CONGRESS ON BENDED KNEE AND ASKING FOR FAIRNESS FROM NOTHING BUT AMERICANS. THIS IN NO WAY CAN BE SEEN AS A BETTER SITUATION THAN WHAT WOULD EXIST UNDER FREE TRADE.

FOR YOUNG CANADIANS, WHOSE FUTURE CAN BE DRASTICALLY AFFECTED BY THE RAMIFICATIONS OF TRADE ACTIONS, THE EXISITENCE OF THE BI-NATIONAL DISPUTES PANEL IS A WELCOME CHANGE FROM THE U.S. CONGRESS. CANADA'S SOVEREIGNTY IS ENHANCED IN THIS AGREEMENT BECAUSE IT MEANS WE NOW HAVE A REAL AND IMPORTANT VOICE IN THE KIND OF DECISIONS THAT WILL DECIDE OUR FUTURE AS A TRADING NATION.

A VOTE OF CONFIDENCE IN YOUNG CANADIANS

YET WHAT MOST CONCERNS MEMBERS OF THE ALLIANCE FOR THE FUTURE OF YOUNG CANADIANS IS THE WAY IN WHICH THIS AGREEMENT SPEAKS TO OUR OWN IDENTITY OF OURSELVES AS CANADIANS.

THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT IS A VOTE OF CONFIDENCE IN YOUNG CANADIANS BECAUSE IT BELIEVES IN THEIR ABILITY TO COMPETE AND SUCCEED UNDER A FAIR AND BALANCED TRADING RELATIONSHIP WITH THE U.S.

GENERATIONS OF CANADIANS HAVE BEEN BROUGHT UP BY THEIR PARENTS AND SENT TO SCHOOL IN THE BELIEF THAT THEY COULD ACHIEVE A BETTER TOMORROW THROUGH THE USE OF THAT EDUCATION. WHAT IS IMPLICIT IN THIS RATIONALE IS THE BELIEF THROUGHOUT THAT THESE YOUTHS WOULD HAVE THE TALENT, DRIVE, SKILL AND ABILITY TO MAKE THE MOST OF WHAT WAS GIVEN TO THEM, TO GET AHEAD, TO SUCCEED. IF WE DIDN'T BELIEVE OUR CHILDREN COULD ACHIEVE RESULTS, WHAT WOULD BE THE PURPOSE OF SENDING THEM TO SCHOOL?

WHY SHOULD WE ACT ANY DIFFERENTLY WHEN IT COMES TO HOW WE VIEW OUR YOUTH IN COMPARISON WITH THOSE FROM THE U.S.? WHEN THOSE WHO CRITICIZE FREE TRADE CALL IT A SELLOUT OF OUR COUNTRY, THEY IGNORE THE FACT THAT THEY THEMSELVES ARE SELLING YOUNG CANADIANS SHORT. FOR IN SAYING THAT WE CANNOT COMPETE WITH THE AMERICANS ON AN EQUAL BASIS, THEY ARE AFFIRMING THEIR BELIEF THAT YOUNG CANADIANS DON'T MEASURE UP TO THE COMPETITION.

MR. CHAIRMAN, I BELIEVE THAT THE VAST MAJORITY OF YOUNG CANADIANS REFUSE TO ACCEPT THIS VISION OF THEMSELVES. THEY HAVE SEEN CANADA GROW IN RECENT YEARS TO BECOME THE LEADER IN G.N.P. GROWTH AMONG ALL O.E.C.D. NATIONS IN 1986. YOUNG CANADIANS RECOGNIZE THIS STRENGTH AND REGARD OPPOSITION TO FREE TRADE AS AN INSULT TO OUR POTENTIAL.

WHAT THE YOUTH OF OUR NATION NEED TO WITNESS IS A RENEWED SENSE OF CONFIDENCE, NOT ONLY IN OUR COUNTRY BUT IN THE PEOPLE WHO WILL LEAD THAT COUNTRY INTO THE NEXT CENTURY. CANADIANS WHO SUPPORT FREE TRADE WILL BE DOING JUST THAT. THANK YOU ONCE AGAIN FOR THIS OPPORTUNITY TO PRESENT OUR VIEWS ON THE TRADE DEAL TO YOUR COMMITTEE MR. CHAIRMAN AND IF THERE ARE ANY QUESTIONS YOU MIGHT HAVE ON OUR GROUP OR OUR SUPPORT OF THE AGREEMENT MY COLLEAGUES AND I WOULD BE MORE THAN HAPPY TO RESPOND.

AFYC-AAJC

The Alliance for the Future
of Young Canadians
P.O. Box 2310, Stn. D.
Ottawa, Ont. K1P 5W5
(613) 233-3196

Alliance pour l'Avenir des
Jeunes Canadiens
B.P. 2310 Succursale D.
Ottawa, Ont. K1P 5W5
(613) 233-3196

- FOR IMMEDIATE RELEASE -

YOUTH GROUP OUTLINES SUPPORT FOR TRADE DEAL

July 25th, 1988, Ottawa - The Alliance for the Future of Young Canadians today outlined its support for the Canada-U.S. Free Trade Agreement. Calling the Agreement a "vote of confidence in young Canadians", Lars Hansen, National Co-Chairman for the Alliance asked committe members to recognize the importance that this deal represents to the future of our young people.

Hansen said,"Jobs are a number one priority among our young people and it is scandalous for opponents of Free Trade to question the value of a quarter of a million new jobs when young Canadians do not presently find sufficient employment opportunities from which to grow and build a stronger future."

Committee members heard also a telegram from A.F.Y.C. member, Glenn Anderson of the Stanley Cup Champion Edmonton Oilers. Unable to attend, because of prior commitments, Anderson urged committee members to "give our young people the chance to get ahead and succeed, to support the Canada-U.S. Free Trade Agreement and to start to build a strong tomorrow for our youth today."

The A.F.Y.C. also called upon the Canadian government to co-ordinate consultation with provincial governments on the subject of education. The A.F.Y.C. believes that if young Canadians are to maximize their opportunities under the deal, as a nation we need to identify specific targets for our education system that will best prepare our young people for competition under Free Trade.

Edmonton Oilers
MEMBER OF THE NATIONAL HOCKEY LEAGUE

July 21, 1988

The Legislative Committee on Bill C-130
The House of Commons
Ottawa, Ontario

To the Committee:

Due to other commitments, I have found myself unable to attend the committee's hearing in Ottawa this evening as a member of the Alliance for the Future of Young Canadians. Yet, by way of this telegram, I would like to make my voice on this issue known to members of the committee.

In February of this year, I was approached by the Alliance for the Future of Young Canadians and asked if I would be interested in joining them to support their efforts in mobilizing youth support of Free Trade across Canada. As a result of this contact, I became a member of the A.F.Y.C. and participated in the launch of their national petition of youth in support of Free Trade.

I strongly support the actions of the Alliance because I believe their work represents an important voice for young Canadians on the Free Trade issue.

As a member of the Edmonton Oilers, I live and work Free Trade every day as a player in the National Hockey League. As an example, my teammates and I compete with players from Canada, the United States and the world. It comes as no surprise to any hockey fan that in this competition, Canadians are recognized as being among the best in the world. We don't take a backseat to anyone when it comes to competition and have confidence in our talents, skills and abilities. Our hockey players represent Canada proudly because we have the drive and ambition to compete and succeed.

To me, this is what the A.F.Y.C. is all about. Young people having confidence in themselves. Free Trade means young Canadians will bring Canada to the United States and the world in the kind of tomorrow that is only limited by their ambition and their drive to succeed.

As a member of the A.F.Y.C. and a proud Canadian, I would urge committee members to give our young people that chance, to support the Canada-U.S. Free Trade Agreement and to start to build a strong tomorrow for our youth today.

That is what Free Trade is all about. A strong tomorrow that starts with confidence in our young people today.

Thank you.

Yours sincerely,

Glenn Anderson
#9 Edmonton Oilers

NORTHLANDS COLISEUM EDMONTON, ALBERTA T5B 4M9 (403) 474-8561 • TICKETING (403) 471-2191

STANLEY CUP CHAMPIONS 1983-1984 1984-1985 1986-1987

APPENDICE «C-130-21»

AFYC-AAJC

The Alliance for the Future
of Young Canadians
P.O. Box 2310, Stn. D.
Ottawa, Ont. K1P 5W5
(613) 233-3196

Alliance pour l'Avenir des
Jeunes Canadiens
B.P. 2310 Succursale D.
Ottawa, Ont. K1P 5W5
(613) 233-3196

(TRADUCTION)

ALLIANCE POUR L'AVENIR DES JEUNES CANADIENS

MÉMOIRE AU COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ D'ÉTUDIER
LE PROJET DE LOI C-130

8 h 30, le lundi 25 juillet 1988
Pièce 253-D, Édifice du Centre, Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

PRÉSENTÉ PAR M. LARS HANSEN
COPRÉSIDENT NATIONAL
AAJC

Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier le Comité de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant lui relativement à son étude du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. L'Alliance tient aussi à féliciter le Comité d'avoir invité les jeunes Canadiens à faire connaître leur point de vue sur ce projet de loi qui conditionnera notre avenir. Nous sommes donc heureux d'etre ici ce matin.

En guise d'introduction, j'aimerais signaler la présence des membres de l'AAJC qui m'accompagnent ici aujourd'hui.

En outre, je voudrais expliquer brièvement au Comité la nature de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens, sa composition, ses buts et ses objectifs.

L'Alliance a été fondée au mois de janvier de cette année parce que les jeunes Canadiens n'étaient pas représentés dans le débat sur le libre-échange et que cette lacune était quelque peu inquiètante, compte tenu du fait que l'Accord aura des répercussions à long terme et qu'il influera par conséquent sur la qualité de vie et le milieu de travail de nos jeunes.

Parce qu'elle veut pouvoir s'exprimer librement, l'AAJC n'a aucune allégeance politique; en fait, elle fait valoir tent les vues de jeunes conservateurs, libéraux et créditistes que celles de nombreux autres jeunes Canadiens n'ayant aucune affiliation politique. À l'heure actuelle, l'Alliance compte plus de 16 000 membres et l'on s'attend à ce que ce nombre augmente considérablement au cours des prochains mois.

L'AAJC est membre de l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi.

Sur le plan des initiatives, les membres de l'Alliance ont participé à plusieurs débats et discussions sur le libre-échange au cours des six derniers mois. Notre organisme fait aussi circuler une pétition à l'échelle nationale et son objectif est d'obtenir 20 000 signatures de jeunes Canadiens.

Maintenant que j'ai expliqué brièvement le rôle et la structure de notre association, j'aimerais vous faire part des raisons pour lesquelles nous sommes en faveur de l'Accord de libre-échange et pour lesquelles nous croyons que celui-ci constitue une étape importante pour les jeunes de notre pays.

AVANTAGES ÉCONOMIQUES

Les membres du Comité savent pertinemment que l'obtention d'un emploi a toujours été l'une des plus grandes difficultés auxquelles devaient faire face les jeunes. Même si la situation s'est améliorée depuis quelques années, il n'en demeure pas moins que le taux de chômage chez les jeunes est habituellement deux fois plus élevé que la moyenne nationale. De même, en période économique difficile, les jeunes sont toujours les derniers à se trouver un emploi et les premiera à être mis à pied. Cette réalité les a sensibilisé à l'importance d'assurer la croissance économique et de créer des emplois.

Ainsi, les jeunes accordent une importance toute particulière aux initiatives qui permettent d'assurer la création d'emplois et la croissance de notre économie au cours des années à venir. L' AAJC estime que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis constitue un outil stratégique et important à cet égard. Pour cette raison, celui-ci bénéficie de l'apppui sans réserve, dans tout le Canada, de nos jeunes.

L'analyse économique de l'Accord faite par de nombreux organismes réputés tels que le Conseil économique du Canada, l'Institut C.A. howe, le Canada West Foundation et beaucoup d'autres indique que celui-ci favorisera la création d'un plus grand nombre d'emplois pour les Canadiens.

Cette situation bénéficiera tout particulièrement aux jeunes, puisque sur les 251 000 emplois qui, selon les prévisions du CEC, devraient être créés par suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, 72 % le seront dans le secteur des services et de la production de services. Or, c'est dans ce secteur que trois jeunes Canadiens sur quatre travaillent à l'heure actuelle et que l'on enregistre la croissance la plus rapide; en outre, de nombreux jeunes s'y dirigent, par le biais de leurs études.

L'AAJC juge scandaleux que les opposants au libre-échange contestent l'importance de plus d'un quart de million de nouveaux emplois alors qu'il n'existe pas suffisamment de débouchés pour garantir aux jeunes Canadiens un avenir prospère.

En outre, nous croyons que la concurrence plus ouverte qui prévaudra par suite de l'entrée en vigueur de l'accord se traduira non seulement par de meilleurs emplois pour nos jeunes mais aussi par une stabilité à long terme grâce à une présence plus solide sur les marchés internationaux. Ainsi, nos industries seront des chefs de fil, à l'échelle mondiale, dans leur secteur respectif. Toute analyse économique sérieuse confirme que la meilleure assurance d'une croissance soutenue de l'industrie et d'une augmentation correspondante du nombre d'emplois consiste à élargir son marché. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis constitue un premier pas important qui favorisera notre compétitivité en nous donnant accès à tout le marché nord-américain.

Outre le resultat positif que constitue la création d'emplois pour les jeunes, il est également reconnu que l'Accord sera profitable aux consommateurs canadiens par suite de l'accroissement du revenu réel et d'une hausse correspondante du revenu disponible. C'est essentiellement pour cette raison que l'Accord a l'appui de l'Association des consommateurs du Canada. Les jeunes, qui sont des consommateurs au même titre que les autres Canadiens, bénéficieront eux aussi de ces avantages. En fait, ces avantages revêtent une importance particulière pour eux puisqu'ils leur permettront d'effectuer plus rapidement des achats importants tels que leur première maison, leur première automobile et de nombreux autres articles qui font de ces derniers des participants à part entière dans notre économie.

CROISSANCE ÉQUILIBRÉE

Outre les avantages appréciables que constituent pour les jeunes Canadiens l'augmentation du nombre d'emplois et du pouvoir d'achat des consommateurs, une autre caractéristique importante de l'Accord est la façon dont cette croissance se manifestera au Canada.

Dans le passé, celle-ci était très inégale, étant dynamique dans le sud de l'Ontario et à l'intérieur du «Golden Horseshoe», mais lente et faible dans les régions moins favorisées comme les Maritimes et l'Ouest.

Pour les jeunes Canadiens, cette croissance a été une cause de discrimination puisqu'elle s'est traduite par des chances inégales en raison de facteurs géographiques ou régionaux. Voyant peu de possibilités d'avenir, un grand nombre de jeunes ont quitté leur ville ou leur région et ont cherché de meilleurs emplois ailleurs au pays. Ces collectivités sous-développées ont donc subi un exode qui a hypothéqué leurs possibilités de croissance réelle et dynamique.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis offre une solution unique à ce problème puisqu'il aura une incidence économique qui, exceptionnellement, se manifestera également dans chacune des provinces. Que la croissance soit de 2,9 p. 100 en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, de 2,8 p. 100 en Alberta, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, ou de 2,6 p. 100 en Ontario et au Québec, l'Accord favorisera une croissance moyenne équilibrée dans tout le Canada.

C'est un important pas en avant qui permettra de construire un pays offrant des possibilités à une échelle vraiment nationale, et dans lequel tous les jeunes Canadiens sans exception pourront tirer fierté de leur collectivité et de leur région et bénéficier de chances solides d'avancement, quel que soit l'endroit où ils vivent. Il s'agit véritablement d'un facteur qui renforce la structure de notre pays et qui contribuera d'une manière déterminante à résoudre l'éternel problème des disparités régionales, depuis si longtemps une source de frustration pour des générations de Canadiens.

POSSIBILITÉS D'EXPORTATION ACCRUES

L'accomplissement de nos relations commerciales avec notre plus important partenaire, les États-Unis, est essentielle à une croissance équilibrée. L'Accord de libre-échange ne se traduit pas par un accès complètement libre et illimité au marché américain, mais c'est une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. Il importe de se le rappeler car il ne faut pas oublier que s'il n'y avait pas d'Accord, ce serait la situation à laquelle nous serions confrontés.

Au cours des cinq dernières années, les Canadiens ont vu le Congrès américain adopter des mesures protectionnistes qui ont réduit de manière arbitraire les possibilités de croissance de diverses industries canadiennes. Les mesures ainsi prises dans le cas des fleurs coupées, de la potasse, du bois-d'oeuvre et des bardeaux de cèdre n'ont guère plu aux Canadiens.

Nous avons été témoin du pouvoir redoutable en éxercent certains groupes d'intérêt américains et de leur capacité de manipuler le Congrès en fonction de leurs propres fins. À ces occasions, nous avons vu maintes fois les Canadiens se mettre à genoux devant les tribunaux et le Congrès pour demander en vain aux Américains de faire preuve d'équité. Il ne s'agit certainement pas d'une situation préférable à celle que créera l'Accord de libre-échange.

Pour les jeunes Canadiens, dont l'avenir risque d'être dramatiquement conditionné par les répercussions des mesures commerciales prises, l'existence d'un mécanisme bilatéral de règlement des conflits constitue une nette amélioration comparativement au Congrès américain. L'Accord renforce la souveraineté du Canada parce qu'il nous permettra véritablement de participer aux décisions qui façonneront notre avenir en tant que nation commerçante.

UN VOTE DE CONFIANCE ACCORDÉ AUX JEUNES CANADIENS

Cela étant dit, les membres de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens sont particulièrement touchés par l'image d'eux-mêmes que leur renvoit cet Accord.

En effet, l'Accord est un vote de confiance accordé aux jeunes Canadiens parce qu'il confirme que l'on croit en leur capacité de faire concurrence et de réussir dans le cadre d'échanges commmerciaux équitables et équilibrés avec les États-Unis.

Des générations de Canadiens ont été incitées à étudier parce que leurs parents croyaient qu'ils pourraient ainsi se préparer un lendemain meilleur. On croyait que ces jeunes avaient le talent, la motivation, les aptitudes et la capacité de profiter au maximum de ce qui leur était donné, voire d'avancer et de réussir. Si l'on n'avait pas cru que cela donnerait de bons résultats, pourquoi les aurait-on envoyé à l'école?

Pourquoi devrait-il en être autrement lorsqu'il s'agit de l'image que nous auvons de nos jeunes par rapport à celle que nous avons des jeunes Américains? Ceux qui disent que libre-échange est une renonciation de notre identité semblent oublier qu'ils manifestent ainsi peu d'estime envers les jeunes Canadiens. En affirmant que nous ne pouvons faire jeu égal avec les Américains, ils avouent qu'ils ne croient pas que les jeunes Canadiens puissent être à la hauteur.

Monsieur le président, je pense que la grande majorité des jeunes Canadiens rejettent cette image d'eux-mêmes. Aucours des dernières années, ils ont vu le Canada progresser et, en 1986, occuper la tête de tous les pays de l'OCDE pour ce qui est de la croissance du PNB. Les jeunes Canadiens sont conscients de cette force et estiment que le fait de s'opposer au libre-échange est une insulte à leur potentiel.

Les jeunes de notres pays ont besoin de voir renaître cette confiance, non seulement en notre pays mais également en ceux qui feront entrer ce pays dans le

XXIe siècle. C'est ce que feront les Canadiens qui appuient le libre-échange. Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'occasion de présenter notre point de vue sur le libre-échange à votre Comité. Si vous avez des questions au sujet de notre groupe ou de notre appui à l'Acord, mes collègues et moi-même serons heureux d'y répondre.

AFYC-AAJC

The Alliance for the Future
of Young Canadians
P.O. Box 2310, Stn. D.
Ottawa, Ont. K1P 5W5
(613) 233-3196

Alliance pour l'Avenir des
Jeunes Canadiens
B.P. 2310 Succursale D.
Ottawa, Ont. K1P 5W5
(613) 233-3196

- POUR PUBLICATION IMMÉDIATE -

UN GROUPE DE JEUNES DONNE SON APPUI À L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le 25 juillet 1988, Ottawa--L'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens a expliqué aujourd'hui pourquoi elle appuie l'Acccord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Qualifiant l'Accord de «vote de confiance accordé aux jeunes Canadiens», M. Lars Hansen, coprésident national de l'Alliance, a demandé aux membres du Comité de reconnaître l'importance de cette entente pour l'avenir des jeunes Canadiens.

M. Hansen a déclaré, «la priorité des jeunes est l'emploi et il est scandaleux que les opposants au libre-échange contestent l'importance de plus ds'un quat de million de nouveaux emplois alors qu'il n'existe pas suffisamment de débouchés pour garantir aux jeunes Canadiens un avenir prospère».

Les membres du Comité ont également reçu un télégramme d'un membre de l'AAJC, M. Glenn Anderson, des Oilers d'Edmonton, champions de la Coupe Stanley. Incapable de comparaître en raison d'autres engagements, M. Anderson a toutefois exhorté les membres du Comité «à donner à nos jeunes la chance d'avancer et de réussir, à appuyer l'Accord de libre-échange et à commencer à bâtir dès aujourd'hui un avenir meilleur pour notre jeunesse».

L'AAJC a également demandé au gouvernement canadien d'organiser des rencontres de consultation avec les gouvernements provinciaux sur la question de l'éducation. L'AAJC estime que pour donner aux jeunes Canadiens la possibilité de tirer le meilleur parti posible de l'Accord, il faut, en tant que nation, établir pour notre système d'éducation des objectifs précis qui permettront de bien préparer nos jeunes à soutenir la concurrence dans le contexte du libre-échage.

OILERS D'EDMONTON
MEMBRE DE LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

Le 21 juillet 1988

Le Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-130
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Au Comité,

À cause d'autres engagements, je ne peux participer à la séance du Comité, à Ottawa, à titre de membre de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens. Toutefois, j'aimerais par ce télégramme faire part de mon point de vue sur cette question aux membres du Comité.

En février dernier, des membres de l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens m'ont demandé de me joindre à eux afin de les appuyer dans leurs efforts pour mobiliser les jeunes de tout le Canada en faveur du libre-échange. Je suis devenu par la suite membre de l'AAJC et j'ai participé au lancement de leur campagne nationale visant à solliciter l'appui des jeunes en faveur du libre-échange.

J'approuve entièrement les activités de l'Alliance parce que j'estime que son travail donne aux jeunes Canadiens une chance de se faire entendre sur la question du libre-échange.

Comme membre des Oilers d'Edmonton et joueur de la Ligue nationale de hockey, je vis et je travaille chaque jour dans un contexte de libre-échange. À titre d'exemple, mes coéquipiers et moi-même sommes en compétition chaque jour avec des joueurs du Canada, des États-Unis et du monde entier. Les amateurs de hockey ne sont nullement étonnés que, dans cette compétition, les Canadiens soient considérés parmi les meilleurs au monde. Nous ne laissons personne nous devancer lorsqu'il s'agit de compétition et

nous avons confiance dans notre talent, nos aptitudes et nos capacités. Nos joueurs de hockey représentent fièrement le Canada parce qu'ils sont suffisamment dynamiques et ambitieux pour soutenir la concurrence et pour réussir.

À mon avis, l'AAJC regroupe des jeunes qui ont confiance en eux-mêmes. Le libre-échange signifie que les jeunes amèneront le Canada à faire concurrence aux États-Unis et au monde entier et construiront un avenir qui ne sera limité que par leur ambition et leur volonté de réussir.

À titre de membre de l'AAJC et en tant que jeune Canadien fier, j'exhorte les membres du Comité à donner cette chance nos jeunes, à approuver l'Accord de libre-échange et à commencer à bâtir dès aujourd'hui un avenir meilleur pour notre jeunesse.

C'est ce que représente le libre-échange. Un avenir meilleur qui commence aujourd'hui par un vote de confiance accordé aux jeunes.

Je vous remercie.

Le no 9 des Oilers d'Edmonton,
Glenn Anderson

NORTHLANDS COLISEUM EDMONTON, ALBERTA T5B 4M9 (403) 474-8561 • TICKETING (403) 471-2191

STANLEY CUP CHAMPIONS 1983-1984 1984-1985 1986-1987

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Coopérative fédérée de Québec:

Alphonse-Roger Pelletier, President;

Mario Dumais, Secretary General.

From the Canadian Federation of Students:

Beth Brown, Chairperson;

Mike Old, Researcher;

Todd Smith, Executive Officer.

From the Alliance for the Future of Young Canadians:

Brad J. Wall, National Co-Chairman (Western Canada);

Lars Hansen, National Co-Chairman (Ontario);

Isabelle Perras, Representative (Quebec).

TÉMOINS

De la Coopérative fédérée de Québec:

Alphonse-Roger Pelletier, président;

Mario Dumais, secrétaire général.

De la Fédération canadienne des étudiants:

Beth Brown, présidente;

Mike Old, attaché de recherche;

Todd Smith, chef du Service administratif.

De l'Alliance pour l'avenir des jeunes Canadiens:

Brad J. Wall, coprésident national pour l'ouest du Canada;

Lars Hansen, coprésident national pour l'Ontario;

Isabelle Perras, représentante du Québec.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT
3 2354 00503 927 9

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT
3 2354 00503 930 3